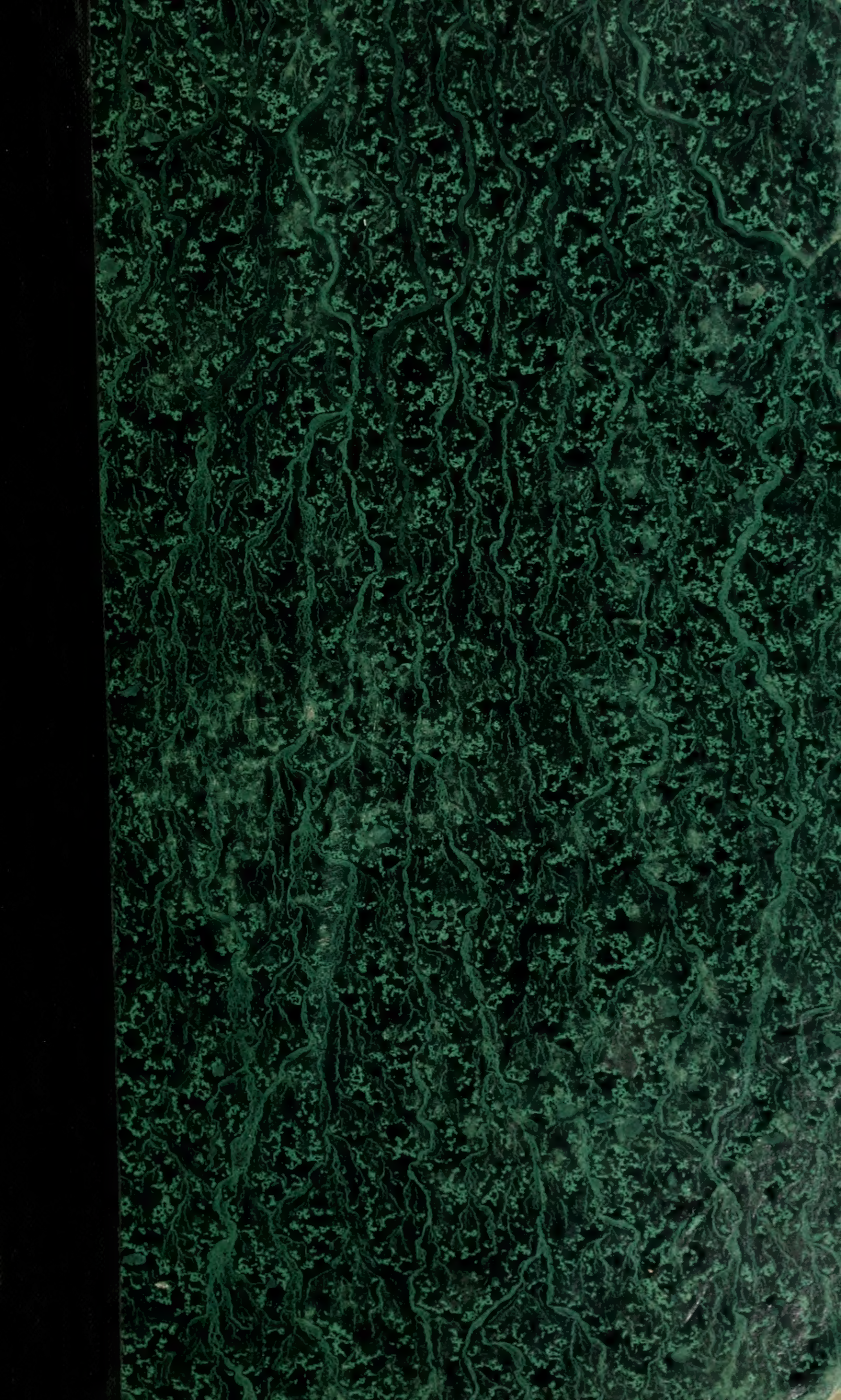
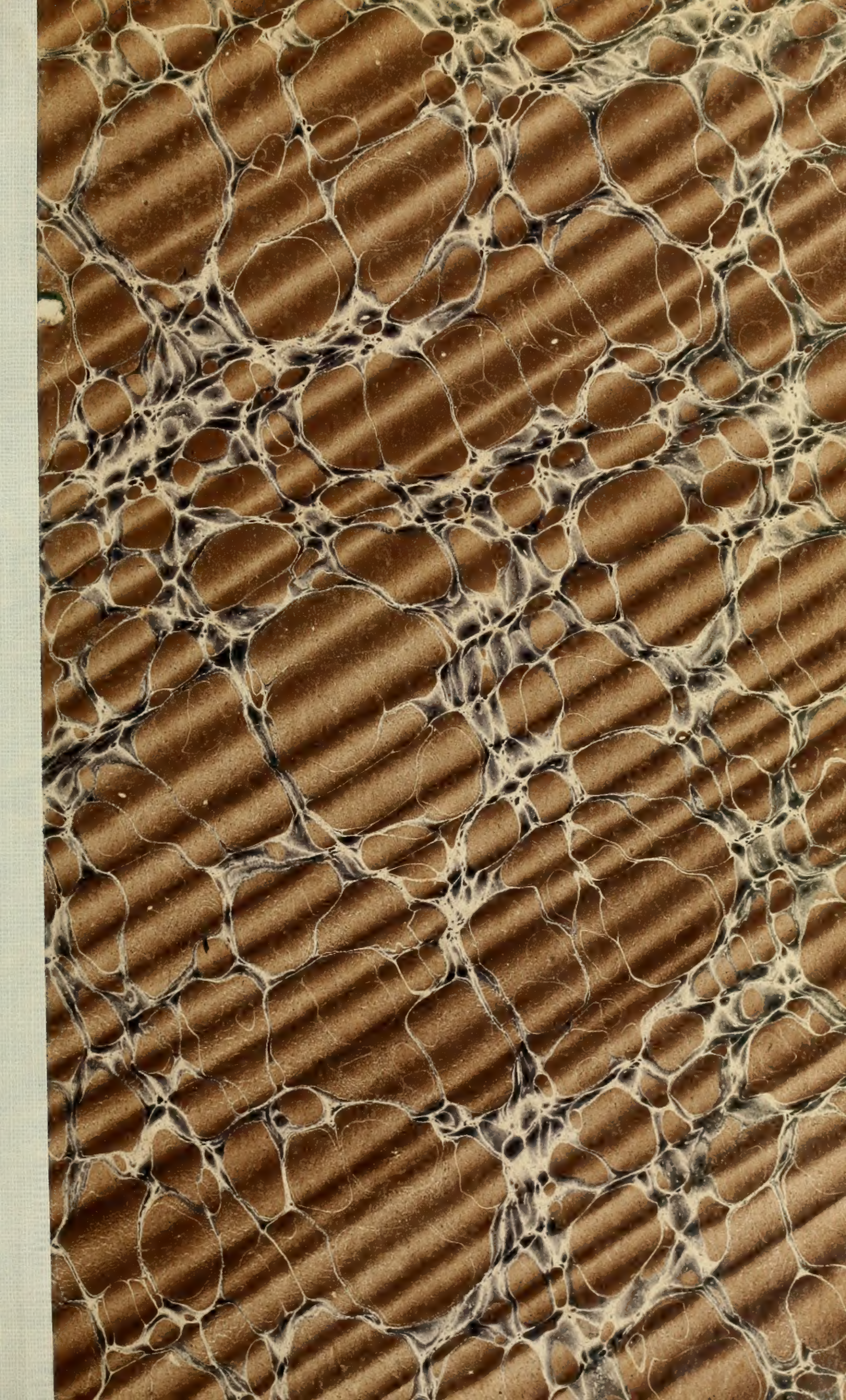






HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

TOME CINQUIÈME

PARIS. — IMPRIMERIE CLAYE ET TAILLEFER
RUE SAINT-BENOÎT, 7.

HISTOIRE DES VILLES DE FRANCE

Publiée par Furne, Perrotin, Fournier.


Dijon.


Beaune.


Auxerre.


Sens.


Epinal.

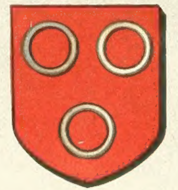

Vesoul.


Besançon.



Lons-le-Saunier.


Bourg.


Macon.


Autun.


Châlons sur Saône.

H. BREVIÈRE, SC. (COLLÉGE HÉRALDIQUE.) ERNEST MEYER IMPR



Amiens — Abbeville. — Péronne.

Rouen. — Le Hâvre. — Dieppe.

Evreux. — Louviers. — Caen.

Lisieux. — Bayeux. — Cherbourg.

H. Brevière, sc. (COLLÉGE HÉRALDIQUE) Ernest Meyer, impr

HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE POUR CHAQUE

PROVINCE

PAR

M. ARISTIDE GUILBERT

ET UNE SOCIÉTÉ

DE MEMBRES DE L'INSTITUT, DE SAVANTS, DE MAGISTRATS, D'ADMINISTRATEURS
ET D'OFFICIERS-GÉNÉRAUX DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER



PARIS

FURNE ET Cie — PERROTIN — H. FOURNIER

M DCCC XLVIII



BOURGOGNE. -FRANCHE-COMTÉ.

DIJONNAIS. — AUXONNOIS. — LONOIS. — NUITON. — BEAUNOIS. —
PAYS DE MONTAGNE PROPREMENT DIT. — — CHATILLONNAIS. — DUESMOIS. —
AUXERROIS. — AUXOIS PROPREMENT DIT. — COMTÉ DE NOYERS. — AVALLONAIS. —
AUTUNOIS PROPREMENT DIT. — CHAROLAIS. — BRIONNOIS. —
MACONNAIS. — CHALONNAIS PROPREMENT DIT. — BRESSE. — BRESSE CHALONNAISE. —
BUGEY. — VALROMEY. — PAYS DE GEX. — PRINCIPAUTÉ DE DOMBES. —
BAILLIAGES D'AMONT, — DU MILIEU, — D'AVAL

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.



Les deux Bourgognes, largement et fortement assises sur la frontière orientale de la France, y formaient moins une province qu'un royaume pour l'importance du territoire et de la population. Sous ce double rapport, elles ne le cédaient en rien à la Bretagne, qui, comme elles, avait eu originairement des rois. La Bourgogne, proprement dite, était bornée au nord par la Champagne; à l'est par la Franche-Comté et la Bresse, qui, réunie à son territoire dans les siècles derniers, en recula les limites jusqu'à la Savoie; au sud par le Lyonnais et le Dauphiné; à l'ouest par le Bourbonnais et le Nivernais, au moyen desquels elle communiquait avec les contrées centrales du royaume. Quant à la Franche-Comté, elle avait pour limites, au levant la principauté de Montbéliard, la Suisse et le Sundgau; au sud,

la Bresse, le Bugey et le pays de Gex ; au septentrion, la Lorraine ; au couchant, le territoire bourguignon et le Bassigny champenois. La chaîne du Jura (*mons Jura* de César) s'interposait entre la Bourgogne Franche et la Suisse : elle avait pour sommets culminants le Molesson, le Reculet-de-Toiry et la Dôle, qui s'élèvent, le premier à deux mille sept mètres au-dessus du niveau de la mer, le second à mille sept cent vingt, et le troisième à mille six cent quatre-vingt-un. C'est par ces montagnes du Jura et par celles des Cévennes que les Alpes se rattachent aux Pyrénées. On évaluait la superficie de la Bourgogne à mille trois cent quinze lieues carrées et celle de la Franche-Comté à sept cent quatre-vingt quatorze. Les deux provinces réunies présentaient donc une surface de deux mille cent neuf lieues carrées.

Quand on jette les yeux sur la carte, on est surtout frappé du parallélisme qu'affectent dans la Bourgogne et la Franche-Comté les chaînes de montagnes, les vallées et les cours d'eau. Les géologues actuels, qui comprennent sous le nom de système de la Côte-d'Or toute cette série de plissements, les attribuent à une commotion, dont ils placent la date entre la formation des terrains jurassiques et celle des terrains crétacés. Une chose remarquable, en effet, c'est que, tandis que les terrains crétacés ont conservé partout leur direction horizontale, le calcaire oolithique forme non-seulement les assises moyennes, mais constitue même les parties supérieures de la chaîne du Jura et de la Côte-d'Or. Du plateau de l'Auxois, où il est disposé par couches horizontales, il monte au sommet de la Côte-d'Or, s'enfonce dans la vallée de la Saône, se relève près de la forêt de Serres dans la Haute-Saône, disparaît de nouveau sous les attérissements de la Bresse, pour reparaître près de Salins et s'étendre de là jusqu'à Pontarlier et Saint-Laurent. La direction de l'ensemble de ces plissements est du nord-est au sud-ouest, et n'est point, comme le croyait Saussure, parallèle à celle des Alpes. Postérieurement à la commotion qui les a produits, les eaux ont déposé au fond des vallées le grès vert et la craie avec leurs fossiles caractéristiques, les gryphées, les nautiles, etc.; mais ces dépôts ne se rencontrent pas dans la Bourgogne, où l'oolithe est partout superficiel. Telle est, si on en excepte une partie du département de l'Yonne, qui appartient au terrain tertiaire du bassin de Paris, la constitution géologique des deux provinces. Voici maintenant leur ancienne division géographique.

La Bourgogne se composait de six parties principales, savoir : l'Auxois, le pays de Montagne, l'Autunois, le Dijonnais, le Châlonnais et le Bugey. L'Auxois est traversé du sud-est au nord-ouest par l'Armançon, affluent de l'Yonne, qui roule lentement ses eaux sur un terrain de calcaire blanc, traversé par des veines de calcaire magnésien et de fer oxidé brun rougeâtre. Il se subdivisait en Auxois propre avec Semur pour capitale, comté de Noyers, Avallonais, bailliage de Saulieu et bailliage d'Arnay-sur-Arroux. Le pays de Montagne, arrosé à l'est par la Seine qui y prend sa source, et à l'ouest par l'Yonne (*Icauna*), comprenait le Châtillonais, le Duesmois ou pays de Duesme, le bailliage de Bar-sur-Seine et l'Auxerrois dont le sol est un des moins fertiles de la Bourgogne. L'Arroux, qui porte ses eaux à la Loire, serpente à travers les vallées sauvages de l'Autunois, formé, outre l'Autunois propre, des bailliages de Mont-Cenis et de Bourbon-Lancy, du Mâconnais et du Charolais, du Brionnois avec Semur en Brionnois pour capitale.

Cluny et le Creuzot, compris tous deux dans ce district, y représentent la vie humaine sous ses deux aspects les plus opposés, la contemplation religieuse et l'activité industrielle. Le Dijonnais se subdivisait en quatre territoires, savoir : le Dijonnais propre, arrosé par l'Ouche, dont les bords virent autrefois la défaite des armées Burgundes par Chlodwig, le Nuiton ou pays de Nuits, le Lonois autour de Saint-Jean de Losne, l'Auxonnois traversé, ainsi que le Lonois, par la Saône. Cette belle rivière « qui coule, dit Gollut, avec une lentitude admirable et tant paresseuse jusqu'à Lyon, où le Rhône la charge et fuiant à course perdue l'emporte à la mer, » divise le Châlonnais en deux parties, l'une le Châlonnais propre, sur la rive droite, l'autre, sur la rive gauche, désignée sous les noms de Bresse et de Bresse-Châlonnaise, pays de coteaux au nord, et, au sud, de maréeages. Quant au Bugey, il comprenait le pays de Gex, couvert en partie d'âpres montagnes, le Bugey propre, dont Belley et Nantua étaient les deux principales villes, le Valromey avec Château-Neuf et Songieu, et la principauté de Dombes, ou territoire de Trévoux. La population totale de la Bourgogne s'élevait, en 1789, au chiffre de 810,000 habitants.

Sous l'ancien régime, la Franche-Comté se divisait en trois grands bailliages, bailliage d'Amont, bailliage du Milieu et bailliage d'Aval. Le bailliage d'Amont comprenait le département actuel de la Haute-Saône, et de plus, dans celui du Doubs, tout le pays de Baume-les-Dames. Il se subdivisait en plusieurs prévôtés et bailliages secondaires, auxquels il faut ajouter la judicature de Luxeuil et la seigneurie abbatiale de Lure. Ses deux rivières principales sont la Saône (*Arar*), qui y prend sa source, et son affluent l'Ognon « douce et lente en sa descente, courant par pays gras, prairies herbues, terres fertiles, collines vineuses ». A l'exception de la partie orientale, où la roche dominante est formée, comme dans la Lorraine, d'un grès ordinairement rouge de brique, son sol appartient entièrement à la classe des terrains jurassiques. Le bassin de la Loue et celui du Doubs, dans la partie de son cours comprise entre Besançon et Dôle, formaient le bailliage du Milieu où se trouvaient enclavées ces magnifiques grottes d'Osselle, d'où la paléontologie a tiré de si précieux renseignements. Quant au bailliage d'Aval, qui avait pour points extrêmes Saint-Amour, Saint-Claude, Pontarlier et Salins, il présentait assez exactement l'image d'un trapèze, dont les parallèles couraient de l'est à l'ouest. Les bailliages secondaires de Salins, Arbois, Poligny, Montmorot, avec Lons-le-Saulnier pour chef-lieu, Orgelet, Pontarlier et la judicature de Saint-Claude en formaient les subdivisions. Le sol d'Aval présente le curieux phénomène d'une excessive uniformité de constitution géologique avec une variété remarquable d'accidents de superficie. Ainsi, tandis qu'à chaque sinuosité des chemins, le pays se déroule sous de nouveaux aspects, offrant successivement aux yeux du voyageur tous les genres de sites, tous les éléments de paysage, coteaux vineux, riantes pelouses, frais vallons, sombres forêts de sapins, montagnes aux larges croupes, rochers aiguisés en cône, au pied desquels roulent à de grandes profondeurs l'Ain (*Danus*, *Idanus*, *Ens*, *Indus*), le Doubs (*Dubis*) et cent autres torrents ou rivières, le savant découvre partout dans le Jura les mêmes faits géologiques, les mêmes roches, les mêmes fossiles, la même stratification, et constate une superposition invariable du calcaire compact blanc et de l'oolithe jaune-grisâtre sur l'oolithe fer-

rugineux, le lias et les marnes irisées. Quant à la température, généralement froide mais salubre dans les bailliages d'Aval et du Milieu, elle est dans celui d'Amont, comme dans la Bourgogne, où les pluies sont fréquentes, plus humide que rigoureuse. La population de la Franche-Comté était évaluée, vers la fin du dernier siècle, à environ 680,000 habitants.

Un siècle environ avant l'ère moderne, le teritoire de la Franche-Comté et de la Bourgogne était occupé par deux peuples originairement de même race, mais qui n'en offraient pas moins, sous le rapport des mœurs, de la langue et du génie propre à chacun d'eux, de profondes dissemblances. A l'ouest de la Saône, habitait la nation kymrique des *Edui*, Éduens; à l'est se trouvaient les tribus celtiques des *Sequaniou*, Séquanes. A l'exception de la partie nord du département actuel de la Côte-d'Or, qui était terre lingone, les Éduens dominaient par eux-mêmes ou par leurs clients sur tout le vaste territoire compris entre la Loire, l'Yonne, la Seine, les Vosges, la Saône et le Rhône. Leurs villes les plus importantes étaient, après *Bibracte* (Autun) leur capitale, *Cabildonum* (Châlons) et *Matisco* (Mâcon). Longtemps théocratique sous les druides, leur gouvernement était devenu, après de nombreuses variations, une sorte de démocratie avec un président électif, nommé *Vergobret*, dont les fonctions étaient annuelles. Par l'entremise des Massaliotes, avec lesquels ils entretenaient des relations de commerce, ils allaient obtenir bientôt du sénat romain le titre d'alliés pour eux-mêmes, et pour leur capitale celui de *Sœur et émule de Rome*. Parmi les nations placées dans leur dépendance, figuraient en première ligne les Bituriges et les Sénonais, jadis *gloire de la guerre*, comme dit Salluste, et dans un rang inférieur, les *Mandubii* (Mandubiens), dont la principale cité, Alesia, *Urbium Mater* (Sainte-Reine en Auxois), avait été fondée, selon la tradition, par l'Hercule phénicien: venaient ensuite les *Segusiani* (Ségusiens), peuple du Lyonnais, les Aulerces Brannovices dans le Brionnois (*Aulerci Brannovices*), enfin les Ysombres (*Insubres*) et les Ambarres (*Ambarri*), qui couvraient de leurs villages le Bugey et la Bresse.

Le territoire des Séquanes, que César proclame le plus fertile de la Gaule, avait pour limites : au sud, le pays des Ambarres; à l'ouest, celui des Éduens et des Lingons; au nord, le Rhin, depuis Bâle jusque vers Mulhouse; à l'est, la confédération helvète. Leur capitale était *Vesontio* (Besançon). Originairement polythéistes, à la manière des autres Celtes, ils n'avaient été que fort tard initiés au druidisme. Du jour où ils eurent renoncé à la vie des clans pour se bâtir des villes, leur constitution fut la même que celle qui régissait les Éduens; seulement le principe d'hérédité conserva chez eux des racines profondes. La force militaire de ces peuples consistait surtout dans leur cavalerie, vantée par Lucain :

Optima gens flexis in gyrum Sequana frœnis.

Tel était l'état de cette partie de la Gaule, quand deux événements d'une haute gravité y déterminèrent l'apparition des aigles romaines.

Les Séquanes étaient en guerre avec les Éduens. Voisins l'un de l'autre, et de puissance à peu près égale, les deux peuples devaient être rivaux. Vaincus dans divers combats, les Séquanes appelèrent à leur secours Arioviste, chef de tribus suèves qui habitaient au nord de leur territoire. Il n'y avait alors pour défendre

le passage du Rhin ni légions ni *valla*. Arioviste franchit le fleuve avec une troupe assez faible d'abord, mais qui s'éleva bientôt à plus de soixante mille hommes, sans y compter vingt-cinq mille Harudes qui n'arrivèrent que plus tard. Avec de telles forces, le roi suève battit aisément les ennemis des Séquanes; mais ceux-ci ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'au lieu d'un allié, ils s'étaient donné un maître. Le pays était riche, le sol fécond, le climat plus doux qu'en Germanie; pays, sol et climat convinrent à Arioviste. « Ceci est ma Gaule, » dit-il, et il prit d'abord un tiers, puis un autre tiers des terres. Trop faibles pour résister à des guerriers qui, « depuis quatorze ans, » n'avaient pas dormi sous un toit, les Séquanes durent se résigner au joug; mais les Éduens, avec lesquels ils venaient de se réconcilier, envoyèrent secrètement à Rome le druide Divitiac implorer contre ces barbares l'assistance de la république. Divitiac y était encore, demandant toujours et n'obtenant jamais une audience du sénat, quand tout à coup près de quatre cent mille Helvètes, allant chercher de nouvelles demeures sur les bords de l'Océan aquitanique, tombèrent des sommets du Jura dans les champs des Éduens. La province romaine était menacée; Rome s'émut. César, à qui était échu le proconsulat des Gaules, part en toute hâte à la tête de cinq légions, atteint les Helvètes sur les bords de la Saône qu'ils étaient depuis quinze jours en train de passer, bat leur arrière-garde dans une première affaire, disperse leur corps d'armée dans une grande bataille livrée quelques jours après, et les renvoie soumis et désarmés dans leurs montagnes. Ces peuples une fois vaincus, il se trouvait face à face avec Arioviste. Sommé d'évacuer la Gaule, le chef suève répond au Romain par la même sommation. César entraîne alors presque de force ses légions au combat, écrase d'une seule fois l'armée de son ennemi et en rejette de l'autre côté du Rhin les débris sanglants. Cela fait, il rentre dans la Cisalpine, après avoir, en une seule campagne, vaincu les Helvètes et les Suèves, et commencé ainsi sa victoire sur Pompée (58 ans avant J.-C.).

La Gaule était délivrée du danger de « devenir Germanie; » mais Rome allait la conquérir. Pendant toute la durée de cette mémorable lutte, où tant de sang gaulois coula pour la cause de l'indépendance, les Séquanes regardèrent toujours César comme un libérateur, et ne purent se résoudre à trahir même un instant sa cause. Les Éduens comprirent mieux les vues ambitieuses du général romain, et il ne tint pas à eux que ses espérances d'agrandissement dans la Gaule ne fussent déçues. L'an 52 avant notre ère, au moment où César levait le siége de Gergovie des Arvernes, toute la nation se soulève à la voix de Litavic, d'Éporédorix, de Viridomare et du Vergobret Convictolitan. A Mâcon, à Châlons, dans toutes les villes, les Romains sont massacrés. Bibracte devient le centre et le foyer de la révolte et voit toute la Gaule se réunir dans ses murs pour confirmer au Vercingétorix le titre de généralissime. César semblait perdu : une bataille et un siége lui suffirent pour terminer la campagne et presque la guerre. Dans un combat fameux, livré sur les confins du pays des Lingons et des Séquanes, il perd son épée, mais la victoire lui reste. Il assiége ensuite le Vercingétorix dans Alise, le force à venir déposer au pied de son tribunal son épée de commandement, et l'envoie à Rome attendre pendant six ans le triomphe de son vainqueur et la mort. Le nombre des prisonniers faits dans cette guerre se trouva si considé-

rable, que César les distribua à ses soldats sans les compter, ne s'en réservant que vingt mille qu'il rendit aux Éduens et aux Arvernes, afin de recouvrer l'amitié de ces deux peuples. Deux ans après, la prise d'Uxellodunum acheva la soumission de tout le pays.

La Gaule vaincue, restait à la dénationaliser; ceci fut l'œuvre d'Auguste. Dans la nouvelle division qu'il décréta de son territoire, le pays des Éduens demeura incorporé, comme par le passé, à la Celtique; mais celui des Séquanes fut réuni à la Germanie supérieure. En peu d'années, la face de ces provinces changea entièrement. Des voies romaines sillonnèrent partout le sol qui reçut de nombreuses colonies italiques. Une légion égyptienne (*niliaci milites*) exécuta dans le haut Jura des travaux considérables. Vesontio s'accrut et s'embellit; Bibracte, devenu *Augustodunum*, perdit peu de son importance à ce changement de nom et de régime. La jeunesse de toute la Celtique continua d'accourir à ses écoles, « les plus anciennes de la Gaule, dit Tacite, après celle de Marseille. » Toutefois, malgré ces bienfaits de la conquête, les Gaulois ne se résignèrent pas sans regret à la perte de leur nationalité; mais la civilisation romaine avait si promptement énervé leur courage, que sur quarante mille Éduens armés par Sacrovir contre Tibère, l'an 21 de l'ère nouvelle, les *crupellaires* seuls, ou apprentis gladiateurs, tinrent quelques instants devant la petite armée de Silius, président de la Germanie supérieure. En l'année 69, il est vrai, les Séquanes vainquirent les troupes de Sabinus qui, après avoir pris chez les Lingons le titre de César, avait envahi leur territoire. Malheureusement Tacite, qui raconte ces événements avec le plus grand détail, a pris soin de nous apprendre que ces troupes n'étaient qu'un ramassis de pillards sans courage et sans discipline, *magnam et inconditam popularium turbam.* Dès l'avénement de la dynastie flavienne jusqu'à la grande invasion des Barbares, les annales des deux provinces dont nous esquissons l'histoire se confondent avec celles du reste de la Gaule. Des tyrans y prirent la pourpre et furent jetés aux bêtes; les Bagaudes s'y soulevèrent et furent massacrés; les Germains y firent de fréquentes incursions; on les chassa; mais on ne put faire qu'il ne reparût sans cesse de nouveaux usurpateurs, de nouveaux Bagaudes et de nouveaux Germains. En 355, par exemple, deux *herizog* allemands, Westralph et Chnodomar, suivant la route qu'Arioviste leur avait tracée, parcoururent, le fer à la main, tout le pays du bassin de la Saône. Vers la même époque, la Gaule ayant été divisée en dix-sept provinces, l'ancien territoire des Éduens fut partagé entre les Lyonnaises première et quatrième. Quant à celui des Séquanes, érigé déjà par Constantin en *ducatus* ou gouvernement militaire des Marches, il forma à lui seul une province sous le nom de *Grande Séquanaise.*

Au commencement du ve siècle, la Germanie n'avait encore envoyé en deçà du Rhin que ses éclaireurs; le moment approchait où elle allait s'ébranler tout entière. En 406, les hordes barbares s'engouffrent dans la Gaule : d'Auxerre à Besançon, on n'entend plus alors qu'un bruit de villes qui tombent. Les Vandales ayant plus de chemin à faire que les Suèves et les Alains, marchent les premiers. Dès 407, ils fondent sur la Séquanaise, où un de leurs chefs, Crocus, fait mourir saint Vallier et saint Antide, évêque de Besançon. Quant aux *Burgundes*, qui devaient laisser leur nom aux deux provinces, ils s'avançaient avec cette lenteur

qui leur était propre, *œquè corporibus ac sensu regidi indolatilesque*, dit Sidoine Apollinaire. Pour venir de Mayence à Lyon, il ne leur faut pas moins de sept ans (406-413), et près d'un demi-siècle s'écoule encore avant qu'ils parviennent à fonder leur empire. En 456, ils s'étendent sur la rive droite de la Saône jusqu'à la Senonie. Il est plus difficile de préciser la date de leur prise de possession de la Grande Séquanaise : la seule chose certaine à ce sujet, c'est qu'ils ne l'occupaient pas encore en 451, quand Attila traversa cette province en regagnant la Pannonie, après la bataille des champs catalauniques. Une fois assis sur le sol, les Burgundes, qui jusqu'alors n'avaient guère été moins féroces que les autres Barbares, s'adoucirent singulièrement, et la cruauté demeura le monopole de leurs *hendins* ou rois. Quant aux simples compagnons de la bande guerrière, « ils vivaient innocemment, » dit Orose, « et traitaient les Gaulois avec douceur et mansuétude, non comme des vaincus. » Sidoine Apollinaire nous montre ces géants de sept pieds romains, *septipes Burgundio*, fléchissant avec autant de maladresse que d'humilité le genou devant les riches indigènes. « Cantonnés militairement dans une grande maison, » dit M. Augustin Thierry, « pouvant y faire le rôle de maîtres, ils faisaient ce qu'ils voyaient faire au client romain leur noble hôte, et se réunissaient de grand matin pour aller le saluer par les noms de père et d'oncle, titre de respect fort usité alors dans l'idiome des Germains. Ensuite, en nettoyant leurs armes et en graissant leur longue chevelure, ils chantaient à tue-tête leurs chansons nationales et, avec une bonne humeur naïve, demandaient aux Romains comment ils trouvaient cela. »

Gondicaire ou Gondioc, le premier *hendin* connu des Burgundes, mourut en 476, laissant quatre fils qui se partagèrent ses États. D'après Sidoine, Godégisèle eut la Séquanaise avec Besançon ; quant à la Bourgogne proprement dite, elle paraît avoir échu à Gondebaud. Ce dernier prince, homme supérieur à la façon de Genséric et de Chlodwig, mais plus politique que guerrier, trouva, au milieu de ses controverses théologiques avec Avitus, évêque de Vienne, le temps de faire mourir ses trois frères et de recueillir leur héritage. En 516, quand son fils Sigismond lui succéda, la monarchie burgunde était à peu près intacte, mais humiliée déjà et prête à tomber dans les mains des fils de Chlodwig. Sigismond, Gondemar II, son frère, luttèrent contre les armes des Franks avec moins de bonheur que de courage. En 534, Gondemar disparaît de la scène politique. La Bourgogne était soumise : Childebert et Chlotaire se la partagèrent ; mais les vaincus conservèrent leur nationalité et continuèrent même à être régis par la loi gombette jusqu'au temps de Louis-le-Débonnaire, qui en abrogea les principales dispositions. Pendant toute la durée du règne de Gontran, fils de Chlotaire Ier, le nouvel État mérovingien, dont Châlons-sur-Saône était la capitale, demeura annexé au royaume d'Orléans, ou plutôt ce fut le royaume d'Orléans qui en dépendit ; mais ce prince étant mort, (593), en instituant Childebert II son héritier, la Bourgogne suivit alors les destinées du royaume de Metz et fut administrée, au nom des rois d'Austrasie, par des patrices et des maires du palais, dont les plus connus sont Amatus, Mummul, Œgilane, Welfe, Protadius, etc., la plupart victimes ou favoris de Brunehaut. A cette époque, l'invasion germaine, loin d'avoir cessé, ne s'était jamais opérée sur une plus vaste échelle et d'une ma-

nière plus continue ; seulement aux anciens noms de Franks et de Gallo-Romains, envahisseurs ou possesseurs du sol, s'étaient substituées les dénominations plus récentes d'Austrasiens et de Neustriens. Grâce à son éloignement des champs de bataille, où, tour à tour vainqueurs et vaincus, les deux peuples se disputèrent la Gaule pendant deux cents ans, le royaume de Bourgogne traversa sans éprouver trop de désastres cette période de guerres interminables et de complète anarchie ; mais les Sarrasins devaient lui faire expier cruellement cette sorte de tranquillité, dont il avait joui jusqu'alors. En 732, les hordes d'Ab-el-Rhaman passent la Loire, remontent la Saône jusque près d'Autun, et de là se divisent en deux bandes, dont l'une se dirige à l'ouest et va brûler Sens, tandis que la seconde livre aux flammes Besançon et Luxeuil, à l'autre extrémité de la province.

Vers le milieu du VIIIe siècle, la Bourgogne citérieure, ou en deçà de la Saône, commençait à élaborer ses divisions territoriales pour les temps féodaux. Les chartes y mentionnent, dès cette époque, dix comtés, *comitatus*, savoir : l'Auxois, *Alsensis;* le Tonnerrois, *Tornedorensis;* le Lassois, au nord de la Côte-d'Or, *Latiscensis;* l'Avalonnais, *Avalonnensis;* le Dijonnais, *Oscarensis et Divionensis;* le pays d'entre Mirebeau et Saint-Jean-de-Losne, *Atoarensis;* le Morvan, *Morvenensis;* la Bresse, *Brissia;* et la principauté de Dombes, *Dombensis.* Quant à la Bourgogne ultérieure, ou Franche-Comté, elle conservait son ancienne division en quatre *pagi* ou cantons, qui paraît remonter aux premières années de la conquête burgunde. Ces quatre *pagi* étaient ceux de Warasch ou Varasque, entre Besançon, Baume-les-Dames et Pontarlier ; de Scoding, qui s'étendait depuis Salins, Champagnole et Poligny jusqu'à la Bresse ; de Port, entre l'Elsgaw et Port-sur-Saône, l'ancien *Portus Abucinus* qui en était le chef-lieu ; enfin celui d'Amaous, embrassant tout le pays compris entre Gray et le val de la Loue. Ce dernier district et le *comitatus Atoariensis*, dont nous avons parlé plus haut, tiraient leur dénomination de deux colonies germaines, l'une d'Attuariens, l'autre de Chamaves ou Hamaves, que Constance-Chlore y avait établies en 293, après ses victoires sur les Germains.

A la mort de Pépin-le-Bref, les deux Bourgognes échurent à Carloman (868). Sous le règne de Charlemagne, leur histoire, comme celle de toutes les provinces centrales de la monarchie carlovingienne, est peu connue. La vie renaissait alors partout dans l'empire ; mais on ne la sentait guère qu'aux extrémités. Le règne de Louis-le-Débonnaire, et sa mort bien plus encore, ramenèrent la guerre du dehors au dedans. En 841, la bataille de Fontenai (Fontenaille près d'Auxerre) laisse indécise la question du partage des États de ce prince, que résout deux ans après le traité de Verdun. Par ce traité, Charles-le-Chauve reçut la Bourgogne citérieure ; quant à la Bresse et aux quatre *pagi*, incorporés successivement aux royaumes d'Italie et de *Lotharingia*, ils ne rentrèrent au domaine de Neustrie qu'à la mort de Lothaire II, et de son frère l'empereur Louis II. Un nouveau démembrement se préparait encore ; le traité de Verdun avait fondé les états ; le capitulaire de Kiersy-sur-Oise fonda les fiefs. A la faveur des troubles qui suivent la mort de Boson, créé roi d'Arles par la diète de Mantaille, son frère, Richard-le-Justicier, déjà duc bénéficiaire de Bourgogne, étend son autorité de l'Yonne au Jura (887). Son règne (ce fut un véritable règne) ne dura pas moins

de trente-quatre ans, qu'il employa à contenir des vassaux impatients de toute obligation féodale, ou à repousser les invasions des Normands qui, remontant sur leurs *chevaux à voiles*, les fleuves bourguignons, répandaient dans toute la Cisjurane la désolation et la terreur. La mort de ce seigneur fut, pour les deux Bourgognes, le signal des plus grandes calamités (921). Aux Normands, repus de butin, succèdent les Hongrois, non moins cruels et plus insaisissables. Dix famines et treize pestes fondent sur ces malheureuses contrées pendant le xe siècle, « vrai siècle de fer, » comme dit Mabillon. « Poussés par la crainte », le peu d'hommes libres qui restent encore viennent d'eux-mêmes se constituer serfs des abbayes de Cluny, récemment fondée par saint Bernon (910), de Bèze, de Sainte-Marie de Vezelay, de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Benigne de Dijon, de Luxeuil et de Condat. L'anarchie, la terreur règnent partout, et Adson, témoin de tant de désordres, s'écrie douloureusement du fond du monastère de Luxeuil : « L'audace des tyrans est arrivée à son comble, il n'y a plus ni roi ni juge. »

En 956, la première maison de Bourgogne, issue de Beuves d'Ardenne, père de Boson et de Richard-le-Justicier, s'éteignit dans la personne de Gislebert de Vergy, gendre de ce dernier. Hugues-le-Grand, qui jetait depuis longtemps sur le duché un œil de convoitise, s'en empara sans opposition et le donna à Othon, son second fils. La même année, Létalde, fils du célèbre aventurier Albéric de Narbonne, prit, à l'exemple de Hugues, dans la Bourgogne ultérieure, où il possédait déjà des terres importantes, le titre d'archicomte. Quarante ans après, environ, les deux provinces se trouvèrent réunies de nouveau, dans les mains d'Othe-Guillaume, qui, en sa double qualité d'arrière petit-fils de Létalde et de fils adoptif du duc Henri, frère et successeur d'Othon, hérita de l'une et de l'autre ; mais cette réunion ne fut que momentanée, et, quand Othe mourut (1027), il y avait quinze ans déjà que le roi de France, Robert Ier, l'avait dépouillé du duché. Othe soutint une guerre non moins malheureuse contre l'empereur Henri II, que Rodolphe III, l'*Ignare*, dernier roi de Transjurane, s'était substitué dans ses droits et ses prétentions sur le royaume d'Arles ; et, après de longues et sanglantes hostilités, il se vit contraint à l'hommage. L'année qui suivit la mort de ce seigneur, une famine si violente désola les deux Bourgognes qu'on vendit en plein marché de la chair humaine (1028). « Près de Mâcon, » dit la chronique d'Hugues de Flavigny, « un assassin arrêtait et dévorait les voyageurs ; quarante-huit têtes d'hommes furent trouvées chez lui ; on le brûla. » En 1031, le fléau sévissait encore avec tant de cruauté, que les habitants de Poligny, d'après une charte du temps, furent réduits à manger de la terre. Au milieu de ces calamités, la licence et les guerres féodales n'avaient pas suspendu leur cours. Le synode de Verdun-sur-Saône, assemblé, pour y mettre un terme, sous la présidence de l'archevêque de Lyon, Burkard, ayant proclamé *la paix de Dieu*, tous les seigneurs bourguignons jurèrent d'en observer les statuts sous peine d'excommunication (vers 1030). On vit alors, comme par enchantement, la sécurité renaître en tout lieu ; *le moine*, *le clerc et le vilain* purent voyager sans crainte d'être dépouillés ; on n'attenta plus à la propriété ni aux personnes, et « la cavale non ferrée et son poulain encore indompté » n'eurent rien à redouter des voleurs. Cela dura quelques mois, mais l'anarchie recommença dès

1032, et « le monde, » dit Raoul Glaber, « sembla retomber dans l'enfance. »

Vers la fin du XIe siècle, l'histoire de Bourgogne a pour théâtre l'Espagne, le Portugal, la Palestine, tous les pays, excepté la Bourgogne même. Tandis que les successeurs d'Othe-Guillaume et de Robert, frère d'Henri Ier de France et fondateur de la première maison capétienne de Bourgogne, s'épuisent dans des luttes obscures, ceux-ci contre leurs vassaux, pour en obtenir l'hommage, ceux-là contre les empereurs, pour ne point le rendre, la noblesse bourguignonne va chercher au loin des périls et des aventures. Les rois de Castille et d'Aragon, « avaient alors, » dit un chroniqueur, « assiduement l'épée sanglante au poing contre les infidèles. » L'appel qu'ils firent à la France fut surtout entendu sur les bords de la Saône. En 1060, Henri, petit-fils du duc Robert, passe les Pyrénées avec une nombreuse suite de chevaliers, gagne en quelques années dix-sept batailles sur les Maures, et prépare ainsi au comte d'Ericeira un magnifique sujet d'épopée. En 1093, Raimond, frère du comte Rainaud, part à son tour, obtient, à force d'exploits et de services, la main de doña Urraca, fille d'Alphonse VI de Castille, et devient la tige des rois de cette contrée. Sur ces entrefaites, Urbain II ayant prêché à Clermont la première croisade, la fille du duc Eudes Borel, la belle et vaillante Florine, que l'histoire a le droit de disputer à la poésie, vole en Orient en compagnie de son fiancé, Suénon, fils du roi de Danemark; mais, à peine arrivée en Asie, elle tombe dans les plaines de la Cappadoce, percée de sept flèches sarrazines. A la nouvelle de la mort de sa fille, Eudes quitte ses États, accompagné de Renaud II, le *franc comte*, et des deux frères de ce seigneur, Étienne et Hugues, archevêque de Besançon; tous quatre vont mourir en Terre-Sainte, Rainaud et Hugues par le climat, Eudes et Étienne par le fer des infidèles. Un trait relatif à Eudes Borel caractérise parfaitement et ce prince et son époque. Après avoir passé sa vie à détrousser les voyageurs, le remords le saisit sur la fin de ses jours, et il fonda, pour expier ses crimes, la fameuse abbaye de Cîteaux, dont l'abbé devait, moins d'un siècle plus tard, être reconnu comme chef d'ordre par plus de trois mille monastères (1098). Du vivant d'Eudes, le feu Saint-Antoine et le mal des Ardents désolèrent longtemps les deux Bourgognes.

Eudes Borel eut pour successeur son fils Hugues II, le Pacifique (1102). Ce prince ne fit guère que relever de ses ruines Dijon, « qu'un oraige de feu avoit quasi toute esplanée et réduite en cendres. » Pendant qu'il y était occupé, la branche directe de la maison d'Albéric s'éteignait au comté dans la personne de Guillaume l'*Enfant*, que ses barons assassinèrent, et Renaud III, chef d'une branche collatérale, prenait le titre de comte supérieur (1126). Quelques années après ces événements, s'éleva du sein de l'assemblée de Vezelay la grande voix de saint Bernard annonçant à l'Europe les progrès de Zengui et de Noureddin, la prise d'Édesse et la désolation de l'Église d'Orient. A ces douloureuses nouvelles, la Bourgogne entière s'émut; « les villes et les châteaux devinrent déserts, et partout on vit des veuves dont les époux n'étoient pas morts » (1147). Toutefois, ni Eudes II, alors duc, ni Renaud III, ne se croisèrent. Le premier avait envoyé quelques années auparavant quinze mille Bourguignons combattre les Sarrazins sur les bords du Tage; il crut sa dette envers l'Europe et saint Bernard acquittée, et se tint tranquille dans ses châteaux. Quant au second, vingt ans de guerres

contre les empereurs Lothaire de Saxe et Conrad III, à la suzeraineté desquels il avait vainement tenté de se soustraire, l'avaient mis hors d'état de pourvoir aux dépenses d'une si longue expédition, et d'ailleurs, atteint alors d'une maladie cruelle, il sentait qu'il lui restait peu de jours à vivre. Il mourut, en effet, l'année suivante (1148), laissant pour unique héritière une fille nommée Béatrix, qu'épousa Frédéric-Barberousse après avoir montré préalablement à Guillaume, oncle de la jeune comtesse, qui avait usurpé le titre de *consul des Bourguignons*, *combien savoient couper les glaives allemands* (1156).

Le règne de Frédéric-Barberousse est peut-être l'époque la plus brillante de l'histoire de la Franche-Comté, avant la réunion de cette province à la France. Dans les intervalles de repos que lui laissaient ses guerres d'Italie, ce grand prince se plaisait à visiter la noblesse bourguignonne, et à lui donner dans son château de Dole des fêtes splendides, auxquelles il conviait, de toutes les parties de la France et de l'Allemagne, l'élite des minnesinger, des trouvères et des troubadours. Dans le même temps, le duché de Bourgogne jouissait d'un calme profond sous le gouvernement ferme et sévère de Hugues III. Malheureusement ce prince commit la faute d'accompagner Philippe-Auguste en Syrie, d'où il ne devait pas revenir. Pendant qu'au siége de Saint-Jean d'Acre il se signalait par sa valeur, à côté même de Richard-Cœur-de-Lion, et méritait les épithètes de *moult bon chevalier et chevalureux de sa main*, que lui décerne Joinville, routiers, patarins, publicanis, cottereaux, tisserands, *caputies*, parcouraient la Bourgogne, les armes à la main, en grandes troupes, et, sans crainte des bûchers incessamment allumés au village d'Aquin près de Vezelay, où on les brûlait par centaines, ils commettaient partout sur leur passage les plus affreux désordres (1191-93). Le principal titre de Hugues III à la reconnaissance de l'histoire est d'avoir, en affranchissant Dijon (1187), apposé son sceau ducal sur la première charte de commune octroyée à une ville bourguignonne. Déjà, il est vrai, depuis environ un quart de siècle, deux tentatives avaient été faites, l'une à Vezelay par les serfs de Sainte-Marie, l'autre à Auxerre par ceux de Saint-Germain, protégés par le comte lui-même; mais elles n'avaient abouti toutes deux qu'à aggraver la condition de leurs auteurs. Dijon une fois érigé en commune, l'exemple était donné; bon gré, mal gré, il fallut le suivre. Dès son retour de la quatrième croisade, Eudes III, successeur de Hugues, s'empressa d'affranchir Avallon, Talant, Rouvres, etc. Sous ce duc, comme sous le précédent, la Bourgogne s'initia de plus en plus à la vie de la grande nation qui devait se l'assimiler un jour. Dans l'expédition contre les Albigeois, dont Eudes reçut le commandement des mains de Philippe-Auguste, qui ne put la diriger en personne, *ayant alors à ses côtés deux grands et terribles lions*, Othon et Jean-sans-Terre; à Bouvines, où ce seigneur contribua puissamment à la victoire, les milices et la noblesse bourguignonnes combattirent, comme à Ptolémaïs, sous l'oriflamme et dans les rangs de la chevalerie française. Eudes III mourut en 1218; la même année, son fils Hugues IV se fit couronner duc à Saint-Bénigne. Profondément imbu des idées politiques de Louis IX, qu'il avait eu le loisir d'étudier pendant leur commune captivité en Égypte, ce prince porta dans ses États un coup mortel à la féodalité par l'institution des grands bailliages en face des justices seigneuriales. Ro-

bert II, son fils et son successeur, se conformant aux traditions de sa famille, poussa le dévouement à Philippe-le-Bel jusqu'à le représenter à Rome dans ses démêlés avec Boniface VIII, et reçut en récompense de ce service le titre de *grand-chambrier* de France et le gouvernement du Lyonnais (1270-1305). A sa mort, Hugues V, l'aîné de ses enfants, hérita du duché; mais il mourut lui-même fort jeune et sans laisser de progéniture.

Tandis que des liens de sympathie chaque jour plus étroits unissaient la Bourgogne à la France, la Franche-Comté achevait de se soustraire à l'Allemagne après s'être débattue contre elle pendant quatre siècles. A la mort de Frédéric-Barberousse, elle était devenue le partage d'Othon, son quatrième fils (1190). Né dans le palais impérial, Othon ajouta à son titre de *cuens* ou comte celui de *palatin*, qu'à son exemple prirent tous ses successeurs. C'est là, du reste, tout ce que ce prince fit de mémorable, du moins en Franche-Comté. Un an après sa mort, lasse d'avoir l'*épee resserrée et le harnois pendu au croc*, la noblesse comtoise s'associa avec enthousiasme à la croisade prêchée par Foulques de Neuilly, et alla fonder en Romanie les principautés d'Athènes, Thèbes, Carithènes, Achaïe, etc., qui échurent aux Dampierre, aux Champlitte, aux La Roche, aux Cicon (1202). Othon ne laissait pas d'enfants mâles; de ses deux filles, Jeanne, l'aînée, mourut jeune et sans avoir eu d'époux. La cadette, nommée Béatrix, comme son aïeule, hérita alors du comté et le porta dans la maison de Méranie par son mariage avec Othon, fils de Berthold III, duc de Méran, Tyrol, Carinthie et margrave d'Istrie (1206). Activement mêlés aux affaires d'Allemagne, Othon II et Othon III son fils, ne résidèrent presque jamais dans le comté, ou s'ils y firent de courtes apparitions, ce ne fut guère que pour inféoder à la branche cadette, représentée alors par Étienne II et son fils Jean de Châlons l'*Antique*, descendants de Létalde par Guillaume, frère de Rainaud III, le peu de terres qui leur restaient en propre. Cette aveugle et fatale imprévoyance ne tarda pas à porter ses fruits. En 1248, à la mort d'Othon III, nonobstant les droits de la comtesse d'Orlemonde, fille aînée du défunt, Hugues, fils de Jean de Châlons, se prévalant du titre d'époux d'Alix, seconde fille d'Othon, usurpa la dignité de comte palatin. Cet avénement de la maison de Châlons marque la fin de la domination allemande dans le comté. Hugues, prince sans énergie et d'une capacité commune, se laissa toute sa vie diriger par Jean l'*Antique*, qui fut sous son nom le véritable palatin. Un moment arriva cependant où des querelles éclatèrent entre le père et le fils; on se fit même de part et d'autre une guerre à outrance; mais Louis IX, *qui se plaisoit à apaiser les estrangiers*, réconcilia les deux adversaires. Hugues mourut en 1266, laissant le comté à son fils Othes IV ou Othenin; quant à Jean, il vécut une année encore, et s'éteignit de vieillesse plutôt qu'il ne succomba à une maladie. Outre le fameux Jean de Châlons-Arlay, il avait eu des divers mariages qu'il avait successivement contractés un grand nombre d'enfants, *tous*, dit Gollut, *hautains*, *superbes et remuants*.

De graves événements se préparaient en Franche-Comté. Léger, capricieux, insouciant, avide de fêtes, d'aventures et de batailles, brave chevalier, mais pauvre seigneur, Othenin s'en alla, partisan zélé des Angevins, guerroyer en Sicile, à Naples, en Catalogne, partout où il y avait des Arragonais. Malheureusement, tandis qu'il parcourait ainsi l'Europe en quête de coups d'épée à donner

ou à recevoir, il ne s'aperçut pas que dans son comté même de violents orages s'apprêtaient à fondre sur sa tête. L'empereur Adolphe, Jean d'Arlay et ses frères venaient en effet de former contre lui une vaste et redoutable coalition. Entouré de périls, écrasé de dettes, ne voyant autour de lui que des ennemis, et ne sachant comment leur faire face, Othenin perdit alors la tête et conclut avec Philippe-le-Bel cet ignominieux traité de Vincennes, par lequel il deshéritait tous ses autres enfants nés ou à naître, et, ne stipulant pour lui-même qu'une simple pension, abandonnait à sa fille Jeanne, pour en jouir avec son fiancé le comte de Poitiers, plus tard Philippe-le-Long, *son comté, sa baronnie, sa terre, ses droits, ses hommages et ses fiefs* (1295). A la nouvelle de cette honteuse transaction conclue sans leur consentement, les barons comtois, excités par Jean d'Arlay, courent aux armes. Édouard d'Angleterre, l'empereur Adolphe, les comtes de Bar et de Flandre, se joignent à eux, et les secourent d'hommes et d'argent. Grâce à l'habileté de Philippe, cette formidable ligue se dissipa presque en aussi peu de temps qu'elle en avait mis à se former. En 1301, la paix fut conclue; le comte de Poitiers et Jeanne demeurèrent paisibles maîtres du comté, que Philippe-le-Bel administra en leur nom jusqu'à leur majorité. Quant à Othenin, il alla mourir en Flandre des suites d'une blessure reçue à la bataille de Cassel (1303).

A la mort d'Hugues V, Eudes IV, son frère, prit possession du duché; quelques années plus tard (1318), il épousa Jeanne, fille aînée de Philippe-le-Long, et, en 1329, il eut en héritage, de sa belle-mère, la reine Jeanne, fille d'Othenin, l'Artois et le comté de Bourgogne. Marguerite, comtesse de Flandre et Isabelle de France, sœurs de sa femme, réclamèrent leur part dans cette succession; mais une transaction mit fin à ces débats et maintint Eudes dans la pleine jouissance de ses droits. Les deux Bourgognes, le duché et le comté, furent heureuses de cette réunion, qui de nouveau confondait leur existence et leurs intérêts. Cependant il y eut des mécontents parmi les seigneurs comtois; ils craignaient que le duc n'attentât à leurs priviléges :

Lors fust commune opinion
Qu'il n'y auroit si grande beste
A qui ne feit baissier la teste,

dit un poëte du temps. Quelques-uns coururent le pays; on en vint à bout, mais les hostilités recommencèrent en 1336. Eudes avait donné le gouvernement du comté à Guy de Villefrancon, homme inflexible et violent, dont « saincte Église se plaignoit, » et qui traitait la noblesse avec peu de ménagement. « Les grans barons leurs freins rongeoient : » l'impatience éclata. Les mécontents, excités par Jean de Châlons-Arlay, se jetèrent à l'improviste sur plusieurs villes fidèles, et ils les avaient brûlées déjà, quand Eudes arriva dans le comté et tailla en pièces les confédérés à la bataille de la Malecombe, sous les murs de Besançon. Cette victoire fit tomber la révolte; un traité fut conclu et les seigneurs prêtèrent hommage au duc.

Riche et puissant, Eudes IV servit activement les rois de France Philippe-le-Long, Charles-le-Bel et Philippe de Valois. En 1328, il accompagna ce dernier en Flandre et fut blessé à la bataille de Montcassel. Quand la guerre fut déclarée entre les rois de France et d'Angleterre (1337) il se joignit à Philippe, et

chargé par ce prince de défendre les environs de Saint-Omer, il y battit les Anglais, commandés par Robert d'Artois. Dans ces luttes désastreuses, le duc et la noblesse faisaient bravement leur devoir; au nord et au midi ils étaient en face de l'Anglais. Tandis que l'héritier d'Eudes mourait au siége d'Aiguillon, les gentilshommes bourguignons se faisaient tuer à Crécy (1346). Les deux Bourgognes eurent une large part dans les cinq grandes calamités de la France à cette époque : la guerre, les exactions du fisc royal, l'altération des monnaies, la disette et la peste; ce dernier fléau y sévit affreusement. Des villages furent entièrement dépeuplés; quelques villes perdirent les dix-neuf vingtièmes de leurs habitants. A la mort d'Eudes IV (1349), sa succession échut à son petit-fils, Philippe de Rouvres, enfant maladif qui fut placé sous la tutelle de sa mère, Jeanne de Boulogne, puis du roi Jean, qui épousa celle-ci, prit la qualité de régent de Bourgogne, et fit frapper monnaie à son coin dans le duché. La royauté française n'abandonnait pas ses vues d'agrandissement : Jean prévoyait déjà que Philippe mourrait jeune, et songeait à s'assurer ses domaines. Les États du duché furent favorables au régent et lui accordèrent des subsides; mais ils ne voulurent pas souffrir qu'il portât atteinte à leurs priviléges : trois fois ils refusèrent l'introduction de la gabelle.

Après la bataille de Poitiers (1356), les Anglais se répandirent dans la Bourgogne, battirent les milices du pays à Brion-sur-Ource, brûlèrent Châtillon, saccagèrent d'autres villes, et, pénétrant jusqu'à Flavigny, menacèrent la capitale même. Il fallut, pour éloigner « cest orage marin » s'engager à payer une rançon de deux cent mille moutons d'or : le difficile, l'impossible même, était « de treuver ces moutons de Colchos portans la toison et la laine dorée; » on en paya une partie et on livra des otages pour le reste. Pendant ces troubles, Philippe de Rouvres avait été marié, dans sa onzième année (1357), à Marguerite, fille de Louis II, comte de Flandre; déclaré majeur en 1360, il avait à peine pris le gouvernement de ses États, qu'il mourut des suites d'une chûte au château de Rouvres. En lui finit la première branche royale, laquelle avait régné en Bourgogne pendant trois cent trente ans, depuis Robert de France. Son opulente succession fut divisée : le roi Jean, alors prisonnier en Angleterre, fit déclarer que le duché lui était dévolu, non comme fief faisant retour au domaine royal, mais à titre héréditaire, et parce qu'il était le plus proche parent du duc; c'était une faible compensation pour les sacrifices du traité de Brétigny et les malheurs de la France. Le comté et l'Artois échurent, en vertu du même principe, à Marguerite, comtesse de Flandre, aïeule de la jeune veuve de Philippe de Rouvres. Jean commit d'abord le duché à son quatrième fils, Philippe, qui avait conquis à Poitiers le surnom de *Hardi*, puis il lui en fit donation (1363), sous la seule réserve de réversibilité à la couronne, à défaut d'héritiers mâles. Tandis que le roi Jean retournait en Angleterre, faute de pouvoir payer sa rançon, les compagnies d'aventure, Malandrins, Routiers, Tardvenus, désolaient les provinces : en Bourgogne et dans le comté, des nobles leur servaient de guides. Après la défaite de Jacques de Bourbon, à la bataille de Brignais, ils coururent le pays à diverses reprises, et toujours il fallut payer pour les éconduire. Les Anglais pénétrèrent aussi dans les Bourgognes, et ils arrivèrent deux fois jusque sous

les murs de Besançon, qu'ils faillirent surprendre; la seconde fois (1363), Jean de Vienne, qui devint plus tard amiral de France, les poursuivit jusqu'à Chambornay, où il les mit en déroute et tua de sa main leur général; tous périrent, « sauf quelque petit nombre, des mieux enjambés, qui le gaignèrent à courir. »

Le roi Jean étant mort l'année suivante, Charles V confirma à Philippe la donation que son père lui avait faite, mesure impolitique, qui devait être, pour la monarchie, la source d'une longue suite de malheurs. Le nouveau duc de Bourgogne ne put guère, d'abord, s'occuper de ses États; le roi l'envoya contre les compagnies dans le pays Chartrain, où il leur enleva Marcheville, Camerolles, Dreux, Preuil, Conneray; puis dans le Bourbonnais et dans la Basse-Auvergne, d'où il les expulsa. Entre ces deux expéditions, il eut à défendre son duché contre le comte de Montbéliard, qu'il força à se retirer de l'autre côté du Rhin, et dont il mit le comté à feu et à sang. A l'éclat de ces exploits, Philippe ajouta bientôt celui d'un brillant mariage. Pendant cinq ans, Édouard III avait demandé pour son fils la main de Marguerite de Flandre, veuve du duc Philippe de Rouvres; mais Charles V avait réussi à empêcher ce mariage. Il demanda pour son frère la main de la jeune princesse, dont l'aïeule, Marguerite de France, se joignit à lui pour fléchir Louis de Mâle. Celui-ci, déterminé par quelques concessions du roi et par les prières de sa mère, consentit à donner sa fille au duc de Bourgogne. Ce mariage (1369), faisait de Philippe-le-Hardi l'un des plus puissants princes de l'Europe, car sa femme devait recueillir, à la mort de son père et de son aïeule, les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Flandre, de Nevers et de Rethel. Dans les années suivantes, le duc fut envoyé contre les Anglais dans la Flandre, la Picardie, la Guyenne, la Champagne; contre les Navarrais dans la Normandie. En 1379, il entra en Flandre et y apaisa la révolte des villes soulevées contre son beau-père, Louis de Mâle. L'année suivante, il marcha de nouveau contre l'armée anglaise, et il allait lui livrer bataille sur les bords de la Sarthe, quand on apprit que le roi venait de mourir.

Charles VI, son fils, lui succédait; mais le vrai roi de France, dans cette douloureuse fin de siècle, fut Philippe-le-Hardi. C'était la seule tête politique de la famille; ambitieux, magnifique, chevaleresque et puissant, il eut bientôt neutralisé l'influence des autres oncles du roi, et, de fait, il gouverna pendant vingt ans. La fin de sa vie appartient tout entière à l'histoire générale du royaume; ce n'est pas à nous de raconter cette lamentable période de nos annales : la folie sur le trône; autour du trône tous les vices, ambitions coupables, rapacité, cruauté, débauche, ineptie. Que faisaient cependant les provinces dont nous esquissons l'histoire? La Bourgogne était accablée; sa noblesse et ses milices suivaient le duc dans toutes ses expéditions; le repos et la vie des Bourguignons étaient sacrifiés dans des campagnes qui n'intéressaient que l'ambition de Philippe. Pour fournir aux frais de ces campagnes et aux exigences d'un luxe exagéré, celui-ci faisait une rude guerre aux finances; il écrasait ses peuples d'impôts, établissait un grenier à sel dans les principales villes du duché, et, malgré l'énergique opposition des députés des communes, obtenait des États l'introduction de la gabelle. Aux dépenses dont nous venons de parler, d'autres venaient s'ajouter encore. Tout en gouvernant la France, Philippe n'oubliait pas

ses propres désirs d'agrandissement. Non content des domaines qui lui advenaient par héritage, ou qu'apportait dans sa maison le mariage de ses fils, il achetait encore d'autres seigneuries, entre autres le comté de Charolais. Il profitait de ses courts séjours à Dijon, pour régler les affaires de ses États, régulariser l'administration de la justice, réprimer l'arrogance de quelques grands vassaux, et faire opérer le dénombrement des fiefs, afin que les seigneurs « en feissent leur debvoir, » beaucoup d'entre eux, sous les règnes précédents, s'étant soustraits à la suzeraineté des ducs pour se mettre sous celle de l'Empire. Ainsi Philippe travaillait avec une ardeur infatigable à fonder cette puissance bourguignonne, qui chaque jour grandissait et devenait de plus en plus redoutable pour la France, lorsqu'il mourut de la peste à Hall (1404). Il laissait sept enfants, tous légitimes, « chose belle et rare! » s'écrie naïvement un des historiens de la Bourgogne. Ses prodigalités l'avaient ruiné; le plus puissant des vassaux de la couronne mourait pauvre. Il fallut emprunter pour subvenir aux frais de ses funérailles; sa veuve dut renoncer à la part qui lui revenait dans les biens communs, en déposant sur son cercueil, selon la coutume de Bourgogne, ses clefs, sa bourse et sa ceinture.

Philippe eut pour successeur Jean, son fils aîné, qui, quelques années auparavant (1396), s'était engagé dans une malheureuse croisade contre Bajazet. A la bataille de Nicopolis, où périt la fleur des noblesses française et bourguignonne, Jean lui-même avait été fait prisonnier; cette expédition, follement conduite, n'avait eu pour résultat que ce beau surnom de *Sans-Peur*, donné, par son farouche vainqueur, au fils de Philippe. Il semble, quand on vient de parcourir le règne de Philippe-le-Hardi, si fécond en désastres de tout genre, que la coupe des misères doive être à jamais tarie; mais non, le règne qui suit est plus effroyable encore : il commence par un assassinat, il finit par un autre. Entre ces deux événements, le royaume est à la merci de deux factions qui, durant quinze ans, se livrent de continuels combats, et se disputent le honteux secours des Anglais : « Les princes ignorans ne pensoient sinon (ainsi que borreaux) à rechercher comme ils espancheroient le sang humain, haians le cueur aliéné des vertus et de l'humanité. » L'esprit se détourne avec horreur de ces souvenirs; on se fatigue à marcher dans le sang de ces guerres civiles, de ces exécutions, de ces meurtres. Enfin, Jean-sans-Peur, qui avait fait tuer le duc d'Orléans (1407), est assassiné lui-même à Montereau (1419). La France va mourir, à moins qu'un miracle ne vienne la sauver. Un siècle plus tard, en montrant à François Ier le crâne fendu du duc de Bourgogne, un gentilhomme lui dira avec raison : « C'est par ce trou que les Anglais sont entrés en France. » Du reste, le duc Jean eut peu de relations avec les peuples de ses deux Bourgognes; à peine visita-t-il quelquefois ces provinces, dont sa femme, Marguerite de Bavière avait le gouvernement en son absence. Elle convoqua souvent les états, pour leur demander des subsides; mais, en échange de ces sacrifices incessants, pas une institution nouvelle, nulle amélioration, nul progrès.

C'est à regret que nous évitons d'entrer dans le détail des grands faits historiques de ce temps; les dimensions de notre cadre ne sauraient les comporter, une main plus habile aura d'ailleurs à les retracer, en ce livre même, dans l'histoire

de la ville de Paris. Forcés de ne parler que des événements particuliers aux deux Bourgognes, nous passons brièvement sur ces règnes, si importants cependant, des quatre ducs de la maison de Valois. Nous nous bornons à rappeler que Philippe-le-Bon, pour venger son père Jean-sans-Peur, s'allia aux Anglais, et signa le traité de Troyes. C'était, du même coup, livrer le royaume à Henri V et anéantir les droits du Dauphin. Gens du Bourguignon, gens du Dauphin se battirent partout, à Mons-en-Vimeux, Verneuil, Saint-Ricquier, Cravant, etc.; l'Anglais, renfermé dans Paris, profita des échecs de tous. Un long temps se passa avant que Philippe crût avoir vengé suffisamment la mort de son père et se souvînt qu'il était prince français. Enfin il revint à lui-même et se réconcilia avec Charles VII; le traité d'Arras acheva l'œuvre de l'héroïque Pucelle (1435); les Anglais furent chassés. Philippe obtint du roi tout ce qu'il voulut, la seigneurie de Saint-Gengoult, les comtés d'Auxerre, de Mâcon, de Bar-sur-Seine, Péronne, Amiens et les autres villes de la Somme, c'est-à-dire la barrière de la France au Nord, et, ce qui lui importait davantage, la reconnaissance absolue de son indépendance féodale. Ainsi allait, toujours s'élevant, cette colossale maison de Bourgogne. Philippe y ajoutait à chaque instant quelque domaine : le Tonnerrois (1424), le comté de Namur (1428), les duchés de Brabant et de Limbourg (1430), le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise (1433), le duché de Luxembourg (1443). Toutes ces villes du nord, Bruges, Gand, Liége, etc., étaient pleines de factions; chaque année, de nouvelles révoltes éclataient, et alors il fallait des batailles et des torrents de sang pour dompter ces bourgeois si riches et si jaloux de leurs priviléges. Dans toutes ces guerres, la noblesse des deux Bourgognes secondait merveilleusement le duc; celui-ci, pour se l'attacher davantage encore, avait institué, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal (1430), l'ordre de la *Toison-d'Or*, qui fut pendant longtemps le premier de la chrétienté.

Tout allait bien pour Philippe et ses riches vassaux ; mais le peuple était misérable. Peu de temps avant le traité d'Arras, le duché et le comté avaient été ravagés par les gens du Dauphin ; après ce traité, le licenciement des armées donna lieu à la formation de nouvelles bandes qui parcoururent les provinces, vivant sur le paysan ; les populations n'étaient à l'abri que dans les villes ; on ne labourait qu'à portée de canon des remparts : « Tout estoit réduict en solitude, » dit un historien bourguignon, « sauf que quelque peu de villes restoit ; les quelles encor estoient plus tost logis de soldats que demeurances de citoïens. » La famine était telle qu'à Autun, les pauvres « mangeaient du pain fait d'une espèce d'argile ; » la peste était affreuse, les malades étaient morts aussitôt qu'atteints par le fléau, de gros bourgs ne comptaient plus que dix ou douze feux. On avait grandement besoin de la paix ; Philippe lui-même l'aimait et la désirait, et, dans ses dernières années, il l'eût probablement procurée à ses peuples accablés, s'il ne se fût trouvé placé entre Louis XI, ce roi astucieux, et le comte de Charolais, son propre fils. Il ne put empêcher la guerre du *bien public*, qui se termina par les traités de Conflans et de Saint-Maur (1465). Philippe mourut deux ans plus tard, à Bruges, pleuré de ses peuples qui le nommaient *le bon duc*. « Il y eut, » dit Paradin, « plus de larmes que de paroles, car il semblait que chacun eût perdu son père. » Ce n'est pas seulement dans ses États qu'il fut

regretté : prince populaire, ennemi généreux, chevalier sans tache, sa courtoisie et sa bonté lui avaient gagné tous les cœurs : Érasme le jugeait comparable aux plus grands hommes de l'antiquité. Magnifique et courageux autant que prince de son temps, il eut d'autres qualités bien rares à cette époque ; il aima et protégea les arts et les lettres ; il honora Van-Eyck, l'inventeur de la peinture à l'huile, eut en Flandre de magnifiques fabriques de tapisseries, les seules qui fussent alors en Europe, attira à sa cour les savants et les lettrés, recueillit de nombreux manuscrits, institua à Dôle, l'appelant « sa fille » et la comblant de priviléges, une université qui devint bientôt célèbre, et fit rédiger les coutumes du duché et du comté. Philippe avait en outre la cour la plus brillante et exerçait avec faste et majesté le pouvoir souverain ; mais c'était plutôt par devoir que par plaisir ; car, possesseur d'une fortune colossale, plus puissant que le roi lui-même, duc de six duchés, comte de quinze comtés, il se plaisait souvent, pour se moquer des longues et pompeuses énumérations de titres qu'affectaient les princes contemporains, à n'ajouter à son nom que ces mots : *duc des bons vins*.

Philippe était prince « doux, advisé, prévoïant. » Tout autre fut son successeur, Charles-le-Téméraire, le *Bataillard*, comme disent les historiens contemporains. Tout son règne, en effet, ne fut qu'une longue bataille, une bataille contre Louis XI ; car à Liége, à Neuss, à Granson, à Morat, à Nancy, comme à Montlhéry, c'était Louis XI, en réalité, qui se trouvait devant lui. D'ailleurs, comment réaliser sans luttes son rêve de la reconstitution de l'ancien royaume de Bourgogne, par la réunion à ses États de la Lorraine, de la Provence, du Dauphiné et de la Suisse ? Il avait fait beaucoup déjà : il avait acheté le comté de Ferrette (1469), le landgraviat d'Alsace, les villes du Rhin, s'était adjugé la Gueldre (1472), avait pris le titre d'avoué de Cologne et avait obtenu en Lorraine quatre places fortes aux frontières et le libre passage (1473) ; mais il échoua tout d'abord devant Neuss (1474), se brisa ensuite à Granson et à Morat contre les Suisses (1476) ; puis enfin alla périr sous les murs de Nancy, d'une mort sans éclat. Les Bourgognes souffrirent beaucoup sous le règne de Charles-le-Téméraire : dix années durant, sa noblesse avait vécu à cheval et s'était fait décimer sur vingt champs de bataille ; il avait épuisé ses bonnes villes d'hommes et d'argent. A ces malheurs s'étaient ajoutés ceux de l'invasion étrangère. Pendant le siége de Neuss, les Français étaient entrés deux fois dans le duché, où ils avaient battu une armée, pris d'assaut Cluny et ravagé une partie du Mâconnais. Dans la même année, des corps composés d'Alsaciens, de Suisses, de Lorrains, pénétraient dans le comté, qu'ils trouvaient désarmé, battaient à Héricourt Thiébaud de Neufchâtel, prenaient Blamont, Pont-de-Roide, Lisle-sur-le-Doubs, Grammont, Clerval, pillaient et incendiaient le pays, depuis Luxeuil jusqu'à la vallée de Morteau. Au mois de mars suivant (1475), treize cents hommes des cantons suisses franchirent le Jura, dévastèrent le val du Saugeois, surprirent Pontarlier, en passèrent la garnison au fil de l'épée, pillèrent la ville et le château, et, après cinq jours passés dans l'ivresse, se retirèrent, non sans avoir résisté avec avantage à douze mille cavaliers bourguignons, commandés par Antoine de Luxembourg, et marqué leur passage par l'incendie de tous les villages. Nous ne disons ici qu'une partie des désastres qui frappèrent les Bourgognes à la fin du règne de Charles-le-Téméraire : rien ne put

cependant lui aliéner les cœurs dans le duché et le comté, et sa mort remplit de deuil ces malheureuses provinces.

L'intérêt de Louis XI était dès lors de réunir à la couronne la plus grande part possible des domaines de la maison de Bourgogne. Suivant les lieux, il fit valoir des droits différents. Dans le duché, il ne pouvait se prévaloir de la clause *herede non succedente*, formulée dans la donation du roi Jean, puisqu'il existait encore un des descendants de Philippe-le-Hardi, Jean, comte de Nemours; mais il se présenta astucieusement comme ayant la garde noble de Marie, fille unique du feu duc et voulant lui garder son bien, et dès ce moment il annonça le désir de l'unir au Dauphin. Ce n'était qu'une feinte, il eût craint de rendre son fils trop puissant; mais en Bourgogne on souhaitait ce mariage. Le duc Charles avait indisposé Jean de Châlons, prince d'Orange, en lui retirant Nozeroy et d'autres terres; Louis lui en promit la restitution, ainsi que le gouvernement des deux Bourgognes, à condition qu'il y ferait admettre les troupes françaises. Jean de Châlons réussit facilement dans le duché, qui fut remis entre les mains du roi; à Dôle, où étaient rassemblés les états du comté, il éprouva de la résistance de la part du clergé et du tiers-état, mais la noblesse fit décider qu'on admettrait des garnisons françaises à Salins, Dôle et Gray. Cependant les choses n'en devaient pas rester là. Louis XI perdit le fruit de son hypocrite politique, quand les Gantois forcèrent la princesse Marie, qu'ils tenaient presque captive, à épouser l'archiduc Maximilien d'Autriche (1477). Le Comté songea aussitôt à se délivrer des garnisons françaises : Dôle, « inaccoustumée aux escharpes blanches, » chassa « les gens fleurdelysés »; la province entière se déclara avec elle, et il ne resta au roi que Gray et Salins; encore abandonna-t-il cette dernière ville, trop éloignée pour être secourue en cas de siége. La noblesse fit comme les villes; on organisa la défense. En même temps, le prince d'Orange, mécontent de ce que le roi venait de donner le gouvernement à George de La Trémouille, sire de Craon, passa au service de Marie, qui lui conféra cette charge.

Craon battit les Comtois au Pont du Magny. Il se préparait ensuite à aller mettre le siége devant Dôle, quand il apprit que la commune de Dijon, où Marie avait de nombreux partisans, venait de s'insurger et d'assassiner Jean Jouard, que Louis XI avait nommé président du parlement. Il partit pour réprimer la sédition, ce qui lui fut facile, la noblesse n'ayant point secondé le peuple. Au mois d'août 1478, il parut enfin devant Dôle avec une armée de quatorze mille hommes; mais, défait dans une sortie des assiégés, il décampa précipitamment, et s'enfuit vers le duché; dans sa retraite, il fut atteint par un corps de troupes comtoises qui acheva de le mettre en déroute. Cette année même, les troupes du roi de France furent expulsées de toute la province. Pendant ce temps, Maximilien se battait avec succès contre les Français dans l'Artois; une trêve d'un an fut conclue. A son expiration, l'archiduc fit entrer dans le duché, où beaucoup de gens regrettaient la domination bourguignonne, une petite armée qui prit Beaune, Châtillon-sur-Seine, Semur, Bar-sur-Seine, et qui peut-être eût conquis la province; mais l'Empereur, sur qui l'on avait compté, n'envoyait ni assez de troupes, ni assez d'argent. Charles d'Amboise, le successeur de Craon, recouvra sans difficulté les villes perdues et, bientôt après, par la réduc-

tion de Dôle, de Salins, de Poligny, d'Arbois, d'Auxonne et de Vesoul, acheva de se rendre maître du Comté. Toutefois la perte de la bataille de Guinegate (1479) détermina Louis XI à traiter avec Maximilien; mais, avec son habileté ordinaire, il traîna en longueur les négociations, dans l'espoir de quelque hasard favorable à sa politique. Il ne fut pas trompé; la princesse Marie succomba à la suite d'une chute de cheval (1482); sa mort fut suivie du traité d'Arras, dont le principal article était le mariage du Dauphin avec Marguerite, fille de Marie, qui apporterait en dot les comtés de Bourgogne, d'Auxerre, de Mâcon, d'Artois, de Bar-sur-Seine, reversibles à son frère Philippe, dans le cas où le mariage n'aurait pas lieu. Nulle mention ne fut faite du duché, qui demeura réuni à la couronne. Les fiançailles furent célébrées l'année suivante. Selon les conditions du traité, la jeune princesse fut conduite à la cour de France, pour y être élevée comme Dauphine, et les comtés furent livrés au roi.

Mais cette réunion du comté de Bourgogne à la France ne devait pas être définitive. Au mépris du traité d'Arras, le Dauphin, devenu roi sous le nom de Charles VIII, épousa Anne de Bretagne (1491), et conserva néanmoins les provinces qui lui avaient été livrées. Les hostilités recommencèrent aussitôt. Après avoir pris Arras et Saint-Omer, Maximilien, qui venait d'être élu roi des Romains, passa dans le Comté, prit Faucogney, Vesoul, Amance et tout le bailliage d'Amont, entra dans Besançon, ville impériale, qui ne pouvait lui fermer ses portes, et en fit sa place d'armes. La conquête fut dès lors promptement achevée; il n'y eut, de la part des Français, de résistance sérieuse qu'au château de Bracon-sur-Salins, qui se rendit après que Jean de Beaudricourt, gouverneur pour Charles VIII, eut été défait à Dournon par la bourgeoisie salinoise. Maximilien se préparait à entrer dans le duché, quand le roi, qui n'avait alors souci que de son expédition d'Italie, fit demander la paix; elle fut conclue à Senlis (1493). Charles VIII rendit au roi des Romains la jeune princesse Marguerite, et restitua les comtés de Bourgogne, de Charolais et d'Artois. Les deux provinces, à partir de ce moment, se séparent et nous sommes forcés de traiter isolément l'histoire de chacune d'elles. La Bourgogne continua à être administrée pour les rois de France par des gouverneurs. En 1513, Louis XII confia cette charge à Louis de La Trémouille; celui-ci, qui se trouvait alors en Italie, en fut rappelé par une irruption des Suisses dans le duché. Il accourut au secours de Dijon assiégé; mais il fut contraint d'acheter à prix d'argent la retraite de l'ennemi. Cette invasion coûta cher à la province, qui était déjà épuisée. François I[er], en montant sur le trône, applaudit au dévouement des Bourguignons, et les exempta pour neuf ans de l'impôt du marc d'argent qu'ils payaient depuis l'établissement des communes. Le nouveau roi tenait beaucoup à se rendre agréable aux peuples du duché et à conserver une si belle acquisition. Cependant la maison d'Autriche, depuis son alliance avec la princesse Marie, n'avait point perdu l'espoir de recouvrer la Bourgogne : Charles-Quint, habile à profiter des circonstances, ne consentit à rendre la liberté à François I[er], après le désastre de Pavie, qu'en échange du duché. Cette riche province eût alors été perdue pour la France si les états-généraux du royaume n'eussent refusé de ratifier le traité de Madrid, et si les représentants de la Bourgogne, surtout, ne s'étaient point opposés à

son exécution en menaçant de se déclarer indépendants. On offrit à l'Empereur une indemnité de deux millions d'écus d'or, mais il la refusa. Charles-Quint savait trop bien ce que valait la Bourgogne pour en faire l'abandon à si bon marché (1526).

François Ier donna le gouvernement de la province à Antoine de Lorraine. Peut-être fut-ce une faute de confier cette charge, une des plus éminentes charges de l'État, à un prince étranger. La maison de Lorraine considéra dès lors cette dignité comme héréditaire; après Antoine, vint Claude, duc d'Aumale, puis le duc de Mayenne : ce fut le commencement de l'élévation des Guise. La Bourgogne devint par eux un des foyers des guerres de religion. Mayenne y avait fait placer, comme lieutenant du roi, Gaspard de Saulx-Tavannes (1562); celui-ci se distingua par son zèle contre les huguenots et aussi par les persécutions qu'il leur fit subir. Pendant trente ans, la Bourgogne fut en feu; on ne rencontre, dans les annales de ce temps, que villes prises et reprises, et souvent pillées, tantôt par un parti, tantôt par l'autre. Dijon fut cependant sauvé des horreurs de la Saint-Barthélemy, grâce à la courageuse humanité du comte de Charny, lieutenant-général dans la province, qui prit sur lui de ne pas exécuter les ordres sanglants qu'il avait reçus; mais il mourut bientôt, et la Bourgogne, toujours gouvernée par Mayenne, entra presque tout entière dans la Ligue. Ce ne fut qu'après l'arrivée de Henri IV et la bataille de Fontaine-Française (1595) que cette province fut soumise. Le roi en donna le gouvernement à Biron, puis au Dauphin qui, devenu roi à son tour, le conféra à Henri de Bourbon, prince de Condé (1631). Peu de temps après, tandis que celui-ci était au siége de Dôle, Galas entra dans le duché avec quatre-vingt mille hommes : l'admirable résistance de Saint-Jean-de-Losne donna au prince le temps de rallier des troupes et de marcher contre les Impériaux, dont la retraite sauva la province et la France d'une redoutable invasion. Depuis ce temps, le gouvernement demeura dans la maison de Condé; durant les troubles de la Fronde, il lui fut retiré, il est vrai, et donné au duc d'Épernon; mais on refusa de le reconnaître. Dijon soutint un siége; Seurre fut prise et démolie. La paix des Pyrénées mit fin à ces troubles; les Condé furent remis en possession du gouvernement et le conservèrent jusqu'à la révolution.

Revenons à la Franche-Comté. Nous l'avons laissée à la fin d'une lutte courageuse, qui ne sera pas la dernière. C'est dans cette province « plus grande en sa réputation qu'en son étendue », que se trouve la dernière expression de la vieille nationalité bourguignonne : il faudra encore deux siècles de guerres et quatre invasions françaises pour la soumettre entièrement. Rendue à la maison d'Autriche par le traité de Senlis, la Franche-Comté, sorte de république placée moins encore sous la domination que sous la protection des rois d'Espagne, traversa assez paisiblement le XVIe siècle, grâce au traité de neutralité conclu à Saint-Jean-de-Losne (1522), qui la mit en dehors des longues guerres que la France soutint contre l'Empire et l'Espagne. Ce traité fut souvent renouvelé. Cependant, quand le roi de France eut déclaré la guerre à l'Espagne (1595), Louis de Beauvau-Tremblecourt entra dans le Comté avec huit mille hommes, parcourut le bailliage d'Amont, dont il prit les villes et brûla les villages; repoussé devant Besançon, il

passa à Salins, dont la garnison et les habitants, dans une sortie vigoureuse, le battirent et le forcèrent de se retirer dans les montagnes, où il continua ses ravages. Sur ces entrefaites le connétable de Castille, don Velasco, arriva avec vingt mille hommes : il n'eut pas de peine à recouvrer le terrain perdu ; mais ayant trouvé à Gray, Mayenne, chef de la Ligue, il réunit son armée à celle des catholiques, et ces deux chefs allèrent se faire battre à Fontaine-Française par Henri IV (1595). Cette défaite reporta la guerre dans la Franche-Comté. Henri l'envahit à la tête de vingt-cinq mille hommes et s'empara immédiatement de Rochefort, Pesmes et Quingey. Besançon obtint, moyennant trente mille écus, un traité de neutralité. Il fallut toute une armée et quatre jours de siége pour prendre Arbois. Salins, bien fortifié et bien défendu, eût arrêté le roi trop longtemps ; il ne l'assiégea pas et se contenta d'aller prendre et rançonner Poligny, Lons-le-Saulnier, Saint-Claude, Orgelet et Saint-Amour L'occupation française ne fut pas de longue durée; le traité de Vervins (1498) mit fin aux hostilités et restitua la Franche-Comté à l'Espagne.

En 1610, le traité de neutralité fut renouvelé ; il devait durer jusqu'en 1640, mais il fut violé avant son expiration. Richelieu gouvernait la France ; on était au plus fort de la guerre de Trente ans. Inquiet des progrès de la maison d'Autriche, le cardinal voulut intervenir directement, et il déclara la guerre à l'Espagne (1635). Vingt mille hommes entrèrent dans le Comté sous les ordres du prince de Condé. Alors commença pour cette province une nouvelle lutte contre la domination française, lutte héroïque qui dura dix années et dont chaque jour fut marqué par un exploit ou par un malheur. Cette guerre a eu deux historiens, Boyvin et Beauchemin, qui, l'un et l'autre s'y étaient illustrés et eussent pu prendre pour épigraphe : *quorum pars magna fui*. C'est dans leurs livres qu'il faut admirer cet immense effort de la nationalité franc-comtoise. Ce n'est plus cette fois, comme en 1479, la noblesse qui défend la province ; elle a été gagnée par Richelieu ; c'est le parlement, c'est la bourgeoisie qui vont se mettre en face des plus brillantes troupes de la France et de ses plus habiles capitaines, Condé, Longueville, Grancey, Bernard de Weimar. La résistance du peuple franc-comtois fut si vigoureuse que, des quatre villes fortifiées de la province, Besançon, Salins, Gray et Dôle, aucune ne fut prise. Mais que ces triomphes coûtèrent cher aux Francs-Comtois ! Excepté les places fortes que nous venons de nommer, les villes avaient presque toutes été incendiées ou pillées : les contributions de guerre avaient épuisé d'argent les habitants ; la peste ravageait la province ; la famine était effrayante : « La postérité ne le croira pas, » dit Beauchemin, « ..... les charognes des bestes mortes estoient recherchées aux voiries, mais ceste table ne demeura pas longtemps mise ; ..... les chiens et les chats estoient morceaux délicats ; puis les rats estant en vogue furent de requise..... Enfin on vint à la chair humaine, premièrement dans l'armée, où les soldats estant occis servoient de pasture aux autres, qui.... faisoient picorée de chair humaine pour manger..... La face des villes estoit partout la face de la mort. » Les malheureux qui échappèrent à la guerre, à la contagion, à la disette, s'expatrièrent et se réfugièrent en Suisse, en Savoie, à Milan, à Rome même : « On comptoit qu'ils estoient à Rome dix ou douze mille Bourguignons de tout sexe. »

Ruinée et dépeuplée, la province obtint enfin un traité de neutralité (1642). La paix des Pyrénées fut conclue plus tard et mit fin aux hostilités entre la France et l'Espagne (1659).

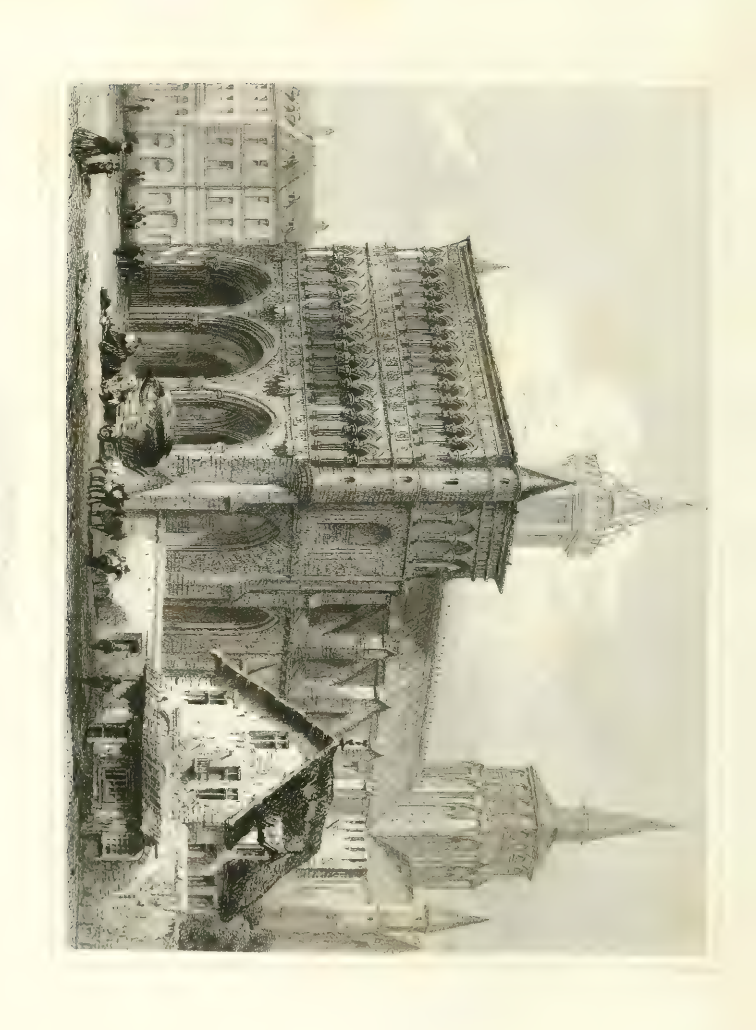
Cette paix ne dura pas assez longtemps pour permettre à la Franche-Comté de réparer ses pertes et d'oublier ses infortunes. Après la mort de Philippe IV, Louis XIV prétendit que cette province devait revenir à sa femme, fille aînée du défunt, et y envoya une armée de vingt mille hommes (1668). La conquête était facile et elle fut due moins aux armes du roi qu'à l'affaiblissement de l'esprit national dans la bourgeoisie; depuis les dernières guerres, celle-ci s'était effacée; le canon, la peste et la famine y avaient fait de larges vides, qu'étaient venus combler des colons étrangers. Quant à la noblesse, ce qu'il y en avait encore était passée dans l'armée ennemie ou préparait dans les rangs franc-comtois la trahison qui devait livrer la province. L'homme de la noblesse, à cette époque, c'était cet étonnant abbé de Baume, connu aussi sous le nom de don Jean de Watteville, qui, tour à tour colonel, chartreux, homme de cour, corsaire, pacha, ambassadeur, débauché, meurtrier et renégat, couronna son étrange destinée en vendant deux fois son propre pays. Où donc pouvait se trouver la résistance, sinon dans les cavernes et les forêts du Jura, chez ces rudes et primitifs montagnards que n'avaient ni domptés, ni même soumis, trente années auparavant, les cruautés de Weymar et de Guébriant. C'est là seulement, en effet, qu'on se défendit sérieusement; c'est dans un village que la nationalité expirante trouva son dernier héros. Un paysan, Lacusson, osa disputer le terrain de la mère-patrie au plus puissant monarque de l'Europe, et il l'eût sauvée, si cela avait été possible. Mais les villes étaient gagnées à prix d'or, les secrètes intrigues de Louvois et de Watteville avaient semé partout la divison, la Franche-Comté était moralement conquise avant l'arrivée des Français. Quinze jours de campagne suffirent pour la réduire entièrement. Elle plia, mais sous le pied du maître elle murmurait encore : « Sire, » disait le maire de Gray en remettant au roi les clefs de la ville, « votre conquête serait plus glorieuse, si elle vous avait été disputée. »

Rendue à l'Espagne, quelques mois après, par le traité d'Aix-la Chapelle, la Franche-Comté fut de nouveau envahie et conquise en deux mois (1674). Le traité de Nimègue (1678) la réunit à la France qui l'a gardée depuis ce temps. C'était dans sa destinée : il fallait qu'enfin elle fît partie de « cette zone héroïque » de la France orientale, qui va de l'Alsace au Dauphiné. Cependant elle conserva longtemps sa vieille haine; il lui fallut tout le XVIIIe siècle pour s'accoutumer à sa vie nouvelle. Pendant cette période, placée entre ses souvenirs et son avenir, elle se sent mal à l'aise : elle est grave, austère, triste même; on la croirait encore espagnole. Elle n'oublie rien, n'apprend rien. La Bourgogne, au contraire, était française de cœur dès sa réunion; son passé, sa position plus centrale, ses relations avec les autres provinces l'y avaient préparée; aussi s'associa-t-elle promptement à la vie commune et donna-t-elle à la France un grand nombre d'hommes éminents, parmi lesquels nous voyons figurer les Bossuet, les Vauban, les Crébillon et les Buffon.

Il ne fallut rien moins que la révolution de 1789, pour éteindre dans la Franche-Comté les vieilles rancunes nationales. C'est seulement de ce temps que

date son entière assimilation à la France. La Franche-Comté et la Bourgogne adoptèrent avec enthousiasme les principes proclamés par l'Assemblée constituante. Dans l'une et l'autre province, les gardes nationales s'organisèrent avec une promptitude merveilleuse, et celles du Jura et de la Côte-d'Or demandèrent à marcher les premières contre l'ennemi (1791). Les populations de l'extrême frontière, surtout, se firent remarquer par leur zèle et leur activité, et il en était besoin, car la Franche-Comté était à chaque instant menacée d'être envahie. Ainsi, en 1795, un corps de quatre mille émigrés faillit y pénétrer par les montagnes du district de Pontarlier, dans le dessein de faire des départements du Doubs, du Jura, et de la Haute-Saône, *une autre Vendée*, et de se réunir ensuite au prince de Condé qui devait entrer en France par Bâle; le gouvernement de Neufchâtel découvrit le complot, qui échoua dès-lors. Quelques années plus tard (1799), la frontière franc-comtoise était de nouveau menacée par l'armée austro-russe de Souvarow; la victoire de Masséna à Zurich empêcha l'invasion. Dans ces immortelles guerres de la république, la Bourgogne et la Franche-Comté payèrent largement à la patrie leur dette de soldats et de généraux : citons, parmi ces derniers, Joubert, Marmont, Pichegru, Lecourbe, Junot, Malet, Travot, Moncey, Donzelot. Elles ne manquèrent pas non plus de représentants distingués dans les assemblées politiques de cette époque; on ajouterait bien des noms à ceux de Carnot, Toulongeon, Bazire, Bureaux de Puzy, Burignot de Varennes, Maret, Vernier, Lezay de Marnézia. Revendiquons encore pour la Franche-Comté, Rouget de l'Isle, l'auteur de *la Marseillaise*. Cette province était républicaine de cœur; aussi accueillit-elle l'empire avec moins d'enthousiasme que la Bourgogne. Plus d'une voix protesta : Lecourbe remit son épée dans le fourreau; Malet, Pichegru, Oudet, allèrent plus loin, ils conspirèrent. Cependant, quand les mauvais jours furent venus, quand le sol de la patrie fut de nouveau menacé (1814-1815), on vit les volontaires franc-comtois rivaliser d'élan avec les bataillons bourguignons. La défense fut organisée avec plus d'ensemble qu'on n'en eût pu attendre d'un peuple épuisé par vingt années de guerres. Les environs de Beaume-les-Dames, Vesoul, Saint-Claude, Nantua, Cerdon, Pont-d'Ain, Mâcon, etc., furent le théâtre de vifs combats; Besançon, Auxonne, etc., soutinrent des siéges; les deux provinces ne se soumirent qu'après une longue et héroïque résistance. [1]

1. Cesar, *Bell. gall.* — Tacite, *Ann. et hist.* — Strabon, *Géog.* — *Notice* de l'Empire. — *Itin.* d'Antonin. — Ammien Marcelin, *Hist.* — Sidon App., *Litt.* — S. Avitus, *Litt.* — Grégoire de Tours. — Fredégaire. — Frodoard, *Chron.* — Hugues de Flavigny, *Chron. Virdun.* — *Chron. S. Benigni.* — *Chron Besuensis.* — Pérard, *Recueil de chartes.* — Chifflet, *Vesontio.* — Pontus Heuterus. *Rerum burgund.* — Gilb. Cousin, *Burg. super. descript.* — Pierre de Saint-Julien, *de l'Orig. des Bourg.* — Gollut, *Mém.* — Fabert, *Hist. de Bourg.* — Girardot de Beauchemin, *Hist. de la guerre de dix ans.* — Béguillet, *Hist. des guerres des deux Bourg. sous Louis XIII et Louis XIV.* — Duchesne, *Hist. des rois, ducs et comtes de Bourg.* — Laubépin, *Mém.* — Montglat, *Mém.* — Don Nicolas, *Disc. sur le succès des armes de la France dans le comté de Bourg en 1668.* — Dunod, *Hist. du comté de Bourg.* — Dunod, *Hist. de l'égl. de Besançon.* — Don Plancher, *Hist. de Bourg.* — Mille, *Hist. de Bourg.* — Duvernoy, *Not. sur les ducs de Méranie.* — De Barante, *Hist. des ducs de Bourg.* — *Mém. et docum. inéd.* publ. par l'acad. de Besançon. — Dufey. *Résumé de l'hist. de Bourg.* — Éd. Clerc, *Ess. sur l'hist. de la Franche-Comté.* — Saussure, *Voyage dans les Alpes.* — *Annales des sciences naturelles.* — Denaix, *Géographie prototype de la France.*



DIJON.

Dijon, ancienne capitale de la Bourgogne, est située à l'entrée d'une plaine vaste et fertile, au pied de cette chaîne de collines que l'excellence de ses vins a rendue si célèbre sous le nom de *Côte-d'Or*. C'est aujourd'hui l'une de nos plus belles villes du second ordre, et quoique déchue du haut rang qu'elle occupait autrefois, elle conserve toute la magnificence d'une métropole. Ses rues sont larges et bien bâties; ses places nombreuses, vastes, et décorées de monuments remarquables autant sous le rapport de l'art que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Ce qui reste de la place forte du moyen âge a disparu derrière les belles plantations dont la ville est entourée : les chemins de ronde sont convertis en promenades, et dans les fossés s'élèvent des massifs de verdure. En dehors de cette charmante ligne d'enceinte se dessinent encore des promenades : l'Arquebuse, le Cours fleuri, Tivoli, l'Étoile, et plus loin un magnifique parc, planté par Lenôtre. Mais c'est surtout par ses établissements littéraires et son amour constant pour la science que Dijon se distingue entre toutes les cités : ses écoles, qui datent du règne de Charlemagne, ont produit de saint Bernard à Buffon, une longue suite de savants, de littérateurs et d'artistes, dont plusieurs ont contribué à la gloire de la France.

On ne sait rien de certain sur l'origine de Dijon, en latin *Dibio* ou *Divio;* mais il paraît hors de doute qu'avant l'invasion romaine il existait sur l'emplacement actuel de la ville des constructions importantes. On fait dériver son nom de ces mots celtiques : *dir*, deux, et *ion*, eau, rivière; Dijon étant bâti sur les deux petites rivières de l'Ouche et du Suzon qui se jettent dans la Saône. La population disséminée dans les environs, et dont *Divio* était le centre religieux, faisait partie de la cité des *Ædui*. Lorsque César approcha de ce lieu saint, n'osant pas d'abord s'établir dans la plaine, il fit camper ses légions sur le mont Afrique; ce n'est que plus tard, après s'être assuré de la soumission du pays, qu'il établit un de ses lieutenants à *Divio*. Ce nouveau point prit le nom de *Castrum Divionense* et le conserva pendant plusieurs siècles. Tels furent les commencements de la ville. Marc-Aurèle la fit entourer de murailles, à l'époque de l'invasion de l'empire par les Marcomans; de là vient que plusieurs historiens lui en ont attribué la fondation.

Cependant quatre apôtres du Christ, Bénigne, Symphorien, Andoche et Thyrse, étaient venus prêcher l'Évangile dans ces contrées (l'an 152 de J.-C.); le premier remplissait à *Divio* même la sainte mission qui lui avait été confiée. Après avoir souffert les plus horribles persécutions, son apostolat fut couronné de la palme du martyre, vers l'an 173, quand Marc-Aurèle passa par Dijon pour aller combattre à la frontière. On attribue pourtant à l'empereur Aurélien le supplice de Bénigne; mais comment un disciple de Polycarpe aurait-il pu vivre jusqu'au règne de ce prince? Dijon faisait alors partie de la première Lyonnaise et appar-

tenait, selon les traditions ecclésiastiques, aux prêtres païens qui n'en furent chassés qu'au commencement du IVe siècle. Constantin en fit donation à saint Urbain, sixième évêque de Langres. Quoi qu'il en soit de cette tradition, nous savons que le premier empereur chrétien passa deux fois à Dijon (311-319); que les évêques de Langres avaient la juridiction de cette ville sous les Mérovingiens, et que saint Urbain et plusieurs de ses successeurs habitèrent le château. C'est saint Urbain qui fit construire les premières églises de Dijon : Saint-Étienne, d'abord, en 343, sur la chapelle souterraine où, depuis saint Bénigne, les fidèles avaient célébré les mystères de la religion; ensuite Saint-Jean-Baptiste, hors des murs, où il fut enterré. Il y avait encore fondé un monastère de filles, dont sa sœur Léodgare fut la première supérieure, et une maison pour l'instruction des jeunes ecclésiastiques.

Au Ve siècle, on rétablit l'enceinte primitive de Dijon, détruite par les Barbares dont les invasions devenaient plus fréquentes et plus redoutables, et bientôt l'évêque Apruncule vint y fixer sa résidence, abandonnant Langres qui n'était plus assez sûre. Dijon, selon Grégoire de Tours, avait alors quatre portes tournées vers les quatre points cardinaux : trente-trois tours défendaient ses murs, construits en pierres de taille jusqu'à vingt pieds de hauteur : le dessus était en moellon; la hauteur totale était de trente pieds, et ils en avaient quinze d'épaisseur. Si le prélat put derrière ces murailles échapper aux coups des Barbares, il n'y fut pas moins en butte à la haine jalouse du roi des Bourguignons, Gondebaud, dans les États duquel le pays des Éduens était compris. Haï de ses sujets, qui voulaient le détrôner à cause de ses crimes, ce prince soupçonna Apruncule d'intriguer auprès des Bourguignons en faveur du roi des Franks-Saliens, et il envoya des assassins pour le tuer. Heureusement, le prélat, averti en secret, eut le temps de s'enfuir; il se retira en Auvergne (484), où il succéda à Apollinaire, son ami, évêque de Clermont. Vers ce temps-là se faisaient remarquer à Dijon, par leur piété, le bienheureux Hilaire et sa femme Quiète. Grégoire de Tours, si bien informé des événements de la Bourgogne, puisqu'il habita quelque temps cette province et même Dijon, tandis que son parent, Grégoire-le-Grand, était évêque du diocèse, se plaît à nous raconter leur vie sainte et exemplaire. Grégoire-le-Grand, élu en 506, mourut en 541. Il fut inhumé près de saint Urbain dans l'église Saint-Jean, et plusieurs miracles, disent les légendes, ont témoigné de sa sainteté. Il est le fondateur de la célèbre abbaye de Saint-Bénigne. Ce monastère, élevé sur le tombeau même du saint martyr et consacré en 535, fut d'abord peuplé de religieux tirés de l'abbaye de Montier-Saint-Jean en Bourgogne.

La discorde, cependant, régnait entre les princes mérovingiens qui s'étaient partagé la Gaule, et l'ambition les tenait armés les uns contre les autres. On vit, sous Tétrique, fils et successeur de Grégoire-le-Grand à l'évêché de Langres, le fils de Chlotaire Ier, Chramne, conspirer la ruine de son père pour se faire roi lui-même. Ayant levé des troupes dans le Midi, il s'avança vers la Bourgogne. Arrivé à Dijon, il entra dans la basilique Saint-Jean et fut curieux de consulter le sort des saints sur le résultat de son entreprise. L'évêque, qui l'avait reçu froidement, s'approcha de l'autel et ouvrit au hasard, selon la coutume, le livre des Évangiles. Chramne y lut la parabole de la maison bâtie sur le sable, qu'un vent

impétueux et la crue subite des eaux renversent par les fondements. C'était la prédiction de sa fin misérable. Un autre Mérovingien, Dagobert Ier, visita encore Dijon, mais avec des intentions meilleures, car il y venait tenir des assises. Lors de la chute de cette dynastie, le Dijonnais formait un *pagus* appelé *Oscarensis*, du nom de la rivière d'Ouche. C'est l'époque à laquelle les grands vassaux s'arrogèrent le droit de battre monnaie : les évêques les imitèrent bientôt, et les rois furent contraints de sanctionner ces usurpations. Ainsi, les évêques de Langres frappaient monnaie à Dijon ; Charles-le-Chauve, par une charte de l'an 874, leur en reconnut le droit et il l'étendit même à l'église Saint-Étienne dont on avait fait une abbaye. Il y avait donc dans la capitale de la Bourgogne deux espèces de monnaies : celle de l'évêque et celle de l'abbé, *moneta libra stephaniensis*, qu'on appela plus tard *stevenant* ou *estevenant*.

A la fin du IXe siècle, la ville de Dijon, qui avait déjà beaucoup souffert du passage des Sarrazins, fut plusieurs fois saccagée par les Normands. Ceux-ci, en 878, tranchèrent la tête à Bertillon, abbé de Saint-Bénigne. Ils revinrent, dix ans après ; mais alors l'évêque, ne pouvant employer contre les Barbares les armes spirituelles, avait chargé de la défense de la ville le puissant seigneur de Vergy, Manassès dit le Vieux, en qualité d'avoué, titre que les successeurs de ce baron convertirent plus tard en celui de comte, tout en reconnaissant la suzeraineté de l'évêque. La nécessite légitima cette usurpation. Grâce aux généreux efforts de Manassès, Dijon ne reçut aucun dommage de cette seconde invasion, tandis que tout le pays était ruiné à l'entour. La dévastation fut plus grande encore, en 891. Cette fois les Dijonnais, tandis que les religieux de Bèze accouraient dans leur ville, allèrent demander asile aux Langrois, emportant seulement dans leur fuite la châsse de Saint-Bénigne. L'évêque et la plupart des seigneurs bourguignons avaient pris les armes. Le comte de Dijon, Manassès II, montra contre les hommes du Nord la même valeur que son père, et, après les avoir éloignés de ses domaines, remporta sur eux une éclatante victoire dans le Charolais (915). Les guerres civiles qui concoururent à la chute des Carlovingiens, suivirent de près. Raoul de Bourgogne étant monté sur le trône, donna le duché à son beau-frère Gislebert, fils de Manassès de Vergy ; mais ayant bientôt appris que ce vassal s'était mis en état de rébellion, il marcha contre lui. Dijon fut pris et Gislebert demanda grâce. La mort de Raoul attira une nouvelle guerre sur la Bourgogne, que se disputèrent deux puissants seigneurs, Hugues-le-Blanc et Hugues-le-Noir. Le premier conduisit le nouveau roi, Louis IV, sous les murs de Dijon, et le duché ayant été partagé entre les deux prétendants, le Dijonnais fut compris dans le domaine de Hugues-le-Noir. Ce duc eut pour successeur Gislebert de Vergy, lequel mourut en 956. Les deux gendres de Gislebert, Othon, fils de Hugues-le-Grand, et Robert de Vermandois, se disputèrent son héritage ; ils prirent les armes, et Robert s'étant rendu maître de Dijon, par surprise, y établit, en son nom, le comte Odalrique de Reynel, malgré les droits d'Othon qui avait épousé l'aînée des filles du dernier duc. Mais Lothaire leva des troupes pour chasser l'usurpateur, et ne quitta la Bourgogne qu'après y avoir fait reconnaître Othon.

A cette époque, Raoul de Vergy était comte de Dijon. Il eut pour successeurs

d'abord Hugues de Beaumont et Richard, fils de Hugues; puis Létalde et Othe-Guillaume, beau-frère et héritier, par adoption, du duc Henri qui n'avait pas de fils. Othe-Guillaume pensait qu'à la mort de son parent il serait proclamé duc; mais le roi Robert réclama l'héritage de son oncle et dirigea une armée sur la Bourgogne. Othe fut obligé de céder, et Robert donna le duché à son fils Henri (1002). L'évêque Bruno, adversaire déclaré du roi, avait mis une forte garnison dans sa ville de Dijon. Lambert, son successeur, qui fit la dédicace de l'église Saint-Michel-Archange, fut au contraire tout dévoué à Robert, auquel il devait son élévation : l'évêché, dit-on, lui avait été vendu, et le domaine de la ville devait en être le prix. En effet, en 1015, le comté de Dijon fut réuni à la couronne par le nouveau prélat. La réception du roi dans la capitale du duché eut lieu avec une pompe extraordinaire; il était accompagné de sa femme Constance et de ses deux fils Henri et Robert. Les religieux de Saint-Bénigne profitèrent de cette joyeuse entrée pour faire confirmer les donations précédemment octroyées par les rois à leur abbaye. Cette maison était alors en grande renommée, à cause de l'abbé Guillaume, dont les sages réformes ramenaient à l'ancienne discipline la plupart des monastères de Bourgogne, où les guerres civiles avaient introduit toute espèce de licence. C'est, au surplus, de l'avénement des ducs de la seconde race, que date la prospérité de la ville de Dijon; ils en firent leur résidence, et tout aussitôt une nouvelle population vint se grouper autour de l'ancienne cité, du *castrum* de Grégoire de Tours : en peu d'années, tout l'espace compris entre ce *castrum* et la rivière d'Ouche se trouva couvert de bâtiments. Déjà il était question de fortifier ce vaste faubourg, lorsqu'un incendie le détruisit, au commencement du XIIe siècle, ainsi que le reste de la ville. L'église Saint-Vincent, dont la fondation remontait aux premiers temps du christianisme, fut la seule que les habitants ne firent pas reconstruire : on la remplaça par une chapelle qui, démolie six siècles plus tard, a laissé son nom à une rue. Mais les ducs profitèrent de ce sinistre pour rebâtir Dijon sur un plan plus vaste comprenant tous les anciens faubourgs. La nouvelle cité n'était pas encore achevée, lorsque Hugues III y établit une commune, du consentement du roi Philippe-Auguste (1187). C'était moins, il est vrai, par esprit de justice que par besoin, puisque l'affranchissement n'était donné qu'en échange d'une rente de cinq cents marcs d'argent destinée à couvrir les dépenses des croisades et celles de fondations pieuses.

La Bourgogne, plus que toute autre province, devait être agitée par les croisades, car c'est à Fontaine-lès-Dijon que naquit saint Bernard. Plusieurs assemblées de prélats et de seigneurs furent tenues à Dijon pour y traiter de la délivrance de la Terre-Sainte; en 1106, le pape Pascal II s'y rendit, et souvent Bernard y fit entendre cette voix puissante qui entraîna l'Europe en Asie. La plupart des ducs de Bourgogne prirent part à ces saintes expéditions; trois y rencontrèrent la mort. Hugues III faillit y périr pendant son premier voyage : se voyant un jour en danger au milieu d'une tempête, il fit vœu, s'il échappait, de bâtir une chapelle à la Vierge. De retour, en effet, à Dijon, il fonda (1172) l'église collégiale de la Sainte-Chapelle, sous l'invocation de Notre-Dame et de saint Jean l'évangéliste, et la mit sous la juridiction immédiate du saint-siége. Puis il établit la commanderie de la Madeleine, en reconnaissance des services que les chevaliers de Saint-

Jean lui avaient rendus. C'est encore à cette époque qu'un bourgeois de Dijon, Guillaume Leriche, fonda l'église de la *Chapelle-au-Riche* ou *la Chapelotte.*

Lors du divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge, les envoyés du Danemarck à Rome, poursuivis par les agents du roi de France, n'avaient eu que le temps de quitter la Péninsule : c'étaient Guillaume, abbé de Saint-Thomas du Paraclet, vieillard octogénaire, et le chancelier de Danemark. Ils étaient porteurs de lettres du pape, adressées au clergé de France. La mission de les remettre à leur destination était périlleuse ; cependant ils avaient échappé à toutes les embûches dont on avait semé leur route, quand ils entrèrent en Bourgogne. Arrivés à Dijon, ils y furent arrêtés ; le duc leur enleva les lettres du pape et les retint prisonniers pendant deux mois (1195). Le 6 décembre 1199, s'ouvrit à Dijon, dans l'église Saint-Bénigne, une espèce de concile, sous la présidence du cardinal Biaire Pierre de Capoue, pour délibérer sur les moyens de vaincre l'obstination du roi dans cette malheureuse affaire qui devait tant agiter la France. Cette assemblée, composée des archevêques de Lyon, Reims, Bourges et Vienne ; de dix-huit évêques, et des abbés de Vézelay, Cluny, Saint-Remy et Saint-Denis, prépara la célèbre sentence d'interdiction prononcée le 15 janvier suivant, après une nouvelle assemblée tenue à Vienne, sur les terres de l'Empire.

Les annales de la ville de Dijon, pendant les XIII[e] et XIV[e] siècles, sont remarquables par plusieurs fondations pieuses. En 1204, Eudes III fonda, au faubourg d'Ouche, l'hôpital du Saint-Esprit et Notre-Dame de la Charité, pour les pèlerins, les pauvres et les enfants trouvés. Alix, sa femme, appela les Dominicains, en 1237. Leur zèle inquisitorial était réclamé par la crainte qu'inspiraient de prétendus sorciers dont le pays était rempli : l'un de ces malheureux venait d'être brûlé sur la place Morimont, par sentence du bailli et avec la permission du mayeur. Quelques années après l'établissement des Dominicains, les aumônes des fidèles permirent de fonder un couvent de Cordeliers, dont l'église ne fut terminée qu'en 1371 ; puis vinrent les Carmes, tandis que les chanoines de la Sainte-Chapelle, pour donner un asile aux nombreux pèlerins qui venaient prier devant les reliques de saint Fiacre, dans la collégiale, faisaient construire l'hôpital Saint-Fiacre. C'est encore dans le XIII[e] siècle que les églises Notre-Dame et Saint-Bénigne furent construites ; en 1363, on transféra à Dijon le couvent du Val-des-Choux.

Mais ce qu'il y a de plus important, pendant cette période, c'est la constitution définitive de la mairie. Hugues avait établi, par la charte de 1187, que les habitants de Dijon, qui jouissaient déjà de quelques fonctions depuis la réunion du comté, ne seraient justiciables que de leur maire et de ses assesseurs ; que le maire seul pourrait fixer les amendes et arrêter les bourgeois : le seigneur s'était réservé le droit d'assembler la commune pour la conduire à l'armée, pendant quarante jours dans le royaume, et tant qu'il lui plairait dans le duché. Ces conditions de l'affranchissement des Dijonnais déplurent au duc Robert II : ce qu'il voyait surtout avec peine, c'est que la charge de vicomte subsistât encore. La vicomté avait été établie à Dijon, en même temps que le comté, dès le IX[e] siècle ; les vicomtes ou lieutenants des comtes se succédaient aussi par droit héréditaire ; ils habitaient toujours la ville et ils avaient même obtenu un quartier

qui avait des droits particuliers, ses priviléges et ses franchises : de sorte que la souveraineté du duc sur les habitants était très-restreinte, surtout depuis l'établissement de la commune. Robert résolut de l'étendre. Il s'adressa d'abord au vicomte, qu'il décida bientôt à céder sa charge, moyennant un échange avantageux (1276). Puis il chercha à empiéter sur les droits des habitants; mais il trouva des adversaires bien décidés à faire respecter leur charte, *a s'aider mutuellement*, comme elle le voulait, et *à ne pas laisser de répit aux ennemis de la commune.* Les Dijonnais saisirent même cette occasion pour demander la réduction de la rente des cinq cents marcs qu'ils payaient annuellement, en échange de ces libertés qu'on voulait leur ravir; impôt qui, selon eux, empêchait seul, par son énormité, la prospérité et l'accroissement de leur commune. Le roi intervint en faveur des Dijonnais et força Robert, non-seulement à respecter leurs droits, mais à convertir encore les cinq cents marcs en une redevance moins onéreuse, et à réunir la vicomté à la mairie, afin d'établir plus d'unité dans l'administration (1282). Dès lors, la commune de Dijon fut définitivement constituée. L'administration était confiée à un maire, ou mayeur, et à vingt sénateurs que l'on remplaça plus tard par six échevins et douze conseillers du maire. Pour les élections de ces magistrats, la ville était divisée en sept paroisses, ayant chacune une milice bourgeoise : c'étaient les paroisses Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Michel, Saint-Médard, Saint-Nicolas, Saint-Pierre et Saint-Philibert. Le maire portait le titre de vicomte-maire; il était chef-d'armes de la ville, et le sceau de la commune le représentait à cheval, comme les princes et les chevaliers, avec la robe, la ceinture et le chaperon, portant le faucon sur le poing et l'éperon au talon. Autour de ce sceau on lisait : *Sigillum communio Divionis;* dans le cercle, en dehors de la légende, étaient gravés les bustes des vingt sénateurs. Louis XIV permit aux maires de Dijon de porter la robe longue de velours violet, bordée de velours rouge cramoisi, et aux échevins, la robe violette avec le chaperon bordé d'hermine.

Lorsque la deuxième race des ducs s'éteignit, en 1361, la Bourgogne fut pendant trois ans réunie à la couronne. Le roi Jean vint en prendre possession à Dijon et jura dans l'église Saint-Bénigne, selon la coutume, de respecter les priviléges du duché. A sa mort, la Bourgogne forma l'apanage de son quatrième fils, Philippe-le-Hardi, premier duc de la troisième race et deuxième du nom. Les princes de cette famille, qui devint bientôt, par le mariage de Philippe-le-Hardi avec Marguerite de Flandre, la plus puissante de l'Europe, s'occupèrent encore plus que leurs prédécesseurs de l'embellissement de Dijon. Le monument le plus populaire de la ville, le fameux *Jacquemard* de l'horloge Notre-Dame, est un trophée de la victoire de Philippe-le-Hardi sur les habitants de Courtrai (1382). « C'est, » dit Froissart, « l'ouvrage le plus beau qu'on peut trouver deçà ni delà la mer. » Cet « ouvrage » pourtant était bien simple, quand le duc l'envoya aux Dijonnais pour le consacrer à la Vierge : il n'avait qu'une seule statue sonnante; celles de la femme et de l'enfant, qui sonnent les demies et les quarts, n'ont été ajoutées que deux siècles après; on a même remplacé le père, dont la fonction est de sonner les heures, de sorte que l'œuvre primitive a disparu : il n'en reste plus que la cloche.

Deux ans après l'envoi du Jacquemard, Philippe fonda la grande Chartreuse, dans l'un des faubourgs de Dijon (1384). C'est maintenant une maison destinée à recevoir des aliénés. De l'église, qui était magnifique, il ne reste plus qu'une tour isolée et le portail où l'on voit sculptées, de la main de Cloux Sluter, imagier du duc, un grand nombre de figures, entr'autres celles du duc et de la duchesse, agenouillés devant une image de la Vierge. On remarque encore, au milieu de la cour de l'ancien cloître, le *puits de Moïse*, offrant, avec un mélange d'architecture et d'ornements très-habilement ordonné, les figures de Moïse, David, Jérémie, Zacharie, Daniel et Isaïe. Ce précieux monument vient d'être restauré. Les deux tombeaux d'albâtre que l'on admire dans le musée de la ville, proviennent de la Chartreuse; ce sont ceux de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur : les princes y sont représentés couchés, Jean à côté de la duchesse sa femme; sur les côtés de chacun de ces monuments, l'artiste a placé quarante statuettes de moines capuchonnés, figurant un convoi funèbre. En 1521, François Ier, visitant la Chartreuse de Dijon, voulut qu'on lui montrât la tête de Jean-sans-Peur. Comme il paraissait étonné de la large entaille faite au crâne par la hache de Tanneguy Duchâtel : « Sire, » lui dit le prieur, « c'est par ce trou que les Anglais sont entrés en France. » La commission des antiquités vient de découvrir dans l'église de Saint-Bénigne les restes mortels de ce prince et ceux de Philippe-le-Hardi.

La capitale de la Bourgogne fut aussi visitée par Charles VI. Les gens de son conseil l'ayant engagé à parcourir le midi du royaume, le roi résolut de prendre son chemin par la Bourgogne et de visiter le duc son oncle, à Dijon. Philippe et Marguerite ne négligèrent rien pour le recevoir dignement : on lui donna des fêtes magnifiques dans lesquelles on joua des mystères; il y eut des joûtes, des tournois, et des prix furent distribués par les demoiselles aux *mieux-faisans;* « car, pour l'amour du roi étoient venues à Dijon grande foison de dames et de Damoiselles frisques et bien aornées et qui s'efforçoient de danser, chanter et faire réjouir le roi qui fut plusieurs jours en esbattement. » La cour était nombreuse, et l'on voit par les comptes de la dépense faite à Dijon, qu'il fallait chaque jour six bœufs gras, quatre-vingts moutons, trente veaux, sept cents poules et trois cents œufs. La dépense s'élevait, par jour gras, à deux cent trente livres, et à trois cents par jour maigre. La queue du meilleur vin était estimée à quatorze livres.

Philippe-le-Bon, fils et successeur de Jean-sans-Peur, enrichit la Sainte-Chapelle, dont il fit, en 1430, le chef-lieu de l'ordre de la Toison-d'Or. En 1433, il y tint un chapitre à l'occasion de la naissance du comte de Charolais; puis il y déposa l'hostie miraculeuse que le pape Eugène lui avait donnée en reconnaissance d'importants services : cette hostie, percée d'un coup de couteau par un juif, avait versé du sang, disait-on, et les taches en étaient encore visibles. Une multitude de fidèles de toutes les conditions vint aussitôt à Dijon se prosterner devant une relique aussi précieuse; des princes, des rois même l'adorèrent, et Louis XII lui consacra la couronne d'or qu'il portait le jour de son sacre. La Sainte-Chapelle, actuellement détruite, était décorée des armoiries de tous les chevaliers de la Toison-d'Or; on y admirait aussi le tombeau du

maréchal de Saulx-Tavannes, et la statue en pierre d'un banquier génois qui avait prêté de l'argent au duc et lui en avait ensuite fait abandon.

Au XVe siècle existait à Dijon une société fameuse, dont le but apparent était la joie et le plaisir, mais dont l'origine n'est pas bien connue : c'était la *Mère-Folle*. Les personnages les plus marquants en faisaient partie. Le costume des membres de cette société était chamarré de rouge, de vert et de jaune ; ils se réunissaient dans la salle du jeu de paume de la poissonnerie. Lorsque la mère sortait dans la ville, c'était sur un char magnifiquement orné et traîné par six chevaux ; d'autres chars suivaient, en grand nombre, portant des gens masqués et déguisés souvent d'une manière très-grotesque ; le cortége s'arrêtait devant les principaux hôtels pour y faire de la musique. La Mère-Folle avait une cour, une garde, un chancelier, un grand écuyer, des officiers de justice et un sceau représentant une femme assise, la marotte à la main, avec cette légende : *Numerus stultorum infinitus est*. Il paraît que cette société, sous les apparences du plaisir, avait un but moral ; le duc, qui l'avait prise sous sa protection, en avait approuvé les statuts par acte authentique, en 1454. L'évêque de Langres, Jean d'Amboise, voulut bien aussi l'autoriser ; mais Louis XIII la supprima en 1630.

Le successeur de Philippe-le-Bon, le comte Charles de Charolais, auquel l'histoire a si justement donné le surnom de *Téméraire*, fut trop occupé de ses guerres d'Allemagne et de sa lutte contre le roi de France, pour s'occuper du gouvernement du Dijonnais : on sait seulement qu'il y eut alors à Dijon un inquisiteur de la foi, qui fit le procès au bâtard de Longwy, condamna au feu quelques sorciers et fit brûler, ensemble, aux fourches patibulaires, un Vaudois et une jument. Charles fut, comme on sait, le dernier duc de Bourgogne. Aussitôt que sa mort fut connue (5 janvier 1477), Louis XI ordonna à ses lieutenants d'entrer dans le duché et de s'en mettre en possession comme d'un fief masculin, car le Téméraire ne laissait qu'une fille. Les états furent immédiatement convoqués à Dijon pour délibérer sur les prétentions de la couronne ; ils firent observer, en faveur de Marie de Bourgogne, que le roi Jean n'avait lui-même hérité de la province que par les femmes, et qu'en supposant que le fief fût masculin, il y avait des héritiers mâles plus proches que Louis XI. Ces raisons demeurèrent inutiles contre la volonté bien arrêtée du roi ; la réunion eut lieu, et un parlement fut établi à Dijon. Bien que la résistance ne fût pas aussi forte en Bourgogne que dans les provinces d'Artois et de Flandre, sur lesquelles Louis avait aussi élevé des prétentions, cependant de nombreux partis s'y formèrent ; ils en vinrent souvent aux mains dans l'intérieur même des villes, et à Dijon le premier président, Jean Jouar, fut assassiné dans une de ces émeutes. La Bourgogne resta pays d'états : elle l'était depuis les premiers ducs.

Louis XI conserva l'hôtel des monnaies de Dijon, qui prit la lettre P. Il confirma tous les anciens priviléges des habitants, et se montra très-bienveillant pendant son séjour dans leur ville. Par ses ordres, les fortifications furent réparées, et l'on commença la construction du château-fort encore existant : c'est un carré parfait, entouré de fossés, et flanqué aux angles de quatre grosses tours. Ces travaux n'étaient pas terminés à la mort de Louis XI. Charles VIII et

Louis XII, qui visitèrent aussi Dijon, ce dernier avec Anne de Bretagne, les firent continuer. Interrompus pendant quelques années, ils furent repris en 1510, et terminés enfin en 1512. Alors le roi, qui ne vengeait pas les injures du duc d'Orléans, comme il l'avait proclamé à son avénement au trône, nomma gouverneur de Dijon Louis de La Trémouille, par lequel il avait été fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin.

L'année suivante, la ville de Dijon eut à soutenir un siége mémorable. La France était dans le plus grand danger. La Trémouille, qui avait quitté son gouvernement pour prendre le commandement de l'armée d'Italie, venait d'être battu à Novarre; et l'ennemi, poursuivant les avantages de cette victoire, se dirigeait sur Paris, de divers points à la fois. L'empereur et Henri VIII pénétraient dans le royaume par la Picardie, tandis que trente mille Suisses, Allemands et Francs-Comtois, sous le commandement de Jacques de Watteville, avoyer de Berne, du comte de Fustenberg et du sire de Vergy, perçaient par la Bourgogne, pour se réunir au gros de l'armée sous les murs de la capitale. La Trémouille s'était aussitôt porté à la défense du duché; mais Louis XII, qui avait rassemblé toutes ses forces contre l'armée du Nord, n'avait pu lui laisser que les débris des troupes de Novarre. En capitaine habile, le gouverneur en distribua une partie dans le château de Talant, à Auxonne et à Saint-Jean-de-Losne, afin d'arrêter l'ennemi, s'il voulait assiéger ces places, ou de lui couper les vivres, s'il passait outre; le reste lui servit à fortifier la garnison de Dijon. Les Suisses ne s'arrêtèrent pas, marchèrent droit sur cette ville, et livrèrent l'assaut sans perdre de temps; mais ils furent repoussés, car ils n'étaient point expérimentés dans l'art des siéges. La Trémouille voulant alors essayer si cet échec n'avait rien rabattu de leur fierté, leur députa plusieurs de ses lieutenants qui avaient des connaissances parmi les officiers suisses. Rien ne fut conclu dans cette première entrevue; le lendemain, l'assaut recommença et l'ennemi fut repoussé, grâce à la belle conduite des habitants et au courage de la garnison.

Cependant le gouverneur était loin d'être rassuré sur le danger de sa position; il comprenait, en outre, toute l'importance de la place qu'il avait à défendre; il résolut donc de faire de nouvelles tentatives, et les députés retournèrent au camp, suivis de voitures chargées de vin. Cette fois les esprits étaient mieux disposés : les assiégeants ne voyaient pas arriver les commissaires anglais qui devaient apporter la solde, et craignaient de manquer de vivres, si le siége continuait. Les Suisses regrettaient, d'ailleurs, le service de la France. On se plaignit, on but, les têtes s'échauffèrent; et quoique, de part et d'autre, on n'eût pas de pouvoirs, on stipula, au nom du roi et des cantons, au mois de septembre, la veille de la Sainte-Croix, un traité par lequel la France s'engageait à donner quatre cent mille écus, à évacuer le Milanais, etc., si les Suisses levaient le siége, se séparaient de leurs alliés et rentraient dans leur pays. Contents de l'argent qu'on leur distribua à titre d'à-compte, ils s'en allèrent, en effet, et ne demandèrent rien de plus. Ce traité, *merveilleusement étrange*, dit le roi, qui refusa de le ratifier, sauva pourtant Dijon et la France. « Sans ceste honneste defaicte, écrivit La Trémouille, le royaume de France étoit alors affolé et assailli en toutes ses extrémités par ses voisins ; il n'eût sans grand hazard de finale ruine pu soutenir le faix de tant de batailles. »

Louis XII reconnut bientôt le service que le gouverneur de Bourgogne lui avait

rendu ; quant aux gens superstitieux, ils attribuèrent la délivrance de Dijon à la protection divine accordée aux intercessions de la Vierge, parce que, pendant toute la durée du siége, les habitants que le service des remparts ne réclamait pas, étaient restés en prière devant une image de la mère de Dieu dans l'église Notre-Dame. On éleva une chapelle particulière à cette image miraculeuse ; on y déposa tous les boulets lancés par l'ennemi sur la ville, et on fonda, pour le 13 septembre de chaque année, en commémoration de la levée du siége, la procession de *Notre-Dame-des-Suisses*.

Depuis cette époque, jusqu'aux guerres de religion, la tranquillité de Dijon ne fut plus troublée par le bruit des armes. Les magistrats profitèrent de la paix pour travailler au bien-être intérieur de la cité : ils prirent surtout des mesures pour resserrer davantage les liens de la morale qui ne s'étaient que trop relâchés : et l'on vit trois femmes exposées, le même jour, sur la place publique, l'une pour crime d'adultère, les deux autres pour avoir servi d'intermédiaires intéressées à la débauche. Souvent, dans cette courte période, les habitants furent décimés par la peste ; en 1531, les magistrats eux-mêmes se virent forcés de quitter la ville, et en y rentrant il se mirent, par un vœu solennel, sous la protection de sainte Anne. François Ier, le dauphin François, Claude de France, Éléonore d'Autriche, Henri II, Charles IX, Catherine de Médicis et Henri III, vinrent tour à tour à Dijon. Charles IX y séjourna, du 19 au 30 mai, lors de son voyage dans le midi de la France, en 1564 ; il était accompagné du jeune Henri de Navarre, alors âgé de onze ans, que les Dijonnais devaient revoir trente ans plus tard.

Lorsque la réforme pénétra en France, les quelques protestants qui parvinrent à se glisser à Dijon trouvèrent d'implacables ennemis dans le maire et surtout dans le parlement, qui, pour intimider le pays, condamna à mort trois habitants du Châlonnais suspects d'hérésie, les fit exécuter à Dijon et ordonna que leurs têtes fussent exposées à Châlons. Mayenne ayant obtenu le gouvernement de la Bourgogne (1570), attira par ses intrigues presque toutes les villes de cette province dans le parti des ultra-catholiques. Dijon se signala par la chaleur de son zèle, et si, à la Saint-Barthélemy, on n'y massacra point les huguenots de la rue aux Forges, cette honorable exception ne fut due qu'aux conseils de l'illustre Jeannin, alors simple avocat et membre du conseil de la ville. Consulté par le gouverneur au sujet des ordres envoyés par Charles IX : « Il est impossible, dit-il, que le roi ait donné un tel ordre avec délibération », et il conseilla de différer l'exécution de la dépêche. Député aux états de Blois, Jeannin entra néanmoins dans le parti de la Ligue, mais il tempéra souvent les fougues de Mayenne. Les Dijonnais se firent aussi ligueurs, et les catholiques du parlement furent obligés de s'enfuir : ils se réfugièrent d'abord à Flavigny, puis à Semur où ils siégèrent jusqu'à la paix. Dijon resta fidèle à la Sainte-Union, même après l'abjuration du roi. Ce n'est pas que les esprits ne fussent partagés ; mais la violence des ligueurs était telle, malgré l'absence de Mayenne, alors à la tête de l'armée, que les *politiques* n'osaient se prononcer. Le maire, Jacques Laverne, arrêté sur le simple soupçon qu'il penchait à la modération, fut décapité, le 29 octobre 1594. Un capitaine de quartier et plusieurs autres bourgeois subirent le même sort. Le surlendemain de l'exécution de Laverne, Mayenne arriva ; il

craignait les défections, car quelques villes de Champagne en avaient déjà donné l'exemple : pour s'assurer de Dijon, il mit ses soldats à discrétion chez les habitants, et retint prisonniers les principaux bourgeois. A Beaune, où il se rendit ensuite, il en fit autant. Cette odieuse conduite donna, au contraire, des partisans nombreux à la cause du roi ; et bientôt, le peuple se révolta, fatigué de la tyrannie des Guises (1595). Heureusement, Henri IV entrait en Bourgogne. Biron, qui le précédait, s'étant emparé de Nuits et de Beaune, arrive enfin sous les murs de Dijon, dont les bourgeois insurgés lui ouvrent les portes. Le maire, Fleutelot, était en ce moment aux prises avec un renfort de ligueurs qui voulait pénétrer dans le château : Biron accourt, écrase les ligueurs, et force Tavannes, commandant de ce poste, le plus important de la ville, à battre en retraite sur Talant. A cette nouvelle, le roi accélère sa marche et arrive à Dijon, le 4 juin, bien décidé à ne pas donner de relâche à l'ennemi et à l'empêcher surtout de ravitailler la citadelle, où Tavannes venait de se retirer. Effectivement, le lendemain, à six heures du matin, il se rend à l'hôtel du maire, à pied, suivi d'un seul valet de chambre, pour y prendre les clefs de la ville. Fleutelot avait été sur pied toute la nuit, et il reposait. Le roi s'adressa à une domestique. — Monsieur dort, lui répondit cette fille ; je n'oserais ni ne voudrais le réveiller. — Il insiste. — Quand ce serait pour le roi, reprend la domestique, je ne l'éveillerais pas.—Henri fut obligé de se faire connaître. — Or, va donc lui dire que c'est le roi qui est ici. — Fleutelot, que ce colloque avait tout d'abord éveillé, s'était habillé à la hâte ; il apporta les clefs. Quelques instants après, Henri IV sortait de Dijon avec sa petite armée, et allait à la rencontre de Mayenne, qu'il battit, dans la même journée, à Fontaine-Française. Le 7, le roi victorieux rentra dans la ville, afin d'y travailler à la pacification de la province. Il rappela le parlement. Le 12, il se rendit à la Chartreuse pour négocier au sujet de la reddition de Talant. Mayenne, dont le combat de Fontaine-Française avait détruit les espérances, lui en facilita l'entrée ; mais la capitulation ne fut signée que le 30. Henri avait allumé, le 23, le feu de la Saint-Jean ; le 25, il tira le coup d'honneur à l'arquebuse : on montre encore le peuplier auquel était attaché l'oiseau. Enfin, le 3 juillet, il se rendit à Auxonne, et, le 13, il quitta définitivement la Bourgogne. Quelques années après, la forteresse de Talant, si dangereuse pour Dijon, fut démolie.

A une période de guerres civiles succède ordinairement une période de réaction : aussi le XVIIe siècle est-il surtout remarquable, pour Dijon, par un grand nombre de fondations pieuses. Mais avant de donner la liste de ces bonnes œuvres, nous avons à parler du *Lanturlu*, révolution bourgeoise qui mit la cour en émoi et fit faire à Louis XIII le voyage de Dijon. Il était question, pour la mairie, de changements tels, qu'ils devaient porter atteinte aux anciens privilèges. Le peuple, toujours soupçonneux, cria à la tyrannie : on voulait, suivant lui, faire de la Bourgogne un pays d'élections, rétablir les aides, etc. Des cris on passa aux menaces, et bientôt tous les vignerons prirent les armes. Après s'être donné un chef, qu'ils proclamèrent *roi* sous le nom de *machas*, et avoir brûlé le portrait de Louis XIII, ils parcoururent les rues en chantant le vaudeville de *Lanturlu*, dont ils interrompaient souvent les couplets par les cris de *vive l'Empereur;* ce qui ferait supposer que les Bourguignons ne tenaient pas encore beau-

coup à leur titre de Français. Dans ces courses, les sujets du *machas* commirent beaucoup d'excès et brûlèrent même quelques maisons; mais les bourgeois prirent enfin les armes et rétablirent l'ordre dans la cité. Plusieurs des mutins avaient été tués : leurs membres furent exposés aux portes de la ville. Le roi, croyant toute la ville de Dijon révoltée contre son autorité, accourut en toute hâte; il défendit au corps municipal de se présenter devant lui et fit expulser les vignerons. Le lendemain, toutefois, le premier mouvement d'irritation étant passé, il voulut bien qu'on lui présentât le maire et les échevins; ceux-ci lui demandèrent, à genoux, grâce pour leurs concitoyens, et il pardonna. Avertie par cette leçon, la ville de Dijon garda fidélité au roi, pendant les guerres de la Fronde. Ce fut en vain que, lors de l'arrestation du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, quelques intrigants cherchèrent à égarer les habitants; ils ne purent réussir à compromettre gravement la tranquillité de la ville. Quand le prince fut délivré, les Dijonnais chantèrent un *Te Deum* et brûlèrent devant l'église, au milieu des imprécations de la foule, une image de la Fronde, figurée en paille, sous les habits les plus grotesques. Condé rétabli dans son ancien gouvernement, le quitta bientôt pour se mettre à la tête d'une nouvelle révolte. Alors le commandant qu'il avait laissé à Dijon refusa de livrer le château, et le duc d'Épernon ne put y entrer qu'après un siége de plusieurs jours : il le garda jusqu'à la paix des Pyrénées. Depuis cette époque, le gouvernement de Bourgogne fut, pour ainsi dire, un apanage de la maison de Condé.

Dix-huit établissements religieux ou de charité ont été fondés à Dijon dans le cours du XVIIe siècle : les Minimes en 1600; les Capucins, au faubourg Saint-Nicolas, l'année suivante; les Carmélites, par Anne-Jesus de La Lobère, compagne de sainte Thérèse, en 1605; les Ursulines, six ans plus tard; les Oratoriens en 1621; les religieuses de la Visitation, instituées bientôt après, par Jeanne Fremyot, baronne de Chantal, 1622; les Bernardines, ou Dames du Tart, transférées dans la ville en 1623; l'hôpital Sainte-Anne, fondé en 1645, par le président Pierre Odebert, pour les orphelins; le Refuge, asile pour les filles pénitentes et la société de la Miséricorde, pour le soulagement des malheureux, créés, l'un, en 1653, l'autre, en 1658; l'abbaye des Dames-Bénédictines, fondée à Rougemont, dans le XIe siècle, et transférée à Dijon en 1673; l'hôpital Sainte-Marthe, établi par un évêque de Châlons, en 1678; les Sœurs de charité, répandues dans les paroisses, cette même année; le Grand séminaire, en 1569; le Bon-Pasteur, maison de force pour les filles de mauvaise vie, en 1681; les Lazaristes ou missionnaires de Saint-Lazare, au faubourg Saint-Pierre, en 1628; enfin le séminaire Saint-Étienne, en 1693; les Frères furent chargés de l'enseignement, au commencement du XVIIIe siècle. La ville de Dijon avait donc acquis une grande importance religieuse; elle n'avait pu, cependant, depuis deux siècles, malgré ses instances, obtenir un siége épiscopal, et toujours elle dépendait de la cité de Langres, plus ancienne, il est vrai, mais aussi beaucoup moins importante. En 1631, les États firent une dernière tentative, et cette fois ils réussirent, soutenus qu'ils étaient par le prince de Condé. L'ancien territoire des Lingons fut démembré : l'archidiaconat de Dijon, comprenant sept abbayes, cent trente paroisses environ et soixante succursales, forma un évêché; et l'église Saint-Étienne,

érigée en cathédrale, devint la métropole de cette nouvelle province ecclésiastique. Rappelons-nous que Dijon était déjà la capitale de la Bourgogne, le siége de ses états [1], de son parlement, de son gouvernement général militaire, d'une cour des comptes et d'une cour des aides, d'un bailliage, d'un bureau des finances, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. La ville conserva ce haut rang jusqu'en 1789, et la constitution de sa mairie ne subit aucune modification.

Il nous reste à parler de Dijon sous le rapport des lettres et des arts. Au XIIIe siècle les écoles de cette ville étaient déjà célèbres; l'imprimerie y avait été introduite en 1490, et, dès les premières années du siècle suivant, elle possédait un collége dont Julien Martin étendit au loin la réputation. En 1581, Otbert Godran consacra une grande partie de sa fortune à la fondation d'un collége de jésuites dans l'hôtel La Trémouille; la renommée de ce nouvel établissement surpassa bientôt celle de l'ancien, car il a toujours eu de bons professeurs, parmi lesquels nous citerons les PP. Viguier et Oudin. Un grand mouvement littéraire se manifesta dans la ville de Dijon, sous le règne de Louis XIV : ainsi que Paris, la capitale de la Bourgogne eut alors ses salons aristocratiques et ses réunions de bourgeois, où l'on discutait les questions de haute littérature et de science. Sous le règne de Louis XV, on y fonda une université pour le droit (1722), et une académie (1740), qui a publié de savants mémoires. Ce fut, comme on sait, une question proposée par cette compagnie qui révéla à Jean-Jacques Rousseau son génie et sa vocation. Dijon eut bientôt aussi son école des beaux-arts d'où sont sortis de nombreux artistes, son théâtre et son jardin de botanique.

Lors de la convocation des états-généraux, en 1789, les trois ordres de la province se réunirent dans le couvent des Cordeliers. Les Bourguignons embrassèrent avec chaleur les principes de la Révolution, et particulièrement Dijon qui cependant y perdait toute son importance religieuse et politique. L'Assemblée constituante, ayant réparti le territoire de la Bourgogne en quatre départements, ceux de la Côte-d'Or, de l'Ain, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, Dijon se vit dépouiller de son titre de capitale sans perdre toutefois entièrement sa prééminence administrative. Elle devint le chef-lieu du département de la Côte-d'Or.

1. Nous croyons devoir ajouter à l'excellent travail de notre collaborateur, M. Émile Jolibois, quelques détails sur les *états-généraux* de la province de Bourgogne. Ils se réunissaient à Dijon, tous les trois ans, dans *le logis du roi*. L'évêque d'Autun y présidait la chambre du clergé. Tous les nobles ayant fief ou arrière-fief constituaient l'ordre de la noblesse. Parmi les députés du tiers-état, on en comptait trois pour Dijon; deux pour chacune des villes de Beaune, Châlons, Nuits, Saint-Jean de Losne, Semur-en-Auxois, Avallon, Montbard, Châtillon-sur-Seine, Auxonne, Seurre, Auxerre, Arnay-le-Duc, Noyers, Saulieu, Flavigny, Talant, Montréal, Mirebeau, Vitteaux; un pour Montcenis seulement; un, alternativement, pour Cuisant, Saint-Laurent-les-Châlons, Louhans, Cuiseri et Verdun; et un autre, alternativement aussi, pour Cravant, Vermanton et Saint-Bris. Les comtes de Charolais, de Mâconnais et de Bar-sur-Seine, nommaient chacun deux députés. Le maire de Dijon était président du Tiers; à sa gauche siégeaient les deux députés-échevins de la ville. La députation générale des trois ordres, réunie en assemblée, se composait ordinairement de quatre cent cinquante membres. Une *chambre des élus*, prise dans le sein des états-généraux, et dont le maire de Dijon était élu perpétuel, siégeait dans cette ville, et réglait la répartition des impôts sur les communautés. Il y avait, en outre, deux chambres particulières des élus, celle des états du Charolais et celle des états du Mâconnais.

A peine constituée, sa garde nationale marcha vers la frontière menacée par l'étranger. Le régime de la terreur pesa cruellement sur les Dijonnais. Les terroristes de la société populaire, de concert avec une municipalité sortie de leur club, faisaient tout trembler aux environs : ils avaient à leurs ordres une armée révolutionnaire, et un simple arrêté de la mairie mettait les citoyens hors la loi. Les prisons étaient remplies de suspects : en un seul jour, sur un soupçon de rébellion, douze de ces malheureux furent conduits à l'échafaud. C'était surtout dans le château, que la municipalité de Dijon entassait ses victimes; car depuis que cette forteresse était devenue inutile à la défense du pays, on en avait fait une prison d'état : plusieurs personnages importants y avaient été enfermés, sous Louis XV; entre autres la duchesse du Maine, après sa conspiration contre le régent, le chevalier d'Éon, si singulièrement célèbre, et le comte de Mirabeau. Plus tard, Toussaint Louverture y séjourna quelque temps, avant d'être conduit au château de Joux où il mourut. Le général autrichien Mack fut aussi détenu dans cette seconde bastille.

La réaction thermidorienne n'écrasa point, du premier coup, la faction terroriste de Dijon : il fallut de longs efforts aux représentants du peuple, Calaise et Mailhe, pour rendre le calme à la ville. En l'an VIII, Bonaparte passa à Dijon : il allait triompher à Marengo. L'année suivante, le gouvernement fonda une bourse de commerce dans l'ancienne capitale de la Bourgogne, qui fut en outre, au commencement de l'empire, érigée en chef-lieu d'une sénatorerie et de la sixième cohorte de la Légion-d'Honneur. Lorsque le culte fut rétabli, on fit de Dijon le siége d'un évêché suffragant de Besançon, lequel comprenait les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne : ce dernier en a été séparé, vingt ans après. L'église Saint-Bénigne devint cathédrale, car la basilique Saint-Étienne avait été convertie en halle aux blés, ainsi que la collégiale Saint-Jean; et, de toutes les autres églises, celles de Notre-Dame et de Saint-Nicolas avaient seules été respectées. La plupart des couvents étaient aussi détruits; quelques-uns servaient de magasins : de celui des Capucins on a fait, depuis, l'hôpital militaire; le marché aux légumes a été établi aux Jacobins, la gendarmerie dans les cellules des Ursulines; enfin la maison des Carmélites est un magasin militaire.

Sous l'empire, les annales de Dijon sont muettes : cependant n'oublions pas de dire qu'à l'approche de Napoléon revenant de l'île d'Elbe, les habitants se soulevèrent en sa faveur. Ce fut en vain que le préfet, le général et le maire, s'efforcèrent de maintenir la ville sous l'obéissance des Bourbons; le drapeau tricolore fut arboré sur la tour du palais, et l'on envoya une députation au-devant de l'empereur. Les magistrats royalistes se retirèrent à Châtillon. Quand la France fut menacée d'une invasion nouvelle, la proclamation pour la levée des jeunes gens électrisa le pays comme en 1789, et, en moins de deux jours, plus de sept mille hommes furent enrôlés dans le seul arrondissement de Dijon : ils étaient déjà en marche sur Lyon, lorsqu'on leur transmit l'ordre de suspendre leur départ. Alors se forma la fédération bourguignonne : on voulait vaincre ou mourir pour la patrie. Mais Waterloo changea tout, et le même jour où Louis XVIII rentrait à Paris, à la suite des Prussiens, les royalistes, aidés du régiment Royal-Étranger, opéraient

une révolution à Dijon. Les magistrats, fidèles à l'empereur, durent à leur tour quitter la ville. Les annales de Dijon, pendant la Restauration, n'offrent pas plus d'intérêt que sous l'empire; la révolution de 1830 y a été accueillie avec enthousiasme.

Le département de la Côte-d'Or renferme 385,624 habitants, 144,549 pour l'arrondissement et 25,000 environ pour la ville. Les habitants de la Côte-d'Or font un grand commerce de bois, d'huile, de moutarde, et surtout de vins très-renommés. Le canal de Bourgogne, qui joint l'Océan atlantique à la Méditerranée, par la Saône et l'Yonne, a donné un grand développement à ce commerce; mais c'est seulement en 1832 que ce canal, entrepris en 1775, a été définitivement livré à la navigation. Il prend naissance à Saint-Jean-de-Losne, dans la Saône, passe à Dijon derrière l'hôpital général du faubourg d'Ouche, et s'élève jusqu'à Pouilly où est le bief culminant. De là il redescend jusqu'à Laroche, où il rejoint l'Yonne.

La ville de Dijon est le chef-lieu de la dix-huitième division militaire; elle a un évêché, une cour royale, une cour d'assises, deux tribunaux de première instance et de commerce, une académie, des écoles de droit, de médecine et des beaux-arts, et un collége royal. On y trouve des archives fort anciennes, une riche bibliothèque, une belle salle de spectacle et un jardin de botanique. On a formé dans l'ancien palais des États un musée, qui est maintenant l'un des plus beaux de la France. Parmi les monuments de Dijon, nous devons citer principalement la cathédrale, achevée en 1288, et ses églises paroissiales : celle de Notre-Dame, bâtie au XIII[e] siècle, est l'un des plus beaux monuments de style gothique; celle de Saint-Michel, qui date du IX[e], a été reconstruite au XI[e], et agrandie encore au XV[e]. Le Palais est aussi remarquable : il a été construit sur l'emplacement de l'ancien château, dont il ne reste plus qu'une vieille tour servant d'observatoire. Le château de Louis XI est près de la porte Guillaume. Des trois autres entrées de la ville, une seule, celle de Saint-Nicolas, a conservé quelques restes de sa vieille architecture. On vient d'ouvrir une cinquième porte, précédée d'une magnifique place sur laquelle on doit ériger la statue de saint Bernard.

Bossuet, *Crébillon*, *Piron* et *Rameau*, sont nés à Dijon. Après ces noms illustres qu'on doit citer à part, nous pourrions mentionner ceux d'un grand nombre de Dijonnais célèbres par leur mérite ou leur naissance; nous nous contenterons de rappeler, parmi les personnages historiques : *Hugues Aubriot*, *Jean-sans-Peur*, *Philippe-le-Bon*, *Charles-le-Téméraire*, *Gaspard de Saulx-Tavannes*, et *H.-B. Maret*, *duc de Bassano;* parmi les littérateurs et les savants : *Tabourot*, sieur *Des Accords*, *Santeuil*, *Ménétrier*, *Claude-Barthélemy Morisot*, *Philibert de la Marre*, *Dutillot*, l'historien de *la Mère folle; Tassin*, *Papillon*, *Languet* de l'Académie; le critique *Clement*, que Voltaire appelait l'inclément; *Fevret de Fontette;* le président *de Brosses*, membre de l'Académie; le savant président *Bouhier*, l'abbé *Nicaise, La Monnoye*, *Longepierre*, le *P. Patouillet*, *Mailly*, *Béguillet*, *Cazotte*, *Bret*, le savant *Larcher* et *Guyton-Morveau*. Enfin, Dijon a donné le jour à *Jeanne-Françoise Fremyot*, baronne de Chantal, laquelle fonda, en 1610, avec saint François de Sales, l'ordre des Visitandines, en l'honneur de la visitation de la Vierge. Cette sainte femme, encore fort jeune lorsqu'elle perdit le baron

de Chantal, son mari, renonça au monde et s'occupa uniquement de bonnes œuvres et de l'éducation de ses enfants. Elle est morte, en 1641, et a été canonisée en 1767. Un autre Dijonnais de la famille des Chantal, *François Fremyot*, fut archevêque de Bourges. [1]

AUXONNE.

Auxonne, *Æssonium*, *Assona*, est située à l'extrémité d'une belle plaine sur la rive gauche de la Saône (*ad Sonam*). Le pays auquel cette ville donne son nom était autrefois habité par les *Sequani*; il est bas et exposé à de fréquentes inondations, qui ont nécessité la construction d'une levée longue de deux mille mètres. Auxonne, bien que l'on trouve sur son territoire même des médailles gauloises et romaines, paraît devoir son existence à l'invasion des Bourguignons. Ces Barbares en bâtirent les premières maisons sur l'un des embranchements des nombreuses voies romaines qui partaient de Langres dans toutes les directions des Gaules; puis vinrent les religieux de Saint-Vivant auxquels on concéda les terrains environnants pour les défricher. Les colons que ces défrichements y appelèrent firent de nouvelles constructions, et il se forma une ville, qui acquit bientôt de l'importance, par sa position sur la limite du duché et du comté de Bourgogne.

Lors du traité de partage de ces deux provinces entre le roi et l'Empereur, il fut convenu que l'Auxonnais, qui dépendait du domaine de la maison de Vienne, demeurerait en titre de souveraineté. La ville ne devait pas avoir beaucoup d'étendue, puisque nous trouvons un accord, fait en 1135, entre le seigneur et le prieur de Saint-Vivant; accord relatif, en quelque sorte, à sa construction : *De villa ædificanda quæ Essonia vocatur.* Elle appartenait alors, et depuis plus d'un siècle, aux comtes de Bourgogne. Étienne Ier l'avait eue en partage, vers 1087, et nous voyons, au milieu du XIIe siècle, un comte du même nom, époux de Béatrix de Châlons, la reprendre en fief du duc, sauf la foi à Saint-Vivant de Vergy, et jurer « que la ville d'Auxonne ne manquera au dit duc pour aucune chose, n'étoit pour quelque forfait apparent, qu'il n'auroit pas voulu corriger. » Il s'engagea encore, si le duc se trouvait en quelque nécessité, à le secourir et à donner

1. Gregoire de Tours. — *Mémoires* de Fleuranges, de la Tremouille et de Du Ballay. — Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne.* — *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tomes IX et XII. — *Entrée de très-haut et tres puissant prince Henri de Bourbon, prince de Condé, en la ville de Dijon, le 30 septembre 1632*, in-fol. — D. Plancher, *Histoire de Bourgogne.* — Mille, *Abregé chronologique de l'histoire de Bourgogne.* — Courtepee et Beguillet, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne.* — Peuchet et Chanlaire, *Statistique du département de la Côte-d'Or.* — Cl. Xav. Girault, *Essais historiques et biographiques sur Dijon*: in-12, 1814. — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — G. Peignot, *Détails historiques sur le château de Dijon*, in-8, 1833. — *Mémoires de la commission des Antiquites de la Côte-d'Or, années 1834 et suivantes.* — *Les deux Bourgognes, revue, années 1836 et suivantes.* — Maillard et Chambure, *Dijon ancien et moderne*; 1841. — Emile Jolibois, *les Chroniques de l'évêché de Langres.* — Mallet, *Histoire des Suisses.*

retraite en son château à lui et aux siens, et promet, dans le cas où il désirerait retourner à l'hommage du comte de Bourgogne et se retirer vers lui, de rendre Auxonne et son château. C'était abdiquer la souveraineté. Sans doute quelque danger imminent forçait Étienne à agir ainsi, puisque d'ailleurs le duc s'obligeait, sous ces conditions, à défendre le fief envers et contre tous. Enfin, en 1237, Jean de Châlons, comte ou sire d'Auxonne, car ses prédécesseurs prenaient indifféremment ces deux titres, échangea cette seigneurie avec le duc Hugues IV : depuis cette époque, Auxonne ne fut plus détachée de la Bourgogne.

Huit ans avant cette réunion, le comte Étienne, Agnès sa femme, et Jean de Châlons, dont nous venons de parler, avaient accordé une charte qui instituait à Auxonne quatre prud'hommes, pour y juger *par droit et raison*, *sans consideration de seigneur ni de dame, sans obeir à un sentiment de haine.* Cette charte fut confirmée par les ducs et par les rois : seulement, à l'époque de la réunion de la Bourgogne à la France, sous Jean-le-Bon, le roi accorda aux Auxonnais un maire, pour établir une majorité entre les prud'hommes qu'on appelait alors échevins; ces magistrats étaient élus par les habitants. La mairie, ainsi organisée, eut des sergents et des messiers ; elle fit des statuts et ordonnances, et tint des jours pour rendre la justice. Jusqu'au XVIe siècle, les affaires de peu d'importance furent jugées par le maire, devant la maison communale, où il s'asseyait, pour attendre les justiciables, sur un banc de pierre, que, par respect, on a conservé longtemps après la suppression de cet usage. Un trompette, avec la banderole aux armes de la ville, était chargé de faire les cris et publications. Le maire n'avait pas, comme dans beaucoup d'autres villes, le gouvernement militaire ; les habitants y pourvoyaient par élection. Louis XIII, en confirmant les anciens priviléges d'Auxonne, donna aussi au maire et aux échevins le droit d'acquérir des fiefs nobles, comme gens de cette qualité. Les seigneurs d'Auxonne faisaient battre monnaie dans leur château, mais les archevêques de Besançon prétendaient qu'il y avait dans cette coutume usurpation de leurs droits : de là, des luttes entre les deux rivaux ; des interdictions nombreuses, de la part du prélat ; des prises d'armes, de la part du duc. Enfin, Philippe-le-Hardi proclama son droit par lettres-patentes, en 1389, et il ne lui fut plus contesté ; car on ne cessa de battre monnaie à Auxonne que lors de la réunion de la Bourgogne à la France. Indépendamment de ce privilége, l'Auxonnais avait des états particuliers, qu'il a conservés jusqu'au commencencement du XVIIe siècle. Immédiatement après la dissolution des états du duché, le gouverneur de la province se rendait à Auxonne pour y tenir ceux du comté et des terres d'outre-Saône.

Cependant, au XIVe siècle, la ville d'Auxonne n'avait pas encore de fortifications : elle était seulement défendue par un large fossé; mais les Tardvenus l'ayant prise et entièrement saccagée, en 1345, les habitants la firent entourer, aux frais de la commune, d'une forte muraille, à laquelle Louis XII et François Ier ajoutèrent un château assez semblable à celui de Dijon. C'est à Auxonne que se réunit la noblesse de Bourgogne, en 1363, pour arrêter les ravages des grandes compagnies. L'église Notre-Dame date du XIVe siècle : commencée par Jeanne de France, femme d'Eudes IV, elle ne fut terminée que par Marguerite de Flandre ; le portail a été élevé, en 1516, aux frais des habitants. C'est la seule

paroisse de la ville. On voyait autrefois à Auxonne une chapelle bâtie sur la levée, au temps des croisades, pour y recevoir les pèlerins malades, car il n'y avait pas encore d'hôpital : celui qui existe n'a été fondé qu'en 1374 ; placé d'abord hors de la ville, il a été rebâti dans l'enceinte, au commencement du XVe siècle, après avoir été détruit par un incendie. L'extension qu'on a donnée depuis à cet établissement, a permis de supprimer, au XVIIe siècle, une ancienne léproserie, dont la chapelle fut longtemps encore pourtant visitée par les pèlerins. En 1424, un incendie consuma presque entièrement la ville d'Auxonne. Le duc, afin de secourir les habitants, leur permit de monnayer, à leur profit, mille marcs d'argent ; le roi leur fit aussi des donations importantes. Les nouvelles halles furent terminées, en 1445, et l'année suivante Philippe-le-Bon, toujours dans le but de venir en aide au pays, y donna un tournoi à toute la noblesse de son duché. Les arquebusiers et les arbalétriers d'Auxonne parurent à cette brillante assemblée, ainsi que la société des *ménétriers* ou de la Mère-Folle, fondée depuis quelques années seulement, à l'imitation de la Mère-Folle de Dijon.

A la mort de Charles-le-Téméraire, les Auxonnais prirent parti pour la maison d'Autriche et se virent assiéger par les troupes de Louis XI. La ville ayant capitulé, après une assez longue résistance, fut assez heureuse pour conserver ses priviléges. Le roi pourtant se réserva le droit de mettre garnison dans la place, quand il le jugerait convenable. Les Auxonnais rachetèrent bien cette faute, par leur belle conduite après le traité de Madrid. Les états du comté refusèrent de ratifier l'acte qui livrait leur province à la maison d'Autriche, et, lorsque Charles-Quint envoya le comte de Launois prendre possession de la ville, en conformité du traité, Auxonne ferma ses portes et arma ses remparts. Launois l'investit, mais les habitants tinrent bon, sans se laisser intimider par ses menaces de pillage et d'incendie, de manière qu'il fut obligé de lever le siége (1526).

Pendant les troubles de la Ligue, les habitants d'Auxonne se partagèrent en deux factions, à peu près égales, de huguenots et de catholiques. Sur leur refus de livrer la place à Mayenne, Guise vint les assiéger et les réduisit à capituler, après une vigoureuse résistance ; mais la ville fut reprise par les troupes du roi, en 1595, et Henri IV y fit son entrée, le 13 juillet. C'est là qu'il reçut le sieur de Sancy, revenant de Lyon où il l'avait envoyé prendre cent mille écus que le grand duc de Florence lui prêtait pour payer l'armée avec laquelle le nouveau roi faisait la conquête de son royaume. Henri IV était fort en peine, car ce message était difficile, Mayenne occupant la ville de Châlons par laquelle il fallait passer. Sancy s'en tira adroitement au moyen de plusieurs feintes : son convoi se composait de dix-sept charrettes, escortées de quelques compagnies dont il augmenta la force, en tirant deux cents hommes de Mâcon et de Louhans. Grâce à la prudence du chef, les cent mille écus arrivèrent heureusement à Saint-Jean-de-Losne et de là à Auxonne, où Henri les reçut avec de grandes démonstrations de joie : il était alors tout à fait dépourvu d'argent et l'on assiégeait le château de Dijon. Les derniers huguenots ne furent expulsés de l'Auxonnais qu'en 1613. Sous Louis XIV, Vauban rétablit les fortifications de la ville, qui, même après la conquête de la Franche-Comté, resta l'un des postes militaires les plus importants de cette partie du territoire ; en 1757, le gouvernement y fonda une école d'artillerie.

A la fin du XVIIe siècle, Auxonne dépendait du diocèse de Besançon et avait un collége fort ancien; on y comptait plusieurs communautés religieuses tant d'hommes que de femmes : Cordeliers, Capucins, Frères chargés de l'instruction primaire, Clairistes, Ursulines, etc.; tous ces couvents ont été supprimés. Pendant la Révolution, les habitants se distinguèrent par leur patriotisme; plus tard, fidèles à l'empereur, ils furent les premiers à le saluer, lors de son retour de l'île d'Elbe. Dès le 14 mars 1815, leur ville avait été livrée à Ney par le maréchal de camp Pellegrin, qui commandait l'école d'artillerie; le maire de Dôle accourut avec cent volontaires royalistes pour la conserver aux Bourbons, mais il n'était plus temps. La place d'Auxonne fut le pivot du mouvement de l'armée impériale sur Paris. Postérieurement aux Cent Jours, elle fut assiégée par les troupes autrichiennes et ne capitula que le 28 août, deux mois après l'abdication de Napoléon.

Auxonne compte environ 5,500 habitants : autrefois, siége d'un bailliage particulier, le quatrième du Dijonnais, dont le ressort s'étendait sur quatre-vingt-cinq paroisses, cette ville n'est plus qu'un chef-lieu de canton, compris dans l'arrondissement de Dijon; cependant elle conserve encore quelque importance, par le commerce qui s'y fait en grains et en vins des meilleurs crûs de Bourgogne, et surtout par ses établissements militaires. Rangée parmi les places de quatrième classe, elle renferme un arsenal de construction d'artillerie et une fonderie royale. Auxonne a vu naître *Hugues Morel*, secrétaire de Philippe-le-Hardi; *Jean-Baptiste Bazin*, gardien des Cordeliers de Dijon, historien de son ordre; *Denis Marin*, intendant des finances sous Louis XIV; et le *P. Valadon*, plus connu sous le nom de *P. Zacharie*, qui, débarquant à Marseille, à son retour de l'Asie-Mineure, lorsque la peste régnait dans cette ville, rivalisa de dévouement avec l'évêque Belzunce. Les armes particulières d'Auxonne étaient *d'azur à une croix d'argent ancrée de même.*[1]

FONTAINE-FRANÇAISE. — SELONGEY.

Les deux petites villes de Fontaine-Française et de Selongey appartiennent, l'une et l'autre, comme chefs-lieux de canton, à l'arrondissement de Dijon; elles dépendaient anciennement du premier bailliage du Dijonnais, sous le titre de mairies, et de l'évêché de Langres, pour le spirituel. Selongey fut comprise, dès l'origine, dans le diocèse de l'évêché de Dijon; quant à Fontaine-Française, cette seigneurie, après avoir été longtemps la propriété des sires de Vergy, passa, au XIVe siècle, dans la maison de Longwy, puis dans celle des Chabot par le mariage de Françoise de Longwy avec Philibert Chabot, maréchal de France. D'autres familles de moindre importance la possédèrent ensuite jusqu'à la révo-

1. Claude Jurain, *Histoire des antiquités et prerogatives de la ville et comté d'Aussonne.* — Courtepee et Beguillet. — Peuchet et Chaulaire.

lution. Les habitants jouissaient de l'exemption de la gabelle. Selongey avait titre de baronnie : les sires de Grancey en restèrent maîtres, pendant cinq siècles ; en 1414, Jeanne de Grancey l'apporta en dot à Guillaume de Châteauvillain, dont un descendant la transmit, en 1527, à d'autres maisons moins connues. Les premiers seigneurs firent unir, en 1396, la cure de cette paroisse à la chapelle qu'ils avaient fondée dans leur château de Grancey; trois siècles après, elle en fut séparée par arrêt du parlement. Les habitants avaient été affranchis de tous droits féodaux par leur seigneur, moyennant un cens annuel de cinq sols par famille (1578). Suivant un ancien usage qui a été observé jusqu'à la Révolution, chaque mariée, avant la bénédiction nuptiale, présentait au prévôt, sous le portail de l'église, vingt deniers, une pinte de vin et un plat de viande : le prévôt l'embrassait, lui rendait dix deniers et gardait le reste. L'offrande des *pièces de mariage* a encore lieu dans beaucoup de localités, avec la différence qu'elle se fait au prêtre : ces pièces, que l'on choisit ordinairement parmi celles qui ont été frappées dans l'année, sont de cuivre, d'argent ou d'or, selon la fortune des époux.

Selongey était autrefois une ville importante, dont l'enceinte vaste et bien fortifiée avait quatre portes ; sa ruine fut consommée, du XVe au XVIIe siècle. Saccagée d'abord, en 1432, brûlée par les Français, en 1473, lors des guerres entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, elle fut presque entièrement détruite par les Impériaux, en 1636. Galas était venu l'assiéger avec six mille hommes : déjà les murs étaient renversés; déjà l'ennemi, maître d'un quartier, criait *ville prise !...* les femmes, les enfants, les vieillards, s'étaient réfugiés dans l'église et attendaient au pied des autels le sort réservé aux vaincus, quand tout à coup la vue de ce désordre inspira aux bourgeois un effort héroïque, et, l'extrémité du péril soutenant leur ardeur, ils repoussèrent les Impériaux. Mais leur ville était en ruines : ils avaient perdu soixante des leurs; quinze étaient blessés dangereusement, quarante-deux avaient été faits prisonniers. Pour comble de maux, la peste vint encore les décimer, l'année suivante. On raconte qu'au moment où l'ennemi renversait les murailles, trois filles qui n'avaient pu se réfugier à temps dans l'église, furent poursuivies par les soldats. Craignant surtout pour leur honneur, elles s'armèrent de tisons ardents et se défendirent pendant quelque temps avec courage ; mais se voyant enfin près de céder au nombre, elles firent retraite jusqu'à une marre profonde, se prirent par la main et s'y précipitèrent.

Fontaine-Française est à jamais célèbre dans les fastes de la France, par la bataille qui porta le dernier coup à la Ligue, déjoua les intrigues de l'Espagne et consolida la couronne encore mal affermie de Henri IV. On a déjà vu, dans notre notice sur Dijon, comment ce prince se fit ouvrir les portes de la capitale de la Bourgogne, le 5 juin 1595, pour aller au-devant de l'ennemi. Il était accompagné de Biron et n'avait que cinq cents arquebusiers à cheval et deux cents fantassins. Son dessein était de retarder d'un jour ou deux la marche de Mayenne, afin d'avoir le temps de séparer par un retranchement la ville du château, dont il avait confié la garde à la bourgeoisie, tandis que lui-même irait combattre avec toute son armée. En sortant de la ville, il détacha de sa petite troupe cent chevaux qu'il envoya devant sous les ordres de d'Aussonville et de

Mirebeau, chargés de reconnaître l'ennemi; pour donner de l'avance à cette avant-garde, qui devait le rejoindre à Fontaine-Française, il fit faire une halte de deux heures à Lux. A une heure, il se remit en marche : il était encore à une lieue de Fontaine, lorsqu'il apprit que Mirebeau s'étant trouvé en présence des ligueurs, avait dû se retirer. En effet, l'armée de la Ligue s'était avancée, le matin, pour venir loger à Saint-Seine. En même temps que cette nouvelle parvenait au roi, Mayenne, instruit de l'arrivée des troupes royales et de leur petit nombre, avait peine à contenir sa joie; car il savait bien que la valeur de Henri l'emporterait au combat, et il se flattait d'envelopper facilement cette poignée d'hommes. Dans sa pensée, le Béarnais était prisonnier et la Ligue triomphante. Il alla donc faire part de cette nouvelle à don Fernand de Velasco connétable de Castille, et l'engagea à profiter de l'occasion : « Je suis chargé, lui répondit celui-ci, de défendre la Franche-Comté, sans rien entreprendre. » Cette froideur déconcerta Mayenne, qui dès lors perdit beaucoup de la confiance qu'il avait eue jusque-là dans les Espagnols.

Cependant le roi avait envoyé Biron s'assurer si l'on avait affaire à toute l'armée ennemie ; lui-même suivait son lieutenant au trot, avec le reste de ses gens. En sortant de Fontaine-Française, le maréchal vit toute l'armée descendre dans Saint-Seine, et bientôt ayant rencontré les hommes qui, le matin, avaient fait rebrousser chemin à Mirebeau, il les mit en fuite. Il allait pousser plus loin, quand il vit paraître à l'angle d'un bois sept à huit gros de cavalerie : c'était tout ce qu'il y avait de compagnies françaises dans l'armée de la Ligue; Mayenne avait enfin obtenu, par ses instances, qu'on les mît en campagne avec cinq cents cavaliers milanais. Biron, trop faible pour engager le combat, se retirait vers le roi; mais Villars commandant de l'infanterie le poursuivit, et, forçant les Milanais à combattre, car ils s'y refusaient, il enfonça la petite troupe de Biron. Le roi, spectateur de cette déroute, envoya cent chevaux pour soutenir le maréchal et arrêter les fuyards : ils furent également culbutés, ce qui contraignit Henri à donner lui-même avec les quelques hommes de son escorte. En ce moment, Villars, blessé au bras, se retirait à Saint-Seine ; d'autres disent qu'ayant appris que le roi se trouvait en personne dans la mêlée, il n'avait pas voulu continuer l'attaque, tant était grand le respect que ses ennemis mêmes portaient au prince. Henri n'avait autour de lui que cent cavaliers, mais tous hommes d'élite : Elbeuf, La Trémouille, Pisani, Dinteville, Roquelaure, Montigny, Mirepoix, Juvénal des Ursins, faisaient partie de cette troupe, espèce de bataillon sacré contre lequel la cavalerie milanaise, commandée par Samson, eut fort affaire. Ils arrivèrent à temps pour dégager Biron prêt à succomber sous les coups de l'ennemi. Ce fut alors que le roi, sans songer au péril, fondit l'épée nue dans les escadrons ennemis encore entiers et bien supérieurs en nombre : il n'avait qu'une simple cuirasse et sa tête était sans armure. Ses gentilshommes l'avaient suivi. La mêlée fut rude; Sanson y fut tué, mais les cavaliers s'étaient séparés du roi; dix au plus l'entouraient : il les rassemble; Biron, de son côté, bien qu'il eût reçu deux blessures, rallie cent à cent vingt chevaux, et on retourne à la charge. L'ennemi est enfoncé : le roi le poursuit, l'épée dans les reins, jusqu'aux escadrons commandés par Mayenne qu'il eût attaqué s'il ne lui avait fallu, avant de l'atteindre, essuyer le feu de nombreux mousquetaires embusqués dans deux petits bois, et s'il n'eût vu arriver deux gros de cavalerie.

Il arrêta donc la marche et revint au lieu du combat. Ce hardi coup de main aurait coûté cher à Henri IV, si, comme le voulait Mayenne, on eût attaqué sa petite armée qui se ralliait dans la plaine, mais cette fois avec toutes les forces de la Ligue : le connétable, dont la conduite fut inexplicable en cette occasion, aima mieux rentrer à Saint-Seine ; le lendemain il se retira à Gray, où il refusa de recevoir les blessés de l'armée royale, tandis que Henri faisait, au contraire, panser les ligueurs et envoyait à Villars un de ses chirurgiens, avec un sauf-conduit pour transporter ce capitaine à Châlons s'il le désirait.

Tel fut le combat de Fontaine-Française : les deux partis s'attribuèrent la victoire. C'est, comme on voit, une opération militaire bien peu remarquable sous le rapport de l'art, mais elle eut des résultats immenses. Mayenne, mécontent des Espagnols, se rapprocha du roi et donna ainsi le dernier coup à la Ligue. Ce qui l'a rendu plus célèbre encore, c'est la valeur que Henri y déploya ; il a avoué n'avoir combattu, dans cette rencontre, que pour défendre sa vie. « Peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritière », écrivit-il à sa sœur, le lendemain. Quelque temps après, en faisant réparer le pont de Fontaine-Française, lequel conduit au pré Morat, théâtre du combat, on y fit graver cette inscription :

Hic Henricus magnus debellavit hostes.

En 1818, madame de Saint-Julien qui habitait le château, lieu de sa naissance, fit ériger sur le champ-de-bataille un monument représentant un trophée militaire ; la première pierre fut posée solennellement par les autorités du département, le 18 octobre. — La commune de Fontaine-Française est située sur les limites de la Haute-Saône ; elle a des usines de fer : sa population n'atteint pas le chiffre de 1,300 âmes. Selongey, dont le territoire, arrosé par la Venelle, confine avec le département de la Haute-Marne, fait quelque commerce et produit du vin assez estimé dans le pays. Cette petite ville renferme environ 1,700 habitants. [1]

BEAUNE. — POMARD. — NUITS.

Beaune (*Belno-Castrum*, *Belna*, *Belmun*), ne fut d'abord, comme Dijon, qu'un poste militaire établi par les Romains dans le pays des *Ædui*, et compris plus tard dans la première Lyonnaise. Quelques chroniqueurs du pays forment le nom *Belna* de celui de *Bellona*, que la ville aurait autrefois porté et qui aurait encore été substitué à celui de *Minervia*. Cette opinion est fort ancienne, puisque, dès le XIIIe siècle, la commune avait pour armoiries *une Bellone d'argent, debout, tenant de la main droite une épée nue et ayant la main gauche posée sur la poitrine*. Gaudelot cite à l'appui l'inscription suivante, qu'il prétend avoir été trouvée à Beaune, en 1683 :

Vet. Leg. pri. vixit.
Ann. XXX. Minervie cives.

1. Courtepée et Béguillet. — Sismondi. — Peuchet et Chanlaire. — *Le Moniteur universel.*

Nous ne donnons cette conjecture qu'à titre de renseignement, car les chroniques locales sont, à l'égard des origines, toujours tellement hasardées, qu'elles ne doivent être admises qu'avec beaucoup de circonspection. Toutefois, au VIe siècle, Beaune était déjà une ville importante ; deux cents ans plus tard, lorsque les Sarrasins s'emparèrent de la Narbonnaise, saint Romul et ses religieux abandonnant Nîmes, vinrent y chercher un asile, et y fondèrent une chapelle dédiée à saint Baudel, martyr. La Bourgogne, à son tour, ayant été envahie par les Barbares, Beaune fut pillé et son église détruite. Saint-Baudel, qu'ils épargnèrent, resta, pendant plus de deux siècles, la seule paroisse de la ville ; car ce ne fut qu'en 976, que Henri de Bourgogne fit commencer l'église Notre-Dame, laquelle existe encore.

Vers 880, Manassès Ier réunissait le comté de Beaune à ceux de Dijon et de Châlons, dont il était propriétaire : Gislebert, son fils, gendre de Richard-le-Justicier, le laissa, en 956, à sa fille Adelais ou Alix, surnommée Werre ; celle-ci épousa Robert de Vermandois ; de ce mariage naquit Adelaïs, comtesse de Beaune et de Châlons, laquelle eut, d'un premier mariage, avec un seigneur du pays, nommé Lambert, Hugues, évêque d'Auxerre, et Élisabeth qui épousa Guy, fils d'Othe-Guillaume, comte de Bourgogne. Leur fils Othon céda, vers 1015, le comté de Beaune au roi Henri Ier, en échange de Mâcon dont le comte venait, selon les légendes, d'être atteint de punition divine pour avoir fait élever un château contre l'abbaye de Cluny. Beaune étant tombé postérieurement, et par suite d'une alliance, dans le domaine des Dauphins de Viennois, Hugues III de Bourgogne l'en retira, afin de le réunir à son duché.

Le comté de Beaune avait un vicomte qui rendait la justice, assisté des bons-hommes ou scabins ; lors de la réunion du fief au duché, une prévôté remplaça la juridiction du vicomte. Les attributions de la prévôté furent bientôt restreintes elles-mêmes par l'érection de la commune (1203), dont les administrateurs eurent la justice haute, moyenne et basse, à l'exception des crimes capitaux. Nous voyons, à la fin du XVe siècle, le tribunal des échevins condamner un porc à être pendu, pour avoir dévoré un jeune enfant, et justice fut faite. Les Beaunois acquirent leur liberté, du duc Eudes III, au prix de deux cents marcs d'argent : c'est de cette époque que date la prospérité de la ville. Libres désormais de leurs personnes, de leurs biens et de leur industrie, les habitants s'appliquèrent à utiliser la Bougeoise et l'Aige, dont les eaux coulaient devant leurs maisons, et ouvrirent des manufactures de draps qui prospérèrent en peu de temps, grâce à la qualité de ces eaux. Ils venaient d'être délivrés d'une bande de Cottereaux et de Poblicains ou Publicains, logés dans la rue des Tonneliers, malgré le zèle du clergé à combattre leur prosélytisme. Les Beaunois n'avaient pris les armes pour chasser ces hérétiques, qu'après leur condamnation par le troisième concile de Latran (1179). Les Poblicains avaient même soutenu, à Vézelay, l'épreuve de l'eau et du feu. Deux siècles plus tard, la ville, désolée déjà par la famine, la peste et un tremblement de terre, se relevait à peine de sa ruine, lorsqu'elle tomba au pouvoir des Tardvenus. On accusa les Juifs de tous ces malheurs et on les persécuta. Enfin, en 1401, un incendie consuma les trois quarts des maisons. Les Beaunois, heureusement, avaient des ressources inépuisables dans leur industrie.

Il y avait alors à Beaune une léproserie fondée par Eudes III, sur les ruines de l'église primitive, une commanderie de Cordeliers, et une Chartreuse établie, en 1332, par Eudes IV et Jeanne de France, sa femme, dans leur maison de Fontenay, au faubourg; on y comptait aussi deux maisons de charité: l'hôpital Saint-Pierre, qui datait du XII[e] siècle, et la Maison-Dieu du Bourg-Neuf, dont on attribuait la création à saint Louis. En 1443, un nouvel hospice, destiné à remplacer les deux anciens, fut bâti et richement doté par le Beaunois Nicolas Raulin, chancelier du duc Philippe-le-Bon. Ce riche bourgeois avait amassé dans sa charge quarante mille livres de rente : « Il était bien juste, » dit Louis XI, en visitant son hôpital, « qu'après avoir fait tant de pauvres pendant sa vie, il leur assurât un asile après sa mort. »

En 1478, les habitants de Beaune se jetèrent dans le parti de la princesse Marie, fille de Charles-le-Téméraire; ils allaient même recevoir une garnison autrichienne lorsque Charles d'Amboise vint les assiéger. Ils se défendirent opiniâtrément durant cinq semaines : aussi, lors de la capitulation, exigea-t-on d'eux quarante mille écus (2 juillet 1478). La place était bien fortifiée; mais pour la mettre plus sûrement à l'abri d'un coup de main, de la part des troupes cantonnées dans la Franche-Comté, Louis XI y fit construire un château, assez semblable à celui de Dijon, et qui ne fut terminé que sous Louis XII. Cette forteresse devait, à l'époque de la Ligue, causer de grands malheurs aux Beaunois.

Des calvinistes envoyés de Genève, avec le ministre d'Oizy, firent en peu de temps à Beaune de nombreux prosélytes; ils ouvrirent un prêche dans le faubourg Bretonnière, et bientôt l'expulsion des catholiques fut résolue (1567). La correspondance avec Genève était active ; déjà les ouvriers en laine, chauds partisans de la réforme, se trouvaient armés; le signal devait être donné, le jour de l'Ascension : mais une lettre à l'adresse du ministre fut interceptée, et le complot échoua. Les échevins ordonnèrent à la milice de déposer ses armes à la maison-commune, et, sans avoir égard au tort qu'ils allaient faire au commerce, chassèrent tous les ouvriers étrangers. Depuis ce désarmement, le calme régna dans la ville de Beaune, jusqu'à l'époque où Mayenne voulut s'en emparer, au nom de la Ligue (1585). Ses propositions furent d'abord rejetées, car les catholiques étaient presque tous du parti des *politiques;* mais le traité d'Épernay rendit bientôt toute résistance inutile. Maître de Beaune, que lui abandonnait Henri III, le duc y mit pour gouverneur son maître d'hôtel qui l'accabla de toutes sortes d'exactions. C'était pour les habitants une véritable servitude : aussi plusieurs quittèrent-ils la ville, déjà dépeuplée par le départ des calvinistes. Mayenne voulait faire de cette place le principal appui de sa domination en Bourgogne : « Qui m'ôteroit Beaune, disait-il à ses gens, feroit autant que si on m'arrachoit le cœur. » Les faubourgs furent rasés et la plupart des églises démolies.

Cependant les Beaunois avaient résolu de se délivrer à tout prix de la tyrannie des ligueurs. Ayant appris que Biron était arrivé en Bourgogne, ils lui députèrent secrètement deux bourgeois, pour lui faire connaître l'état des esprits et lui demander du secours (1595). Le maréchal, qui avait son plan tracé, ne put que faire des promesses dont l'exécution plus ou moins prompte dépendait des événements. Les habitants, impatients, tentèrent seuls leur délivrance. Des con-

ciliabules se forment, le mot d'ordre est porté de maison en maison : « Le 6 février, la tour de l'horloge doit donner le signal, et alors que chacun s'arme et choisisse sa victime. » C'est une nouvelle Saint-Barthélemi. Cette conspiration avait été tramée avec une grande prudence, elle fut pourtant découverte. Mayenne était alors à Dijon : il accourt et s'empare des portes qui sont murées à l'exception d'une seule, où il place une garde sûre; puis ayant ordonné le désarmement des bourgeois, il vole à Châlons où il était menacé d'un semblable mouvement. Il laissait à Beaune, pour commandant, le cruel Guillermé, et pour consigne une liste de proscription contre les meilleurs royalistes.

Ainsi le joug allait retomber plus lourd encore sur les malheureux habitants. Mais il n'en pouvait être ainsi : chacun était prêt pour la vengeance, et la tyrannie même du chef de la Ligue devait précipiter l'explosion de tant de haines. Le jour indiqué pour le désarmement, à midi, le beffroi sonne l'alarme. En un instant, toute la population est réunie. L'échevin Alixant court à l'hôtel où était Guillermé avec ses lieutenants, et le renverse d'un coup de pistolet, mais lui-même tombe percé d'un coup d'épée. Le capitaine n'était pas mort : un soldat l'acheva d'un coup de pique, et les femmes, souvent impitoyables en pareille occasion, se jetèrent, dit-on, sur son cadavre pour l'insulter. Un détachement de la milice étant survenu, on mit le feu au bâtiment afin de forcer les officiers qui s'étaient retranchés dans une chambre haute, à rendre leurs épées. Alors des hommes armés se répandirent dans toutes les rues, et la ville retentit des cris de liberté. Tous les corps-de-garde sont forcés; les soldats se dispersent; quelques-uns veulent fuir, mais ils sont assommés par les hommes de Meursault que la cloche d'alarme a mis aussi sur pied; les autres se rallient et se retirent sous le canon du château qui force les bourgeois à battre en retraite. C'est là qu'était scellée la chaîne de l'esclavage. Montmoyen commandait le château de Beaune. Il avait bien consenti à abriter, sous les murs qu'il était chargé de défendre, les soldats en déroute; mais il refusa de les recevoir dans l'intérieur. Il leur reprocha d'avoir lâchement fui devant des hommes mal armés, et leur envoyant un renfort : « Allez, maintenant, leur dit-il, rentrez dans la ville, résistez par le fer et par le feu, n'épargnez personne. » Exaspérés par ce reproche de lâcheté, les ligueurs rentrèrent, en effet, l'épée d'une main, le tison dans l'autre; rien ne put les arrêter, et en un instant la ville fut en proie à un vaste incendie. Les habitants, frappés de terreur, à leur tour, n'avaient plus le courage de se défendre, quand tout à coup un cri de joie fut poussé du haut de la muraille; c'était l'armée royale : la ville était sauvée. Une seconde fois les soldats se rapprochèrent de la forteresse. Déjà le maire, qui depuis le commencement de la révolte portait l'écharpe blanche, était près de Biron : trois cents hommes, détachés du corps d'armée, firent mettre bas les armes à la garnison; et quelques heures après le maréchal lui-même fit son entrée dans la ville aux cris de *Vive le roi!* Le lendemain, on attaqua le château. Le siége dura six semaines : Biron et la plupart des officiers y furent blessés, et le canon acheva de détruire ce que l'incendie avait conservé. Enfin, le 19 mars, au moment où l'on se disposait à l'assaut, le commandant, dont les munitions étaient épuisées, fit battre la chamade, et ouvrit les portes. Il obtint la vie sauve et fut conduit à Châlons où était le quartier général de la Ligue. Henri IV, instruit par

un courrier de la prise du château de Beaune, fit chanter des *Te Deum* à Notre-Dame et à Vincennes. Il exprima sa reconnaissance aux habitants, en confirmant tous leurs priviléges et en les exemptant d'impôts pour six ans; le maire Belin eut une charge de conseiller au parlement, et Biron fut fait gouverneur de la ville. On sait qu'il fut ensuite investi du gouvernement de toute la Bourgogne; quelques années plus tard, quand son ambition ou plutôt son orgueil lui firent tramer avec l'étranger des complots contre sa patrie, il espéra se faire de cette province un royaume; l'Espagne comptait, surtout, sur les nombreuses places fortes dont son gouvernement le rendait maître. Après la disgrâce et le supplice de Biron, les Beaunois demandèrent la démolition du château, et il fut rasé (1602).

Beaune n'eut rien à souffrir de l'invasion des Impériaux; seulement, en 1636, Galas vint jusque sous ses murs et brûla la chartreuse : il ruina aussi l'abbaye des Bernardins de Lieu-Dieu, dont on faisait remonter la fondation à 1140, et qu'on transféra alors dans la ville. Six autres maisons religieuses furent établies à Beaune, pendant la première moitié du XVII[e] siècle : des Capucins, des Carmélites (Marguerite Parigot, dont Louis XIV visita le tombeau, fut inhumée dans ce couvent), des Minimes, des Ursulines, des Dames de la Visitation et des Jacobins; ceux-ci y avaient été admis, dès la fin du XV[e] siècle, sur l'engagement qu'ils avaient pris de porter en terre les corps des habitants. Enfin, l'hôpital du Saint-Esprit fut fondé, en 1645, en faveur des Orphelins. Pendant la minorité de Louis XIV, les guerres civiles ne troublèrent pas non plus la tranquillité de Beaune : de longues années de prospérité semblaient promises à son ancienne industrie, que le règne de Henri IV avait vu renaître; mais la révocation de l'édit de Nantes vint lui porter le coup le plus funeste; deux cents familles calvinistes furent forcées d'émigrer, et c'étaient elles qui faisaient tout le commerce de la draperie que personne n'a pu relever depuis cette époque.

Il y a toujours eu, entre Beaune et Dijon, cette espèce de rivalité que l'on remarque dans toutes les provinces, entre les villes voisines dont les intérêts sont les mêmes. Souvent cette rivalité s'applique à des choses sérieuses : ainsi, les Beaunois prétendent, comme les Dijonnais, que leur ville doit son origine à Marc-Aurèle; comme eux, ils voulaient autrefois avoir leur Mère-Folle, et quand le Jacquemard fut placé sur l'horloge de Dijon, ils en firent construire un, qui existe encore, au centre de la ville, sur une vieille tour ornée de la couronne ducale. Quelquefois aussi, les habitants des villes rivales font assaut de propos plaisants : par exemple, les Beaunois ayant cru devoir remplacer les armes de leur mairie, l'antique Bellone, par celles de la collégiale qui représentaient une Vierge avec l'enfant Jésus, tenant une grappe de raisin, le rapprochement symbolique de la grappe avec la légende : *Causa nostræ lætitiæ*, prêta longtemps aux plaisanteries des Dijonnais, et leurs voisins furent obligés d'y substituer cette devise : *Orbis et urbis honos*. On sait que Piron, en bon Dijonnais, a lancé force épigrammes contre les Beaunois, qui ne manquaient pas de le payer de la même monnaie.

L'histoire contemporaine de Beaune n'offre, du reste, aucun événement remarquable; la Révolution n'y a conservé qu'une seule église, l'ancienne collégiale Notre-Dame, dont le portail n'a été terminé qu'en 1332. C'est l'un des plus beaux

édifices religieux du diocèse. Les paroises Saint-Pierre, de Saint-Martin, et de la Madeleine, qui dépendaient de Notre-Dame, ont été détruites. Sous l'ancien régime, la ville de Beaune était le siége du second bailliage du Dijonnais, dans lequel on comptait cent trente-deux paroisses, et elle dépendait de l'évêché d'Autun; comprise aujourd'hui dans le département de la Côte-d'Or, elle est le chef-lieu d'un arrondissement. La population de Beaune s'est accrue de près de moitié, depuis cinquante ans; elle est d'à peu près 11,000 âmes, et l'arrondissement en renferme 123,030. La ville, bien bâtie, est en partie encore entourée de vieilles murailles. Les environs produisent d'excellents vins, dits vins de Beaune, dont on exporte annuellement trente à quarante mille pièces. Presque tous les hauts crus de Bourgogne sont dans cet arrondissement : Volnay, Nuits, Pomard, etc.

Parmi les Beaunois célèbres nous citerons le poëte latin *Claude Roillet*, recteur à l'université de Paris; le jésuite *Guillaume Pasquelin;* le poëte *Jacques Regnier*, mort à l'hôpital; le littérateur *Étienne Bouchin; Philippe-Bernard Moreau de Mautour*, membre de l'Académie des Inscriptions; *Nicolas Grozelier; Jean-Baptiste Fromageot*, savant jurisconsulte; *Chevignard de Chavigny*, diplomate sous Louis XV; les trois frères *Mallemand*, littérateurs; *Cochet de Saint-Vallier; François Pazumat*, ingénieur géographe et antiquaire; enfin, parmi les contemporains, *Gaspard Monge*, fils d'un rémouleur en plein vent. Un des hommes les plus illustres de la Révolution, *Carnot*, naquit à Nolay, dans l'arrondissement de Beaune.

Pomard, qui renferme 1,100 habitants, est situé dans le canton même de Beaune; son nom dérive sans doute du mot latin *pomarium*, verger, à cause de la fertilité du sol. On compte parmi les écarts de cette commune : *la Comaraine*, autrefois château fort; *Montjeu*, ancien fief entouré de fossés; *Ranci*, qui était une prison ducale, et *Corberon*. Nous signalerons, à propos de ce dernier fief, un droit féodal assez singulier : chaque année, pendant la nuit de Noël, le maire et les échevins de Beaune étaient tenus de venir, à cheval et bottés, apporter au seigneur de Corberon, une chandelle qu'ils plaçaient sur l'une des fenêtres de la tour. L'écrivain protestant *Claude Dariot* était de Pomard. Nous trouvons un *Raoul de Pomard*, maréchal de Bourgogne, sous Eudes III; *Anselme*, son frère, était évêque d'Autun; *Jacques de Pomard*, fils de Raoul, fut le premier bailli ducal du Dijonnais.

Nuits, jolie petite ville de 3 à 4,000 âmes, bâtie dans la plaine sur le Mouzin, peut citer aussi quelques célébrités, entre autres l'intrépide *Thurot*, mort glorieusement, en défendant le pavillon français contre trois frégates anglaises (1759), et le comédien *Jean Sarrazin*. Quelques auteurs, d'après André Duchesne, prétendent que cette ville a été fondée par les *Nuithons*, et que par conséquent elle date de l'invasion des Barbares; mais plus vraisemblablement elle a eu pour origine, quelques siècles après la conquête, un fief auquel des noyers, plus nombreux peut-être en cet endroit que dans les environs, auront fait donner le nom de *Nuceium*. Toutefois, la ville de Nuits faisait anciennement partie du domaine des comtes de Vergy; elle entra dans la

maison de Bourgogne, par le mariage d'Alix de Vergy avec Eudes III : ce duc affranchit les habitants, en 1212. La commune, définitivement constituée sous Philippe-le-Bon, était administrée par un maire et cinq échevins, dont deux pour Nuits amont, deux pour Nuits aval, et un pour le château. Durant les courts instants que la Bourgogne fut réunie à la couronne, après la mort de Philippe de Rouvre, le roi Jean, sachant que les Nuitons avaient été pillés par les Anglais, leur permit de fortifier leur ville. Ces fortifications, fort endommagées au XVIe siècle, réparées par Henri III et abandonnées sous Louis XIV, ont été détruites, en 1720, et remplacées par de belles promenades.

Pendant les guerres de religion, la ville de Nuits fut saccagée deux fois : la première, par les Allemands que Jean Casimir conduisait à Coligny après la bataille de Jarnac (1569); la seconde, par vingt-cinq mille reitres qui allaient au rendez-vous des protestants à la Charité-sur-Loire. Les habitants ayant refusé de leur fournir des vivres et de l'argent, les reitres battirent la ville en brèche, cinq jours durant, et enfoncèrent les portes; puis, ayant fait un butin considérable et défoncé tous les tonneaux, ils mirent le feu aux maisons et continuèrent leur route (1576). Les ligueurs ne prirent possession de Nuits qu'en 1591. Le commandant, bon royaliste, fut pendu par ordre de Nemours; mais aussitôt que les Nuitons apprirent la délivrance de Beaune, ils chassèrent les soldats de la Ligue : ils y furent encouragés par leur maire, le brave Lancelot Julyot tué quatre mois après à Fontaine-Française, à côté de Henri IV. Nuits n'avait alors qu'une paroisse, dédiée à saint Symphorien, devant laquelle deux femmes, Jéhanne la Bavarde et Jéhanne Marrigeon avaient été mitrées et prêchées, en 1470, comme sorcières et hérétiques; puis condamnées, la première au feu, l'autre à la fustigation et au bannissement. Lorsque Henri IV fit démolir le château de Vergy, les chanoines de la chapelle se retirèrent à Saint-Symphorien. Quelques années plus tard, les capucins et les ursulines vinrent encore s'établir dans cette ville, qui avait, en outre, un hôpital sur le Mouzin, une ancienne léproserie sur le chemin de Beaune et une chapelle, fondée en faveur des pèlerins de la première croisade. Nuits était le siége du troisième bailliage du Dijonnais. [1]

SAINT-JEAN-DE-LOSNE.

La petite ville de Saint-Jean-de-Losne, qui renferme à peine 2.000 habitants, a cependant de l'importance par un commerce d'entrepôt considérable de tous les produits du pays; elle est située sur la Saône, à la jonction de cette rivière avec le canal de Bourgogne : c'était, au moyen âge, le *fanum sancti Joannis ad Lau-*

1. Andre Duchesne, ***Histoire généalogique de la maison de Vergy.*** — L'abbe Gaudelot, ***Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités.*** — ***Nouvelles recherches sur la France.*** — Courtepee et Beguillet. — Peuchet et Chanlaire. — Joigneux, ***Fragments historiques sur la ville de Beaune.***

donam ou *Laonam*. Sans nous arrêter à l'opinion de ceux qui, voyant dans le mot *Laona* une corruption de *Latona*, font sortir Saint-Jean-de-Losne des ruines d'un temple consacré à Latone, nous dirons que son origine fut, sous les Mérovingiens, une église dédiée, comme la paroisse actuelle, à saint Jean-Baptiste, et qu'ayant égard à la position de ce temple près de la rivière, on ajouta à la dénomination commune, pour établir une distinction de lieu, le mot *Laona* ou *Launia*, lequel, à cette époque, avait encore la signification de cours d'eau, comme les noms de plusieurs autres localités en fournissent la preuve. Dès l'an 629, le nom de Saint-Jean apparaît dans l'histoire : le roi Dagobert, informé que la Bourgogne gémissait sous la tyrannie des seigneurs, vint, cette année-là même, à Dijon tenir une cour pleinière, puis à Saint-Jean-de-Losne, où, tout en réformant des jugements iniques, il fit assassiner le comte Brunulphe, son parent, qui avait voulu faire restituer à Charibert la part de l'héritage paternel dont le roi, son frère, l'avait dépouillé. Mais cette ville ne commença véritablement à compter qu'après l'affranchissement de ses habitants, au XIIIe siècle : on la voit pourtant encore désignée, en 1162, pour la réunion d'une espèce de congrès, où se devait traiter, entre les principaux souverains de l'Europe, la réconciliation de Frédéric Barberousse avec le pape Alexandre III. Déjà l'Empereur et le roi de France étaient arrivés au rendez-vous; le roi d'Angleterre était en route, lorsqu'on apprit que le pape ne viendrait pas. Les conférences n'eurent donc pas lieu : elles devaient se tenir sur le pont de la Saône, limite de l'empire, et des tentes avaient été dressées, de chaque côté de la rivière, pour la garde des princes.

C'est le duc Hugues IV qui, en 1256, affranchit les habitants de Saint-Jean-de-Losne; par une faveur insigne, il fit de leur commune un lieu de refuge, excepté pourtant pour les voleurs et les assassins. Les Losnois virent leurs priviléges s'accroître dans les siècles suivants; tels avaient été les services rendus par eux aux princes, que ceux-ci mirent quelquefois leur cité en dehors des lois communes : c'est ainsi qu'il fut dérogé à l'ordonnance de Moulins, pour maintenir les échevins, ainsi que la justice civile et criminelle avec le gouvernement de la ville. Saint-Jean-de-Losne jouissait d'une foire franche qui durait huit jours, et attirait beaucoup de monde des provinces voisines et des cantons helvétiques. Ce qui, du reste, caractérise l'histoire publique et militaire de cette ville, c'est une fidélité à toute épreuve. En 1273, le duc Robert II étant en guerre avec la Franche-Comté, cinq cents Comtois, déguisés en femmes, essayèrent de la surprendre en se présentant par des chemins différents; mais les habitants faisaient bonne garde : le stratagème ayant été découvert, les prétendues femmes furent massacrées et la place conservée au duc.

Pendant les guerres de religion du XVIe siècle, les Losnois triomphèrent des intrigues et des attaques de tous les partis. Leur premier soin avait été de relever, de leurs propres deniers, les murailles de la ville. Ce fut en vain que le capitaine de Nuits chercha à la surprendre : elle devint un asile tellement sûr, que les royalistes de Dijon s'y retirèrent, et que Henri IV, dont le royaume n'avait pas encore de capitale, y établit un atelier monétaire. Même fidélité, même dévouement, pendant les guerres avec l'Empire. C'est à Saint-Jean-de-Losne qu'avait été conclu le traité de neutralité entre les deux Bourgognes (8 juillet 1522), à l'insti-

gation de Marguerite d'Autriche, qui avait vainement tenté de réconcilier l'empereur et le roi de France : il est à remarquer que ce fut sous les murs de cette ville, que vinrent échouer les efforts des premiers infracteurs du traité. Dans cette occasion, la conduite des Losnois fut admirable ; elle honore la France : on nous permettra donc de raconter les faits avec quelques détails.

Louis XIII, ayant eu le premier à se plaindre d'infractions au traité de 1522, usa de représailles et fit assiéger Dôle. Condé échoua dans cette mission : aussitôt Galas reçut ordre d'entrer dans le duché. Il conduisit ses Allemands jusque sous les murs de Dijon ; mais déjà le cardinal Lavalette était accouru avec le duc de Weymar pour défendre cette place, et Condé manœuvrait dans le même but, car il était clair que la prise de la capitale entraînerait toute la province. Galas, voyant qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté, revint sur la frontière et investit Saint-Jean-de-Losne (1636). La possession de cette ville, située à la porte du Comté, devait lui permettre de faire hiverner ses troupes, sans danger, en pays ennemi, et le rendre maître du passage de la Saône. Ces avantages avaient été compris du conseil supérieur des armées du roi : aussi, avait-il tout d'abord ordonné de démanteler Saint-Jean ; mais Tavannes, qui connaissant l'esprit de la population, s'y était opposé. L'événement justifia sa confiance et trompa les espérances de l'ennemi, qui croyait entrer dans cette petite place sans tirer un seul coup de canon. Saint-Jean n'était défendu que par cent cinquante hommes du régiment de Conti et huit petites pièces d'artillerie ; il y avait à peine quatre cents habitants en état de porter les armes. Les Impériaux étaient au nombre de quatre-vingt mille. A l'approche de cette armée, les chefs de la garnison ayant déclaré qu'ils capituleraient à la première sommation, les deux échevins, maîtres des clefs et des portes, Pierre Desgranges et Pierre Lapre, répondirent que la garnison était libre de faire ce que bon lui semblerait, mais que les habitants étaient bien décidés à se défendre. Cependant, un bourgeois parvint à associer ces mercenaires au dévouement patriotique de ses compatriotes, en leur offrant une forte récompense ; plus tard, il mit le comble à sa générosité, par le refus d'accepter les lettres de noblesse dont le roi le gratifiait. Ce bourgeois s'appelait Claude Martenne : nous citons son nom à côté de ceux des échevins, en regrettant de ne pouvoir en inscrire d'autres ; car les noms des quatre cents braves Losnois mériteraient aussi de passer à la postérité. Les premières sommations furent donc inutiles ; le siége commença le 25 octobre. Les travaux extérieurs furent bientôt enlevés : le mur de briques formant la première enceinte était, en effet, foudroyé à la fois par le feu de ses propres bastions, et par celui des Impériaux qui y ouvrit une brèche de trente-six pieds. L'ennemi monta soudain à l'assaut, mais les assiégés lui opposèrent une résistance si opiniâtre qu'il fut obligé de battre en retraite. A la suite de cet échec, Galas, qui avait perdu beaucoup des siens, voulut tenter de nouvelles sommations, avant de livrer le second assaut, et promit une capitulation honorable : son parlementaire lui fut renvoyé sans réponse, et les notables assemblés firent le serment de ne pas se rendre. Il fut convenu entre eux que, si le nombre des assiégeants l'emportait, « un chacun, au son de la grosse cloche, mettrait le feu à sa maison, périrait ensuite les armes à la main, ou, se défendant de rue en rue, se retirerait par la porte du Pont de

Saône dont on abattrait une arche pour rendre la conquête inutile aux ennemis. » Un acte, rédigé dans les mêmes termes, fut colporté dans les corps-de-garde; tous les bourgeois le signèrent. Le deuxième assaut fut donné, et avec cette rage que peut inspirer, en pareille occasion, l'orgueil humilié. Les assiégés, fidèles à leur serment, déployèrent un courage héroïque; les femmes, les enfants mêmes étaient sur la muraille, soutenant, par leur présence, l'ardeur de leurs époux et de leurs pères, et préparant ces terribles moyens de défense qu'on ne trouve bons que lorsque tous les autres sont à peu près stériles. La graisse et l'huile bouillante, le plomb fondu, tombaient de toutes parts sur les assiégeants; les pierres les précipitaient des murs et les écrasaient dans leur chute. Cette lutte horrible dura plusieurs heures : les Impériaux cédèrent, à la fin, mais pour se préparer à une nouvelle attaque; car la gloire de leurs armes était gravement compromise, en présence de cette poignée de bourgeois défendus par des murailles en ruines. Heureusement, les braves Losnois ne durent pas consommer le sacrifice qu'ils avaient juré de faire à la patrie : après quelques jours de repos, le troisième assaut allait commencer, quand ils virent accourir vers eux les habitants d'Auxonne qui leur apportaient la nouvelle de leur délivrance. Rantzau approchait : grâce à la résistance de Saint-Jean-de-Losne, il était près d'atteindre l'ennemi et il comptait lui livrer bataille; mais Galas ne l'attendit pas, et s'empressa de lever le siége (3 novembre). Poursuivi dans sa fuite par les assiégés eux-mêmes, qui prirent un drapeau à son arrière-garde, et dérouté par le débordement de la Saône, dont les eaux engloutirent une partie de son armée, il rentra tout honteux dans la Comté; si le trajet eût été plus long, son armée était perdue. Le nom de *Belle Défense*, ajouté à celui de Saint-Jean-de-Losne, et une inscription placée dans la muraille, à l'endroit même où le canon avait fait brèche, rappellent le dévouement des Losnois. Louis XIII, dans sa reconnaissance, leur accorda les priviléges de la noblesse, avec l'exemption de tout impôt, et deux fêtes religieuses furent instituées en mémoire de la levée du siége. L'une se chômait tous les ans, le 3 novembre : on l'appelait la Galas; l'autre était séculaire : elle fut terminée, en 1736, par un simulacre de siége.

Les habitants de Saint-Jean-de-Losne demeurèrent fidèles à Louis XIV, pendant la Fronde. Quand éclata la révolution de 1789, on les vit marcher les premiers à la frontière, et à toutes les époques de l'empire ils se signalèrent par un sincère attachement au chef de l'État. L'invasion de 1814 leur fournit une nouvelle occasion de montrer leur patriotisme. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, regretta vivement de ne pouvoir visiter *Belle Defense* : pour récompenser l'antique fidélité des habitants, il adressa, de Mâcon même, la croix de la Légion-d'Honneur au maire de Saint-Jean-de-Losne. Une députation alla le remercier : « C'est pour vous, braves gens, dit-il aux Losnois, que j'ai institué la Légion-d'Honneur, et non pour les émigrés, pensionnés de nos ennemis. »

Saint-Jean-de-Losne était autrefois le siége du cinquième bailliage du Dijonnais; ses armes étaient *écartelées de Bourgogne moderne et ancienne, et, sur le tout, de gueules à une boucle et ardillon ferme d'or.* Les habitants avaient fondé un hôpital, un couvent de carmes et un monastère de religieuses ursulines; l'église dépendait de l'évêché de Langres. Cette ville, située sur les limites du départe-

ment de Saône-et-Loire, dans une vaste prairie, arrosée par la Saône, à l'ouverture du canal de Bourgogne, est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Beaune : elle a donné le jour au peintre *François Perrin*, élève de Lenfranc, et au célèbre bénédictin *Dom Edmond Martenne.* [1]

SEURRE.

Seurre est dans une position charmante, sur le bord de la Saône qu'on y traverse sur un beau pont, d'où la vue se perd dans les arrière-montagnes de la Côte-d'Or. Le développement de la navigation donne de l'importance à cette petite ville, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaune. Sa population tend à s'accroître ; elle se compose d'environ 4,000 habitans. On a prétendu que Seurre (*Sarrogium* ou *Surugium*), doit son origine à un camp romain; mais il est impossible de donner aucune preuve à l'appui de cette conjecture. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville actuelle n'est pas le vieux Seurre, ruiné, à ce que l'on croit, par les Sarrazins, au VIIIe siècle, ou par les Normands, au IXe. Alors les habitants de la ville détruite se réunirent à ceux du bourg Saint-Georges, qui fait encore aujourd'hui partie de la commune, et bientôt les pêcheurs s'étant rapprochés de la rivière, la nouvelle cité prit naissance. Fortifiée en 1440, elle fut brûlée, trente ans après, par les soldats du duc Charles. On releva les murs de la place, et, plus tard, François Ier en fit augmenter les fortifications.

Les plus anciens seigneurs de Seurre sont les comtes de Vienne, au XIe siècle. Saint Georges a donné son nom à la branche aînée de cette famille, dont le cri de guerre était : *Saint George au puissant duc.* Marguerite de Vienne ayant porté ce fief à Rodolphe, marquis de Hocberg, il sortit de cette maison pour être successivement réuni au domaine de plusieurs familles princières : les d'Orléans, les Nemours, les Mercœur, etc. En 1611, le roi en fit un marquisat, et huit ans après, Roger de Bellegarde le fit ériger en duché-pairie. Jusque-là, les seigneurs avaient logé à Saint-Georges ou à Paguy. Mais Roger fit construire, au fond de la ville, un château en partie détruit dans le siècle dernier et remplacé par un pavillon carré à l'italienne. Alors la ville de Seurre porta pendant quelque temps le nom de *Bellegarde;* elle reprit son nom et son ancien titre, en 1646, à l'extinction de la pairie. Depuis, le marquisat a été possédé par les Bourbon-Condé. En 1773, le comte de Lamarche le vendit à un seigneur de moins noble extraction. Les armes de Seurre étaient *d'azur semées de roues d'argent au lion couronné d'or;* sa devise : *Loyale et sûre.*

1. Philibert de la Marre, *Commentarius de bello Burgundico* (1636); Dijon, 1689. — *Voyage littéraire de deux bénédictins.* — Boizat et Vaudry, *Relations des réjouissances faites à Saint-Jean-de-Losne, à l'occasion de l'année séculaire du siége de cette ville, en* 1636 ; Dijon, 1736. — *Nouvelles recherches sur la France.* — Mille, *Abrégé chronologique de l'Histoire de Bourgogne*, in 8, 1771. — Courtepee et Beguillet. — Peuchet et Chanlaire. — *Le Moniteur universel.*

Ses habitants ne furent pourtant pas toujours fidèles à cette devise, car nous les trouvons dans l'histoire, ligueurs et plus tard frondeurs. Il est vrai qu'à la nouvelle de la délivrance de Beaune, ils essayèrent aussi de secouer le joug; mais ils furent *recognés*, dit un chroniqueur contemporain. Cette tentative malheureuse coûta même la vie au maire et à quatre bourgeois, lesquels furent exécutés par ordre du capitaine Laporte, digne lieutenant du commandant de Beaune, Guillermé. Après la soumission de toute la Bourgogne, la ville de Seurre resta, pendant trois ans encore, à l'état de révolte armée : un sieur Lafortune s'y était établi avec des Italiens et plusieurs Français; il y commandait en maître, sans reconnaître aucun parti, sans arborer aucun drapeau. Mayenne essaya vainement de l'en chasser; son fils fut blessé dans l'attaque. Lafortune ravageait tout aux environs et levait des contributions sur les campagnes; il osa même imposer Châlons, et l'on fut obligé d'armer tous les paysans des environs, en leur recommandant d'agir comme avec des voleurs. Enfin, le roi ordonna le blocus de Seurre. Mayenne fit cerner la place par L'Artasie; mais, avec quelque rigueur qu'on pût tenir ce blocus, il ne produisit aucun effet. Les assiégés, plus hardis que jamais, faisaient des sorties fréquentes; ayant tué le fils de L'Artasie, ils enlevèrent le corps qu'ils ne rendirent qu'en échange de dix mille écus et deux cents bichets de blé : c'est ainsi qu'ils s'approvisionnaient. Bref, Lafortune garda la ville et continua ses brigandages. Biron, en lui imposant une trêve de six ans, ne fit que lui conférer une sorte de possession légale. Cependant le traité de Vervins détermina cet aventurier à capituler : le gouvernement royal lui donna une gratification de cinq mille écus.

C'est encore à Seurre que se brisèrent les derniers efforts de la Fronde (1650). Condé, gouverneur de Bourgogne, était maître de la ville, et le commandant qu'il y avait placé avait refusé de la remettre au roi. Louis XIV était venu à Dijon pour s'assurer de la province : il se rendit en personne sous les murs de Seurre; ce ne fut, toutefois, qu'après quinze jours de tranchée ouverte que la capitulation fut signée. Le roi pardonna aux habitants, qui déclarèrent n'avoir obéi qu'à la force. Deux ans après, Seurre se trouva dans la même position; le prince de Condé s'était de nouveau révolté; la garnison, qui avait embrassé son parti, désolait les campagnes par des sorties fréquentes. Des plaintes s'élevèrent dans la province, et, sur la demande des élus, une armée investit la ville rebelle. Elle tint bon pendant plus d'un mois; mais enfin le manque de vivres la força de capituler. Cent hommes des troupes royales avaient péri dans le siége. Dijon donna des fêtes brillantes, à cette occasion : la malheureuse ville de Seurre y fut brûlée en effigie, à côté de l'image de la Fronde; ses fortifications furent rasées, et, si l'on avait cru les autres villes, elle aurait été entièrement détruite.

Les habitants de Seurre avaient une commune, établie en 1278, et jouissaient des mêmes priviléges que Beaune et Auxonne; leur charte d'affranchissement leur avait coûté quatre mille livres. L'administration était confiée à un maire assisté de sept échevins et de douze prud'hommes. Le maire avait sa justice indépendante de celle du seigneur. La paroisse, placée sous l'invocation de saint Martin, datait de la fin du XIV[e] siècle; elle dépendait du diocèse de Besançon. Il y avait autrefois, à Seurre, des religieuses de Sainte-Claire, des Capucines, des

Ursulines et des Augustines réformées, ainsi qu'une familiarité accordée seulement aux prêtres qui possédaient une instruction médiocre, au moins grammaticale, *scientiam mediocrem*, *ad minus grammaticalem*, et nés légitimement de manants et habitants de la ville. Le couvent des Augustines réformées, établi à Saint-Georges, avait été incendié en 1597; on le rebâtit, mais, il fut détruit encore une fois et transféré dans la cité même (1653). C'est dans cet ancien monastère que l'ordre des chevaliers de Saint-Georges avait tenu pendant longtemps son chapitre. Seurre est le berceau de la famille de *Bossuet*. [1]

AUXERRE.

La ville d'Auxerre est fort ancienne. Avant la réduction de la Gaule en province romaine, elle était déjà connue sous le nom de *Vellonaudunum* ou *Vellaudunum*, l'une des bourgades les plus peuplées de la Cité sénonaise, dans la Gaule celtique. Après la conquête, sa situation sur l'Yonne, précisément où cette rivière commence à être navigable, lui donna bientôt une grande importance; mais ayant pris part à la révolte de Vercingétorix, elle fut forcée de capituler, au bout de trois jours de siége : César la désarma et en exigea six cents otages pour s'assurer de la fidélité du reste des habitants. L'an 43 avant Jésus-Christ, les Romains construisirent, sur le mont *Autricus* qui domine la ville, une citadelle dans laquelle ils placèrent une garnison. Vellaudunum devint alors le chef-lieu d'une Cité particulière qu'on appela, du nom de la nouvelle forteresse, *civitas Autricidorum* et bientôt, par corruption, *Autissiodorum*. Le nom actuel de la ville a été formé, au moyen âge, de cette dernière dénomination. Les empereurs romains eurent toujours Auxerre en grande considération : un coin, à l'effigie de Tibère, avec une Cérès au revers, trouvé sur son territoire, doit faire supposer qu'on y frappait monnaie; cependant cette ville fut du nombre de celles qui firent les derniers efforts en faveur de la liberté gauloise. Indépendamment de la chaussée d'Agrippa, cinq autres grandes voies traversaient Auxerre : la première aboutissait à Troyes; la seconde à Paris, par Sens; la troisième à Langres, par Tonnerre; la quatrième à l'antique Alise, par Noyers et Montbard; la cinquième à Nevers, par Entrains. Aussi, l'Auxerrois fut-il exposé aux premières invasions des Barbares : c'est là que le César Julien vint arrêter les Allemands.

Saint Peregrin ou Pelerin fut l'apôtre d'Auxerre; envoyé par le pape Sixte II, pour y prêcher l'évangile, il bâtit un oratoire près de la fontaine dans laquelle il baptisait, à l'extrémité septentrionale de la ville. Il se vit bientôt entouré de nombreux chrétiens; mais vers l'an 304, sous Dioclétien, il fut arrêté et mis à mort à Bouhy, après un long martyre. Sous Constantin, tous les temples païens

1 Mille. — Courtepée et Beguillet. — Peuchet et Chanlaire.

d'Auxerre furent détruits; on en jeta les débris dans les fondations de la muraille et des dix tours qui furent élevées pour assurer la défense de la place. A la fin du IVe siècle, le nombre des chrétiens s'était déjà tellement accru, que l'ancien oratoire était insuffisant; en 415, l'évêque saint Amâtre fit construire, dans la cité même, une église plus vaste, qu'il dédia à saint Étienne martyr, et, hors des murs, une chapelle, placée sous l'invocation de son saint fondateur, fut érigée en paroisse.

Un homme du plus haut mérite, Germain, né à Auxerre vers 380, commandait alors, au nom de l'Empereur, dans les cités armoricaines auxquelles l'Auxerrois s'était réuni et qui venaient de retomber sous le joug des Romains, après d'inutiles tentatives d'affranchissement. Les peuples du Nord avaient envahi l'Empire, et déjà les Bourguignons s'étaient établis sur les bords de la Saône. Au milieu de conjonctures si difficiles, Amâtre, qui avait eu de fréquentes relations avec Germain, dont il avait fait son disciple le plus fervent, crut ne pouvoir mieux agir, dans l'intérêt de sa province, que de le désigner pour son successeur. Germain eut peine à céder, d'abord, aux prières de son maître; mais enfin, en présence du danger, le devoir l'emporta dans cette grande âme sur la modestie, et lorsque Amâtre mourut, en 418, il quitta l'épée du guerrier pour le simple bâton pastoral. Germain inaugura son épiscopat par la fondation d'une église, en l'honneur de saint Maurice et de ses compagnons; tandis que, de l'autre côté de l'Yonne, s'élevait le monastère de Saint-Cosme, lequel devait, cinquante ans plus tard, échanger son nom contre celui de son abbé saint Marien. Germain, sixième évêque d'Auxerre, fut l'une des plus belles lumières de l'Église. En 439, il accompagna saint Loup dans la Grande-Bretagne, pour y combattre les doctrines des Pélagiens. Là, les circonstances le rendirent, un instant, à la vie guerrière : pendant qu'il remplissait la sainte mission qui lui avait été confiée, les Pictes et les Scots firent une invasion sur le territoire breton et les habitants implorèrent son secours; il reprit son épée et chassa l'ennemi. Six ans après, nous le retrouvons au delà de la Manche. Une nouvelle révolte des Armoricains le rappela bientôt dans l'Auxerrois : il y rétablit l'ordre, et se dirigea vers l'Italie, pour solliciter de l'Empereur le pardon de ses compatriotes. Mais il ne devait plus rentrer dans son diocèse : ayant reçu à Ravenne la nouvelle que les cités avaient repris les armes, il en mourut de chagrin (448). Son corps transporté à Auxerre, comme il l'avait demandé, fut inhumé dans l'église Saint-Maurice, laquelle ne tarda point à être convertie, par la piété et la reconnaissance de la reine Chlotilde, en une superbe basilique, berceau de la célèbre abbaye de Saint-Germain. Quatre dames italiennes avaient suivi le corps du saint prélat; trois d'entre elles succombèrent aux fatigues du chemin : l'une, sainte Magnence, fut enterrée près d'Avallon; l'autre, sainte Camille, à Écolèves; la troisième, sainte Palaye, au village du même nom; la quatrième, sainte Maxime, arrivée au terme du voyage, mourut à Auxerre.

En 451, les habitants d'Auxerre tremblaient à l'approche d'Attila. C'est alors surtout qu'ils comprirent la perte qu'ils venaient de faire. En effet, saint Loup préserva son diocèse du fléau, mais Fraterne intercéda vainement pour le sien : le roi des Huns ne lui répondit que par un ordre de mort, et après le martyre du prélat la Cité fut dévastée, la ville épiscopale livrée aux flammes. Les

autres Barbares n'épargnèrent pas davantage Auxerre ; cependant elle resta longtemps encore sous la domination romaine, et ne passa sous celle des Franks qu'après la mort de Syagrius (486) : Chlodwig fut obligé d'en faire le siége. A la mort de ce prince, elle fut comprise dans le royaume d'Orléans, puis dans celui de Paris ; en 561, elle rentra dans le royaume de Bourgogne qui était échu à Gontran : on y frappait monnaie.

Grégoire de Tours nous apprend que Péonius était, à cette époque, comte d'Auxerre, et qu'il députa, vers le nouveau roi, son fils Eurrius Mummol, afin de se faire confirmer dans sa dignité, car les bénéfices n'étaient pas encore héréditaires. Mummol obtint pour lui-même ce qu'il était venu réclamer pour son père. Nommé ensuite patrice des troupes bourguignonnes, il fit preuve d'une grande bravoure et dépouilla Chilpéric, roi de Soissons, d'une partie de ses États. C'était le fort de la guerre sanglante allumée entre les fils de Chlotaire, par la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, ou plutôt par la haine des races germaine et gallo-romaine. L'une des victimes de ces discordes, Mérovée, fils de Chilpéric, que son père tenait enfermé à Rouen, étant parvenu à s'échapper, trouva un refuge sacré près du tombeau de saint Germain, d'où il ne sortit, deux mois après (577), que pour tomber sous les coups des assassins qu'avait soldés sa marâtre Frédégonde. Mummol mourut, en 585, partisan déclaré de l'aventurier Gondebaud, qu'il avait voulu placer sur le trône de Bourgogne ; il fut assiégé dans Comminges et forcé de se donner la mort. Saint Aunaire, évêque d'Auxerre, venait d'y présider un grand synode où on avait dressé quarante-cinq canons, principalement contre les mœurs du temps. Pendant le VIIe siècle, l'histoire d'Auxerre ne présente aucun intérêt. Dagobert Ier y séjourna, en 628, lorsqu'il vint réformer la justice en Bourgogne. Indépendamment des églises Saint-Pelerin, Saint-Germain, Saint-Amâtre et Saint-Marien, qui existaient déjà depuis plusieurs siècles, et de celle de Saint-Père ou Saint-Pierre-en-Vallée, construite à la fin du Ve siècle, en même temps que l'abbaye Saint-Julien, laquelle fut transférée dans la ville, en 635, pour y cloîtrer des religieuses, le VIIe siècle vit encore s'élever à Auxerre l'abbaye Saint-Gervais, l'église Saint-Eusèbe, donnée depuis aux Templiers pendant les croisades, et Notre-Dame-la-d'Hors, dont l'évêque saint Vigile fut le fondateur.

On ne sait si l'Auxerrois eut des comtes particuliers, sous les derniers Mérovingiens ; mais en 778, Charlemagne, à son retour d'Espagne, passa par Auxerre et y établit pour comte Ermenolde, dont le successeur n'est pas connu. Conrad Ier, beau-frère de Louis-le-Débonnaire, obtint ensuite le comté. Il résidait ordinairement à Auxerre avec Adelaïs, sa femme. C'est lui qui fit reconstruire l'ancien caveau où était le tombeau de saint Germain, qu'on y replaça, à cette époque, car il était resté déposé dans une autre partie de l'église, depuis que Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique étaient venus dévotement le visiter, après la bataille de Fontanay ou Fontanet (841). Cette translation eut lieu avec solennité, en présence du roi, qui, à cette occasion, fit d'importantes donations aux religieux (865). L'abbaye de Saint-Germain comptait six cents moines et près de deux mille écoliers, au nombre desquels se trouvait un fils de Charles-le-Chauve, Lothaire, devenu plus tard abbé de cette célèbre maison. Pendant son séjour à Auxerre, le

roi substitua à Conrad II, qui avait succédé à son père, deux années auparavant, le second fils de Conrad I[er], Hugues l'abbé, lequel gouverna le comté jusqu'en 877; Gerbold en eut postérieurement l'administration, mais le duc de Bourgogne, Richard-le-Justicier, gendre de Conrad II, l'en chassa et y installa, en son propre nom, un vicomte. L'anarchie était telle alors, dans tout le royaume, que Richard osa prendre aussi le titre d'abbé de Saint-Germain, et le conserva jusqu'en 910, sans qu'il lui fût contesté par les moines désireux de se conserver un défenseur contre les courses des Normands. Cependant, le vicomte laissait faire les Barbares : plusieurs fois l'Auxerrois fut entièrement dévasté par eux, et si l'évêque Giran ne s'était mis à la tête de la population pour les repousser, ils auraient été entièrement maîtres du pays. Auxerre eut non-seulement affaire aux Normands qui renversèrent toutes les habitations, en dehors de la cité; mais encore la cité elle-même fut presque entièrement détruite par un incendie : les églises ne purent être sauvées. A Richard-le-Justicier succéda Raoul, son fils, d'abord duc de Bourgogne, puis roi. Raoul contribua au rétablissement de la ville qu'il se plaisait à habiter, et y mourut en 936. Son fils, Hugues-le-Blanc, fut comte d'Auxerre et abbé de Saint-Germain. Par le traité de Langres, en 938, il céda le comté et l'abbaye à son frère, Hugues-le-Noir. Vinrent ensuite le duc Giselbert (952), et Otton, son gendre, frère de Hugues-Capet (956). Henri-le-Grand, successeur d'Otton (963), prit, ainsi que ses prédécesseurs, les titres de comte et d'abbé; et comme l'abbaye de Saint-Germain, depuis qu'elle n'avait plus d'abbés réguliers, s'était relâchée de son ancienne discipline, il employa tous ses soins à la réformer. Il fit venir, dans ce but, saint Mayeul de l'abbaye de Cluny.

Henri-le-Grand mourut en 1002. Comme il n'avait pas de postérité, le roi Robert disputa son héritage au fils adoptif du duc, Otte-Guillaume, et conduisant aussitôt une armée en Bourgogne, il mit le siége devant Auxerre. Mais cette ville, qu'Otte-Guillaume venait de donner à son gendre Landri, se défendit si vaillamment, que le roi fut obligé de s'éloigner. En 1015, un traité assura la possession du comté à Landri, dont le fils, Renaud, réunit les deux comtés d'Auxerre et de Nevers (1018). Depuis cette époque, les deux fiefs appartinrent presque toujours au même titulaire. Le fils de Landri ne fut pourtant pas, plus que son père, paisible possesseur de l'Auxerrois : le duc Robert-le-Vieux, son beau-frère, voulut le lui enlever : on en appela aux armes, et Renaud fut tué dans une bataille livrée, en 1040, près de Seignelay. Robert, victorieux, entra à Auxerre; d'où Guillaume I[er], fils de Renaud, le chassa bientôt. Alors la guerre devint plus désastreuse, car le duc se joignit aux bandes qui pillaient l'Autunois, l'Auxerrois et les cantons voisins. C'était surtout sur les biens de l'Église que ces maraudeurs exerçaient leurs ravages. Vainement un concile, tenu exprès à Autun, lança sur eux l'anathème; en vain Hugues de Semur, abbé de Cluny, fut député vers Robert pour le supplier de mettre bas les armes : ils continuèrent, et le duc eut même l'audace de venir, avec le comte de Châlons, attaquer le château de Saint-Germain-d'Auxerre. L'attaque fut si rude, que cette forteresse, seule défense de l'abbaye et de la ville elle-même, fut emportée du premier choc; toutefois les assaillants, à peine entrés, s'enfuirent frappés d'une frayeur soudaine. Robert fut tué, quelque temps après, dans une de ces invasions en Auxerrois. Les brigandages

cessèrent : mais quelle misère dans les campagnes et dans les villes! Pour comble de maux, deux incendies avaient détruit, à Auxerre, la cité, le château et l'abbaye de Saint-Germain, ainsi que le faubourg Saint-Loup (1030-1064).

En 1076, Robert, troisième fils de Guillaume d'Auxerre, fut élu évêque du diocèse, et, à cette occasion, son père lui fit don du comté. C'était la première fois que les deux pouvoirs se trouvaient réunis dans la même main. Digne de l'un comme de l'autre, le nouveau prélat prit les armes pour achever la pacification de la province, et bientôt sa sage administration y rappela la prospérité avec la paix. C'est alors qu'un clerc de la cathédrale, du nom d'Ithier, entreprit la restauration de l'abbaye Saint-Marien qui, depuis le passage des Normands, était en ruines; le pape, Innocent II, vint lui-même faire la dédicace, en 1131. Le successeur de Robert, Guillaume II, son neveu, comte d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre (1095), avait participé à cette sainte entreprise, ce qui ne l'empêcha pas de tyraniser ensuite l'abbaye de Vezelay ; mais sur la fin de sa vie il demanda à faire pénitence. Sa faiblesse était telle, alors, qu'il consentit, pour racheter ses fautes, à mettre tout le comté d'Auxerre, à l'exception toutefois de l'enceinte de la ville, sous la suzeraineté de l'évêque (1145). Comme premier acte de cette suzeraineté, Guillaume de Seignelay exigea du comte et des principaux vassaux, qu'ils le portassent sur leurs épaules, le jour de son intronisation. Les évêques, ses successeurs, ayant continué cet usage, le roi lui-même, après la réunion d'Auxerre à la couronne, dut s'acquitter, par procuration, de ce singulier droit de portage. Deux ans après l'inféodation du comté, tandis que le pape Eugène III était à Auxerre, où il resta trois mois, Guillaume, qui ne savait pas même lire, prit l'habit de Chartreux et le garda un an

Guillaume III, comte de Nevers et d'Auxerre, prit la croix avec Louis-le-Jeune (1147). Cependant, à son retour, il renouvela les querelles de son père avec l'Église, et saint Bernard le fit excommunier pour avoir voulu imposer un pasteur au diocèse. Guillaume dut se soumettre : mais la lutte fut plus acharnée contre les moines de Vézelay, qu'il ne cessa de poursuivre d'une haine héréditaire. On sait que ce fut à son instigation que les sujets de l'abbaye s'insurgèrent, et se formèrent en commune. Après leur avoir mis les armes à la main, il les soutint dans leur rébellion, jusqu'au jour où ceux-ci, succombant enfin sous le poids des excommunications, déclarés convaincus de meurtre, de sacrilége et de trahison, offrirent de l'argent au roi pour avoir la paix. Sommé par la cour de faire justice des coupables, le comte s'y était refusé et leur avait, au contraire, donné asile dans ses châteaux. Pour le punir, on le força d'assister à la réconciliation des deux partis. Louis-le-Jeune vint à Auxerre recevoir dans l'abbaye de Saint-Germain la soumission des révoltés. L'abbé était présent, mais assis près du trône, tandis que les députés, au nombre de quarante, étaient debout et tête nue. Ils mirent leurs corps et leurs biens à la merci du roi, abjurèrent la commune et renouvelèrent le serment de fidélité à leur seigneur : l'abbé le reçut, et Louis déclara la paix conclue (1155). Mais cette réconciliation n'était qu'apparente : les sujets cédaient à la force, et la haine du duc n'en était pas moins vive.

Guillaume IV, déjà comte de Tonnerre du vivant de son père, construisit à Auxerre une nouvelle enceinte dans laquelle il renferma six bourgs considé-

rables qui entouraient l'ancienne cité. Il mourut en Terre Sainte (1168), laissant les trois comtés à son frère Gui qui fut, comme son aïeul, en opposition constante avec l'abbaye de Vézelay. Conformément au vœu des habitants et avec l'agrément du roi, qui visita la ville en 1170, il voulut établir une commune à Auxerre; mais l'évêque s'y opposa, et Louis-le-Jeune ayant alors retiré son consentement, force fut au comte de renoncer à son projet. En 1175, il laissa ses domaines à son frère Guillaume V, qui mourut sans postérité (1181). Les trois comtés revenaient à la couronne : Philippe-Auguste les donna à Agnès, sœur des derniers comtes et épouse de Pierre de Courtenay. La secte des Albigeois s'était répandue dans une partie du diocèse : l'évêque les en chassa et fit en même temps justice des *caputiers*, espèce d'aventuriers, ainsi appelés parce qu'ils portaient sur leurs chapeaux une image en plomb de la Vierge du Puy-en-Velay. Mahaut, héritière, en 1192, de la comtesse Agnès sa mère, épousa, sept ans après, Hervé de Douzy; Pierre de Courtenay se réserva alors l'usufruit des comtés d'Auxerre et de Tonnerre. Bientôt il vécut en mauvaise intelligence avec le clergé d'Auxerre, et fut excommunié. On rapporte que, pendant l'interdit, l'évêque ayant refusé la sépulture à un officier du comte, celui-ci le fit inhumer dans la chambre même où couchait le prélat. Les censures ne se firent pas attendre, et elles furent si sévères que le comte se soumit à déterrer le corps, de ses propres mains, et, nu-pieds et en chemise, à le porter sur ses épaules, au cimetière public lors de la procession des rameaux. Pendant la captivité de Courtenay, qui, appelé au trône de Constantinople (1227), avait été fait prisonnier par le prince d'Épire, Mahaut se mit en possession du comté. Devenue veuve, cinq ans après, elle épousa le comte Guy de Forez qu'elle perdit en 1241. Ce second veuvage ne l'empêcha pas de recevoir magnifiquement le roi Louis IX et la reine Blanche, quand ils vinrent à Auxerre, en 1247, pour assister à la cérémonie de l'exhumation du corps du bienheureux saint Edme, enterré dans le cimetière des religieux de Pontigny.

Nous avons déjà vu plusieurs fois l'autorité ecclésiastique en dissidence, à Auxerre, avec celle du comte; un nouveau conflit s'y éleva, en 1250. A l'instigation d'une famille appelée les Souëfs, un pauvre clerc avait été condamné au bannissement par le prévôt. Ce malheureux, qui n'avait pas de moyens d'existence hors de sa ville natale, osa y rentrer; mais aussitôt, sur la déclaration de ses ennemis, il fut arrêté et pendu, malgré les réclamations de l'évêque. Le prélat traduisit le prévôt et ceux qui avaient pris part à cette affaire, devant le pape résidant à Lyon, et conformément à la sentence pontificale, le clergé et le peuple allèrent en procession reprendre le cadavre aux fourches patibulaires. Le prévôt et les Souëfs marchaient en tête, pieds nus, en chemise, avec des verges dans leurs mains. Le corps fut déposé dans une bière et remis aux condamnés, pour être par eux apporté à la cathédrale et de là au cimetière; ils furent, en outre, tenus de faire construire une chapelle expiatoire.

Depuis l'établissement du régime féodal, les Auxerrois subissaient la loi commune; ils vivaient dans le servage. Il y avait, au commencement du XIIIe siècle, onze seigneuries diverses dans leur ville, avec autant de droits différents pour chaque seigneur; le comte, l'évêque, le chapitre de Saint-Étienne, Saint-Germain,

Saint-Père, Saint-Eusèbe, Notre-Dame-la-D'hors ou Saint-Vigile, Saint-Marien, Saint-Gervais, Saint-Julien et Saint-Amâtre. Nous avons vu que le comte avait vainement essayé d'établir une commune : cependant, au mois d'août 1188, Pierre de Courtenay avait fait à ses sujets un règlement dont les dispositions équivalaient presque à un affranchissement ; puis, après un voyage en Terre-Sainte (1194), agrandissant l'enceinte de la ville, dont un nouvel incendie avait détruit une partie, sept années auparavant, il leur avait accordé la modération de tous les droits qui restaient encore, afin d'atténuer, autant que possible, les sacrifices qu'il était forcé de leur imposer dans cette occasion. A l'exemple du comte, le chapitre, en 1204, affranchit ses hommes de mainmorte, moyennant six cents livres, monnaie de Provins. Sous Hervé, les Auxerrois se virent enlever leurs franchises ; mais, à la mort de ce comte, Mahaut les rétablit et les étendit même, par une nouvelle charte qui instituait une commune administrée par trois gouverneurs, *gens du fait commun*, et par vingt-deux jurés (1223). Bientôt les possesseurs des autres seigneuries imitèrent son exemple, en ce qui les concernait, et lorsque les religieux de Saint-Germain eurent enfin affranchi leurs sujets au prix de mille livres (1255), il n'y eut plus de mainmorte à Auxerre. La bonne Mahaut, que ses bienfaits avaient rendue chère à tout le comté, put voir cette œuvre de liberté, à laquelle elle avait pris la plus grande part, entièrement accomplie ; car elle ne mourut qu'en 1257. Les évêques d'Auxerre avaient obtenu de Charles-le-Chauve le droit de battre monnaie : les comtes faisaient pourtant circuler dans le pays la monnaie du Nivernais, ce qui avait déjà donné lieu à plusieurs querelles. Lorsque Mahaut II eut succédé à sa bisaïeule, Eudes, duc de Bourgogne, son mari, plus entreprenant encore que ses prédécesseurs, voulut avoir, dans sa nouvelle seigneurie, un atelier monétaire ; mais le prélat recourut au roi, qui condamna les prétentions du comte, et lui défendit même d'introduire aucune autre monnaie que celle de l'Église.

Mahaut II laissa trois filles (1266). Alix, l'une d'elles, hérita d'Auxerre, et épousa, deux ans après la mort de sa mère, un seigneur de l'illustre maison de Vergy, le comte Jean, qui eut de vifs démêlés avec l'évêque Érard de Lesigues, et fut frappé d'excommunication. Le comté passa ensuite, de père en fils, à Guillaume V (1283), à Jean II (1304) et à Jean III (1346). Ce dernier fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers et conduit en Angleterre avec le roi Jean. Pendant sa captivité, les Anglo-Navarrais prirent le château épiscopal de Regennes, qu'ils dévastèrent (1358) ; et le 10 mars de la même année, ils se rendirent maîtres de la ville d'Auxerre, qui eut à souffrir un pillage de huit jours. Le fils aîné du comte s'était retiré dans le château avec sa femme, ses enfants et un grand nombre d'habitants. Pour les faire sortir de cette retraite, on les menaça de mettre le feu à la ville : ils se rendirent et furent faits prisonniers ; mais leurs concitoyens les rachetèrent, moyennant cinquante mille sols d'or au mouton. Jean III ne rentra à Auxerre qu'en 1360 et mourut six ans après. Jean IV, son fils, fut l'un des plus grands guerriers du siècle : on sait qu'à la bataille de Cocherel, il fit déférer à Du Guesclin le commandement qu'on lui offrait. Il n'en contribua pas moins à la victoire, car le seul cri de guerre, dans cette mémorable journée, fut : *Notre-Dame d'Auxerre!* Cependant, quelques actes d'insubordination le firent bientôt tomber en disgrâce,

et, pour obtenir son pardon, il fut obligé de vendre au roi son comté d'Auxerre (1370). C'est ainsi que ce fief important tomba dans le domaine royal. La famille du comte Jean chercha néanmoins à empêcher cette réunion, qui ne fut définitivement accomplie que trente ans après. Auxerre eut alors un hôtel royal des monnaies : on y établit un bailliage, uni d'abord à celui de Sens et rendu particulier par Louis XI; Charles V accorda de nombreux priviléges aux habitants, et déclara que leur ville dépendrait perpétuellement de la couronne. Cédée toutefois au duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, elle ne revint au roi qu'à la mort de Charles-le-Téméraire.

C'est en 1216 que l'évêque Guillaume de Seignelay posa la première pierre de l'église de Saint-Étienne. Ce prélat avait déjà fondé le monastère des Bernardines de Notre-Dame-des-Iles et l'église de Saint-Eusèbe, bâtie, à ce que l'on croit, sur l'emplacement d'une synagogue. La nouvelle cathédrale remplaçait une église du XIe siècle, élevée elle-même sur l'emplacement de celle dont saint Amâtre avait ordonné la construction. Les travaux ne purent longtemps être suivis par Guillaume, qui fut nommé au siége de Paris, en 1220. Suspendus alors, ils furent bientôt repris, mais avec lenteur, pour être encore interrompus, lors de la prise de la ville par les Anglo-Navarrais. Ils ne furent continués qu'au XVe siècle : le grand portail ne date même que du XVIe. L'église de Saint-Étienne devint le théâtre d'événements remarquables. C'est là qu'au mois d'août 1412, sous l'épiscopat de Philippe des Essarts, frère du prévôt de Paris, les Bourguignons et les Armagnacs, après plusieurs années de guerre civile, se réconcilièrent, en présence du roi, de la cour et des députés des principales villes, et au grand contentement du pauvre peuple; mais, en même temps, on apprenait que les Anglais, conformément à un traité précédemment fait avec les Armagnacs, s'avançaient à marche forcée, dévastant tout sur leur passage. La paix d'Auxerre ne fut donc qu'un leurre; d'ailleurs, elle avait été conclue sous les plus tristes auspices, car en entrant dans la ville, l'armée y avait introduit la peste qui y exerça de terribles ravages. La guerre recommença avec une nouvelle fureur. Jean-sans-Peur fut assassiné (1419) : alors le nouveau duc resserra l'ancienne alliance avec les Anglais et y entraîna l'Auxerrois.

Lorsque Charles VII, disputant son royaume à Henri VI, vint en Bourgogne, il s'empara d'abord de la petite ville de Cravant, située à quelques lieues d'Auxerre. Le bailli, à la tête des Bourguignons, essaya vainement de l'en chasser. Charles rappela les troupes qu'il avait dirigées sur la Champagne; mais de son côté, Chastellux, qui était à la tête des forces ennemies dans la province, demanda des secours à Dijon et à Paris, en assignant Auxerre pour point de réunion (1423). Salisbury était alors dans cette ville : on tint dans le chœur même de la cathédrale un conseil de guerre, afin de savoir si l'on devait livrer bataille; conseil auquel assista une députation des chanoines, parce que la place qu'il s'agissait de débloquer appartenait au chapitre. L'avis unanime fut qu'il fallait attaquer les troupes du roi : le plan arrêté, on sortit d'Auxerre, et les deux armées se trouvèrent bientôt en présence. Après une mêlée longue et sanglante, les royalistes furent battus, et Chastellux eut l'honneur de recevoir l'épée du connétable Stuart qui avait été fait prisonnier. En reconnaissance de ce service

signalé, les chanoines donnèrent au vainqueur, pour lui et les siens, à perpétuité, une prébende dans leur église. Le titulaire avait le droit d'assister aux offices avec le baudrier par-dessus le surplis, l'épée au côté et le faucon au poing; c'est ainsi qu'un Chastellux se présenta devant Louis XIV, lorsque ce prince visita Auxerre. Le maréchal bourguignon obtint, à sa mort, l'honneur d'être inhumé dans la cathédrale, et près de sa sépulture on fit poser un bas-relief représentant la bataille de Cravant. C'est encore dans l'église de Saint-Étienne qu'eurent lieu, à la médiation d'Eugène IV, en 1432, les conférences entre Philippe-le-Bon et Charles VII, pour le rétablissement de la paix; congrès qui, comme les précédents convoqués dans le même but, n'amena aucun résultat. Au xve siècle, on cessa de célébrer dans la cathédrale la *Fête des Fous;* mais on y conserva le jeu de la pelote ou du ballon (*pilota*), exercice auquel les chanoines, depuis un temps immémorial, se livraient dans la nef même, le jour de Pâques. La pelote était fournie par le dernier titulaire, qui la présentait d'abord au doyen; celui-ci la renvoyait à ses confrères : on jouait ainsi pendant plusieurs heures; puis on dansait, et, la danse achevée, on allait au chapitre s'asseoir à un banquet dont les nouveaux venus devaient aussi faire les frais. Cet usage ridicule, déjà autorisé par les statuts au xive siècle, ne fut aboli qu'en 1538.

L'hérésie s'était glissée dans le diocèse, dès l'année 1530. La première persécution fut ordonnée, en 1551, contre un prêtre de Giers qui s'était marié publiquement : il fut dégradé devant la cathédrale et brûlé sur la place des Grandes-Fontaines. Cependant les partisans des nouvelles doctrines devinrent bientôt nombreux; en 1561, ils avaient un prêche à Auxerre, dans un pressoir, près de l'église de Saint-Eusèbe. Le 9 octobre, trois mille fanatiques du parti catholique se ruèrent sur cette maison et la pillèrent; mais la cour ayant évoqué l'affaire, les chefs de l'émeute furent condamnés et pendus. L'année suivante fut plus funeste encore aux huguenots d'Auxerre, surtout après l'arrêt du parlement qui les déclarait rebelles. Mis hors la loi, ils étaient assommés s'ils se hasardaient le soir, seuls, hors de leurs demeures, puis jetés à la rivière. Ils se virent donc obligés de quitter la ville. Ils y rentrèrent lors de l'édit de pacification et s'établirent dans le faubourg Saint-Amâtre; mais ils n'y restèrent pas longtemps, car le parti catholique ayant repris le dessus, les expulsa après avoir fait massacrer, par la plus vile populace, cent cinquante de leurs coreligionnaires. Les calvinistes pourtant revinrent encore, en 1566, et, se croyant protégés par la présence du roi, qui traversait la ville avec toute la cour, osèrent paraître dans les rangs de la milice. On les conspua : *arrière les machuris !* criait-on de toutes parts; le roi lui même leur enjoignit de céder le pas aux catholiques. Les représailles devaient être terribles. En 1567, les huguenots, ayant surpris Auxerre pendant qu'on était aux vendanges, livrèrent impitoyablement la ville au pillage : ils n'épargnèrent aucune église, fondirent les cloches pour faire des canons, profanèrent les tombeaux, renversèrent les autels, et foulèrent aux pieds les reliques. L'église Saint-Germain fut saccagée; la bibliothèque, si riche en manuscrits précieux, livrée aux flammes. On n'épargna pas même la châsse magnifique du saint fondateur de l'abbaye. L'église des Cordeliers, où l'on avait d'abord établi un prêche, fut ensuite brûlée, en haine du P. Desoli, célèbre prédicateur, qu'on

avait cherché vainement pour le faire périr : le pauvre moine s'était caché dans une cave, d'où ses amis ne parvinrent à le faire sortir que trois mois plus tard. Les calvinistes restèrent ainsi maîtres de la ville pendant un an, et, après y avoir tout détruit, se répandirent dans les villages voisins afin d'assouvir leur rage. C'était pour les catholiques une sévère leçon donnée à leur intolérance : aussi, refusèrent-ils d'exécuter les ordres de la cour après la Saint-Barthélemy de Paris. Mais leur zèle aveugle devait les faire retomber dans les mêmes fautes.

Sous Henri III, les habitants d'Auxerre se firent ligueurs, et leur ville devint l'un des foyers les plus ardents de la Sainte-Union. Les royalistes du pays s'étaient retirés à Coulange : ils y furent bientôt attaqués par ces prétendus défenseurs de la foi, qui, après les avoir fait prisonniers, les passèrent presque tous au fil de l'épée. Le célèbre Jacques Amyot, pasteur du diocèse, faillit aussi être victime de leur fureur sur le simple soupçon qu'il avait communiqué avec le roi, après le meurtre des deux Guise : il fut obligé de s'abstenir de ses fonctions. La ville était tenue dans un parfait état de défense ; les ligueurs des faubourgs avaient même abandonné leurs maisons pour se mettre en sûreté derrière les murailles. Pleins de confiance dans les promesses de Mayenne, les Auxerrois lui demeurèrent fidèles jusqu'à la dernière extrémité, tous ceux qui osèrent parler de reconnaître le roi furent maltraités, et expulsés de la place ; mais enfin, las de cette guerre qui les ruinait, voyant que la plupart des villes de la province avaient mis bas les armes et avaient été bien traitées, et que les chefs même de leur parti se rapprochaient de la nouvelle cour, ils se décidèrent à envoyer à Henri IV quatre notables de leur communauté. L'acte de la réduction d'Auxerre fut signé en avril 1594, avec confirmation de tous les anciens priviléges. Alors ligueurs, royalistes, politiques, chacun dans la ville rentra dans ses droits et dans ses biens ; l'union fut rétablie entre les citoyens ; on convint de ne jamais rappeler le passé, et, pour effacer le souvenir des persécutions qu'on avait fait subir à Amyot, on s'empressa d'élever un monument à sa mémoire dans la cathédrale. Cet illustre prélat était mort, l'année précédente, à l'âge de quatre-vingts ans. C'est de son temps que la musique fut introduite dans l'église d'Auxerre. A l'exemple d'un de ses prédécesseurs, par lequel trois prébendes avaient été destinées aux clercs qui seraient peintres, vitriers et orfévres, il favorisait les arts dans son diocèse : c'est sous son épiscopat que fut inventé le serpent par Edme Guillaume, chanoine semi-prébendé de la cathédrale. On doit encore à Jacques Amyot la fondation du collége Depuis longtemps, les écoles de l'abbaye de Saint-Germain, où avaient brillé Héric le moine, Remy, Raoul Glaber et Gerbert l'universel, n'existaient plus ; celles de la cathédrale, célèbres dès le temps de Charlemagne, avaient été remplacées par les *grandes écoles* où tous les habitants envoyaient leurs enfants, mais le local était devenu insuffisant. Pour suffire aux besoins de la population, le prélat fit construire, rue Saint-Germain, un vaste édifice où il institua un nouveau collége qu'il dota de mille livres de rente. Cet établissement, confié aux Jésuites, en 1622, fut sécularisé, lors de l'expulsion de la société, et converti bientôt après en école militaire.

Le XVII[e] et le XVIII[e] siècles ne fournissent que peu d'événements remarquables dans l'histoire d'Auxerre. Pendant la Fronde, les habitants restèrent sous l'obéis-

sance du roi, qui visita leur ville en 1650. Pour le recevoir dignement, le conseil avait arrêté, en dehors du cérémonial ordinaire « que les tonneliers, en habits blancs, avec galons de plusieurs couleurs, iraient au-devant de Sa Majesté jusqu'à la chapelle de Saint-Simon, avec fifres et tambours, pour le divertir par les tours de souplesse qu'ils avaient accoutumé de faire avec leurs cercles de diverses couleurs, et que pour les mettre en équipage on leur fournirait deniers. » En pareille occasion, les Auxerrois se distinguaient toujours par quelques nouveautés : ainsi, en 1538, ils avaient offert à François I[er] deux cents moutons blancs et six bergères, *les mieux avenantes qu'on put trouver.* Cette ville fut, quelque temps, l'un des foyers les plus ardents du jansénisme : on l'appelait le refuge des pécheurs. En 1749, on y fonda une société des sciences et belles-lettres laquelle existe encore.

Lors de la convocation des états-généraux, Auxerre était le siége d'un bailliage, d'un présidial, qui était le plus ancien de la Bourgogne, de plusieurs autres juridictions subalternes, et d'un évêché suffragant de l'archevêché de Sens. La cathédrale était toujours sous l'invocation de Saint-Étienne. On comptait dans la ville, outre une seconde collégiale dite Notre-Dame de la Cité, douze paroisses, dont huit dans l'intérieur, savoir : Saint-Pierre-en-Vallée, Saint-Eusèbe, Notre-Dame-la-d'Hors, où l'on avait établi un prieuré, Saint-Mamert près Saint-Eusèbe, qui datait seulement du XVI[e] siècle, Saint-Pélerin et Saint-Loup ; et quatre dans les faubourgs : Saint-Amâtre-le-Prieuré, Saint-Martin-lès-Saint-Julien, Saint-Gervais et Saint-Martin-lès-Saint-Marien. Dans les dépendances de ces paroisses se trouvaient cinq abbayes parmi lesquelles il en était deux de femmes : celle de Notre-Dame-des-Iles, de l'ordre de Cîteaux, était en ruines ; l'autre, Saint-Julien, de l'ordre de Saint-Benoît, transférée à Charenton après les guerres du XVI[e] siècle, n'avait été rétablie qu'en 1648. Les trois congrégations d'hommes étaient : les chanoines prémontrés de Saint-Marien, les chanoines séculiers de Saint-Pierre-en-Vallée et les bénédictins de Saint-Germain. Les catacombes de cette célèbre maison renfermaient le tombeau du fondateur, ainsi que les sépultures de saint Héribald, saint Fraterne, saint Abbon et saint Censure ; plusieurs autres prélats y avaient été inhumés, et le corps de saint Martin y était resté déposé pendant trente et un ans. C'est donc avec raison qu'on avait fait graver cette inscription sur le seuil : *Vix est in toto sanctior orbe locus.* Les religieux des ordres inférieurs étaient nombreux à Auxerre. Il y avait dans la ville une commanderie de Malte, des cordeliers (1225), des dominicains (1241), des capucins (1606), des ursulines (1617), des visitandines (1659), des sœurs de la Providence (1678), et des lazaristes, chargés, en 1680, de la direction du séminaire. L'Hôtel-Dieu, ou les *Grandes Charités*, était desservi par des béguines d'Abbeville ; tandis que l'autre hôpital, fondé par l'évêque Nicolas Colbert, avait été confié aux soins des laïques.

L'Assemblée constituante fit d'Auxerre le chef-lieu du département de l'Yonne. Le mouvement révolutionnaire fut violent dans cette ville : en 1793, les habitants demandèrent à la Convention nationale le prompt jugement du roi. La période impériale n'y marqua par aucun événement considérable, et le retour des Bourbons y fut accueilli avec ce calme froid qui dénote la contrainte : les Autrichiens

avaient pris et dévasté la place. Lors du retour de l'île d'Elbe, en 1815, le pays devait être soulevé par le général Ameil, qui fut arrêté en route par la police; cependant l'empereur, confiant dans les Auxerrois dont il connaissait le patriotisme, se présenta le 17 mars devant leurs murs, où il fut reçu avec acclamation. C'est à Auxerre que Napoléon et le maréchal Ney eurent leur première entrevue; l'armée impériale était déjà forte de quatre divisions : Bertrand rassembla tous les bateaux du pays et l'embarqua sur l'Yonne, dans l'intention de la transporter le soir même à Fossard. On sait que l'empereur arriva, le 20, aux Tuileries.

Le département de l'Yonne, qui ne comprend qu'une petite partie de l'ancienne Bourgogne, se compose de cinq arrondissements : le premier, celui d'Auxerre, renferme 112,109 habitants; le territoire en est fertile et produit d'excellents vins. La ville, dont la population s'élève à 11,500 habitants environ, est située sur la rive gauche de l'Yonne : entièrement bâtie en bois, elle offre le triste aspect des vieilles cités; mais de belles promenades l'entourent, et la campagne d'alentour est charmante. La rivière, animée par une navigation active, forme, en face de la ville, une petite île très-pittoresque; le port est commode et le quai bordé de belles maisons. Les Auxerrois font un grand commerce de vins, surtout avec Paris, à cause de la facilité des communications. Parmi les monuments les plus remarquables d'Auxerre, nous citerons en première ligne l'église de Saint-Étienne, l'une des plus belles constructions dans le style ogival; elle a cent mètres de long, quarante de large et plus de trente sous clef : le chœur, remarquable par la hardiesse de ses proportions, date de la fin du XIIe siècle; la nef et le grand portail sont du XIVe et du XVe; malheureusement le grand portail est incomplet, l'une des deux tours qui le terminent n'étant pas achevée. Le portail du nord date aussi du XVe siècle. L'église de Saint-Étienne renferme deux cryptes superposées : on y admire encore de magnifiques vitraux, la statue d'Amyot et le monument élevé à la mémoire du maréchal de Chastellux. L'église de Saint-Pierre a été reconstruite au commencement du XVIe siècle, mais le portail est de 1658. L'église de Saint-Eusèbe est plus ancienne. Ce sont les seules qui aient été conservées, avec celle de Saint-Germain, où l'on visite surtout les catacombes de Conrad, restaurées vers le milieu du XIVe siècle par le pape Urbain V : dans les bâtiments claustraux de cette église on a établi le nouvel Hôtel-Dieu. L'hôtel de la préfecture est l'ancien palais épiscopal; la bibliothèque, qui renferme près de trente mille volumes, a été formée dans l'abbaye Saint-Marien. Cette ville a donné le jour à *Guillaume d'Auxerre;* à *Germain de Brie;* au président *Jeannin;* au jésuite *Guillaume d'Aubenton;* au bibliothécaire *Claude Prévost;* à *Sainte-Palaye*, à *Sedaine;* à l'abbé *Lebeuf*, et au typographe *Fournier*. Le célèbre architecte *Soufflot* est né à Irancy, près d'Auxerre.[1]

1. Ammien-Marcellin. — Grégoire de Tours. — Heric, *De miraculis sancti Germani*. — Claude Perry, *Histoire de Châlons-sur-Saône*. — Lebeuf, *Histoire de la ville d'Auxerre*. — Pazumat, *Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule*. — Courtepée et Béguillet. — *L'Art de vérifier les dates*. — Chardon, *Histoire de la ville d'Auxerre*. — *Annuaire statistique de l'Yonne*, années 1838 et suivantes.

BAR-SUR-SEINE. — LES RICEYS.

Viguier, dans sa décade, cherche à établir que le Barrois était une partie de l'ancienne Cité des *Ambarri :* il s'est laissé tromper, sans doute, par le désir bien naturel de donner à sa ville natale une origine antique. La ville de Bar ne fut fondée qu'au IVe siècle, lors de l'établissement des Bourguignons sur les rives de la Saône ; mais le petit canton dont elle était la capitale avait déjà titre de comté sous les premiers mérovingiens, et l'on prétend que l'administration en était confiée à Viomade. C'est de là qu'il prépara le rétablissement de Childeric Ier : c'est à Bar qu'il garda ce prince, en attendant que le moment fût venu de le replacer à la tête des Franks (456-464).

Bar-sur-Seine (*Barrum ad Sequanam*) est plus positivement désigné parmi les comtés compris, en 837, dans le royaume de Charles-le-Chauve ; mais les seigneurs n'en sont connus qu'au commencement du XIe siècle, et il est probable qu'il y avait fort peu de temps alors que leur titre était héréditaire. Toutefois deux filles, Ervèse et Areca, derniers rejetons des premiers comtes, réunirent le Barrois à la maison de Tonnerre en épousant, celle-là, le comte Renaut, celle-ci Milon, frère et successeur de Renaut. De ce dernier mariage naquit Hugues, comte de Bar et évêque de Langres, lequel, en 1068, répara l'église de Bar fondée par ses ancêtres, la plaça, comme prieurale, sous l'invocation de la Sainte-Trinité, et en donna le gouvernement aux moines de Saint-Michel de Tonnerre. Hugues, élu évêque, conserva néanmoins l'administration du comté ; comme la plupart des prélats de cette époque, il avait des habitudes guerrières. Il encourut les censures de Rome, à cause des violences qu'il exerçait contre les novices de Pothières, dont il était le protecteur, comme comte de Bar, et qu'il voulait soustraire à la juridiction directe du saint-siége. Philippe Ier, dont il méconnut aussi l'autorité royale, le fit plus tard enfermer dans la tour de Noyers. Rendu à la liberté, Hugues revint enfin à des sentiments plus pacifiques ; il fit même par pénitence le voyage d'Orient et, à son retour, vers 1080, il abandonna le domaine de Bar, pour se consacrer entièrement à l'administration de son diocèse. Eustachie, sa mère, venait d'épouser Gauthier de Brienne : ce fut ce baron qui se chargea du gouvernement du comté ; mais il le transmit à Milon Ier, frère de Hugues, à la mort du comte-évêque (1085).

Gui succéda à Milon, son père, en 1125 ; le comté passa ensuite à Milon II, fils de Gui (1146), puis à Manassès, frère de Milon (1152). Manassès se fit moine et céda Bar à Milon III, fils de sa sœur et de Hugues Du Puiset. Ce dernier administra le comté pendant la minorité de son fils : la seigneurie de Bar-sur-Seine était à cette époque si considérable, qu'il put lever quarante gentilshommes et cinq cents chevaliers pour aller au secours du roi d'Écosse, Guillaume,

contre Henri II d'Angleterre. Mais Manassès, devenu évêque de Langres, déclara qu'à l'avenir, pour la modique somme de deux cent vingt livres qu'il avait prêtées à son neveu, Milon III et ses successeurs seraient feudataires de l'évêché de cette ville. En 1198, Milon affranchit les habitants de Bar, moyennant cent livres, et leur permit de former une commune ; ensuite il prit part à la croisade contre les Albigeois. A son retour, il fonda dans son château une chapelle collégiale pour quatre chanoines, et fit construire le magnifique hôpital Saint-Jean, ou *la Maison-Dieu* (1210). Cet établissement fut remplacé dans le XVIIe siècle, par un hôpital construit aux frais des habitants. Milon ayant été tué au siége de Damiette (1219), ses domaines durent être divisés et Thibaut de Champagne en incorpora successivement les diverses parties à son comté. Après la réunion de la Champagne à la couronne, Bar fut plusieurs fois détaché du domaine royal : Charles V en donna d'abord l'usufruit à l'amiral Jean de Vienne. Charles VII, par le traité d'Arras, le céda au duc de Bourgogne ; Louis XI le reprit, en 1468, mais François Ier l'aliéna de nouveau. Enfin, Henri IV l'engagea à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et la fille de ce seigneur, femme de Gaston d'Orléans, le laissa à Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, laquelle institua Philippe, duc d'Orléans, son héritier. Le comté de Bar ne fut réuni aux états de Bourgogne qu'en 1721. Il portait *de gueules à deux barres ou barbeaux d'argent, mis en pal, l'écu parti, coupé des armes de Champagne et de Bourgogne.*

Nous avons dit que le comte Milon avait autorisé l'érection d'une commune à Bar-sur-Seine ; cependant elle ne fut définitivement constituée que sous Thibaut qui, comme nous le voyons par les chartes de 1227 et de 1231, composa l'administration d'un mayeur et de douze échevins. Ces officiers exercèrent seuls la juridiction civile et criminelle dans le comté jusqu'au XVe siècle, époque à laquelle on y établit un bailliage dont le ressort s'étendait sur trente et une paroisses. Alors la juridiction des échevins fut restreinte à la ville.

Du XIIIe au XVIe siècle, l'histoire de Bar nous offre une longue série d'événements malheureux qui se termine par la ruine complète de cette cité. La place est assiégée, d'abord, par les seigneurs ligués contre saint Louis, et réduite par eux à la dernière extrémité (1226). En 1359, elle est presque entièrement détruite par l'aventurier lorrain, Brocard de Fenestrange, lequel, se trouvant mal payé par le roi, conduisait sa bande au pillage dans la Champagne et la Bourgogne. Froissart raconte ainsi le sac de Bar : « Adonc messire Broquart envoya défier le duc et tout le royaume de France et entra en une bonne ville et grosse, qu'on dit Bar-sur-Sayne, où à ce jour il y avoit plus de neuf cents hôtels. Si la robèrent ses gens, mais il ne purent avoir le chatel tant étoit fort et bien gardé ; si chargèrent leur pillage et emmenèrent plus de cinq cents prisonniers et ardèrent tellement la ville, qu'onque n'y demeura estoc sur autre. » Il paraît d'après ce récit, que la ville de Bar était alors beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est de nos jours. Froissart dit encore quelque part :

La grand ville de Bar-sur-Sayne
Close de palès et de saignes
A fait trembler Troyes en Champaigne.

Pendant les guerres des Bourguignons et des Armagnacs, la capitale du Barrois tomba à différentes reprises entre les mains des deux partis, bien qu'elle eût été tout récemment fortifiée. Au plus fort de ces luttes intestines, les habitants de Bar étendirent leurs ravages jusqu'aux portes de la capitale de la Champagne et firent trembler les Troyens derrière leurs murailles. Ceux-ci se vengèrent cruellement : en 1474, tandis que Charles-le-Téméraire était tout occupé de sa guerre de Lorraine, les Troyens vinrent à Bar avec quelques troupes royales, commandées par Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, et étant entrés dans la ville par surprise, ils forcèrent le château et mirent tout à feu et à sang. Les bourgeois les plus notables étaient prisonniers : les Cordeliers voulaient qu'on les livrât aux flammes; mais d'Amboise s'y étant opposé, on se contenta de leur imposer une rançon de dix-huit mille livres. Comme ils ne purent immédiatement s'acquitter de cette somme, les troupes emportèrent les meubles les plus précieux et huit otages. Bar fut encore saccagée, trois ans après.

Les guerres du XVIe siècle achevèrent la ruine de cette cité malheureuse. Elle avait été envahie par les protestants de Troyes, qui s'y étaient réfugiés avec leurs femmes et leurs enfants afin d'échapper aux persécutions des catholiques; mais quatre mille fanatiques, sortis de cette ville, les poursuivirent jusque dans leur retraite, et après s'être emparés de la place, y égorgèrent avec les calvinistes un grand nombre d'habitants. A ce massacre succédèrent d'autres scènes non moins horribles : on raconte, par exemple, qu'un des citoyens les plus recommandables laissa pendre son fils, jeune homme rempli de mérite, mais hérétique obstiné, et que lui-même ayant été pris, à quelques jours de là, par les huguenots, fut tué et exposé à l'une des fenêtres de sa maison (1561-1563). Les Barrois s'étant ensuite attachés à la Ligue, se trouvèrent exposés aux coups des royalistes. En 1591 Choiseul-Praslin prit leur ville, et ses hommes y vécurent à discrétion pendant six mois Guise la reprit et la conserva jusqu'en 1594. Enfin les bourgeois, épuisés par la garnison que la Ligue leur avait imposée, envoyèrent leur soumission au roi et détruisirent le château des anciens seigneurs, repaire habituel de l'ennemi et cause de tous leurs maux. Ce château s'élevait sur le rocher qui domine Bar; son enceinte, de forme triangulaire, était défendue par un large fossé et par sept grosses tours; on conserva celle qui servait de cage à l'horloge de la ville.

Bar dépendait du diocèse de Langres et n'avait qu'une seule église paroissiale dédiée à saint Etienne : c'est celle qui existe encore; elle a été construite dans le XVe siècle. Indépendamment du prieuré et de l'hôpital dont nous avons déjà parlé, il y avait dans cette ville, depuis 1631, un couvent d'Ursulines, et, depuis 1594, un collége.

A treize kilomètres de Bar, en remontant la Laigne, on rencontre sur cette rivière trois bourgs que l'on dit avoir été fondés par les *Boii*, après la victoire que César remporta sur les Helvétiens, dans le voisinage d'Autun. Ils étaient fortifiés : les derniers remparts, construits en 1588, avec l'autorisation de Henri IV, furent conservés jusqu'au dernier siècle; les portes n'ont été démolies que depuis quelques années, et l'on voit encore aujourd'hui quelques restes de murailles et

des traces de fossés. Ces trois bourgs portent le même nom, et on ne les distingue entre eux que par leur position relativement à la rivière : Haut-Ricey, Bas-Ricey, et Ricey-Haute-Rive. Ils n'avaient qu'un seul seigneur, dont le château était à Ricey-le-Bas, sur une colline, près d'un bois consacré jadis aux divinités païennes : c'est le bois *Delvoye, Deorum via*, où l'on a trouvé des tombeaux et des médailles antiques. La seigneurie des Riceys avait titre de baronnie : nous pouvons citer parmi les seigneurs qui l'ont possédée, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre ; Raulin, chancelier de Philippe-le-Bon ; les Viguier de Bar, et les Créqui. Elle fut érigée en marquisat par Louis XV, en faveur de Jean-Baptiste de Pomereu (1718) ; l'ancien château, bâti dans le XIe siècle, par le baron Robert des Riceys, fut alors reconstruit en partie sur un nouveau plan : les tours qui avaient été conservées ont été détruites pendant la Révolution, de sorte que le monument primitif est entièrement mutilé. Les Riceys dépendaient, comme Bar, du diocèse de Langres : chaque bourg avait son église, et Ricey-Haute-Rive renfermait, en outre, un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît ; pour la justice, ils étaient partagés entre les bailliages de Bar et de Sens, entre la Champagne et la Bourgogne ; aujourd'hui ils forment une seule commune dans la circonscription de Bar.

La ville de Bar, l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Aube, est située sur la rive gauche de la Seine, à l'extrémité d'une vallée fertile ; les coteaux qui l'entourent produisent des vins assez bons, mais beaucoup moins estimés que ceux des Riceys. Bar a de jolies promenades et un beau pont ; l'église de Saint-Étienne est un monument fort estimé, de style gothique : celle de Ricey-le-Bas est remarquable surtout par son portail et la délicatesse de sa flèche en aiguille. L'arrondissement de Bar-sur-Seine contient 52,117 habitants. Les Riceys ont une population de plus de 3,000 âmes, Bar en compte 2,400. Les Barrois font un grand commerce d'eau-de-vie ; la papeterie de cette ville est l'une des plus anciennes de France. L'historiographe *Vignier*, le chroniqueur du même nom et les deux *Bonnefous*, poëtes latins, sont nés à Bar-sur-Seine. [1]

CHAROLLES.

DIGOIN. — MARCIGNY. — BOURBON-LANCY. — SEMUR-EN-BRIONNAIS.

Le Charollais, *Pagus Quadrigellensis* ou *Quadrillensis*, correspondait dans l'ancienne Gaule au territoire des *Amburri* et des *Brannovii*, peuples de la confédération des *Ædui*. Sous les empereurs, ce petit canton était divisé entre la première Lyonnaise et la grande Séquanaise. Compris, après les premières con-

1. *Recueil des historiens des Gaules et de France*. — Froissart. — Émile Jolibois, *Chroniques de l'évêché de Langres*. — *Nouvelles recherches sur la France*. — Rouget, *Recherches historiques, générales et particulières, sur la ville et le comté de Bar*. — Courtepée et Béguillet. — *L'Art de vérifier les dates*.

quêtes des Barbares, dans le royaume des Bourguignons, il a toujours continué, depuis cette époque, de faire partie de la province qui a conservé le nom de Bourgogne. Au moyen âge, le Charollais fut d'abord une dépendance du Brionnais; ce n'était qu'une simple châtellenie du domaine de la puissante maison de Châlons. Hugues IV, duc de Bourgogne, en ayant fait l'acquisition du comte Jean de Châlons, le laissa à son second fils Jean, puis à Béatrix, laquelle, en 1272, épousa Robert de France, fils de saint Louis : alors le Charollais, distrait du Brionnais, fut érigé en comté; en 1327, il passa par mariage dans la maison d'Armagnac, qui, en 1390, le revendit au duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi. On sait que Charles, fils de Philippe-le-Bon, portait, du vivant de son père, le titre de comte de Charollais. Louis XI, après s'être emparé de la Bourgogne, fut obligé de restituer le Charollais au fils de la princesse Marie; mais celui-dut en rendre foi et hommage à la couronne de France.

Depuis, la France, l'Espagne et l'Autriche se disputèrent souvent la possession de ce petit pays. Par le traité des Pyrénées il avait été cédé à Philippe IV; Louis XIV s'en saisit de nouveau, en 1684, et un arrêt du parlement l'adjugea au prince de Condé. Dans le XVIII[e] siècle, Charles de Bourbon Condé, ce prince que ses débauches et sa cruauté ont rendu si tristement célèbre, était comte de Charollais. Il prenait plaisir à tirer, de son château de Charolles, sur les couvreurs qui travaillaient à la réparation des toits, comptant à chaque condamnation sur des lettres de grâce; mais enfin Louis XV lui dit, en lui pardonnant pour la dernière fois : « Monsieur, je viens de signer aussi la grâce de quiconque vous tuera en représailles. » A la mort de Charles de Bourbon-Condé (1761), le Charollais fut définitivement réuni à la couronne. Les petites villes de Paray, le Monial et Toulon-sur-Arroux étaient situées dans ce comté : Charolles, sa capitale, portait *de gueules, au lion la tête couronnée d'or, armé et lampassé d'azur.*

L'origine de Charolles, *Quadrigellæ, Caroliæ,* paraît antérieure au IX[e] siècle. Le roi Raoul y défit les Normands (927); il avait fondé, dit-on, en mémoire de cette victoire, le prieuré de la Madeleine qui existait encore en 1789. Une charte communale avait été accordée aux habitants, par le comte Robert et sa femme Béatrix, en 1301. On rapporte au même siècle et on attribue pareillement aux comtes de Charollais la fondation de l'hôpital Saint-Agnès; ils avaient, en outre, fait construire dans l'enceinte de la ville, sur la hauteur, un château-fort qui fut souvent pris et repris pendant les guerres du XIV[e] et du XV[e] siècles; les gentilshommes de la province eurent beaucoup de peine à en chasser les Ecorcheurs (1418). Plus tard, Charolles souffrit cruellement des démêlés de François I[er] avec Charles-Quint; et, pendant les guerres de religion, elle fut entièrement saccagée par les huguenots. En 1531, une famine avait enlevé une partie de la population de la ville.

L'église paroissiale de Charolles, placée sous l'invocation de saint Nizier, avait été érigée en collégiale, en 1526; elle dépendait du diocèse d'Autun. Avant le décret de l'Assemblée constituante qui supprima les congrégations religieuses, la ville renfermait plusieurs communautés : des Clairistes, des Visitandines, et un couvent de l'ordre de Saint-François, où l'on composait une eau renommée dans toute la province, sous le nom d'*Eau de Vertu.* Louis XI avait établi à Charolles un bailliage royal dont la juridiction s'étendait sur quatre-vingt-deux paroisses, et qui

partageait encore Digoin avec le bailliage de Semur. La justice de Digoin appartenait aux moines de Paray. Ce bourg est fort ancien, car il était traversé par un embranchement de la voie romaine d'Autun. On prétend que Pépin-le-Bref y passa, en 761, lorsqu'il alla faire la guerre au duc Waïffre d'Aquitaine. Pas plus que Charolles, Digoin ne fut épargné lors de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, et pendant celles de la Ligue son château fut détruit.

Marcigny, *Marciniacum*, était aussi partagé entre les bailliages de Charolles et de Semur : on l'appelait encore *Marcigny-les-Nonnains*, à cause d'un riche prieuré de Bénédictines que Hugues, abbé de Cluny, et Geoffroy de Semur, son frère, y avaient fondé, en 1054. Les trois filles de Geoffroy, qui plus tard se soumit également à la règle de Cluny, avaient pris le voile dans le nouveau monastère, avec la comtesse de Mâcon et les femmes de quarante chevaliers. La mère de Pierre Levérier, abbé, y était morte, en 1135; dès lors l'illustre abbé avait pris Marcigny en telle affection, qu'il écrivait à Héloïse : « *Utinam te jocunda Marciniaci carcer cum cæteris Christi ancillis inclusisset!* Plût à Dieu que tu te fusses renfermée dans la douce retraite de Marcigny! » Les religieuses étaient, en 1311, au nombre de quatre-vingt-dix-neuf; mais leur nombre diminua bientôt : en 1377, on n'y en comptait déjà plus que quarante-six, et vingt en 1507. On n'y admettait que des filles nobles : elles avaient la juridiction sur le bourg. La prieure jouissait, en outre, de plusieurs terres, du patronage de trente-trois cures et de celui de beaucoup de chapelles ou prieurés. En 1450, elle avait affranchi les habitants de sa seigneurie, moyennant quinze livres de rente. Du reste, elle distribuait à chaque pauvre de la paroisse, les lundi, mardi et vendredi de chaque semaine, une livre de pain. Plus tard, vinrent les Récollets (1603) et les Ursulines (1643); l'hôpital fut bâti, en 1660, en remplacement d'une léproserie qui datait des croisades. Quant à l'église paroissiale, dédiée à saint Nicolas, elle date du XIVe siècle.

La ville de Marcigny éprouva toutes les horreurs des guerres civiles; elle fut dévastée par le comte Guillaume de Châlons, lors des invasions de ce baron sur les domaines de l'Église; le prince de Galles y passa la Loire, en 1363, pour se jeter sur le Charollais, d'où le chassa Du Guesclin. En 1417, les habitants, rangés sous la bannière du duc Jean, virent leur ville assiégée par les troupes du Dauphin : le maréchal de Cottebrune vint heureusement la délivrer; elle fut prise, en 1431, par les royalistes, et reprise par les Bourguignons, en 1433; quelques années après, le Dauphin s'en étant de nouveau emparé, le maître d'artillerie du duc y rentra par escalade. Mêmes vicissitudes, au XVIe siècle. Les protestants, en 1562, la prirent et dévastèrent le prieuré; en 1576, Casimir et Condé y passèrent avec vingt-cinq mille hommes : ils venaient de ravager le Brionnais. Pendant toute la durée de la Ligue, les habitants furent continuellement foulés par des passages de troupes. Ils avaient été obligés de construire une tour pour la défense du port, ce qui n'empêcha pas les ligueurs de s'emparer en un jour de quatre mille muids de sel qui y étaient en dépôt. Après la bataille d'Auneau, où Guise écrasa l'une des armées que les protestants tenaient à leur solde, le duc de Bouillon et Châtillon vinrent à Marcigny avec quatre mille hommes; le duc d'Épernon les sui-

vit pour négocier la paix. Châtillon ne voulut acquiescer à aucune des propositions qui lui furent faites; Bouillon fut plus facile, mais pour son malheur, car à peine arrivé à Genève il y mourut, ainsi que les gens qui l'accompagnaient. On a accusé d'Épernon de les avoir empoisonnés dans un dîner qu'il leur donna après les pourparlers; de là le proverbe cité par de Thou : *Dieu nous préserve des dîners de Marcigny.* Jusqu'à cette époque, cependant, les habitants étaient restés étrangers aux partis qui divisaient la France; mais quelques-uns d'entre eux avaient des intelligences avec les ligueurs, qui, grâce à leur concours, s'emparèrent de la ville par surprise, dans la nuit du 24 août 1591, et la livrèrent au pillage. Ils se disposaient à sortir avec le butin et leurs prisonniers, quand ils furent arrêtés par une troupe d'arquebusiers de la milice bourgeoise. Déroutés par cet ennemi inattendu, nos pillards se retranchèrent dans le château où ils soutinrent trois assauts successifs; forcés enfin de capituler, ils rendirent tout et on leur laissa la vie sauve. Le château fut rasé, en 1602, sur la demande des habitants.

Charolles, Digoin et Marcigny acquirent, dans le XVIII[e] siècle, une certaine importance commerciale par plusieurs routes que les états de Bourgogne firent tracer dans le pays, et plus encore par la construction du canal du Centre ou du Charollais, lequel, prenant naissance à Digoin, sur la Loire, passe à Paray, près de Charolles et va communiquer avec la Saône. La ville de Charolles, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de Saône-et-Loire est située entre deux collines, au confluent de la Semonce et de l'Arconce; l'une des collines qui la dominent est couronnée par les ruines du château. La population de l'arrondissement est de 125,654 habitants; celle de la ville, de 3,226.

Digoin, sur la rive droite de la Loire, renferme 3,000 âmes : c'est un entrepôt des vins du Mâconnais et du Charollais; on y construit des bateaux. Marcigny, situé aussi sur la Loire, a 2,600 habitants, et fait un grand commerce de blé. *Jean de Gonay*, chancelier de Charles VIII, au royaume de Naples; le prédicateur *Saulnier*, évêque d'Autun; le poëte *Guillaume des Autels; Léonard Delaville*, habile maître d'école du XVI[e] siècle, et *Claude La Belière*, aumônier du roi, sont nés à Charolles. Cette ville a produit, en outre, plusieurs savants jurisconsultes.

Bourbon-Lancy, où l'on compte à peine 2,500 habitants, doit son existence à une source d'eaux médicinales très-fréquentées du temps des Romains. Cette petite ville, bâtie en amphithéâtre, dans une situation très-pittoresque, sur la rive droite de la Loire, est dominée par un vieux château d'où la vue s'étend au loin sur les montagnes de l'Auvergne, du Nivernais et du Forez. Au pied du groupe d'habitations qui forme le bourg principal, jaillissent les eaux minérales, chaudes et froides, de sept bassins renfermés dans une vaste cour et dont le principal, de construction romaine, était tout en marbre. Cette partie basse de la ville porte le nom de Saint-Léger.

La table Théodosienne désigne Bourbon sous le nom de *Aquæ Nisincii*, peut-être en souvenir de celui qui le premier mit ses eaux en usage; mais il est probable qu'on l'appelait en même temps *Borvo*, car ce nom était commun chez les Romains à la plupart des lieux où ils avaient des bains, soit qu'on le dérive de *burbæ*, eaux bourbeuses, sortant de terre, ou qu'il vienne d'un dieu *Borvo* auquel

ces établissements étaient consacrés. L'invasion des Barbares fit perdre aux eaux de *Nisincii* leur antique renommée; les bassins abandonnés avaient été comblés, et au lieu des splendides constructions qu'on y voyait sous les empereurs, comme le prouvent les ruines dont on fait la découverte, chaque jour, et qui sont, après celles d'Autun, les plus riches de la province, on n'y rencontrait plus, au moyen âge, qu'un chétif fief, auquel un seigneur du pays voulut bien donner son nom, tout en conservant cependant l'ancien *Borvo*, étymologie de *Borbo* et *Bourbon*.

Le premier sire de Bourbon qui soit connu, Aymond, vivait sous Charles-le-Simple : on fait remonter sa généalogie jusqu'à Childebrand, frère puîné de Charles-Martel. Quoi qu'il en puisse être, ce seigneur eut deux petits-fils, Anceau et Archambault, lesquels héritèrent, celui-là du *Borvo Nisincii*, celui-ci d'un autre *Borvo;* et comme il était difficile de distinguer les deux fiefs, appartenant à des membres de la même famille, on ajouta au nom commun le nom de chaque propriétaire : l'un fut appelé Bourbon-l'Archambault, et l'autre Bourbon-Lanceau dont on a fait plus tard Lancy. C'est du moins la tradition admise comme vraie, bien qu'on ait également voulu établir que Lancy est un diminutif de : l'*ancien*. Le sire Anceau avait fondé, en 1030, un prieuré de Saint-Nazaire, dont l'église est devenue paroissiale. En 1215, Bourbon-Lancy appartenait à Mathilde de Courtenay, femme d'Hervé de Nevers, lequel accorda des priviléges aux habitants. Ce fief avait alors titre de baronnie : de la maison de Nevers il passa dans celles de Semur et de Châteauvillain, d'où il vint par dot au maréchal de la Trémouille. Après avoir été réuni, pendant quelque temps, aux domaines de la maison de Vergy, il échut à Pierre II de Bourbon, plus connu sous le nom de sire de Beaujeu, dont la fille unique laissa pour héritier le fameux connétable de Bourbon, tué au siége de Rome, en 1527. Alors la baronnie de Bourbon-Lancy fut réunie à la couronne, pour en être séparée, par aliénation, en 1718; ses armes étaient *d'or, au lion de gueules, de trois coquilles d'azur rangées en orle :* elle avait eu ses Grands Jours, remplacés par un bailliage dont le ressort ne s'étendait que sur dix-neuf paroisses de l'Autunois.

Le château de Bourbon-Lancy, démoli en 1775, fut souvent attaqué, mais inutilement, par les Armagnacs, les huguenots et les ligueurs, et resta toujours, en dehors des partis, fidèle à la royauté. En 1580, Henri III l'habita durant six semaines avec la reine, afin de faire usage des eaux qui reprenaient une certaine réputation : touché de l'état déplorable des anciens bains, il ordonna de grands travaux pour les faire déblayer et restaurer, mais la guerre civile empêcha la réalisation de ce projet. Henri IV et Louis XIII commencèrent aussi des travaux de restauration aux bains de Bourbon-Lancy, toutefois sans les terminer. Les fouilles pratiquées à ces diverses époques, amenèrent la découverte d'un grand nombre de fragments antiques. Jusqu'au XVIIIe siècle, cependant, les bains furent fréquentés, car on avait fait construire, dans les dernières années du XVIIe, à proximité des bassins, un hôpital auquel fut réuni l'hospice Saint-Jean, fondé autrefois pour les pèlerins. De nos jours encore, on a exécuté quelques travaux : la fontaine d'Aligre mérite surtout l'attention des voyageurs. La température des eaux chaudes varie de trente à quarante-six degrés. Pendant la révolution, Bourbon-Lancy avait pris le nom de *Bellevue-les-Bains*. Indépendamment de l'église Notre-Dame, érigée

en collégiale en 1488, il y avait encore dans cette ville trois paroisses : Saint-Martin, Saint-Léger et Saint-Nazaire; des Capucins (1622), des Ursulines (1633), et des Visitandines (1648). Tous ces établissements ont été supprimés.

Semur-en-Brionnais, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Charolles, est situé sur une hauteur près de la Loire. Cette petite ville se trouvait anciennement comprise dans la Cité des *Brannovii*, au pays des *Œdui;* elle fut bâtie sur les ruines de la capitale de ce peuple, après l'invasion des Barbares : on l'appela d'abord *Sinemurum*, *Sammurum*, et plus tard *Samur*, *Semur*. Enclavée dans la province Châlonnaise, au moyen âge, la ville de Semur était le chef-lieu d'un petit canton appelé Brionnais, du nom de l'ancienne cité celtique. Au IXe siècle, c'était une châtellenie qui relevait des comtes de Châlons; mais bientôt elle eut des seigneurs particuliers, et fut en quelque sorte réunie à l'Autunois par l'établissement de son bailliage appelant à celui d'Autun et dont le ressort s'étendait sur trente-cinq communes : elle dépendait déjà de l'Autunois pour le spirituel. Le premier seigneur de Semur fut Dalmatien ou Dalmace, descendant des ducs d'Aquitaine et mari d'Aremburge, de l'illustre maison de Vergy. La fille de ce baron, Alix ou Hermengarde, car on n'est pas bien d'accord sur son nom, épousa le fils du roi Robert, Robert de Bourgogne dit le Vieux, lequel s'étant pris de querelle avec son beau-père, le tua de sa propre main, et fit construire, en expiation de ce parricide, l'église Notre-Dame de Semur en Auxois, où il fut enterré. Deux fils de Dalmatien, Hugues et Geoffroy, s'étaient faits moines. Le premier, né vers l'an 1024, devint abbé de Cluny et général de l'ordre; il avait été élevé près de l'évêque de Châlons son oncle. C'est lui qui fonda la célèbre basilique de Cluny, avec les libéralités d'Alphonse IV de Portugal. Sa réputation de sainteté le fit rechercher par les plus grands personnages de son temps : il servit de parrain au fils de l'empereur Henri III; il réconcilia le roi d'Espagne, Alphonse, avec son frère Sanche, et reçut le titre de légat du pape Grégoire VII. Hugues de Semur, mort en 1109, fut canonisé par Calixte II : sa fête est marquée au 1er avril. Geoffroy avait épousé Adélaïde de Nevers; appelé à la vie monastique par les conseils de son frère, il se renferma à Cluny, après avoir fondé, pour sa femme et ses filles, le célèbre prieuré de Marcigny (1054). Plus tard, un autre seigneur de Semur, Raynal, fils sans doute de Geoffroy, entra aussi à Cluny, devint abbé de Vezelay, et mourut archevêque de Lyon (1129). Il fut inhumé à Cluny, et Pierre-le-Vénérable composa son épitaphe. La seigneurie de Semur fut alors érigée en baronnie : elle appartint successivement aux sires de Châteauvillain, et, par alliance, à la famille de Beaujeu, qui l'aliéna aux La Trémouille; enfin Louis de La Trémouille l'échangea, en 1382, avec le duc Philippe-le-Hardi. Réunie à la couronne par Louis XI, avec le reste de la Bourgogne, elle perdit tout son éclat et fut souvent cédée par engagements. Elle avait *quartier de Bourgogne ancien, bandé de gueules d'argent de six pièces.*

Le château de Semur, bâti au IXe siècle, pour la défense du pays contre les Normands, existait encore en 1418. Dans le XIIe siècle, le comte Guillaume de Châlons, ayant attaqué les biens de l'église, dévasta le Brionnais; Semur se ressentit longtemps de son passage. En 1364, les Anglais, sous la conduite du prince

de Galles, après avoir passé la Loire à Marcigny, prirent le château de Semur et rançonnèrent la ville ; les Armagnacs la pillèrent, dans le siècle suivant ; les royalistes l'incendièrent, en 1467 ; les reitres y allumèrent un second incendie, en 1576, et réduisirent les habitants à se retirer dans les bois ; quelques années après, Semur fut assiégé trois fois (1590-1591-1593) : inutile de dire que tout le pays était ruiné.

On remarque à Semur l'église gothique de Saint-Hilaire, érigée en collégiale, en 1274, par Jean de Châteauvillain et Gérard évêque d'Autun ; hors de la ville est la chapelle de Saint-Martin-la-Vallée, qui doit probablement son existence au voisinage d'une source d'eau minérale. [1]

AVALLON.

La petite ville d'Avallon, en Auxois, *Aballo in Aliesensi pago*, était, en 1789, le siége d'un bailliage particulier, dont le ressort comprenait cent dix-sept paroisses. Elle portait *d'azur à une tour d'argent maçonné de gueules*, avec cette devise : *Esto nobis, Domine, turris fortitudinis.* L'église principale, placée sous l'invocation de Notre-Dame et Saint-Lazare, dépendait du diocèse d'Autun. Il y avait, dans la ville, trois autres paroisses : Saint-Pierre, Saint-Julien et Saint-Martin, au faubourg de ce nom ; quatre monastères : les Minimes (1607), les Ursulines (1619), les Visitandines (1646), et les Capucins (1653) ; enfin, un collége fondé au XVIe siècle, et un hôpital transféré hors des murs en 1713. Près de la ville, sur le roc élevé où elle est assise, on voyait les ruines de l'ermitage Saint-Guillaume, lequel avait été habité de 1120 à 1664. On a trouvé quelques antiquités sur le territoire d'Avallon. Les plus remarquables consistent en médailles représentant, d'un côté, une tête d'homme avec des cheveux flottants ; au revers, un cheval, avec la légende *Aballo :* c'est le type des médailles gauloises. Cette ville, qui dépendait des *Mandubii*, était donc déjà importante avant l'invasion de César. Sous la domination romaine, elle faisait partie de la première Lyonnaise ; mais ce n'était qu'un *castrum* armé pour la défense du pays, traversé pourtant par la grande chaussée de Lyon à Boulogne. L'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger mentionnent le *castrum Aballo* ; si l'on en croit les biographes de saint Germain d'Auxerre et de saint Germain de Paris, ces prélats, qui vivaient au Ve siècle, ont commencé leurs études à Avallon. Le dernier, traversant un jour le lieu où il avait passé son enfance, demanda les clefs des prisons et mit en liberté tous ceux qui y étaient renfermés. Saint Colomban, se rendant à Auxerre, en 610, séjourna aussi dans cette ville.

Sous les Mérovingiens, Avallon, distrait de l'Auxois, devint le chef-lieu d'un

1. Courtépée et Béguillet. — De Thou. — Claude Perry, *Histoire de la ville et cité de Châlons-sur-Saône.* — J. Auberi, *Bourbonnais.* — *Les Bains de Bourbon-Lancy et l'Archambault*, Paris, 1604, in-12.

canton particulier (*pagus Arellensis*), lequel, au commencement du VIIIe siècle, fut dévasté par un évêque d'Auxerre, chef de parti, et ensuite par les Sarrasins. Les premiers Carlovingiens érigèrent l'Avallonnais en comté : Charlemagne le donna d'abord à Louis-le-Débonnaire, qui le sépara plus tard du royaume de Bourgogne pour en investir son fils Pépin, roi d'Aquitaine. Des rois Carlovingiens, le comté d'Avallon passa à des seigneurs bénéficiers. Nous trouvons, en 840, un nommé Ausbert, comte d'Avallon, envoyé par Charles-le-Chauve, avec l'évêque d'Autun, pour rétablir l'ordre dans le Midi. Avallon appartenait, dans le siècle suivant, aux ducs bénéficiers de Bourgogne, de la maison de Vergy, seigneurs, en même temps, de Dijon, Beaune, Châlons, etc. Le roi Raoul voulut s'en emparer, après la mort de Richard-le-Justicier; mais Giselbert, gendre du duc, le lui disputa et l'obtint enfin après de longs démêlés (938). Nouvelle querelle pour Avallon, à la mort du duc Henri Ier (1003) : Otte-Guillaume avait pris possession de ce fief, en qualité de son fils adoptif; le roi Robert se déclara seul héritier, et leva une armée pour défendre ses droits. Le siége ayant été mis devant la ville, objet du débat, elle se rendit après trois mois de résistance. Le roi, irrité, fit passer les habitants au fil de l'épée et démantela la place; mais étant revenu, quelques années après, il s'attacha, au contraire, à signaler son passage par des largesses. Les intrigues de la reine Constance rallumèrent bientôt la guerre civile dans l'Avallonnais. Robert, son fils cadet, qu'elle voulait placer sur le trône, au détriment de Henri, l'aîné, prit les armes pour soutenir ses prétentions, et s'empara de Beaune et d'Avallon; Henri lui succéda, l'année suivante, et n'obtint la paix qu'en cédant toute la province (1030-1031). Depuis cette époque, Avallon ne fut plus séparé de la Bourgogne. L'ancien *castrum* n'existait plus alors, mais, sur son emplacement s'était élevée une ville nouvelle, que les ducs firent bientôt fortifier, et où ils établirent un vicomte, dont l'hôtel fut converti en jeu de paume, au XVIe siècle. Dès l'an 1200, les Avallonnais avaient été affranchis par Eudes III, et, à son exemple, les chanoines de Notre-Dame avaient donné la liberté aux serfs qu'ils possédaient dans la ville.

Charles VII, pendant sa guerre contre Philippe-le-Bon, s'empara d'Avallon, dont il confia le commandement au capitaine Jacques d'Épailly, dit *Forte-Épice;* mais, en 1433, le duc y rentra après avoir essuyé une vigoureuse résistance, et pour punir cette malheureuse ville de son attachement à la royauté il la livra au pillage. *Forte-Épice* avait trompé les habitants par sa feinte confiance. La veille de la reddition de la place, ayant donné un bal, où il avait traité les dames avec la dernière insolence, il avait quitté la fête et s'était échappé par une fausse porte. Il savait que l'assaut serait donné au jour; peut-être même était-il d'intelligence avec les Bourguignons : mais sa trahison ne lui profita point, car il fut tué, quelques jours après, à Chablis. Louis XII, après la délivrance de Dijon, vint à Avallon, où il fut si bien reçu qu'il accorda le droit de bourgeoisie à tous les habitants : *sive sint vel non sint burgenses;* la dame de Beaujeu y passa aussi, le lendemain, avec toute la cour.

Un procès fameux fut jugé, au commencement du XVIe siècle, entre les Autunois et les Avallonnais : il s'agissait de reliques. Vers l'an 1000, le duc Henri avait rapporté d'Orient la tête du bienheureux Lazare, et en avait fait hommage

à l'église Notre-Dame d'Avallon, qui, honorée de ce précieux dépôt, avait changé dès lors son ancien nom en celui de Notre-Dame-et-Saint-Lazare. Bientôt Avallon était devenu le lieu de rendez-vous de tous les pèlerins; les reliques avaient fait des miracles, et la comtesse d'Artois, Blanche de Bretagne, avait encore augmenté leur réputation en se prétendant guérie de la lèpre par leur mérite, et en composant, à cette occasion (1332), une complainte dont le refrain était dans toutes les bouches :

Sire saint ladre d'Avallon,
Baille meix indulgence et remichion.

Mais cette popularité, qui enrichissait l'église Notre-Dame-et-Saint-Lazare, finit par exciter la jalousie des chanoines d'Autun; ils firent du scandale : « Vos reliques, dirent-ils à leurs confrères d'Avallon, sont fausses; nous seuls possédons le digne chef de saint Lazare. » De part et d'autre, les paroissiens s'en mêlèrent; il y eut procès, et le roi ordonna une enquête. Le résultat fut la condamnation des miraculeuses reliques, avec défense de plus les révérer à l'avenir : c'était la ruine de l'église d'Avallon. Afin de parer au coup qui les menaçait, les chanoines de Notre-Dame consentirent à une transaction pour le partage des recettes; mais la cupidité ramenant bientôt la discorde, le scandale fut renouvelé devant la justice. Heureusement pour l'honneur de l'Église, l'autorité supérieure intervint et assoupit l'affaire. On ne sait comment les parties s'entendirent : toutefois, en 1535, la translation des reliques de Saint-Lazare fut faite à Avallon, en présence de plus de cent mille personnes. Depuis 1508, la paroisse de Saint-Julien avait son *cri des morts*. Tous les lundis, les habitants étaient réveillés, au milieu de la nuit, par un homme qui parcourait les rues en agitant une clochette et en criant à chaque station : *Réveillez-vous, bonnes gens qui dormez, priez pour les trépassés.* Cet usage ne fut aboli à Avallon qu'en 1750.

Les huguenots ne dominèrent jamais à Avallon. En 1569, les habitants de cette ville, afin de se mettre à l'abri d'un coup de main, relevèrent les murs d'enceinte ; mais là, comme dans toute la Bourgogne, le passage des troupes, sans exception de parti, fut signalé par le pillage et l'incendie des campagnes. Plus tard, les Avallonnais se firent ligueurs; Mayenne et le prétendu roi Charles X eurent plusieurs fois à se louer de leur dévouement : cependant on ne put jamais les décider à recevoir garnison; l'expérience des autres cités leur avait appris ce qu'ils avaient à attendre de ces troupes mercenaires. Comme il leur fallait un commandant et un juge, car le bailliage s'était retiré à Montréal, Mayenne, en 1590, les autorisa, à élire un maire, qu'il investit, au nom de la couronne, du pouvoir militaire et du droit de rendre la justice. Les royalistes avaient quitté Avallon avec le bailliage : ils formèrent un complot pour y rentrer, et, soutenus par un détachement de troupes royales, essayèrent de surprendre leurs compatriotes. Déjà ils s'étaient ouvert un passage dans la muraille par le moyen d'un pétard, et avaient même pénétré assez avant dans la ville, quand ils furent repoussés, grâce à l'énergie du maire Gourreau, qui tomba mortellement blessé dans la lutte. Les royalistes prirent la fuite, laissant deux des leurs sur la brèche. Les fanatiques attribuèrent cette victoire à l'interces-

sion de saint Michel et de saint Lazare, et firent vœu d'une procession annuelle.

Le chef de la Ligue aurait voulu profiter de cet événement pour jeter enfin une garnison dans la place : Tavannes fit inutilement une première tentative pour y introduire ses gens ; il revint quelque temps après, et, trompant cette fois la crédulité du maire, franchit les murs avec promesse d'en sortir aussitôt que ses troupes auraient pris quelque repos. Mais à peine entré il se rendit maître des portes, et pendant huit jours les soldats vécurent à discrétion chez les bourgeois. Le maire mourut de chagrin ; d'autres disent qu'il fut empoisonné. La garnison était forte de huit cents hommes, commandés par le capitaine Du Rousset, dit le Terrible ; celui-ci, pour plus de sûreté, proposa de construire une citadelle. Il prévoyait ce qui arriva. Les Avallonnais, maltraités, se repentirent de leur attachement à la Ligue, et, malgré la tyrannique surveillance de Du Rousset, s'entendirent avec les royalistes du dehors pour secouer le joug. Le gouverneur de Vezelay fut mis à la tête du complot ; le 27 mai 1594, sa petite armée se présenta devant la ville. Tout était si bien préparé, que le Terrible dut se rendre sans coup férir ; la garnison fut prisonnière. Alors ligueurs et royalistes s'embrassèrent : on abolit la procession de *la Saucisse*, ainsi appelée à cause du pétard, et on institua celle de *la Délivrance* qui fut célébrée le 27 mai de chaque année, pendant plus d'un siècle. Henri IV, oubliant le passé, confirma tous les priviléges des habitants.

C'est après cette malheureuse période, que les Avallonnais furent dotés d'un collége et d'un hôpital par un de leurs compatriotes, Pierre Odibert, président au parlement de Bourgogne. Ce vertueux citoyen mourut à Dijon, en 1661 ; il avait légué sa fortune aux pauvres. Avallon, où la Ligue eut tant de partisans, crut aussi aux prétendus miracles du diacre Pâris. Ses habitants paraissent, du reste, n'avoir pris aucune part aux événements de la Révolution. Napoléon, en 1815, passa dans leurs murs, au retour de l'île d'Elbe.

L'ancienne capitale de l'Avallonnais est bâtie dans une situation très-pittoresque, sur un rocher de pur granit rouge, à l'issue d'une jolie vallée dont les coteaux produisent d'excellent vin : une charmante promenade longe la crête de ce rocher, que baigne le Cousin. Les seuls édifices un peu remarquables sont l'hôpital et la salle de spectacle. L'arrondissement, compris dans le département de l'Yonne, renferme 46,149 habitants ; la ville n'en compte pas plus de 5,500 : on y fait le commerce des grains, des vins, des bois, des laines, des chevaux et des bestiaux, et l'on y exploite des fabriques de gros draps, des papeteries et des tanneries. Avallon a vu naître *Simon Val-Lambert*, médecin de Marguerite de France ; *Jean Macer*, professeur en droit canon à l'université de Paris ; le littérateur *Guillaume Lelièvre*; *André-Lazare Bocquillot*, auteur d'homélies et de travaux sur la liturgie ; l'antiquaire *Henri-Hubert Letors* et le janséniste *Claude Seguenot*. Un des hommes les plus illustres de la Bourgogne, *Vauban*, mort à Paris en 1707, avait été inhumé dans sa terre de Bazoche, près de Vezelay : pendant la Révolution, ses cendres furent transférées à Avallon, où elles restèrent jusqu'en 1806 ; on les transporta alors à l'Hôtel des Invalides. [1]

1. Fortunat, *In vita santi Germani*. — Heric, *Vie de saint Germain*. — André Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*. — Pazamot. — Claude Perry. — *Nouvelles Recherches sur la France*. — Mille. — Courtepee et Beguillet. — *Annuaire statistique de l'Yonne*.

SEMUR-EN-AUXOIS.

La ville de Semur est bâtie sur une montagne de granit, autour de laquelle la petite rivière d'Armançon s'est creusé péniblement son lit dans une gorge escarpée et profonde. Un beau pont, d'une seule arche et d'une grande élévation, s'élance d'un bord à l'autre, et domine les maisons bâties sur la rivière. Le voyageur qui vient par la route de Montbard est frappé, en arrivant, d'un étonnant contraste. Devant lui, une rue large et neuve descend rapidement sur l'abîme et le franchit en suivant la longue chaussée du pont; puis elle heurte subitement contre un groupe de grosses et grandes tours rondes, à toits pointus, lézardées de haut en bas et noircies par le temps d'une teinte affreuse. D'un côté, c'est la fraîcheur, la gaîté, l'élégance des constructions modernes; de l'autre, la vieillesse et l'horreur de la féodalité. A sa droite, d'où se précipite la rivière, des masses de granit sortent des flancs de la montagne, qu'elles entourent comme un mur de revêtement; et ces roches énormes, de couleur brune et sombre, lui présenteraient un aspect sauvage, si l'industrieuse main des habitants ne les avait parsemées d'une riante verdure et garnies de terrasses aériennes ou de jardins suspendus. A sa gauche, c'est un autre spectacle; le ravin s'étend et s'élargit, la rivière fuit en côtoyant des habitations ornées de statues et d'arbres verts, et baigne des lisières de prés, auxquels viennent aboutir des champs fertiles. Enfin, dans le lointain, des vignes s'élèvent en amphithéâtre sur deux grandes montagnes, dont l'une est couronnée de jolis bouquets de bois, et l'autre surmontée d'une petite tour à télégraphe.

Mais le site de Semur, qui est, comme on voit, des plus pittoresques, n'est pas la seule curiosité que cette ville offre aux voyageurs; elle renferme aussi des monuments de divers genres qui ne méritent pas moins leur attention, et que nous ferons connaître dans un moment, après avoir dit quelques mots de son état primitif.

Des écrivains modernes ont prétendu que Semur devait son origine à des Gaulois échappés à la destruction d'Alise; cette supposition ne s'appuie sur aucun document historique. L'abbé Jonas, qui vivait au VIIe siècle de notre ère, sous le roi Clotaire III, est le premier auteur qui le nomme. Toutefois, attendu qu'il en parle comme d'un château, appelé *Sinemurus castrum*, qui possédait une église dès le temps de saint Jean de Réome, fondateur de la célèbre abbaye de Moutier-Saint-Jean, au commencement de la monarchie française, nous sommes autorisé à lui attribuer une antiquité qui remonte au moins au Ve siècle, et peut même encore s'élever beaucoup plus haut.

Semur était autrefois divisé en trois parties, entourées chacune d'une enceinte: le bourg, le château et le donjon, sans compter les six faubourgs. Depuis long-

temps les murs d'enceinte ont été démolis; et la ville, qui n'occupait que la montagne située au midi et sur la rive droite de l'Armançon, a commencé, après la construction du grand pont, de s'étendre sur la montagne et la rive opposées, et de s'y agrandir d'un nouveau quartier, qui porte le nom de rue de Paris. Le bourg, au milieu duquel s'élève l'église paroissiale de Notre-Dame, dont nous donnerons tout à l'heure la description, était, comme aujourd'hui, le quartier le plus peuplé et le plus étendu. Le château, bâti sur un roc escarpé, formait une enceinte circulaire, garnie de petites tours assez rapprochées, dont une partie subsiste encore. Il renfermait le prieuré de Saint-Jean, dit anciennement de Saint-Maurice, dont l'église avait servi de paroisse aux Semuriens et de chapelle aux ducs de Bourgogne. En 1353, un châtelain, nommé Miles Ancelot, en avait le gouvernement, et devait entretenir, sous ses ordres, six hommes d'armes et six sergents à pied. Entre le bourg, à l'orient, et le château, à l'occident, était situé le donjon, qui communiquait de l'un à l'autre par une porte à pont-levis, et commandait à tous les deux comme une citadelle. Les grosses tours dont nous avons parlé en sont des restes très-imposants, et, parmi elles, celle qu'on nomme la *Tour Lourdaut* jouit d'une grande célébrité dans le pays.

L'église de Notre-Dame est, sans contredit, le monument le plus remarquable de la ville de Semur. C'était, avant la Révolution, l'église d'un prieuré, dépendant du monastère de Flavigny, à laquelle le titre de paroisse avait été joint dans le XIIe siècle. En 1739, ce prieuré fut converti en chapitre, et des chanoines, au nombre de douze, succédèrent aux moines, dont la conventualité avait été supprimée, dès 1701, par l'évêque d'Autun. Mais déjà depuis longtemps les moines ne desservaient plus la paroisse, qui possédait un curé en titre et un vicaire bien avant l'année 1366.

L'édifice actuel paraît avoir remplacé celui que Robert Ier, chef de la première race des ducs de Bourgogne, avait construit, en 1065, pour expier le meurtre du seigneur Dalmace, son beau-père, qu'il avait tué de sa propre main, au milieu d'un repas. Quoique les historiens modernes prétendent que l'église qui subsiste aujourd'hui est encore celle de Robert, et que même le corps de ce duc y est enterré, sous le petit portail du nord, on est convaincu, à la seule vue de l'architecture, que le monument ne remonte pas au delà du XIIIe siècle et que les bas-côtés sont moins anciens. La nef est précédée d'un porche à triple arcade, et surmontée d'une tour à clocher et de deux tours à plate-forme, celles-ci réunies par une galerie. A l'intérieur, on admire la beauté des voûtes, la taille élancée des colonnes, la hauteur des arcades, la légèreté de la galerie qui entoure la nef. Le chœur est garni d'un pourtour, qui manque à la plupart des églises en Bourgogne, quoiqu'il soit si commun dans celles de la Normandie. Des chapelles, érigées en différents temps, règnent tout autour des bas-côtés et du chœur, et forment comme de petits temples isolés, surmontés chacun, en dehors, d'un toit conique. Enfin, l'ensemble de l'édifice se distingue par un style ogival très-pur et par une élégance extrêmement gracieuse. La porte du petit portail du nord, nommée la porte aux Blés, parce qu'elle avait jadis sortie sur des champs, est surmontée de quatre bas-reliefs assez peu remarquables, et dont nous ne ferions pas mention, si, d'après une tradition ancienne, que rien ne justifie, ils ne passaient pour être

la représentation et de l'assassinat du seigneur Dalmace et de la mort du duc Robert-le-Vieux. Derrière la chaire est un obélisque d'une seule pierre, de cinq mètres de haut, qui servait à déposer les saintes huiles, et dont le travail ne manque pas de délicatesse.

L'église renferme plusieurs tombes, parmi lesquelles on remarque celle du fougueux ligueur Genebrard, prieur de Notre-Dame et archevêque d'Aix. Jadis il en coûtait aux habitants trois marcs d'argent et un lit garni, de la valeur de trente à quarante livres, pour obtenir la faveur d'être enterrés dans l'église ; ce qui représenterait aujourd'hui une somme de deux mille trois cents à deux mille sept cent cinquante francs. Mais, sur les plaintes des Semuriens, le roi Charles VI, ayant ordonné une information à ce sujet, par lettres du 7 janvier 1409, le tarif fut réduit au quart, puis au sixième environ de ce qu'il avait été auparavant. Une autre pratique, qui rappelle l'usage, autrefois si commun, des repas dans les églises, s'observa longtemps au prieuré de Notre-Dame : c'était de dresser, pendant le temps de Pâques, au milieu de la nef, une table couverte d'une nappe et garnie de pain et de brocs de vin, à laquelle tous ceux qui communiaient venaient se restaurer après la communion. La donation d'une vigne avait été faite à la fabrique exclusivement pour subvenir aux frais nécessaires, et les vignerons tenaient si fort à cette fondation, qu'il fallut un arrêt, en 1729, pour les contraindre de transporter la table, avec les verres et les brocs, sous le portail de l'église. Les droits et priviléges du prieuré de Notre-Dame n'ont jamais été fort considérables. Le prieur et les religieux avaient la justice civile et criminelle, dans leur enclos seulement et encore à la réserve des cas d'homicide. Le chapitre, qui les remplaça, jouissait de la justice et police dans la ville et la banlieue, mais pendant l'espace d'un seul jour, chaque année, c'est-à-dire, le mercredi avant l'Assomption, depuis deux heures et demie, jusqu'au lendemain à la même heure.

Semur possédait encore d'autres maisons religieuses. Les Carmes s'y établirent en 1352, et furent chargés plus tard de l'administration du collége. Après eux vinrent les Jacobines en 1518, les Minimes en 1604, les Ursulines en 1631, les Visitandines en 1633, et les Capucins en 1634. L'hôpital, auquel la léproserie fut unie, en 1696, et qui compte parmi ses bienfaiteurs une fille de saint Louis, Agnès, femme de Robert II, duc de Bourgogne, est dans le château, et peut recevoir quarante-six malades. Il vient, en outre, d'être augmenté d'une salle pour les vieillards pauvres et infirmes, fondée récemment par feu M. Arnault, ancien notaire de Montbard, retiré à Semur.

Quoique l'antiquité de Semur remonte au ve siècle et au delà, ce n'est guère qu'au XIIIe que commence son histoire. Pour les temps antérieurs, nous savons seulement qu'il jouissait, sous les rois mérovingiens, d'une ombre de régime municipal. Nous lisons, en effet, dans le testament de Wideradus ou Varé, abbé de Flavigny, que cet acte fut rédigé publiquement à Semur, *Sinemurus castrum*, le 18 janvier 721 ; qu'il reçut la signature des principaux habitants, *boni homines*, à la tête desquels figurent le *clarissime* Gerfroi, défenseur, et l'*illustre* Amalsind, porteur du sceau royal; enfin, qu'il fut inséré dans les registres municipaux, *gesti rei publicæ municipales tituli*. Or, l'intervention du défenseur dans les actes

civils et la formalité de l'*insinuation* sont, en France, les derniers vestiges de la municipalité romaine. On pourrait aussi induire, en quelque sorte, du même document, que Semur était devenu à cette époque le chef-lieu du pays d'Auxois, *pagus Alesiensis*, dont l'antique Alise avait été la capitale. En 879, il fut donné avec son église et deux moulins, aux évêques d'Autun, par Boson, roi d'Arles, qui le désigne sous le nom de montagne de Semur, *montem qui vocatur Senmurus*. Enfin il y avait à Semur un atelier de monnaies, et l'on connaît un denier d'argent, marqué du monogramme du roi Charles, avec l'inscription *Sinemuro*.

Ce fut seulement en 1276 que les habitants de Semur obtinrent une charte de commune, tandis que la ville de Dijon en possédait une depuis 1187, et même la petite ville de Montbard depuis 1203. Du reste toutes ces chartes sont rédigées d'après les mêmes principes, celle de Soissons ayant servi de modèle à celle de Dijon, et celle-ci à toutes les chartes de commune de la Bourgogne. Dans la charte de commune de la ville de Semur, Robert II, duc de Bourgogne, s'exprime, en commençant, de la manière suivante : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, ainsi-soit-il. Sachent tous, présents et à venir, que moi, Robert duc de Bourgogne, ai donné et concédé, à toujours, commune et liberté à mes hommes de Semur, en la forme de la commune et liberté de Dijon, sans porter atteinte à leurs bons usages, mais en retenant le droit d'instituer le maire, et de percevoir à mon profit les amendes appartenant à la mairie. » Ensuite, les dispositions qui nous ont paru les plus remarquables sont celles-ci, dont nous ne rapportons que la substance : la commune élit six échevins le jour de Saint-Jean-Baptiste, et, quand ils sont installés, le duc établit son maire dans la ville. Le maire jure, à la réquisition et en présence des échevins, de maintenir religieusement les droits du duc et ceux de la commune; le maire ne peut juger sans les échevins; le duc ne peut faire son prévôt de Semur maire, ni le maire son prévôt; les maire et échevins nomment les messiers pour la garde des vignes; le duc a crédit pour le pain, le vin et les autres vivres pendant onze jours seulement; si quelqu'un fait tort à un de ceux qui ont juré la commune, les jurés, lorsque la plainte aura été portée devant eux, feront arrêter l'offenseur, et lui infligeront une peine corporelle, à moins qu'il ne satisfasse l'offensé, en lui payant des dommages et intérêts, réglés au jugement de ceux qui suivent la commune; si l'offensé se retirait dans un lieu de refuge, les hommes de la commune sommeraient le seigneur du lieu, ou ses officiers, de leur faire justice de leur ennemi, et, en cas de refus, aideraient l'offensé à se faire justice à lui-même sur la personne et sur les biens tant de l'offenseur que du seigneur du lieu.

Lorsqu'un marchand, qui sera venu dans la ville pour son négoce, y recevra quelque préjudice et portera sa plainte aux jurés, les hommes de la commune lui prêteront assistance, s'il découvre l'offenseur dans la ville, à moins que le marchand ne soit des ennemis de la commune. Si l'offenseur se retire dans un lieu de sûreté, et que le marchand et les jurés envoient vers lui, il devra donner au marchand la satisfaction qui sera réglée de l'avis des marchands de la commune, ou prouver qu'il ne lui en doit pas; sinon, il pourra être arrêté dans la ville, s'il y retourne, et les jurés le forceront à réparation.

Personne, excepté le duc et son sénéchal, ne pourra mener à Semur des gens

coupables d'offense envers des hommes qui ont juré la commune, à moins que ce ne soit pour en faire réparation. Les hommes de la commune qui ont prêté de l'argent avant de jurer la commune, aviseront, comme ils pourront, au moyen de le ravoir; mais ceux qui en ont prêté après avoir juré la commune, ne pourront arrêter personne autre que le débiteur ou sa caution... Lorsque les hommes de la commune sortent contre leurs ennemis, ils ne doivent avoir aucun pourparler avec eux, sans la permission des gardes de la commune... « Tous mes hommes de Semur, dit le duc, jureront la commune. Si quelqu'un refuse, ceux qui auront juré feront justice de sa maison et de son avoir. » Celui qui ne viendra pas, lorsqu'on sonne pour assembler la commune, paiera douze deniers d'amende.

Nul ne peut être arrêté dans la ville que par le maire et les jurés, quand ils veulent faire de lui justice. Si quelqu'un de la commune, ou si la commune elle-même se rend coupable envers le duc de quelque forfaiture, il sera tenu de venir au prieuré de Notre-Dame de Semur, et le duc en aura justice par le maire, au jugement des jurés; le duc ne pourra d'ailleurs le contraindre de plaider ou de montrer sa charte hors dudit prieuré. S'il survient quelque contestation au sujet des jugements ou sur tout autre objet non prévu dans la charte, il en sera référé à la décision des jurés de la commune de Dijon. Et, s'il arrivait que le jurés ne pussent juger une affaire, le maire et un des échevins iraient, aux frais de la ville, s'informer à Dijon de la procédure à suivre.

Quant aux droits de justice, ils sont, pour l'effusion de sang, de sept sous payés au duc, et quinze sous au blessé. Pour accommodement de duel, avant ou après blessure, le duc prend cinq sous six deniers. Mais les cas de duel à mort ou à merci sont laissés à sa discrétion, ainsi que les vols commis par des hommes de la commune. Il en est encore de même pour le meurtre; de plus le meurtrier, si le maire peut le saisir, est livré au prévôt du duc, et ne peut plus être reçu de la commune, si ce n'est du consentement des jurés. L'effraction du château est punie d'une amende de soixante-cinq sous; de même pour celle du chemin. Le coupable de rapt tombe au pouvoir du duc, pourvu que la femme ait crié assez fort pour être entendue de personnes dignes de foi. Une amende de soixante-cinq sous est portée contre les fausses mesures.

La commune, toutes les fois qu'elle en sera requise, devra suivre à la guerre le duc ou son sénéchal ou son connétable, pendant quarante jours, dans le royaume de France. Mais, s'il s'agissait d'assiéger un château du duché, la durée du service serait à la volonté du duc. Dans tous les cas, il sera libre aux hommes de la commune de se faire représenter à l'armée par de bons remplaçants. Enfin, le roi de France est garant de la commune, ainsi que l'archevêque de Lyon et les évêques d'Autun, de Langres et de Châlon, qui tous s'engagent à contraindre, en cas de besoin, le duc de Bourgogne à la maintenir fidèlement. Mais ce n'est pas encore tout, et les clauses les plus importantes sont renvoyées à la fin de la charte. « Il faut savoir, dit le duc en terminant, que pour prix de cette commune, chaque année, après l'élection des échevins, le maire et lesdits échevins jureront de faire valoir à mon profit la ville de Semur autant qu'ils pourront, en levant annuellement sur chacun des riches habitants un marc d'argent, en espèces reçues dans le commerce, et sur les autres habitants, une taxe proportionnée à leur fortune...

A ces conditions, j'accorde à tous mes hommes, qui seront dans ladite commune, l'exemption de la taille à tout jamais... Fait et donné le jeudi après la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques (7 mai) 1276. »

Nous ne saurions évaluer avec exactitude à quelle somme montait la taxe générale imposée, au profit du duc de Bourgogne, sur les hommes de la commune de Semur, la charte ne nous fournissant sur ce point que des renseignements tout à fait insuffisants. Mais on a, dans les chartes de commune de Dijon et de Montbard, le chiffre de la taxe mise sur chacune de ces deux villes, qui s'élevait pour la première à cinq cents marcs d'argent, et pour la seconde à cinquante ; ce qui ferait cent cinquante mille francs pour Dijon, et quinze mille pour Montbard, le marc d'alors étant supposé valoir trois cents francs d'aujourd'hui. D'après ces données, on pourrait conjecturer que la commune de Semur, placée par son rang entre les deux, et peut-être deux fois plus considérable que celle de Montbard, devait être taxée à plus de cent marcs d'argent, c'est-à-dire à plus de trente mille francs de notre monnaie actuelle.

La constitution communale de Semur éprouva dans la suite quelques modifications, notamment dans ce qui concernait la nomination du maire. Ce magistrat était, comme on a vu, nommé par le duc de Bourgogne; mais ses attributions, qui réunissaient en grande partie celles que notre organisation actuelle a partagées entre le maire, le juge de paix, le président du tribunal et le procureur du roi, lui assuraient une part dans les amendes et dans les autres profits tant de la justice que de l'administration, et rendaient sa charge non moins lucrative qu'honorifique. Elle était par conséquent fort ambitionnée, et ceux qui la briguaient ne l'obtenaient d'ordinaire qu'à prix d'argent. Or, la mairie étant, pour ainsi dire, mise en vente par le duc ou par le roi, il arriva qu'elle fut achetée par la commune et que celle-ci eut alors le droit d'élire son premier magistrat. Malheureusement elle fit comme l'autorité supérieure, elle vendit au plus offrant ce qui aurait dû n'être que le prix du mérite et de la probité. En 1570, la mairie, qui était retournée aux mains du gouvernement, fut rachetée par la commune moyennant la somme de deux mille huit cent cinquante livres, qu'elle fut obligée d'emprunter à huit pour cent d'intérêt. Puis ayant été immédiatement mise par elle aux enchères, elle fut adjugée *au plus haut mettant et dernier enchérisseur*. Plus tard, un ligueur, nommé Charles Blanot, après l'avoir achetée à terme, donna deux mille livres pour la posséder à vie. Mais, ayant livré le château de Semur au duc de Nemours, il ne put continuer d'exercer ses fonctions, et ce fut en vain qu'il obtint de Henri IV des lettres de réhabilitation; les Semuriens ne voulant plus de lui pour maire, le parlement de Dijon, qui siégeait alors à Flavigny, déclara sa charge vacante. La mairie devint ensuite perpétuelle et fut à la nomination des états-généraux de la province. Les deux derniers maires de Semur, avant la Révolution, furent MM. Gueneau de Mussy, l'un grand père, et l'autre grand oncle de feu M. Gueneau de Mussy, membre du conseil royal de l'Université.

Dès l'année 1262, le prieur de Notre-Dame ayant pris l'avance sur le duc Robert II, avait affranchi les serfs de son prieuré, sur lesquels il s'était néanmoins réservé la justice et une taxe quelquefois un peu élevée. Les titres prouvent qu'il avait soixante-neuf mainmortables, dont les uns furent affranchis moyennant

cinq sous (environ vingt-huit francs d'aujourd'hui), d'autres pour une livre de cire ou de poivre ; un autre pour treize paires de chausses.

A peu près dans le même temps où fut instituée la commune de Semur, peut-être même à une époque un peu plus reculée, le pays d'Auxois fut érigé en bailliage. Anciennement ce pays avait été assigné par Charlemagne à son fils Louis, dans le partage que l'Empereur avait fait de ses États, en 806. Louis-le-Débonnaire l'avait ensuite compris, en 817, dans la part de son fils Pépin d'Aquitaine. C'est de là qu'il a passé plus tard dans le domaine des ducs de Bourgogne de la première race. Il a dû aussi former un comté au IXe siècle ; au moins trouvons-nous, dès l'an 880, un comte d'Auxois, Manassès de Vergi, qui, suivant Courtepée, était en même temps comte de Dijon, de Châlon et de Beaune. Manassès II, son fils, lui succéda, et transmit le comté à son fils aîné Raoul, dont les successeurs furent ses fils Valon et Gilbert de Vergi. En 1004, Aymon, leur frère, prenait, dans un acte en faveur de l'abbaye de Flavigny, le titre d'administrateur des comtés d'Auxois et Dûmois. Valon, fils d'Aymon, eut la même qualité. Après la mort du comte Létald, décédé sans enfants mâles, le comté fut réuni par Eudes Ier, à son duché de Bourgogne, en 1082.

Semur eut aussi des seigneurs particuliers, qu'il ne faut pas confondre avec les comtes d'Auxois. D'après Brunet, ces seigneurs furent : Arlebaud, mort vers 950 ; Geoffroi Ier, son fils, mort vers 990 ; Dalmace Ier, son fils, tué en 1032 ; Geoffroi II, son fils, mort vers 1090 ; Geoffroi III, son fils, mort vers 1140 ; Dalmace II, son fils, mort vers 1190 ; Simon Ier, son fils, mort en 1219 ; Dalmace III, son fils, mort en 1226 ; Simon II, son fils, mort sans enfants, en 1245 ; Henri de Luzy, son oncle et fils de Simon Ier, mort en 1257 ; Helvis ou Héloïse, sa fille, morte sans alliance, en 1262 ; Jean de Broye, seigneur de Châteauvillain, cousin d'Héloïse, mort sans enfants. Après lui, Semur fut réuni au duché de Bourgogne.

Le bailliage d'Auxois paraît avoir compris dans l'origine ceux d'Avallon et d'Arnai-le-Duc. Dans les derniers temps, il était administré par un bailli d'épée, deux présidents, un lieutenant-général, un lieutenant-général criminel, un lieutenant-particulier civil, deux conseillers, un procureur et un avocat du roi, un greffier, etc. Il avait dix lieues du nord au sud, et neuf lieues de l'est à l'ouest ; ce qui faisait environ quatre-vingt-dix lieues de superficie. En 1696, le présidial avait été annexé au bailliage. Le plus ancien bailli connu est un nommé Pierre d'Ostun ou d'Autun, qui fut témoin, en 1284, de l'hommage rendu à l'évêque d'Autun par l'abbé de Flavigny. Parmi les plus célèbres de ses successeurs on peut citer Guy, surnommé le Beau de Bar, seigneur de Presles, que la duchesse de Bourgogne envoya en ambassade au roi pour demander vengeance de l'assassinat de son mari Jean-sans-Peur, et qui devint prévôt de Paris, où il mourut, le 24 janvier 1436 ; Geoffroi de Thoisy, seigneur de Mimeure, ambassadeur du duc à Rome et en Sicile, pendant les années 1455 et 1456, et qui s'était distingué, en qualité d'amiral, au siége de Rhodes de 1440 ; François de la Magdelaine, marquis de Ragny, chevalier des ordres, lieutenant-général du Nivernais, inhumé à Savigny en 1626, après avoir eu le brevet de maréchal de France. Florent Louis, duc du Châtelet, céda sa charge de grand bailli, plusieurs années avant la Révolution, au marquis de Damas d'Autigny, son beau-frère.

La part que la ville de Semur prit aux affaires générales du royaume ne commence d'être marquée dans l'histoire qu'au temps de la captivité du roi Jean à Londres. Édouard III, roi d'Angleterre, mit ce temps à profit pour attaquer de nouveau la France, en 1359, et fit envahir par ses troupes le duché de Bourgogne. André de Morey, capitaine de Semur, et Louis Guinand, commandant du château, le premier à la tête de quarante gentilshommes, le second suivi de six hommes d'armes et d'un pareil nombre de sergents, se réunirent à la noblesse de la province, et marchèrent avec elle contre les Anglais, qui menaçaient la ville de Châtillon-sur-Seine. Un combat sanglant, livré près de cette ville, à Brion-sur-Ource, fut désastreux pour les Bourguignons; ils y perdirent la fleur de leur noblesse, qui fut tuée ou faite prisonnière de guerre. Les vainqueurs, après s'être emparés de Châtillon, pénétrèrent sans obstacle dans l'Auxois, et vinrent mettre le siége devant Flavigny, qui ne tarda pas à tomber en leur pouvoir. Il n'y avait plus d'espoir de leur résister, et le duché était à la veille d'essuyer les plus cruels ravages, lorsque le jeune duc Philippe I[er], de l'avis de sa mère et des états assemblés à Beaune, députa vers le roi Édouard, à Guillon, dans le voisinage de Semur, et conclut avec lui, le 10 mars 1360, le traité de Guillon, qui fut beaucoup plus utile qu'honorable à la province. Par ce traité, que souscrivirent un grand nombre de notables, parmi lesquels nous remarquons six bourgeois de Semur, le duc s'engageait à payer au roi d'Angleterre deux cent mille deniers d'or au mouton (plus de seize millions de francs) et le roi promettait de retirer ses troupes des terres du duché, et de n'y pas faire invasion pendant l'espace de trois ans. L'année suivante, des partis anglais, malgré la trêve, ayant reparu dans l'Auxois, il fut aussitôt porté plainte à Édouard, qui en délivra le pays, et consentit même à faire au duc la remise de douze mille deniers (environ un million) sur la somme qui lui était encore due.

Quoique Semur ne paraisse pas avoir été attaqué dans cette guerre, il ne s'en tint pas moins sur ses gardes; et c'est probablement à ce temps qu'il faut rapporter les premiers murs ou fossés qui entourèrent la ville. On sait d'ailleurs qu'elle ne fut mise sur un pied de défense respectable, qu'environ vingt ans après, par le duc Philippe-le-Hardi, fils du roi Jean, et chef de la seconde race des ducs de Bourgogne.

Comme on pouvait craindre une nouvelle violation de la trêve de la part, sinon du roi, au moins de ses troupes, la noblesse bourguignonne se mit en mesure de s'opposer aux incursions des bandes qui battaient la campagne dans les provinces voisines, et choisit Semur pour point de rassemblement. Jean IV de Châlon, comte d'Auxerre, avec Louis son fils, Philibert de l'Espinasse, seigneur de la Clette, et beaucoup d'autres chevaliers, s'y rendirent à la tête de leurs compagnies. Ce fut encore à Semur que Guy de Pontallier, maréchal de Bourgogne, rassembla la noblesse, non plus pour repousser les Anglais, mais pour réprimer les ravages et les pilleries auxquels se livraient les soldats des grandes compagnies au service de la France, que le roi Charles V avait licenciées : car, dans ces temps malheureux, les populations n'avaient guère moins à souffrir du passage de ces troupes sans discipline, que de l'invasion des ennemis du dehors. Une de ces bandes, qu'on surnommait les Tard-Venus, commandée par le fameux Arnaud de Cer-

voles, dit l'archiprêtre, à qui sa bravoure avait mérité la faveur du roi de France, s'était emparée par surprise du château de Vilaine-les-Prévôtes, entre Semur et Montbard, et de là, au lieu de continuer sa route, s'amusait à rançonner tous les environs. Pour en délivrer le pays, le maréchal de Bourgogne dut faire le siége du château, que ces brigands, après s'être défendus avec une grande bravoure pendant six semaines, furent enfin contraints de rendre, le 6 mai 1365. Arnaud de Cervoles n'y était plus, il l'avait quitté avant le siége, en y laissant une partie de ses hommes pour garnison.

L'année suivante, un autre aventurier, nommé le Petit d'Arby, cousin d'Arnaud, désola encore l'Auxois, et s'empara du château de Thil, entre Semur et Saulieu. A cette nouvelle, le bailli de Semur, Guillaume de Cluni, qui devint dans la suite bailli de Dijon, partit à la tête d'une troupe de gens de guerre pour le déloger, et s'établit dans le village de Précy, au-dessous de la montagne de Thil, sur laquelle les nouveaux Tard-Venus avaient placé leur camp. En même temps il dépêcha auprès du duc, à Beaune, pour lui demander du renfort. Mais, lorsque les troupes, envoyées par le duc, arrivèrent à Semur, le 29 mai 1366, le Petit d'Arby était déjà décampé avec sa bande, après avoir reçu de la dame de Thil, sa prisonnière, la somme de trois mille cinq cents livres (près de deux cent mille francs), et avait pris la route de Châlon, pour rejoindre son chef, Arnaud de Cervoles.

Enfin Duguesclin délivra l'Auxois et tout le royaume de la présence des grandes compagnies, en les conduisant en Espagne contre Pierre-le-Cruel, non sans jeter lui-même l'effroi dans les provinces françaises qu'il eut à traverser. Au bruit de son approche et du pillage qu'il permettait à ses Bretons, le bailli de Semur, Guillaume de Cluni, s'empressa de donner l'ordre à tous les prévôts de son bailliage de faire retirer le peuple des campagnes dans les villes, les châteaux et les autres lieux de défense. En 1373, Jean de Foissy, successeur de Guillaume de Cluni, prit les mêmes précautions contre des partis anglais qui s'étaient avancés et emparés de plusieurs petites places assez près de Semur.

Les sanglantes querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne replongèrent l'Auxois dans les horreurs de la guerre. Des seigneurs y prirent parti pour les Armagnacs, quoiqu'ils fussent feudataires du duc Jean-sans Peur. Ainsi Louis II de Châlon, comte de Tonnerre, irrité d'ailleurs par des motifs particuliers contre le duc de Bourgogne, lui signifia qu'il ne le reconnaissait plus pour son seigneur, et qu'il se rendait vassal du duc d'Orléans. Puis, s'étant mis en campagne, il s'empara de Rougemont, en 1411, et menaçait même la ville de Montbard, lorsque Jean de Vergi, maréchal de Bourgogne, accourut pour arrêter ses progrès. L'année suivante Philippe II, comte de Nevers, frère de Jean-sans-Peur, le força de rendre les places qu'il avait prises et même de quitter le plat pays.

Ce n'était point assez de fournir des hommes, l'Auxois dut encore subvenir aux dépenses occasionnées par la nécessité où se trouvait le comte de Charolais de racheter des terres démembrées de son domaine. En 1417, les états du bailliage, assemblés à Semur, accordèrent, pour cet objet, 2.000 livres à la duchesse Marguerite, qui en reçut 3,000 des états de Dijon et 1,200 de ceux de Châlon. C'est probablement là l'un des premiers exemples de la convocation d'états par bailliages. Mais on doit remarquer, à l'égard de ceux de l'Auxois, que l'imposition y fut

répartie entre le clergé, la noblesse et le peuple, ce qui n'eut pas lieu aux états du Dijonnais.

De nouvelles craintes du côté des Armagnacs du Lyonnais, qui s'étaient avancés sur le territoire de Mâcon, amenèrent de nouvelles levées de gens d'armes, et, le 3 septembre 1418, tous les hommes de guerre de l'Auxois eurent ordre de partir. Mais le duc de Bourgogne avait conclu un traité avec la reine Isabelle de Bavière, et ses partisans, introduits dans Paris, la nuit du 28 au 29 mai, par ses capitaines Gui de Bar, bailli d'Auxois, le sire de Chatellux et le seigneur de l'Ile-Adam, s'étaient emparés de la ville et assurés de la personne du roi. Ces événements firent changer le duc de résolution, et l'engagèrent à mener ses troupes en Normandie, contre les Anglais, qui, tenant la ville de Rouen assiégée, l'avaient réduite à la dernière extrémité.

L'année suivante, la mort de Jean-sans-Peur, assassiné sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419, fit tourner contre les partisans du Dauphin les armes prises contre les ennemis du dehors. A la vérité, lorsque le roi Charles VI mourut, le 21 octobre 1423, l'union des Bourguignons avec les Anglais devint moins intime; mais ce refroidissement ne put rompre le honteux traité que le nouveau duc Philippe-le-Bon avait conclu avec ceux-ci. La noblesse du duché ayant été convoquée à Semur, le 26 février 1430, attaqua les royalistes, qui s'étaient emparés du château de Larrey, à deux lieues de Châtillon, et les contraignit de battre en retraite. Elle fut encore assemblée dans la même ville en 1433; mais cette fois ce fut pour délibérer sur la paix générale, et y concourir en envoyant, de la part du duc, des députés au congrès d'Auxerre. Le traité d'Arras du 21 septembre 1435 réconcilia le roi Charles VII avec le duc Philippe-le-Bon, et prépara la ruine du parti anglais.

Trois ans après, d'autres fléaux ravagèrent, avec toute la France, la ville de Semur et les environs, qui, suivant le sort commun à tous les pays du royaume durant ces temps malheureux, n'échappaient d'une calamité que pour tomber dans une autre. La famine puis la peste firent un grand nombre de victimes dans l'Auxois pendant les années 1438 et 1439; et, pour surcroît de maux, des bandes armées, conduites par des capitaines français, se mirent à parcourir la Bourgogne, et profitèrent de la consternation publique pour se livrer impunément au pillage, au meurtre et à tous les attentats. Ces brigands, qu'on a désignés sous les noms d'*écorcheurs* et de *retondeurs*, osèrent paraître aux portes de Dijon, et, à cinq ou six lieues au nord de cette capitale, faire d'Is-sur-Tille leur principal repaire. Le duc Philippe trouva heureusement, malgré la détresse générale, les moyens de les expulser. Le bâtard de Bourbon, un de leurs principaux chefs, ayant été pris à Bar-sur-Aube, fut lié dans un sac et jeté à la rivière.

A partir de cette époque jusqu'à la mort du dernier duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, tué devant Nanci, le 5 janvier 1477, l'histoire de Semur ne présente rien de bien remarquable. Mais, lorsque Louis XI eut réuni le duché à son domaine, cette ville se déclara en faveur de Marie, fille du feu duc, et se souleva contre Georges de la Trémouille, sire de Craon, à qui le roi avait donné le gouvernement de la province, et qui s'était rendu odieux par ses concussions et son improbité. Plusieurs autres villes, telles que Châlon, Verdun-sur-Saône,

Beaune et Auxonne, embrassèrent aussi le parti de Marie, et le roi fut obligé d'employer la force des armes pour les réduire à son obéissance. Charles d'Amboise, comte de Brienne, que le roi avait nommé à la place du sire de Craon, vint mettre le siége devant Semur, au mois de juin 1478. Les Semuriens opposèrent une vive résistance, et se montraient encore peu disposés à capituler, lorsque leur ville fut prise d'assaut, et par trahison s'il en faut croire la tradition locale. Les vainqueurs la traitèrent comme ils eussent fait d'une place ennemie, c'est-à-dire qu'ils la pillèrent et y mirent le feu, en se portant aux derniers excès. Néanmoins, elle dut se relever promptement de ses ruines, puisque les états de la province s'y assemblèrent, en 1493, pour voter les secours d'hommes et d'argent, demandés par Charles VIII, qui déjà se disposait à passer en Italie.

Après de nombreuses années assez paisibles, Semur se vit plongé, avec tout le royaume, dans les malheurs des guerres civiles et religieuses. Le duc de Mayenne, nommé gouverneur de la Bourgogne depuis 1573, y avait formé en faveur du duc de Guise un puissant parti, qui embrassait les principaux membres du clergé et de la noblesse Semur échappa toutefois à son influence, et resta fidèle au roi, en évitant avec sagesse, soit de se laisser entraîner par la Ligue, soit de s'unir à la cause des protestants. Ses magistrats usèrent même d'une assez grande rigueur envers les habitants qui suivaient la religion réformée ; car, en 1573, ils les désarmèrent, et les exclurent tant des assemblées de la bourgeoisie que des charges publiques. Mais, au milieu de l'effervescence occasionnée par l'assassinat des Guise au château de Blois, et à l'approche du duc de Nemours, le commandant de Semur, n'étant pas assez fort pour tenir contre les ligueurs, sortit de la ville, et s'enferma dans son château de Thoisy. Ce commandant était Humbert de Marcilly, seigneur de Cipierre, l'un des meilleurs capitaines du comte Guillaume de Saulx-Tavannes. Le duc de Nemours entra sans obstacle dans Semur, y mit garnison, et confia la garde du château à Charles Blanot, maire de la ville, qui devint alors ardent ligueur, et celle du donjon au capitaine N. Laplume.

A cette nouvelle, le comte de Tavannes, chef du parti royaliste, sort de son château de Courcelles près de Semur, assemble ses partisans, lève des soldats à ses frais, et marche sur Flavigny, qui lui ouvre ses portes. Puis, afin d'éviter et de tromper les troupes de la Ligue, qui occupaient Montbard et les environs, il fait une excursion au midi, dans laquelle, après s'être emparé, près de Couches, des équipages du vicomte de Tavannes son frère, attaché au duc de Mayenne, il bat le capitaine Moreau près de Beaune, et arrive enfin au château de Thoisy, où l'attendait Cipierre. De là il se porte, avec sept cents arquebusiers et cent hommes de cheval, sur Semur, somme les habitants de se rendre, et, comme ils demandaient deux jours de délai, marche lui-même à l'attaque du château. On allait, par son ordre, planter le pétard à la porte, lorsqu'un capitaine de ses gens de pied, nommé Labaume, étant monté à l'escalade avec une échelle, effraya tellement le commandant Blanot, maire de Semur, que celui-ci se rendit avec les siens, à condition qu'ils auraient la vie sauve et que leurs biens leur seraient aussi conservés. Le donjon, où commandait le capitaine Laplume, s'étant rendu de même, Tavannes laissa la ville à la garde de Cipierre, avec une garnison suffisante, et s'en vint coucher le même jour à son château de Courcelles. La prise de Semur, au nom de

Henri III, eut lieu au moment où ce prince était assassiné, c'est-à-dire le 1er août 1589. Mais cette ville reconnut aussitôt Henri IV, et devint en peu de temps, pour les royalistes, le centre de leurs affaires dans le duché de Bourgogne.

L'année suivante, les états y tinrent leur assemblée sous la présidence du comte de Tavannes, et lui fournirent les moyens de soumettre les châteaux de Grignon, de Juilly et autres, que les ligueurs occupaient, et qui nuisaient beaucoup à l'approvisionnement de Semur et de Flavigny. Ils furent encore convoqués dans la même ville, en 1592, et, le 20 avril de cette année, le parlement de Dijon y établit son siége, après avoir résidé à Flavigny depuis le mois de mai 1589. Il y fut suivi de la chambre des comptes, ainsi que du bureau des finances, et y resta jusqu'au 18 juin 1595, après que Henri IV se fut ouvert, par la victoire de Fontaine-Française, les portes de la capitale de la Bourgogne. Il tenait ses séances dans le prieuré de Notre-Dame, et travaillait avec le plus grand zèle à l'expédition des affaires, ainsi que l'attestent les registres de ses délibérations, qui nous ont été conservés. La ville le secondait de tous ses moyens, et ne reculait devant aucun sacrifice pour servir la cause qu'elle avait embrassée. Il résulte d'un compte de l'année 1594, et de l'état des dettes du pays présenté au président Jeannin, en 1600, que ses échevins avancèrent au roi, durant les guerres de la Ligue, la somme de 9,731 écus (environ 150,000 francs).

Disons tout de suite que le parlement fut encore transféré, ou plutôt, cette fois, exilé à Semur, au mois de juin 1637, pour n'avoir pas consenti à l'enregistrement de treize édits bursaux, qui lui avaient été apportés par le prince de Condé, gouverneur de la province. Après cinq mois d'exil, il fut rappelé et revint à Dijon.

Pendant le premier séjour qu'il fit à Semur, la ville éprouva un horrible désastre : environ deux cent soixante-dix maisons ou boutiques y devinrent la proie des flammes en 1593 ; le toit de l'église fut consumé, et le même incendie détruisit les clochers des deux tours du portail, qui depuis n'ont pas été reconstruits. Vingt ans après, le 17 juillet 1613, elle eut à souffrir d'une grande inondation, qui entraîna son pont, appelé le pont Pinard, renversa cinquante maisons, et causa la mort d'un assez grand nombre de personnes. Ce même fléau, qui l'avait déjà affligée en 1522, la ravagea plusieurs fois encore, surtout en 1765 et 1835. Cette dernière inondation a fourni à M. Bouhot, de Bard, près de Semur, le sujet d'un tableau qui a figuré avec honneur à l'exposition du Louvre, et dont le ministre de l'intérieur a fait présent au musée de Semur.

Enfin la peste ou des maladies épidémiques exercèrent aussi leur ravage dans la ville, d'abord en 1438, comme on l'a dit, puis en 1586, 1629, 1636 et années suivantes. Le mal reparut dans les environs en 1639, 1641, 1645, 1714, et ne disparut entièrement de la province qu'en 1723 ; mais, lorsque le choléra envahit la France, il arrêta sa marche à Montbard, et Semur en fut heureusement préservé. Ici se termine l'histoire de cette ville ; il ne reste plus qu'à faire connaître son état actuel et les hommes célèbres auxquels elle a donné le jour.

L'arrondissement de Semur, d'après le recensement de 1841, renferme 71,140 habitants. La ville, qui n'en compte guère plus de 4,000, paraît depuis longtemps perdre chaque année un peu de sa population. Elle a quelques filatures de laine et de coton, quelques fabriques de serges et de gros draps, et des tanneries On y

commerce sur les blés, les bestiaux, les laines, le chanvre. Le territoire produit des graines de première qualité et des vins très-médiocres. Elle possède un collége assez fréquenté; une bibliothèque de plus de dix mille volumes, provenant en grande partie des abbayes de Moutier-Saint-Jean et de Flavigny, et du couvent des carmes; un musée, une école de dessin, un jardin botanique, un cabinet d'histoire naturelle, une société d'agriculture, un dépôt d'étalons, et une salle de spectacle (en construction). L'école de dessin a été fondée par M. Vatout, député, et par M. Larribe, ancien sous-préfet, qui, l'un et l'autre, ont rendu de grands services à la ville et à tout l'arrondissement. Le musée est orné de plusieurs tableaux remarquables. On y admire des peintures de David, Girodet, Horace Vernet, Granger, Heym, Abel de Pujol. Trois peintres de talent, nés dans l'Auxois, MM. Raverat, Rémond et Bouhot, l'ont aussi enrichi de leurs œuvres. Les amateurs verront encore avec plaisir, mais dans l'église de Notre-Dame, deux toiles de Vanloo et deux tableaux gothiques.

La ville jouit aussi de deux promenades fort agréables. L'une, dite le Rempart, borde le château et remonte à l'an 1753; elle est un peu abandonnée, quoique dans un site très-pittoresque. L'autre, plus ancienne, puisqu'elle fut plantée en 1605, est appelée le Cours, et paraît offrir plus d'attrait aux promeneurs. C'est au bas du Cours que se fait, tous les ans, le 31 mai, la course de la bague. Elle fut instituée, dit-on, sous le règne de Charles V, et rétablie, en 1566, par Miles Bourgeois, maire de Semur. Elle est ainsi nommée parce que le principal prix consiste en une bague d'or, aux armes de la ville, à laquelle on ajoute une somme d'argent. Les coureurs sont à cheval, jadis ils étaient à pied. C'était aussi près du Cours, derrière le jardin des Carmes, que les chevaliers de l'arquebuse, dont le nombre était fixé à vingt, se réunissaient pour leur exercice. Leur institution avait été approuvée, en 1609, par Henri IV. Celui qui abattait l'oiseau portait le titre de roi de l'arquebuse, et recevait une somme d'argent pour prix de son adresse. Il jouissait en outre de quelques priviléges, dont le plus important était l'exemption de la taille; mais cette exemption cessa d'être complète, et finit même par être entièrement retirée. La plupart des villes de la Bourgogne avaient chacune leur compagnie de l'arquebuse, et tous les ans une de ces compagnies décernait un prix, que toutes les autres étaient admises à disputer. Celle qui le gagnait une année le rendait l'année suivante. Ainsi le prix d'Autun ayant été gagné, en 1640, par le chevalier Demanche, de la compagnie de Semur, ce furent les chevaliers de cette ville qui le rendirent en 1641. Tous ces jeux, qui retraçaient les anciens tournois, furent abolis à la Révolution, par la seule raison qu'ils rappelaient des titres aristocratiques devenus odieux.

Le grand pont de Semur, dont nous avons parlé au commencement de cet article, fut achevé en 1786. On le nomme le pont Joly, du nom de M. Joly-Saint-Florent, qui en posa la première pierre le 13 septembre 1779. L'arche a 72 pieds de haut et 60 de large; la longueur de la chaussée est de 422 toises. Toutes les constructions sont en granit. Il a coûté cinquante-sept mille livres aux états de Bourgogne, le reste de la dépense ayant été supporté par la ville. Sous l'empire, on construisit, pour un dépôt de mendicité, un vaste édifice, qui est occupé aujourd'hui par la sous-préfecture, le tribunal et la gendarmerie.

Quoique Semur soit le centre de sept routes, qui conduisent à Flavigny, Dijon, Beaune, Autun, Avallon, Auxerre et Montbard, ce n'est pas un lieu de passage très-fréquenté. Le canal de Bourgogne et le tracé du chemin de fer, qui s'en écartent, reportent ailleurs le mouvement et la vie. Cependant l'ancienne capitale de l'Auxois, devenue chef-lieu d'arrondissement, doit espérer que le gouvernement ne la laissera pas hors de toutes les grandes voies de communication qui s'apprêtent à sillonner la France. Il serait injuste que les intérêts généraux fussent sacrifiés à ceux des localités, mais il ne le serait pas moins que ceux-ci, surtout lorsqu'ils sont importants, fussent entièrement méconnus.

Semur a donné à la France des hommes illustres, dont quelques-uns se sont fait une réputation européenne et impérissable. Nous mentionnerons : *Charles Ferret*, auteur du *Traité de l'abus*, un de nos plus célèbres jurisconsultes; né le 16 décembre 1583, mort le 12 août 1661, et inhumé dans l'ancienne église de Saint-Jean à Dijon. *Claude Saumaise*, le prince des érudits, qui fut appelé, par Gronovius, le Varron de son siècle; né au château de Saumaise, tout près de Semur, le 15 avril 1588, et mort, le 6 septembre 1653, avec le titre de doyen de l'université de Leyde, aux eaux de Spa, entre les bras d'un théologien calviniste. Ce savant, le plus honnête et le plus sociable des hommes, avait pour épouse une femme hautaine, mais vertueuse, qui lui était tendrement attachée, et qui se glorifiait d'avoir pour mari « le plus savant des nobles et le plus noble des savants ». Ce qui n'empêchait pas qu'elle ne mît bien souvent à l'épreuve la patience et la douceur inaltérable de son époux. Aussi la reine Christine de Suède, qui les avait attirés tous deux à sa cour, disait-elle que Saumaise était encore plus admirable par sa douceur que par son savoir. *Gabrielle Suchon*, femme de mérite et de courage, née en 1631, et morte à Dijon le 5 mars 1703; auteur d'un *Traité de morale et de politique*, dont le président Cousin a fait l'éloge dans le *Journal des Savants* de 1694, et d'un *Traité du célibat volontaire*, loué dans la *République des lettres* de l'année 1700. *Claude Varenne*, célèbre avocat du parlement de Dijon, mort dans cette ville, en 1734; ses factums et plaidoyers passent pour des modèles dans le genre. *Claude-François Simon de Calry*, auteur dramatique, né en 1722, mort à Paris en 1761. *Nicolas Creusot*, supérieur du collége Sainte-Barbe à Paris, puis curé de Saint-Loup à Auxerre, où il est mort en 1761. *Jacques Savari*, docteur en médecine, attaché à la marine royale, mort à Brest en 1769. *François-Fiacre Potot de Montbeillard*, lieutenant-colonel d'artillerie, mort en 1778, a fourni plusieurs articles sur l'art militaire au Supplément de l'Encyclopédie. *Philibert Gueneau de Montbeillard*, de la même famille, collaborateur de Buffon; né le 2 avril 1720, mort le 28 novembre 1785. *Gaspard Pontus*, marquis de Thyard, neveu du cardinal de Bissy, est auteur d'une histoire de Semur, conservée en manuscrit à la bibliothèque de la ville, et de plusieurs mémoires d'histoire et d'antiquités; né au château de Juilly, à une lieue de Semur, le 16 mars 1723, il est mort le 28 avril 1786. A ces noms il faut encore ajouter ceux de M. *Guyot-Saint-Florent*, appelé communément *Florent-Guyot*, député de l'Assemblée nationale, et l'un des hommes les plus intègres et les plus honorables de la Révolution; de M. *Regnier*, mécanicien; de M. *Touzet*, député au Champ-de-Mars en 1815, auteur de plusieurs pièces de théâtre et de quelques poésies, mort en 1836; de M. *Maillard de*

Chambure, archiviste du département de la Côte-d'Or, connu par plusieurs publications estimables, mort en 1841 [1].

Les Semuriens passent pour être intelligents, laborieux, francs, amis de la gaieté et du plaisir. Ayant adressé un panier de vin de Chambertin et de Romanée à notre chansonnier Béranger, pendant sa prison, ils en furent remerciés par une chanson (*Ma guérison*) qui est une des plus jolies du poëte. Quoiqu'ils soient appelés *les barbares de Semur* par les Montbardois, leurs voisins et leurs amis, ils ne sont rien moins que méchants, et n'ont fait périr aucun de leurs concitoyens au milieu des horreurs de la Révolution. Les armes de la ville sont *d'azur à une tour d'argent, chargée de l'écu de Bourgogne ancienne en abîme.*

Les autres villes de l'Auxois étaient Montbard, dont nous allons parler; Noyers, chef-lieu d'un bailliage particulier; Flavigny, célèbre par son abbaye, et Viteaux par ses barons. L'arrondissement de Semur compte de plus la ville de Saulieu, et de moins celle de Noyers, qui fait partie de l'arrondissement de Tonnerre (Yonne). [2]

MONTBARD.

Montbard, situé à trois lieues au nord de Semur, loin d'avoir l'aspect sévère et imposant de la capitale de l'Auxois, se présente de tous les côtés sous les formes les plus douces et les plus gracieuses. Aux tons bruns et sombres ont succédé les teintes blanches et claires; la nature du sol a changé, le granit est remplacé par le marbre, et l'on dirait, à l'air de bonheur qu'on respire, que le soleil verse la joie avec la lumière sur toute la contrée.

C'est dans un frais vallon, arrosé par la Braine, que s'élève au-dessus des prairies, comme une île verdoyante au-dessus des eaux, le joli tertre sur lequel est assise la petite ville de Montbard. Les maisons, bâties en amphithéâtre sur le penchant méridional, descendent jusqu'au bord de la route, et semblent aller au-devant des voyageurs pour leur offrir l'hospitalité. Sur la hauteur, couronnée par les jardins du comte de Buffon, s'élancent dans les nues, à travers des massifs de pins et de tilleuls, l'élégant clocher de l'église et la tour majestueuse de l'ancien château des ducs de Bourgogne. Ces jardins, qui se composent d'une vaste

1. Il manque un nom a la liste deja si riche des hommes eminents de Semur, celui de M. Benjamin Guerard, de l'Academie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont on connait le beau travail sur la *Polyptyque de l'abbé Irmenon*, et le savant ouvrage, intitule : *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*. M. Guerard, sur notre demande, a bien voulu consentir a ecrire l'histoire de sa ville natale; nous lui devons aussi les notices sur Alise et sur Montbard.

2. Perard, *Recueil de Bourgogne*. — Royer, *Reomaus*. — Paradin, *les Annales de Bourgogne*. — Sebastien Munster, *Cosmographie universelle*. — Guillaume de Saulx de Tavannes, *Mémoires*. — Dom Plancher et dom Merle, *Histoire de Bourgogne*. — Courtepee et Beguillet, *Description du duché de Bourgogne*. — Papillon, *Bibliothèque de Bourgogne*. — Thyard, *Histoire de Semur*, conservee manuscrite a la bibliotheque de Semur. — Maillard de Chambure, divers ecrits. — M. Bocquin, *Esquisse pittoresque, morale et historique de la ville de Semur*, 1839. — Les *Registres* des Minimes et des Carmes de Semur, conserves dans la bibliotheque de la ville.

plate-forme et de plusieurs étages de terrasses, les unes en escalier, les autres en rampe douce, le tout orné des plus charmants arbrisseaux et des plus grands arbres, ombragent et parent, comme d'un magnifique bouquet, toutes les parties de la ville.

A l'extrémité de la plate-forme, du côté du couchant, on montre aux voyageurs un petit cabinet suspendu, sur un rocher, au mur d'une terrasse. C'est là, dans un lieu retiré et triste, d'où l'on aperçoit, sous un horizon très-resserré, un bois à gauche, le bois de Chaumour, en face un coteau de vignes, à droite quelques arbres perdus dans les roches, et, en bas, les eaux tranquilles de la Braine à demi voilées par un long rideau de saules ; c'est là que, loin de toute habitation et n'ayant d'autre spectacle que la nature, Buffon écrivait, au milieu d'un profond silence, ses immortels ouvrages.

Le souvenir du grand écrivain a presque aboli celui de ses prédécesseurs, les ducs de Bourgogne, de même que les travaux d'art, dont il a décoré leur antique demeure, ont presque effacé les traces de l'ancienne ordonnance des lieux. Pendant que sa main et sa présence se font sentir partout, c'est à peine si l'on découvre quelques indices de ces princes, les égaux des rois en richesses ainsi qu'en pouvoir, et leurs maîtres en magnificence. La tour dont nous avons parlé, et qu'on nomme la tour du Nord ou de l'Aubespin, une autre tour moins apparente, dite de Saint-Louis, toutes les deux de la fin du XIII[e] siècle, et quelques murailles d'une admirable construction et d'une solidité indestructible, sont en effet tout ce qui reste aujourd'hui d'un château et d'une maison de plaisance autrefois si célèbres. Qui se souvient que Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, y reçut, en 1370, Marguerite de Flandre, sa nouvelle épouse, au milieu d'une cour splendide? que cette princesse y mit au monde Marguerite, mariée à Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, et Catherine, qui devint la femme de Léopold IV, duc d'Autriche? Que Jean-sans-Peur y fut élevé, et qu'il y retint prisonniers, en 1412, les trois fils de Jean I[er] duc de Bourbon? Que le duc Philippe-le-Bon y maria, en 1423, dans la chapelle de Saint-Louis, sa sœur Anne avec le fameux duc de Bedfort, et qu'il donna en dot à son autre sœur Marguerite, en la mariant avec Arthur de Bretagne, la ville de Montbard, dont cette princesse fit sa résidence habituelle?

Ce fut encore en cette ville que les états de la province furent deux fois assemblés par le duc Philippe-le-Hardi, qui reçut d'eux cent vingt mille livres en 1376, et soixante mille en 1381. Enfin le même prince y publia, en 1388, la célèbre ordonnance qui rendit uniforme le poids de la livre, en la fixant à seize onces pour toute la Bourgogne.

Quoique le château de Montbard remonte à des temps fort anciens, il faut descendre jusqu'au milieu du XI[e] siècle pour trouver les premiers noms connus des seigneurs qui l'ont possédé. C'étaient néanmoins de grands personnages, puisqu'ils ont eu le titre de comte, au rapport du moine Clarius (dans sa chronique, sous l'année 1116), et que l'un d'eux, Bernard, est nommé le troisième des seigneurs bannerets de Bourgogne, en 1210, dans le registre du roi Philippe-Auguste. Ajoutons que la mère de saint Bernard, Alèthe, était fille d'un seigneur de Montbard. On a voulu donner à la ville une haute antiquité, en supposant que le mon-

ticule qu'elle occupe avait été habité ou fréquenté par les bardes, et que de là elle avait reçu le nom de Mont des Bardes, d'où serait venu celui qu'elle porte aujourd'hui. Mais Montbard ne fut jamais appelé en latin *Mons-Bardorum* que par des auteurs modernes ; son nom le plus ancien et le plus constant est *Mons-Barrus*, et n'a rien de commun avec les poëtes des Gaulois. Je suis donc forcé, à mon grand regret, et malgré mon penchant à favoriser les traditions chères au pays, d'élever quelque doute sur une si poétique origine.

Cela n'empêche pas que Montbard ne puisse être fort ancien, et que même il n'ait eu certainement beaucoup plus d'étendue et d'habitants qu'il n'en a de nos jours. Il est prouvé, par les rôles des tailles, qu'il renfermait 648 feux, en 1624, tandis que maintenant, quoique sa prospérité et sa population augmentent depuis plusieurs années, il n'en a guère plus de 500, qui ne font pas 2,300 âmes. Ce sont les guerres, les famines, les épidémies, jadis si fréquentes et si meurtrières, qui l'ont dépeuplé, encore plus que le siége mémorable qu'il soutint en 1590.

Les habitants, dévoués à la Ligue, et pleins de zèle envers le duc de Nemours, leur seigneur, embrassèrent chaudement le parti du duc de Mayenne, et firent le plus de mal qu'ils purent aux royalistes de l'Auxois. Le comte de Tavannes s'étant avancé pour réprimer leurs incursions et s'emparer de leur ville, ils lui fermèrent résolument leurs portes et se disposèrent à le repousser. Le comte était soutenu par d'Inteville, gouverneur de Champagne, par Cipierre et Beaujeu, capitaines renommés, et avait environ dix mille hommes. La garnison de la place n'était composée que de vingt-cinq soldats, logés au château, mais tous les habitants avaient pris les armes et veillaient à la défense de leurs murs. Le 10 février 1590, l'ennemi, après s'être rendu maître du faubourg, qui était fortifié, canonna la ville, et, ayant fait brèche, donna l'assaut. C'était Beaujeu qui menait la colonne ; mais il fut tué à la tête de ses gens, et l'attaque échoua. Sur ces entrefaites, Henri IV, qui avait besoin de concentrer ses forces, rappela d'Inteville, et le 28 février Tavannes fut contraint de lever le siége. Les ligueurs, que ce succès remplit de joie, firent imprimer une relation du siége de Montbard et la répandirent dans toute la France. Leur roi, Charles de Bourbon, pour récompenser les Montbardois, et aussi pour les indemniser de leurs pertes, s'empressa de leur accorder, par ses lettres du 12 mars, l'exemption, pendant quatre ans, de tous impôts et subsides, et de leur faire remise ou même don de plusieurs sommes d'argent. On lit dans ces lettres que les ennemis avaient incendié quatre à cinq cents maisons du faubourg ; mais c'est une exagération évidente, autrement il faudrait croire que le faubourg tout entier et de plus une grande partie de la ville auraient été la proie des flammes.

Montbard obtint, en 1203, de Hugues IV, duc de Bourgogne, une charte de commune conforme à celle de Dijon. Il possédait un couvent d'Ursulines, fondé en 1617, et une compagnie de l'arquebuse, composée de vingt à trente chevaliers. Il a un hôpital, qui existait, avant 1270, sous le nom de maison-Dieu. Chef lieu d'un canton de l'arrondissement de Semur, il est situé à la fois sur la route royale de Paris à Dijon, sur le canal de Bourgogne et sur le tracé du chemin de fer de Paris à Lyon. *Georges-Louis Le Clerc*, comte de Buffon, y reçut le jour, le 7 septembre 1707, et *Louis-Jean-Marie Daubenton*, le 29 mai 1716. Le premier y fut

enterré, dans l'ancienne chapelle du château, devenue église paroissiale depuis plusieurs siècles; il était mort à Paris, le 16 avril 1788. C'est dans un parc, près de la ville, que le second, qui créa l'anatomie comparée, s'est livré à ses belles expériences sur l'éducation des bêtes à laine. Sa maison, d'où l'on jouit d'une vue charmante, est bâtie sur la hauteur, au milieu d'un jardin qui paraît avoir été démembré du château. Daubenton est mort à Paris, dans la nuit du 31 décembre 1799 au 1er janvier 1800. Montbard, dont l'hôtel de ville est déjà orné des portraits de ces deux hommes illustres, s'apprête, en outre, à élever une statue à Buffon.

Les Montbardois passent pour être vifs, enjoués et spirituels, d'un commerce facile et agréable, prévenants et affectueux envers les étrangers. On les appelle néanmoins *les Fous de Montbard*, soit qu'ils aient par hasard à se reprocher quelque acte peu raisonnable, soit, ce qu'il faut plutôt croire, à cause de leur naturel fort enclin à la gaieté.

On remarque encore, dans ce canton, le bourg de Moutier-Saint-Jean, dont la célèbre abbaye était aussi ancienne que la monarchie française; la belle papeterie de Fontenet, qui occupe les bâtiments du monastère du même nom, fondé, en 1118, par les oncles de saint Bernard; le village de Rougemont, connu par son abbaye et par son château, tous les deux détruits depuis longtemps. On doit mentionner, en outre, le site et les ruines du château de Montfort, sur la route de Semur, qui ont été dessinés plusieurs fois, et qui naguère encore excitaient l'admiration de tous les voyageurs. [1]

ALISE.

Dans le canton de Flavigny, à une lieue au nord-ouest de cette ville, est situé le mont Auxois, sur lequel était bâtie la ville d'Alise, *Alesia*, capitale des *Mandubii*, à l'extrémité de la cité des Eduens. Le plateau, élevé de cinq cents mètres au-dessus de la plaine, est entouré de deux petites rivières, la Loze au levant, et l'Ozerain au couchant, qui se jettent toutes deux dans la Braine, à deux lieues et demie de Montbard. C'est en ce lieu, aujourd'hui ignoré, que se décida le sort de la Gaule, l'an 701 de Rome ou 51 de notre ère.

César en était à la septième année de ses guerres contre les Gaulois, lorsqu'il fut menacé de perdre tout le fruit de ses victoires par l'audace et le génie du jeune Vercingétorix, le redoutable chef des Arvernes. A la voix de ce héros, le

1. Le moine Clarius, *Chronicon monasterii S. Petri Vivi.* — Paul-Ferdinand Chifflet, *Genus illustre sancti Bernardi.* — L'Histoire de son temps, par le président de Thou (liv. XCVIII). — Perard, *Recueil de Bourgogne.* — Royer, *Reomaus.* — Paradin, *les Annales de Bourgogne.* — D. Plancher et D. Merle, *Histoire de Bourgogne.* — Courtépée et Beguillet, *Description du duché de Bourgogne.* — Papillon, *Bibliothèque de Bourgogne.* — Herault de Sechelles, *Voyage à Montbard* — Le *Cartulaire de Montbard*, conserve dans les archives de la ville. — Le *Cartulaire de l'abbaye de Fontenet*, aux archives departementales de Dijon. — Les *Registres de la chambre des comptes de Dijon.*

pays presque entier avait repris les armes, et les Éduens eux-mêmes s'étaient soulevés pour la cause de l'indépendance. Mais de si généreux efforts furent mal secondés par la fortune, et Vercingétorix, obligé de se réfugier dans Alise, y fut aussitôt suivi et assiégé par les vainqueurs. A son appel, la Gaule entière s'émut, et mit, pour le délivrer, deux cent cinquante mille hommes d'élite sous les armes. Ils se dirigèrent pleins de confiance vers la ville assiégée ; mais, lorsqu'ils arrivèrent sur le camp romain, César se retourna contre eux, les attaqua et les tailla en pièces. Alors Vercingétorix, qui avait été un modèle de patriotisme et de courage, donna un admirable exemple de grandeur d'âme et de dévouement. La place était réduite à la plus affreuse disette et n'avait plus aucun espoir d'être secourue; il assemble ses malheureux compagnons, leur conseille de se rendre, et demande d'être à l'instant même livré mort ou vif au vainqueur, pour tâcher de fléchir sa colère. Cet avis est écouté; Alise ouvre ses portes, après sept mois d'un siége opiniâtre, et son généreux défenseur est emmené chargé de fers. Six ans plus tard, lorsque Pompée fut tombé et la république perdue, Vercingétorix, tiré du cachot où il languissait depuis si longtemps, fut traîné par César à son char de triomphe, et, au retour de cette pompe déshonorante, égorgé impitoyablement par le bourreau, pour l'opprobre éternel du plus clément des Romains.

On reconnaît encore aujourd'hui les lieux, tels qu'ils ont été décrits par le conquérant de la Gaule, quoiqu'il soit impossible d'y apercevoir les traces d'une ville ; on trouve, à la place, un champ immense et bien cultivé. Seulement on découvre çà et là des fragments de tuile, de brique et de vases de terre, des morceaux de fers de lance et de javelot et quelques médailles, dont les plus récentes appartiennent à des rois des Francs. Si Alise fut livrée aux flammes par César, comme Florus le rapporte, on tarda peu à la rebâtir; car Pline en parle comme d'une ville assez florissante. De plus, dans les fouilles que le gouvernement a fait exécuter, en 1819 et plus tard, sur le terre-plein du mont Auxois, on a retiré des fûts de colonnes, des chapiteaux et des corniches d'une architecture toute romaine, qui prouvent l'existence d'Alise sous les empereurs. Puis, ce qui achève de le démontrer, c'est qu'elle était le point de réunion de plusieurs voies romaines encore très-apparentes. L'une d'elles conduisait à Autun, par Flavigny, Mont-Saint-Jean et Arnai-le-Duc ; une autre à Sens, par le Fain, les bois de Saint-Remi, Anci-le-Franc, Lézines et Tonnerre ; une autre à Sombernon, par le mont Peuvenelle et la forêt d'Eugny ; une autre à Langres, par le pont de Ravouse, par Darcey, Frolois, Baigneux, Aignay-le-Duc ; une autre à Troyes, par la montagne de Mênetreux, par Lucenay, Vilaine-en-Dûmois, Larrey et Lans (*Latiscum*), ville détruite, près de Molêmes. Ajoutons qu'Alise fut illustrée par le martyre de sainte Reine, à la fin du IIIe siècle; que saint Germain, évêque d'Auxerre, y passa pour aller à Arles, en 431 ; enfin, qu'après avoir été la capitale du *pagus Alesiensis* ou de l'Auxois, elle était déjà ruinée vers le milieu du IXe siècle, au rapport du moine Héric, écrivain du même temps.

Dans la suite, des habitations s'étant élevées au bas et sur le penchant du mont Auxois, ont formé un bourg dont la partie haute et la plus avancée vers le nord-est a retenu le nom d'Alise, tandis que l'autre partie, dans laquelle a

été bâti, sous Louis XIII, un bel hôpital, a reçu le nom de Sainte-Reine; l'une et l'autre, d'après le recensement de 1841, ne comptent pas plus de 700 habitants. Tous les ans, au 7 de septembre, jour de la fête de la sainte, il se fait dans le bourg une grande procession, qui attire une foule de pèlerins, et dans laquelle la passion de la jeune martyre est représentée avec une pompe assez grotesque. On y visite avec beaucoup de dévotion la fontaine, qui, suivant la tradition du pays, jaillit à l'endroit et à l'instant même où la sainte eut la tête tranchée. On attribue aussi à cette fontaine des vertus merveilleuses. Toujours est-il que les eaux de Sainte-Reine, surtout celle qu'on appelle des Cordeliers, ont joui d'une grande réputation; que le roi Stanislas et la reine, sa fille, l'épouse de Louis XV, n'en buvaient pas d'autres, et que le maréchal de Saxe en faisait usage en Flandre et dans son château de Chambort. Le roi de Pologne, Casimir, était venu les prendre sur les lieux, en 1671. Maintenant elles sont moins en vogue, non qu'elles aient rien perdu de leurs qualités, mais la mode a changé. [1]

BOURG-EN-BRESSE.

BAGÉ-LE-CHATEL.

Lorsque Annibal traversa les Gaules pour se rendre en Italie, tout le pays formant aujourd'hui la Bresse et le Bugey se nommait, au rapport de Polybe, *Insula Gallica*, île gauloise, dénomination due à sa position entre le Rhône et la Saône qui l'enferment de deux côtés, et qui, courant se rejoindre, le coupent en forme de presqu'île ou de delta. Toutefois ce nom dut changer avec le temps. A l'époque où César vint dans les Gaules, la même contrée était appelée *Sebusia*, et les habitants *Sebusiani* (Sébusiens); elle était sous la protection des Autunois ou Éduens, et Vercingétorix y leva même plusieurs milliers d'hommes, dans la lutte qu'il eut à soutenir contre les armes des Romains. Après la conquête et la division des Gaules par César, ce pays se trouva compris dans la Gaule celtique; sous le règne de l'empereur Auguste, il fit partie de la première province Lyonnaise; plus tard, sous l'empereur Constantin, il fut administré par le lieutenant du préfet du prétoire des Gaules, lequel résidait à Lyon.

Au ve siècle, après le démembrement de l'empire romain, le pays des Sébusiens fut envahi par les Bourguignons et fit partie du royaume qu'ils fondèrent; il fut ensuite réuni à la France, lorsque ce royaume eut été détruit; et successivement au IXe siècle, se trouva compris dans le royaume de Provence, dans celui de la Bourgogne transjurane, puis enfin dans celui d'Arles formé des débris des deux

1. César, *de Bello gallico*, l. VII. — Courtepée et Beguillet, *Description du duché de Bourgogne*. — A. J. Ansart, *Histoire de Sainte-Reine et de l'abbaye de Flavigny*.



premiers; au xe siècle, il fut annexé à l'empire avec ce royaume par Conrad le *Salique*, et c'est pour cela qu'il a depuis été appelé *terre de l'empire*.

Durant ce long période de temps, le nom de *Sebusia*, que la contrée avait gardé sous la domination des Romains, se changea en celui de *Brixia*, dont on fit par corruption *Bressia*, et plus tard *Bresse*; mais ce nom ne désigna plus alors qu'une partie de l'ancienne *Sebusia*, celle qui s'étend entre la Saône et l'Ain : quant à la portion située entre cette dernière rivière et le Rhône, elle prit le nom de *Bugey*, lequel est vraisemblablement aussi une altération de *Sebusia*. D'après Honoré d'Urfé, le Bugey aurait été appelé ainsi du nom d'un capitaine, compagnon d'un de Béral, lorsque ce prince se rendit en Savoie. Quelques auteurs donnent également une autre origine au nom de *Bresse*, et voici comment ils l'expliquent : au viiie siècle, vers le temps où les empereurs français commencèrent à régner en Italie, une colonie des *Insubres*, qui occupaient le Bressan dans les états de Venise, passa les Alpes, vint s'établir dans le pays des Sébusiens, et lui donna le nom de la contrée d'où elle était sortie.

Quant à Bourg, nous ne savons absolument rien de son origine ni de ses commencements; les divers auteurs qui ont fait mention de cette ville ne sont pas même d'accord sur l'étymologie de son nom. Selon les uns, Bourg dériverait de *burgum* qui signifie tour, forteresse, château, et il aurait été bâti pour protéger le pays contre les incursions des Séquanais; selon les autres, le mot *bourg* doit être pris dans son acception naturelle, laquelle servait alors à désigner un amas de maisons sans clôture. Cette dernière étymologie paraît d'autant plus vraisemblable que l'on trouve encore dans les archives de Bourg l'indication de l'époque de la construction de ses murailles : preuve évidente qu'anciennement ce n'était en effet qu'un bourg. Quoi qu'il en soit, le nom de Bourg n'apparaît pour la première fois dans l'histoire que vers l'année 900. Fustailler est le premier historien qui en parle dans sa légende de saint Gérard, évêque de Mâcon, lequel, dit-il, prit, en 900, l'habit d'ermite, et se retira dans la forêt de Brou, près de la ville de Tanus, laquelle porte maintenant le nom de Bourg (*prope oppidum Tani, cui Burgo nunc nomen est*). Bourg fut donc appelé originairement *Tanus* ou *Tanum* : on y trouve encore aujourd'hui un quartier nommé Tanière ou Ténière; néanmoins l'histoire romaine ne fait aucune mention de *Tanus* ou *Tanum*.

A l'époque dont nous venons de parler, la ville de Bourg se trouvait déjà sous la dépendance de la maison de Baugé qui, depuis le milieu de viiie siècle, s'était établie dans la Bresse. Sous le règne de Louis-le-Débonnaire, plusieurs seigneurs du royaume transjurain ayant profité de la faiblesse de ce monarque pour se soustraire à son autorité, Hugues Ier, la souche de la maison de Baugé, suivit leur exemple et se rendit souverain dans la Bresse, dont le gouvernement lui avait été confié en récompense de ses services militaires. Selon Fustailler et quelques autres historiens, Hugues, ainsi que ses successeurs immédiats, n'aspirèrent point à une indépendance absolue; ils se contentèrent du titre de marquis et de comtes de Bresse : ce n'est qu'au xe siècle que Renaud Ier, l'un des descendants de Hugues, s'y érigea en souverain, et profita, pour secouer le joug de l'empire, du temps où l'empereur Henri III dit le *Noir*, successeur de Conrad le *Salique*, était occupé à faire la guerre aux Hongrois qui avaient chassé leur

prince. Ainsi, après les Romains, après les rois de Bourgogne, les rois de France et les rois de Provence et d'Arles, la Bresse appartint à des souverains particuliers du nom de Baugé. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le règne de Louis-le-Jeune, les sires de Baugé étaient maîtres indépendants de la Bresse : on en trouve la preuve dans la lettre que Renaud III, sire de Baugé, écrivait à ce monarque pour le prier de lui faire rendre son fils Ulric, que Humbert de Beaujeu, connétable de France, avait fait prisonnier pendant une guerre survenue entre ces deux seigneurs. Renaud III, dans ces lettres, appelle le roi de France *son cousin*, lui promettant, si par son intercession il obtient la liberté d'Ulric, de s'avouer son feudataire pour tout ce que ses prédécesseurs lui ont laissé en souveraineté : *castella mea quæ a nemine teneo, à vobis accipiam, et tam ego quam omnia mea, vestra erunt.* Les sires de Baugé avaient, du reste, affermi de bonne heure leur autorité dans la Bresse, en y faisant construire quelques villes et des forteresses au passage des rivières et sur les hauteurs, pour défendre l'accès du pays; ils avaient, comme les princes les plus puissants, des feudataires obligés de les suivre à la guerre, et dont ils recevaient l'hommage, assis sur un trône, avec le cérémonial observé pour les rois de France et les empereurs d'Allemagne. Leurs armes étaient d'*azur au lion d'hermine*, et sur leur sceau l'on voyait un guerrier à cheval, tenant une épée d'une main et un bouclier de l'autre, pour signifier que leur domination était le fruit glorieux de la conquête, et qu'ils ne relevaient que de Dieu et de leur épée.

Pendant toute cette époque, si féconde pourtant en grandes choses, l'histoire de la Bresse n'offre rien de remarquable; mais Bourg se peuple, élargit son enceinte et s'environne d'une ceinture de murailles. La forêt de Brou, située dans le voisinage, se peuple aussi de pieux anachorètes. En 1112, Ulric, sire de Baugé, au retour de la Palestine, échange son armure contre l'habit des religieux de l'ordre de saint Benoît, et se retire dans un ermitage de cette forêt : il y meurt en odeur de sainteté. Ce n'est que vers le milieu du XIIIe siècle que Bourg commence à jouir de quelques franchises : Gui II, sire de Baugé, seigneur de Bresse, et Reynald, son frère, déclarent alors la ville franche, dans des limites désignées, et lui accordent plusieurs immunités et priviléges, entre autres celui de chasser et de pêcher dans la châtellenie et de tirer de l'arc et de l'arbalète. Le vainqueur du tir était exempt de taille pour une année. Gui et Reynald dotèrent, en outre, Bourg des lois et des avantages dont jouissait Bauge, leur capitale, et cela, moyennant la somme de quinze cents livres tournois que leur payèrent les habitants. Gui II fut le dernier seigneur de sa race; il ne laissa pour héritière qu'une fille, nommée Sibylle, laquelle épousa Amé IV, comte de Savoie. Bourg, en passant dans cette maison, avec toute la Bresse, devint la capitale du pays; Baugé déclina rapidement : ce n'est plus aujourd'hui qu'un village connu sous le nom de *Bage-le Châtel*.

Bientôt, cependant, la nouvelle capitale eut acquis une très-grande importance : aussi quand Édouard IX, comte de Savoie, déclara la guerre à Amé, comte de Genève, son neveu, ce fut dans cette ville qu'il convoqua ses alliés et qu'il rassembla ses troupes. On y vit successivement accourir, à son appel, le duc de Bourgogne, les comtes d'Anvers et de Guibourg, le sire de Beaujeu et une

multitude de seigneurs et de chevaliers qui venaient se ranger sous sa bannière. Cette expédition ne réussit point : les troupes d'Édouard furent défaites, sous les murs du château de Varey, par celles d'Amé qui arriva inopinément au secours de la place avec des forces considérables, et lui-même faillit périr dans le combat.

Après Édouard IX, Bourg eut longtemps encore des comtes pour souverains; mais leurs règnes n'ont enrichi ses annales d'aucun fait bien remarquable. Nous voyons seulement, en 1396, plusieurs chevaliers et seigneurs bourguignons se rendre dans cette ville auprès d'Amé VII, et lui demander des subsides pour la rançon de Jean, comte de Nevers, prisonnier de Bajazet. L'histoire ne dit point s'ils s'en retournèrent les mains vides, mais son silence le fait présumer. En 1416, la Savoie ayant été érigée en duché par l'empereur Sigismond, Amé VII, qui en fut le premier duc, accorda aux habitants de Bourg une exemption de *lods* pour les héritages qui changeaient de mains par testaments, codicilles, donations entre vifs et à cause de mort, etc. : privilége dont ils jouirent longtemps encore sous la domination des rois de France. C'est ce même Amé VII, ou Amédée, qui, à l'âge de cinquante-six ans, ayant volontairement déposé le sceptre, se retira, avec deux chevaliers, ses favoris, sur les bords du lac de Genève, au château de Ripaille, et y prit avec eux l'habit d'ermite, selon l'ordre de saint Maurice, patron de la maison de Savoie; en 1489, il fut élu pape par le concile de Bâle sous le nom de Félix V.

L'histoire de Bourg, sous les successeurs d'Amé VIII, n'offre aucun intérêt jusqu'à Philippe VII. Ce prince, n'étant encore que comte et seigneur de Bresse, s'était rendu coupable de plusieurs crimes : il avait tué de sa propre main un gentilhomme, et fait jeter dans un lac un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Louis XI, irrité de ces deux meurtres, étant parvenu à l'attirer en France, sous divers prétextes, le fit enfermer au château de Loches et l'y retint deux ans prisonnier. Quelque temps après en être sorti, le comte de Bresse se jeta dans le parti du duc de Bourgogne avec lequel il signa un traité d'alliance dans la ville de Pont-de-Vaux (1468). Louis XI, afin de se venger de lui, envoya en Bresse deux mille hommes commandés par Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges. Ce capitaine commit dans le pays toute sorte de dégats et de cruautés, tandis que Philippe était occupé, loin de là, à guerroyer pour le duc de Bourgogne. Jean de Savoie, son frère, comte de Genève, témoin des malheurs présents et craignant encore plus pour l'avenir, se hâta de contracter alliance avec Louis XI auquel il promit de détacher le comte de Bresse du parti du duc de Bourgogne. Le bâtard d'Armagnac reçut aussitôt l'ordre de rentrer en France avec ses troupes.

Philippe VII rendit plusieurs édits concernant la ville de Bourg; il donna pouvoir aux syndics et consuls de départir également entre tous les habitants les tailles, subsides et impositions, et de choisir un collecteur pour contraindre les contribuables au paiement de leurs cotes : il n'y eut d'exceptés que le président et le lieutenant-général de Bresse, l'avocat fiscal, les ecclésiastiques, et les nobles qui le servaient à la guerre. Il leur donna également pouvoir d'élire un capitaine pour veiller à la garde et aux fortifications de la ville, et ordonna que tous les habitants seraient tenus d'y concourir, à la réserve des personnes que nous venons d'énumérer; il concéda, de plus, aux habitants de Bourg

quatre foires franches par année, savoir : le 3 février, le 6 mai, le 14 septembre et le 6 décembre, jour de Saint-Nicolas. A peu près vers le même temps, Marguerite de Bourbon, sa femme, accoucha, à Bourg, d'un fils qui fut baptisé dans cette ville avec toutes les cérémonies en usage. La naissance d'un prince était alors fêtée à peu de frais. Les réjouissances qui eurent lieu à cette occasion consistèrent principalement en un feu de joie, allumé sur la place de Lorme, et en quelques danses mauresques.

Philippe aimait beaucoup la chasse : se livrant un jour à cet exercice dans les vastes plaines de Loyette, comprises dans ses domaines, il tomba dans un fossé avec son cheval, en poursuivant un lièvre. A la suite de cet accident, il fit une longue maladie; il ne pouvait se soutenir qu'appuyé sur les épaules de deux valets, et c'est ainsi qu'on le voyait passer par les rues de Bourg, lorsqu'il se rendait à l'église. Marguerite de Bourbon, sa femme, qui l'aimait avec tendresse, voyant l'art des médecins impuissant à le guérir, promit à Dieu, si son époux se rétablissait, de faire bâtir à Brou une église et un monastère consacrés à l'ordre de Saint-Benoît. Philippe recouvra la santé, mais la mort ne permit point à Marguerite de Bourbon d'accomplir son vœu; toutefois elle en légua, par testament, l'exécution à son mari, et, pour plus de sûreté, à Philibert, son fils, alors âgé de deux ans. Il ne fut donné ni à l'un ni à l'autre de remplir la dernière volonté de la défunte. Philippe, en effet, ne survécut que quatre années à sa femme, et dans ce court intervalle ses affaires ne lui laissèrent guère le loisir d'y songer. Quant à Philibert surnommé le *Beau*, il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, d'une pneumonie aiguë qu'il avait gagnée en dînant au bord d'une fontaine, après une longue et pénible chasse, léguant à Marguerite d'Autriche, sa femme, le soin d'accomplir le vœu maternel. Cette princesse s'en acquitta fidèlement. Comme la Bresse lui avait été assignée pour douaire, elle se rendit à Bourg pour faire édifier l'église de Brou, et en confia la construction à un architecte nommé André Colomban, lequel s'en chargea moyennant une somme de deux cent mille écus d'or, marqués au coin de France. Les fondements de cette magnifique église furent jetés au commencement de l'année 1511 : Marguerite d'Autriche en posa elle-même la première pierre; après quoi elle se retira dans les Pays-Bas, dont Charles-Quint, son neveu, venait de la nommer gouvernante, et laissa à Laurent de Gorrevod le soin de faire achever le monument.

Les travaux furent d'abord poussés avec beaucoup de vigueur; mais, au bout de dix-huit mois, l'architecte Colomban reconnut avec douleur que la somme allouée ne suffirait pas pour mener à fin une telle entreprise. Désespérant de s'en tirer avec honneur, il disparut un beau jour, et se retira à Salins, petite ville de la Comté, où, de crainte d'être découvert, il prit l'habit d'ermite. Après y être resté caché quelques mois, le regret le saisit; il se repentit d'avoir laissé inachevé un œuvre dont il s'était promis tant de gloire, et le cœur plein d'amertume, il reprit le chemin de Bourg. Son premier soin, en y arrivant, fut, comme on le pense bien, de se rendre au lieu des travaux, qui avaient été continués sous la direction d'un architecte nommé Philippe de Chartres. Grâce à son travestissement, il put tout examiner sans être reconnu; mais quelle ne fut pas sa douleur, lorsqu'il s'aperçut que l'on n'avait suivi ni ses plans ni ses dessins, et que tout ce qui avait été fait en son

absence était à recommencer. N'osant se faire reconnaître, de peur d'être puni, ne pouvant, d'un autre côté, souffrir que l'on gâtât ainsi son ouvrage, il s'avisa d'un singulier stratagème : chaque jour, pendant que le nouvel architecte et ses ouvriers étaient occupés à prendre leurs repas, il allait effacer les dessins tracés sur la pierre et en substituait de nouveaux. Ce manége dura environ une semaine. Philippe de Chartres, contrarié d'un incident qui retardait ses travaux, et ne sachant sur qui porter ses soupçons, plaça des ouvriers en sentinelles pendant les heures des repas ; le faux ermite fut pris sur le fait et mené à l'intendant du bâtiment, Laurent de Gorrevod, qui lui demanda pourquoi il avait agi de la sorte. Colomban avoua tout : il se jeta aux pieds de ce seigneur et implora son pardon, ajoutant que si l'on consentait à lui donner cent mille écus d'or de plus, il achèverait l'édifice. Laurent de Gorrevod, charmé d'avoir retrouvé un architecte aussi habile, lui accorda tout ce qu'il voulut. André Colomban commença par faire démolir ce qui avait été fait en son absence, mais l'édifice ne fut achevé que beaucoup plus tard.

Marguerite d'Autriche, fondatrice de l'église de Brou, eut une vie fort agitée et fort malheureuse. Fiancée, dès l'âge de deux ans, par l'archiduc Maximilien, son père, au fils de Louis XI, puis renvoyée dans les Pays-Bas, lorsque Charles VIII eut jeté ses vues sur Anne, duchesse de Bretagne, elle fut bientôt recherchée en mariage par Jean, fils et héritier présomptif de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle, reine de Castille. S'étant embarquée pour l'Espagne, elle fut assaillie par une violente tempête près des côtes d'Angleterre, et montra beaucoup de courage dans le danger. Au décès de Jean, elle épousa Philibert-le-Beau, duc de Savoie, qui lui fut enlevé à la fleur de l'âge, après une union de trois années ; elle lui survécut longtemps. Marguerite mourut à Malines des suites d'une blessure, très-légère d'abord, qu'elle s'était faite au pied avec du verre, et victime de l'impéritie de ses médecins qui, ayant déclaré l'amputation de la jambe indispensable, lui administrèrent de l'opium, afin qu'elle sentît moins la douleur de l'opération ; mais la dose se trouva si forte, que l'infortunée princesse s'endormit d'un sommeil éternel. Surprise ainsi par la mort, au moment où elle se préparait à revenir à Bourg, elle n'eut point la satisfaction de voir le superbe monument qu'elle y avait fait construire ; mais elle recommanda par testament, que son corps y fût porté et enterré à Brou ; elle légua douze mille florins aux religieux de cette église et trois cents florins aux chanoines de Notre-Dame de Bourg, à condition qu'eux et leurs successeurs diraient, à perpétuité et annuellement, au nombre de douze, tant chanoines que clercs, le vendredi avant le dimanche des Brandons et les vigiles des Morts, neuf psaumes et neuf leçons, auprès de son tombeau, plus une grand'messe, à la fin de laquelle ils chanteraient à haute voix les psaumes *de profundis*, *Miserere* et *Libera me*. Le même legs était fait, sous les mêmes conditions, aux pères Jacobins, aux Cordeliers et aux Antonins de la ville. Les dépouilles de Marguerite arrivèrent bientôt à Brou : elles y furent inhumées en grande pompe auprès des restes du duc Philibert, son époux, dans un caveau situé au milieu du chœur de l'église.

Ce fut quelques années après la mort de cette princesse, que la guerre éclata entre la Savoie et la France (1535). Charles III, duc de Savoie, avait irrité Fran-

çois Ier, en suivant le parti de l'empereur, en lui refusant l'hommage pour le Faucigny, et en s'obstinant à garder le comté de Nice qu'il avait usurpé. François Ier se reposa de la conduite de cette campagne sur l'amiral Chabot qui, en moins de trois semaines, s'empara du Bugey, de la Bresse et du Valromey. Le Roi de France, voulant consolider par des bienfaits la possession de sa conquête, accorda aux habitants de Bourg la confirmation pure et simple de tous les priviléges qu'ils tenaient de la maison de Savoie (1539). Quelques années plus tard, il se rendit à Bourg où il fut reçu avec beaucoup de pompe et de magnificence; et comme il avait dessein de fortifier la ville, il y fit élever ce beau bastion que l'on voit encore aujourd'hui entre la *verchère* et la porte de la Halle. François Ier n'oublia pas, non plus, de visiter la célèbre église de Brou qui fut pour lui un objet d'admiration (1546). Henri II ne se montra pas moins bienveillant à l'égard de Bourg. Il visita aussi cette ville, en 1548, et confirma tous ses priviléges. En 1552, par lettres-patentes en forme d'édit, il affranchit, moyennant une certaine somme, tous ses sujets taillables et mainmortables de Bresse et de Bugey; il les exempta, en outre, pour dix années, de la contribution d'octroi et de fouages qu'il en recevait, tous les trois ans, et de celles qui lui étaient dues; il les déchargea enfin de l'impôt qu'il avait ordonné de lever sur tous les *aisés* de son royaume. Un autre édit remarquable, c'est celui qu'il promulga en faveur des notaires. Sous les ducs de Savoie, les protocoles de ces officiers, après leur mort, appartenaient au prince, à l'exclusion des héritiers naturels. Henri II, par lettres du 28 avril 1554, ordonna que les protocoles des notaires de Bresse et de Bugey reviendraient à leurs héritiers, *pour les expédier aux parties et en retirer les émoluments*. Cet édit fut enregistré, avec quelques modifications peu importantes, au parlement de Chambéry.

Cependant Emmanuel-Philibert, fils de Charles III, avait eu recours à l'empereur, espérant avec son aide recouvrer ses états héréditaires; il s'était ménagé des intelligences en Bresse et en Bugey. Quelques gentilshommes du pays eurent, à ce sujet, plusieurs conférences avec Nicolas, baron de Polviller, son confident, homme résolu et l'un des principaux capitaines de l'empereur. Leur projet était de surprendre Lyon. Sur ces entrefaites, la malheureuse journée de Saint-Quentin, si fatale à la France, vint accroître les espérances d'Emmanuel-Philibert et de ses partisans : ce prince fit répandre par tout le pays de Bresse et de Bugey des proclamations datées du camp de Saint-Quentin, dans lesquelles il qualifiait d'usurpation la conquête de la Savoie, et sollicitait ses anciens sujets à prendre les armes. Henri II y répondit par d'autres proclamations, afin de rassurer les habitants et de les engager à lui rester fidèles. Dans l'intervalle, le baron de Polviller, à la tête de deux mille hommes de pied et de douze cents chevaux, fournis par le roi de Bohême, était parti du comté de Ferrette; il entra dans la Comté qui lui livra passage au mépris de son alliance avec la France; de là, il se rendit à Treffort, en Bresse, où il séjourna quelque temps et publia contre le roi de France un long et violent manifeste, plein de calomnies et d'insolences.

Le baron de Polviller marcha ensuite contre Bourg, traînant après lui tout l'appareil nécessaire pour en faire le siége. Au rapport de Cormier, historien de

Henri II, son armée se composait de onze mille hommes de pied et de quinze cents chevaux. Le seigneur de Digoine, de la maison de Damas, lieutenant au gouvernement de Bresse et de Bugey, en l'absence du seigneur de La Guiche, se trouvait alors à Bourg. Toutes ses forces consistaient dans le régiment de Champagne, auquel était venu se joindre François de Vendôme, vidame de Chartres, avec deux mille hommes de l'armée que le duc de Guise ramenait du royaume de Naples. Au premier bruit de l'approche de Polviller, le seigneur de Digoine s'empressa de mettre la place en état de défense, et fit du dégât aux environs pour ôter toute ressource à l'ennemi. Dès que l'avant-garde de Polviller se fut approchée de la ville, il la fit canonner et en tua une grande partie ; ce qui obligea le baron de traverser, le lendemain, la Reyssouse au moulin de Rivière, et d'aller s'établir au-dessus de l'église de Saint-Jean, sur le chemin de Bourg à Mâcon. Mais les assiégés ayant fait une sortie pendant la nuit, surprirent une troupe d'Allemands qu'ils taillèrent en pièces. Le seigneur d'Eschenets, enhardi par ce premier succès, fit une autre sortie en plein jour, battit les ennemis et les chassa jusque dans leurs retranchements. Comme si le ciel avait pris parti pour la ville, il tomba, pendant tout le combat, une grosse pluie qui incommoda beaucoup les assiégeants. Polviller, étonné d'une aussi vigoureuse résistance et mécontent d'avoir été ainsi trompé, sachant en outre que l'on faisait à Mâcon et à Lyon de grandes levées d'hommes, et que le seigneur de La Guiche accourait en toute hâte au secours de la place avec le duc d'Aumale, leva le siége dans la nuit et se retira en Comté, par Montjuly et Ceyseria ; le seigneur d'Eschenets le harcela sans relâche et poursuivit son arrière-garde jusqu'aux limites de la Bresse. Telle fut l'issue de ce siége, le premier que Bourg avait eu jusque-là à soutenir. Quoique les bourgeois de cette ville se fussent vaillamment comportés, Henri II fut tellement irrité de la défection de quelques seigneurs du pays, qu'il y envoya le duc d'Aumale pour le ruiner de fond en comble. Le duc trouva les habitants très-bien disposés en faveur du roi : le rapport qu'il en fit à la cour et la députation envoyée par les trois ordres parvinrent à fléchir Henri II, et ce prince fit publier une amnistie générale pour tous ceux qui avaient suivi le parti du duc de Savoie, les auteurs de la conjuration exceptés. Bientôt, néanmoins, le traité honteux de Cambrai, que le maréchal de Montluc appelait *la malheureuse et infortunée paix*, rendit à Emmanuel-Philibert le Piémont, la Savoie, la Bresse, le Bugey et le Valromey, sauf quelques places que le roi de France garda jusqu'à ce que l'on eût éclairci ses prétentions au duché de Savoie, comme successeur de Louise de Savoie, sa grand'mère.

Le duc, en rentrant dans ses états, passa par Bourg avec la sœur de Henri II, Marguerite de Valois, qui, après la signature du traité de paix, lui avait été accordée en mariage ; il y fut reçu avec beaucoup de pompe, et, pour gage de l'affection qu'il portait à cette ville, il lui permit d'ajouter la croix d'argent de saint Maurice à l'ecu parti de synople et de sable que le comte Amé V, surnommé le *Vert*, lui avait, deux siècles auparavant, donné pour armoirie. L'imprudence et l'impéritie de Charles-Emmanuel, successeur d'Emmanuel-Philibert, ne tardèrent pas à renverser l'édifice d'un pouvoir si laborieusement relevé. Profitant des troubles que la Ligue avait suscités en France, ce prince se

saisit non-seulement de la ville et de la citadelle de Carmagnole, ainsi que de tout le marquisat de Saluces (1588); mais encore il fournit des troupes au marquis de Treffort, gouverneur de la Bresse et du Bugey, pour seconder le duc de Nemours, son parent, un des plus dangereux soutiens de la Sainte-Union. Henri IV, lorsque la tranquillité fut rétablie, ne manqua pas de demander raison de tous ces griefs au duc de Savoie. N'en obtenant que des réponses évasives, il mit une armée en campagne; le maréchal de Biron envahit la Bresse et se dirigea sur Bourg (1600) Melchior, comte de Montmayeur, alors gouverneur de la place, reçut à temps, et à deux reprises différentes, l'avis de la marche de Biron; mais soit irrésolution, soit intelligence avec les Français, il ne fit aucun préparatif de défense. Enfin, le 12 août, vers les trois heures après minuit, les assiégeants s'avancèrent jusqu'à la porte de *Bourg-Mayet*, qu'ils firent sauter au moyen d'un pétard, et, grâce à la négligence des assiégés, ils arrivèrent jusqu'au pied des murailles sans être aperçus. La sentinelle ayant alors crié : qui va là ! ils répondirent par manière de plaisanterie : le pétard! puis, la porte renversée, ils se précipitèrent dans la place et s'en emparèrent presque sans coup férir. Il n'y eut de tués que cinq ou six habitants; mais le vainqueur livra la ville au pillage, durant trois jours. On enleva à l'ennemi trois drapeaux et un étendard qui furent portés au roi avec la nouvelle de la prise de la ville.

Il ne fut pas aussi facile de s'emparer de la citadelle, une des plus fortes places du pays. Le gouverneur, Bouvens, s'y était enfermé avec un nombre considérable de Suisses, bien décidé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Prières, menaces, promesses, rien ne put ébranler sa résolution. Les Français se virent donc obligés d'ouvrir la tranchée devant la citadelle et d'en commencer le siége. Edme de Maloin, baron de Lux, intercepta un convoi de vivres que Vatteville y amenait nuitamment d'un château voisin, du côté de la Franche-Comté; ce contre-temps n'ébranla pas pourtant la constance de l'intrépide gouverneur, qui s'attendait à être secouru par le duc de Savoie. Henri IV, ayant appris que le duc avait, en effet, franchi les Alpes et se dirigeait de ce côté, s'avança jusqu'à la Villette pour reconnaître de plus près le camp des Savoyards. De là, il envoya six cents arquebusiers afin de les débusquer d'un pont dont ils s'étaient emparés, et lui-même, accompagné du comte de Soissons, de Lesdiguière et de toute sa noblesse, il s'avança à la suite de ce détachement. Le duc ne put ainsi introduire aucun secours dans la citadelle. Enfin, après plus de six mois d'une résistance opiniâtre, pendant lesquels les assiégés eurent à lutter contre le froid et la faim, Bouvens consentit à rendre la citadelle au roi de France, et il ne resta plus, dans toute l'étendue de la Bresse et du Bugey, aucune place au duc de Savoie. La paix fut conclue à Lyon, le 17 janvier 1601, par la médiation du cardinal Aldobrandini que le pape Clément VIII avait député vers Henri IV. Le duc de Savoie garda le marquisat de Saluces; le roi eut en échange la Bresse, le Bugey, le Valromey et le bailliage de Gex, demeurés depuis lors toujours unis à la France. Un politique du temps disait, à propos de cette paix, « que le roi avait traité en marchand et le duc en prince. »

Les annales judiciaires de Bourg offrent, à peu près vers la même époque, une histoire qui mérite, ce nous semble, de trouver ici sa place. Le comte de Mont-

revel, un des plus riches seigneurs de la Bresse, possédait aux environs de Bourg un château magnifique avec un parc attenant, qui, par sa beauté et son étendue, eût été digne d'un monarque. Malheureusement il existait, à l'extrémité du parc, un four à chaux qui en dérangeait un peu l'élégante symétrie, et dont l'épaisse fumée se répandant au loin, incommodait les habitants du noble manoir. Le comte de Montrevel, désirant arrondir son parc et se débarrasser en même temps d'un voisin incommode, fit proposer au chaufournier de lui acheter sa propriété; mais celui-ci refusa de la vendre et ne voulut entendre à aucun prix. Le comte, outré de ce refus, se promit d'en tirer vengeance; il gagna à prix d'argent une femme du voisinage et l'envoya secrètement loin du pays. L'absence de cette femme fut bientôt remarquée, comme il l'avait prévu; on s'en inquiéta, on fit des perquisitions qui furent sans résultat. Montrevel fit alors répandre sourdement le bruit qu'elle avait été assassinée; de faux témoins accusèrent le chaufournier du meurtre; ils déclarèrent l'avoir vu jeter le cadavre dans le four à chaux. Le bruit prit de la consistance et parvint aux oreilles de la justice. Le malheureux chaufournier fut arrêté, mis en jugement et condamné à être roué. Or, en ce temps-là, c'était l'usage de renvoyer à la fête prochaine les exécutions capitales, afin d'y attirer un plus grand concours de spectateurs et de leur donner ainsi plus de solennité. A l'heure fixée pour le supplice, on célébrait une messe de mort; le patient, vêtu de blanc de la tête aux pieds, à la manière des pénitents, était placé à la porte de l'église, une sébille à la main pour recueillir les aumônes des fidèles, ce dont l'église faisait son profit. Ces lugubres préparatifs n'avaient pas été oubliés pour l'exécution du malheureux chaufournier : debout à la porte du temple, entre deux archers chargés de veiller sur lui, il attendait tristement l'heure de son supplice, quand tout à coup on le vit, s'échappant des mains de ses gardes, s'élancer dans la foule et y saisir une femme qui cherchait à s'y cacher. C'était la même dont il était réputé l'assassin, et pour le prétendu meurtre de laquelle il allait être mis à mort. Elle fut arrêtée sur-le-champ, ainsi que les témoins dont les fausses dépositions avaient failli coûter la vie à un innocent, et ils furent condamnés et exécutés à la place de celui dont ils avaient conjuré la perte. Mais comme il est d'usage, en pareil cas, que les petits paient pour les grands, le comte de Montrevel, l'instigateur du crime, ne fut nullement inquiété.

Depuis l'époque dont nous venons de parler jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les annales politiques de Bourg ne présentent aucun fait important. Pendant le cours orageux de la révolution, les habitants de cette ville eurent à souffrir de la fureur des partis ; ils virent plus d'une fois l'échafaud se dresser dans leurs murs et le sang des victimes rougir le pavé de leurs places. Après la réaction thermidorienne, de nombreux prisonniers, que l'on transférait à Bourg, furent égorgés en chemin par des assassins de la compagnie de Jésus ou de Jéhu.

L'ancienne organisation judiciaire de Bourg mérite de fixer notre attention. Sous les sires de Baugé, la justice y était administrée par un seul juge, et on appelait de ses décisions au sire de Baugé lui-même, qui prononçait d'après l'avis de son conseil, composé de gens d'Église, de gentilshommes et de docteurs en droit. Ce juge résidait ordinairement à Baugé; le siége de la justice ne fut transféré à Bourg qu'après le mariage de Sibylle avec Amé IV, comte de Savoie.

lorsque cette ville fut devenue capitale de la Bresse : il n'était composé que d'un juge (lequel se qualifiait de *juge de la terre de Baugé*, parce que toute la Bresse était alors comprise sous le nom de cette seigneurie), d'un procureur fiscal et d'un greffier. Après la mort de Sibylle, Amé IV établit en Bresse un bailli, qui fut chef de la justice et prit le nom de *juge mage* de la Bresse pour se distinguer des juges subalternes du pays. Les appels de ce siége se portaient au conseil du comte de Savoie, dont le chef était le chancelier même de ce prince. En ce temps-là, le juge mage de Bourg rendait ses sentences sur la place publique, devant les halles de la ville. La justice demeura ainsi organisée jusqu'en 1443; Louis, duc de Savoie, créa alors un juge des appels, supérieur au juge mage ordinaire : les habitants de la Bresse étaient obligés, auparavant, de se déplacer et d'aller plaider en Savoie devant le conseil du duc; ce qui leur était fort onéreux. Toutes les sentences étaient rendues en latin; mais lorsque François Ier eut conquis la Bresse et la Savoie, il abolit cette coutume ridicule, et prescrivit par son ordonnance datée de Saint-Chef, le 7 avril 1535, que tous les jugements seraient expédiés en français. François Ier ordonna, en outre, que les appels du juge des appels de Bresse viendraient au parlement de Dijon; article qui, du reste, ne fut point exécuté, car ayant conquis toute la Savoie, il établit à Chambéry, à la place du sénat, un parlement où ces appels ressortirent. Henri IV, tout en maintenant le bailliage que les ducs de Savoie avaient créé à Bourg, donna à la justice une nouvelle organisation; il institua dans cette ville un présidial, qui étendit sa juridiction sur tout le pays. Dans le XVIe siècle, Bourg eut pendant quelque temps un évêché. Le pape Léon X érigea ce siége, en 1515, sur la demande du duc de Savoie, Charles III, dont la sœur avait épousé le marquis de Loria, son neveu. Le premier évêque de Bourg fut le cardinal Louis de Gorrevod. Mais le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, s'étant plaint que l'on portât atteinte à l'étendue de son diocèse, le nouvel évêché fut supprimé, l'année suivante. Léon X le rétablit, en 1521; François Ier en obtint la suppression, en 1536, du pape Paul III.

La ville de Bourg est située sur la Reyssouse, dans une plaine fertile qu'arrose encore la Veyle; assise au pied d'un monticule tourné vers l'orient, elle domine, de ce côté, un bassin agréable et varié, lequel est terminé, à l'est, par les montagnes du Révermont, et se prolonge, au nord, avec le cours de la Reyssouse, offrant une vaste étendue de prairies qui se déroulent à perte de vue jusqu'aux bords de la Saône. A l'ouest et au midi s'étend un plateau bien cultivé, qu'une vaste forêt limite à l'horizon. Presque toute la ville était jadis construite en bois; on trouve encore aujourd'hui, dans les vieux quartiers, beaucoup de maisons bâties de cette manière. Les rues en sont généralement étroites et tortueuses, mais presque toutes ornées de fontaines publiques, dont une, en forme de pyramide, a été consacrée à la mémoire de Joubert, né à Pont-de-Vaux, où l'on voit la statue de ce général. Bourg est aussi traversé par un petit ruisseau nommé le Cône, qui reçoit les immondices de la ville, et ne contribue pas peu à y entretenir la propreté; on y remarque plusieurs promenades plantées d'arbres, entre autres, le *Quinconce*, le *Bastion* et le *Mail* dont les habitants sont redevables, ainsi que de leurs fontaines, à l'intendant Dufour-Villeneuve. Les vieux

murs de la place subsistent encore en grande partie ; les fossés, desséchés depuis la fin du dernier siècle, ont été transformés en jardins; quant à la fameuse citadelle, construite par les ducs de Savoie, elle a été démolie en 1611 : c'était une forteresse de forme octogone, comme celle d'Anvers. Le château ducal est resté debout jusqu'au commencement de la Restauration; il servait de prison publique. Les juifs, très-nombreux à Bourg, y habitaient autrefois un quartier particulier, qui conserve encore aujourd'hui le nom de *Juiverie;* les protestants avaient aussi dans cette ville un temple qui a été détruit par un incendie.

Les deux édifices principaux de Bourg sont l'église de Notre-Dame, la plus ancienne peut-être de toute la Bresse, et celle de Brou. Notre-Dame fut la cathédrale tant que Bourg eut un évêché; elle descendit ensuite au rang de simple collégiale : c'est maintenant la paroisse de la ville. Quant à l'église de Brou, située hors des murs, on la regarde comme un des plus beaux monuments de l'architecture gothique. Trois frontons couronnent le frontispice de la façade extérieure, dont le style a de l'originalité. Le portail, en arc surbaissé, est décoré d'ornements et d'arabesques du plus riche travail et d'un fini admirable. L'intérieur renferme plusieurs chapelles; le marbre y brille de toutes parts, et le jour y pénètre à travers des vitraux peints des couleurs les plus éclatantes. Rien n'égale surtout la magnificence du chœur, où s'élèvent les mausolées, en marbre blanc, de Marguerite de Bourbon, de Marguerite d'Autriche et de Philibert-le-Beau, duc de Savoie. Le plus remarquable des trois, celui du duc Philibert, occupe le milieu du chœur, et forme comme deux lits funéraires superposés l'un sur l'autre. Le jeune prince est représenté mort dans celui de dessous, et mourant dans celui de dessus. Le mausolée de Marguerite d'Autriche figure un lit de parade, surmonté d'amours en pleurs soutenant un écusson de marbre, sur lequel sont gravées les armes de Savoie et de Bourgogne, ainsi que la devise de cette princesse : *fortune, infortune, fortune*. Sous la Restauration, les jésuites, effarouchés sans doute par l'aspect de ces amours tout nus, mutilèrent le tombeau de Marguerite. On admire encore dans l'église de Brou une chapelle gothique revêtue en marbre, dont les ornements sont d'une délicatesse exquise; un tabernacle d'albâtre, où sont sculptés magnifiquement divers sujets empruntés aux saintes Écritures; les boiseries du chœur et la sculpture du jubé. Il y avait aussi, à Brou, une statue colossale en bronze de Marguerite d'Autriche; un fondeur de Pont-de-Vaux l'enleva, pendant la Révolution, sous prétexte d'en faire des canons.

La ville de Bourg constituait, sous l'ancien régime, le huitième bailliage principal du gouvernement de Bourgogne, et avait une élection dans le ressort du parlement de Dijon; une châtellenie royale que la maison de Condé possédait par engagement ; une mairie chargée de la police et une gruerie de la maîtrise des eaux-et-forêts de Chalon-sur-Saône. Elle députait, la première, aux assemblées de Bresse, et dépendait, pour le spirituel, du diocèse de Lyon. Quant au gouvernement militaire, c'était une lieutenance des maréchaux de France. La noblesse de Bresse, convoquée par les syndics de son ordre, se réunissait, tous les trois ans, dans la capitale de la province, afin d'administrer les affaires qui la concernaient. Les assemblées du clergé ne se tenaient que tous les cinq ans. Sous les comtes et les ducs de Savoie, les baillis de Bresse, comme châtelains de Bourg,

avaient eu aussi le gouvernement de cette place ; les rois de France y mirent des gouverneurs particuliers. Bourg renfermait un grand nombre de couvents fondés par les souverains de Savoie, et peuplés de religieux de divers ordres, tels que Franciscains, Dominicains, Capucins, Cordeliers, etc. ; on y comptait également trois communautés de femmes : des religieuses de Sainte-Claire, de Sainte-Ursule et de la Visitation ; les jésuites, y possédaient aussi plusieurs établissements. L'hôpital de Sainte-Marie, formé de la Ladrerie et de la maison des Pestiférés, avait été fondé par la munificence de quelques riches bourgeois ; le principal bienfaiteur se nommait Pierre Chappon. L'hôpital actuel, dont la construction date du dernier siècle, est un fort bel édifice entouré de jardins ; un incendie en a récemment détruit le dôme. Bourg, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ain, a un collége communal, une bibliothèque publique, contenant plus de dix-sept mille volumes, un cabinet de physique et de chimie, et une société d'agriculture et d'émulation. On a dernièrement élevé, sur une de ses places, la statue du célèbre médecin Bichat, due au ciseau de David. L'hôtel de ville et la halle au blé sont des édifices assez remarquables. La population de Bourg s'élève à 9,039 habitants, et celle de l'arrondissement à 79,919 ; le département en renferme 355,604. La situation de cette ville, au centre d'un pays agricole et dépourvu de rivières navigables, y a contrarié le développement de l'industrie ; on y trouve cependant quelques fabriques de toiles et de bonneterie, une filature de coton, des corroieries et des tanneries ; son commerce, assez considérable, consiste surtout en céréales, vins, volailles, chevaux et bestiaux.

Bourg a vu naître les deux *Favre*, seigneurs de Vaugelas, membres de l'Académie française ; *Nicolas Faret*, autre académicien du XVII[e] siècle, dont les satires de Boileau ont immortalisé le nom ; *Claude-Gaspard Bachet*, seigneur de Mésériac, qui fit aussi partie de l'Académie et traduisit les *Héroïdes* d'Ovide en les enrichissant de précieux commentaires ; le fameux astronome *Joseph-Jérôme Le Franc de Lalande*, et *Alexandre Goujon*, membre de la Convention nationale, lequel, condamné à mort, se poignarda en présence de ses juges pour échapper à l'échafaud. [1]

TRÉVOUX.

Cette partie de la Bresse qu'on appelle la Dombe (principauté autrefois indépendante), et dont Trévoux est la capitale, s'étend sur la rive gauche de la Saône ; elle a sept à huit lieues de long sur environ quatre de large. Son nom a donné lieu à diverses étymologies : les uns le dérivent de *dumus*, parce que ce pays, jadis presque entièrement inculte, était couvert de bois, de haies et de buissons : *dum-*

1. Guichenon, *Histoire de la Bresse et du Bugey.* — Paradin, *Chronique des comtes et des ducs de Savoie.* — La Martinière, *Dictionnaire historique et géographique.* — De Thou. — Mezerai, *Histoire de France.* — Peuchet et Chanlaire, *Annuaire statistique du départem. de l'Ain.*

bosa quasi dumosa; d'autres, avec plus de vraisemblance, font venir le mot *dombe* de *dominus* ou *dominium* (seigneur ou seigneurie) dont on a fait *dom*, vieux mot gaulois qui signifiait aussi *seigneur*, et successivement par corruption *dome* et *dombe*.

Quoi qu'il en soit, la Dombe se trouvait comprise avec le reste de la Bresse dans le territoire des Sébusiens; elle passa avec ce pays sous la domination romaine, et ensuite sous celle des Bourguignons et des rois de France, en demeurant toujours séparée de la Savoie. Les sires de Baugé occupaient la partie septentrionale du pays, le long de la Saône, depuis Montmerle jusqu'à la rivière de Veyle; le reste était possédé par les seigneurs de Villars, qui faisaient battre monnaie à Villars et à Trévoux. D'après Vignier, la maison de Villars descendait de celle des derniers rois de Bourgogne. La chronique de saint Bénigne nous apprend que Childebert, roi de France et de Bourgogne vers la fin du ve siècle, fit la guerre à un prince de la maison de Villars, lequel s'était rendu indépendant en Bresse. En 1260, Agnès de Villars épousa Étienne de Thoire et lui apporta en dot la seigneurie de Trévoux. Les seigneurs de Beaujeu succédèrent également aux sires de Baugé, de sorte que toute la Dombe appartint en toute souveraineté à la maison de Thoire et à celle de Beaujeu. Ces deux maisons eurent ensemble de fréquentes contestations qui tournèrent au profit des seigneurs de Beaujeu.

Trévoux (en latin *Trevurtium*) s'élève en amphithéâtre au bord de la Saône, sur le penchant d'une riante colline qui domine une plaine vaste et fertile. Cette ville passe pour être très-ancienne; l'empereur Sévère y défit, en bataille rangée, son compétiteur Albinus. Suivant Piganiol de La Force, Trévoux, bâti à l'endroit où l'un des grands chemins qu'Agrippa avait fait construire dans les Gaules se partageait en trois branches, dut à cette circonstance son nom de *Tres viæ*, *Trivium*. Guichenon, dans son histoire manuscrite de la principauté de Dombe, dit que sous les seigneurs de Villars, Trévoux n'était qu'un village muni d'un château dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une vieille tour en ruines. En 1300, Henri de Villars, archevêque et comte de Lyon, second fils d'Étienne II, sire de Thoire et de Villars, ayant eu en partage la seigneurie de Trévoux, et voulant faire une ville du village de ce nom, le déclara ville franche et libre dans des limites désignées, et accorda des franchises et des priviléges à tous ceux qui viendraient y habiter à l'avenir. Plus tard, lorsque les comtes de Savoie furent maîtres de la Bresse, ils songèrent à en reculer les limites jusqu'à la Saône, et à réunir la Dombe à cette province dont elle avait été détachée par le partage qu'en avaient fait entre eux les seigneurs de Villars et de Baugé, à l'époque où le royaume de Bourgogne secoua le joug des empereurs d'Allemagne. Édouard II, seigneur de Beaujeu et de Dombe, eut de nombreux démêlés avec Amé V, comte de Savoie, au sujet de l'hommage de la Dombe; mais l'alliance de Louis II, duc de Bourbon, le protégea efficacement contre les armes de la Savoie. Ce fut également par la protection du duc de Bourbon qu'Édouard II se tira d'un très-mauvais pas où l'avait jeté la violence de sa passion pour une jeune fille de Villefranche en Beaujolais, épisode que nous avons raconté dans notre notice sur cette ville. Édouard n'avait pas d'enfants : dans sa reconnaissance, il institua le duc son héritier universel (1391). Il mourut bientôt après, et le nouveau seigneur de la Dombe, requis par Amé V de prêter l'hommage promis et refusé par son pré-

décesseur, offrit de faire examiner sa demande dans une assemblée. On convint d'une conférence qui eut lieu à Villars, petite ville située sur la fontière de la principauté. Après bien des recherches et des discussions, il fut décidé que le duc de Bourbon devait, en effet, hommage à Amé VII, pour les terres que le sire de Beaujeu lui avait laissées en Bresse; mais comme il était souverain et prince du sang, on lui substitua le comte de Clermont, son fils, qui fit, à la place de son père, hommage au duc de Savoie. Le duc de Bourbon, Louis II, acheta d'Humbert VII, sire de Thoire et de Villars, les châtellenies de Trévoux, d'Ambérieux et du Chatelar; ces diverses acquisitions achevèrent de former la souveraineté de Dombe, telle qu'elle fut constituée postérieurement.

Après l'hommage rendu à Amé VII, la paix semblait devoir être affermie en Bresse, lorsque le comte de Vergy étant entré tout à coup dans la Dombe avec mille chevaux et trois mille hommes de pied, s'empara d'abord de quelques places. Cet acte d'hostilité fut attribué par les uns au duc de Savoie, et par les autres au duc de Bourgogne, ennemi personnel du duc de Bourbon. Le comte de Vergy, après avoir commis beaucoup de dégâts dans le pays, alla mettre le siége devant Thoissey. Comme il pressait le château que Guichard de Beaujeu, surnommé le Grand, avait fait bâtir, en 1300, au-dessus de cette ville, Jean de Lévis, marquis de Châteaumorand, arriva au secours de la place avec l'armée du duc de Bourbon, et fit lever le siége. Une telle panique se répandit même parmi les assiégeants, qu'ils prirent la fuite et ne s'arrêtèrent qu'en Bugey, près d'Ambronay, où le marquis de Châteaumorand les atteignit et les tailla en pièces.

A Louis II, duc de Bourbon, succéda son fils Jean Ier, qui fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Azincourt (1415). Les ducs de Bourgogne et de Savoie se liguèrent aussitôt pour conquérir la Dombe. François de la Palu, marquis de Varembon, y entra, à la tête d'une armée, prit par escalade la ville de Trévoux et la livra au pillage. La noblesse de la principauté, effrayée de ces hostilités nouvelles, courut à Bourg où, sous prétexte de n'être pas secourue, elle demanda la protection du duc de Savoie et lui fit hommage. Marie de Berry, duchesse de Bourbon, qui gouvernait en l'absence de son mari, se rendit à Beauregard, alors capitale de la Dombe, et y protesta contre l'hommage reçu par le duc de Savoie. Sur ces entrefaites, le fils de Jean, Charles Ier, comte de Clermont, envahit la Franche-Comté avec une armée considérable. Le duc de Bourgogne se vit contraint de retirer ses troupes; le duc de Savoie en fit autant de son côté : il y eut une trêve, puis un traité, par lequel il fut accordé au prince savoyard que les monnaies frappées à Chambéry et à Genève auraient cours dans la Dombe. Les démêlés et les guerres se renouvelèrent, pendant plus d'un siècle, entre ces deux puissantes maisons : en définitive, la principauté conserva ses limites et son indépendance.

Les descendants de Louis II gardèrent la Dombe jusqu'en 1522; Louise de Savoie se la fit alors adjuger sur le connétable Charles II, duc de Bourbon, comme ayant succédé aux droits de Marguerite de Bourbon, sa mère, épouse de Philippe, duc de Savoie. En 1527, après la mort du connétable, François Ier confisqua la Dombe et la réunit à la couronne, mais il la remit ensuite à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et à sa mère, Louise de Bourbon, sœur de

Charles II (1560 ou 1561). La Dombe ne fut irrévocablement réunie à la couronne qu'en 1762, époque à laquelle Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, second fils du duc du Maine, l'échangea contre le duché de Gisors en Normandie.

Les premiers souverains de la Dombe battaient monnaie; ils avaient aussi le droit de vie et de mort; ils pouvaient anoblir leurs sujets et les tailler à merci. Leur revenu fixe s'élevait à deux cent mille livres environ; le pays leur faisait, en outre, chaque année, un don de vingt mille livres, et la monnaie de Dombe leur rapportait, dit-on, annuellement, plus de cent mille livres. A Trévoux résidait un parlement, dont les conseillers jouissaient du droit de *committimus*. Les princes de Dombe avaient, de plus, un conseil souverain établi à Paris, près de leur personne. Les trois ordres étaient représentés dans les États convoqués par le souverain, le parlement ou le gouverneur. La principauté de Dombe faisait partie du diocèse de Lyon et formait un archiprêtré particulier, composé de soixante-trois paroisses et de neuf annexes avec un seul chapitre, érigé en 1523, par le pape Clément VII. Trévoux, siége du chapitre, renfermait divers couvents d'hommes et de femmes. Il y avait autrefois beaucoup de juifs dans cette ville : les princes de Dombe ne les y toléraient que par cupidité, à cause du tribut qu'ils en retiraient; mais les habitants, *par une générosité extraordinaire*, dit un vieil historien, offrirent à Jean, duc de Bourbon, une somme équivalente à celle que payaient les juifs et en obtinrent ainsi l'expulsion. Trente-huit ans environ avant cette époque (1429), Marie de Bourbon, duchesse de Bourbon, les avait déjà chassés de la principauté de Dombe.

Trévoux était anciennement une ville forte, ceinte de murailles flanquées de tours, et renfermait plusieurs édifices assez remarquables : il ne lui reste plus aujourd'hui que son palais de justice, fondé en 1696, par le duc du Maine, pour y transférer son parlement qui jusqu'alors avait tenu ses séances à Lyon. On voit encore à Trévoux les débris de quelques tours dont la principale, de figure octogone, n'a pas maintenant plus de quatorze mètres de hauteur. Cette ville possède aussi plusieurs églises, dont la plus ancienne est l'église collégiale, dédiée à saint Symphorien, et un hôpital, fondé par Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombe. Louis XIV fit établir une imprimerie à Trévoux et tracer le plan d'un grand collége. C'est de cette imprimerie que sortit, en 1704, la première édition du *Dictionnaire universel*, qui porte le nom de *Dictionnaire de Trévoux*. Trois années auparavant, les jésuites avaient fondé dans cette ville le *Journal de Trévoux* qu'ils y dirigèrent pendant trente ans, et dont l'impression se continua ensuite à Paris.

Trévoux, actuellement l'un des quatre chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Ain, a un tribunal de première instance et une société d'agriculture; on y trouve aussi des fabriques d'orfévrerie et de joaillerie, d'affinage et de battage d'or et d'argent, qui, avec la confection de divers ouvrages au tour, constituent à peu près toute son industrie. La population de la ville est de 3,202 habitants, celle de l'arrondissement de 79,046. [1]

1. Guichenon, *Histoire de la Bresse et du Bugey*; *Histoire manuscrite de la principauté de Dombe*. — Paradin, *Chronique des comtes et ducs de Savoie*. — Peuchet et Chanlaire, *Annuaire statistique*.

BELLEY.

Nous avons vu précédemment comment, sous le règne de Henri III, successeur de Conrad, la Bresse devint une province indépendante, gouvernée par des seigneurs particuliers. Quant au Bugey, l'autorité des empereurs s'y maintint plus longtemps, et ils en restèrent maîtres jusqu'en 1137 ; l'empereur Henri IV le donna alors à Amé II, comte de Savoie et marquis de Suse, dont les descendants le possédèrent jusqu'en 1303, époque à laquelle Amé IV l'inféoda, à titre d'apanage, à Louis de Savoie, son neveu, seigneur de Vaud. En 1359, Catherine de Savoie, fille et héritière de ce seigneur, le vendit à Amé V. La vente eut lieu à Belley, dans le palais épiscopal, et depuis le Bugey demeura réuni à la Savoie, jusqu'à ce que la France en eût fait l'acquisition, ainsi que de la Bresse, en échange du marquisat de Saluces.

Belley, capitale du Bugey, est situé entre deux riants coteaux, dans un bassin fertile, arrosé par le Rhône et par le Furan. Le père Génan, dans ses *Antiquités du Bugey*, en attribue la fondation à Créuse, fille de Priam et femme d'Énée. Fodéré, un peu plus modeste, n'en fait remonter l'origine qu'au temps de Brennus ; il prétend que Jules César aimait beaucoup cette ville et qu'il y séjournait souvent ; mais César n'en parle nulle part dans ses Commentaires, et Ptolémée, qui vécut après ce conquérant, n'a figuré dans sa carte géographique aucune ville au lieu où Belley s'élève actuellement. L'antiquité de Belley est donc plus facile à constater que la date de sa fondation. Quant à son nom (en latin *Bellitium*), tout porte à croire qu'elle le devait à Bellone, déesse de la guerre, qui jadis y avait un temple : une preuve de cette opinion, c'est que, dans ses armes, Belley porte encore aujourd'hui un loup, animal autrefois consacré à Bellone et au dieu Mars.

Quoi qu'il en soit, cette ville existait déjà au commencement de notre ère ; elle fut brûlée par Alaric (390) et rebâtie par Witerbus (412). Audax, le plus ancien de ses évêques dont nous ayons connaissance, vivait à cette époque. Le nombre de ses successeurs est considérable ; Guichenon en compte quatre-vingt-quatre. Un des plus illustres est saint Anthelme, de l'ancienne famille de Chignin, en Savoie. Tour à tour prévôt dans l'église cathédrale de Genève, puis sacristain dans celle de Belley ; nommé plus tard général des Chartreux, charge dont il se démit bientôt pour se réfugier à Portes, couvent du Bugey où il avait été religieux, il fut obligé, en 1163, sur l'ordre du pape Alexandre III, d'accepter l'évêché de Belley que le pape lui avait offert après le décès de Ponce de Thoire. Saint Anthelme mourut, en 1176 ou 1178, à l'âge de soixante-dix ans. Guillaume de Nangis rapporte dans sa chronique qu'au moment où on l'enterrait, il tomba du feu du ciel qui alluma les lampes de l'église placées devant le crucifix, à l'exception d'une seule, entretenue aux frais d'un certain usurier de la ville, et qui ne put s'enflammer. L'empereur Frédéric Barberousse, plein d'estime pour les vertus de ce saint prélat, lui avait donné, à lui et à ses successeurs, à perpé-

tuité, le droit de faire battre monnaie, ainsi que la seigneurie absolue de Belley, dont il ne se réserva que la suzeraineté. C'est depuis cette donation que les évêques de Belley ont pris le titre de princes du saint empire.

Parmi les successeurs de saint Anthelme on compte des princes de la maison de Savoie; mais dans cette longue série de prélats il n'en est qu'un seul, Nicolas de Bigne, élu, en 1374, qui mérite d'être cité : non que sa vie offre aucune action bien saillante, mais du moins il se montra ami de la justice en abolissant une vieille coutume du Bugey, par laquelle il n'était permis de se plaindre d'une injure qu'après avoir fourni caution pour les dépens. Rodolphe de Bonnet, qui le remplaça, institua, en 1413, un capitaine de la ville. Quant aux autres prélats qui occupèrent ce siége, l'histoire n'en nomme pas un dont le nom se recommande par quelque loi ou par quelque institution utile. Les évêques de Belley étaient suffragants de l'archevêque de Besançon; pendant tout le temps que le Bugey fit partie du corps germanique, ils siégèrent aux diètes de l'Empire parmi les autres princes. La bulle de Frédéric Barberousse, qui leur conférait ce droit, était conservée précieusement dans les archives du chapitre.

Belley, déjà ruiné une fois par Alaric, était destiné à subir un nouveau désastre. En 1385, la ville fut dévorée par un incendie dont on ignore la cause; il ne resta debout que l'église cathédrale, le palais de l'évêque, les maisons des chanoines et quelques autres situées dans le voisinage. Les habitants réparèrent cet affreux désastre; leur cité sortit peu à peu de ses décombres et Amé VII, premier duc de Savoie, la fit clore de murs.

Le siége de la justice royale de tout le Bugey était autrefois à Belley, sous le titre de bailliage : toutes les justices subalternes des seigneurs, même la justice ordinaire de la ville, qui appartenait à l'évêque, y ressortissaient en cas d'appel, excepté les marquisats de Saint-Rambert, de Valromey et de Saint-Sorlin. De l'élection de Belley dépendaient tout le Bugey et le pays de Gex; son bailliage, le neuvième principal du parlement de Bourgogne, ressortissait au présidial de Bourg; quant au gouvernement militaire, la ville en formait un particulier dans la lieutenance-générale de Bresse et Bugey. Avant la réunion de ces pays à la France, un juge-mage ordinaire et un juge-mage d'appel résidaient à Belley; ils connaissaient de toutes les matières, et on appelait de leurs sentences au sénat de Chambéry.

Belley, aujourd'hui l'un des quatre chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Ain, compte 3,606 habitants; la population de l'arrondissement est de 79,919. Cette ville possède un tribunal de première instance, une société d'agriculture, une bibliothèque publique de cinq mille volumes et un collége communal; il y avait, sous l'ancien régime, un grand nombre de communautés religieuses : c'étaient des Cordeliers, des Capucins, des Filles de Sainte-Marie, une abbaye des filles de l'ordre de Cîteaux, et des Ursulines : ces dernières avaient été fondées, en 1629, par Jean de Passelaigne de Xanconis. Le collége et le séminaire, agrégés à l'université de Besançon, avaient des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine. Le chapitre de la cathédrale, régulier d'abord, et qui vivait sous la règle de Saint-Augustin, avait été sécularisé, en 1579, par le pape Grégoire XIII. La ville, à laquelle l'empereur Frédéric Barberousse avait accordé le droit de

halle, eut un marché couvert jusqu'en 1684; à cette époque, M. de Harlay, intendant de Bourgogne, le fit démolir pour des raisons de police. Les monuments les plus remarquables de Belley sont le palais épiscopal et la cathédrale dédiée à saint Jean-Baptiste; le corps de saint Anthelme y reposait sous une tombe plate : en 1630, l'évêque de Passelaigne le fit transporter et enfermer dans une châsse qu'il plaça sur l'autel de la chapelle consacrée à ce saint.

On trouve à Belley beaucoup de vestiges d'antiquités, des urnes, des sépulcres, et entre autres les restes d'un temple dédié à Cybèle, mère des dieux, comme l'atteste l'inscription gravée sur le frontispice : *Matri deûm*, etc. Le commerce de Belley est peu considérable; il consiste principalement en bestiaux, bois de construction, saucissons renommés, etc.; on y élève beaucoup de vers à soie, et l'on y fabrique des mousselines et des indiennes. Les pierres lithographiques que fournissent les carrières des environs, passent pour les meilleures de la France.

Parmi les contemporains célèbres nés à Belley, nous citerons le docteur *Richerand*, professeur à l'École de médecine de Paris, et le spirituel auteur de la *Physiologie du goût*, *Brillat Savarin*, qui fut conseiller à la cour de cassation. [1]

NANTUA.

Vers le milieu du VIIe siècle, un apôtre de Flandre, saint Amand, évêque d'Utrecht et fils de Serenus, duc d'Aquitaine, après avoir prêché l'Évangile à divers peuples et opéré de nombreuses conversions, se prit tout à coup d'un ardent amour de la solitude et résolut de terminer ses jours au sein de quelque retraite ignorée. Dans cette pensée, il reprit le bâton de voyageur, et, après avoir cheminé longtemps à travers la France, il arriva dans le Bugey, sur le territoire d'*Helnon*, en un lieu appelé *Nanto*. C'était une étroite vallée déserte, inculte, enfermée entre de hautes montagnes dont les sommets, couverts de sombres forêts de sapins, se réfléchissaient dans les eaux bleues d'un lac qui semblait dormir à leurs pieds. Le pieux voyageur, pénétré d'admiration, résolut de s'établir dans cette vallée; à cet effet, il s'adressa au roi Childéric II qui lui en fit concession et lui permit d'y bâtir un monastère.

A cette époque, il existait, non loin de là, une ville nommée Ozinde ou Orindicen que l'on croit généralement être Isarnore. Un certain Mommulus ou Mummulus, évêque de cette ville, jaloux du nouveau monastère, résolut de faire assassiner saint Amand. Il dépêcha donc vers le solitaire des meurtriers qui, sous prétexte de lui montrer un lieu plus convenable à la construction de son abbaye, le conduisirent sur une montagne voisine, dans le dessein de le jeter au fond de quelque précipice; mais au moment où ils allaient accomplir leur projet,

1. Le père Genan, *Antiquités du Bugey*. — Fodéré. — Guichenon. — Paradin. — Peuchet et Chanlaire.

il s'éleva tout à coup un violent orage qui les força à chercher un refuge sous la voûte d'un rocher. Là, ces hommes frappés d'épouvante par les éclats de la tempête, crurent y voir un avertissement de Dieu; pleins de remords, ils tombèrent aux pieds du saint, lui avouèrent tout et implorèrent son pardon. Saint Amand ayant ainsi échappé aux embûches de son ennemi, fit construire le monastère d'Helnon dans la vallée de Nanto; il y finit ses jours dans un âge avancé, et ses dépouilles mortelles y furent ensevelies. Telle est l'origine de Nantua, en latin *Nantuacum*.

L'histoire des successeurs de saint Amand est fort obscure et n'offre généralement que peu d'intérêt; on les voit de loin en loin seulement figurer dans quelque circonstance solennelle. Ainsi, lorsqu'en 817 Louis-le-Débonnaire convoqua à Aix tous les ecclésiastiques et prélats de France, pour y fixer avec eux le rang et la qualité des divers monastères du royaume, Pierre, abbé de Nantua, siégea dans cette illustre assemblée, et son abbaye fut classée, avec celles de Baume et de Saint-Seyne, parmi les monastères qui ne devaient que des dons (*dona tantum sine militiâ*). Plus tard, Helmedus ou Helmedius, étant abbé de Nantua, Louis, roi d'Aquitaine, permit aux religieux de ce monastère d'avoir deux bateaux sur le Rhône, sur la Saône et la Loire, pour transporter leurs denrées, sans être tenus à aucun péage. Lorsque Charles-le-Chauve, après être demeuré quelque temps malade à Genève, à son retour d'Italie, vint mourir, en 878, au village de Briord, près du Rhône, et non point au château de Brion, près de Nantua, comme on l'a écrit par erreur, ce fut ce même abbé Helmedius qui présida aux funérailles du monarque; conformément aux intentions de ce prince, il le fit inhumer, dans l'église de Nantua, à gauche du grand autel, et lui composa une épitaphe en vers latins, où il le louait de s'être contenté de régner paisiblement sur ses États, sans renoncer aux droits qu'il pouvait prétendre à l'empire d'Orient, et d'avoir maintenu par sa sagesse la paix dans l'Eglise du Christ, dont il était le plus ferme appui [1]. Cette épitaphe, écrite sur le mur de l'église, au-dessous de l'image de Charles-le-Chauve, subsista jusqu'en 1597 : l'intérieur de l'édifice ayant alors été blanchi, elle fut effacée par les maçons et disparut avec la peinture sous un enduit de chaux; mais elle s'est conservée dans l'obituaire de l'église. Le monarque se montra, du reste, fort bienveillant pour Helmédius; il fonda, en sa faveur, la chapelle de Saint-Laurent-de-Nantua, et fit don à son monastère de deux encensoirs, d'un calice d'argent, de plusieurs chandeliers, d'ornements et d'habits sacerdotaux, ainsi que de plusieurs manuscrits rares, au nombre desquels figuraient les quatre Évangiles.

L'église et l'abbaye de Nantua dépendirent longtemps de l'archevêque de Lyon, mais Lothaire, roi de France, par une charte de 959, les soumit au monastère de Cluny. Plus tard, saint Hugues, nommé abbé de ce monastère, obtint du pape Pascal II une bulle, en vertu de laquelle tous les couvents placés sous ses ordres, et qui n'avaient point alors d'abbés, devaient cesser d'en élire, et être

1. Fauchet, dans ses *Antiquités gauloises et françaises*, dit que le corps de Charles-le-Chauve, empoisonné, comme on sait, par un médecin juif, ne put être porté à Saint-Denis, à cause de sa puanteur, et qu'on fut obligé de le laisser dans un monastère du Lyonnais, nommé *Nantronium*, lequel n'est autre que celui de Nantua.

régis à l'avenir par des prieurs, sous l'autorité de l'abbé de Cluny. Dès lors, le monastère de Nantua cessa d'être une abbaye. Parmi ses prieurs, on compte plusieurs personnages illustres : Boniface de Savoie, évêque de Belley, ensuite archevêque de Cantorbéry; Philippe de Savoie, archevêque de Lyon; et le duc Amé VII, cardinal de Sainte-Sabine, puis pape sous le nom de Félix V. Ce prince, ayant résigné le pontificat en faveur de Nicolas V, garda plusieurs bénéfices dans ses états de Savoie, de Bresse et de Bugey, entre autres le prieuré de Nantua, dont il ne jouit d'ailleurs que pendant une année.

En 1536, François Ier, lorsqu'il traversa la Bresse et le Bugey, s'arrêta à Nantua et logea au monastère, où il fut reçu par le prieur Jean de Forest, protonotaire apostolique, doyen et grand aumônier de Savoie. A une époque antérieure, Philippe, frère d'Amé VIII, voulant passer en Savoie, pour s'y emparer de la régence, au préjudice de sa belle-sœur Yolande, s'était présenté aux portes de Nantua, à la tête de cinq cents hommes; mais les habitants lui refusèrent le passage : ce qui l'obligea de se rendre à Seyssel. Après y avoir attendu vainement la réussite des intelligences qu'il s'était ménagées en Savoie, il se retira enfin dans son château de Pont-d'Ain, où il déclara, par lettres-patentes, que tous ses sujets de Bresse ne pourraient être contraints de sortir de la province pour aller à la guerre.

Tels sont les faits les plus importants que présente l'histoire de Nantua. Les auteurs qui ont parlé de cette ville, ne sont pas d'accord sur l'étymologie de son nom : les uns le font dériver de *nant*, petit ruisseau qui s'échappe de son lac, et se réunit à un autre, au-dessous de ses murs; les autres le font venir de *Nantuates* ou *Antuates*, un des peuples qui, au temps de César, habitaient le pays compris entre les frontières des Allobroges, le lac Léman, le Rhône et les Alpes, et dont une colonie était venue s'établir dans ce lieu; cette opinion est d'autant plus vraisemblable qu'à l'arrivée de saint Amand, la vallée où s'élève la ville actuelle s'appelait Nanto, nom qui semble, en effet, une altération de *Nantuates*.

Nantua, autrefois baronnie du bailliage de Belley, députait aux assemblées du Bugey. Ses armes étaient *un lac de sinople à une truite d'argent, au chef d'azur, chargé d'une fleur-de-lys d'or*. Cette ville, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Ain, a un tribunal de première instance, un collége communal, une société d'agriculture, une chambre consultative des manufactures, et un hôpital. On y trouve des fabriques de mousselines, de calicots, et de tissus de cachemires, de peignes en corne et de tapis grossiers; des filatures de coton, de soie, de laine peignée et de duvet de cachemire; des tanneries, des papeteries, des clouteries et des scieries hydrauliques. Les fromages, les truites et les écrevisses de Nantua sont très-recherchés; mais son principal commerce consiste en souliers de pacotille : la ville compte environ soixante maîtres cordonniers qui occupent ensemble cinq à six cents ouvriers; sa population est de 3,793 habitants; l'arrondissement en contient 5,242.

Nantua est situé sur la route de Lyon à Genève, dans une gorge sauvage, formée par deux hautes montagnes, qui sont un prolongement de la chaîne du Jura, et dont les pentes escarpées n'offrent d'autre végétation que quelques touffes de bois et d'arbustes épineux, tandis que leurs cimes sont couvertes de forêts de hêtres et de sapins. La ville se compose de trois rues presque parallèles, tracées au pied

de la montagne, à l'extrémité orientale d'un joli lac qui porte son nom : l'une de ces rues est sombre, étroite et assez malpropre ; les deux autres, d'une construction moins ancienne, sont belles et larges. Le seul édifice digne d'attention est l'église paroissiale d'un beau style lombard. Le portail, malgré les mutilations qu'il a subies, offre encore quelques débris curieux : au milieu du fronton circulaire sont sculptés plusieurs sujets empruntés à l'Apocalypse [1].

GEX.

Le pays de Gex (*Gesiensis pagus* ou *tractus*) a fort peu d'étendue : six lieues de long sur trois lieues et demie de large ; il est borné à l'est par le lac de Genève, au nord par le pays de Vaux et la Suisse, au sud par le Rhône et la Savoie, à l'ouest par la Franche-Comté et le mont Jura, ou Grand Credo, qui en occupe une partie. Tout ce territoire formait autrefois une baronnie relevant des comtes de Genève, et possédée par des cadets des comtes de ce nom ; plus tard, elle passa dans la maison de Joinville. Quant à la ville de Gex, son origine se perd dans les ténèbres du moyen âge. On voit seulement, dès la fin du XIII[e] siècle, ses seigneurs se liguer avec les comtes de Genève, contre les comtes de Savoie. A cette époque, Amé, comte de Genève, ayant fait élever, au-dessus de cette ville, un fort nommé *Gaillard*, pour servir de retraite à ses gens, au retour de leurs courses sur les terres d'Amé IV, comte de Savoie, celui-ci, de son côté, construisit un château nommé *Marnalz* sur les marches du pays de Gex, pour protéger les frontières de ses états. Le comte de Genève en fut tellement irrité, qu'il fit mettre à mort l'architecte et les maçons qui avaient construit ce château. Par représailles, les gens du comte de Savoie s'étant emparés d'un gentilhomme, nommé Guillaume de Foucigny, favori du rival de leur maître, le décapitèrent, et, pendant la nuit, allèrent clouer sa tête à la porte du fort Gaillard, comme une hure de sanglier.

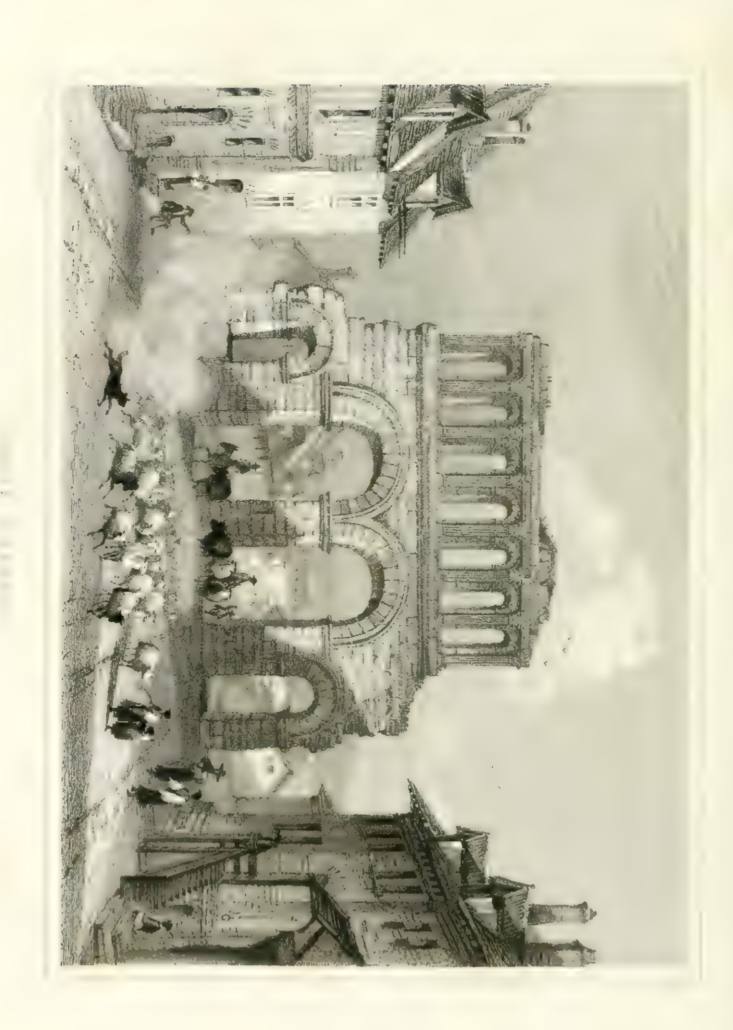
Le seigneur de Gex, parent de ce gentilhomme, outré d'un tel acte de barbarie, jura d'en tirer une prompte vengeance. Ayant appris par ses espions que la garnison de Marnalz célébrait une fête « comme Vogues, où venoient gens de toutes parts qui faisoient un certain jour de l'année mille insolences et yvrogneries », dit un vieil historien, il choisit deux cents hommes déterminés et les envoya à cette fête, déguisés en villageois. Ces hommes, divisés en petites troupes et mêlés à la foule, tout en se rapprochant du château, avaient eu soin de cacher des armes sous leurs vêtements. La sécurité la plus profonde régnait dans la place ; l'entrée n'en était gardée que par trois ou quatre soldats ivres. Les gens du seigneur de Gex profitèrent de cette négligence ; s'avançant et se serrant

1. Fauchet, *Antiquités gauloises et françaises.* — Guichenon, *Histoire de la Bresse et du Bugey.* — Paradin, *Chronique des comtes et ducs de Savoie.* — Peuchet et Chanlaire, *Statistique de l'Ain.*

peu à peu, ils se précipitèrent soudain tous ensemble vers la porte de la citadelle dont ils s'emparèrent sans difficulté, après avoir égorgé les sentinelles. La garnison fut passée au fil de l'épée, et le capitaine qui en avait le commandement, surpris et massacré dans son lit pendant son sommeil. Les Genevois lui coupèrent la tête et l'attachèrent à la porte du château avec deux flèches plantées dans le front, en manière de cornes, disant que les Savoyards avaient pris le sanglier et eux le cerf, par allusion à la mort de Guillaume de Foucigny. Le seigneur de Gex se rendit sur-le-champ à Marnalz, et se hâta de faire démolir le château. Comme il se retirait suivi de ses gens, chargés de butin, le comte de Savoie, survenant tout à coup avec des forces considérables, l'attaqua avec tant de furie qu'il tua ou prit presque toute la troupe; le seigneur de Gex lui-même ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Cette échauffourée n'eut pas d'autre suite, et, grâce à l'appui de puissants suzerains, les seigneurs de Gex se maintinrent dans la possesssion de leur baronnie jusqu'en 1353. A cette époque, l'un d'eux, le sire Hugard, homme-lige du Dauphin de Viennois, voulant se venger d'un outrage qu'il avait reçu, promit au comte de Savoie, Amé-le-Vert, de lui faire hommage de sa baronnie. Il se repentit toutefois de cette promesse, à son lit de mort, et institua Hugues de Genève son héritier, à la condition que le nouveau baron se reconnaîtrait vassal du Dauphin de Viennois. Amé-*Vert* ne manqua point d'exiger de Hugues l'hommage auquel son prédécesseur s'était engagé; mais Hugues lui répondit par un refus plein de hauteur, disant que celui dont il tenait la baronnie en fief, était assez puissant pour la lui maintenir. Amé-Vert entra aussitôt sur le territoire du pays de Gex, et alla mettre le siége devant la ville et le château. Durant quinze jours, la ville fut battue en brèche; la garnison, qui était nombreuse, se défendit avec beaucoup de vigueur, et fit plusieurs sorties très-meurtrières; mais, enfin, pressée de toutes parts, et ne recevant aucun secours, elle fut obligée de capituler et de rendre la place d'où elle sortit vie et bagues sauves. Comme elle défilait devant Amé-Vert, ce prince s'adressant au commandant de la place: « Mon gentilhomme », lui cria-t-il, « allez dire à votre maître qu'il n'a plus rien à faire à moi, à cause de la baronnie de Gex, et que son seigneur le Dauphin ne sera pour cette fois assez puissant pour la lui maintenir. »

Le pays de Gex, ainsi conquis, fut annexé, dès lors, aux États de Savoie, et n'en fut définitivement détaché qu'en 1601, époque à laquelle il passa sous la domination de la France, en même temps que la Bresse et le Bugey. Durant toute cette période, son histoire, confondue avec celle de Savoie, présente à peine quelques faits dignes d'intérêt. Ce fut près de la ville de Gex, qu'en 1461, Charles, duc de Bourgogne, fit enlever, pendant la nuit, avec ses deux enfants, par un officier, nommé Olivier de La Marche, la duchesse de Savoie, Yolande, veuve d'Amé VIII et sœur de Louis XI. Le projet du duc était de s'immiscer dans les affaires de Savoie, en usurpant la tutelle du jeune duc Philibert; mais un gentilhomme de la suite d'Olivier, touché du sort de ce prince, le fit évader à la faveur des ténèbres, et l'emmena lui-même à Genève. Quant à la duchesse Yolande, elle fut conduite au château de Rouvre, en Bourgogne, et rendue bientôt après à la liberté.



En 1536, la guerre s'étant allumée entre la république de Genève et le duc de Savoie, les habitants de Berne, alliés des Genevois, attaquèrent le fort de l'Écluse qui commande le passage étroit et important du pays de Gex dans la Bresse, forcèrent la garnison à capituler, soumirent la ville et tout le territoire de Gex, et retournèrent à Genève avec un riche butin; mais l'état de Berne rendit cette conquête à Emmanuel-Philibert. Après eux, les Genevois s'emparèrent encore de Gex qu'ils gardèrent pendant quelque temps. L'histoire de cette ville semble, du reste, se terminer à l'époque de sa réunion à la France, car elle ne présen plus depuis lors aucun événement mémorable.

Gex (en latin *Gesium*) faisait autrefois partie de la lieutenance-générale de Bresse; le treizième bailliage du gouvernement général de Bourgogne y résidait; le bailli était d'épée. La ville portait *d'azur à trois morailles d'or liées d'argent l'une sur l'autre, au chef de même, chargé d'un lion issant de gueules.* Gex est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Ain: cette ville possède un tribunal de première instance et une société d'agriculture; sa population monte à 2,894 habitants; celle de l'arrondissement à 23,040. Le commerce qu'on y fait est peu considérable : il consiste en vins, cuirs, charbons, fromages de Gruyère et fromages de chèvre, dits de Gex, lesquels sont très-renommés; cette fabrication constitue à peu près toute l'industrie des habitants avec des tanneries et des moulins à tan. La ville, située dans un pays des plus riants, au pied du Jura, sur les bords du torrent de Jornans, offre un aspect pittoresque que la plume ne saurait reproduire; elle se compose en partie d'une large rue, à pente rapide, au-dessus de laquelle s'élève une terrasse ombragée de beaux arbres. De ce point, la vue embrasse un immense et magnifique bassin, au fond duquel le lac Léman se déroule comme une large nappe d'azur, au pied de riches coteaux, couverts de châteaux et de charmants villages; on découvre au loin Genève, la chaîne du Jura, les hautes montagnes de Savoie, et le Mont-Blanc qui dresse audessus de leurs cimes un front chargé d'une neige éternelle. Gex ne possède aucun édifice remarquable; on y voit seulement les ruines d'un vieux château, sur une hauteur, et les restes des murailles qui l'environnaient autrefois.[1]

AUTUN.

En remontant de Lyon vers le nord, dans une contrée d'un aspect sévère, et dont la physionomie rappelle la configuration montagneuse et les grands bois du Morvan dont elle est voisine, la petite rivière d'Arroux (*Arrosius*, *Adrus*, *Isrus* ou *Esrus*), qui prend sa source à six kilomètres d'Arnay-le-Duc, au petit étang de Mouillon, et qui se perd dans la Loire, à Digoin, après un cours de cent dix kilo-

1. Guichenon. — Paradin. — *Mémoire sur le pays de Gex* (*Nouvelles Recherches sur la France*, t. I) — Peuchet et Chanlaire, *Statistique de l'Ain*.

mètres, coule au pied de trois montagnes, dont l'une est bifurquée de manière à donner passage à une route. Le terroir a quelque chose de sec, comme dans toutes les localités qui contiennent des richesses minérales, et on trouve, en effet, dans les environs, outre des gisements de charbon, du cuivre, du fer et même de l'argent. A peu de distance de l'endroit dont nous parlons, on remarque des laves boueuses: et, à cinq kilomètres, dans la direction de l'est, à Drévin, l'abbé Soulavie a découvert les traces d'un ancien volcan. C'est là qu'à une distance assez rapprochée de Lyon, de Dijon et de Châlons-sur-Saône, s'élève l'antique et célèbre ville d'Autun.

La première pensée qui frappe, quand on jette les yeux sur Autun, c'est celle d'une fortune tombée et d'une grandeur déchue. L'enceinte des murailles, de six mille vingt-cinq mètres de longueur sur deux mètres cinquante centimètres d'épaisseur, est trop large pour la ville, qui est rentrée pour ainsi dire en elle-même, en laissant, en dehors de ses limites actuelles, plusieurs ruines majestueuses. D'après l'étendue de cette muraille si solidement bâtie, qu'elle présente l'aspect d'un roc au milieu duquel on aurait taillé l'emplacement d'une ville, la cité qui s'élevait autrefois dans ces lieux, devait avoir huit kilomètres de circuit. C'est à peine si la ville d'Autun couvre aujourd'hui le tiers de cet emplacement; sa physionomie a quelque chose d'austère et de mélancolique qui fait rêver; et en présence de cette ville qui semble dépeuplée en raison de son étendue, et où l'on rencontre tant de grandes ruines, ce n'est pas vers le présent, c'est vers le passé que se tourne la pensée.

Quelles furent les causes de sa grandeur et de sa décadence? Quelle est l'histoire de ses fortunes diverses? Ce sont là des questions qu'il est tout à la fois nécessaire d'aborder et difficile de résoudre. Quoique le champ de l'histoire soit borné, on éprouve, quand on veut remonter aux origines, quelques-unes des difficultés que rencontre l'astronome qui cherche à découvrir de nouveaux mondes dans les cieux. Dans le temps comme dans l'espace, il y a un point où le regard s'arrête, et ce point, en histoire, est marqué assez près de nous, sans compter qu'en histoire on rencontre souvent un milieu opaque que le regard ne peut traverser. Les ruines qui restent à Autun disent clairement que ces lieux virent s'élever une de ces villes gallo-romaines, si communes dans les Gaules après la conquête de Jules César. L'étymologie du nom que porte la cité vient confirmer ce premier témoignage; Autun est le diminutif d'*Augustodinum*, réduit à deux syllabes par l'accentuation brisée des Barbares, et formé de deux mots, le premier latin, le nom d'*Augustus*, le second, celte, le mot *Dun*, qui signifie montagne. Ainsi l'appellation d'Augustodunum représente à la fois le souvenir d'un prince qu'on voulait honorer et l'idée de la configuration topographique du pays où était située la ville. Lorsqu'on veut remonter plus haut, les opinions commencent à devenir contradictoires. Autun existait-il avant la conquête romaine, ou plutôt existait-il, à cette époque, une ville sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Autun? Quelques-uns ont voulu résoudre cette question d'une manière négative, mais les autorités les plus graves s'appuient sur les arguments les plus décisifs pour maintenir l'opinion contraire.

Longtemps avant l'arrivée de César dans les Gaules florissait une ville qui jouis-

sait d'une grande célébrité; c'était Bibracte, la capitale des Éduens, qui, selon le témoignage de César, était, de beaucoup la plus grande et la plus peuplée de leurs villes. Strabon, dans le quatrième livre de sa Géographie, lui donne le nom de place forte, Φρουριον Βιϐρακτα, et la considère comme la ville la plus importante des Éduens. Or les Éduens avaient longtemps, soit par leurs propres forces, soit par leurs clientèles, conduit presque souverainement les affaires de la Gaule celtique. Bibracte était donc une des villes les plus importantes de cette grande division de la Gaule. Plusieurs passages des *Commentaires* viennent encore confirmer cette opinion. César dit que c'était la ville des Éduens qui avait la plus grande influence, *maximæ auctoritatis oppidum;* ce fut dans ses murs que se tint le grand conseil de la confédération gauloise, quand les Éduens se détachèrent de l'alliance romaine, et demandèrent à être chargés de la conduite de la guerre de l'indépendance; et, après les désastres de Vercingétorix à Alesie, qui déterminèrent la soumission de la Gaule entière, ce fut à Bibracte, comme dans le centre politique le plus important, que César prit ses quartiers d'hiver. Cette grande ville de Bibracte s'élevait, on ne saurait en douter aujourd'hui, dans l'emplacement même où l'Autun moderne est situé. Quelques auteurs ont pensé, il est vrai, que le Bibracte dont César a parlé devait être Beaune, d'autres ont voulu que ce fût Beuvray, et il en est même qui ont cherché le Bibracte éduen dans le Pébrac d'Auvergne; mais ces conjectures ne tiennent pas devant les savantes démonstrations de Samson, Duval d'Ablancourt, le P. Monet, saint Julien, l'abbé d'Expilly et Duchesne, fortifiées par les fouilles récentes et les découvertes qu'elles ont amenées. Sans présenter ici l'analyse même sommaire de ces preuves, bornons-nous à deux évidences de bon sens. D'abord, dès qu'il est question, dans l'histoire, d'Augustodunum, il en est question comme d'une ville antique, quoique ce nom n'ait pas encore été prononcé; et aussitôt que ce nom paraît, celui de Bibracte cesse de paraître. En second lieu, le nom très-envié de *ville d'Auguste* n'était donné qu'à des villes importantes.

Lors de l'avènement du christianisme, on voit également Augustodunum devenir un siége épiscopal, distinction qu'on n'aurait pas décernée non plus à une ville d'une importance ordinaire. Ammien Marcellin, dans son quinzième livre des villes des Gaules, ne parle de l'antiquité d'aucune d'elles, sinon de celle-ci; il est frappé par l'antique grandeur des murs d'Augustodunum, *mœnium Augustodini magnitudo vetusta*, ce qui n'aurait pas pu être si sa fondation avait seulement remonté aux premiers Césars. Enfin, dans un autre passage, il parle de ces murailles comme pourries par l'action de la vieillesse, *carie vetustatis invalidos,* autre signe d'une haute antiquité.

Si l'on ajoute aux témoignages de la science, l'étude des ruines qui entourent Autun et qui indiquent un de ces grands théâtres des choses humaines où se concentrent les intérêts des nations, les derniers doutes disparaissent sans qu'il soit besoin d'invoquer un fait qui est cependant décisif. Lorsqu'on creusa le sol pour y construire les fondations du séminaire, on découvrit deux marbres antiques et une plaque de bronze dans un puits fermé depuis le règne de Valentinien; la plaque de bronze, dont l'authenticité a été reconnue par plusieurs archéologues distingués, portait cette inscription : *Deæ Bibracti.*

Bibracte s'éleva donc aux lieux où Autun s'élève aujourd'hui ; par suite, la première histoire de ces lieux c'est dans celle de Bibracte qu'il faut la chercher. Une des plus importantes métropoles de la Celtique, centre de la domination des Éduens qui, eux-mêmes, commandèrent longtemps à la confédération puissante des Segusii, des Aulerci-Brannovices, des Branovices et des Ambivareti qui occupaient la Bourgogne, la Bresse, le Lyonnais le Beaujolais, le Forès, le Bourbonnais et le Nivernais dans notre ancienne France, et, dans la nouvelle, la plus grande partie des départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de l'Yonne, de l'Aube, de la Nièvre, de l'Ain, de la Loire, du Rhône et de l'Allier, Bibracte devait remonter à la plus haute antiquité. Nous ne discuterons pas l'opinion des auteurs qui veulent qu'elle ait été bâtie par Samothué, petit-fils de Noé et fils de Japhet ; les éléments manquent pour contredire les opinions de ce genre aussi bien que pour les établir. L'historien Justin veut que les Phocéens, qui envoyèrent une colonie pour fonder Massalie (Marseille) 600 ans environ avant Jésus-Christ, aient appris aux Gaulois l'art de bâtir les villes, et que Bibracte ait été la première cité bâtie, à l'aurore de la civilisation, dans la Celtique. C'est là une conjecture plutôt qu'une opinion ; rien ne prouve que l'art de bâtir ait attendu les Phocéens pour paraître dans les Gaules.

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que Bibracte, qui devait son nom à sa situation au pied d'une montagne ouverte par un grand chemin, ce qui est le sens du mot celte, comme du mot latin *bifractus*, était déjà très-considérable dans les Gaules, quand les Romains y entrèrent. C'est là qu'était placé le centre d'un gouvernement établi sur la puissance d'une classe sacerdotale et d'une classe nobiliaire entourées d'une démocratie remuante. Les druides avaient un de leurs colléges les plus célèbres à Bibracte, et, à une lieue à peu près de la ville, vers le couchant, le mont Dru a conservé leur souvenir. La forme du gouvernement était élective, c'était une magistrature unique, absolue, quoique annuelle, celle du vergobret[1] qui avait droit de vie et de mort sur tous les citoyens pendant la durée de son mandat, et qui, pendant le même laps de temps, ne devait pas sortir du territoire éduen. Cependant, on peut voir, par ce que rapporte César, dans le premier livre de ses *Commentaires*, que si l'autorité du vergobret ne rencontrait pas de limites en droit, elle en trouvait en fait. Il semble, lorsqu'on rapproche les différents passages des *Commentaires*, que la constitution éduenne était un mélange de démocratie et d'aristocratie, qu'il y avait de grandes existences plus fortes que les lois, et qu'à Bibracte, l'influence n'était pas toujours dans les mêmes mains que l'autorité. Il est facile, en outre, d'apercevoir qu'il y avait, dans ses murs, deux partis, à l'époque de l'invasion romaine. César, dont le jugement est un peu suspect en pareille matière, met dans la bouche de Liscus un blâme qui ressemble à un éloge, lorsque le vergobret parle des gens qui disent « que mieux vaut encore obéir à des Gaulois qu'à des Romains, si les Éduens sont désormais impuissants à conquérir la domination. » Ce passage, rapproché de quelques autres traits répandus dans les *Commentaires*, peut servir à expliquer le rôle que joua Bibracte dans la suite de ces guerres. Elle était le

1. Dans la langue des Gaels, ver-go-Breith se traduit ainsi : *homme pour le jugement.*

centre d'une confédération puissante qui avait dominé la Celtique ; les Arvernes (peuples d'Auvergne), qui étaient les rivaux des Éduens, ayant appelé à leur aide Arioviste et ses Germains, avaient défait, dans plusieurs batailles rangées, les Éduens qui avaient perdu toute leur noblesse, tout leur sénat et toute leur cavalerie. Bibracte fut donc romaine pendant les guerres de la Gaule, parce que les ennemis de Bibracte étaient germains. Cependant, à la fin de la guerre, quand Vercingétorix rallia presque tous les peuples de la Gaule au drapeau de l'indépendance nationale, ce parti que Liscus dénonçait, quelque temps auparavant, comme contraire aux Romains, devint le maître des affaires à Bibracte. L'assemblée, d'une voix unanime, maintint le commandement des forces de la Gaule à Vercingétorix, et décida que les Éduens et leurs alliés fourniraient un contingent de trente-cinq mille hommes. Plus ambitieux que patriotes, les Éduens, ou du moins un grand parti chez les Éduens, regrettèrent leur démarche, quand ils virent que le commandement leur échappait, et se recommandèrent d'avance à la clémence de César, sans oser cependant se séparer de la coalition.

Ce fut la seule tentative de Bibracte contre César. Après le désastre de Vercingétorix, dans les murs d'Alésie, on voit César distribuer les prisonniers à ses soldats, à l'exception des Éduens et des Arvernes, qu'il réserva comme un moyen d'obtenir la soumission des deux États. Bibracte se rendit en effet sans coup férir aux vainqueurs, exemple imité par les Arvernes, et César restitua, tant à la cité des premiers qu'à celle des seconds, environ vingt mille captifs. Tandis qu'il plaçait Cicéron *in Cabillone* (Châlon-sur-Saône), et Quintus Sulpicius *in Matiscone* (Mâcon) pour assurer les vivres de l'armée, lui-même prit ses quartiers d'hiver à Bibracte.

Bibracte joua donc, dans la Celtique, à peu près le même rôle que Massalie joua dans une autre partie de la Gaule ; et, circonstance remarquable, les Massaliotes furent les intermédiaires de l'alliance de Bibracte avec Rome. Cette ville était le centre d'une population plus civilisée, mais aussi moins énergique et plus molle que celle des Arvernes. Les Éduens représentaient dans la Gaule le parti romain, que la politique du sénat entretenait dans tous les pays qu'il voulait conquérir, et cependant, à Bibracte même, il y avait une faction qui inclinait contre les Romains et qui devint la plus forte quand la Gaule entière se leva contre Rome, parce qu'il y a des mouvements d'opinion qui emportent toutes les résistances et subjuguent tous les intérêts, et aussi parce que les Éduens, supposant que la Gaule coalisée réparerait les échecs de la Gaule vaincue en détails, voulaient participer à la victoire de la nationalité gauloise, pour avoir la part principale dans le triomphe et garder leur position de peuple dirigeant.

Cependant, à la fin de la guerre, César ne se montre pas implacable, la défection momentanée des Éduens ne lui fait pas oublier les services qu'ils ont rendus, et surtout ceux qu'ils peuvent rendre. Il les traite comme les Arvernes, parce qu'ils sont comme eux à la tête de l'une des deux grandes fédérations de peuples qui se partagent la Gaule ; il prend ses quartiers d'hiver à Bibracte, qui rentre en possession de son ancienne puissance. Dans les premiers moments, le triomphe de Rome est en quelque sorte le sien, et le parti que la ville éduenne avait

dans les Gaules s'agrandit comme tous les partis auxquels sourit le succès. Elle jouit d'une autorité dépendante, il est vrai, comme toute autorité qui existe par la permission de Rome, mais elle conserve ses lois municipales et elle ne paie ni le tribut, ni le cens ; toutes ses contributions se bornent à une espèce de solde militaire. Tel est le premier état de Bibracte après la conquête, au moment de l'établissement de la domination romaine. C'est alors qu'elle prend le nom de son protecteur et qu'elle s'appelle *Julia Bibracte*, Bibracte la Julienne.

Sous Auguste, la domination romaine étant déjà mieux assise, l'empereur prend une détermination qui doit être fatale à Bibracte et qui contient en germe sa perte. Il fait une division nouvelle de la Gaule : Bibracte se trouve comprise dans la Lyonnaise sans en être la capitale. Plus tard, sous Constantin, lorsque la Gaule sera divisée en dix-sept provinces, la même exclusion subsistera. Les Romains ont fondé à Lyon, dans une position bien supérieure à celle de Bibracte, au confluent de deux grands cours d'eaux, le Rhône et la Saône, une colonie romaine qui devient la métropole de la Lyonnaise et par conséquent de Bibracte. C'est la même politique qui avait fait fonder de si bonne heure, dans une autre partie de la Gaule, Narbonne ; les Romains ne voulaient pas que leur domination dépendît ici de Bibracte, là de Marseille. Les habitants de Bibracte se sentant profondément atteints par la fondation de Lyon, et voulant partager au moins avec la nouvelle cité les faveurs de l'empereur, résolurent de déguiser leur origine celtique sous un nom latin, et cachèrent la Bibracte éduenne sous le nom d'*Augustodunum*, dans l'espoir que cette flatterie toucherait l'empereur. Ici commence la seconde période de l'histoire de la ville d'Autun.

Augustodunum subit l'administration du vainqueur ; il obéit à un préteur et prend la physionomie d'une ville romaine, comme il en a pris le nom. On y retrouve, comme dans toutes les villes fondées ou reconstruites par les légions, la distribution normale en trois parties distinctes : le *prætorium* et le *castrum*, c'est le château situé dans la partie la plus élevée de la ville ; le *palatium*, placé au-dessous du *castrum*, et enfin la *cité* proprement dite. Un capitole, un théâtre, un amphithéâtre, des temples aux dieux romains, un Champ-de-Mars dont le nom, profondément altéré, a laissé cependant sa trace dans celui d'un quartier d'Autun, *Mars-chaud* (Martis-Campus), de magnifiques aqueducs s'élèvent peu à peu dans l'ancienne cité éduenne ; des voies romaines, les traces de huit de ces voies subsistent encore, la relient aux cités voisines. Les Romains y fondent, pour l'enseignement des langues grecque et latine, de la législation et des sciences cultivées à Rome, les célèbres écoles mœniennes, probablement afin de s'emparer de la jeunesse de la Gaule celtique, qui venait recevoir à Bibracte les leçons des druides.

C'est à Augustodunum que remontent les ruines antiques qui existent encore aujourd'hui ; les murailles ont probablement été rebâties par les Romains sur leurs anciennes fondations, car Ammien Marcellin parlait, il y a plus de quatorze cents ans, de leur vétusté, et elles sont encore debout, avec leur revêtement en cubes de grès, qui produit un bel effet. Il est vrai que, démantelées par Tetricus ou les Bagaudes, elles furent reparées en partie par Constance Chlore et Constantin. Saint Léger les fit rebâtir du côté du sud, et le roi Jean commença une nou-

velle enceinte dans la première, du côté du faubourg de *Mars-chaud*; enfin on y travailla presque sans interruption dans le XVI[e] siècle, pendant une période de quarante années (1544-1584). Les monuments les plus remarquables qui restent de l'antique Augustodunum sont la porte d'Arroux, située près de la rivière de ce nom, sur la grande voie d'Agrippa, qui, dans son trajet rectiligne à travers la ville, était pavée d'énormes blocs de granit, dont quelques-uns sont encore en place; la porte Saint-André, près du lieu où saint Symphorien fut martyrisé : elle donnait issue à la voie de Besançon, qui se bifurquait, à cinq kilomètres d'Autun, sur Alise et Langres; la pyramide de Couhard, qui domine le champ des urnes, et que l'on considère comme un monument funéraire; sur le bord de la rivière, le temple de Janus, dont il ne reste que la *cella*, haute encore d'au moins soixante pieds; entre la ville et la nouvelle enceinte, les ruines du théâtre, un des plus vastes théâtres connus, car plus de trente-deux mille spectateurs pouvaient y prendre place; tout à côté était situé l'amphithéâtre, dont les substructions, récemment examinées par les soins de la société éduenne, ont donné la certitude que ses proportions approchaient de celles du Colysée de Rome. Il est construit en hémicycle, et l'on distingue au pourtour les cavernes où l'on enfermait les bêtes féroces destinées à combattre les gladiateurs; ce fut de là que sortit le lion ou le tigre qui se refusa à dévorer le Boïen Maricus, et les bêtes auxquelles on livra les chrétiens pendant les persécutions. Ce ne sont encore là que les principales ruines. Les antiquités gallo-romaines sont si nombreuses à Autun, qu'on ne saurait en donner même la nomenclature sommaire. Des fouilles multipliées ont fait et font découvrir encore, tous les jours, des médailles gauloises et romaines, tant consulaires qu'impériales, des pièces de monnaies, des inscriptions, des statuettes, des vases, des colonnes, et toute espèce d'objets antiques. Ces débris, comme de muets témoins, attestent la grandeur et la prospérité passées d'Augustodunum.

Cette ville, en effet, tient une place importante dans la Gaule impériale; l'influence politique avait été transférée à la colonie romaine de Lyon, qui était le centre gouvernemental; mais l'influence des richesses, de la population et de l'intelligence demeura longtemps à Augustodunum. La politique des empereurs cherchait à consoler les Éduens de leur déchéance, en multipliant en leur faveur les grâces et les titres honorifiques. Ils avaient été les premiers dans la Gaule à recevoir le droit de bourgeoisie romaine. On décerna à Augustodunum le nom de *sœur de Rome*, on l'appela *la Rome de la Celtique*, et Lucain donna aux Éduens, dans son poëme, le nom de *frères*.

Æduos fratres capita alta ferentes.

Cependant il arriva aux Gaules, et en particulier aux habitants d'Augustodunum, ce qui arrive aux hommes et aux peuples qui ont les prospérités matérielles, mais à qui les jouissances morales que procure ce bien inestimable, qu'on appelle la liberté, sont refusées. Le petit nombre de faits que fournit l'histoire générale sur l'histoire particulière d'Autun pendant la période gallo-romaine, ne laissent pas de doute à cet égard. Il y avait dans cette ville une population d'autant plus sensible à l'absence de la liberté politique, qu'elle était le centre intellectuel

de la Gaule ; c'était là que toute la jeunesse des provinces les plus éloignées venait chercher l'enseignement : les écoles d'Autun étaient célèbres en tout lieu, on y venait même de Rome. Cette grande cité était ce que nous appelons, dans nos sociétés modernes, une ville d'université. Augustodunum avait reçu cet avantage comme un héritage de Bibracte, où il y avait un fameux collége de druides. Quand on étudie l'histoire, on est étonné de la force de certaines habitudes qui maintiennent certains lieux en possession de certains priviléges, par cela seul qu'ils ont été une fois acquis ; on dirait que, sauf les droits de la liberté humaine, il y a au moral comme au matériel une pente qui, une fois établie, contribue singulièrement à déterminer le cours des choses. Quand nous arriverons à l'Autun moderne, nous retrouverons un séminaire célèbre, continuant la tradition des hautes études aux lieux où fleurirent les écoles épiscopales du moyen âge, après les écoles gallo-romaines d'Augustodunum, qui succédaient aux écoles druidiques de Bibracte.

Ce caractère d'indépendance, qu'on trouve ordinairement dans la jeunesse intelligente des villes de hautes études, va se révéler ici par l'épisode de Sacrovir. L'an 21 de notre ère, Tibère étant empereur, l'Éduen Sacrovir, ce nom indiquait peut-être une origine druidique, fit soulever une partie des Gaules de concert avec Julius Florus. Nous laisserons de côté, dans le récit de cette insurrection dont on trouve un beau tableau dans Tacite, tout ce qui ne se rattache pas spécialement à Augustodunum. Le mouvement y fut plus sérieux que partout ailleurs, et Tacite en donne la raison. L'État des Éduens était plus puissant, et les forces romaines étaient plus éloignées; Sacrovir s'était emparé d'Augustodunum, la capitale de la nation (*caput gentis*), à la tête des cohortes qu'il avait armées. Maître de cette ville, il avait fait distribuer des armes à toute la jeunesse composée des rejetons des plus nobles familles des Gaules, venus à Augustodunum pour y chercher le bienfait d'une éducation libérale. En les compromettant dans son entreprise, Sacrovir espérait rattacher à sa cause leurs parents et leurs amis. Il réunit ainsi jusqu'à quarante mille hommes; sur ce nombre, huit mille étaient armés comme les légionnaires, le reste n'avait que des pieux, des coutelas et d'autres instruments de chasse. On grossit cette troupe en y enrégimentant les crupellaires, esclaves destinés au métier de gladiateurs, et couverts d'une armure de fer qui les gênait pour frapper en servant à les défendre. Ces forces étaient accrues par le concours des autres Gaulois qui, sans attendre que leurs cités se déclarassent, venaient offrir leurs personnes.

La nouvelle de cette insurrection jeta l'alarme à Rome ; on y murmura hautement contre l'imprévoyance de Tibère qui, soit par suite de la profondeur impénétrable de sa dissimulation, soit qu'il sût que le péril réel était au-dessous des craintes qu'on faisait paraître, afficha dans ses paroles et sur son visage la plus grande sécurité. L'événement justifia cette confiance. Pendant que Rome était ainsi inquiète, Silius, chef des forces romaines, marchait à grandes journées vers le foyer de la révolte, à la tête de deux legions et de troupes auxiliaires. Les citoyens d'Augustodunum n'avaient pas bu impunément à la coupe des jouissances matérielles, car Tacite nous montre l'armée romaine indignée que Sacrovir ait eu l'audace de l'attendre. Le discours de Silius est rempli de ce sentiment : « Il

est honteux, disait-il à ses soldats, pour vous, vainqueurs de la Germanie, d'être conduits contre des Gaulois comme s'il s'agissait d'ennemis. Plus les Éduens sont riches et adonnés aux plaisirs, plus ils sont impropres à la guerre; battez-les, et poursuivez-les dans leur fuite. » La rencontre eut lieu dans la vallée de la Dheune entre Conches et Saint-Léger, vers la douzième borne de la voie romaine qui conduisait d'Augustodunum à Châlon-sur-Saône [1]. Les citoyens d'Augustodunum ne tinrent pas; les crupellaires seuls arrêtèrent un instant, par leur résistance inerte, les Romains, qui furent obligés, à cause de leur armure, de les démolir comme une muraille. Sacrovir se réfugia d'abord à Augustodunum; bientôt après, craignant d'être livré, il se perça de son épée dans une maison de campagne où il s'était retiré avec ses amis les plus fidèles, qui imitèrent son suicide.

Pour retrouver dans l'histoire le nom d'Augustodunum, ou du moins des Éduens, dont il était la capitale, il faut aller jusqu'au règne de Claude, et descendre jusqu'en l'an 41 de notre ère, époque à laquelle cet empereur, malgré une assez vive résistance, rendit un sénatus-consulte qui attribua aux Éduens les premiers la faculté d'obtenir la dignité sénatoriale à Rome. C'était, dit Tacite, le prix d'une alliance ancienne accordé aux Éduens, parce que seuls dans les Gaules ils pouvaient invoquer les liens d'une fraternité incontestable avec Rome.

La Gaule et Augustodunum en particulier devenaient de plus en plus romains. Trente ans environ plus tard, dans la soixante-neuvième année de notre ère, quand le Boïen Maricus, saisissant l'à-propos de la lutte de Vitellius et d'Othon, se présenta comme un homme inspiré d'en haut pour appeler les Gaules aux armes contre la domination romaine, les Éduens se chargèrent de réprimer cette tentative. « Déjà, dit Tacite, ce libérateur des Gaules et ce dieu, c'était le nom qu'il se donnait, entraînait à la tête de huit mille hommes les bourgs les plus proches des Eduens, lorsque cette cité, pleine de sagesse, ayant convoqué sa jeunesse, à laquelle Vitellius réunit quelques cohortes, dispersa cette troupe de fanatiques. Maricus, fait prisonnier dans le combat, fut livré aux bêtes : le stupide vulgaire le croyait invulnérable, parce qu'elles ne le déchiraient pas; cela dura jusqu'à ce qu'on l'eût vu mettre à mort devant Vitellius. »

Sous le règne de Vespasien, les Éduens sont encore désignés comme les alliés des Romains [2]. Ils se déclarèrent contre Sabinus et furent récompensés par l'établissement d'une fabrique de cuirasses que les Romains fondèrent dans leur ville. Sous le règne de Claude II, en l'an 268 de notre ère, Augustodunum, qui tenait pour son parti, fut presque détruit par Tetricus. Il chassa d'Augustodunum les familles les plus dévouées aux Romains, et parmi ces familles les ascendants maternels d'Ausone qui a chanté (dans ses Parentales) sa mère Æmilia, obligée de fuir d'Augustodunum avec son père Cecilius Virgilius et son aïeul. Ce fut le premier désastre de cette ville, qui devait avoir une part si large dans les calamités des Gaules pendant les convulsions de la décadence romaine, et être si souvent visitée par la dévastation.

1. Grivault de la Vincelle.
2. Fœderati Ædui; Pline, t. IV, p. 18.

Aurélien la restaura, mais l'histoire générale rapporte que, vers l'an 280 de notre ère, sous l'empereur Probus, Augustodunum souffrit beaucoup des ravages des Allemani; qu'en l'an 290, Dioclétien étant empereur, elle fut saccagée par les Bagaudes; ce fut alors que les écoles mœniennes, dont la renommée était si grande, demeurèrent fermées. Augustodunum, quoiqu'il obtînt de Maximien quelques remises sur les taxes, ne devait sortir entièrement de ses ruines que vers le commencement du IVe siècle, et par les soins de Constance Chlore et de son fils Constantin-le-Grand. Le premier qui, adopté par Maximien, en 292, et nommé César, puis Auguste, eut pour département les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne, prit en considération le sort de cette grande ville, une des lumières de la Gaule. Il existe une lettre adressée par cet empereur, au fameux rhéteur Eumène, son secrétaire, dans laquelle il le place à la tête des écoles de la Gaule, et le charge spécialement de rendre à l'enseignement son ancienne splendeur dans les murs d'Augustodunum [1]. Cet Eumène, dont il reste quatre panégyriques d'une latinité supérieure à celle des contemporains, était un homme docte pour le temps et qui ramena la foule dans les écoles d'Augustodunum. Né dans cette ville, d'un père Athénien, il consacra généreusement à sa patrie, les six cent mille sesterces de traitement que l'empereur lui avait assignés. Augustodunum ainsi secouru, soulagé du poids de l'impôt par Constantin qui diminua ses charges de près d'un tiers, se repeupla et vit les terres qui l'entouraient remises en culture. C'est alors qu'Eumène, pour témoigner sa reconnaissance et celle de la ville à l'empereur Constance Chlore et à Constantin, donna à Augustodunum le nom de *Flavia*, particulier à leur famille, comme il donna à la cité éduenne les noms de *Julia*, *Pola*, *Florentia*, qui se retrouvent dans ceux de Jully (*Juliacum*), Pouilly (*Poliacum*), Fleury (*Floriacum* et *Florentia*), vers le centre de l'ancien pays éduen. Constantin continua en effet à Augustodunum la protection dont l'avait entouré Constance Chlore; il la visita et la favorisa de tout son pouvoir. Cependant, après la mort de Constantin, Augustodunum vit, en 349, Magnence prendre la pourpre à la suite d'un grand banquet, et se déclara pour lui. Constant, qui chassait dans les forêts voisines, prit la fuite, mais il fut atteint et mis à mort à Elne dans les Pyrénées. Quatre ans après, Magnence, vaincu par l'empereur Constance, se donnait la mort à Lyon.

Ici deux nouveaux points de vue vont se présenter, deux nouveaux éléments vont entrer dans cette histoire. Après le Bibracte éduen et l'Augustodunum gallo-romain, l'Autun chrétien, l'Autun bourguignon vont commencer à attirer nos regards. Non que les premières invasions de Barbares et les premiers pas du christianisme ne remontent à des époques bien antérieures, mais il a fallu, pour suivre le mouvement des destinées gallo-romaines d'Autun, le séparer des faits qui, placés sur le second plan du tableau, ne devaient prendre que plus tard leur développement. Le sort de cette ville, sauf les traits particuliers que nous avons signalés, n'avait été, pendant la période que nous venons de retracer, qu'un épi-

1. Voici le texte latin : « Salvo igitur privilegio dignitatis tuæ, hortamur ut professionem oratoriam recipias, atque, in supradicta civitate, quam non ignoras nos ad pristinam gloriam reformari et vitæ majoris studium, adolescentum excolas mentes, nec putes hoc munus ante partis aliquot tuis honoribus derogari. Vale, carissime Eumeni. »

sode du sort général des Gaules et de toutes les provinces de l'empire. Autun eut sa large part des effroyables misères qui accompagnèrent et précipitèrent la ruine de la domination romaine. La source principale de ces misères, c'était un impôt dévorant, hors de toute proportion avec la production. Lactance a tracé, avec une effrayante énergie, le tableau de cette lutte entre un fisc insatiable et une population épuisée. C'est à cette situation générale et aux récits des historiens de cette époque qu'il faut se reporter, par la pensée, pour bien comprendre la situation d'Autun. Il eut ses curiales enchaînés à la curie, forcés de se marier, pour que l'impôt dont ils répondaient eût toujours sa caution Épuisé avec le reste de l'empire par le fisc, il se dépeupla et vit tomber ses terres en jachères; c'est ainsi qu'on lit dans les panégyriques d'Eumène, que Constantin fut obligé de remettre à cette cité un arriéré de six ans de taxes, et que ses terres avaient cessé d'être cultivées. Enfin, il subit tous les maux qui accablaient un empire qui ne produisait plus assez pour suffire aux frais de sa défense et de son administration, et il était dans cette position désespérée, quand le christianisme et les Barbares vinrent apporter les eléments d'une nouvelle société dans les Gaules.

Le christianisme pénétra de bonne heure à Augustodunum. Une histoire manuscrite des évêques de cette ville veut qu'il ait eu des adhérents dans son sein dès les temps apostoliques [1]; mais on ne saurait appuyer cette opinion que sur des vraisemblances; le premier témoignage historique de l'existence du christianisme à Autun se trouve dans les actes du martyre de saint Symphorien, l'an 177 de notre ère. L'ancienne capitale des Éduens avait accueilli avec empressement les superstitions du polythéisme romain, et les avait mêlées aux superstitions du polythéisme gaulois, entées sur le culte druique Elle était adonnée au luxe et aux plaisirs, les deux vices les plus contraires au christianisme; aussi voit-on qu'Augustodunum fut avec Lyon et Vienne au nombre des villes où la fureur populaire poursuivit les disciples du Christ, et l'on ne saurait douter que le magnifique amphithéâtre, dont les ruines subsistent encore, ait vu plus d'un chrétien livré à la griffe et aux dents des bêtes. Ce fut une de ces manifestations populaires qui amena le supplice de saint Symphorien [2].

« Dans ce temps, disent les actes de son martyre, Augustodunum, l'antique cité des Éduens, remplie des cérémonies d'une religion sacrilége, se glorifiait de contenir un grand nombre de temples d'idoles; mais elle rendait un culte particulier à Cybèle, à Apollon et à Diane. » Or, sous le règne d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle, vivait à Autun un homme que son rang, sa fortune et la gravité de ses mœurs avaient élevé aux premiers emplois de sa cité : c'était lui qui servait de protecteur aux chrétiens très-peu nombreux d'Autun; il se nommait Faustus. Deux prêtres de Smyrne, Benigne et Andoche, disciples de saint Polycarpe, disciple lui-même de saint Jean, étant venus à Autun avec le diacre Thyrse, vers l'époque où saint Irénée, autre disciple de saint Polycarpe, annonçait l'Évangile à

1. Cette histoire est conservee dans la bibliothèque de l'evêché; voici le passage auquel nous faisons allusion : « Il se trouve des hommes serieux et dignes de foy qui tiennent que les Gaulois reçurent l'evangile bientôt apres la passion de Jesus-Christ, et que le passage de saint Paul, allant et venant d'Espagne, y a apporte grande edification et instruction chretienne. »

2. Acta sancti Symphorii apud D. Ruin.

Lyon, Faustus les reçut avec empressement. Ils accrurent par leurs prédications le nombre des fidèles, et payèrent leurs dettes envers Faustus en ouvrant à toutes les vertus l'âme de son fils Symphorien; puis tous trois obtinrent le martyre. Leur disciple Symphorien marcha sur leurs traces : un jour que l'on promenait processionnellement la statue de Cybèle sur un char, quelques fanatiques voulurent obliger Symphorien à adorer avec eux cette statue, et, sur son refus, ils le conduisirent devant le préteur Héraclius. Interrogé par ce magistrat, Symphorien répondit qu'il était chrétien, et exprima son horreur pour l'idolâtrie. Héraclius employa tour à tour, et toujours en vain, les caresses et les menaces pour le déterminer à brûler l'encens devant la déesse. Symphorien, au lieu de céder, adressa à la foule qui entourait le tribunal de vives paroles sur la folie des superstitions païennes et la grandeur des vérités évangéliques. Alors Héraclius l'interrompit en prononçant la sentence : « que Symphorien, convaincu de sacrilége envers nos dieux, à qui il a refusé de sacrifier, et dont il a outragé les autels, meure par le glaive pour venger les dieux et les lois. » Le lieu des exécutions publiques se trouvait en dehors de l'enceinte de la ville. Tandis que les licteurs y conduisaient le martyr, sa mère courut sur les remparts, et, au moment où il passait la porte qu'on nomme aujourd'hui la porte Saint-André, elle lui cria, comme la mère des Machabées : « Mon fils, souvenez-vous de Dieu, et persistez dans votre résolution. On ne doit pas craindre la mort qui conduit à la vie. Pour ne pas regretter la terre regardez le ciel. » Symphorien souffrit courageusement la mort, et son sang enfanta de nombreux fidèles. Les chrétiens enlevèrent le corps du martyr, et l'ensevelirent à côté d'une fontaine presque côtoyée par la voie romaine qui reliait Autun à Langres. Ce lieu, consacré par les reliques du saint, acquit un pieux attrait pour les fidèles; la tradition place à peu de distance le cimetière où ils se rassemblaient pendant la nuit pour célébrer les saints mystères.

Cependant, ce ne fut guère que lorsque les plus mauvais jours vinrent pour Autun que le christianisme y fit des progrès; après les ravages de Tetricus et des Bagaudes, le christianisme, ce grand consolateur de toutes les misères, trouva les cœurs moins durs et les esprits moins fermés. Saint Amator, saint Martin et saint Révérien, tous trois martyrisés par ordre d'Aurélien, auraient été, suivant la tradition, les premiers évêques du diocèse, dont le siége était Augustodunum, et qui comprit d'abord toute l'étendue de la cité éduenne, et par conséquent Châlon-sur-Saône, Mâcon et Nevers, qui plus tard devinrent le siége de trois évêchés. Après eux paraît saint Rhétice, le premier évêque d'Autun dont l'existence soit historiquement démontrée.

Saint Rhétice florissait à Autun vers la fin du IIIe siècle, il ne mourut que vers l'an 334. Il gouvernait l'Église d'Autun lorsque Constantin visita cette ville. D'après une tradition, ce fut auprès d'Autun qu'apparut la croix miraculeuse que l'empereur vit dans le ciel, et ce fut saint Rhétice qui commença à l'instruire dans les vérités du christianisme. On peut juger d'une manière assez exacte la situation d'Autun, à cette époque, par la manière dont les choses se passèrent à l'arrivée de Constantin. Le parti païen, qui était sans doute le plus riche et le plus puissant dans une ville savante et corrompue par sa richesse, a d'abord l'avantage. Il députe le philosophe Eumène jusqu'à Trèves, pour aller complimenter l'empereur et

l'engager à visiter Augustodunum. La harangue d'Eumène est pleine des images du paganisme. « Dieux immortels, puisse venir bientôt cet heureux jour, où le dieu en présence duquel je parle en ce moment, après avoir rendu la paix à son empire, viendra dans nos bois sacrés dédiés à Apollon, et près de ces fontaines, dont les sources forment, par une douce vapeur, un nuage léger qui réjouira ses yeux. Oui, auguste prince, vous serez charmé de ces eaux dont la chaleur ne doit rien à celle du soleil et qui, soit pour le goût, soit pour l'odorat, égalent les eaux les plus fraîches [1]. Cette noble et antique cité qui se glorifiait jadis du nom de sœur de Rome, espère apprendre de votre bouche que ses édifices publics et ses temples, naguère si magnifiques, seront réparés. » Dans le discours d'action de grâces (311), il n'est plus question des temples des dieux, et c'est à peine si trois ou quatre expressions trahissent les croyances païennes de l'orateur. Constantin avait versé des larmes au récit des maux soufferts par les habitants de l'antique cité éduenne; mais, au moment d'écrire le monogramme du Christ sur les étendards romains, il n'avait rien fait pour les impuissantes idoles dont il abandonnait le culte : le christianisme prévalait à Autun comme il allait prévaloir dans l'empire.

A partir de ce moment, il n'est plus question du rhéteur Eumène ; le chef des chrétiens, saint Rhétice, remplit seul la scène. Lorsque les donatistes demandent à Constantin des évêques des Gaules pour juges, l'empereur indique Rhétice d'Autun, avec Materne de Cologne, et Marin d'Arles [2]. Lorsque les évêques des Gaules et de l'Italie sont assemblés à Rome, dans le palais de Latran récemment donné par Constantin au pape Melchiade, Rhétice d'Autun s'asseoit immédiatement après le souverain pontife [3], quoique les évêques de Milan, de Cologne, d'Arles, de Pise, dont les siéges étaient extrêmement importants, assistent à ce concile. L'année suivante, l'évêque d'Autun paraît au concile d'Arles, accompagné du prêtre Amandus et du diacre Philomathius. Il est probable qu'il fut un des promoteurs de la belle loi, rendue à Châlon vers cette époque, et par laquelle Constantin défend de marquer les criminels au front, « afin de ne pas défigurer ce visage qui a été fait à l'image de la beauté céleste [4]. » Sans doute cette haute influence tient en partie au mérite de l'homme ; outre que Rhétice avait toutes les vertus épiscopales, il était célèbre en effet par sa doctrine ; il préserva son diocèse de l'hérésie des donatistes, et il écrivit un beau traité contre les novatiens, et saint Jérôme, qui parle de cet ouvrage avec une grande estime [5], demande, dans une de ses lettres, qu'on lui envoie le commentaire de Rhétice d'Autun sur le *Cantique des Cantiques*. Mais il faut tenir compte aussi, pour expliquer cette influence, de l'importance d'Autun, ville savante, ville sacrée, centre religieux et intellectuel; les idées nouvelles, les idées chrétiennes, en y triomphant, s'emparaient de l'autorité morale qu'Autun était habitué à exercer sur les

1. Ce passage indique qu'il y avait à Autun des sources d'eaux chaudes.

2. Eusèbe les nomme dans cet ordre. *Histoire ecclésiastique*, liv. x.

3. Optat, evèque de Milève, en Numidie, liv. I. *De schismate Donatistanum*. Il vivait au IVe siècle.

4. Quo facies, quæ ad pulchritudinem cœlestis est figurata, minime maculetur. (Ordonnance de Constantin inserée dans le code Theodosien, liber II. *de Pœnis*.)

5. Legitur ejus grande volumen adversus novationum.

Gaules. On est même fondé à croire[1] que si Autun ne devint pas le premier siége des Gaules, il faut attribuer la préférence qu'obtint Lyon à la prudence et à la jalousie des Romains, qui craignaient de diminuer l'ascendant de la métropole politique qu'ils avaient fondée.

Saint Cassien, successeur de saint Rhétice, sut préserver son troupeau de l'hérésie arienne, qui régna de son temps dans l'Église, et Constant Ier, fils de Constantin, l'aida de tous ses efforts. Cependant on voit que parmi les conjurés qui proclamèrent Magnence empereur dans la ville même d'Augustodunum, il y avait un assez grand nombre de chrétiens qui, du reste, ne faisaient que suivre le mouvement qui entraînait tout le pays lassé de l'orgueil et des débauches de l'empereur Constant. Il est à croire qu'en proclamant un nouvel empereur qui, d'ailleurs, était tout au moins un enfant adoptif d'Autun, dont les écoles mœniennes avaient élevé sa jeunesse, les habitants d'Augustodunum espéraient obtenir des conditions meilleures, et que c'était l'éternelle question de la situation intolérable des provinces romaines qui venait s'exprimer dans les faits.

La part que prit Autun à la tentative de Magnence devint fatale à cette ville. L'empereur Constance, après sa victoire, fut naturellement mal disposé pour un pays dans lequel un si grand parti s'était déclaré contre lui; il ne fit donc aucun effort pour empêcher les Barbares qui commençaient à pénétrer dans l'empire, de piller le territoire d'Augustodunum. Les Alemanni qui, à plusieurs reprises, avaient envahi la Gaule, et qui y fondaient alors des établissements, entouraient de toutes parts cette ville, quand Julien, alors césar, vint dans les Gaules; ils s'étaient emparés de toutes les terres appartenant autrefois à la confédération éduenne, et les habitants, du haut des murailles d'Augustodunum, voyaient leurs champs cultivés par ces Barbares. Un de ces conquérants laboureurs, pour mieux marquer son mépris aux citoyens d'Augustodunum, conduisit le sillon de sa charrue jusqu'aux remparts de la ville. A cette vue, l'indignation rendit le courage aux habitants qui, s'élançant hors de leurs portes avec les vétérans romains établis par Julien, parvinrent à repousser les envahisseurs. Tant que Julien vécut, son épée et son nom continrent les Barbares; mais, après sa mort, ils reparurent, et, à partir de ce moment jusqu'à Majorin, le dernier empereur qui ait visité les Gaules (458), la situation d'Augustodunum ne fut plus qu'une longue crise entrecoupée de quelques instants de repos, lorsqu'il se trouvait que le chef de l'empire était un homme de courage et d'habileté.

Pendant cette période, le paganisme un moment ressuscité par Julien, achève de disparaître devant le christianisme. Les légendes, les actes des martyrs, les vies des saints fournissent à ce sujet quelques documents sur l'histoire d'Augustodunum. C'est, tantôt Martin de Tours faisant démolir un temple d'idoles dans le voisinage de l'ancienne Bibracte, et qui, assailli par une troupes de paysans idolâtres, se borne à tendre le cou au fer qu'un d'entre eux tient déjà levé sur sa tête, et le voit tomber prosterné à ses pieds. Tantôt c'est Simplicius d'Autun qui, calomnié dans ses mœurs, répond par un miracle qui convertit mille personnes. Une autre fois le même Simplicius arrête et rend immobile, par sa prière, le char

1. C'est l'avis de plusieurs auteurs qui ont écrit sur les matières ecclésiastiques.

qui traîne la statue de Cybèle autour des champs des paysans, puis d'un signe de croix il renverse l'idole à terre. Les idolâtres immolent de nombreuses victimes, et frappent les bœufs à coups redoublés, mais sans pouvoir les faire avancer. Quatre cents d'entre eux environ se disent alors : « Si la statue a en elle une force divine, qu'elle se relève et qu'elle ordonne aux bœufs de marcher; si elle demeure inerte, c'est qu'elle n'a rien de divin. » Ils immolent donc encore une victime, et comme rien ne bouge, leurs yeux s'ouvrent à la lumière et ils abjurent leurs erreurs.

On voit par ce récit, qu'alors même qu'Autun eut embrassé le christianisme, le paganisme subsista dans les pays sauvages qui entouraient cette ville. Il y avait dans ces contrées montagneuses et boisées, un mélange de paganisme romain enté sur les superstitions druidiques, que les évêques d'Autun eurent beaucoup de peine à vaincre; ces vieilles superstitions étaient sous la garde d'une ignorance profonde. Du reste, l'influence des évêques grandissait de plus en plus dans les Gaules. Sous l'épiscopat du même Simplicius, on voit saint Amator, évêque d'Auxerre, venu à Autun (418) pour conférer avec Julius, préfet des Gaules, recevoir l'accueil le plus empressé et le plus respectueux. Cette grande influence des évêques devait devenir la ressource des habitants d'Augustodunum contre les maux de toute espèce dont ils étaient menacés par la chute de l'empire romain. Les Barbares allaient en effet apporter un nouvel élément à la société gallo-romaine, et il faut suivre cet élément dans l'histoire d'Augustodunum.

Au milieu de ce déluge de Barbares, les Burgundes s'étaient emparés d'Augustodunum en l'an 280 de notre ère. L'empereur Probus les chassa de la Gaule, mais ils y revinrent sous Jovien, en l'an 363. Augustodunum passe alors sous leur domination, il fait partie du royaume de Gondicaire, qui s'étendait de la Loire au Rhône; redevient Gallo-Romain un moment par la victoire d'Aétius sur Gondicaire; puis saccagé, selon plusieurs auteurs, par Attila, ou du moins par un des corps de son immense armée, il ne tarde point à retomber sous le joug des Burgundes. Lorsque Odoacre renverse avec le faible Augustule la dernière image de l'empire romain, les Burgundes rétablissent leur ancienne domination, mais, partis catholiques, ils reviennent ariens par suite de leurs rapports avec les Visigoths qui habitaient la Viennoise. Cette circonstance sera la source des grandes épreuves pour le clergé et les catholiques qui habitent le territoire de l'ancienne cité éduenne, et en particulier pour ceux d'Augustodunum; mais en même temps elle deviendra décisive contre l'avenir politique des Burgundes, à Augustodunum comme dans le reste des Gaules, car les évêques, qui presque tous dans cette période sortirent du sein des premières familles des Gallo-Romains, comme on peut le voir par les noms des vingt-trois premiers évêques d'Autun qui eurent tous cette origine, les évêques, intermédiaires naturels entre les conquérants et les vaincus, seront mal disposés pour ces Burgundes, ariens endurcis qui troublent l'Église. Il ne faut pas perdre de vue cette loi générale, en lisant l'histoire particulière d'Augustodunum, que nous nommerons dès à présent Autun, car c'est vers cette époque que commença la transformation de son nom gallo-romain, modifié par la prononciation barbare, et qui devient successivement Augstun, Ostun et Autun; le nom d'*Ædua Christi* qu'on voulut donner à la ville,

n'ayant pu prévaloir contre un nom déjà consacré par une habitude de plus de quatre siècles.

Avant d'entrer dans cette nouvelle période, il importe d'indiquer, d'une manière sommaire, les traits particuliers de l'Église d'Autun. Constantin, qui avait pour Autun une affection toute particulière, éleva sur les temples païens, à l'époque où il reconstruisit la ville, des églises correspondant par le vocable aux églises qu'il avait élevées à Rome sur les temples des mêmes dieux. Depuis Arcadius et Honorius, qui avaient proclamé la fin de l'existence officielle de l'idolâtrie, les églises catholiques héritèrent des biens consacrés à l'entretien de l'ancienne religion; voilà pour la vie matérielle du catholicisme à Autun comme partout. Quant au spirituel, le caractère spécial de l'Église d'Autun fut une pureté et une chasteté de mœurs remarquables. Fondée par les disciples de saint Jean, l'apôtre-vierge, elle imposait la continence à ceux qui exerçaient les fonctions les plus humbles de la hiérarchie ecclésiastique. Pour compléter son organisation, la basilique de Saint-Symphorien, élevée dans ses murs, fut confiée à des moines dont la règle était empruntée aux monastères de l'Orient et de l'Égypte, et qui firent de leur maison une école de doctrine et de vertu où se formèrent plusieurs pontifes célèbres dans toutes les Gaules. Autun eut tout d'abord sa liturgie, ses cérémonies, ses usages; les offices y étaient célébrés avec une pompe et une régularité remarquables. A l'époque de la nouvelle division des Gaules en métropoles et diocèses, elle conserva son ancienne prépondérance sur les peuples de la confédération éduenne, et de près et de loin on consultait ses évêques. Il semble, par quelques usages qui persistèrent jusqu'en 1789, que dans le cérémonial il y avait une tendance au dramatique. Ainsi, pendant le carême, c'était l'usage de tendre un rideau qui cachait au chœur le sanctuaire. On ne le tirait que pendant le canon de la messe ; un lévite, caché sous les plis du rideau, donnait le signal par ces mots : *velum scissum est*.

La situation d'Autun était à cette époque la situation de presque toute la Gaule. Il y avait un comté éduen, dont le comte, *comes*, résidait à Autun. Deux populations étaient comme juxtaposées, la population barbare et la population gallo-romaine ; la première, sans culture, la seconde, remarquable par une civilisation avancée. On entrevoit, par la correspondance de saint Euphrone, évêque d'Autun, avec Sidoine Apollinaire, évêque d'Auvergne, quelques traits de la physionomie singulière de ces temps. Pour comprendre cette coexistence de deux populations dans la même contrée et la même ville, il faut se rappeler que le pays des Éduens, comme la Gaule entière, avait vu décroître, dans une progression continue, le chiffre de sa population et l'étendue de ses terres cultivées, à tel point que, longtemps avant cette époque, les habitants d'Augustodunum se félicitaient de voir les Franks vaincus et réduits en captivité par Constantin, repeupler et soumettre de nouveau à la charrue leurs campagnes changées en désert. Les Burgundes ne dépossédaient donc guère que les morts, et n'avaient à disputer les champs qu'au désert verdoyant et boisé qui gagnait sans cesse du terrain.

C'est une chose curieuse et touchante que de suivre, au milieu des désordres de ce temps, les destinées de ces espèces d'îlots, où la civilisation se réfugiait au

milieu de l'inondation des Barbares. Le comte Attale, qui exerçait le pouvoir politique à Autun, l'évêque de cette ville, saint Euphrone, Aper, un de ses citoyens les plus distingués, Sidoine Apollinaire, évêque d'Auvergne, entretenaient un commerce consacré par un amour commun pour la vertu, et le goût des choses intellectuelles. En outre, saint Euphrone, en digne successeur de saint Rhétice, prenait part à toutes les grandes affaires religieuses du temps, et maintenait ainsi la haute réputation de son siége. En 473, on le voit, de concert avec saint Patient, convoquer les évêques à Châlon, et mettre un terme au scandale des brigues auxquelles se livraient les compétiteurs à l'épiscopat de cette ville. A peu près vers la même époque, il assiste au concile tenu à Arles contre les erreurs des pristidinatiens. Ses derniers jours furent affligés par les persécutions que l'arianisme vainqueur, dans la personne des chefs burgundes, dirigea contre les catholiques, et par les guerres civiles qui éclatèrent entre les petits-fils de Gondicaire.

Autun eut beaucoup à souffrir de ces luttes intestines. Gondebaud, qui avait choisi cette ville pour capitale, livra, près de ses murs, une grande bataille à ses frères qui le vainquirent; lorsque plus tard il eut pris sa revanche en les faisant assassiner, il quitta Autun et établit le siége de sa domination à Lyon. Clotilde, nièce de Gondebaud, et seule épargnée dans le massacre de sa famille, traversa Autun en se rendant à la cour de Clovis. Autun était alors gouverné par le comte Grégoire qui, pendant une administration de quarante années, ne négligea rien pour faire régner l'ordre et la justice dans la ville; c'est ce même Grégoire qui, après la mort de sa femme, Armentaria, devint évêque de Langres; l'épiscopat exigeait alors les qualités de l'homme de gouvernement à côté des vertus du saint. Par suite de la guerre heureuse que Clovis fit à Gondebaud, et qui amena la cession d'une partie du territoire bourguignon au roi des Franks, l'évêché de Nevers fut fondé afin que cette ville qui passait, avec plusieurs portions du territoire, sous la domination politique de Clovis, cessât d'avoir pour métropole religieuse Autun, demeuré sous la domination bourguignonne. Clovis demandait, en outre, qu'un citoyen d'Autun, célèbre par sa piété et ses œuvres de charité, et qui devait être plus tard canonisé sous le nom de saint Eptade, acceptât l'évêché d'Auxerre. Mais l'humble disciple du Christ alla se cacher dans les montagnes voisines pour échapper à cet honneur[1]. Ce contraste du renoncement chrétien avec l'ambition politique dont Clovis et Gondebaud étaient possédés, donnait aux hommes selon Dieu qui cherchaient un refuge dans le christianisme contre les misères de l'humanité, plus grandes à cette époque que dans toute autre, une haute influence morale sur les chefs des Barbares. Eptade put rentrer dans sa cellule d'Autun, à condition de prier pour la prospérité du royaume de Clovis, et de consacrer sa vie, comme par le passé, au soulagement des prisonniers de guerre. Le serviteur du Christ remplit fidèlement cette double condition, et on le voit, longtemps après, obtenir de Sigismond, roi de Bourgogne, la délivrance de trois mille captifs.

Après la mort de Gondebaud et celle de Clovis, les fils de Clotilde, élevés dans

1. La dévotion à saint Eptade se conserva longtemps dans ce pays. Le prieuré de Cervon, dans le Morvan, lui était consacré.

la haine de la race de Gondebaud, se réunirent contre ses fils. Dans leurs sanglantes luttes, Autun où Gondemare, l'un des fils de Gondebaud, était renfermé, fut pris et livré au pillage. Lorsque la race des princes bourguignons fut anéantie, Autun passa sous la domination des Franks, avec tous les États des princes burgundes. Cette ville fit partie du lot de Theudeberg, roi d'Austrasie; car ce fut à ce prince que saint Germain s'adressa pour obtenir la restitution de quelques métairies de l'Église d'Autun, usurpées par le soldat franc Chariulf.

Une nouvelle phase commence ici pour Autun, celle de la domination franque. L'organisation matérielle et politique de la ville et du pays qui en dépend n'est pas sensiblement changée. Autun est, comme auparavant, gouverné par un comte, l'évêque et le clergé catholique s'interposent toujours entre la nation conquise et la nation conquérante; mais ils n'ont plus seulement à protéger les Gallo-Romains, ils ont aussi à protéger les Burgundes. Toute la vie de saint Nectaire et de saint Germain, l'un évêque d'Autun, l'autre né dans cette ville ou du moins dans son territoire [1], s'use dans cette tâche laborieuse. Autun, dont l'importance politique avait encore décru par les désastres qu'il avait éprouvés dans les dernières guerres, conserva toute son influence religieuse. L'abbaye de Saint-Symphorien avait pris une nouvelle importance sous la direction de saint Germain avant son élection comme évêque de Paris; à l'ombre de ce cloître croissaient des hommes de science et de doctrine, comme Virgile, plus tard évêque d'Arles, et Droctové, qui devait fonder la célèbre abbaye connue depuis sous le nom d'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les pèlerins venaient des pays les plus lointains visiter ce sanctuaire vénéré [2]. Les pauvres y trouvaient secours, les opprimés protection, les proscrits refuge. La force morale dont le christianisme armait ses pontifes et ses lévites était le seul bouclier des races conquises contre les races conquérantes. Quand saint Germain devient évêque de Paris et que saint Nectaire est mort, Syagrius, élu évêque d'Autun (551), remplit avec la même énergie cet office; en outre il conserve à sa ville épiscopale son vieux renom de doctrine et de science : son palais était comme une académie où les jeunes gens les plus illustres acquéraient sous sa direction les connaissances les plus élevées [3]. En même temps, il fondait à Autun un hospice, décorait avec magnificence les églises de la ville, particulièrement celle de Saint-Nazaire, et se rendait auprès de Gontran qui avait en partage le royaume de Bourgogne, le protecteur des malheureuses victimes des Franks. Syagrius ne dissimulait point ses sympathies pour les races conquises, et il affectait de rappeler les souvenirs de l'ancienne Gaule afin de réveiller un esprit national qui devait devenir une sauvegarde pour elles; c'est sans doute dans cette intention qu'au lieu de s'intituler, comme ses prédécesseurs et ses successeurs

1. Fortunat de Poitiers dit en parlant de saint Germain : « Territorii Augustodunum indigena. » Mais on lit dans le manuscrit de l'evêche : « Le glorieux et bien ayme de Dieu, *saint Germain* natif d'Autun, au faubourg Saint-Blaise. »

2. Le Grec Emanus y vint de la Cappadoce pendant l'episcopat de saint Nectaire.

3. Eustase, depuis evêque de Bourges, Didier, evêque de Vienne, un autre Didier, evêque d'Auxerre, et Pappole, successeur designe de Tetricus, evêque de Langres, avaient ete ses disciples.

immédiats, *episcopus Augustoduni*, il prenait toujours le titre de *episcopus Eduorum*. Les excès et les exactions de la race conquérante étaient intolérables; la justice était impuissante à les atteindre. Quand Gontran envoya une armée contre le roi des Goths Leuvichilde pour venger la mort d'Ingonde, fille de Brunehauld, mise à mort par ces ariens; cette armée dévasta, sur sa route, toutes les propriétés des Gallo-Romains et des Burgundes, et égorgea, jusqu'au pied des autels, les prêtres catholiques qui prenaient la défense des opprimés. Ce fut alors que le roi Gontran réunit à Autun un plaid solennel pour juger les chefs de cette armée. Chose remarquable, ils trouvèrent un refuge contre la colère du roi dans le sanctuaire vénéré de l'abbaye de Saint-Symphorien; Syagrius maintint en leur faveur ce droit d'asile qu'ils n'avaient pas respecté, et leur assura le bienfait d'un jugement sérieux. Cet évêque prit la part la plus large aux affaires de son temps. Investi de la confiance de la reine Brunehauld, chargé par elle de l'éducation de son petit-fils Thierry, l'évêque d'Autun devait s'entendre avec cette reine, haute expression de la civilisation gallo-romaine. C'est à l'instigation de Syagrius que Brunehauld fonda à Autun le monastère de Saint-Martin, l'abbaye de Sainte-Marie, plus tard nommée Saint-Jean-le-Grand, et un *xedonium*, maison hospitalière où l'on recevait gratuitement les étrangers: cette maison devint depuis le monastère de Saint-Andoche. Brunehauld, vers la fin du VIe siècle, fit décorer Syagrius du pallium par le pape Grégoire-le-Grand; c'était une récompense du service signalé que l'évêque avait rendu à la religion en protégeant à la cour de la reine d'Austrasie le moine Augustin envoyé par Rome pour convertir l'Angleterre. Dans sa lettre, le pape attachait une belle prérogative à l'honneur qu'il accordait; il annonçait, en effet, à l'évêque, qu'il voulait que l'église d'Autun fût la première après celle de Lyon; les autres évêques de la province n'eurent rang entre eux, soit dans les conciles, soit dans toute autre circonstance, que d'après la date de leur sacre. Quand la reine Brunehauld fut mise à mort (613), un serviteur fidèle recueillit ses tristes restes et les transporta précieusement dans la ville d'Autun qu'elle avait aimée, et où ils furent ensevelis dans un tombeau qui existe encore aujourd'hui en l'église de Saint-Martin; c'est un coffre de marbre qui est couvert de marbre noir et élevé sur quatre piliers d'un marbre verdâtre. Après Syagrius il faut aller jusqu'à un autre évêque d'Autun (659), saint Léger (Leodogarius), car on ne saurait mentionner que sommairement, et comme des faits qui indiquent qu'Autun n'avait pas perdu toute son ancienne importance, la visite de Dagobert et le séjour que fit dans cette ville Clovis, roi de Bourgogne et de Neustrie. Saint Léger est une des grandes figures de cette époque, et il joua un rôle important dans les luttes de l'Austrasie et de la Neustrie, comme évêque et comme homme d'État. Sans vouloir entrer ici dans le récit de sa longue lutte contre Ébroïn, qui ne se rattache pas d'une manière spéciale à l'histoire d'Autun, nous nous contenterons de dire que saint Léger, ami des Pépin et évêque d'Autun, fut vraisemblablement l'expression politique du mouvement féodal qui devait plus tard renverser la famille de Clovis, et le défenseur des intérêts urbains de sa ville épiscopale et de la ville de Lyon contre Valence et Châlon dont les évêques lui étaient contraires. Vaincu à la fin de la lutte, saint Léger se réfugia dans sa ville épiscopale où il fut bientôt assiegé. Les habitants d'Autun étaient décidés à soutenir le siége,

mais l'évêque ne voulut point exposer leurs fortunes et leurs vies, et se montrant supérieur à Ébroïn en dévouement, comme il lui avait été supérieur en clémence, il se livra lui-même à ses ennemis, qui lui crevèrent les yeux et l'enfermèrent dans un monastère. Plus tard, en 678, Ébroïn lui fit couper la tête, en l'accusant d'avoir participé à la mort de Childéric II.

Cette lutte de saint Léger et d'Ébroïn est, comme on l'a vu, un épisode de la grande révolution qui préparait la chute d'une race et l'avénement d'une race nouvelle. L'histoire particulière d'Autun se perd, depuis saint Léger, au milieu de l'histoire générale de l'époque; on ignore même les noms des comtes de cette ville depuis Leudésius jusqu'au temps de Charles-Martel qui, en 736, donna le gouvernement de la ville et du comté d'Autun à son frère Childebrand. Les familles princières du pays sont alors, avec les Childebrand, les Niebélugen et les Théodoric, c'est-à-dire les plus fameuses dans les traditions germaniques. Quant aux évêques, tout se borne à la nomenclature de leurs noms. On suppose que ce fut sous l'épiscopat de Vasco, qu'en 732 les Sarrasins, arrivant par la vallée du Rhône, ravagèrent le territoire d'Autun, mirent la ville au pillage, brûlèrent les églises de Saint-Nazaire, de Saint-Jean, et renversèrent le monastère de Saint-Martin; c'est l'année suivante que Charles-Martel remporta sa grande victoire sur Abderame, dans les plaines de Poitiers.

Sous la seconde race, la situation d'Autun ne semble pas sensiblement changée; cette ville profite seulement de la tendance des Carlovingiens à favoriser l'Église. C'est ainsi qu'il paraît vraisemblable qu'un peu avant le milieu du IXe siècle, l'évêque-gouverneur du comté d'Autun, Modoinus, obtint le privilége de faire battre monnaie, ou du moins la confirmation de ce privilége et de plusieurs autres priviléges accordés à l'Église d'Autun par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. On suppose même que la pièce d'argent qui a pour légende :

ÆDUA CHRISTI CIVITAS,

a pu être frappée pendant l'administration de ce prélat. Plus tard, Charles-le-Chauve, qui vint souvent à Autun, accorda ou confirma plusieurs priviléges à l'église de Saint-Nazaire, entre autres le droit de justice du cloître, par des lettres datées de Verberie. Sous les Carlovingiens, le comté d'Autun continua à occuper une place importante dans la Bourgogne. En 834, Bernard, comte d'Autun, s'arme pour défendre Louis-le-Débonnaire contre ses fils, et contribue à le rétablir sur le trône. Après la mort de cet empereur, le comté d'Autun (*pagus aut comitatus eduensis*) se trouve dans le lot de Charles-le-Chauve avec toute la basse Bourgogne. C'est sous le règne de ce prince que la ville d'Autun éprouva un de ces désastres si communs dans son histoire; la flotte de Sidroc et de Godefroy, chefs danois ou normands, remonta la Seine, et ces Barbares vinrent porter la dévastation et la ruine jusqu'à Autun dont ils renversèrent les églises, *vix ut vestigia restent*, dit le poëte Guillaume le Breton, dans sa *Philippiade*.

Depuis Lothaire, l'ancien royaume de Bourgogne s'étant scindé en trois parties, c'est dans le duché de Bourgogne, qu'on a appelé duché-propriétaire, que le comté et la ville d'Autun demeurèrent compris. Le nom de duché-propriétaire indique assez bien l'état des choses sous la seconde race. Son avénement avait été l'effet

d'un mouvement féodal dans la Bourgogne comme partout ailleurs, et quoique l'autorité continuât à être exercée, dans ce pays, au nom des rois franks, ce fut moins leur volonté que la force ou les combinaisons de la politique qui déterminèrent la transmission et la possession du pouvoir. Aussi on voit, en 879, Boson, duc de Pavie, disputer le comté d'Autun à Théodoric, qui était en même temps abbé de Saint-Symphorien et un des grands officiers de la maison de Louis-le-Bègue, querelle qui amena à Autun Louis II, fils de Louis-le-Bègue. Ce Boson, qui avait déterminé Charles-le-Chauve à épouser sa sœur Richilde, dont la beauté était célèbre, et qui était parvenu, par son entremise, à épouser lui-même Hermengarde, petite-fille de l'empereur Lothaire Ier, était entré en possession du comté d'Autun après la mort de Théodoric, en 879; il songea, après la mort de Louis-le-Bègue, à rétablir le royaume de basse Bourgogne et se fit proclamer roi d'Arles et de Provence. Louis et Carloman, après l'avoir vaincu, le dépouillèrent du comté d'Autun dont ils investirent Richard, fils de Théodoric. Richard-le-Justicier, duc et marquis de Bourgogne, comte d'Autun, et abbé de Saint-Symphorien (880), cette abbaye devenait un bénéfice dépendant de la souveraineté du duché, joua un grand rôle dans les affaires de son temps. Il battit, dans les plaines de Saint-Florentin et plus tard dans le Nivernais, les Normands qui avaient ravagé la Bourgogne, prit sous sa protection Charles-le-Simple, lui donna un asile à Autun et contraignit Eudes à partager le royaume avec ce prince. Un fait grave indique qu'à cette époque Autun était regardé comme une des villes les plus importantes de la Bourgogne. Quand Boson se fut fait couronner roi de la basse Bourgogne, Richard objecta qu'il était lui-même roi de Bourgogne, puisqu'il possédait Autun qui en était la capitale. Les ducs de Bourgogne étaient de la grande famille des ducs de France et des comtes de Paris qui travaillaient à s'emparer du sceptre. Ce fut même un comte d'Autun, duc de Bourgogne, Raoul, qui, le premier de cette race, s'assit sur le trône de France : son beau-frère, Hugues-le-Blanc, préféra lui décerner la couronne que de la prendre lui-même. Après son avénement, Raoul revint plusieurs fois en Bourgogne et visita la ville d'Autun. Cette maison des comtes d'Autun finit par se fondre complétement avec celle des comtes de Paris, et c'est ainsi que nous allons avoir à étudier la destinée d'Autun sous la branche ducale, dont le rude et violent Robert, petit-fils de Hugues Capet, fut l'auteur, et qui ne s'éteignit que dans la personne de Philippe de Rouvre, en 1356.

Les faits qu'il nous a été possible de réunir sur l'histoire de la ville d'Autun, pendant cette période, sont peu nombreux. En 1057, un concile fut réuni à Autun; Manassès, évêque de Reims, y fut suspendu comme coupable de simonie. Ce fut encore à Autun que fut tenu, en 1094, le concile qui excommunia le roi Philippe pour avoir épousé Bertrade du vivant d'une première femme. Peu de temps après ce concile, le pape Urbain II vint et résida quelques jours à Autun. Le pape Innocent II consacra l'église de Saint-Lazare, dédiée au saint évêque par le duc Robert Ier, et qui ne fut terminée que dans le XIIe siècle, grâce en grande partie à la générosité d'Ermentrude de Bar, sœur du pape Calixte II et belle-sœur d'Eudes Ier, duc de Bourgogne. On attribue le grand nombre de reliques qu'on trouvait à Autun, et notamment la présence de celles de saint Lazare, évêque de Marseille, à la tendance générale des contrées méridionales, dans les

IXe et Xe siècles, à transporter dans la Bourgogne, comme dans un refuge, ce qu'ils avaient de plus précieux, pour le dérober aux outrages des Sarrasins. L'église de Saint-Lazare, commencée sous Robert Ier, comme un gage de sa réconciliation avec l'évêque d'Autun, et par conséquent de la pacification de la Bourgogne, fut terminée sous Eudes Ier, consacrée par Innocent II en 1132, et ne reçut le corps de saint Lazare qu'en 1147. Ce fut l'occasion d'une fête magnifique, à laquelle assistèrent le duc de Bourgogne, Eudes II, un grand nombre d'évêques, de seigneurs, et un immense concours de peuple; la fête de la Saint-Ladre, si fameuse à Autun, est l'anniversaire de cette cérémonie.

Le pape Innocent II dont nous venons de parler, dit dans une bulle adressée à Humbert de Beaugé, évêque de cette ville : *Nobilis et famosa ecclesia æduensis.* La religion, pour qui rien ne passe, conservait à Autun ce vieux nom des Eduens, que les Romains avaient caché sous celui d'Augustodunum; comme il arrive quand un monument tombe, le sol primitif reparaissait à travers ses débris. Le pape Eugène III employait la même locution, en 1170, en s'adressant à Henri, fils du duc de Bourgogne, Hugues II, et qui était, en 1160, évêque d'Autun, ou plutôt l'*évêque éduen*, pour employer la formule dont il se servait lui-même, *æduensis episcopus.* Plusieurs fois ce siége fut ainsi occupé par les fils des souverains de la Bourgogne; d'autres noms célèbres se trouvent sur cette liste d'évêques : Guy de Vergy était évêque d'Autun de 1224 à 1245, quand le duc Hugues IV, allant en Palestine, s'arrêta dans cette ville; de 1245 à 1253, Anselin de Pommare; de 1253 à 1276, Girard de Beauvoir; puis viennent Jacques de La Roche, Hugues d'Arcy, Pierre Ier, Bertrand, qui fut nommé cardinal par le pape Jean XXII; Guy II de la Chaume, Guillaume de Tury.

En 1303, sous Louis-le-Hutin, la noblesse de l'évêché d'Autun s'unit à la noblesse du duché de Bourgogne, pour réclamer contre l'ordonnance de Philippe-le-Bel qui interdisait aux seigneurs les guerres privées. Le roi répondit par une ordonnance qui leur octroyait les armes et la guerre en la manière dont ils en ont usé anciennement. Sous Philippe de Rouvre, Autun fut ravagé par les Anglais vainqueurs à Brion, en 1359; un acte de 1362, cité par Courtépée, constate que Jacques Longeaut céda au prieur du Val-Saint-Benoist, dans la rue Chauchien, une place dont les maisons avaient été incendiées par les Anglais.

A défaut de faits éclatants, cherchons à esquisser quelques traits de l'existence collective de la ville d'Autun, telle qu'elle s'établit pendant la période qui commença à Robert, en 1043, et se termina à la mort de Philippe de Rouvre : c'est ce que quelques historiens ont appelé la *Bourgogne, duché et pairie de France en propriété.* Autun éprouve une seconde fois l'influence des causes qui lui ont fait préférer Lyon par les Romains : les ducs capétiens choisissent Dijon pour capitale. Ce n'est pas une affaire de fatalité; Dijon est moins ancien qu'Autun; à l'origine, ce n'est qu'un camp retranché des Romains; mais les Romains étaient de grands maîtres dans l'art de choisir l'emplacement de leurs camps retranchés : la plupart, par suite de leur excellente position, sont devenus des villes. C'est ainsi que Dijon avait sur Autun plusieurs avantages : d'abord il était le centre du territoire le plus fertile et le plus riche du duché; en outre, il était mieux situé stratégiquement parlant, il avançait moins sur la France proprement dite; enfin, les

voies de communication étaient plus faciles : la Saône passe à peu de distance de Dijon, c'est dans son cours que se perd l'Ouche, la rivière qui coule à Dijon même; or, la Saône est un cours d'eau plus bourguignon que la Loire qui, pour aller se jeter dans l'Océan, est obligée de traverser toute la France, et vers laquelle, d'ailleurs, l'Arroux, qui n'est pas navigable, n'ouvre aucune voie.

Depuis que la branche des comtes d'Autun s'est perdue dans la race des Capétiens, et que ceux-ci, devenus rois de France, ont fourni à la Bourgogne, dans la personne du fils de Robert, la tige d'une nouvelle race ducale établie à Dijon, Autun cesse d'être un comté. Le duc délègue à Autun un de ses représentants, chargé de rendre la justice en son nom; c'est la transition qui fit descendre peu à peu Autun du rang de comté au rang de bailliage, révolution administrative et politique déjà accomplie, en 1218, sous le duc Hugues IV, car on voit, dès ce temps, des baillis administrant la justice au nom du prince; le comté d'Autun devint alors le second bailliage de la Bourgogne. Les baillis sont capitaines pour le ban et l'arrière-ban de la noblesse, juges pour pacifier les différends des sujets, et receveurs des deniers du prince; on voit que leurs fonctions sont à la fois militaires, judiciaires et fiscales. Plus tard, elles se scinderont; ils perdront à la fois la perception des deniers et l'administration de la justice. Une charte de 1171, époque antérieure à celle que nous indiquons, établit cependant l'existence de trois officiers du duc à Autun, le *Vigerius*, chargé de la police de la ville et du pays; le *Forestarius*, chargé de la surveillance des bois du duc; le *Portarius*, ou receveur des deniers; mais il semble que l'existence du bailli fut indépendante et supérieure. Le *Vigerius*, dont quelques-uns ont fait dériver le nom de l'ancien *Vergobretus* ou *Vergobret* des Éduens, était chargé de préparer au duc, quand il venait à Autun, des vivres et un logis; l'exercice de la haute police faisait partie de ses attributions. On veut que le *Vierg* d'Autun ait été le successeur du *Vigerius* ou *Viarius*, et non une image affaiblie, une réminiscence du Vorgobret. Cependant il est établi que, dès 1324, c'est-à-dire avant l'extinction de la race de Robert, sous la domination de laquelle s'effectua la transition qui fit passer Autun du rang de comté au rang de bailliage, le vierg d'Autun portait le nom de vergobret, et qu'il n'était pas nommé, mais élu [1]. Il semble donc indiqué que le vigerius était un magistrat municipal, accepté, sans doute, par le duc, mais élu par les habitants; la juridiction du bailli était d'un degré supérieur à la sienne, car on voit un peu plus tard (1357) un vierg d'Autun, Guillaume de Mazière, obligé de faire amende honorable au chapitre d'Autun, en vertu du jugement du bailli, pour avoir fait emprisonner, sans en avoir le droit, le garde des bois de l'église cathédrale. La hiérarchie est ici assez bien marquée : le bailli représentant l'autorité judiciaire supérieure, exercée au nom du prince; le vergobret, magistrat municipal, exerçant une justice du premier degré, une justice municipale.

Nous n'avons encore parlé que de l'organisation laïque, il reste à parler de

1. Voici le texte de cette charte : *Die 24 junii*, 1324, *fuit electus Vergobretus Æduensis Johannes Deschasaulx.* Ainsi il fut élu et non nommé, élu par des échevins, et il était lui-même échevin. C'est là évidemment une autorité municipale, ce qui, du reste, s'accorde très-bien avec les fonctions qu'on lui attribue.

l'organisation ecclésiastique, qui fut toujours très-forte à Autun [1]. Elle était représentée par l'évêque, avec son chapitre composé d'un doyen, d'un chantre, ordinairement appelé grand chantre, de deux prévots, de quatre archidiacres, de cinquante chanoines, de deux abbés, de quatre sous-chantres et de cinquante chapelains. L'évêque nommait les prévots, les archidiacres, les abbés [2]; tous les autres bénéfices étaient à la nomination du chapitre, sorte d'aristocratie ecclésiastique. Le chapitre d'Autun avait eu certains droits considérables, celui de battre monnaie et d'exercer dans une certaine partie d'Autun une juridiction judiciaire. Les comtes d'Autun usurpèrent le droit de battre monnaie, mais l'on voit par une charte du temps que, sur les instances de l'évêque Wallon (891-919), et à la prière du comte Richard, le roi Charles-le-Simple rendit ce privilége à l'Église d'Autun. Eudes III, duc de Bourgogne, le lui confirmait de nouveau par une charte datée d'Autun, en l'an 1194 [3], et dans laquelle il est dit que c'est par usurpation que ses prédécesseurs ont empêché le cours des écus appelés *nummi hylenses* (*Heduenses*). Les promesses contenues dans cette charte furent souscrites entre les mains de Hugues, grand chantre d'Autun, et la charte fut approuvée par le pape Célestin III. En 1287, Hugues II, duc de Bourgogne, confirmait ce droit que le chapitre conserva jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Le second privilége est celui de rendre la justice. L'évêque et plusieurs abbayes exerçaient ce droit dans certaines circonscriptions; le chapitre était seigneur de la partie de la ville appelée le Château, et par conséquent il avait droit de justice seigneuriale sur ce quartier. En outre il avait droit de justice sur toute la ville pendant la première quinzaine de septembre, en l'honneur de la fête de saint Lazare, qu'on peut considérer comme le patron d'Autun. A cette époque, qui était celle de la foire qui attirait un nombreux concours dans la ville, le clergé d'Autun tenait *ses grands jours*. Nous entrerons ici dans quelques détails curieux [4].

Dans l'origine le *viarius ducis* représentait la noblesse, et le clergé était le protecteur naturel des classes populaires; les *grands jours* du chapitre d'Autun étaient une espèce de recours donné aux petits contre les puissants. La justice du chapitre était représentée par un terrier, c'était un chanoine nommé à la pluralité des voix et qui était ordinairement un des membres les plus distingués de l'Église. Le terrier prenait solennellement possession de sa juridiction, la veille de la Saint-Lazare. Il se rendait à cet effet avec un nombreux appareil, et accompagné de tous ses officiers, au pont d'Arroux où il tenait ses *grands jours*, et, de là, dans les quartiers de la ville. L'exposition des reliques qui avait lieu le 1er septembre, et l'intérêt commercial qui s'attachait aux foires, attiraient un grand concours de personnes. Pour occuper et distraire la multitude, le chapitre ordonnait de gran-

1. Gallia christiana.

2. C'etaient les prevòts de Sussey et Beligny, les archidiacres d'Autun, Beaune, Flavigny, Avallon, les abbes de Saint-Étienne et de Saint-Pierre de l'Étrier. (*Description du gouvernement de Bourgogne*, par le sieur Garreau. 1734.)

3. *Histoire de l'église d'Autun*, par l'abbé Gagnard.

4. Nous citerons presque textuellement une note manuscrite qu'a bien voulu nous communiquer M. de Fontenay, un des habitants notables de la ville d'Autun, à qui nous devons la plus grande partie des renseignements dont nous nous sommes servis dans cette notice.

des réjouissances, au premier rang desquelles figuraient des représentations pieuses, des mystères dont le sujet habituel était la vie de saint Lazare.

Il y avait, le jour suivant, une cavalcade municipale. Le vierg et les échevins, précédés de trompettes, escortés d'hommes d'armes, et formant une cavalcade dont faisaient partie le major et l'homme de fer portant l'étendard de la ville, se rendaient au delà du pont d'Arroux où le vierg passait en revue la garde urbaine; après quoi, on se réunissait dans le champ de saint Ladre, et l'on donnait au peuple le simulacre d'un combat entre les différentes compagnies de la garde, les uns assiégeant, les autres défendant un fort de branchages. Autun, si souvent assiégé, voulait-il rappeler ses anciens désastres? Cet usage fort ancien, car on le fait remonter jusqu'aux *vergobrets* des anciens Éduens, ne tomba en désuétude qu'à la révolution de 1789. On voit Louis XIV fixer, par un arrêt du conseil d'État à la date de 1685, la dépense de cette fête à quatre cent soixante livres, et répondre à l'évêque de la ville, qui demandait qu'on attribuât à l'hôpital la somme dépensée: « Je m'en garderai bien; il serait à désirer que chaque ville du royaume eût une semblable institution. »

Terminons cette esquisse de l'organisation de l'Église d'Autun par quelques mots sur l'institution des grands chantres, qui remonte très-haut dans l'Église grecque, dont on attribue l'établissement dans l'Église latine à saint Grégoire, et qui fut introduite ou renouvelée en France par Charlemagne. Le grand chantre (*præcentor* ou *cantor*) était le primicier, le chef des clercs, le directeur des écoles cathédrales, où l'on n'enseignait pas seulement le chant grégorien, mais l'écriture sainte et l'étude des lettres[1]. Il avait encore au XII[e] siècle, à Autun, le droit de nommer les maîtres et les maîtresses d'écoles dans toute l'étendue du diocèse. Il avait donc la direction des études, quoique l'importance de ses fonctions ne lui permît pas de s'en occuper personnellement, ce qui donna lieu à l'établissement de l'écolâtre (*scholasticus*). Une seule observation suffira pour prouver l'importance du grand chantre; c'est qu'on le voit souvent parvenir aux premières dignités de l'Église, et même à l'épiscopat. Le grand chantre, dans les premiers temps, était élu par le chapitre au scrutin. Cette école épiscopale d'Autun, placée sous la direction des grands chantres, florissait avec beaucoup d'éclat vers la moitié du XII[e] siècle; c'est alors qu'Honorius, qui accompagna Louis-le-Jeune à la croisade, et dont les ouvrages sont imprimés dans la *Bibliothèque des Pères*, professait à Autun. Étienne de Baugé, qui étudia dans cette école, devint depuis grand chantre, plus tard évêque d'Autun; il composa un traité estimé sur le sacrement de l'Autel.

Quand la première race ducale des Capétiens se fut éteinte en Bourgogne (1361) et que la seconde race ducale, dite des Valois, fut fondée par la donation faite par le roi Jean à son fils Philippe-le-Hardi, Autun, quoiqu'il ne fît point partie du duché, fut gouverné par les ducs, qui y exerçaient l'autorité de lieutenants du roi; mais il garda, du reste, ses usages. Pendant la durée de la domination de

1. L'église d'Autun possédait au X[e] siècle, et a conservé jusqu'à nos jours, plusieurs ouvrages manuscrits sur l'Écriture sainte, la théologie et les sciences profanes. Ces livres faisaient très-probablement partie de la bibliothèque de l'église épiscopale.

la maison de Bourgogne, dite de Valois (1364-1477), les faits sont rares. Cette ville eut beaucoup à souffrir, dans les premières années de la domination de Philippe-le-Hardi, des excursions d'une bande appartenant aux Grandes Compagnies, qui occupait le château de Vesvre et celui de Visigneux, situés dans le voisinage (1364). En sa qualité de lieutenant du roi dans les diocèses de Langres, Autun, Mâcon et Lyon, le duc, dont les Autunois invoquèrent l'appui, fit un traité avec cette bande, qui se retira moyennant une somme de deux mille cinq cents francs d'or qu'il fallut emprunter à l'archiprêtre[1], un des anciens chefs des Grandes Compagnies, qui avait reçu, en Bourgogne, la seigneurie de Château-Vilain. On remit à l'archiprêtre le château de Vesvre, comme gage, et le maréchal de Bourgogne et le bailli d'Autun se portèrent caution. Le duc voulait que la somme fût levée sur Autun et les cantons d'alentour, mais les habitants de la ville s'y opposaient pour deux raisons; d'abord, n'étant pas sujets du duc, ils lui déniaient le droit de lever sur eux des contributions; ensuite, ayant souvent payé inutilement des rançons semblables, ils demandaient une garantie qui les assurât pour l'avenir. Le duc les satisfit en réunissant Vesvre à son domaine avec serment de ne l'aliéner jamais, et en faisant porter l'impôt sur un territoire plus étendu. De 1361 à 1377, il y eut de grands démêlés entre Geoffroy David, évêque d'Autun, et Philippe-le-Hardi; cet évêque d'Autun était un des plus puissants seigneurs du temps. Mais, pour se faire une idée de ce qu'Autun eut à souffrir pendant cette période de troubles, de désordre et d'anarchie, où les Routiers, les Écorcheurs, les Tardvenus et les Jacques désolèrent la France, il faudrait connaître l'histoire de ce terrible bailli, Robert de Martimpuis, que le peuple appelait *Robert-le-Diable* (1366)[2]. Il avait combattu vaillamment les Anglais et les Compagnies, comme il s'en vantait, mais il avait rapporté de cette lutte quelque chose du caractère et des mœurs de ses adversaires. Aucun obstacle ne l'arrêtait, il défiait la juridiction épiscopale, bravait les censures, pillait les biens de l'évêché, maltraitait les ecclésiastiques, pénétrait de vive force dans les couvents, dont la clôture sacrée devenait une protection impuissante contre ses passions effrénées. Ce fut Jean de La Porte, grand chantre de l'église d'Autun, qui fut chargé, en 1365, d'entendre les témoins sur un des crimes les plus graves commis par Robert de Martimpuis.

En 1367, Nicolas de Toulon, originaire de Toulon-sur-Arroux, florissait à Autun; sorti d'une famille obscure, il avait été élevé dans la cathédrale d'Autun. D'abord enfant de chœur, puis chapelain de Notre-Dame, plus tard chanoine, il devint successivement vicaire général et administrateur de l'archevêché de Lyon, grand chantre d'Autun, conseiller au parlement, chancelier du duc, et enfin évêque d'Autun, en 1386. Ce prélat s'était concilié une si grande estime qu'au XVII[e] siècle le peuple d'Autun parlait encore de lui avec le sentiment de vénération qui s'attache à la mémoire des saints. Ce fut lui qui éleva la chapelle que l'on rencontre dans la cathédrale d'Autun, en allant de la sacristie à la salle capitulaire. En 1423, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, étant venu à Autun,

1. On avait donné ce nom à ce capitaine parce qu'il possédait un bénéfice ecclésiastique.

2. M. César Lavirotte a publié, en 1838, une notice intéressante sur ce bailli.

un autre évêque de cette ville, Ferry de Grancey, alla le recevoir à la tête de son clergé près de la maison de Beauchamp, qu'on appelle aujourd'hui le donjon, et qui est située dans la rue des Bancs, à l'entrée de laquelle on voit encore deux tours qui flanquaient la porte du château. Ce Grancey fut plus tard le chef de l'ambassade envoyée par le concile de Bâle au duc de Bourgogne, pour le solliciter fortement de se réconcilier avec Charles VII. De 1436 à 1483, Jean Rolin, évêque d'Autun, fils de Nicolas Rolin, chancelier de Philippe-le-Bon, gouvernait le diocèse d'Autun; le pape Nicolas le promut au cardinalat, en 1449. Ce prélat fit réparer l'église de Saint-Lazare, et construisit le beau clocher qu'on admire encore aujourd'hui.

A partir de la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, dont le duché fit retour à la France, nous essaierons de dessiner, sans nous astreindre à l'ordre chronologique, l'organisation d'Autun. Faisant partie de la Bourgogne, une des provinces de la monarchie française, Autun devint un gouvernement particulier dans la lieutenance générale d'Autunois, Auxois et Auxerrois. Il y eut dans cette ville lieutenance de messieurs les maréchaux de France, second bailliage municipal du parlement de Bourgogne, chancellerie aux contrats ressortissante au même parlement; Vierie ou Mairie exerçant la justice ordinaire sur la plus grande partie de la ville et la police partout; justices des enclos et seigneuries de l'évêché, du chapitre, de la cathédrale, des abbayes de Saint-Martin, de Saint-Jean-le-Grand et Saint-Andoche, et du prieuré de Saint-Symphorien, avec appels au bailliage; maîtrise particulière d'eaux-et-forêts sous le ressort de la Table de Marbre de Bourgogne; grenier à sel du parlement de Dijon et de la direction de Châlon; entrepôt des tabacs sous la même direction: subdélégation de l'intendance de Bourgogne. Autun fut la seconde ville des états de la même province, et la première qui nommait l'élu du tiers-état; il eut la recette particulière des mêmes états, la communauté de la même recette et la recette des bois de la maîtrise; quand la poste fut établie, il devint la traverse de Dijon à Lyon. Les armes d'Autun sont d'*argent au lion de gueules, surmonté d'un chef de Bourgogne ancienne, qui est bardé d'azur de six pièces.*

Au point de vue de l'organisation ecclésiastique, Autun continua à être le premier évêché suffragant de l'archevêché de Lyon, et le second diocèse de la province ecclésiastique de Lyon, le premier archidiaconé et le premier archiprêtré du même diocèse. Les évêques d'Autun portaient le titre de présidents-nés et perpétuels des états de Bourgogne; ils étaient comtes de Saulieu, barons de Lucenay d'Issy-l'Évêque, et de plusieurs autres terres. Les monastères continuèrent à être nombreux, et de nouvelles fondations vinrent s'ajouter aux anciennes. Il suffira de citer l'abbaye des Bénédictins, réformée de Saint-Jean-le-Grand; l'abbaye des Bénédictines, mitigée de Saint-Andoche, et l'abbaye des Bénédictins de Saint-Martin; les abbayes de Saint-Étienne et de Saint-Pierre l'Étrier, dont les titres étaient des dignités de la cathédrale; le prieuré de Saint-Symphorien; le séminaire, dirigé par les Sulpiciens; le collége royal, par les Jésuites; les Cordeliers, les Capucins, les Ursulines et d'autres ordres encore, y eurent des monastères ou des établissements.

Ainsi, Autun garde sa physionomie de ville antique et de ville savante; l'en-

seignement continue à y fleurir; le séminaire d'Autun, dirigé par les Sulpiciens, le collége des Jésuites, les Bénédictins, poursuivent l'œuvre des écoles épiscopales qui avaient hérité elles-mêmes de la renommée des écoles mœniennes, venues après les écoles druidiques. Les écoles mœniennes avaient été placées entre le Capitole et le temple d'Apollon, qu'Eumène appelait « les deux yeux de la cité. » Depuis six cents ans, les écoles d'Autun sont situées dans la même partie de la ville, entre le monastère de Saint-Andoche et le lieu où l'on a établi, au XVe siècle, le couvent des Cordeliers. Il n'y a rien de fortuit dans cette circonstance; Autun a toujours attaché d'autant plus de prix à ses monuments que sa grandeur était plutôt une grandeur morale qui lui venait, comme un beau reflet du passé, qu'une grandeur matérielle résultant des faits actuels. Il y eut un temps où ce prestige agissait sur tous les esprits; les souvenirs formaient ce qu'on pourrait appeler la noblesse des villes, et cet avantage moral paraissait alors une propriété aussi précieuse et aussi inviolable que les avantages matériels. Au moyen âge, toutes les villes traitaient Autun avec une espèce de vénération qui tenait à sa haute antiquité et à son illustration. Quand François Ier visita Autun, en 1521, il l'appela *la Rome française*. Henri IV, qui avait cependant à se plaindre d'Autun, lui accorda l'autorisation d'élever un collége sur l'emplacement des écoles du moyen âge, en considération de son glorieux passé littéraire.

Nous venons de dire qu'Henri IV avait eu à se plaindre d'Autun; c'est ici le cas d'énumérer sommairement le petit nombre de faits qui se rapportent à l'histoire d'Autun, depuis la réunion de la Bourgogne à la France jusqu'en 1789. Louis XI permit aux habitants d'Autun, ce fait révèle leur détresse, « de prendre dans les forêts des bailliages d'Autun et de Mont-Cenis les bois nécessaires pour les réparations et les fortifications de la ville, cité et faubourgs de Marchaux, sans en rien payer, ès-lieux toutefois moins dommageables pour lui et plus profitables pour eux. » Ce monarque est un des bienfaiteurs d'Autun; car, en gratifiant les Dijonnais du privilége des francs-fiefs, il ajoutait : « C'est à l'instar de ceux octroyés à nos anciens bourgeois de la cité d'Ostun. » Louis XII, se rendant à Lyon, en 1501, avec la reine Anne de Bretagne, passa à Autun, qu'il appela la *ville aux beaux clochers*. Hurault de Chiverny fut envoyé par ce prince à Florence en qualité d'ambassadeur. Le sénat de Florence lui donna le beau tableau de Fra-Bartommeo-Della-Porta, qui représente le mariage mystique de l'enfant Jésus avec sainte Catherine de Sienne; ce tableau, autrefois l'ornement de la sacristie de la cathédrale d'Autun, fait aujourd'hui partie de la galerie du musée royal à Paris. Chiverny reçut à Autun François Ier avec Marie de Savoie, sa mère, et la reine Claude; les savants Budée et Chasseneux étaient dans le cortége du prince. Ce fut alors que François Ier adressa des éloges publics à Jean Charvot, vierg d'Autun, qui avait dispersé une troupe d'aventuriers devenus redoutables. Il accorda à cette occasion de nouveaux priviléges à la ville.

Autun avait besoin de cette royale protection. Déchu de son ancienne splendeur, et tant de fois ruiné et saccagé, il s'était repeuplé lentement. Les habitants échappés aux fureurs des Anglais bâtirent des maisons à Marchaux, à portée des abbayes de Saint-Jean, de Saint-Martin, de Saint-Symphorien et de Saint-Andoche qui répandaient des aumônes abondantes. Les ecclésiastiques s'établirent avec

leurs familles aux environs de l'ancienne cathédrale, ils formèrent le quartier du Château. Ainsi le principe religieux, toujours si puissant dans ces lieux, prit sous son aile la ville renaissante. François Ier réunit par des murs ces deux espèces de bourgs, *Marchaud* et le *Chastel*, et forma peu à peu le plan de la ville actuelle qui s'agrandit sans aucune régularité. Le vierg Odet de Montagu commença, en 1545, la clôture qui ne devait être achevée qu'en 1608, et qui n'a guère que le tiers de l'étendue de l'ancienne enceinte. Il faut ajouter à tous les fléaux qui ravagèrent Autun la peste qui y régna de 1516 à 1519, sous le règne de Charles VI, comme dans presque toute la France; on enterrait les corps dans des fosses creusées au milieu des rues. En commémoration de cette peste, une procession annuelle avait été fondée le jour de la Saint-Sébastien.

Pendant les guerres de religion, Autun, comme pouvait le faire présager l'énergie traditionnelle de ses croyances, se déclara hautement pour le catholicisme. Après sa victoire d'Arnay-le-Duc sur le maréchal de Cossé-Brissac (1570), l'amiral de Coligny, qui avait Henri de Navarre dans son armée, se porta sur Autun à la tête de douze mille hommes, brûla le prieuré de Saint-Symphorien, pilla l'abbaye de Saint-Martin qui n'échappa à une ruine entière qu'en livrant douze mille boisseaux de blé, mais il passa sous les murs d'Autun sans les attaquer. En reconnaissance de cette délivrance, on avait fondé une procession annuelle de la cathédrale au couvent des Cordeliers. Avertie de ses dangers, la ville se mit sur le pied d'une prudente défense. On voit les chanoines d'Autun lever, à cette époque, des troupes, et redoubler nuit et jour la garde au château et au clocher. Ils la montaient avec les chapelains, par vingtaines, et payaient la moitié de la solde d'une compagnie d'hommes d'armes levés avec l'agrément du roi. Cette sollicitude est facile à comprendre; Autun était entouré de calvinistes et en comptait huit cents dans son sein. Lors de la Saint-Barthélemi, l'ordre de les massacrer arriva de Paris, mais ils échappèrent à la mort, grâce à la généreuse intervention d'un bourgeois d'Autun, l'illustre Jeannin, qui engagea le comte de Charni, gouverneur de Bourgogne, à suspendre l'exécution de ces ordres sanglants dont le roi ne tarderait pas à se repentir. Un peu plus tard, Autun entra avec ardeur dans la Ligue. Le maréchal d'Aumont ayant mis le siége devant la ville, fut obligé de le lever, le 23 juin 1591, après trente-quatre jours de tranchée, tant Odinet de Montmoyen, seigneur de Chissey, gouverneur de cette place, et Pierre Saunier, son évêque, surent imprimer de vigueur à la résistance des assiégés. Selon une relation manuscrite, plusieurs magistrats et même un certain nombre de femmes encuirassées se battirent à coups de hallebarde et avec des pierres sur la brèche, qui avait vingt-deux pas de largeur. Trois ans plus tard, l'évêque Saunier, qui avait chanté *le Te Deum* à cette occasion, et fait « une moult belle exhortation », dit le journal du siége, reconnut Henri IV; mais il fut chassé de la ville par le duc de Nemours, avec un assez grand nombre de royalistes, entre autres Gui de la Tournelle, de la Grange, de Montagu, Jean de Ganay, Aillebout, seigneur de Canonges. En 1594 les Autunois, que Mayenne laissait sans secours, députèrent à Paris leur vierg Simon Barbotte, accompagné de deux autres bourgeois pour traiter de leur reddition. Jeannin, qu'ils consultèrent, leur dit d'*aviser à leurs affaires et que le mieux était de se soumettre*. Ils ne suivirent ce conseil

qu'au mois de juin 1595 ; encore fallut-il compter deux mille écus à Chissey, qui occupait le château de Rivault. Henri IV nomma gouverneur de Bourgogne le duc de Bellegarde dont l'entrée à Autun fut très-brillante.

Ce prince pardonna, on l'a vu, aux Autunois et les favorisa. Il est vrai que la ville d'Autun avait amplement réparé ses torts en donnant naissance, en 1540, à Pierre Jeannin, fils d'un tanneur, échevin de la ville d'Autun ; Jeannin, le plus grand diplomate de son époque, d'abord conseiller de Mayenne, puis un des hommes de France qui rendirent le plus de services à Henri IV et à Louis XIII. Lorsqu'il mourut, en 1622, chargé d'honneurs et d'années, son corps, transféré à Autun, fut inhumé en l'église de Saint-Nazaire où l'on voit sa statue, celle de sa femme et un beau buste de l'abbé Jeannin. Le grand Condé vint à Autun comme gouverneur de Bourgogne en 1639 ; le prince de Condé y tint les états en 1763.

Avant de consigner le petit nombre de détails fournis par les années écoulées depuis la révolution de 1789, il est bon de citer les principales familles dont les noms se retrouvent dans l'histoire d'Autun. En compulsant la liste des fondations pieuses, on trouve *Nicolas Montholon* dont la famille illustre a donné un cardinal, un chancelier à la France, et se trouve représentée (1846) par le général qui suivit Napoléon à Sainte-Hélène ; *Jacques de la Boutière* dont le parent traduisit, en 1556, *l'Ane d'or* d'Apulée et *les Césars* de Suétone ; *Guillaume de Cercey;* le cardinal *Rolin ; Nicolas de Toulon ; Guiot Durant ; Ferry de Chigny*, cardinal et chancelier de la Toison d'Or ; l'évêque *Hurauld; Claude Guillaud,* célèbre théologal ; l'évêque *Gérard de Laroche* ; l'évêque *Jean Rolin; Philippe Bouton* de la maison de Chamilly ; *Celse Morin* , représenté avec son costume de chanoine dans une belle verrière ; *Jean Petit*, official d'Autun ; *Milot;* l'évêque *Gabriel de Roquette*, qui fit bâtir (1652-1664) le grand séminaire, situé près de la porte des Marbres ; *Edme Thomas*, né à Dijon, et qui grand chantre d'Autun (1634-1655) composa une *Histoire d'Autun* fort estimée mais dont une partie seulement a été publiée ; l'évêque *Charles d'Hallencourt de Droménil*, qui fit bâtir (1716-1721) la place qui porte son nom ; l'évêque *Yves de Marbœuf*, député à l'assemblée du clergé de 1770. En consultant la liste des viergs, on trouve que les familles qui ont le plus souvent fourni ce magistrat à la ville, et qui par conséquent ont composé la haute notabilité municipale d'Autun , sont les *de Maizière*, *de Ganay*, *Bertaud*, *de Montagu*, *Joffriot*, *Charvot*, *Tixier*, *Rollet*, *Jeannin*, *Vénot*, *Thiroux*, *de Harlay*, *Corthelot*, *de Fontenay*, etc.

Lors de la rédaction des cahiers des bailliages, en 1789, les cahiers du clergé d'Autun furent remarquables entre tous par leurs tendances réformatrices et vraiment libérales. Ils réclamaient une adhésion nouvelle de tous les Français à la constitution monarchique, le consentement de la nation pour rendre la loi valable, son droit inaliénable et exclusif d'établir les subsides, l'abolition des priviléges en matière d'impôt, une représentation nationale assise sur plusieurs degrés d'élections dont le premier dans la paroisse, des assemblées provinciales dans tout le royaume, la simplification des lois civiles et des lois de procédure, et la justice mise à la portée de tous, la réforme et l'adoucissement du code pénal, l'égalité devant la loi, l'inviolabilité de la liberté individuelle, l'abolition des détentions

arbitraires, l'établissement du jury pour les questions de fait, le respect du secret des correspondances, la liberté de la presse pleine et entière, sauf les lois de répression, l'abolition de la servitude, la publicité de la loi de finance, la caisse d'amortissement, le cadastre. On voit que le clergé d'Autun avait à peu près prévu toutes les réformes que l'avenir devait réaliser. L'Église d'Autun était alors gouvernée par un homme d'un esprit éminent, mais dont le caractère n'était pas au niveau de son esprit. Charles Maurice de Talleyrand Périgord, évêque d'Autun et député du clergé d'Autun aux États-Généraux de 1789, devait obtenir, dans l'histoire de la fin du XVIIIe et de la première moitié du XIXe siècle, une célébrité bien différente de la gloire apostolique de ses prédécesseurs. Il se démit de son siége en 1791 [1].

Quand la Constituante organisa la France sur de nouvelles bases, on vit se produire un fait remarquable qui confirme ce que nous avons dit sur le caractère particulier de cette cité. L'Assemblée se trouvait en face de trois villes qui se disputaient le titre de capitale du département ; elle se décida, après une hésitation de six mois, à partager ainsi les avantages : Autun fut la capitale religieuse, Châlon, la capitale judiciaire, Mâcon, la capitale administrative. Ainsi, depuis les Druides jusqu'à la Constituante, le caractère religieux prédomine dans la physionomie d'Autun. Ce jugement de la Constituante a été confirmé par le temps.

La révolution française entraîna la ruine de presque tous les édifices catholiques, et Autun, qui comptait en 1789 sept paroisses, trois abbayes et six couvents, vit disparaître la plus grande partie de ces monuments du moyen âge. Dans les années les plus orageuses de la Révolution, la municipalité d'Autun fut dirigée (1791) par Guillemardet, médecin ; 1792, par Delanneau, ancien vicaire de l'église épiscopale ; 1793, par Clayeux, nommé par le représentant du peuple Chambon ; 1794, par Lebrun, installé par le représentant du peuple Boisset.

Avant 1789, un jeune étudiant de l'école de Brienne avait visité la ville d'Autun : il portait un nom que la bouche de la renommée n'avait pas encore appris ; mais Autun devait le revoir encore deux fois. Quand il revint, au commencement de l'empire, la ville entière était debout, et ravivant, pour faire honneur à celui qui traversait ses murs, le plus grand de ses souvenirs, elle écrivit sur la porte d'Arroux : *novo Cesari*. L'empereur Napoléon, car c'était lui, devait une dernière fois revoir Autun, mais cette fois il ne retrouva pas l'inscription, la main de la fortune l'avait effacée ; il revenait de l'île d'Elbe (1815) [2]. Pendant la Restauration, la fille de Louis XVI passa plusieurs fois à Autun, notamment le 26 juillet 1830, au moment de partir pour son troisième exil ; madame la duchesse de Berry y était venue la même année.

Il ne nous reste plus qu'à constater la situation et à esquisser la physionomie

1. La tradition de sainteté se renoua bientôt sur le siége d'Autun ; François de Fontanges, évêque d'Autun en 1803, mourut, le 26 janvier 1806, d'un mal contagieux qu'il avait contracté en réchauffant un malade dans son manteau.

2. L'empereur Napoléon descendit à l'hôtel Saint-Louis. Parmi les personnes qu'il fit appeler se trouvait le président du tribunal, qui répondait à toutes ses questions : « Vous avez abdiqué. » Napoléon finit par s'emporter et par lui dire : « Retirez-vous, vous raisonnez comme un mauvais procureur. »

de l'Autun moderne. Cette ville fait partie du département de Saône-et-Loire ; elle est chef-lieu d'un arrondissement peuplé d'environ 94,000 habitants. La ville compte un peu plus de 10,000 âmes. Elle est le siége d'un évêché. Elle renferme quelques fabriques de serges, de velours de coton, de draps, de bonnets, et plusieurs tanneries; cette dernière industrie remonte haut : on a vu que le père du célèbre Jeannin était tanneur. Autun fabrique aussi une étoffe dite *tapisserie de Marchaud*, qui sert à faire des couvertures de cheval, c'est une de ses industries spéciales. Dernièrement on y a établi des courses, le jour de la Saint-Ladre, pour arrêter la décadence de la foire.

L'antique Bibracte a disparu tout entière ; l'Augustodunum gallo-romain n'a laissé que quelques murs debout, témoignage de son ancienne opulence, l'*Edua Christi civitas*, l'Autun chrétien a vu s'écouler ses cloîtres majestueux et ses superbes basiliques. Dans cette ville de souvenirs et de ruines, le présent est médiocre, mais les trois passés d'Autun projetant sur sa déchéance leurs grandes ombres, l'entourent de mélancolie, de sympathie et de respect. Aussi l'esprit de ses habitants a-t-il une tendance à se tourner plutôt vers le passé, rempli de la grandeur de leur cité, que vers le présent ou l'avenir. Autun n'est pas une ville d'industrie et d'activité, c'est plutôt une ville d'études et de religion qui se souvient d'avoir été un foyer d'instruction et de lumières. Il y a encore à Autun un bon collége communal, un grand séminaire, un petit séminaire en pleine prospérité, situé au milieu de beaux jardins dessinés par Le Nôtre, une école primaire supérieure, une école de dessin, plusieurs écoles particulières et quelques couvents. De tous temps renommé par la société nombreuse, choisie, lettrée, spirituelle, hospitalière envers les étrangers, la ville d'Autun continue à justifier sa réputation. Il s'est formé dans son sein, sous le nom de *Société éduenne*, une association savante qui a pris pour devise *vetus bonarum artium sedes*, et qui consacre ses soins intelligents à conserver ou découvrir les monuments, à étudier les antiquités de la ville et à rassembler les éléments de son histoire [1]. Si Autun a perdu le magnifique tableau de *Fra-Bartholomeo-di-san-Marco* et une *Sainte-Famille* de Jean de Bruges, on trouve dans ses murs quelques tableaux d'assez bons maîtres, envoyés, comme dédommagement, par le gouvernement impérial. En outre, le tableau énergique d'Ingres sur le *Martyre de saint Symphorien* a été récemment offert à la cathédrale, et le beau tableau d'Horace Vernet sur la *Retraite de Constantine* a été donné au musée. Ce dernier présent n'était que

1. Deja, soit par les soins de la société Éduenne, soit par des efforts individuels, de notables résultats ont été obtenus. Des fouilles habilement dirigées ont fait découvrir les substructions de l'amphithéâtre. Un beau médaillier donné par M. Guyon l'aîné est un des ornements du musée, ouvert dans deux salles de l'hôtel de ville, et dans lequel le comité d'antiquités a rassemblé des colonnes, des statues, des bas-reliefs, des inscriptions, des pierres tumulaires, des tombeaux gallo-romains, des fragments de sculpture, des figures d'hommes et d'animaux, un groupe de crupellaires peut-être unique, des fibules, des clefs, des styles, des epingles, des marbres, des vases. C'est aux soins de deux membres de la société Éduenne qu'on doit la précieuse découverte et la conservation de l'ancienne inscription grecque recueillie au Polyandre chrétien de Saint-Pierre-l'Étrier et qui date du IIIe siècle. On ne saurait oublier ici les travaux de M. Monard sur la numismatique des Éduens, ceux de M. Jovet, qui a construit une maison pour proteger la belle mosaque du Bellerophon et qui l'a reparee, ceux de l'abbe Devoncoux sur l'Autun chretien, etc.

l'acquit d'une dette, car Autun, souvenir qu'on ne peut omettre dans son histoire, a la gloire de compter parmi ses enfants le général *Changarnier*, dont la conduite fut si brillante dans cette retraite.

Parmi les établissements modernes d'Autun, plusieurs, tels que le petit séminaire, l'hospice, la gendarmerie, ont été bâtis avec les débris des monuments romains que l'on ne considéra, pendant longtemps, que comme des carrières abondantes et faciles à exploiter. Les monuments antiques subsistant encore, sont, quant à la période éduo-druidique, quelques traces des murailles primitives, et peut-être la pierre de Couhard, pyramide de pierres non taillées, de cinquante pieds de haut, que quelques antiquaires regardent comme un monument élevé à Divitiac, l'ami de César. Pour la période gallo-romaine, les monuments les plus intacts sont les deux anciennes portes, dites *Porta Senonica*, aujourd'hui Porte d'Arroux; et *Porta Lingonensis*, aujourd'hui Porte Saint-André. Ce sont deux espèces d'arcs de triomphe bâtis en pierre, sans ciment, et de cinquante pieds de haut sur soixante de large, avec deux grandes arches pour le passage des voitures, et deux arches plus petites pour les piétons; ces arches soutiennent un entablement servant de support à une galerie ouverte qui avait primitivement dix arcades, sur lesquelles il en reste sept. Un pont romain traverse la petite rivière Tarénai (*Taranis*), qui arrose l'ancien Champ-de-Mars qui, placé sur une hauteur et planté de plusieurs rangées d'arbres, offre une vue magnifique. Nous avons dit qu'il restait des ruines assez importantes du théâtre, de l'amphithéâtre, de l'aquedue et de quelques temples. Le *Plutonis templum, le Proserpinæ templum*, la Porte de Rome, le *Castrum*, le *Prætorium*, le *Palatium*, le *Capitolium*, le *Forum*, l'*Ærarium*, le *Herculis templum*, les *Jovis ara*, *Junonis ara*, *Minervæ templum*, *Berecynthiæ templum*, *Scolæ mænianæ*. *Dianæ templum*, ont entièrement disparu, ou n'ont laissé sur le sol que des vestiges à demi effacés. Pour la période chrétienne, les principaux monuments sont les deux cathédrales, celle de Saint-Celse et Saint-Nazaire, et celle de Saint-Lazare. La basilique, dédiée à saint Nazaire et saint Celse, ayant été détruite, fut recommencée sur un plan qui en aurait fait une des plus belles églises de France, mais le plan était si gigantesque que l'édifice ne put être terminé; le chœur seul est achevé, et c'est dans ce chœur que l'évêque d'Autun vient prendre possession de son siége épiscopal. Saint-Lazare, très-embelli dans le XVIIIe siècle, est remarquable par son chœur et son sanctuaire; l'abbaye de Saint-Martin, bâtie par la reine Brunehauld, selon la tradition, dans un lieu où saint Martin venait de détruire un temple d'idole, offre une église et un chœur d'une grande beauté : on cite surtout l'arc qui termine le chœur, comme un chef-d'œuvre d'élégance et de hardiesse. C'est dans l'église de Saint-Martin qu'est placé le tombeau de la reine Brunehauld.

Reste une dernière question : quelle peut être la place d'Autun dans la France actuelle? quel peut être l'avenir d'une ville si grande par son passé? Nous transcrivons ici la réponse telle que nous l'avons reçue d'un Autunois distingué, qui ne veut pas être nommé, mais qui se nommera lui-même, le jour où il donnera aux idées que nous allons reproduire d'après lui, la forme et l'ampleur d'un ouvrage.

Placée au centre d'une contrée dont le sol renferme de grandes richesses minérales, et surtout de la houille, dont l'existence est reconnue jusque dans un

faubourg, la ville d'Autun, avec sa population de plus de dix mille âmes, semblerait devoir jouer un rôle important dans un temps où l'activité de la France se tourne vers les spéculations industrielles ; il n'en est rien pourtant.

D'un caractère loyal, mais peu susceptible d'enthousiasme et surtout de persévérance, portée vers des études spéculatives plutôt que vers l'application des sciences à l'industrie, la partie éclairée de la population d'Autun a exclusivement tourné vers l'agriculture ses efforts pratiques, espérant vaincre, par le travail, l'infertilité d'un sol qui ne présente guère que des bois, des prairies et des terres à seigle. Disposés à subvenir aux besoins de la classe pauvre, les bourgeois d'Autun semblent n'avoir jamais pensé qu'ils pourraient donner, à cette classe sobre et laborieuse, l'énergie qui lui manque, et vaincre les obstacles que le défaut de communications faciles oppose au développement du commerce et de l'industrie. Si le Creusot s'est placé au premier rang parmi les établissements métallurgiques de France, si Épinac a décuplé son exploitation de houille par la création d'un chemin de fer, si l'industrie toute récente de la distillation des schistes bitumineux a pris racine dans le pays, Autun ne le doit à aucun de ses enfants. Peut-être, dans la soif de découvertes et de mouvement qui dévore leurs voisins, les Autunois refusent-ils de reconnaître le doigt de Dieu imprimant à notre siècle le caractère qui concorde avec ses impénétrables décrets ; peut-être aussi Autun est-il une des contrées destinées par la Providence à lier notre époque aux temps qui l'ont précédée en conservant les mœurs antiques au pied des ruines.

Et cependant, la position même de la ville d'Autun se prêterait admirablement à l'alliance des idées de foi et de progrès industriels. Bâtie sur le penchant d'une colline, dont le pied est baigné par l'Arroux, Autun présente dans sa partie la plus élevée, autour de sa cathédrale et de son évêché, plusieurs couvents et un nombreux clergé. Les bords de l'Arroux, inhabités maintenant, se peupleraient bientôt de commerçants et d'industriels, si de vieux projets de canalisation de l'Arroux ou des projets plus récents de chemin de fer venaient à se réaliser. Entre ces deux parties d'une même ville, occupées plus spécialement, l'une de religion et l'autre d'intérêts matériels, une troisième partie, le centre, avec sa Société éduenne, son collége, ses écoles, ses pensionnats, sa bibliothèque et son musée, offrirait par la science un lien tout naturel entre les hommes de religion et les hommes d'industrie : et dans cette union, la ville conserverait intactes ses traditions de charité, de probité et d'honneur.

Peu de villes ont plus à attendre qu'Autun du développement des voies de transport. En raison de la grande quantité de matières encombrantes que produirait le bassin d'Autun, la vieille idée de la canalisation de l'Arroux, qui fut au moment d'être réalisée à la fin du règne de Louis XV, étant complétée par le projet d'utiliser, par un canal joignant l'Arroux, l'excès des approvisionnements d'eau du canal de Bourgogne, de manière à établir une seconde communication entre ce canal et la Loire, en desservant une vallée riche en productions minérales, pourrait se concilier avec la création d'un chemin de fer.

Déjà le projet d'un chemin liant Mulhouse à Bordeaux ou à Bayonne par Dijon, Autun et la vallée de l'Arroux, a été produit à la chambre des députés ; un autre chemin liant Besançon et peut-être Genève à Nantes et à Orléans, devrait passer



à Autun, Decize et Nevers. Que les Autunois comprennent que la religion, qui a sauvé l'agriculture et les lettres, peut et doit aussi se concilier parfaitement avec l'industrie, qu'ils s'occupent de ces divers projets avec ardeur et persévérance, et Autun reprendra bientôt son importance. Auprès de vastes exploitations de mines et de carrières, de nombreuses manufactures, utilisant toute la force motrice des cours d'eau à pentes rapides, assureront bientôt, par le travail, l'aisance du pays, et la population n'aura rien à envier aux contrées voisines. Mais si le pays ne sait pas s'aider lui-même, si, restant en dehors du mouvement de la France, il ne demande qu'à l'agriculture un accroissement de bien-être, bientôt la population laborieuse ira chercher des contrées qui lui paraîtront plus favorisées, et les campagnes manqueront de bras, car, ébloui par l'éclat trop souvent mensonger des contrées industrielles, le laboureur ne saura jamais comprendre que Dieu a placé dans son obscur et tranquille travail, autant et plus de bonheur que dans la perpétuelle mobilité de l'industrie. [1]

VEZELAY.

Vezelay, petite ville d'environ treize cents âmes, sur la limite sud du département de l'Yonne, est située au sommet d'une haute colline, qui s'élève abruptement dans la vallée de la Cure. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'un canton de dix communes dépendant de la sous-préfecture d'Avalon. La culture de la vigne, des céréales, l'exploitation des bois, donnent quelque activité à son commerce, et ses foires sont les plus fréquentées des environs.

Au moyen âge Vezelay était une ville importante, célèbre par son abbaye de Saint-Benoît, dont l'église, qui subsiste encore, peut passer pour une des plus remarquables de la Bourgogne, province qui compte tant de monuments du premier ordre. Nous essaierons de donner une rapide description de cet édifice, et d'en apprécier le caractère; mais d'abord, nous devons rapporter sommairement l'histoire du monastère; c'est l'histoire de la ville elle-même.

Avant le IXe siècle, époque de la fondation de l'abbaye, le nom de Vezelay ne se trouve dans aucune chronique, dans aucune charte qui se soit conservée jus-

1 César, *Commentaires.* — Strabon, *Géographie.* — Tacite, *Annales* et *Histoires.* — Ptolémée. — Pomponius Mela, *Histoire.* — Ammien Marcellin. — Justin. — Pline. — Eumène, *Discours et Panégyriques.* — Ausone, *Parentales.* — Lactance. — Eusèbe. — Saint Jérôme. — Sulpice Sevère. — Gregoire de Tours. — Paul Orose. — Fredegaire. — *Gallia christiania.* — Edme Thomas. — Duchesne. — Acta S. Symphorii apud Ruinard — Courtepee, *Description du duché de Bourgogne.* — Tillemont, *Histoire ecclésiastique.* — Crévier. — Sirmond. — L'abbé Gagnard. — Garrau, *Description du gouvernement de Bourgogne.* — Rosny. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — Michelet, *Histoire de France.* — Amedee Thierry, *Histoire des Gaulois.* — L'abbe Devoucoux. — *Mémoires* publies par la societe Éduenne. — *Cahiers des États-Generaux.* — *Manuscrits de l'évêché.* — *Collection des Chartes.*

qu'à nous. Cependant les avantages de sa position au point de vue militaire, et son nom tout celtique, sont une forte présomption pour croire que son origine remonte au temps de l'autonomie gauloise. Par sa situation Vezelay devait appartenir à la république éduenne. Lorsque son nom paraît pour la première fois dans l'histoire sous la forme hybride de *Virziliacum*, c'était un bourg ou un château dépendant du *pagus* d'Avalon.

Vers 862, un monastère de filles vouées à la règle de saint Benoît s'établit sur son territoire, au bas de la montagne, probablement sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le village de Saint-Père. L'abbaye eut un illustre fondateur, Gérard de Roussillon, un de ces héros du moyen âge dont la vie appartient autant à la poésie qu'à l'histoire. Favori de Louis-le-Débonnaire, persécuté par Charles-le-Chauve, successivement comte de Paris, duc de Bourgogne, régent ou plutôt roi de Provence, Gérard joua un rôle actif et considérable dans toutes les événements politiques de son temps. Sa lutte acharnée contre Charles, ses succès, ses revers, ont inspiré aux troubadours une longue épopée ; et c'est avec peine que le fil de l'histoire se suit au milieu des fables merveilleuses que les poëtes et les romanciers ont accumulées sur sa mémoire.

Assez peu de temps après sa fondation, l'abbaye fut saccagée et détruite par des barbares, Normands ou Sarrasins. Instruit par cette fatale expérience, Gérard rétablit le monastère, non plus dans son premier emplacement, mais dans un lieu où de semblables désastres n'étaient plus à craindre. Dans ces temps déplorables, une communauté paisible ne pouvait trouver la sécurité qu'à l'abri de hautes murailles et dans une position de difficile accès. Gérard rebâtit le nouveau monastère dans l'enceinte même du château de Vezelay, au sommet de la hauteur. Tout en le conservant à l'ordre de saint Benoît, il remplaça les religieuses par des moines, changement qui semblait commandé par la nouvelle situation du couvent au milieu d'une place de guerre. Dès sa première fondation, Gérard avait fait remise à l'abbaye de ses droits seigneuriaux sur le territoire et sur les habitants de Vezelay, et avait voulu qu'elle fût libre et exempte de toute autre juridiction que celle de la cour de Rome.

On ignore à quelle époque un corps saint, réputé celui de sainte Madeleine, fut apporté à Vezelay. Suivant Hugues de Poitiers, moine de l'abbaye et son premier historien, ce serait lors de la reconstruction du monastère que ces reliques y auraient été déposées, la sainte ayant indiqué par un miracle le choix qu'elle faisait de ce lieu. Mais le silence des papes, dans leurs lettres qui confirment les priviléges de Vezelay, dément suffisamment cette assertion. Il paraît au contraire que ce n'est que vers le milieu du XIe siècle que le nom de sainte Madeleine se trouve associé à ceux des apôtres saint Pierre et saint Paul, les premiers patrons de l'église. D'ailleurs l'authenticité de ces reliques fut quelque temps contestée ; leur origine même était assez incertaine, au commencement du XIIe siècle, pour qu'un évêque d'Autun interdît le culte de sainte Madeleine à Vezelay. Il fallut une lettre du pape Pascal II pour l'autoriser et le rendre populaire. Dès-lors l'abbaye devint le but de nombreux pèlerinages, et la ville prit de l'importance et un accroissement rapide.

Vers le même temps à peu près, c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle,

les religieux de Vezelay adoptèrent la réforme de Cluny et reconnurent la suprématie de ses abbés; mais ils ne tardèrent pas à s'en affranchir.

Despotes aussi absolus que les seigneurs féodaux, les moines n'avaient pas pour se faire obéir et respecter de leurs serfs l'habitude des armes et l'autorité de la discipline militaire. De là les révoltes fréquentes de leurs vassaux. L'abbaye de Vezelay nous offre un curieux exemple des difficultés qu'offrait aux ecclésiastiques le gouvernement temporel de leurs vastes domaines. En 1120, l'abbé Artaud, ayant voulu augmenter les taxes des habitants de Vezelay, excita une émeute où il fut tué. Le monastère fut brûlé, suivant la chronique de Saint-Maixent, et 1127 personnes, hommes ou femmes, périrent de mort violente dans cette sédition.

Malgré cette sanglante catastrophe l'abbaye était florissante quelques années après, et ses richesses, dues principalement aux pèlerinages qu'attiraient les reliques de sainte Madeleine, commençaient à exciter l'envie de ses voisins. Tout à la fois l'évêque d'Autun prétendait la soumettre à sa juridiction, et le comte de Nevers, au mépris des franchises stipulées par la charte de Gérard de Roussillon, réclamait sur les domaines du couvent des droits de suzeraineté féodale. La lutte se prolongea pendant plusieurs générations. Elle fut surtout acharnée et violente entre les comtes de Nevers et les abbés de Vezelay; plus d'une fois elle faillit entraîner la ruine totale du monastère.

La situation de l'abbaye, sur la limite du Nivernais, obligeait les religieux à de grands ménagements envers leur voisin, dont la protection leur était indispensable dans un temps de troubles et de violences. Les comtes de Nevers vendaient chèrement cette protection; souvent même ils encourageaient le brigandage afin de la rendre nécessaire, et d'amener par la terreur les abbés de Vezelay à leur faire des concessions. Le seul recours de ces derniers contre les forces matérielles d'un seigneur aussi puissant était dans l'intervention du saint-siége. Ils l'implorèrent souvent avec succès.

L'enthousiasme des croisades vint suspendre pour quelque temps les dissensions civiles en donnant une noble occupation à l'humeur belliqueuse et turbulente de la noblesse de France. Le jour de Pâques de l'année 1146, Vezelay vit le roi Louis VII et tous les grands du royaume réunis en assemblée générale pour délibérer sur la situation des chrétiens de la Terre-Sainte. Saint Bernard, qui dans cette espèce de concile représentait le pape absent, harangua, avec son éloquence accoutumée, la multitude pressée autour de la tribune sur laquelle il siégeait avec le roi et des principaux seigneurs. La ville n'ayant pas de place assez vaste pour contenir plus de quarante mille hommes qui s'étaient rendus à Vezelay de tous les points de la France, l'assemblée eut lieu dans la vallée d'Asquins, au pied de la montagne. On sait quels furent les effets du sermon de saint Bernard. La plupart des chevaliers présents jurèrent aussitôt de partir pour la Palestine. Les croix, préparées en grand nombre, ne pouvant suffire à la multitude des pèlerins qui se les disputaient, Bernard déchira sa robe et leur en distribua les lambeaux. Pour perpétuer le souvenir de ce concile, une église, qui prit le nom de Sainte-Croix, fut fondée à Vezelay, et consacrée par le légat du saint-père.

Le comte Guillaume de Nevers revint de la croisade, échappant à mille périls.

Son frère était prisonnier des infidèles, lui-même avait perdu son vaisseau dans un naufrage ; au milieu de la tempête, il avait fait vœu à sainte Madeleine de ne plus molester son église, et d'abandonner ses prétentions sur les domaines de Vezelay. Mais, de retour dans son château, il reprit bientôt ses anciennes habitudes, et recommença ses chicanes.

A cette époque les habitants des villes aspiraient dans toute la France à secouer le joug des seigneurs féodaux, et à constituer des communes indépendantes. Dans le Nord comme dans le Midi, l'ambition d'obtenir des franchises et d'élire des magistrats chargés de les faire observer, préoccupait tous les esprits, et menaçait d'anéantir le vieux système de la féodalité. Vezelay prit part à l'agitation générale. Ses bourgeois faisaient alors un assez grand commerce, et possédaient des capitaux considérables, mais ils étaient serfs de l'abbaye ; ils lui payaient les tailles et les aides, et ne pouvaient cuire leur pain qu'au four des moines, faire leur vin qu'au pressoir de l'abbé, c'est-à-dire au prix d'une redevance arbitrairement fixée. Bien que cette servitude ne fût pas aussi dure que celle de mainte autre ville, les habitants de Vezelay la supportaient impatiemment et voulurent s'en affranchir. Un riche étranger, nommé Hugues de Saint-Pierre, devint l'âme de cette espèce de conjuration. M. Augustin Thierry, dans ses admirables Lettres sur l'histoire de France, a pris pour sujet d'un de ses récits les plus dramatiques l'insurrection des bourgeois de Vezelay ; et avec la sagacité de critique qui le distingue, il a montré dans cet événement le mouvement des esprits à cette époque, et tiré d'un fait particulier l'explication d'une de nos plus obscures et de nos plus importantes révolutions. Je n'essaierai point après lui de reproduire les détails intéressants de cette lutte entre la bourgeoisie et l'autorité féodale ; ma tâche se réduit à en noter les principaux résultats.

La rébellion des serfs de l'abbaye contre les religieux de Vezelay était trop utile au comte de Nevers pour qu'il ne l'encourageât pas ouvertement ; d'un autre côté, l'abbé hésitait à implorer l'appui du roi, naturellement partial pour les villes qui, cherchant à se soustraire à l'autorité des grands vassaux, augmentaient en réalité le pouvoir de la couronne. Le moment était bien choisi par les meneurs de Vezelay : ils se constituèrent en commune sans rencontrer de résistance, et, formant une confédération avec le comte de Nevers, ils le reconnurent comme leur suzerain.

L'abbé de Vezelay, nommé Pons, homme doué d'un caractère inflexible, répondit par une excommunication à la déclaration d'indépendance de ses vassaux. Mais, loin d'en être intimidés, les insurgés redoublèrent d'audace. Se considérant comme des gens qui n'avaient plus rien à perdre : « Nous en ferons tant, disaient-ils, que la plante même de nos pieds aura besoin d'absolution ! » Alors commencèrent ces scènes de violence qui accompagnent et qui souillent toujours les mouvements populaires. On brise les clôtures, on rase l'enceinte de l'abbaye, on pille, on maltraite les religieux. La première action d'esclaves émancipés, c'est d'imiter leurs maîtres. En un très-court espace de temps, la plupart des nouveaux bourgeois se bâtirent des tours et fortifièrent leurs demeures ; chacun voulait avoir son château comme les chevaliers du voisinage.

Après avoir épuisé les exhortations et les menaces, le pape, désespérant d'ob-

tenir du comte de Nevers qu'il mît fin à ces désordres, somma le roi de France de le punir lui-même comme le fauteur de la rébellion. Le roi, non sans quelque hésitation, mit une armée en campagne, et cette démonstration suffit pour obliger le comte à trahir ses alliés. Il se soumit avec empressement; il fit plus, il consentit à se faire l'exécuteur des ordres du pape. Il devait lui-même rétablir l'abbé dans ses droits seigneuriaux, punir les factieux, et presser le recouvrement d'une amende que le roi avait fixée à quarante mille sous. A la vérité, il n'avait accepté cette honteuse mission que pour favoriser secrètement ses alliés. Avant d'exécuter la sentence, il en donna avis aux habitants de Vezelay, et leur conseilla de s'y soustraire par une émigration générale. Tous les hommes sortirent aussitôt de la ville, et il ne demeura plus dans les maisons que des femmes et des enfants. Les bourgeois, au nombre de plusieurs milliers, avaient pour la plupart cherché un asile dans les domaines du comte de Nevers; quelques-uns erraient dans les bois et se livraient à des actes de brigandage. Pendant plusieurs semaines, l'abbé et ses moines demeurèrent maîtres d'une ville déserte. Bientôt, cependant, ayant loué les services d'une bande nombreuse de mercenaires, ils poursuivirent à outrance les émigrés errants autour de leurs demeures. Quelques exemples intimidèrent les rebelles déjà découragés par l'abandon du comte Guillaume. Peu à peu tous les émigrés rentrèrent; on détruisit leurs tours, on démantela leurs maisons fortifiées, on leur fit payer de fortes amendes. Au mépris de la sentence royale, l'abbé obligea chaque bourgeois à lui livrer le dixième de la valeur de ses propriétés. Sa vengeance s'exerça surtout contre Hugues de Saint-Pierre. Il fit démolir sa maison, abattre ses moulins et combler ses étangs, mais il ne put réussir à s'emparer de sa personne. Ainsi fut consommée, en 1155, la restauration du pouvoir féodal à Vezelay; cependant il paraît qu'il avait souffert dans la lutte, et son rétablissement dut être acheté par quelques concessions.

Les démêlés continuèrent longtemps encore entre les abbés de Vezelay et les comtes de Nevers. Peu après les événements que nous venons de raconter, Pons et Guillaume étaient morts presque en même temps; mais leurs successeurs, héritant de leurs inimitiés, perpétuaient la guerre, quelquefois par des violences ouvertes, plus souvent par de sourdes intrigues. Deux fois le comte de Nevers entra dans l'abbaye à main armée. Il chassa même les moines, qui vinrent à Paris demander justice au roi. Riche et puissant, le comte expia ses violences et ses pillages par une amende de quelques centaines de francs. Un seigneur toujours suivi de nombreux hommes d'armes, était alors tout autrement traité que des serfs taillables à merci.

Vers 1167, l'hérésie qui s'était répandue dans le midi de la France, eut ses adeptes à Vezelay. Plusieurs personnes accusées de professer des doctrines contraires à la foi furent arrêtées et mises à la question. On les nommait Telonaires ou Poplicains, et leurs dogmes paraissent avoir eu quelques rapports avec ceux des Albigeois. Sept de ces malheureux furent livrés aux flammes dans la vallée d'Écouan.

L'année précédente le fameux Thomas Becket, alors exilé d'Angleterre, était venu à Vezelay et avait prêché devant un concours immense dans l'église de l'ab-

baye. Il avait fait connaître au peuple l'excommunication de l'évêque d'Oxford et de plusieurs des ministres de Henri II, menaçant le roi lui-même des foudres de l'Église, s'il ne se hâtait de la désarmer par son repentir.

En 1168, une nouvelle rébellion contre le pouvoir seigneurial des abbés, fomentée par Gui, comte de Nevers, éclata dans la ville de Vezelay, et fut assez grave pour que le roi s'y rendit en personne. Les bourgeois se soumirent et furent taxés à une amende de soixante mille sous. Cet effort ne fut pas le dernier qu'ils firent pour conquérir les franchises communales, si ardemment désirées, réclamées avec tant de persévérance. Avant le XIIIe siècle ils avaient enfin réussi à les obtenir, mais on ignore s'ils y parvinrent par la force, ou s'ils les achetèrent de leurs abbés.

Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion se donnèrent rendez-vous à Vezelay, en 1172, avant de partir pour la croisade. Il semblait que depuis la prédication de saint Bernard, cette ville fût consacrée comme le point de départ des pèlerins pour la Terre-Sainte. Un comte de Brienne, en hostilité contre le comte de Nevers, attaqua Vezelay en 1196. Il fut repoussé et se vengea en incendiant les villages des environs. On ne peut guère en conclure que Vezelay reconnaissait alors la suzeraineté des comtes de Nevers; la richesse de la ville suffisait pour lui attirer cette agression à une époque où la plupart des seigneurs faisaient de la guerre un métier lucratif.

On dit que le premier couvent de Cordeliers fut fondé à Vezelay en 1219. Les moines de l'abbaye de la Madeleine virent d'assez mauvais œil cet établissement et tentèrent à plusieurs reprises de le contrarier. Ce fut à la libéralité et à la protection des seigneurs de Chastellux que les Cordeliers durent l'érection de leur monastère et sa conservation.

En 1220, les bourgeois de Vezelay obtinrent quelques concessions nouvelles de l'abbé Pierre ; mais leurs prétentions n'étaient pas encore satisfaites, car en 1250 ils s'insurgèrent pour la troisième fois, et encoururent, de la part de l'abbé Hugues II, une excommunication qui fut confirmée par le pape. L'histoire n'a pas conservé le souvenir des causes qui amenèrent cet événement, ni de ses résultats pour les franchises communales ou pour l'autorité des abbés.

Deux églises prétendaient à la fois à la possession des reliques de sainte Madeleine, Vezelay et Saint-Maximin. Une enquête eut lieu en 1267, provoquée par saint Louis, qui assista en personne à la *Relevation* du corps conservé à Vezelay. Le légat, après avoir pris connaissance des attestations contenues dans la châsse, donna gain de cause à l'abbaye de Vezelay, et quelque temps après, devenu pape sous le nom de Martin IV, il déclara par une bulle expresse, qu'elle possédait seule les véritables reliques de sainte Madeleine. C'était confirmer une croyance déjà bien établie par la dévotion générale. Telle était l'affluence des pèlerins aux jours de fêtes solennelles, que les maisons et les cloîtres ne pouvaient les contenir, et qu'ils achetaient chèrement le droit de bivouaquer dans les rues, que l'on couvrait de paille en ces occasions.

Nous ne trouvons aucun renseignement sur l'histoire de Vezelay pendant les guerres du XIVe et du XVe siècle. La ville appartenait au duc de Bourgogne et reçut pendant quelque temps des troupes anglaises auxiliaires des Bourguignons.

En 1557, l'abbaye fut sécularisée sur les instantes prières des religieux, appuyées par François Ier : ils disaient que l'affluence continuelle des étrangers qui venaient visiter le tombeau de sainte Madeleine, ne leur permettait pas d'observer la règle sévère de leur ordre ; et, suivant le bruit public, la retraite n'était pas le seul de leurs vœux qu'ils enfreignissent. Les mœurs du clergé, à cette époque, étaient fort relâchées dans toute l'Europe, et les moines de Vezelay ne semblent pas avoir été exempts du désordre général.

Peut-être faut-il attribuer aux impressions que devait laisser dans une âme noble et généreuse le spectacle des vices grossiers de ces moines riches et fainéants, la ferveur protestante du fameux Théodore de Bèze, né à Vezelay, en 1519, et que ses coreligionnaires ont surnommé le Phénix de son siècle. A l'âge de vingt ans, il avait été reçu docteur en droit, et pourvu d'un prieuré. Après une jeunesse assez licencieuse, il vendit ses bénéfices et se rendit à Genève, où il devint le disciple de Calvin et son admirateur, jusqu'au point d'écrire une apologie du jugement inique rendu contre Servet. De Bèze fut l'orateur des réformés au colloque de Poissy, et présida leur synode à La Rochelle, en 1570. Ses nombreux écrits, si fort admirés de son temps, ont eu le sort de tous les ouvrages de polémique, qu'on oublie lorsque cessent les querelles qui les ont produits. Les bibliophiles recherchent ses *Poemata juvenilia*, et sa tragédie du Sacrifice d'Abraham, dont la rareté fait, nous le croyons, le principal mérite.

Odet, cardinal de Châtillon, fut abbé de Vezelay, en 1560. Après avoir embrassé la réforme, il fut obligé de quitter la France, et emporta dans son exil les archives de son abbaye, qui ont disparu, dit-on, depuis cette époque.

La forte position de Vezelay, ses hautes murailles, en firent une place très-importante pendant les guerres de religion. Les protestants, au nombre de douze mille hommes, l'assiégèrent, en 1560, pendant le mois de février. Bien que la garnison, composée de bourgeois catholiques, ne fût que de sept cents hommes, elle se défendit longtemps avec courage. Enlevée par une surprise, la ville fut saccagée. Le monastère surtout eut à souffrir du vandalisme des vainqueurs. Ils brûlèrent les reliques, pillèrent le trésor, mutilèrent les statues de saints, et de l'église firent un manége et une écurie : c'est probablement alors que fut détruite la châsse de sainte Madeleine, dont la disparition, d'ailleurs, n'a jamais été clairement expliquée.

Au mois d'octobre de la même année, les catholiques, commandés par Sansac, vinrent assiéger Vezelay ; ils firent trois brèches aux remparts, et donnèrent un assaut qui fut repoussé. Contraint de lever le siége, Sansac se représenta bientôt après avec des troupes plus nombreuses et douze canons, artillerie considérable pour le temps. Trois mille boulets furent lancés inutilement contre la ville. Après avoir perdu quinze cents hommes en différentes attaques, les catholiques, désespérant de s'en emparer par la force, convertirent le siége en blocus ; ils ne purent prévenir cependant l'entrée de plusieurs convois, et ce ne fut qu'à la paix de 1570 que la bannière royale reparut sur les murs de Vezelay.

Erard de Rochefort, abbé de Vezelay, en 1601, répara l'église fort endommagée par les trois siéges que la ville venait de souffrir. C'est à lui qu'on doit des stalles en bois assez belles qu'on voit encore aujourd'hui à l'entrée du chœur.

L'avant-dernier abbé, Berthier de Sauvigny, homme de plaisirs, se trouva fort incommodément dans le palais abbatial qui s'élevait au midi de l'église, édifice gothique, si vaste, disait-on, que son propriétaire pouvait y loger un roi et sa cour sans déranger un seul de ses serviteurs. Il le fit abattre et remplacer par un château moderne, qui fut détruit dans la Révolution.

Le chapitre de Vezelay fut supprimé en 1790. Avec lui disparurent tous les établissements qui donnaient quelque importance à la ville. Avant la Révolution, elle possédait une élection, un bailliage, un grenier à sel, une gruerie ou tribunal pour les eaux-et-forêts. Il ne lui restait plus que sa magnifique église, qui tombait en ruines, lorsque le gouvernement prit soin de lui conserver ce dernier souvenir de sa splendeur passée.

L'église de la Madeleine est bâtie sur le sommet de la montagne, et domine par sa position toutes les maisons de la ville. Elle est régulièrement orientée avec une déviation légère dans son axe, à partir du chœur qui s'incline de quelques degrés vers le nord. On sait que cette déviation, évidemmeut calculée, est très-commune dans les églises gothiques. Dans les églises romanes, elle est plus rare, il est difficile aujourd'hui de reconnaître si elle existait dans le plan primitif ou si, plutôt, elle ne remonte qu'à l'époque où le chœur gothique a été ajouté à la nef romane.

L'aspect extérieur de l'église indique plusieurs constructions distinctes et successives; cependant le style roman domine, et donne à tout l'édifice un caractère sévère que n'a pu lui faire perdre mainte addition relativement moderne. La façade n'a jamais été terminée. Trois portes en plein cintre, presque dépourvues d'ornementation, indiquent les trois nefs de l'église. Deux tours flanquent le portail. Celle du nord, de construction romane, ne s'élève pas au-dessus du toit de la nef; la tour du midi, romane à sa base, devient gothique à l'étage supérieur. Au-dessus de la porte centrale, une espèce de fronton, resté inachevé, présente une grande ogive à jour, divisée par quatre meneaux et percée de cinq fenêtres de hauteur inégale. Sur ces meneaux s'appuient des statues, et l'œil cherche en vain une surface lisse sur toute cette partie de la façade, couverte ou plutôt cachée sous des ornements plus remarquables par leur richesse que par leur élégance. L'étrangeté de cette disposition fait hésiter sur l'époque à laquelle on doit l'attribuer. A ne voir que l'exécution lâchée des sculptures, le travail assez grossier des détails, on est tenté de rapporter ce fronton au XIVe siècle. Puis, si l'on examine avec attention les profils des moulures, si l'on observe de près les formes des végétaux prodigués dans l'ornementation, l'on y découvre presque tous les caractères de l'art gothique au XIIIe siècle. Quelle que soit la date que l'on donne à ce fronton, il ne doit être considéré que comme une exception bizarre; elle peut s'expliquer par l'inexpérience des artistes. Dans la Bourgogne, en effet, l'art gothique ne s'introduisit qu'assez tard, et n'arriva jamais à former un système complet et ordonné comme dans l'Ile-de-France.

Longeant les murs extérieurs de l'église, nous remarquerons l'irrégularité de l'appareil, où se trouvent mêlés des fragments enlevés à un édifice plus ancien; la hauteur et le peu de saillie des contre-forts, caractère des monuments de la première période romane, enfin la corniche élégante et originale qui supporte

le toit et qui couronne tout l'édifice. Autrefois deux clochers s'élevaient sur les transsepts. Aujourd'hui un seul subsiste du côté du midi : c'est une addition gothique. Cinq chapelles rayonnent autour du chevet ; là, un changement de style se manifeste avec évidence ; et les longues fenêtres en lunette qui éclairent ce chevet, contrastent fortement avec les larges fenêtres cintrées de la nef.

Le plan de tout l'édifice est celui d'une basilique fort allongée, avec des transsepts à peine indiqués. On peut le diviser par la pensée en quatre parties distinctes : le narthex, la nef, le chœur, la crypte ; nous les examinerons rapidement tour à tour.

Le narthex a conservé à Vezelay le nom remarquable de *porche des catéchumènes*, qui rappelle un usage des premiers temps du christianisme. On sait que le temple ne servait alors qu'aux seuls fidèles déjà baptisés, et qu'une place hors de l'enceinte sacrée était assignée aux néophytes et à ceux qui avaient encouru l'excommunication. Ce narthex est une vaste salle voûtée en ogive, divisée en trois allées par des piliers flanqués de colonnes. Une large tribune règne au-dessus des allées latérales et se pourtourne en longeant le mur de la nef. Il est assez difficile aujourd'hui de comprendre l'usage de cette tribune. Peut-être servait-elle en quelques solennités ; peut-être les dignitaires de l'abbaye du haut de ces galeries communiquaient-ils avec les bourgeois de Vezelay rassemblés dans le narthex. Quel que soit le motif de cette disposition, tout ce vestibule porte un caractère grandiose. Rien de plus riche, de plus élégant que son ornementation. La finesse des détails contraste heureusement avec la grandeur des matériaux employés dans la construction ; on sent l'union de la force et de l'art. Les chapiteaux historiés, les moulures, les moindres détails, sont exécutés avec une recherche singulière, et peuvent être cités comme des types excellents de la sculpture romane arrivée à son plus complet développement.

Du porche des catéchumènes, trois portes conduisent dans la nef, toutes les trois richement sculptées, la principale, surtout, surmontée d'un large tympan entouré de nombreuses archivoltes, offre comme un immense bas-relief couvert de figures de toutes les dimensions, depuis le colosse jusqu'au pygmée. Si l'on compare les sculptures qui ornent ces portes avec les chapiteaux dont nous vantions tout à l'heure la rare élégance, on remarquera d'abord un faire moins précieux, et si je puis m'exprimer ainsi un système d'ornementation tout différent. Là point de ces figurines à forte saillie, souples et gracieuses, dont les groupes variés décorent les chapiteaux du narthex. Ce sont des géants ou des nains, de très-bas relief, roides, sans proportions, découpés sèchement sur un fond qui disparaît sous la multitude des personnages. On ne trouve plus cet art merveilleux d'opposer les lumières aux ombres, qui donne tant de jeu, tant d'effet à la belle sculpture architecturale. Le statuaire semble avoir pris à tâche d'étaler comme une encyclopédie sous les yeux du spectateur ; l'art disparait, emprisonné par des prescriptions hiératiques. Je ne m'arrêterai pas à décrire le nombre vraiment prodigieux de sujets tracés sur le tympan, dans les voussures, sur le linteau de la porte, et jusque sur le trumeau qui la divise. Notons seulement la figure colossale du Christ entouré de ses apôtres, la Vierge et la Madeleine à ses pieds,

enfin la statue de saint Jean-Baptiste appliquée contre le trumeau et horriblement mutilée aujourd'hui.

Quelque défectueuses que soient toutes ces sculptures au point de vue de l'art, l'impression que produit leur ensemble est encore puissante et l'on peut concevoir celle qu'ont dû éprouver des hommes plus simples et plus croyants que nous, à voir ainsi accumulées sous leurs yeux cette foule d'images mystérieuses dont chacune était à la fois le texte et le commentaire d'un enseignement religieux. Dans un certain état de civilisation l'imagination s'exalte facilement par un art grossier qui parle aux yeux. Des Athéniennes avortaient en voyant paraître au théâtre les Furies d'Euripide ; les saints et les diables du porche des catéchumènes ont peut-être troublé souvent le sommeil des matrones de Vezelay.

En entrant dans la nef on est frappé de son immense étendue. Bien qu'elle soit en réalité plus large que la plupart des basiliques romanes, elle semble étroite en raison de sa longueur démesurée. L'absence de chapelles latérales, la nudité des murs, et la solitude qui règne presque toujours sous ses voûtes, contribuent encore à confirmer cette première impression. L'aspect de la nef est plus sévère et plus simple que celui du narthex. Voûtes, arcades et fenêtres affectent la forme en plein cintre ; l'ornementation est sobrement distribuée, et presque uniforme, si ce n'est dans les chapiteaux, qui offrent une incroyable variété dans leurs détails. Ici vous trouvez des compositions tirées de l'Écriture, là des légendes, plus loin des monstres fantastiques ou des animaux étranges, souvenirs plus ou moins confus des récits laissés par les voyageurs et soigneusement recueillis par les artistes. La disposition générale de la nef de Vezelay est d'une grande simplicité, qui n'exclut ni la noblesse ni l'élégance. De hautes arcades s'appuient sur des piliers plus élancés que dans l'architecture romane du nord de la France. Une longue corniche les sépare des fenêtres fortement ébrasées qui éclairent la grande nef. Il n'y a point de triforium. On s'aperçoit, à la façon souvent irrégulière dont se contournent les corniches vers la naissance des voûtes, que l'architecte a eu recours à une espèce de tâtonnement pour les construire, et que c'est peut-être par l'impuissance d'exécuter des voûtes d'arêtes qu'il leur a donné la disposition en berceau qu'elles offrent aujourd'hui.

On monte au chœur par trois marches. Là, un nouveau style d'architecture se présente. De grosses colonnes monolithes forment l'enceinte du chœur et le séparent de ses bas-côtés. Des chapiteaux à larges crochets, des fenêtres en lancettes flanquées de longues colonnettes, un triforium dont les arcades géminées en ogive s'encadrent dans des archivoltes cintrées, des moulures rondes, saillantes, fortement accusées, indiquent la première époque de l'art gothique, encore empreint de quelques souvenirs de la période romane. Sous le chœur, une crypte soutenue par douze colonnes porte les traces de nombreuses et anciennes réparations. Les quatre colonnes au centre du souterrain semblent seules appartenir à la construction primitive. Les autres, suivant toute apparence, ont été, sinon ajoutées, du moins remplacées dans une restauration exécutée depuis la reconstruction du chœur.

Il nous reste maintenant à rechercher les dates qu'il convient d'assigner à chaque partie de l'édifice. Ici, l'appréciation des caractères de l'architecture nous

servira presque seule de guide, car les renseignements historiques sont excessivement défectueux. Ils se bornent, en effet, à fixer la date de la dédicace et celle de l'incendie qui, en détruisant le chœur, amena sa reconstruction dans un nouveau style. La première de ces deux dates est l'année 1104, la seconde l'année 1165.

Si nous prenons la première comme point de départ, car nous n'avons pas besoin de dire qu'il ne faut pas chercher aujourd'hui de traces de l'église antérieure à celle qui fut consacrée en 1104, nous devons examiner d'abord quelle est la partie de l'édifice qui paraît se rapporter à cette époque, ou, en un mot, quelle est la plus ancienne des différentes constructions. Personne ne peut hésiter à désigner la nef. On y reconnaît, en effet, tous les caractères de l'architecture romane telle qu'elle se présente au XIe siècle dans la Bourgogne. On sait que chaque province a ses types distincts; et bien que Vezelay soit situé à la limite de deux provinces, et pour ainsi dire de deux arts différents, son église appartient tout entière à la Bourgogne. Nous avons déjà fait remarquer en quoi diffèrent les sculptures des portes de la nef et celles du porche des catéchumènes. Les premières, évidemment plus anciennes que les autres, nous paraissent toutefois de fort peu postérieures à la nef, et tout porte à croire qu'elles datent de la fin du XIe siècle.

A cette époque, l'église de la Madeleine était sans doute moins allongée qu'elle n'est aujourd'hui, car le chœur, autant qu'on en peut juger par les églises romanes qui se sont conservées intactes, ne consistait qu'en une grande abside répondant à la nef principale, flanquée de deux plus petites à l'extrémité des bas côtés. Suivant toute apparence, ce chœur ne devait pas s'étendre beaucoup plus loin que la crypte. La crypte elle-même devait être moins grande et ses dimensions n'excédaient peut-être pas celles d'un simple caveau. Enfin le porche des catéchumènes n'existait pas encore, ou plutôt il avait des dispositions différentes de celles qu'il présente aujourd'hui.

Postérieur à la construction de la nef, et antérieur à celle du chœur, ce porche, décoré avec tant de recherche et de goût, ne peut appartenir qu'au milieu du XIIe siècle, époque du plus grand perfectionnement de l'art roman, et que l'on nomme l'époque de transition, parce qu'elle précéda et prépara l'introduction du style gothique.

Quant au chœur, sa disposition et tous les détails de sa construction se rapportent au commencement du XIIIe siècle. Détruit, ou du moins fort endommagé par l'incendie de 1165, le chœur roman ne fut pas, sans doute, immédiatement rebâti. Les querelles des abbés de Vezelay avec leurs vassaux, avec les comtes de Nevers, les incursions du comte de Brienne, expliquent suffisamment pourquoi les religieux ne purent, pendant quelque temps, songer à réparer leur église. Si nous ne craignions de nous hasarder trop loin dans le champ des hypothèses, nous essaierions de trouver une date pour les travaux du chœur dans un événement obscur rapporté par les auteurs du *Gallia christiana*. En 1206, l'abbé Hugues, nommé d'une voix unanime par le chapitre, fut déposé par le pape Innocent III, pour avoir endetté de deux mille deux cents livres d'argent l'abbaye qu'il avait reçue riche et possédant une espèce de trésor. Ne peut-on pas conjecturer que l'abbé Hugues, qu'on représente comme un homme vertueux et

très-aimé de ses religieux, n'avait endetté le monastère que pour réparer et agrandir le chœur?

Après l'achèvement du chœur au XIIIe siècle, eut lieu la transformation de la façade, entreprise dont la cause nous est restée inconnue. Vraisemblablement, si l'on en juge par quelques traces anciennes, l'incendie d'une des tours avait endommagé le portail roman qui précédait le porche des catéchumènes, et, suivant l'usage d'un temps de croyances, on n'essaya pas d'imiter le style ancien, on rebâtit dans le style nouveau, qui seul obtenait les sympathies du public. C'est, je le suppose, vers la fin du XIIIe siècle que cette transformation eut lieu, bientôt interrompue pour toujours, sans qu'il soit possible aujourd'hui de deviner quel était le projet de l'architecte auteur du bizarre fronton que nous avons décrit.

Quelques mots encore, pour achever l'histoire de l'église de la Madeleine. Aux dévastations exercées par les protestants succédèrent les mutilations des révolutionnaires. Dépourvue de paratonnerres, et exposée par sa situation aux orages qui suivent la vallée de la Cure, l'église fut, à différentes reprises, frappée de la foudre, et l'une de ses tours fut brûlée en 1819. Le manque d'entretien et surtout des réparations maladroites avaient encore aggravé le délabrement de l'édifice, lorsque M. le ministre de l'intérieur résolut de faire les plus grands efforts pour le conserver. L'auteur de cette notice s'applaudit d'avoir été un des premiers à signaler l'importance de cet admirable monument, et à réclamer des secours auprès de l'administration. Mais il ne suffisait pas d'une somme considérable accordée libéralement par le ministre, il fallait encore trouver un architecte habile et expérimenté, qui osât entreprendre une restauration que quelques hommes de l'art avaient déclarée impossible. Telle était la situation de l'église de la Madeleine il y a peu d'années, que c'était avec une sorte d'effroi qu'on voyait préparer les travaux de consolidation, car il était à craindre que le moindre ébranlement n'amenât la ruine d'une masse minée de toutes parts. Le désir de conserver à la France un de ses plus beaux monuments, décida M. Viollet-Leduc à se charger d'une tâche si difficile. Il s'en est acquitté avec autant d'adresse que de prudence, avec autant de talent que de bonheur. Depuis cinq ans de grands travaux s'exécutent, sous sa direction, à Vezelay. Aujourd'hui, toutes les grosses réparations sont terminées, et l'époque est fort rapprochée où l'église de la Madeleine ne présentera plus aucune trace des nombreuses catastrophes qu'elle a subies depuis sa fondation.

1. *Chronicon vezeliacense*, Bibl. du P. Labbe, t. I, p. 394. — Hugues de Poitiers, *Histoire de Vezelay*, Spicilegium de Dachery, tome III; traduction par M. Guizot, tome VII de la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France. — Augustin Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, lettres 22, 23 et 24. — *Chronique de Vezelay*, par M. Martin, Auxerre, 1832. — *Notice sur l'abbaye de Vezelay*, par M. Flandin, extrait de l'Annuaire statistique de l'Yonne, 1842-1845. — *Rapports et Mémoires manuscrits* adressés à la commission des manuscrits historiques du ministère de l'Intérieur.

CHATILLON-SUR-SEINE.

—

Comme Lons-le-Saulnier, Salins, Commercy et une foule d'autres lieux en France, la petite ville de Châtillon a été formée par la réunion de deux bourgades, longtemps indépendantes l'une de l'autre. La première, nommée au moyen âge Chastillon (*Castellio*), et plus simplement *le Bourg*, reconnaissait pour seigneur l'évêque de Langres ; son nom lui venait d'un vaste et ancien château-fort, au pied duquel elle était située. La seconde, qui a appartenu successivement aux comtes de Lassois et aux ducs de Bourgogne, s'appelait Chaumont, et passait pour avoir été fondée, au ve siècle, par les Burgundes. Le duc et l'évêque possédaient, chacun dans son bourg, sa juridiction, son château et sa bannière. L'abbaye de Notre-Dame, qui avait aussi droit de justice, serfs et régale, formait comme un troisième bourg au milieu des deux autres.

Avant la fin du XIIe siècle, les annales de Châtillon sont aussi insignifiantes qu'obscures. Le premier fait intéressant qu'on y rencontre ne remonte pas au delà du règne de Philippe-Auguste. Ce prince, étant en guerre avec Hugues III de Bourgogne, s'empara de Chaumont, enleva d'assaut le château de ce bourg et y fit prisonnier le fils du duc, qui fut plus tard Eudes III. Guillaume-le-Breton a raconté tous ces événements dans le plus grand détail, en s'efforçant, selon son usage, de leur prêter des proportions épiques (1184). Le XIIIe siècle tout entier et le commencement du XIVe se passèrent, pour Châtillon, dans des conflits sans intérêt entre la justice du duc et celle du prélat, et dans des luttes entre les habitants des deux bourgs, qui par moment devinrent assez vives pour nécessiter l'intervention des rois de France Louis IX et Philippe-le-Hardi. A l'époque des guerres entre l'Angleterre et la France, sous les premiers Valois, Chaumont et *le bourg* eurent leur part des malheurs qui fondirent alors sur la Bourgogne. C'est ainsi qu'après le combat de Brion-sur-Ource, les Anglais se jetèrent sur la ville, qu'ils saccagèrent et réduisirent entièrement en cendres (1359). Plus de cent ans après, sous le règne de Louis XI, Chaumont tomba au pouvoir des gens du roi et éprouva, du moins en partie, une nouvelle destruction. L'église de Saint-Vorle, l'Hôtel-Dieu et plusieurs autres édifices publics furent livrés aux flammes (1475). Devenue ville française, après la mort de Charles-le-Téméraire, Châtillon ne tarda pas à donner une preuve éclatante de dévouement et de fidélité au roi son nouveau maître. En 1492, Maximilien d'Autriche étant venu l'assiéger en personne, s'en empara sans grande difficulté ; mais les bourgeois attendirent à peine qu'il eût quitté leur ville pour attaquer à l'improviste la garnison impériale, dont une partie fut massacrée et le reste mis en fuite. En récompense de cette belle conduite, Louis XI, qui jamais ne négligea de récompenser les services de ce genre, permit aux Châtillonais d'ajouter à leur écusson *trois fleurs de lys de France, de front en chef.*

Les diverses catastrophes que nous venons de raconter avaient réduit les deux bourgs à un état complet de dépopulation et de misère. C'était à peine si Chaumont, où l'on comptait au commencement du XIVe siècle de 14 à 1,500 habitants payant la taille, en renfermait encore, en 1429, 400 en y comprenant la population des faubourgs. La draperie de Châtillon, qui constituait à elle seule son industrie et sa richesse, était « toute perdue et mise à néant », et on avait vu des marchands « qui oncques n'avoient été en escole et ne sçavoient mot de lettres », forcés par le malheur des temps de chercher à se faire admettre dans les ordres. Grâce à une période de soixante années de paix intérieure, la prospérité des deux bourgs commençait à renaître, quand les guerres de religion vinrent y porter une nouvelle et plus grave atteinte. La ville, dévouée de cœur à la sainte-union, dont elle avait, une des premières de Bourgogne, signé l'acte, ne vit, il est vrai, qu'une seule fois l'ennemi sous ses murs (1591) ; mais les courses réitérées des Reîtres sur son territoire, et les violences exercées sur les habitants par la garnison catholique et son commandant, le baron de Thénissey, jointes à la famine et à la peste qui y sévirent pendant quarante ans presque sans relâche, suffirent pour rendre la condition des Châtillonais tellement malheureuse qu'il ne resta dans la ville que ceux qui furent dans l'impossibilité d'en sortir. La soumission spontanée, quoique fort tardive, des habitants à Henri IV, mit seule fin à tous ces malheurs (1595).

A dater de ces événements, l'histoire de Châtillon se résume en quelques lignes. En 1633, la peste y exerça de nouveaux ravages. Quatre ans après, par l'entremise du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, les deux bourgs furent réunis en une seule ville, qui prit le nom de Châtillon. Entr'autres fondations pieuses, le règne de Louis XII vit s'y établir une maison de Carmélites (1621) ; une d'Ursulines, dont Anne d'Autriche posa la première pierre (1630), et un couvent de Capucins (1633). La reconstruction du couvent des Cordeliers et de l'abbaye de Notre-Dame, que le baron de Thénissey avait fait abattre, remontent à la même époque. L'abbé de Châtillon était alors le fameux Métel de Bois-Robert, confident de Richelieu et l'un de ses poëtes en titre. La construction du Petit-Versailles, magnifique jardin, qu'ornaient plusieurs belles statues dues au ciseau de Bouchardon, date du règne de Louis XIV.

La révolution française laissa à Châtillon quelques sanglants souvenirs ; deux ou trois têtes regrettées tombèrent sur l'échafaud. L'abbaye de Notre-Dame fut en partie détruite ; le château des ducs de Bourgogne et la chapelle où saint Bernard eut la vision qui, dit-on, le jeta dans la vie monastique, n'échappèrent qu'avec peine à la fureur des *Amis de la Constitution*, dont le club avait été organisé dans la ville par les représentants du peuple Léonard Bourdon, Prost et Jean-Marie Cazalès. Le fameux congrès qui se tint à Châtillon, en 1814, est l'événement le plus récent de ses annales. Dès le mois de novembre de l'année précédente, les parties belligérantes avaient décidé la réunion d'une assemblée diplomatique, en vue d'arriver à la conclusion d'une paix générale. C'était à Manheim qu'avait été assigné le rendez-vous des commissaires des cinq puissances. Ce projet, oublié d'abord plutôt qu'abandonné, fut repris au mois de janvier suivant, mais le théâtre de la guerre ayant été transporté, dans l'intervalle,

bien en deçà de Manheim, on substitua au nom de cette ville Châtillon, dont le territoire fut neutralisé. Les conférences s'ouvrirent le 4 février 1814. Les plénipotentiaires des cours alliées étaient le comte de Stadion pour l'Autriche, le comte Razoumouski pour la Russie, le baron de Humboldt pour la Prusse, et pour l'Angleterre lord Castelreagh, ministre des affaires étrangères; Caulaincourt, duc de Vicence, représentait Napoléon. Le premier jour fut uniquement employé aux formalités d'usage; le lendemain, 5, Caulaincourt reçut de l'empereur *carte blanche* pour traiter, et les négociations commencèrent. Le 7, les ministres des puissances coalisées lui signifièrent l'abandon pur et simple de tout le territoire situé au delà des limites de la France de 1789, et l'engagement formel de la part de l'empereur de *renoncer à toute influence* au dehors. Napoléon ne répondit à ces propositions inacceptables que par les victoires de Champaubert, Montmirail, Château-Thierry, Vauxchamps et Montereau, remportées dans l'espace de huit jours, du 10 au 18 février. Les alliés se montrèrent alors moins exigeants. Alexandre voulut même traiter d'après les bases proposées par Caulaincourt, en laissant à la France ses frontières naturelles du Rhin et des Alpes; mais les intrigues des agents de l'Angleterre, qui craignaient par-dessus tout de voir Anvers, Ostende et toute la Belgique, demeurer dans la main de leur implacable ennemi, rendirent tout accommodement impossible. D'ailleurs, la fortune cessa de favoriser les armes de l'empereur. Après le malheureux combat de Soissons, le congrès interrompit ses conférences, qui ne furent reprises que le 10 mars. Le 13 du même mois, les alliés notifièrent à Caulaincourt leur *ultimatum*, en ne lui laissant que deux jours pour y adhérer. Au bout du délai fixé, le duc de Vicence envoya sa réponse; c'était un contre-projet de traité qu'on discuta à peine, et le 19 les plénipotentiaires quittèrent Châtillon. Douze jours après, Paris capitulait.

Entre autres personnages célèbres que la ville a possédés dans ses murs aux diverses époques de son histoire, nous mentionnerons Charles VI (1389), Jean-sans-Peur (1415, 1419), François I[er], qui y passa plusieurs fois, Catherine de Médicis et Henri de Navarre (1564), Mayenne (1584, 1585), Louis XIII (1629, 1630), Louis XIV avec Anne d'Autriche et Mazarin (1650). En 1805, Napoléon se rendant à Milan pour y recevoir la couronne de fer, passa par Châtillon, suivi, à deux jours de distance, du pape Pie VII, et ce fut dans ce voyage qu'il décréta la canalisation de la Seine dans la partie supérieure de son cours. Plus récemment, l'empereur d'Autriche, l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome passèrent également par cette ville (1814).

Les armes de Châtillon étaient *de gueules au château sommé de quatre tours d'argent et massonnées de sable*. Les franchises de Chaumont remontent à l'année 1213; ce fut Eudes III qui les octroya. Celles du *bourg* sont postérieures de plus d'un siècle; mais ses habitants jouissaient dès longtemps déjà, à cette date, des priviléges des *villes de lois*. Dès le XIV[e] siècle, chacun des deux bourgs était le siége d'un bailliage: Chaumont, du bailliage du Lassois ou de la Montagne; Châtillon, de celui de *Langres deça la riviere d'Aube*. Aujourd'hui la ville est chef-lieu d'un des arrondissements de la Côte-d'Or. Sa population ne dépasse pas le chiffre de 4,860 habitants. Elle possède des forges, qui tiennent le premier rang parmi les établissements métallurgiques du royaume; le reste de son commerce

et de son industrie consiste surtout dans l'exploitation de ses bois et de ses laines. La ville compte quelques monuments, dont les principaux, l'église de Saint-Vorle et le château ducal, sont aussi intéressants par leur architecture que par les souvenirs qui s'y rattachent.

Châtillon a donné le jour à plusieurs hommes illustres. Nous citerons le jurisconsulte *Bégat*, président au parlement de Dijon, né en 1523 ; l'architecte *Philandrier*, contemporain de Bégat, auteur d'ouvrages estimés sur son art ; *Edme Verniquet*, également architecte, à qui est due la plus grande partie des bâtiments du Jardin des Plantes, mort en 1804 ; *Frochot*, grand dignitaire de l'empire et préfet de la Seine au moment de la conspiration de Mallet qu'il ne sut pas prévoir ; *Claude Pétiet*, qui siégea successivement à la Convention, aux Cinq-Cents et au Sénat, et fut ministre de la guerre sous le Directoire. Parmi les contemporains, la ville a donné naissance au maréchal *Marmont*, duc de Raguse, au dominicain *Lacordaire*, et au spirituel et savant écrivain M. *Désiré Nisard*. *Junot*, duc d'Abrantès, et le contre-amiral *Dupotet* sont nés dans ses environs.[1]

CHALON-SUR-SAONE.

Cette ville, autrefois nommée *Cabillo* et *Cabillonum*, est d'une haute antiquité; mais on ignore son origine et l'époque de sa fondation. Lorsque César s'en empara, elle était, après Autun, la plus importante cité des Éduens. Ce conquérant la trouvant heureusement située, y établit des magasins de grains pour ses troupes, la fit fortifier et la nomma *Castrum Frumentarium*. Les Romains en agrandirent le port et entretinrent une flottille sur la Saône. Châlon devint alors le centre d'un commerce considérable, et la résidence d'un officier supérieur. Lors de la révolte de Convictolitan contre César, un grand nombre de marchands romains qui s'y étaient établis, y furent massacrés. L'empereur Auguste visita *Cabillonum*, en allant à Autun (27 ans avant J.-C.). La principale des quatre grandes voies qu'il fit tracer dans la Gaule lyonnaise, traversait ses murs, où elle se divisait en deux branches. La prospérité de la ville gallo-romaine ne fit, d'ailleurs, que s'accroître, et au IVe siècle, Ammien-Marcellin put dire d'elle : *Lugdunensem primam, Lugdanus ornat et Cabillones.* La notice des provinces de la Gaule la qualifie pourtant de *Castrum* et non point de *Livites.*

Le christianisme fut apporté à Châlon, vers la fin du règne de Marc-Aurèle, par saint Marcel qui, plus tard, obtint la palme du martyre. Les annales châlonnaises, durant les premiers siècles de notre ère, sont assez stériles et n'offrent que quelques faits isolés. Le premier événement dont elles fassent mention eut

1. *Chronic. Sanct. Ben.* — *Philippide* de Guillaume-le-Breton. — Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne.* — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — *Histoire de Châtillon*, par Gustave Laperouse, tome I, vol. in-8°, Chatillon, 1837. — *Le Moniteur universel.* — Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations.*

lieu sous l'empereur Gallien (264) : Châlon, pris et incendié par les Germains, fut presque entièrement détruit, et une grande partie de sa population égorgée. Quelques années après, l'empereur Probus, touché de l'état de misère auquel la ville était réduite, fit planter de vignes les coteaux qui l'avoisinent, et dota ainsi le pays d'une source inépuisable de richesses. Constantin séjourna à Châlon en 312. Il y rassembla ses légions, avant de franchir les Alpes pour combattre son beau-frère Maxence qui s'était emparé de l'Italie. C'est aux environs de Châlon qu'il eut, à ce qu'on prétend, cette vision fameuse qui le convertit au christianisme. Dans le cours du même siècle (356), Julien, allant au secours d'Autun assiégé par les Germains, s'arrêta aussi à Châlon, et y passa ses troupes en revue. Sous l'empereur Honorius, cette ville fut comprise dans la première Lyonnaise. La dernière invasion des Gaules par les Bourguignons (407) la fit passer sous la domination de ce peuple. Vers le milieu du même siècle, Attila se repliant sur l'Italie après sa défaite en Champagne, vint mettre le siége devant Châlon qui fut, malgré une vigoureuse résistance, emporté d'assaut et incendié. La destruction du royaume de Bourgogne (534) laissa Châlon au pouvoir des rois Mérovingiens. Il était à peine sorti de ses ruines qu'il eut à subir un nouveau désastre : Chramne, fils de Clotaire Ier, s'étant révolté contre son père, le prit, le saccagea, et y commit toutes sortes de cruautés (555). La ville fut rebâtie et repeuplée par Childebert.

Après la mort de Clotaire Ier, Gontran, son second fils, devenu maître de la Bourgogne (561), établit sa résidence à Châlon, et lui rendit sa première importance. La haine de Frédégonde le poursuivit dans cette ville et faillit lui être fatale : des sicaires, envoyés par cette princesse, tentèrent deux fois de l'assassiner au moment où il se rendait à l'église. Mais il eut le bonheur d'échapper à leurs coups et la générosité de leur pardonner. Châlon fut aussi habité par Thierry, successeur de Childebert II au royaume de Bourgogne. Ce monarque y donna asile à Brunehilde, son aïeule, chassée de la cour de Théodebert, roi d'Austrasie. Ce fut à Châlon que, dans un concile tenu par des prélats à sa dévotion (603), cette princesse fit déposer de son siége Didier, évêque de Vienne, qui avait encouru sa haine pour lui avoir reproché ses débauches et ses crimes. Grâce à sa situation géographique et à son importance, Châlon eut bien souvent l'honneur d'héberger des rois. En 635, Dagobert, fils et successeur de Clotaire II, étant venu en Bourgogne pour réprimer les brigandages des seigneurs, s'arrêta quelques jours dans cette ville. Le 1er mai 649, Chlodwis II y tint une assemblée des états-généraux qui y attira un grand concours d'étrangers et de personnages de distinction, et l'année suivante (650), il y convoqua un concile général, lequel se réunit dans l'église de Saint-Vincent.

Vers la fin du VIIe siècle, Châlon fut témoin d'un sanglant spectacle : le maire du palais, Ebroin, y fit mettre à mort Ennemond ou Chaumont, archevêque de Lyon. Le corps du saint prélat, dit un chroniqueur, abandonné au cours de la Saône dans une barque sans batelier, aborda heureusement aux rives de la métropole, guidé par les anges et salué du bruit des cloches qui sonnaient d'elles-mêmes sur son passage. De 725 à 732, un nouveau désastre vint frapper Châlon ; Abdelrahman s'en empara ; les édifices, les églises, les monastères furent détruits,

et une grande partie de la population périt par l'épée. Après les Sarrasins, ce fut le tour de Vaïffer, duc d'Aquitaine; ce prince, pour faire diversion aux attaques de Pépin-le-Bref, envoya en Bourgogne un corps d'armée qui porta le ravage jusque sous les murs de Châlon et en brûla les faubourgs. Charlemagne releva la ville et s'y rendit en 813; il restaura la cathédrale et les édifices dévastés par les Barbares; il y fit ouvrir des écoles où l'on enseignait les sciences, les lettres et la théologie; il y rassembla enfin un concile pour réprimer les abus qui s'étaient introduits dans les monastères et rétablir la discipline ecclésiastique.

C'est sous le règne de Pépin-le-Bref que nous voyons apparaître le premier comte de Châlon : il se nommait Abdalard. En 763, chargé par Pépin-le-Bref d'aller combattre Chilping, comte d'Auvergne, il tua ce seigneur de sa propre main dans une rencontre sur les bords de la Loire (765). Quelques-uns des successeurs d'Abdalard réunirent les comtés de Châlon et de Mâcon et une partie du Charollais.

Ce fut à Châlon qu'Hermengarde, femme de Louis-le-Débonnaire, fit crever les yeux à Bernard, roi d'Italie (818), lequel était venu implorer la clémence de l'Empereur contre lequel il s'était révolté. Quelques années plus tard, Lothaire, irrité que Warin ou Guérin, comte de Châlon, eût pris parti pour son père, Louis-le-Débonnaire, vint l'assiéger dans cette ville (834). Après cinq jours d'assaut, le comte fut forcé de capituler; mais une fois maître de la place, le vainqueur, se jouant de la foi jurée, s'y livra à toutes sortes d'excès et la ravagea par le fer et par le feu; il ne resta debout qu'une chapelle dédiée à saint Georges. Une grande partie de la population périt dans ce désastre. Lothaire, toutefois, ne fut pas satisfait de cette affreuse vengeance; il fallut que sa cruauté s'exerçât sur une faible femme dont la beauté et les vertus auraient dû le désarmer. Ayant appris que Gerberge, sœur du duc Bernard, un de ses ennemis, était enfermée dans un des couvents de la ville, il la fit arracher de sa retraite. La malheureuse religieuse, attachée par les cheveux à la queue d'un cheval, fut traînée à travers la ville en ruines, puis enfermée dans un tonneau et jetée dans la Saône. Quant au comte Guérin, il n'obtint sa grâce que par une lâche soumission.

En 878, le pape Jean VIII se rendant à Troyes, en compagnie de Bozon, duc d'Arles et de sa femme, s'arrêta à Châlon. Un incident assez curieux y signala son passage. Pendant que ses domestiques dormaient, des voleurs lui enlevèrent ses chevaux : le pontife, indigné, fulmina une sentence d'excommunication contre ces larrons sacriléges qui osaient toucher aux biens du successeur de saint Pierre, et il leur assigna un délai de cinq jours pour la restitution de ses chevaux. Mais, cette fois, les foudres de l'Église furent impuissantes, et le pape en fut quitte pour se procurer un autre attelage. Ce même pontife, à son retour du concile, passa vingt jours à Châlon; il y canonisa plusieurs prélats, dont la plupart avaient occupé le siége épiscopal de cette ville, entre autres les évêques Agricole, Grat et Loup.

L'histoire de Châlon n'offre, pendant le reste du IXe siècle, aucun fait important. En 896, un comte de Châlon, Manassès, dit le Vieux, assista au siége et à la prise de Sens sur le comte Garnier. Quatorze années après (910), ce même Manassès se signala à la bataille livrée, près de Chartres, aux Normands par

Richard de Bourgogne et Robert de France ; la valeur qu'il déploya dans cette occasion lui mérita le surnom de Preux, et ne contribua pas peu au succès de cette mémorable journée. Sous Gislebert, fils et successeur de Manassès-le-Vieux, de nouvelles calamités vinrent désoler le Châlonnais. Pendant que ce seigneur disputait à Hugues-le-Blanc et à Hugues-le-Noir le duché de Bourgogne, dont Raoul lui avait fait cession en 923, son comté fut envahi et ravagé par les Hongrois (937). Ces Barbares pillèrent et saccagèrent Châlon, et détruisirent de fond en comble les abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Marcel. Il ne fallut, dit-on, pas moins d'un siècle à cette malheureuse ville pour se relever de ce désastre. Sa population fut ensuite décimée par la grande disette qui désola la France, de 1030 à 1032 : le clergé, les magistrats et un grand nombre d'habitants montrèrent un zèle, une humanité au-dessus de tout éloge ; l'évêque et son chapitre, les abbés de Saint-Pierre et de Saint-Marcel donnèrent tout ce qu'ils possédaient pour secourir les pauvres affamés ; ils vendirent jusqu'aux vases sacrés et aux ornements des églises.

A partir de cette époque jusqu'à la fin du XIe siècle, les annales de Châlon ne présentent que des événements sans importance. C'est une guerre de Robert, duc de Bourgogne, contre Renaud et Guillaume, comtes de Nevers et d'Auxerre, où figure Thibaut, comte de Châlon ; ce sont deux conciles tenus dans cette ville, l'un en 1063, et l'autre en 1073. Vers la fin du XIe siècle, le comté de Châlon, demeuré vacant quelque temps après la mort d'Adélaïde, fille de Thibaut, par les contestations de deux prétendants, Gui de Thiern, fils d'Adélaïde, et Geoffroi de Donzi, se partage entre ces deux seigneurs qui le gouvernent chacun par moitié : ils prennent l'un et l'autre le titre de comte de Châlon. Geoffroi de Donzi partant pour la Palestine avec Godefroi de Bouillon, vendit, en 1096, sa part du comté de Châlon à son oncle Savaric de Vergi qui, n'ayant pas assez d'argent pour parfaire le paiement de cette acquisition, en engagea la moitié à Gauthier, évêque de Châlon, moyennant deux cents onces d'or. Ce prélat ne fut pas remboursé et demeura en possession du quart du comté : depuis lors, les évêques de Châlon portèrent le titre de comte. Savaric de Vergi vendit, plus tard, ce qui lui restait de son acquisition à Hugues II, duc de Bourgogne.

En 1145, Châlon reçut dans ses murs le pape Eugène, à son retour du monastère de Clairvaux, compris, ainsi que l'abbaye de Cîteaux, dans le diocèse de cette ville. En 1166, Guillaume Ier, comte de Châlon, pilla l'abbaye de Cluny, à la tête d'une bande de Brabançons ; cinq cents moines environ y furent égorgés. Louis VII, indigné de cette barbarie, vint assiéger Guillaume dans Châlon, qui fut emporté de vive force (1168). Selon toutes les probabilités, le comte fut tué en défendant sa ville ; car, depuis, son nom ne se retrouve plus dans les chroniques. Louis VII, en généreux vainqueur, rendit à Guillaume II, fils du précédent, l'héritage de son père, à condition qu'il réparerait le mal que celui-ci avait fait. Mais une fois réintégré dans son comté, Guillaume oublia ses promesses et marcha sur les traces de son prédécesseur. De concert avec Girard, comte de Mâcon, et Humbert IV, sire de Beaujeu, ses alliés, il commit toutes sortes d'exactions et de rapines. Sur les plaintes de plusieurs seigneurs du pays, Philippe-Auguste marcha contre eux et mit un terme à leurs brigandages (1180). Vers

1190, Guillaume II, étant venu à résipiscence, suivit ce monarque en Palestine. Le comté de Châlon passa, en 1237, sous la dépendance du duc de Bourgogne, Hugues IV, par l'échange qu'en fit Jean-le-Sage contre les seigneuries de Bracon, de Villafans et d'Ornan; mais celui-ci conserva jusqu'à sa mort le titre de comte de Châlon et le transmit à ses descendants. Le dernier comte de ce nom fut Philibert, prince d'Orange, tué sous les murs de Florence, où il commandait l'armée de Charles-Quint (1530).

Quelle était la constitution administrative de Châlon, au temps dont nous venons de retracer l'histoire? C'est ce que les chroniqueurs ont oublié de nous dire; ils ne nous ont laissé là-dessus aucun document. Selon toute probabilité, la ville était gouvernée conjointement par ses comtes et par ses évêques. Ce n'est que vers le milieu du XIIIe siècle que la commune commence à s'y constituer. A cette époque (1254), les habitants de Châlon, réunis au nombre de deux cent huit, nomment, en présence de l'official, six d'entre eux pour veiller aux affaires de la cité. Plus tard, en 1256, ces six bourgeois sont remplacés, avec l'autorisation de Hugues IV, duc de Bourgogne et comte de Châlon, par quatre échevins que huit prud'hommes élisent pour un an. Ces derniers étaient nommés dans une assemblée générale, tenue, chaque année, la veille de la Saint-Jean-Baptiste. On choisissait les échevins, ainsi que les prud'hommes, moitié sur les terres du duc, moitié sur celles de l'évêque. Les clefs des portes de la ville leur étaient confiées, et en temps de guerre ils nommaient un capitaine chargé de la défendre. Ils connaissaient, en outre, de toutes les affaires civiles et criminelles.

En 1333, le décès de l'évêque de Châlon, Berthaud de la Chapelle, occasionna une scène scandaleuse et sanglante, qui peut donner une juste idée des mœurs monacales de ce temps-là. Ce prélat avait ordonné en mourant qu'on l'inhumât dans la chapelle de sa terre de Villiers. Les moines de Saint-Pierre, qui prétendaient, à tort ou à raison, avoir le droit exclusif d'enterrer les morts dans leur cimetière, se ruèrent, armés de bâtons, sur le convoi, au moment où il passait près de leur abbaye; ils maltraitèrent et dispersèrent les chanoines, effrayés de cette brusque attaque. La croix, les ornements de l'église, furent jetés dans le ruisseau et foulés aux pieds. Dans le tumulte, le corps de l'évêque, arraché du char funèbre, roula dans la boue, et un grand nombre de personnes perdirent la vie. Le désordre ne s'arrêta pas là : des gentilshommes, qui avaient pris parti pour les moines, parcoururent la ville, l'épée à la main, et massacrèrent plusieurs bourgeois inoffensifs. Ils se portèrent ensuite sur la cathédrale, où ils commirent toutes sortes de dégâts. Un procès criminel fut intenté contre les auteurs de ce guet-à-pens; mais tout leur châtiment se borna à des peines pécuniaires; l'abbaye fut condamnée à payer au roi une amende de quatre mille livres. La rue qui avait été le théâtre de cet événement scandaleux, fut nommée, depuis, la rue *des Lâches*, nom qu'elle a conservé jusqu'à ces derniers temps.

Pendant un voyage qu'il fit en Bourgogne, en 1362, Jean, roi de France, héritier de Philippe de Rouvre, se rendit à Châlon, et prêta serment, entre les mains des échevins, de maintenir les droits et priviléges de la cité. Il établit au faubourg Saint-Laurent un parlement composé d'un président et de huit conseillers. Ce parlement, désigné sous le titre des Grands Jours ou des Jours Géné-

raux, avait pour attribution de juger souverainement les causes d'appel des terres d'outre-Saône. Deux années auparavant, les faubourgs de Châlon avaient été brûlés par les grandes Compagnies. Ces bandes formidables, composées d'au moins trente mille hommes, avaient leur quartier général à Chagny, bourg voisin de Châlon, d'où elles portaient le ravage jusqu'aux portes de cette ville. Sur l'ordre de Charles V, qui voulait purger le pays de ces pillards sans être obligé de recourir à la force, du Guesclin se rendit à Châlon (1366) et s'aboucha avec leurs chefs, dont un des principaux était Louis Ier, de Châlon, surnommé *le Chevalier Vert*, arrière-petit-fils de Jean-le-Sage : moyennant une somme de deux cent mille livres qu'il leur offrit de la part du monarque français, ils consentirent à le suivre en Espagne, dans son expédition contre Pierre-le-Cruel.

Philippe-le-Hardi séjourna souvent à Châlon; il en fit réparer les murailles et permit aux habitants d'employer le produit du seizième de leurs vins au pavage des rues (1368-1370). Le roi Charles VI y passa, vers la même époque, en allant dans le Languedoc, et y reçut un accueil magnifique. Vers la fin du même siècle, cette ville eut le spectacle d'un auto-da-fé ; un pauvre cellérier de l'abbaye de Cluny, convaincu d'hérésie, y fut brûlé vif (1393). De nouvelles bandes, formées sous les noms d'Écorcheurs et de Retondeurs, après le traité de paix, signé à Arras en 1435, vinrent une seconde fois ravager le Châlonnais. Le comte de Fribourg, alors gouverneur de la Bourgogne, rassembla à Châlon tous les seigneurs et capitaines du pays pour exterminer ces pillards. Il en périt un nombre considérable, tant par les armes que par la main du bourreau. La ville de Châlon, en passant sous la domination de la France, à la mort de Charles-le-Téméraire (1477), n'eut pas à se louer de Louis XI, son nouveau souverain : elle fut traitée par lui comme une place conquise. Georges de La Trémouille, sire de Craon, gouverneur de la Bourgogne, y commit toutes sortes d'exactions et de cruautés. « Il condamna à la mort, dit Perry, les plus notables bourgeois, et tenoit les autres dans un si rude esclavage, qu'il ne souffroit pas qu'ils se joignissent deux ou trois ensemble, lors mesme qu'ils n'avoient qu'à traiter de leurs affaires particulières. S'il les trouvoit assemblez, quoyqu'en très-petit nombre, ou ils estoient incontinent mis à mort, ou jetez dans la rivière. »

En 1489, Châlon fut de nouveau désolé par la peste, qui y continua ses ravages jusqu'en 1496. Vers la même époque, Charles VIII, allant à la conquête de l'Italie, passa par Châlon où il fut reçu avec beaucoup de magnificence (1494). A son entrée dans la cathédrale, on le revêtit d'un surplis et d'une aumusse, en qualité de chanoine de Châlon, titre porté par les rois de France. François Ier, en 1521, s'arrêta aussi dans cette cité, en se rendant en Italie. Il en fit réparer les anciennes fortifications, et ordonna la construction de nouveaux remparts qui enclavèrent plusieurs faubourgs. Vingt-un ans auparavant, Louis XII avait séjourné dans cette ville, à son retour du Milanais.

Ce fut vers le milieu du XVe siècle que la religion réformée s'introduisit à Châlon ; elle y fut prêchée publiquement pour la première fois, en 1559, et y fit de rapides progrès ; mais elle amena à sa suite la guerre civile. Pendant plusieurs années, tour à tour vainqueurs et vaincus, les deux partis se livrèrent aux plus déplorables excès. L'arrivée de la compagnie des Ordonnances du roi, commandée par le duc

de Savoie, fut le signal de l'insurrection des religionnaires. Craignant que ce corps de troupes ne vînt appuyer les catholiques, ils lui refusèrent l'entrée de la ville et en fermèrent les portes. Les huguenots pillèrent ensuite et ravagèrent un grand nombre de couvents et d'églises, entre autres, la vieille et célèbre abbaye de Saint-Pierre dont les moines, dépouillés et maltraités, furent obligés de s'enfuir en chemise. Le départ du baron de Rully, capitaine de la ville, et l'arrivée de Montbrun, un des principaux chefs des protestants, à la tête de cinq cents hommes, vinrent accroître encore leur audace. Ils s'emparèrent à l'arsenal de deux pièces de canon qu'ils braquèrent aux abords de la cathédrale pour en défendre l'approche aux catholiques. Quant à Montbrun, ayant forcé les portes du prieuré de Saint-Marcel qui avait résisté pendant quinze jours aux attaques des religionnaires, il le pilla, ainsi que la cathédrale et l'évêché, et rançonna les catholiques. La brusque retraite de ce capitaine, obligé d'évacuer la place où sa troupe n'était pas assez nombreuse pour se maintenir, laissa les huguenots en butte à la vengeance de leurs ennemis. La plupart d'entre eux le suivirent, dans la crainte de sanglantes représailles. Le 1er juin 1562, le lendemain de leur fuite, bon nombre de catholiques rentrèrent, en effet, dans Châlon, ayant à leur tête le bailli ; ils y furent bientôt rejoints par Tavannes, qui fit réparer les murailles et les fortifications, et y rassembla trois mille hommes. Par ses ordres, une citadelle fut construite sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Pierre. Dès lors commencèrent contre les protestants de cruelles réactions. Le parlement de Dijon condamna plusieurs d'entre eux, heureusement contumaces, à être pendus en effigie. Trois des fugitifs s'étant laissé prendre, furent décapités, et leurs têtes exposées sur des poteaux aux portes de la ville. Tous ceux qui y étaient demeurés furent frappés d'un impôt extraordinaire. Aux horreurs de la guerre civile, Châlon vit bientôt succéder la peste (1563) ; ce fléau y sévit avec tant de fureur, que la cité fut presque entièrement abandonnée. L'année suivante, Charles IX se rendit à Châlon dans l'espoir que sa présence y ramènerait la paix (1564). Il accorda aux habitants l'autorisation d'élire un maire, dont les fonctions ne dureraient qu'un an. Plus tard, grâce à Jeannin, président du parlement de Bourgogne, la ville eut le bonheur d'échapper aux massacres de la Saint-Barthélemy.

Les Châlonnais prirent parti pour les ligueurs. Le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, vint se réfugier dans leurs murs après l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, ses frères (1589) ; il s'empara de la citadelle où il mit une garnison de cinq cents hommes, dont il donna le commandement au sieur de l'Artusie, nomma de nouveaux magistrats choisis parmi ses plus zélés partisans, et fit de Châlon le centre de la Ligue en Bourgogne. Le duc d'Aumont, à la tête d'une armée royale, essaya, à plusieurs reprises, de s'emparer de cette place, soit par ruse, soit de vive force ; mais ses tentatives n'eurent aucun succès (1591). Pendant tout le temps que dura la Ligue, les Châlonnais furent, du reste, accablés d'impôts et d'exactions. Il s'engagea entre eux et la garnison de Verdun, qui tenait pour le roi, une lutte acharnée, terrible, et dont les divers incidents remplissent l'histoire de cette époque. Verdun avait pour gouverneur Héliodore de Thiard, sieur de Bissy, neveu de l'évêque de Châlon, Ponthus de Thiard. Ce capitaine, d'un génie entreprenant et d'une activité prodigieuse,

donna, par sa valeur personnelle, une haute importance à la petite ville dont la garde lui avait été confiée. Il y éleva d'immenses travaux de fortification, l'approvisionna de ses propres deniers et en fit la place la plus importante du parti royal en Bourgogne. Dans un rayon de huit lieues autour de Verdun tout tremblait sous son épée, tout lui payait impôt; il venait braver les Châlonnais et ravager la campagne jusque sous leurs murs. L'assemblée municipale, n'ayant pu obtenir du duc de Nemours qu'il entreprît de réduire Verdun par la force des armes, réclama ce service du vicomte de Tavannes. Celui-ci réunit sous ses ordres toutes les forces de la Ligue et mit le siége devant Verdun; mais Héliodore de Thiard lui opposa une résistance si obstinée, que le chef des catholiques fut contraint de se retirer, après s'être épuisé en efforts inutiles (1592). Pendant ce siége mémorable, Marguerite de Busseuil, femme du brave gouverneur de la ville, fut tuée par l'explosion d'un baril de poudre, dont elle faisait la distribution aux soldats de son mari. L'année suivante, Héliodore de Thiard périt lui-même, n'ayant encore que trente-trois ans, dans une rencontre avec un détachement de troupes de l'armée de Mayenne.

Après bien des années de luttes et de misères, le traité de paix, signé au château de Folembrai, rendit enfin Châlon à Henri IV; il fut stipulé, toutefois, que la ville resterait pendant six ans au pouvoir du duc de Mayenne comme place de sûreté (1596). A partir de cette époque, l'histoire de Châlon, sous l'ancienne monarchie, ne présnte que peu d'intérêt. Une inondation arrivée en 1602, l'apparition de la peste à des intervalles assez rapprochés, le passage de Louis XIII, de la reine Christine de Suède et de Louis XIV (1626-1658); tels sont les principaux événements qui défraient ses annales, durant ce long espace de temps. En 1693, les maires de Châlon, dont les fonctions avaient jusque là été annuelles, furent nommés à perpétuité par ordonnance de Louis XIV. Au nombre des faits les plus saillants qui marquent cette longue suite d'années, nous citerons la mission du fameux P. Bridaine, dont l'éloquence produisit une impression profonde sur les habitants de Châlon (1745), puis une disette durant laquelle les négociants de cette ville se signalèrent par un acte de munificence (1771); et un incendie qui plus tard encore réduisit en cendres trente maisons du faubourg Saint-Laurent (1778).

Châlon embrassa avec ardeur les principes de 1789, et ne se montra pas moins dévouée à l'Empire. Lorsque Napoléon alla en Italie prendre possession de la couronne de fer, les Châlonnais, à son passage, l'accueillirent avec un enthousiasme extraordinaire (1805). Peu de temps après, Châlon eut la visite du pape Pie VII qui revenait de sacrer le nouvel empereur. Lors de la première invasion, les habitants de cette ville se signalèrent par leur patriotisme et leur courage. Au commencement de janvier 1814, l'ennemi s'étant présenté sous leurs murs, ils l'accueillirent par une vive fusillade et le repoussèrent jusqu'au delà de Saint-Marcel, sans autre aide qu'un détachement du 144ᵉ régiment de ligne. La brigade du général autrichien Scheiter n'entra à Châlon que le 2 février, en vertu d'une capitulation honorable. Le général Legrand, chargé de défendre la place, s'était enfui, la veille, au milieu des huées et des imprécations de la population indignée. On tira même sur sa voiture, qui fut percée de plusieurs balles.

La première restauration avait rencontré à Châlon peu de sympathies : le retour de Napoléon y excita un enthousiasme général. Un parc d'artillerie envoyé contre lui fut démonté en chemin, et disparut comme par enchantement ; à l'arrivée de l'empereur, il se retrouva tout à coup sans qu'il y manquât une seule pièce. Napoléon sut apprécier le dévouement des Châlonnais. De retour à Paris, il rendit un décret qui autorisa leur ville à ajouter à ses armes la croix de la Légion-d'Honneur. Le 8 juillet 1815, Châlon vit de nouveau les étrangers dans ses murs ; mais cette fois ils y entrèrent sans résistance.

La seconde restauration y fut suivie, comme partout, de réactions et de vengeances ; il y eut des arrestations et quelques condamnations à mort contre des contumaces. D'après ce qui précède, on peut se faire une idée des transports qu'excita à Châlon la révolution de juillet ; elle s'y accomplit sans désordre comme sans obstacle. Lors de l'insurrection lyonnaise, au mois de novembre 1831, les Châlonnais envoyèrent un bataillon de leur garde nationale et leur compagnie d'artillerie contre les insurgés. Depuis, on a pu s'apercevoir que leur zèle pour le gouvernement de juillet s'était considérablement refroidi : en avril 1834, ils essayèrent de porter secours aux nouveaux insurgés de Lyon, et élevèrent des barricades pour arrêter les troupes qu'on dirigeait sur cette ville. Le dernier événement que nous ayons à enregistrer est l'inondation qui désola, en 1840, tout le littoral de la Saône. Durant les inondations de 1602 et de 1802, jamais les eaux ne s'étaient élevées à une pareille hauteur. Ce désastre occasionna aux Châlonnais des pertes considérables.

Châlon avait autrefois, pour l'administration de la justice, un bailliage qui était le troisième principal du parlement de Bourgogne. Il connaissait de toutes les causes et ses jugements ressortissaient immédiatement au parlement de Bourgogne. Cette ville avait aussi un présidial qui connaissait, en dernier ressort, dans certains cas et pour certaines sommes. Il fut réuni au bailliage par un édit de 1749. La justice, du reste, s'exerçait en Bourgogne avec une excessive rigueur, et sévissait au besoin contre les animaux : au XVe siècle, un cochon fut mis en jugement à Châlon pour avoir tué un enfant : déclaré coupable de meurtre, il fut condamné à être pendu, et la sentence fut gravement exécutée par le bourreau. Ce fait est rapporté par le célèbre jurisconsulte Guy Pape, qui en fut témoin oculaire.

Châlon a possédé, pendant quinze siècles, un siége épiscopal. Son premier évêque, nommé Donatian, vivait vers l'an 364. Parmi les quatre-vingt-cinq prélats qui ont successivement occupé ce siége, plusieurs ont figuré avec éclat dans des conciles. Si quelques-uns, comme Didon qui fit crever les yeux à Léger, évêque d'Autun, ont déshonoré l'épiscopat par leurs vices et leurs crimes, il en est d'autres en revanche qui se sont illustrés par leur piété, leurs vertus ou leur mérite. Outre ceux que nous avons nommés précédemment, nous citerons Guillaume du Blé, issu de la noble famille du Blé, fondue plus tard dans celle d'Huxelles (1273) ; Jean Aubriot, frère de l'infortuné prévôt de Paris (1346) ; et Jean Germain (1437) qui, de simple donneur d'eau bénite à Cluny, sa ville natale, s'éleva à la dignité d'ambassadeur de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. A ces noms justement célèbres, il faut ajouter celui de Ponthus de Thiard, seigneur

de Bissy, personnage aussi éminent par son savoir que par ses vertus. Nommé, en 1578, à l'évêché de Châlon, il fut aumônier et conseiller des rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Ponthus de Thiard se distingua par sa modération, aux États de Blois, et par le courage avec lequel il combattit le fanatisme des ligueurs et des jésuites qu'il appelait *des imposteurs au masque de fer*. Il fut du nombre des prélats que Henri IV manda à Paris pour l'instruire dans la religion catholique. Ponthus de Thiard fut, en outre, un littérateur distingué. Il eut pour amis les plus célèbres écrivains de son temps et particulièrement Ronsard qui lui a adressé des éloges dans un de ses sonnets. Cyrus de Thiard, son neveu et son successeur (1594), se distingua également par son savoir et sa piété. Il fut député par le clergé de Bourgogne aux États-Généraux de Paris (1614) et à l'assemblée des notables tenue à Rouen l'année suivante. Déjà auparavant, il avait figuré deux fois avec honneur aux États-Généraux de Bourgogne (1605 et 1611). Ce prélat est le premier évêque de Châlon qui ait siégé au parlement de Dijon; privilége qui lui fut accordé par lettres-patentes du roi Henri IV, du 13 août 1602. Cyrus de Thiard signala son passage à l'épiscopat par quelques sages réformes. Il abolit les *quintaines* (1625) : on appelait ainsi le droit exclusif qu'avaient les évêques de Châlon, de faire vendre du vin pendant les quinze premiers jours de chaque mois. Entre autres abus, il supprima la fête de *l'Evêque des innocents* et *la Danse des chanoines*, restes de ces saturnales religieuses du moyen âge, connues sous les noms de *Fête de l'âne*, *Fête des fous*, *des Diacres*, etc. L'illustre famille des Thiard de Bissy, qui a donné ces deux prélats à l'Église châlonnaise et plusieurs lieutenants-généraux à nos armées, est aujourd'hui représentée par le général comte de Thiard, si honoré pour son patriotisme, ses services, ses vertus et ses lumières, et dont le nom appartient, à plus d'un titre, à l'histoire contemporaine de Châlon.

L'évêque de Châlon jouissait d'un grand nombre de priviléges. Il était le troisième suffragant de la métropole de Lyon; aux États-Généraux de la province, il siégeait immédiatement après l'évêque d'Autun. L'abbé de Cîteaux était tenu de lui prêter serment. Lorsqu'un nouvel évêque venait prendre possession du siége épiscopal, les moines de Saint-Pierre étaient obligés de le recevoir à son entrée dans la ville, et de défrayer toutes les personnes de sa suite. Parmi les droits féodaux qu'il possédait, il en était de fort singuliers. Le meunier du moulin *clavial*, situé sous la première arche du grand pont de Châlon et appartenant à l'évêque, était obligé de ferrer tous ses chevaux ainsi que ceux de ses gens. Les habitants de Fontaines devaient le défrayer lorsqu'il se rendait à Rome. Par le concordat de 1801, l'évêché de Châlon a été réuni à celui d'Autun. Le dernier évêque de Châlon a été J.-B. du Chilleau, aumônier de la reine, sacré le 30 décembre 1781, et mort en 1821.

Les Châlonnais possédaient de nombreux priviléges communaux. Ils étaient affranchis des droits de péage dans l'enceinte de leur ville et dans un rayon de trois lieues à l'entour. Hugues IV, moyennant une redevance annuelle de quinze sous, les exempta de la taille et des exactions (1234). Ce prince leur accorda le droit de vaine pâture à trois lieues de distance ; il leur permit, en outre, de pêcher dans la Saône et de chasser à cor et à cri. Les Châlonnais pouvaient acquérir et possé-

der des terres et des seigneuries en fief et franc aleu, sans payer de redevance. Leurs enfants étaient admis sans enquête dans les monastères, comme ceux de la noblesse. Tout chef de famille, père de dix enfants, était exempt de loger des soldats. Un Châlonnais ne pouvait être emprisonné, « s'il avait du bien pour garantir le corps », hormis le cas de crime entraînant la peine capitale.

Il se tenait jadis à Châlon un grand nombre de foires: les deux principales étaient celles de la Saint-Jean et des Brandons, désignées aussi sous les noms de Chaude et de Froide. Ellés attiraient un grand concours de marchands, non-seulement de tous les points de la France, mais encore des principales villes de l'Europe. Pendant toute leur durée, personne, soit étranger, soit Châlonnais, ne pouvait être arrêté pour dettes. De notre temps, ces foires ont beaucoup perdu de leur importance, et chaque année les voit décroître. Mais, en revanche, le commerce sédentaire de Châlon a acquis un développement considérable qui s'étend de jour en jour. Grâce à son heureuse position, cette cité, l'une des plus commerçantes de la France, est devenue l'entrepôt de tous les produits du nord et du midi; aussi la commission et le transit y ont-ils pris une grande extension. La banque, les vins, les cuirs, la rouennerie, les fers, la houille, etc., sont les principaux objets du commerce local.

Châlon est situé dans une vaste et fertile plaine, sur la rive droite de la Saône, à l'embouchure du canal du Centre qui relie cette rivière à la Loire. Par ce fleuve et par le Rhône, elle communique avec les deux mers; elle est, en outre, le point de réunion de plusieurs grandes routes qui, rayonnant dans toutes les directions, versent chaque jour dans ses murs une foule de voyageurs. Châlon était autrefois très-malsain, à cause de la malpropreté de ses rues et des eaux stagnantes du voisinage. Grâce aux travaux d'assainissement et d'embellissement qui, depuis, y ont été exécutés, c'est aujourd'hui une jolie ville, bien bâtie et bien tenue. Son port sur la Saône est spacieux, ses quais sont larges et d'un bel aspect. L'ancien pont qui la joint à l'île de Saint-Laurent, l'un de ses faubourgs, est formé de cinq arches hardies dont les piles sont garnies de contreforts qui dépassent de plusieurs mètres les parapets. Les remparts de la Glacière, de Sainte-Marie et de Saint-Laurent, plantés d'arbres dans le dernier siècle, offrent, ainsi que les abords du canal du Centre, de charmantes promenades. A la tête de ce canal, terminé en 1792, s'élève un obélisque haut de vingt mètres, érigé en l'honneur de Napoléon. La cathédrale, fondée vers le milieu du IVe siècle, ruinée par les Sarrasins et rebâtie par Charlemagne, est un édifice gothique remarquable par de beaux détails. L'hôpital de Saint-Laurent, créé par François Ier, en 1529, et l'hospice de la Charité, établi vers la fin du siècle suivant, sont deux vastes établissements bien distribués et dirigés par des sœurs de charité. Outre ces édifices, Châlon possède un hôtel de ville, un palais de justice de construction moderne, un collége et un hospice dit de la Providence. Nous devons mentionner aussi la belle fontaine qui orne la place de Beaune. Une bibliothèque de dix mille volumes, un musée, quelques collections plus ou moins précieuses, composent à peu près toutes les richesses scientifiques de la ville. Châlon comptait, avant la Révolution, un grand nombre de maisons religieuses de tous les ordres; il serait trop long de les énumérer. Les plus célèbres de ces établisse-

ments étaient le monastère de Saint-Marcel où mourut Abeilard (1142), et la riche abbaye de Saint-Pierre dont il ne reste plus aujourd'hui que l'église paroissiale de ce nom. La citadelle bâtie par François I[er], a été également démolie vers la fin du dernier siècle ; sur ses ruines s'est élevé un quartier nouveau qui forme la partie haute de la ville. La population de Châlon, l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de Saône-et-Loire, est d'environ 15,000 âmes ; on évalue celle de l'arrondissement à 127,882.

Cette ville a produit un grand nombre d'hommes remarquables à divers titres. Il faut nommer, en première ligne, ceux qui sont sortis de la famille des *Thiard de Bissy* et de celle des *Blés d'Huxelles :* nous avons déjà parlé de *Pontus* et de *Cyrus de Thiard*, évêques de Châlon, et d'*Heliodore de Thiard*, cet héroïque gouverneur de Verdun, dont la vie fut à la fois si courte et si bien remplie ; mais il faut ajouter à ces noms celui du cardinal *Henri de Thiard*, mort en 1737, et ceux de *Claude* et de *Charles-Henri de Thiard*, qui servirent avec beaucoup de distinction dans les guerres du règne de Louis XV, de 1742 à 1761. Ce dernier, appelé au gouvernement général de la province de Bretagne, dans les circonstances les plus difficiles, y sut concilier un rare esprit de modération avec une fermeté à toute épreuve. Les Blés d'Huxelles ont donné plusieurs capitaines-gouverneurs à la ville et citadelle de Châlon et deux officiers-généraux à l'armée française : *Louis-Châlon du Blé*, marquis d'Huxelles, tué au siége de Gravelines, en 1658 ; et *Nicolas du Blé* d'Huxelles, son fils, maréchal de France, en 1703. Pour les temps plus rapprochés, nous citerons encore *Boichot*, sculpteur très-distingué ; *Denon*, membre de l'Institut, et directeur général des musées sous l'Empire ; l'ingénieur *Gauthey ;* les lieutenants-généraux *Muziau* et *Duhesme ;* les maréchaux de camp *Poinsot*, *Brunet*, *Poncet*, *de Thiard*, et plusieurs chefs de bataillon d'un grand mérite, parmi lesquels nous distinguerons le brave *Chavardin*. On peut dire que l'esprit élevé, généreux et patriotique des Châlonnais s'est personnifié dans le général comte de Thiard, depuis qu'en l'an XII, ils l'appelèrent pour la première fois à siéger dans nos assemblées législatives. Cet illustre citoyen a été élu député, à huit reprises différentes, par le collége de Châlon, qu'il représente encore aujourd'hui à la chambre des députés. En 1816, le gouvernement royal, pour prévenir sa nomination, recourut à un singulier moyen : il le tint arbitrairement sous les verrous d'une prison jusqu'après les elections. C'est pour honorer cette belle vie et ce noble caractère, que, tout récemment, le conseil municipal de Châlon, par sa délibération du 7 février 1843, a donné le nom de *rue de Thiard* à l'une des trois rues nouvelles qui traversent le quartier Gloriette.[1]

1. *Discours de la ville et cité de Châlon*, par Pierre Saint-Jullien. Paris, 1581. — Le P. Claude Perry, ***Histoire civile, ecclésiastique, ancienne et moderne de la ville et cité de Châlon.*** Chalon, 1659.— Leonard Bertaud, *L'illustre Orbandalle, ou **Histoire** civile et ecclésiastique de Châlon.* Châlon, 1662. — Victor Fouque, ***Histoire** de Châlon-sur-Saône.* Châlon, 1844. — Un jeune savant, fort versé dans l'histoire de Bourgogne, et particulièrement dans celle de Châlon, M. Jeandet, nous est venu en aide dans ce travail avec un empressement et une complaisance dont nous ne saurions trop le remercier.

LOUHANS.

L'arrondissement de Louhans, le moins peuplé du département de Saône-et-Loire, renferme environ 87,500 âmes. On a trouvé à Louhans des antiquités romaines, mais rien ne prouve que cette petite ville existât lorsque la Gaule était une province du vaste empire. Au IXe siècle, Louhans n'était encore qu'un hameau, *villa Laringo*, où les bénédictins de Tournus établirent un prieuré, lequel s'enrichit bientôt par l'établissement d'un port sur la Seille, qui commence en cet endroit à être navigable. Les revenus du péage étaient considérables, et les pauvres du pays y participaient par une distribution de sel que les moines leur faisaient, chaque année, dans la première semaine du carême. La seigneurie de Louhans, qu'on appelait alors *Lovans* ou *Loans*, faisait partie du domaine de la maison de Vienne, et, pour y appeler des habitants, Henri de Vienne l'avait affranchie de tous droits seigneuriaux (1269). De cette famille elle passa à celle de Hocberg, par le mariage de Rodolphe de Hocberg avec Marguerite de Vienne. Jeanne de Hocberg l'apporta, dans les dernières années du XVe siècle, à Louis d'Orléans, duc de Longueville; enfin, en 1709, la duchesse de Nemours la vendit à un intendant des finances qui la fit ériger en comté. La paroisse, dédiée à Saint-Pierre, dépendit successivement des diocèses de Lyon et de Besançon; elle possédait onze prébendes réservées exclusivement aux prêtres enfants de Louhans, de père et de mère : outre cette familiarité, qui remontait au XIVe siècle, il y avait encore dans la chapelle seigneuriale, dédiée à Notre-Dame et à Jean-de-Vienne, un chapitre fondé par Hugues de Vienne, et composé de six chanoines. L'église de Saint-Pierre fut incendiée, avec une partie de la ville, sous Philippe-le-Hardi, en 1370, lors du passage des compagnies; heureusement, l'hôpital qu'on venait de construire sur la Seille, fut respecté : il existe encore, et il a été depuis enrichi par la réunion d'une maison de charité fondée, en 1733, en faveur des orphelins.

Le château de Louhans, situé au nord de la ville, sur la Seille, avait été souvent attaqué, pendant les guerres du règne de Charles VI : il fut détruit, à la fin du XVIe siècle, après avoir été envahi par les divers partis. La Réforme fit, de bonne heure, des prosélytes dans les environs : il y avait des prêches à Château-Renaud, à Lamotte et à Lieutar; la division régnait dans les paroisses. En 1561, le curé de Louhans fut tué par les calvinistes; l'année suivante, le chef qui commandait les forces des confédérés dans le Bourbonnais vint attaquer la ville et fut vigoureusement repoussé. Quelque temps après, un Louhannais protestant, habitant de Châlon, dirigea une nouvelle attaque contre la place; mais on le menaça d'exposer son père à la brèche, et il se retira. Lors de la formation de la Ligue, les habitants de Louhans restèrent dans le parti des royalistes, et le bailliage de Châlon tint ses séances dans leur ville ; pour les punir de cette fidé-

lité, Nemours vint les attaquer, en 1591, et leur imposa une garnison de cinq compagnies à discrétion pendant deux mois. Le maréchal d'Aumont les délivra, mais ils retombèrent encore sous le joug des Ligueurs qui démantelèrent la place et exercèrent sur leurs hôtes la plus cruelle tyrannie. Le roi, voulant récompenser les Louhannais de leur dévouement et les indemniser, en même temps, des pertes qu'ils avaient faites, avait l'intention d'établir un bailliage dans leur ville : les officiers du siége de Châlon, dont le comté de Louhans dépendait, s'y opposèrent constamment, et le projet fut abandonné. Les Louhannais, cependant, commençaient à sortir de la misère à laquelle le XVI[e] siècle les avait réduits, lorsque la guerre de la Franche-Comté vint renouveler leurs maux : ils ne respirèrent qu'après la prise de Besançon.

Louhans est aujourd'hui l'entrepôt de la plupart des marchandises qu'on expédie de Lyon pour la Suisse; sa population s'élève à près de 3,700 habitants. Cette ville portait autrefois *de gueules, a deux clefs d'argent, en sautoir, les anneaux en pointes, une fleur de lys d'or entre les clefs, au-dessus de l'ecu.* Parmi les célébrités de l'arrondissement, nous devons citer *Renaut de Louhans*, traducteur de Boëce; *Claude Roillet*, natif de Cuiseaux, poëte latin et recteur de l'université de Paris; et les *Paradin*, écrivains du XVI[e] siècle, nés aussi dans cette dernière ville.[1]

MACON.

Mâcon (*Matisco*, *Urbs Matissana*, *Matiscensis*) est une des plus anciennes villes du bassin de la Saône, et, d'après les Commentaires de César, une des plus importantes du pays Éduen. La situation de Mâcon sur la Saône, la grande artère commerciale de la transalpine, le génie industrieux des peuples Éduens, dont cette rivière partageait le territoire, appelaient à une grande influence industrielle et politique cette station assise sur la route de la Belgique à la Méditerranée. Mais la proximité d'Autun, métropole de la province et, après Marseille, du commerce des Gaules, la croissance rapide de la colonie de Lyon étouffèrent dans son germe la prospérité de Mâcon, et la réduisirent à l'humble fortune de *Castrum*. César y avait envoyé son lieutenant Publius Sulpicius pour veiller aux approvisionnements et pour y construire des moulins à farine et des magasins. Mais les subsistances accumulées sur les rives de la Saône ne pouvaient, faute de communication, s'écouler et se distribuer dans les autres parties du territoire. Le conquérant chargea son gendre, Agrippa, de construire une route de Mâcon a Autun, centre de toutes les routes de la Gaule. Les empereurs romains établirent ensuite à Mâcon une manufacture de flèches et de javelots.

Au milieu du III[e] siècle, la ville de Mâcon dut subir une de ces subversions que

1. Courtepée et Béguillet. — Dom Plancher. — *Annuaires de Saône-et-Loire*.

l'histoire ne nous a pas transmises; mais à défaut du témoignage des livres, nous avons celui des choses. De toutes les médailles découvertes à Mâcon (et on en a trouvé trente mille, en 1764), aucune n'est postérieure au règne de Gallien. Un seul souvenir authentique se rattache à cette époque : la victoire que Septime Sévère remporta, auprès du *Castrum Matiscense*, sur son compétiteur Albinus (197). La ville de Mâcon disparaît postérieurement dans le nuage épais soulevé sous les pas des invasions barbares. En 451, elle est traversée, pillée, saccagée par Attila; elle se relève en silence, et lors du partage de la monarchie de Gondebaud entre les fils de Chlodwig, elle échoit, selon toute probabilité, à Childebert. Ce prince y séjourna, à son retour d'Espagne : il donna à la cathédrale une partie des reliques de saint Vincent, qu'il avait reçues en rançon de la ville de Saragosse; et la cathédrale, impatronisée auparavant à saint Barthélemy, se mit sous l'invocation du saint dont elle possédait les reliques. Ceci se passait sous le pontificat de Placide, le premier évêque dont le catalogue nous ait conservé le nom.

A la mort de Clotaire Ier (561), Mâcon fit partie des états de Gontran. Ce prince y réunit, en trois ans, deux conciles nationaux. Dans le premier synode, auquel assistèrent les évêques de Lyon, Auxerre, Bourges, Sens, Vienne, etc., etc., l'assemblée défendit aux prêtres de s'introduire dans les monastères de femmes, et aux juifs de quitter leurs maisons entre le jour de la Cène et la seconde fête de Pâques; elle excommunia toute religieuse qui romprait son vœu pour se marier et tous les enfants qui naîtraient de son mariage, et fulmina des peines corporelles contre tout clerc qui accepterait la juridiction d'un tribunal séculier. Dans le deuxième concile, auquel assistèrent quarante prélats en personne, entre autres Prétextat, évêque de Rouen, et dix-huit par délégation, l'on délibéra sur la pénalité à infliger aux évêques qui avaient embrassé le parti du prétendant Gondebaud. Les pères assemblés protestèrent ensuite contre les violations du droit d'asile, et imposèrent à tout laïc, sous peine d'interdit, l'obligation de descendre de cheval pour saluer le clerc qu'il rencontrerait sur sa route. Ce fut à ce concile qu'un prélat contesta à la femme la qualité de créature humaine; mais il lui fut prouvé par l'Écriture qu'il se trompait.

Au commencement du siècle suivant, il y eut encore un synode convoqué à Mâcon, où l'on attaqua vivement la règle de saint Colomban, qu'Eustèse, abbé de Luxeuil, défendit avec éloquence. L'histoire de cette ville rentre ensuite dans un silence qui n'est interrompu, après un long laps de temps, que par l'irruption des Sarrasins dans les vallées de la Saône. Ces Barbares pillent et brûlent Mâcon. Les habitants réfugiés dans les forêts, reviennent relever leurs maisons (732), à côté des ruines de leur ancienne cité, non plus sur les hauteurs comme auparavant, mais au bord même de la rivière, où s'élève le Mâcon actuel. Les lignes confuses de la ville renaissante ne commencent, toutefois, à se dessiner à la lumière que dans l'aube de la seconde race. Louis-le-Débonnaire fit de grandes libéralités à son Église et à son évêque Hildebald. Warin ou Guérin était alors comte bénéficiaire de Mâcon; il acquit d'Hildebald, par voie d'échange, la terre de Cluny, et trempa dans les guerres domestiques de Louis-le-Débonnaire. Lothaire, pour le punir de son intervention, vint l'assiéger (834). Fait prisonnier, le comte fut obligé de prêter serment à son vainqueur; mais quand la diète de

Thionville eut rendu la couronne à Louis-le-Débonnaire, il expia cet acte de félonie par la perte de ses fiefs et de ses titres. Néanmoins, à la mort du fils de Charlemagne, il obtint de Charles-le-Chauve sa réhabilitation (840). Warin se montra reconnaissant, et contribua beaucoup à la victoire de Fontenailles, où « fut faite une si grande occision de chrétiens. » Ce fut dans l'île de Palme, près de Mâcon, qu'eut lieu, entre les enfants de Louis-le-Débonnaire, la conférence qui posa les bases du traité de Verdun.

Charles-le-Chauve accorda le droit de battre monnaie à l'évêque de Mâcon. En 877, cette ville se trouva comprise, avec la Bourgogne, dans le royaume d'Arles et de Provence, fondé par Boson, auquel Warin III, alors comte, refusa l'hommage. Celui-ci le destitua et conféra son titre à Bernard, marquis de Gothie (879). L'année suivante, une coalition se forma contre l'usurpateur, dans l'assemblée de Gondreville. Louis et Carloman assiégèrent Mâcon : le roi d'Arles accourut au secours de la place, se fit battre entre Crèches et Romanèche, et courut se réfugier dans les murs de Vienne. Mâcon ouvrit ses portes aux deux frères, qui donnèrent l'investiture à Bernard Plantepelose ou Plantevelue, comte d'Auvergne. Ce fut sous la courte domination du roi d'Arles, que les juifs vinrent s'établir à Mâcon, où ils furent relégués dans une enceinte nommée le Sabbat; ils construisirent sur la Saône un pont qu'on appelle le Pont-Jud. Létalde succéda à Plantepelose (886) et Raculfe à Létalde. Raculfe n'avait qu'une fille, que les chroniqueurs appellent Étolane, Atelane ou Tolosane; Albéric, fils puîné de Maguel, comte de Narbonne, l'épousa et fonda la première dynastie des comtes héréditaires de Mâcon. Les Hongrois firent, à cette époque, une irruption en Bourgogne et détruisirent cette ville (924) : l'évêque Gérard se vit contraint de quitter son siége et de se retirer de l'autre côté de la Saône, dans une forêt de son diocèse, où il fonda le monastère de Brou.

Létalde I[er] succéda à son père Albéric; il épousa Hermengarde, fille de Manassès de Vergy, et usurpa le titre de Cuens des Bourguignons dans la Bourgogne supérieure ou Franche-Comté. Sous son administration, un incendie détruisit le chapitre et une partie de Mâcon. Son fils, Albéric II, qu'il avait associé, dès 952, à sa dignité, et son petit-fils, Létalde II, n'ont rien légué à l'histoire. Ce dernier laissa un fils, Albéric III, qui mourut sans laisser d'héritiers (995). Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, ayant réclamé le fief de Mâcon, soit du chef de sa mère Gerberge, soit en qualité d'époux de la mère d'Albéric II, s'empara du Mâconnais et s'adjoignit un de ses fils : il mourut en 1027. L'année suivante, la peste ravagea la Bourgogne et surtout la ville de Mâcon. La famine suivit la peste. « Après avoir brouté l'herbe des prés », dit une chronique, « rongé les feuilles et l'écorce des arbres, on alla chercher sa nourriture dans les cimetières. » Les hommes s'attendaient sur les routes pour se dévorer. Les loups, accoutumés à manger de la chair humaine, attaquaient indistinctement les vivants et les morts. Ces horreurs durèrent quatre années.

Otte-Guillaume avait laissé un fils et un petit-fils : son fils Raynaud eut la presque totalité du comté de Bourgogne ; son petit-fils, nommé Othon, reçut en partage Mâcon, avec une partie du Scodingue et le ressort d'Auxonne. En 1078, Guy, petit-fils d'Othon, se retira au monastère de Cluny, où il conduisit

ses fils et trente gentilshommes, qui tous prirent le capuchon. De leur côté, leurs femmes prirent le voile à Marcigny ou à Faucigny-lez-Nonains. Après la retraite de Guy, le comté de Mâcon était tombé aux mains de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne et de Vienne, son parent au quatrième degré. Guillaume-le-Grand le partagea, à son tour, entre ses deux fils, Étienne-le-Hardi et Raynaud II. Ces deux seigneurs, qui étaient en même temps comtes de Bourgogne, participèrent à la première croisade, ainsi que plusieurs gentilshommes mâconnais, entre autres, Bérard, évêque de Mâcon. Raynaud mourut en allant d'Autriche à Jérusalem; Étienne périt glorieusement au combat de Ramla. Il s'était distingué en Paphlagonie « où, dit Albert d'Aix, avec cinq cents cavaliers cuirassés, il protégea si bien l'armée, que les chrétiens ne perdirent pas un seul homme. »

Guillaume L'Allemand, fils unique de Raynaud, prit le titre de comte de Bourgogne et de Mâcon, de même que ses deux cousins, Raynaud et Guillaume, fils d'Étienne. Toutefois, Guillaume Lallemand, en sa qualité de représentant de la branche aînée, avait la prééminence sur les autres. Il périt à Mâcon, assassiné par ses barons, selon toute apparence (1125). Pierre-le-Vénérable a fait sur cette mort une légende : « Guillaume L'Allemand, dit-il, avoit exercé de grandes vexations sur les moines de Cluny. Comme il se trouvoit un jour en son palais de Mâcon, en nombreuse compagnie, un cavalier inconnu se présenta et l'enleva en l'air. On le suivit tant qu'on put des yeux, mais à la fin il fut soustrait aux regards des hommes pour aller s'associer éternellement aux démons. » Guillaume avait eu, de son mariage avec Anne de Zeringhem, petite-fille de l'Anti-César Rodolphe, Guillaume L'Enfant qui périt, l'année suivante, à Payerne, également assassiné (1126). Guillaume IV, deuxième fils d'Étienne-le-Hardi, se saisit alors du Mâconnais; mais il en fit hommage à Raynaud III, son frère aîné. Malgré son humeur guerroyante, il laissa les Brabançons surprendre Mâcon et ruiner la ville de fond en comble. Après la mort de son frère, il fit enfermer dans une tour sa nièce Béatrix et usurpa le titre de consul des Bourguignons (1148); mais Frédéric Barberousse délivra la jeune prisonnière, qui devint plus tard sa femme, et força Guillaume à renoncer à ses prétentions. Ce seigneur eut aussi de vifs démêlés avec l'évêque de Mâcon et son chapitre. Il suivit à la croisade Louis-le-Jeune et se battit bravement au passage du Méandre. Les croisés étaient enveloppés : « à la fin, dit Odon de Deuil, les illustres comtes Henri, fils de Thibault, Thierry d'Alsace et Guillaume de Mâcon tombent sur eux, comme un tourbillon, à travers une grêle de flèches, et enfoncent les escadrons. » Guillaume *entra dans la voie de toute chair*, en 1156 ; il est la tige des deux célèbres maisons de Vienne et de Châlon, au comté de Bourgogne. De ses deux fils, Étienne et Gérard, ce fut le dernier qui eut le Mâconnais en partage.

La vie de Gérard fut une lutte continuelle contre les évêques de Mâcon. Peu de temps après la mort de son père, il enleva des terres au chapitre. L'évêque, Étienne de Baugé, se plaignit à Louis-le-Jeune, qui envoya contre Gérard des troupes commandées par Eudon de Bretagne. Vaincu et fait prisonnier, à peine le comte de Mâcon eut-il racheté sa liberté, qu'il s'empressa de reprendre les armes. Il forma contre le prélat une ligue, dans laquelle entrèrent l'archevêque de Lyon, Guichard, Humbert, sire de Beaujeu, et plusieurs autres seigneurs (1163).

Enivré bientôt par quelques succès, il se brouilla avec le sire de Beaujeu dont il envahit les domaines. Louis-le-Jeune intervint et le comte se désista de ses prétentions. Au bout de deux ans, Gérard renouvela son système d'usurpation contre l'évêque, qui était alors Pons de Rochebaron. Cité devant le parlement, que le roi tint, en 1166, à Châlon-sur-Saône, le perturbateur confessa ses torts et restitua les biens qu'il avait enlevés à l'Église. Assigné de nouveau, sur la plainte du prélat, devant une cour réunie à Vezelay (1172), il y fut condamné, en punition de tant de récidives, à démolir toutes les maisons fortes qu'il possédait dans l'intérieur de Màcon, une seule tour exceptée, et à reprendre en fief ses châteaux de Vinzelles, Monbelet et Sales, « sauf toutefois, dit le procès-verbal, la fidélité qu'il devait à son frère aîné, le comte Étienne. » Les usurpations de Gérard, malgré quelques intervalles de repos, n'en continuèrent pas moins jusque sous le règne de Philippe-Auguste. En 1180, ce prince le somma de comparaître devant un parlement qu'il tint à Pierrepertuis, près de Vezelay, et où furent confirmées toutes les sentences précédemment portées contre lui. Gérard attenta aussi aux privilèges de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus. Mais, au lieu d'invoquer la protection royale, les moines employèrent un moyen de défense plus efficace. Un soir qu'il était entré dans leur église pour prier, Gérard vit tout à coup un fantôme se dresser devant lui, une crosse à la main, et lui demander d'une voix tonnante : « Comment es-tu si hardi d'entrer dans mon monastère et mon église, toi qui ne crains pas de m'enlever mes droits? » Le fantôme, à ces mots, saisit par les cheveux Gérard à moitié mort et le terrassa. Revenu à lui, le comte sortit de l'église, et, encore tout épouvanté de cette scène, envoya aux moines de riches présents et s'empressa de leur faire restitution de tout ce qu'il leur avait enlevé. Gérard mourut en 1184; il eut pour successeur un de ses fils, Guillaume V. Le comte palatin, Othon, et le duc de Bourgogne, Eudes III, se disputèrent vivement le droit de recevoir son hommage. La question fut portée au tribunal de l'empereur Henri VI, qui, bien que frère du palatin, se prononça en faveur de son rival.

Vers 1206, les Brabançons reparurent dans les campagnes de Màcon, où ils commirent toutes sortes de ravages. Pour mettre la ville à l'abri d'une surprise, on éleva une enceinte. Des six portes qui furent construites, l'évêque reçut la garde de trois, savoir : celles du pont, du Bourg-Neuf et de la Barre; le comte eut les clefs de deux autres; celles de la sixième, qui était la porte Saint-Antoine, furent remises à un prud'homme agréé à la fois du chapitre et du comte (1222). La croisade venait d'être prêchée contre les Albigeois : beaucoup de seigneurs du Màconnais y prirent part. L'un d'eux, le sire de Chaintré, se signala par sa férocité. Guillaume V, en mourant (1224), ne laissa qu'une petite fille, nommée Alix, laquelle épousa Jean de Braine, troisième fils de Raoul, comte de Dreux et de Braine, et frère du duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, qu'il parvint à réconcilier avec Louis IX. Ce mariage fut stérile. En 1228, Jean ayant perdu tout espoir d'avoir des héritiers, vendit son comté au roi de France, moyennant une somme de dix mille livres et une pension viagère de mille pour Alix. Ce marché conclu, il partit pour la Palestine, où il mourut, en 1229. Alix alla finir ses jours dans le monastère du Lis, près de Melun, dont elle était devenue abbesse : ainsi s'éteignit la race d'Alberic de Narbonne, qui, depuis trois siècles, avait donné des comtes à Màcon.

Cette ville se trouvait incorporée au domaine. L'année même de l'acquisition du comté, saint Louis transféra à Mâcon le bailliage créé par Louis-le-Jeune à Saint-Gengoux-le-Royal, pour la connaissance des cas royaux. Lui-même visita la province qu'il venait d'ajouter au domaine, en compagnie du pape Innocent IV, lequel consacra l'église des Jacobins de Mâcon, et le monastère de Saint-Pierre qu'on venait de reconstruire (1245). Plus tard (1248), il emmena avec lui à sa croisade d'Égypte plusieurs des seigneurs du Mâconnais, parmi lesquels on remarquait Josserand de Brannion, qui mourut au combat de Mansourah.

En 1361, les Écorcheurs surprirent Mâcon et le saccagèrent. Quatre ans après, les grandes compagnies ayant établi leur quartier général à Chagny, dans le Châlonnais, firent de là des courses dans tout le pays des environs. « Une partie, » dit Mezerai, « s'acharna sur le Mâconnais et ne s'en détacha que lorsqu'elle fut entièrement gorgée comme une sangsue. » Mâcon appartenait alors au duc Jean de Berry, à qui, malgré les lettres-patentes de Philippe de Valois, qui déclaraient le comté inaliénable, le régent, depuis Charles V, l'avait cédé comme augmentation d'apanage, mais sous réserve du droit de battre monnaie blanche et noire (1359). L'année qui suivit cette donation, le régent érigea le comté en pairie avec droits et prérogatives des anciens pairs. Les habitants de Mâcon n'avaient encore *ni corps ni commune*. Par charte de 1346, Philippe de Valois leur avait accordé le droit de se réunir, quand il leur semblerait convenable, pour délibérer sur leurs propres affaires, et leur avait permis d'élire six magistrats, qui, sous le titre de *prud'hommes*, étaient chargés, de concert avec le bailli, d'administrer municipalement la ville. En 1416, Jean de Berry étant mort sans enfants, le comté de Mâcon fit retour à la couronne. Charles VII le céda, en 1424, au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, pour solde de la dot de Michel de France. Celui-ci n'en prit pourtant possession qu'après le traité d'Arras (1435). Les réserves consistaient dans la juridiction ecclésiastique et civile, l'hommage, le droit de régale et le retour à la couronne, à défaut d'hoir mâle. Le bailliage royal fut alors rétabli à Saint-Gengoux, où il avait été primitivement institué. Pendant que le Mâconnais appartenait à la France, les Bourguignons y avaient fait de nombreuses courses et l'avaient longtemps désolé. Une fois qu'il fut réuni à la Bourgogne, d'autres ennemis plus redoutables se ruèrent sur cette province. Charles VII venait de licencier ses armées; les grandes compagnies reparurent : on leur fit une vive guerre. Le sire de Fribourg, maréchal de Bourgogne, en détruisit un si grand nombre, que, selon Olivier de La Marche, le lit de la Saône était rempli de leurs cadavres. Dans le même temps, la peste et la famine sévirent simultanément à Mâcon (1438).

Durant les guerres de Louis XI contre Charles-le-Téméraire, le Mâconnais fut ravagé par les armées françaises. « Les gens du roi », dit un historien, « y gaignèrent force riches et beaux butins, prindrent plusieurs bons prisonniers et firent grands carnages. » En 1470, Louis XI envoya le Dauphin d'Auvergne, à la tête d'un corps de troupes assez nombreux, assiéger la ville. Claude de Montmartin, seigneur de Bellefonds, qui commandait la garnison pour le duc de Bourgogne, « combien qu'il fut navré de dix-neuf playes », repoussa toutes les sommations et contraignit les assiégeants à se retirer. Un incident relatif à ce siége ne doit pas être omis : « Étant », dit un historien du temps, « les Mâconnais en attente de

siége, advint qu'un chanoine régulier de Saint-Pierre (hors les murs), de la maison de Chintrey, qui avait la conduite de l'horloge, monta de nuit au clochier pour y rabiller quelque chose. Mais d'autant qu'il portoit une lanterne, les Mâconnais allèrent interprèter qu'il avoit intelligence avec les ennemis logés à Vinzelles et ès environs, et qu'il leur estoit allé donner signal avec son feu. Ce bruit de ville eschauffa si fort les esprits des soldats et des populations, que d'une fureur (à laquelle l'autorité du gouverneur ne peut résister) ils envahirent le monastère et y exercèrent leur raige de si grandes animositez que (tous les meubles prins et enlevés), tous les bastiments furent ruinés et abattus en trois jours. » Disons pourtant que, selon d'autres témoignages, ce fut le gouverneur lui-même qui, à l'approche de l'ennemi, fit ruiner le monastère, de crainte que celui-ci ne s'y logeât pour attaquer la ville. Sept ans après ces événements, Charles-le-Téméraire mourut sous les murs de Nancy, sans postérité masculine, et le comté de Mâcon rentra, par droit de retour, au domaine, pour n'en plus sortir. Louis XI s'empressa de le déclarer inaliénable et d'y rétablir le bailliage qui était à Saint-Gengoux. Les Mâconnais furent associés désormais de fait, comme ils l'étaient de cœur, à la fortune et à l'unité de la France. En 1517, ils payèrent généreusement une partie de la somme que La Trémouille avait offerte aux Suisses pour leur faire lever le siége de Dijon, et plus tard, quand François I[er] eut promis à Charles-Quint de lui céder la Bourgogne et le Mâconnais, pour prix de sa rançon, les États particuliers de cette dernière province protestèrent contre cette clause du traité de Madrid avec tout autant de patriotisme.

L'année même de son arrivée en France (1458), Marie-Stuart vint, en compagnie de son fiancé, le Dauphin François, visiter Mâcon, où de grandes fêtes leur furent données. En 1559, le calvinisme fut prêché dans cette ville par le ministre Dumoulin, qui, arrêté peu de temps après à Tournus, fut ramené à Mâcon, où l'on instruisit son procès. Renvoyé à Paris, il y fut brûlé vif. A deux ans de là, Jean Raymond, l'un des douze théologiens protestants du colloque de Poissy, prêchait de nouveau à Mâcon la religion réformée : secondé par les quatre frères Dagonneau de Cluny, et plus encore par son éloquence, il convertit au calvinisme la moitié des habitants, parmi lesquels on comptait plusieurs magistrats (1562). César de Guillerame, sieur d'Entragues, lieutenant de Montbrun, entra sans résistance dans la ville, où les huguenots commirent de grandes cruautés. Ils pillèrent et brûlèrent le couvent des Frères Prêcheurs, fondé par saint Louis, ceux des Jacobins, des Cordeliers, de Saint-Étienne et de Saint-Pierre. La cathédrale de Saint-Vincent « fut dépouillée de toutes ses bellesses et ornements, pour en faire un temple à la génoviste ». Plusieurs moines furent massacrés, le prieur des Jacobins et un Frère précipités du haut du clocher de leur église. « Le père Bossu, gardien des Cordeliers, subit un supplice qu'aucune langue ne sauroit rendre. » Dans tout le Mâconnais, les mêmes scènes se reproduisirent : à Saint-Gengoux-le-Royal, on brûla à petit feu cinq ou six prêtres devant le portail de l'église.

Mâcon était le quartier général des huguenots dans la Bourgogne. A la tête de six ou sept mille casaques blanches, Ponsenac, un de leurs chefs, faisait des courses dans tout le pays. Gaspard de Saulx, marquis de Tavanes, lieutenant de la province pour le roi, entreprit de leur enlever la place. Déjà le chef catholique

était venu former le siége de Mâcon ; il espérait s'en rendre maître, à l'aide d'intelligences qu'il s'était ménagées dans la ville : mais le secret en fut divulgué, et Mussy, chef du complot, fut pendu par ordre du commandant huguenot. Tavanes ne renonça pas cependant à son entreprise : malgré l'ordre réitéré qu'il reçut de Charles IX et de Catherine de Médicis, de lever le siége, il fit ouvrir la tranchée et lancer contre la muraille six cents boulets. L'arrivée d'un corps ennemi, qui s'avançait de Lyon au secours de la place, le décida seule à se retirer. Une autre démonstration, faite un mois après par le comte de Brissoles, ne fut pas plus heureuse. Tavanes résolut alors de tenter un coup de main hardi. Ponsenac et d'Entragues avaient quitté la ville avec une partie de la garnison, pour aller faire une entreprise sur Tournus ; le moment sembla favorable à Tavanes. Il part, le soir, de Châlon, avec huit cents arquebusiers et quatre cornettes de cavalerie, marche toute la nuit, arrive sous les murs de la ville, une heure avant l'aube, et là, « ayant mis ses forces en embuscade », lisons-nous dans les mémoires de Tavanes, « il envoie trois charriots chargés de gerbes à la porte, iceux si artificiellement faits que, tirant une cheville, les assises tomboient et empêchoient de lever le pont et fermer les portes : ceux qui les conduisoient étoient des soldats déguisés en paysans. Proche de la porte de la Barre furent cachés en une maison trente hommes. Les portiers ouvrent, voyant que c'étoit du blé dont ils avoient besoin, le laissent entrer, non si tost qu'ils ne missent dehors du peuple, qui découvre l'embuscade la maison, qui fut si prompte qu'elle porta l'alarme avec elle ; tiennent un charriot sur le pont et les chartiers aux mains avec les portiers ; ils se rendent maîtres de la porte, où accourans ceux du dedans et ceux de l'embuscade, au signal qui leur étoit donné, le fort emporte le foible. Après avoir combattu une demi-heure, la ville est prise avec estonnement à l'armée huguenote, ne pouvant imaginer comment cela étoit advenu, veu qu'elle cousvroit Mâcon, et après que les chefs eurent jeté la faute l'un sur l'autre à l'accoustumée » (1562).

Tavanes fit commencer une citadelle afin de fortifier cette place « pleine de huguenots, voisine des Suisses », frontière du duc de Savoie. Il y laissa pour gouverneur Guillaume de Saint-Point, le féroce rival de Montluc et du baron des Adrets. Saint-Point est l'inventeur des noyades. Quand les victimes avaient été amenées sur le pont pour être jetées dans la Saône, on allait avertir le gouverneur que la farce était prête : ces exécutions s'appelaient les *farces de Saint-Point.* Toutefois on laissait la vie à ceux qui gagnaient la rive à la nage. Saint-Point partageait également ses actes de pillage entre les deux communions. Il prit un jour le bateau qui portait à Lyon les ornements sacrés et les vases de l'église de Saint-Pierre-de-Mâcon : c'était une capture de trente mille livres. La peste vint décimer encore ces populations malheureuses. Lorsque Charles IX et sa mère passèrent à Mâcon, madame de Tavanes se présenta un jour devant la cour, vêtue « d'une riche vertugale à fond d'or et d'argent. » Le père Emot, gardien du couvent des Cordeliers, la voyant s'approcher du roi ainsi costumée, se mit à genoux devant elle et, baisant respectueusement le bas de sa robe, dit « qu'on ne fût pas surpris de l'honneur qu'il rendoit à cette vertugale, puisqu'elle étoit faite d'une chappe qui avoit souvent servi à l'office divin. »

En 1567, les huguenots, commandés par le sieur de Loyse et le capitaine de Chaintré, reprirent Mâcon. L'église du bourg Saint-Clément fut dévastée, les tombeaux des évêques furent ouverts et les corps jetés à la voirie. Le duc de Nevers ramenait du Piémont une armée composée de sept régiments italiens, de deux légions françaises et de quatre mille Suisses : il vint assiéger Mâcon. Il établit son quartier général au bourg Saint-Clément, posta les Suisses au village de Flacé, traça une ligne de circonvallation de la porte Saint-Antoine à celle de Bourg-Neuf, et ouvrit le feu sur la tour de Marandon. Le sieur de Chambéry, commandant de la place de Lyon, attaqua le faubourg Saint-Laurent. La Saône était débordée, on se battait dans l'eau jusqu'aux genoux. Maître du faubourg, Chambéry y établit une batterie, et canonnant les deux tours qui défendaient le pont, il contraignit la garnison à les évacuer. Les catholiques se lancèrent alors sur le pont où les deux partis combattirent avec acharnement jusqu'à la nuit, mais sans résultat. La tour de Marandon était démantelée, la brèche ouverte : les huguenots demandèrent à capituler. Nevers assembla un conseil de guerre. Les gentilshommes catholiques du Mâconnais ne voulaient pas accorder de quartier aux huguenots, mais Nevers accepta la capitulation. La ville paya une contribution de guerre de trente mille écus. Depuis elle n'échappa plus au catholicisme. L'armée de Coligny, dans la pointe qu'elle fit sur Paris (1569), dévasta une partie du Mâconnais et vint marauder jusque sous le canon de Mâcon, que l'humanité de Gabriel de La Guiche préserva, en 1572, des horreurs de la Saint-Barthélemy. Les habitants ne participèrent même pas aux troubles de la Ligue. Cependant leur tranquillité fut troublée, en 1585, par la garnison de la citadelle, qui commettait chaque jour dans la place des actes d'indiscipline et de désordre. Les habitants adressèrent une requête au roi, et la citadelle fut démolie. Le gouverneur de la ville était alors George de Beauffremont. Claude, son frère, était chef des ligueurs dans le Mâconnais ; ceux-ci gagnaient du terrain. En 1589, ils vinrent assiéger le château de Cruzilles, appartenant à George ; la garnison, composée de cinquante hommes, se rendit et fut massacrée. Deux ans après, Nemours prit Berzé-le-Châtel qu'il livra au pillage; le château du parc fut saccagé par Mayenne. Mâcon seul tenait pour le parti royaliste.

En 1593, lors du voyage d'Henri IV en Bourgogne, Mâcon se prononça ouvertement en sa faveur; et ce fut Tavanes qui, trente ans auparavant, l'avait enlevée aux huguenots, que le roi chargea d'aller prendre possession de la ville en son nom. Il y fut reçu triomphalement par le gouverneur de Varennes et par la municipalité en écharpe blanche. A dater de cette époque, Mâcon n'a conservé que le souvenir de faits insignifiants, échelonnés à longue distance. En 1617, l'évêque Gaspard Dinet sollicita dans l'assemblée du clergé des mesures répressives contre le protestantisme. La peste de Lyon remonta la Saône, en 1628, et visita de nouveau Mâcon. Elle n'avait point encore cessé, quand Louis XIII, se rendant en Piémont, traversa la ville. Les échevins allèrent à sa rencontre, en robe violette, jusqu'à la prairie de Sancé. Il fut harangué, et le lieutenant-général du Mâconnais le félicita d'avoir forcé la victoire à loger au Louvre, à l'enseigne du Lys (1629). Galas venait d'entrer en Bourgogne : on éleva rapide-

ment des redoutes pour protéger Mâcon. Mais l'armée impériale, repoussée au siége de Saint-Jean-de-Losne, battit en retraite.

Cette première moitié du XVIIe siècle est consacrée aux fondations religieuses : nous voyons s'élever tour à tour à Mâcon le couvent des Ursulines (1615), ceux des Minimes (1622), des Carmélites (1626), des Jésuites (1645), et le palais de l'évêché, construit par Gaspard Dinet sur l'emplacement de la citadelle (1618). Cet édifice est devenu, depuis la suppression de l'évêché, l'hôtel de préfecture. Mâcon était alors chef-lieu d'un bailliage principal, d'une prévôté, d'un présidial ressortissant au présidial supérieur de Lyon, d'une lieutenance générale pour le Mâconnais, et d'une lieutenance particulière pour la ville. Le Mâconnais avait ses États séparés, mais à charge de faire approuver leurs décisions par les États Provinciaux de toute la Bourgogne. L'évêque en était président-né. L'évêché était le quatrième suffragant du siége de Lyon : il comprenait une collégiale, une commanderie de Malte, cent soixante-treize paroisses, quatre abbayes de filles et plusieurs monastères dont le plus illustre, Cluny, relevait immédiatement du saint-siége. Les armes de la ville étaient *de gueules à trois cercles ou anneaux d'argent*.

En 1789, Mâcon accueillit avec enthousiasme les principes révolutionnaires que son noble patriotisme n'a jamais trahis. Malheureusement de graves désordres signalèrent cette grande régénération sociale. Des bandes de paysans incendièrent les châteaux de Lugny et de Senozan; six incendiaires périrent dans les flammes. Le château d'Hurigny ne fut préservé que par l'intervention des Mâconnais. La ville de Mâcon partagea l'exaltation révolutionnaire de la Montagne. Elle demanda par pétition la condamnation pure et simple de Louis XVI, ainsi que la vente des ornements d'église, et des mesures sévères contre les suspects. Huit années après la chute de la Montagne, les patriotes mâconnais, toujours fidèles à leurs convictions républicaines, brûlèrent en effigie Bonaparte qui venait de se faire nommer consul à vie (1802). L'année précédente, Pie VII passant par Mâcon n'avait pas trouvé dans les douze églises un autel où il pût célébrer la messe. La cathédrale avait tellement souffert, que Bonaparte abandonna à la municipalité le reste des biens nationaux, pour reconstruire une église : commencée en 1810, elle ne fut terminée qu'un an après la seconde restauration. Lors de l'invasion de la France par les armées étrangères, les Mâconnais sentirent rallumer dans leurs veines leur vieux patriotisme; mais leur dévouement fut paralysé. En 1815, ils saluèrent avec transport le retour de l'Empereur, arborèrent le drapeau tricolore et forcèrent les autorités de se retirer à Châlon.

Mâcon a fourni aux diverses assemblées politiques son contingent d'hommes remarquables : aux États-Généraux, le comte de *Montrevel*, député de la noblesse, décapité en 1794; à la Convention, *Claude Roberjot*, plus tard plénipotentiaire au congrès de Rastadt; aux Cinq-Cents, *Bigonnet*, célèbre par sa résistance au coup d'état du 18 brumaire. Nous terminerons cette liste par le nom de l'illustre auteur des *Méditations* et du *Voyage en Orient*, M. *Alphonse de Lamartine*, qui, depuis quelques années, a pris une part si éclatante aux débats de la chambre des députés et y a déployé, comme orateur, un si magnifique talent.

Mâcon, chef-lieu du département de Saône-et-Loire, renferme 11,293 habitants; l'arrondissement en compte 117,796, et la population du département

s'élève à 551,500 âmes. Le commerce des Mâconnais roule sur les grains, les farines, les bestiaux, le bois de merrain, et principalement sur les excellents vins du cru auxquels la ville a donné son nom; l'industrie est représentée par des horlogeries, des faïenceries et des fonderies de cuivre.[1]

CLUNY.

La petite ville de Cluny est située dans un étroit vallon, formé par deux chaînes de montagnes à demi boisées et fertilisé par les eaux de la Grosne. Le premier monument qui en fasse mention est la charte par laquelle Charlemagne fit donation de sa terre à Léduard, évêque de Mâcon. Hildebrad, successeur de Léduard, la transmit à son tour, par voie d'échange, au comte Warin, dont la femme Albane le légua par testament à Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine. Alors vivait au comté de Bourgogne, dans une grande réputation de sainteté, Bernon, abbé de Gigny et de Baume-lez-Messieurs. Instruit de ses vertus par la renommée, Guillaume-le-Pieux l'appela à lui, lui fit présent du domaine de Cluny, comprenant quinze *métairies* sur la Grosne, pour y fonder un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, et cette donation faite, lui-même alla à Rome demander la ratification au pape (910). Cette même année, Bernon prit possession, en compagnie de douze religieux seulement, des manses de Cluny et y construisit une chapelle et un cloître d'apparence et de dimension fort modestes. Tels furent les humbles commencements de ce monastère fameux qui devait remplir un jour l'Europe du nom de ses abbés et donner à l'Église douze cardinaux et plusieurs papes.

Bernon gouverna, pendant dix-sept ans, l'abbaye de Cluny. A son lit de mort, il désigna pour la régir après lui le moine Odon, qu'il chérissait entre tous ses disciples. Alors commença pour Cluny une longue période d'accroissement et de prospérité. De simple dépendance de Baume, l'abbaye devint, sous Odon, et demeura par la suite chef d'ordre. En peu d'années, les couvents de Tulle, Sarlat, Aurillac, etc., se soumirent à sa règle, que devaient embrasser bientôt plus de deux mille abbayes, prieurés et doyennés, répandus sur toute la surface de la chrétienté. Mayeul, successeur d'Odon, fut de tous les abbés celui qui contribua le plus aux progrès de l'ordre. Othon-le-Grand, Othon II, l'impératrice Adélaïde, recherchaient avec empressement le commerce de ce *prince de la religion mo-*

1. Cesar, *De Bell. Gall.* — *Notice de l'Empire.* — *Itinéraire* d'Antonin — Greg. Turon. — Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ.* — *Gallia christiana*, t. IV. — *Analectes* de Mabillon, t. II. — *Ordonnances synodales de Mâcon*, par Gaspard Dinet. — *Bibliotheca Clunac* — *Chron. S. Benigni.* — *Chronicon Urbis Matissanæ*, par Bugnyon. — *L'arc-en-ciel de la ville de Mâcon*, par Tenturier. — *Mémoires* de Saulx-Tavanes. — Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne.* — Mille, *Histoire de Bourgogne.* — Courtepee, *Histoire de Bourgogne.* — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — *Statistique historique et géographique de Saône-et-Loire*, par Hacquin. — *Annuaire de Saône-et-Loire.* — *Mercure Français.* — *Moniteur Universel*

nastique. Il fut abbé, pendant quarante ans. Odilon, son successeur, marcha glorieusement sur ses traces (994). Silvestre II et les cinq papes qui présidèrent, après lui, aux destinées de l'Église, l'honorèrent de son amitié. L'Empereur, Amédée de Savoie et plusieurs autres princes firent, à son intention, de grandes libéralités à l'abbaye. Chaque jour les richesses de celle-ci devenaient plus considérables, et sans doute ce fut vers ce temps que prit naissance le dicton populaire :

En tout pays où le vent vente
L'abbé de Cluny a rente.

Odilon faisait un noble et pieux usage des biens du monastère, qui ne pouvaient même suffire à son inépuisable bienfaisance. De son vivant, Cluny compta parmi ses religieux trois hommes dont l'histoire n'a pas oublié les noms : le fameux Hildebrand, plus tard Grégoire VII, le chroniqueur Raoul Glaber, et Casimir, fils de Miécislas II, roi de Pologne, et qui fut lui-même un des plus glorieux souverains de ce pays. Au milieu du XIe siècle, le nombre des moines de l'abbaye s'élevait déjà à plus de quatre cents. L'ancien cloître ne suffisant plus pour les contenir, Odilon en fit construire un nouveau qui était d'une grande magnificence. Son successeur, Hugues, ne fut ni moins pieux ni moins vénéré (1049). Tous les princes du temps, André de Hongrie, Alphonse VI de Castille, Raymond de Bourgogne, comte de Gallice, Henri de Portugal, Grégoire VII, l'empereur Henri IV, l'acceptèrent pour arbitre dans leurs querelles. Orderic Vital, Urbain II, Paschal II, s'enorgueillissaient d'avoir été ses disciples. Pontius de Melgueil, qui fut abbé après Hugues (1109-1122), imita d'abord ses vertus; mais un concile lui ayant refusé le titre d'*abbé des abbés* qu'il ambitionnait, il se démit de sa prélature entre les mains du pape, passa en Palestine, revint secrètement en France, et s'étant mis à la tête d'une troupe d'aventuriers bourguignons, fondit à l'improviste sur l'abbaye de Cluny, dont il abandonna le pillage à ses avides et farouches compagnons. Ce crime ne demeura pas impuni : excommunié par le pape, Pontius ne tarda pas à être arrêté et conduit à Rome, où il finit misérablement ses jours dans la prison dite *Tour des Sept-Salles*.

Après l'abdication de Pontius de Melgueil, Pierre-Maurice de Montboisier, plus connu sous le nom de Pierre-le-Vénérable, avait été investi de la dignité abbatiale. Il fit oublier par sa piété, son savoir et ses vertus, les scandales de son prédécesseur. Pierre-le-Vénérable acheva la superbe basilique du monastère, commencée par Hugues, et la fit consacrer par le pape Innocent II. A l'occasion de cette cérémonie, il convoqua à Cluny un consistoire général de l'ordre, où assistèrent deux cents prieurs d'abbayes dépendantes (1131). Cluny commençait, vers ce temps, à prendre un peu d'importance. Jusqu'au milieu du XIIe siècle, les chartes ne l'avaient mentionné qu'à titre de *villa;* les statuts d'un synode, tenu à Mâcon, en 1153, le qualifient pour la première fois de *civitas*.

Pierre-le-Vénérable fut le dernier des grands abbés de Cluny. L'heure de la décadence avait sonné pour l'abbaye. Cîteaux et Clairvaux, qui grandissaient chaque jour, détournèrent d'elle, à leur profit, l'attention et les richesses de l'Europe. Depuis la mort de l'abbé Hugues, la discipline y était aussi fort relâchée; des événements d'un autre ordre vinrent encore accélérer la chute du monas-

tère. En 1170, Guillaume, comte de Châlon, se jeta sur l'abbaye avec une troupe de Brabançons et la saccagea entièrement. Deux incendies qui, dans les premières années du XIIIe siècle, consumèrent en partie le palais abbatial et le cloître (1208, 1233), portèrent à sa prospérité un coup non moins fatal. Cependant l'abbaye eut encore quelques jours de splendeur. Après avoir été, sous Mayeul et Odilon, le second chef-lieu de la chrétienté, elle devint, sous les abbés qui succédèrent à Pierre-le-Vénérable, une sorte d'hôtellerie, où les princes de l'Europe se donnaient rendez-vous pour discuter leurs intérêts et vider leurs querelles par la voie des négociations. En 1245, Innocent IV, les patriarches d'Antioche et de Constantinople, Baudouin, empereur d'Orient, s'y rencontrèrent avec Louis IX, Blanche sa mère, et les fils des rois d'Aragon et de Castille. Les bâtiments de l'abbaye étaient alors encore si vastes, que l'abbé trouva à y loger tout ce monde mitré et couronné sans déranger ses quatre cents moines. En 1307, Boniface VIII, Philippe-le-Bel et ses fils, et les rois de Castille et d'Aragon y reçurent, à leur tour, une commode et somptueuse hospitalité.

Franchissons d'un trait l'intervalle qui sépare le règne de Philippe-le-Bel de celui de Charles IX. Pendant cette longue période, Cluny continue à n'avoir pas d'histoire et l'abbaye a cessé d'en avoir une. *D'arbitres des rois*, ses abbés deviennent leurs courtisans, et ne gagnent pas à ce changement de rôle. Inutile de dire qu'ils ne résident plus. Toutes leurs instructions à leurs religieux sont datées, à cette époque, du magnifique hôtel qu'ils se sont bâti à Paris sur l'emplacement des Thermes de Julien. Dès 1529, Cluny n'eut plus que des abbés commendataires, et les choses allèrent plus mal encore. Tel était l'état de l'abbaye, quand éclatèrent les guerres de religion. Attirés par l'appât de ses richesses, qu'ils savaient immenses, les huguenots firent diverses tentatives pour s'en emparer; mais une seule leur réussit. En 1562, le capitaine Misery, à la tête d'une forte troupe de *casaques blanches*, pénétra par surprise dans la ville et la livra au pillage. Le monastère fut complétement dévasté. La perte la plus regrettable fut celle de la *librairie*, qui renfermait une foule d'ouvrages précieux : les huguenots les brûlèrent jusqu'au dernier, *croyant*, dit Théodore de Bèze, *que c'étoient tous livres de messe.*

A partir du règne d'Henri IV, la ville et l'abbaye tombent dans un long assoupissement, dont elles ne sont tirées que par la Révolution française. En 1793, les habitants des villages voisins envahirent tumultueusement la ville, et, aidés des Clunisiens eux-mêmes, achevèrent sur l'abbaye l'œuvre de destruction commencée par Pontius de Melgueil, Guillaume de Châlon et les huguenots. L'église abbatiale fut moins épargnée encore que le cloître. Aujourd'hui, il ne subsiste plus de cette superbe basilique, la plus vaste de la chrétienté, après Saint-Pierre de Rome, qu'un clocher et une chapelle. Les armes de Cluny étaient de *gueules à une clef d'argent en pal, l'anneau en pointe.* La ville a donné naissance au peintre *Prudhon.* Sa population, assez industrieuse, s'élève de nos jours à environ 4,000 habitants. [1]

1. *Gallia Christ.*, tome IV.—Bollandistes. —Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne.* —Courtepée, *Histoire de Bourgogne.*— *Bibliotheca Clunac.*, par Marrier et Duchesne.— Perard, *Recueil de chartes.* — *Histoire de Cluny*, par Lorrain. — *Annuaires de Saône-et-Loire.*

BESANÇON.

Un demi-siècle environ avant l'ère moderne, Besançon (*Bisuntio*, *Visontio*, *Chrysopolis*), capitale du pays des Séquanes, occupait, après Bibracte et Marseille, le premier rang parmi les cités de la Gaule orientale. Durant la première campagne de César dans la Transalpine, cette ville fut le théâtre d'un événement qui mérite un récit détaillé. César et Arioviste venaient de rompre leurs négociations; tous deux s'avancèrent à marches forcées sur Besançon, le proconsul romain des bords de la Saône, le chef suève, des rives du Rhin. La possession de cette place était d'autant plus avantageuse, qu'elle se trouvait abondamment pourvue de vivres et de munitions de guerre. César arriva le premier sous ses murs, et les habitants s'empressèrent de lui en ouvrir les portes. Après avoir laissé pendant quelques jours reposer ses troupes, il s'apprêtait à marcher à la rencontre de son ennemi, quand une sourde terreur vint à se répandre dans leurs rangs. Ces Germains qu'ils allaient pour la première fois combattre, leur imagination effrayée par les récits des Séquanes leur prêtait une taille surhumaine et un visage affreux, dont la vue seule devait glacer d'épouvante les plus braves. Les centurions et les tribuns eux-mêmes partageaient l'effroi général; les uns faisaient leur testament; d'autres menaçaient de refuser de marcher, quand César ferait lever les aigles. Les moins effrayés parlaient de la difficulté des approvisionnements, des défilés à franchir, de la profondeur des forêts à traverser. Jamais, depuis les guerres de Marius contre les Teutons et les Cimbres, pareille frayeur ne s'était emparée de soldats romains. Instruit de tout ce qui se passe, César réunit ses officiers dans sa tente, leur reproche en termes véhéments leur peu de courage, et termine sa harangue en déclarant que, s'ils refusent de le suivre, il marchera à l'ennemi avec la seule dixième légion, dont il fera sa cohorte prétorienne. Son discours, rapporté aux soldats par les tribuns, change en un instant leurs dispositions. Ils viennent trouver leur général et lui demandent, en suppliants, leur pardon, et, à grands cris, le combat. César met à profit cet enthousiasme, et le lendemain même, dès la quatrième veille, il donne le signal du départ. Peu de jours après, Arioviste vaincu évacuait en toute hâte la Gaule. (59 ans avant Jésus-Christ.)

Sous les premiers empereurs, les annales de Besançon sont presque constamment silencieuses. La dernière année du règne de Néron, la ville eut à soutenir un siége mémorable : à l'exemple de toute la Séquanaise, elle venait de se déclarer pour le parti de Galba. Virginius Rufus accourut du fond de la Germanie supérieure pour la faire rentrer dans le devoir. La place, vivement pressée, n'avait plus longtemps à tenir, quand Vindex se présenta pour la débloquer. Les deux généraux eurent ensemble des conférences, à la suite desquelles Virginius se décida à abandonner la cause de Néron; mais leurs armées, qui n'étaient pas dans le secret de l'intelligence de leurs chefs, en vinrent malgré eux aux mains,



et Vindex ayant été défait, se donna la mort (68 ans après Jésus-Christ). On sait que, peu de temps après, le parti de Galba triompha dans tout l'Empire. L'existence de Besançon comme municipe n'étant connue qu'à dater du règne de ce prince, on est fondé à croire que ce fut en récompense du zèle que les habitants avaient déployé pour sa cause, que la ville fut érigée en curie.

Sous les Antonins, chaque règne contribua à embellir Besançon. Auguste l'avait doté d'un amphithéâtre; Marc-Aurèle fit construire le bel aqueduc d'Arcier, dont il subsiste encore des vestiges. On attribue généralement aussi à cet empereur l'arc-de-triomphe appelé aujourd'hui *Porte-Noire*, et connu dans l'antiquité sous le nom de *Porte de Mars*. Les écoles de Besançon jouissaient vers cette époque d'une grande célébrité, même à côté des écoles Mœniennes d'Autun. Ses temples et les colléges de pontifes institués pour les desservir étaient nombreux, et la ville possédait, sous le nom de *Vesonticus Deus*, sa divinité propre. Sa situation sur le Doubs (*Dubis*), alors navigable jusqu'à Mandeure, en faisait un des principaux centres du commerce de l'est de la Gaule, et ses corporations d'artisans dont deux seulement, celles des *Lintarii* et des *Centonarii* (lingers et chiffonniers) nous sont connues, lui donnaient une assez haute importance industrielle. Besançon avait, en outre, rang de métropole de la grande Séquanaise, et à ce titre était la résidence du président de la province et des officiers civils placés sous ses ordres. Le *duc* ou commandant militaire avait pour siége Olino, ville depuis longtemps détruite et dont on n'est pas parvenu à fixer l'emplacement.

Vers la fin du IIe siècle ou le commencement du IIIe, deux disciples de saint Irénée, Ferréol et Ferjeux, vinrent prêcher le christianisme à Besançon et y subirent le martyre. D'autres apôtres leur succédèrent et furent plus heureux; mais à peine les persécutions païennes avaient-elles cessé dans la ville, que les empereurs ariens en ordonnèrent d'autres : telle fut la violence de celles-ci, qu'à la mort de l'évêque Eusèbe, il ne se trouva personne qui consentît à se laisser revêtir du ministère épiscopal (330). Cette période de l'histoire de Besançon est, du reste, fort obscure; sans une lettre de Julien au philosophe Maxime, on ignorerait même que vers cette époque des bandes germaniques, avant-garde de la grande invasion des Barbares, détruisirent la ville de fond en comble. Avant de prendre la pourpre, Julien visita deux fois Besançon (356-360). « Besançon », écrit-il à son ami, « n'est plus qu'une petite ville en ruines. Autrefois, cependant, elle était grande et spacieuse, ornée de temples magnifiques, défendue par de bons murs, et plus encore par sa position... Cette ville est comme un rocher au milieu des eaux... » Originairement Besançon avait été bâti au sommet de la montagne appelée Cælius par les Romains, et consacrée à saint Étienne dans le moyen âge. Sous les empereurs, la ville avait glissé peu à peu le long de la pente occidentale du Cælius, et s'était assise dans la presqu'île formée par le Doubs, en projetant sur la rive droite de cette rivière ses arènes et une partie de ses temples. Après la catastrophe qui la réduisit à l'état décrit par Julien, elle regagna en toute hâte le haut de la montagne, pour n'en descendre de nouveau et définitivement que huit ou neuf siècles plus tard. Dans cette inexpugnable position, elle brava longtemps les attaques des Barbares. En 407, les Vandales s'étant avancés sous ses murs, en firent pendant plusieurs mois le blocus et ne réussirent pas à s'en emparer. La

colline de Bregille (*Delius*, *Dornatiacus*), sur laquelle ils avaient placé leur camp, conserva longtemps, en souvenir de ce siége, le nom de *Mont des Vandales*.

Du commencement du ve siècle jusqu'au milieu du xie, l'histoire de Besançon se réduit presque tout entière à celle de ses prélats. A l'évêque Antide, que les Vandales avaient fait mourir à Ruffey, sur l'Ognon, succéda saint Désiré. Telle était la piété de ce saint homme, qu'au rapport d'une légende, elle le faisait « reluyre sur tous ceux de son siècle, comme le soleil par-dessus les autres planètes. » Célidoine, Germésile, Tétrade, qui occupèrent ensuite le siége épiscopal, furent loin de marcher sur ses traces. Irrégulièrement élu, Célidoine fut déposé par un concile assemblé dans la ville même et auquel assista saint Germain d'Auxerre. Germésile embrassa l'arianisme et fut traité comme Célidoine. Tétrade mourut à la chasse, blessé par un sanglier. Sous l'épiscopat de ce dernier, les hordes d'Attila ruinèrent Besançon (451). Les prélats, successeurs de Tétrade, à savoir, Nicet, qui fut l'ami de Colomban et du pape saint Grégoire, Protade, que Clotaire II n'appelait que *son père et son maître*, Donat, fondateur de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, Miget et Claude, l'illustre abbé de Condat, firent oublier par leurs vertus les scandales qu'avaient donnés leurs prédécesseurs. Claude fut évêque dans les dernières années du viie siècle. Après lui, la dignité épiscopale passa aux mains de Félix, lequel fit de son église « plutost une maison de toute lasciveté, jeulx et tournois, qu'une maison de Dieu ny d'oraison. » Cet indigne prélat irrita tellement les Bisontins par ses débauches, qu'ils l'eussent infailliblement massacré, s'il n'eût trouvé dans un château des environs de la ville un abri contre leur fureur.

Quelques années après la mort de Félix, la Bourgogne supérieure fut envahie par les Sarrasins, et Besançon, pris par ces Barbares, éprouva le même sort que toutes les autres cités du bassin de la Saône et du Doubs (732). Au temps de Charlemagne, la ville n'était pas encore entièrement sortie de ses ruines. Les bienfaits de ce prince et ceux de son fils, Louis-le-Débonnaire, contribuèrent puissamment à la rétablir. En 842, le traité de Verdun adjugea Besançon à Lothaire, qui à son tour le transmit par testament à son fils Lothaire II. Lors du démembrement du royaume de *Lotharingia*, la ville échut à Charles-le-Chauve avec Condat et le canton des Portisiens. A l'exemple de son père et de son aïeul, Charles-le-Chauve fit de grandes libéralités à l'évêque, et lui octroya, entre autres priviléges, le droit de battre monnaie ; droit dont les prélats bisontins ont joui sans interruption pendant plus de sept cents ans. Sous les règnes suivants, les événements n'apparaissent dans l'histoire de Besançon qu'à de fort longs intervalles. Une nouvelle catastrophe, plus cruelle encore que celles que lui avaient fait éprouver les Huns et les Sarrasins, allait fondre sur la cité. En 937, les Hongrois ayant longtemps dévasté la province, s'abattirent sur Besançon, dont les murailles ne leur opposèrent que peu de résistance, et s'en étant rendus maîtres, ils le livrèrent aux flammes. Chassé par un vent impétueux, l'incendie gagna jusqu'au sommet du mont Saint-Étienne, et, en quelques heures, la ville ne fut plus qu'un monceau de cendres.

Au commencement du xe siècle, le droit d'élire l'évêque de Besançon résidait encore aux mains du clergé et du peuple. Ces élections donnaient lieu parfois à

d'étranges scènes de violence et de cruauté. C'est ainsi que, peu de temps avant la destruction de la ville par les Hongrois, on avait vu Aymin, élu par un parti, faire crever les yeux à son compétiteur Bérenger. Othe-Guillaume fut le premier des comtes de Bourgogne qui s'arrogea le droit de nomination au siége épiscopal. A cette époque, Besançon obéissait encore aux descendants de Létalde; mais le moment approchait où il devait être à jamais distrait de leur domaine. En 1043, l'empereur Henri III se rendit dans la ville pour y célébrer ses fiançailles avec Agnès, fille de Guillaume de Poitiers et petite-fille d'Othe-Guillaume. La cérémonie s'accomplit avec un grand éclat, en présence d'une multitude de seigneurs et de vingt-huit prélats, tant bourguignons qu'allemands. L'archevêque de Besançon était alors Hugues Ier, fils d'Humbert de Salins, et l'un des plus illustres clercs du moyen âge. Henri, qui avait intérêt à s'en faire un auxiliaire contre le comte, le combla de bienfaits. Non content de confirmer sa monnaie et de l'investir des terres importantes de Gray, Choye, etc., il le nomma son archichapelain, titre auquel il ajouta ceux d'*archichancelier des Bourguignons* et de prince du Saint-Empire. En outre, il lui conféra, pour en jouir pleinement et librement, lui et ses successeurs, la souveraineté de Besançon, à la condition du service militaire et de l'hommage. Henri ne se réservait que l'autorité législative, qu'il n'exerça du reste que fort rarement et que ses premiers successeurs finirent par abdiquer de fait, sinon de droit. Devenu de la sorte seigneur de Besançon, Hugues s'empressa de placer sa souveraineté sous la protection du pape Léon IX, son ami. Au mépris des peines ecclésiastiques dont Léon avait menacé quiconque porterait atteinte aux nouveaux droits de l'évêque, Rainaud Ier, consul des Bourguignons, en appela à son épée de la spoliation dont il était victime; mais il fut vaincu et forcé, après une longue guerre, de faire amende honorable, à Soleure, aux pieds d'Henri III.

Ainsi rassuré contre les entreprises de ses ennemis par la protection des deux puissances prépondérantes du temps, le pape et l'Empereur, Hugues ne s'occupa plus qu'à organiser son autorité et à l'asseoir sur des bases solides. Un vicomte et un maire, qu'il institua, furent chargés de conduire ses hommes à la guerre et d'administrer la justice. La vicomté était à titre héréditaire : ce fut la maison de Rougemont qui l'obtint. Deux tribunaux, dont on appelait à *la Régalie*, ou cour suprême de l'archevêque, eurent, au civil comme au criminel, la connaissance de toutes les causes. Les Bisontins virent d'un œil de défiance l'accroissement du pouvoir de leur évêque; mais Hugues était un si grand prélat, et, jaloux comme il l'était de donner à sa ville « un aspect royal », il faisait de son autorité un usage si noble et si utile, qu'il y aurait eu de leur part ingratitude à s'en plaindre. Depuis le sac de Besançon par les Hongrois, la basilique de Saint-Étienne n'avait pas été reconstruite; Hugues la releva de ses ruines. Par son ordre, le portail de Sainte-Madeleine fut construit et orné de quatorze statues, dont l'une représentait l'infortuné Rodolphe III, dernier roi de la Transjurane, sous les traits du roi David, le front ceint d'une couronne d'épines. Les écoles de la ville furent aussi l'objet de la sollicitude de l'illustre évêque et jetèrent tant d'éclat, que Pierre Damien, qui visita Besançon du vivant de Hugues, les comparait « au gymnase de la céleste Athènes, » et la piété du clergé bisontin « à la pureté des chœurs des

anges. » Ce ne fut pas tout : Hugues dota la ville de foires fameuses, où l'on accourait de toute la Bourgogne et même d'Italie et d'Allemagne. Ceux qui s'y rendaient étaient placés sous la protection de l'Église, précaution qui, en ces temps de violence et d'anarchie, était loin d'être superflue.

Hugues mourut en 1067. Les prélats qui suivirent imitèrent son dévouement aux empereurs, dont ils embrassèrent chaleureusement le parti dans la querelle des investitures. En 1076, Henri IV allant à Canossa visita Besançon avec sa femme et son fils encore en bas âge ; un seul chevalier l'accompagnait. Il fut reçu avec une grande magnificence par l'évêque et le comte Guillaume-le-Grand, qui était venu le saluer à son passage. Les prélats bisontins rendirent aussi de grands services aux empereurs, dans leurs luttes contre les comtes de Bourgogne et notamment dans la guerre qui, sous le règne de Conrad III, ensanglanta pendant dix ans la province. L'année même où Rainaud III et Conrad signèrent la paix, l'église de Saint-Jean, dont les travaux étaient depuis longtemps commencés, fut enfin terminée, et le pape Eugène III vint la consacrer en personne (1148).

Sous Frédéric Barberousse, Besançon vit s'accomplir au dedans de ses murs de mémorables événements. Après son mariage avec Béatrix, fille de Rainaud, ce prince se rendit dans la ville pour se faire couronner roi d'Arles et de Bourgogne. Toutes les puissances de l'Europe étaient représentées par leurs ambassadeurs dans son cortége, dont faisaient en outre partie les évêques de Lyon, Vienne, Tarantaise, Avignon, Valence, et une multitude de seigneurs. Les fêtes furent troublées par l'arrivée des cardinaux de Saint-Marc et de Saint-Clément, porteurs des fameuses lettres d'Adrien IV, qui renouvelèrent la querelle entre le saint-siége et l'Empire (1157). En 1152, Frédéric Barberousse se rendit de nouveau à Besançon. Un décret émané de la chancellerie impériale y avait convoqué un concile, à l'effet de prononcer entre les deux prétendants à la tiare, Alexandre III et Victor. Le roi de France, Louis VII, s'était engagé à y assister ; mais il ne tint pas sa promesse. S'il faut en croire le récit peu vraisemblable d'une chronique allemande, il employa pour l'éluder un stratagème assez romanesque : des bords de la Saône, où il se trouvait alors, il se dirigea secrètement vers Besançon, pénétra pendant la nuit dans la ville, qui vers ce temps n'était pas fermée, fit boire son cheval dans le Doubs, et, après s'y être lui-même lavé les mains, s'éloigna à toute bride. L'Empereur fut vivement contrarié de l'absence de ce prince, mais il n'en ouvrit pas moins le concile, et les têtes couronnées n'y manquèrent pas. En présence de Frédéric, des rois de Danemark et de Bohême, une nombreuse assemblée d'évêques valida l'élection de Victor, tandis qu'à Tours, les rois d'Angleterre et de France faisaient confirmer celle de son compétiteur Alexandre (1162).

Besançon avait alors pour évêque Herbert, créature de Frédéric Barberousse. Allemand de nation et de plus promoteur de mesures sévères contre les partisans d'Alexandre III, Herbert fut à ces deux titres l'objet de toute la haine des Bisontins. Pendant trois ans, le peuple et le clergé se refusèrent même à le reconnaître. En vain, pour se faire pardonner son origine étrangère, fit il remise aux habitants de toutes tailles et collectes : il ne put parvenir à se concilier leur

affection. En 1167, une troupe de bourgeois en armes incendia plusieurs maisons de l'archevêché. L'Empereur les mit au ban de l'Empire et ordonna à tous ses sujets et vassaux de leur *courir sus;* la fuite leur assura l'impunité. A quelque temps de là, Herbert mourut; Frédéric Barberousse, qui se trouvait en ce moment à Besançon, voulut présider lui-même à ses funérailles. Sans respect pour la majesté du prince, le peuple insulta le cercueil en criant tout d'une voix : « Béni soit le Seigneur qui a puni l'impie. » Instruit par cette leçon, l'Empereur renonça à placer un étranger sur le siége épiscopal. Il était trop tard : une fois commencée, la lutte entre les bourgeois et l'évêque ne devait finir qu'à la réunion de Besançon à la France. Eberard de Saint-Quentin, le nouveau prélat, était de la ville même : sans y avoir égard, les Bisontins se rassemblent un jour tumultueusement, courent aux armes et brûlent plusieurs de ses villages. Nonobstant une sentence d'excommunication fulminée contre eux par le pape, ils persistèrent deux années entières dans leur révolte. L'Empereur parvint alors à réconcilier les deux partis; mais déjà il n'y avait plus entre eux de possible que des trêves (1180).

A Eberard succéda Thierry de Montfaucon. Thierry partit pour la troisième croisade, à la suite de Frédéric Barberousse, et ce prince une fois mort, il accompagna Frédéric de Souabe, son neveu, au siége de Saint-Jean-d'Acre. Tour à tour couvert du rochet et de la cuirasse, ce prélat guerrier rendit, par sa bravoure personnelle, d'aussi grands services que par sa prudence dans les conseils. Une chronique latine du siége parle, dans les termes suivants, de son courage et de sa piété :

Quid de archipresule dicam Bisuntino ?
Vir est totus deditus operi divino;
Orat pro fidelibus corde columbino,
Sed pugnat cum perfidis astu serpentino.

Thierry mourut de la peste à Saint-Jean-d'Acre même, peu de temps après la prise de la ville (1191). En son absence, de nouveaux troubles avaient éclaté à Besançon. Le vicomte et le maire exerçaient arbitrairement la justice. Les bourgeois et le clergé lui-même envoyèrent une ambassade à Mayence afin de déposer leurs plaintes aux pieds d'Henri VI. Le nouvel empereur accueillit favorablement les députés, les appela « ses chers citoyens » et leur octroya une constitution, dont voici les principales clauses. Chacune des sept *bannières* ou quartiers de la ville dut élire, pour administrer la commune, un certain nombre de prud'hommes. La juridiction de l'évêque fut sinon abolie, du moins considérablement restreinte. Aux tribunaux établis par Hugues Ier, le décret impérial substitua une sorte de jury, dont les membres, officiers de l'évêque, ne faisaient qu'appliquer la peine quand la culpabilité avait été appréciée par une cour de bourgeois. La promulgation de cet édit, si contraire à ses intérêts, causa à l'évêque une vive douleur. Il avait perdu jusqu'aux clefs de la ville, jusqu'au droit de bâtir des forts sur son territoire et de faire des règlements de police sans l'autorisation des maîtres prud'hommes. Pour la première fois, la bienveillance et l'appui de l'Empereur faisaient défaut à un évêque de Besançon : seul, dénué de toute protection, il lui fallut se résigner, en attendant des temps meilleurs, et dévorer en secret son ressentiment (1191).

A la suite de ces événements, le calme régna pendant quelques années dans la ville. En 1224, les querelles recommencèrent plus vives encore qu'auparavant. Fils, petit-fils et frère de vicomtes, Gérard de Rougemont, alors archevêque, avait conçu une violente haine contre la bourgeoisie. Il sollicita auprès de Frédéric II, qui venait de succéder à Henri VI, l'annulation de la charte de commune octroyée par son père. Les Bisontins eurent connaissance de cette démarche, et, afin d'être prêts à tout événement, ils offrirent pour quatre ans la gardienneté de leur ville à Jean de Châlon, sous la condition de les secourir, dès qu'il en serait requis, contre l'évêque et son vicomte. Quelques mois, durant lesquels les haines deviennent chaque jour plus vives, se passent à s'observer. Enfin les hostilités éclatent : les bourgeois courent aux armes, attaquent les gens du prélat et le chassent lui-même de la ville. Le vieillard furieux se retire à Berne, auprès d'Henri, roi des Romains, et lance de là l'interdit sur la cité. Bientôt le pape Honorius III fulmine, à son tour, contre les rebelles une sentence d'excommunication ; mais les Bisontins ne tiennent pas plus compte des foudres du Vatican que de l'anathème lancé contre eux par leur évêque. Un décret de mise au ban de l'Empire, promulgué par le roi des Romains et confirmé par l'Empereur, produisit plus d'effet. L'édit portait défense à tous sujets de l'Empire de laisser pénétrer des vivres dans la ville, qui se trouva de la sorte menacée d'une complète famine. De graves querelles venaient, en outre, d'y éclater. Depuis longtemps, les chapitres de Saint-Jean et de Saint-Étienne revendiquaient, chacun pour son église respective, le titre de cathédrale. A la faveur de l'anarchie, qui régnait alors dans la cité, ils armèrent leurs écoliers les uns contre les autres, et le sang coula à diverses reprises. Le spectacle de ces désordres et le manque de vivres, de jour en jour plus inquiétant, firent rentrer les Bisontins en eux-mêmes ; ils demandèrent à traiter. Gérard de Rougemont venait de mourir : le cardinal Jean Allegrin, son successeur, ne consentit à pardonner aux rebelles qu'aux conditions les plus dures. Cent notables reçurent de sa main même « à pieds nus, teste nue, et en pure chemise, en l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, la discipline des verges. » La commune fut abolie, ainsi que « toutes constitutions, conventions et aultres nouveautés. » Jean de Châlon perdit son titre de gardien de la ville ; les bourgeois payèrent, en outre, au prélat une amende de six cents livres. Ces conditions remplies, l'interdit fut levé et tout rentra pour quelque temps dans l'ordre (1225).

Pendant les dernières années du règne de Frédéric II, il ne se passa à Besançon rien d'important. En 1250, ce prince illustre mourait abandonné de tous, dans un coin de l'Italie, et le grand interrègne commençait. Cette période mémorable fut, sans contredit, une des plus désastreuses de l'histoire de l'Empire ; mais nulle ne fut aussi favorable au développement des libertés des villes. Pour se concilier leur dévouement, chaque prétendant à l'Empire s'épuisa en concessions de toutes sortes. C'est ainsi qu'on vit alors Besançon traiter de puissance à puissance avec les empereurs, et recevoir de Richard de Cornouailles le titre de cité impériale ; mais n'anticipons pas sur le récit des événements. L'année même de la mort de Frédéric II, Guillaume de Hollande visita la Franche-Comté. Pendant ce voyage, il vendit la souveraineté de Besançon à Jean de Châlon, pour son fils Hugues.

Jean de Châlon vint sans délai prendre possession de la ville et commença par ériger un nouveau tribunal, en face de la Régalie. Dévoués de cœur à la maison de Châlon, les bourgeois s'arment en sa faveur, brisent les portes de la cathédrale et insultent le prélat (1251). Quatre années s'écoulent au milieu de querelles aussitôt rallumées qu'éteintes. En 1255, l'irritation des esprits est à son comble : on oppose juridiction à juridiction, bannières à bannières, forteresses à forteresses; chaque jour la situation de l'évêque, qu'abandonnent tous ses partisans, devient plus critique. L'intervention du pape calme, cependant, pour quelques mois encore, la fureur des partis; mais dès le printemps de 1259, la guerre éclate. Un grand nombre de seigneurs comtois s'unissent aux Bisontins, marchent avec eux sur le château de Gy, appartenant à l'évêque, le prennent d'assaut et le démolissent. Cette lutte menaçait de devenir plus grave encore. Heureusement pour le prélat, qui eût été fort embarrassé pour la soutenir, Louis IX interposa sa médiation entre les parties belligérantes et les réconcilia. Pour la première fois, l'évêque reconnut officiellement la commune (1259).

Jean de Châlon venait de perdre de nouveau l'avocatie. Les Bisontins, qui ne pouvaient se passer de *gardien*, l'offrirent alors à Hugues, duc de Bourgogne. Hugues accepta leur offre avec d'autant plus d'empressement, que son père Robert et lui-même avaient eu de graves querelles avec l'évêque, au sujet de la monnaie d'Auxonne; et il s'engagea à défendre contre tout agresseur, pendant l'espace de quinze années, « tos les citains de la cité, les grans et les petits, les povres et les riches, tos ensemble et chacun por soi, lor et lor choses » (1264). Forts de l'appui du duc, les bourgeois entrèrent en campagne contre plusieurs seigneurs du voisinage, dont ils avaient à se plaindre; mais la fortune se déclara contre eux et ils en furent pour les frais de la guerre. Pendant cette période, la tranquillité de la ville ne fut troublée que dans une seule occasion et d'une manière peu grave. En 1278, un différend s'étant élevé entre l'évêque et les bourgeois, ceux-ci s'armèrent de bâtons et d'épées et incendièrent la maison d'un chanoine et les moulins de l'archevêché. Cette sédition ne dura que quelques jours et se termina par un arrangement amiable entre la commune et l'évêque.

Les Bisontins virent avec déplaisir la fin du grand interrègne et l'avénement de Rodolphe de Hapsbourg. Toutes les immunités, tous les priviléges qu'ils avaient conquis pendant cette période d'anarchie, pouvaient être remis en question, du moment où une main ferme tiendrait de nouveau les rênes de l'Empire. Aussi s'empressèrent-ils d'accéder à la ligue que les seigneurs de Ferrette, le comte de Montbéliard et Othenin formèrent contre le nouvel empereur. A cette nouvelle, Rodolphe réunit une armée à la hâte, entra en Franche-Comté, prit Montbéliard en passant, et s'avança jusque sous les murs de Besançon, où, par haine d'Othenin, Jean d'Arlai se joignit à lui avec ses vassaux. Le siége dura huit jours et ne présenta pas d'incidents mémorables. Une seule fois, on en vint aux mains; Thiébaud de Ferrette périt dans la mêlée, et l'avantage resta aux Impériaux. Cependant la famine commençait à se faire sentir dans le camp des assiégeants; de part et d'autre, on désirait la paix. Rodolphe, que d'importantes affaires appelaient en Allemagne, chargea Jean d'Arlai de traiter en son nom avec les Bisontins, et lui-même repassa le Rhin avec son armée. Peu de jours après

son départ, la paix fut conclue à des conditions avantageuses pour la commune, qui obtint la confirmation de son sceau et de toutes ses franchises (1289).

Eudes de Rougemont, alors évêque, espérait de grands avantages de cette guerre : son désespoir fut extrême, quand il en vit l'issue; une humiliation plus grande lui était réservée. Au mépris du décret d'Henri VI, il s'avisa de faire construire un château-fort sur une éminence voisine de la cité. Les Bisontins le laissent faire, d'abord; mais tout à coup ils sortent en armes de la ville, assiégent et emportent la forteresse, qu'ils détruisent de fond en comble. Le prélat, qui s'y trouvait au moment de l'attaque, n'échappa qu'avec peine à leur fureur. Pour pouvoir rentrer dans Besançon, il lui fallut faire remise à la commune d'une somme de cinq cents francs qu'elle lui devait, et promettre par serment de ne plus bâtir sur son territoire (1291). Quatre années de calme et de paix intérieure suivirent ces événements. En 1295, les barons comtois se liguèrent contre Philippe-le-Bel. Les confédérés se réunirent secrètement à Besançon, pour se concerter sur leurs intérêts communs. En apprenant que la ville était un foyer d'intrigues contre lui, le roi de France projeta de s'en emparer par un coup de main, et il y réussit à l'aide d'intelligences qu'il se ménagea parmi les habitants (1295). On sait comment se termina cette guerre qui menaçait d'être si grave, et qui, grâce à l'habileté de Philippe-le-Bel, le fut si peu.

Jean d'Arlai avait repris les vues ambitieuses de son père sur Besançon. Pour réaliser plus aisément ses projets, il se fit conférer, du consentement du roi de France, le titre et les fonctions de vicomte par son frère Hugues, alors archevêque. Jamais les libertés de la commune n'avaient été plus sérieusement compromises. Les bourgeois le comprirent et se préparèrent à les défendre. En 1307, ils s'assemblent au son du beffroi, s'arment de tout ce qui se trouve sous leurs mains, courent à l'archevêché et en chassent le prélat. Hugues se retire au village d'Avanes, d'où il lance l'interdit sur la ville. De son côté, Jean d'Arlai ne demeure pas inactif; à la tête de ses vassaux, il marche sur Besançon. Les *bannières*, commandées par le sire de Moncley, vont à sa rencontre. Après une courte marche, les deux armées sont en présence et une chaude affaire s'engage. Les Bisontins combattent intrépidement; mais, succombant sous le nombre, ils jettent *targes et armures* et prennent la fuite, laissant mille des leurs sur le champ de bataille. C'était la dixième partie de la population totale de la ville. Le lendemain, les habitants consternés envoient des députés porter au vainqueur des paroles de soumission. Jean d'Arlai les reçut durement, et ne leur accorda la paix qu'à des conditions aussi humiliantes qu'onéreuses. La commune lui paya vingt mille livres estevenants, et vingt-huit notables s'en allèrent en exil.

Cette victoire rendit Jean d'Arlai maître absolu à Besançon. A l'époque de sa guerre contre Eudes, duc de Bourgogne, il fit de la ville, qu'il entraîna sans peine dans son parti, sa principale place d'armes. L'alliance de ce seigneur devait être aussi fatale aux Bisontins, que l'avait été son inimitié. En 1336, Eudes entre en Franche-Comté avec neuf mille hommes et vient camper non loin de Besançon. Impatients de voir leur territoire dévasté par les Bourguignons, les bourgeois font une sortie générale; mais attaqués à la fois en flanc et de front, ils se débandent, après avoir fait des prodiges de valeur, et regagnent en désordre la

ville. L'élite de la jeunesse bisontine périt dans cette bataille, qu'on appela du nom du lieu où elle avait été livrée, *l'Effroi de la Malcombe*. Peu de temps après, grâce à l'intervention de Philippe de Valois, Jean d'Arlai et Eudes firent la paix. Pendant les vingt années qui suivirent, tous les malheurs fondirent à la fois sur Besançon. En 1348, la peste décima cruellement la population de la ville; elle y sévissait encore, quand un incendie consuma l'église et le chapitre de Saint-Étienne, ainsi que les moulins de Taragnoz et toutes les maisons avoisinantes (1349).

Cependant, comme si c'eût été trop peu des fléaux dont nous venons de parler, chaque jour voyait renaître à Besançon les vieilles querelles entre les archevêques et la cité. En 1368, le chapitre poursuivit, on ne sait pour quel crime, et fit pendre aux fourches de sa seigneurie de Pouilley un paysan de Saint-Vit, nommé Gaingain : c'était violer les priviléges de la ville, car l'officialité n'avait pas le droit de juger au criminel. Le peuple s'émut, surtout celui des turbulentes bannières d'Arènes et du Maisel. Il se précipita dans le Chapitre en criant : « Mort aux chanoines! *rendez la figure* de Gaingain! » Un chanoine fut tué, un autre mis au carcan, et les logis furent dévastés. Il fallut faire des excuses aux gouverneurs et satisfaire la multitude. En effet, le lendemain, devant le peuple assemblé, en présence de l'archevêque et d'un grand nombre de seigneurs, on *rendit la figure* de Gaingain dans la forme usitée : le procureur du chapitre remit au bourreau un mannequin de paille ayant une chaîne au cou; le bourreau le prit et le montra au peuple, qui se déclara satisfait.

Mais les haines n'étaient jamais qu'assoupies. Quatre ans plus tard, en plein jour, en pleine rue, vingt hommes masqués, portant « des cornes de bouc et des queues de renard », assassinent l'abbé de Saint-Vincent : le peuple reste impassible; le procureur de l'archevêque veut poursuivre; le maire, le vicomte et le régale refusent leur concours, et vont jusqu'à emprisonner le clerc commis à l'instruction de l'affaire. L'archevêque lance l'interdit sur la ville, mais les sires de Châlon, avides d'influence et de popularité, protégent les coupables; l'abbé de Saint-Vincent, successeur de la victime, se désiste de sa plainte, à l'instigation des seigneurs, et les assassins sont presque impunis. Quand le duc de Bourgogne, comme gardien de Besançon, voulut revenir sur cette affaire, en 1383, il céda encore aux prières d'Hugues de Châlon, qui lui représentait l'état d'agitation où la ville se trouvait alors. Le peuple, en effet, craignait, avec raison peut-être, que les gouverneurs et la bourgeoisie ne se disposassent à livrer Besançon au duc Philippe. Dans une cité aussi jalouse de ses priviléges, il n'y avait pas loin d'un pareil soupçon à un complot contre les « malfaictours et les traitours », mais il fut éventé. Quand, pour se réunir, les conjurés voulurent sonner le beffroi, la corde se trouvait coupée, le battant enlevé. C'était la veille des élections : ils convinrent de se rassembler le lendemain au premier son de la cloche de la cité, et de mettre en jugement les gouverneurs; mais ceux-ci, avertis, firent arrêter dans la nuit les deux chefs de la conspiration, qui eurent la tête tranchée. La révolte fut apaisée; le duc, de son côté, pardonna le meurtre de l'abbé de Saint-Vincent.

Philippe-le-Hardi ne voyait pas sans peine, au milieu de son comté de Bour-

gogne, cette vieille ville libre de Besançon : aussi se montra-t-il toujours disposé à porter atteinte, soit aux droits du prélat, soit à ceux des citoyens. C'est ainsi qu'en 1389, au mépris des priviléges accordés aux archevêques par les empereurs, il fit battre monnaie à Auxonne et défendit à Guillaume de Vergy, qui occupait le siége archiépiscopal, d'en frapper à Besançon. L'archevêque refusant de déférer à cette injonction, la querelle s'envenima ; le chapitre, jaloux de conserver sa part dans les produits de l'atelier monétaire, se mêla au débat et refusa au duc l'hommage de plusieurs seigneuries. Philippe marcha alors contre le prélat, qu'il poursuivit jusque dans les murs de son bourg de Gy, fit raser ses forteresses de Noroy, Mandeure et Étalans, et le força de s'enfuir, la nuit, par les souterrains de son château. Réfugié à Avignon, l'archevêque lança l'excommunication sur le comté de Bourgogne ; le pape lui donna le chapeau de cardinal, sans doute pour le consoler de la perte de ses droits. Guillaume de Vergy ne devait pas rentrer à Besançon, malgré les regrets qu'il y laissait dans le peuple et le clergé ; pour le remplacer, le duc obtint du chapitre l'élection de Gérard d'Athier (1391), picard d'origine, religieux bénédictin, dont il avait fait déjà l'un de ses conseillers. Mais le nouveau prélat ne se pressa pas de paraître dans son diocèse, occupé qu'il était à Paris de ses travaux au conseil des subsides, et il ne fit son entrée à Besançon qu'au mois de novembre 1394. Impatients des entraves que les droits des archevêques apportaient à l'exercice de leurs propres priviléges, les citoyens de Besançon s'efforçaient de mettre à profit les fréquentes absences de Gérard d'Athier. Leurs instances auprès de l'Empereur eurent d'étonnants résultats : en 1398, Venceslas, à qui ils envoyèrent une ambassade, les dégagea presque entièrement de l'autorité temporelle du prélat, fit défense à celui-ci de se qualifier seigneur de la ville, donna aux citoyens une juridiction sans appel, la liberté d'imposer les ecclésiastiques et les nobles, leur accorda quatre foires annuelles, pour augmenter les médiocres revenus de la ville, etc., etc. De telles faveurs n'étaient pas de nature à leur faire supporter patiemment les prétentions du duc Philippe, leur gardien. Celui-ci envoya un jour (1400) un de ses barons réclamer les sommes qui lui étaient dues pour la gardienneté ; mais ce gentilhomme ayant parlé aux gouverneurs « plus autement qu'il ne leur plaisoit », ils s'emparèrent de sa personne. Philippe le fit réclamer par le prévôt d'Ornans, qui fut lui-même chassé de la ville. Le duc entra dans une grande colère, fit barrer les chemins, défendit aux manants des environs de porter des vivres à Besançon, et ordonna que tous les citoyens qui seraient saisis hors des murs fussent conduits dans les prisons de Châtillon-le-Duc. Ces mesures provoquèrent une violente exaspération : le peuple voulait qu'on déclarât la guerre au duc ; les gouverneurs, mieux avisés, lui envoyèrent une ambassade à Paris, où le retenaient alors les soins de la régence, et cette affaire se termina par un accommodement.

En 1401, les citoyens de Besançon eurent à trembler pour les priviléges qui leur avaient été conférés par Venceslas. Celui-ci venait d'être déposé : Frédéric, son successeur, cédant aux prières de l'archevêque Gérard, révoqua ces faveurs et rétablit le prélat dans la plénitude de ses droits régaliens. Cependant Venceslas ne tenait pas compte de sa déposition ; plusieurs états allemands, deux électeurs, le pape d'Avignon, le tenaient encore pour légitime souverain :

la ville de Besançon, intéressée au maintien de sa puissance, jura de ne reconnaître que lui, et n'adressa qu'à lui ses lettres, ses requêtes, ses ambassadeurs. Venceslas fut pour elle tout l'Empire, jusqu'à l'année 1410, date de sa renonciation au trône. De là, de graves troubles. Thiébaud de Rougemont succéda à Gérard d'Athier sur le siége épiscopal (1406). Gouverneurs et archevêque reconnaissaient chacun un empereur différent. Deux habitants de Morteau ayant un jour arraché d'un titre, pour l'attacher à un autre, le sceau de l'archidiacre, l'official connut du crime et condamna les coupables à l'échelle (1406). Les gouverneurs les réclamèrent, comme justiciables du tribunal laïc : sur le refus de les livrer, le peuple pénétra dans les prisons épiscopales, en arracha les faussaires et se précipita dans la salle de l'official. A la vue des épées nues, celui-ci s'enfuit avec ses clercs et se réfugia dans l'église Saint-Jean. L'archevêque, à cette nouvelle, accourut en toute hâte, et invita les gouverneurs à rendre les prisonniers, offrant d'ailleurs de faire réparer toute infraction qui aurait été faite aux priviléges de la cité ; mais ce fut en vain. Loin de se prêter à un accommodement, les gouverneurs, s'autorisant de la lettre de Venceslas, saisissent la Régalie en son nom ; les esprits s'échauffent, le prélat gagne son château de Gy, où ses officiers, le régale et l'officialité le suivent. Le 6 août, il lance sur la ville des lettres d'interdiction, dans lesquelles il traite les gouverneurs tantôt de *sujets*, tantôt de *brebis qu'il faut avec le fouet ramener au bercail.* Mais ces paroles irritantes n'arrivèrent pas d'abord à Besançon, dont les portes étaient gardées ou murées. Cependant le bruit de l'interdit finit par y pénétrer, et les gouverneurs assemblés résolurent d'en appeler au pape Benoît. Dix mois s'étaient passés déjà ; l'archevêque et sa cour étaient demeurés à Gy ; les prêtres des paroisses n'avaient point quitté la ville, mais ils avaient obéi à la sentence de l'archevêque. Quelques-uns furent bannis; les autres eurent peur, et les églises se rouvrirent, sauf celles que desservait le chapitre. Les gouverneurs craignant la faiblesse de Venceslas, qui venait de rendre ses bonnes grâces à l'archevêque (1407), et voyant que l'interdit faisait quitter la ville à un grand nombre d'habitants, délibérèrent sur la situation qui devenait de plus en plus embarrassante ; ils prirent le parti, à l'insu du peuple, mais à la grande joie de la bourgeoisie, d'offrir au duc de Bourgogne la souveraineté et le gouvernement, à condition que le parlement de Dole, la cour des comptes et la chancellerie seraient transportés à Besançon. Jean-sans-Peur n'eut garde de refuser ; Venceslas ratifia le traité (1408), sauf l'hommage que le duc devait lui rendre, et ne se rappelant pas qu'il venait de réintégrer l'archevêque dans ses droits, il autorisa le prince bourguignon à se saisir de tout le temporel du prélat, fût-ce à main armée ; enfin, comme si ce n'eût pas été assez de tous ces ferments de discorde, il permit aux citoyens de bâtir une forteresse sur la montagne où se trouvaient les bâtiments du chapitre.

Mais Thiébaud de Rougemont n'était pas homme à se laisser intimider. Loin de révoquer l'interdit, comme on s'y attendait, il l'aggrava au fort de l'orage et demeura enfermé dans son château de Gy, sans se soucier des menaces du duc, se préoccupant moins encore de l'effervescence qui régnait dans la ville. Comme on ne lui avait pas signifié l'appel au pape, on envoya à Gy deux notaires pour le lui notifier : ils furent hués, souillés de boue et chassés à coups de pierres ;

hommes, femmes et enfants les poursuivaient. « Je n'ai jamais vu, dit un témoin, de pareilles chasses après sangliers dans les bois, bien que j'aye esté en plusieurs chasses de semblables bestes. » L'interdit avait été publié dans les villes du comté avec peine d'en être frappées elles-mêmes si elles recevaient les *citiens* de Besançon. Dans plusieurs, notamment à Salins, de graves désordres survinrent. Le duc, indigné de voir l'autorité de l'archevêque prévaloir sur la sienne dans ses propres états, résolut d'obtenir de vive force la révocation de cette sentence. D'autorité, il fit saisir le temporel du prélat et de son chapitre, défendit aux citoyens de leur fournir un seul denier et transporta sa chambre du conseil à Besançon. Deux mois après, tandis qu'il marchait sur Paris, après sa victoire d'Husbain, son fils entrait dans la ville impériale pour prendre possession de la Régalie cédée par Venceslas. C'était un coup mortel pour les libertés de la république, et cependant les citoyens se réjouissaient. Ils croyaient que c'en était fait de la souveraineté de monseigneur de Rougemont, mais bientôt la surprise dut succéder à la joie ; le duc écrivit que, *sans grant charge de sa conscience*, il ne pouvait accomplir ses promesses; il trouva des prétextes pour ne point accorder à la ville le parlement, les comptes, la chancellerie, et retint la Régalie en toute juridiction, droit, noblesse et seigneurie. Ceci trahissait une intrigue secrète : on sut bientôt, en effet, que le conseil du prince avait attiré l'archevêque à Dijon et l'avait fait céder à cet arrangement. La ville envoya une ambassade à Jean-sans-Peur, qui jura d'accomplir ses premières promesses, dût-il lui en coûter la moitié de son comté. Cette ambassade rencontra le prélat à Gray, où se trouvait alors la cour bourguignonne. Thiébaud de Rougemont adressa aux envoyés plusieurs *grosses paroles* qu'ils feignirent de ne pas entendre; mais le seigneur de Rochefort, qui l'accompagnait, ayant été jusqu'à dire que, « ne fust l'emport de M. le duc, l'archevesque les eust mis en servitude, » on lui répondit « rondement qu'il n'estoit pas en la puissance du seigneur archevesque et de ses aidans de les mettre en servitude et que aultres plus grands que lui s'y estoient inutilement travaillés. » Les négociations furent suspendues, les députés revinrent à Besançon, satisfaits des protestations du prince, mais mécontents de son conseil, qui était mal disposé. La guerre générale arrêta, plus tard, l'effet des promesses de Jean-sans-Peur. Cependant la ville se dépeuplait de plus en plus, le commerce était ruiné, le menu peuple, qu'on n'avait pas consulté, souffrait et se plaignait (1412). L'interdit pesait sur lui depuis plus de six ans. On murmurait contre le duc et contre les gouverneurs : un tel état de choses rendait un rapprochement possible entre les citoyens et l'archevêque ; il eut lieu. Thiébaud de Rougemont se rendit de Gy à Brégille, où une députation de notables vint lui demander paix et pardon. Le lendemain il rentra dans la ville, et un mois après les excommunications furent levées par le pape. Le duc renonça solennellement à la seigneurie que lui avait cédée Venceslas, et fut dégagé par les gouverneurs de ses promesses au sujet du parlement, de la chancellerie et des comptes ; la Régalie ne fut rendue qu'en 1422, par Philippe-le-Bon.

Placée entre les empereurs, les ducs de Bourgogne et ses archevêques, la ville de Besançon ne pouvait jamais jouir d'une longue tranquillité. A des troubles apaisés succédaient toujours d'autres troubles. Louis de Châlon, prince d'Orange, nommé vicaire de l'Empire en Bourgogne, siégeait à Jougne : sa cour devait révi-

ser les arrêts de la Régalie, recevoir les appels émanés de la ville, etc. Cette mission répandit de l'inquiétude (1421); les gouverneurs invoquèrent un ancien diplôme de l'empereur Richard, qui affranchissait la cité de l'autorité des vicaires généraux d'Empire. Louis n'en voulut tenir compte : une grande exaspération se manifesta dans la ville; au mépris de l'autorité impériale, le duc de Bourgogne, comme gardien de Besançon, ordonna aux officiers du prince d'Orange de fermer la cour de Jougne et de comparaître devant le parlement de Dole; deux d'entre eux furent condamnés à demander grâce (1422). Sigismond, qui occupait alors le trône impérial, ôta la gardienneté à Philippe-le-Bon et la remit à Louis de Châlon. Gouverneurs, archevêque, duc de Bourgogne, tout faisait corps contre le vicariat général. L'Empereur, occupé par les Hussites, ne put sévir immédiatement; mais en 1425, il ôta à l'archevêque tous ses droits régaliens, mit la ville au ban de l'Empire, la priva de sa commune, révoqua ses priviléges et la frappa d'une amende de quarante mille écus d'or. Il fallut envoyer en Allemagne une ambassade qui s'humilia devant Sigismond; celui-ci leva l'arrêt de proscription, rétablit le prélat dans ses fiefs et la ville dans ses droits. L'amende seule fut maintenue et dut être payée.

Ces républicains s'humilièrent, mais pour un instant, sauf à redevenir ensuite plus fiers et plus jaloux de leurs priviléges. C'étaient tous les jours de nouvelles luttes contre l'Empire, contre la maison de Bourgogne, contre les archevêques surtout. Ce Thiébaud de Rougemont, dont nous venons de parler si longuement, mourut à Rome (1429), non sans avoir eu d'autres différends avec la cité. Sous son successeur, Jean de la Rochetaillée, la guerre continua. Plusieurs années s'écoulèrent, pendant lesquelles l'agitation qui régnait dans la ville ne permit pas au nouveau prélat d'y faire son entrée solennelle. Chaque épiscopat voyait renaître les mêmes difficultés : les gouverneurs étaient décidés à ne point fléchir, « dussions-nous, disaient-ils, être encore sept ans en interdit, comme au temps du révérend père Thiébaud de Rougemont. » Un bref énergique du pape ne put les intimider; l'Empereur les cita à son tribunal, ils demeurèrent sourds; dans son indignation, il les livra à la justice pleine et entière du duc de Bourgogne, du duc de Savoie et de l'avoyer de Berne. La ville fléchit alors et permit au prélat d'entrer dans ses murs. Mais l'orage n'était que suspendu. Bientôt la guerre se rallume (1435). L'archevêque accuse les empiétements incessants de la cité; la querelle s'envenime, grâce aux hésitations de l'Empereur, qui finit par autoriser les citoyens à saisir la Régalie et le temporel de l'archevêché. Le prélat, qui se trouvait au concile de Bâle, excommunie la ville, porte la cause devant cette assemblée, et en obtient sans peine qu'elle prononce en sa faveur. Citoyens et Empereur s'inclinent; on rend à l'archevêque ses fiefs et revenus, et, enfin, un traité (12 juin 1435) règle d'une manière définitive le gouvernement de la cité, sans en modifier sensiblement la constitution politique. Tout rentra dans l'ordre, mais il n'en resta pas moins beaucoup d'aigreur entre les citoyens et le prélat. Celui-ci traita dès lors avec le duc de Bourgogne pour la cession de ses droits régaliens; sa mort arrêta les négociations : toutefois le duc mit la main dans les troubles qui survinrent et qui se terminèrent par l'élection de Quentin Ménard, homme dont il était sûr et qu'il avait déjà fait son secrétaire.

En 1445, le bruit se répandit que les Écorcheurs, qui avaient pénétré déjà dans le comté, marchaient sur Besançon, et qu'ils avaient des espions dans les murs. Ces rumeurs étaient fausses, et les gouverneurs le savaient bien; ils saisirent néanmoins cette occasion pour prendre une délibération, à la suite de laquelle le château de Brégille, propriété de l'archevêque, fut incendié, ainsi que l'église et le village placés sous sa protection. Quentin Ménard accourut aussitôt de Gy, où il résidait alors; les gouverneurs n'eurent pas de peine à se justifier auprès de lui; ils alléguèrent la gravité de la situation et le danger qu'eût couru la ville si l'ennemi se fût emparé de ce poste. L'archevêque, abusé, ne les accusa point; ce ne fut que plus tard qu'il apprit la feinte dont on s'était servi : il entra alors dans une violente colère, et réclama des citoyens la réparation du dommage; cette prétention entraîna deux années de querelles sans résultats. Appelés à connaître de ces débats, l'Empereur et le pape décidèrent en sens inverse : le premier frappa le prélat de la perte de ses droits régaliens, pour avoir refusé de comparaître à sa cour; le second ne consentit à lever l'interdit jeté sur la ville par Quentin Ménard, qu'à la charge de rebâtir le château incendié et de payer une indemnité à l'arbitrage du duc de Bourgogne. C'était une véritable bonne fortune pour celui-ci, qui, loin d'oublier ses vues d'agrandissement, venait d'entrer en négociations avec l'archevêque Quentin pour la cession de la seigneurie de Besançon.

Durant les longs troubles dont nous interrompons ici le récit, on vit un jour arriver à Besançon un homme « porté, dit Olivier de la Marche, en une civière telle, sans aultre différent, que les civières en quoi l'on porte les fiens et les ordures communement : et estoit demi-couché, demi-levé et appuié à l'encontre d'ung pauvre meschant desrompu oreiller de plume. Il avoit vestu, pour toute parure, une longue robe d'ung gris de très-petit pris et estoit ceint d'une corde nouée à façon de cordelier. » Cet homme, derrière lequel marchait une suite composée de deux cents chevaux et d'une foule de gentilshommes, était Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Sicile, de Naples, etc., qui, échappé de la prison dans laquelle sa femme l'avait renfermé, et attiré à Besançon par la renommée de sainte Colette, réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire, venait y prendre l'humble habit du tiers ordre de Saint-François. Il mourut, en 1438, parmi les cordeliers de Besançon.

Arbitre désigné par le pape entre les citoyens et l'archevêque, le duc de Bourgogne fixa à trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf francs l'indemnité due à ce dernier. Les gouverneurs jetèrent une taille sur tous les habitants (1450) : cette mesure souleva de violents murmures dans le peuple, surtout dans les quartiers d'Arènes, de Charmont et du Maisel, où se recrutaient d'ordinaire toutes les émeutes. Il y avait alors à Besançon un homme nommé Jean Boisot, batteur d'or, remarquable par le sauvage éclat de sa parole et la farouche énergie de son caractère : cet homme, qui avait englouti son patrimoine dans toutes sortes de désordres et n'avait rien à perdre, désirait une révolution. Il devint le tribun et l'idole de ce peuple qu'il sut charmer et entraîner en lui parlant de liberté. A son instigation, une vaste association se forma, dont le but était, non plus de demander la révocation de la taille, mais de « démettre de tous leurs pou-

voirs les anciens gouverneurs, et de eux avec les plus grands et notables de la cité de Besançon, destituer de corps et de chevance, tellement que jamais ils ne pourroient se relever ni vengier. » C'était toute une révolution : les scènes de tumulte se renouvelaient tous les jours; tous les jours, on voyait dans les rues ou dans la cour de l'hôtel de ville des réunions de cinq à six mille hommes, poussés par ce Boisot, qu'on rencontrait partout accompagné de deux spadassins, qui lui servaient d'escorte le jour et couchaient la nuit à sa porte. Enfin, dans le commencement de février 1451, la multitude, « en très grant tumulte et commocion, » pénétra dans la salle où se trouvaient assemblés les gouverneurs, les révoqua et procéda à une nouvelle élection, d'où sortirent les noms de Boisot et de ses amis, « tous gens de petit estat et renommée. » Les membres de l'ancien gouvernement et un grand nombre de notables furent, les uns emprisonnés, les autres chassés de la ville; leurs maisons furent livrées au pillage : la révolution était consommée.

Le duc de Bourgogne envoya bientôt à Besançon son maréchal, Thiébaud de Neufchâtel. Celui-ci, pour ne pas irriter davantage la multitude, arriva presque sans escorte et se présenta comme médiateur. Mais, au milieu de cette foule ardente, il courut de si grands dangers, qu'il se résolut à partir un matin avec ses gens; la foule le poursuivit en poussant des cris de mort, excitée encore par Boisot, qui faisait sonner le tocsin dans le beffroi de l'hôtel de ville et arrivait sur un cheval lancé au galop, en criant de toute sa force : « Or sus! courage! faites de ce félon comme on fit de Lisle-Adam à Bruges, et que maudit soit qui y faudra. » Enfin, le maréchal et ses gens, l'épée à la main, purent se frayer un passage et arriver à la porte de Charmont. Thiébaud de Neufchâtel passa sur le ventre à un vigneron qui venait de saisir la bride de son cheval. « Déjà il avait franchi la porte, quand, du haut de la tour qui la dominait, on entendit ces mots : *Ah! Neufchâtel! Neufchâtel! tu nous en fais trop.* En même temps un énorme bloc de pierre tomba du haut de la tour, effleura son corps et brisa l'un de ses éperons. » Il reprit au galop le chemin de Dole.

Philippe-le-Bon, en apprenant en Flandre ces événements, ordonna à son maréchal d'exiger que tous les séditieux lui fussent livrés, et, s'il rencontrait un refus, d'attaquer la ville de vive force. Le seigneur de Neufchâtel rassembla une partie de la noblesse bourguignonne et se présenta devant les murs de la ville, dont il trouva les portes ouvertes; on lui présenta même les clefs. La peste, qui venait de se déclarer, avait, autant peut-être que la crainte de la vengeance du duc, abattu les courages. Le maréchal s'empara, presque sans coup férir, de la ville qui paraissait déserte. Il n'eut pas de peine à rétablir dans leurs fonctions les anciens gouverneurs et les notables; les séditieux furent frappés de fortes amendes; les plus coupables, Jean Boisot et ses principaux agents, furent décapités; leurs têtes furent placées sur les murs. La paix était rétablie.

Mais tout n'était pas dit. C'était à la requête des gouverneurs que Philippe avait envoyé son maréchal au secours de Besançon; toutefois il était trop habile pour ne pas profiter de l'occasion. Thiébaud de Neufchâtel, avant de quitter la ville, tira de son sein un parchemin qui fit pâlir les notables assemblés : chacun d'eux y reconnaissait sa signature, chacun d'eux avait consenti, pour obtenir se-

cours, à céder au duc la moitié des gabelles et amendes, et à lui accorder le droit exorbitant d'avoir dans la ville un juge qui assistât au conseil et un capitaine commandant les troupes. Il fallut s'exécuter : le peuple, sous l'empire de la nécessité, jura d'observer cette convention qui reçut le nom de *traité d'association*. Le parchemin reçut le sceau de la ville impériale et fut envoyé à Philippe-le-Bon (septembre 1451).

Pour le prince, c'était un grand pas vers la souveraineté qu'il ambitionnait. En de pareilles circonstances, il eût été sage, de la part de l'archevêque et des citoyens, d'abjurer toute haine; mais il n'en fut pas ainsi. Les différends continuèrent entre eux : parmi les gouverneurs, les hommes sages craignaient que le prélat ou le peuple n'en vinsent à se jeter entre les mains du duc, et c'eût été fini alors de cette vieille république bisontine, déjà assez compromise par le *Traité d'association*. Aussi la voyons-nous, en 1454, envoyer une ambassade au prince, qui se trouvait à Nozeroy, pour le prier de mettre la paix entre Quentin Ménard et les habitants, qui, depuis trois ans, s'accusaient réciproquement d'infraction au traité de 1435. Philippe assura les envoyés de son affection pour la cité, et leur promit de ne point épargner ses efforts pour leur rendre le calme. Il réconcilia l'archevêque avec l'Empereur, et lui fit rendre ses droits régaliens. Le but apparent de cette démarche était de ramener la paix dans Besançon, mais son but réel était assurément de demander au monarque allemand la ratification de la cession de ces mêmes droits, que le prélat lui avait déjà faite. En cela, Philippe fut trompé : ratifier cette cession, c'eût été aliéner la ville impériale, qui, cette fois encore, échappa à l'habile et ambitieux Bourguignon. Enfin, mieux avisés et plus prévoyants, Quentin Ménard et les habitants eurent le bon esprit de s'accorder à l'amiable, et sans recourir de nouveau à un prince qui mettait à trop haut prix son intervention. Le malheureux *Traité d'association* subsista longtemps encore; la ville en demanda vainement l'abrogation à Philippe et à son fils Charles-le-Téméraire. Plus tard (1477), on eut recours à la princesse Marie, fille de ce dernier; celle-ci fit examiner la question par les baillis d'Amont et de Dole, qui entendirent sous serment vingt-sept évêques, abbés, chanoines, gentilshommes, attestant la violence de Philippe. La mort ayant empêché la princesse de faire droit à cette réclamation, le magistrat fut forcé de payer l'annulation du traité à son époux Maximilien et à son fils l'archiduc Philippe, lesquels pourtant conservèrent à Besançon leurs officiers, mais en leur enlevant la plus grande partie de leurs attributions.

Besançon, ville impériale, échappa aux malheurs que les guerres de la fin du xve siècle, entre les maisons de France et d'Autriche, accumulèrent sur la Franche-Comté. Cependant, comme le duc Charles en avait été gardien, Craon voulut y entrer, après la bataille du Pont du-Magny, menaça de l'assiéger si on ne lui en ouvrait les portes, de la détruire et de « la mettre dans un estat à y faire passer la charrue. » Les gouverneurs se contentèrent, pour toute réponse à ces menaces, de faire voir à son envoyé deux corps de troupes considérables, l'un à Chamars, l'autre sur la montagne Saint-Étienne, et des approvisionnements immenses. Craon n'osa pas commencer un siége. En 1479, après la prise de Dole, d'Amboise fit courir le bruit qu'il allait attaquer Besançon; cette fois les citoyens

lui offrirent de rendre au roi Louis XI l'obéissance et le devoir, comme aux anciens gardiens de la ville : d'Amboise accepta, entra dans la ville avec dix mille hommes, et en sortit aussitôt pour passer dans le Luxembourg, selon les ordres du roi. Celui-ci reçut à Montreuil les ambassadeurs de la ville, prit les habitants sous sa protection, les dispensa de la pension de cinq cents francs qu'ils payaient pour le droit de gardienneté, et leur accorda celui de naturalité ainsi que les exemptions dont jouissaient les bourgeois de Paris dans tout le royaume (1480). Sa mort fut pleurée à Besançon.

Les dernières années du XVe siècle et la première moitié du XVIe sont fécondes encore en différends entre les archevêques et la cité. Malgré cet état d'agitation continuelle, les sciences, les lettres et le luxe y fleurissent. Un prélat éclairé, Charles de Neufchâtel, y fait établir une imprimerie (1489); l'empereur Maximilien y fonde pour la noblesse une sorte d'école où se rendent en foule les jeunes gentilshommes allemands; une famille illustre, celle des Grandvelle, y crée et dote royalement un collége pour l'enseignement des langues orientales et de la théologie; les écoles de Besançon, si célèbres dans l'antiquité et le moyen âge, brillent d'un nouvel éclat. Mais ce qui surtout fit la prospérité de la ville, ce fut l'affection particulière que lui porta Charles-Quint. Dès son avénement à l'empire, il confirma et étendit les priviléges de Besançon, lui permit de porter dans ses armes sa propre devise : *Utinam*, et, en toute occasion, lui donna, par de nouvelles faveurs, des preuves manifestes de sa puissante protection. Son intérêt, comme Empereur et comme comte de Bourgogne, était au surplus de s'assurer l'attachement et la fidélité de Besançon, qu'il appelle dans un diplôme : *Arx fortissima et clypeus munitissimus adversùs Imperii hostes.* De toutes les faveurs dont il combla les Bisontins, la plus signalée est celle qu'il leur accorda en 1537. Il leur permit d'établir un hôtel des monnaies et d'y frapper des espèces d'or et d'argent à l'effigie impériale d'un côté, aux armes de la ville de l'autre. C'était une forte atteinte portée aux droits des archevêques; les gouverneurs, en effet, n'eurent qu'à émettre des monnaies de bon aloi et de belle fabrication, celles des prélats tombèrent et ne se relevèrent plus dès lors. Les grâces impériales s'adressèrent, il faut le dire, à des cœurs reconnaissants : les habitants témoignèrent plus d'une fois de leur dévouement à leur bienfaiteur; la révolution de 1789 a détruit un monument précieux de leur gratitude, la statue colossale en bronze de Charles-Quint, qu'ils avaient érigée devant leur hôtel de ville.

Cependant la réforme avait éclaté : les religionnaires cherchaient à répandre leurs doctrines dans tout le Comté, mais surtout à Besançon, espérant profiter, comme ils avaient fait à Berne, à Lausanne, à Bâle, de l'animosité qui régnait entre la ville et le prélat. Du comté de Montbéliard et des cantons suisses, d'intrépides apôtres, Faret, Théodore de Bèze, étaient venus faire des prédications à Besançon. Dès 1529, quelques poursuites avaient eu lieu contre des citoyens « soubçonnés d'estre infectés de la maudicte hérésie luthérique »; l'un d'eux avait été exécuté, et l'on avait « affixé ses quartiers hors des murs. » Ces rigueurs, renouvelées, en 1537, par ordre de l'Empereur, n'avaient pu arrêter dans Besançon les progrès de la réforme; chaque année d'ardents prédicateurs venaient les propager, et l'on a conservé les noms de deux d'entre eux, Marin Mantel et Crespin

Petit, qui, en 1543, trouvèrent des prosélytes même parmi les membres du gouvernement. Les troubles étaient fréquents : en 1572, Maximilien II, averti que « si en brief il n'y pourvéoit, la cité estoit en dangier de changer de religion », fit faire de sévères informations contre les hérétiques. Quelques-uns furent pendus, les autres exilés. Réfugiés à Montbéliard, à Genève, à Neufchâtel, et nourrissant le désir de rentrer dans Besançon, ils firent, dans ce but, de vives instances auprès de l'Empereur, mais ce fut en vain. Cet échec les exaspéra, et ils résolurent de s'ouvrir la ville par la violence. En effet, dans la nuit du 21 juin 1575, conduits par un gentilhomme huguenot, Paul de Beaujeu, ils se présentèrent à la porte de Battant, assistés de leurs coreligionnaires des pays voisins. Quelques-uns, dirigés par un marchand, nommé Le Goux, après avoir traversé le Doubs sur des batelets et escaladé le rempart, pénétrèrent chez le gardien de la porte, s'en firent livrer les clés et donnèrent entrée à leurs compagnons. Ceux-ci descendirent alors, et, chemin faisant, recrutèrent un grand nombre d'hérétiques, demeurés à Besançon malgré les ordonnances. Ils laissèrent sur le pont quelques-uns d'entre eux, préposés à la garde des canons qu'ils avaient pris à la porte, et se répandirent dans les rues en criant : « Tue! tue! ville gagnée! » Mais, dès le premier bruit, le gouverneur du Comté, M. de Vergy, qui se trouvait en ce moment à Besançon, prit des dispositions dans lesquelles il fut vigoureusement secondé par l'archevêque ; et, quand les réformés arrivèrent en foule sur la place Saint-Quentin, ils y furent accueillis par une artillerie qui « joua de telle sorte qu'ils se sauvèrent à grande haste. » La mort de Beaujeu, tué par Jean Mairet, père de l'auteur de *Sophonisbe*, acheva de les mettre en déroute. Ils battirent en retraite, décimés par l'artillerie, par les hommes qui les arquebusaient à travers les soupiraux des caves, par les femmes qui, des greniers, les écrasaient sous toutes sortes de projectiles. Comme ils venaient d'arriver à la porte de Battant, un citoyen en abattit la herse. Privés de tout moyen de salut, un grand nombre d'entre eux furent tués ; d'autres se noyèrent dans le Doubs; d'autres, enfin, demeurés prisonniers, subirent le dernier supplice.

Peu s'en fallut, en 1584, que Besançon n'enlevât à Dole son parlement. Le roi d'Espagne, comte de Bourgogne, avait traité avec les gouverneurs, qui lui avaient confié la gardienneté de leur ville ; malgré cette convention, ils jugèrent à propos de faire alliance avec les cantons suisses de Fribourg et de Soleure. Le roi s'en trouva offensé ; il représenta sévèrement aux magistrats qu'il était assez puissant pour les protéger, et leur proposa d'opter entre son alliance et celle qu'ils venaient de contracter, ajoutant que, si on le continuait dans sa gardienneté, il transférerait le parlement de Franche-Comté à Besançon, sauf la ratification de l'Empereur. L'offre était trop belle pour ne pas être acceptée ; on rompit avec les Suisses, mais on n'eut pas pour cela la cour de justice : Dole y tenait avec raison ; elle mit une vive opposition à cette translation, qui l'eût privée de son rang de capitale de la province, et fut assez heureuse pour conserver la cour : le temps n'était pas encore venu.

C'est à cette époque que Besançon eut pour archevêque (1584-1586) le plus illustre de tous ses enfants ; nous voulons parler du cardinal de Grandvelle, premier ministre de Philippe II. Si ce n'est pas ici le lieu de parler longuement de ce

grand homme d'État, dont la vie presque entière s'écoula hors de la province, nous lui devons du moins quelques lignes en souvenir des bienfaits dont il combla sa ville natale, et de l'élan qu'il donna aux lettres et aux arts dans la Franche-Comté. Cette munificence presque royale était, d'ailleurs, de tradition dans sa famille : son père, chancelier de Charles-Quint, en avait donné plus d'une preuve. Il en reste encore un témoignage assez éclatant dans ce magnifique palais, qu'il fit bâtir à Besançon (1534-1540), et que, plus tard, le cardinal remplit, à grands frais, d'une des plus belles collections de tableaux et de statues qu'on connût au XVIe siècle. Depuis longtemps les objets d'art en ont été enlevés : Louis XIV en eut sa bonne part. Quant au palais, vendu pendant la révolution, changeant de maître à chaque instant, dégradé, mutilé, il est demeuré propriété particulière, à la honte de toutes les administrations qui se sont succédé à Besançon depuis cinquante ans.

Lors de l'invasion française de 1595, en Franche-Comté, Tremblecourt, après avoir ravagé le bailliage d'Amont, fit sommer Besançon de recevoir Henri IV comme gardien. Les gouverneurs refusèrent et se préparèrent à la défense : c'est de cette époque que date le fort qui a conservé le nom de son constructeur, l'ingénieur italien Griffoni. Mais quand le roi lui-même, après la bataille de Fontaine-Française, se présenta devant la ville, l'investit et menaça de la détruire si on ne livrait passage à son armée, on se décida à composer et on obtint, moyennant une contribution de trente mille écus, une entière neutralité.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, l'histoire de Besançon ne présente pas d'événements importants. La peste y fait, à diverses reprises, de nombreuses victimes ; les différends entre les archevêques et le gouvernement vont diminuant de nombre et de violence ; on ne reconnaît plus déjà ces fiers républicains du moyen âge ; cet ardent amour de l'indépendance qui semblait être leur vie s'affaiblit de plus en plus ; bientôt il sera presque entièrement oublié. Sa dernière manifestation sérieuse est à la date de 1654. A cette époque, l'Empereur céda Besançon au roi d'Espagne, en échange de la ville de Frankendal, située dans le Palatinat ; cet échange fut ratifié dans la même année par la diète de Ratisbonne. Mais les négociations, suspendues par la mort de Ferdinand III, ne furent reprises qu'après plusieurs années (1660). Invités par l'Empereur et le roi Philippe IV à se conformer à cette convention, les magistrats voulurent auparavant prendre toutes les précautions que réclamait la conservation de leurs priviléges. La ville impériale n'entendait pas qu'on disposât d'elle comme d'un fief ; elle prétendait garder tous ses droits, toute son indépendance. En vain Léopold Ier écrivait aux magistrats pour les « requérir avec clémence et leur ordonner avec douceur » de reconnaître pour leur prince souverain et seigneur immédiat le roi catholique ; en vain celui-ci délégua-t-il des commissaires pour prendre possession de la ville en son nom ; les gouverneurs protestèrent et envoyèrent des députés, d'abord au marquis de Caracena, gouverneur des Pays-Bas, puis à Madrid, où ils obtinrent audience du roi et de son conseil. Là, ces ambassadeurs présentèrent, non sans une légitime fierté, le tableau des priviléges dont leur ville avait toujours joui, déclarèrent qu'elle prétendait les conserver en passant sous la domination du roi d'Espagne, et exigèrent la translation du parlement

à Besançon (1663). Le roi accepta ces conditions, et l'année suivante (18 septembre 1664), le marquis de Castel-Rodrigo vint en son nom prendre possession de la ville.

Mais la domination espagnole ne devait pas être de longue durée à Besançon. Bientôt (1668) une armée française entra en Franche-Comté; le 6 février le prince de Condé investit la ville et la somma de se rendre. Le conseil est convoqué : les gouverneurs, les notables et l'archevêque y assistaient. On délibère sur la situation : en vain le président représente que l'ennemi est peu nombreux, qu'il faut se défendre et sauver, sinon la ville, du moins l'honneur; cinq voix seulement sont pour la résistance. La capitulation est acceptée. Le 7 au matin, Condé entre dans la ville; il en sort le 10, laissant le gouvernement au marquis de Villars. La trahison avait tout fait : Besançon était vendu. On citait même les noms des traîtres, que le peuple appelait *vendeurs de ville*, et qu'il voulait lapider. Ils durent se sauver. Les armoiries de France, placées au-dessus de la porte de l'hôtel de ville, en étaient arrachées chaque nuit. Quand les troupes françaises évacuèrent la ville (1668), à la suite du traité d'Aix-la-Chapelle, qui rendait la Franche-Comté à l'Espagne, ce fut une joie universelle dans le peuple; on fit sonner les cloches, on tira le canon, on illumina les maisons.

Les années suivantes furent employées, dans la prévision d'une nouvelle guerre, à mettre Besançon en état de défense. L'Espagne y fit construire des bastions et une citadelle qu'elle n'eut pas le temps d'achever, car la guerre fut déclarée de nouveau en 1674. Le 25 avril, les Français, commandés par le duc d'Enghien, se présentèrent sous les murs de la place, dans laquelle commandait le prince de Vaudemont, et y mirent aussitôt le blocus. Les assiégés firent de sérieux préparatifs de défense et brûlèrent, autour de la ville, les villages et les maisons dont l'ennemi eût pu se faire des postes inquiétants. Les premiers jours furent employés à des attaques et à des sorties sans grands résultats; le roi de France ne tarda pas à arriver en personne avec des renforts imposants. Dix-huit jours durant, les boulets et les bombes plurent sur Besançon sans abattre le courage de ses habitants; plusieurs assauts furent donnés en vain; mais le 14 mai, vingt pièces de canon battirent la demi-lune d'Arènes et y firent une telle brèche que, quand la ville fut rendue, la cavalerie put y passer. La défense n'était plus possible; le soir même, les gouverneurs proposèrent de capituler; mais le peuple n'y voulut pas entendre et s'exaspéra tellement que, dans la nuit, il pilla les maisons de ceux qu'il supposait partager ce dessein. Le lendemain cependant, l'archevêque se rendit au camp des assiégeants avec des commissaires, qui rapportèrent une capitulation conclue. La place fut rendue le jour même après vingt jours de siége. Le roi se maintint dans sa conquête jusqu'en 1678, époque à laquelle le traité de Nimègue la lui assura définitivement.

Besançon fut dès lors la capitale de la Franche-Comté. Louis XIV lui enleva son gouvernement communal, établit un bailliage auquel il donna les attributions judiciaires et qui absorba la juridiction de la Régalie, et créa un corps de magistrats pour administrer la ville, qui, jusqu'en 1789, fut régie comme les autres cités françaises. En compensation de la perte de ses priviléges, Besançon reçut d'autres faveurs : le parlement de Dole lui fut accordé en 1676, et plus tard (1691),



l'université de la même ville y fut transférée. Cette université qui, dès sa fondation (1424), avait jeté un vif éclat, vit sa réputation s'agrandir encore et reçut des étudiants, non-seulement du Comté et des provinces voisines, mais encore des cantons suisses et de la plupart des États d'Allemagne. De la conquête française, date pour Besançon une nouvelle ère de prospérité. C'était plutôt, en 1674, une campagne fertile qu'une grande ville; on labourait dans son enceinte. Un plan de 1629, nous y montre çà et là d'immenses espaces livrés à la culture: le clos de l'abbaye Saint-Paul s'étendait de la *Munitionnaire* aux jardins de l'hôpital Saint-Louis; Chamars (*Campus Martis*) était désert; la rue Saint-Vincent ne présentait que de rares habitations; la rue des Granges, comme l'indique encore son nom, se composait de quelques fermes isolées; dans la Grande-Rue, on ne trouvait que des prairies de l'église Saint-Maurice à la tour Saint-Quentin. « Les maisons, dit Pélisson, l'historien de la conquête, y sont accompagnées pour la plupart de parterres, de jardins et de petits bois ». L'occupation française, en mettant un terme aux dissensions qui jusqu'alors avaient absorbé la vie de la cité, permit à celle-ci de s'agrandir. On bâtit d'immenses casernes, on construisit le beau quai qui porte le nom de Vauban, on éleva à la tête du pont un arc de triomphe à la gloire de Louis XIV. Celui-ci fit abattre les vieilles murailles de la ville et l'entoura des remparts plantés d'arbres qui existent encore aujourd'hui; il fit détruire la partie haute du chapitre où se trouvait l'église Saint-Étienne, et, sur l'emplacement du camp romain et de la forteresse espagnole de 1670, fit élever par Vauban une magnifique et vaste citadelle.

Le XVIIIe siècle ne nous offre pas d'événements remarquables. La ville emploie son activité à se développer encore; les rues s'élargissent et se multiplient; tous les quartiers s'embellissent; un grand nombre de monuments s'élèvent: les églises de la Madeleine, de Saint-Pierre, de Saint-Maurice, l'hôpital Saint-Jacques, le palais de l'Archevêché, l'hôtel de l'Intendance (aujourd'hui de la Préfecture), etc., etc. Le commerce surtout et l'industrie atteignent à une grande prospérité. Un instant cependant la tranquillité publique fut troublée. M. de Boynes était à la fois, chose étrange, intendant de la province et premier président du parlement (1758); il était impossible qu'il ne sortît pas d'une pareille situation de graves difficultés. Cela arriva en effet: on vit s'élever dans le parlement des discussions vives et prolongées; M. de Boynes persista à conserver des charges évidemment incompatibles, et, comme il était bien en cour, il obtint que trente des magistrats qui lui faisaient une constante et courageuse opposition fussent envoyés en exil à Rodemaker, Barcelonnette, Antibes, Montlouis, etc. (1759). Cette mesure répandit l'alarme dans la province et l'indignation dans tout le royaume. La plupart des parlements prirent parti pour les victimes. Mais le jour de la justice arriva enfin: on constata les malversations de M. de Boynes, qui perdit ses charges (1761) et, dans l'année même, les exilés reçurent leurs lettres de rappel et rentrèrent à Besançon, où ils furent accueillis par les plus vives et les plus honorables ovations.

L'histoire de Besançon, durant la période révolutionnaire, n'offre que peu d'intérêt. Les traditions républicaines étaient trop vivantes encore, dans la vieille ville impériale, pour que le gouvernement nouveau n'y fût pas accueilli avec en-

thousiasme; l'exécution des lois y fut plus facile peut-être que dans aucune autre ville du royaume, et, chose assez remarquable pour être mentionnée, le parti vaincu n'eut à subir nulle part moins de vexations. Soit à cause du caractère calme des Bisontins, soit peut-être en raison de leur éloignement du centre des affaires, la Terreur fit peu de victimes parmi eux. Le seul fait saillant des annales de Besançon, durant la République, fut une tentative de résistance à la commune de Paris, qui dominait alors la Convention et la France. Après la journée du 31 mai 1793, les administrateurs du Jura protestèrent contre les décrets de la Convention, et engagèrent leurs collègues du Doubs à se joindre à eux et à envoyer des forces sur Paris : cette manifestation n'eut point d'autre suite qu'une délibération dans laquelle les notables reconnurent que la Convention n'avait pas été libre au 31 mai, et rédigèrent une adresse par laquelle ils l'invitaient à rapporter ses décrets contre les Girondins. Besançon fut une des villes qui se montrèrent le plus hostiles au gouvernement consulaire. Sous le nom de *Philadelphie*, elle devint le centre des complots qu'ourdit ce parti mixte, composé de tous les mécontents, républicains, émigrés, partisans de l'oligarchie directoriale. Le colonel Oudet, chef des philadelphes, organisa une vaste conjuration, qui ne devait pas même manquer d'un Tyrtée; un jeune homme de vingt ans, bien ignoré alors, célèbre depuis, composa une ode, la *Napoléone*, qui fit en peu de jours le tour de la France, et valut à son auteur les poursuites de la police ombrageuse de ce temps : ce jeune homme, c'était Charles Nodier. On sait comment avorta ce complot. Quand l'Empire fut affermi, Besançon s'y soumit promptement et fournit à nos armées de nombreux officiers.

En 1814, Besançon, qui était une des clés de la frontière orientale, fut resserré par un corps autrichien de quinze mille hommes, placé sous le commandement du prince Lichtenstein. La place, qui avait sept mille hommes de garnison, était défendue par le général Marulaz. Investie dans les premiers jours de janvier (1814), elle fut déclarée le 9 en état de siége; après quelques jours de combats sans importance, un épais brouillard se répandit sur la ville et les environs, et déguisa longtemps la position de l'ennemi. Quand il se fut dissipé (15 février), on put apercevoir toutes les lignes du blocus; Besançon était cerné par dix camps, qui empêchaient toute communication avec le dehors. Marulaz fit faire de fréquentes sorties, dans lesquelles se distinguaient à l'envi la garnison et les habitants : La Chapelle-des-Buis et le plateau de Trois-Châtels, où les Autrichiens avaient un poste, furent le théâtre de vifs combats, où les assiégés n'eurent pas toujours le dessous. Cependant, les vivres diminuaient et une maladie épidémique régnait dans les hôpitaux. Le 31 mars, les assiégés firent une sortie nombreuse; le combat dura six heures, et ils furent repoussés, laissant cent vingt-cinq morts, quatre-vingts prisonniers et emmenant trois cents blessés. Dans la sortie du lendemain, qui devait être la dernière du blocus, ils n'éprouvèrent pas de moins grandes pertes. Enfin, le 6 avril, un parlementaire autrichien vint annoncer à Marulaz que les troupes alliés étaient entrées à Paris le 31 mars; on négociait encore le 19, lorsqu'un courrier apporta la nouvelle officielle de la paix. La ville se soumit après quatre mois de blocus, mais elle n'ouvrit pas ses portes à l'ennemi. Plus tard même, quand le corps autrichien qui avait occupé Lyon et une partie

du Midi dut traverser la Franche-Comté, pour regagner les bords du Rhin, elle lui refusa le passage, et il dut faire le tour de ses murailles pour rejoindre la route au delà de la ville. La seconde Restauration ramena de nouveau les Autrichiens devant Besançon, que Marulaz commandait encore, mais qui n'avait alors, pour toute garnison, qu'un bataillon du 6e de ligne, quatre bataillons de gardes nationales et quelques dépôts. La défense était impossible; on l'eût essayée pourtant mais, à peine la place était-elle bloquée, qu'on apprit l'abdication de l'Empereur et la rentrée de Louis XVIII dans Paris. On conclut une suspension d'armes le 15 juillet (1815), le drapeau blanc fut arboré le 19, et les troupes ennemies gardèrent leurs positions. Le triste traité de paix du 20 novembre stipulait que les places fortes du nord et de l'est seraient occupées par les étrangers; Besançon échappa encore à cette humiliation : les troupes du blocus s'éloignèrent, et les corps stationnés en Champagne et en Bourgogne passèrent au pied de ses remparts, sans pouvoir pénétrer dans la place, dont les ponts-levis ne furent jamais abaissés.

Tel est le dernier épisode de l'histoire de Besançon. Trente années de paix se sont écoulées depuis ce temps, et la ville les a employées à étendre son commerce et développer son industrie. Aujourd'hui, grâce à l'établissement du canal du Rhône au Rhin, elle est devenue le centre principal des relations de commerce entre les pays arrosés par ces deux grands fleuves. La création du chemin de fer de Dijon à Mulhouse, qui reliera l'Allemagne avec l'Océan et la Méditerranée, sera pour Besançon un nouvel et puissant élément de prospérité. Le département du Doubs pourra expédier partout les immenses produits de son industrie et de son commerce : fers forgés, fils de fer, tôles laminées, fontes de fer, clouterie, serrurerie, tissus de laine et de coton, cuirs, fromages, bœufs, chevaux, etc., etc. Besançon surtout répandra avec une nouvelle activité les produits de son horlogerie, de ses fonderies de cuivre, de ses papeteries, de ses manufactures de tapis, etc., etc.

Besançon portait *d'or à un aigle éployé de sable, lampassé de gueules, soutenant de ses serres deux colonnes de gueules mises en pal*, avec la devise : *Utinam*. Cette capitale de la Franche-Comté était, sous l'ancien régime, le siége d'un archevêché, d'une université, d'un hôtel des monnaies, d'une intendance, etc. Devenue chef-lieu du département du Doubs, Besançon possède, en dédommagement des établissements que la Révolution lui a enlevés, une cour royale, une faculté de lettres et de sciences, un collége royal, une école secondaire de médecine, une école d'artillerie, etc. On y compte peu de monuments remarquables; à l'exception du palais Grandvelle, de la Porte-Noire, de l'église métropolitaine de Saint-Jean, dont quelques parties sont fort belles, d'un musée de peinture qui renferme quelques tableaux de maîtres, et de la bibliothèque publique léguée à la ville, en 1693, par l'abbé Boisot, et accrue plus récemment de la collection de livres et manuscrits du cardinal de Grandvelle, le savant et l'artiste n'ont rien à voir à Besançon. La population de la ville est aujourd'hui d'environ 33,000 habitants; celle de l'arrondissement de 106,000 et celle du département de 287,000.

Besançon a vu naître un grand nombre d'hommes remarquables ; mentionnons d'abord, et en première ligne, cette illustre famille des *Chifflet*, qui produisit en

deux siècles douze écrivains distingués, entre autres un célèbre jurisconsulte dont Cujas disait : « *Habetis alterum me Claudium Chiffletium.* » Voltaire qui ne connaissait que six Chifflet, cite cette hérédité du talent comme un phénomène. Nommons ensuite, parmi les diplomates, outre le grand cardinal de *Grandvelle*, *G.-H. de Précipiano*, archevêque de Malines, qui fut l'un des plus habiles négociateurs du XVIIe siècle; *Antide Dunod; Acton*, si tristement célèbre comme premier ministre du royaume de Naples; le prince de *Montbarrey*, ministre sous Louis XVI, et enfin ce trop fameux *Jean de Watteville*, que nous voudrions pouvoir effacer de cette liste. Beaucoup d'habiles écrivains sont aussi sortis de Besançon : au XVIe siècle, les poëtes *Chassignet*, et *Pétremand*; plus tard, *Mairet*, l'un des créateurs du théâtre moderne; le bénédictin *Alviset;* le jésuite *Nonotte*, ce fougueux adversaire de Voltaire; l'abbé *Blavet*, traducteur d'Adam Smith; le journaliste *Camusat;* l'abbé *Talbert*, orateur disert et poëte spirituel; le savant *Bullet*, auteur du *Dictionnaire de la langue celtique;* l'académicien *Suard;* les historiens *Fleury* et *Guillaume*, qui ont laissé de bons travaux sur la Franche-Comté. Ajoutons à ces noms ceux des architectes *Nicole* et *Paris*, des statuaires *Monnot* et *Breton*, des peintres *Nonotte*, *Chazerand* et *Péquignot*, des graveurs *Loizy* et *Monnier*, du compositeur *Goudimel*, des jurisconsultes *Pétremand* et *Seguier*, et enfin de l'orientaliste *Viguier*. Parmi les contemporains, Besançon s'honore d'avoir produit l'illustre maréchal *Moncey*, duc de Conégliano, et les généraux *Pajol*, *Donzelot*, *Ruty*, *Ferrand*, *Baudrand*, qui prirent une glorieuse part aux guerres de la République et de l'Empire; *Charles Nodier*, notre collaborateur, qui devait, si la mort ne l'eût frappé trop tôt, écrire dans ce livre même l'histoire de sa ville natale; *Victor Hugo; Charles Bernard*, l'un de nos meilleurs romanciers; *M. Charles Weiss*, dont les travaux historiques et biographiques jouissent, dans l'Europe savante, d'une réputation méritée; M. *Édouard Clerc*, auteur d'une savante *Histoire de la Franche-Comté;* M. *Jean-Louis-Hippolyte Dussard*, un de nos publicistes et de nos économistes les plus distingués; deux peintres, M. *Henry Baron*, et M. *Gigoux* dont les œuvres et le talent sont si avantageusement connus. Mentionnons, enfin, pour clore cette liste, un nom autour duquel se sont livrés de nombreux combats : celui de *Charles Fourier*, auteur d'une théorie sociale qui compte quelques adeptes. [1]

1. César, *De Bell. gall.* — *Itinéraire* d'Antonin. — Gollut, *Mémoires.* — Chifflet, *Vesontio, civ. imp.* — Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne.* — Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon.* — Pierre Louvet, *Abrégé de l'histoire de Franche-Comté.* — Thomas Varin, *Besançon tout en joie, etc.* — Pélisson, *Histoire de la conquête de la Franche-Comté.* — De Billy, *Histoire de l'université de Besançon.* — Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté.* — *Recueils de l'académie de Besançon.* — *Mémoires et documents publiés par l'académie de Besançon.* — *Revue Franc-Comtoise.* — *Revue des Deux-Bourgognes.* — Manuscrits de la bibliothèque de Besancon. — *Histoire manuscrite de Besançon*, par le P. Prost. — Travaux manuscrits des membres de l'ancienne academie de Besançon. — Peuchet et Chanlaire, *Statistiques.* — *Annuaires du Doubs.* — *Moniteur.* — M. Duvernoy nous a communique ses notes pleines de renseignements utiles. Qu'il nous soit permis de remercier aussi M. Charles Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon, et M. Guenard, bibliothecaire-adjoint, des documents qu'ils ont mis à notre disposition.

ORNANS. — QUINGEY.

Ornans (autrefois Honnans et Hounans), sur la Loue, était déjà un des lieux importants du Varasque quand le roi Sigismond le comprit dans sa fameuse donation au monastère d'Agaune (515). Des ducs de Bourgogne, auxquels elle appartint, plus tard, la ville passa, par voie d'échange, dans la maison de Châlon (1237). Les habitants d'Ornans eurent fort à s'applaudir de ce changement de maîtres, car il leur valut, en 1254, des lettres de franchise et une charte de commune. Jusqu'au règne de Philipppe II, qui leur octroya, sur les instances du cardinal de Granvelle, un conseil de ville avec juridiction de mairie (1576), ils élurent annuellement deux échevins, six jurés et cinq notables, pour l'administration des biens de la commune. La prévôté d'Ornans comprenait alors quatre prieurés, trente-sept cures, et cent vingt-deux villages. Le prévôt tenait le neuvième rang aux États de la province, et jouissait du privilége de juger les étrangers résidant à Besançon et même les Bizontins, dans le cas où, pour se soustraire à leurs juges naturels, ils se déclaraient hommes du comté.

Ruiné une première fois par l'armée des barons, dans la guerre entre Philippe-le-Bel et les seigneurs comtois (1300), Ornans fut détruit de nouveau, vers le milieu du XIVe siècle, par les Écorcheurs, auxquels son château résista seul. Peu de temps après la mort de Charles-le-Téméraire, les Français rançonnèrent la ville et en dévastèrent les environs. Durant la guerre de dix ans, Weimar, furieux d'avoir échoué dans deux tentatives, faites à trois ans d'intervalle (1636-1639), sur Ornans et le fort Sainte-Anne, situé à quelque distance, mit à feu et à sang toute la prévôté. « Nous voyons de jour, dit Girardot de Beauchemin, la fumée en beaucoup d'endroits, et de nuit, la lueur de plusieurs centaines de villages et habitations isolées, brûlant à la fois et répandant autant de clarté que le soleil. » A la même époque, la peste sévissait dans la ville avec tant de violence, que les habitants se virent contraints de la quitter pour se réfugier dans les bois. En 1668, Luxembourg prit paisiblement possession d'Ornans. Le château de Sainte-Anne n'opposa pas plus de résistance; mais, en 1674, il ne capitula qu'au moment où une batterie, élevée au niveau de la muraille, à l'aide d'une plate-forme en bois, s'apprêtait à le battre en brèche.

Ornans compte aujourd'hui 3,306 habitants. La vallée de la Loue, au milieu de laquelle est située la ville, est comparable, pour la beauté de ses sites, aux vallons de Campans et d'Argelès, dans les Pyrénées. Ornans compte parmi ses enfants le célèbre chancelier *Nicolas Perrenot de Granvelle*; le mathématicien *Vernier*, inventeur de l'instrument qui porte son nom; l'historien *Millot*; et *Tissot*, chirurgien des armées, digne émule des Larrey et des Percy. L'illustre jurisconsulte *Proudhon* est originaire des environs de la ville. Vuillafans, bourg considérable de l'ancienne prévôté, a donné naissance (l'histoire doit tout dire) à *Balthasar Gerard*, assassin de Guillaume-le-Taciturne.

Quingey, situé sur la Loue, comme Ornans, et autrefois l'une des quatorze villes à mairie de la province, est à peine connu dans l'histoire avant le XIIe siècle. Frédéric-Barberousse et son épouse Béatrix disposèrent de sa terre en faveur d'Eudes, fils puîné de Hugues, comte de Champagne, lequel la porta, par alliance, dans la maison de Champlitte. Réintégré, plus tard, au domaine des ducs de Bourgogne, Quingey en fut plusieurs fois aliéné pour former l'apanage de leurs plus jeunes fils. A la fin du XVIe siècle, Louis de Tremblecourt s'en empara à la tête de ses bandes lorraines, qui y commirent de « grandes pilleries, tueries et actes inhumains et cruautés maudictes » (1595). En 1636, le marquis de Villeroi et le colonel Gassion prirent, à leur tour, la ville d'assaut et la réduisirent en cendres. Quingey revendique l'honneur d'avoir donné naissance à *Gui de Bourgogne*, devenu, sous le nom de Calixte II, l'un des pontifes les plus illustres du moyen âge. La ville portait *deux fusils de sable adossés en champ d'argent.* Sa population actuelle est d'environ 3,000 âmes. [1]

DOLE.

Malgré les longues et laborieuses recherches de plusieurs savants, nous ignorons encore si la ville de Dole est le *Didattium* de Ptolémée ou l'*Amagetobria* de César. Les objections que l'on a élevées contre ces deux hypothèses sont tout au moins fort spécieuses, et il se pourrait que la position actuelle de Dole ne répondît ni à l'une ni à l'autre de celles qu'on lui assigne dans les temps anciens. Quoi qu'il en soit de la justesse ou de l'inexactitude de ces rapprochements, nous renonçons à traiter un sujet dans lequel on ne peut arriver qu'à des probabilités plus ou moins satisfaisantes et jamais à une certitude.

La première mention authentique de la ville dont nous voulons esquisser l'histoire remonte à la fin du Xe siècle, à l'an 990 environ, et se trouve dans la vie de Garnier, prévôt de l'église de Saint-Étienne de Dijon [2]. En 1083, Hugues II, archevêque de Besançon, concéda l'église de Dole à l'abbaye de Baume. Hugues III, un des successeurs de ce prélat, fit don, en 1092, aux chanoines de Sainte-Madeleine, de deux succursales situées près de la ville de Dole (*juxta castellum Dolam*). La relation des miracles de saint Prudence, rédigée par Thiébaud, moine de Bèze, nous apprend que vers 1124, Dole était déjà une ville assez importante. Le mot dont se sert l'auteur est *castellum*. On la trouve encore désignée sous les noms de *castrum* et de *villa*. Quoiqu'il soit dangereux d'appliquer aux textes barbares du moyen âge les mêmes principes de critique qu'aux auteurs de l'antiquité, et de tirer des expressions qu'on y rencontre de conséquences rigoureuses,

1. Gollut, *Mémoires.* — Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne.* — Chifflet, *Vesontio Imperialis.* — Edouard Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté.* — *Annuaires du Doubs.*

2. Voyez le recueil de Perard, page 128; et Fyot, *Histoire de Saint-Étienne de Dijon*, cités par M. de Persan, dans ses *Recherches historiques sur la ville de Dole*, page 39.

comme si les auteurs avaient toujours bien compris eux-mêmes ce qu'ils écrivaient, toutefois, dans le cas particulier qui nous occupe, les désignations de *castrum*, *castellum* et *villa*, peuvent être historiquement justifiées. M. de Persan suppose que la partie de la ville comprise entre la porte d'Arans et la Grande-Rue, et dans laquelle se trouvaient le château des comtes de Bourgogne et ses dépendances, ainsi que les hôtels des seigneurs de la cour, était appelée *castrum* ou *castellum*, tandis que l'autre moitié, qui se prolongeait de la Grande-Rue jusqu'à la porte de Besançon et même peut-être plus loin, formait une espèce de faubourg habité par les gens d'une classe inférieure et comprenait la *villa*. Une rue de ce faubourg nommée *la rue des Cherannes*, *via Cabannarum* (*la rue des Cabanes*), indique clairement que ce quartier était la demeure des serfs et des artisans.

Vers le milieu du XIIe siècle, l'histoire de Dole commence à présenter un plus grand nombre de faits. A de simples énonciations de dates et de noms propres, à des documents dont on ne peut faire usage que par induction, succèdent des faits encore peu nombreux, mais d'un intérêt plus direct et plus général.

L'empereur Frédéric Ier, surnommé Barberousse, devint, en 1156, comme il a été raconté ailleurs, souverain du comté de Bourgogne par son alliance avec Béatrix, fille unique et héritière de Renaud III. Ce prince ne fit que de courts et rares séjours dans ses nouveaux domaines; mais il remarqua l'admirable situation de la ville de Dole, la beauté de cette plaine délicieuse nommée le *Val-d'Amour*, dénomination toujours exacte, soit que l'on y voie une allusion à ses sites enchanteurs, à ses souvenirs poétiques, à ses vieilles légendes, ou, comme dit Gollut, à *l'incrédible fertilité* de ses prairies et de ses champs. Les comtes de Bourgogne avaient un château à Dole : Frédéric, qui se proposait peut-être d'habiter quelquefois cette ville si agréablement située, y fit bâtir un palais beaucoup plus vaste et plus magnifique. M. Marquiset pense que Barberousse se contenta de faire réparer et agrandir l'ancienne demeure des comtes de Bourgogne. Cependant Hugues de Poitiers, dans sa chronique de Vezelay, affirme, de la manière la plus positive, que Frédéric fit bâtir un palais : *Fredericus autem imperator ædificaverat sibi palatium miræ amplificationis in loco qui dicitur Dolah, in finibus imperii sui.* Le texte latin autorise à penser qu'il s'agit d'un nouvel édifice. Ce fut dans le palais élevé par ses ordres que Frédéric donna à la ville de Dole, émerveillée d'une si belle fête, le spectacle, inconnu aux habitants, d'un pas d'armes et d'une cour d'amour.

Pendant plus d'un siècle, l'histoire de Dole ne présente aucun événement qui mérite d'être rapporté; mais en 1274, Alix, devenue comtesse de Bourgogne, accorda aux Dolois une charte de franchises. Cette pièce intéressante a été citée dans plusieurs ouvrages et notamment dans les *Recherches historiques* de M. de Persan. Le traité de paix de Bretigny conclu, en 1360, entre la France et l'Angleterre, ayant laissé sans emploi un nombre considérable de gens de guerre, qui ravagèrent la France sous le nom de *Grandes-Compagnies*, quelques-unes de leurs bandes se répandirent dans les environs de Dole. La ville, grâce à ses remparts, fut à l'abri des coups de main de ces brigands organisés; mais pour obtenir leur éloignement il fallut leur remettre des sommes considérables qui furent levées sur les citoyens.

Gollut, dont l'assertion a été reproduite par un grand nombre d'auteurs, affirme que le parlement fut établi à Dole d'une manière fixe en 1422. M. de Persan n'adopte pas cette opinion, qui ne repose d'ailleurs sur aucune preuve.

L'année 1435 fut signalée par l'établissement définitif d'une université à Dole. Déjà, en 1421, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, après avoir obtenu du pape les priviléges nécessaires, s'était occupé de cette utile fondation. L'université ne reçut cependant son organisation complète qu'à dater de 1435. Alors, dit Gollut, le duc, « déclarat qu'icelle n'en seroit jamais retirée, hayant recogneü à l'effect, que là plus commodément elle seroit qu'en autre lieu de ses païs, à cause, dict-il, de la comodité que recepvront les escholiers par la présence de la court; afin qu'ils puissent adjoindre à la theorie l'usage et practique judiciaire, qui est la plus certaine explicatrixe des loix. Joinct que la commodité de la nourriture, par l'abondance des vivres nécessaires en tous lieux, qui reçoit fréquence de gens de moïen et qualité, estoit sans comparaison plus grande en ladicte ville, qu'en nulle autre de son païs. »

Le duc nomma deux conservateurs de l'université : le premier était l'archevêque de Besançon, auquel il donna le titre de chancelier perpétuel; le second, le bailli de Dole, qui partageait la juridiction avec le recteur. On fonda neuf chaires pour l'enseignement du droit canon, du droit civil et de la philosophie. Quelque temps après, on en créa une de médecine, et le nombre des professeurs fut encore augmenté par la suite. Les choix furent l'objet de mûres réflexions, et l'on chercha jusque dans les pays étrangers les hommes les plus remarquables par leur savoir. Nous voyons parmi les premiers professeurs le fameux Henri-Corneille Agrippa et Anselme de Marenches; celui-ci fut appelé d'Italie en 1452 pour enseigner le droit. Louis de Marenches, fils d'Anselme, devint plus tard professeur de droit romain à l'université et avocat général au parlement. La province fournit elle-même un glorieux contingent, et l'on remarque parmi les professeurs qu'elle donna à l'université les Chaillot, les Galiot, les Talbert, les Saint-Mauris, les Mercier, et plusieurs autres encore. L'université de Dole conserva longtemps sa réputation, autant par le mérite des professeurs qu'elle s'adjoignit que par les honneurs et les priviléges dont elle entoura leurs fonctions. Avant que les charges fussent devenues vénales, et à l'époque où il n'y avait qu'un seul président au parlement de Dole, le recteur de l'université, qui portait la toque de velours et la robe rouge doublée d'hermine, prenait séance dans toutes les assemblées publiques de la cour et siégeait à côté du président. En cas d'absence de celui-ci, le recteur se plaçait seul à la tête du parlement. Depuis la vénalité des offices, le parlement de Dole comptant plusieurs présidents à mortier, il fut décidé que, dans les processions et autres cérémonies publiques, le recteur de l'université prendrait toujours la gauche de celui des membres de la cour qui serait en tête de la compagnie.

La ville de Dole eut dans la même année 1435 une occasion de témoigner à Philippe-le-Bon la reconnaissance qu'elle éprouvait pour les bienfaits dont ce prince l'avait comblée. Tandis que Philippe se trouvait dans les Pays-Pas, le duc de Bourbon, son beau-frère, se jeta dans le duché de Bourgogne, et, après avoir obtenu plusieurs succès, il entra dans la Franche-Comté et alla asseoir son camp

devant Dole. Il fit battre la ville du côté de la rue des Chevannes, et, dit Gollut, « continuat sa batterie jusqu'à ce qu'il ueit la brèche raisonable pour uenir à l'assault, comme il feit; mais il y fut reçeü de telle sorte, que (après la perte de beaucoup de vaillants homes), il fut repoulsé, et contrainct de retirer ses gens, et puis après de trousser bagaige, abandonant son entreprinse sur ceste uille : à laquelle, pour redresser et refaire cette explanade de bresche, le duc donat dix-huit cents francs, païables en six termes, pour soulager les bourgeois en la réfection de leurs murailles. » L'auteur que nous venons de citer est le seul qui parle de ce siége. Il nous donne, à l'occasion du coup de main tenté par le duc de Bourbon, une indication des fortifications et de l'étendue de la ville à cette époque. Il résulte des calculs de l'historien franc-comtois que Dole avait alors un circuit de huit cent vingt toises.

Marie était devenue par la mort de son père Charles-le-Téméraire souveraine du duché et du comté de Bourgogne. Louis XI, chez qui l'appel à la force n'excluait jamais l'emploi de la ruse, engagea par de grandes promesses le prince d'Orange à faire en sorte que les villes de la province consentissent à recevoir des garnisons françaises. Le prince d'Orange se rendit immédiatement à Dole où les États étaient alors assemblés, et il représenta avec tant de force et d'adresse et sous un jour si favorable les avantages que le pays trouverait dans la réunion à la France, par le mariage de Marie avec le Dauphin, que la chambre de la noblesse, séduite par ses paroles, décida que les trois villes de Dole, de Gray et de Salins recevraient une garnison française. Louis XI ayant changé de politique, la duchesse Marie dut renoncer à l'alliance projetée avec le Dauphin et donna sa main à Maximilien d'Autriche (19 août 1477). Les habitants de Dole se montrèrent très-empressés de suivre la ligne de conduite que leur traçait le choix de leur souveraine. Ce n'avait été qu'avec une extrême répugnance qu'ils avaient ouvert leurs portes aux soldats de Louis XI; dès qu'ils purent soupçonner la mésintelligence qui existait entre ce roi et leur souveraine, et avant même que le projet de mariage de Marie avec un prince de la maison d'Autriche fût connu, ils firent leurs dispositions dans le plus grand secret; enfin, au mois de février 1477, au son d'une cloche, ils se ruèrent en armes sur les soldats de Louis en criant : *Bourgogne et Dole! Vive dame Marie et Bourgogne!* Tous ceux d'entre les Français qui voulurent opposer quelque résistance furent tués sur la place, et les autres se virent contraints de sortir de la ville. Les Dolois prévoyant une attaque de la part des Français, firent tous leurs préparatifs de défense, et formèrent un corps de milice. Il fut décidé que les habitants qui voudraient quitter la place, pour se mettre à l'abri des dangers et des ennuis du siége dont on était menacé, supporteraient une grande partie des dépenses qu'exigerait l'entretien des troupes.

Cependant les soldats qu'on venait de lever faisaient continuellement l'exercice sous les ordres de leurs officiers. Les postes les plus importants étaient confiés aux principaux bourgeois, soutenus par quelques gentilshommes et soldats qui avaient fait la guerre. Tous ces préparatifs n'étaient pas inutiles : George de la Trémoille, sire de Craon, après avoir rétabli la tranquillité dans la ville de Dijon qui s'était révoltée, marcha sur Dole, et se trouva devant cette place vers le commencement d'août 1477, à la tête d'une armée forte de quatorze mille hommes, et pourvue

d'une nombreuse artillerie. Un corps détaché remporta un avantage sur des Suisses et des Dolois qui étaient sortis de la ville. Le sire de Craon continua sa marche avec le gros de l'armée, et assit son quartier principal non loin de l'église de Saint-Martin. Le siége était à peine commencé lorsque les habitants de Dole, qui avaient appelé deux mille Suisses à leur secours, inquiétèrent les troupes françaises par des sorties continuelles, et les empêchèrent durant plusieurs jours d'établir leurs batteries. George de la Trémoille dirigea principalement le feu de ses pièces contre le quartier de Montroland. Après avoir battu les murailles pendant toute une semaine, la brèche se trouva très-large et les assiégeants résolurent de livrer l'assaut. Les Français attaquèrent avec une grande impétuosité ; mais le courage calme des Dolois et des Suisses triompha de leurs efforts et les contraignit à se retirer. Cet échec fut tellement grave que George de la Trémoille, qui voyait ses troupes diminuées en nombre et très-découragées, perdit l'espoir d'enlever la place par un assaut, et se décida à convertir le siége en blocus. Il espérait affamer les habitants et les obliger ainsi à se rendre. Il attendait le résultat de son nouveau plan, « lorsque, dit Gollut, le premier dimanche d'octobre, les bourgeois de Dole (uoïans une nuict fort obscure, uenteuse et pluuieuse), heurent opinion que l'ennemy seroit facilement ueincu, si l'on le chargeoit à l'impourueü et brusquement. Et pour ce, estant conduicts par quelques ualereux chefs, sortirent par lieux couuerts, et haïans trompés les escoutes et uedettes, feirent charger le corps-de-garde par quelques-unes de leurs troupes, et auec le surplus de leurs gens, donnèrent dedans les tentes et cabanes ennemies, mettans à fil d'espée tout ce qu'ils rencontroient; et feirent de sorte qu'ils gaignèrent l'artillerie, et qu'ils tornèrent en fuite Craon et son camp de quatorze mille hommes, diminué de trois mille, qui engraissèrent de leurs corps le lieu sur lequel ils furent en ceste charge estendus et qui hat esté depuis toujours appellé *la Ruette des morts*, à cause de ce que, en ce quartier estroit, le nombre des occis y fut treuvé bien grand. »

Pendant cette sortie si glorieuse pour les habitants de Dole et pour les Suisses auxiliaires, les dames de la ville, réunies dans l'église collégiale pour appeler le secours du ciel sur les armes de leurs concitoyens, s'engagèrent, si leurs prières étaient exaucées, à faire une procession solennelle tous les ans à pareil jour. Ce vœu reçut son exécution fidèle jusqu'à l'époque de la réunion à la France. On présume, dit M. de Persan, que ce fut à cette occasion que la ville prit sa belle devise : *Justitia et armis Dola,* pour montrer qu'elle n'était pas moins glorieuse de la valeur de ses enfants que de l'impartialité avec laquelle son parlement rendait la justice.

George de la Trémoille leva le siége, et l'on convint d'une trêve; l'échec qu'il avait reçu lui attira la colère de Louis XI, qui le priva du gouvernement de Bourgogne pour le donner à Charles d'Amboise. Ce dernier, après avoir repris l'offensive dans le duché de Bourgogne, se disposait à faire une invasion en Franche-Comté. Les États de cette province cherchèrent encore à se ménager l'alliance et le secours des Suisses qui leur avaient été si utiles lors du dernier siége; mais Louis renversa leurs desseins en s'engageant à prendre six mille Suisses à sa solde et à leur donner en outre une somme annuelle de vingt mille livres. La trêve était sur

le point d'expirer, et au commencement de mai 1479, Charles d'Amboise entra dans la Franche-Comté. Après s'être rendu maître de quelques châteaux situés dans les environs de Dole, il mit le siége devant cette place. Peu de jours auparavant, il avait fait enlever par ses soldats un troupeau de gros bétail qui paissait dans la forêt de Chaux. Les habitants de Dole, avertis par des paysans de ces déprédations, résolurent d'y mettre un terme. C'était tout l'espoir de Charles d'Amboise. Il dressa une embuscade dans la forêt, et lorsque les jeunes gens de Dole, parmi lesquels on comptait un grand nombre d'écoliers de l'université, se lançaient avec une ardeur imprudente à la poursuite des maraudeurs, ils furent taillés en pièces. Cette perte, si sensible aux Dolois, était fort grave dans les conjonctures présentes, réduits comme ils se trouvaient à leurs propres forces. La ville contenait cependant encore un nombre assez considérable d'habitants pourvus de munitions de guerre et de bouche et décidés à se bien défendre. Ils auraient, selon toute apparence, soutenu longtemps les efforts des soldats de Charles d'Amboise, s'ils n'avaient pas été victimes de la plus exécrable trahison. Un corps d'Alsaciens et de Ferrettois envoyé par l'Empereur au secours de Dole était arrivé en vue de la ville, lorsque Charles d'Amboise, s'étant abouché avec ces auxiliaires, parvint à les corrompre. Il fut convenu que les Alsaciens et les Ferrettois recevraient dans leurs rangs un certain nombre de soldats français avec lesquels ils entreraient dans la place. Les Dolois étaient loin de soupçonner une telle perfidie; mais, comme s'ils avaient voulu rendre l'action de ces traîtres plus odieuse encore, ils décidèrent qu'avant d'admettre les troupes étrangères dans leurs murs, on leur ferait jurer devant Dieu et devant les hommes qu'ils venaient défendre la ville de Dole contre les ennemis qui la tenaient assiégée, et qu'ils se conduiraient en gens de cœur.

Le 3 mai 1479, les habitants dressèrent, près de la porte du pont par laquelle les Allemands devaient entrer, un autel sur lequel on plaça le saint-sacrement, entouré de plusieurs membres du clergé régulier et séculier de la ville, revêtus de leurs insignes sacerdotaux. Là, en présence du magistrat et des notables, tous la tête découverte, un prêtre présentait le saint-sacrement aux compagnies à mesure qu'elles entraient et recevait le serment des officiers, qui posaient ensuite la main sur l'ostensoir. Les soldats ôtaient leurs chapeaux, levaient la main et leurs armes, en disant : *Nous le jurons!* Aussitôt que ces étrangers avaient pénétré dans la ville, les habitants leur offraient le pain et le vin placés dans la rue sur des tables, emblème de l'alliance et de la fidélité qui devaient unir les Dolois et leurs défenseurs. Quand une fois les soldats de Charles d'Amboise se virent en nombre, et qu'ils surent que leurs camarades étaient maîtres de la porte du pont, ils se mirent à crier tout à coup : *Ville gagnée!* A ces cris répétés de toutes parts, ceux des bourgeois qui composaient les deux grands corps de garde placés devant l'église paroissiale et l'hôtel de M. de Montbarrey prirent les armes, et soutenus par les autres habitants, qui accoururent se joindre à eux, ils attaquèrent l'ennemi et firent des efforts héroïques pour le rejeter hors de la ville; mais ce fut en vain. Les soldats de Charles d'Amboise étaient maîtres des portes. Les habitants de Dole n'avaient plus qu'à chercher une mort honorable les armes à la main, et à empêcher que les détestables artisans de ce complot ne pussent jouir

du fruit de leur crime. Une lutte inégale, mais acharnée, s'engagea près de l'église. Les courageux habitants réunis sur la grande place opposèrent encore une longue et vigoureuse résistance. Enfin, accablés par le nombre toujours croissant de leurs ennemis, ils furent taillés en pièces.

Pour conserver le souvenir de ces généreux citoyens, on éleva sur le lieu où ils étaient tombés une croix qui reçut longtemps les hommages de respect de plusieurs générations. Un petit nombre d'habitants échappèrent au carnage et abandonnèrent la ville. Les soldats de Louis la pillèrent pendant plusieurs jours et y mirent le feu. Il ne resta de cette noble cité qu'une maison dans laquelle logeait Charles d'Amboise, quelques parties du couvent et de l'église des Cordeliers, où s'étaient réfugiés des femmes et des enfants, qui furent envoyés à Auxonne, avec un petit nombre de prisonniers. Le palais bâti par Frédéric Barberousse et l'église Notre-Dame furent entièrement détruits. Dole perdit de plus une notable partie de ses archives.

Louis XI, constant dans sa haine, désigna la ville de Salins pour devenir le siége du parlement de la Franche-Comté, et refusa toute sa vie l'autorisation de relever les fortifications et même les maisons de Dole. Quelques anciens habitants, échappés à la destruction générale, et ne pouvant oublier leur patrie, s'établirent au milieu des ruines. Après la mort de Louis XI, ils employèrent tous leurs efforts pour relever la ville, et, profitant des dispositions favorables que leur témoignaient Charles VIII et Jean de Baudricour, nommé par ce prince gouverneur de la Franche-Comté, ils abandonnèrent les caves qui leur avaient servi d'asile pendant plusieurs années, et commencèrent à bâtir quelques maisons dans le quartier de l'ancien château. Ces constructions, dont quelques-unes existent encore aujourd'hui, se ressentirent de la pauvreté de ceux qui les élevèrent et de la précipitation avec laquelle on les acheva. Cependant on travailla avec tant d'ardeur qu'en 1494 on trouvait déjà à Dole un nombre de maisons assez considérable pour recevoir les États de la province, qui ouvrirent leurs séances dans cette ville le 10 septembre. La Franche-Comté était alors depuis un an sous l'autorité de Maximilien d'Autriche, qui la gouvernait au nom de Philippe, jeune prince issu de son mariage avec Marie. Les États demandèrent à Maximilien l'établissement d'un parlement particulier à la province et dont le siége fût fixé à Dole. Les expressions de Gollut doivent nous faire supposer que l'Empereur déféra à un vœu si juste et donna cette preuve de satisfaction à ses vaillants et fidèles Dolois. En 1494, Maximilien établit à Dole une chambre des comptes. Cette faveur avait été sollicitée par le maire et le conseil de la ville, qui rappelaient dans leur demande les malheurs qu'avait essuyés la capitale de son comté de Bourgogne.

Le 23 juillet 1502, le fils de Maximilien et de Marie, Philippe Ier, arriva à Dole. La ville fit à ce prince une réception aussi belle que le permettaient les conjonctures présentes. Cependant Dole se relevait avec rapidité, et nous voyons, dès l'année 1506, les habitants former la résolution d'élever une église sous l'invocation de la Vierge. Ce projet ne put être mis à exécution qu'en 1508. Le 9 février de cette année, Antoine de Vergy, alors étudiant à l'université de Dole et déjà archevêque de Besançon, en posa la première pierre; plus tard, il la consacra;

c'est la belle église de Notre-Dame que nous admirons encore aujourd'hui. Charles-Quint, devenu possesseur du comté de Bourgogne, donna, en 1530, des lettres-patentes pour autoriser le parlement de la province à s'assembler et à continuer de tenir ses séances à Dole; il augmenta, par les mêmes lettres, l'autorité et les prérogatives de cette cour. Philippe II, son fils, confirma, par des lettres du 24 juillet 1558, la tenue du parlement, et assura à ce corps la jouissance de ses priviléges. Depuis, le parlement a toujours continué à tenir ses séances dans la même ville, sans qu'il ait été besoin de nouvelles lettres.

L'Empereur connaissant l'importance de Dole résolut de la mettre en état de défense. Les anciens plans, et entre autres celui que l'on voit dans la relation de Boyvin, donnent une idée très-exacte des travaux exécutés à cette époque. La ville fut entourée d'une très-forte courtine avec sept bastions très-hauts placés à des distances presque égales les uns des autres, plus, un fossé, avec sa contrescarpe et son chemin couvert. Le grand défaut que les hommes de l'art remarquent dans ces fortifications, c'est l'absence d'ouvrages extérieurs, car on ne saurait considérer comme tels quelques demi-lunes de terre et sans revêtement. Les travaux furent commencés sous la direction d'un ingénieur génois, François de Precipiano, envoyé par l'Empereur. Son fils, Ambroise de Precipiano, baron de Soye, y mit la dernière main. Pour empêcher que la ville de Dole encore ouverte ne fût enlevée par un coup de main, on y avait établi une garnison de deux cents hommes. Ces soldats ayant donné de graves sujets de plainte aux habitants, ceux-ci, qui avaient conservé leurs habitudes guerrières, prirent les armes à un signal donné, placèrent quelques pièces d'artillerie dans les rues principales, et obligèrent la troupe à sortir de la ville. Ces hommes s'enfuirent sur un tertre voisin, sans avoir même eu le temps d'emporter leurs armes. Les Dolois les leur rendirent comme pour montrer qu'ils ne craignaient pas l'usage qu'ils pourraient en faire, puis ils tirèrent quelques volées de canon au-dessus de la tête de ces soldats. L'avertissement fut écouté, et ils se retirèrent.

Philippe II, fils et successeur de Charles-Quint, ne s'occupa guère de la Franche-Comté que pour y établir l'inquisition. Les États de la province obtinrent cependant qu'on ne pourrait décréter aucune prise de corps ni faire emprisonner un accusé sans l'avis préalable des officiers du pays, et que nul ne pourrait être condamné à mort pour crime d'hérésie sans l'avis préalable de l'official. Ces précautions des États ne sauvèrent pas de la mort un grand nombre d'infortunés accusés de sorcellerie, et dont plusieurs furent condamnés au dernier supplice et exécutés dans la ville de Dole. Les accusations absurdes de magie trouvaient autant de créance parmi les membres du parlement de Franche-Comté qu'en Espagne même. Par lettres-patentes du 22 août 1562, Philippe rétablit la chambre des comptes qui avait été réunie à celle de Lille en 1500. Elle subsista jusqu'en 1771. Pendant plus d'un demi-siècle il ne se passa aucun événement considérable dans la ville de Dole. En 1629 on fonda l'association des chevaliers du noble Jeu de l'Arquebuse. Le tireur le plus adroit de cette compagnie était proclamé *roi du papegay :* couronné de fleurs, il parcourait à la tête de sa compagnie en armes les principales rues de la ville et faisait le tour de la croix élevée sur le lieu où succombèrent les citoyens tués lors du siége de 1477. S'il

réussissait à abattre le papegay pendant trois années de suite, il recevait le titre d'*empereur* et jouissait, sa vie durant, de tous les priviléges accordés au roi du papegay. En 1629, le maire de la ville qui tirait toujours le premier coup pour le roi d'Espagne, ayant abattu l'oiseau, informa de cet événement Philippe IV qui répondit par une lettre à cette gracieuse participation.

Les vues de la France sur la Franche-Comté n'échappèrent point aux habitants de Dole. Redoutant une attaque, ils firent réparer et augmenter les fortifications de leur ville, dans laquelle ils appelèrent une nombreuse garnison, et qu'ils pourvurent de grands approvisionnements de vivres. Le 28 mai 1636, le prince de Condé, à la tête de vingt mille fantassins et de huit mille chevaux, se présenta devant Dole. Il établit son quartier général à Saint-Ylie. La ville étant investie, le clergé et les habitants firent vœu, s'ils réussissaient à repousser l'ennemi, d'envoyer une députation en pèlerinage à Saint-Claude, après la levée du siége. Quand ils eurent imploré l'assistance divine, les Dolois formèrent un conseil de guerre dans lequel on prit les mesures les plus sages pour parer à toutes les éventualités. Le Magistrat avait partagé la bourgeoisie en neuf compagnies, dont sept étaient chargées de la défense des sept bastions de la ville et de celle de la courtine à droite; les deux autres étaient réunies sur la grande place ou à la halle, prêtes à se porter immédiatement dans les endroits où leur présence deviendrait nécessaire. On incorpora dans ces compagnies les prêtres, les moines et les étrangers domiciliés dans la ville. Aucun habitant n'était exempté de monter la garde, de trois jours l'un.

Le 2 juin, le capitaine de Grammont, avec deux cents soldats et cent bourgeois, fit une sortie et chargea si vigoureusement le régiment de Picardie, qu'il le mit en désordre. Un corps de cavalerie accouru pour le soutenir fut également repoussé. Enfin, M. de Grammont voyant encore arriver deux escadrons français, jugea prudent de songer à la retraite, qu'il exécuta en bon ordre et avec une perte peu considérable, quoiqu'il eût tué beaucoup de monde aux assiégeants. Le lendemain, les batteries françaises commencèrent à jouer contre la place, sans obtenir un grand succès. Les coulevrines de Dole répondirent à leur feu avec un avantage marqué. Les assiégeants établirent alors de nouvelles batteries qui, dès le 4 juin, envoyèrent des boulets contre les remparts. Le 6 juin, l'ennemi commença à jeter dans la place des bombes qui effrayèrent d'abord les habitants; mais ils se familiarisèrent bientôt avec ce nouveau danger. Aucun jour ne passait sans être marqué par quelque action plus ou moins importante. Le courage des Dolois et de la garnison ne se démentit jamais. Il faut étudier ces faits d'armes dans la relation si naïve, si animée, si pittoresque de Jean Boyvin, conseiller au parlement de Dole, historien éloquent de ce siége, et un des plus actifs promoteurs de la défense. On voit peu d'ouvrages aussi attachants par le style, qui s'accorde admirablement avec la mâle noblesse du sujet.

Le 14 juin, le prince de Condé ordonna une attaque. Le colonel de la Verne, commandant militaire de la place, prévenu du mouvement des ennemis par les vigies en observation sur le clocher de l'église Notre-Dame, fit prendre aussitôt toutes les mesures que la prudence exigeait. Vers les cinq heures du soir, les soldats français attaquèrent la contrescarpe avec leur impétuosité ordinaire. D'abord

repoussés, ils revinrent plusieurs fois à la charge. Après trois heures du combat le plus opiniâtre, ils furent enfin contraints de battre en retraite. Boyvin rapporte que dans cette rencontre, les assiégés se servirent, entre autres armes, de fléaux armés de pointes de fer avec lesquels ils assommaient les ennemis. Il cite l'exemple de trois soldats français *couchés par terre d'un seul coup de fléau ferré qu'un paysan robuste et duit au maniement de semblables bastons avoit décoché sur eux*. Les femmes de la ville prirent une noble part à cette défense. « On voyoit, continue le même écrivain, un nombre considérable d'entre elles passer à travers les soldats et l'horreur des coups, avec une hardiesse nompareille, aucunes chargées de pierres, les autres portans ce rafraîchissement de vin à la soldatesque altérée, plus par la chaleur de cette furieuse meslée, que par celle de la saison. » Le courage et le dévouement de ces héroïnes ne faiblit pas jusqu'à la levée du siége.

Le lendemain, à la demande du prince de Condé, il y eut une suspension d'armes de trois heures pour enlever les morts. Les assiégeants continuèrent à battre la place; ils dirigeaient principalement leur feu contre le clocher, où ils savaient que des hommes placés en observation découvraient leurs mouvements. Cependant le siége commençait à traîner en longueur, et le prince de Condé, espérant mieux réussir par les négociations que par les armes, fit tenter la fidélité des gouverneurs de la ville; ses propositions furent rejetées. Le 27 juin, plusieurs corps de l'armée française étant sortis du camp pour ravager le pays, et les tranchées ne se trouvant pas gardées comme à l'ordinaire, le capitaine de Grammont, alors de service à la demi-lune de Besançon, pensa qu'il serait avantageux d'aller reconnaître la situation des travaux des Français. « Il sortit, dit Boyvin, environ le midy, tout sur le bout de la contrescarpe devers la rivière, et se glissa jusques assés bas au penchant d'une motte de terre et de rochers, qui couvre l'entrée du fossé, vis à vis du boulevard des Benis; là se soustenant d'une pique, il s'alla coulant iusqu'à ce qu'il descouvrit ceux qui gardoient les tranchées. Il remarqua qu'ils estoient dans une grande nonchalance, occupés à disner, et atroupés allentour d'une bouteille et de quelques plats. Aussi tost il remonte et fait filer le long du fossé une douzaine de mousquetaires des siens, pour aller servir d'un petit entremets, et porter le fruit à ces messieurs qui se festoioient à leur aise. Plusieurs des bourgeois, et des soldats de la vieille garnison, qui estoient aux corps de garde de la mesme porte, sortirent de leur plain gré pour le suivre, et prendre part au déduit de sa chasse. » Dans cette sortie audacieuse, les assiégeants mirent en désordre le régiment de Tonneins qui gardait les premiers retranchements de l'armée française. Condé monta lui-même à cheval pour repousser l'attaque.

Dans les derniers jours de juin, le prince de Condé se décida à employer la sape et la mine; mais les assiégés contre-minèrent aussitôt dans tous les endroits où ils soupçonnaient qu'il pouvait y avoir des mineurs. On livra plusieurs combats souterrains. Condé avait fait établir des galeries pour mettre ses travailleurs à couvert. Cette précaution était devenue indispensable, « car, dit Boyvin, les bourgeois estoient tout le long de la iournée aux aguets sur les bastions, affustés auec leurs mousquets, et longues arquebuses de chasse et de sible, dont plu-

sieurs tenoient deux ou trois prestes pour changer; et ne voioient paroître une seule teste, qu'ils ne la salüassent à l'instant de cinq ou six bales. Entre ceux que l'on y rencontroit presque à toutes les heures de la iournée, estoit l'advocat Michoutey, aujourd'hui conseiller de ville, qui, par sa dextérité auoit abattu par trois années de suitte, l'oiseau du jeu de l'arquebuse : il estoit ordinairement en quelque coin du bouleuard, la teste couuerte d'un pot à l'hongroise et à la preuue, qu'il auoit gaigné sur l'ennemy en une sortie, et l'arquebuse en jouë; et ne perdoit aucune commodité de lascher son coup si à propos, que l'on tient pour asseuré qu'il en a fait mourir plus de soixante. »

Le 10 juillet, les assiégeants mirent avec assez peu de succès le feu à deux mines. Pendant plusieurs jours, les combats continuèrent sans aucun avantage marqué de part et d'autre. Un orage effroyable interrompit les attaques dans la nuit du 7 au 8 août : il s'éleva un vent si terrible, que la tour de Notre-Dame, déjà ébranlée par les bombes et les boulets, s'écroula jusqu'à la première galerie. Les Français eurent beaucoup à souffrir dans leur camp; toutes les tentes, baraques et pavillons furent renversés. Les ouvrages se remplirent d'eau, et les soldats fuyaient sans pouvoir trouver un abri. Cet orage donna quelque répit aux assiégés épuisés par la fatigue, les maladies et les privations. La ville avait encore du grain, il est vrai, mais toutes les autres denrées étaient devenues très-rares et très-chères. Dans cette position, les gouverneurs écrivirent au marquis de Conflans, maréchal de camp de l'armée de Bourgogne, pour l'engager à venir au secours de la place. Enfin, les troupes du duc de Lorraine et de Lamboy, sergent de bataille des armées impériales, réunies à la cavalerie du marquis de Conflans, marchèrent sur Dole. Cette armée, forte de huit mille hommes d'infanterie, de huit mille chevaux et de quatorze pièces de canon, alla s'établir à une lieue du camp français. Le prince de Condé, qui avait été prévenu depuis plusieurs jours de l'approche de ces troupes, fit de nouveaux efforts pour presser le travail du mineur, que les assiégés retardaient par tous les moyens en leur pouvoir. Louis Prévost, contrôleur des fortifications, y contribuait, dit Boyvin, par ses soins, ses sueurs et ses veilles : déchiré « en cent pièces » par l'éclat d'une bombe, il périt victime de son zèle.

Le prince de Condé, pressé par le cardinal de Richelieu qui lui demandait ses meilleurs régiments, se décida, non sans regret, à lever le siége. Le 14 août, les troupes du duc de Lorraine parurent en bataille sur les hauteurs, entre Authume et Rochefort. Le duc, voyant l'armée ennemie se disposer à la retraite, voulait attaquer aussitôt; mais sur les représentations qu'on lui fit, il se décida à différer jusqu'au lendemain pour attendre son infanterie restée en arrière. Cependant le prince de Condé faisait partir son artillerie et ses bagages; le gros de l'armée se mit en route à dix heures du soir et le quartier général suivit à la pointe du jour, après avoir mis le feu à la maison de campagne du noble conseiller Jean Boyvin, laquelle n'avait été épargnée, lors de l'incendie du village de Saint-Ylie, que pour servir de logement au prince de Condé. Les Français avaient perdu cinq mille hommes, parmi lesquels se trouvait un grand nombre d'officiers de distinction; la ville comptait sept cents morts. Le duc de Lorraine et les autres chefs de son armée entrèrent dans Dole le jour de l'Assomption. Ainsi fut terminé ce siege mémorable.

Philippe IV, roi d'Espagne, informé de la belle défense de la ville, témoigna aux habitants toute la satisfaction qu'il éprouvait de leur conduite; et en effet, le courage des Dolois est d'autant plus digne d'admiration que la peste exerçait des ravages parmi eux plus d'un mois avant l'arrivée du prince de Condé devant leurs murs.

Au commencement de 1668, Louis XIV demanda à la cour d'Espagne la Flandre et la Franche-Comté en échange de la dot de cinq cent mille livres promise à la reine Marie Thérèse et qui n'avait jamais été payée. Le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas et de la Franche-Comté, établit dans ce dernier pays un conseil chargé de pourvoir à la défense de la province ; le président du parlement de Dole en fut nommé membre. Mais le parlement se trouva offensé de la nomination d'un corps qui le dépouillait d'une partie de ses fonctions. On apprit bientôt que les troupes françaises avançaient du côté de Langres.

Le 31 janvier on proclama à son de trompe, dans la ville de Dole, l'ordre à tous les bourgeois de prendre les armes. On avait déjà fait sortir de la place les pauvres, et les étrangers qui pouvaient craindre les dangers d'un siége. Le 5 février, tous les habitants s'occupèrent sans relâche à travailler aux fortifications. Le lendemain, on apprit que Louis XIV était à Auxonne. Le 9 février, plusieurs corps de cavalerie se montrèrent en vue de la ville. On tira sur eux quelques coups de canon. Le 10, l'artillerie de la place continua à jouer. Le même jour, le roi campa à Foucherans, à une demi-lieue de Dole. Le dimanche 12, vers le soir, les Dolois virent que tout se préparait pour une attaque générale. Bientôt, en effet, commença un combat qui dura huit heures. Le lendemain, 13 février, on se préparait des deux côtés pour un assaut général, quand Louis XIV envoya un trompette pour sommer les assiégés de se rendre : le parlement et les magistrats lui firent répondre que la ville était prête à ouvrir ses portes à l'armée française. Le 14 février 1668, le roi envoya à Dole la capitulation qu'il avait acceptée et dont les principaux articles étaient : 1° que la religion catholique serait conservée dans sa pureté en toute la province, où aucuns huguenots ne pourront jamais habiter ; 2° que le parlement continuera de juger selon le droit écrit, que les conseillers et autres magistrats pourront vendre et résigner leurs offices, si bon leur semble ; 3° que la ville de Dole continuera à être la capitale de la province ; qu'on y tiendra toujours l'assemblée des États, et qu'on y laissera le parlement, la chambre des comptes, l'université et le collége ; 4° que le prix du sel ne sera jamais porté à un taux plus élevé que celui où il se trouvait alors ; 5° que le clergé, régulier et séculier, conserverait tous ses priviléges.

Quand les habitants apprirent que la paix était conclue, quelques-uns, en fort petit nombre, en témoignèrent leur joie ; mais la plupart étaient tristes et abattus, et d'autres en proie à une fureur violente. On vit plusieurs soldats de la milice briser sur le pavé leurs épées, leurs mousquets et leurs piques, dont les femmes recueillaient les débris avec respect. L'exaspération des Dolois s'explique. La trahison était flagrante, le parlement et les chefs des principales familles s'étaient entendus pour livrer la ville. La noblesse à Dole, comme dans le reste de la Franche-Comté, avait reconnu qu'il lui était plus avantageux de servir le roi de France que le roi d'Espagne ; telle fut la cause de la défection.

Le roi fit son entrée sur les quatre heures du soir. Il se rendit à la grande église, où il fut harangué par le doyen du chapitre. Après avoir assisté au *Te Deum*, il remonta à cheval et alla coucher au château de Foucherans. Trois mois après, la ville de Dole était rendue par suite des dispositions du traité d'Aix-la-Chapelle. La garnison française évacua la place le 10 juin 1668, après avoir renversé une partie des fortifications. Le peuple, se trouvant libre, pilla les maisons de plusieurs membres du parlement et de quelques autres magistrats soupçonnés d'avoir précédemment livré la ville. L'hôtel du conseiller Gollut, descendant de l'historien, fut complétement saccagé. On aurait pu avoir à regretter d'autres malheurs sans l'intervention du maire, qui, à la tête de cinq ou six cents citoyens armés, enjoignit à tous les étrangers de sortir immédiatement de Dole sous les peines les plus sévères. Le matin tout était rentré dans l'ordre. Le Magistrat et le bailliage reprirent leurs fonctions. Le prince d'Aremberg, nommé gouverneur de la Franche-Comté, arriva sur ces entrefaites, et fit signifier au parlement sa suspension. Au prince d'Aremberg, généralement aimé dans le pays, succéda, comme gouverneur, Don François d'Alveda, gentilhomme espagnol, qui, pendant toute la durée de son séjour en Bourgogne, ne parut occupé que du soin d'augmenter sa fortune personnelle, et indisposa la population comtoise.

Louis XIV déclara la guerre à l'Espagne le 20 octobre 1673. Le 27 mai 1674 il se présenta devant Dole. La garnison se composait d'environ deux mille quatre cents hommes de troupes espagnoles, commandés par Charles d'Este, marquis de Borgo-Mainero. Nous n'entrerons point dans les détails de ce siége, auquel la population doloise ne prit qu'une très-faible part. La garnison espagnole, considérablement réduite par différents combats meurtriers, obtint une capitulation honorable. Les troupes françaises entrèrent à Dole le 7 juin 1674.

Dole perdit son parlement, que Louis XIV fit transporter à Besançon, en 1696. Cette ville fut successivement dépouillée de son université et de sa cour des monnaies. Depuis le traité de Nimègue (17 septembre 1678), Dole, comme la Franche-Comté entière, cessa d'avoir une existence propre, et fut irrévocablement unie à la France : elle demeura cependant le siége d'un présidial, le chef-lieu d'un grand bailliage et d'un bailliage particulier ; elle continua d'être classée parmi les places de guerre de la province ; enfin, le gouvernement y établit une recette. Les maisons religieuses étaient nombreuses dans la ville : on y comptait des Bénédictins, des Cordeliers, des Capucins, des Carmes déchaussés, des Minimes, et six communautés de femmes, dont les principales étaient un couvent des Filles de la Visitation et une abbaye de la règle de Cîteaux. Les Jésuites y dirigèrent, jusqu'à l'époque de la dissolution de leur ordre, un très-beau collége appartenant à la municipalité ; les Bénédictins exerçaient l'enseignement dans un autre collége, placé sous l'invocation de Saint-Jérôme. Dole avait, en outre, un chapitre dont la fondation remontait au XIIIe siècle, sept paroisses et un Hôtel-Dieu, bâti sur les dessins de Boyvin et encore existant.

Cette ancienne capitale de la Franche-Comté, cette vieille cité parlementaire, n'est plus que le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce ; elle a une société d'agriculture et un collége com-

munal; sa population s'élève à 10,200 âmes, et celle de l'arrondissement à 75,940. L'industrie consiste en bonneterie, fabriques de tuiles, de poteries, de vinaigre, en brasseries, scieries hydrauliques et forges. Les habitants cultivent en grand le mûrier, et se livrent à l'éducation des vers à soie. Le commerce a pour objet les vins, les eaux-de-vie, les vinaigres, le bois, le charbon, le marbre, le fer, les farines, les grains, les fleurs, et particulièrement les tulipes et les roses qu'on expédie jusqu'en Russie.

Nous avons parlé au commencement de cette notice de la situation de Dole : à l'orient ses promenades sont charmantes, surtout le cours Saint-Maurice qui s'étend sur un plateau, de l'extrémité duquel on jouit d'une vue magnifique. Parmi les édifices les plus remarquables de la ville, nous citerons les deux églises de Notre-Dame et de Saint-André, l'ancienne tour de Vergy, transformée actuellement en prison, le palais de justice, le collége des Jésuites, la bibliothèque publique, l'Hôtel-Dieu et la caserne de cavalerie. Dole a vu naître plusieurs hommes distingués dans les sciences et les lettres, en tête desquels nous n'hésitons pas à placer *Jean Boyvin*, historien, jurisconsulte, magistrat, mathématicien, architecte et un des plus braves et des plus zélés défenseurs de la place pendant le siége de 1636. Dole s'honore aussi de compter plusieurs familles dans lesquelles l'honneur et le talent ont été héréditaires durant de longues années : tels sont les de *Carondelet*, les de *Rye*, les *Dusillet*, etc., etc. [1]

MONTBÉLIARD.

Montbéliard (*Montijbiliarda*, *Mœnpelgard*), au confluent de l'Allan et de la Lusine, est mentionné pour la première fois dans la vie de saint Valbert, abbé de Luxeuil, écrite par Adson vers la fin du xe siècle. Vers cette époque, la ville paraît avoir été le chef-lieu des cantons d'Elsgau et de Sundgau, et la résidence des comtes de ces deux pays, qui formaient une branche cadette de la maison d'Alsace, issue d'Atticon. Le premier de ces seigneurs, que nous trouvons avec le titre de comte de Montbéliard, est Louis II, époux de Béatrix, sœur de Hugues-Capet, et aïeul du pape Léon IX. Vers le milieu du xiie siècle, la maison d'Alsace-Montbéliard s'étant éteinte, Amédée II de Montfaucon hérita de la seigneurie du chef de sa mère Agnès, fille du dernier comte. Dans le siècle suivant, la terre fut distraite, pendant quelque temps, de la maison de Montfaucon, par la cession qu'en fit Thierry II à Regnault, frère d'Othon, comte palatin, et époux de sa petite-fille, Guillemette de Neuchâtel; mais Regnault n'ayant eu de son

1. Voyez les *Mémoires de Comines*, édition de mademoiselle Dupont. — Gollut, *Mémoires*. — Boyvin, *Siége de Dole*. — *Histoire de dix ans de la Franche-Comté*, par le seigneur de Beauchemin. — Dunod de Charnage, *Histoire du comté de Bourgogne*. — De Persan, *Recherches historiques sur la ville de Dole*. — Armand Marquiset, *Statistique historique de l'arrondissement de Dole*.

mariage avec Guillemette que des filles, dont l'aînée épousa Henri de Montfaucon, Montbéliard rentra au domaine de cette noble famille. En 1397, le comté changea de nouveau de maîtres et passa dans la maison de Wurtemberg par le mariage d'Éberard-le-Jeune avec Henriette de Montbéliard, fille du dernier comte de la branche des Montfaucon-Montbéliard, et y demeura sans interruption jusqu'à sa réunion à la France.

Les seigneurs des deux maisons de Montfaucon et d'Alsace ont joué la plupart un rôle brillant dans les expéditions lointaines du moyen âge. L'un d'eux fut connétable du royaume de Jérusalem; un autre, Gaultier, épousa une fille d'Aimeri de Lusignan, roi de Chypre. Théodoric II, archevêque de Besançon, qui mourut de la peste au siége de Saint-Jean-d'Acre, où il avait suivi Frédéric de Souabe (1191), appartenait aussi à cette famille illustre. Ceux des seigneurs de Montbéliard qui n'allèrent pas chercher en Orient la fortune ou des aventures, ne demeurèrent pas non plus oisifs dans leurs châteaux. En 1281, par exemple, Regnault entra dans la coalition formée par son frère, Othon de Bourgogne et les bourgeois de Besançon, contre Rodolphe de Habsbourg, et battit l'évêque de Bâle, ennemi commun des confédérés; mais il ne put défendre sa capitale contre l'Empereur, qui vint l'assiéger en personne, et il se vit contraint d'accepter la paix à telles conditions qu'il plut au vainqueur de lui imposer.

Jusqu'au milieu du XIVe siècle, les comtes de Montbéliard s'allièrent presque constamment avec les seigneurs de Franche-Comté, tantôt contre les Empereurs, auxquels ils refusèrent plus d'une fois l'hommage, et tantôt contre les ducs de Bourgogne. A dater de l'avénement de la maison ducale de Valois, tout le pays bourguignon se trouvant réuni dans les mains de leurs ennemis, leur politique extérieure dut changer, et ce fut dans le royaume germanique, auquel étaient adossés leurs états, qu'ils cherchèrent dès lors un point d'appui contre les prétentions de leurs ambitieux voisins. Aussi les voyons-nous, à cette époque, resserrer leurs anciennes alliances avec les villes libres d'Alsace et s'unir avec les cantons suisses par des traités de combourgeoisie. L'initiative de cette diplomatie nouvelle appartint toute au comte Henri, qui cependant n'en retira que de médiocres avantages. Après avoir passé sa jeunesse à mettre son épée successivement au service d'Édouard d'Angleterre contre les Écossais, et de l'ordre teutonique en Samogitie et en Prusse, ce belliqueux seigneur, de retour dans ses états, s'y trouva face à face avec Philippe-le-Hardi, récemment nommé duc de Bourgogne; et la bonne intelligence ne régna pas longtemps entre eux. La guerre ayant éclaté, le comte entra le premier en campagne, à la tête de toute sa noblesse, et s'avança jusqu'au cœur du bailliage d'Amont; il se préparait à passer la Saône, quand l'arrivée du sire de Sombernon, capitaine-général du duché, à la tête d'une forte armée, le contraignit à battre en retraite. Ceci se passait en 1463. L'année suivante, les hostilités furent reprises dès le printemps; mais le comte Henri n'y éprouva que des revers. Après une tentative malheureuse sur Châtillon-sur-Seine, il se vit obligé de regagner précipitamment ses états, qu'envahissaient déjà les bandes ennemies. Hors d'état de repousser l'invasion, il s'enfuit de l'autre côté du Rhin, laissant les compagnies que commandait l'archiprêtre Cervolles, *ami à Dieu et ennemi à tout le*

monde, ravager à discrétion toutes les terres de la principauté. Peu après ces événements, la paix fut conclue à des conditions plus avantageuses pour le vaincu qu'il n'avait droit de l'espérer.

A la mort d'Henri, son fils Étienne lui succéda. Presque aussi belliqueux que son père, il ne fut pas plus heureux que lui dans la guerre qu'il soutint contre les ducs d'Autriche (1369). En 1389, il conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec les avoyers de Berne. Étienne n'avait qu'un fils, nommé Henri comme son aïeul : ce jeune seigneur accompagna le comte de Nevers dans son expédition contre Bajazet et périt à la bataille de Nicopolis. Un si triste événement hâta la fin des jours du comte, qui mourut peu de temps après en avoir reçu la nouvelle (1397). Avec lui s'éteignit la maison de Montfaucon-Montbéliard. Comme nous l'avons dit, le comté échut alors par alliance à Eberard de Wurtemberg. Sous les premiers seigneurs de cette famille, son histoire n'offre rien de mémorable. En 1544, le Dauphin, depuis Louis XI, vint, en exécution du traité de Dampierre sur le Doubs, assiéger la ville; et, s'en étant emparé, il y laissa une garnison de deux mille hommes qui l'occupa pendant quinze mois et ne cessa pendant tout ce temps de faire des courses aux environs « prennant corps d'hommes et de femmes, rançonnant et boutant partout les feux. » Un peu plus tard (1473), Montbéliard eut un nouveau siége à soutenir. Ulrich, alors comte, avait trempé dans la ligue formée contre le Bourguignon par Sigismond d'Autriche, les cantons, les villes d'Alsace et les peuples de Ferrette. Pour se venger de lui, Charles-le-Téméraire envoya une nombreuse armée investir sa capitale. La garnison, composée des meilleurs soldats de Berne et de Bâle, et que commandait le brave sire de Stein, ne se laissa pas plus intimider par les attaques de l'ennemi qu'ébranler par ses menaces de faire mourir le fils du comte, qui était en son pouvoir, si la place n'ouvrait pas ses portes. Ce jeune prince, se trouvant à Dijon au moment de la rupture de la paix, avait été arrêté par une violation manifeste du droit des gens et conduit par ordre du duc au camp sous Montbéliard. Un jour ses geôliers l'amenèrent chargé de chaînes sur un tertre voisin du mur, et, l'ayant dépouillé d'une partie de ses vêtements, ils le firent agenouiller sur un coussin de velours; après quoi le bourreau leva le glaive sur sa tête comme pour le frapper. Les bourgeois et la garnison contemplèrent avec anxiété, du haut du rempart, ce cruel spectacle. Le héraut d'armes ayant en ce moment solennel répété la sommation. — « C'est contre tout droit et toute loyauté, répondit de Stein, que monseigneur est entre vos mains; vous pouvez bien le tuer, mais non pas avec lui la maison de Wittenberg. Mon devoir est envers tous ceux de cette noble maison; ils vengeront celui que vous voulez mettre à mort. » Les Bourguignons, entendant ces paroles, comprirent l'inutilité de cette odieuse parade, et, comme ils n'avaient voulu qu'arracher au gouverneur un acte de capitulation en surprenant sa pitié, ils ramenèrent le jeune prince dans sa tente et levèrent peu après le siége.

Au XVIe siècle, l'histoire de Montbéliard n'offre pas moins d'intérêt. En 1513, le comte, ennemi de la France par la seule raison que les Bourguignons étaient devenus Français, prit part avec l'armée suisse au siége de Dijon. On sait ce qui arriva alors et comment La Trémouille conserva à Louis XII cette place importante. Mécontent de l'accommodement conclu entre le général français et l'armée

des cantons, le comte s'empara, en traversant le bailliage d'Amont pour rentrer dans ses États, des châteaux de Soye, Gouhenans, etc., appartenant au duc de Longueville. De son côté, le roi fit saisir, par représailles, les terres que la maison de Wurtenberg possédait en France, et ce séquestre réciproque à main armée dura jusqu'à la conclusion de la paix (1515).

Dix ans après ces événements, Montbéliard faillit tomber au pouvoir des anabaptistes d'Alsace, qui, dans leur retraite, mirent à feu et à sang une grande partie de la principauté (1525). Cette même année, la réforme fut pour la première fois prêchée dans la ville. Chassé de ses États d'Allemagne, le duc Ulrich vivait alors dans son comté de Montbéliard. Guillaume Farel, connaissant ses sympathies pour les nouvelles opinions religieuses, se présenta un jour à lui et en reçut une encourageante hospitalité. Farel, qui conserva jusque sous les glaces de l'âge toute l'ardeur d'un néophyte, venait de recevoir de Bucer, de Capito et d'OEcolampade *la main d'association*, et se trouvait dans la première fougue de la jeunesse et du zèle. Aussi, à peine arrivé à Montbéliard, débuta-t-il, sans plus attendre, dans cette vie d'étonnantes témérités qui lui ont fait décerner par Erasme le surnom d'*audacieux*. Une procession catholique passait sur un des ponts de la ville; il écarte violemment la foule, s'élance sur la châsse de saint Antoine, l'arrache aux deux prêtres qui la portent et la précipite dans la rivière. Cet acte sacrilége excite parmi les assistants une vive indignation; mais, au milieu des clameurs et des menaces, Farel demeure impassible, comme plus tard à Genève, quand les cris : *Frappez! Au Rhône!* retentirent de toutes parts autour de lui. La protection du comte tira seule d'un si éminent péril *ce grand mépriseur de mort*, comme on peut appeler Farel bien plus justement que Berthelier. Cet épisode fut, du reste, le seul qui signala l'établissement de la réforme à Montbéliard. Son triomphe y fut lent, mais pacifique, et si le culte romain n'y fut officiellement et définitivement aboli qu'en 1539, en revanche ses habitants n'eurent à souffrir ni de ces guerres religieuses qui ont fait couler tant de sang en France, ni de ces factions violentes et implacables qui, sous les divers noms de *Mameluz*, de *Libertins*, etc., ont si longtemps et si cruellement agité Genève.

Nous voici arrivés à la troisième période de l'histoire de Montbéliard, ou plutôt à la troisième époque de la politique de ses princes. A partir de la fin du XVIe siècle, c'est avec la France qu'ils s'allient, comme précédemment avec l'Allemagne, comme autrefois avec les comtes de Bourgogne et les bourgeois de Besançon. Durant la guerre de trente ans, menacés à la fois par les Espagnols du duc de Féria, les bandes de Charles de Lorraine et les Impériaux de Galas, ils implorent contre tant d'ennemis la protection de Louis XIII et reçoivent dans toutes leurs places des garnisons françaises, que commandent successivement le comte de La Suze, le cardinal de La Valette, les ducs de Rohan et de Saxe-Weimar et les maréchaux de La Force, de Grancey et de Turenne. Déjà, cinquante ans auparavant, ils avaient entretenu des relations d'amitié avec Henri IV, alors simple prétendant à la couronne de France, et l'avaient secouru à diverses reprises d'hommes et d'argent; mais moins heureux cette fois dans leur politique d'alliances qu'ils ne le furent un demi-siècle plus tard, ils n'y avaient gagné que de voir leurs États envahis et désolés pendant deux ans par l'armée des Guise (1587-88). Il arriva tou-

tefois un moment où la bienveillance des rois de France, envers la maison de Wurtemberg, se trouva en défaut. Louis XIV venait de conquérir la Franche-Comté. La principauté de Montbéliard, qui en formait une enclave, se trouvant à sa convenance, l'ambitieux monarque déclara, sur de frivoles prétextes, la guerre au comte Georges II, et envoya contre lui le maréchal de Luxembourg. Investi par un corps d'armée considérable, Montbéliard ouvrit ses portes dès la première sommation, ce qui ne l'empêcha pas d'être livrée en grande partie au pillage. Le château fut entièrement dilapidé; sa bibliothèque, qui renfermait une précieuse collection de manuscrits historiés par les comtes eux-mêmes, et le musée des antiquités de Mandeure, formé par les soins du célèbre Bauhin, éprouvèrent le même sort (1676). Après vingt-un ans d'occupation, le traité de Ryswick rendit le comté à ses légitimes possesseurs; mais avant d'en évacuer la capitale, les Français la mirent hors d'état de défense en rasant la citadelle et le fort Le Chat.

Au XVIII[e] siècle, les annales de Montbéliard sont plus pauvres en événements. Privée longtemps de la présence de ses souverains, la ville ne les recouvra qu'en 1769; alors Frédéric-Eugène, frère du duc régnant de Wurtemberg, y ramena, avec une cour brillante, les plaisirs et la prospérité. De grandes fêtes y furent célébrées à l'occasion du mariage des deux filles du comte, Marie et Élisabeth, l'une avec Paul de Russie, plus tard Paul I[er], l'autre avec l'archiduc d'Autriche François, qui ne devait pas tarder à s'asseoir sur le trône d'Allemagne. Tout à coup les réjouissances cessent : la révolution française venait d'éclater, et Montbéliard n'avait plus que quelques jours à demeurer principauté souveraine et indépendante. Vers la fin de l'année 1793, les républicains, conduits par le représentant du peuple Bernard de Saintes, marchèrent sur la ville, en prirent possession sans obstacle, et plantèrent au sommet de son vieux château le drapeau tricolore; puis ils dévastèrent les églises et violèrent les sépultures des comtes, dont les cendres furent jetées au vent. Le traité du 28 thermidor an IV (15 août 1796), confirmé plus tard par ceux de Lunéville et de Paris, légitima cette usurpation au profit de la République; et Montbéliard devint de droit, comme il l'était déjà de fait depuis trois ans, ville française.

Nous n'avons raconté encore que l'histoire extérieure de Montbéliard : il nous reste à faire le récit des événements qui se sont passés au dedans de ses murs. Les plus mémorables ont trait à la lutte des bourgeois contre leurs seigneurs. Avant la fin du XIII[e] siècle, Montbéliard avait assez peu d'importance. La ville ne consistait même alors qu'en quelques maisons groupées au pied du château. A dater de son érection en commune, par le comte Regnault (1283), l'accroissement de sa population fut rapide. Au XIV[e] siècle, le bourg des Halles fut bâti; le XV[e] vit s'élever le faubourg de Neuve-Ville. Voici quelle était, à cette époque, la constitution municipale de la cité. L'assemblée des chefs-d'hôtel élisait neuf *maîtres-bourgeois* pour former le conseil de commune, et un *maître-bourgeois en chef* pour le présider. De son côté le comte nommait à vie et accréditait auprès du *magistrat* un maire qui assistait à ses délibérations avec simple voix consultative. Comme on le voit, cette charte de commune faisait aux bourgeois une assez large part de pouvoirs et de libertés, et lorsqu'elle leur fut octroyée, ils l'acceptèrent avec empressement et reconnaissance. Mais plus tard, leur bien-être s'étant augmenté,

leurs prétentions s'accrurent aussi, et, à deux reprises différentes, en voulant obtenir davantage, ils faillirent tout perdre. La première fois, ce fut pendant la minorité du comte Frédéric, à la fin du XVIe siècle. Après s'être emparés peu à peu de tout le gouvernement, ils poussèrent l'audace jusqu'à insulter la majesté du prince dans la personne de son *maire*, à qui ils arrachèrent, dit une chronique, *les poils de la barbe*. Un tel attentat ne demeura pas impuni. Le comte ou plutôt ses conseillers introduisirent secrètement des troupes dans la ville, désarmèrent les bourgeois et les forcèrent à faire amende honorable. Leurs titres de franchise furent détruits et ils n'en obtinrent d'autres qu'après avoir prêté un nouveau serment d'obéissance. La seconde insurrection, postérieure de plus d'un siècle, fut plus malheureuse dans ses résultats, quoique plus légitime dans ses causes. C'était en 1705, sous le comte Léopold Éberard. Révoltés des débauches de ce seigneur, les bourgeois complotèrent de s'emparer de sa personne, de le déposer et de se constituer en république; mais on ne leur en laissa pas le temps. Un matin ils trouvèrent, à leur grande consternation, la ville occupée par six régiments de cavalerie que Léopold avait empruntés à Louis XIV, et ils durent se laisser désarmer sans résistance. Moins clément que Frédéric, Léopold Éberard fit punir de mort Jacques Berdot, l'un des principaux conjurés, et de divers châtiments corporels la plupart de ses complices. La ville perdit ses franchises, ses armoiries et sa bannière, et ne les recouvra que trois ans après, en vertu d'un traité amiable conclu, grâce à l'intervention de l'empereur Joseph Ier, entre le prince et ses sujets (1708).

Montbéliard a reçu dans ses murs, aux diverses époques de son histoire, une foule d'hôtes célèbres, parmi lesquels nous mentionnerons Rodolphe de Habsbourg, Léopold et Sigismond d'Autriche, Jean-sans-Peur, Charles-le-Téméraire, Louis XI, Maximilien, Philippe-le-Beau, et plus tard les empereurs de Russie et d'Allemagne, d'abord Joseph II, et Paul Ier, ensuite Alexandre et François II, ces deux derniers en 1814. La principauté était fief immédiat de l'Empire. Outre le comté proprement dit, elle comprenait les importantes terres de Clerval, Audincourt, Blamont, Châtelot, Granges, Passavant et Héricourt. La ville portait *de gueules à une croix d'argent cantonnée de barbeaux d'argent et de cornes de cerf* avec la devise : *Dieu seul est mon appui*. Entre autres hommes illustres, elle s'honore d'avoir donné naissance à *Georges* et à *Jean-Jacques Duvernoy*, l'un anatomiste, l'autre auteur de la géographie dite d'*Hübner;* mais le plus célèbre de ses enfants est *Georges Cuvier* qui y naquit d'une famille protestante, le 23 août 1769. La statue de ce grand naturaliste, due au ciseau de David d'Angers, orne depuis quelques années une des places publiques de sa ville natale. Outre l'ancien château, dont l'enceinte seule subsiste aujourd'hui, on remarque, à Montbéliard, entre autres édifices, les halles, vaste et élégante construction du XVIe siècle, le temple de Saint-Martin, du commencement du XVIIe siècle, et l'hôtel de ville.

Avant d'être compris dans le département du Doubs, où il occupe aujourd'hui le rang de sous-préfecture, Montbéliard a successivement fait partie de ceux de la Haute-Saône, du Mont-Terrible et du Haut-Rhin. La population actuelle de l'arrondissement dépasse 61,000 habitants; la ville en renferme 6,000, dont 1,200 catholiques; le reste est anabaptiste ou appartient à la confession d'Augsbourg.

Montbéliard possède un des principaux bassins de débarquement du canal du Rhône au Rhin. Ses filatures de coton, ses tanneries, ses fabriques de grosses toiles, de mouvements d'horlogerie et d'instruments aratoires lui assignent une place élevée dans la liste des localités manufacturières du royaume.[1]

MANDEURE. — BLAMONT.

Mandeure (*Epomanduodurum*, de l'Itinéraire d'Antonin, *Epamanduo*, des Tables théodosiennes, *Mandroda*, du géographe de Ravenne), sur le Doubs, est un des lieux les plus anciens de la Franche-Comté. A défaut de témoignages positifs, son nom évidemment celtique et les nombreuses médailles séquanes qu'on a trouvées sur son territoire, permettent de lui assigner une origine antérieure à la conquête romaine. A en juger par les dimensions de son cirque, qui pouvait contenir de quinze à vingt mille spectateurs, Mandeure devait être, sous les empereurs, la plus importante cité de la Séquanaise, après Besançon. Dans l'espace d'environ six cents ans, la ville fut détruite de fond en comble, à trois reprises différentes : la première fois par les Allemands (379), la seconde par Attila (451) et en dernier lieu par les Hongrois, au xe siècle. La terre de Mandeure a appartenu, jusqu'à la Révolution française, aux archevêques de Besançon, qui la possédaient en toute souveraineté et n'en reprenaient pas même de l'Empire. En 1792, à la mort du prélat Durfort, les habitants chassèrent ses officiers et tentèrent de se constituer en état libre; mais le gouvernement français y mit opposition, en confisquant la seigneurie à son profit.

Mandeure n'est plus aujourd'hui qu'un village d'environ 900 âmes. Les fouilles, commencées au xvie siècle, par l'illustre Baucin, médecin des comtes de Montbéliard, et poursuivies avec persévérance jusqu'à nos jours, y ont produit d'intéressantes découvertes. Outre une multitude d'antiques de détail, tels qu'agates, onyx, cristaux, émeraudes, cornalines, aigles romaines, on y a exhumé à diverses époques des colonnes milliaires, de nombreux sarcophages, une statue de druide, un Hercule gaulois en bronze, les ruines d'un aqueduc, d'un amphithéâtre et d'un portique, et les débris de trois temples qui paraissent avoir été consacrés à Jupiter, à Neptune et aux Dioscures. On voit encore aujourd'hui, aux environs du village, les traces d'une belle voie romaine, désignée dans le pays sous la dénomination de *Chaussée de Jules-César*. La plupart des noms de lieux avoisinants conservent aussi, malgré les altérations que quatorze siècles leur ont fait subir, une physionomie toute latine: Valentigney, Champ-Danot (*Campus Dianæ*), Formecur (*Forum Mercurii*), Coste-Libè (*Collis Liberi*), etc.

1. Gollut, *Mémoires*. — Chifflet, *Ves. Imp.* — Dunod, *Histoire de Franche-Comté*. — *Mémoires de la Ligue*. — Duvernoy, *Ephémérides de Montbéliard*. — Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*. — *Annuaires du Doubs*. — *Moniteur*. — *Revue de Franche-Comté*.

Blamont est un des lieux les plus historiques du département du Doubs. Sa maison formait une branche cadette de celle de Neuchâtel-en-Aval. Après qu'elle se fut éteinte, au XVI[e] siècle, la terre échut aux seigneurs de Montbéliard qui le cédèrent à la France, en 1748. Les Suisses, en 1475, s'étant emparés de Blamont, en firent sauter le château et réduisirent le bourg à un tel degré de misère, que deux ans après on n'y comptait pas plus de quatre ou cinq habitants. En 1587 et 1588, l'armée des Guise y commit les plus atroces violences : « ils attachoient », dit un témoin oculaire, « à des poteaux fort estroitement des vieillards de trois vingts et de quatre-vingts ans, auxquels ils brûloient la barbe et le visage avec des tisons de feu allumés, et, se gaudissant d'eux, les laissoient aucune fois là du tout. Les femmes et filles, quoique retirées dans les forêts ou cachées dans les buissons, étoient recherchées par ces méchants, comme la sauvagine par les veneurs. » En 1676, Blamont fut de nouveau saccagé par les troupes du maréchal de Luxembourg, qui, sans respect pour une capitulation signée de la main même de leur général, livrèrent entièrement le bourg au pillage. En 1789, on y comptait encore trois familles de mainmortables. En 1814, le fort de Blamont, défendu seulement par une poignée de vétérans, n'opposa aucune résistance aux Autrichiens qui le démolirent. C'est à peine s'il subsiste aujourd'hui quelques vestiges de l'ancien château, dont les souterrains, au XVI[e] siècle, ont servi de prison, pendant six mois, à l'illustre jurisconsulte Dumoulin, victime de l'ingratitude du comte Georges, son maître. La population actuelle de Blamont n'excède pas le chiffre de 700 habitants. Sur le rapport des généraux du génie, Hallan et Haxo, le comité des fortifications a proposé d'y construire une forteresse, destinée, avec la Tête-de-Pont de Clerval et le fort de Baume-les-Dames, dont la construction, réclamée comme urgente, depuis 1816, n'a pas encore été décidée, à empêcher Besançon d'être en première ligne de ce côté de la frontière.[1]

BAUME-LES-DAMES.

CLERVAL. — ROUGEMONT.

Baume-les-Dames (*Palma*) était autrefois le siége d'un des quatorze bailliages royaux de la province, d'un doyenné, d'une maîtrise, d'une subdélégation dépendant du parlement, diocèse et présidial de Besançon. La ville occupait, par ses députés, le huitième rang aux États de la province. Sa prévôté comprenait trois abbayes, cinq prieurés, et deux cent sept villes ou villages.

Nous rejetons à la fois, comme purement conjecturales, l'opinion qui assigne

1. Dunod, *Histoire de Franche-Comté*. — Duvernoy, *Ephémérides de Montbéliard* — *Memoires de la Ligue*. — Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*. — *Annuaires du Doubs*. — *Revue de Franche-Comté*.

à Baume une origine celtique et celle qui l'érige en capitale du Varasque. La seule chose dont nous ne puissions douter à cet égard, c'est qu'aux xe et xie siècles, Baume était l'une des villes les plus importantes du Comté. Une charte d'Hugues Ier de Bourgogne, et deux bulles des papes Célestin II et Innocent II établissent même qu'à cette époque sa population était double de celle d'aujourd'hui. La destruction, dans les guerres du xiie siècle, de la partie de la ville qui était située sur le mont Saint-Léger, où l'on en voit encore des vestiges, marqua le commencement de sa décadence. Après la bataille de Morat, les Suisses, s'étant emparés de Baume, détruisirent de fond en comble son château, qui était un des plus beaux de la province (1476). A la fin du siècle suivant, des bandes espagnoles et italiennes se trouvant de passage dans la ville, y commirent, ainsi que dans les villages des environs, toutes sortes d'actes d'indiscipline et de pillage (1593). Deux ans après, la peste enleva ou contraignit de fuir dans les bois les deux tiers des habitants. Sur ces entrefaites, Tremblecourt vint assiéger la place. Réduits à un fort petit nombre, les bourgeois ne se défendirent pas avec moins de courage, et, au moyen d'une brusque et vigoureuse sortie, forcèrent l'armée lorraine à lever le siége dans un complet désordre. A peine échappé à ce danger, Baume en courut un autre du même genre et s'en tira avec le même bonheur. Un détachement de l'armée d'Henri IV s'étant présenté devant ses murs, et le chef qui le commandait ayant sommé les habitants d'ouvrir leurs portes, l'échevin Plaid répondit que ses concitoyens et lui « s'enseveliraient plutôt sous les débris de leurs maisons que de se rendre. » Étonnés de tant de résolution, les Français se retirèrent sans brûler une amorce contre la place (1595). Durant la guerre de dix ans, Baume fut plus maltraité par les troupes au service d'Espagne que par les ennemis. En 1633, l'armée du duc de Feria, allant disputer l'Alsace à Weimar, traversa la ville, où rien ne fut épargné par elle. A l'époque des deux occupations de la province par les troupes de Louis XIV, Baume n'opposa aucune résistance (1668-1674).

Baume-les-Dames a dû une grande partie de son importance à son abbaye de dames nobles de l'ordre de Saint-Benoît, dont la fondation attribuée généralement à saint Germain, évêque de Besançon, dans le ive siècle, ne remonte réellement qu'à la fin du viiie, comme l'attestent les chroniques d'Albéric et d'Hugues de Saint-Victor. Son fondateur paraît avoir été Varnier, tige de la maison de Neuchâtel au Comté, dont les seigneurs étaient vicomtes de Baume et gardiens de l'abbaye. Outre l'abbesse et les novices, y on comptait onze dames prébendées qui, dès le xiiie siècle, portaient le titre de comtesses, et qui s'affilièrent plus tard à l'ordre de Saint-Georges, dont elles prirent les insignes. L'abbesse était à la nomination du souverain : elle avait le patronage de plusieurs cures et paroisses, et le droit de collation d'un grand nombre de bénéfices. Sa maison se composait de cinq grands-officiers, tous gentilshommes; savoir : un grand prévôt, un grand maître, un grand gruyer, un écuyer et un crossier. Avant 1789, l'église abbatiale, lambrissée et carrelée partout de marbres d'Italie, était d'une grande magnificence; les niveleurs révolutionnaires n'en laissèrent debout que la maçonnerie.

Au nombre des lieux historiques des environs de Baume-les-Dames, nous placerons en première ligne Clerval et Rougemont. A partir de l'année 1365, époque à laquelle Clerval entra par voie d'échange dans la maison de Montbéliard, jusqu'à sa réunion à la France, en 1762, les bourgeois, *peuple fort rude et aussi fort remuant*, furent sans cesse en lutte avec leurs seigneurs, à qui ils arrachèrent, entre autres priviléges, celui de délivrer les prisonniers étrangers au Comté qui passaient par leur bourg. Rougemont, gros village aujourd'hui, était autrefois le chef-lieu d'une des terres les plus considérable de la province. En 1390, Philibert de Molans, revenant de Palestine, y déposa dans une chapelle des reliques de saint Georges. Toute la noblesse de Bourgogne y étant accourue en pèlerinage, on convint de s'y réunir, chaque année, le jour de la fête du saint, pour honorer en commun sa mémoire. Telle fut l'origine de la confrérie de Saint-Georges, la moins illustre de toutes les associations analogues du moyen âge, mais qui n'en eut pas moins son importance et même ses jours d'éclat. Ce ne fut toutefois qu'au XVIe siècle que l'ordre devint militaire et que ses membres substituèrent le titre de chevaliers à celui de confrères qu'ils avaient porté jusqu'alors. Les statuts étaient à peu de chose près les mêmes que ceux des autres institutions de ce genre, et n'avaient de particulier que l'obligation pour chaque membre de prêter le serment de demeurer fidèle jusqu'à la mort à la religion catholique, et d'*exterminer les hérétiques et les prédicants.*

La population de Baume est aujourd'hui d'environ 2,500 habitants; Clerval en compte 1,200 et Rougemont plus de 1,400. La première de ces villes est le chef-lieu du troisième arrondissement du Doubs, dans lequel on compte environ 69,000 âmes. Ce pays possède des hauts-fourneaux, un grand nombre de tanneries, des papeteries considérables et quelques fabriques de kirsch-wasser; on y exploite de riches carrières de plâtre. Baume a vu naître plusieurs personnages illustres, entre autres: *Pierre de Baume*, général des Dominicains au XIVe siècle; *Perreciot*, auteur d'une histoire de sa ville natale et de divers travaux historiques fort estimés, mais demeurés manuscrits, sur la Franche-Comté, au XVIIIe siècle; enfin, à une époque plus rapprochée de nous, M. *Courvoisier*, garde des sceaux sous la restauration. Le peintre *Gresly* et parmi, les contemporains, le savant physicien M. *Pouillet*, sont nés dans l'arrondissement.[1]

1. Gollut, *Mémoires*. — Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*. — Girard de Beauchemin, *Guerre de dix ans*. — Duvernoy, *Éphémérides de Montbéliard*. — Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*. — *Annuaires du Doubs*.

VESOUL.

GRAMMONT. — FAVERNEY. — FAUCOGNÉ.

Vesoul (*Visolium*, *Vesulum*, *Vesulium*), est bâti dans un bassin d'une grande fertilité, où coulent deux petites rivières qui y réunissent leurs eaux, et dont les limites sont dessinées par une ceinture de collines peu élevées, sur lesquelles s'étagent de riches vignobles. C'est au pied de la Motte, la plus haute de ces collines, que s'étendent et s'enchevêtrent les rues du chef-lieu du département de la Haute-Saône. Nous ignorons l'époque de la fondation de Vesoul; il en est fait mention pour la première fois dans les actes de saint Adelphe (899). A la fin du xe siècle, Henri, duc de Bourgogne, l'assiégea conjointement avec Lambert, comte de Châlons, et s'en rendit maître. Par acte de 1183, la comtesse Béatrix, femme de Frédéric Barberousse, reconnut tenir son château comme fief de l'Église de Besançon, à laquelle les empereurs l'avaient précédemment inféodé, ainsi que nous l'apprend le règlement de Mayence, sous Henri III. Après la division du comté de Bourgogne, en bailliages d'Aval et d'Amont, par le duc Philippe-le-Hardi, Vesoul devint le siége de ce dernier, et plus tard d'un présidial; aux réunions des États le lieutenant-général de son ressort siégeait comme président-né de la chambre du Thiers, et jouissait du droit de demeurer assis, tandis que les maires des quatorze villes et les députés des vingt prévôtés, qui composaient la représentation de la bourgeoisie, se tenaient debout à ses côtés et derrière son fauteuil. Par lettres-patentes de 1540, Charles-Quint, en récompense de la belle conduite de ses habitants, pendant les guerres que fit éclater la succession de Charles-le-Téméraire, érigea Vesoul en mairie, avec haute, basse et moyenne justice.

L'histoire militaire de cette ville est féconde en grands désastres. En 1360, les bandes d'Anglais connues sous le nom d'*Écorcheurs*, après avoir longtemps parcouru le bailliage d'Amont, *querant*, dit Olivier de la Marche, *victuailles et aventures*, s'emparèrent de la place, en passèrent tous les habitants au fil de l'épée et la réduisirent en cendres. A peine sortait-elle de ses ruines, qu'une troupe d'Allemands la détruisit de nouveau (1369). Afin de la mettre désormais à l'abri de pareils malheurs, les ducs de Bourgogne en firent réparer et augmenter les fortifications, et chargèrent un habile ingénieur, Jean de Rochefort, maître de leur artillerie, d'en diriger les travaux. L'événement montra que ces précautions étaient loin d'être superflues, et si, dans les guerres de la fin du xve siècle, elles n'empêchèrent pas Vesoul d'être pris par les Français, elles lui valurent du moins l'avantage de ne tomber en leur pouvoir qu'après toutes les autres places du comté. Une première tentative faite par le sire de Craon, général de Louis XI, pour s'en rendre maître, tourna entièrement à sa honte. Par une sombre nuit d'orage, Guillaume de Vaudrey, commandant de la place, fit une sortie à la tête

de la garnison et des habitants, culbuta les Français dans leurs quartiers et les mit en une déroute complète. Ceux qui échappèrent au fer des Bourguignons se noyèrent, en fuyant, dans la Saône, ou furent massacrés isolément par les habitants des campagnes (1478). Impatients de venger cet échec, les Français se présentèrent, la même année, devant la place avec des forces considérables, et cette fois elle succomba, après une belle défense dont l'honneur revient surtout à Herman de Vaudrey, commandant du château, et au capitaine de la ville, Nicolas de Mont-Saint-Ligier. Ses habitants furent « prins prisonniers, occis, ransonnés et détruits », et leur malheureuse ville livrée aux flammes et laissée, selon le mot d'un chroniqueur, « comme champestre. » Le château de Marteroy et tous les villages et bourgs de la banlieue furent également réduits en cendres. Dans le cours de la même guerre, l'armée de Louis XI s'empara de Vesoul une seconde fois; mais les Bourguignons l'avaient déjà reconquis, quand le traité de Senlis mit fin aux hostilités (1493).

A partir de cette première occupation de la Franche-Comté par les armes françaises, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, la province ne fut le théâtre d'aucune guerre, et cependant cette période doit compter parmi les plus désastreuses de son histoire. Chaque année, de nouvelles troupes d'Impériaux qui se rendaient en Italie, ou d'Espagnols qui allaient grossir en Flandre les rangs de l'armée de Farnèse ou de Spinola, traversaient le comté en s'y comportant comme en pays ennemi. D'autres fois, c'étaient des bandes d'Allemands que le duc des Deux-Ponts, l'Électeur Palatin et les autres princes luthériens de l'Empire envoyaient ou conduisaient au secours des calvinistes de France, ou bien encore l'armée des Guise qui, sous prétexte de poursuivre ceux-ci, s'avançait jusqu'au cœur de la province en commettant sur son passage toutes sortes de violences et d'excès. Plus qu'aucune autre ville du bailliage d'Amont, Vesoul eut à souffrir de l'indiscipline de ces diverses bandes, lesquelles semblaient ne reconnaître de chefs que pour leur désobéir. Dès 1524, la place serait probablement tombée au pouvoir des anabaptistes d'Alsace, qui en désolèrent tous les environs, si Marguerite d'Autriche n'eût averti à temps les bourgeois de se tenir sur leurs gardes. En 1557, une armée allemande, forte de dix mille lansquenets et de douze cents reîtres, se trouvant de passage près de Vesoul, se mutina contre son chef, le baron de Polviller, en demandant, à grands cris et avec menaces, son arriéré de solde ou le sac de la ville. Polviller, n'ayant pas d'argent à leur donner, dut en passer par tout ce qu'ils exigeaient. Déjà les échelles étaient prêtes; les lansquenets n'attendaient plus que le signal de l'assaut, quand une éruption de la source appelée *Frais-Puits*, causée par une pluie de vingt-quatre heures, inonda subitement toute la plaine. Ces débordements du Frais-Puits sont fréquents et ont reçu le nom de *Mer de Vesoul.* Frappée de terreur à la vue d'un tel phénomène, qui semblait tenir du prodige, l'armée de Polviller se débande et fuit dans toutes les directions, abandonnant ses bagages, son artillerie, et « chose incrédible entre les Allemands », dit Gollut, « les bouteilles même et les barrils. » Quelques années après, le duc de Wolfgand passant par le bailliage d'Amont, en amenant à Coligny une armée allemande, ravagea encore une fois tous les environs de Vesoul, et brûla en partie Faverney (1569).

Ce ne fut là, toutefois, que le prélude des maux qui allaient fondre sur la ville. En 1586, la peste y exerça de si cruels ravages, que, l'année suivante, on n'y comptait pas plus de cinquante habitants, les autres ayant fui dans les bois ou ayant péri victimes du fléau. En 1595, Tremblecour vint l'assiéger avec une armée de cinq à six mille Lorrains et Français. Le commandant de la place n'avait à leur opposer que deux compagnies de milices bourgeoises : il capitula, dès la première sommation, et s'engagea à payer à l'ennemi une contribution de guerre de douze mille écus, ainsi qu'à lui abandonner toutes les marchandises des étrangers déposées dans la ville. Ces conditions ayant été acceptées de part et d'autre, et scrupuleusement remplies par les bourgeois, Tremblecour entra dans la place avec son armée qui s'y livra à toutes sortes de désordres, quoiqu'une des clauses de l'acte de capitulation stipulât en termes précis qu'il n'y aurait de la part des Lorrains « ni vol, ni meurtre, ni violence. » Pendant ce temps, le colonel Cornini, lieutenant de Tremblecour, assiégeait le bourg de Noroy-l'Archevêque, situé à peu de distance de Vesoul, et menaçait de le détruire de fond en comble, si ses habitants ne lui payaient, dans un court délai, une forte somme pour leur rançon. A cette nouvelle, plus préoccupés du triste sort qui attendait leurs voisins que de leur propre misère, les Vésuliens envoyèrent au terrible chef lorrain leur or, leur argent, leur vaisselle, les bagues et les bracelets de leurs femmes; mais ils ne parvinrent pas à sauver Noroy, que Cornini brûla, sous prétexte que la taxe n'avait pas été payée assez promptement. L'arrivée de D. Velasco, connétable de Castille, à la tête d'une forte armée de Comtois et d'Espagnols, mit seule fin à tant de calamités. Assiégé à son tour dans Vesoul, Tremblecour ne put défendre qu'un jour la ville, mais il se maintint près d'un mois dans le château, et ne se rendit que faute d'eau, et après avoir vu un de ses lieutenants, de Loupy, tué à ses côtés d'un coup de mousquet. Après l'évacuation de la citadelle par les Lorrains, qui en sortirent avec armes et bagages, le marquis de Fuentès la fit raser comme étant d'un entretien trop coûteux. La même année, Henri IV entra dans la place sans opposition, et taxa les bourgeois à une somme considérable.

Durant la guerre suédo-française, Vesoul eut de nouveaux malheurs à déplorer. En 1638, la famine y fut telle, que l'armée de Charles de Lorraine ayant pris ses quartiers dans les environs, fut réduite à déterrer le bétail pour en faire sa nourriture. Les historiens racontent qu'un chirurgien, qui venait de faire à un soldat l'amputation d'une main, la demanda pour son salaire et la mangea. Rançonné, en 1641, par le comte de Grancey, et, en 1643, par le comte de La Suze, Vesoul fut assiégé, l'année suivante, par Turenne, qui souilla sa gloire en laissant, au mépris des termes positifs de l'acte de capitulation, ses soldats égorger, dans le couvent des Annonciades, un grand nombre d'enfants et de femmes qui y avaient cherché un asile contre leur fureur. Telle fut l'avidité du vainqueur, que les malheureux Vésuliens se virent forcés, pour la satisfaire, d'engager leurs vases sacrés et de vendre les cloches de leurs églises. Les villes et bourgades des environs ne furent pas plus épargnées : c'est ainsi que dans l'espace de cinq ans Jonvelle fut pris par Weimar, repris pour le compte de l'Espagne par Galas et Piccolomini, et enfin brûlé par Grancey (1637-1642). Dans les deux guerres d'invasion, sous le règne de Louis XIV, Vesoul, qui était entièrement deman-

telé, n'entreprit pas même de se défendre; Faucogné, refusa d'ouvrir ses portes au vainqueur et expia cruellement sa résistance. Après trois jours de siége, le comte de Resnel prit la place d'assaut, en passa au fil de l'épée tous les habitants et la réduisit en cendres (1674).

Depuis le règne de Louis XIV jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les annales de Vesoul offrent peu d'intérêt. En 1789, les habitants de cette ville s'étant prononcés avec une excessive chaleur pour les idées de la révolution, une partie d'entre eux fut victime d'un attentat dont il n'existe pas deux exemples dans notre histoire. De Memmay, seigneur de Quincey, invita à une fête nationale la garnison et les bourgeois, qui s'y rendirent en grand nombre, et, pendant qu'ils s'abandonnaient au plaisir, cet homme farouche fit sauter son château avec tous ceux qui se trouvaient dedans, au moyen de tonneaux de poudre dont il avait rempli ses caves. Ce crime atroce, dénoncé à l'Assemblée Constituante, y excita, ainsi que dans la France entière, une immense indignation; mais il n'en demeura pas moins impuni, grâce à la négligence qu'apporta le gouvernement de Louis XVI à solliciter des cours étrangères, où on le supposait réfugié, l'extradition du seigneur de Quincey. En 1814, les souverains d'Autriche, de Russie et de Prusse eurent pendant quelque temps leur quartier général à Vesoul.

La ville de Vesoul a perdu son bailliage, son présidial, sa maîtrise des eaux et forêts et ses communautés de Capucins, d'Annonciades, de Visitandines, etc.; elle est, en échange, le siége de la préfecture de la Haute-Saône et d'un tribunal de première instance: l'instruction y est toujours florissante; elle a un collége communal, une société d'agriculture, sciences et arts, et une bibliothèque publique dans laquelle sont classés plus de vingt-un mille volumes, et que les savants Vésuliens s'appliquent à enrichir avec une infatigable ardeur. Vesoul ne possède aucun édifice ancien; le palais de justice, l'hôtel de ville et les casernes sont des constructions du dernier siècle. Le commerce, assez étendu de cette ville, consiste en grains, fers, fourrages, chapellerie et cuirs de qualités supérieures. Elle s'honore d'avoir produit *Simon Renard*, ambassadeur de Charles-Quint en France et négociateur du mariage de Marie d'Angleterre avec Philippe II; *Balin*, historien et poëte, auteur d'une histoire des guerres des Flamands contre les Espagnols; les bénédictins *Labbe* et *Villiers*, historiens, l'un de Luxeuil, l'autre de son abbaye; et l'astronome *Beauchamp*, l'un des savants de l'expédition d'Égypte. Vesoul a donné en outre au parlement de Dole neuf présidents et trente-six conseillers. *Richardot*, évêque d'Arras, qui fut une des lumières du concile de Trente; le colonel *de La Verne*, l'intrépide défenseur de Dole, en 1636; le bénédictin *Berthold*, un des principaux bollandistes; et *Bureau de Puzy*, président de l'Assemblée Constituante, auquel est dû en grande partie le travail de la division du royaume en départements, sont nés dans les environs de Vesoul. Les armes de la ville étaient en chef, *d'azur au lion d'or, semé de billettes de même*, et en pointe, *de gueules au croissant d'argent*. Sa population actuelle est de 6,768 habitants; l'arrondissement en renferme 115,409, et le département 347,627.

L'ancienne prévôté de Vesoul embrassait plusieurs bourgs et villes d'une certaine importance historique. Nous mentionnerons seulement Scey-sur-Saône, dont

les seigneurs tiennent une place brillante dans le nobiliaire du comté; Port-sur-Saône, l'ancien *Portus Lucinus* ou *Abucinus*, jadis chef-lieu de canton des Portisiens; Grammont qui a donné son nom à une maison illustre, branche de celle de Granges; enfin Faverney, où une sœur de saint Widrad fonda, au commencement du VIIIe siècle, une célèbre abbaye de femmes. D'après Frédégaire, ce fut aux environs de Faverney que Brunehilde fit égorger le patrice Velfe. Cette petite ville est connue aussi par le miracle des deux hosties, qui, lors de l'incendie dans lequel périt son église abbatiale, furent seules respectées des flammes (1608). On y compte 1,400 âmes environ.

Quoique Faucogné soit actuellement de l'arrondissement de Lure, nous ne séparerons pas son histoire de celle de Vesoul, dont ses seigneurs étaient vicomtes. Ce bourg, dont la population ne s'élève pas aujourd'hui à plus de 1,500 habitants, était autrefois une des quatorze mairies du comté. Ses bourgeois, qui passaient pour les plus belliqueux de la province, donnèrent des preuves de bravoure en cent occasions, et entre autres à la journée d'Héricourt sous Charles-le-Téméraire, où il en resta les neuf dixièmes sur le champ de bataille. Les sires de Faucogné étaient de la première noblesse de Bourgogne, et se qualifiaient encore, au XVIe siècle, vicomtes par la grâce de Dieu. L'un d'eux, Jean III, avait été honoré de la main d'Isabelle de France, fille de Philippe-le-Long. [1]

GRAY.

Gray (du celtique *grael*, port, passage, d'après Du Cange) est mentionné pour la première fois dans la légende de l'évêque Miget vers la fin du VIIe siècle. Trois cents ans plus tard, ce n'était encore qu'un simple village, dont Lélalde, comte de Bourgogne, assigna les dîmes au chapitre de Besançon; mais son heureuse situation sur la Saône, à l'endroit même où cette rivière devient navigable, lui donna bientôt assez d'importance, et Ottenin ayant résolu de fonder une université dans ses états, choisit ce bourg pour en devenir le siége (1287). Gray avait été démembré de l'Empire, pour être inféodé par Henri III aux archevêques de Besançon, qui eux-mêmes en transmirent la terre, sous condition d'hommage, aux comtes de Bourgogne. Assiégée déjà, vers la fin du XIIIe siècle, par Étienne de Mâcon, et détruite, en 1360, au temps de Philippe-le-Hardi, par les Écorcheurs, la ville éprouva de nouveaux désastres sous le règne de Louis XI.

Pendant que Charles-le-Téméraire compromettait sa gloire au siége de Neuss,

1. Gollut, *Mémoires*. — Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*. — Edouard Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*. — *Recueils de l'Académie de Besançon*. — Béquillet, *Guerres des deux Bourgognes, sous Louis XIII et Louis XIV*. — Le P. Joly, *Lettres sur la Franche-Comté*. — D. Aug. Nicolas, *Conquête de la Franche-Comté en 1668*. — Girardot de Beauchemin, *Guerre de dix ans en Franche-Comté*. — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*. — *Annuaires de la Haute-Saône*

une armée de Lorrains et de Français, sous les ordres de Georges de la Trémouille, gouverneur de Champagne, s'avança jusqu'au cœur du bailliage d'Amont, prit et saccagea Champlitte aux portes de Gray que ses coureurs insultèrent, mais l'arrivée de troupes bourguignonnes les contraignit à se retirer de l'autre côté des Vosges (1474). Après la mort du duc Charles, Gray fut une des villes du comté dont les États, abusés par la fallacieuse promesse du mariage du dauphin avec la jeune princesse Marie, remirent les clés aux lieutenants de Louis XI. Le sire de Craon s'y trouvait, après la reprise des hostilités, quand il reçut la nouvelle qu'Hugues de Châlons et son neveu le prince d'Orange s'avançaient par deux routes différentes pour venir l'assiéger. Aussitôt il se met en campagne afin d'empêcher leur jonction, les rencontre au pont de Magny, et remporte sur eux une victoire sanglante et vivement disputée. Deux des généraux ennemis, Hugues de Châlons et le sire de Châtel-Guyon, demeurèrent entre les mains du vainqueur, et douze cents de leurs meilleurs soldats sur le champ de bataille. Après avoir poursuivi les fuyards jusqu'aux portes de Besançon, Craon venait de rentrer à Gray, quand une sédition qui éclata à Dijon et y nécessita sa présence, l'obligea à laisser au capitaine Salazard le commandement de la garnison, forte de dix-huit cents hommes. Claude de Vaudrey entretenait depuis quelque temps des intelligences avec les bourgeois de la ville. L'absence du gouverneur lui sembla une occasion favorable pour les mettre à profit.

C'était en 1477. Vaudrey réunit à la hâte un corps de mille Suisses et Allemands, traverse la Saône, à la faveur d'une nuit d'orage, sous les murs même de la place, dresse ses échelles et prend la ville d'escalade, sans que le bruit des moulins et du vent permette aux assiégés de rien entendre. Cependant la garnison s'éveille, court aux armes; on se bat à outrance dans les rues. Attaqués à la fois par les troupes de Vaudrey et par les bourgeois, les Français mettent le feu à la ville afin de pouvoir au moins, aux lueurs de l'incendie, discerner leurs ennemis. A la vue de leurs maisons en flammes, les Graylois redoublent d'efforts et parviennent à rejeter dans la citadelle Salazard avec le peu de soldats qui lui restent. Ivres de colère et de vengeance, ils repoussent l'offre que leur fait celui-ci de payer son *pesant* d'or pour sa rançon, et embrasent eux-mêmes la grande tour du château. En ce moment l'intrépide capitaine voyant de tous côtés la mort autour de lui, ne prend conseil que de son désespoir : à la tête de quelques soldats déterminés, il s'élance au milieu des flammes, s'ouvre, l'épée à la main, une route sanglante à travers les rangs des bourgeois et des Allemands, et sort de la ville le corps à moitié brûlé et chargé de blessures. Ce siége mémorable est le seul que Gray eut à soutenir, pendant toute la durée de cette guerre.

Après les revers des Français en Italie, en 1513, ce fut sous les murs de Gray que les comtes de Montbéliard et de Furstemberg vinrent, à la tête d'une nombreuse troupe d'Allemands, se joindre aux Suisses qui allaient assiéger Dijon. Telle était, depuis la dernière guerre, la haine du nom français dans le comté, qu'en dépit de la neutralité convenue, l'année précédente, entre les deux Bourgognes, une foule de bourgeois de Gray et des autres villes du bailliage d'Amont passèrent la Saône avec les confédérés. Les prêtres eux-mêmes prêchaient, comme une croisade, la levée de boucliers en promettant force indulgences à quiconque pren-

drait les armes. La crainte de représailles de la part des Bourguignons décida le roi d'Espagne à faire réparer, sous la direction d'Ambroise de Precipiano, les fortifications de la ville. Quelques années après, vivement préoccupé de l'importance stratégique de Gray, Charles-Quint recommanda à son fils, dans les instructions qu'il lui laissa en abdiquant le trône d'Espagne, de ne rien négliger pour pourvoir à sa défense. Philippe II suivit ce conseil et n'eut point à s'en repentir. Gray fut, en effet, la seule ville du pays d'Amont qui, en 1595, ne tomba pas au pouvoir de Louis de Tremblecour. Après avoir chassé en peu de jours de Gy et de Champlitte les bandes lorraines et fait pendre aux fenêtres du château de Pesme toute la garnison de ce bourg, le connétable de Castille se rendit à Gray, où il trouva Mayenne; et tous deux ayant traversé la rivière s'avançaient en Bourgogne, quand Henri IV les arrêta à Fontaine-Française. On sait ce qui arriva alors: deux ou trois heures de combat suffirent pour intervertir les rôles et faire passer l'offensive aux Français. Gray, assiégé par le roi en personne, ouvrit ses portes dès la première sommation.

En 1668, la ville ne tomba au pouvoir des Français qu'après toutes les autres places de la province. Maître déjà du reste du comté, Louis XIV vint établir son quartier général sous ses murs. Une grande agitation régnait parmi les habitants divisés en deux partis, dont l'un, celui de la bourgeoisie, demandait qu'on capitulât incontinent, tandis que l'autre, composé du marquis de Lullin, commandant de la place, du maire et du bas peuple, voulait tenir jusqu'à la dernière extrémité. Le marquis d'Yenne, gouverneur de la province, au nom du roi d'Espagne, et Jean de Watteville, envoyés tous deux par Louis XIV comme parlementaires, donnèrent, par leurs intrigues, gain de cause aux partisans de la capitulation. Les historiens rapportent que le maire présentant au roi les clefs de la ville, lui adressa ces courageuses paroles : « Sire, votre conquête serait plus glorieuse, si elle vous avait été disputée. » Quelque temps après, dans la prévision de la paix d'Aix-la-Chapelle, les Français démantelèrent entièrement la place, de sorte, dit Montglat, *qu'on y entrait à cheval de tous les côtés.* Ainsi ouverte, elle tint trois jours, en 1674, devant le duc de Navailles. Depuis cette époque, les annales de Gray sont sans intérêt.

La ville de Gray portait en chef *d'azur au lion d'or semé de billettes de même*, et en pointe *de gueules à trois flammes d'or posées deux et une.* Elle avait, avant la révolution de 1789, un des grands bailliages de la province, un présidial et dix communautés religieuses : Cordeliers, Carmes, Capucins, Ursulines, Carmélites, Tiercelins, Dames de la Visitation, Annonciades, Sœurs de l'ordre du Saint-Esprit, etc. Devenue le siége du deuxième arrondissement de la Haute-Saône, elle possède aujourd'hui un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un collége et une société d'agriculture. Sa population, un peu plus forte que celle de Vesoul, s'élève à 7,200 habitants, et celle de l'arrondissement à 90,796. Le port de Gray est un des plus riches entrepôts de l'est pour les marchandises du midi. Le commerce de la ville, très-important, consiste surtout en grains, farines, merrains et fer. Indépendamment de ses moulins à blé, à tanner le cuir et à fouler le drap, sa magnifique usine, qui est un des plus beaux établissements de ce genre en Europe, renferme une scierie et une huilerie d'un produit considérable.

Gray a donné le jour à *Nicolas du Ban*, secrétaire d'État sous Louis XI, au minéralogiste *Romé de Lille*, et au peintre *Deroges*, fondateur de l'école de Dijon. Outre la célèbre famille des princes d'Achaïe et de Morée, qui était issue de la petite ville de Champlitte et en portait le nom, l'arrondissement a produit un grand nombre d'hommes remarquables. On distingue parmi les principaux : *Guillaume de Beaujeu*, l'un des plus illustres grands maîtres du Temple ; le ménestrel *Hue de Braye-Selves;* le poëte *Dumonin*, dont Gabriel Naudé a dit qu'il n'était *qu'esprit et feu; Richardot*, archevêque de Malines, un des négociateurs de la paix de Vervins; *Henri Boguet*, auteur d'un ouvrage fort curieux sur la sorcellerie, sous le titre de *Discours exécrable des sorciers; Louis Gollut*, le dernier chroniqueur qui ait parlé la langue de Joinville et de Froissart; le conseiller *Mathieu*, historiographe de France sous Henri IV; le marquis de *Bay*, lieutenant-général des armées d'Espagne, qui gagna la bataille de Gudina sur Galowai, et mourut vice-roi d'Estramadure ; *Gauthier*, auteur de Noëls intéressants en patois de Besançon ; le *P. Chrysologue*, géologue et astronome distingué ; le bibliographe *Laire; Ballyet*, évêque de Babylone et consul de France à Bagdad, où la peste l'enleva, en 1773 ; le vicomte *de Toulongeon*, qui a joué un rôle à l'Assemblée Constituante ; le chirurgien *Boy*, auteur de l'hymne *Veillons au salut de l'empire;* et le célèbre chirurgien baron *de Percy*.[1]

LURE. — LUXEUIL.

Lure (*Luthera*, de *lutum*, marais), chef-lieu du troisième arrondissement de la Haute-Saône, est situé sur la rive gauche de l'Ognon, au milieu d'une belle plaine arrosée par cette petite rivière. Nous ne savons rien sur son histoire avant le commencement du VII[e] siècle, époque à laquelle saint Déicole ou Desle, disciple de saint Colomban, en fonda l'abbaye. Vers 937, les Hongrois détruisirent de fond en comble la ville et le monastère. Dès cette époque, jusqu'au temps de Charles-le-Téméraire, Lure ne fut le théâtre d'aucun événement digne d'être relaté. Après la bataille d'Héricourt, les Allemands se répandirent dans tout le pays des environs, et y exercèrent de grands ravages (1474). Trois ans après, ils revinrent de nouveau et la mirent encore à feu et à sang; mais cette fois, comme la première, ils se retirèrent sans attaquer la ville (1477). Moins heureuse, à l'époque de la guerre de dix ans, elle fut prise durant le fameux siége de Dole par le marquis de Grancey, qui en abandonna le pillage à ses soldats (1636). Devenu maître de la Franche-Comté, Louis XIV conçut le dessein d'etablir à Lure

1. Dunod, *Histoire du comté de Bourg.* — Gollut, *Mémoires.* — Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté.* — Cretin, *Histoire de Gray.* — *Memoires et documents inédits sur l'histoire de Franche-Comté.* — *Mémoires* de Montglat. — Pelisson, *Histoire de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV.* — *Annuaires de la Haute-Saône.*

un vaste entrepôt de munitions de guerre, mais ce projet, de la réalisation duquel les habitants de la ville espéraient beaucoup pour son accroissement, ne reçut pas même un commencement d'exécution.

L'histoire de l'abbaye de Lure est étroitement liée à celle du monastère de Luxeuil, dont elle était une dépendance ; les comtes palatins, les seigneurs de Ferrette et les Empereurs en eurent successivement la protection et gardienneté. Jusqu'à sa sécularisation, accomplie en 1765, ses abbés portèrent le titre de princes du saint-empire ; mais ils conservèrent moins longtemps leur souveraineté et leurs droits de régale dont Louis XIV les força, vers la fin du XVIIe siècle, à se dépouiller en sa faveur.

Luxeuil (*Lixovium*, nom dérivé peut-être du celtique *Lug-swi*, eau chaude), est située à l'extrémité d'une plaine fertile arrosée par les deux petites rivières du Brenchin et de la Lanterne. On la regarde avec raison comme l'une des plus anciennes cités du comté de Bourgogne. La voie romaine, qui passe à un mille de distance de Luxeuil, en se dirigeant vers Saint-Loup, les nombreux débris d'antiquités qu'on découvre chaque année sur son territoire, tels que chapiteaux, colonnes milliaires, ruines d'aqueducs, et surtout l'inscription qui constate que César ordonna à Labiénus de restaurer les thermes de cette ville, suppléent au silence des historiens et ne permettent pas de douter de son existence avant l'arrivée des Romains dans le pays séquane. Nous ne savons toutefois rien de positif sur son histoire avant le VIe siècle, et sa destruction même par Attila n'est qu'une conjecture. En 590, quand saint Colomban quitta sa solitude d'Annegrai dans les Vosges, et vint s'établir sur le site de Luxeuil, cette ville était déserte et n'avait pour habitants, selon le moine Jonas, que des ours, des buffles et des animaux féroces. A la voix du religieux de Bancor, la première qui y eût retenti depuis plus d'un siècle peut-être, Luxeuil sortit comme par enchantement de ses ruines ; ses temples païens se relevèrent consacrés à un autre Dieu. La puissante éloquence de saint Colomban n'exerçait pas sur les esprits un moins grand ascendant que sa piété, et l'une et l'autre opéraient des miracles. De toutes les parties de la Gaule comme de toutes les classes de la société, une foule d'hommes accoururent et se pressèrent autour du vénérable anachorète. Bientôt le nombre en fut si considérable que les vastes bâtiments de l'abbaye ne suffirent plus à les contenir, et que la fondation de deux nouveaux monastères, l'un à Fontaine et l'autre à Lure, fut jugée nécessaire. Du fond de sa cellule, Colomban régissait à la fois ces trois pieuses maisons ; mais son zèle infatigable pour le service de Dieu ne lui permettait pas de contenir son activité dans d'aussi étroites limites. De temps en temps un anathème fulminé par le saint vieillard venait troubler le jeune roi Thierry, au milieu de ses débauches, ou l'orgueilleuse Brunehilde, son aïeule, au sein de sa puissance. Un jour il arriva que celle-ci, lasse de s'entendre appeler Jézabel, voulut châtier la téméraire insolence du nouvel Élie. En conséquence, elle envoya ses leudes s'emparer du saint homme pour le déporter en Irlande. Colomban obéit sans murmure aux ordres de la reine, dit un suprême adieu à ses moines, et laissa à son disciple prédilectionné, Eustèse, la direction des trois monastères (609).

La période qui s'écoula entre le départ de saint Colomban de Luxeuil et l'arrivée des Sarrasins en Bourgogne, peut passer pour la plus florissante de l'abbaye. Sous saint Valbert, successeur d'Eustèse, ses écoles étaient tellement renommées qu'on s'y rendait de toutes les parties de l'Europe. Vers la même époque, suivant un usage des temps mérovingiens, le monastère devint prison d'état; ce qui donna de l'importance à la ville, où dès lors furent nouées de grandes intrigues politiques. Victimes tous deux de révolutions de cour, Ébroin et saint Léger s'y trouvèrent réunis dans une captivité commune, et, n'ayant rien de mieux à faire, s'avisèrent de se jurer une indissoluble amitié (672-73). On sait comment Ébroin respecta son serment. Cependant Luxeuil continuait à prospérer, quand un jour les hordes sarrasines vinrent s'y abattre, et la ville disparut, ainsi que le monastère, au milieu de tourbillons de fumée et de flamme (732). A la suite de cette catastrophe, elle demeura inhabitée pendant quinze ans. Au bout de ce temps, quelques religieux, qui avaient échappé au fer des cavaliers d'Abd-el-Rahman, se hasardèrent à y revenir et relevèrent les murs de l'abbaye; mais cette œuvre de réédification s'accomplit avec une excessive lenteur. Charlemagne n'y épargna cependant pas sa sollicitude. Non content de rendre au monastère ses franchises et priviléges, dont les titres avaient péri, il les amplifia considérablement et fit à l'abbaye de riches et nombreuses donations. Lui-même se plaisait à entretenir une correspondance assidue avec les abbés et les religieux de Luxeuil, et ce fut par ses suggestions que, pour se vouer exclusivement à la prière et aux soins du culte, ils affermèrent à charge de mainmorte, aux habitants de la ville, les terres de l'abbaye, qu'eux-mêmes avaient jusque là cultivées. La substitution, par l'abbé Anségise, de la règle de saint Benoît à celle de saint Colomban, paraît aussi, bien que postérieure de quelques années à la mort de ce grand prince, avoir été accomplie d'après ses conseils (817).

Le IXe siècle ne devait pas se terminer sans que Luxeuil subît une troisième catastrophe, non moins terrible que les deux précédentes. En 888, des barbares venus d'Allemagne, lesquels ne peuvent être que les Normands de la station du Rhin, se jetèrent sur la ville, en massacrèrent tous les habitants et la livrèrent aux flammes. Gibard, alors abbé, et la plupart de ses religieux tombèrent percés de flèches en tentant de fuir. Après cette nouvelle destruction, Luxeuil disparaît presque entièrement de l'histoire. Au commencement du XIIIe siècle, quand nous le retrouvons mentionné dans les chartes, deux incendies (1201, 1214) venaient de le réduire à un tel degré de dépopulation, qu'une bulle d'Honorius III, datée de 1222, le qualifia de simple village. Dès cette époque, l'histoire de Luxeuil se borne presque tout entière au récit des désastres que cette ville eut à éprouver. En 1289, l'abbé étant entré dans la coalition formée par Othenin, les bourgeois de Besançon et les seigneurs de Ferrette, contre Rodolphe de Hapsbourg, ce prince et Jean d'Arlai vinrent assiéger Luxeuil, qui ne leur opposa aucune résistance et fut cependant livré au pillage. Un siècle et demi plus tard, les compagnies du Dauphin mirent tout à feu et à sang aux environs de la ville, sans réussir à s'en emparer (1444). Moins heureuse, à l'époque des guerres de religion, elle tomba au pouvoir des reîtres, que le prince d'Orange et le duc de Wolfgand amenaient au secours des calvinistes de France, et les flammes la ravagèrent encore une fois (1569).

Ce ne fut là, néanmoins, que le prélude des maux qui allaient s'appesantir sur cette pauvre cité. En 1595, Louis de Tremblecour venait à peine d'en retirer ses troupes, qui y avaient commis les plus grands actes de violence, lorsque Henri IV vint exiger pour la rançon de ses habitants une somme considérable. Durant la guerre de dix ans, la peste, la famine, les dégâts causés dans tout le pays d'à l'entour par les bandes de Charles de Lorraine, plongèrent la population de Luxeuil dans un abîme de calamités ; pour surcroît de disgrâce, un corps de troupes françaises, commandé par Turenne, parut bientôt sous ses murs. Trop faibles pour tenter de se défendre dans une place presque dépourvue de moyens de résistance, les bourgeois capitulèrent, dès la première sommation, et obtinrent des conditions honorables (1644). Les choses se passèrent de même à l'époque des deux occupations de la Franche-Comté par les armées de Louis XIV. La révolution française n'a laissé à Luxeuil d'autres traces de son passage que la sécularisation de l'abbaye (1789).

Jusqu'au règne de Charles-Quint, en faveur duquel ils abdiquèrent leur souveraineté, se réservant toutes justices sans appel au parlement de la province (1534), les abbés de Luxeuil possédèrent de pleins droits de régale de second ordre. Après Eustèse et Valbert, dont nous avons parlé déjà, les plus illustres sont Anségise, auteur d'un recueil des capitulaires des premiers carlovingiens ; Thiébaud, troisième du nom, à qui est due la charte de commune de la ville (1291) ; le fameux cardinal Jouffroy, né à Luxeuil même ; Bonvalot, archevêque de Besançon et ambassadeur de Charles-Quint, lequel ne lui reconnaissait *guère moins de capacité, expérience et dignité*, qu'au chancelier de Grandvelle, son beau-frère ; Antoine de Grandvelle, évêque d'Arras ; et Coquelin, qui accomplit, au XVIIe siècle, la réforme de l'abbaye et y rétablit la vie commune, tombée depuis longtemps en désuétude. Saint Desle, saint Gal, saint Bertin, saint Valeri, fondateurs ou abbés de divers monastères ; Adson, qui a laissé entre autres écrits une vie de saint Valbert ; les archevêques de Besançon et de Reims, Donat et Nivard, etc., ont fait leur profession dans l'abbaye.

La population actuelle de Lure est de 3,058 habitants ; l'arrondissement en renferme environ 141,000. Le célèbre chirurgien *Dessault*, le savant historien de la Franche-Comté, *D. Grappin*, et le jurisconsulte *Vigneron*, successivement membre de la Convention, du Corps-Législatif et de la Chambre des Députés, sont nés aux environs de cette ville. L'arrondissement de Lure est le plus industrieux de la Haute-Saône : on n'y compte, il est vrai, que sept hauts-fourneaux ; mais, sans parler des manufactures d'Héricourt, la magnifique papeterie de Saint-Bresson, les fabriques de mousseline de Vy-lès-Lure, celles de kirschwasser de Fougerolles-l'Eglise, les salines et houillères de Gouhenans, etc., suffisent, et au delà, pour justifier notre assertion.

Quant à Luxeuil, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lure, sa population ne dépasse pas le chiffre de 3,570 habitants. On voit quelques édifices remarquables dans cette petite ville : nous mentionnerons l'abbaye, bâtiment du XIVe siècle, affecté aujourd'hui à un séminaire ; l'ancienne maison des baillis, dont la construction date de la même époque, et qui est si intéressante par l'ad-

mirable hardiesse architecturale de son balcon ; enfin l'élégant hôtel du cardinal Jouffroy, élevé dans le cours du XVI[e] siècle. N'oublions pas, en terminant, le bel établissement thermal de Luxeuil, qui, chaque année, y attire un nombre assez considérable de visiteurs et de malades.[1]

LONS-LE-SAULNIER.

ARLAY. — SAINT-AMOUR. — ORGELET.

Actuellement chef-lieu du département du Jura, Lons-le-Saulnier (*Ledo Salnerius* ou *Salinarius*) n'était avant la révolution qu'un des six siéges de justice du bailliage d'Aval. Les débris d'antiquités romaines qu'on a trouvés sur son territoire, parmi lesquels on a remarqué de belles mosaïques, des tombeaux et des tuiles marquées au nom de l'architecte Clarianus, ont fait conjecturer que les Romains y avaient fondé quelque grand établissement pour l'exploitation de ses salines ou de celles du bourg de Montmorot situé à peu de distance. Un passage de Strabon, applicable aussi bien à Lons-le-Saulnier qu'à Salins, dans lequel le géographe d'Amasée nous apprend que les Romains recherchaient fort les viandes salées de la Séquanaise, vient à l'appui de cette supposition qui ne repose, du reste, sur aucune donnée historique. Nous n'accordons, en effet, guère plus de valeur à la légende, suivant laquelle Lons-le-Saulnier aurait vu naître saint Désiré, l'un des premiers évêques de Besançon, qu'à la tradition qui désigne la tour de Montmorot comme ayant servi de prison à Chlotilde, après le meurtre de son père par Gondebaud. Ces deux circonstances n'ont assurément rien d'impossible ; mais l'histoire discute les faits et non les possibilités. Nous inclinons cependant à croire que la fondation ou plutôt le rétablissement des salines de Lons-le-Saulnier est bien antérieur au IX[e] siècle, dans le cours duquel nous les trouvons mentionnées pour la première fois. Vers ce temps, et plusieurs années encore après, la ville était divisée en deux bourgs indépendants l'un de l'autre, qui tous deux furent affranchis vers la fin du XIII[e] siècle, le premier par les seigneurs de la maison de Châlon, et le second par Henri de Vienne. Les chartes de commune d'Orgelet, de Bletterans, d'Arinthod et de Montmorot remontent à la même époque.

Jusqu'au règne d'Henri IV, l'histoire de Lons-le-Saulnier n'offre aucun intérêt : il en est de même de celle des villes et bourgs des environs, sur lesquels nous n'avons, pendant la même période, que des renseignements insignifiants ou

1. Gollut, *Mémoires*. — Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*. — Le même, *Histoire de l'église de Besançon*. — *Bollandistes*. — Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*. — Duvernoy, *Ephémérides de Montbéliard*. — *Documents inédits sur l'histoire de Franche-Comté*. — *Recueils de l'académie de Besançon*. — *Revue Franc-Comtoise*. — *Annuaires de la Haute-Saône*.

fort vagues. Le seul fait de leurs annales qui mérite d'échapper à l'oubli se rattache aux événements militaires du règne de Louis XI : le sire de Craon assiégea Arlay, et, après une longue résistance, prit cette place d'assaut. Il en passa tous les habitants au fil de l'épée, et fit décapiter sur la brèche même le commandant de la garnison bourguignonne, Aymar de Boujailles, dont la tête fut clouée par son ordre à la porte du château. En 1595, Arlay fut de nouveau saccagé par les Français; Château-Châlon éprouva le même sort et fut de plus réduit en cendres.

Henri IV en personne était à la tête de ses troupes. Les Lédoniens, craignant de s'exposer aussi à la vengeance du roi, s'ils tentaient la moindre résistance, acceptèrent, sans discussion, toutes les conditions qu'il lui plut de leur imposer, et s'engagèrent à lui payer une somme de vingt-cinq mille écus, ainsi qu'à lui livrer le baron de Pimorin présent alors dans leurs murs. Henri IV était violemment irrité contre cet officier, qu'il accusait de s'être exprimé sur son compte en termes injurieux : à la nouvelle du péril auquel il se trouvait exposé, Pimorin se crut perdu, et, sans plus attendre, il quitta la ville sous des habits de femme. Le roi apprenant son évasion, qu'il soupçonnait les bourgeois d'avoir favorisée, éclata en menaces et fit immédiatement sonner le boute-selle, pour marcher sur la ville. En ce moment arrivaient au quartier général les deputés de la bourgeoisie, apportant la contribution convenue. Étonné de voir, au lieu des quarante Suisses, qui devaient seuls entrer dans la place, l'armée s'ébranler tout entière, l'un d'eux, Després, se hasarda à demander au roi, dans les termes les plus respectueux, *baguette blanche*, c'est-à-dire vie sauve pour la garnison et les habitants; mais il n'obtint d'autre réponse que la menace de le faire *brancher* à un arbre, s'il ne se taisait aussitôt. Henri IV entra ensuite dans la ville, où son armée commit toute sorte de désordres, et en partit le même jour pour Lyon, où l'attendait Gabrielle d'Estrées. D'Aussonville, auquel il en laissa le commandement, traita les bourgeois avec une excessive dureté, et n'évacua la place, à l'approche du connétable de Castille, qu'après avoir réduit en cendres le faubourg et l'église de Saint-Désiré, ainsi que le couvent de Sainte-Claire. Pendant que ces événements se passaient à Lons-le-Saulnier, un détachement de l'armée française prenait, la nuit, Sellières par escalade, tandis que d'autres troupes du roi enlevaient, après une longue résistance, et détruisaient de fond en comble le château d'Oliferne, près d'Arinthod (1595).

Dans la guerre gallo-suédoise, Lons fut plus maltraité encore par l'ennemi. La peste de 1629 venait à peine d'y cesser ses ravages, quand le duc de Longueville prit d'assaut la ville et l'incendia. Bletterans, bourg considérable des environs, protégé par sa position au milieu de marais impraticables, tint longtemps et finit par succomber; Saint-Amour fit une défense héroïque. L'ennemi y ayant pénétré de vive force, se vit contraint de livrer un combat dans chaque rue et d'enlever chaque maison l'une après l'autre. Encouragées par l'exemple de leur jeune comtesse, les femmes des bourgeois apportaient jusqu'au milieu de la mêlée des balles aux combattants, et plus d'une reçut ainsi des blessures glorieuses. La garnison du château de Montaigu, lequel domine Lons-le-Saulnier et a été construit, au XIIe siècle, pour la protection de ses salines, ne demanda à capituler que lorsqu'un ravelin entier eut été emporté par l'artillerie du comte de Guébriant; elle

obtint des conditions honorables. Quant au fort lui-même, le général français ne jugeant pas à propos d'y placer des troupes, ordonna qu'on n'y laissât pas pierre sur pierre (1637). Le baron d'Arnans le releva à la hâte, en 1670, et en confia le commandement au capitaine Prost, surnommé Lacuson, qui le défendit à deux reprises avec autant de succès que d'intrépidité contre un corps de troupes françaises, commandé par le vicomte de Courval. On nous permettra, ici, un mot sur Lacuson : nulle part il ne sied mieux d'en parler que dans une histoire de Lons-le-Saulnier. Méconnu de tout son siècle, sauf peut-être de Louis XIV, qui lui offrit le grand cordon, s'il voulait déposer les armes, cet homme fameux a été placé par l'histoire au rang de ces héros dont l'âme, si grande qu'elle fût, n'a pu contenir d'autre sentiment que leur patriotisme, et qui se sont élevés par leurs actions, comme d'autres par leur génie, au-dessus de l'humanité. Lacuson appartient, en effet, à la famille des Witikind, des Scanderberg, des Sampiero d'Ornano. Partout présent et partout invisible, toujours en fuite, quoique toujours vainqueur, tour à tour lion et renard, prenant d'escalade les plus hautes forteresses ou se glissant, la nuit, comme un serpent, à travers les crevasses de leurs murailles, respecté des balles et se jouant avec le péril quel qu'il fût, comme avec un être inoffensif, il tint en échec pendant dix ans Richelieu et Weimar, et dans un moment où les armées du roi d'Espagne se blottissaient derrière les murs des villes, semblant n'avoir d'autre souci que de ne pas attirer l'attention du vainqueur, il fut leur seule armée qui ne cessa de tenir la campagne, et que ni Longueville, ni Guébriant, ni Grancey, ne purent vaincre.

Depuis la fin de la guerre de dix ans jusqu'à la révolution, rien de mémorable ne s'est passé à Lons-le-Saulnier. En 1789, les paysans de la banlieue brûlèrent plusieurs châteaux des environs de la ville. L'année suivante vit s'y organiser la *Société populaire des Amis de la Constitution*. A la fin de l'année 1792, le district de Lons-le-Saulnier, dont la population mâle ne dépassait pas le chiffre de 4,783 citoyens, en comptait 2,350 dans nos armées. Durant le procès de Louis XVI, la société des *Amis de la Constitution* demanda à la Convention que le roi fût condamné à mort et exécuté dans les vingt-quatre heures (1793). Le tribunal révolutionnaire, installé à Lons-le-Saulnier, signala son entrée en fonctions en faisant arrêter en un seul jour soixante-treize personnes, tant nobles que prêtres et fonctionnaires; mais le sang d'aucune d'elles ne coula sur l'échafaud. Cette conduite ferme et modérée à la fois fut approuvée par la Convention, qui décréta que le département du Jura avait *bien mérité de la patrie*. Cependant, quelque pure de tout excès qu'eût été jusqu'alors la révolution à Lons-le-Saulnier, une violente réaction s'y préparait contre elle : cette cité allait devenir un des principaux foyers de la ligue fédéraliste. En juin, les administrateurs du Jura, auxquels la Convention reprochait d'être *trop feuillantisés*, déclarent ne plus la reconnaître, dissolvent par force la *Société populaire*, dont les principaux membres sont jetés en prison, décrètent l'achat de six mille fusils et de quatre-vingt mille boulets, et annoncent l'intention de marcher sur Paris pour briser le gouvernement central. Cette révolte, sans conséquences graves, ne tarda pas à être comprimée. Dès les premiers jours de septembre, les représentants du peuple Bassal et Bernard de Saintes firent pacifiquement leur entrée

dans la ville; ils destituèrent l'administration, dont les chefs furent arrêtés, et rétablirent la *Société populaire* (1793). Ainsi replacé sous l'autorité de la Convention, Lons-le-Saulnier prit le nom de *Franciade*, qu'il conserva jusqu'au neuf thermidor. Après la chute du parti jacobin, le club des *Amis de la Constitution* fut de nouveau dissous; ses membres les plus influents se virent arrêtés et traînés de tribunaux en tribunaux: pendant qu'on les transférait d'une prison à une autre, ils périrent assassinés presque tous par les *Compagnons de Jéhu et du Soleil* (1794).

En 1815, les habitants de Lons-le-Saulnier furent spectateurs du premier acte d'un drame dont le dénouement devait être sanglant et lugubre. Chargé par Louis XVIII d'arrêter Napoléon dans sa marche rapide à travers les populations du midi, le maréchal Ney arriva à Lons-le-Saulnier, pour y prendre le commandement des troupes mises sous ses ordres, au moment où l'empereur entrait à Lyon. Le 13 mars au matin, c'est-à-dire la veille du jour où il signa, en quelque sorte de sa propre main, son arrêt de mort, il était résolu encore, sinon à amener au roi, dans une *cage de fer*, l'ambitieux usurpateur, du moins à rester fidèle à ses nouveaux engagements. Dans la nuit du 13 au 14, son âme, susceptible d'erreur, mais incapable de déloyauté et de trahison, fut en proie à une cruelle anxiété. Vers deux heures du matin, un émissaire de Bertrand lui apporta des dépêches de l'empereur. Ney les lut et n'hésita plus. Quelques heures plus tard, quatre régiments de ligne assemblés sur la place de Lons-le-Saulnier attendaient l'arrivée du maréchal qui devait les passer en revue. Comme à l'approche d'un événement qu'on ne fait que pressentir, l'inquiétude se peignait sur tous les visages. Ney s'avança au milieu des troupes, entouré d'un brillant état-major, dont faisaient partie les généraux Bourmont et Lecourbe, et lut sa fameuse proclamation qui commençait par ces mots : « La cause des Bourbons est à jamais perdue. » Tel fut l'enthousiasme qu'excita ce manifeste dans les rangs des soldats, qu'on s'aperçut à peine que le maréchal de camp de Grivel, inspecteur des gardes nationales du Jura, venait, en guise de protestation, de briser son épée. On connaît le reste de cette histoire : l'entrevue de l'empereur et du *Brave des Braves*, Waterloo, la Chambre des Pairs, et ces autres fossés de Vincennes creusés aussi par un génie ennemi de la gloire de la France.

Lons-le-Saulnier portait, *coupé en chef et parti*, à droite, *de gueules à la bande d'or*, et à gauche, *d'or au cornet lié de gueules*. Cette ville, régulièrement bâtie, ne possède aucun édifice remarquable, si l'on en excepte l'église de Saint-Désiré, à raison de sa crypte, fort ancienne. Quant à l'église des Cordeliers, qui renfermait les sépultures des seigneurs de la maison de Châlon, au-dessus desquelles l'un d'eux, Philibert, suspendit le grand étendard de Rome, divers incendies l'ont entièrement détruite. La population actuelle de la ville est de 9,000 habitants; l'arrondissement en compte 109,231, et le département 316,884.

Lons-le-Saulnier a vu naître, entre autres personnages remarquables, le littérateur *Roux de Rochelle*, auquel on doit le poëme des *Trois âges*; madame *Franque*, morte à vingt-deux ans en laissant un nom dans la poésie et dans la peinture; *Rouget-de-Lisle*, auteur de la *Marseillaise*, et l'illustre général *Lecourbe*. L'arrondissement revendique le célèbre théologien *Guillaume de Saint-Amour*, mort en 1271 ; *Gui Baubet*, évêque de Langres, chancelier de France sous Charles-le-Bel; *Philibert*

de la Baume, ambassadeur de Charles-Quint auprès de Henri VIII ; *Mathieu Vaulchier*, roi d'armes de Charles-Quint et traducteur de plusieurs ouvrages de l'antiquité ; *Ferri-Guyon* et *Denis Delacroix*, qui tous deux, l'un au XVIe et l'autre au XVIIe siècle, s'élevèrent, d'une condition obscure, au grade de lieutenant-général des armées d'Espagne ; *Laurent François*, auteur de la Géographie dite de Crozat ; l'orientaliste *Jault*, mort en 1757 ; l'abbé *Regnault Outhier*, physicien distingué ; frère *Jacques Baulot* ou *Baulieu*, habile lithotomiste ; le fameux comte de *Saint-Germain*, ministre de la guerre sous Louis XVI ; l'érudit *Bourdon de Sigrais;* l'illustre anatomiste et médecin *Bichat*, à qui les Lédoniens ont récemment élevé une statue dans leur ville, et le comte de *Lezay-Marnésia*, connu comme administrateur et comme écrivain.

Une foule de lieux importants dans l'histoire de la Franche-Comté se groupent autour de Lons-le-Saulnier. Les principaux sont Orgelet, Andelot, Saint-Amour, Arlai et Baume-les-Messieurs. Orgelet était autrefois chef-lieu d'une terre fort riche dont dépendaient la Tour-du-Meix, où le cardinal de la Baume reçut le connétable de Bourbon, après sa fuite de France, et le château de Cressia, que Bussy-Rabutin a longtemps habité. A en juger par la physionomie celtique ou latine de la plupart des lieux avoisinant Orgelet, tels que Ceseria, Montjouvent, le Mont-Orgier avec ses deux plateaux des *grandes* et *petites danses*, etc., ce bourg doit remonter à une haute antiquité Le château d'Andelot, dans le canton de Saint-Julien, est le berceau de la célèbre famille de Coligny. D'après une légende, dont la valeur historique nous paraît fort contestable, Saint-Amour doit sa fondation au roi de Bourgogne, Gontran. Arlay est plus ancien et se trouve mentionné déjà, au commencement du VIe siècle, dans une charte de saint Sigismond, qui en fit donation au monastère d'Agaune. A Baume-les-Messieurs était un des principaux monastères de la province. On ne s'accorde ni sur la date de la fondation ni sur le nom du fondateur de cette maison célèbre, qui a compté parmi ses abbés saint Bernon, et le fameux Jean de Watteville, sorte de Bonneval et de Retz, mêlé de César Borgia, n'embrassant une profession que pour la quitter, et sortant de chaque profession par une issue sanglante, ambitieux de toutes les dignités, apostat de toutes les religions et traître à toutes ses patries. Un dicton populaire peint mieux le caractère de cet homme que toutes les phrases de Pélisson, qui nous en a laissé le portrait. « Les cendres de Watteville, disent les villageois des environs de Baume, ne se sont jamais refroidies et remuent une fois l'an. » Saint-Amour et Orgelet, tous deux chefs-lieux de canton, renferment, l'un 2,631 habitants, l'autre 2,284 ; Arlay en a près de 1,800. [1]

1. Édouard Clerc — Gollut, *Mémoires*. — Dunod. — Gilbert Cousin, *Brevis descript. Burgund. super*. — Chevalier, *Histoire de Poligny*. — Girardot de Beauchemin. — *Memoires* de Laubepin. — D. Aug. Nicolas, *Conquête de la Franche-Comté en 1668*. — *Documents inédits sur l'histoire de Franche-Comté*. — *Recueils de l'Académie de Besançon*. — Desiré Monnier, *Jurassiens recommandables*. — *Annuaires du Jura*. — *Moniteur Universel*.

PONTARLIER.

ROCHE-JEAN. — LA RIVIÈRE. — LES FOURGS. — JOUGNE.

Quand on va de Besançon en Suisse, par la route de Lausanne, après avoir gravi les hautes et froides sommités de Lavrine, où l'été le paysan laborieux ne récolte dans ses champs, comme dans les régions du Nord, que des gerbes d'orge et d'avoine, où l'hiver, des amas de neige arrêtent souvent voitures et chevaux, on descend dans une vaste campagne d'un terrain pierreux, d'un aspect monotone, entrecoupée çà et là par quelques collines et animée par quelques villages. Puis on traverse la petite rivière dormeuse du Drugeon et l'on entre au milieu d'une magnifique allée d'arbres qui, de chaque côté, étendent sur la route leurs rameaux centenaires.

A l'extrémité de cette allée royale, apparaît un large et majestueux clocher avec un balcon circulaire, sur lequel chaque nuit veille un gardien qui crie les heures comme dans les cités suisses. Autour de cette vénérable tour de la vieille église de Saint-Bénigne, que tous les habitants du pays saluent avec respect, s'étend, à droite et à gauche, l'une des plus anciennes villes de la Comté, l'une des plus remarquables par l'histoire de ses institutions, la jolie ville de Pontarlier. Un long faubourg la précède, faubourg curieux à étudier par le labeur qui l'occupe et l'industrie locale dont il est la plus vivante image. Ici, des ateliers de forgerons, de charrons, de selliers : là, les longues galeries en bois des tanneurs, les scieries de planches et les moulins, puis dans les cours, sous les remises, à la porte de chaque auberge, des centaines de voitures de granvalliers; celles-ci chargées de vins du Jura, celles-là d'étoffes de Lyon ou de denrées coloniales; d'autres de tonnes de fromages de Gruyère ou de longues poutres de sapin qui bientôt formeront le faîte d'un édifice ou vogueront sur les mers dans la charpente d'un vaisseau. Il n'est personne qui ne connaisse, pour les avoir rencontrés plusieurs fois sur les grandes routes, ces hommes au tempérament de fer qui, en toute saison, par la pluie et la neige, s'en vont pas à pas, avec leur blouse et leurs gros souliers, en tête d'une demi-douzaine de voitures, d'une des extrémités du royaume à l'autre. Non moins intelligents qu'infatigables, ils remplacent encore sur plusieurs points les canaux et les chemins de fer. Ils relient, par la sécurité de leurs transports, le Rhône au Rhin, l'Océan à la Méditerranée, les grandes villes de France aux grandes villes de Suisse et d'Allemagne. On les a vus, dans les temps de guerre, servir nos armées plus efficacement que les convois du train. Dans la terrible campagne de Russie, de tous les conducteurs de voitures mis en réquisition, ils furent les seuls qui s'avancèrent jusqu'à Wilna.

Mais nous voici devant une porte construite comme un arc de triomphe; au delà de cette porte se déroule, dans toute son étendue, la grande rue de Pontarlier, élégamment construite, large et droite, traversée d'un côté par les flots du Doubs et entourée par une enceinte de vertes collines, au-dessus desquelles

s'élèvent, dans leur austère majesté, les pentes ondulantes et les cimes nuageuses de l'Armont. Rien de plus riant et de plus pittoresque que cette belle large rue si propre et si coquette qui, d'un côté, touche à cette porte triomphale qui a remplacé ses anciens remparts, et de l'autre, à ces imposants boulevards de la nature, à ces escarpements des chaînes du Jura. La hauteur de Pontarlier à huit cent vingt-huit mètres au-dessus du niveau de la mer et le voisinage des montagnes donnent à cette ville, selon les diverses saisons de l'année, une variété de couleur, de mouvement, qu'on ne trouve point dans d'autres situations.

L'hiver, quand l'Armont et les collines qui s'y rejoignent, et les sapins qui les parsèment, et les toits des maisons et les sentiers de la plaine et des coteaux sont couverts de neige, quand par un jour paisible le soleil se lève sur un ciel azuré, toutes ces immenses nappes blanches reluisent à ses rayons comme des lames d'argent, se revêtent de teintes de pourpre, et çà et là brillent comme le saphir, étincellent comme le diamant. Alors les légers traîneaux glissent et volent sur les chemins durcis par le froid, polis comme le cristal. Mais voilà que les nuages noirs s'amoncellent à l'horizon ; un voile épais et sombre s'étend à la surface du ciel, une obscurité profonde enveloppe tout à coup la plaine et la montagne. La neige tombe silencieusement à flots serrés et continus, s'entasse sur les toits, barricade les chemins. Puis l'ouragan éclate en rugissements terribles, enlève cette neige en tourbillons flottants comme le simoun enlève les sables du désert, et tantôt la balaie dans son vol impétueux, et tantôt la lance contre les portes du chalet ou l'amasse en collines. A voir dans un de ces affreux moments la campagne agitée, bouleversée, on dirait une mer orageuse avec ses vagues mugissantes et ses abîmes. Alors on entend toutes sortes de bruits lugubres; les fenêtres crient sous l'effort du vent qui les ébranle ; les hautes tiges des sapins se courbent en gémissant et s'entre-choquent avec fracas ; les cloches vibrent d'un ton lamentable dans les églises. Au milieu de ces sons sinistres, les bonnes gens qui se rappellent les contes de leurs ancêtres croient entendre les douloureux soupirs de l'oiseau qu'on appelle le *pleureur* des bois, et prient pour les voyageurs. Malheur à ceux qui sont surpris en rase campagne par une telle nuit et par une telle tempête; la neige les aveugle, le tourbillon les égare, le vent les terrasse. En vain, ils essaient de suivre le chemin qu'ils ont suivi tant de fois et qu'ils connaissent si bien ; il n'y a plus de trace de chemin, pas une étoile ne brille dans l'espace, pas une lampe ne projette une lumière assez forte pour les guider dans les ténèbres. Leur village est peut-être en face d'eux, et ils ne l'aperçoivent pas ; leur demeure n'est peut-être qu'à quelques pas, et dans une espèce de vertige ils s'en éloignent pour s'égarer de côté et d'autre jusqu'à ce qu'enfin un secours providentiel les arrache à leur péril ou qu'ils tombent saisis par le froid et épuisés de lassitude. Peu d'hivers se passent sans qu'on ait à déplorer quelques-uns de ces accidents terribles et vraiment incroyables pour ceux qui n'ont point vu une de ces scènes désastreuses.

Aux premiers jours d'été, toute cette nature ensevelie sous un blanc linceul reverdit, refleurit comme par enchantement. De tout côté, de riants points de vue s'ouvrent aux regards et charment la pensée. C'est le chalet de la montagne avec ses laitières matinales et ses gras troupeaux ; la fraîche vallée où le ruisseau

de cristal gazouille sous les dômes de sapins, dans son lit parfumé de menthe et tapissé de *vergissmeinnicht;* ici, la fontaine ronde dont les jets intermittents ont souvent occupé les réflexions de la science, là les rocs escarpés du fort de Joux, plus loin le lac de Saint-Point et de Sainte-Marie, qui reflète dans son miroir d'azur les habitations rustiques de plusieurs villages et les murs austères d'une ancienne abbaye; puis les sommités du Suchet où l'on va au lever du soleil contempler un immense espace qui, d'une part s'étend jusqu'aux riches plaines de Dole, et de l'autre jusqu'aux flots du Léman. Partout, des traditions animent et vivifient les divers points de ce romantique paysage, traditions naïves et poétiques, héritage des temps antiques, de la mythologie séquanoise ou des pieuses croyances du moyen âge.

L'enfant des montagnes, attaché de cœur au seuil de la maison où il vit d'une vie si modeste, au sol qu'il cultive avec tant de peine, ne s'en éloigne qu'avec un profond regret. Si la conscription ou quelque pensée aventureuse ou un des élans héréditaires de ses ancêtres les Gaulois, dont le nom signifie *voyageur*, l'entraînent hors des limites du domaine paternel, il y laisse son cœur et ses affections, ses souvenirs les plus tendres, ses désirs les plus ardents. Dès qu'il a satisfait à la loi qui lui était imposée ou accompli le cours de ses pérégrinations, c'est là qu'il retourne tout naturellement, c'est là qu'il veut avoir son dernier gîte. Ses lèvres aspirent avec bonheur la brise fraîche de ses montagnes; son âme se dilate à la vue de ses bois de sapins, et le paysan qui a porté l'uniforme de soldat dans les plus belles villes de France, s'écrie, en traversant le boulevart de la capitale de son arrondissement, en rentrant dans l'enceinte de Pontarlier :

On ot biau verie, deverie,
On ne voit ra d'té que Pontalie[1].

L'histoire de cette ville, si chère à tous ceux qui en ont connu la poétique beauté, est, dès ses premiers temps jusqu'à nos jours, étroitement liée à celle du comté de Bourgogne, qui formait autrefois la grande province des Séquanais : *Maxima Sequanorum provincia.* Nous n'essaierons pas de pénétrer dans les nuages qui voilent son origine, de dérouler un de ces tissus de récits merveilleux que tous les peuples placent comme des langes d'or autour de leur berceau. Les savants ont donné au nom de Pontarlier diverses étymologies. Selon Dunod, ce nom viendrait du mot *Pons* et *Ariarica*, altéré et abrégé[2]; selon Gollut, de *Pont à Elie*, « pour cause, dit-il, du pont qu'Aélius Andrianus XV, empereur des Romains, y bastit », comme les doctes pensent; selon Droz, du mot celtique *Arelas*, qui signifie une ville bâtie sur un marais.

Quel que soit le plus ou moins de justesse de ces étymologies, elles indiquent au moins la vieille origine de Pontarlier : c'est, en effet, une ancienne ville. Nous savons qu'au temps de Trajan c'était l'une des stations de la grande voie romaine

1. On a beau tourner et tourner,
On ne voit rien de tel que Pontarlier.

2. Bullet dit que le mot *Ariarice* s'applique parfaitement à Pontarlier, qui était autrefois entouré par le Doubs, et qui formait une double île : *Ar*, signifiant près; *rio* ou *ria*, rivière; et *ric*, partage.

qui rejoignait les Gaules à l'Italie [1]. Puis des siècles se passent, pendant lesquels son nom disparaît dans le tumulte des guerres et des invasions. Le premier acte qui le rend à l'histoire est un acte religieux : Gontram, premier roi frank de Bourgogne, ayant réuni en une seule congrégation les abbayes d'Agaune (Saint-Maurice-en-Valais), de Saint-Benigne de Dijon et de Saint-Marcel-lès-Châlon, il fallut former, entre ces trois communautés, plusieurs établissements, pour faciliter leurs relations, et donner un moyen assuré de repos aux religieux qui se rendaient de l'une à l'autre ; Pontarlier fut un de ces établissements. L'abbé Apollinaire y fonda un prieuré et une église qui porta le nom de Saint-Benigne, premier apôtre des Bourguignons.

Ainsi, dès le VIe siècle, Pontarlier était déjà un lieu notable. Les documents authentiques nous manquent, pour fixer la date et l'origine de deux autres paroisses, qui doit remonter assez haut, si l'on s'en rapporte aux termes d'une sentence de 1493 [2]. Mais les guerres, les irruptions des hordes étrangères, avides de pillage, devaient longtemps encore désoler, dévaster la Bourgogne, et Pontarlier, par sa situation sur une grande route, à l'entrée de la Suisse, ne devait point échapper à ces ravages. D'abord ce sont les Sarrazins, dont la conquête de l'Espagne n'avait pu assouvir la rapacité, et qui pendant trois ans (731, 732, 733) incendièrent et pillèrent les plus belles villes et les plus belles abbayes [3]. Puis, au Xe siècle, arrivent les Hongrois [4], non moins terribles que les Maures. Puis, à peine ces invasions sont-elles arrêtées, à peine le pays commence-t-il à se reposer de ses angoisses et de ses souffrances, qu'il est de nouveau ébranlé par les dissensions civiles et les guerres féodales; guerres des seigneurs jaloux l'un de l'autre, qui se disputent, les armes à la main, un titre, un territoire, ou qui se réunissent pour lutter contre un de leurs supérieurs. En 1294, ces petits rois des manoirs féodaux n'ayant pas voulu reconnaître l'autorité de Philippe-le-Bel, gardien du comté, au nom de Jeanne de Bourgogne, il s'ensuivit une guerre qui ne dura pas moins de cinq ans, après quoi pourtant les seigneurs furent forcés de s'amender. Ils acceptèrent, en 1301, un traité par lequel ils s'engageaient à rétablir les châteaux d'Ornans et de Clerval, qu'ils avaient détruits, et l'Aule [5] (la salle des séances du conseil) de Pontarlier.

En 1336, nouvelle révolte des hauts barons. Cette fois, ils se plaignaient de la faveur un peu intéressée, il est vrai, que le duc de Bourgogne, Eudes IV, témoi-

1. Des observations que nous avons vérifiées pour la plupart il résulte, dit M. Bourgon, que la grande voie romaine d'Italie, dans les Gaules, passait par la Ferrière, Jougne, les Hôpitaux, la Combes, Pontarlier, la plaine de Doubs. (*Recherches historiques sur la ville de Pontarlier*, p. 7.)

2. Ab antiquissimo tempore hominum memoriam excedente, in loco de Ponteallia sunt tres nobiles parochiæ ad decus sancti Benigni, beatæ Mariæ et sancti Stephani, etc.

3. L'invasion des Sarrazins est attestée encore par la tradition qui a conservé en divers endroits ce nom redouté. Près de Pontarlier est le *camp Sarrazin* ; près de Morteau, *le hameau des Sarrazins* ; la route qui va des Hôpitaux aux Fourgs s'appelle *la route sarrazine*, et deux rocs qui s'élèvent dans le lac de Saint-Point portent le nom de *Pont sarrazin*.

4. Hongres que Dieu puist maléir
Qui ont lor gent assemblé et porquis
Por prendre Gaule et gaster le païs.
(*Roman de Garin le Loherain.*)

5. Du mot latin *aula* qui se retrouve dans toutes les anciennes langues germaniques et dans la désignation du paradis scandinave *Vallallah*.

gnait à leurs sujets, et des sauvegardes qu'il leur accordait sous le titre de *bourgeoisies du prince*. Pour des hommes habitués à régir despotiquement les habitants de leurs domaines, cette libéralité d'Eudes devenait fort inquiétante. Du moment qu'on avait obtenu ce titre imposant de bourgeois du prince, on acquérait par là un droit imprescriptible à la protection du souverain ; on pouvait en appeler à lui des sentences de son juge immédiat, et se soustraire, par l'effet de ce puissant patronage, aux exactions, aux exigences de son seigneur. Un tel fait mérite une attention particulière. C'était un commencement de réforme dans le régime du servage, un anneau qui se brisait dans la chaîne de la féodalité. Les seigneurs ne pouvaient accepter débonnairement cette violation d'un état de choses qu'ils considéraient comme un de leurs droits, et dont ils usaient comme d'une fortune inaliénable. Ils prirent les armes, attaquèrent les villes, qui, dans une pareille cause, se rangeaient tout naturellement du côté du duc de Bourgogne. Pontarlier et Salins étaient du nombre, et Pontarlier et Salins furent brûlés [1]. Après quelques expéditions plus ou moins heureuses, les adversaires du prince furent battus dans une des plaines voisines de Besançon et obligés de capituler. La petite suzeraineté tombait et s'effaçait peu à peu devant le pouvoir toujours croissant des grands vassaux, qui à leur tour devaient bientôt courber la tête sous le sceptre de la monarchie, sous le réseau astucieux, sous l'implacable main de Louis XI.

Pontarlier subit le contre-coup des longues luttes du roi de France et de Charles-le-Téméraire. Louis XI qui, comme on le sait, combattait avec sa diplomatie plus qu'avec ses armes, Louis XI, dit le naïf Gollut, « qui ne dormoit én guerre, sinon d'un œil, et en paix avoit, voire au sommeil, les deux yeux ouverts, » retira le duc de Lorraine de l'alliance du duc de Bourgogne et lui persuada l'entreprise sur les pays de celui-ci. D'autre part, il traita avec le duc Sigismond d'Autriche et avec les Suisses pour les amener à la ruine de ce prince. Les Suisses s'élancèrent vers le comté de Bourgogne en entonnant un de ces chants de guerre qu'ils devaient bientôt faire résonner en triomphe sur les champs de bataille de Granson et de Morat [2]. Dans les premiers jours d'avril 1474, ils s'avancent vers Pontarlier, s'en emparent après un combat opiniâtre, pillent la ville et le château. Forcés de se retirer devant les troupes de Louis de Châlon et les troupes bourguignonnes qui s'étaient rassemblées à la Rivière,

1. Fust ars Salins puis Pontallie
Et faicte grande destruction
En toute cette région.

2. ***Ein lied von der sache wegen Pontarlier***, **1474**. Ce chant de guerre cité par J. de Müller, et extrait d'une chronique manuscrite de Berne, par le savant éditeur de l'***Eidgenœssische Lieder-Chronik***, commence comme une idylle : « L'hiver a été si long pour les pauvres oiseaux attristés, qu'il est doux à présent d'entendre un chant joyeux retentir sur tous les rameaux verts des bois.

« Dès que la forêt fut couverte de feuillage et la terre d'un frais gazon, des hommes en grand nombre, des hommes braves sortirent de leur demeure. »

Après ce riant début, le chantre des combats helvétiques reprend son accent de soldat et s'écrie : « Ces hommes s'en vont par monts et par vaux pour faire une guerre dont le duc de Bourgogne ne rira pas.

« Quand la danse guerrière commença devant Pontarlier avec des coups d'arquebuses, des soupirs et des gemissements, ah ! combien de femmes furent bientôt obligées de prendre le vêtement de deuil du veuvage ! »

ils n'abandonnent le pays qu'en incendiant tous les villages qu'ils traversent.

Grâce à son industrie, à son commerce, au produit de ses bois que Guillaume-le-Breton signalait déjà dans l'énumération des cohortes qui assistaient à la mémorable journée de Bouvines [1], Pontarlier se releva de tous ces désastres et reprit sa mâle attitude. En 1588, Gollut la décrit ainsi : « La ville est couchée sur l'extendue d'une campagne large et bien spacieusement ouverte, ceinte de bones murailles flanquées de bones tours, bien persées, et de deux bouleverts assés puissans pour attendre l'ennemy, marchant sans l'équipage de baterie roïale, et qui répondent aux deux principales advenues de la ville; oultre lesquels sont principalement quatre tours plus puissantes que les autres pour couvrir les entrées de la ville, et une principalement qui est garde dudict pont, fabriquée depuis quelques années, magnifiquement et qui donne le passage à une campagne de quatre ou cinq lieues appelée la Chaux d'Elié. Et de ceste tour est l'armoirie, comme l'on dict de la ville, à *une tour et pont d'argent*, *massonés de sable en champ de gueulle*, combien que je scay que les meilleurs villes de ce païs, mesmement Besançon et Dôle, hont porté par bien long tems la tour pour armoirie. La dicte tour semble fort antique, et qui à l'environ hat caché plusieurs antiques et médailles treuvées depuis vint ans en ça. Elle a deux paroisses, un hospital fondé par la maison de Joux, un monastère d'Augustins, presque toutes les maisons bien basties, vint ou vint-deux villages retrahans et subjects aux guets, gardes et menus imposements; un siége du bailliage d'Aval, duquel ressortissent des villages, des abbaïes, des prieurés et deux fauxbourgs. »

Il n'existe dans les annales de Pontarlier aucune trace de mainmorte générale [2]. « Bâtie, dit M. Droz, dans les gorges du Mont-Jura longtemps avant qu'on y ait connu la mainmorte, elle a joui dans tous les temps de la franchise la plus parfaite. Les comtes de Bourgogne étaient bien ses souverains, et elle admettait parfaitement leur titre de souveraineté, cependant ces princes n'exerçaient sur elle que les droits de justice et non point les droits seigneuriaux. On ne voit pas même que pendant plusieurs siècles, elle ait eu aucun seigneur, mais seulement un protecteur. » Ses protecteurs furent d'abord les sires de Salins, puis les sires de Joux. C'étaient eux qui conduisaient à la guerre la milice de Pontarlier, mais leurs droits étaient extrêmement restreints, à en juger par une charte de la chambre des comptes qui porte : « Le dit Amaris de Joux ne doit mener us des Pontellie en ost ne en chevauchie fort que à fortré et en telle manière qui puisse repartir tel jour mesme avec jument chacun en son hôtel. » On trouve dans les chartes du moyen âge, plusieurs priviléges de cette nature, mais pour Pontarlier ce n'était point un privilége acheté à prix d'argent, ou bénévolement octroyé,

1. Et Pontarlicios abies quos plurima ditat
Fauce Jugi positos ubi Duber suscipit ortum.

« Et les gens de Pontarlier, qu'enrichissent de nombreux sapins, ces gens qui occupent les gorges de Joux où le Doubs prend sa source. »

2. Il en était de même dans les villages environnants. Il est dit dans une charte de Henri de Joux de 1324 : « Les habitants de la Cluse et de la chapelle Mijoux sont et doivent être, et toujours ont été francs, et quittes de la mainmorte, de toutes tailles, prises, charrois, charriage, corvées, avoineries, de tous debats reels et personnels.

c'était une condition que la ville imposait elle-même à ceux qu'elle nommait ses protecteurs. Il est dit encore dans la même charte : « Que le dit Amarris de Joux ne doit habergier au baroichage de Pontaillée ha si non hoys les barons de Pontaillée ; qu'il ne peut ou doit baner ne les bois ou les vignes, ne que la pêcherie ; qu'il ne peut mettre ban à Pontaillée, se n'est par le consentement des chevaliers et barons de Pontaillée. »

« Le seigneur de Joux, comme le remarque M. Droz, n'avait donc à Pontarlier aucun droit que par l'agrément des autres habitants ; le territoire ne lui appartenait point puisqu'il ne pouvait y habergier, c'est-à-dire, acenser, sans le consentement des barons-bourgeois. Il n'avait ni la chasse, ni la pêche, ni les bois, ni le cours des eaux, puisqu'il ne pouvait les banner, c'est-à-dire restreindre ou modifier l'usage des habitants de Pontarlier. Pourquoi cela, c'est que sa qualité de protecteur et chef ne lui donnait que sa voix dans la commune, l'ost et la chevauchée n'étant autre chose qu'une conséquence de la protection, garde et avouerie de la ville. »

Les villages répandus autour de la ville jouissaient, comme nous l'avons dit, des mêmes franchises, participaient aux mêmes droits, et formaient ce qu'on appelait le *baroichage* de Pontarlier. Quiconque défrichait un terrain devenait légitime possesseur de ce terrain. Partout la propriété allodiale, nulle part la moindre trace de servitude, ou de mainmorte. N'est-ce pas un phénomène singulier, un phénomène unique peut-être dans les annales de la France que l'existence de cette petite république des montagnes, de cette commune qui a eu sa libre constitution, bien longtemps avant qu'il fût question des républiques de Flandres et d'Italie, des communes affranchies et des municipalités de France, qui, pendant de longs siècles, à travers les désastres qu'elle a eu à subir, au milieu du régime féodal qui l'entoure de toute part, a su conserver ses franchises primitives, son organisation de libre commune. Qu'il nous soit permis d'entrer à ce sujet dans quelques détails. L'espace qui nous est accordé dans cette histoire universelle des villes de France nous oblige à la brièveté, mais nous ne pouvons abandonner si vite une question si curieuse, jusqu'à présent si peu connue, malgré les excellentes études de MM. Dunod, Droz et Bourgon. La population des villages compris dans la communauté du baroichage jouissait des mêmes droits de cité que ses habitants et s'associait aux mêmes charges [1]. Elle élisait deux des quatre échevins et des quatre jurés qui administraient la ville, et payait sa part des frais ordinaires et extraordinaires : frais de voyages aux États du comté de Bourgogne où Pontarlier occupait le septième rang ; frais de réception des ambassadeurs, honoraires des prédicateurs, dépenses des procès, salaire des joueurs de farces et de moralités.

Les bourgeois de Pontarlier portaient le titre de *barons*, synonyme d'*ingenuus*. Quelle que fût leur origine, descendants des anciens propriétaires gallo-romains, ou des soldats bourguignons qui gardaient les défilés du Jura, ils avaient les priviléges de la noblesse, ils pouvaient posséder des fiefs, porter des armoiries et

1. Le territoire de Pontarlier était fort étendu, et son baroichage se composait de vingt villages, dont plusieurs sont aujourd'hui d'importantes communes. M. Bourgon en a dressé la carte.

tenaient en franchise les terres concédées, en 456, aux milices bourguignonnes, à la condition de remplir les obligations du service militaire. L'ancienne division de la ville en deux bourgs (bourg de Pontarlier, et bourg de Morieux), qui subsistait encore à la fin du XIV[e] siecle, est un indice vraisemblable de l'organisation de ce service. « Les hommes libres, dit M. Droz, divisés par centaine sous le commandement d'un officier dès l'établissement des peuples du Nord dans les Gaules, formaient ce qu'on appelait un bourg. Ne peut-on pas conclure de là qu'il y avait à Pontarlier deux cents soldats libres à la réserve du service militaire? » Outre la bourgeoisie indigène, il y avait à Pontarlier une autre classe de citoyens, désignée sous le nom de *bourgeoisie annale* qui, en payant un droit qu'on appelait *habitange*, participait comme les autres bourgeois aux biens communs.

Nous n'avons point de documents précis sur les anciennes formes juridiques et administratives de Pontarlier. Primitivement, la haute justice était exercée au nom du souverain par le châtelain. Les sires de Salins, puis les sires de Joux, en devenant protecteurs de la ville, eurent leur part d'action dans la justice communale, laquelle se composait du prévôt, qui était leur lieutenant, et d'un certain nombre de bourgeois. Au XV[e] siècle, les sires de Joux perdirent le droit qu'ils exerçaient dans cette juridiction; plus tard, l'office de la châtellenie et celui de la prévôté furent réunis à la mairie. Des lois évidemment issues du code primitif d'une tribu grossière subsistèrent longtemps parmi les descendants des soldats bourguignons. Elles sont écrites dans le Coutumier d'une des circonscriptions de l'arrondissement de Pontarlier, et désigné sous le nom de *Val-de-Saugeois*[1]. Nous en citerons quelques-unes des plus caractéristiques. Par l'article 82 de ce Coutumier, la peine du sang *fait hors conduit*, c'est-à-dire d'une blessure, est taxée soixante sols; le sang fait par conduit trois sols. Par l'article 99, tirer coustel, lance, épée ou autre glaive contre quelqu'un, sans même le frapper, était un crime taxé soixante sols. Les injures verbales étaient, selon leur nature, punies d'une amende de trois à soixante sols. Selon les règlements du bourg de la Rivière, pour avoir tiré les cheveux à deux mains, on payait dix sols; pour une maison violée, soixante sols; pour un coup de poing ou de paume, trois sols; pour un cas de fornication prouvé, soixante sols; pour le déni d'une dette, ou le retard à acquitter une promesse assermentée, soixante sols.

Après les réformes introduites dans la prévôté et la châtellenie, la ville et le baroichage de Pontarlier étaient, en 1571, régis par une magistrature élective, composée du *maïeur*, de quatre échevins, de huit conseillers qui, à l'époque du renouvellement des charges, s'adjoignaient, pour former le corps électoral, seize notables. Les électeurs, après avoir juré sur les saints Évangiles de n'obéir qu'à leur conscience, de n'apporter dans leur choix que le sentiment du bien public, nommaient le maïeur et les conseillers. Quatre conseillers étaient appelés aux fonctions d'échevins, et les échevins qu'ils remplaçaient rentraient dans le conseil. L'installation des nouveaux magistrats se faisait en grande pompe : après la

1. M. V. Loiseau, juge de paix a Pontarlier, qui a consacre une partie de son honorable existence a recueillir une foule de chartes et de pièces officielles relatives a l'histoire de son pays natal, possède, entre autres documents precieux, une ancienne copie de ce coutumier que nous esperons voir publier dans le recueil des Memoires de l'academie de Besançon.

messe du Saint-Esprit célébrée dans l'église paroissiale, le maïeur s'avançait vers l'autel, et, sur le corps de Jésus-Christ, promettait « de bien loyalement et féalement faire et administrer justice, tant aux grands que petits, en gardant les droitures et prééminences de la majesté du roi, comme aussi le droit des parties, veuves et orphelins en son pouvoir, de maintenir et défendre les priviléges, libertés et franchises de la ville; de ne consentir à aucune aliénation ou hypothèque du domaine ou droiture d'icelle, sans délibération de tout le corps, et de faire tout ce qu'un bon et loyal maïeur peut et doit faire pour le profit et utilité da la ville. »

L'établissement du bailliage avait déjà modifié les attributions judiciaires des magistrats. Il n'y avait, d'abord, dans le comté de Bourgogne qu'un grand bailli, qui devait à la fois commander les armées et rendre la justice au nom du souverain; Philippe-le-Hardi en établit deux : celui d'Amont et celui d'Aval. Pontarlier était dans le ressort de ce dernier. Les fonctions militaires furent séparées des fonctions judiciaires, et les baillis eurent un représentant dans chaque ville. On en appelait de cette juridiction au conseil du prince ou au parlement.

Pontarlier qui représentait à l'État du duché de Bourgogne vingt villages, vécut, jusqu'au XVIe siècle, en assez bonne intelligence avec ses communautés champêtres. Dans les temps de trouble, leurs habitants avaient le droit de se retirer dans l'enceinte de la ville; d'y amener leur bétail et leur mobilier, ce qui leur avait aussi fait donner le nom de *retrahants*. Ils s'applaudissaient alors d'une association qui leur offrait un salutaire appui, et acquittaient fidèlement leurs contributions. La guerre et les invasions cessant, ils oublièrent les secours qu'ils avaient trouvés à Pontarlier dans les moments de crise, les avantages attachés à leur confédération. A mesure que le souvenir du passé s'éteignait dans leur esprit, ils calculaient avec amertume le chiffre des impôts, et ne comprenaient plus la nécessité de les payer. L'histoire des passions humaines est partout la même, et pour celui qui veut en faire l'étude psychologique, les annales d'un petit peuple ne sont pas moins instructives que celles d'un grand empire. Les retrahants, résolus à s'affranchir d'un pacte qu'ils regardaient comme une servitude, et ne pouvant essayer de rompre de vive force ce pacte héréditaire, eurent recours aux tribunaux. Ils exposèrent au parlement de Dole, qu'ils ne formaient point avec Pontarlier un même corps de commune, qu'ils avaient leur territoire, leurs *finages* distincts, leur organisation particulière, que par conséquent on ne devait pas exiger qu'ils contribuassent aux dépenses que la ville avait à faire pour son propre compte, à la rémunération des prédicateurs pendant le carême, au salaire des joueurs de farces et de moralités, aux frais de voyage des échevins à Dole. En 1537, le parlement admit une partie de leurs réclamations, diminua de moitié leurs contributions, et, par le même traité, les habitants du baroichage furent dispensés de se rendre aux élections de Pontarlier.

Un siècle plus tard, les pauvres retrahants avaient acheté bien cher le privilége d'un asile, et d'un asile plus fort que les boulevarts de Pontarlier. L'Europe était en proie aux agitations de cette désastreuse guerre de trente ans, qui de son principe religieux aboutissait à une grande lutte politique. D'une part, l'empereur d'Autriche, le roi de Hongrie et le roi d'Espagne qui, par suite du mariage de la

princesse Marie avec l'archiduc Maximilien, était devenu souverain de la Franche-Comté ; de l'autre, les puissantes cohortes de Suède, veuves de leur glorieux Gustave-Adolphe, mais commandées en partie par le duc Bernard de Weimar, et dirigées par l'habile Oxenstiern, auquel s'associait le cardinal de Richelieu pour combattre et abaisser la puissance de l'Autriche. Le duc Bernard s'était engagé à entretenir dix-huit mille hommes, pour faire la guerre à l'Empire et à ses alliés, de concert avec la France. En 1637, il entre en Franche-Comté, pille, ravage tout le territoire qu'il traverse. Il y revient, en 1638, pour y établir ses quartiers d'hiver, s'empare de Morteau, malgré la courageuse défense des habitants[1], puis vient mettre le siége devant Pontarlier. Le 19 janvier, il somma la place de se rendre, déclarant que, si elle résistait, il savait ce qu'il aurait à faire. M. de Saint-Mauris, qui la commandait, répondit « que le roi lui avoit mis cette place en mains pour en faire garde et en rendre compte, et que, pour lui, il sçavoit aussi ce qu'il auroit à faire. » Alors la ville fut cernée par les ennemis, des mines furent creusées sur plusieurs points. Les habitants, après avoir vaillamment soutenu plusieurs assauts, voyant leurs remparts ouverts, leurs faubourgs incendiés, le peu de munitions qui leur restait, et pas un moyen de secours, furent obligés enfin de renoncer à une défense inutile. La ville capitula à des conditions honorables; mais à peine le duc Bernard en avait-il pris possession, qu'il oublia les clauses du traité. Les bourgeois furent condamnés à payer une somme de soixante mille écus. Comme il leur était impossible d'acquitter une telle contribution, un grand nombre d'entre eux furent arrêtés, et mutilés; d'autres, brûlés. Une troupe de soldats forcenés courait dans les rues, pénétrait dans les maisons, les pillait, puis les incendiait. Cette invasion des Suédois[2] ressemblait aux barbares invasions du moyen âge. « On voyoit, dit un historien contemporain, Girardot de Nozeroy, on voyoit depuis Saint-Asne, chaque jour, fumées en divers lieux, et la nuict, les feux des villages bruslans donnaient lueur; et en cette sorte furent consummez plusieurs centaines de beaux et grands villages et plusieurs maisons de gens de condition qui ne nuysoient en rien à Weymar ni à la France; et paroissoit assez que c'estoit en haine contre les catholiques bourguignons qui transportoit Weymar, ou le commandant de Richelieu, qui vouloit extirper les Bourguignons. Mais l'action la plus cruelle fut l'horrible incendie de la ville de Pontarlier. » « On ne peut, dit M. Dunod, exprimer les maux que le comté de Bourgogne souffrit pendant trois ans. Les paysans, qui avaient abandonné la culture des terres et s'étaient jetés dans les forêts, couraient indifféremment sur l'ami et sur l'ennemi pour avoir de quoi vivre. La peste, qui commença à Dole, en

1. C'etait au mois de janvier. Les habitants de Morteau se precipitèrent dans la vallée qu'on appelle le *Pré du pont*, couperent la glace au-dessus et au-dessous du pont du Doubs et s'en firent une barricade. Pendant qu'ils défendaient ce poste avec acharnement, une partie des troupes weimariennes, se detachant des flancs de l'armee, traversa la rivière à l'endroit où la glace n'avait pas éte entamee et entra a Morteau. Mais la ville se souvint de ceux qui avaient si vaillamment combattu pour sa sauvegarde. Une messe fut fondee en commemoration de leur courage. On l'appelait *la messe des occis du Pré du pont*. Elle fut celebree, chaque annee, jusqu'a la revolution de 1789. (Ed. et Ch. Wuillemin, *le Prieuré de Morteau*, page 217.)

2. C'est ainsi qu'on designe en Franche-Comte les troupes du duc Bernard, bien qu'elles fussent presque en entier composées de soldats allemands.

1636, s'étendit dans tout le pays et se fit sentir en quelques endroits, pendant plus de dix ans. La famine suivit l'abandon des terres, et ces deux fléaux enlevèrent à la province la plus grande partie de ses habitants. »

Dans une supplique adressée, en 1650, par les Pontissaliens au roi d'Espagne, pour obtenir de lui les moyens de rebâtir leur ville, il est dit que Pontarlier était obéré de plus de deux cent mille livres; que les murailles étaient en brèche, en plus de cinquante endroits, et que la plus grande partie de la bourgeoisie avait péri par la cruauté des Weimariens, par la peste et la famine, etc. A peine la malheureuse ville, délivrée des féroces légions allemandes, commençait-elle à se relever de ses revers, qu'elle fut ravagée par de nouvelles catastrophes. Dans l'espace de vingt-quatre ans (de 1656 à 1680), trois fois elle fut désolée, abîmée par des incendies qui s'étendaient d'une de ses extrémités à l'autre. Dans celui de 1675 et de 1680, elle se voua à la sainte Vierge, et soudain une pluie abondante éteignit les flammes. En commémoration de ce miraculeux événement, on fit faire un tableau que quatre députés portèrent au couvent d'Einsiedlen, et l'on annexa à l'église Saint-Benigne une chapelle dédiée à Notre-Dame. C'est, du reste, à ces incendies que Pontarlier doit cette régularité, cette élégance de construction qui la classent parmi les plus jolies villes de France.

Associée depuis les plus anciens temps aux destinées de la Franche-Comté, Pontarlier a été, avec cette province, réunie par le traité de Nimègue au royaume de France, et comme elle envahie, rançonnée en 1813 et 1815. La paix a depuis longtemps effacé les traces de ces dernières invasions. Pontarlier est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement dont le territoire s'étend des frontières de la Suisse jusqu'aux berceaux de fleurs des fécondes vallées de Mouthier et qui, dans ses chaînes de montagnes, dans ses vertes prairies, offre au voyageur les beautés pittoresques les plus grandioses, les scènes les plus riantes et l'attrayant aspect d'une population laborieuse, industrieuse, à l'âme fière, au cœur honnête. Depuis sa réunion à la France, la prospérité de la ville n'a fait que s'accroître. Elle ne comptait, à la fin du XVIIe siècle, que 2,850 habitants, elle en renferme de notre temps plus de 5,000; c'est le dixième environ de la population de l'arrondissement, qu'on évalue à 50,738 personnes. Les anciens remparts de Pontarlier ont été convertis en promenades, ses fossés en jardins. L'arbre à fruits, la plante potagère, la rose et le liseron étalent à présent leurs fraîches couleurs au pied de ces murs jadis hérissés de piques et de pertuisanes.

Les guerres de la République et de l'Empire ont démontré que, dans le cours de leur existence pacifique, les habitants de ce pays n'ont point renoncé aux belliqueuses vertus de leurs aïeux. De 1789 à 1815, l'arrondissement de Pontarlier a donné à nos armées sept colonels, quatre maréchaux de camp, quatre lieutenants-généraux; *Michaud*, qui fut gouverneur de Magdebourg et de Berlin; d'*Arçon*, l'inventeur des batteries flottantes; *Vionnet des Longevilles*, qui le premier entra dans le fort Saint-Elme, sous le feu des batteries de Naples; et *Morand*, dont les mamelouks d'Égypte, les légions d'Allemagne et les escadrons de cosaques ont connu le courage. Les lettres, les sciences, le clergé, ont donné à cet arrondissement d'autres illustrations. Nous citerons, entre autres : le bénédictin *Fraichot de Morteau;* le savant *Boissard;* l'illustre jurisconsulte *Loiseau;* le mécanicien *Loriot*.

Autour de Pontarlier s'élèvent plusieurs villages dont il serait intéressant de recueillir les légendes et de rechercher l'origine. Ici, c'est Montbenoît avec son ancien cloître et son église solennelle, dont on ne se lasse pas de voir les arceaux imposants et les stalles superbes. Là c'est l'abbaye de Sainte-Marie construite, au XIIe siècle, sur une terre inculte, au milieu des sombres sapins, enrichie par plusieurs seigneurs et choisie pour sépulture par les princes de Châlon. Plus loin, l'actif et industrieux village de Mouthe, qui peu à peu grandit sur le sol hérissé de forêts sauvages, où saint Simon de Crépy, ce descendant des rois, avait établi une communauté de religieux et donné lui-même l'exemple du travail. C'est le bourg de Rochejean, lequel, dans les anciens temps, eut aussi ses libertés municipales, et qui, dans son ressort, comptait plusieurs villages affranchis de mainmorte [1]. Dans la vaste plaine désignée sous le nom de Chaux-d'Arlier, c'est la seigneurie de La Rivière, l'une des plus considérables de la maison de Châlon : elle renfermait des villages dont plusieurs chartes princières parlent dès le XIe siècle [2]. Citons encore, au milieu des montagnes qu'on voit s'étendre vers la frontière, du côté de la Suisse, l'agreste village des Fourgs qui, avant la révolution de 1789, formait à lui seul une espèce de petite république, s'administrant, se jugeant elle-même, ne reconnaissant d'autre autorité que celle de ses magistrats municipaux, d'autre juridiction que celle des membres de sa confrérie; et l'imposant village de Jougne, l'ancienne *Junia* de César, disent les chroniques [3], protégée au moyen âge par trois forts, décorée, en 1422, du titre de *ville imperiale*, aujourd'hui dépouillée de son ancienne puissance, mais dominant encore fièrement, du haut de ses bastions transformés en terrasses et en jardins, la longue et tortueuse vallée qui la sépare de la Suisse. Plus près de Pontarlier, s'élève le fort de Joux, citadelle féodale d'une des plus anciennes maisons de la Franche-Comté [4], prison politique, rempart de la France; il est bâti à l'entrée d'un étroit défilé, sur un roc escarpé dont les pentes de sable, entremêlées çà et là de quelques plantes sauvages, font ressortir, aux yeux du paysagiste, la sombre teinte de ses murs noircis par le temps : on ignore l'époque de sa fondation, mais sa situation sur la grande voie romaine donne tout lieu de croire que, dès les premiers siècles de notre histoire, il fut choisi pour point de défense. Les souverains de Franche-Comté en avaient compris l'importance et y attachaient un grand prix. Philippe-le-Bon imposa une contribution à ses sujets pour en faire l'acquisition, et Charles-Quint recommandait expressément à Philippe II de le réparer. En 1815, il faillit nous être enlevé par le roi de Prusse, qui demandait que le Doubs servît de ligne de démarcation entre la France et la confédération helvétique, et qui par là aurait

1. Le 22 janvier 1350, Jean de Châlon, Arlay II, « pour que le lieu appartenant à son châtel de Rochejean soit mieux habité, remit, sans s'en retenir aucune chose, les mains mortes aux peuples habitants de ladite châtellenie, voulant que succession eût lieu pour la manière qu'on a coutume de suivre sur un lieu non mainmortable. » (Loye, *Recherches historiques sur Rochejean*.

2. Bonnevaux, Bouverans, Dompierre et Frasnes. M. Bourgon donne dans son Histoire de Pontarlier (page 296 et suivantes) de longs et intéressants détails sur ces communes.

3. On évalue la population de Roche-Jean à 580 habitants et celle de La Rivière à 710. Les Fourgs en comptent 1170 et Jougne 1189.

4. Elle apparaît dans les annales de la province, dès le XIe siècle, et elle s'éteignit dans la maison de Grammont.

eu cette forteresse, située sur la rive droite de la rivière. Les fermes instances du prince de Talleyrand nous la conservèrent. Elle domine à la fois la route de Neufchâtel et celle de Lausanne; avec le fort que l'on construit sur la sommité qui lui fait face, elle formera, sur les thermopyles de nos montagnes, une barrière infranchissable. Les noms de quelques détenus, les plaintes des malheureux renfermés dans ce fort, lui ont donné une douloureuse illustration. Des prisonniers espagnols ont creusé dans son roc un puits profond, pareil au célèbre puits de la citadelle du Caire, qui porte le nom de Joseph Dans un de ses caveaux une jeune et belle châtelaine mourut, dit-on, victime de la barbare jalousie de son époux. Sur ses murs on voit encore des noms tracés d'une main tremblante, dans l'angoisse d'une destinée sinistre. Des inscriptions révèlent les souffrances, le caractère des captifs; tantôt par une plainte amère, par un regret d'amour, tantôt par un cri énergique.

Là fut enfermé dans les premiers écarts de sa bouillante jeunesse l'impétueux Mirabeau dont nulle rigueur ne calmait l'effervescence, et qui de sa prison solitaire lançait à la fois des lettres galantes à sa maîtresse et des épigrammes contre les gens d'affaires de Pontarlier. Là, mourut Toussaint-Louverture, près d'un large brasier qui ne pouvait lui rendre la chaleur de son beau ciel de Saint-Domingue. Là, pendant plusieurs mois, languit le poëte H. de Kleist dont Tieck lui-même a recueilli les œuvres, l'auteur du roman de *Michel Kolhaas* et du drame de *Catherine de Heilbronn* justement appréciés en Allemagne. Son crime était d'avoir cru servir la cause de son pays en outrageant la gloire de Napoléon. Arrêté par la police de l'empereur, conduit d'abord à Châlon, puis au fort de Joux, c'est dans la sombre enceinte de cette citadelle qu'il engendra peut-être les germes de cette mélancolie maladive, de cette espèce de consomption d'esprit qui devait plus tard le conduire au suicide.

Grâce au ciel, le temps de ces rigueurs politiques est passé. Les vétérans qui occupent le fort de Joux n'ont plus de prisonniers à garder, et les étrangers peuvent y entrer sans crainte d'entendre résonner à leurs oreilles le bruit des chaînes et les lamentations d'un proscrit. Du haut de ses cimes pyramidales, ils n'auront sous les yeux qu'un magnifique spectacle, le spectacle des montagnes agrestes, des vallées animées par les travaux de l'industrie, des chalets et des hameaux étagés sur les flancs des collines, le splendide aspect d'un pays non moins varié, non moins grandiose et charmant que la Suisse, et qui serait, comme la Suisse, visité par les touristes, étudié par les peintres, chanté par les poëtes, si nous ne nous croyions toujours obligés d'aller chercher au loin les beautés qui sont si près de nous. [1]

1. Dunod, ***Histoire des Séquanais, des Bourguignons.*** — Ed. Clerc, ***Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté.*** — Gollut, ***Mémoires historiques.*** — Girardot de Noseroy, ***Histoire de dix ans de la Franche-Comté*** (1632-1642. Nouvelle edition, publiée par M. J. Crestin. Besançon, 1843. — Droz, ***Mémoires pour servir a l'Histoire de Pontarlier.*** — Bourgon, ***Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier,*** tome I[er] Pontarlier, 1841. — Loye, ***Souvenirs historiques,*** suivis d'***Annales sur le village de Rochejean.*** — Le baron J.-I. d'Estavayer, ***Histoire généalogique de la maison de Joux,*** Memoires inedits de l'academie de Besançon, t. III. — ***Le Prieuré de Morteau, de l'an 1000 à 1793,*** par Ed. et Ch. Willemin — G. Colin, ***Fondation du prieuré de Mouthe,*** par Saint-Simon de Crepy, in-8°. Pontarlier, 1844.

POLIGNY.

Avant le IXe siècle, il n'est nulle part question de Poligny ; mais l'existence sur son territoire d'une voie romaine et de plusieurs débris d'antiquités, dont le plus remarquable, la belle mosaïque des *chambrettes du roi*, excitait l'admiration du comte de Caylus, lui ont fait assigner généralement une origine bien plus ancienne. Quelques auteurs ont vu en elle une ville d'origine celtique ; d'autres ont gravement discuté si elle n'était pas l'*Olinum* de la Notice de l'Empire. Sans adopter aucune de ces conjectures, nous n'hésitons pas à admettre que Poligny, dès le règne de Charles-le-Chauve, figurait parmi les lieux les plus importants du canton de Varasque. Une tradition attribue au fameux Girard de Roussillon la fondation du château de Grimmont, qui dominait la ville et qui lui a servi de citadelle jusqu'au jour où Louis XIV fit démolir cette forteresse.

Poligny a dû ses lettres de franchises au comte de Bourgogne Ottenin, lequel, en 1288, conféra à ses habitants, outre l'exemption de toutes tailles et servitudes, le droit de faire gérer les biens de leur commune par un conseil de prud'hommes, composé originairement de quatre et plus tard de seize membres. Cette constitution régit la cité jusqu'au commencement du XIVe siècle. A partir du règne du duc Philippe-le-Bon, l'administration de la justice, dans le ressort de la prévôté et la gestion des revenus municipaux, furent confiées à un *chef de la bourgeoisie*, choisi par le bailli d'Aval sur une liste de quatre candidats présentés par le collége des *chefs-d'hôtel*, ou notables. En 1525, le chef de la bourgeoisie échangea son titre contre celui de maire, qu'ont porté tous ses successeurs.

Vers le milieu du XVe siècle, Poligny passait pour une des villes les *mieux bâties* du bailliage, et en était, sans contredit, une des plus riches ; mais sa prospérité, depuis cette époque, fut plusieurs fois troublée par les événements de la guerre. En 1479, elle tomba au pouvoir des Français et devint jusqu'au combat de Dournon, qui délivra pour quelque temps le pays des bandes étrangères, le quartier général de Baudricourt. A la fin du siècle suivant, en 1595, la ville fut assiégée par Henri IV en personne. Sommés d'ouvrir leurs portes, s'ils ne voulaient éprouver le même sort que leurs voisins d'Arbois, les bourgeois envoyèrent au roi une députation présidée par l'échevin Jean Masson, dont nous reproduirons le noble langage : « Si c'est une contribution que votre majesté demande, » lui dit-il, « nous sommes prêts de la donner pour prévenir le ravage de nos terres, sauver l'honneur de nos femmes et la vie à nos enfants ; mais si c'est un serment de fidélité qu'elle exige, nous sommes disposés à nous ensevelir sous les ruines de notre ville, plutôt que de manquer à celle que nous avons déjà jurée à notre souverain ». Le roi, se souciant moins de leurs serments que de leur argent, exigea vingt mille écus pour la rançon de Poligny, mais quand les députés lui offrirent, à défaut de valeurs monnayées, une statue de la Vierge en vermeil, d'un riche travail et d'un grand prix, le Béarnais, par une réserve religieuse, dans laquelle

il entrait sans doute un peu d'affectation gasconne, leur répondit : « A Dieu ne plaise que je retienne la mère de mon maître. » Les bourgeois en furent quittes pour donner des otages, qui suivirent le roi jusqu'au paiement intégral de la somme convenue.

Durant la guerre de dix ans, Poligny souffrit plus cruellement encore. En 1638, le duc de Longueville la prit d'assaut, et pour venger une défaite que Charles de Lorraine lui avait fait éprouver, peu de temps auparavant, sous les murs même de la place, il la réduisit entièrement en cendres. Tels furent les effets de cette catastrophe, que la ville demeura six ans inhabitée, et que, plus d'un siècle après, elle n'était pas encore complétement rebâtie. Maître aussi du château de Grimmont, Longueville y établit un poste nombreux de soldats qui ne cessèrent, jusqu'à la paix, de désoler par leurs courses tout le pays d'Aval. Ces terribles voisins incommodaient fort Poligny : les habitants offrirent, quoique réduits à un extrême dénuement, de payer l'évacuation du fort d'une somme de cinq mille pistoles. Les Français acceptèrent l'argent et gardèrent le château. Trente années plus tard, un violent incendie détruisait une partie de la pauvre ville (1673). Les décombres de ses maisons étaient encore fumants lorsqu'en 1674, un détachement de l'armée du prince Condé prit possession de la place, au nom de Louis XIV.

Poligny portait en chef d'*azur au lion d'or semé de billettes de même*, et en pointe d'*argent simple* avec la devise : *Plut à Dieu, Poligny*. La ville était le chef-lieu d'un des six siéges de justice du bailliage d'Aval. Après la destruction de Dole par les Français, sous le règne de Louis XI (1479), l'université de cette dernière ville y fut transférée par ordre du roi, mais elle n'y demeura pas même jusqu'à la paix. Parmi les hommes illustres auxquels Poligny a donné naissance, nous citerons *Jean Chevroz*, évêque de Tournai et chancelier de Bourgogne, sous Philippe-le-Bon, qui l'accepta pour médiateur entre lui et les Gantois révoltés; *Jacques Coictier*, médecin de Louis XI; *Chevalier*, écrivain du XVIIIe siècle, auteur d'une histoire estimée de sa ville natale; l'illustre amiral d'*Astorg;* enfin, sous la République et sous l'Empire, le brave et intègre général *Travot*, auquel Bourbon-Vendée a récemment élevé une statue, en commémoration de sa belle conduite pendant les guerres civiles de l'ouest, de 1796 à 1815. L'arrondissement de Poligny, l'un des plus productifs et des plus industrieux de la Franche-Comté, exporte, outre ses vins et ses sels, une quantité considérable de grains pour l'approvisionnement du plateau supérieur du Jura, des plâtres d'excellente qualité, des bois, planches et lambris de sapin pour construction et menuiserie, de la cire recherchée et des fromages dits de gruyère, dont le commerce forme une des principales sources de la richesse de sa population agricole. [1]

1. Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*. — Gollut, *Mémoires*. — Gilbert Cousin, *Brev. descrip. Burg. sup.* — Edouard Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*. — Chevalier, *Histoire de Poligny*.

ARBOIS.

A quelques lieues de Poligny et à moitié chemin de Salins, en se dirigeant du nord au midi, on rencontre entre deux montagnes dont les versants sont profondément évasés en forme d'entonnoir, une agglomération considérable de maisons agréablement situées sur les bords de la rivière de Cuisance. C'est la ville d'Arbois (*Arbosium*), si fameuse pour l'excellente qualité de ses vins : les deux montagnes en l'entourant et en la dominant avec leurs riches et belles plantations de vignobles, ceignent, pour ainsi dire, son front d'une couronne perpétuelle de pampres. L'existence de cette petite ville n'est guère connue qu'à dater du XIe siècle. Son érection en commune fut antérieure de six années à la charte d'affranchissement de Poligny (1282). Vers la fin du XIIIe siècle, elle était défendue par un château qui devint la résidence de Mahaut d'Artois, femme d'Ottenin. Cette princesse dota Arbois d'un grand nombre de fondations pieuses. Une tradition populaire, qui a été recueillie par l'historien flamand Meyer, mais dont il n'est fait mention par nul autre chroniqueur de la Franche-Comté, rappelle le séjour de Mahaut dans le pays, et lui attribue un acte de cruauté de la plus étrange nature. Voici de quelle manière Gollut raconte ce fait, tout en exprimant des doutes sur sa véracité : « Comme il plut à Dieu envoyer une très-âpre famine en la Bourgogne, la comtesse fit assembler un grand nombre de paouvres en une grange du village de la Châtelaine sur Arbois, auquel elle faisoit volontier sa résidence; puis les ayant fait enserrer, elle commenda que le feu fut mis en la grange, les faisant ainsi mourir. L'on ajoute qu'elle disoit que par pitié elle avoit fait cela, considérant les peines que ces paouvres devoient endurer en temps de si grande et tant étrange famine. »

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et sa femme, Marguerite de Flandre, fondèrent un chapitre à Arbois, en 1385. La ville devint aussi le chef-lieu d'un bailliage relevant de celui d'Aval et auquel on adjoignit beaucoup plus tard un bailliage royal, qui ressortissait directement au parlement de Besançon. En 1413, Jean-sans-Peur convoqua les États du comté à Arbois pour leur demander des subsides. A cette époque, les plantations de vignobles s'étaient déjà considérablement multipliées dans la banlieue, et les crus en étaient fort estimés. L'empereur Maximilien, pour récompenser les vignerons arboisiens des soins qu'ils donnaient à la fabrication de leurs vins, et pour en faciliter au loin le commerce, leur octroya par un diplôme de l'année 1493, « toute franchise et libre circulation dans le comté de Bourgogne et dans l'Empire. » Cependant les ravages de l'invasion étrangère s'étaient étendus jusqu'à cette vallée florissante. Après le mémorable siége de Dole, en 1579, la ville d'Arbois avait été prise et saccagée par l'armée de Louis XI. Elle n'échappa pas non plus aux malheurs des guerres de religion qui ajoutèrent à ses annales une page triste mais glorieuse : nous voulons parler de la résistance que ses habitants opposèrent à Henri IV, ou plutôt au maréchal de

Biron, commandant sous ses ordres (1595). Le roi avait établi son quartier général dans le château de Montigny-les-Asures, riche village qui fait aujourd'hui partie du canton d'Arbois, tandis que son lieutenant pressait le siége de la ville. Joseph Morel, surnommé *le Prince*, brave officier et enfant du pays, s'était rendu fameux en ces temps-là par son habileté et son courage : il entreprit de résister aux assiégeants, avec une faible garnison de cent hommes, et communiqua sa confiance intrépide à ses compatriotes. Durant trois jours, Morel arrêta l'armée du Béarnais au pied des murs d'Arbois. Biron, furieux de cette résistance inattendue, poussa toutes ses troupes à un assaut général : les Arbosiens succombèrent enfin, et le maréchal, maître de la place, fit arrêter le capitaine Morel. Il voulut bien faire grâce aux habitants du pillage et de l'incendie de leurs maisons, moyennant une rançon de trois mille livres ; mais leur généreux défenseur paya son dévouement de sa vie : le maréchal ordonna de le pendre à un arbre, qu'on montrait encore, en 1836, dans la rue *Morel*, au nord de la ville, et dont les branches avaient conservé « un faible reste de végétation. » Sous le règne de Louis XIII, Arbois, menacé par les troupes du duc de Longueville, faillit partager le sort cruel de Poligny (1638) ; le prince de Condé le fit de nouveau occuper en 1667. Enfin, Arbois fut pris une dernière fois par l'armée du comte de Navailles, pendant la campagne qui amena la réunion définitive de la province à la France.

Telle a été l'histoire politique et militaire d'Arbois dans les temps antérieurs à la Révolution. En 1737, le comte de Boulainvilliers qualifiait cette ville « un lieu des plus considérables de la Franche-Comté. » Outre son bailliage royal, elle avait une des quatre commanderies franc-comtoises de l'ordre de Malte, une communauté de prêtres, cinq couvents, dont un de Minimes, et un collége dirigé par ces pères.

Arbois n'était plus guère connu que par ses vins, lorsqu'un enfant du nom de Charles Pichegru y naquit d'une pauvre famille le 16 février 1761. Cet enfant avait une tante qui était sœur de charité et dont il était fort aimé : le crédit de la bonne religieuse le fit entrer chez les Minimes, sous les auspices desquels il commença ses premières études. Le jeune Pichegru avait une aptitude naturelle pour les sciences exactes. Précisément vers le temps où il commençait à attirer l'attention des Minimes d'Arbois par ses faciles progrès, des moines du même ordre, chargés de la direction de l'école militaire de Brienne, invoquèrent l'assistance de leurs frères de la Franche-Comté. Plusieurs religieux franc-comtois répondirent à cette invitation. Le savant père Patrault fut de ce nombre, et il emmena avec lui, à titre d'infirmière, la tante de Pichegru, laquelle ne voulut pas se séparer de son neveu : nouvel exemple de l'influence des petites causes sur les grandes fortunes. Pichegru reçut gratuitement l'éducation des élèves de l'école de Brienne. Dès que son âge permit de lui conférer un grade, il fut nommé maître de quartier, puis répétiteur du père Patrault. Parmi les élèves du futur général de la république française, se trouva alors le jeune Napoléon Bonaparte, le futur empereur des Français ; le hasard rapprochait ces deux hautes destinées, qui, plus tard, devaient se repousser réciproquement et suivre des lignes diamétralement opposées. Ni l'un ni l'autre ne se devinèrent d'ail-

leurs, les hommes de génie se pressentant rarement entre eux. Pichegru lui-même n'avait point la conscience de sa propre valeur : excité par l'aveugle dévotion de sa tante et poussé par cette humeur tristement inquiète qui ne le quitta jamais, il songeait à se faire Minime; le père Patrault le détourna d'un parti si contraire à ses intérêts et lui conseilla de s'enrôler dans l'artillerie.

La révolution de 1789 trouva Pichegru adjudant sous-officier dans le premier régiment de cette arme; il en adopta les principes avec une ardeur qui le fit nommer président du club de Besançon. Ce rôle politique, pour lequel il n'était point fait, prépara son élévation militaire. Un bataillon de volontaires du Gard, en traversant la Franche-Comté, s'arrêta dans l'ancienne capitale de la province, ces braves gens n'avaient point de chef, le club de Besançon les engagea à prendre pour commandant le sous-officier d'Arbois et cette proposition fut acceptée. Pichegru conduisit le bataillon à la frontière de l'est. Mais c'était une armée qu'il lui fallait pour déployer toutes les brillantes ressources de son génie : celles du Rhin, de Rhin et Moselle, et du Nord passèrent successivement sous ses ordres et il marqua rapidement sa place parmi les plus grands hommes de guerre de la France (1793 et 1794). La république lui dut, comme on sait, au plein cœur de l'hiver, la conquête de cette insaisissable Hollande contre laquelle avait échoué la fortune de Louis XIV (1795). Tant de gloire aurait rempli le cœur de cet homme extraordinaire, s'il eût été au niveau de son intelligence. Il puisa, au contraire, dans sa grandeur précoce, un orgueil maladif, l'impatience de toute contradiction, un profond mécontentement et un désir immodéré de s'élever encore plus haut, fût-ce au prix de l'indépendance et de la liberté de son pays.

Au commencement de l'année 1796, Pichegru occupait avec les régiments de la république la rive gauche du Rhin, tandis que, sur la rive droite du fleuve, s'échelonnaient les troupes de l'armée de Condé. Ce voisinage le perdit. Accueillant les ouvertures du representant des intérêts de la maison de Bourbon, il s'engagea à l'aider de tous ses efforts pour opérer en France un mouvement contre-révolutionnaire. Il faut bien le dire, dans la discussion de ces projets de bouleversement, le général républicain apporta même un esprit moins national que le prince émigré avec lequel il négociait. Ses exigences, exclusivement personnelles, étaient d'ailleurs excessives : il stipulait pour lui toute une fortune princière. Outre le bâton de maréchal de France, le gouvernement de l'Alsace et le cordon rouge, on le gratifiait du château de Chambord avec son parc, d'un million comptant, de deux cent mille francs de pension et de douze pièces de canon d'honneur. Enfin, un article particulier du traité portait que le nouveau maréchal donnerait son nom à la ville d'Arbois : celle-ci, déclarée exempte de contributions pendant quinze ans, se fût désormais appelée *Pichegru*.

Une suite d'échecs que se ménagea Pichegru devant Mayence, par de fausses manœuvres, furent les premiers gages de sa trahison. Ces étranges revers, dont la saisie d'une partie de sa correspondance ne tarda pas à donner l'explication, éveillèrent les craintes du Directoire : on le rappela à Paris où on lui proposa un honorable exil, l'ambassade de Suède. Il la refusa et se retira à Arbois (avril 1796). Ce fut là qu'il reçut un des serviteurs les plus dévoués de Louis XVIII, le

suisse Fauche-Borel. Cet agent lui présenta une lettre autographe du prétendant, conçue dans les termes les plus flatteurs pour sa personne, et portant la date du 9 juin 1796; il lui remit, de plus, comme secours nécessaire *pour former et diriger l'opinion publique*, une somme en or de soixante-douze mille livres, dont une portion avait été prise sur la cassette du roi et l'autre fournie par M. Wickham, résident anglais à Francfort.

A partir de ce jour, le général arbosien accepta résolument le rôle de chef politique de la contre-révolution. Dans le but d'agir plus fortement au centre même de toutes les intrigues, il se fit nommer député au conseil des Cinq-Cents par ses compatriotes, les électeurs du Jura (mars 1797). Élu président de cette assemblée, dès sa première séance, il devint bientôt l'âme de tout le parti clichien. On sait le reste. Pichegru arrêté par l'ordre du Directoire, dans la nuit du 17 au 18 fructidor (4 septembre), et inscrit en tête de la liste des soixante-cinq membres proscrits des deux conseils, fut déporté à Sinamari, d'où il réussit presque aussitôt à gagner la colonie hollandaise de Surinam. De là, il s'embarque pour l'Angleterre, passe ensuite en Allemagne, et, enfin, se rend en Helvétie, au quartier général de Korsakow pour tenter, sans doute, de pénétrer avec lui en Franche-Comté; mais témoin de la défaite des Russes à Zurich, il se réfugie dans la principauté de Bareuth, où il mène pendant quelque temps une vie assez obscure. Pichegru ne sort de sa retraite que pour traverser de nouveau les mers et aller renouer à Londres ses anciennes relations avec les princes émigrés (1803). Nous le voyons, de concert avec eux, au commencement de janvier 1804, se glisser dans Paris par des voies détournées et, sous le nom de Charles, y prendre une part active à la conspiration dont George Cadoudal était le chef occulte. Comme lui, il devait s'efforcer, par tous les moyens, de renverser le gouvernement consulaire, et probablement il n'eût pas non plus reculé devant la nécessité de frapper la personne même de Bonaparte. Pichegru ne réussit pas mieux dans cette seconde tentative de bouleversement que dans la première. Un de ses officiers livra le secret de sa retraite à la police, qui le fit saisir au milieu d'une nuit du mois de mars et conduire à la prison du Temple, où, en voyant l'abîme de honte ouvert de tous côtés devant lui, il fut pris de vertige et s'étrangla avec sa cravate (6 avril 1804).

Une telle fortune s'abîmant dans une telle fin n'aurait laissé de place que pour la pitié, si la Restauration n'eût voulu contraindre la France à honorer ce grand coupable comme un martyr : On ouvrit à Paris, à Arbois et dans toutes les villes de la Franche-Comté une souscription publique à laquelle le roi Louis XVIII contribua pour deux mille francs; et, avec les dons recueillis ainsi, deux statues furent élevées à Pichegru dans sa province natale, une en bronze, à Besançon, et une autre, en marbre, à Lons-le-Saulnier. Cette dernière, qui reposait sur la fontaine de la place royale du chef-lieu du Jura et dont l'inauguration se fit le 4 novembre 1827, s'adressait plus particulièrement au général arbosien. L'une et l'autre élevées par une réaction politique, devaient être renversées trois années après par un mouvement contraire. A peine les résultats des journées de Juillet 1830 furent-ils connus à Lons-le-Saulnier, qu'une foule d'hommes se réunirent tumultueusement sur la place Royale pour demander la destruction du monument

de Pichegru. Le conseil municipal se réunit, afin de délibérer, dans la matinée du 4 août. Quelques membres proposèrent de conserver la statue comme œuvre d'art; mais, outre qu'il aurait fallu une dépense de plusieurs milliers de francs pour la descendre de son piédestal, le peuple n'aurait probablement pas accepté cette espèce de compromis. Il fut donc repoussé par la majorité du conseil, qui abandonna le monument aux coups du marteau révolutionnaire. Vers le même temps, on brisait l'autre statue érigée à Besançon.

C'était justice. Il ne peut y avoir deux opinions, sans doute, sur le génie militaire de Charles Pichegru, *le plus grand capitaine*, selon Napoléon, *qu'ait eu la République;* mais tous les sophismes de Charles Nodier et des écrivains de son école, ne pourront en faire un Pausanias, un Thrasybule, un Monk. La patrie aujourd'hui passe avant tout. L'histoire reprochera toujours au conquérant de la Hollande d'avoir manqué à ses devoirs comme citoyen et trahi ses serments comme soldat.

Aucun monument, aucune inscription ne rappelle la mémoire de ce fameux général dans la ville où il est né et à laquelle il voulait imposer son nom. La population arbosienne n'a, du reste, jamais partagé les sentiments politiques pour lesquels Pichegru sacrifia si malheureusement sa vie : au contraire, elle s'est toujours distinguée par son dévouement aux intérêts de la révolution. En 1789, les « gentilshommes et nobles » d'Arbois ne trouvèrent point d'écho parmi les bourgeois et le peuple de la ville, lorsqu'ils protestèrent collectivement contre les premiers actes de l'émancipation nationale. Plus récemment, les Arbosiens se sont prononcés pour les doctrines démocratiques avec une énergie qui les a constitués pendant plusieurs années en lutte ouverte contre le gouvernement central. Les délégués de toutes les sociétés politiques du département du Jura, par une sorte d'hommage à cette disposition bien connue, s'étaient engagés, en 1833, à se réunir sur la côte de l'ermitage d'Arbois pour y célébrer le troisième anniversaire des journées de Juillet; instruit de ce projet, et voulant en prévenir l'exécution, le commandant d'une des sous-divisions militaires du département se transporta dans la ville avec deux compagnies d'infanterie : déjà le conseil municipal et la garde nationale avaient été dissous par une ordonnance du roi, et le service de sûreté confié à un détachement de troupes de ligne. Le 13 avril 1834, des troubles politiques d'une nature plus grave éclatèrent à Arbois à la nouvelle des événements de Lyon. Le peuple ayant pris les armes, réussit d'abord à désarmer la petite garnison de la ville et y proclama la république; mais ce mouvement fut aussitôt comprimée par le général commandant la sixième division militaire, qui marcha sur la commune insurgée avec deux cents grenadiers, quatre escadrons de chasseurs et une demi-batterie d'artillerie.

Les armes d'Arbois sont d'*azur à un pélican d'argent becquetant sa poitrine sur ses petits aussi d'argent;* elle a ces mots pour devise : *Ainsi Dieu aide Arbois;* et Dieu l'a si bien dotée qu'elle s'est toujours suffi à elle-même. Jamais, elle ne s'est vue contrainte de se déchirer le sein pour nourrir ses enfants : la vie, en tous temps, a découlé abondamment des fruits savoureux de ses vignes. Les vins d'Arbois, fort estimés dès le moyen âge, conservent encore leur vieille réputation, bien que d'une qualité un peu capiteuse. L'auteur du *Catalogus gloriæ*

mundi a dit : *Arbosium repete, si vis dormire quietè;* « Si vous voulez dormir d'un bon somme, buvez souvent du vin d'Arbois. » La population de la ville, simple chef-lieu de canton, égale ou surpasse celle de Lons-le-Saulnier, de Poligny et de Saint-Claude : on y compte 7,231 habitants, « plus vignerons qu'industriels et négociants, » selon la remarque de l'auteur de la Statistique du Jura. Le siége du tribunal de première instance de l'arrondissement de Poligny a été établi à Arbois; il y a en outre dans cette ville un collége, un comice agricole et un hospice civil. Tous les communes du canton sont situées soit sur les hauteurs de la montagne, soit à ses pieds, soit enfin dans la plaine ; celle de la Châtelaine et celle de Montigny-les-Asures, dont nous avons eu l'occasion de parler, ont, l'une, un peu plus de 200 habitants et l'autre 1,047. L'ancien château-fort de ce dernier village fut bâti au commencement du XIVe siècle.

Au nombre des Arbosiens qui se sont fait diversement remarquer par leurs services militaires, nous avons nommé, dans l'ordre chronologique, le capitaine *Morel* et le général *Pichegru.* A ces noms, il faut ajouter celui du lieutenant-général *Delort.* Deux artistes, le sculpteur *Claude Dejoux*, et le peintre *Perrin*, élève de Lebrun et son collaborateur à la galerie de Versailles, sont nés dans les environs de la ville d'Arbois. [1]

SALINS.

BOURG-LE-COMTE. — BOURG-LE-SIRE.

Salins (*Salinum*, *Salinæ*) doit son origine et son nom aux sources d'eau salée qui firent aussi sa richesse. On ignore l'époque à laquelle ces sources furent découvertes, mais on peut affirmer qu'elles étaient déjà exploitées au temps de la domination romaine, et que Salins est le *Pons Ariarica* de l'*Itinéraire*, dont la position, entre Orbe et Besançon, correspond à celle de la cité actuelle, et dont le nom se retrouve dans celui de *Pont d'Héry*, que porte encore un hameau voisin de ses murs. Une voie romaine, des tombeaux, des statues, des médailles,

1. Chroniques de Meyer. — Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne.* — Gollut, *Mémoires.* — Édouard Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté.* — Chevalier, *Histoire de Poligny.* — Bousson de Mairet, *le Capitaine Morel ou le siége d'Arbois en* 1595. — Pyot, *Statistique générale du Jura.* — Joseph Bruand, *Annuaire du Jura pour les années* 1813 *et* 1814. — Désiré Monnier, *Annuaire du Jura pour* 1840. — A. Laurens, *Annuaire statistique et historique du Doubs pour l'année* 1835. — David de Saint-Georges, *Recherches sur les antiquités celtiques et romaines des arrondissements de Poligny et de Saint-Claude.* — Boulainvilliers, *État de la France.* — Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — F. Babie et L. Beaumont, *Galerie militaire.* — Michaud, *Biographie universelle* — Weiss, *Dictionnaire biographique.* — Fauche-Borel, *Notices sur Moreau et Pichegru.* — Las-Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène.* — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.* — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations.* — *Moniteur universel.*

viennent à l'appui de notre assertion. Les Burgundes construisirent probablement à Salins les forteresses de *Bracon* et de *Château*, lesquelles sont indiquées dans les titres du VIe siècle, où l'on trouve la première mention de cette ville. Donné vers 523 par le roi Sigismond à l'abbaye d'Agaune (Saint-Maurice-en-Valais), Salins resta sous la dépendance de ce monastère pendant plus de quatre cents ans. Il avait déjà de l'importance, puisque dès le VIIe siècle c'était le chef-lieu d'un des cinq archidiaconés du diocèse de Besançon, et qu'en 862 il renfermait quatre paroisses : les actes de ce temps le qualifient de *vicus publicus*. Détruit bientôt par les Hongrois, le bourg fut inféodé par l'abbaye d'Agaune (942) à Albéric de Narbonne, comte de Mâcon, qui le rebâtit. Albéric, à sa mort, laissa deux fils (945), tiges de deux branches entre lesquelles se partagea la seigneurie de Salins, divisée dès lors en deux bourgs : la branche aînée, à laquelle échut plus tard (956) le comté de Bourgogne, posséda le *Bourg-le-Comte* ; la branche cadette, qui prit le titre de sire de Salins, eut le *Bourg-le-Sire*. Chacun de ces bourgs avait sa saline et était fortifié : un titre de 1184 nomme Salins *oppidum*.

Sous les descendants d'Albéric la ville se développa : c'est de cette période que datent de nombreux monuments, entre autres la belle collégiale romane de Saint-Anatoile (1029) et les gigantesques constructions souterraines des salines (XIe siècle). La branche cadette s'éteignit, en 1175. Avec Gérard de Vienne commença une nouvelle maison des sires de Salins ; mais son fils étant mort sans enfants mâles, la seigneurie passa à l'époux de sa fille, Josserand de Brancion (1220), qui la vendit à Hugues IV, duc de Bourgogne (1224), lequel à son tour la céda par échange à Jean de Châlons l'*Antique* (1237). Celui-ci prit dès lors le titre de sire de Salins : le plus important de ses actes fut l'érection du *Bourg-le-Sire* en commune (1249). Les franchises qu'il lui accorda sont les plus anciennes du comté de Bourgogne : elles instituaient quatre échevins élus par le peuple, et qui, de concert avec un prévôt, au choix du seigneur, devaient administrer les affaires et rendre la justice. De là un accroissement de prospérité, que seconda le séjour habituel des princes de la maison de Châlon à Bracon, à Châtel-Belin et à Châtel-Guyon : l'exploitation des salines s'étendit et se régularisa, les foires et les marchés se multiplièrent, de sorte que Salins devint, après Besançon, le point commercial le plus considérable du comté. Ces bienfaits furent surtout l'œuvre de Jean l'*Antique* : il fit don du *Bourg-le-Sire* (1259) à son fils Hugues, déjà possesseur de l'autre bourg, comme comte de Bourgogne ; Hugues les transmit tous les deux à son fils Othon V (1266) ; Jeanne de Bourgogne les porta ensuite (1306) à son époux, Philippe-le-Long, roi de France, lequel, à son tour, octroya des franchises au *Bourg-le-Comte* (1319). Un autre mariage, celui de la fille de Philippe, fit passer bientôt Salins sous la domination du duc de Bourgogne, Eudes IV : ce fut un malheur pour la ville, car première victime de la guerre des hauts barons comtois contre ce prince, elle fut entièrement brûlée par Jean de Châlons-Arlay, en 1336. Cinquante ans plus tard, malgré le traité de Vincennes, un grand nombre de maisons demeuraient encore en ruines. Après le traité de Brétigny, Anglais, routiers, malandrins, ravagèrent tour à tour le territoire de Salins : une nuit même (1362), l'ennemi allait *écheller* les

remparts, quand un habitant de la ville, Philibert Portier, à la tête de quelques dizainiers demi-nus, jeta les premiers assaillants dans le fossé à coups de pique et donna l'alarme aux deux bourgs. La ville fut sauvée, et Portier obtint l'insigne honneur, transmissible à sa descendance, de n'entrer jamais dans Salins sans que le magistrat lui en présentât les clefs.

Ces guerres, on le comprend, avaient dû ruiner le commerce dans le comté. A peine furent-elles terminées, qu'on vit des Juifs de Lombardie s'y établir, surtout à Salins. Leur usure accablait les meilleures familles. Dans ces circonstances (vers 1363), « plusieurs bons personages et bourgeois considérans que quelques marchands quittoient leurs trafiques, dressèrent un moïen gracieux de prester argent avec interest tollerable, qu'ils appelèrent le *mont de Salins.* » C'est le plus plus ancien *mont-de-piété*, ou de *charite*, comme on disait alors, puisque celui de Parme ne date que de 1488. A cette mesure en succéda une autre, plus efficace encore : Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, expulsa les Juifs de Salins (1374) et y fit battre monnaie. Dès lors le commerce et l'industrie refleurirent parmi les habitants; l'avénement de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, à la seigneurie de Salins (1384), en développa l'essor, et cette ville, qui sortait à peine de ses ruines, eut des magasins de soieries, de draps d'or et d'argent, des fabriques d'orfévrerie, de broderies et d'armures, dont les produits s'écoulèrent même en dehors du comté. Le duc, en même temps, faisait réparer les fortifications endommagées pendant les dernières guerres; son fils, Jean-sans-Peur, qui aimait Salins et le désignait dans des chartes comme *le plus notable lieu du comte de Bourgogne*, les fit reconstruire entièrement (1411) : achevées sous Philippe-le-Bon, elles présentaient une enceinte redoutable, flanquée de vingt-cinq tours, sans compter les trois forteresses de Bracon, de Châtel-Belin et de Châtel-Guyon. C'est à Bracon que fut renfermé sous ce règne (1431) un illustre prisonnier, René d'Anjou : vaincu à la bataille de Bulgnéville par Antoine de Vaudemont, il ne recouvra la liberté qu'en 1436, moyennant une rançon de deux cent mille florins d'or, payée au duc de Bourgogne.

Cependant la prospérité publique n'était que trop souvent entravée par des malheurs. Déjà, en 1398, un incendie avait presque entièrement détruit la saline du *Bourg-le-Comte;* en 1442, ce bourg lui-même fut la proie d'un désastre semblable dans lequel périrent un très grand nombre d'habitants ; et à peine commençait-il à renaître, que la peste sévit dans la ville (vers 1450) et y moissonna une foule de victimes. Le *Bourg-le-Sire* fut incendié à son tour en 1469, ainsi que le chapitre et une partie de l'église Saint-Anatoile. Charles-le-Téméraire était alors duc de Bourgogne : ce n'était pas sous un tel prince qu'on pouvait réparer tant de désastres. Néanmoins, quand il vint, après la bataille de Morat (1476), se réfugier à Salins, où il passa vingt jours, les États du comté, convoqués dans cette ville, suivant une habitude presque constante, eurent le courage de braver le maître et de lui faire d'assez vives représentations dont il ne tint, il est vrai, aucun compte. A sa mort, Salins se rendit au roi de France sans coup férir (1477). Louis XI, irrité contre Dole, transporta à Salins le parlement, qui y demeura jusqu'en 1494. Dans la lutte de 1492 contre l'armée de Charles VIII, Salins eut l'honneur de tirer les derniers coups de canon : à l'ap-

proche de Maximilien, les Français avaient abandonné la place, et s'étaient retirés dans le château de Bracon, sous le commandement du capitaine normand Henri de Maillot. Beaudricourt, gouverneur du comté pour Charles VIII, voulut secourir Bracon, reprendre Salins, et empêcher l'arrivée d'un convoi d'hommes et d'artillerie qu'on y attendait. Il se mit en marche à la tête de six mille hommes, mais ayant rencontré à Dournon la bourgeoisie salinoise commandée par Philippe de Loite, il fut défait et contraint de s'enfuir, « laissant les vainqueurs plus chargés de malédictions que de plaies. » Ceux-ci revinrent dans la ville, où ils ramenèrent le convoi. Le siége de Bracon fut aussitôt commencé; les Français se défendirent longtemps et avec vigueur; mais Henri de Maillot ayant été tué d'un coup d'arquebuse par un bourgeois, ils se décidèrent à évacuer le château (8 février 1493). La guerre finit là : le traité de Senlis fut conclu (28 mai) et le comté rendu à Maximilien.

Jusqu'à cette époque, les deux bourgs ayant conservé chacun son administration particulière, il en était résulté une sorte de rivalité qui plus d'une fois avait entraîné des luttes sanglantes. Mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, ils demandèrent à être réunis; l'archiduc Philippe leur accorda (1497) une charte portant concession de cette demande, et les bourgs ne firent plus désormais qu'une ville, régie par une seule administration composée de huit échevins et d'un maire investi de la charge et du titre de capitaine de la ville. Cette mesure produisit d'heureux effets; les dépenses étant diminuées, on put songer à créer de nouveaux établissements. La ville de Salins, malgré les contagions dont elle eut à souffrir durant tout le XVIe siècle, prit une grande part au mouvement intellectuel de la province. Déjà, en 1486, une imprimerie y avait été établie, la première qu'ait eue la Franche-Comté; on commença alors à y représenter des mystères : en 1580, Pierre Mathieu, recteur du collége, y fit jouer sa tragédie d'*Esther*, et Jean Fleury sa *Dournoniade*. Jean de Gilley écrivait, dans le même temps, ses nombreux livres d'histoire et créait le jardin botanique de Marnoz, l'un des plus anciens de l'Europe. Guillaume Lhullier et François Landry (celui-ci était un grand artiste) modelaient en statues le bel albâtre des carrières de Boisset; le collége, réorganisé dès 1569, donnait un large enseignement; enfin une bibliothèque publique fut établie, en 1593, dans le couvent des Capucins.

Pendant les guerres de religion, Loupy et d'Assonville, envoyés à Salins par Tremblecourt, furent taillés en pièces par la bourgeoisie sous les murs de la ville (1595). Henri IV, à son tour, se présenta devant la place, mais il n'osa pas en faire le siége; il somma les habitants de se rendre, les menaçant de ruiner Salins, comme Pesmes et Rochefort. Loin de s'effrayer, le magistrat lui répondit par une lettre pleine de force et de dignité : « Plutôt que de contrevenir, disait-il, à notre devoir, obligation et fidélité, nous nous disposerons aux événements et succès qu'il plaira à Dieu nous adresser... » Le roi leva son camp, et Salins ne fut ni pris ni rendu. Cette ville échappa encore aux Français, durant la guerre de dix ans; le duc de Longueville n'osa l'assiéger (1638); Bernard de Weymar échoua contre ses remparts (1639) et se retira après avoir incendié tous les villages des environs. Salins fut moins heureux dans la guerre de 1668. Le 6 février, le duc de Luxembourg arriva sous ses murs avec un petit corps de

troupes ; les habitants mettaient alors le feu aux faubourgs : il n'eut pas de peine à les refouler dans la ville, malgré quelques mousquetades et quelques volées de canon qui ne lui tuèrent qu'un homme. Ce fut là toute la défense : la ville, dont les remparts étaient ruinés en plusieurs endroits, capitula le jour même. Le baron de Chevroz, gouverneur des forts, gagné par la France, se rendit aussi et sortit avec deux petites pièces d'artillerie, abandonnant une place qui facilitait à Louis XIV la conquête de Dole et de Gray, et lui donnait un revenu de six cent mille livres.

A Salins, comme dans toute la province, la noblesse et la bourgeoisie étaient d'avance acquises à la France, mais il n'en était pas de même du peuple. Celui-ci vit avec plaisir la retraite des Français, à la suite du traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), et s'empressa de manifester, par des cris et des troubles nocturnes, son mécontentement contre les magistrats qu'il savait vendus aux émissaires de Louis XIV. Il alla même jusqu'à assaillir le corps-de-garde de l'hôtel de ville. Le maire, qui demeurait vis-à-vis, ouvrit ses fenêtres, « lâcha de ses rodomontades, » prit ses pistolets et sa carabine et tira sur les premiers qu'il vit ; c'étaient deux jeunes gens inoffensifs qui n'avaient pris aucune part aux troubles. La garde fit comme le maire, et tira : plusieurs furent tués, un plus grand nombre furent blessés. Un homme déjà atteint par une balle ayant demandé la confession, il se trouva un prêtre qui lui envoya un second coup de fusil avec ces paroles cruelles : « Voilà ta confession. » L'indignation fut à son comble ; le peuple en masse marcha contre l'hôtel de ville et le pilla, ainsi que les demeures du maire et de tous ceux qu'il soupçonnait de trahison. La petite révolution fut complète : les insurgés achevèrent leur œuvre en se donnant de nouveaux magistrats, dont l'élection, quoique irrégulière, fut confirmée par le prince d'Aremberg, gouverneur du comté.

La défense fut plus vigoureuse, en 1674, quand le duc de Lafeuillade vint assiéger Salins. L'armée française l'investit, le 4 juin, occupa toutes les avenues et dressa des batteries contre la place et les forts. Outre ses deux forteresses de Saint-André et de Châtel-Belin, la ville avait plusieurs redoutes et forteresses contre lesquelles le duc dirigea ensuite ses attaques. Le 15, un assaut général commença contre Saint-André et dura jusqu'à la matinée du lendemain ; les Français y perdirent beaucoup de monde. Une seconde tentative, faite dans la nuit suivante, fut aussi infructueuse ; mais, dans la soirée, les fourneaux pratiqués sous les bastions du fort ayant éclaté de toutes parts, la garnison dut abandonner ce poste essentiel et se retirer en désordre. L'ennemi en prit possession, et déjà il marchait sur la ville, impuissante à se défendre, quand le magistrat proposa une capitulation à laquelle consentit le duc de Lafeuillade. Le siége durait depuis dix-sept jours : les Français y avaient eu plus de deux mille hommes tués, et la ville avait essuyé plus de cinq mille volées de canon.

Depuis ce temps, Salins est resté à la France. Son histoire n'offre, dans tout le cours du XVIIIe siècle, aucun événement remarquable. Les habitants, en 1789, s'associèrent avec enthousiasme au mouvement révolutionnaire, qui n'y entraîna aucune vexation pour le parti vaincu. Le 18 août 1792, la Convention déclara que Salins avait bien mérité de la patrie : avec une population de 9,000 âmes, la ville

venait, en effet, de fournir un fort bataillon et cent vingt mille francs de dons patriotiques. La Révolution, qu'elle servait si bien, lui avait enlevé pourtant ce qui lui restait d'importance : trois états-majors, une subdélégation, un bailliage, un présidial, une maîtrise des eaux et forêts et un bureau des finances. Salins, aujourd'hui chef-lieu de canton, renferme environ 7,000 habitants.

Le dernier épisode de l'histoire de cette ville est lugubre. Le 27 juillet 1825, un incendie y éclata. Il soufflait un vent impétueux ; les maisons étaient couvertes en bois ; tous les secours furent inutiles : quatre cents maisons s'écroulèrent dans les flammes. Grâce aux secours qu'on lui adressa, de toutes les parties de la France, Salins put enfin sortir de ses ruines. Un magistrat dévoué, M. Bonzon, placé depuis 1830 à la tête de l'administration municipale, a puissamment contribué à l'achèvement de cette œuvre de résurrection. La population de la ville, diminuée par l'émigration qui suivit le désastre de 1825, est d'environ 8,000 âmes ; le mouvement commercial consiste dans l'exploitation des salines, des forêts, des vignes, des carrières de plâtre et des mines de fer qui abondent dans les environs, et auxquelles la création d'un embranchement du chemin de fer, reliant Salins à la grande ligne de Dijon à Mulhouse, ouvrira bientôt de nouveaux débouchés.

La biographie salinoise est assez riche. Des hommes remarquables qu'elle présente, le premier en date est *saint Claude*, archevêque de Besançon dans le VIIe siècle. Viennent ensuite le moine *Jean*, auteur de la *Chronique de saint Benigne de Dijon* ; *Hugues de Salins*, archevêque de Besançon dans le XIe siècle, l'un des hommes les plus considérables de ce temps ; *Ancel de Salins*, habile diplomate du XIVe siècle ; *Jean de Gilley*, poëte, historien et botaniste ; le jurisconsulte *Pierre Loriot*, auteur de nombreux Traités ; *Claude d'Esternod*, poëte et pamphlétaire, auteur de l'*Espadon satyrique* et du *Franc Bourguignon* ; *François de Lisola*, l'un des plus brillants diplomates du XVIIe siècle ; le jésuite *Jacques Mayre*, auteur de tragédies et de huit épopées latines ; l'abbé D'*Olivet*, de l'Académie Française ; le sculpteur *François Landry* ; le peintre *Guy Brenet* ; le linguiste *Billerey* ; le statisticien *Le Clerc* ; les dramaturges *Goubion* et *Fenouillot de Falbaire*. Parmi les contemporains, nés à Salins et dont s'honore cette ville, nous nommerons les lieutenants-généraux *Lepin*, *Jarry* et *de Precal* ; le sculpteur *Besand*, qui a laissé dans la province de très-remarquables ouvrages ; et M. *Charles Magnin*, membre de l'Institut, un de ces rares écrivains chez lesquels la profondeur de l'érudition s'allie aux charmes de l'esprit le plus fin et au goût le plus sûr, et qui, par la grâce, l'élégance et la pureté du style continuent les traditions de la bonne littérature.[1]

1. Archives de la ville de Salins. — Bechet, *Histoire de Salins*. — Guillaume, *Histoire des sires de Salins*. — Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*. — Gollut, *Mémoires*. — Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*. — M. Charles Magnin s'était proposé d'écrire l'histoire de sa ville natale pour notre recueil. Pendant un récent séjour à Salins, il avait même compulsé dans ce but les archives locales ; mais d'autres travaux et d'autres devoirs l'ont obligé, à notre grand regret, de renoncer à l'accomplissement de cette tâche.

NOZEROY.

Il n'est sorte d'étymologies qu'on n'ait assignées au nom de Nozeroy. Les plus vraisemblables ne s'appuyant que sur des faits dénués de preuves, nous nous abstiendrons de les reproduire. Environné de toutes parts de giboyeuses forêts de sapins, Nozeroy paraît avoir dû son origine à une maison de chasse des seigneurs de Châlons, autour de laquelle des habitations vinrent se grouper peu à peu. Ses lettres de franchises, octroyées par Jean de Châlons, remontent à l'année 1283. Vers le milieu du XVIe siècle, la ville était, au rapport de Gilbert Cousin, un des marchés les plus importants de la province ; rien n'égalait, suivant le même historien, la magnificence et la somptuosité de son château qui fut constamment, jusqu'à l'extinction de la maison de Châlons (1530), la résidence d'été des seigneurs de cette puissante famille. Au retour de son mémorable voyage d'Allemagne, Philippe-le-Bon y reçut une brillante hospitalité. Quelques années plus tard, ses salles retentirent du sombre désespoir de Charles-le-Téméraire, qui venait de laisser sur le champ de bataille de Granson ses joyaux, sa gloire et son armée En 1519, à l'appel de Philibert de Châlons, toute la noblesse de la province y accourut à un tournoi, le dernier de la Franche-Comté. Philibert, quoique âgé de dix-sept ans à peine, se distingua entre tous les tenants par son adresse et son courage qui allaient bientôt briller sur d'autres théâtres. La mort prématurée de ce jeune prince porta à la prospérité de Nozeroy un coup dont la ville ne s'est pas relevée. Dès lors les fêtes en furent bannies : le château, négligé par les princes de Nassau, ses nouveaux maîtres, n'eut d'hôtes qu'à de longs intervalles, se lézarda et commença à tomber en ruines.

Dans le cours du XVIIe siècle, Nozeroy soutint plusieurs siéges qui ne contribuèrent pas faiblement à hâter sa décadence. En 1638, en dépit de sa fameuse bombarde de dix-huit pieds de long, laquelle lançait des globes de pierre de trois cent trente livres, la ville tomba au pouvoir de Guébriant, qui en abandonna le pillage à ses soldats, et la livra en partie aux flammes. Reprise, l'année suivante, pour le roi d'Espagne, par le marquis de Saint-Martin, elle ne vit plus pendant le reste de la guerre l'ennemi sous ses murs ; mais, en 1668, l'armée de Louis XIV vint de nouveau l'assiéger. Guillaume de Montrichard commandait alors le château, au nom du prince d'Orange. Jean de Watteville, qui se trouvait partout où il y avait une trahison à accomplir ou à conseiller, tenta, par l'appât d'une récompense, d'ébranler sa fidélité : mais le brave gouverneur repoussa ses offres avec indignation, et lui manda pour toute réponse « qu'il ne traiteroit jamais avec un parjure, et que si, par le sort des armes, Watteville se rendoit maître de la place, il feroit sauter et la place et le traître. » Ce noble langage ne pouvait guère être compris de l'abbé de Baume ; aussi n'y vit-il qu'un avertissement d'agir avec prudence et de mettre Montrichard hors d'état d'accomplir sa menace, avant de se hasarder dans la ville. Quelques bourgeois, gagnés à prix d'argent, lui en faci-

litèrent les moyens. Assailli par eux, à l'improviste, le fidèle gouverneur fut chargé de chaînes et livré ainsi à Watteville, qui prit alors paisiblement possession de la place. Rendu, par le traité de Nimègue, à la maison d'Orange, Nozeroy en fut de nouveau distrait, quelques années après, et cette fois d'une manière définitive, en vertu d'une sentence de confiscation prononcée par le parlement de Paris contre Guillaume III, pour avoir accédé à la ligue d'Augsbourg.

Nozeroy s'honore d'avoir vu naître *Philibert de Châlons*, un des plus habiles capitaines du XVIe siècle, *Claude Chappuis*, bibliothécaire de François Ier; *Gilbert Cousin*, secrétaire et ami d'Érasme, auteur de divers écrits historiques, mort en 1567 dans les cachots de l'archevêché de Besançon, pendant que l'inquisition de cette ville instruisait son procès pour crime d'hérésie; et *Girardot de Beauchemin*, qui a laissé une histoire intéressante de *la Guerre de dix ans*, à laquelle lui-même avait pris une grande part. L'abbé *Nantet*, savant mathématicien du commencement de notre siècle, et le général *Michaud*, qui a commandé avec gloire une de nos armées d'Allemagne, pendant la Révolution, sont nés dans les environs de la ville. La population de Nozeroy est en grande partie agricole, et ne s'élève pas à plus de 4,000 âmes. Son industrie consiste principalement en tanneries et en fabriques de souliers, dont elle fournit toute la montagne du Jura. [1]

SAINT-CLAUDE.

SAINT-OYAN-DE-JOUX.

Au commencement du Ve siècle, le haut Jura paraît avoir été entièrement inhabité. Depuis les premières invasions des tribus allemandes dans la province Séquanaise, la ville d'Antée et les établissements que les Romains avaient fondés dans ses environs avaient disparu du sol. Ce ne fut pas un des moindres bienfaits du christianisme que de repeupler ces déserts et de les rendre à l'agriculture et à la vie. Vers l'année 430, l'anachorète Romain, né à Isernore en Bugey, se retira dans un lieu appelé *Condat* et auquel on avait probablement donné ce nom à cause de sa situation au confluent des deux petites rivières de la Bienne et du Tacon. Attirés par son exemple et la renommée de ses vertus, quelques habitants de la moyenne montagne et de la plaine s'enfoncèrent à leur tour dans les sauvages solitudes du Jura, et se bâtirent, de concert avec Romain, une demeure commune, qui tenait autant de la métairie que du monastère. Parmi les nouveaux venus se trouvait Lupicin, frère du pieux ermite qui fonda à Lauçône, à deux lieues de Condat, une abbaye, laquelle ne tarda pas à compter plus de cent cinquante religieux; celle de Condat en eut davantage encore. La vie des

1. Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne* — Gollut, *Mémoires*. — Bechet, *Histoire de Salins*. — Gilbert Cousin, *Desc. Burg. super.*

uns et des autres était partagée entre la prière et le défrichement d'un sol rocailleux et couvert partout d'épaisses forêts.

Romain mourut en 460. Après lui son frère gouverna, pendant vingt années, les deux monastères. De tous les successeurs de Lupicin, trois seulement, Oyan, Olympe et Claude, méritent une mention dans l'histoire. Oyan, l'un des plus illustres cénobites des Gaules, eut la gloire de donner, jusqu'au XIIIe siècle, son nom à l'abbaye. Il était contemporain de Chlodwig et fut maître de Viventiole, archevêque de Lyon. Olympe, qui vécut au temps de Gonthran, concéda à des séculiers, sous réserve d'un cens et du domaine direct, quelques terrains sur les bords de la Bienne pour y bâtir des maisons, et fut ainsi le fondateur de la ville. Mais le plus célèbre des abbés de *Saint-Oyan-de-Joux* fut sans contredit Claude, lequel, après avoir été sept ans environ évêque de Besançon, se démit de sa prélature pour venir mourir, vers la fin du VIIe siècle, dans le monastère qui devait un jour porter son nom.

Les princes burgundes et les descendants de Chlodwig avaient fait de grandes libéralités à l'abbaye. Les rois carlovingiens la comblèrent à leur tour de bienfaits. C'est ainsi que Pépin-le-Bref conféra aux abbés le premier droit de monnaie qui ait été, dit-on, octroyé à un monastère. L'empereur Lothaire Ier et Charles-le-Chauve ne se montrèrent pas moins généreux envers les moines, auxquels ils firent donation de tout le territoire compris entre l'Ain, l'Allière et la Bienne. Un demi-siècle environ après la mort de ce dernier prince, une innovation importante, mais dont les suites devaient être préjudiciables à l'abbaye, s'accomplit dans les statuts qui la régissaient. La règle qu'on y avait suivie jusqu'alors était un composé de celles de saint Martin et de saint Basile. Au commencement du IXe siècle, on y substitua celle de saint Benoît, et de chef d'ordre, le monastère devint, par suite de cette mesure, et demeura simple chef-lieu de congrégation ayant dans sa dépendance trente-trois prieurés. Des événements d'une autre nature portèrent un coup non moins fatal à sa prospérité. Dès le règne de Charlemagne, et longtemps peut-être avant ce prince, les religieux de Saint-Oyan avaient renoncé à la vie agricole pour se vouer exclusivement à la méditation et au service du culte. Là, comme ailleurs, l'oisiveté entraîna après elle une foule de désordres, si bien qu'au XIIe siècle saint Bernard y trouva la discipline fort relâchée. Malgré les plaintes que l'austère abbé de Clairvaux adressa à ce sujet à Innocent IV, le mal alla croissant jusqu'au jour où, sur la demande de Philippe-le-Bon, Nicolas V envoya trois commissaires apostoliques pour réformer l'abbaye. Ceux-ci rétablirent l'ordre, améliorèrent pour quelque temps les mœurs et laissèrent, comme de coutume, subsister les abus. Saint-Claude était déjà vers ce temps, suivant le mot d'un écrivain ecclésiastique, « une décharge des familles de noblesse ». Pour y être admis comme novice, il fallait faire preuve de seize quartiers. Les délégués du saint-siége se gardèrent bien de toucher à cette clause funeste de la constitution de l'abbaye, et en peu d'années les scandales et les mauvaises mœurs reparurent. Cette fois on n'entreprit pas même d'y porter remède.

Au XVe siècle, les reliques de l'illustre abbé Claude étaient en extrême vénération, non-seulement en France, mais en Allemagne même. De toutes parts, on accourait à l'abbaye pour se prosterner devant la châsse qui contenait ces pre-

cieux restes. Anne de Bretagne, Philippe-le-Beau, Marguerite d'Autriche et plusieurs autres personnages célèbres de ce temps, s'y rendirent en pèlerinage. Louis XI y vint aussi, et même à deux reprises différentes. La première fois, il n'était encore que Dauphin, et avait cherché dans les états de Philippe-le-Bon un refuge contre le ressentiment de son père. Il ne voulut point quitter le comté de Bourgogne, où il se trouvait alors, sans faire une visite au tombeau de *monseigneur saint Claude* (1456). Vingt-six ans plus tard, il fit de nouveau ses dévotions dans l'église abbatiale, mais dans un appareil moins humble que lors de son premier pèlerinage. Escorté de huit cents lances, il s'avança à petites journées vers l'abbaye pour accomplir un vœu qu'avaient fait, pour sa guérison, Philippe de Comines et d'autres de ses serviteurs, pendant une maladie qui avait gravement menacé ses jours. Durant son séjour à Saint-Claude, le dévot monarque fonda une messe perpétuelle « pour la disposition de son estomach, que vin ne aultres viandes ne lui puissent nuire » (1482). Un an après, il mourut à Plessis-lès-Tours; mais il avait payé d'avance, et la messe fut célébrée jusqu'à la Révolution.

Tandis que l'abbaye de Saint-Claude attirait ainsi l'attention de tout ce qu'il y avait de considérable en France et hors de France, la ville continuait sans bruit son existence modeste et obscure. Plusieurs incendies, qui la détruisent presque en totalité, le premier en 1520, le second en 1579 et le troisième en 1699; la peste enfin qui y sévit deux fois, en 1630 et en 1641 : voilà à quoi se réduit son histoire. Perdue au fond des montagnes du Jura, protégée contre les entreprises des belliqueux barons comtois par la qualité même de ses seigneurs, qui n'étaient autres que l'abbé et ses moines, elle semble ignorée ou dédaignée même de ses ennemis. Une seule fois elle eut sa part des désastres qui, du XVe au XVIIe siècle, fondirent avec tant d'acharnement sur les autres villes de la province. C'était pendant la guerre de dix ans : La Mothe Oudancourt et le duc de Saxe-Weimar se présentèrent un jour à ses portes, qu'ils trouvèrent ouvertes, pénétrèrent dans la place, et, quoiqu'on ne leur eût opposé aucune résistance, la firent incendier par leurs soldats. Weimar, qui aimait cependant peu les moines, se fit scrupule de toucher à ce qui appartenait à ceux de Saint-Claude, et, grâce à sa protection, l'abbaye fut respectée (1639).

Après cette catastrophe, la ville se releva promptement de ses ruines et les habitants oublièrent vite les jours de calamité. Durant tout le reste de la guerre, ils ne virent pas une seule fois l'ennemi sous leurs murs. Accablés comme ils l'étaient sous l'oppression que faisaient peser sur eux l'abbé et ses moines, oppression d'autant plus cruelle qu'elle était légale et se faisait sentir à tous les moments, ils avaient bien droit à cette compensation. A diverses reprises déjà, le pouvoir laïc s'était vu contraint de prendre contre les abbés le parti de leurs serfs. Par décret de 1186, Frédéric-Barberousse avait permis à ceux-ci de contracter mariage dans le comté de Nyon et l'évêché de Genève. Deux siècles et demi plus tard, Philippe-le-Bon montra pour leurs intérêts la même sollicitude. Afin de prévenir autant que possible les abus de pouvoir, dont les abbés étaient coutumiers, il restreignit leurs priviléges par la suppression de leur droit de monnaie, de sauf-conduit et de dernier ressort (1435). En 1537, le parlement de Dole

déclara, à son tour, qu'en de certains cas les habitants de la terre de Saint-Claude pourraient plaider en première instance devant les tribunaux séculiers de la province. L'incorporation de la Franche-Comté au royaume de France ne changea rien aux rapports des abbés et de leurs vassaux, qui demeurèrent serfs et mainmortables, comme aux plus mauvais jours de la féodalité. En 1742, l'abbaye fut sécularisée, et on lui substitua un évêché sous la métropole de Lyon. Depuis Calvin, Genève était en Europe un des principaux sanctuaires de la libre discussion religieuse. Établir une douane contre l'hérésie et la pensée philosophique, tel fut le but de l'érection du nouveau siége épiscopal. L'évêque hérita de tous les droits de l'abbé, y compris ceux de légitimer, anoblir, faire grâce, nommer les juges, prévôts et notaires de la grande judicature, etc. ; et le servage subsista dans toute sa rigueur. Entre autres servitudes auxquelles étaient astreints les habitants de la seigneurie, les biens du père de famille décédé appartenaient de droit à l'évêque et au chapitre, si ses enfants n'avaient constamment vécu avec lui à la même table et sous le même toit. L'étranger qui habitait un an et un jour une maison mainmortable, était déclaré serf à jamais, et s'il lui arrivait de quitter la terre de Saint-Claude, le droit de poursuite attribuait toutes ses propriétés présentes ou futures, en quelque pays qu'elles fussent situées, au fisc épiscopal. La même confiscation s'exerçait sur les biens de la femme qui avait passé ailleurs que dans la maison de son père, fût-ce chez son propre époux, la nuit qui avait suivi la célébration de son mariage. Ce dernier cas se présenta plus d'une fois, et notamment en 1772 ; mais le parlement de Besançon, saisi de l'affaire, ne voulut pas se faire complice de telles iniquités et débouta le chapitre de sa demande en le condamnant aux dépens du procès.

Telle était encore, sous le règne de Louis XVI, la condition des serfs de Saint-Claude. Leurs plaintes arrivèrent aux oreilles de Voltaire, qui habitait alors Ferney, et l'émurent profondément. Secondé avec zèle par l'avocat Christin, l'un des plus recommandables habitants de la ville, l'illustre philosophe entreprit de mettre fin à leurs maux, en brisant entre les mains des héritiers des moines ce dernier et odieux débris des brutales institutions du moyen âge. Durant six années (1770-76), il ne cessa d'adresser, à cet effet, requêtes sur requêtes au roi en son conseil et au chancelier. « Les chanoines de Saint-Claude, y disait-il, n'ont d'autre droit pour réduire en esclavage des sujets du roi que l'usage établi par les moines, leurs prédécesseurs, de ravir aux hommes la liberté naturelle. En vain Dieu la leur a donnée ; en vain les ducs de Bourgogne et les rois de France, les chartes, les édits, d'accord avec la loi de la nature, ont arraché ces infortunés à la servitude. Des enfants de Saint-Benoît se sont obstinés à les traiter comme des esclaves qu'ils auraient pris à la guerre, ou qui leur auraient été vendus par des pirates. Avant le règne du duc Philippe-le-Bon, ajoutait-il plus loin, l'abbé de Saint-Oyan avait déjà eu l'audace de s'emparer de tous les droits régaliens, sans autre titre que celui de la cupidité effrénée de ces temps-là. Philippe-le-Bon se contenta de réprimer l'usurpation par laquelle ces moines faisaient battre monnaie, donnaient des sauf-conduits et jugeaient en dernier ressort. Pour se dédommager de la perte des droits qu'ils s'étaient arrogés, ils se vengèrent avec le temps sur les habitants ; et n'ayant plus le droit de faire frapper de l'argent à leur coin, ils se donnè-

rent le droit de prendre, autant qu'ils le purent, tout l'argent des cultivateurs. »

Voltaire, d'ailleurs, par une feinte habile, faisait dire aux requérants qu'ils ne réclamaient pas précisément contre l'esclavage de la mainmorte, mais bien contre la fraude qui les supposait mainmortables. Sommé d'exhiber des titres qu'il n'avait plus ou qu'il n'avait jamais possédés, le chapitre opposa la prescription. « Mais prescrit-on, » leur répliqua encore l'illustre écrivain, « les droits de l'humanité? » La sainteté de la cause, l'autorité morale de son défenseur, qui était immense, les sympathies de la France entière, tout semblait présager que les débats auraient une issue conforme aux vœux de ces malheureuses victimes du despotisme et de l'avidité des chanoines. Ces espérances furent cruellement déçues. Fort d'une décision du parlement de la province qui, en 1775, jugea en faveur de sa possession, le chapitre demeura inflexible, et tous les efforts du roi, de son ministre Turgot, et de l'évêque lui-même, pour en obtenir, par les voies de conciliation, une charte d'affranchissement, vinrent se briser contre l'opiniâtre inhumanité des chanoines. Mais si leur triomphe fut complet, ils n'eurent pas long temps à en jouir. La Révolution ayant éclaté sur ces entrefaites, fit prévaloir, comme l'avait prédit Voltaire, *les droits du genre humain sur ceux d'Attila*, et dispersa ces tyrans subalternes qui déshonoraient la religion dont ils s'intitulaient les ministres. Un trait à la louange des habitants de Saint-Claude, c'est qu'après avoir enduré, pendant cinq ou six siècles, les plus cruels traitements, ils ne se permirent aucunes représailles, le jour où il furent enfin rendus à la liberté. Pour toute vengeance, ils se contentèrent de brûler les reliques si longtemps vénérées du patron de l'abbaye, et encore fut-ce sur l'ordre du représentant du peuple Lejeune (1792). Vers le même temps, la ville prit le nom de *Condat-Montagne*, qu'elle garda jusqu'à la chute de la Convention : c'était la quatrième fois qu'elle en changeait. L'incendie de 1799, qui ne laissa pas une maison debout, et qui coûta la vie à plus de cent personnes, est le dernier événement de ses annales.

Sous l'ancien régime, Saint-Claude était chef-lieu d'une grande judicature à la nomination de l'évêque, mais il ressortissait au parlement de Besançon. Son évêché, que la Révolution lui avait enlevé, lui a été rendu depuis. La ville est le siége d'une des sous-préfectures du Jura. Sa population s'élève à environ 5,000 habitants; l'arrondissement en renferme environ 60,000. Toute l'industrie de Saint-Claude consiste dans la fabrication d'ouvrages sur le tour, qui sont expédiés dans l'intérieur du royaume et à l'étranger; l'écaille, la corne, l'ivoire, le buis, et toutes sortes de bois, y sont travaillés avec une rare habileté. La ville, bâtie à mi-côte entre trois hautes montagnes, occupe une position pittoresque. Parmi les hommes illustres auxquels elle a donné naissance, nous mentionnerons le *P. Romain Joly*, auteur de *Lettres sur la Franche-Comté*; l'avocat *Christin*, qui fut ami de Voltaire et membre de l'Assemblée constituante; le sculpteur *Jean-François Rosset*, dont Frédéric-le-Grand admirait, à juste titre, le talent; et le célèbre mécanicien *Antide Janvier*.[1]

1. Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon*. — Le même, *Traité de la mainmorte et des retraits*. — Christin, *Notice historique et statistique sur Saint-Claude*. — *OEuvres* de Voltaire, tomes XXVIII et LXVII, *Pièces relatives aux serfs du Jura*. — *Annuaires du Jura*. — *Revue de Franche-Comté*.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MOEURS. COUTUMES. — LANGAGE. — ANTIQUITÉS.

Il ne s'agit de rien moins ici que de nous rendre compte de l'état physique et moral de deux provinces, dont la superficie s'est trouvée assez large pour composer plus de six départements, et qui comptent environ deux millions quatre cent mille habitants, c'est-à-dire à peu près le quinzième de la population générale de la France. Les deux Bourgognes avaient une ampleur royale. En abordant ce pays, nous écririons presque ce royaume, si, Dieu merci, une telle qualification n'était pas devenue depuis plusieurs siècles un anachronisme, nous éprouvons donc quelque embarras. Les détails échappent aux regards sur un si grand espace. On ne peut guère y apercevoir que les masses, en d'autres termes, que les faits et les caractères dominants, pour les choses comme pour les hommes. A moins de nous trouver en présence d'une distinction bien tranchée, il nous sera, par conséquent, impossible de nous arrêter aux subdivisions cantonales. Notre aperçu embrassera quelquefois tout un arrondissement, tout un département même. Le dessin et les diverses parties de notre tableau en seront plus nets, les figures et les couleurs plus faciles à saisir. Chacune des deux provinces a d'ailleurs une assez complète homogénéité, pour que nous puissions nous dispenser, dans nos appréciations, de recourir toujours à l'analyse; mais, évitant de confondre la Bourgogne avec la Franche-Comté, deux pays distincts, ou leurs populations respectives, deux races opposées, nous leur consacrerons tour à tour un examen particulier.

La terre étale presque tous ses biens et ses fruits les plus précieux dans ces contrées, que la nature a dotées d'un climat favorable à tous les genres de culture. Le plus riche est le raisin, d'où l'on extrait la boisson si parfumée et si savoureuse, dont l'idée et le nom se confondent avec l'idée et le nom même de la Bourgogne ; de sorte qu'on pourrait se demander si cette province est plus connue dans le monde par le grand rôle qu'elle y a joué, que par les inestimables produits de ses vignobles. La Bourgogne nous apparaît, en effet, toute colorée et toute poétisée par le chaud reflet de ses vins. Son existence qui, pendant des siècles, a été un sujet de troubles et de guerres, ne réveille aujourd'hui que de riants souvenirs dans l'esprit des peuples. La culture de la vigne n'est pourtant pas, comme on le pense bien, sa plus ancienne industrie : nous réservant d'en exposer la situation dans une autre partie de ce travail, nous jetterons d'abord un coup d'œil rapide sur le sol et sur ses autres productions.

Le département de la Côte-d'Or, par lequel nous commencerons, présente un pays entrecoupé de montagnes et de plaines, en général pierreux ; la terre, prin-

cipalement formée de débris de pierres calcaires, y est d'une nature alcaline et absorbante très-propre à développer le travail de la végétation. Quoiqu'elle y soit plus favorable aux vins qu'aux grains, ces derniers y donnent des récoltes qui dépassent les besoins de la consommation locale. La plupart des coteaux, des plaines et des vallons de l'arrondissement de Semur, et surtout les célèbres vallées de Montbard, d'Epoisses et de Saint-Thibaut, produisent des froments, de l'orge et des avoines d'une qualité supérieure; il en est de même de la plus grande partie de l'est et du sud du département, où le sol est naturellement gras : au contraire, dans les environs de la Saône, le sable vitrifiable, mêlé en très-forte quantité à la couche supérieure du sol, fait qu'elle ne convient guère qu'au seigle et au maïs. Le chanvre, le lin, les plantes oléagineuses, le senevé, et les légumes secs et verts en grand, sont aussi cultivés dans la Côte-d'Or.

On divise le sol de Saône-et-Loire en cinq zones. La première, celle des monts primitifs, occupe, du sud au nord, le centre du département; les rochers, à l'état de masse ou de débris, y dominent, et ce fond ingrat et paresseux ne donne des récoltes qu'à grand renfort d'engrais. Dans la deuxième zone, argileuse, calcaire et riche en humus, qui s'étend entre la chaîne des monts primitifs et la Saône, les grains, les pâturages et les vignes sont d'une beauté remarquable. On place la troisième zone entre les montagnes et la Loire : ce sont ici des terrains argileux et convertis en immenses prairies; là, vers le sud de Saint-Christophe, des grès scilicеux remplaçant l'argile; et ailleurs, sur les bords des fleuves, des plaines sablonneuses, trop souvent frappées de stérilité. La quatrième zone, mélange de sables noirs, de terres rouges ou blanches, de graviers et de tuf, dont l'épaisseur ne dépasse pas deux décimètres, est située à l'est, sur la rive gauche de la Loire. Enfin, la cinquième, qui se développe à l'ouest de cette rivière, est composée de coteaux et de plaines dont le terrain, assez productif, offre un mélange d'alumine et de grès. Si l'on considère ce département dans son ensemble, on voit qu'à l'ouest, les trois quarts de sa superficie sont hérissés de montagnes, et qu'à l'est, il se déroule comme une plaine d'une vaste étendue agréablement ondulée et presque partout fertile. Parmi les vallées les plus remarquables, on cite celles de l'Arroux, de la Dheune, de la Bourbine, connue pour ses frais pâturages, de l'Arconce, étroite, mais très productive, et du Sornin, dont la stérilité est proverbiale. Les cultures, dans le département de Saône-et-Loire, sont les mêmes que dans la Côte-d'Or, sauf celle du sarrasin et celle de la betterave, qui s'y est beaucoup répandue depuis dix ans. Les récoltes, en céréales de toutes espèces, y pourvoient largement à la nourriture de ses habitants. Si le Mâconnais et l'Autunois en tirent du dehors, le Charolais et le Louhannais, où les grains pullulent, en ont de reste à exporter. Des cinq arrondissements de l'Yonne, deux seulement sont bourguignons : celui d'Auxerre, qui, dans toute sa partie nord-est, nous apparaît comme un océan de grèves calcaires, mais qui renferme des terres argilo-siliceuses très-fertiles et de vastes vignobles; et celui d'Avallon, dont les bonnes terres sont trop souvent entourées d'un sol froid, humide, montueux, espèces de plages moscovites, communes dans l'ancien Morvan, ou perdues, en quelque sorte, au milieu de nombreuses *pâtures*, closes et couvertes de genêts. Le blé, en quantité insuffisante, le seigle, l'avoine, le sar-

rasin et les pommes de terre, sont, avec les vins, les principaux produits de ces arrondissements.

Le département de l'Ain se trouve, sous les rapports du sol et de la température, dans des conditions exceptionnelles. D'un côté, par sa situation au pied des Alpes, il se ressent de l'influence du voisinage des neiges; de l'autre côté, placé sur la limite des climats à pluies d'été et à pluies d'automne, il en a tous les inconvénients. Le plateau de la Bresse et de la Dombes offre à sa surface cette couche argilo-siliceuse qu'on appelle dans le nord de la France *terre à bois*, parce qu'elle favorise la croissance des arbres, mais que les Bressans nomment *terrain blanc*. La couche argileuse, une fois saturée par les pluies, devient si compacte qu'elle cesse d'en opérer l'absorption; alors, *tenant l'eau comme un verre*, selon l'expression des gens du pays, elle en forme les nombreux amas qui, sous le nom d'étangs, occupent tant de place dans l'économie rurale du département de l'Ain. Vers le nord, au fur et à mesure que le niveau du sol s'abaisse, l'alluvion argilo-siliceuse s'amincit et le sable et le gravier s'y mêlent dans une plus forte proportion. Il existe d'ailleurs partout, au-dessous de la terre blanche, une couche de marne argileuse qui, mise partiellement à découvert par les courants d'eau, dans un quart à peu près de la Bresse, y constitue la *terre mare*, sol plus ou moins calcaire d'assez bonne qualité. A l'ouest du plateau, sur les bords de la Saône, existe une plaine d'alluvion, dépôt primitif du fleuve : sa largeur moyenne est de trois kilomètres, et elle se compose d'un sable gras et fécond. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans la Dombes de si heureuses exceptions; le terrain blanc y domine presque exclusivement. Ce pays, point culminant du plateau, a moins de sources et par suite moins de ruisseaux, de vallons et de prairies que la Bresse. Pour nous résumer, la terre, dans la plus grande partie du département, est argilo-siliceuse, froide, humide, pénible à remuer et d'un faible produit. Cependant, la population de l'Ain étant peu développée et ne suffisant même pas aux travaux de la culture agricole, la récolte en céréales y est supérieure aux exigences de la consommation locale. On y cultive le froment, l'orge, le seigle, le maïs, le millet et le blé noir, qui y fut apporté, à ce qu'on pense, par une colonie de Sarrasins [1]; l'avoine, le colza, la navette, le chanvre, le lin, et la pomme de terre dont l'usage s'est accru tellement depuis quarante ans qu'elle y sert de principal aliment aux bestiaux.

Dans les quatre départements formés de l'ancienne Bourgogne, les nouvelles méthodes et les instruments aratoires perfectionnés n'ont pas toujours trouvé les esprits disposés à les mettre à profit et à s'affranchir des liens de la routine. La vigne y nuit au labour et le labour à la vigne, l'attention et les soins se partageant

1. Nous devons le blé noir aux Sarrasins, mais nous en ont-ils dotés directement ou indirectement? Faut-il en faire remonter l'introduction à l'invasion de la Bourgogne par ce peuple, de 727 a 738? ou bien Pernet, chevalier de Saint-Sulpis, et Berard, evêque de Mâcon, le rapportèrent-ils de la Terre-Sainte, vers 1120? ou bien encore, nous serait-il venu beaucoup plus tard, dans le XVe ou le XVIe siecle, de l'Italie meridionale, ou les Sarrasins l'avaient implante? M. Ragut incline pour cette derniere opinion. Il fait observer que « dans toutes les chartes du moyen âge, relatives à la Bresse, il n'est jamais fait mention du sarrasin, ni du maïs, mais seulement de l'avoine, du seigle et du froment ». — *Statistique du département de Saône-et-Loire*, t. II, ch. XVIII, p. 532 et 533.

trop entre l'une et l'autre, ou souvent encore se portant, par une prédilection particulière, sur l'une au détriment de l'autre. Toutefois, les cultivateurs de la Côte-d'Or, particulièrement ceux de l'arrondissement de Châtillon, se sont appliqués à multiplier les prairies artificielles, à perfectionner les assolements, à accroître toutes les branches de la production, enrichie récemment de la betterave, et à améliorer la race des bestiaux. Ils n'ont pas montré moins d'intelligence dans l'emploi des marnages. L'agriculture du département de Saône-et-Loire est entrée aussi dans la voie des perfectionnements; « mais, dit M. Ragut, elle a encore d'immenses progrès à réaliser. » L'assolement bisannuel, modifié par la culture en grand de la betterave et de la pomme de terre, y est suivie pour les meilleures terres; dans les autres terrains, on pratique l'assolement triennal, lequel laisse, la troisième année, le champ en jachère, *sommard*, *somme* ou *couture*. L'arrondissement de Charolles est peut-être le plus avancé du département dans l'art d'exploiter le sol, tandis que celui de Châlons est resté, en grande partie, stationnaire. Les habitants des campagnes persistent, pour la plupart, dans le pernicieux usage de la vaine pâture et ne comprennent pas assez l'importance des prairies artificielles, quoique la culture du trèfle commence à s'y propager. Les deux arrondissements bourguignons de l'Yonne, Auxerre et Avallon, occupent un rang moyen entre les parties les mieux cultivées de la Côte-d'Or et les districts les moins avancés de Saône-et-Loire.

Dans le département de l'Ain, où l'assolement alterne domine, sans exclure toutefois le biennal et le triennal, quelques améliorations ont modifié l'ancien système de culture; les labours y sont plus soignés, l'entretien des prés mieux entendu; les prairies artificielles qui, au commencement de ce siècle, y étaient à peine connues, s'y développent aujourd'hui partout. Vers 1796, le fermier Meysson, de Foissat, imagina le premier d'employer les marnes à l'amendement de ses terres. « Il rendit par là, » comme le fait observer M. Puvis, « un service éminent à son pays. » Un si grand nombre de fermiers suivirent cet exemple que, trente-deux ans après, un tiers peut-être du sol auquel la marne convient avait été marné. De l'Ain, les marnages se répandirent dans le département de Saône-et-Loire, qui en tira également un heureux parti.

On se sert, en Bourgogne, pour labourer la terre, de l'araire simple, vieil instrument aratoire de pure forme gauloise, que le laboureur transporte d'un champ à l'autre sur ses épaules; et de la charrue à avant-train, c'est-à-dire à roues, machine plus ou moins perfectionnée. Celle-là s'applique aux terres légères, celle-ci aux fortes. Les cultivateurs de la Bresse et de la Dombes font presque tous les travaux à la main. La Côte-d'Or est, après l'Ain, celui des quatre départements où l'on emploie le plus ordinairement la bêche. Pour traîner la charrue à avant-train, il suffit de deux à quatre chevaux ou bœufs; toutefois, dans les montagnes de Saône-et-Loire, on y attelle jusqu'à six ou huit bêtes à cornes. Il y a des arrondissements, comme celui d'Auxerre, dans lequel il faut toujours excepter cependant le riche et fertile canton de Saint-Sauveur, où les attelages sont d'une déplorable faiblesse: l'âne et la vache du voisin, mis en réquisition à charge de réciprocité, y sont réunis à l'âne et à la vache du maître du champ. Tout cela marche d'une façon boiteuse et ne laisse à la surface de la terre qu'un sillon peu

profond. A part l'exploitation des étangs en *assec*, le mode des fermages n'a rien de bien particulier en Bourgogne. On compte peu de métayers dans la Côte-d'Or et les fermes n'y sont pas fort considérables. Celles de Crécy et de Villefargeaux étaient regardées, du temps de Peuchet, comme les plus remarquables de l'Yonne, et même des départements voisins, à cause de leur étendue, de leur position et de leur fertilité. Dans le département de Saône-et-Loire, les exploitations rurales sont très-divisées : les domaines ordinaires contiennent environ vingt hectares de terres ou de prés; les plus grands n'en renferment guère plus de quarante. Les propriétaires de ces fermes, quand ils ne les cultivent pas eux-mêmes, les louent pour une somme d'argent en se réservant quelques redevances en nature, telles que volailles, œufs, beurre, chanvre, navette, etc., sans parler des *étrennes* qu'ils exigent lors de la signature du bail, et dont la proportion est ordinairement de vingt-quatre francs pour cent du prix du fermage. Il y a, en outre, des *grangers* ou métayers qui s'engagent à livrer au propriétaire la moitié des produits de toute espèce, à payer la moitié de tous les impôts et à faire les frais de tous les travaux; et des manœuvriers *sous-grangers*, lesquels tiennent des fermiers quelques parcelles de terre, à condition de leur donner la moitié des fruits et de leur fournir, en sus, dix à douze journées de fauchaison ou de moisson par hectare.

La culture des campagnes du département de l'Ain est presque tout entière confiée à des fermiers et à des métayers, les maîtres du sol redoutant les peines et les dépenses de l'exploitation directe en grand. Cependant, sous la Restauration, plusieurs riches propriétaires de la Dombes, MM. Greppo, Pelvey, La Chapelle, Perrier, Pingeon, etc., élevèrent leurs terres à une haute valeur par leur travail personnel; sur ces grands et beaux domaines l'amélioration ou plutôt la transformation a été complète. Les fermiers de la Bresse sont pauvres, ceux de la Dombes encore plus. L'exploitation des étangs du département de l'Ain est réglée par la *Coutume de Villars*, recueil d'anciens usages ayant force de loi. Ces étangs, il y a quelques années, n'étaient pas estimés à moins de seize cent soixante-sept dans les seuls arrondissements de Bourg et de Trévoux. On en crée tous les jours de nouveaux, le sol couvert d'eau étant, presque sans main-d'œuvre, deux fois plus productif que par la culture à sec. Il n'en est pas ainsi du département de Saône-et-Loire, où l'on compte environ deux mille étangs. Les fermiers s'y montrent plus disposés à en diminuer qu'à en augmenter le nombre. Depuis la fin du XVIII[e] siècle, ils en ont desséché plus de quinze cents pour les convertir en prés ou les mettre en culture.

C'est à coup sûr une des choses les plus curieuses de la Bourgogne de voir la métamorphose que cette industrie opère périodiquement dans l'aspect du pays Bressan. On dirait que la baguette des fées a passé par là. Ici, les larges étangs qui miroitaient au soleil, comme une glace polie, se couvrent de moissons verdoyantes; ailleurs, de grandes nappes d'eau succèdent tout à coup à d'ondulantes forêts d'épis. Même changement dans les hommes. Là, où une foule de moissonneurs entassaient gerbes sur gerbes dans des chars pesants, vous voyez des pêcheurs circuler avec leurs bateaux et ramasser à pleines mains de superbes poissons. L'écaille humide et argentée frémit partout à la place des épis chauds et

dorés. Rien pourtant de plus simple et de plus positif, au fond, que toute cette poésie apparente, que toute cette féerie rurale. Le champ reste deux années sous l'eau, et la troisième revient au labour, engraissé d'un limon fertile. Si l'on veut, par exemple, exploiter en étang une superficie de huit ou dix hectares, on y jette un millier de carpillons, cent livres de petites tanches et une centaine de brochetons; à la fin de la seconde année, un nombre prodigieux de gros poissons fourmille dans le bassin. Alors on en fait déverser l'eau dans un autre étang destiné à la recevoir, ou si cette ressource manque, on en facilite l'écoulement au moyen de fossés latéraux. Presque tous les hôtes improvisés de l'étang sont envoyés vivants à Lyon, marché ordinaire de la pêche rurale de l'Ain. Les poissons, transportés jusqu'aux bords de la Saône au moyen de tonneaux remplis d'eau, passent ensuite dans des filets, que des bateaux traînent à la remorque en descendant le cours de la rivière. Le terrain, naguère inondé, est ensemencé de froment, de seigle ou d'avoine, de ce dernier grain surtout. L'assolement d'un étang se divise donc en *évolage*, exploitation par l'eau, ou en *assec*, culture par le labour; et cette division se retrouve dans les exploitants, car il est très-rare que l'évolage soit affermé à la même personne que l'assec. Ce sont deux industries distinctes. A l'est de la Saône, dans le département de Saône-et-Loire, et dans quelques localités du Châlonnais et de l'Autunois, l'assolement des étangs est aussi en usage.

L'appréciation trop détaillée de l'immense bétail de la Bourgogne serait fatigante. Les chevaux de la Côte-d'Or sont peu nombreux mais de bonne race, robustes, vigoureux, et propres au trait; ceux de Saône-et Loire, parmi lesquels on distinguait autrefois l'espèce du Chalonnais, ont presque entièrement perdu leurs précieuses qualités, et leur dégénérescence est surtout frappante dans le Chalonnais dont on connaît pourtant les excellents pâturages. On n'estime plus guère que la famille chevaline de l'ancien bailliage de Bourbon, appelée *race bourbonnaise*, et qu'on reconnaît à sa tête un peu forte, à ses naseaux dilatés, à ses hanches saillantes, à la finesse de ses membres et à sa taille petite mais bien prise. Les chevaux bressans, si abâtardis aujourd'hui, paraissent avoir été fort beaux au moyen âge. Le coursier sur lequel Charles VIII combattait à la bataille de Fornoue, et dont le duc de Savoie lui avait fait présent, était sorti des haras de la Bresse; on sait d'ailleurs que François Ier et Henri IV faisaient beaucoup de cas des chevaux de cette province, et que tous deux en avaient dans leurs écuries. Les bœufs, dans la Côte-d'Or, ne sont pas plus multipliés que les chevaux, et ne valent guère mieux; bien qu'il y ait, tant sous le rapport du nombre que sous celui de la qualité, un remarquable progrès dans l'arrondissement de Châtillon. Nous ne parlons point de l'espèce bovine de l'Autunois, du Chalonnais et du Mâconnais, sans caractère, petite, rabougrie; elle s'efface devant les bœufs que nourrissent les savoureux pâturages du Charolais et du Brionnais. Quoique de petite stature, ces derniers sont vigoureux et aussi estimés pour la table que pour le labour. Ils ont le poil blanc ou d'un jaune clair, souvent tacheté de rouge; la tête ramassée dans sa carrure; de grosses cornes, peu développées, se tournant horizontalement; le ventre d'une volumineuse ampleur; les jambes courtes et les jarrets larges et bien évidés. « La race bovine du Charolais, » affirme M. Ragut,

« est supérieure à celle de la Suisse, et l'une des plus parfaites de la France. » Tous les bœufs ne sont pas, du reste, élevés dans le pays : la plupart sont tirés, au contraire, de l'Auvergne ; on fait venir aussi beaucoup de vaches du Bourbonnais. L'herbe succulente du sol transforme ensuite ces animaux, dont le seul Brionnais exporte annuellement de six à sept mille. L'agrandissement des débouchés agricoles du département de l'Ain y a développé l'éducation des bêtes à cornes. Vers les dernières années de la Restauration on évaluait déjà que, depuis le commencement du XIX[e] siècle, la moyenne annuelle des bœufs engraissés dans la Bresse, s'était élevée de huit à douze mille. On nous dispensera de parler des bestiaux des arrondissements bourguignons de l'Yonne, aussi médiocres que leurs chevaux.

Au département de la Côte-d'Or appartient l'honneur d'avoir donné le premier l'impulsion au perfectionnement de la race des bêtes à laine. L'illustre naturaliste Daubenton y réunit, à Montbart, son *troupeau d'expériences;* création qui depuis a servi de modèle à tous les établissements du même genre. De notre temps, les élèves du Châtillonnais sont encore placés au premier rang. Les moutons de Saône-et-Loire se divisent en deux espèces, l'une *indigène,* l'autre *passagère;* celle-ci, très-petite, ne donne qu'une laine courte, dure et propre seulement à tisser les étoffes grossières du pays ; celle-là, de beaucoup supérieure pour la qualité et la toison, est amenée des départements du Cher et de l'Allier dans les riches pâturages du Charolais, où elle s'engraisse au vert. Environ dix mille bêtes émigrent ainsi chaque année au retour du printemps. Un propriétaire du département de l'Ain, M. Girod de l'Epeneux, a doté le pays de Gex du bel établissement de Naz, si fameux aujourd'hui dans toute l'Europe pour ses moutons de race mérine. Dès les dernières années du siècle dernier, cet habile agronome était à l'œuvre ; ayant acheté quelques lots de mérinos, il s'appliqua à former un troupeau supérieur par la parfaite proportion de la taille avec le développement des formes ; c'était le contre-pied des habitudes routinières, qui cherchent les bénéfices dans l'exagération souvent monstrueuse de toutes les parties du corps. Cette méthode eut un merveilleux succès. Les moutons du troupeau de Naz constituèrent bientôt une race particulière, vigoureuse, quoique de taille moyenne ; on en tira une laine d'une égalité et d'une finesse admirable ; et ces précieuses toisons, qui l'emportèrent même sur celles que donnent les belles races de Saxe, affranchirent nos fabriques de luxe d'une partie de l'énorme tribut qu'elles paient aux pays étrangers. Après la mort de M. Girod de l'Epeneux, une association rurale prit la direction de son établissement. Il y a cinq ou six ans le troupeau de Naz se composait d'environ trois mille moutons et pouvait en mettre annuellement quinze cents environ dans le commerce.

Les vignobles ne sont pas seulement une source inépuisable de richesses pour la Bourgogne, ils forment aussi une des pages les plus curieuses de son histoire. Les soldats romains campés à Beaune, à Nuits et à Dijon, ont probablement été les premiers vignerons de la Côte d'Or. Ils paraissent avoir planté de vignes, sous le principat d'Auguste, les fertiles coteaux du *Pagus Arebrignus.* Les cantons de Mâcon (*Matisco*) et de Châlon (*Cabillonum*) possédaient déjà cette plante ou s'en enrichirent vers le même temps ; celui de *la Romanée*, désigné ainsi dans d'an-

ciens titres : *in campo Romanorum*, dut, sans aucun doute, son nom à une plantation romaine. La culture de la vigne avait fait de rapides progrès en Bourgogne lorsqu'elle fut proscrite par l'empereur Domitien ; elle ne tarda pas, toutefois, à reprendre pied sur ce sol, où elle se complaît mieux que partout ailleurs. La protection de l'empereur Probus lui rendit ses libres allures ; mais elle reçut de rudes atteintes des troubles civils et des guerres intestines, à l'époque de la décadence impériale. Les champs n'étant plus provignés, il ne resta que les vieilles souches épuisées par la production ou rendues stériles par l'âge : Eumène nous fait une bien triste peinture de l'état des vignobles du pays des Éduens, à l'avénement de Constantin. L'empereur en fut touché, et s'appliqua à remédier au mal. La vigne se répandit de nouveau dans le *Pagus Arebrignus*, et para de pampres ses coteaux dépouillés. Toute la province suivit cette impulsion. Les Bourguignons, par sensualité autant que par politique, encouragèrent l'industrie vinicole. Les hommes puissants du jour, jaloux de s'en assurer les avantages, recherchèrent la propriété des meilleurs vignobles ; une foule de titres, de donations et de chartres du moyen âge en font foi ; mais peu à peu ces propriétés seigneuriales se concentrèrent dans les mains du clergé. En 775, Karl-le-Grand fait don à l'abbaye de Saulieu du vaste amas de vignes qu'il possédait entre Aloxe et Pernand, dans un canton auquel on donne encore de notre temps le nom de *Charlemagne*. Saint Hapaire d'Autun obtient, en 947, du comte Adhalard la cession de la propriété de l'excellent vignoble de Montalie (*in Montelio vinolæ*). En 1005, Odo, vicomte de Beaune, renonce à sa vigne de Pomard, en faveur de saint Bénigne de Dijon. L'abbaye de Saint-Vivant est substituée, en 1232, aux droits d'Alix de Vergy sur *la Romanée*, qui dès lors s'appelle Romanée-Saint-Vivant. Enfin, dans les dernières années du XIIIe siècle, les moines de Cîteaux deviennent propriétaires du clos de Vougeot, et, un peu plus tard, seigneurs de Gilly, fief dont le petit hameau de Vougeot était une dépendance. Nous nous bornerons à rappeler ces donations, qu'il nous serait facile d'appuyer de cent autres preuves du même genre.

La popularité des vins de la Bourgogne en fit la célébrité. Dès la fin du XIIe siècle, on demande à Beaune ses meilleurs crus pour le sacre de Philippe-Auguste. Le pape Grégoire IX s'applaudit d'en recevoir trente pièces de Jean de Bussières, abbé de Citeaux (1359) ; et ce présent, quelques années après, ne contribue pas peu à faire obtenir au donateur le chapeau de cardinal. C'était l'époque où la papauté siégeait de ce côté des monts. Les vins de Beaune et de Chambertin furent bientôt en grande faveur auprès des princes de l'Église ; la seule crainte d'en être privés leur fit même préférer le séjour d'Avignon à celui de Rome. Telle est du moins l'opinion de Pétrarque. Vers le même temps, on croyait, en Normandie, ne pouvoir mieux honorer le courage du connétable Du Guesclin, qu'en lui offrant du vin de Beaune (1377) Les autres produits des vignobles les plus estimés de la Bourgogne n'eurent pas moins de succès. Nous les voyons, jusqu'au règne de Louis XV, faire presque tous les frais des *vins d'honneur* que les villes offrent à leurs hôtes illustres. Au XVIe siècle, l'historien Guillaume Paradin s'exprime ainsi : « Il semble que Dieu ait voulu gratifier de ce bien les plus fameuses et célèbres des villes de Bourgogne, par-dessus toutes les villes des Gaules : comme

Beaulne, Dijon, Châlon, Tournus, Mascon, Auxerre, Arbois, Poligny, Château-Châlon et autres, *qui sont les plus riches celliers qu'on puisse choisir.* » Dans cette curieuse nomenclature, où figure Tournus, dont les crus sont aujourd'hui de très-médiocre qualité, nous cherchons en vain le nom de Nuits. Ce vignoble n'a guère été apprécié à sa juste valeur qu'à la suite de la maladie qui faillit trancher la vie de Louis XIV, en 1680. Le roi étant fort affaibli, ses médecins lui conseillèrent de faire usage du vieux vin de Nuits; il s'en trouva bien, et la petite ville de Nuits encore mieux.

Il ne nous appartient point de parler des divers modes de culture des vignobles de la Bourgogne, ni des différents procédés en usage pour la fabrication des vins : les uns et les autres sont ou fort arriérés ou très-insuffisants, quoiqu'on y ait apporté depuis cinquante ans d'importantes améliorations, et que dans les cantons les plus renommés, la vigne soit cultivée comme un jardin. Nous nous bornerons à dire qu'on reproche aux vignerons une tendance fâcheuse à rechercher la quantité plutôt que la bonté des produits, les vins communs leur donnant un revenu net plus considérable que les vins de première qualité. Le système d'exploitation varie selon la valeur du vignoble : si les fruits en sont excellents le propriétaire s'associe des *colons partiaires;* il en exige, par-dessus les charges usuelles, le paiement de la moitié des contributions et la douzième ou la treizième pièce sur sa part de vin. La vigne de qualité inférieure est cultivée à moitié fruit. En général, le sol calcaire, qui domine en Bourgogne, plaît à la vigne; mais elle vient surtout admirablement dans la région montagneuse de la *Côte-d'Or.* Celle-ci, composée d'une chaîne de collines calcaires, se divise en deux parties, également riches : la première, nommée la *côte Nuitonne*, s'étend entre les villes de Dijon et de Nuits; la seconde, appelée la *côte Beaunoise*, est comprise entre Nuits et la petite rivière d'Heune. La Côte-d'Or a donné son beau nom à l'un des départements de la Bourgogne. Il ne faut pas croire qu'en ce pays la vigne couronne ou festonne seulement le sommet et la pente des coteaux; des hauteurs elle est descendue vivace dans la plaine, envahissant les prés et accaparant les champs. On voit bien qu'elle règne là en souveraine. L'éducation des bestiaux et la culture des céréales en ont souffert. Les ducs de Bourgogne craignant, d'ailleurs, que la trop grande multiplicité des produits n'en amenât l'avilissement, s'efforcèrent par leurs édits de réprimer cet abus; le Parlement, comme ses arrêts en font foi, voulut aussi opposer des digues au mal. Depuis la révolution de 1789, l'industrie vinicole a recouvré sa liberté première, et, il faut en convenir, elle en a souvent abusé. Un savant agronome de la Côte-d'Or, M. Morelot, remarquait avec peine, en 1831, l'empressement que beaucoup de gens de la campagne mettaient alors à convertir toutes les terres en vignes : c'était le contraire des provinces du Midi, où l'on arrache les ceps pour semer des grains.

Les plants cultivés en Bourgogne sont au nombre de sept : quatre pour les vins rouges, le *noirien* ou *pineau;* le *beurot;* le *mâlain*, appelé aussi *plant de Pernand*, *plant d'Abraham;* le *gamay* ou *pineau à grosse tête;* et trois pour les vins blancs, le *pineau blanc* ou *chardenay;* le *melon* et le *gamet* ou *gamet blanc.* Il y a aussi le *plant d'Arbois*, mais il est peu répandu. Les vignobles ont insensible-

ment pris une telle extension dans la province, qu'ils en sont devenus, pour ainsi dire, les bois taillis. On estime que sur les 3,034,538 hectares, formant la contenance totale des quatre départements, ils n'en occupent pas moins de 149,619. Cette masse de vignobles est répartie de la sorte : Côte-d'Or, 26,371 hectares ; Saône-et-Loire, 37,936 ; Ain, 16,869 ; Yonne, 37,743. Il est vrai que les trois onzièmes environ de la part attribuée ici à l'Yonne, sont situés en dehors des limites géographiques de l'ancienne Bourgogne.

Si la Côte-d'Or, quant à la superficie des vignobles, est inférieure aux départements de Saône-et-Loire et de l'Yonne, elle l'emporte de beaucoup sur eux pour la qualité des fruits. Nous ne parlons pas des arrondissements de Semur et de Châtillon-sur-Seine, dont les vins comptent à peine ; mais de ceux de Dijon et de Beaune, qui sont merveilleusement bien partagés sous le rapport de la richesse vinicole. Là nous trouvons un pays tout parfumé et tout pétillant de crus d'un bouquet délicieux et d'une robe brillante. Qui n'a entendu parler des vins de Chambertin, de Bèze, de Musigny, de Chenôve, des Violettes, de Dijon, de la Perrière ? qui ne connaît ceux de Vougeot, de Vosne, de la Romanée, de Nuits, d'Aloxe, de Beaune, de Pomard, de Volnay, de Chassagne, de Clos-Tavannes, etc.? C'est un composé liquide de fleurs, de perles et d'étincelles. Après les districts les plus favorisés de la Côte-d'Or, viennent les arrondissements bourguignons de l'Yonne. Nommons, pour celui d'Auxerre, les vins blancs désignés sous le nom commun de Châblis, et les vins rouges de la Chaînette, Migraine, Clairion, Quétard, Boivins, Pied-de-Rat ; et, pour celui d'Avallon, les crus de Rouvres, Annay, Montchérin, Montfaute, Vezelay, Givry, etc. De tous les produits des vignobles de Saône-et-Loire, nous ne rappellerons que les vins de Mâcon, de Moulin-à-Vent, de Thoreins, de Pouilly et de la Chapelle de Guinchay ; les communes de la Romanèche et de Solutré possèdent les meilleurs terroirs de ce département. Dans l'Ain, le seul arrondissement de Bellay mérite d'être noté pour ses crus de Virieux, de Manicle, de Machuraz, de Culloz, de Cerveyrieux, de Seyssel, et de Montagnieux. On prétend que les Romains dotèrent le Bugey de la vigne, et qu'ils donnèrent le nom de *Falerne* au coteau qui en reçut les premiers plants.

Les forêts, les bois, les bruyères, les dunes et les pâtis, occupent 853,532 hectares de la superficie entière des quatre départements. Quoique la culture des céréales et celle de la vigne aient fait de grandes conquêtes sur le sol improductif, il a encore une étendue considérable : la superficie totale en landes, bruyères et pâtis, est de 150,023 hectares : le département de l'Ain en a le plus, et celui de l'Yonne le moins de tous ; le premier en compte 76,587, le second, 18,224. La Côte-d'Or est une des contrées les plus boisées de la France : les futaies ou les taillis y couvrent 249,627 hectares, plus du quart de sa superficie ; les uns et les autres abondent surtout dans l'arrondissement de Châtillon, immense forêt entrecoupée de villes, de villages, de champs, de prairies, de rivières et de ruisseaux. Saône-et-Loire, dont les principales forêts sont celles de Planoise, Bourcier, Jonchères, Chapaize et Chaume-Germigny, peut être rangé dans la deuxième classe des départements boisés. L'Yonne l'égale presque, mais l'Ain lui est bien inférieur : cependant le Bugey fournit une grande quantité

d'excellents bois de construction. L'étendue générale des terrains boisés des quatre départements est de 705,499 hectares en y comprenant les arrondissements non bourguignons de l'Yonne. Les essences dominantes, parmi les arbres entassés dans ces vastes agglomérations forestières, sont les diverses espèces de chêne, l'orme, le charme, le hêtre ou foyard, le tremble, l'aulne, le coudrier, le bouleau, etc. Tous les arbres à fruits tels que le pommier, le poirier, le prunier, le cerisier, le noyer et le châtaignier viennent bien en Bourgogne. On distingue dans l'arrondissement d'Auxerre les belles châtaigneraies des communes de Pourrain, de Digé et de Parly : la Côte-d'Or n'a pas su conserver les siennes, et le châtaignier y est devenu rare. La culture du mûrier s'est fort répandue dans l'Ain et Saône-et-Loire : plusieurs parties de la Bresse et du Bugey, et les cantons de Tournus et de Cuisery s'y sont particulièrement adonnés avec succès.

Sur un sol d'une si grande étendue et doté d'avantages si précieux, la zoologie ne pouvait manquer d'être des plus riches, et le gibier n'y devait pas plus faire faute aux bois que le poisson aux rivières. La classe des mammifères y offre, entre autres animaux, le loup, le sanglier, le cerf, le chevreuil, la musaraigne, le putois, la belette, l'hermine, la loutre, etc.; l'ornithologie, l'aigle commun, l'aigle royal, le milan, le cormoran, le flammant rouge, l'ortolan, le bec-figue, la bartavelle, la perdrix rouge et grise, etc. Les oiseaux aquatiques, tels que le canard sauvage, la macreuse et la sarcelle, habitent les étangs du département de l'Ain : vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre, des escadrilles de batelets, montés par des chasseurs, leur font une guerre à outrance. Ces batelets, de forme légère, longs, étroits, et armés à la proue d'une longue canardière, s'avancent à la fois de tous les points du rivage, pressant les oiseaux aquatiques dans un espace de plus en plus resserré, et qui, par la fusillade simultanée de toutes les pièces, devient bientôt un cercle de feu. Au-dessus, aveuglés par un nuage de fumée et remplissant l'air de leurs cris, tournoient des milliers de volatiles; ils gagnent, en traînant l'aile, les bords du bassin, d'où une grêle de plomb les refoule au centre. Bien peu échappent, et ces expéditions sont si productives, que les chasseurs louent chaque année de cent à deux cents francs le droit de les renouveler. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des poissons qui peuplent artificiellement ces étangs; ils se retrouvent avec beaucoup d'autres dans les cours d'eau. Nous n'indiquerons que la perche, l'épinoche, la carpe, le barbeau, la tanche, la brême, le brochet, la truite saumonée ou commune, l'alose, la lamproie, l'écrevisse, etc. Les gourmets estiment entre tous les carpeaux de la Saône, et les excellentes truites de la Tille, du Suzon, de l'Ource et de la Bèze. C'est aux eaux courantes du Châtillonnais qu'on recourut, sous le règne de François Ier, pour empoissonner les étangs royaux de Fontainebleau.

Des quatre départements bourguignons, la Côte-d'Or est celui qui possède les éléments minéralogiques les plus variés : fer, granit d'un ton rougeâtre, appelé *granit de Bourgogne*; marbre, albâtre, porphyre, pierres propres à la statuaire, à la lithographie, aux constructions, pierres meulières, meules; pierres calcaires fossiles, dites *tégulaires* ou *lames*, en usage pour la couverture des toits; débris d'astérites et de méduses, au fond jaunâtre, et susceptibles de recevoir un assez

beau poli ; houille, tourbes, gypse, argile à potier, sources d'eau salée, etc. On divise les mines de fer, selon la nature des terrains, en mines *rouges* ou *grises*. Il y a quelques années, on en tirait 882,806 quintaux métriques de minerai. Ces exploitations ont donc une grande importance pour la Côte-d'Or. Le département de Saône-et-Loire fournit de la manganèse, du fer, du plomb, du gypse, des pierres à bâtir, de la houille, de la tourbe, etc. Quoique le fer n'y suffise pas aux besoins de l'industrie, il y en a cinq mines, dont la plus considérable gît à Challencey. Saône-et-Loire vient pour l'abondance, sinon pour la qualité du charbon de terre, immédiatement après les départements du Nord et de la Loire. Il s'en faut de beaucoup que les exploitations des deux bassins houillers d'Autun et de Blanzy y aient atteint tout le développement dont elles sont susceptibles : cependant la production de la houille qui, en 1825, n'était que de trois cent cinquante mille quintaux métriques, et qui, en 1832, s'élevait déjà à un million six cent huit mille, s'est encore accrue, depuis cette époque, dans une proportion surprenante. La riche mine de manganèse de la commune de la Romanèche est exploitée par trois concessionnaires. Les carrières de pierre à construction abondent dans l'Ain ; la marne, inépuisable trésor pour l'agriculture, y est répandue sous toutes les couches supérieures du sol. Mais on n'y trouve point de minerais métalliques, excepté à Villebois, où le fer oolithique est commun. Il y existe, à Seyssel, dans un dépôt tertiaire, divers bancs imprégnés de bitume, dont l'exploitation donne une asphalte fort connue à Paris. Nous ne parlons point des lignites ni des tourbières, qui y ont d'ailleurs fort peu d'importance. L'Yonne, outre son minerai de fer et son ocre rouge et jaune, possède des carrières de pierre à bâtir, de pierre lithographique et de grès. Enfin, nous lisons dans un savant rapport fait à la Chambre des députés par M. Arago, que les départements de la Côte-d'Or, de l'Ain et de l'Yonne sont au nombre de ceux où l'on a découvert, en plus grande abondance, la chaux hydraulique naturelle.

Nous aurions trop à faire, si nous voulions nous arrêter à chaque source d'eau minérale. Ce sont, pour la Côte-d'Or, celles de Prémeaux, de Courcelles, d'Auvillars, de Bussy-le-Grand, de Cessey-les-Vitteaux et d'Alise-Sainte-Reine, dont il a déjà été question dans nos pages ; pour l'Ain, celles de Pont-de-Vaux, de Ceyzeriat, de Saint-Jean-sur-Veyle, de Servignat, de Biziat, de Polliac, de Seyssel ; pour l'Yonne, celles d'Appoigny, de Toucy, de Neuilly, de Pourrain, de Vezelay ; et pour la Saône, celles de Saint-Martin-la-Vallée, de Leynes, de Ronzeveaux, de Pierreclos, de Chazou, de Farges, de Charrecey, de Bourbon-Lancy, etc. Beaucoup de ces eaux minérales sont inconnues hors des lieux où elles sourdent ; aucunes, pour les qualités médicales, ne peuvent être comparées aux thermes de Bourbon-Lancy. Ces dernières, remarquables par leur haute température, se composent de sept sources d'une pureté admirable, qui naissent au pied d'un rocher de granit rouge et qui, renfermées dans une enceinte de peu d'étendue, ont probablement une commune origine ; rangées dans la classe des eaux salines thermales, de tous les principes qu'elles tiennent en dissolution le plus abondant est l'hydrochlorate de soude ; leurs propriétés énergiques sont, on ne l'ignore point, d'un puissant secours dans un grand nombre de maladies. Il y a, en outre, dans les départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, de nom-

breuses sources d'eaux salées. Au dire de M. Lapérouse, il existait à Crevan, arrondissement de Châtillon, une source d'eau arsénicale, « qu'on a comblée depuis quelque temps parce qu'elle faisait mourir les animaux qui venaient y boire ».

L'industrie manufacturière n'a pas atteint, en Bourgogne, l'immense développement du travail agricole, et les fruits de la terre y contribuent bien plus à l'alimentation du commerce que l'activité des ateliers. Les premières fabriques de cette province seront toujours les innombrables pressoirs d'où sortent ses excellents vins. La Bourgogne est, du reste, placée dans les conditions fluviales les plus heureuses pour l'écoulement de ses produits : le grand canal du Centre, en reliant la Saône à la Loire, l'a mise en rapport non-seulement avec les deux capitales de la France, Paris et Lyon, mais avec les trois principaux ports des deux mers, Nantes, Bordeaux et Rouen. Le canal du Centre, renfermé entièrement dans le département de Saône-et-Loire, débouche dans la Loire à Digoin, et dans la Saône à Châlon ; projeté dès le règne de François Ier, repris par le cardinal de Richelieu, résolu en principe sous Louis XIV, il ne fut exécuté qu'à la fin du XVIIIe siècle. Louis XVI, par un édit de 1783, en donna la concession aux États de Bourgogne. Des détachements de troupes du régiment de Monsieur et de celui de Beaujolais, creusèrent le canal, sous la direction de M. Gauthey, ingénieur des États : toutefois, il ne fut livré à la navigation que dans l'hiver de 1793 à 1794. Quoique le mouvement s'y soit de beaucoup ralenti, le département en a tiré d'inappréciables avantages : environ cinq mille bateaux, pour la plupart chargés de houille ou de bois, parcourent le canal du Centre, année commune. La grande voie artérielle de fer, qui bientôt sillonnera la Bourgogne, lui apportera une vie nouvelle, en lui ouvrant, de tous côtés, de rapides communications. Déjà les établissements industriels des quatre départements sont très-multipliés, mais peu égalent les vastes ateliers du nord ou de l'ouest de la France, l'éparpillement y remplaçant presque partout la concentration des forces. Des fabriques de draps, particulièrement de grosses draperies, de couvertures de laine, de serges, de schalls cachemires, de toiles communes, d'indiennes, de chapeaux de paille façon d'Italie ; des filatures de laine, de coton, de soie ; des tanneries, huileries, distilleries d'eaux-de-vie, brasseries, blanchisseries de toiles ou de cire, raffineries de sucre, laboratoires de produits chimiques, fromageries et moutarderies ; des hauts fourneaux, forges, fours d'affineries, aciéries, clouteries, horlogerie, ateliers d'ouvrages au tour, verreries, faïenceries, poteries, papeteries, cartonneries, etc. : telles sont les fabriques ou les usines de la province, et les matières ou les objets sur lesquels son génie industriel s'exerce principalement.

Quelques entreprises ou établissements méritent d'être distingués du grand nombre. L'exploitation agricole de Naz, s'est fait, comme nous l'avons dit, une réputation européenne par la beauté de ses laines. Dans les montagnes des arrondissements de Gex et de Nantua, ville qui est l'entrepôt des grains et des vins entre la France et la Suisse, des *fruitières d'associations*, pareilles à celles des cantons de Vaud et de Genève, se sont constituées : elles produisent de bons beurres et font ces délicieux fromages appelés *fromages de Gex*, qui sont aussi estimés que ceux de Roquefort et de Sassenage. Au Parc, près de Seyssel,

dans le bassin du Rhône, on extrait l'asphalte, du calcaire et du grès bitumeux, sur une grande échelle. Quoique la société minière de Villebois ne travaille qu'un fer d'une qualité inférieure et qui a besoin d'être mélangé avec de bons minerais, elle n'en est pas moins une des exploitations industrielles les plus considérables de l'Ain. Ferney a conservé ses ateliers d'horlogerie, mais ses ouvriers, réduits de huit cents à deux cents, travaillent presque exclusivement pour Genève. Les précieuses mines de la Côte-d'Or, ses nombreux hauts-fourneaux et ses grandes forges lui donnent une telle importance métallurgique qu'on pourrait aussi l'appeler la *Côte-de-Fer*. Les vastes houillères qui versent leurs inépuisables produits dans tout le pays compris entre Mulhouse et Nantes, et les minerais de la Romanèche, qui rivalisent sur les marchés avec la manganèse d'Allemagne, se présentent d'abord dans Saône-et-Loire. De toutes les usines anglaises de ce département, la plus fameuse est celle du Creuzot. Sa cristallerie dont les propriétaires de la fabrique de cristaux de Baccarat et de Saint-Louis achetèrent la suppression, en 1831, par un sentiment d'infériorité, a été pendant longtemps la première du royaume : ses produits surpassaient même en blancheur et en éclat ceux des maisons les plus renommées de l'Angleterre. Les autres établissements de l'usine de Creuzot sont une exploitation houillère, les hauts-fourneaux, la forge anglaise, construite sur les dessins de MM. Mansby et Wilson, la fonderie et l'atelier des machines. Les hauts-fourneaux en activité produisent, par jour, de vingt-quatre à vingt-sept mille kilogrammes de fonte, lesquels sont, dans le même intervalle de temps, transformés en fer dans la proportion de quinze à dix-huit mille kilogrammes. La fonderie et l'atelier de construction changent ces énormes masses de métal en machines, en chaudières à vapeur, en rails; nulle part les grandes pièces ne sont coulées avec plus de succès. La forge anglaise avait en 1838 deux machines à vapeur, l'une de la force de douze chevaux, et l'autre de la force de soixante-quinze. Rappelons encore, comme l'un des beaux établissements industriels de Saône-et-Loire, l'usine ou verrerie d'Épinac, qui livre annuellement au commerce un million huit cent mille bouteilles propres à contenir des vins mousseux.

C'est assez dire sur quelles productions ou quels articles roulent les transactions commerciales. Les grains, les bestiaux, surtout ceux du Charolais, les moutons, les porcs, les chevaux de trait ou de luxe; le bois de construction et de chauffage, les merrains, les cercles, les échalas; le fer, les fontes, l'acier, l'horlogerie, le manganèse, la houille, le marbre, la pierre à bâtir, la chaux, le plâtre; le verre, la faïence, la poterie, les creusets et briques réfractaires, les tuiles, les ciments; enfin, le chanvre, les toiles, les laines, les fils et étoffes de laine et de coton, les cuirs, suifs, vins, eaux-de-vie et vinaigres contribuent plus particulièrement à alimenter le va-et-vient des affaires de commerce. Les volailles de la Bresse, recherchées pour la table du riche, s'exportent en grande quantité. Mais de tous les objets de consommation que la Bourgogne fournit à la France et au monde, il n'en est point qui donnent lieu à un commerce aussi étendu et aussi actif que ses vins. La production des vignobles des quatre départements bourguignons et des deux arrondissements de l'Yonne, leur complément naturel, s'élevait déjà, d'après les évaluations de Cavoleau, en 1827, à plus de

deux millions cent mille hectolitres par année [1]. Quel prodigieux mouvement la vente, l'expédition et le transport de ces vins ne répandent-ils pas de tous côtés, au dehors! Quelles valeurs énormes, en numéraire et en marchandises, ne font-ils pas, par voie de retour ou d'échange, affluer dans le pays! C'est là, assurément, un des plus beaux spectacles que nous donne l'industrie humaine. Le commerce des vins, pour les départements bourguignons, comme pour les autres contrées vinicoles de la France, n'est pourtant pas ce qu'il pourrait être, dans de meilleures conditions morales. Nos lois fiscales, au lieu d'en favoriser le développement, l'entravent de mille manières par l'excès des charges publiques; les vins sont de tous nos produits agricoles les seuls pour lesquels les barrières intérieures de l'ancien régime subsistent toujours. Taxés par le gouvernement, surtaxés par les villes, exclus ou écrasés de droits par les tarifs étrangers, ils n'arrivent au consommateur qu'à des prix d'une élévation factice, et qui tendent à en restreindre de plus en plus la consommation. Notre système financier, par une injuste et cruelle exception, a mis l'industrie vinicole en dehors du droit commun. Cependant l'affligeante décroissance qu'on a remarquée ailleurs dans la culture et la production de la vigne, ne s'est pas manifestée en Bourgogne: cette noble industrie n'y a point rétrogradé; mais, par une sorte d'anomalie, elle paraît y être restée à peu près stationnaire, tandis qu'autour d'elle la population générale a augmenté avec une rapidité étonnante.

Nous quittons la Bourgogne pour commencer notre exploration dans la Franche-Comté, qu'on appelait aussi la haute Bourgogne. Celle-ci, plus avancée à l'est que celle-là, confine avec la Suisse dont elle rappelle, sous beaucoup de rapports, la configuration profondément accidentée, les zones capricieuses et les contrastes agricoles. On divisait autrefois la Franche Comté en *pays plat* et en *pays de montagnes;* cette distinction subsiste encore aujourd'hui dans les deux départements montagneux du Jura et du Doubs. Les hautes chaînes du Jura, derniers échelons des Alpes septentrionales, font ici sentir leur influence aux esprits comme aux choses, dans les mœurs des populations comme dans les biens de la terre. Ce n'est plus l'homme qui domine la nature, c'est plutôt la nature qui domine l'homme. On reconnaît tout de suite la justesse de cette observation en parcourant les trois zones climatériques du Doubs: la *plaine,* la *moyenne montagne* et *la haute montagne*, où l'industrie rurale se modifie suivant les conditions du sol et les influences de la température. Les neiges tombent un mois plus tôt dans la plaine que dans la montagne, exposée souvent à de cruelles gelées en juin, juillet et septembre, et les récoltes sont de quarante jours plus précoces dans l'une que dans l'autre. La moyenne montagne a une température modérée, au-dessus de celle de la région supérieure, mais au-dessous de celle de la plaine:

1. Cavoleau fixait comme il suit, en 1827, les quantités de vins recueillies par département: Saône-et-Loire, 578,252; Ain, 373,828; Yonne, 886,614. Dans ce département mixte, l'arrondissement d'Auxerre figurait pour 406,268 hectolitres et celui d'Avallon pour 83,200. La production annuelle de la Bourgogne aurait donc été alors de 2,102 490 hectolitres, représentant une valeur de 44,948,299 fr. Nous n'osons garantir l'exactitude de ces évaluations, qui nous paraissent beaucoup trop faibles. M. Ragut, d'après les relevés faits par le directeur des contributions indirectes de Saône-et-Loire, porte les produits que la récolte y donna, en 1827, à 1,230,085 hectolitres de vins. Or, ce chiffre présente une différence en plus de 569,143 hectolitres sur l'évaluation de Cavoleau.

échelle de graduation dont les deux points extrêmes marquent sur le thermomètre une différence d'au moins cinq degrés, dans les temps ordinaires. Les hauteurs et les vallons qui se dessinent entre les principales chaînes du Jura, sur la lisière escarpée de la Suisse, forment la première zone climatérique et agricole du Doubs. L'arrondissement de Pontarlier tout entier et les cantons de Russey, de Maîche et de Saint-Hippolyte, en font partie : le sol productif y est composé de sables calcaires et de détritus végétaux, dépouilles des montagnes; les seules céréales qu'on y cultive sont l'avoine et l'orge, le froment ne pouvant réussir ou venant mal à une si grande élévation. De vastes pâturages, où paissent un bétail nombreux et des troupeaux de vaches laitières, suppléent, dans cette zone, à l'insuffisance des terres arables. L'âpreté de la nature y a, du reste, si bien éveillé l'esprit d'industrie, que l'argent monnayé y est plus commun que dans la plaine : on y fait d'excellents fromages et on y fabrique des faulx, des ustensiles en cuivre, et des instruments et des pièces d'horlogerie.

La région de la moyenne montagne, ou des deux chaînes inférieures du Jura, renferme les cantons d'Amancey, de Vercel, de Pierrefontaine, de Pont-de-Roide, de Blamont, d'Ornans, etc. La terre végétale, mélange de sable calcaire, d'argile, d'oxide et quelquefois de minerai de fer en grains exploitables, y est propre à la production du blé et des céréales de printemps ainsi qu'à l'élève du bétail. La troisième zone, justement nommée la plaine, est la plus fertile du département : comprise entre le Doubs et l'Ognon et se prolongeant vers le nord, de manière à embrasser les cantons d'Audincourt et de Montbéliard, elle se prête à tous les genres de culture : c'est un sol calcaire, marneux, souvent dur, compacte, fort ocreux et avide d'engrais. En général, sans les pâturages et les forêts, qui en font les principales ressources, la terre, assez médiocre et assez ingrate de la Haute-Saône, aurait peine à y pourvoir à la nourriture de l'homme.

Les divisions climatériques sont au nombre de quatre dans le département du Jura : la *haute-montagne*, la *basse-montagne*, le *vignoble* et la *plaine*, ou la *Bresse*. La température y offre des contrastes encore plus tranchés que dans le Doubs. Il y a souvent, pendant les hivers les moins rigoureux, une différence de huit à neuf degrés entre le froid tempéré du bas pays et le froid excessif qui sévit dans les vallées de la région supérieure. La chaîne et les deux chaînons du Jura forment la haute montagne qui comprend en tout ou en partie les cantons de Saint-Claude, de Morez, de Mouthe, de Saint-Laurent, des Planches, et tout le pays enclavé entre le Grand-Vaux et la source de l'Ain. A l'extrémité orientale du département surgissent les deux chaînons de la basse-montagne, réunis entre Plaisia et Présilly ; ils forment la quatrième chaîne du Jura, et passent à Salins d'où ils se dirigent sur Besançon. A peine a-t-on quitté ces gradins élevés, qu'on descend dans le vignoble ou la montagne intermédiaire, ligne longue et étroite, qui, rattachant Saint-Amour au canton de Salins et séparant la montagne de la Plaine, s'étend dans le voisinage de Dole, depuis cette ville jusqu'à la plaine. La plaine, enfin, commence au pied des dernières collines du vignoble, d'où elle se développe à l'ouest et atteint les dernières limites des départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or. On divise le sol des quatre zones du Jura en bonnes terres, au fond d'argile ou de marne; en terres pierreuses,

sablonneuses ou mélangées en terres de montagnes, de landes ou d'alluvion. Celles dites de *champs* sont les plus lourdes, celles de *fins* les plus légères. Outre l'avoine, l'orge, et le froment d'automne, on cultive dans les terres compactes de la haute région les pois, les lentilles et les pommes de terre; le froment n'arrive à sa pleine maturité que dans les localités intermédiaires et les moins exposées aux froids rigoureux. Les terres de la basse montagne sont plus variées, plus productives, mais en beaucoup d'endroits aussi lourdes que celles du haut Jura : on y sème le froment d'automne, l'orge, communément mélangé d'avoine, le maïs, objet des plus grands soins, les lentilles, les pois, etc. Si l'on ajoute à ces productions le seigle, le sarrasin, la navette d'hiver, le colza, le chanvre, le pavot, presque toutes les légumineuses et la vigne, on aura une idée complète de l'agriculture du vignoble et de la plaine, dont les terres arables, où prédominent l'argile, le sable siliceux ou calcaire, l'alumine et l'humus, sont en général excellentes.

Le département de la Haute-Saône peut être divisé en deux parties assez tranchées : l'une, du sud-ouest au nord-ouest, se compose des arrondissements de Gray et de Vesoul; l'autre, du sud-ouest au nord-est, est comprise dans les limites mêmes de l'arrondissement de Lure. Celle-ci est un vaste assemblage de coteaux ombragés de vignes et de bois, de vastes prairies, dont la Saône et l'Ognon entretiennent la fraîcheur, et de champs d'une rare fertilité; celle-là, peu propre à la production des céréales, qui y languissent, se dessine comme un sombre échiquier, tout entrecoupé de montagnes, de vallons agrestes, de forêts, de torrents et de cascades. Ce n'est plus le climat violent ou inégal des départements voisins. Quoique la proximité des montagnes et la présence des neiges causent de fréquentes perturbations dans la belle saison, l'air y est plus doux, l'été plus tempéré, l'hiver moins âpre. Les terres végétales du département sont ou siliceuses ou calcaires : celles de la première de ces deux classes se prêtent à la production des racines, des navets, des pommes de terre, etc.; celles de la seconde, contraires à ces plantes, ne favorisent guère que la culture de la vigne. Le lin est peu répandu dans la Haute-Saône, mais le chanvre y réussit bien. Fondremand, réputé pour la bonne qualité de ses grains, Gray, Jussey, Mailley dont le froment est très-recherché, Mornay et Montbazon possèdent les territoires les plus fertiles en céréales et en productions de toutes espèces. La Haute-Saône, comme le Jura, suffit à sa consommation en grains; mais le Doubs tire du dehors une partie du blé nécessaire à son alimentation.

Le célèbre agronome anglais Arthur Young n'hésite pas à dire que la Franche-Comté n'avait point d'agriculture, à l'époque de son voyage en France, c'est-à-dire vers la fin du XVIIIe siècle. Bien que les connaissances agricoles ne soient encore que très-superficiellement répandues dans la haute Bourgogne, elles y ont fait pourtant de sensibles progrès. L'affranchissement de vingt mille serfs ou mainmortables, des terres abbatiales du Jura, sous le règne de Louis XVI, donna au travail agricole une féconde activité; et bientôt après l'abolition des droits féodaux, le partage des propriétés communales et la division des héritages secondèrent encore cette heureuse impulsion. Il faut cependant en convenir, si ce changement a assuré aux populations rurales plus de bien-être matériel, il a diminué les moyens et les chances d'amélioration en resserrant de plus en plus le

champ de la culture. L'exploitation en grand est, en effet, peu en usage dans le Jura, et presque partout où elle existe, elle se fait suivant les anciennes coutumes : c'est à peine si l'on y cite quelques riches propriétaires, qui se livrent à des expériences agronomiques. La classe mixte et malheureusement trop nombreuse des petits cultivateurs qui allient quelque industrie au travail agricole, ne comprend ni ne recherche les perfectionnements. On rencontre plus de gros fermiers dans la plaine, les basses montagnes et le vignoble. L'assolement biennal ou triennal, combiné soit avec la jachère, soit avec la culture de la pomme de terre, connue dans le pays depuis une soixantaine d'années, est, à quelques exceptions près, adopté par les laboureurs jurassiens. Le trèfle, que Girod-Sombernon, du Val-de-Miége, introduisit dans le Jura, en 1790, y a été d'un utile secours, et les prairies artificielles s'y sont multipliées. Pour nous résumer, c'est dans les belles vallées du Doubs, de la Loue et de la Seille, qu'il faut chercher les modèles de culture en tous genres.

Le département du Doubs n'est pas plus avancé, sous le rapport des progrès agricoles, que celui du Jura : mêmes obstacles dans l'usage de la vaine pâture, les habitudes vicieuses d'une routine invétérée, la pratique de l'assolement triennal, le retour périodique des jachères, et l'extrême division des propriétés. Point de grands domaines, partant point de grandes cultures : on échappe, par le morcellement du sol en petits *grangeages*, aux améliorations combinées sur une vaste échelle. Il y a peu d'aisance parmi les cultivateurs, qui ont peine à payer leurs fermages, surtout dans la basse montagne. La plaine l'emporte toutefois pour l'intelligence pratique sur les deux autres zones : la suppression des jachères et de la vaine pâture y a fait créer de nombreuses prairies artificielles ; et depuis longtemps on y emploie les irrigations avec succès dans les cantons de Montbéliard et d'Audincourt. Deux citoyens zélés, MM. Tourangin et Bonnet, par l'exposition des théories modernes, et deux agronomes, MM. Longchampt du Sarrageois et Cupillard de Morteau, par d'utiles exemples, ont beaucoup contribué à populariser les nouvelles méthodes parmi les populations rurales du Doubs. Nous serons courts sur le département de la Haute-Saône, pour éviter les répétitions : là aussi les progrès se sont faits lentement et n'ont pu vaincre que partiellement la routine. On le reconnaît au mauvais système d'assolements, au maintien des jachères, dont un petit nombre de fermiers seulement se sont affranchis, aux modes vicieux d'ensemencement, à l'insuffisance des soins donnés aux récoltes. Constatons, cependant, que les marnages, moins généralement pratiqués en Franche-Comté qu'en Bourgogne, commencent à se propager, comme engrais, dans la Haute-Saône, et que les prairies artificielles y ont pris, depuis quelques années, une grande extension.

Les instruments aratoires sont, comme on le pense bien, presque toujours très-défectueux dans les trois départements, quoique les cultivateurs se soient appliqués à en modifier la nature ou les formes, selon les besoins des diverses zones climatériques. On se sert généralement de la charrue à avant-train, avec ou sans double versoir, de celle dite à traîne-queue, et de celle dont une manivelle met en mouvement le soc mobile, et qui a été inventée par Hugonet de Blye. Pour rompre les terres compactes des montagnes, on donne une grande force aux machines et on y attelle de quatre à six bœufs ; des chevaux font quelquefois

aussi ce pénible travail : plus souvent on réunit pour l'exécuter les bœufs et les vaches du fermier ; et, quand cela ne suffit pas encore, hommes et femmes se mettent à tirer, comme des bêtes de somme. C'est un reste de la dégradation et de la misère des temps de l'ancien servage. Les différents modes de fermage n'ont rien de bien particulier : dans le Jura, le fermier appelé *granger*, paie le propriétaire en argent ou lui livre la moitié des produits annuels. Le mois de mars étant l'époque ordinaire des mutations, il trouve en entrant, comme il doit laisser en se retirant, toutes les terres ensemencées. Il y a dans la partie basse de ce département un assez grand nombre d'étangs, exploités par l'eau et par le labour; on estime qu'ils couvrent une superficie d'environ huit cent soixante-dix-huit hectares. Beaucoup ont été desséchés depuis la Révolution. Le maïs est le grain qui pousse le mieux dans ces terres.

Les chevaux de race pure comtoise qui, comme le dit Gollut, étaient autrefois *fort estimés des gens de guerre*, deviennent chaque jour plus rares. Des croisements mal entendus ont abâtardi cette race : l'espèce chevaline des trois départements est aujourd'hui faible et petite dans la plaine ; épaisse et lourde dans les montagnes. On fait pourtant beaucoup de cas des chevaux hongres et des juments du Doubs pour les charrois militaires, les expéditions du roulage et le halage des canaux. Achetés à l'état de poulains par des marchands étrangers qui les élèvent, ils sont ensuite revendus sur les marchés des départements voisins. Les ânes ont peu de prix et les mulets ne valent guère mieux, sauf ceux que produisent les cultivateurs des bords du Suran et de la Valouse. Les bœufs, dont on ne prend pas assez de soin, ne se recommandent ni par la taille ni par la force ; il faut en excepter les bêtes à cornes des montagnes du Jura et du Doubs, qui, pour les proportions robustes et la force corporelle, se rapprochent de la race bovine de la Suisse. Les vaches ont le poil luisant et heureusement tacheté, la taille élevée, l'encornure petite et les membres non moins vigoureux que bien tournés. Dans ces hautes régions, le cultivateur garde ses bêtes à cornes sur ses propres pâturages; mais les habitants des villages du bas pays et de la basse montagne, les envoient pâturer en troupeau. Du reste, les vaches sont, parmi les montagnards jurassiens, la mesure commune de la richesse, et on est un propriétaire de petit état ou de haute volée, selon qu'on a un plus ou moins grand nombre de ces animaux. Il ne faut pas chercher le mouton dans le haut Jura, dont il ne pourrait supporter les froids rigoureux : il habite la Courbe-d'Ain, et, vers l'ouest, la région mixte et la plaine. Sa taille est petite, sa forme chétive, et sa laine, courte et grossière, ne fournit qu'un drap de la plus commune espèce. Les moutons du Doubs, qu'on laisse mourir de faim ou pourrir dans les cloaques infects auxquels on donne le nom d'étables, offrent encore moins de ressources. Les essais qu'on a faits pour introduire la race mérine dans le Jura n'ont point eu le succès qu'on en attendait ; mais il y a quelques troupeaux de mérinos dans la Haute-Saône.

Les vignobles de la Franche-Comté sont de moitié moins étendus que ceux de la Bourgogne : sur la superficie totale des trois départements, estimée à 1,553,131 hectares, 40,807 seulement sont réservés à la culture de la vigne ; à savoir, dans le Jura 21,027, dans la Haute-Saône 11,769, et dans le Doubs 8,011. Les plants franc-comtois les plus estimés sont, pour les raisins noirs : le *poulsard* ou *pelous-sard;* le *gamet;* le *savagnin* ou *noirien;* le *petit béclan*, appelé aussi *valet*, *taquet*

et *mourlan*; le *margillin*; le *tresseau*; le *farineux*; le *maldoux* et le *gueuche*. On tire le raisin blanc du *savagnin jaune* ou *vert*, qu'on nomme encore *melon*, à Arbois, *gamet blanc* à Lons-le-Saulnier, et, en d'autres cantons, *griset* ou *pineau gris de Bourgogne*; enfin du *poulsard*, *gueuche* et *mourlan blanc*, espèce de chasselas connu dans plusieurs contrées de la France. Le plus riche pays de vignobles de la Franche-Comté se développe au pied du Jura, du sud au nord, sur une étendue de sept myriamètres : zone prédestinée, qui toute en longueur et d'une profondeur inégale, court de monticule en monticule, comme les hautes vagues d'un océan de verdure. Le vignoble du Jura repose sur un sol argilo-calcaire, mêlé, ici, d'humus, là, d'une argile blanchâtre, ailleurs, d'un terrain noir à fond schisteux, éléments auxquels s'allie partout une masse considérable de débris marins, dont les vignerons font un très-grand cas à cause de leur action fécondante. Parmi les vins les plus recherchés du Jura, nous nommerons ceux de Salins, des Arsures, d'Arbois, de Pupillin, de Poligny, de Saint-Lothain, de Frontenay, de Ménétrux et de Château-Châlon, qu'on recueille au nord du chef-lieu du département; et ceux de l'Étoile, de Quintigny, de Montaigu, de Césancey, de Lavigny, de Saint-Laurent, de Grasse, etc., situés aux environs de Lons-le-Saulnier. Il faut distinguer encore les crus de Montferrand, au-dessus du vallon de Gizia. Arbois, Salins, l'Étoile et Château-Châlon, sont renommés pour leurs vins blancs et leurs vins jaunes, dits de *paille*, qui rappellent le parfum, le goût et la couleur des crus de la Champagne, du Rhin et de Tokay.

Le territoire de Besançon renferme près du sixième des vignes du département du Doubs. Quelques plants y donnent un fort bon vin. Des crus d'Ornans, les meilleurs portent les noms de Vuillafans et de Lods; viennent ensuite ceux de Liesle, de Buffard, de Val de Montfort, de Pouilley, de Jallerange, etc. Quoique les vignes soient considérées comme l'une des principales richesses territoriales du département de la Haute-Saône, les vins ne s'y élèvent guère au-dessus de la médiocrité. L'arrondissement de Gray, dont les crus avaient autrefois de la réputation, n'a plus guère aujourd'hui que des produits de qualité ordinaire : les vignobles de Gy et de Champlitte, selon Cavoleau, sont « bien déchus depuis que l'on y a introduit une trop grande quantité de gros plants. » Nous trouvons, en effet, dans le Doubs, comme dans les deux autres départements franc-comtois, cette tendance malheureuse à préférer la quantité à la qualité, que nous avons déjà signalée chez les vignerons de la Bourgogne. L'auteur de l'*Œnologie française* portait, en 1827, à 680,913 hectolitres, les produits de la Franche-Comté, en vins de toute espèce. Nous ne parlerons point des différents modes de fermage et de culture en usage parmi les vignerons de cette province; ils diffèrent peu de ce que nous avons vu dans les départements bourguignons.

Une superficie de 638,241 hectares est encore occupée par les terrains boisés ou improductifs de la Franche-Comté. Les bruyères, les pâtis et les landes, comptent dans ce nombre pour 207,357 hectares, dont 101,688 reviennent au Doubs, 79,009 au Jura et le reste à la Haute-Saône. Les bois et les forêts forment la plus précieuse et la plus productive des ressources naturelles de la Franche-Comté. Ils couvrent un total de 438,241 hectares, sur lesquels 160,895 appartiennent à la Haute-Saône, 152,710 au Jura et 124,598 au Doubs. C'est à la fois un spectacle magnifique et une curieuse étude que ces vastes amas de hautes futaies

de la plus vigoureuse venue. La végétation forestière y étale toutes ses beautés, toutes ses richesses et tous ses contrastes, avec une exubérante prodigalité; les arbres des régions les plus opposées s'y rencontrent ou plutôt s'y répartissent dans les zônes qui conviennent le mieux à leurs habitudes climatériques. Dans la plaine, ce sont le chêne rouvre, le chêne blanc, le hêtre, le charme, l'orne, le tilleul, le frêne, le peuplier-tremble, l'érable sycomore et le mûrier; dans le vignoble croissent les mêmes arbres, mais plus clair-semés et, pour quelques espèces, plus rares aussi : là, la vigne déployant ses ondes et ses replis, au pied de la montagne, l'enveloppe et l'isole comme une île rocheuse. Plus haut encore, la végétation du nord étale sa sauvage grandeur. Nous retrouvons dans cette zone la même nature vigoureuse, mais les arbres y prennent une teinte sombre et une forme majestueuse, comme s'ils se sentaient pénétrés par le génie de la solitude qui les entoure. La *région des sapins* commence à la seconde chaîne du Jura et s'étend sur le quart à peu près du département : ses immenses forêts sont presque exclusivement peuplées par le sapin pesse, *pinus abies*, et par le sapin blanc ou sapin argenté, *pinus picea*. Un savant naturaliste fait observer que tout languit ou s'amoindrit à l'ombre de ce roi jaloux et exclusif de la haute montagne : le pin sylvestre ou pin du nord, l'if, le tilleul, le frêne, l'érable, le chêne, sauf, toutefois, le hêtre, qui ne perd rien de sa vivacité à ce voisinage et qui oppose sa cime arrondie et d'un vert pâle, à la noire pyramide des arbres résineux. La vigne s'arrête à quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer, et le hêtre à six cents, tandis que le chêne s'élève jusqu'à seize cents mètres, et le pin cimbre (*pinus cembra*), jusqu'à deux mille cinq cents. Nous regrettons de ne pouvoir donner une description plus détaillée de cette riche contrée alpestre, peut-être encore moins admirable à l'époque des brûlantes magnificences de l'été qu'au temps où les gelées la font resplendir sous une couche profonde de givre; alors dans ce monde silencieux tout revêt une robe cotonneuse de neige, la ville, le village, le clocher, les champs, la forêt; les sapins même ploient et blanchissent sous le faix éblouissant des hivers. Il n'est pas rare de voir la chute des neiges se prolonger nuit et jour, sans interruption, pendant des semaines entières : les poutres des toits, trop chargées, s'effondrent quelquefois avec leur lourd fardeau; et les issues des habitations, les routes, les passages disparaissent peu à peu sous cette lente avalanche. Le Jurassien ne pourrait ni sortir de sa maison, ni s'aventurer au dehors, si les cantonniers, à l'aide de la pelle et de la pioche, n'ouvraient de tous côtés des voies nouvelles; et s'ils ne plantaient, çà et là, de hauts poteaux, sur les chemins effacés, pour diriger les traîneaux à travers la campagne. La nuit, les sons amortis des cloches de l'église la plus prochaine, guident les voyageurs attardés; mais ce pieux avertissement ne les soustrait p s toujours à une mort cruelle : beaucoup, égarés dans l'inextricable labyrinthe qui les suit partout, et saisis par la rafale, le froid et la fatigue, succombent avant de pouvoir atteindre un abri. Enfin la belle saison renaît, et, selon la poétique expression de M. Xavier Marmier, un des écrivains les plus distingués et les plus élégants de la Franche-Comté «éclôt en un instant comme une plante vigoureuse : » la terre échauffée absorbe la neige par tous ses pores, et le sapin secoue pour quelques mois son manteau d'hiver.

La forêt de Chaux est une des plus vastes de la France : commune aux dépar-

tements du Jura et du Doubs, elle a vingt mille hectares de superficie. D'autres, comme celles de Morez, du Ban et du Grand-Jura, sont toutes composées de sapins. Il n'existe plus aujourd'hui que quelques débris des forêts de buis, qui pendant si longtemps ont alimenté la fabrique d'ouvrages au tour de Saint-Claude. Les arbres fruitiers, rares dans le haut Jura, et un peu plus communs dans la moyenne montagne, pullulent dans la plaine : on y cultive le poirier, l'abricotier, le pêcher, le prunier, le noyer, le châtaignier, etc. Nous retrouvons dans les forêts de la Franche-Comté les mêmes animaux sauvages qu'en Bourgogne : le loup, le sanglier, le cerf, le chevreuil, le daim, etc. L'ours, poursuivi par les chasseurs de la Suisse, fait quelquefois irruption dans les hautes montagnes, où vit aussi le blaireau. La loutre habite les bords de quelques cours d'eau. Les rivières, les lacs et les étangs sont vivifiés par des poisons de toutes espèces : aloses, truites, brochets, ombres, carpes, lamproies, perches, tanches, etc. Les écrevisses abondent dans les eaux courantes. Les oiseaux recherchés pour la table et les oiseaux chasseurs ou aquatiques de la Franche-Comté sont l'exacte reproduction des espèces de la Bourgogne. Parmi les oiseaux de passage, on distingue le héron, le butor, la grue, la cigogne; et, au nombre des émigrants, le roi de caille, l'ortolan, la tourterelle et la bécasse.

Le sol de la Franche-Comté fournit quelques rares échantillons d'or et d'argent, de la mine de fer, répandue avec profusion, en grains et en roches, et des minerais de plomb, de zinc, de cuivre, de manganèse, etc. Les mines et les minières de fer, en plein produit, des trois départements, sont pour ainsi dire innombrables; nous indiquerons seulement celles de Saulnot, Conflans, Vellefaux, Jussey, Calmontier, Fleury-les-Faverney et Oppenans, dans le Doubs; celles de Longeville, Métabief, Fourgs, Oye, Palet, Vorges, Laissey, Vaite, Rougemontot, Battenans et la Bretenière, dans la Haute-Saône; et celles de la Biolée, Augéa, Monay, Gondray, Petit-Marcey, Dampierre, Evans, Lavans, Romange, Aresches, dans le Jura. On extrait, année moyenne, des mines de fer du Doubs, 318,520 quintaux métriques de minerai, lesquels se résolvent en 80,000 quintaux métriques de fonte de fer. Le Jura n'a point de houille, mais la la Haute-Saône possède quatre houillères, Gouhenans, Corcelles, Ronchamp et Champagney, et le Doubs une mine de charbon de terre à Gemonval. Les bassins houillers de la Haute-Saône ont donné, en 1833, 233,476 quintaux métriques de houille. Il y a dans le Doubs, sur le territoire de Flanchebouche, une mine immense de lignite ou de bois fossile, dont l'exploitation a été abandonnée, mais qui pourrait devenir très-productive. Nous ne parlons point des tourbières, fort nombreuses, et qui font les frais du chauffage d'une multitude de familles. Les deux salines de Salins et de Monterot produisent annuellement environ 60,000 quintaux métriques de sel, que le commerce distribue dans les départements voisins ou transporte en Suisse. La Franche-Comté est, d'ailleurs, riche en carrières de marbres, porphyres, albâtres, pierres à bâtir, pierres lithographiques, granits, grès, meules à aiguiser, gypse, chaux, schistes bitumineux, anthracite, terre à potier, etc. Les sources minérales du Jura, sans en excepter celle de Jouhe, n'ont aucune importance. Dans la Haute-Saône, on distingue les eaux de Luxeuil, des Rèpes, de Fedry et de Scey-sur-Saône, bien que les premières seulement y soient exploitées. La source de Guillon, près de Beaume, la plus remar-

quable du Doubs, est fréquentée pour la guérison des maladies cutanées. On nous permettra de ne point grossir cette liste des noms des sources salées.

La Franche-Comté est assez largement pourvue de ce fonds commun d'établissements industriels, que nous avons énumérés dans notre aperçu sur la Bourgogne : magnaneries, filatures de soie et de coton, fabriques d'étoffes, de toiles ou d'indiennes, papeteries, verreries, faïenceries, blanchisseries de cire, distilleries, raffineries de sucre, tanneries, etc. Mais le bois et le fer bruts ou travaillés forment les deux principales bases de l'industrie et du commerce de cette province. Ses mines alimentent ses hauts-fourneaux, et ses forêts ses usines. Le minerai de fer sort de ses ateliers à l'état de fonte en gueuse, de fonte moulée, de fer en barre, de fer martiné, de fer-blanc, de tôle ; ou transformé en acier, mouvements de montres, fil de fer, pointes de Paris, boulons, faulx, limes, outils, etc. On évalue le produit annuel des trente-sept hauts-fourneaux et des nombreux feux de forge de la Haute-Saône à plus de quatorze millions de francs. Le Jura compte huit hauts-fourneaux, et le Doubs onze ; mais ces derniers étaient, il y a quelques années, pour la plupart en chômage. L'élévation des droits d'entrée qui pèsent sur les fers étrangers, importés par les frontières du Rhin, n'ont pu compenser l'extrême cherté du bois dans le Doubs, ni ranimer l'industrie métallurgique de ce département, à laquelle les usines de la Meuse et de la Champagne, chauffées à la houille, font d'ailleurs une concurrence redoutable. La Haute-Saône et le Jura se sont ressentis aussi de cette crise manufacturière. Quant aux bois de la Franche-Comté, ils se répandent dans le commerce sous presque autant de formes variées que ses fers : grands arbres propres aux constructions, pièces pour le charronnage, lattes, échalas, cuves, tonneaux, planches, chevrons, lambris, meubles, objets d'art, etc.

Dans le petit nombre des industries importantes de la province, il faut encore mettre, en première ligne, la fabrique dite *tournerie de Saint-Claude*, qui ouvre les bois, le buis, l'ivoire, la corne, l'écaille et les os avec une adresse, un goût et une perfection qui en font rechercher les produits dans tous les pays de l'Europe ; la taille en grand des pierres factices et des pierres fines, à Septmoncel, aux Mohines et à Morez ; et les ateliers d'horlogerie de Besançon qui, bien que fort incommodés par le voisinage des fabriques de la Suisse, confectionnent annuellement plus de soixante-dix mille montres en or, en argent ou en cuivre. Les grandes associations pastorales du haut Jura, appelées *fruiteries* ou *fromageries*, sont régies par des syndics choisis parmi les habitants les plus considérés de la montagne : elles produisent chaque année 4,950,000 demi-kilogrammes de *vachelin* ou *gruyère* qui, au prix courant, rapportent 2,475,000 francs, non compris les fromages gris et les beurres, dont on estime la valeur à 888,750 francs. Les fruiteries du Doubs ne sont guère moins productives que celles du Jura. N'oublions pas les excellentes liqueurs qu'on extrait, au moyen de la distillation, de l'absinthe, de l'anis et des cerises, dont il existe des plantations considérables dans les communes élevées qui confinent aux Vosges et à l'Alsace. L'eau de cerises, sous le nom de kirschwasser, est exportée dans tout le royaume. Les autres productions, sur lesquelles roule le commerce des départements franc-comtois, sont les bestiaux, les cuirs, les céréales, les vins, la cire, le miel, etc.

Dans l'échelle morale des populations de la France, la race bourguignonne est

une de celles qu'il faut mettre au premier rang. Le Bourguignon a la taille plutôt moyenne qu'élevée, le système musculaire très-développé, les formes plus prononcées que distinguées et une constitution, en général, forte, sanguine, nerveuse. Tout porte à la vivacité des sentiments et des idées dans cette heureuse organisation. Le Bourguignon se distingue, en effet, par l'activité, la finesse, la pénétration de son esprit, et une imagination à la fois mobile, féconde et brillante. Ces précieuses facultés, qui s'allient avec des mœurs douces, affables et toujours hospitalières, s'appliquent, avec un égal succès, à la culture agricole, à l'industrie, à la guerre, comme aux sciences, aux lettres et aux arts; mais dominées par une fougue naturelle, elles portent trop souvent les entraînements de la fantaisie et de la poésie même jusque dans les questions religieuses, dogmatiques ou abstraites. Quoi qu'ils fassent, le philosophe, le savant, l'historien, l'orateur et l'homme d'État, ne peuvent, dans ce pays, se détacher entièrement du poëte. Le Franc-Comtois, au contraire, doué d'un esprit positif, est au Bourguignon ce que le jugement est à l'imagination. Qu'on se figure une physionomie où il y a plus d'expression et de réflexion que de sentiment; un tempérament quelquefois sanguin ou nerveux, mais souvent bilieux-lymphatique; une taille ordinaire et qui, comme l'intelligence et la virilité, se développent lentement; un embonpoint médiocre avec des formes osseuses, des muscles saillants; une parole assez vive, quoique soumise au contrôle de la raison, et une marche sûre, adroite dans sa lourdeur, et l'on aura une idée très-juste de l'habitant du haut Jura, véritable type du Franc-Comtois. Il est franc, intelligent, assez gai, hospitalier, naturellement bon; d'ailleurs trop homme d'ordre, trop économe, trop égoïste même pour ne point raisonner ses rares mouvements de générosité. Dans une pareille nature, la fougue et les écarts de la pensée ne sont guère à craindre. Aussi le Jurassien excelle-t-il dans les sciences exactes et les arts mécaniques : né mathématicien, il calcule et combine par instinct. Vous le voyez, sans aucun apprentissage, de cultivateur s'improviser, au besoin, charron, maréchal, cordier ou vannier, pour réparer son char, son attelage, sa charrue ou ses ustensiles agricoles. On a fait cette remarque curieuse qu'aucune province ne fournit, chaque année proportionnellement, autant d'élèves que la Franche-Comté à l'École polytechnique. Ajoutons que le Bourguignon est plus entreprenant, le Franc-Comtois plus persévérant, et que, si tous deux font de bons et de braves soldats, l'un, dans le danger, a plus de feu, plus d'inspiration, l'autre plus de sang-froid et de ressources.

Le type des races primitives, presque effacé en Bourgogne et profondément modifié dans la Franche-Comté, s'est mieux conservé dans la Bresse. Sans être d'une beauté remarquable, les Bressanes l'emportent pour les avantages de la taille, de la figure et de la fraîcheur, sur les femmes des deux provinces. On reconnaît, à la première vue, que le vieux sang gaulois coule encore dans les veines des hommes, à leur haute stature, à la carrure assez articulée de leur visage, à leurs cheveux blonds-châtains, et à l'absence de toutes lignes grecques ou romaines dans la forme du nez. Les descendants des colonies arabes qui s'établirent dans la Bresse à l'époque où les Sarrasins envahirent cette province, y ont formé pendant longtemps une tribu particulière, au milieu des populations du pays. On en distingue encore des vestiges frappants sur les territoires de Sermoyer, d'Arbigny, de Boz, d'Ozan et d'Uchisy. Les habitants de Boz, dont le temps a moins

entamé l'originalité, ont reçu le nom de *Burbins*, qui, par extension, est devenu une dénomination générique. Il ne faut point croire qu'à cette distinction près, les Bressans portent tous l'empreinte du même type et n'offrent aucune différence bien tranchée. Les populations de la plaine ou de la Bresse proprement dite, reproduisent assez généralement la taille et la physionomie de celles de la montagne, mais elles n'en ont ni l'esprit ni le caractère : les terres, pour la plupart marécageuses, l'atmosphère chargée d'un air épais, l'influence des fièvres épidémiques et la précocité des mariages paraissent avoir alourdi tout leur être : leur intelligence est languissante comme leur corps, leur parole traînante, leurs mouvements lents, leur marche pesamment mesurée. Tandis que le montagnard émigre pour utiliser ses bras dans les contrées voisines, l'habitant de la plaine ne suffit pas au travail de ses champs et compte sur l'assistance étrangère. Cette infériorité, sinon physique du moins morale, se reproduit à différents degrés chez les populations de la plaine ou la Bresse des départements de Saône-et-Loire, du Jura et du Doubs.

C'est aussi dans la Bresse, surtout au delà de la Seille, que les anciens costumes, auxquels le Bourguignon et le Franc-Comtois ont renoncé depuis cinquante ans, pour endosser le triste vêtement des temps modernes, se sont le mieux préservés de toute innovation : on sait quelle grâce particulière ont les Bressanes avec leurs robes de drap à haute taille, leur corset élégamment lacé sur la poitrine, leur courte jupe, ornée de galons de soie à toutes les coutures, et leur petit chapeau de feutre penché sur l'oreille avec ses galons d'or ou d'argent, ses rubans et ses larges bandes de dentelles noires qui retombent coquettement de chaque côté du visage. Il y a là plus de goût, de charme et d'art que n'en auront jamais les plus belles toilettes de nos grandes dames. Les patois de la Bourgogne, de la Bresse et de la Franche-Comté sont, quant au fond, dérivés du celtique et du roman : le contact des hommes de races étrangères y a fait entrer un grand nombre de mots tudesques et quelques expressions arabes ou espagnoles. Ces dernières sont restreintes, il va sans dire, à certains cantons de la Franche Comté et de la Bresse. Nous n'entreprendrons point de caractériser les patois principaux des trois provinces, ni leurs diverses traductions locales, trop multipliées même pour les compter. Le caractère vif ou lent des populations se montre dans la prononciation et l'accentuation précipitée ou traînante des mots. Il y a de la naïveté, du charme, du mouvement, de l'esprit et de l'harmonie dans ces langues, que le français écarte et supplante chaque jour en maître. La Bourgogne, la Bresse et la France-Comté ont leur *noei* ou *noye*, poëmes populaires dont on a publié plusieurs recueils. Parmi les poëtes bourguignons, on cite Malpois, et l'académicien La Monnaye ; parmi les bressans, Borjon et Brossard de Montaney ; et, parmi les bisontins, François Gauthier et le capucin Christian Prost. Aucun des noëls connus ne remonte au delà du XVIe siècle.

Les croyances et les superstitions populaires sont encore vivaces dans ces contrées ; il n'y a pas une grotte, pas un rocher à forme humaine, pas un gouffre, pas une cascade, qui n'ait ses traditions, son génie ou son hôte surnaturel. On ne peut voyager sans s'exposer à rencontrer la *fée* ou *la mère Lusine* de Vadans ; l'*Esprit sauvage* de la vallée de Glay ; le *Chasseur d'Olterne*, avec sa meute de

chiens; la *Dame verte* de Maizières; la *Fee de Milandre; l'Esprit de Maiche;* le *Carabin* de Bonlieu, coiffé d'un bonnet rouge; la *Dame blanche* de Chambly, et toute cette multitude de vouivres qui peuplent les brumes de la cascade, de la vallée et de la montagne. La vouivre est, comme on sait, un serpent ailé au front duquel brille une escarboucle d'un prix inestimable.

Les monuments celtiques sont assez rares dans les deux Bourgognes. On distingue la *pierre qui corne* et la butte de la *Gynecée Barthe*, de la Côte-d'Or; la *pierre aux Fées* de Saint-Micaud, la *pierre qui croule* d'Uchon et les *tumuli* de Saône-et-Loire; quelques menhirs et les masses de terres appelées *poypes* du département de l'Ain; le *rocher de Gargantua*, les *pierres des Sarrasins*, la *pierre qui vire*, et les buttes ou *tumuli* du Jura. Nous n'avons pas assez d'espace pour entrer dans le détail de toutes les antiquités romaines semées avec tant de profusion sur le sol des deux Bourgognes; qu'on nous permette de n'effleurer même que très-rapidement les plus connues et les plus curieuses. Dans la Côte-d'Or, la colonne octogone de Cussy, érigée probablement sous le règne de Dioclétien; les nombreux vestiges de voies militaires qui traversent le territoire de Châtillon et d'Auxerre; dans Saône-et-Loire, le temple de Janus, hors des murs d'Autun; dans l'Ain, les ruines de trois cités romaines situées, la première, près de Bourg, la seconde, non loin de Vieû, et la troisième aux environs de Nantua; dans le Doubs, l'arc de triomphe de Besançon; dans la Haute-Saône et le Jura, les thermes de Luxeuil et les ruines du lac d'Antres. L'architecture religieuse du moyen âge est représentée par quelques monuments d'un beau style. Qui n'a entendu parler de la cathédrale de Saint-Bénigne de Dijon, de Notre-Dame de Semur; des églises de Brou et de Vezelay; des cathédrales d'Autun, de Chalon-sur-Saône et de Mâcon? On nous pardonnera de ne rien dire des monuments architectoniques de l'art militaire: il faudrait nous arrêter à chaque monticule et à chaque pointe de rocher de ces contrées qui, comme pays de frontière, ont été autrefois tout hérissées de châteaux-forts. [1]

1. Gollut, *Histoire de la Franche-Comté.* — Ragut. — Puvis, *Statistique de l'Ain.* — Peuchet et Chanlaire. — Millin, *Magasin encyclopédique.* — Pyot, *Mémoire de la société des antiquaires de France.* — Laperouse. — Morelot, *De la vigne dans la Côte-d'Or.* — Cavoleau. — Xavier Marmier, *Nouveaux souvenirs de voyage.* — Moreau de Jonnès. — *Noei Borguignon* de Gui Barozai. — Philibert Leduc, *les Noëls bressans.* — Belamy, *Recueil de noëls anciens en patois de Besançon.* — Suchaux, *Annuaires de la Haute-Saône.* — A. Laurens, *Annuaires du Doubs.* — Desiré Monnier, *Annuaires du Jura.* — David de Saint-Georges, *Antiquités druidiques.* — *Annuaires de l'Yonne.* — *Annuaires de Saône-et-Loire.* — Hyppolite Faure, *État actuel de la question vinicole.* — G. Laissac, *De la question viticole.* — Notes manuscrites sur la Franche-Comté, de notre jeune et savant collaborateur, M. Charles Toubin.



CORSE.

BANDA DI DENTRO. — BANDA DI FUORI.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bien que la Corse puisse être considérée comme une dépendance géographique de la Provence, elle n'en a point suivi la destinée et a toujours eu une existence politique à part. L'une, dès la fin du XVe siècle, était incorporée à la monarchie française par Louis XI; l'autre, au contraire, n'y fut réunie que vers la fin du XVIIIe siècle, sous le règne de Louis XV. La Corse a été, avec la Franche-Comté et la Lorraine, une des trois dernières grandes acquisitions de la France. Cette province insulaire est traversée par une longue chaîne de montagnes, qui part de l'extrémité nord de l'île, court pendant quelque temps vers le sud, tourne à l'ouest jusqu'au Monte-Grosso, et reprend ensuite, sous le nom de montagne de Frontagna, sa première direction. Parvenue à ce point, elle incline au sud-ouest jusqu'à la hauteur du golfe de Porto, puis se courbe vers le sud-est jusqu'à la *Foce*, ou gorge de Vizzavona, et de là se dirige en droite ligne vers la plage de Bonifacio, où la pointe appelée *lo Sprono* forme son dernier prolongement. L'ensemble de ce système peut être considéré comme composé de cinq chaînes bien distinctes, quoique rattachées entre elles par des chaînons secondaires, à savoir la chaîne septentrionale ou du cap Corse, celle du nord-ouest, la chaîne de l'ouest, dite aussi chaîne centrale, enfin celles de l'est et du sud.

Nous n'entreprendrons point la description de chacune de ces chaînes, qui appartiennent soit aux terrains primitifs, soit aux terrains intermédiaires, et qui se composent, les unes, de granits, de roches eurytiques, de porphyres; les autres, de schistes talqueux, de talc, de quartz ou de feldspath. La chaîne centrale, la plus élevée de toutes, présente plusieurs cimes d'une altitude considérable. Le *Monte-Rotundo*, dont la hauteur est de deux mille sept cent soixante-trois mètres, en forme le point culminant. Le versant oriental de cette chaîne donne naissance au Tavignagno (*Rhotanus Fluvius*) et au Golo (*Tavola*). Les plaines les plus spacieuses ou plutôt les seules plaines de la Corse se développent entre les chaînons de la côte orientale. Un grand nombre de golfes, tels que ceux de Saint-Florent, de Porto, de Sagone, d'Ajaccio et de Valinco, offrent sur la côte ouest des mouillages vastes et sûrs; les golfes de Porto-Vecchio et de Santa-Manza, sur la côte du sud-ouest, pourraient en cas de guerre recueillir et abriter tout une flotte. Cette île fameuse, si accessible de tous côtés, est située à neuf myriamètres du continent italien, à dix-huit du littoral de la France, et à qua-

rante-six des plages de l'Afrique : sa superficie ne dépasse pas quatre cent quarante-deux lieues carrées ; elle est donc un peu moins étendue que le Rouergue et un peu plus grande que le Périgord, deux des provinces les moins étendues de l'ancienne France. Quoique renfermée dans un cadre aussi étroit, elle réunit pourtant les climats les plus opposés. Dans l'arrondissement de Corte, les hivers sont très-rigoureux : le Monte-Rotundo, le Monte-d'Oro et divers autres sommets sont couverts de neige pendant neuf mois de l'année. Le littoral, au contraire, jouit d'une température fort douce en général, et quelquefois très-élevée. Pendant longtemps les deux principales régions géographiques de la Corse constituèrent deux gouvernements, comprenant l'un la partie cismontaine de l'île, l'autre le pays d'outre-mont. La ligne de démarcation partait de la côte nord-ouest, non loin de Saint-Florent, et venait aboutir à la mer, près de Porto-Vecchio. A l'est s'étendait la *banda di dentro* (zone intérieure), ou *al di qui de' monti* (en deçà des monts) ; à l'ouest la *banda di fuori* (zone extérieure), ou *al di la de' monti* (au delà des monts). La *banda di dentro*, dans laquelle se trouvait inscrite la *Terre des Communes*, comprenait le cap Corse, le pays de Bastia, la Casinca, le Fiumorbo et la province d'Aleria. La circonscription du cap Corse renfermait plusieurs lieux historiques, entre autres Luri (*Lurinum*), célèbre par la tour qu'habita Sénèque, et Nonza où, vers le milieu du v[e] siècle, sainte Julie de Carthage subit le martyre. La *banda di fuori* embrassait la Balagne, le Niolo, et les provinces de Vico, d'Ajaccio, de Sartène, et de Bonifacio.

La Corse est de toutes les provinces françaises celle dont les annales remontent à la plus haute antiquité. Les Grecs l'appelaient Cyrnus ; les Phéniciens, suivant Bochart, lui donnèrent, par opposition au continent, qui commençait à se déboiser, le nom de *Corseca*, qui, dans l'ancienne langue punique, servait à désigner une contrée couverte de forêts. Cette dénomination de *Corseca* ou *Corsica* fut adoptée par les Romains, et a prévalu. On n'a que des données insuffisantes sur les premiers habitants de la Corse. Hérodote raconte que les Phocéens fuyant leur ville assiégée par Harpage, lieutenant de Cyrus, abordèrent en Corse, où, vingt ans auparavant, ils avaient bâti, sur l'ordre d'un oracle, la ville d'*Alalia* (Aléria) ; mais, leur flotte ayant été considérablement endommagée dans une bataille qu'ils livrèrent aux Tyrrhéniens et aux Carthaginois, ils retournèrent à *Alalia*, prirent avec eux leurs femmes et leurs enfants, et abandonnèrent l'île de Cyrnus. Les Carthaginois et les Étrusques se disputèrent ensuite la possession de l'île ; l'avantage resta à Carthage, qui fonda des colonies sur tout le littoral, sans étendre toutefois sa domination jusque dans l'intérieur des terres. Pour forcer les habitants à recevoir, en échange des produits propres de leur sol, les denrées que leur apportaient ses trirèmes, la république fit arracher dans toute la partie de l'île qui lui appartenait les vignes et les oliviers, et défendit, sous peine de mort, d'ensemencer les champs. Rome enleva la Corse à Carthage, dans l'intervalle qui s'écoula entre les deux premières guerres puniques. Une révolte y éclata, l'an 182 avant J.-C., et ne fut entièrement comprimée que dix-neuf ans plus tard par le consul Thalna. Plus tard Marius fonda en Corse une ville, à laquelle il donna son nom, et Sylla, à son tour, envoya une colonie à Aléria. Sous les empereurs, il y eut tant d'étrangers dans l'île, qu'au rapport de Sénèque, ils étaient au cap Corse plus nombreux que les indigènes. L'intérieur du pays fut rebelle à la civi-

lisation romaine, comme il l'avait été à celle de Carthage; et le christianisme, qui fit des progrès rapides sur le littoral, ne fut accepté par les montagnards qu'avec répugnance. Au commencement du VIIe siècle, la Corse n'était pas encore entièrement chrétienne.

L'invasion des Barbares fit refluer en Corse un grand nombre de familles italiques qui fuyaient devant eux. Deux fois maître de l'île et deux fois chassé par les Romains, Genséric, roi des Vandales, finit par en demeurer tranquille possesseur (469). Cyrille, lieutenant de Bélisaire, l'enleva à ses successeurs, en 534. Totila, roi des Goths d'Italie, en fut ensuite maître un instant, et fut dépossédé par Narsès. La Corse fut alors gouvernée par un exarque, mais avec une telle dureté, que les insulaires contraints, suivant saint Grégoire, de vendre leurs enfants pour satisfaire à l'avidité du fisc impérial, s'expatrièrent en grand nombre chez les Lombards. Des mains des Grecs, la Corse passa dans celles de Charlemagne. Pépin, qui l'avait comprise dans sa fameuse donation au saint-siége, était mort avant même d'avoir pu songer à la conquérir. Charlemagne y envoya une armée, dont faisait partie le comte romain Ugo Colonna, qui a obtenu après sa mort une célébrité traditionnelle à des titres aussi faibles que son contemporain Roland. Maître de la Corse, le fils de Pépin y fit proclamer la souveraineté pontificale, mais l'île demeura par le fait aux mains du roi des Franks. En 813, si l'on en croit Cirnæo, les Sarrasins en détruisirent la plupart des cités. Les Corses qui échappèrent aux Barbares, abandonnèrent à jamais les fertiles plaines du littoral pour chercher au sein de la montagne une vie moins pleine de périls et de terreurs. D'autres, en grand nombre, passèrent en Italie, où Ostie et la cité Léonine leur ouvrirent pour quelque temps de sûrs asiles. D'après le même chroniqueur, la population de l'île fut réduite, par ces émigrations, à un dixième de son chiffre total. Après la mort de Charlemagne, Boniface, à qui Louis-le-Débonnaire venait de conférer le double titre de comte de Corse et de marquis de Toscane, chassa de la province les Sarrasins, qu'il poursuivit jusqu'en Afrique. Ce seigneur est la tige des marquis de Toscane, comtes de Corse, qui s'éteignit dans la personne de Lambert, auquel le roi Hugues fit crever les yeux après l'avoir dépouillé de ses fiefs (931). Devenu ainsi seigneur de l'île, Hugues la donna à Boson, son beau-frère, puis à Ubert, son propre fils naturel, des mains duquel elle passa dans celles de Bérenger II le rival d'Othon Ier (950). Après la défaite et la mort de Bérenger, la Corse demeura à la maison de ce prince jusqu'au règne d'Othon II, qui en fit décider la conquête à la diète de Roncaglia. En 972, on la trouve annexée de nouveau à la Toscane comme fief de l'Empire, sous le gouvernement du marquis Hugues, fils d'Ubert.

Pendant la période que nous venons de parcourir, la féodalité avait jeté dans la société corse de profondes racines. Une forte hiérarchie de seigneurs et de vassaux avait pris possession de l'île. A la faveur des troubles qui suivirent la mort du marquis Hugues et de l'empereur Othon III, tous, comme de concert, se levèrent en armes et proclamèrent leur indépendance. Une guerre longue, implacable, ensanglanta la province. Après une lutte acharnée, les comtes de Cinarca, qui étaient les principaux feudataires de l'*Outre-Mont*, secouèrent la souveraineté de l'Empire et dépossédèrent plusieurs barons corses à leur profit. Fatigués d'un tel état d'anarchie, les peuples de l'*En deçà des Monts* s'insurgent contre leurs

seigneurs, rasent leurs châteaux, s'assemblent en diète dans la plaine de Morosaglia et s'y constituent en communes (1007). Sambucuccio d'Alando, que leurs libres suffrages appellent à diriger les conseils de la nation, repousse les agressions des comtes de Cinarca et rétablit la tranquillité dans l'île. A sa mort les désordres recommencent. Les comtes de Cinarca portent de nouveau la guerre dans le pays des *Communes;* la féodalité, plutôt étonnée que vaincue, relève la tête; les Sarrasins descendent sur tous les rivages de l'île. Menacés par tant d'ennemis, les Corses appellent du continent Guillaume, marquis de Massa et Lunigiana, descendant de l'illustre famille de Boniface (1012). Guillaume soumet les comtes de Cinarca, mais il meurt en laissant sa tâche de pacification inachevée. Les peuples de la *Terre des Communes* invoquent alors un protecteur plus puissant. C'est au pape lui-même, à Grégoire VII, qu'ils offrent la souveraineté de leur pays. Grégoire envoie dans l'île, avec le titre de légat, l'évêque de Pise, Landolph, dans les mains duquel les insulaires prêtèrent le serment d'obéissance au saint-siége (1077). Quelques années plus tard (1081), le pape se détermina à transférer la souveraineté de l'île à l'église de Pise, qu'un de ses successeurs, Urbain II, érigea en siége archiépiscopal (1098). Les évêchés corses, qui jusqu'alors avaient relevé immédiatement du saint-siége, furent déclarés suffragants de la nouvelle métropole. La bulle d'Urbain, contre laquelle Gênes protesta hautement, devint l'une des principales causes de cette guerre de près de deux cents ans, qui finit par la ruine entière de la république toscane. Innocent II réconcilia les deux peuples au moyen d'un partage égal des évêchés corses, entre la métropole de Pise et celle de Gênes (1133); mais les hostilités ne tardèrent pas à recommencer. Pendant un siècle et demi, les puissances rivales luttèrent avec des avantages à peu près égaux. En 1280, Pise voyant les Génois convoiter sérieusement la Corse, y fit passer Giudice, dernier descendant de la famille de Cinarca, qu'elle savait extrêmement dévoué à sa cause. Giudice ramena à l'obéissance les insulaires rebelles et battit le Génois Spinola, qui s'avançait à leur secours; mais ce fut là le dernier triomphe de la république. Après la bataille de la Méloria (1284), qui porta à sa marine un coup dont elle ne s'est pas relevée, l'infortunée ville gibeline fut assaillie à la fois par tous les guelfes de Toscane et tomba, en voulant leur échapper, sous l'oppression du féroce Ugolin de la Gherardesca. En 1331, Giudice, le dernier soutien du parti pisan en Corse, fut livré perfidement aux Génois, qui le firent mourir à l'âge de quatre-vingt-onze ans, dans la prison de la Malapaga. En 1347, Pise n'avait plus un seul pouce de terre dans toute l'île.

A peine délivrés de la domination pisane, les peuples de la *Terre des Communes*, embarrassés de leur liberté, l'abdiquèrent en faveur de Gênes (1347). Le sénat envoya en Corse Boccanegra avec le titre de gouverneur; mais la prise de possession de l'île, par la république, ne s'effectua pas sans obstacles. Après une lutte fort vive, Arrigo della Rocca, l'un des principaux seigneurs d'Outre-Mont, força les armées génoises à évacuer la province (1373). Arrigo lutta avec un égal succès contre les armes de la compagnie de la *Maona*, à laquelle, dans un instant de crise, la *seigneurie* avait cédé ses droits sur la province. Après la mort d'Arrigo (1394), Vincentello d'Istria prit sa place et fit aux Génois une guerre non moins rude. En 1420, la lutte se compliqua de l'intervention d'un nouveau prétendant. Jaloux de faire valoir les droits sur la Corse que Boniface VIII

avait conférés à Jacques II, un de ses ancêtres, Alphonse V d'Aragon navigua vers l'île avec quarante-cinq vaisseaux. Tout lui réussit d'abord ; Calvi, Ajaccio, tombèrent en son pouvoir ; mais ces succès furent de peu de durée, et Alphonse ne tarda pas à mettre à la voile en confiant la vice-royauté de l'île à Vincentello, qui avait embrassé son parti (1421). Abandonné à ses propres forces, celui-ci soutint la lutte pendant quelques années encore ; mais il finit par tomber aux mains des Génois, et le conseil des *huit* le condamna à la peine capitale (1435). Après la mort de Vincentello, la Corse changea, dans l'espace de cinquante ans, jusqu'à six fois de maîtres. Le pape Eugène IV (1444), la famille Frégose (1448–1480), l'office de Saint-Georges (1453), François Sforza, duc de Milan (1464), et Gherardo de Piombino (1482), possédèrent successivement ou simultanément la province. La maison de Saint-Georges, fondée en 1346 par vingt-neuf citoyens de Gênes, avait vu s'accroître sa richesse jusqu'à faire, pour son propre compte, la paix et la guerre. En 1453, une diète de Morosaglia lui déféra la souveraineté de l'île; mais elle n'en prit définitivement possession qu'en 1485. Rinuccio de Leca, Jean-Paul, son cousin, Rinuccio della Rocca, lui firent, pendant vingt ans, une guerre à outrance. L'*office* l'emporta, mais son joug, aggravé par la résistance, devint de jour en jour plus intolérable.

La France était en guerre avec l'Empire (1553). Henri II, reconnaissant les dispositions des Corses vis-à-vis des Génois, résolut d'en profiter pour soustraire l'île à la domination de la république, qu'André Doria avait jetée dans le parti de Charles-Quint. Par son ordre, Paul de Thermes passa en Corse, et, avec l'aide du corsaire turc Draguth, s'empara en peu de temps de la presque totalité du pays. Humiliés par ces revers, la *seigneurie* et l'office de Saint-Georges jurèrent d'employer jusqu'à leur dernier ducat pour recouvrer l'île. André Doria, alors âgé de quatre-vingt-cinq ans, regardant comme personnel l'affront fait à sa patrie, accepta, malgré son grand âge, le titre de capitaine général de terre et de mer. L'armée mise sous ses ordres était brillante et nombreuse; mais les résultats furent loin de répondre aux sacrifices que Gênes s'était imposés. Il y eut des villes prises et reprises, une foule d'escarmouches et à peine deux ou trois combats avec une fortune diverse. En 1559, la république était épuisée : la France avait recouvré tous ses avantages, quand le traité de Cateau-Cambrésis vint mettre fin aux hostilités. L'évacuation de l'île par les Français était une de ses clauses ; Henri II se contentait de stipuler une amnistie illusoire pour les rebelles (1559). A peine le gouverneur, Harlay de Beaumont, eut-il embarqué ses troupes, que l'*office* accabla la province de taxes énormes. Telle fut l'avidité de ses agents, que Filippini s'étonne que tous les Corses n'aient pas pris le parti de s'expatrier pour s'y soustraire. Un instant leurs cœurs s'ouvrirent à l'espérance. Quelques sénateurs venaient de revendiquer pour l'État la possession de la Corse, et, sur leurs réclamations, l'île avait été adjugée à la république au détriment de la maison de Saint-Georges (1561). Les Corses se flattaient d'être régis par les délégués du sénat avec plus de douceur que par les commissaires d'une société de marchands; cet espoir fut cruellement déçu. Les nouveaux gouverneurs se montrèrent tout aussi rapaces que les agents de l'*office*. Courbés sous un pareil joug, les Corses attendaient impatiemment un vengeur, quand un jour la nouvelle vola de village en village que Sampiero était descendu dans l'île (1564).

Soldat de fortune, Sampiero d'Ornano ne devait qu'à son courage le grade de maître de camp des armées de France, qu'Henri II lui avait conféré. Durant l'expédition de 1553, dont il fit partie en qualité de colonel de l'infanterie italienne, il avait rendu à la cause du roi les plus utiles services. Cinq ans après l'évacuation de l'île par les Français, il descend à Valinco avec trente hommes au plus, soulève toutes les *pières* (paroisses) d'alentour et se met en marche vers Bastia, chassant devant lui les Génois épouvantés. Durant trois années, ce vaillant homme tint en échec toutes les forces de la république, renforcées de nombreux bataillons espagnols et allemands. Gênes mit sa tête à prix; le moine Ambroise de Bastelica, Vittolo, Hercule d'Istria et trois membres de la famille d'Ornano, se laissèrent tenter par l'appât de la récompense. Trahison ou simple hasard, Sampiero tombe un jour dans une embuscade génoise, et, pendant qu'il se défend intrépidement contre un ennemi trop nombreux, un des siens le frappe mortellement par derrière d'un coup d'arquebuse. Aussitôt sa tête est coupée; son cadavre subit mille outrages de la part des soldats génois, qui attachent à leurs chapeaux, en guise de panache, des lambeaux de sa chair sanglante. A Gênes, on célébra sa mort par les mêmes fêtes que le sénat eût ordonnées pour une victoire navale sur Venise (1567). Ainsi périt, à l'âge de soixante-neuf ans, cet homme fameux qui fut, pour tout son siècle, un objet d'étonnement plus encore que d'admiration. Son fils Alphonse traita quelques mois après avec la république et quitta l'île (1569). A dater de ces événements jusqu'à la grande insurrection du XVIIIe siècle, aucune révolte sérieuse n'éclata dans l'île. En 1729, la Corse sort de ce long sommeil. Douze mille hommes, sans discipline, sans artillerie, presque sans armes, descendent tumultueusement des montagnes, prennent d'assaut les forts qui se trouvent sur leur chemin, passent les garnisons au fil de l'épée, et ne s'arrêtent qu'au pied de l'infranchissable muraille de la citadelle de Bastia, où, pendant vingt-six ans, viendront échouer tous leurs efforts. La république manquant de soldats, implora l'appui de l'empereur Charles VI, qui mit à sa disposition huit mille hommes de vieilles troupes, commandés par le prince de Wittenberg. Celui-ci offrit sa médiation, et une paix avantageuse aux rebelles fut signée à Corte (1732); mais à peine avaient-ils déposé les armes que le gouverneur fit arrêter, et conduire prisonniers à Gênes, quatre de leurs chefs, dont l'Empereur se vit obligé d'exiger impérieusement la mise en liberté (1733).

L'année suivante, la guerre recommença, mais sans présenter d'abord d'incidents mémorables. En 1736, un homme, vêtu à l'orientale, s'élança un jour sur la place d'Aléria, d'une frégate sous faux pavillon anglais. Il apportait aux insurgés dix-huit canons, quatre mille fusils, quinze cents sacs de blé et dix mille sequins. Cet homme était Théodore, baron de Neuhoff, en Westphalie, et ancien page de la duchesse d'Orléans. A Florence, où il remplissait les fonctions de résident de l'Empereur, il avait connu beaucoup de patriotes corses, auxquels il avait su persuader que les quatre chefs ne devaient leur délivrance qu'aux démarches qu'il avait faites pour eux à Vienne et à Gênes. Il leur avait également donné à entendre qu'il déterminerait aisément quelque puissance à les soutenir, à la condition qu'ils le nommeraient roi. Les Corses le crurent et s'engagèrent, au nom de leurs compatriotes, à le couronner s'il les aidait à se soustraire à la domination de la république. Fort de cette promesse, se sentant d'ailleurs appuyé secrè-

tement par le bey de Tunis et la cour de Constantinople, dont il s'était déclaré d'avance le vassal, Théodore s'embarqua pour l'île. Une diète, assemblée à Alésani, rédigea à la hâte une charte qu'on fit jurer à l'illustre aventurier; après quoi il fut solennellement couronné (1736).

Improvisé de la sorte roi de Corse, Théodore improvisa à son tour un gouvernement. Il organisa une armée régulière, créa un ordre de chevalerie, réprima la *vendetta* par des édits sévères, projeta d'avoir une marine et en eut une. Il fit cela en moins d'une année et passa ensuite en Hollande pour accélérer l'envoi du matériel qu'il en attendait. En son absence les événements marchèrent vite. Dès le mois de février 1738, cinq régiments français que le cabinet de Versailles avait mis à la disposition de Gênes, débarquèrent dans l'île. En décembre de la même année, Boissieux, qui les commandait, se laissait battre complétement par les insurgés à l'affaire du *Soir Corse.* Maillebois, son successeur, vengea l'honneur des armées françaises en écrasant à son tour l'armée des rebelles à Lento et à Zicavo (1739). Pendant ce temps Théodore avait fait une courte apparition dans l'île (1738); il y revint de nouveau en 1743, mais il s'aperçut bientôt que ses sujets l'avaient oublié, et remettant à la voile s'en vint à Londres, ou il mourut quelques années après dans un état complet de dénûment (1756).

Après la chute de de Théodore, la guerre à peine interrompue par quelques paix, qui n'ont que la durée de simples trèves, se poursuit avec une nouvelle activité. Ce n'est plus seulement la république et les Corses, mais l'Europe presque entière qui y prend part. Les cabinets de Madrid et de Versailles alliés du duc de Bavière dans la guerre de la succession d'Autriche, se sont déclarés pour Gênes; c'est assez pour que l'Angleterre et la Savoie embrassent avec Marie-Thérèse le parti des rebelles. En 1745, un corps d'Austro-Sardes, secondé par une escadre anglaise aux ordres du commodore Taunshend, s'empara de Bastia et de quelques autres places. Trois ans après les Génois reçurent à leur tour un renfort de troupes espagnoles et françaises, commandées par le marquis de Cursay (1748). Cette même année les puissances belligérantes ayant signé à Aix-la-Chapelle une paix générale, les cabinets de Vienne et de Turin rappelèrent leurs troupes de l'île. Après plusieurs tentatives infructueuses pour réconcilier les insurgés avec Gênes, Cursay l'évacua à son tour. En 1753, les deux partis semblaient également las de la guerre; des conférences s'ouvrirent à Bastia pour y mettre fin. Pendant la durée des négociations, Gaffori, un des principaux chefs du parti national, tomba à Corte sous les coups d'assassins; tout prouvait que la république avait commandé ce crime. Les Corses, furieux, reprirent les armes; une consulte décréta la peine de mort contre quiconque parlerait d'accommodement avec Gênes. Cependant la révolution corse n'avait pas encore trouvé l'homme dans lequel elle devait se personnifier. En 1755, cet homme parut, il se nommait Pascal Paoli. Fort jeune encore, Paoli était entré comme lieutenant au au service de Naples. Son précoce génie d'homme d'État, ses brillantes qualités personnelles, les services de son père Hyacinthe, qui avait été l'un des plus intrépides défenseurs de la cause nationale, le crédit de son frère Clément qu'on venait d'élever à un des premiers emplois du gouvernement, tout concourait à le désigner aux suffrages des Corses comme le légitime successeur de Gaffori. Quelques-uns de ses compatriotes l'invitèrent à passer dans l'île. Paoli accueillit avec empres-

sement ces ouvertures et partit incontinent pour la Corse, où il ne fut pas plus tôt arrivé qu'une diète le proclama généralissime (1755). Les circonstances étaient difficiles; il fallait faire face aux Génois, établir une constitution et la mettre en vigueur, et avant toute chose préserver les Corses de leurs propres divisions. Pendant treize années Paoli se montra constamment à la hauteur de sa tâche. Comme homme de guerre, il abattit la faction de Matra, éleva aux portes mêmes de la capitale de l'île le camp retranché de Furiani, et étonna les Génois par l'audacieux fait d'armes de Caprara (1567). Son rôle d'homme d'État fut moins brillant, mais la faute en est toute aux circonstances. Considéré par les divers cabinets d'Europe comme un simple chef de rebelles, il dut renoncer à y chercher des alliances, heureux encore s'ils consentaient à demeurer neutres. Ses sympathies personnelles l'entraînaient vers la cour de Londres, qui seule eût pu lui prêter appui; mieux inspiré alors que plus tard, il sut en faire le sacrifice aux intérêts sagement compris de sa nation. On savait déjà en effet comment l'Angleterre traitait les pays qui invoquaient son protectorat. La constitution, dont jouit la Corse sous la dictature de Paoli, laissait, quoique assez bien pondérée du reste, une trop grande part de pouvoir au généralissime. Chaque année, au mois de mai, une consulte s'assemblait à Corte; tous les villages de l'île y envoyaient un *procurateur;* la magistrature nationale y était aussi représentée à raison d'un député par province. La puissance exécutive appartenait au *conseil suprême* et au général qui avait en outre le droit de *veto* sur les décrets des consultes.

Le moment approchait où la Corse allait perdre sa nationalité propre, pour en retrouver une autre plus grande et plus glorieuse. En 1756, quelques régiments français descendirent dans l'île; la France était en guerre avec l'Angleterre, et on supposait, non sans quelque raison, que le gouvernement anglais avait des vues sur la Corse. Ces craintes ne s'étant point réalisées, les Français se retirèrent en 1759. A cinq ans de là, ils revinrent de nouveau; Louis XV devait quelques millions à la république; il avait été convenu qu'en remboursement de cette somme, ses troupes seraient chargées pendant quatre ans de la garde des *presides* (1764). Les quatre années écoulées, Gênes, épuisée d'hommes et d'argent, céda temporairement à la France ses droits sur l'île, en se réservant la faculté de rachat (1768). Dès ce moment la fortune abandonna Paoli. Il fit bien encore, à la journée de Borgo, cinq cents Français prisonniers, sous les yeux du général en chef Chauvelin, qui donna prudemment le signal de la retraite; mais l'année suivante, de Vaux, successeur de Chauvelin, termina la guerre en une seule bataille : acculés au Golo, dont les Français occupaient les deux rives, foudroyés à bout portant par les feux croisés de plus de vingt-deux mille hommes, les Corses encombrèrent de leurs cadavres le pont de la rivière, qu'il leur fallut traverser sous une pluie terrible de boulets et de balles. Après cette sanglante déroute de *Ponte-Novo*, Paoli comprit que tout était fini, et s'embarqua à Porto-Vecchio pour l'Angleterre. Quelques jours après son départ, la France n'avait plus dans toute l'île un seul ennemi armé (1769).

Comme on le voit, l'histoire de la Corse pendant les trois derniers siècles n'est guère qu'une incessante protestation armée contre la domination génoise. L'explication de cette longue résistance est dans l'excès même de l'oppression que la république faisait peser sur l'île. Faisons rapidement le tableau de ce despotisme

impolitique. Quand Sambucuccio arracha aux seigneurs corses le pays situé en deçà des monts, il y éleva sur les ruines de la féodalité une démocratie basée sur le principe de l'élection à deux degrés. Chaque *pieve* ou canton dut élire un nombre déterminé de notables qui, sous le nom de *pères* et la présidence d'un *podestat* choisi par les mêmes mandataires, administraient la justice. L'assemblée des pères nommait les *caporaux*, dont les attributions étaient analogues à celles des *defensores* des municipes romains; de son côté, le collége des podestats tirait de son sein douze magistrats destinés à former le conseil suprême des *communes*. Le pouvoir exécutif résidait dans un président à vie; le conseil des *douze* partageait la puissance législative avec les diètes ou *vedute*, qui ne s'assemblaient que pour discuter les intérêts les plus graves de la nation. Comme on le voit, il y avait là un équilibre de pouvoirs assez bien entendu, et cette constitution, simple et savante à la fois, paraîtra merveilleuse, si l'on reporte sa pensée vers la situation politique de l'Europe au commencement du XIe siècle, époque à laquelle elle fut promulguée. Vainqueur des comtes de Cinarca, Guillaume de Massa la transporta au delà des monts, sans y introduire de modifications importantes. Pise s'aliéna l'amour des Corses pour y avoir attenté. La diète de Morosaglia, qui offrit à Gênes la souveraineté de l'île, en stipula l'inviolabilité dans les termes les plus précis. Une des clauses de l'acte de donation établissait que deux représentants des communes siégeraient, sous le nom d'*orateurs*, l'un à Gênes, l'autre dans la capitale de l'île, pour porter aux oreilles du gouvernement et de la *seigneurie* les plaintes et les vœux de leurs commettants. On régla également à l'avance l'impôt, qui fut fixé annuellement à vingt sous par feu. Nul doute que si Gênes se fût contentée d'exercer sur l'île ce protectorat consenti, la Corse ne se fût indissolublement attachée à sa fortune. Examinons comment il en arriva autrement. Les sociétés de la Maona et de Saint-Georges, qui possédèrent l'île pendant un siècle et demi, la considéraient exclusivement comme une matière à exploitation commerciale. Y verser le moins de capitaux possible, et en retirer par l'impôt le plus possible, leur politique n'alla pas plus loin. On y versa donc peu de capitaux; ce qui fit qu'il n'y eut pas de police dans l'île, que le commerce ne reçut aucun encouragement, et que de grandes surfaces de terrain devinrent de jour en jour plus improductives par l'envahissement de ces marais insalubres, qui couvrent aujourd'hui encore une partie du littoral. D'autre part, on greva les Corses d'impôts disproportionnés à leurs modiques fortunes : ce qui engendra la misère, provoqua les émigrations, diminua le nombre de travailleurs, et ouvrit la porte à ces terribles famines, si fréquentes dans l'histoire de l'île. Les peuples tentèrent de faire entendre leurs plaintes par les voies légales; mais à qui s'adresser? Au sénat? La plupart de ses membres sont actionnaires de la commandite de Saint-Georges, et ceux dont on se plaint sont leurs amis, leurs frères, leurs associés. Au gouverneur? Il a, il est vrai, pouvoir de vie et de mort sur les agents génois; mais il leur assure l'impunité moyennant sa part du fruit de leurs exactions — « Vous venez de Corse, demandait un sénateur à un de ces avides proconsuls; y avez-vous laissé des montagnes? » Des plaintes légales, les Corses passèrent aux murmures, et des murmures à l'insurrection. Nous avons vu qu'ils combattirent et souffrirent comme une nation de héros. Cependant aux malheurs de la guerre étrangère, la guerre civile ajoutait ses calamités. Les *caporaux*, qui

avaient été institués originairement pour protéger le peuple, ne tardèrent pas à s'en faire les oppresseurs. A quelques crimes qu'ils se laissassent aller, l'impunité leur était acquise. Les Corses n'attendant plus rien de la justice du pays, avaient pris le parti désespéré de venger eux-mêmes leurs injures. Telle fut l'origine de cette désastreuse *vendetta*, qui, suivant les registres du greffe de Gênes, provoqua, dans un espace de trente années, jusqu'à vingt-huit mille homicides. Enfin à toutes ces cruelles souffrances il faut joindre les famines, devenues permanentes, les pestes venant glaner les unes après les autres des victimes, et, sur la même ligne que ces deux fléaux, les descentes des corsaires barbaresques.

Voilà ce que Gênes fit de la Corse. Examinons ce que devint l'île sous la domination française. Le comte de Marbœuf, qui en fut le premier gouverneur, y encouragea l'agriculture et en particulier les linières et les plantations de mûriers, mit à l'étude l'assainissement des marais, protégea l'industrie naissante, ouvrit des routes et fit dresser un cadastre. La province fut divisée en neuf juridictions possédant chacune un tribunal de première instance, dont une Cour suprême résidant à Bastia, qui continua à être la capitale de l'île, jugea les appels. Bientôt un décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par Louis XVI, déclara l'île partie intégrante du royaume. Sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée décida ensuite que les Corses proscrits pour cause politique, pourraient rentrer librement dans leur pays (1790). Paoli, rappelé par ses compatriotes, profita lui-même du bénéfice de l'amnistie. Peu de temps après son arrivée dans l'île, une assemblée primaire tenue à Orezza l'élut président de l'administration départementale et commandant général des gardes nationales de la Corse, titres auxquels il joignait ceux de lieutenant général et de commandant militaire de la province, que lui avait conférés le roi, lors de son passage à Paris. Vers la fin de 1792, Paoli fut chargé d'organiser les milices corses, qui devaient prendre part à l'expédition de Sardaigne. Il en donna le commandement à Cesari Rocca, un de ses plus chauds partisans, avec l'intention de la faire échouer. Plus tard, Cesari racontait lui-même, qu'en lui donnant ses instructions, Paoli lui avait dit : « Le roi de Piémont a toujours été l'ami des Corses; fais donc en sorte que cette malheureuse expédition s'en aille en fumée. »

Lucien Bonaparte et Aréna, membres de la Convention, dénoncèrent ce fait de trahison au club de Marseille et au comité de salut public. En avril 1793, la Convention décréta que Paoli serait appelé à sa barre et que trois commissaires se rendraient en Corse pour examiner sa conduite. Au lieu d'obéir à cette injonction, Paoli fit convoquer à Corte, par l'administration départementale, une consulte générale des députés des communes. L'assemblée approuva tous ses actes, et défendit aux autorités et aux citoyens d'obéir aux commissaires envoyés de Paris. Sur le rapport de ces derniers, la Convention déclara Paoli traître à la patrie et le mit hors la loi; elle décréta en outre qu'il y avait lieu à accusation contre les membres du directoire et du conseil général du département. Une fois lancé dans cette voie fatale, Paoli ne s'arrêta plus. L'amiral Hood croisait dans le golfe de Lion; il lui demanda des secours et lui offrit l'île pour son maître. Ainsi armé contre sa patrie, Paoli fit partager sa rébellion à l'île presque entière. Les trois villes de Bastia, Saint-Florent et Calvi, demeurèrent seules fidèles à la France : Hood vint les bombarder; après une glorieuse résistance, elles capitu-

lèrent (1794). Une consulte, réunie sur ces entrefaites à Corte, proclama roi de Corse Georges III, qui confia la vice-royauté à Gilbert Elliot. L'occupation britannique dura deux années. Au bout de ce temps, l'île redevint française presque sans effusion de sang (1796). Quelques mois avant cette évacuation, Paoli avait été rappelé à Londres ; il mourut dans cette ville en 1807.

Les Corses arrosèrent de leur sang tous les champs de bataille de la République et de l'Empire : Abbatucci, l'un des plus glorieux enfants de la province, vécut comme Hoche et mourut comme Marceau ; Gentile, Casabianca, Casalta, Cervoni, se montrèrent de dignes lieutenants de leur immortel compatriote Napoléon. Après la chute de l'Empire, le drapeau anglais flotta pendant quelques jours sur les édifices d'Ajaccio et de Bastia ; mais lord Castlereagh ayant désavoué le général Montrésor, qui avait pris provisoirement possession de la province au nom de Georges III, l'île fut évacuée et rendue à la France (1814). L'année suivante, de nouveaux troubles fondirent sur ce malheureux pays, que tant d'agitations n'avaient point lassé encore. A peine Napoléon avait-il quitté l'île d'Elbe que tout l'intérieur du département se souleva en sa faveur. Une junte nationale et un comité d'insurrection organisèrent la révolte ; le général Bruslart, commandant de la division militaire, fut forcé de s'embarquer pour le continent. Sartène, Corte, Bonifacio, Bastia, tombèrent successivement au pouvoir des montagnards ; la citadelle d'Ajaccio ne se rendit qu'à la nouvelle de l'entrée de Napoléon à Paris. Le calme venait à peine de se rétablir, quand Murat vint de Provence chercher un asile dans le département. Durant un mois environ, l'ex-roi de Naples fut le vrai souverain de l'île. Après avoir passé quelques jours à Vescovato chez le général Franceschetti, son ancien lieutenant, il se mit en route pour Ajaccio, traînant à sa suite une foule d'habitants des campagnes prêts à mourir pour lui. A son approche, les autorités départementales quittèrent le chef-lieu en le déclarant en état de rébellion. Murat entra paisiblement dans Ajaccio, d'où il mit à la voile, le 28 septembre 1815, pour les rivages de la Calabre. Ce fait clot les annales de l'île.

Nous avons dit que l'ancienne monarchie avait fait de la Corse un gouvernement général. Jusqu'en 1811, cette île fut divisée en deux départements, ceux du Golo et du Liamone ; un décret impérial en date de cette année les réunit en un seul, dont Ajaccio fut le chef-lieu. Le département possède aujourd'hui une cour royale et une académie ; il forme à lui seul la dix-septième division militaire. On n'y comptait pas moins de six évêchés, savoir ceux d'Accia, Mariana, Nebbio, Aleria, Ajaccio et Sagone ; la constitution civile du clergé n'en laissa subsister qu'un seul, qui fut déclaré suffragant de la métropole d'Aix. [1]

1. Herodote. — Diodore de Sicile. — Strabon. — Tite-Live, *passim*. — Senèque, *Consol. ad Helv.* — *Lettres* de saint Gregoire-le-Grand. — Petrus Cirnaeus. — Filippini, *Storia della Corsica.* — Cambiaggi, *Idem.* — *Giustificazione della rivoluzione di Corsica.* Corte, 1758 et 1764. — *Memoirs of Corsica by Frederic son of Theodore.* — *Mémoires* de Jaussin. — *Idem* de Pommereuil. — *Idem* de Germanes. — Boswell, *État actuel de la Corse.* — Limperani, *Storia della Corsica.* — Pompei, *Idem.* — Botta, *Storia d'Italia.* — Renucci, *Storia della Corsica.* — Jacobi, *Histoire de Corse.* — *Revue de la Corse.* — *Recherches sur la Corse*, par Robiquet. — *Moniteur universel.*

AJACCIO.

CARGHÈSE. — SAGONE. — VICO.

Ajaccio, situé vers le fond du golfe qui porte son nom, est remarquable entre toutes les villes de la Corse par la beauté de ses édifices, dont la plupart sont postérieurs à l'époque de l'occupation française. De toutes les cités de l'île, c'est aussi aujourd'hui la plus ancienne, puisqu'on la trouve déjà mentionnée, sous son nom actuel, dans les lettres du pape Grégoire-le-Grand, et, longtemps avant ce pontife, sous la dénomination d'*Urcinium*. C'est là, du reste, tout ce qu'on sait de ses annales avant le commencement du XVe siècle. En 1420, Alphonse d'Aragon fut accueilli avec empressement par les habitants de cette ville, que Gênes ne s'était encore attachés par la concession d'aucun privilége. Quelques années plus tard, Raffé de Leca battit sur le territoire d'Ajaccio le Génois delle Treccie. Si l'on en croit Cirnæo, qui est fort enclin à l'exagération, quatre mille prisonniers tombèrent, à la suite de ce combat, dans les mains du chef corse, qui les renvoya sans rançon (1456). Delle Treccie ne tarda pas à prendre sa revanche de cette défaite. Vaincu à son tour, Raffé se vit enlever, l'un après l'autre, tous ses châteaux et en particulier celui de Leca, dont la garnison tout entière fut passée au fil de l'épée. A cette époque, Ajaccio n'occupait point son emplacement actuel. La ville s'élevait à l'endroit où sont aujourd'hui les vignes dites de Saint-Jean : des raisons de salubrité décidèrent les habitants à transporter, en masse, leurs demeures à un mille de là, sans s'éloigner des bords du golfe (1490-1495). La nouvelle cité une fois construite, l'*Office* la dota d'un château et d'un mur d'enceinte, destinés à la protéger contre les corsaires barbaresques. L'événement montra combien cette mesure venait à propos. Dès 1506, les pirates ayant osé assiéger la ville, furent repoussés avec perte ; ce qui ne les empêcha pas de continuer, pendant longtemps encore, à amarrer leurs tartanes dans les mouillages du golfe et à désoler tout le littoral.

En 1553, Sampiero vint camper devant Ajaccio avec l'avant-garde de l'armée française. La place capitula, dès la première sommation, et n'en fut pas moins livrée au pillage par les Corses auxiliaires. Des Ursins dédommagea les habitants des pertes qu'ils avaient éprouvées, en les traitant avec plus d'égards que ceux des autres *presides*. La ville reçut aussi, des mains des Français, de notables embellissements ; ses fortifications furent réparées, et on les augmenta de plusieurs bastions nouveaux. Depuis cette époque, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, Ajaccio n'a plus d'histoire. En 1722, la Corse ayant été divisée en deux provinces, cette ville devint la capitale de l'*Au-delà des Monts*. Durant la guerre de quarante ans, les nationaux tentèrent deux fois de s'en emparer et n'y réussirent pas. En 1739, le comte Luc d'Ornano en commença le siege ; mais la flotte de Théodore, qui devait appuyer ses opérations, ayant été jetée sur la côte de Naples

par une tempête, il se vit contraint de s'éloigner de la place. Quelques années après, Paoli chercha à s'en rendre maître par surprise, à l'aide d'intelligences qu'il s'était ménagées parmi les habitants, et nul doute qu'il n'y eût réussi, si Masséria, le principal conjuré, n'eût tout gâté par son impatience, qu'il paya, du reste, de sa vie. Ayant pénétré dans la citadelle avant l'heure convenue, Masséria vit tomber à ses côtés son fils percé de dix balles, et lui-même, entouré par la garnison, fut frappé mortellement, lorsqu'il s'élançait vers les poudres pour y mettre le feu (1763). L'année même de la soumission de l'île à la France, Marbœuf institua dans la ville une cour prévôtale et un tribunal d'amirauté, qui embrassa, dans son ressort, les ports de Bonifacio, Porto-Vecchio, Valinco et Sagone (1769).

Vers ce temps, vivait à Ajaccio, d'une existence modeste, mais honorée, une famille dont le nom allait bientôt occuper à jamais le monde. Les Bonaparte étaient, dit-on, originaires d'Italie et appartenaient à la plus ancienne noblesse de ce pays. Ils s'étaient alliés, à diverses époques, aux Des Ursins, aux Lomellino et aux Médicis; leur famille était inscrite sur les *livres d'or* de Venise et de Bologne : on la retrouvait également, puissante et considérée, à Trévise et à Florence. C'était un usage invariable, chez les Des Ursins et les Bonaparte, qu'à chaque génération le second fils portât le nom de Napoléon; les uns et les autres voulaient honorer par là la mémoire du célèbre capitaine Napoléon Des Ursins. A l'époque des guerres de la papauté et de l'empire, les Bonaparte de Florence embrassèrent le parti des gibelins; une réaction guelfe, dont nous ne saurions fixer la date, dispersa la famille. Une partie des membres de cette noble maison se retira alors à San-Miniato; d'autres quittèrent la Toscane et passèrent en Corse. Sans vouloir nous inscrire en faux contre cette généalogie, nous constaterons qu'un Bonaparte de Corse signa, comme témoin, une charte de Bérenger II, en date de 947; la pièce existe dans le recueil de Muratori. Rien de plus facile, du reste, que de concilier les deux opinions. Il suffit, pour cela, d'admettre que les Bonaparte émigrèrent en Italie, lorsque la Corse fut distraite de l'Empire, à la fin du xe siècle. Le pape Formose, Corso de' Corsi, à qui les Romains élevèrent, au xe siècle, une statue au Capitole, Étienne Corse, chef de la faction qui défendit Grégoire VII contre l'Empereur Henri IV, et plusieurs autres personnages célèbres dans les annales de l'Italie, n'ont pas eu une autre origine. De cette sorte, la branche des Bonaparte qui passa de Toscane en Corse n'eût fait que revenir au berceau de ses aïeux, attirée vers l'île par ces traditions de famille qui se conservaient si vivaces au moyen âge. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, que nous émettons les premiers, la branche insulaire se fixa à Ajaccio où elle vécut, sans éclat et sans bruit, durant plusieurs générations; un seul de ses membres est mentionné dans l'histoire, vers la fin du XVIe siècle, et pour un fait sans importance.

A l'époque de la soumission de la Corse à la France, la famille avait pour chef Charles Bonaparte, homme intelligent, loyal, et qui jouissait, à ces deux titres, de toute l'estime de ses compatriotes. Charles Bonaparte avait épousé Lætitia Ramolino, véritable Romaine autant par l'élévation de ses sentiments que par sa beauté tout antique, qui, à une autre époque, l'eût fait prendre pour la mère

du premier des Césars. De ce mariage naquit d'abord Joseph Bonaparte, que la nature n'avait point taillé pour être un jour roi d'Espagne. En 1769, pendant que les destinées de la Corse se décidaient à Ponte-Novo, madame Lætitia se trouvait à Corte, avec les femmes de la plupart des chefs nationaux ; pour la seconde fois elle allait devenir mère. A la nouvelle de la perte de la bataille, toutes gagnèrent les hauteurs du Monte-Rotundo, où elles bivouaquèrent, durant plusieurs jours, sous la protection de Charles Bonaparte et d'un petit nombre de ses amis. Étrange caprice de la fortune! de ces femmes, qui toutes alors maudissaient la France, l'une portait dans son sein celui qui devait un jour, à force de génie et d'amour pour elle, en faire la reine des nations. Cependant le général de Vaux avait appris le lieu de retraite des fugitifs ; un de ses aides de camp vint leur annoncer, de sa part, que Paoli avait quitté l'île et les invita à descendre à Corte, leur promettant qu'ils y seraient traités en toute courtoisie. Charles Bonaparte voulait aller rejoindre Paoli à Londres, en compagnie de son épouse ; madame Lætitia lui fit abandonner ce projet. Ainsi cette noble femme empêcha Napoléon de naître anglais, et le donna par là, une fois de plus, à la France. Arrivé à Corte, Charles Bonaparte y fut accueilli, ainsi que ses compagnons, avec les plus grands égards, et reçut un sauf-conduit pour retourner à Ajaccio. Ces événements se passaient dans les premiers jours de juin. Le 15 août, jour de l'Assomption, madame Lætitia revenait de la messe, quand elle ressentit les premières douleurs de la maternité. Elle courut chez elle en toute hâte, mais elle n'eut pas le temps de gagner sa chambre à coucher et déposa son enfant sur un vieux tapis de famille à figures historiques. Cet enfant, qui devait réunir en lui toute grandeur humaine, toute beauté et toute gloire, et montrer combien l'homme peut s'élever au-dessus de l'humanité, reçut, comme second fils de Lætitia, le nom de Napoléon.

Il n'est sorte d'anecdotes, si incroyables qu'elles soient, qu'on n'ait racontées sur les premières années du jeune Bonaparte. A en croire certains de ses contemporains, sa naissance et sa mort furent entourées de ces circonstances surnaturelles qu'on retrouve dans l'antiquité autour du berceau d'Alexandre et de la tombe de César. Glorieux privilége qu'il ne partage avec aucun homme des temps modernes, d'avoir ravivé au sein des masses les sources taries du merveilleux. Du reste, tous ceux de ses biographes qui ont entrepris de raconter son enfance, remontant ainsi jusqu'à la source de ce Nil mystérieux et bienfaisant, ont péché par anachronisme. Ils nous l'ont montré à Ajaccio mélancolique, rêveur, taciturne, tel en un mot qu'il fut plus tard à Brienne. A Brienne, sa mélancolie s'explique aisément; il était loin de sa famille, loin de son île bien-aimée, et au milieu d'un monde entièrement nouveau pour lui. A Ajaccio, Napoléon était trop jeune pour avoir déjà le pressentiment de son avenir. Aussi était-il alors, c'est lui-même qui nous l'apprend, bruyant dans ses jeux, plein de vivacité, rebelle aux volontés de son frère Joseph, comme aux punitions que lui infligeaient ses parents, lorsqu'elles n'étaient point méritées; sans qu'il en eût la conscience, le sentiment de la justice et les instincts dominateurs étaient déjà éveillés en lui. L'archidiacre Lucien, son oncle, avait deviné l'homme dans l'enfant. « Joseph, disait il, tu es l'aîné de la famille, mais souviens-toi toujours que Napoléon en est le chef. » Le jeune Napoléon aimait à errer au sein des montagnes qui entourent

Ajaccio, et souvent il en gravit les sommets escarpés; l'aigle, le seul habitant de ces solitudes, était déjà en quelque sorte son oiseau familier. Plus tard, à Sainte-Hélène, quand le nuage de fumée de canon qui jusqu'alors avait dérobé son enfance à ses yeux cessa de planer sur sa tête, il se rappela avec une joie douloureuse ces courses solitaires, ces émotions délicieuses et naïves et toute l'adolescence de son cœur. « Tout y était meilleur, disait-il en parlant de la Corse; il n'était pas jusqu'à l'odeur du sol même; elle lui eût suffi pour le deviner les yeux fermés; il ne l'avait retrouvée nulle part ». Mais déjà l'enfant touchait à sa dixième année; Marbœuf, gouverneur de l'île, demanda et obtint pour lui une place d'*élève du roi* à l'école de Brienne (1779). Vallons odorants, douces joies de la famille, tendres caresses d'une mère : il fallut, si jeune encore, s'arracher à toutes ces délices. Ne le plaignons pas; son étoile vient de se lever; elle ne s'obscurcira plus qu'à Waterloo. A Brienne, il recevra l'éducation française, et avec elle tout un nouveau cœur; Corse et Italien en y entrant, il en sortira Français comme peu d'hommes l'ont été. Séparons-nous de lui un instant, quoi qu'il nous en coûte, et revenons à sa ville natale; nous l'y retrouverons bientôt.

Ajaccio eut sa part des troubles qui agitèrent la Corse durant la Révolution. En 1790, le parti Paoliste accusa la famille Bonaparte et Pozzo di Borgo de conspirer contre les Français. Ainsi les partisans de ce même Paoli, qui allait bientôt rompre violemment avec la France, reprochaient aux Bonaparte des machinations contre elle, et Pozzo di Borgo, appelé à devenir le plus implacable ennemi de Napoléon, était poursuivi comme le complice de sa famille. Excité par quelques meneurs, le peuple d'Ajaccio s'assemble en tumulte autour de la maison des Bonaparte, qu'il va livrer au pillage, quand un jeune officier s'avance au milieu des groupes en faisant signe qu'il veut parler. On se tait; on fait cercle autour de lui : « Je me propose, dit-il, d'attaquer en justice les scélérats qui vous ont trompés; mais si vous croyez que nous vous ayons trahi, formez immédiatement un conseil de douze pères de famille; que l'accusateur se présente, et que ma mort ou la sienne termine le différend ». L'accusateur ne se présenta pas, et le jeune officier, qui n'était autre que Napoléon, dut à cette merveilleuse audace, dont il faisait alors l'apprentissage, le salut de sa famille et le sien propre. Deux ans plus tard, une rixe ayant éclaté entre les Ajacciens et le bataillon des volontaires du Liamone, dont il était commandant, la ville n'échappa encore une fois à de grands malheurs que grâce à sa prudence et à sa fermeté (1792).

Au commencement de l'année 1794, Ajaccio tomba par trahison aux mains de Paoli, qui venait de se séparer de la France. La famille Bonaparte fut encore persécutée, mais cette fois pour son dévouement à la république. « Douze ou quinze mille paysans, a dit Napoléon à Sainte-Hélène, fondirent des montagnes sur Ajaccio. Notre maison fut pillée et brûlée, les vignes perdues, les troupeaux détruits. *Madame*, entourée d'un petit nombre de fidèles, fut réduite à errer quelque temps sur la côte et dut gagner la France. Paoli, à qui notre famille avait été si attachée et qui, lui-même, avait toujours professé une considération particulière pour *Madame*, Paoli avait essayé près d'elle la persuasion, avant d'employer la force. *Madame* répondit en héroïne, et comme eût fait Cornélie, qu'elle ne connaissait pas deux lois; qu'elle, ses enfants, sa famille, ne connaissaient

que celle du devoir et de l'honneur. » Pendant que ces événements se passaient, Napoléon était absent d'Ajaccio; il accepta avec empressement la proposition que lui fit le représentant du peuple Lacombe-Saint-Michel, d'aller avec lui enlever la place aux Paolistes. Lacombe vint s'embosser avec deux frégates en face de la citadelle; mais au premier boulet que lui envoya la garnison, il donna ordre de prendre le large, au grand regret du jeune officier d'artillerie (1794). La ville demeura pendant deux ans au pouvoir des Anglo-Paolistes, qui l'évacuèrent en même temps que les autres places de l'île, dans l'automne de 1796. L'année suivante, la tranquillité d'Ajaccio fut de nouveau troublée, d'une manière assez grave. Après la crise de fructidor an VI, une foule d'émigrés étaient rentrés dans l'île. Ils s'organisèrent en bandes sous le nom de *catholiques royaux*, et tinrent durant deux ou trois mois la campagne, surtout dans le département du Liamone. Deux cents d'entre eux poussèrent même l'audace jusqu'à venir camper sous les murs d'Ajaccio; mais les républicains firent une sortie, enlevèrent leurs positions et les dispersèrent (1797). Deux ans plus tard, le 22 septembre 1799, une frégate entrait à pleines voiles dans le port d'Ajaccio : c'était *la Muiron* qui revenait d'Egypte et avait échappé, comme par miracle, aux croisières anglaises; toute la population de la ville accourut à bord pour contempler de près le vainqueur d'Arcole et de Gizèh, au milieu du brillant cortége de ses lieutenants, parmi lesquels on distinguait Lannes, Berthier, Eugène et Murat. Napoléon passa six jours dans sa ville natale, qu'il ne devait plus revoir. Quant à Murat, il y revint. Ce fut du port d'Ajaccio que, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1815, il appareilla pour la Calabre. Sa flottille se composait de six petits bâtiments montés par deux cent cinquante hommes. On sait quelle fut l'issue de cette téméraire expédition.

Chef-lieu du département du Liamone jusqu'en 1811, Ajaccio est aujourd'hui le siége de l'unique préfecture de la Corse, comme de son seul évêché. La population de la ville est de 9,834 habitants; celle de l'arrondissement s'élève à plus de 51,000; le département en renferme environ 221,500. Pendant toute la durée de son règne, Napoléon ne cessa de combler de bienfaits sa ville natale : l'établissement d'un aqueduc, qui y amena l'eau de plus d'une lieue; la construction des quais magnifiques, qui longent le port; l'achèvement de la route d'Ajaccio à Bastia, dont les travaux avaient été commencés par Marbœuf, attestent sa sollicitude pour les intérêts de ses concitoyens. Ajaccio possède de fort beaux édifices : les principaux sont l'hôtel de la préfecture et les palais Fesch, Pozzo di Borgo et Sébastiani; mais ce que l'étranger y visite d'abord, c'est la maison où naquit l'empereur. Cette maison est petite, d'une apparence modeste et d'une architecture fort simple; à en juger par son état actuel de conservation, qui est des plus satisfaisants, plus d'une génération après la nôtre pourra y aller en pèlerinage. Du reste, la ville ne renferme, et on a peine à le comprendre, aucun monument consacré à la mémoire du grand homme. La place du *Diamant*, d'où la vue s'étend sur le golfe, et le Cours Napoléon, qui est bordé d'orangers dans toute sa longueur, sont des promenades qui ne dépareraient point les plus belles villes de la France. Le jardin botanique, fondé en 1777, renferme une riche collection des végétaux des latitudes méridionales; Charles Bona-

parte en fut le premier directeur. La baie d'Ajaccio est ouverte aux vents du sud; mais le mouillage des Cannes, au fond du golfe, est un des meilleurs de l'île. Entres autres personnages remarquables, auxquels la ville a donné naissance, nous mentionnerons, après Napoléon, le cardinal *Fesch*, oncle de l'empereur; *Lætitia Ramolino*, impératrice-mère; *Joseph Bonaparte*, roi de Naples d'abord, puis d'Espagne; *Louis* et *Jérôme*, l'un roi de Hollande et l'autre de Westphalie; *Lucien*, président du conseil des Cinq-Cents au 18 brumaire; les reines de Naples et d'Étrurie, *Caroline Murat* et *Élisa Baciocchi;* enfin la princesse *Pauline*, épouse d'un Borghèse; et *Fiorella*, général au service de Murat. *Jean de Vico*, premier médecin du pape Jules II; *Sampiero d'Ornano*, le comte *Bonelli*, lieutenant de Théodore; et le diplomate *Pozzo di Borgo*, qui, pendant les quarante dernières années, a tenu une si grande place dans les conseils de la diplomatie européenne, mais qui en définitive n'était qu'un traître à la France sa patrie, sont nés dans l'arrondissement.

Quelques localités historiques, dont trois seulement, Sagone, Vico et Carghèse, méritent une mention spéciale dans ces pages, se groupent autour d'Ajaccio. Sagone, ancienne cité épiscopale, a été autrefois une des villes florissantes de la Corse; elle cessa d'être habitée à la même époque qu'Aleria, Mariana et Nebbio. Vico, chef-lieu d'un arrondissement du Liamone, jusqu'en 1811, et aujourd'hui simple chef-lieu de canton, a été le théâtre de quelques événements importants dans les annales de l'île. En 1459, pour ne citer que ce seul fait, le gouverneur génois Spinola y ayant invité à un festin vingt-trois membres de l'illustre famille des Leca, les fit égorger séance tenante, par ses sbires. Carghèse, non loin du golfe de Sagone, est habité par une colonie maïnote. En 1676, les Grecs de Porto-Vitilo, fuyant l'oppression musulmane, obtinrent de Gênes, à titre d'emphytéose, les trois cantons alors incultes de Paomia, Revida et Sologne. En retour de cette concession, ils s'engagèrent à servir la république sur terre et sur mer et à armer en course, sous pavillon génois et munis de lettres de marque, contre les Barbaresques. Un magistrat génois dut gouverner la colonie sous le titre de *régent*. Il fut stipulé, en outre, qu'après la mort de leur évêque, Parthénius Calcandis, les nouveaux sujets de la république seraient soumis au prélat latin du diocèse. Les émigrants étaient au nombre d'environ sept cent trente; on comptait parmi eux un grand nombre de *caloyers* de l'ordre de saint Basile. En peu d'années, la colonie devint très-florissante; les marais, qui couvraient son territoire, furent assainis, les maquis défrichés; de riches villages s'élevèrent dans des lieux jusqu'alors entièrement déserts. A des jours fixés, tous les habitants valides, leurs prêtres en tête, allaient cultiver le champ de la veuve et du vieillard; cela s'appelait l'œuvre d'*ergathia*. Cet état de choses dura un demi-siècle. Au commencement de la guerre de l'indépendance, les Corses des *pièves* voisines, qui ne pouvaient pardonner aux Maïnotes leur prospérité et leur dévouement à Gênes, fondirent sur leurs villages et en dispersèrent les habitants. Le gouverneur de la province d'Outre-Mont accueillit les fugitifs à Ajaccio et en forma trois compagnies, qui rendirent de grands services durant la guerre. Après la soumission

de l'île à la France, Marbœuf leur assigna des terres à Carghèse, où la tribu entière vint s'établir. En 1794, les colons, attaqués par les Paolistes, s'enfuirent encore une fois vers Ajaccio, à la lueur des flammes qui consumaient leurs maisons. Aujourd'hui Carghèse compte de 7 à 800 habitants. [1]

BASTIA.

VESCOVATO.

Du sommet de l'un des coteaux qui dominent Bastia, un magnifique panorama se développe sous vos yeux : à gauche, le cap Corse ; à droite, une plaine profonde, où luisent les eaux étincelantes du Golo ; devant vous, semblables à de grandes frégates en panne, les îles de Caprara, de Monte-Christo, la Pianosa, et cette sœur historique de Sainte-Hélène, l'île d'Elbe, où ont reposé un jour les destins fatigués du monde ; puis, derrière ce rideau d'îles, l'Italie qui laisse voir, dans un développement considérable, la ligne sévère et peu assouplie de son littoral.

Bastia est le *Mantinum* de Ptolémée, la chose est hors de doute ; mais il y a eu solution de continuité dans son existence. Vers la fin du XIVe siècle, quelques magasins dépendant du village de Cardo en occupaient seuls l'emplacement. Léonello Lomellino y construisit un château, qui reçut de son principal bastion, celui de Saint-Charles, le nom de *Bastia* ou *la Bastia* (1383). A peine fondée, Bastia devint la principale place d'armes des Génois dans tout le nord de l'île, et la résidence du gouverneur de la province. Durant le cours du XVe siècle, son histoire offre peu d'intérêt. Prise par Vincentello d'Istria (1410), assiégée quelques années plus tard par son compétiteur, Simon da Mare (1433), elle tomba ensuite, ainsi que toutes les autres villes corses, au pouvoir de Janus Fregose, neveu du doge Thomas. Jean de Montalto, commandant de cette place au nom des Fregose, la défendit avec succès contre l'armée d'Eugène IV, qui, désespérant de s'en emparer par la force, en paya la cession d'une somme de trente mille écus d'or (1444). Redevenue génoise, Bastia fut pour la république l'objet d'une sérieuse attention. Le gouverneur Tomasino Fregose augmenta considérablement les constructions de l'ancienne ville, connue sous le nom de *Terra-Vecchia*, et dota *Terra-Nova* d'un mur d'enceinte. La citadelle fut aussi construite à cette époque (1488). Vers ce temps, de nombreuses croisières de corsaires barbaresques stationnaient dans le canal de Toscane. Ces pirates donnaient, sans relâche, la chasse aux vaisseaux qui sortaient du port de Bastia, et rendaient

1. Petrus Cirneus. — Filippini, *Storia della Corsica*. — Cambiaggi, *Idem*. — Limperani, *Idem*. — Botta, *Histoire d'Italie*. — Renucci, *Storia della Corsica*. — Jacobi, *Histoire de Corse*. — *Mémorial de Sainte-Hélène*. — Stephanopoli, *Génie des colonies grecques*. — *Moniteur Universel*.

la navigation fort dangereuse dans ces parages. Un jour, une de leurs galiotes ayant été signalée à la hauteur de Caprara, une galère, montée par l'élite de la jeunesse de la ville, mit le cap sur l'île et attaqua vivement le corsaire ; mais elle ne put effectuer l'abordage et rentra dans le port, sans le remorquer, après un combat qui avait duré jusqu'à la nuit.

Lors de l'expédition de Paul de Thermes (1553), Bastia fut la première ville attaquée par les Français. Terra-Vecchia capitula, après une courte résistance, et n'en fut pas moins pillée par les Corses auxiliaires. Gentile d'Erbalunga, qui commandait la citadelle, fit une brillante défense. Ce brave capitaine ne consentit même à entrer en pourparlers que sur la menace de ses soldats de le tuer, s'il tentait de prolonger plus longtemps la lutte. Quelques mois après, d'assiégés les Génois devinrent assiégeants. Terra-Vecchia, dont les murailles étaient en fort mauvais état, fut promptement évacuée par les Corses, qui vinrent se retrancher, à trois milles de la place, sous le canon de la tour de Furiani. Quant à la citadelle, elle ne capitula qu'après avoir été battue en brèche pendant sept jours. En 1555, les Français avaient repris l'offensive. Dans la prévision d'un nouveau siége, Pallavicino, commandant de la ville, en répara les fortifications, fit raser une partie des maisons de Terra-Vecchia et frappa sur les villages des environs de fortes contributions en nature. Les Français opérèrent, à une lieue de la ville, leur débarquement qui fut vivement contrarié par la garnison. Terra-Vecchia se rendit, cette fois encore, dès la première sommation. Des Ursins fit construire une batterie près de l'église Saint-Roch, et ouvrit un feu très-vif contre la citadelle. Les remparts étaient d'une maçonnerie si mauvaise, qu'au vingtième boulet, un bastion entier s'écroula. L'assaut était ordonné pour le lendemain, quand Draguth, qui n'avait pas même fait feu d'une seule de ses caronades, appareilla et gagna le large avec son escadre. Ce brusque départ ne laisse aucun doute sur ses intelligences avec les Doria. Des Ursins, réduit à des forces trop inférieures, fit rembarquer alors son artillerie et leva le siége. Georges Doria commanda Bastia, après Pallavicino, et fit creuser autour de la place un large et profond fossé de défense. En 1559, les Français tentèrent, sans succès, de s'emparer de la ville par surprise. L'année précédente, la flotte turque, embossée à une demi portée de canon de la citadelle, lui avait imposée une rançon.

Après l'évacuation de l'île par les Français (1559), Bastia obtint de l'*Office*, en récompense du dévouement qu'elle lui avait montré dans la dernière guerre, la confirmation de ses anciens priviléges et la concession de nouvelles franchises. Les immunités octroyées à la ville par le gouverneur Grimaldi (1484), différaient peu de celles qui avaient été concédées aux autres *presides*. Les habitants étaient exempts de toutes tailles; ils n'étaient pas corvéables et ne logeaient que moyennant indemnité les soldats et les agents de l'*Office*. Un édit, en date de 1488, introduisit dans cette charte quelques clauses restrictives. Défense fut faite à tout bourgeois de Bastia de vendre sa maison sans y avoir été autorisé par le gouverneur, sous peine de nullité de la vente et de confiscation de l'immeuble aliéné. Il leur fut également interdit de prendre femme hors de la ville, sinon aux *pieves* d'Orto et de Lota, et dans les pays génois du continent. Le but de ces prohibitions était de maintenir, pure de tout mélange, la population de la ville, qui était

originairement génoise, et partant toute dévouée à la république. Quant à la constitution par laquelle était régie Bastia, en voici l'exposé sommaire. Cent notables élisaient les membres d'un conseil, dont le nombre, après avoir plusieurs fois varié, finit par demeurer fixé à trente. Ce conseil, à son tour, investissait des pouvoirs municipaux un podestat et quatre *anciens*, dont les fonctions étaient annuelles. Le podestat nommait à toutes les charges de la commune. Originairement il jugeait au civil, assisté des *anciens;* mais, en 1563, le gouverneur, qui avait déjà la juridiction criminelle, commença à évoquer indifféremment devant son tribunal toutes sortes de causes. A dater de l'année 1669, ce fut dans la citadelle que se tinrent les États de la *Terre des Communes.*

Bastia joua un rôle important dans la grande lutte du XVIIIe siècle. A peine l'insurrection a-t-elle éclaté, que douze mille Corses descendent des montagnes et fondent sur cette place ; rien ne les arrête : le fort de Montserrat, qui vient à peine d'être terminé, est pris d'assaut ; et sa garnison, forte de cent cinquante hommes, est passée au fil de l'épée. Blotti avec quinze cents soldats au fond de la citadelle, le gouverneur Grimaldi ne tente pas même une sortie et laisse les insurgés brûler sans obstacle tous les villages des environs. L'armée nationale paya du reste bien cher ces premiers succès. Pompiliani, son chef, reçut un jour un message par lequel on lui promettait de lui livrer la citadelle, s'il se présentait aux portes avec un détachement assez faible pour ne pas éveiller l'attention du gouverneur. Pompiliani, ne soupçonnant pas le piége, envoya au rendez-vous indiqué son lieutenant Filinghieri avec quatre cents hommes. A l'heure convenue, la porte s'ouvre : les nationaux entrent sans bruit ; mais à peine ont-ils franchi le seuil, qu'ils sont assaillis de tous côtés par un ennemi triple en nombre et qui ne fait point de quartier. Aucun n'échappe, sauf le chef du détachement qu'on réserve pour une mort plus cruelle. A la nouvelle de ce guet-apens, Pompiliani, qui se trouvait de l'autre côté du Golo, court à Bastia en toute hâte, livre *Terra-Vecchia* au pillage, et la brûle en partie (1730). L'année suivante, les Corses, conduits par Giafféri et Ceccaldi, reparurent encore sous les murs de la citadelle. Le siége fut poussé avec activité, et la garnison n'eût pas tardé à se rendre, sans l'arrivée de Camille Doria avec l'avant-garde de l'armée impériale, commandée par le général Wachtendock. Attaqués à l'improviste par des troupes fraîches et nombreuses, les Corses se laissèrent enlever leurs positions, et abandonnèrent à l'ennemi leur matériel et soixante prisonniers. Le père Bernardin de Casaconi, un des théologiens qui avaient proclamé, à la consulte d'Orezza, la légitimité de l'insurrection, était du nombre. Livré sur la place de Bastia aux insultes d'une populace forcenée, cet héroïque prêtre ne cessa de s'écrier que la guerre était juste et sainte. Le gouverneur, furieux, voulait le livrer immédiatement au bourreau ; mais l'intervention de Wachtendock le sauva. Envoyé à Gênes, il y subit une longue détention, et n'obtint son élargissement que grâce aux vives sollicitations de la cour de Rome (1731).

En 1736, Bastia avait une garnison de trois mille hommes, dont deux mille Suisses. Le roi Théodore vint bloquer la place. Dans une sortie de la garnison, quarante Corses soutinrent, pendant deux heures, le choc de huit à neuf cents ennemis, et donnèrent à leurs compagnons le temps de venir à leur secours. Deux

ans après, Bastia fut le théâtre des conférences entre le comte de Boissieux et les trois plénipotentiaires corses, Orticoni, Gaffori et Cuttoli : après plusieurs entrevues, on se sépara sans avoir rien conclu (1738). Les hostilités ayant recommencé, Boissieux reçut un jour à Bastia la nouvelle qu'un corps de Français était cerné par les insurgés au village de Borgo. Le danger était pressant. Boissieux réunit en toute hâte dix-huit cents hommes, court à Borgo, dégage heureusement son lieutenant et se met en retraite vers Bastia. C'était le moment qu'avaient attendu les Corses. Entourés de tous côtés par un ennemi insaisissable, invisible, les Français se débandent et fuient. Leur général tente vingt fois de les rallier et ne peut y parvenir. Lui-même n'arrive qu'avec peine à Bastia, où il meurt bientôt du chagrin de cette défaite. Les vainqueurs désignaient cette affaire sous le nom de *soir corse* (1739). Six ans plus tard, Bastia, qui avait jusqu'alors résisté à toutes les attaques, tomba au pouvoir de l'armée nationale, appuyée par la flotte anglaise et un corps de Piémontais. Vivement pressé par l'armée sardo-corse, tandis que le commodore Tawnshend écrasait la citadelle sous une pluie de bombes, le commissaire Mari capitula et se retira en Balagne. Rivarola, lieutenant de Charles-Emmanuel, cantonna ses troupes dans Terra Vecchia ; les Corses occupèrent la citadelle. Peu de jours après, des rivalités éclatèrent entre les chefs des deux troupes. Pour prévenir une collision, on convint d'évacuer la place, dont la garde fut confiée à une poignée de soldats. Les habitants chassèrent presque aussitôt cette faible garnison : un pareil trait de dévouement méritait de la part des Génois quelque reconnaissance ; mais le commissaire Mari en jugea autrement. Accouru en toute hâte de Calvi, il fit, sur de vagues soupçons d'intelligence avec les rebelles arrêter trente notables, lesquels furent immédiatement jetés à fond de cale d'un vaisseau qui partait pour Gênes. Là, ces malheureux furent condamnés presque tous, sans preuves, sans culpabilité même, à être décapités ou pendus. Le sénat crut faire preuve d'indulgence en infligeant la peine de l'exil ou d'une détention perpétuelle à ceux qu'il n'envoya pas à la mort (1746).

En 1748, Bastia eut encore un siége à soutenir. L'armée sardo-corse était renforcée cette fois par un corps d'Impériaux. L'arrivée de troupes françaises, commandées par le marquis de Cursay, sauva la place. Après avoir momentanément pacifié l'île, Cursay sut faire bénir par les Corses sa trop courte administration. Les lettres, jusqu'alors fort peu encouragées, eurent en lui un protecteur zélé et bienveillant. En 1750, l'académie des *Vagabonds*, fondée par Quintiniani, évêque de Mariana (1660), tint à Bastia sa première séance publique. A l'exemple des sociétés littéraires du continent, elle décerna des prix aux meilleurs mémoires sur des sujets désignés par elle : J.-J. Rousseau fut un des écrivains qui descendirent dans la lice. Après la disgrâce de Cursay, les hostilités recommencèrent de plus belle. Paoli, généralissime des Corses, interdit, sous les peines les plus sévères, toute communication avec les habitants de Bastia et confisqua tous leurs biens situés dans l'intérieur de l'île. Il porta un coup plus funeste à la ville en faisant construire presque à ses portes le camp retranché de Furiani. Une tentative faite par les Génois pour l'en débusquer, leur coûta deux mille hommes ; dix ans plus tard, Maillebois ne s'en empara qu'après huit jours d'assaut.

Sous la domination française, la ville de Bastia continua à être la capitale de

la province. A ce titre, elle fut le siége du *conseil suprême* qui réunissait dans ses attributions le jugement des appels et la collation des lettres de noblesse; il était, en outre, chargé de rédiger un code spécial de lois pour la Corse. En 1769, Bastia fut doté d'une cour prévôtale et d'un tribunal d'amirauté; l'année suivante, les États de la province tinrent, dans l'église de la Conception, leur première assemblée. Le gouverneur Marbœuf s'attacha, dans son discours d'ouverture, à tourner vers l'agriculture et l'industrie l'activité inquiète et turbulente des Corses. Les représentants de trois ordres jurèrent ensuite fidélité au roi, sur les saints Évangiles, et choisirent trois députés pour porter leurs cahiers de doléances au pied du trône. Cela fait, l'assemblée élut les douze *pères des communes*, parmi lesquels deux durent, à tour de rôle, résider auprès du gouverneur (1770). Pendant les vingt années qui suivirent, rien de mémorable ne se passa à Bastia. La mort de Marbœuf (1786) laissa aux Corses de profonds regrets; plus qu'aucune autre ville de la province, Bastia avait ressenti les bienfaits de son administration. L'érection d'un théâtre, où les représentations étaient gratuites, la mise à l'étude d'un projet d'assainissement de l'étang de Biguglia, la création d'une route entre Bastia et Ajaccio, tels furent les principaux titres de Marbœuf à la reconnaissance des Bastiais, et ils en valent bien d'autres.

Le décret de l'Assemblée nationale qui réunit la Corse à la France et amnistia les proscrits politiques, fut à Bastia l'occasion de fêtes qui durèrent plusieurs jours. Paoli, de retour de Londres, y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Des députations arrivèrent de toutes les parties de l'île pour complimenter l'homme que Charles Lameth venait de proclamer, à la tribune de l'Assemblée nationale, le premier martyr de la liberté. Le jeune Napoléon Bonaparte faisait partie de l'une d'elles. Paoli, pressentant les glorieuses destinées qui l'attendaient, dit un jour, en le désignant du doigt : « Ce jeune homme, si on lui en laisse le temps, fera parler le monde de lui. Va, mon fils, tu seras un homme de Plutarque. » En 1791, la nouvelle constitution du clergé fit éclater des troubles assez graves à Bastia. A la voix de Frediano Vidau, ex-juge royal à Sartène, le peuple se rassemble en tumulte, force les portes de la citadelle, arrache, tremblants, de leurs maisons, Aréna et Panattieri, l'un procureur général syndic et l'autre secrétaire auprès du directoire du département, et les force à s'embarquer incontinent pour l'Italie. Le Florentin Buonarotti, qui rédigeait à Bastia une feuille patriotique, se réfugia dans la citadelle. Le lendemain, ce fut le tour des femmes. Guidées par la Fiora Oliva, elles assiégent le palais de l'évêque constitutionnel, qui se trouvait en ce moment à Ajaccio, le mettent au pillage, et brûlent la loge des francs-maçons. A la nouvelle de ces désordres, Paoli convoque à Venzolasca six mille gardes nationaux, entre dans la ville avec cette force imposante et fait arrêter les principaux chefs de l'émeute. Par suite de cette échauffourée, l'Assemblée constituante décréta la translation à Corte de l'évêché et du directoire du département.

En 1793, Paoli, qui venait de se séparer de la France, s'avança avec une nombreuse armée jusqu'à Biguglia, village à trois milles de Bastia. A son approche, le représentant du peuple Lacombe Saint-Michel s'enfuit jusqu'en Balagne; il fallut un ordre de la Convention pour le faire revenir à son poste. L'année sui-

vante, Bastia tomba au pouvoir des Anglo-Paolistes. Ce siége est un des plus fameux que la ville ait eu à soutenir. Une frégate anglaise s'étant embossée trop près, fut incendiée par le canon de la citadelle. Le général Gentile, commandant de la place, sut inspirer tant de confiance aux assiégés, qu'on vit les enfants et les femmes relever les brèches du mur sous le feu des batteries anglaises. Quand les vivres furent entièrement épuisés et que la citadelle ne fut plus qu'un monceau de décombres, Gentile capitula et obtint d'honorables conditions : la garnison quitta la place, avec les honneurs de la guerre, et fut transportée à Toulon sur les vaisseaux de l'amiral Hood, qui reçurent également à leur bord les fonctionnaires français et un assez grand nombre de Corses républicains. Nelson, alors commandant de *l'Agamemnon*, reçut à ce siége une blessure qui lui coûta un œil. Bastia demeura deux ans dans les mains des Anglais. En 1796, le général Casalta leur donna une heure pour l'évacuer, et ils ne se firent pas répéter deux fois cette sommation. Ils avaient cependant mis un mois à le prendre.

Sous l'Empire, les habitants de Bastia furent spectateurs d'un des faits d'armes qui honorent le plus la marine française. Après un combat très-vif livré en vue de leur ville, le 5 juin 1811, l'enseigne provisoire de Mackau, commandant par intérim *l'Abeille*, remorqua dans le port de Bastia le brick anglais *l'Alacrity*. En 1814, Bastia faillit une seconde fois être arraché à la France. Pour subvenir à la solde des troupes de la division, le général Berthier, commandant militaire du département, venait de frapper sur la ville une contribution de deux cent mille francs. Bien décidés à ne pas payer, les bourgeois s'assurent de la garnison, composée de neuf cents Croates, font prisonnier le général Delaunay, créent une municipalité nouvelle et offrent l'île simultanément à Murat et à l'Angleterre. A la nouvelle de ce soulèvement, le général anglais Montrésor accourt en Corse et prend à tout hasard possession de Bastia, au nom de Sa Majesté Britannique; mais, désavoué par lord Castlereagh, il dut se rembarquer comme il était venu, et le pavillon blanc flotta sur les édifices de la ville. En 1815, Vescovato, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bastia, eut aussi ses jours d'agitations et d'orages. Le général Franceschetti, ancien lieutenant de Murat, y vivait retiré du service de Naples. Un jour, un homme enveloppé dans une capote de soldat, en pantalon, guêtres et souliers de soldat, la tête couverte d'un bonnet de soie noire et paraissant exténué de fatigue, vient frapper à sa porte. Le général ouvre, et reconnaît Murat, qui était débarqué la veille à Bastia, venant de Provence. Le roi de Naples fut bientôt entouré d'une foule d'hommes, de femmes et d'enfants; les uns, avides de le voir, les autres, décidés, au besoin, à lui prêter secours. Le colonel Verrières, commandant de la place de Bastia, avait donné ordre à un détachement de gendarmerie de se porter à Vescovato, et d'enlever l'hôte de Franceschetti. L'escouade se mit en route ; mais, arrivée sur les bords du Golo, elle se vit accueillie à coups de fusil et rentra prudemment à Bastia. A la vue de ces marques de dévouement à sa personne, Murat se crut roi encore, et ce fut alors qu'il projeta sa fatale expédition de Calabre. En vain lui représenta-t-on la témérité d'une telle entreprise. Peu de jours après, il partit pour Ajaccio qu'il avait choisi pour le lieu de son embarquement. Nous n'avons pas à raconter ici le reste de cette histoire, qui est dans tous les souvenirs.

Chef-lieu du département du Golo jusqu'en 1811, Bastia n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu d'arrondissement; mais cette ville n'en demeure pas moins la véritable capitale de l'île. Ses relations commerciales avec l'Italie, dont elle n'est séparée que par un étroit canal; le mouvement de son port, déjà considérable et qui s'accroîtra encore, après l'exécution des travaux d'agrandissement, auxquels les Chambres ont récemment affecté une somme de trois millions; sa situation centrale entre les riches provinces du cap Corse, du Nebbio et de la Casinca; sa population, double de celle d'Ajaccio : tout concourt à faire descendre un jour cette dernière ville au rang de simple chef-lieu administratif. Bastia est, en outre, le siége d'une cour royale et le chef-lieu de la dix-septième division militaire. La ville est bâtie en amphithéâtre, autour de son port; ses rues étroites et tortueuses, ses maisons à perte de vue, et les tombeaux de famille dont elle est flanquée, rappellent son origine génoise. Parmi les hommes remarquables auxquels elle a donné naissance, nous citerons, au XVIIe siècle, *Banchero*, poëte et historien; au XVIIIe, *Gentile*, célèbre prédicateur, et le médecin *Sisco*; de nos jours, les historiens *Renucci* et *Gregori*; *Viale*, auteur du beau poëme italien de la *Dionomachia*; *Prêla*, doyen de la faculté de médecine de Rome, etc. L'arrondissement de Bastia s'honore d'avoir produit, au XVe siècle, le chroniqueur *Cirnæo*; au XVIe, les historiens *Cirni* et *Filippini*; au XVIIIe, le comte de *Buttafuoco*, correspondant et ami de J.-J. Rousseau, à qui il demanda une législation pour la Corse. A une époque plus rapprochée de nous, nous mentionnerons les généraux *Gentile*, *Casalta*, *Raphael Casabianca*, *Cervoni*, mort glorieusement à Eckmülh; *Franceschetti*, *Horace* et *Tiburce Sébastiani*; le capitaine de vaisseau *Casabianca*, tué à Aboukir, et *Antomarchi*, médecin de Napoléon à Sainte-Hélène. La population de Bastia est d'environ 13,100 habitants; l'arrondissement en renferme un peu plus de 67,500; Vescovato en a près de 1,200. [1]

SAINT-FLORENT. — NEBBIO.

« Saint-Florent, a dit Napoléon à Sainte-Hélène, est une des situations les plus heureuses que je connaisse. Elle touche à la France; elle confine à l'Italie. Ses attérages sont sûrs, commodes, peuvent recevoir des flottes considérables. J'en eusse fait une ville grande, belle, qui eût servi de capitale; je l'eusse déclarée place forte; elle eût eu constamment des vaisseaux en station. » Ces paroles de l'Empereur sont les lettres de noblesse de Saint-Florent; mais cette petite ville

1. Petrus Cirnaeus. — Filippini, *Storia della Corsica.* — Guistiniani, *Description de la Corse.* — Cambiaggi, *Storia della Corsica.* — Casoni, *Idem.* — *Mémoire sur la Corse*, par Jaussin. — *Idem*. Germanes. — Limperani, *Histoire de Corse.* — Pompéi, *Idem.* — Renucci, *Storia della Corsica.* — Jacobi, *Histoire de Corse.* — *Moniteur Universel.*

en a encore d'autres, son histoire. Fondée par Janus Frégose en 1440, elle ne commença à exister historiquement que vers le milieu du XVI[e] siècle. En 1553, ses habitants se donnèrent à Paul de Thermes, après avoir chassé les Génois de leur place ; et il n'en coûta pas moins de dix mille hommes à la république pour la reconquérir (1554). André Doria commandait en personne l'armée assiégeante. L'année suivante, le baron de La Garde revenant avec dix galères de conduire à Civita-Vecchia les cardinaux de Lorraine et de Tournon, fut jeté par une tempête dans le golfe de Saint-Florent. Une flotte espagnole, qui portait des troupes à Gênes, était à l'ancre dans un mouillage voisin. L'amiral français l'apprend, fait remettre à la voile, fond à l'improviste sur les galères ennemies, les disperse et coule bas deux bâtiments de charge. Plus de mille Espagnols périrent ce jour-là dans les flots ou furent envoyés à la chaîne (1555).

Dans la grande guerre de l'indépendance, au XVIII[e] siècle, Saint-Florent joua un rôle non moins important En 1731, Giafferi et Ceccaldi s'en emparèrent presque sans artillerie. Quatorze ans plus tard, la place tomba au pouvoir de l'armée anglo-sarde commandée par Rivarola et le commodore Townshend (1745). En 1762, Boccacciampo, un des lieutenants de Paoli, prit d'assaut la tour de la Mortella, située sur le golfe, et en fit jeter la garnison à la mer. Deux ans plus tard, la flottille nationale remporta dans les eaux de Saint-Florent un brillant avantage sur une escadre génoise. Mais la page la plus glorieuse des annales de la ville est celle qui a trait au siége qu'en firent, en 1794, les Anglo-Paolistes. La défense fut admirable. Le colonel Moore était entré déjà par la brèche dans le fort, à la tête de cinq régiments, et les républicains ne songeaient pas encore à se rendre. Réduits à la dernière extrémité, ils quittèrent la place de nuit, en emmenant leur artillerie et toutes leurs munitions. Durant le siége on avait vu deux frégates républicaines s'incendier dans le port plutôt que d'amener leur pavillon. En 1796, Saint-Florent fut de toutes les places de l'île celle qui tint le plus longtemps dans les mains des Anglais, auxquels elle fut enlevée par le général Casalta.

Triste et insignifiant amas de chétives maisons, Saint-Florent n'a plus aujourd'hui d'une ville que le nom. Sa population, que le *mal'aria* décime cruellement chaque année, ne s'élève pas à un millier d'âmes. L'ancien *préside* génois compte à peine vingt-cinq hommes de garnison. Le port est ouvert aux vents d'ouest et ne peut recevoir que des bâtiments d'un faible tirant d'eau ; mais l'anse de Fornali, sur la côte opposée du golfe, est un des meilleurs mouillages de la mer de Toscane. A quelques milles de Saint-Florent s'élevait jadis la ville épiscopale de Nebbio, que les Sarrasins détruisirent, dit-on, au IX[e] siècle. Sa cathédrale est tout ce qu'il en subsiste : comme celle de Mariana, elle est d'architecture byzantine. Le plus connu des évêques de Nebbio est l'orientaliste Guistiniani, qui fut professeur de langue hébraïque au collége de France, sous François I[er]. Guistiniani avait composé, sous le titre de *Description de la Corse*, une histoire de l'île, dont nous n'avons que quelques fragments, qui font vivement regretter la perte du reste de l'ouvrage. [1]

1. Petrus Cirnæus. — Filippini, *Storia della Corsica*. — Cambiaggi, *Idem*. — Limperani, *idem*. — Pompei, *Idem*. — Renucci, *Storia della Cors.* — *Mémorial de Sainte-Hélène*. — Jacobi, *Histoire de Corse*.

CORTE. — MOROSAGLIA.

Ajaccio, Bastia et les trois autres *présides* sont des villes génoises; Corte est la seule cité nationale de toute l'île. Selon Giovanni della Grossa, cette ville était déjà, au IXe siècle, une place d'armes des Sarrasins; mais son histoire ne commence à être connue qu'à dater du XVe siècle. En 1419, Vincentello d'Istria la conquit sur les Génois, et en construisit le château. Sept ans plus tard, Jacques de Ordinis, évêque de Sagone et légat du pape Martin III, y convoqua un concile national. Des mains de Vincentello, Corte tomba dans celles de son compétiteur Simon da Mare. Pendant les vingt années qui suivirent, la place changea plusieurs fois de maîtres. Prise, en 1436, par le comte Paul della Rocca, reprise l'année suivante par les Génois, elle ne tarda pas à être enlevée à ceux-ci par le général pontifical Monaldo Paradisi (1444). *L'Office* la recouvra en 1456, et, pendant près de cent ans, ne fut plus troublé dans sa possession.

En 1553, l'avant-garde de l'armée de Paul de Thermes, commandée par Sampiero, vint assiéger Corte. A son approche, les commissaires génois s'enfuirent à Ajaccio, et la garnison capitula. L'année suivante, les Génois avaient repris l'offensive : Corte fut de nouveau assiégé. Au premier coup de canon, le capitaine La Chambre demanda à se rendre; irrité d'une conduite aussi lâche, de Thermes envoya à la chaîne la garnison entière, dont le commandant fut pendu un peu plus tard par ordre du roi. La faute punie, restait à la réparer : le siége de Corte fut décidé. Les Français ayant écrasé deux corps de troupes génoises, qui s'avançaient au secours de la place, les assiégés capitulèrent et obtinrent les honneurs de la guerre. En 1556, Des Ursins, nouveau gouverneur de l'île, convoqua à Corte une *reduta* générale. Après l'élection des douze *pères des communes*, l'assemblée nomma deux députés pour aller porter au roi les hommages et les serments de fidélité de ses nouveaux sujets. En 1564, pendant la guerre de Sampiero, Spinola, assiégé dans la ville par ce chef en personne, s'estima heureux d'avoir la vie sauve, moyennant capitulation. Peu de jours après, Georges Doria, impatient d'effacer cet affront fait aux armes génoises, s'avança avec une armée nombreuse sous les murs de la place. Les habitants formaient à eux seuls presque toute la garnison; mais le brave Pierre d'Albertino les commandait : les femmes elles-mêmes, la nièce d'Albertino à leur tête, parurent sur la brèche, où plus d'une se fit tuer. L'ennemi pénétra plusieurs fois jusque dans la place, et en fut toujours repoussé avec perte. Réduits enfin à la dernière extrémité, les défenseurs de la ville l'évacuèrent, de nuit, en passant à travers les lignes de l'armée assiégeante. Le lendemain, Doria, furieux de n'y trouver que des vieillards et des femmes, en fit raser les murs et le château, ainsi qu'une grande partie des maisons.

La grande guerre de l'indépendance, au XVIIIe siècle, est l'époque brillante de l'histoire de Corte. En 1731, les chefs nationaux y ayant convoqué une diète,

s'efforcèrent d'apaiser les rivalités entre les diverses familles, pour réunir tous les Corses dans une commune haine contre leurs oppresseurs. L'année suivante, le traité, qui pacifia momentanément l'île, fut conclu à Corte sous les auspices et grâce à la médiation du prince de Wittenberg. Après la reprise des hostilités, une nouvelle *veduta*, assemblée dans la ville, décida que le chanoine Orticoni irait, comme ambassadeur de la nation, implorer la protection du roi d'Espagne, et au besoin lui offrir la souveraineté de l'île (1734). La consulte de l'année suivante est une des plus mémorables de celles qui se tinrent à Corte : sur la demande de Giafferi, on lui adjoignit, comme collègue dans le généralat, Hyacinthe Paoli, père du célèbre Pascal. La cour de Madrid ayant refusé la souveraineté de la Corse, l'assemblée plaça l'île sous la protection de l'immaculée Conception. Elle décréta, en outre, que les cloches seraient fondues pour en faire du canon, statua la peine de mort contre quiconque proposerait de faire la paix avec la république, et frappa de confiscation toutes les propriétés des Génois dans l'île. Le nombre des députés que chaque *pière* ou paroisse dut envoyer aux États fut fixé à deux. Après s'être déclarée souveraine, la consulte s'attribua le vote de l'impôt et la décision de toutes les questions de paix et de guerre : l'institution de deux juntes, l'une de guerre, l'autre législative, fut son dernier décret. La même année, une autre diète, qui se tint aussi à Corte, abolit la législation génoise et lui en substitua une provisoire. La consulte de 1746 sanctionna l'élection des trois chefs, Gaffori, Matra et Rivarola, et confia la suprême direction des affaires à un conseil de douze membres présidé à tour de rôle par chacun des généraux.

Durant la guerre de *quarante ans*, Corte ne fut pas seulement le théâtre d'événements parlementaires et diplomatiques. En 1734, après la rupture de la paix, Giafferi dirigea contre cette place ses premiers efforts et s'en rendit maître au bout de dix jours de siége. A cinq ans de là, les Corses n'osant encore se déclarer ouvertement contre le roi de France, se la laissèrent enlever par Maillebois sans brûler une amorce. L'armée nationale ne recouvra Corte qu'en 1745 : Gaffori, qui la commandait, s'immortalisa pendant le siége par un de ces traits d'héroïsme qui ne sont nulle part plus communs que dans l'histoire de la Corse. « Je fais exposer votre fils sur la muraille, lui manda le commandant génois ; faites jouer votre artillerie si vous voulez, mais dans ce cas n'accusez que vous-même de sa mort. » Une volée de boulets fut toute la réponse de Gaffori. La garnison demanda alors à capituler, et obtint de la générosité du vainqueur les honneurs de la guerre. Quelques années plus tard, Gaffori était à Corte, attendant des nouvelles de la paix qui se négociait à Bastia ; comme il revenait un soir d'une promenade hors de la ville, il fut assailli par cinq assassins qui firent feu sur lui à bout portant, et l'étendirent mort à leurs pieds. Un seul fut pris ; les autres, les Romei, parvinrent à s'échapper et trouvèrent à Gênes, qui leur avait commandé ce crime, asile et récompense. On les jugea par contumace : leur maison fut rasée, et un pilier d'infamie fut élevé sur son emplacement. L'instruction révéla que le frère même de Gaffori, Antoine-François, était complice de ses assassins : ce monstre fut roué vif dans sa prison. Les funérailles de Gaffori furent célébrées avec une grande pompe ; les députés des États, qui se trouvaient réunis en ce moment à Corte, y

assistèrent, ainsi qu'une multitude considérable de peuple, en habits de deuil. A la nouvelle de sa mort, les plénipotentiaires corses avaient rompu les négociations, et la guerre recommença avec plus de fureur qu'auparavant.

En 1762, les députés des *pièves* se réunirent deux fois à Corte : la première assemblée décréta que la famille de tout citoyen mort sur le champ de bataille serait exempte pour dix ans de l'impôt ordinaire, et à perpétuité des taxes extraordinaires et de la gabelle ; le second parlement vota la fabrication d'une monnaie nationale et la création de deux régiments réguliers, forts chacun de trois cents hommes. La diète de l'année suivante ne décréta rien d'important, sinon l'envoi à toutes les cours d'Europe d'un manifeste, dans lequel l'oppression que Gênes avait jusqu'alors fait peser sur l'île était représentée sous les plus vives couleurs. En 1768, Paoli convoqua à Corte une dernière consulte, où les peuples accoururent en foule : la république venait de céder à la France ses droits sur la Corse. Lecture ayant été faite de la correspondance du ministre Choiseul, la guerre fut votée par acclamation, au milieu d'un immense tumulte. Un pouvoir dictatorial fut confié à Paoli ; on affecta à l'entretien des corps réguliers, dont on augmenta les cadres, le sixième des revenus du clergé et le produit d'une taille d'un et demi pour cent sur toutes les propriétés en biens fonds. Dans chaque *piève*, les hommes capables de porter les armes furent divisés en trois classes, dont chacune dut marcher à son tour. Quiconque n'avait pas d'armes fut condamné, *en punition de sa lâcheté et de son peu de zèle pour la patrie*, à faire le service des équipages. L'année suivante, après la sanglante déroute de Ponte-Novo, Paoli, fuyant devant l'armée française, ne laissa qu'une garnison de trente hommes à Corte, dont une colonne, aux ordres du comte de Vargemont, s'empara sans coup férir.

Paoli avait fait de Corte sa capitale. Il y fonda une université, dont les diverses chaires embrassaient un vaste enseignement théologique et moral. Le père Mariani, docteur de Salamanque, en fut nommé recteur. La plupart des professeurs étaient des religieux corses, de divers ordres, qui abandonnèrent des positions avantageuses sur le continent pour venir payer à la patrie la dette de dévouement et d'abnégation qu'elle exigeait alors de tous ses enfants. Paoli dota également Corte d'une imprimerie, qui publia les manifestes du gouvernement, la *Gazette de Corse*, et quelques livres de circonstance.

A l'époque de la révolution française, Corte fut le siége de deux assemblées politiques fort importantes. La première est de 1793 : Paoli la présida, Pozzo di Borgo y remplit les fonctions de procureur-général-syndic. Paoli va se séparer de la France, et il proteste encore de son dévouement pour elle. Sur sa proposition, l'assemblée dénonce à la Convention Saliceti, Multedo et Luzio Casabianca ; elle déclare abandonner à *leurs remords et à l'infamie publique*, Barthélemy Aréna et la famille Bonaparte. Plus de mille députés prirent part à ses délibérations. Quelques jours après, la Convention mit hors la loi Paoli, Pozzo di Borgo et tous leurs partisans. L'assemblée de l'année suivante proclama roi de Corse George III d'Angleterre, qui octroya à ses nouveaux sujets une constitution réglée sur le modèle de la constitution française de 1791. Après avoir prêté serment de fidélité au roi et à la constitution, l'assemblée proclama Paoli *Père de la patrie*, *fondateur et restaurateur de la nationalité corse*, et décréta l'érection de son buste

dans la salle du parlement (1794). Un an plus tard, Paoli s'en allait mourir à Londres, et les Anglais s'apprêtaient à évacuer l'île.

Corte, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture, renferme environ 3,500 habitants; l'arrondissement en compte 52,662. La ville est située, au confluent du Tavignano et de la Restonica, sur la pente orientale d'un rocher dont l'escarpement, du côté de l'ouest, n'est pas moindre de cent mètres. Les seuls établissements de Corte sont un tribunal de première instance et un collége d'enseignement supérieur qui porte le nom de son fondateur Paoli. Parmi les quelques hommes remarquables nés dans les environs de cette ville, nous citerons particulièrement *Barthélemi da Telamone*, général des galères de l'Église sous Paul III; *Léonard de Corte*, lieutenant de Sampiero; *Hyacinte Paoli* et ses deux fils, *Clément* et *Pascal*; *Gaffori*; le représentant du peuple *Saliceti*, et *Arrighi*, duc de Padoue.

Morosaglia, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Corte, a joué un rôle important dans l'histoire de la Corse. Sa plaine, la plaine des *Vedute*, était comme le *pays Chartrain* de l'île, dont elle occupe le centre. C'était là que les peuples s'assemblaient pour se choisir des chefs ou pour invoquer une protection étrangère contre Gênes. Sambucuccio d'Alando (1007), et Paul della Rocca (1436), y furent proclamés *comtes de Corse*. Ce fut aussi à une diète de Morosaglia que le pays Cismontain, dans le XIe siècle, dut l'abolition de la féodalité. La consulte de 1444, qui déféra au pape Eugène la souveraineté de l'île, et celle de 1453 qui donna la Corse à l'Office de Saint-George, s'assemblèrent de même sur ce plateau fameux. A dater de la fin du XVe siècle, le rôle politique de Morosaglia cesse entièrement. Aujourd'hui, ce lieu, jadis si célèbre dans les annales de l'île, n'est plus qu'un bourg, dont la population s'élève à peine à 800 habitants.[1]

CALVI.

Vers le milieu du XIIIe siècle, Giudice et Giovanninello di Pietra-Ellerata, seigneur de Nebbio, étaient en guerre. Pour tenir en respect la province de Balaque toujours prête à lui échapper, Giovanninello construisit sur l'emplacement actuel de Calvi un camp, dont il confia la garde à une forte troupe de ses vassaux, qui ne tardèrent pas à s'y fixer définitivement avec leurs familles. Telle fut l'origine de Calvi. Des mains de Giovanninello, la ville passa dans celles des Avvogarij, seigneurs de Nonza, qui ne la conservèrent que fort peu d'années. Traités par eux avec une excessive dureté, les habitants se donnèrent à Gênes et en obtinrent une charte de commune assez avantageuse (1278). Lors de l'expédition

1. Cirneo, *Histoire de Corse.* — Filippini, *Stor. di Cors.* — Limperani, *Histoire de Corse.* — Pompei, *Idem.* — Cambiaggi, *Stor. di Cors.* — Boswel, *Etat de la Corse.* — Jaussin, *Mémoire sur la Corse.* — Renucci, *Stor. di Cors.* — Jacobi, *Histoire de Corse.* — *Moniteur Universel.*

d'Alphonse d'Aragon en Corse, Calvi fut la première place de la province qui tomba en son pouvoir ; mais elle n'y demeura pas longtemps. Le gouverneur aragonais ayant voulu exiger d'eux des otages, les bourgeois répondirent à sa demande par des vêpres palermitaines, dont Baglioni fut le Procida (1420). Le cri de *libertà* avait été le signe de ralliement entre les conjurés ; Baglioni le reçut comme surnom, et le transmit à ses descendants, dont l'un l'illustra plus tard en sauvant Marseille des mains d'un autre roi d'Espagne, Philippe II. Redevenu Génois, Calvi fut bientôt assiégé par Monaldo Paradisi, général du pape Eugène IV ; mais cette fois la ville tint bon, et l'armée pontificale ne réussit pas à s'en emparer (1444).

Durant la guerre gallo-corse du XVIe siècle, Calvi eut presque constamment l'ennemi sous ses murs. A peine arrivé dans l'île, de Thermes envoya Sampiero et Giacomo da Mare en faire le siége. Le baron de La Garde dut appuyer par mer leurs opérations (1553). La ville était bloquée, depuis quelques semaines, lorsqu'un jour les sentinelles françaises signalèrent une escadre faisant force de voiles vers le port. Aussitôt le nom d'André Doria vole de tente en tente, et le trouble s'empare du camp. Pallavicino, commandant de l'escadre génoise, voit la frayeur des assiégeants. Sans plus attendre, il s'élance à terre et, secondé par une sortie de la garnison, enlève en un instant toutes les positions des Gallo-Corses. En 1555, Calvi eut jusqu'à trois siéges à soutenir, mais le dernier seul mérite d'être raconté. Des Ursins et Draguth avaient réuni contre la place leurs forces accrues encore des légions insulaires commandées par l'intrépide Achille de Campo-Casso. Les batteries françaises et turques ayant fait à la muraille de larges trouées, Draguth lance ses formidables colonnes qui gravissent la brèche au pas de course ; mais à peine en ont-elles atteint le sommet, qu'une mine emporte le mur sous leurs pieds. Quand le vent eut dissipé la fumée, on n'aperçut plus, au pied du grand crucifix noir dressé par les assiégés sur le rempart, que les lambeaux de cadavres. Des Ursins voulait donner un second assaut, mais Draguth, qui avait perdu ses meilleurs soldats, s'y refusa et mit incontinent à la voile. Le même jour, le général français s'éloigna aussi de la place. Un siècle plus tard (1652), le sénat de Gênes, voulant perpétuer le souvenir de cette belle défense, fit graver au-dessus de la porte principale de Calvi cette inscription, qu'on y lit encore : CIVITAS CALVI SEMPER FIDELIS.

Pendant la guerre de quarante ans, en dépit des efforts que firent Giafféri et Ceccaldi pour s'en emparer, Calvi demeura constamment aux Génois. Paoli, qui ne réussit pas davantage à s'en rendre maître, se vengea en fondant la ville de l'*Ile-Rousse*, située dans une position fort heureuse entre les deux Balagnes, et appelée à devenir, au détriment de Calvi, le principal débouché de leurs produits agricoles. En 1793, les habitants de Calvi, ayant à leur tête Saverio Quibega, commandant de la garde nationale, et Louis Flach, aide de camp du général Mandet, surprirent la garnison paoliste, et après l'avoir désarmée, l'envoyèrent prisonnière de guerre en France. L'année suivante, l'amiral Hood vint avec toute la flotte anglaise s'embosser devant Calvi. Les Anglo-Paolistes s'étant emparés du fort Morzello, y construisirent des batteries qui lancèrent en quelques jours plus de trois mille bombes sur la ville. Barthélemi Aréna,

représentant du peuple, et le général Casabianca, s'y étaient jetés pour le défendre; ils ne capitulèrent qu'à la dernière extrémité, et obtinrent des conditions fort honorables.

Calvi est bâti sur un rocher qui abrite son port au nord-ouest. Les marais de Stagnone et de la Pagliassa en rendent le séjour très-dangereux en été. Les fièvres y enlevèrent, en 1793, de sept à huit cents soldats dans l'espace de six mois. La population de la ville n'excède pas aujourd'hui 2,000 habitants; l'arrondissement en compte environ 23,000. Entre autres hommes remarquables auxquels Calvi a donné naissance, nous citerons *Guidi*, dont la mémoire prodigieuse étonna Muret; *Vicentello de Leca*, général et ministre de Charles-Quint et de Philippe II; *Jean Mattei*, surnommé *Jean de Calvi*, général de l'ordre des Franciscains, légat en France et en Portugal, et premier recteur du mont-de-piété de Rome; enfin le gracieux poëte anacréontique *Guibega*[1].

SARTÈNE. — BONIFACIO.

Comme Corte, Sartène n'était sous la domination génoise qu'un chef-lieu de subdélégation. L'autorité municipale y résidait dans un conseil de *Pères de la commune*, présidé par un podestat. Les annales de cette petite ville ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Durant la guerre de Sampiero, elle tomba au pouvoir des insurgés, qui en massacrèrent en partie la garnison (1565). Un siècle et demi plus tard, Giafféri battit sous ses murs le comte de Wachtendock, et s'empara ensuite de la place qu'il eut beaucoup de peine à préserver du pillage (1732). Vers ce temps, Sartène eut tellement à souffrir des Barbaresques, que sa *pieve* qui, au commencement du XVIe siècle, comprenait onze villages, était réduite, cinquante ans plus tard, à un seul. En 1583, Hassan, roi d'Alger, prit la ville d'assaut et emmena prisonniers quatre cents de ses habitants. Les deux principales familles de Sartène, celles des Ortoli et des Roccaserra, ont été divisées jusqu'à nos jours par des haines sanglantes. En 1830 même, les deux partis se sont battus dans les rues de la ville avec un incroyable acharnement. Des cinq arrondissements de la Corse, celui de Sartène, qui ne compte cependant que 28,000 âmes, fournit à la statistique criminelle le plus grand nombre d'homicides. La population de la ville est de 3,900 habitants. Le chroniqueur *Giovanni della Grossa*, qui écrivait dans le XIVe siècle, et, à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, *Abattucci*, mort général de brigade à l'âge de vingt-six ans, sont nés l'un et l'autre dans l'arrondissement de Sartène.

1. Cirneo, *Histoire de Corse*. — Filippini, *Idem*. — Casoni, *Idem*. — Renucci, *Stor. di Corsica*. — Jacobi, *Histoire de Corse* — *Moniteur Universel*.

Bonifacio, la ville la plus méridionale de la Corse, est située en face même de la Sardaigne, dont un étroit canal la sépare. Cette ville, jetée hardiment au sommet d'une falaise calcaire que l'action lente du flot a excavée en forme de demi-cintre, occupe une position unique en Europe. Vue de loin, ses vieux bastions paraissent prêts à s'affaisser à chaque instant dans l'abîme, qu'ils surplombent d'une hauteur de soixante mètres. Vers l'an 833, Louis le Débonnaire étant empereur d'Occident, Boniface, comte de Corse et marquis de Toscane, fonda la ville au retour d'une expédition contre les Sarrasins d'Afrique, et lui donna son nom. A la faveur des guerres qui rompirent en Corse, au commencement du XIe siècle, tous les liens féodaux, la nouvelle cité chassa ses seigneurs, et s'érigea en commune. La situation de Bonifacio était admirable pour la piraterie. Un bon port où remorquer les prises, un bon château pour les emmagasiner, et au pied de ce château une mer semée d'écueils à fleur d'eau, à travers lesquels l'habitant de cette côte pouvait seul diriger une felouque: la tentation était forte, et les Bonifaciens n'y résistèrent pas. Ils armèrent donc en course bon nombre de fins voiliers, et, sans s'inquiéter du pavillon, se mirent à courir sus aux galères génoises, napolitaines ou pisanes, qui s'aventuraient dans le détroit. A cette époque, la piraterie était d'un excellent rapport, malgré la concurrence des Sarrasins d'Afrique et d'Espagne : les Bonifaciens y firent si bien leurs affaires, qu'ils ne se décidèrent que bien tard à y renoncer. Devenus sujets de Pise, vers la fin du XIe siècle, ils ne se faisaient pas même scrupule de gouverner sur les vaisseaux pisans, dès qu'ils en signalaient à l'horizon.

Pise conserva Bonifacio pendant une centaine d'années. En 1195, les Génois s'en emparèrent par surprise et en massacrèrent toute la population. Un grand nombre d'artisans et de laboureurs de Gênes vinrent alors s'établir dans la ville, où leurs femmes devaient les rejoindre. Quelques-unes de celles-ci, traversant la *piere* de Freto, furent attaquées par les habitants de ce canton, qui assouvirent sur elles leur brutale lubricité. De là entre les nouveaux colons et ces peuples féroces, dont le territoire s'étendait jusqu'aux portes de Bonifacio, une guerre implacable, dans laquelle de grandes cruautés furent commises de part et d'autre. Ors'Alamanno, seigneur de Freto, qui y mit fin par un traité avec la colonie, se chargea de venger les époux des femmes outragées, en prélevant avec une excessive rigueur le droit seigneurial sur les fiancées de ses serfs. Au commencement du XVe siècle, Bonifacio eut à soutenir un siége des plus mémorables. Appelé en Corse par Vincentello d'Istria, Alphonse d'Aragon vint camper sous les murs de la place avec une nombreuse armée. C'est à ce siége qu'il est parlé pour la seconde fois dans l'histoire d'armes à feu portatives. Cirnæo, qui nous en a laissé un récit détaillé, l'a semé d'une foule d'épisodes plus épiques que vraisemblables. Instruit de la situation critique des habitants, le sénat de Gênes se contenta d'ordonner des processions pour obtenir du ciel leur délivrance; mais le doge Thomas Frégose engagea sa vaisselle et ses joyaux, et arma à ses frais sept galères qu'il envoya au secours de la place. Des chaînes de fer tendues par les assiégeants barraient l'entrée du port : chassée par un impétueux vent arrière, la galère amirale, la grande Babilania, les heurta avec une violence telle, qu'elles se rompirent et laissèrent libre le passage. Alphonse leva alors le siége et mit à la voile

pour Naples (1420). Lors de l'expédition de Paul de Thermes en Corse, Bonifacio fut encore assiégé. L'armée turque, commandée par Draguth et le beglier-bey Mustapha, ne perdit pas moins de mille hommes dans les premiers assauts ; mais, Sampiero étant venu la renforcer, la place capitula au grand regret de Draguth, qui eût mieux aimé y entrer par la brèche (1553).

Sous la domination pisane et durant les premières années de l'occupation génoise, la ville de Bonifacio avait été régie, comme au temps où elle était commune indépendante, d'après ses lois et par ses propres magistrats ; elle battit même monnaie jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Vers cette époque, sa constitution fut modifiée, mais les habitants conservèrent encore d'amples priviléges. La république fut dès lors représentée dans la ville par un commissaire ayant droit de justice au civil et au criminel, sauf appel à Gênes ; mais la juridiction de ce magistrat ne s'étendait pas aux affaires qui entraînaient peine capitale : de plus, il ne pouvait dans la plupart des cas citer un bourgeois à son tribunal qu'avec l'autorisation du conseil de la commune. Ce conseil était composé de cinquante notables, et de son sein étaient tirés les quatre *Anciens* chargés de l'administration municipale. La commune jouissait d'immunités nombreuses : dispense absolue pour les habitants du service de terre et de mer, exemption de toutes taxes, etc., etc. La république attachait une telle importance à la possession de ce précieux point maritime, qu'en 1321 le sénat le déclara inaliénable.

Bonifacio est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sartène, et renferme environ 3,000 âmes; ses églises sont les seuls monuments gothiques de la Corse, mais le style est loin d'en être pur : c'est ainsi que Saint-Dominique, gothique par ses arcs, semble byzantin par sa façade. La ville a produit peu d'hommes remarquables : nous citerons seulement, au XVIIIe siècle, le jurisconsulte *Marzolaccio ;* en revanche, elle a, aux diverses époques de son histoire, accueilli plusieurs personnages illustres, et dans le nombre, trois grands conquérants d'âmes ou d'empires, saint François d'Assises, Charles-Quint et Napoléon. Forcé par la tempête d'y relâcher, dans une traversée qu'il fit d'Espagne en Italie (1214), l'apôtre François séjourna, pendant quelque temps, dans une grotte voisine du couvent de Saint-Julien. En 1541, au retour de sa désastreuse expédition d'Afrique, Charles-Quint prit également terre à Bonifacio, où il passa quelques jours pour se remettre des fatigues de toute espèce qu'il venait d'éprouver. Quant à Napoléon, il habita la ville, pendant les huit mois qui précédèrent l'expédition de Sardaigne, à laquelle il prit part en qualité de commandant en second du bataillon des volontaires du Liamone. [1]

1. Petrus Cirnæus. — Filippini, *Storia della Corsica.* — Cambiaggi, *Idem.* — Limperani, *Idem.* — Pompei, *Idem.* — Renucci, *Storia della Corsica.* — Jacobi, *Histoire de Corse.* — Robiquet, *Recherches sur la Corse.*

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

La Corse est sous tous les rapports un pays d'exception, et cela même la rend plus curieuse à étudier. Isolée des autres provinces de la France par sa position insulaire, elle l'est davantage encore par son histoire, ses mœurs et sa langue. L'habitant du continent, qui visite pour la première fois cette terre où la civilisation n'a encore imprimé son sceau qu'à demi, marche de surprise en surprise. Vers le centre de l'île, ces forêts pleines de mystères et où l'on n'entre qu'avec un frisson de terreur, comme dans les bois consacrés des anciens, ces montagnes à perte de vue, qui n'ont pour tous habitants que le mouflon et le bandit, les énormes blocs granitiques qui bordent le chemin en affectant les saillies les plus audacieuses et le long desquels rampent d'énormes lézards verts qui vous regardent effrontément passer ; toute cette nature âpre, déchirée, sauvage, vous frappe par l'étrangeté de ses aspects, l'allure capricieuse de ses lignes et l'imposante majesté de ses sites. Dans la plaine, la scène change ; mais là encore tout est nouveau et inattendu. Ciel toujours limpide, teintes chaudes des paysages, splendides effets de lumière, végétation tout orientale qui jette à pleines mains sur le sol l'oranger, le cactus et le palmier ; maquis de lauriers-roses et de myrtes sauvages, où la brise de mer vient s'embaumer, où le faisan glousse, qui reconnaîtrait à ce tableau un de nos départements français ? Les villages sont jetés hardiment au sommet des collines ou se cachent dans les replis des vallons derrière des voiles de verdure. Par endroits cependant, le paysage a un aspect sévère, désolé même. De vastes marais maculent cette belle contrée de taches noires et livides. Sur leurs bords, tout est désert et sans vie. Le berger en éloigne ses troupeaux et le villageois attardé, qui passe près de là, après le coucher du soleil, accélère le pas de son cheval ; heureux si la fièvre ne monte pas en croupe derrière lui. Des masures en ruines, qui ressemblent à des caravansérails abandonnés, de vieux édifices qui s'affaisent, rappellent seuls que cette contrée, si lugubre aujourd'hui, a été autrefois vivante et populeuse, et que les étangs qui la possèdent, n'ont pas encore le droit d'invoquer le bénéfice de la prescription.

En Corse, tout s'isole et s'individualise. Séparée de la France et de l'Italie par la mer, la province l'est en quelque sorte d'elle-même par la montagne, dont les vives crêtes, rayonnant en tous sens à partir du centre, le divisent en une infinité de vallons à horizon rétrécis. La variabilité du dialecte qui, vers le midi, s'imprègne de radicaux étrangers à l'italien jusqu'à devenir entièrement inintelligible à l'insulaire du nord, est aussi pour beaucoup dans ce résultat. Le Corse cismontain et l'habitant du pays d'Outre-Mont, qui étaient ennemis autrefois, se contentent de s'ignorer mutuellement aujourd'hui. Pour le villageois des *pièves*, le

citadin des *présides* se ressent toujours de son origine génoise ; pour l'habitant des *présides*, celui des *pièves* continue à être une sorte de demi-sauvage qui ne se civilisera pas de si tôt. Dans l'intérieur de l'île, un village ne se compose que de deux ou trois familles qui s'observent l'une l'autre, comme des avant-postes ennemis, et souvent échangent des actes d'hostilité. Dans la famille même, si l'esprit de solidarité est poussé à un point extrême, celui de sociabilité est nul ou à peu près. Nulle part, en effet, la vie n'est moins extérieure et plus close.

Susceptibilité excessive du point d'honneur, conscience de sa propre valeur, qui dégénère souvent en un orgueil immodéré, voilà le Corse tout entier. A ses yeux la femme est un être subalterne qu'il relègue aux plus pénibles occupations de la vie agricole et domestique. A lui les loisirs, les voyages à la ville qu'il se garde bien de faire à pied, la compagnie de l'hôte ; à elle, les soins du ménage, les travaux des champs, les fardeaux à porter sous un soleil ardent et au milieu de la poussière brûlante des routes. Si dans une famille il n'y a d'homme qu'un enfant, cet enfant en est le roi, le tyran même. Devenu grand, pourquoi travaillerait-il ? S'il est pauvre, ses châtaigniers lui donnent encore de quoi vivre. Riche, n'a-t-il pas pour venir au secours de son oisiveté cette race de Lucquois dégradée et inintelligente, mais infatigable au travail ? Et puis, il a un procès et il faut qu'il plaide. Il plaide donc, mais avec passion, comme il fait toute chose. Au besoin il sera lui-même son propre avocat, et fût-il entièrement illétré, nul ne saura mieux que lui grouper les faits de sa cause et les présenter sous un jour captieux. Est-il condamné justement, il accepte la sentence sans murmure, parce qu'avant tout il aime la justice. Un arrêt inique vient-il à le frapper, il appelle d'un juge à l'autre et du dernier juge à son stylet. Puis, comme il y a une cour d'assises à Bastia, il faut fuir ; il faut aller vivre dans le maquis, la carabine au poing, la *carchera* au flanc, jusqu'à ce qu'un soir une furtive embarcation emporte le pauvre *outlaw* en Sardaigne ou en Italie, ou bien qu'une balle, frappant en pleine poitrine, mette fin à cette vie de transes incessantes. De nos jours la *vendetta* a cessé d'être héréditaire ; sa formule n'est plus celle-ci : *Tu as tué mon père, je te tue.* Les chemises ensanglantées suspendues au plafond, les barbes de *vengeance*, les mères qui ne consentent au mariage de leurs fils qu'après satisfaction donnée aux mânes paternels, n'existent plus que dans les livres des touristes. Quand le Corse d'aujourd'hui aiguise son stylet, c'est qu'il a une injure personnelle à venger.

Tels sont les traits généraux les plus saillants du caractère corse. Si nous étudions maintenant la physionomie des différentes populations de l'île, nous serons frappés de la diversité qui y règne. Dans les villes, les mœurs ont perdu en simplicité ce qu'elles ont gagné en politesse. Plus françaises à Ajaccio, plus italiennes à Bastia, elles ont conservé à Corte leur originalité primitive. Dans la montagne, tout est stationnaire. Le *pelone*, sorte de burnous en poil de chèvre, est aujourd'hui, comme au temps de Polybe, la tente imperméable à l'humidité, sous laquelle le montagnard brave l'intempérie des saisons. La langue n'a pas varié non plus depuis des siècles, et l'on retrouve dans les patois de l'intérieur du pays bon nombre d'expressions de Dante, qu'on chercherait en vain dans le dictionnaire de la Crusca. A l'opposé de l'habitant des villes qui rappelle, par l'ensemble de ses traits, le type ligure ou ibère, le montagnard a la bouche grande, les

lèvres épaisses, les cheveux châtains, le teint clair, quoique bronzé par le soleil. Dans le Niolo, les habitants sont tous bergers et leur vie n'est qu'une perpétuelle migration de la plaine à la montagne et de la montagne à la plaine. Les pâturages du littoral et ceux de la haute vallée du Golo, sont leurs Pouilles et leurs Abruzzes. Au cap Corse, au contraire, la population adhère fortement au sol. Patiente et laborieuse, elle lutte avec courage contre un terrain semé de rochers et d'une forte inclinaison. Elle étage et superpose presque ses vignes et ses vergers d'arbres à cédrat. A Cargèse, on est en Morée ; rite, langage, coutumes y sont demeurés maïnotes. Aux environs même du territoire de la colonie, tout concourt à compléter l'illusion. On y retrouve jusqu'à la superstition du *Cacodaimon*, ou mauvais œil. Le *Bucerato* rappelle le *Moiriologhi* hellène ; le bandit fait souvenir du klephte, et à la vue des femmes corses l'imagination se reporte sans trop d'effort vers les *Kopélas* du Taygète, et aussi vers les femmes de Souli.

Nous venons de parler de *Bucerato ;* on donne ce nom à une sorte d'oraison funèbre en vers prononcée sur le corps du défunt par une femme qui fait profession de prononcer le panégyrique des morts, et en tire d'assez bons profits. Quand un homme meurt, son cadavre est exposé sur une table, couvert de ses meilleurs habits ou en costume de pénitent ; ses parents et ses amis, rangés à l'entour, attendent, en se racontant à voix basse ses derniers moments, l'arrivée de la *Buceratrice.* Une porte s'ouvre : la *Buceratrice,* les vêtements déchirés, les cheveux en désordre, se précipite vers le cadavre, et, après un instant de silence, commence d'une voix tantôt pleine et assurée, tantôt entrecoupée par les sanglots, sa lugubre improvisation. Elle célèbre dans des strophes rauques, sauvages, dénuées d'art, mais quelquefois d'un effet puissant, les qualités du mort, et retrace à grands coups d'épithètes naïves et homériques son courage, son adresse et jusqu'à son agilité lorsqu'il fallait fuir [1]. A la fin de chaque strophe, les femmes de l'assemblée poussent de profonds gémissements, s'arrachent les cheveux, et se frappent la poitrine à la manière des pleureuses de l'antiquité. Quelquefois, comme dans la tragédie grecque, la Buceratrice s'adresse au chœur, et dans ce cas un court dialogue s'établit entre elle et le coryphée. La cérémonie des funérailles terminée, la famille du mort donne à ses amis un repas appelée *veglia,* qui se prolonge fort avant dans la nuit : rarement la douleur et la tempérance sont du nombre des convives. Indépendamment de cette littérature funéraire des *Bucerati*, la Corse en possède une autre plus riante et plus gracieuse, celle des *sérénades.* On appelle ainsi une élégie sentimentale que le jeune Corse vient chanter le soir sous les fenêtres de sa fiancée, sur un air invariable et monotone, avec accompagnement de mandoline et de coups de pistolet à la fin de chaque strophe.

Le Corse, assez peu superstitieux aujourd'hui, croyait, il n'y a pas longtemps encore, aux Stryges, sortes de fées aux yeux gris-ternes, qui sucent le sang des nouveaux nés et traversent en esquif la mer d'un seul coup de rame. Pour tuer une Stryge, il ne fallait donner qu'un coup de poignard ; un second l'aurait guérie. C'était dans les sombres forêts de Vizzavona, d'Aitona et de Libbio, qu'elles tenaient leurs nocturnes consistoires. Malheur à tout homme qui venait les y trou-

[1] La mio scorto pe fuggi
La mio bravo pè parane.
(Extrait d'un *Bucerato*.)

bler ! Le soir il entendait le chant lugubre du *mauvais oiseau* et les aboiements lointains d'une meute de chiens sauvages ; pendant son sommeil, ses parents défunts célébraient pour lui, en costumes de pénitents, la messe des morts, et deux ou trois jours après, le deuil était dans sa famille. Autrefois, le Corse qui allait en voyage s'attachait au-dessus du genou gauche la pierre ferrugineuse appelée *quadrata*, qui avait la propriété d'empêcher la fatigue. Filippini parle aussi de certains bergers niolins qui lisaient l'avenir à travers l'os de l'épaule gauche d'un chevreau ; mais ce genre de divination est depuis longtemps tombé en discrédit.

De toutes les provinces françaises, la Corse est celle peut-être qui offre le moins d'objets d'études à l'archéologie. A Appriciani, une statue informe qu'on croit ibère ou libyenne, à Aléria, quelques entassements supposés pélasgiques, à Taravo, Cauria, etc., des dolmens appelés par les indigènes *Stazzone del diavolo* (forges du diable), aux environs de Sartène, des menhirs connus dans le pays sous le noms de *Stantare*, voilà à quoi se réduit la liste des monuments de l'île, antérieurs à la conquête romaine. Rome n'y a laissé d'autres souvenirs d'elle-même que des médailles, des pierres gravées, des tessons de poterie et deux ou trois inscriptions. L'inventaire des monuments de l'époque féodale n'est pas non plus fort long à dresser. Nommons les ruines d'une authenticité assez douteuse des châteaux de Cinarca, Leca, Istria, Rocca, San-Colombano, et nous n'aurons aucune omission grave à nous reprocher. Les églises sont les seuls monuments de cette période qui nous soient parvenus dans un état satisfaisant de conservation. Malheureusement elles n'ont guère d'autre mérite que d'être presque intactes. A l'exception de celles de Bonifacio, qui sont d'un gothique bâtard, toutes appartiennent aux architectures bysantine et pisane. Au nombre des principales, nous mentionnerons les cathédrales de Mariana, Nebbio, Sagone, Sainte-Catherine de Sisco, Saint-Michel de Murato et Saint-Jean de Paomia.

Les géologues ont constaté en Corse l'existence du granit, entrecoupé de roches eurytiques et de porphyres, du schiste talqueux, des calcaires et des grès. On trouve aux environs de Corte un beau marbre statuaire, à Bastia et à Brando, divers asbestes, du talc hexagonal et du talc fibreux ; dans la vallée Dello Stagno, des agates et des jaspes ; à Poggiole et à Sagone, du porphyre brun ; à Orezza, de nombreux feldspath (vert de Corse), etc. La métallurgie est loin de présenter les mêmes richesses. On a bien découvert quelques gîsements d'antimoine sulfuré, de manganèse oxidé noir compacte, de fer oligiste, de fer arsenical, etc. ; mais les filons en sont pauvres et d'une allure peu régulière. La Corse est réduite, pour utiliser les produits de ses forêts, à traiter le minerai de l'île d'Elbe. Encore son industrie minérale n'a-t-elle pris quelque développement que depuis l'établissement des hauts-fourneaux de Bastia, en 1845. Quant aux eaux minérales du département, leurs propriétés sont constatées et nombreuses. Quelques-unes commencent à être connues hors de l'île : les plus fréquentées sont celles de Puzzichello, Guagno, Pietra-Pola et Orezza.

La flore de la Corse est fort intéressante et des plus variées. Elle comprend un grand nombre de plantes rares dans le reste de la France et dont beaucoup d'espèces sont particulières à l'île. Le jardin botanique d'Ajaccio possède une riche collection de végétaux exotiques, qui s'y sont parfaitement acclimatés. Malheureusement il en est en Corse de la culture comme de l'industrie ; l'une et l'autre

ne font qu'y naître. Les neuf dixièmes de la superficie de l'île sont encore en friche. La garance, le chanvre, le coton, la patate, le tabac, le mûrier, etc. qui y réussissent à merveille, n'y sont cultivés que sur une faible échelle et depuis peu d'années. Il en est de même des prairies artificielles à irrigations, qui sont susceptibles d'y donner régulièrement huit coupes de luzerne par an. L'olivier, qui produit année moyenne en Balagne des huiles pour une somme de trois millions, n'est l'objet d'une culture sérieuse que dans les deux arrondissements de Calvi et de Bastia. Le maïs est aussi fort négligé dans l'île, et cependant il y égale en vigueur et en fécondité les belles plantations du Béarn et de la Bigorre. La Corse possède plus de cinquante forêts royales, les plus belles peut-être de l'Europe. Le pin laryx, qui y domine, est d'un grain très-fin, presque sans nœud, et très-propre à la mâture. Il n'est pas rare d'en trouver qui ont jusqu'à cent cinquante pieds de hauteur. L'île expédie au continent ses huiles, ses vins, ses fruits, tels qu'oranges, citrons, raisins dits de Corinthe, etc. Ses produits chargent annuellement de six à sept cents bâtiments jaugeant ensemble environ quinze mille tonneaux.

En général, les quadrupèdes sont fort petits dans l'île : cela est surtout sensible pour quelques espèces, telles que le cheval, le bœuf et le cerf. Au XVI[e] siècle, on n'y trouvait déjà plus de loups; on ignore s'il y en a jamais eu. Les renards les remplacent : ces animaux carnasssiers sont très-nombreux dans le département; leur force et leur taille sont au-dessus de l'espèce. Le mouflon, que les naturalistes regardent comme la souche des diverses variétés de nos moutons domestiques, habite les montagnes du centre de l'île. Il va par troupes de quatre, six, douze et quelquefois de vingt-cinq. Il est particulier à la Corse par rapport au reste du royaume. Parmi les insectes, deux espèces surtout méritent d'être signalées; l'une est l'araignée appelée *malmignatta*, et l'autre la fourmi connue dans le pays sous le nom d'*innafantato;* toutes deux sont fort venimeuses. Les scorpions sont aussi très-communs dans l'île, mais ils passent pour n'être pas dangereux. Enfin, on a compté dans le département jusqu'à deux cent quarante-six espèces d'oiseaux, dont deux seulement, appartenant l'une au genre *mouette*, l'autre au genre *cormoran*, paraissent nouvelles. Le faisan y est en assez grand nombre; le merle blanc s'y trouve encore, mais chaque jour il devient plus rare. Parmi les oiseaux de proie, l'aigle royal, le balbuzard, l'autour et le faucon y sont sédentaires; le vautour, le duc et le chat-huant ne s'y voient que de passage. [1]

1. *Esquisse sur la Corse*, par Benson. — Boswell, *État de la Corse.* — De Beaumont, ***Recherches sur la Corse.*** — Robiquet, ***Idem.*** — Prosperi, ***Lettres sur la Corse*** — Pietri, ***Statistique du Golo.*** — Merimee, ***Mémoire archéologique sur la Corse.*** — Barruel, ***Minéralogie.*** — ***Comptes-rendus des travaux des ingénieurs des mines.*** — Gueymard, ***Mémoire sur la géologie de la Corse.*** — Moll, ***Mémoire agronomique sur la Corse.*** — Blanqui, ***Rapport à l'institut sur l'état économique et moral de la Corse.***

Quoique ces esquisses historiques soient l'œuvre d'un écrivain étranger à la Corse, par sa naissance, on y reconnait un esprit familiarisé depuis longtemps avec l'histoire de cette île et qui a fait une étude approfondie des mœurs de ses habitants. M. Charles Toubin, à qui nous devons ce travail, en a effectivement recueilli les materiaux dans le pays même, où il a professé l'histoire avec distinction, pendant plusieurs années, au collège de Bastia.



NORMANDIE.

PAYS DE CAUX. — PAYS DE BRAY. — ROUMOIS. — VEXIN NORMAND.
EVRECIN —LIEUVIN. — BESSIN. — HIÉMOIS. — PAYS D'HOULME.—PAYS D'OUCHE.
PAYS D'AUGE. — BOCAGE. — COTENTIN. — AVRANCHIN.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

La Normandie a plusieurs fois changé de limites; cependant les contours de cette province sont presque partout dessinés par la géographie physique. Au nord, la Bresle la sépare de la Picardie; au nord-est et à l'est, l'Epte, l'Eure et l'Avre coulent entre cette province, l'Ile de France et le pays Chartrain; au sud et au sud-ouest, du côté du Maine et de la Bretagne, la Normandie a pour frontières la Sarthe et le Couesnon. A l'ouest, le littoral de la Manche et de l'Océan Atlantique, depuis l'embouchure de la Bresle jusqu'à celle du Couesnon, forme une limite naturelle. Les côtes de la Normandie sont pittoresquement accidentées; des falaises coupées à pic ceignent cette province comme un mur gigantesque; la mer en les rongeant y a taillé des arches, des aiguilles, des promontoires. Ce littoral n'embrasse pas moins de cinquante myriamètres. Partout la main de l'homme y a creusé des ports et a profité, pour abriter les vaisseaux, des anses et des baies préparées par la nature. L'Océan qui a apporté les Normands semble les inviter aux expéditions maritimes; la vocation de la province est marquée dans ce vaste développement des côtes depuis le Tréport jusqu'à Pontorson.

Le territoire compris dans les limites que nous venons de retracer n'a que des hauteurs d'une élévation médiocre; elles appartiennent à deux systèmes de montagnes. Au nord-est, une ramification de la chaîne des Ardennes traverse le pays de Bray et le pays de Caux, forme la ligne de partage des petites rivières qui se jettent à la Seine et à la mer, se prolonge jusqu'aux côtes de l'Océan et dépasse à peine dans sa plus grande hauteur deux cent cinquante mètres. Au sud-est, sur la limite de la Normandie et du Maine, s'étend une chaîne de montagnes qui se rattachent au plateau d'Orléans, traversent une partie du département de l'Orne, pénètrent dans le Calvados jusqu'à Vire et parcourent le département de la Manche. Quelques-unes de ces hauteurs atteignent quatre cents mètres, et leur constitution géologique diffère complétement de celle des collines de la haute Normandie. Là se trouvent les couches calcaires qui appartiennent aux forma-

tions les plus anciennes. Aux environs d'Alençon, de Domfront, de Vire, dans la forêt de Saint-Sever, à Avranches, Mortain, Coutances, Saint-Lô, Cherbourg, sur la côte du Cotentin, le granit domine et remplace la craie.

La Normandie est partagée en haute et basse par la Dive; la haute Normandie comprend le pays de Bray, au nord-est; le pays de Caux, de la rive droite de la Seine à la mer; le Roumois, de la rive gauche de la Seine à la Risle; l'Évrecin ou campagne d'Évreux, divisé en plaine du Neubourg et plaine de Saint-André, au sud du Roumois, également entre la Risle et la Seine; le Vexin normand, entre l'Epte, la rivière de Cailly, la Seine et le pays de Bray; le pays d'Ouche, entre la Risle et la Charentone; le Lieuvin, entre la Risle et la Touque; le pays d'Auge, entre la Touque et la Dive; l'Hiémois, entre la Touque, la Vie, affluent de la Dive, et le cours supérieur de l'Orne; la campagne de Caen, entre la Dive et l'Orne; le Bessin, entre l'Orne et la Vire; le Cotentin et l'Avranchin, entre la Vire et la mer, le premier au nord de la presqu'île de la Manche, et le second au sud; le Bocage, entre la Vire à l'est, et l'Orne à l'ouest; le pays d'Houlme, sur la frontière de la Normandie et du Maine; les Marches sur la même frontière, entre Séez et Alençon.

La Normandie est baignée par un grand nombre de rivières, et par un fleuve, la Seine. Depuis Vernon jusqu'à son embouchure dans la Manche, la Seine traverse des plaines fertiles, et, avec des sinuosités gracieuses, descend à la mer. Elle reçoit, sur sa rive droite, l'Epte, qui a sa source près de Forges-les-Eaux et qui arrose Gournay, Gisors et Saint-Clair-sur-Epte célèbre par le traité de Rollon et de Charles-le-Simple. Non loin du Pont-de-l'Arche, l'Eure et l'Andelle viennent se jeter dans la Seine, la première sur la rive gauche, la seconde sur la rive droite. L'Eure descend de la prolongation du plateau d'Orléans, passe près d'Ivry, baigne Paci et Louviers, reçoit l'Avre et l'Iton, alimente un grand nombre d'usines et apporte à la Seine le riche tribut de ses eaux, au lieu appelé le Manoir. Presque en face de l'embouchure de l'Eure est celle de l'Andelle; cette petite rivière, qui a sa source près de Forges-les-Eaux, arrose une des plus belles vallées de la Normandie. Son bassin s'élargit à Vacœuil, et déjà elle peut porter à la Seine les bois de la forêt de Lyons. L'Andelle, avant de se jeter à la Seine, passe au pied de la *Côte des deux amants*, immortalisée par des traditions poétiques; là, si l'on en croit la légende, un amant, pour obéir aux ordres d'un châtelain barbare, gravit les pentes escarpées en portant sa maîtresse, et tomba mort en touchant au sommet de la montagne. Le village de Pîtres, au pied de la Côte des deux amants, a eu une illustration dont il ne garde aucune trace; c'est l'ancienne *villa de Pistes* où les rois carlovingiens avaient un palais et où Charles-le-Chauve tint deux assemblées pour régler les affaires civiles et ecclésiastiques de son empire.

Grossie des eaux de l'Andelle et de l'Eure, la Seine baigne le Pont-de-l'Arche où se fait déjà sentir le flux de la mer. Son lit s'agrandit et se parsème d'une multitude d'îles dont l'aspect est plein de grâce et de fraîcheur. Le fleuve, après avoir longé Elbeuf, les roches d'Orival et de Saint-Andrien, arrive à Rouen, où il reçoit l'Aubette et Robec; ces deux rivières qui ont leurs sources dans des vallées voisines de Rouen, à Saint-Aubin et à Fontaine-sous-Preaux, alimentent de nombreuses usines, arrosent les riantes vallées de Saint-Martin-du-Vivier et de

Darnetal, et traversent la partie orientale de Rouen avant de se jeter à la Seine. A peu de distance de Rouen, le fleuve reçoit, sur sa rive droite, la Cailly ou rivière de Clères. La Cailly a sa source dans le plateau de Caux; elle arrose les vallées de Monville, de Malaunay, du Houlme, de Maromme et de Deville, et donne l'impulsion aux nombreuses machines à vapeur de ces industrieuses contrées. La Seine, depuis Rouen jusqu'à Quillebeuf, coule entre des collines dont les frais ombrages se reflètent dans ses eaux. Fertiles pâturages, bois verdoyants, châteaux modernes et ruines féodales, les souvenirs du passé et la richesse du présent, l'aspect pittoresque de la nature et les travaux de l'homme, tout se réunit pour embellir les bords du fleuve. A Duclair, la rivière de Sainte-Austreberte se jette sur la rive droite de la Seine; elle arrose, comme la Cailly, de riches vallées; sa source est consacrée par la vénération populaire et ornée d'une croix gothique précieusement sculptée. Le ruisseau de l'Esne vient la grossir; il a donné son nom à la famille d'Esneval, dont on voit encore aujourd'hui le manoir féodal élevé au xve siècle par Robert de Dreux et entouré d'arbres séculaires. Les manufactures de Pavilly et de Barentin, alimentées par la rivière de Sainte-Austreberte, rivalisent avec celles de Malaunay et de Monville.

Après un long circuit, la Seine arrive à Jumiéges, dont les tours romanes dominent la presqu'île. Près de Caudebec, le fleuve reçoit le Rençon qui baignait la célèbre abbaye de Saint-Wandrille, et à Caudebec même les ruisseaux d'Ambion et de Sainte-Gertrude renommés par leurs tanneries. Là commencent les sables mouvants que la mer pousse et agite sans cesse entre Caudebec et Quillebeuf; là aussi se manifeste dans toute sa majesté le phénomène de la *barre*, lorsque le choc de la mer et du fleuve élève une masse d'eau qui atteint plusieurs mètres dans les grandes marées. A Quillebeuf, la Seine devient un golfe dont la vue peut à peine embrasser les contours. A gauche, la Risle se jette dans le fleuve; à droite, la rivière de Lillebonne et la Lézarde. La Risle passe à Rugles, à Beaumont, à Brionne, à Pont-Audemer, enrichit une charmante vallée, qui lui doit ses usines, reçoit la Charentone, rivière de Bernai, le Bec, qui a donné son nom à une illustre abbaye, et va se jeter à la Seine non loin de Quillebeuf. La rivière de Lillebonne a peu d'étendue, mais elle arrose une des plus riches vallées du département de la Seine-Inférieure; elle touche d'un côté à Bolbec, célèbre par ses manufactures de toiles peintes, et de l'autre à Lillebonne, qui a des souvenirs de tous les âges, un cirque romain, le château où Guillaume résolut, à ce qu'on suppose, la conquête de l'Angleterre, et partout des monuments de l'industrie moderne. La Lézarde, qui a son embouchure près d'Harfleur, tire son nom de ses eaux qui serpentent dans de riantes prairies et étincellent au soleil comme les écailles d'un reptile. Jadis, elle alimentait de nombreuses tanneries; mais l'industrie d'Harfleur, comme celle de Caudebec, a été dévorée par le Hâvre et Bolbec. En résumé, la Seine est la grande artère de la Normandie; c'est, pour rappeler le mot de Napoléon, une route dont le Hâvre, Rouen et Paris sont les stations. Au point de vue pittoresque, la Seine ne le cède à aucun autre fleuve. « Il faut la voir, dit M. Michelet, entre Pont-de-l'Arche et Rouen, comme elle s'égare dans ses îles innombrables, encadrees au soleil couchant dans des flots d'or, tandis que, tout du long, les pommiers mirent leurs fruits jaunes et rouges sous des masses blanchâtres : je ne puis comparer à ce spectacle que celui

du lac de Genève. Le lac a de plus, il est vrai, les vignes de Vaud, Meillerie et les Alpes. Mais le lac ne marche point : c'est l'immobilité ou du moins l'agitation sans progrès visible. La Seine marche, et porte la pensée de la France, de Paris, vers la Normandie, vers l'Océan, l'Angleterre, la lointaine Amérique. » Comme le Rhin, comme la Loire, la Seine se couronne de châteaux, de ruines et de verdure. Ici, le Château-Gaillard avec les souvenirs de Richard-Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste; plus loin, le château de Robert-le-Diable, où la tradition populaire entasse des souvenirs et des merveilles; enfin, à l'embouchure du fleuve, les hautes tours du manoir des Tancarville, chambellans héréditaires de Normandie.

Les autres cours d'eau de cette province n'ont ni la majesté, ni l'importance de la Seine; la plupart sont de petites rivières qui vont directement à la mer. Telles sont la Bresle qui a sa source près d'Aumale, arrose cette ville, Blangy, Eu, et se jette dans la Manche au Tréport; la Béthune qui descend du plateau de Gaillefontaine, traverse Neuchâtel, Bures et Meulers, se grossit de l'Eaulne et de la Varenne, ou rivière de Saint-Saens; prend le nom d'Arques, et a son embouchure dans les bassins de Dieppe; la Scie, qui passe à Auffay, à Longueville, près du manoir ruiné des Giffard de Buckingham, et se jette à la mer, au village de Pourville. La Saane, le Dun, la Dourdan, la rivière de Fécamp, ont toutes la même direction. Au sud de l'embouchure de la Seine, les rivières ont généralement un cours plus étendu, et prennent presque toutes leur source dans les montagnes du Maine. La Touque a son origine au pied de la forêt de Saint-Évroult, s'appelle d'abord le Lezon, traverse la fertile vallée d'Auge, reçoit l'Orbiquet à Lisieux, la Calonne à Pont-l'Évêque, arrose la petite ville de Touques qui eut jadis de l'importance, et se jette dans la Manche, près de Trouville, où l'affluence des baigneurs a créé une ville élégante au milieu des cabanes des pêcheurs. La Dive prend sa source presque au même point que la Touque; elle arrose aussi de riches vallées, et après avoir reçu la Vie, le Laison et la Muance, elle se jette au petit port de Dive, d'où partit la flotte de Guillaume-le-Bâtard pour la conquête de l'Angleterre. L'Orne vient de la prolongation du plateau d'Orléans, reçoit plusieurs affluents, entre autres, le Noireau, le Laize, et enfin l'Odon à Caen, traverse cette ville, et a son embouchure près d'Estreham; des travaux considérables ont canalisé une partie de l'Orne; les bateaux à vapeur et les navires de commerce peuvent la remonter jusqu'à Caen. La petite rivière de Seulle se jette à Courseulles. La Vire prend sa source près de Tinchebray, dans la chaîne de montagnes qui sépare la Normandie du Maine, arrose Vire et le vallon où se voit encore le moulin d'Olivier Basselin, l'inventeur des *Vau-de-Vire*, passe à Saint-Lô et à Isigny, renommé pour ses beurres et ses cidres, et a son embouchure à l'endroit nommé les Veys d'Isigny. Ce sont deux gués dangereux qu'on appelle le *Grand-Vey* et le *Petit-Vey*. Le Merderet qui arrose Valognes se réunit à la Sève et au Lozon, et se jette dans les veys près de Carentan; la Divette a son embouchure à Cherbourg. Sur la côte occidentale de la Manche, on trouve la Sienne et la Soulle, qui se réunissent non loin de Coutances; la See qui arrose Avranches, la Selune qui reçoit le Beuvron, et enfin le Couesnon qui passe à Saint-James de Beuvron, à Pontorson, et sépare la Normandie de la Bretagne.

Aussi loin que l'on peut remonter dans le passé de la Normandie, on voit le ter-

ritoire de cette province occupé par des tribus celtiques. Du côté de la Bretagne habitaient les *Abrincates*, qui avaient pour ville principale *Ingena* (plus tard Avranches); dans la presqu'île de la Manche, les *Unelli*, capitale *Crociatonum*, qu'a remplacé Carentan; au sud-ouest, les *Baiocasses* (habitants de Bayeux); les *Lexovii* et *Aulerci-Eburovices* (peuples de Lisieux et d'Évreux); en traversant la Seine, on arrivait dans le pays des *Caletes* (Cauchois) et des *Velocasses* (habitants du Vexin). Quelques monuments druidiques épars sur le sol de l'ancienne Neustrie sont les seuls vestiges de l'époque gauloise. Il y avait eu cependant dans cette contrée des familles druidiques, et même au IVe siècle de l'ère chrétienne, le poëte Ausone s'adressant à un rhéteur de Bayeux, le félicite d'être né d'une famille de druides (*tu Baiocassis stirpe Druidarum satus*). L'histoire de ces tribus gauloises ne prend quelque importance qu'à l'époque de l'invasion de César. Soumises après une lutte qui ne fut pas sans gloire, elles reçurent de Rome, en échange de la liberté, une langue et une littérature perfectionnées, une administration vigoureuse, une loi unique et sagement organisée, des amphithéâtres dont on trouve encore des ruines à Lillebonne (*Juliobona*, capitale des Calètes), des voies qui sillonnaient toute la contrée; l'une longeait l'Océan depuis Boulogne jusqu'à l'embouchure de la Seine; une autre traversait le pays des Velocasses et des Calètes, et aboutissait à *Coracotinum* (près d'Harfleur). Les Éburovices, les Lexoves, les Baiocasses, les Unelles et les Abricantes avaient aussi leurs voies romaines qui se dirigeaient vers l'Océan.

Les Romains comprirent d'abord la contrée dont nous parlons dans la Lyonnaise. Lorsque cette vaste province fut divisée en deux et plus tard en quatre parties, la Seconde Lyonnaise eut pour métropole Rouen et pour villes secondaires Bayeux, Coutances, Avranches, Séez, Lisieux et Évreux. Les Romains avaient placé des légions sur toute la côte de l'Océan, à Avranches, à Coutances, à Bayeux, à Rouen. Le christianisme calqua ses divisions hiérarchiques sur les circonscriptions administratives de l'empire romain. La tradition nous montre cette religion prêchée, dans la Seconde Lyonnaise, par saint Nicaise et saint Mellon. Ce qui est certain, c'est qu'au IVe siècle elle dominait dans cette province. L'archevêque métropolitain résidait à Rouen, et les évêques suffragants étaient établis à Bayeux, Coutances, Avranches, Évreux, Lisieux et Seez. Dans le partage de la Gaule entre les fils de Chlodwig, la Seconde Lyonnaise échut à Clotaire Ier et fit partie du royaume occidental ou Neustrie. Peu de faits signalent pendant cette période l'histoire de cette province. Toutefois nous devons remarquer l'établissement d'une colonie de Saxons près de Bayeux; au VIe siècle, on désignait encore les habitants de cette contrée sous le nom de *Saxons de Bayeux*. Les chefs franks avaient une de leurs métairies dans la forêt d'*Arelaunum* (forêt de Brotonne). Elle fut plus d'une fois le théâtre de ces longues chasses qui rappelaient aux Franks les mœurs de la Germanie. Elle fut aussi témoin de leurs luttes fratricides, lorsque Childebert et Théodebert s'armant contre Clotaire Ier vinrent le poursuivre dans sa métairie d'Arelaunum (538). Mais, si l'on en croit Grégoire de Tours, les prières de Clotilde excitèrent une violente tempête, qui effraya les rois franks et leur fit déposer les armes. Depuis cette époque, les chefs mérovingiens ne parurent dans la Neustrie que pour l'ensanglanter par leurs guerres ou leurs crimes. En 575, Sigebert, poursuivant son frère Chilpéric,

soumit toutes les villes entre Paris et Rouen. L'année suivante, commença à Rouen ce long drame, dont Brunehilde, le jeune Mérowig, fils de Chilpéric et d'Andovère, furent les principaux personnages et qui finit par l'assassinat de Prétextat, archevêque de Rouen (585). Au VIIe siècle, sous l'épiscopat d'Audoenus ou saint Ouen (640-683), qui avait été d'abord référendaire ou chancelier des rois franks, la Normandie se couvrit de monastères.

Des religieux de l'ordre de saint Benoît défrichèrent les forêts et ouvrirent à la science des asiles où se conservèrent les manuscrits les plus précieux. Saint Wandrille ou Wandregésile fonda, non loin des bords de la Seine, en 645, la célèbre abbaye de *Fontenelle*, qui compta bientôt plus de trois cents moines. « Là, « dit un chroniqueur, accouraient de tous côtés les fils des seigneurs. » C'était tout à la fois un asile pour la science et une colonie agricole. Vers le même temps, saint Philibert fondait l'abbaye de Jumiéges, dans une presqu'île de la Seine, et peu de temps après ce couvent comptait près de neuf cents moines et rivalisait en science et en richesse avec Saint-Wandrille. Les abbayes de Fécamp, de la Croix-Saint-Leufroy, de Sainte-Austreberte, près de Pavilly, datent du même temps. Au commencement du VIIIe siècle, le *Mont-Saint-Michel-en-Péril-de-Mer*, célèbre jadis par son sanctuaire druidique, vit s'élever un monastère célèbre. En un mot, la Neustrie méritait déjà le nom de nouvelle Thébaïde. Mais l'invasion du second ban des Franks changea l'aspect de la Gaule. Les biens de l'Église passèrent dans les mains des guerriers de Charles Martel. Pepin-le-Bref et Charlemagne les rendirent au clergé. L'empereur frank confia au duc Anségise le gouvernement du littoral de la Manche et le chargea de repousser les pirates qui commençaient à paraître sur les côtes occidentales. Mais après la mort de Charlemagne, la Neustrie fut en proie aux barbares. Les évêques, principaux dépositaires de l'autorité, se réunirent vainement, en 862, au palais carlovingien de Pistes, près du confluent de l'Andelle et de la Seine; vainement Charles-le-Chauve éleva la forteresse de Hasdans qu'on appela plus tard Pont-de-l'Arche (*pons arcis*). Rien ne put arrêter les terribles pirates qui désolaient la côte occidentale de la Gaule et qui allaient devenir un des principaux éléments de la nation normande.

La Scandinavie, patrie de ces pirates, avait des mœurs et une religion guerrières. Le dieu des Scandinaves, ou Odin Wodan, n'admettait dans son Walhalla ou paradis que les braves qui tombaient sur le champ de bataille. Les Walkyries, messagères d'Odin, allaient recueillir les âmes des guerriers et les transportaient au séjour du bonheur. Là, des combats sans cesse renouvelés étaient la suprême félicité; le soir, toutes les blessures étaient guéries, et les guerriers buvaient l'hydromel autour d'un vaste foyer, pendant que les poëtes ou scaldes chantaient leurs exploits. La mer surtout était leur élément, et ils cheminaient gaiement, comme disent leurs vieilles chansons, à travers la *route des cygnes*. « Souvent, pour emprunter les paroles d'Augustin Thierry, les orages furieux des mers du nord dispersaient et brisaient leurs frêles navires; tous ne rejoignaient point le vaisseau du chef, au signal du ralliement; mais ceux qui survivaient au naufrage n'en avaient ni moins de confiance ni plus de souci; ils se riaient des vents et de l'Océan, qui n'avaient pu leur nuire : « La force de la tempête, chantaient-ils, aide le bras de nos rameurs; l'ouragan est à notre service; il nous jette où nous

voulons aller. » La première apparition de ces pirates au milieu d'une population dégénérée causa une profonde terreur.

Ce fut surtout la Seine qui fut le théâtre de leurs pillages. Dès 841, Olger ou Ogier-le-Danois brûlait Saint-Wandrille et Jumiéges, pillait Rouen et effrayait Paris; puis vinrent Biœrn-Côte-de-Fer et Raghenar-Lodbrog. Deux fois les Normands remontèrent la Seine jusqu'à Paris (845 et 846). En 861, ils choisirent pour leur repaire une île que les historiens du temps appellent *Oscellus*, et que l'on place entre Oissel et Pont-de-l'Arche. C'était là qu'ils entassaient les dépouilles du pays. Bientôt les pirates se firent cavaliers et portèrent au loin les ravages qui, d'abord, n'avaient désolé que les rives du fleuve. Ils s'acharnaient surtout contre les églises et les monastères. Après les avoir pillés et brûlés, « nous leur avons chanté la messe des lances, disaient-ils par dérision; elle a « commencé de grand matin, et elle a duré tout le jour. » Pendant plus de soixante-dix ans, la Neustrie fut en proie à ces effroyables calamités; le christianisme en était presque banni, et le paganisme élevait partout des autels à Thor et à Odin. Mais enfin le salut vint de la cause même du mal; un chef scandinave appelé dans sa patrie Ganga-Rolf ou Rolf-le-Grand-Marcheur, fut banni par suite d'une querelle et d'un meurtre; il se fit *roi de la mer*, ravagea, de 876 à 912, les côtes de France et d'Angleterre, fit de Rouen sa capitale, soumit la plus grande partie de la seconde Lyonnaise, et poussa ses dévastations jusqu'en Bourgogne. En 907, il menaça Paris; les barons du duché de France se réunirent pour défendre la capitale; l'un d'eux était l'ancien pirate Hasting, devenu comte de Chartres. Il se chargea de parlementer avec les Normands. « Qui êtes-vous? leur « demanda Hasting. — Nous sommes Danois, répondirent-ils; nous venons de « Danemark pour subjuguer la terre des Franks. — Quel titre porte votre chef? « — Aucun; *nous sommes tous égaux*. » En effet, le *roi de la mer* n'était roi que dans le combat et au milieu de l'Océan. « A l'heure du festin, dit encore M. Augustin Thierry, toute la troupe s'asseyait en cercle, et la corne remplie de bière passait de main en main au hasard, et sans qu'il y eût ni premier ni dernier. *Le roi de la mer* ou *le roi du combat* était partout suivi avec fidélité et toujours obéi avec zèle, parce que toujours il était renommé comme le plus brave d'entre les braves, comme celui qui n'avait jamais dormi sous un toit de planches, qui n'avait jamais vidé la coupe près d'un foyer abrité. »

Ce fut Rolf ou Rollon qui changea les habitudes des chefs scandinaves. Au lieu de cette royauté nomade, il voulut un pouvoir régulièrement constitué, et il traita avec le roi Charles-le-Simple pour obtenir à titre de fief une partie de l'ancienne Neustrie. L'entrevue eut lieu à Saint-Clair-sur-Epte, en 912, et là fut conclu le traité qui cédait à Rollon et à ses successeurs tout le pays entre l'Andelle et la mer. D'après la tradition, Rollon épousa Gisèle, fille de Charles-le-Simple, et mit ses mains dans celles du roi, comme signe de son hommage et de sa fidélité; mais, lorsqu'il fallut, suivant l'usage, fléchir le genou devant Charles et lui baiser le pied, il s'y refusa et en chargea un de ses compagnons. Le Scandinave saisit brusquement le pied du roi, et, le levant à la hauteur de sa bouche, renversa Charles-le-Simple, au milieu des éclats de rire des Normands. Ce qui est plus certain que ces légendes populaires, c'est que Rollon renonça à la religion d'Odin et reçut le baptême des mains de Francon, archevêque de Rouen.

Pendant sept jours, il garda la robe blanche des néophytes, et chaque jour combla de présents les églises de ses domaines.

Le duché de Normandie, qui date du traité de 912, a duré jusqu'en 1204, et dès l'origine il s'est placé au premier rang parmi les principautés féodales de la France. Plusieurs causes y ont contribué ; d'abord l'invasion des Scandinaves qui apportèrent à une population dégénérée leur sang plus jeune, leur génie aventureux, leur ardeur de conquêtes, leur soif de *gaigner*, comme disent nos vieux poëtes. Quoique la population du duché de Normandie n'ait pas été en majorité scandinave, et que bientôt même les hommes du Nord mêlés aux anciens Neustriens aient perdu leur langue, leurs mœurs, leur type de physionomie, il est cependant résulté de ce mélange une puissante modification de la race primitive. Dans quelques contrées et surtout à Bayeux et aux environs, la langue et le type scandinaves se conservèrent longtemps. Aujourd'hui même on en trouve des traces. Mais c'est surtout dans l'audace du génie, l'âpreté au gain, l'élan vers les conquêtes lointaines et les expéditions maritimes, la ruse jointe à la hardiesse, que se retrouvent les traits du caractère scandinave fortement empreints en Normandie. Pendant tout le xᵉ siècle, les relations entre les Normands neustriens et les Normands scandinaves furent continuelles et retrempèrent le génie national qui s'amollissait au contact des populations vaincues. Est-il nécessaire d'ajouter qu'une des grandes causes de la supériorité de cette province fut la vigoureuse administration de ses premiers ducs et surtout de Rollon? Le vieux pirate tint le sceptre d'une main aussi ferme que la hache de bataille. Au lieu de distribuer à ses compagnons d'armes la part de butin conquis sur l'ennemi, il leur donna des terres qu'il mesura au cordeau (*terram suis fidelibus funiculo divisit*) ; mais il s'en réserva la suzeraineté.

Les pirates, devenus seigneurs des villes et des campagnes, lui prêtaient serment de fidélité, et venaient deux fois par an siéger comme juges et comme feudataires à *la cour du duc*. Là se trouve la première trace des fameux Échiquiers de Normandie. Rollon fit sanctionner par ces assemblées les lois qu'il donna à son peuple, et, ce qui est plus important, il sut les faire respecter. Les légendes populaires, qui ont souvent une grande autorité, représentent le duc de Normandie comme un redoutable justicier, établissant dans ses domaines une sévère police et punissant le vol de châtiments terribles; il faisait régner une telle sécurité dans les campagnes que des bracelets d'or restèrent suspendus pendant plusieurs années dans la forêt de Roumare sans que personne osât y toucher. Qui ne sait que le cri de « *Haro* », si longtemps usité en Normandie pour invoquer la justice, était un appel au souvenir de Rollon? Ce gouvernement, dit Dudon de Saint-Quentin, historien contemporain, attirait les étrangers dans le duché de Normandie, et les peuples qui l'habitaient se réjouissaient d'une tranquillité d'autant plus remarquable que le reste de la France était plongé dans l'anarchie. Vers la fin de son règne, en 922, Rollon, affermi dans son duché de Normandie, rompit le traité de Saint-Clair-sur-Epte, soutint la révolte de Robert, duc de France, contre Charles-le-Simple, et s'alliant avec les Normands de la Loire dévasta les provinces limitrophes de la Normandie. Ce fut probablement dans cette guerre que Rollon s'empara des contrées qui s'étendent de la Seine au Couesnon, envahit la contrée de Bayeux où habitait encore l'ancienne peuplade saxonne, soumit la

péninsule de Coutances jusqu'au delà du Mont Saint-Michel et atteignit la limite de la Bretagne ; il força même, dit-on, les comtes de Rennes et de Dol de le reconnaître pour suzerain. Vers 927, Rollon présenta son fils Guillaume aux seigneurs de son duché et le fit accepter pour son successeur. Rollon mourut peu de temps après, en 931, et fut enterré à Rouen.

Son fils et successeur, Guillaume *Longue-Épée* (931-943), ne fut pas reconnu sans difficulté, malgré la précaution prise par son père. Il s'allia avec les Français, combla de biens le clergé et les moines, porta même un cilice sous ses vêtements, et songea à se faire moine. Le génie scandinave protesta contre cet oubli de la patrie primitive, et l'ambition de quelques vassaux en profita pour réclamer une complète indépendance. Le comte de Cotentin, Riulf ou Rioul, voulut s'emparer de toutes les contrées qui s'étendent de la Risle au Couesnon et les soustraire à la suzeraineté de Guillaume-Longue-Épée. A la tête d'une nombreuse armée, Riulf vint assiéger Rouen, en 932 ; mais le duc, stimulé par les piquants reproches de Bernard le Danois, secoua son apathie naturelle. Il marcha contre les rebelles et remporta sur eux une victoire complète. A partir de ce moment, Guillaume se rapprocha du parti scandinave, et se montra digne de continuer l'œuvre politique de son père. La paix qui régna en Normandie et la prospérité de cette province puissante par les armes et le commerce, lui donnèrent une grande influence. Le duc Guillaume contribua à placer sur le trône de France le carlovingien Louis d'Outre-mer, en 936. Il périt, en 943, à Pecquigny-sur-Somme, victime d'un assassinat commis par ordre d'Arnoul, comte de Flandre, et eut pour successeur son fils Richard Ier (943-996). Le nouveau duc était encore enfant à la mort de son père, et sa minorité donna lieu à des troubles qui ensanglantèrent la Normandie et faillirent lui enlever son indépendance nationale. Les deux partis scandinave et neustrien se disputèrent la domination ; le premier s'appuyait sur les guerriers et sur les Danois que la renommée de la Normandie, la fertilité du sol et la douceur du climat attiraient vers le sud ; il y avait immigration perpétuelle des hommes du Nord dans l'ancienne Neustrie. Le second parti avait pour lui le clergé et la population vaincue. La rivalité de religion était presque aussi vive que celle de race. La plupart des Danois adoraient Odin et traitaient de renégats leurs compatriotes convertis au christianisme. La faction scandinave l'emporta d'abord, en 943 ; mais le roi Louis d'Outre-mer, appelé par le parti opposé, accourut à Rouen, et, après avoir chassé les Danois païens, obtint du peuple, non sans quelque peine, la garde du jeune duc (943). Mais bientôt les Normands apprirent que le roi avait fait enfermer Richard à Laon, et qu'il voulait lui brûler les jarrets, pour le rendre incapable de régner. Ces bruits adroitement répandus irritèrent les Normands, et lorsque leur duc soustrait par Osmond de Cent-Villes à la tutelle du roi de France reparut au milieu d'eux, ils le reçurent avec enthousiasme.

Louis d'Outre-mer voulut ressaisir Richard de vive force et vint à Rouen à la tête d'une armée, en 944 ; il était d'accord avec le duc de France, Hugues-le-Grand, qui envahissait la basse Normandie. Bernard le Danois parvint à les diviser, pendant qu'il appelait au secours du jeune duc Harald, roi de Danemark. Ce dernier débarqua près de Cherbourg, s'empara du Cotentin et s'avança jusqu'à la Dive.

Louis d'Outre-mer marcha à sa rencontre et lui demanda une entrevue. Mais, pendant la conférence des rois, les Danois prétendirent reconnaître dans l'escorte de Louis d'Outre-mer les meurtriers de Guillaume-Longue-Épée, se jetèrent sur eux, les égorgèrent et forcèrent le roi de France à prendre la fuite. Louis d'Outre-mer fut en définitive contraint de reconnaître l'indépendance de la Normandie; il étendit la frontière orientale du duché de l'Andelle à l'Epte, et donna au duc la suzeraineté de la Bretagne (945). L'année suivante, Louis d'Outre-mer appela le roi de Germanie, Otton le Grand, pour venger sa honte. Le prince allemand s'avança jusqu'à Rouen et mit le siége devant cette ville; mais vaincu, comme le roi de France, il retourna en Germanie. Depuis cette époque, la différence des races et des religions s'affaiblit et finit par disparaître en Normandie. Du mélange des Scandinaves et des Neustriens sortit un peuple intrépide comme les premiers, rusé comme les seconds, un peuple de guerriers et de légistes. Richard Ier, surnommé *Sans-Peur*, fut un des types de ce genie normand; il favorisa le clergé, éleva ou agrandit des églises et des monastères, dota richement l'abbaye de Fécamp, encouragea même les lettres et attira à sa cour le doyen de Saint-Quentin, Dudon, pour qu'il écrivît les exploits des Normands; en même temps, le duc tenait tête au roi de France Lothaire, déjouait ses perfides intrigues, et échappait aux embûches du comte de Chartres, Thibaut-le-Tricheur.

La lutte fut d'autant plus terrible que tous les seigneurs voisins du duché de Normandie se coalisèrent pour l'attaquer. Les comtes de Flandre, de Perche et de Chartres joignirent, en 968, leurs forces à celles du roi de France Lothaire dans l'espoir d'accabler Richard-Sans-Peur. Le duc couvrit sa frontière orientale de trois armées campées à Aumale, dans le Vexin et aux environs de Séez. En même temps, il appela à son secours le fidèle allié des Normands, le vieux roi de Danemark, Harald. Celui-ci vint débarquer à l'embouchure de la Vire, à l'endroit nommé les Veys, près d'Isigny, avec quarante navires chargés de troupes et de munitions. Après avoir réuni son armée à celle d'Harald, Richard prit l'offensive, se jeta sur la Beauce et le pays Chartrain et força les ennemis de demander la paix. Vainqueur de cette redoutable coalition, Richard traça la limite de son duché à la pointe de l'épée, distribua des terres aux Danois ses utiles auxiliaires et devint le feudataire le plus puissant de la France. Lorsque la dynastie carlovingienne s'éteignit, en 987, il contribua à placer la couronne sur la tête de son beau-frère, Hugues Capet, et, après un règne de plus de cinquante ans, mourut, selon les uns en 996, selon d'autres en 1001. La tradition populaire l'a entouré d'une renommée poétique et merveilleuse ; elle en a fait un des symboles de la grandeur normande.

A la fin du xe siècle, la Normandie est complète : elle a ses frontières, ses lois, sa marine, son caractère national ; les races sont unies, mais la différence de classes existe. Les conquerants sont devenus les seigneurs féodaux ; du haut de leurs donjons, ils écrasent de leur mépris les *vilains*, les serfs attachés à la glèbe. Le peuple ne se résigna pas longtemps à cette domination tyrannique. Dès le commencement du XIe siècle, il voulut reconquerir les droits naturels que lui enlevait la féodalité. Mais cette tentative fut malheureuse. Voici le récit qu'en fait l'historien du temps, Guillaume de Jumiéges : « Pendant que le jeune duc,

Richard II, fils et successeur de Richard Ier, déployait de grandes qualités, on vit se développer en Normandie de funestes semences de discorde. Les paysans se concertèrent dans les diverses parties du duché, et formèrent une conjuration afin de vivre à leur fantaisie. Pour l'usage des eaux et forêts, ils ne reconnaissaient aucun devoir et ne voulaient suivre que leurs propres lois. Dans le but de donner plus de force à leurs résolutions, ils nommèrent deux députés dans chaque conventicule de cette populace furieuse et les chargèrent de porter leurs décisions à l'assemblée générale afin qu'elle les ratifiât. A cette nouvelle, le duc envoya le comte Raoul, son oncle, à la tête d'une multitude de soldats pour comprimer la férocité de ces paysans et dissiper leur assemblée. Celui-ci exécuta sur-le-champ les ordres qu'il avait reçus, s'empara de tous les députés et de quelques autres paysans, leur fit couper les pieds et les mains et les renvoya ainsi mutilés pour détourner les *vilains* de telles conspirations, et leur apprendre, par cet exemple, à être prudents et à éviter des châtiments plus terribles. Effrayés par ce traitement, les paysans renoncèrent à leurs assemblées et retournèrent à leur charrue. »

Ces effroyables cruautés, qui paraissent chose toute naturelle au moine chroniqueur, assurèrent pour quelque temps l'autorité féodale. Elle se consolida sous Richard II (996-1026), fils de Richard Ier, et sous les deux fils de Richard II, Richard III (1026-1028) et Robert-le-Magnifique (1028-1035). Ce fut principalement pendant le règne de ces trois ducs que s'organisèrent les grands fiefs de Normandie : comtés d'Évreux, d'Eu, de Brionne, d'Arques ou de Talou, d'Aumale, d'Ivry, de Bayeux, de Breteuil, d'Harcourt, d'Hiesmes, de Mortain, de Bellême, de Montgommery ; seigneuries de Gournay, Roumare, Tancarville, etc. Les évêques et abbés avaient aussi les droits féodaux, rendaient justice, battaient monnaie, faisaient la guerre. Au milieu de cette hiérarchie féodale qui liait tous les seigneurs normands, on remarquait une petite principauté qui avait conservé les anciennes franchises des alleux ; on l'appelait royaume ; telle est l'origine probable des anciennes légendes sur le royaume d'Ivetot. La féodalité normande, hostile à tout pouvoir central, oppressive pour le peuple, organisée exclusivement pour la guerre, fut tour à tour et souvent en même temps cruelle et héroïque ; tantôt elle se dévorait dans des guerres civiles, tantôt elle s'illustrait par de lointaines conquêtes.

Au commencement du XIe siècle, pendant que le duc de Normandie, Richard II, soutenait des guerres sans gloire contre des vassaux rebelles ou contre des feudataires voisins, quelques chevaliers normands jetaient les fondements d'une principauté lointaine. A leur retour de Palestine, vers 1002, quarante pèlerins normands s'arrêtèrent à Salerne ; la ville était assiégée par les Arabes, et les habitants découragés. Les Normands se mettent à leur tête, battent les Sarrasins et résistent aux sollicitations du duc de Salerne qui voulait retenir de si braves auxiliaires. Ils retournent dans leur pays emportant des *pommes d'or*, comme signe de la fertilité de l'Italie. Jadis les raisins de Clusium avaient attiré les Gaulois en Italie ; les oranges de Salerne, la description du beau climat de Naples, le tableau de la mollesse des habitants, tout attirait les Normands. Vers 1016, quelques guerriers partirent ; on cite parmi eux Drengot et Osmond. Ils se mirent à la solde des partis qui pouvaient le mieux les payer dans une contrée profondément divisée. Là, en effet, les ducs lombards de Salerne, Capoue, Naples

et Bénévent, les républiques maritimes de Gaëte et d'Amalfi, les Grecs de la Pouille et de la Calabre, les Arabes de Sicile, étaient perpétuellement en guerre; les Normands passèrent des Grecs aux Lombards, se signalèrent par leur bravoure et obtinrent enfin du duc de Naples la ville d'Aversa, où ils fondèrent leur première colonie, en 1025.

Vers cette époque (1026), mourut Richard II, qui laissa deux fils, Richard III et Robert-le-Magnifique ou le Diable. Le règne fort court de Richard III (1026-1028) fut troublé par une guerre civile contre son frère qui s'était emparé de Falaise. Richard III périt empoisonné, dit-on, par Robert (1028). Le nouveau duc paraît, au milieu des fables qui entourent son histoire, un homme énergique, vaillant, avide de conquêtes, mais cruel et sans souci de la justice. Il réprima rudement la féodalité qui avait besoin d'un bras vigoureux pour la contenir, intervint dans le duché de France, en 1031, et contribua à assurer le trône à Henri Ier malgré sa marâtre Constance, obtint en récompense le Vexin-Français de l'Epte à l'Oise, et se trouva alors assez puissant pour tenter une expédition contre l'Angleterre. Le roi saxon, Ethelred II, chassé de son pays par les Danois, était venu chercher un asile en Normandie avec ses deux fils, Alfred et Édouard. Ethelred était mort, mais ses fils avaient toujours un parti nombreux en Angleterre. Le duc Robert résolut d'entreprendre une expédition pour les rétablir sur le trône de leurs pères. Était-ce de sa part pur dévouement chevaleresque à une grande infortune? Ne se cachait-il pas plutôt sous cette apparence de générosité une espérance de conquête? Le caractère de Robert donne plus de vraisemblance à cette seconde supposition. Il équipa, en 1033, une flotte à Fécamp; mais un de ces ouragans furieux qui bouleversent la Manche, le rejeta sur l'île de Jersey. Après une longue et périlleuse attente, le duc de Normandie vint débarquer au Mont-Saint-Michel. Pour que son armement ne fût pas inutile, il chargea un de ses lieutenants de soumettre le duc de Bretagne, Alain, qui refusait le serment de fidélité, auquel les Normands prétendaient assujettir les Bretons. L'expédition réussit et Alain se reconnut vassal du duc Robert. Ce fut peu de temps après ces événements qu'en 1034, le duc de Normandie résolut de partir pour la Terre-Sainte. Avant son départ, il fit reconnaître son fils naturel Guillaume par les barons de la province. Il mourut, en 1035, au retour de Jérusalem, à Nicée en Bythinie.

Guillaume-le-Bâtard n'avait que sept ans, à la mort de son père. Plusieurs seigneurs normands et surtout les descendants des anciens ducs ne voulurent pas le reconnaître. De là une guerre civile qui ensanglanta la Normandie pendant plus de vingt ans. Partout ailleurs l'Église intervenait pour mettre un terme à la fureur des guerres privées et imposait aux seigneurs féodaux la trêve de Dieu. Mais les barons normands ne voulurent pas s'y soumettre et livrèrent la province à toutes les calamités de la guerre. En 1040, Théroulde, gouverneur de Guillaume-le-Bâtard, est assassiné sous les yeux du jeune duc. La même année, Guillaume de Montgommery, un des conjurés, pénètre dans le château de Vaudreuil et y égorge Osberne de Crépon, sénéchal de Normandie, qui dormait non loin de Guillaume-le-Bâtard. La vie même du duc était menacée et il faillit être assassiné à Valognes. Dans ces circonstances critiques, Henri Ier, roi de France, se rappela le service que lui avait rendu le père de Guillaume; il vint à son secours à la tête d'une nombreuse armée, en 1046. A cette époque, les enne-

mis de Guillaume-le-Bâtard lui opposaient Gui de Bourgogne, seigneur de Mâcon, qui descendait des anciens ducs normands. Les conjurés étaient réunis au Val-des-Dunes, entre Caen et la mer. A leur tête on remarquait le vicomte de Cotentin, Néel de Saint-Sauveur; Renaud, vicomte de Bayeux; Aymon, seigneur de Thorigny, et une multitude d'autres barons; ils furent complétement vaincus. Gui de Bourgogne, qui s'était réfugié dans son comté de Brionne, y fut attaqué, contraint de capituler et privé de son fief. Guillaume-le-Bâtard venait à peine de triompher de cette coalition, qu'un nouveau danger le menace. Guillaume Martel, comte du Maine et duc d'Anjou, envahit la basse Normandie, en 1048, et s'empare d'Alençon et de Domfront. Mais ces deux places sont reprises presque immédiatement par les Normands. La prise d'Alençon par Guillaume-le-Bâtard, en 1048, mit en évidence son caractère violent et sanguinaire.

Une nouvelle révolte excitée par le comte d'Eu, en 1049, n'eut pas plus de succès que les précédentes. La ville fut prise et pillée, et le comté confisqué. Enfin, en 1058, le vicomte d'Arques voulut encore disputer à Guillaume-le-Bâtard le duché de Normandie, il s'allia avec le roi de France Henri Ier qui se plaignait de l'ingratitude du duc. Deux armées françaises pénétrèrent en Normandie: l'une campait à Mortemer dans la forêt de Lions, l'autre sous les ordres du roi entre Louviers et Évreux. Les Normands battent la première et en font un horrible massacre, en 1058; à cette nouvelle, Guillaume attaque le camp du roi Henri Ier. L'armée française surprise pendant la nuit se réveille aux cris : « *Or* « *sus, vous dormez trop! allez enterrer vos frères de Mortemer.* » Henri, accablé par cette nouvelle, traite au lieu de combattre et s'éloigne de la Normandie. Guillaume se vengea alors du duc d'Anjou, et lui enleva le Maine, en 1058. Henri vit dans cette attaque contre un de ses vassaux une infraction de la paix, mais vaincu à Varaville, au passage de la Dive, la même année, il fut obligé de reconnaître la supériorité du duc de Normandie (1059). Ces vingt années si agitées, troublées par tant de révoltes, et ensanglantées par des guerres perpétuelles, avaient assuré le triomphe de Guillaume à l'intérieur et à l'extérieur. La féodalité normande était vaincue; la bourgeoisie, qui avait cruellement souffert, espérait le repos sous un maître d'une fermeté éprouvée; le clergé élevait de nombreuses abbayes à Saint-Sauveur, au Bec, à Saint-Évroult, et comptait sur Guillaume pour le seconder. Le duc réunit à Caen, en 1061, une grande assemblée où figuraient les représentants des villes à côté de ceux de la noblesse et du clergé. Là furent adoptées des mesures énergiques pour la répression des guerres privées, des brigandages nocturnes et pour la réforme du clergé. Loi du *couvre-feu*, trêve de Dieu, célibat des prêtres, protection des marchands, telles furent les principales résolutions du grand conseil national. Dès lors, la Normandie pacifiée et unie sous une main vigoureuse porta au loin cette ardeur guerrière qui se déchirait dans les guerres civiles: un vaste champ s'ouvrait devant elle et Guillaume s'y élança.

L'Angleterre était gouvernée depuis 1042 par Édouard-le-Confesseur, un des fils du Saxon Ethelred qu'avait accueilli l'hospitalité normande. Édouard n'ayant pas d'héritiers directs fit, dit-on, un testament en faveur de Guillaume-le-Bâtard. Ce qui est certain, c'est qu'à la mort du roi saxon, en 1066, Guillaume revendiqua la couronne d'Angleterre. Outre le prétendu testament d'Édouard, il faisait

valoir une donation du pape Alexandre II. A cette époque, le saint-siége s'attribuait le droit de disposer des couronnes, et Alexandre II, irrité du schisme de l'archevêque de Cantorbéry, Stigand, se déclara pour Guillaume, lui envoya un étendard et un cheveu de saint Pierre enchâssé dans un diamant. Les Anglo-Saxons ne tinrent pas compte de ces étranges prétentions et mirent sur le trône un de leurs compatriotes, Harold, fils de Godwin. Ce fut un nouveau prétexte pour Guillaume. Quelques années auparavant, Harold étant venu à sa cour avait juré de soutenir ses prétentions sur l'Angleterre. Il violait maintenant son serment prêté sur les reliques des saints. Guillaume fit valoir toutes ces raisons dans une assemblée de barons qu'il convoqua au château de Lillebonne; il trouva d'abord quelque résistance, mais il en triompha, et l'invasion de l'Angleterre fut résolue. La flotte normande se réunit à l'embouchure de la Dive; repoussée par les vents sur la côte de Picardie, elle partit de Saint-Valery-sur-Somme (1066), débarqua au port de Pavensey, non loin d'Hastings, dans le comté de Sussex. Si l'on en croit la tradition, Guillaume fit brûler sa flotte pour ne laisser à ses compagnons d'autre espérance que la victoire. Harold, qui était dans le nord de l'Angleterre, accourut en toute hâte pour arrêter les Normands. Les deux armées étaient en présence dans les plaines d'Hastings : les Normands silencieux, recueillis, se préparant par la prière et la confession à une lutte décisive; les Anglo-Saxons bruyants, réunis autour de larges foyers, mangeant et buvant. Même différence dans la manière de combattre : les Anglo Saxons combattaient à pied, comme les barbares du ve siècle, ils étaient serrés autour de leur étendard et armés de haches et d'épées; les Normands, à cheval, la lance au poing, précédés du trouvère Taillefer qui chantait les exploits de Rolland, s'avançaient couverts de leurs cottes de mailles et de leurs casques pointus. Les Anglo-Saxons retranchés sur une hauteur et entourés de palissades attendirent le choc des Normands et le repoussèrent. La cavalerie fut forcée de reculer et l'on crut un instant que Guillaume était tué; mais le duc ayant réussi à entraîner les Saxons hors de leur camp retranché, les Normands reprirent l'avantage et remportèrent une victoire complète, le 14 octobre 1066.

Cette bataille soumit l'Angleterre à Guillaume, et, malgré la résistance héroïque du camp d'Ely et des *outlaws*, rien n'arrêta la marche victorieuse des Normands. Guillaume s'empara de toutes les terres, les fit inscrire dans son cadastre (*Doomesday Book* ou livre de la sentence), et les partagea entre ses compagnons. Des lois sanguinaires sur la chasse, le *couvre-feu*, le meurtre des Normands, la garde des forêts, avaient pour but d'enlever à la population vaincue tout moyen d'existence. Elle fut réduite, en effet, à se soumettre ou à émigrer. Quelques-uns cherchèrent dans les forêts l'indépendance de la vie nomade; mais ils finirent par succomber. En même temps, l'Italien Lanfranc, moine du Bec et abbé de Saint-Étienne de Caen, était appelé à l'archevêché de Cantorbéry, réformait le clergé saxon et donnait l'impulsion aux arts et aux lettres en Angleterre. Quelque tristes qu'aient été les misères de ce pays, quelque cruels que se soient montrés les vainqueurs, on ne peut nier que la conquête normande n'ait été le point de départ de la grandeur de l'Angleterre. Les Saxons, si nous en croyons l'Anglais Guillaume de Malmesbury, croupissaient dans la débauche; leur clergé était ignorant, leurs goûts ignobles : ils n'avaient ni arts, ni lettres, ni marine. L'aris-

tocratie normande leur donna une tout autre direction ; des églises s'élevèrent, rivales de celles de Caen et de Rouen ; des châteaux couvrirent l'Angleterre ; une marine puissante défendit ses côtes ; une police sévère régna à l'intérieur, et, dans les monastères, la littérature scolastique compta de nombreux interprètes, disciples des Lanfranc et des saint Anselme.

A l'époque où Guillaume s'immortalisait par cette conquête, les fils d'un simple gentilhomme des environs de Coutances, Tancrède de Hauteville, s'emparaient des Deux-Siciles. Vainqueurs des Grecs, des Arabes, des Allemands et des Lombards, Robert Guiscard et son frère Roger fondaient, le premier, les duchés de Pouille et de Calabre ; le second, la principauté de Sicile. Un fils de Robert Guiscard, Bohémond, devait à la première croisade faire flotter sur les murs d'Antioche la bannière aux trois lions ; et Roger II, fils de Roger Ier. réunissant les deux principautés de son oncle et de son père, va fonder, au commencement du XIIe siècle, le royaume des Deux-Siciles. Ces Normands d'Italie soutinrent le pape Grégoire VII dans ses réformes et dans sa lutte contre Henri IV ; leur épée pesa victorieusement dans la grande question du moyen âge, la lutte du sacerdoce et de l'empire. Ainsi, la Normandie envoyait ses guerriers en Italie ; l'Italie lui envoyait ses docteurs, les Lanfranc, les saint Anselme, les Jean d'Avranches qui répandirent parmi les Normands le goût des lettres et de la scolastique ; fécond échange ! la Normandie contribua pour l'énergie guerrière ; l'Italie pour le développement intellectuel. L'école du Bec fut le foyer d'où le génie de ces Italiens rayonna sur toute la province. Au XIe siècle, on trouve des Normands sur tous les champs de bataille, partout où l'on peut espérer gloire et profit ; ils se signalent en Espagne et en Portugal contre les Musulmans. C'est donc réellement l'époque héroïque de la Normandie. Les principautés voisines, jalouses de sa grandeur, cherchèrent à susciter des guerres civiles parmi les Normands. Le roi de France, Philippe Ier, arma Robert-Courte-Heuse contre son père Guillaume-le-Conquérant ; mais les révoltes furent étouffées, et le conquérant alla punir Philippe de ses intrigues en brûlant Mantes (1087). Il fit dans cette expédition une chute dangereuse, et vint mourir à Rouen, la même année, des suites de sa blessure. Avec lui se termine la grande époque de l'histoire de Normandie. Ses trois fils se partagent ses états ; Robert-Courte-Heuse a la Normandie ; Guillaume-le-Roux, l'Angleterre, et Henri, le comté de Mortain.

Le nouveau duc, fils aîné du conquérant, régna en Normandie de 1087 à 1106 ; il n'était connu que par des fautes et des vices : révolte contre son père, alliance avec les princes ennemis, faiblesse de caractère, amour grossier des plaisirs. Sa conduite, après son avénement au duché, ne démentit pas ses tristes antécédents. La révolte des seigneurs, la guerre civile et l'oppression des vassaux désolèrent la Normandie. Une conjuration se forma, en 1091, pour affranchir le duché de cet indigne souverain et livrer la Normandie à Guillaume-le-Roux ; mais elle échoua, et les deux frères réconciliés marchèrent contre Henri, comte de Mortain, l'assiégèrent au Mont-Saint-Michel, et le contraignirent de renoncer à ses domaines. En 1096, Courte-Heuse engagea la Normandie à son frère Guillaume-le-Roux et partit pour la croisade. Le roi d'Angleterre vint en Normandie, éleva sur l'Epte la forteresse de Gisors (1097) pour tenir en bride le duché de France, soumit le Maine qui s'était révolté (1098), et mourut à la chasse en 1100, sans laisser de

postérité directe. Henri, surnommé Beau-Clerc, profita de l'absence de Courte-Heuse et se fit proclamer roi d'Angleterre. A son retour de la croisade, Robert voulut disputer à son frère la couronne d'Angleterre, et envahit ce royaume. Mais il fut repoussé, et bientôt Henri Beau-Clerc vint porter la guerre en Normandie. Vainqueur à Tinchebray, en 1106, Henri Beau-Clerc fit son frère prisonnier, le traîna en Angleterre et l'enferma dans la tour de Cardif, au sud du pays de Galles. On raconte que le malheureux Robert eut les yeux crevés, et que, pendant près de trente ans, il languit dans ce donjon, se consolant de sa misère par des poésies dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous.

Henri Beau-Clerc, troisième fils de Guillaume-le-Conquérant, fut duc de Normandie, de 1106 à 1135. Il réprima énergiquement l'anarchie féodale. Malgré sa dureté, on ne peut que louer la fermeté qui punissait les Talvas et tant d'autres brigands féodaux. L'aristocratie normande ne se résigna pas sans résistance à la domination de Henri Beau-Clerc. Elle lui opposa le jeune Guillaume Clyton, fils de Robert-Courte-Heuse, et fut soutenue par Louis-le-Gros, roi de France. Mais le duc de Normandie triompha de la coalition à la bataille de Brenneville ou Brenmule, près des Andelys (1119), et imposa au roi de France un traité qui lui laissait Gisors et tous ses domaines sur le continent (1120). Cette même année, le naufrage de la *Blanche-Nef*, qui lui enleva ses deux fils et l'élite de la noblesse normande, lui causa la plus profonde douleur. Il ne lui restait qu'une fille, nommée Mathilde, mariée en premières noces à l'empereur d'Allemagne, Henri V, et veuve en 1125. Le duc de Normandie réunit ses vassaux et leur fit jurer de reconnaître sa fille pour son héritière. Mais, à peine fut-il mort, en 1135, que la guerre civile éclata, et désola la Normandie pendant dix-huit ans (1135-1153). D'un côté, Mathilde et son second mari, Geoffroi Plantagenet; de l'autre, Étienne de Blois, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, se disputaient la Normandie et l'Angleterre. Cependant, au milieu de toutes ces luttes, le peuple grandissait. Les croisades avaient développé le commerce et l'industrie qui enrichissaient la population des villes; les factions rivales cherchèrent à s'attacher ces bourgeois naguère si méprisés. Les premières communes de Normandie datent de cette époque. La ville d'Eu obtint les mêmes priviléges que Saint-Quentin; Geoffroy Plantagenet accorda aux habitants de Rouen des franchises de commerce et le droit de nommer leurs magistrats. Son fils Henri Plantagenet, devenu en 1150 duc de Normandie, et en 1154 roi d'Angleterre, suivit la même voie et s'appuya principalement sur le peuple. Les chartes qu'il octroya aux Normands réglèrent la juridiction et les impôts, et abolirent les charges les plus onéreuses et les plus iniques. Ainsi des calamités féodales sortit l'affranchissement des communes.

En 1150, la Normandie entre dans une nouvelle phase de son histoire. Le mariage de Henri Plantagenet avec Éléonore de Guienne a créé un royaume qui comprend toute la France occidentale depuis la Somme jusqu'aux Pyrénées. La Normandie n'est plus qu'une fraction de cette monarchie anglo-normande. Pendant que les éléments les plus opposés s'y heurtent, que le Gascon et le Normand, l'Angevin et le Breton s'étonnent d'obéir à la même dynastie, il se forme à la cour d'Henri Plantagenet et d'Éléonore une école de poëtes normands, que nous caractériserons dans notre résumé sur la province. Malheureusement ces dehors chevaleresques et cette surface brillante cachaient l'ambition, la violence

et la dissolution des mœurs. Le règne de Henri II (1154-1189) n'en offre que trop d'exemples. C'est d'abord une lutte du clergé contre son souverain, l'exil, puis le meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry (1163-1170). Ensuite Éléonore de Guienne fait assassiner Rosemonde, maîtresse de Henri II; elle-même est jetée en prison par ordre de son mari et appelle aux armes ses fils et ses vassaux du Midi. A sa voix les Gascons prennent les armes; les troubadours chantent la guerre contre le *roi du Nord*; les fils mêmes de Henri II répondent à l'appel de leur mère, et il se forme une vaste coalition contre la monarchie anglo-normande (1173-1174). Le roi de France Louis VII et le comte de Flandre secondent les rebelles; Rouen est assiégé par les Français et les Flamands. Mais l'énergie et l'activité de Henri II répriment la révolte, repoussent les ennemis et tiennent uni ce royaume dont les éléments menaçaient sans cesse de se séparer. Après ce duc, dont la vie s'use dans les guerres civiles, Richard-Cœur-de-Lion, son fils, monte sur le trône (1189-1199). Nous ne le suivrons pas à la croisade, où il étonne les infidèles par son courage et révolte ses compagnons d'armes par son brutal orgueil. Pendant son absence, la Normandie est en proie à l'ambition de son frère Jean-Sans-Terre et aux attaques du roi de France Philippe-Auguste. Envahie en 1192 et 1193, elle est en partie conquise : Évreux, le Neubourg, le Vaudreil sont au pouvoir des Français; mais Rouen résiste à tous leurs efforts.

Le retour de Richard-Cœur-de-Lion, en 1194, après de remarquables aventures et une longue captivité en Allemagne, changea la face des affaires. Il reprit Évreux et les autres villes enlevées par les Français, força Philippe-Auguste de lever le siége de Verneuil, le vainquit une première fois à Freteval dans la Beauce (1194), une seconde fois près de Gisors (1198), bâtit le Château-Gaillard près des Andelys pour protéger la frontière de Normandie, et périt en 1199 au siége du château de Chalus en Limousin, où l'attirait l'espérance de s'emparer d'un trésor. Vrai type du chevalier normand, pillard, brutal, d'une valeur à toute épreuve, d'une audace téméraire, Richard est resté dans la mémoire du peuple à côté de Robert-le-Diable et de Guillaume-le-Conquérant. Il avait en outre la vivacité méridionale et le génie poétique qu'il tenait d'Éléonore de Guienne. Son frère et successeur Jean-Sans-Terre (1199-1204) n'eut que les vices de la race normande. A l'avidité et à la perfidie il joignit la cruauté. Arthur de Bretagne, fils d'un frère aîné de Jean, Geoffroy Plantagenet, lui disputa la monarchie anglo-normande; Jean le vainquit à Mirebeau en Poitou (1203), le fit prisonnier, l'enferma au château de Rouen, et, si l'on en croit la tradition, l'oncle assassina son neveu et le précipita dans la Seine. L'horreur d'un pareil crime détacha du duc la plupart des Normands, et Philippe-Auguste se hâta d'en profiter pour détruire la monarchie anglo-normande. Il cita Jean à comparaître devant le tribunal des pairs, et, sur son refus, le fit condamner à mort, et confisqua la plupart des provinces qu'il possédait en France. La Normandie, que son importance mettait au premier rang, n'opposa qu'une faible résistance. Le Château-Gaillard, Falaise et Rouen arrêtèrent quelque temps les Français; mais enfin la province abandonnée par Jean-Sans-Terre, fut obligée de se soumettre à Philippe-Auguste (1204).

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, la Normandie a perdu son existence

indépendante ; elle n'est plus qu'une partie du royaume de France. Mais elle a eu encore des destinées glorieuses, soit qu'elle ait secondé la France en lui donnant son sang, son génie commercial et littéraire, soit qu'elle ait opposé une vigoureuse résistance aux empiétements des officiers royaux qui menaçaient ses franchises. Philippe-Auguste (1204-1223), compléta habilement la conquête ; il acheta la plupart des grands fiefs normands : de Robert de Meulan, la vicomté d'Évreux ; la seigneurie d'Orbec, de Guillaume le Maréchal, comte de Pembrok ; Breteuil et ses dépendances, des comtes de Leicester et de Montfort ; il obtint, par échange de l'abbaye de Jumiéges, la forteresse de Pont-de-l'Arche ; une succession lui donna le comté de Mortain ; il était déjà maître des seigneuries de Vernon et de Longueville, et il se trouva le plus grand feudataire, en même temps que le souverain de toute la Normandie. Il soumit le clergé normand aux droits de régale et de dépouille, c'est-à-dire qu'à la mort des évêques et des abbés il avait leur succession mobilière et l'administration de leurs domaines. Il s'attacha le peuple en confirmant les priviléges des communes : Rouen, Pontaudemer, Verneuil, Breteuil, sont spécialement mentionnés dans ses ordonnances ; il est probable que Caen, Andelys et beaucoup d'autres places qui avaient obtenu le droit de commune sous Jean-Sans-Terre, conservèrent leurs priviléges. La conquête fut d'autant plus facile que la langue des deux pays était la même et les institutions analogues. La Normandie fut sans doute divisée dès cette époque en sept bailliages, qui avaient leur chef-lieu à Rouen, Caudebec, Évreux, Gisors, Caen, Coutances et Alençon. L'Échiquier resta le tribunal suprême de la province et siégea tantôt à Rouen, tantôt à Caen ou à Falaise. Saint Louis, qui visita plusieurs fois la Normandie et spécialement en 1254, réforma avec une vigilance scrupuleuse les abus de la puissance temporelle, pendant que son ami et son confident, l'archevêque de Rouen, Eudes Rigault, améliorait la discipline et les mœurs ecclésiastiques. Saint Louis donna, entre autres, une organisation plus régulière aux communes de Normandie, détermina les formes de l'élection des magistrats municipaux, se réserva le choix du maire sur trois candidats que lui présenterait chaque commune, soumit leur administration financière à la chambre des comptes et empêcha les dilapidations qui étaient le résultat de l'arbitraire. C'est vraisemblablement sous le règne de saint Louis que fut rédigé l'ancien Coutumier de Normandie. Peu de temps après la mort de ce prince, vers 1080, un curé normand eut la singulière idée de mettre en vers la Coutume de la province.

Le petit-fils de saint Louis, Philippe-le-Bel (1285-1314), abusa des conquêtes de la royauté. Il accabla les communes d'impôts, sans s'inquiéter de leurs priviléges. Rouen s'insurgea, en 1292, assiégea dans le château les commissaires du roi et pilla l'argent des taxes ; mais cette révolte ne fit que rendre le joug plus pesant. La commune de Rouen, suspendue pendant plusieurs années (1292), ne fut rétablie qu'à prix d'argent. C'était un Normand, appelé le Portier, plus connu sous le nom d'Enguerrand de Marigny, qui conseillait ces mesures odieuses. En 1302, l'Échiquier de Normandie fut altéré dans sa constitution. Depuis les premiers temps du duché, il se composait des hauts barons et des prélats principaux de la province. Il était tout à la fois cour de justice, chambre des comptes et assemblée politique. L'ordonnance de 1302 ne lui laissa que les attributions judiciaires ; elle décida qu'il se tiendrait à Rouen deux fois par an, à Pâques et à la Saint-Michel,

et qu'il serait dirigé par des commissaires royaux assistés des barons et prélats normands. L'abolition du duel judiciaire, la complication des questions de droit, la présence des juges royaux, des baillis et des avocats fit prédominer les légistes, et peu à peu l'aristocratie normande ne fut plus qu'une parure pour l'Échiquier. Ainsi, dans l'intervalle d'un siècle, la royauté avait amoindri l'autorité féodale, fait reconnaître partout sa souveraineté et même abusé de sa puissance. Il en résulta une réaction violente, à la mort de Philippe-le-Bel (1314). Son fils, Louis X le Hutin (1314-1316), fut forcé d'accorder aux réclamations de la province la fameuse *Charte-aux-Normands* (1315), qui garantissait les priviléges de la Normandie ; elle déclarait spécialement qu'on ne pourrait citer les Normands devant une juridiction étrangère à leur province. Tous les rois de France jusqu'à Louis XIV ont confirmé la *Charte-aux-Normands*, et lors même qu'elle fut foulée aux pieds, on lui accorda encore un souvenir, en ajoutant aux ordonnances royales la formule : « *Nonobstant clameur de haro et Charte normande.* »

Quelques années plus tard, la Normandie obtint le rétablissement du duché, qui fut donné à Jean, fils aîné de Philippe-de-Valois (1329). Le duché apanagé de Normandie dura, non sans interruptions, jusqu'en 1468; alors Louis XI réunit définitivement la Normandie au domaine royal. La province accueillit avec une vive satisfaction le nouveau duc, qui vint à Rouen recevoir la couronne ducale et l'anneau symbole de son alliance avec la Normandie. On se hâta de rétablir le sceau aux trois lions. Enfin, vers le même temps, furent institués les États de Normandie. Cette assemblée politique, chargée de voter l'impôt et de délibérer sur les intérêts de la province, se composait des députés des trois ordres; ainsi le tiers-État prenait définitivement place à côté de l'aristocratie. Un des premiers actes des États de Normandie atteste leurs sentiments patriotiques. La guerre venait d'éclater entre Philippe-de-Valois et Édouard III : nobles et communes de Normandie se coalisèrent, en 1339, pour entreprendre une expédition contre l'Angleterre. Argent, troupes, tout était déterminé dans la charte qui est parvenue jusqu'à nous. Malheureusement la royauté ne sut pas profiter de l'élan des peuples, et ce furent les Anglais qui apportèrent en Normandie le fléau de la guerre.

Un traître, Geoffroy d'Harcourt, les guida au sein de son pays. Le 12 juillet 1346, Édouard III débarqua à la Hougue-Saint-Waast; Carentan fut pris d'assaut et les habitants passés au fil de l'épée; Saint-Lô, Bayeux, eurent le même sort; Caen, après une héroïque résistance, tomba aux mains de l'ennemi, et fut livré au pillage. Édouard s'empara de Falaise, Lisieux, Honfleur, longea la Seine jusqu'à Rouen, brûla le faubourg d'Émendrevillle (Saint-Sever), mais ne put attaquer la ville protégée par la Seine, saccagea Pont-de-l'Arche, et Louviers déjà renommé par ses draperies ; il ne quitta la Normandie que pour se replier sur le Ponthieu, où il gagna la trop célèbre bataille de Crécy. La Normandie se relevait à peine de ces épouvantables dévastations, quand la peste noire vint lui enlever la moitié de ses habitants (1348). A tous ces fléaux se joignaient des impôts excessifs, et d'autant plus odieux que l'argent était souvent dilapidé. La Normandie se souleva, en 1348 et 1349, contre ces taxes iniques, et le duc Jean, qui était venu lui-même les proclamer, fut forcé de céder. L'année suivante (1350), il fut appelé au trône, et conféra presque immédiatement le duché de Normandie à son fils aîné, Charles. Parmi les principaux vassaux du duché se trouvait

alors un prince du sang royal, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux; il fit assassiner, en 1354, près de Laigle, le comte de La Cerda, connétable de France, et s'opposa, de concert avec le comte d'Harcourt, à la perception des impôts votés par les États de Normandie. Le roi Jean s'en vengea par des assassinats juridiques. Les parents des victimes appelèrent les Anglais en Normandie, et cette province fut en proie à la guerre civile et étrangère, de 1356 à 1364. Elle ne fut délivrée de ce fléau que par Duguesclin. Cet illustre capitaine enleva aux Navarrais la forte position de Rolleboise, d'où ils interceptaient la Seine, et remporta une victoire décisive à Cocherel (1364). Charles-le-Mauvais, réduit à demander la paix à Charles V, fut dans la suite chassé de tous ses domaines de Normandie, à l'exception de Cherbourg. Alors succéda une époque de gloire et de prospérité aux malheurs de la guerre civile. Les Dieppois et les Rouennais se réunirent pour des expéditions maritimes; guidés par les Bracquemont et les Bethancourt, ils allèrent fonder des colonies sur les côtes d'Afrique et dans les Canaries. Charles V donna la plus vive impulsion au commerce et à la marine, et vint même s'établir à Rouen, pendant plusieurs années, pour surveiller les préparatifs d'une expédition navale dirigée contre l'Angleterre.

Après la mort de Charles-le-Sage (1380), le mauvais gouvernement des oncles du jeune Charles VI provoqua de nouveaux troubles. Rouen eut sa *harelle* (1382) ou révolte pendant laquelle le peuple de cette ville proclama roi un marchand drapier. La ville fut punie par la suppression de la commune, par des emprisonnements, des supplices et d'énormes impôts. Toutefois l'élan maritime des Normands se soutint encore pendant les premières années du règne de Charles VI. Leur flotte battit celle des Anglais à l'embouchure de la Seine (1387), et Jean de Bethancourt fit la conquête des îles Canaries de 1402 à 1406. La folie de Charles VI et les luttes violentes des Armagnacs et des Bourguignons eurent leur contre-coup en Normandie. Les villes s'insurgèrent contre leurs gouverneurs (1415-1417); Rouen, Dieppe et beaucoup d'autres villes normandes se déclarèrent pour les Bourguignons qui se proclamaient les défenseurs du peuple.

Les Anglais profitèrent de ces troubles pour envahir encore la Normandie. Dès 1414, Henri V se rend maître de Harfleur. En 1417, il débarque de nouveau à l'embouchure de la Touque; Caen, Bayeux, Coutances, Carentan, Lisieux, Falaise, Harcourt, Argentan, Beaumont-le-Roger, Évreux, Cherbourg, Vire, Domfront tombent entre ses mains (1417-1418). Pont-de-l'Arche est pris après une courageuse résistance. Rouen arrête les Anglais pendant six mois, et souffre, avant de capituler (1419), les horreurs d'une effroyable famine. Alain Blanchart, et le grand vicaire Jean de Livet, s'immortalisent par leur héroïsme. Le Mont-Saint-Michel fut la seule place de Normandie qui résista à toutes les attaques des Anglais. La province, cédée à Henri V par l'infâme traité de Troyes (1420), resta durant trente années sous leur joug; mais elle ne cessa de protester par des conspirations et des révoltes. En 1435 surtout, les paysans du pays de Caux et de la basse Normandie firent une tentative désespérée; armés de bâtons, ils attaquèrent les Anglais et prirent plusieurs villes. Mais ils furent écrasés par la supériorité du nombre et des armes. Enfin, en 1449 et 1450, Dunois et Charles VII enlevèrent la Normandie aux Anglais, et la victoire de Formigny confirma cette conquête. Les malheurs de l'invasion avaient fortifié le patriotisme normand et fran-

çais. Charles VII fut reçu partout avec enthousiasme ; il confirma, en 1450, la fondation de l'université de Caen due à Bedford, et établit à Rouen une cour des aides pour régulariser les impôts de la province. La ligue du Bien public (1465) agita un instant la Normandie. Le duché fut rétabli en faveur du frère de Louis XI, mais ce jeune prince était sous la tutelle du duc de Bretagne, et Louis XI profita habilement de la haine des Normands contre les Bretons pour enlever au nouveau duc tout appui et reprendre une province, qui, selon Comines, fournissait une grande partie des impôts. En 1466, Louis XI enleva à son frère toutes les places de la haute Normandie ; il chassa ensuite les Bretons et le duc leur allié de la basse Normandie, et fit déclarer par les États-Généraux de 1468 que jamais cette province ne pourrait être séparée des domaines la couronne. Ainsi s'évanouit la dernière ombre du duché de Normandie.

La Normandie, depuis sa réunion définitive au domaine de la couronne jusqu'aux guerres de religion (1468-1562), eut près d'un siècle de repos. Le calme fut à peine troublé par une invasion de Charles-le-Téméraire qui, en 1472, menaça Rouen, brûla Neuchâtel, Longueville et les faubourgs de Dieppe. Mais le duc de Bourgogne ne put pas se maintenir en Normandie, et, après sa retraite, la province put se livrer tout entière au commerce et à la navigation. Sans nous arrêter aux prétendues découvertes des frères Pinçon qui auraient précédé Christophe Colomb sur les côtes d'Amérique, nous pouvons opposer avec orgueil les matelots normands à ceux de l'Espagne et de l'Angleterre. Les Gonneville d'Honfleur, les Cousin et les Ango de Dieppe, les Parmentier, Jacques Cartier, Roberval, franchissent l'Océan, parcourent les côtes de l'Amérique et de l'Inde, s'établissent à Terre-Neuve, exploitent les pêcheries du banc de Terre-Neuve, découvrent le Canada et y fondent les premières colonies françaises. François I[er], qui eut le mérite d'encourager ces expéditions maritimes, jeta, en 1517, les fondements du Hâvre, qu'on appela longtemps *Ville Françoise*. L'Échiquier devint perpétuel en 1499, et se transforma bientôt en parlement de Normandie. C'était le complément de la révolution qui enlevait à l'aristocratie féodale l'administration de la justice pour la transférer à des magistrats nommés par le roi. L'établissement des *présidiaux*, en 1552, donna plus de célérité à l'expédition des procès. Ces tribunaux subordonnés aux parlements, avaient leurs siéges, pour la Normandie, à Alençon, Andely, Caen, Caudebec, Coutances, Evreux, Harfleur et Rouen.

Les guerres de religion vinrent suspendre ce mouvement de prospérité commerciale et d'organisation administrative. Au mois d'avril 1562, les protestants s'emparèrent de Rouen, et livrèrent le Hâvre aux Anglais. Chaque ville de Normandie eut ses dissensions et ses luttes intestines. La grande armée catholique, commandée par François de Guise, vint, vers la fin de l'année 1562, attaquer les protestants maîtres de Rouen; la ville fut emportée d'assaut, livrée au pillage, et pendant de longues années le commerce s'y ressentit de ce désastre. L'amiral de Coligny et Montgommery n'en restèrent pas moins maîtres de la basse Normandie, d'où ne purent les chasser les efforts du maréchal de Matignon. Après la paix d'Amboise, le Hâvre fut repris sur les Anglais, en 1564. Mais ces guerres civiles et étrangères laissaient partout d'effroyables traces. Si l'on ajoute les supplices ordonnés par le parlement de Rouen, qui avait été forcé un instant de se retirer à Louviers et en gardait un sinistre souvenir, les massacres qui, dans la plupart des villes, suivirent

la Saint-Barthélemy (1572), les dévastations de Montgommery en basse Normandie (1574), le soulèvement des paysans, nommés Gauthiers, qui, en 1589, partirent des environs de Lisieux, et, poussés par la misère et l'esprit de vertige, se livrèrent à d'effroyables excès, on aura une faible idée des malheurs des guerres de religion et de ce que coûta la conquête de la liberté de conscience. Dès 1580, Froumenteau, dressant une statistique de la France, calculait que la guerre civile avait enlevé à la Normandie près de cent cinquante mille habitants, et que cette province avait payé en trente ans plus de cinq cents millions. La Ligue vint encore ajouter désastres sur désastres. Elle opposa à Henri IV l'archevêque de Rouen, cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. A cette époque, la Normandie se partagea; Rouen tenait pour la Ligue avec la plupart des places de la province; Caen embrassa la cause de Henri IV; il y eut deux parlements se foudroyant de leurs arrêts. Henri IV, vainqueur à Arques (1589), et à Ivry (1590), vint mettre le siége devant Rouen en 1591, pendant que l'intrépide Bois-Rosé s'emparait du château de Fécamp. Villars-Brancas, amiral de France pour la Ligue, défendit Rouen avec une intrépidité qui permit au général espagnol, Alexandre Farnèse, d'arriver des Pays-Bas au secours de la place. Vainqueur à Aumale (1592), Farnèse délivra Rouen, mais il fut à son tour battu entre Ivetot et Caudebec, et, après une habile retraite, alla mourir à Arras des suites de ses blessures. La conversion de Henri IV, l'horreur des guerres civiles, les avantages accordés aux chefs de la Ligue, déterminèrent les rebelles de Normandie à suivre l'exemple de Paris; ils firent leur soumission en 1594. Au milieu de ces calamités, l'organisation administrative s'était complétée : une chambre des comptes, établie à Rouen pour toute la Normandie, dès 1543, avait reçu son organisation définitive en 1580, Le bureau des finances avait été institué dans cette ville sous Charles IX, en 1570 et 1571, et complété par Henri III, en 1577, 1581 et 1586. Enfin, la coutume de Normandie avait été réformée, en 1585, et mise en harmonie avec les progrès de la science du droit.

Henri IV, après avoir reconquis son royaume, vint tenir à Rouen, en 1596, une assemblée de notables pour la réforme des finances. La marine normande se releva sous la protection de ce roi et de son ministre Sully, et les Normands s'élancèrent de nouveau aux expéditions lointaines. En 1599, ils reparurent au Canada, fondèrent Québec en 1608, s'établirent au Brésil en 1612; le capitaine Lelièvre, de Honfleur, visita les îles de la Sonde en 1617; Solives et Duplessis, de Dieppe, colonisèrent la Guadeloupe en 1635; en 1637, un charpentier de Rouen, Étienne Morin, construisit le premier vaisseau de ligne à l'embouchure de la Vilaine; en 1646, une flotte dieppoise contribua puissamment à la prise de Dunkerque; un des plus grands marins de la France, Duquesne, était déjà né dans cette ville. La Normandie s'unissait de plus en plus à la France. La révolte des *Nu-Pieds* en basse Normandie (1639), les émeutes de Rouen excitées vers le même temps par des impôts excessifs, furent promptement étouffées. La Normandie prit peu de part aux agitations de la Fronde, cette émeute de la noblesse et des parlements. Vainement le duc de Longueville chercha à soulever la province dont il était le gouverneur (1648-1650); vainement la brillante duchesse de Longueville vint chercher un asile en Normandie; elle ne put s'y maintenir. Le maréchal d'Harcourt fit respecter dans cette province l'autorité royale. Bientôt

les États de Normandie disparurent ; les derniers datent de 1654 et 1666 ; la *Charte-aux-Normands*, le cri de *haro*, ne furent plus que des mots vides de sens. Tout plia sous l'autorité suprême ; les libertés municipales, que quelques villes avaient conservées, firent place à des mairies royales. Enfin, la province entière partagée en trois généralités, Rouen, Caen et Alençon, fut placée sous l'autorité des *intendants* qui travaillèrent à diminuer l'esprit provincial. Des routes ouvertes, la navigation perfectionnée, la salubrité publique surveillée et améliorée, l'industrie et le commerce favorisés, tels furent les principaux résultats de l'administration de ces magistrats. La Normandie eut une part glorieuse dans les événements politiques et militaires du siècle de Louis XIV, auquel elle donna les amiraux de Tourville et Duquesne, Catinat, et le Rouennais Réné Cavalier de la Salle. Ce navigateur découvrit, en 1678, le Mississipi et le descendit dans une étendue de mille lieues jusqu'au golfe du Mexique ; la France lui dut les riches contrées de la Louisiane. Le chevalier de Grémonville, ambassadeur à Vienne (1671) ; François de Caillères, de Thorigny, un des plénipotentiaires de Ryswick (1697), et Ménager de Rouen qui contribua à la paix d'Utrecht (1713), brillèrent dans la diplomatie. Malheureusement, la révocation de l'édit de Nantes porta au commerce et à l'industrie de la Normandie un coup fatal qu'attestent les Mémoires mêmes des intendants, rédigés, en 1698, pour le duc de Bourgogne. La bataille de la Hougue (1692) ruina notre marine, et les Anglais purent impunément, en 1694, insulter les côtes de Normandie, bombarder le Hâvre et brûler Dieppe. Le XVIIIe siècle jusqu'en 1789 fut une époque de calme pour les provinces et entre autres pour la Normandie. La vie matérielle y gagna ; les villes imitèrent le luxe de Paris, les vieux remparts tombèrent pour faire place à des promenades publiques ; les routes se multiplièrent ; la culture des lettres, des sciences et des arts fut plus généralement appréciée. Tout le mouvement politique se borna aux luttes du parlement de Normandie contre la cour. Ce parlement fut supprimé par le chancelier Maupeou, en 1771, et remplacé temporairement par les deux conseils supérieurs de Rouen et de Bayeux. A ce coup, l'esprit provincial parut se réveiller, et le *manifeste aux Normands* (1771) rappela les anciennes garanties stipulées par les chartes normandes. L'avénement de Louis XVI (1774) rendit à la Normandie son parlement ; le port militaire de Cherbourg fut commencé et destiné à préserver nos côtes d'insultes telles qu'elles en avaient essuyé pendant la guerre de sept ans. Louis XVI vint lui-même inaugurer les travaux de Cherbourg, et son voyage en Normandie (1786) fut un véritable triomphe.

La révolution de 1789 fut d'abord accueillie avec enthousiasme par les populations de la Normandie. Ce fut un Normand, le Rouennais Thouret, qui rédigea la constitution de la France ; il eut l'honneur d'être nommé quatre fois président de l'Assemblée Nationale. Les cinq départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne et de la Manche remplacèrent les anciennes divisions territoriales de la province (1790). Il y eut deux cours d'appel à Rouen et à Caen. La Normandie envoya encore à l'Assemblée Législative et à la Convention des hommes éminents : Buzot d'Évreux, Robert Lindet de Bernai, Le Tourneur de la Manche et Valazé de l'Orne. Mais l'esprit de résistance ne tarda pas à se manifester sous des formes politiques dans lesquelles se trahissaient des restes du vieil esprit provincial. Ce fut à Caen que s'organisa la résistance des Girondins ; ce fut

de là que partit Charlotte Corday pour aller poignarder Marat (13 juillet 1793); les habitants de Caen osèrent arrêter les commissaires de la Convention, Romme et Prieur de la Marne, pendant que le général Wimpfen et le marquis de Puisaye conduisaient l'armée fédéraliste jusqu'à Vernon. Après leur défaite (juillet 1793), la Normandie subit la terreur; mais cette tyrannie n'y eut pas l'effroyable caractère sous lequel elle se manifesta dans d'autres provinces. La Normandie se préserva de la guerre civile; ce fut en vain qu'en 1793, quatre-vingt mille Vendéens marchèrent sur Granville; ils furent repoussés par les habitants de cette place et par l'armée de Schérer. Dans la suite, la chouannerie troubla quelques cantons de la basse Normandie; mais elle fut bientôt comprimée. En même temps, la province envoyait cent bataillons à la défense de la patrie (1793). Elle donnait à la république Davenay, Bachelet, Canville, Bonnet, Brouard, Cavalier, Chauvel, Dagobert, Decaen, Delâtre, Delaunay, Le Marrois, Ruffin, Valhubert, etc.; deux directeurs, Le Tourneur de la Manche et le général Moulins; au consulat, le troisième consul Le Brun, plus tard duc de Plaisance et architrésorier de l'empire. Parmi les membres des Cinq-Cents, on remarqua les Normands Dupont de l'Eure et Dupuis, auteur de l'*Origine des Cultes.*

Enfin, à une époque où la nation fatiguée de crises violentes se portait principalement vers l'industrie, le commerce, l'agriculture, la Normandie ne resta au-dessous d'aucune province pour l'activité commerciale et agricole. Pendant que ses industrieuses vallées rivalisaient avec Mulhouse et Saint-Quentin, les plaines fertiles des pays de Bray et d'Auge, les campagnes de Caen et du Neubourg approvisionnaient Paris et les contrées occidentales de bestiaux et de blé; le Hâvre devenait la seconde ville commerciale de la France, et les petits ports des côtes de Normandie entretenaient une vigoureuse génération de marins. En résumé, la Normandie présente les annales les plus glorieuses. Longtemps indépendante sous ses ducs, elle porta au loin la gloire de ses armes, dompta l'Angleterre, les Deux-Siciles et Antioche; plus tard, associée à la grandeur de la France, elle a puissamment contribué à la gloire nationale. Elle a donné à la patrie des hommes éminents et des serviteurs dévoués, des généraux, des marins, des industriels, des poëtes et des savants illustres. D'un autre côté, cette association féconde a assuré à la Normandie une loi plus équitable, les libertés publiques, un théâtre plus vaste pour son activité commerciale et maritime, enfin l'union à une des plus glorieuses puissances du monde.[1]

1. *Scriptores rerum Normannicarum*, collect. de Duchesne. — *Neustria Pia.* — *Gallia christiana*, t. XI — *Histoire de Normandie*, par Gabriel Dumoulin, Masselin, Licquet, Depping, Goube, — Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie.* — Augustin Thierry, *Conquête de l'Angleterre par les Normands.* — *Annuaires des cinq départements de l'ancienne Normandie.* — L. Dubois, *Itinéraire de la Normandie.*



ROUEN.

Une vue admirable s'offre au voyageur qui, arrivant à Rouen par le nouveau pont de pierre, s'arrête sur le terre-plein où s'élève la statue du grand Corneille. Sous ses pieds est la rivière de Seine dans laquelle les Anglais jetèrent les cendres de Jeanne d'Arc, au XV[e] siècle, afin que les Français ne les honorassent pas comme les reliques d'une sainte : beaucoup plus large et plus profond ici qu'à Paris, le fleuve, doucement emporté par une pente peu sensible, coule presque en ligne droite à travers le port; mais deux fois, dans la journée, son cours paisible est refoulé par le flot de la mer, que la puissante impulsion de la barre fait remonter à Rouen, et pousse même jusqu'au Pont-de-l'Arche, au temps des fortes marées d'équinoxe. Si l'étranger porte ses regards en arrière, à l'est, il voit la Seine, toute parsemée de verdoyants îlots, se déployer au loin, dans une riche vallée, ayant, du côté du midi, l'ancien cours de la Reine, le chemin de fer de Paris à Rouen, les immenses prairies confinant à la commune de Sotteville, vrai lac de verdure; et, du côté du nord, le hameau manufacturier d'Eauplet, les deux grandes routes de Rouen à Paris, l'une par les plateaux, l'autre par la vallée, se réunissant sous les ombrages de l'ancien cours Dauphin, la côte de Thoringue ou de Bonsecours, surmontée de la nouvelle église de Notre-Dame, et le Mont-Sainte-Catherine dont la masse crayeuse se détache de cette côte pour s'avancer vers le fleuve, sous la forme d'un promontoire, jusqu'au point où la main des hommes l'a coupée à pic, comme les hautes falaises de la Manche. Devant le voyageur, à l'ouest, se présente une perspective non moins saisissante : une longue suite de quais, fortes digues de pierre, qui contraignent la rivière à suivre une marche bien éloignée de sa direction primitive; le port bordé d'un bout à l'autre d'une ligne régulière de belles constructions; la promenade du cours Boïeldieu, continuée par celle de la Bourse découverte; le pont suspendu avec sa passe mobile pour la circulation des navires, au-dessus de laquelle huit colonnes en fonte, surmontées d'arceaux de même métal, figurent une espèce d'arc-de-triomphe; et, au delà des courbes élégantes, décrites par ses nombreux câbles de fer, toute une flottille de bâtiments marchands, dont les mâts, les agrès et les pavillons décorent pittoresquement les bords de la Seine jusqu'à l'avenue du mont-Riboudet. Enfin, à droite de l'étranger, sur la rive septentrionale du fleuve, est la vieille cité normande, masquée d'abord par les constructions neuves du port, mais s'élevant graduellement comme le sol, avec ses rues tortueuses, ses maisons du moyen âge, son immense cathédrale, ses églises gothiques, ses tours, ses flèches, ses clochers; tandis qu'à gauche, sur la rive méridionale, se dessinent la place, la caserne et l'entrée du quartier de Saint-Sever, le plus industrieux, le plus populeux et le plus considérable des faubourgs de Rouen. Une bordure de montagnes encadre de tous côtés ce magnifique tableau.

Tel est aujourd'hui l'aspect général de Rouen. On peut diviser la ville proprement dite en quatre quartiers principaux, deux grandes lignes de communication la traversant de part en part, en sens inverse : la première, du sud au nord depuis les bords du fleuve jusqu'aux hauteurs Beauvoisine (*Alba via*), sous les dénominations de rues Grand-Pont, des Carmes et Beauvoisine ; la seconde, de l'est à l'ouest, depuis la route de Darnétal jusqu'à la descente de la place Cauchoise, par les rues Saint-Hilaire, Saint-Vivien, des Faulx, de l'Hôpital, Ganterie et des Bons-Enfants. Le carrefour de la Crosse, où les deux lignes se croisent, est le point le plus central de Rouen. Au haut de la rue Grand-Pont, sur la place Notre-Dame, dont on a fait un marché aux fleurs, la cathédrale présente sa merveilleuse façade ; les deux portails du nord et du sud regardent, celui-là, la cour des Libraires, celui-ci la place de la Calende. A l'un des coins de la place Notre-Dame, en face de l'église, commence la *Grande rue*, la plus ancienne de Rouen, le siége de la commune au moyen âge. Coupée vers le milieu par la tour de la Grosse-Horloge, dernier asile du beffroi communal, elle conduit au Vieux-Marché, autrefois la place des exécutions, ainsi qu'à la place de la Pucelle, qui en a été détachée et où l'on admire l'hôtel du Bourgtheroulde. Non loin de la tour de la Grosse-Horloge se dresse le Palais de Justice, l'une des constructions mixtes, où le style gothique s'allie le plus heureusement au genre de la renaissance. Des deux autres merveilles architecturales de Rouen, Saint-Maclou et Saint-Ouen, la première est presque attenante à l'église de Notre-Dame, la seconde un peu au-dessus de la rue de l'Hôpital. Nulle part on ne trouve tant de chefs-d'œuvre de l'art rapprochés dans un si petit espace. L'ensemble de la ville, vu à vol d'oiseau, ressemble assez à un fer à cheval, dont la forme serait aplatie. Une ceinture de boulevards d'une remarquable beauté, la sépare des cinq faubourgs de la rive droite ; ce sont, à l'est, dans les basses-terres, Martainville, à mi-côte, Saint-Hilaire ; au nord, sur les hauteurs, Beauvoisine, Bouvreuil ; et, à l'ouest, Cauchoise, qui, en y comprenant le nouveau quartier de la Madeleine, s'étend depuis la côte jusqu'à l'avenue du mont-Riboudet. Le sixième faubourg de Rouen, celui de Saint-Sever, dont nous avons déjà parlé, occupe, au midi, la base du fer-à-cheval, marquée par le cours du fleuve.

Mais, pour comprendre les développements successifs de la ville de Rouen, il ne suffit pas de bien connaître sa topographie actuelle : il faut se reporter au temps où elle n'était pas encore sortie du limon de la Seine. Les eaux du fleuve se répandaient alors avec une sauvage profusion sur ses rives incultes ; les terres voisines, beaucoup plus basses qu'elles ne le sont de nos jours, étaient en grande partie submergées. L'œuvre de la nature s'y montrait dans ce désordre d'une inexprimable grandeur, dont les arts de la civilisation ont graduellement effacé parmi nous toutes les traces. La rivière s'était creusé un canal jusqu'à la hauteur de l'église métropolitaine, de laquelle elle est éloignée maintenant de toute la longueur de la rue Grand-Pont. Plusieurs îlots, débris de la terre ferme, se partageaient cet espace. D'un autre côté, deux petites rivières venant de l'est, s'avançaient, dans la direction du sud-ouest, à travers les marécages, les prés et les bois, puis, inclinant plus ou moins au sud, allaient se perdre dans le grand fleuve : c'étaient d'abord l'Aubette (la *rivière Blanche*, Albula) et au-dessus, le Robec, (la *rivière de Roth*, Roth-bec). Le vaste terrain compris entre les deux rivières reçut

par la suite, le nom d'île Notre-Dame. Il était, comme on le pense bien, plus couvert de roseaux que de bois et tout entrecoupé de marais. Plus à l'est, entre la Seine, Robec et le Mont-Sainte-Catherine, s'étendaient des terrains tourbeux où serpentaient mille canaux irréguliers formés par les dérivations vagabondes des petites rivières de la vallée de Darnétal; les marais y étaient encore plus nombreux et les fourrés de roseaux plus multipliés que dans l'île Notre-Dame. Lorsqu'au XVIIIe siècle, on voulut détruire les derniers restes de ces plantes aquatiques, il fallut employer la hache pour en abattre les touffes épaisses que le temps avait durcies à l'égal du bois. La plaine tourbeuse de l'est n'étant guère élevée au-dessus du niveau de la Seine, le fleuve, à chaque nouvelle crue, y débordait sans obstacle et confondait ses innombrables dépôts d'eaux dormantes en un vaste lac. La pointe avancée de la côte Sainte-Catherine se trouvait ainsi périodiquement transformée en presqu'île; de sorte que les pieds du vieux promontoire, où la mer a laissé tant de débris de coquillages fossiles, étaient baignés par les flots comme dans les âges primitifs du monde. A l'ouest, la source de Galaor donnait naissance au fort ruisseau qu'on a successivement nommé le Roignon, le Reneau et la Renelle. Il gagnait la Seine, en suivant l'inclinaison du sol, du nord au sud. Toutes les hauteurs voisines du bassin étaient couvertes de bois, et les loups devaient régner en maîtres dans ces giboyeuses retraites. Un savant fait observer que la proximité des grandes agglomérations d'arbres, en rendant les pluies plus fréquentes et plus abondantes sur tous les points arrosés par le fleuve, devait avoir pour effet d'élever les eaux au-dessus du niveau moyen, où elles sont descendues aujourd'hui. Les harengs remontaient encore jusqu'aux rives de la partie de la Seine que nous venons de décrire, et souvent la visite des oiseaux de mer grossissait le nombre de ses hôtes sauvages. Dans un rayon de plusieurs lieues, à l'entour, la contrée n'était pas moins belle. Sur la route de la mer surtout, par delà la côte de l'ouest, il y avait une magnifique vallée où la rivière de Cailly, de Bapeaume ou de Maromme (on lui a donné depuis ces trois noms), sillonnait de ses mille détours des bois et des pâturages d'une exubérante richesse, avant d'aller se perdre dans la Seine, comme le Robec et l'Aubette.

Qu'une peuplade gauloise se soit établie de bonne heure sur ce territoire, si heureusement disposé pour la culture, la chasse, la pêche, la navigation, l'industrie et le commerce, rien de plus simple : non-seulement elle pouvait y trouver plus d'avantages pour vivre, mais plus de facilités pour s'y défendre qu'en tout autre endroit de la vallée maritime de la Seine. La Providence avait en quelque sorte tracé des lignes naturelles de défense autour de ce berceau d'une grande ville, en l'enfermant entre le lit du fleuve, le cours du Robec et le ruisseau de Renelle. Les premiers colons qui construisirent quelques cabanes de bois et d'argile au nord de la Seine, sur la berge de son bras supérieur, c'est-à-dire vers l'emplacement où d'autres générations devaient bâtir la cathédrale de Rouen, furent probablement des Celtes de la tribu des Vélocasses, nom des habitants primitifs du Vogésin ou Vulguessin (*Pagus Vilcassinus*). La bourgade grandit avec ce peuple, et devint sa capitale. Elle était loin cependant d'avoir l'importance de *Caletum* (Juliobona), la principale ville des Calètes; sa prééminence ne date guère que de la décadence ou de la ruine de cette fameuse cité. Les savants ont mis les langues anciennes, la critique et la raison à la torture pour découvrir

l'étymologie du nom de Rouen. Sa dénomination originale n'est parvenue jusqu'à nous que défigurée par les géographes de l'antiquité. « Les Vélocasses, qui occupent les bords de la Seine, dit Ptolémée, ont Ῥωτόμαγος pour capitale. » Ce même nom s'est transformé en *Rotomagus*, dans l'Itinéraire d'Antonin, en *Rathumagus*, dans la Table Théodosienne. L'orthographe romaine ordinaire, *Rhotomagus*, a prévalu sur ces deux versions : plus tard, pour la simplifier, on en a fait, *Rhodomo* ou *Rotomo*. Le nom de Rothomagus, a aussi été écrit *Rhodomum*, par Frodoard et Richer, de même que celui de Noviomagus, commun à plusieurs villes de la Gaule, s'est changé en *Noviomum* sous la plume de quelques auteurs. Dudon de Saint-Quentin dit *Rotomum*. Nous lisons *Ritumagum*, dans l'Itinéraire d'Ortelius, livre d'une époque beaucoup moins éloignée de nous. Ensuite, sont venues les traductions en langue vulgaire : *Rotoma*, *Rhoëm*, *Roem*, *Roam*. Robert Wace résume dans ce vers : « Et Roem out nom *Rotoma*, » le passage du roman au français. Enfin, un arrêt de l'Échiquier, rendu au XIIIe siècle, porte *Roam*, forme très-rapprochée de la dénomination dissyllabique aujourd'hui en usage.

Tout cela coule de source. Mais du moment où l'on passe de l'orthographe à la signification de ce même nom de *Rothomagus*, on se perd dans les interprétations contradictoires des savants. Ceux des étymologistes, qui se piquent d'invention, ont appelé la fiction à leur aide. Dès le XVIe siècle, plusieurs fables, que Taillepied discute dans les *Antiquités de Rouen*, avaient déjà acquis quelque autorité. La plus ancienne, dans l'ordre de date, reposait sur une tradition locale. Au nombre des divinités des Celtes, assure-t-on, était une idole, appelée *Rothon* ou *Roth*, dont le nom ajouté au mot *magus*, qui signifie, selon les uns, *ville*, selon les autres, *sage*, avait donné naturellement *Rothomagus*. Cette opinion avait cours parmi le commun peuple de la ville, du temps de Taillepied, à ce qu'il nous apprend lui-même. Mais les savants, trouvant que l'histoire de Roth n'était pas encore assez absurde, ont renchéri sur la croyance populaire. Bérose tire le nom de Rouen de celui de son fondateur, *Magus*, fils de Samothès, second roi des Gaules ; c'est-à-dire qu'il explique une fable par un conte. D'autres, font honneur du baptême de la ville à *Rhomus*, qui l'agrandit et la restaura, du vivant de son père Allobrox, dix-septième roi des Gaules. Comme on voit, ces étymologies nous rapprochent fort du déluge. Sans remonter si loin, Taillepied croit trouver l'explication de l'énigme dans les deux mots latins : *Rota majorum*; car, remarque-t-il, puisqu'il y avait dans l'antique cité un collége de druides ou de mages, on a très-bien pu l'appeler *Roue des Mages*; le mot *rota* équivalant à *conseil*, eu égard à la forme ronde de la table autour de laquelle on se réunit ordinairement pour discuter les intérêts publics. Dom Duplessis se moque, il est vrai, de cette prétention. Selon lui, Rhotomagus doit être littéralement traduit par *Marché-sur-le-Rouge*, ou plutôt sur le Robec ; *Rothbec* voulant dire la rivière Rouge, et *Mag*, magasin, marché. M. Houël, notre savant compatriote, suppose que *Rhotomagus* vient de *Ratumacos*, nom d'un chef celte, qui nous a été transmis sur une médaille gauloise découverte dans le pays. L'histoire du pirate normand Rollon, Rolf ou Rou, d'après un autre écrivain, M. Dumesnil, donne une solution bien plus satisfaisante : le mot *ham*, combiné avec le nom *Rou*, dit-il, a produit le substantif *Rouham*, peuplade de Rou. Quant à nous, nous rejetons indistinctement toutes ces conjectures, pour nous ranger à

l'avis de notre collaborateur, M. Chéruel, dont on connaît les remarquables travaux historiques sur la ville de Rouen. Il suppose qu'une grande métairie gauloise fut établie sur la rivière de Roth; qu'on l'appela *Roth-Mag*, la Maison de Mag; et que ce nom, par extension, fut appliqué à toutes les habitations voisines.

Lorsque Jules César envahit la Gaule, les Vélocasses, ainsi que les Calètes, faisaient partie de la Belgique : c'est comme membres de la confédération belge qu'ils combattirent le général romain. Les Calètes mirent sur pied dix mille hommes, et les Vélocasses, unis aux Véromanduens, dix mille autres. Ces contingents furent enveloppés dans la défaite commune de l'armée des peuples coalisés, l'an 57 avant Jésus-Christ. Plus tard, les Vélocasses, comme les Lexoviens, les Aulerques et les Éboriciens, envoyèrent trois mille guerriers au secours de Vercingetorix assiégé dans Alise. De leur côté, les Calètes et les Unelliens se concertèrent avec quelques-unes des nations de l'Armorique pour fournir six mille hommes à l'union gauloise (52 ans avant Jésus-Christ). L'année suivante, les Vélocasses et les Calètes prirent encore les armes : ils s'associèrent aux derniers efforts des Aulerques, des Umbiens et des Atrébates pour secouer le joug romain. Mais, ni l'habileté du Bellovaque Correus, ni la persévérance de l'Atrébate Commius, ne purent surmonter la mauvaise fortune des Gaulois : les alliés, vaincus par le proconsul, passèrent définitivement sous la domination étrangère (51 ans avant Jésus-Christ). Nous ignorons si César, au retour de la paix, visita les contrées de la basse Seine : il ne nomme pas la capitale des Vélocasses, dans ses Commentaires. Le premier monument littéraire de l'antiquité où il soit parlé de cette ville, est la géographie de Ptolémée, auteur du IIe siècle de l'ère chrétienne. Ce fut pourtant une croyance très-répandue, au moyen âge, que la ville de Rouen avait été fondée par le conquérant des Gaules. «Après avoir attentivement exploré toute la Neustrie, dit Ordéric Vital, Jules César fit bâtir Rouen, sur le fleuve de la Seine, dans un lieu très-avantageux que sillonnent, à l'orient, les rivières d'Aubette et de Robec, tandis qu'à l'occident coule la Maromme. La nouvelle cité reçut le nom de *Rodomus*, par abréviation de *Romanorum domus*, maison des Romains.» Toute fabuleuse que soit cette origine, elle vaut bien assurément l'histoire de Samothès.

Mais si les Romains ne fondèrent pas la ville de Rouen, ils lui donnèrent une vie nouvelle, en l'associant à l'immense mouvement de l'Empire. Elle fut un des entrepôts du commerce important, qui, au dire de Strabon, se faisait par la voie du Rhône, de la Saône et de la Seine, entre l'Italie et la Grande-Bretagne ; ses tendances naturelles poussèrent d'abord ses expéditions maritimes vers cette riche contrée insulaire avec laquelle elle devait avoir des relations si intimes sous le gouvernement des ducs de Normandie. La Seine était la grande route qui la reliait, d'un côté, au Midi, de l'autre au Nord. Depuis l'embouchure du fleuve jusqu'à Rouen, il n'y avait point de port aussi heureusement situé que le sien ; les navires, chargés de marchandises étrangères, s'y arrêtaient avec le flot de la mer, de même que les bateaux, qui lui apportaient les denrées méridionales, étaient contraints de déposer leurs cargaisons sur ses rives. En un mot, elle etait pour les uns le point ou finissait, et, pour les autres, le point où commençait la navigation maritime. Rouen avait pris, d'ailleurs, un rang élevé parmi

les cités de l'Empire : sa prééminence politique après la conquête romaine se fit sentir bien au delà des limites de la contrée soumise aux anciens Vélocasses. Le Vexin était borné, à l'ouest par le pays de Caux, au nord par le Beauvoisis, au sud par l'Évrecin, à l'est par le Parisis; mais les Barbares ayant détruit ou dispersé le peuple de Caletum ou de Juliobona, son territoire fut annexé à celui des Vélocasses, qui se prolongea dès lors depuis le Parisis jusqu'à la mer. Ce n'était encore là, pour la cité de Rouen, qu'un acheminement à une plus haute fortune. Lorsque la Lyonnaise, à laquelle elle avait été réunie, fut divisée en deux provinces du même nom, probablement sous le principat de Dioclétien, elle devint la capitale d'une grande partie de la Gaule (284-305) : tous les pays qui prirent, par la suite, les noms de Normandie, de Maine, de Bretagne, d'Anjou et de Touraine, relevèrent administrativement de la ville des Vélocasses. Au bout d'un siècle, la subdivision de cet immense territoire en deux parties inégales, par les empereurs Valentinien ou Gratien, limita les juridictions politiques de son chef-lieu, tout en lui conservant le titre de métropole de la Seconde Lyonnaise, aux pays des sept cités de Rouen, de Bayeux, d'Avranches, du Vieil-Évreux, de Séez, de Lisieux et de Coutances. C'était à peu près vers cette même époque qu'Ammien Marcellin, dans une énumération des principales villes de la Gaule, citait Rouen, comme la gloire de la Seconde Lyonnaise (*Secundam Lugdunensem Rothomagi ostendunt.*)

Un savant suppose « qu'il n'y avait point de ville dans la Seconde Lyonnaise qui fût le siége d'une magistrature supérieure. » Nous ne pouvons, comme lui, tirer cette induction absolue du silence de l'histoire : où les grands officiers de la province pouvaient-ils siéger, si ce n'est à Rouen? La notice des dignités de l'Empire nous apprend que cette métropole avait une garnison romaine et que le commandant du corps des Ursariens y résidait habituellement. Sans doute, elle était aussi le séjour ordinaire du gouverneur de la province. On peut affirmer avec la même certitude qu'elle posséda un sénat et des consuls, quoique aucun monument de l'antiquité ne lui donne le nom de municipe. Son rang élevé dans la hiérarchie des métropoles de l'Empire, ne pouvait manquer de lui assurer cet honneur. Les institutions consulaires de la ville de Rouen disparurent probablement au milieu des calamités des siècles barbares; mais ce ne fut pas sans y laisser des traces profondes dans les habitudes de la vie publique. Nous ne pouvons nous empêcher de croire que si la commune s'y manifesta avec tant de force, au moyen âge, c'est qu'elle y trouva un puissant auxiliaire dans les traditions municipales des temps passés. Selon toutes les apparences, Rouen, dans les derniers siècles de l'Empire, eut aussi ses corporations d'arts et métiers; ses marchands et ses mariniers surtout durent se constituer en association industrielle pour l'exploitation du commerce de la basse Seine. Ce fut la contre-partie des Navigateurs Parisiens qui, dès le règne de Tibère, formaient une compagnie puissante à Lutèce. De nombreuses voies de communication, créées par le génie romain, reliaient la capitale de la Seconde Lyonnaise aux points les plus reculés de la province; celle qui allait à Juliobona passait au nord de la ville, sur les hauteurs du Mont-aux-Malades. Une même route rattachait Lutèce et Rouen à la mer.

Mais l'administration impériale ne fit rien pour la décoration architeturale de l'ancienne cité des Vélocasses. Moins bien partagée, sous ce rapport, que Juliobona et Bayeux, elle ne vit élever sur sa colline ni amphithéâtre ni thermes.

Les temples du paganisme n'y eurent pas non plus un caractère durable, puisque les antiquaires n'ont pu en retrouver aucuns vestiges. En revanche, les Romains entourèrent Rouen d'une ligne de fortifications. Cette première enceinte, qui eut pour bases la Seine, Robec et la Renelle, avait environ deux mille mètres de tour. A l'est, elle remontait le cours du Robec, depuis son embouchure dans les terrains marécageux de la rue Malpalu, jusqu'au pont jeté sur le coude de cette petite rivière; à partir du pont de Robec, elle suivait, de l'est à l'ouest, la même ligne que marqua depuis la rue de l'Aumône, connue de nos jours, sous les noms de rue Géricault et de rue des Fossés-Louis VIII; puis, arrivée à la rue de la Poterne, elle descendait, du nord au sud, avec la Renelle, vers les bords de la Seine, qu'elle rejoignait en se prolongeant dans la direction de la rue Massacre. Du côté du sud, elle courait de l'ouest à l'est, sur la berge du bras de la Seine, qui sillonnait alors la partie inférieure de la colline et en détachait plusieurs îlots d'inégale grandeur; c'est-à-dire qu'après s'être dirigée parallèlement à la rue aux Ouës, aux Oies ou aux Ours, elle traversait les terrains qui ont été occupés autrefois par l'hôtel-Dieu, ainsi que ceux de la place de la Calende, appelée aussi Port-Notre-Dame ou Port-Morand, et, de là, s'étendait ensuite dans le sens de la rue des Bonnetiers, pour gagner enfin l'embouchure de la rivière de Robec. Les remparts de Rouen étaient percés de plusieurs portes, qui ne nous sont connues que sous des noms d'une autre époque. C'était, au nord, à l'endroit où les rues de l'Aumône et des Carmes se croisent, la porte Sainte-Appolinaire; à l'est, la porte de la rivière de Robec, à laquelle succéda la porte Honfroy; à l'ouest, au carrefour de la rue de la Grosse-Horloge et de la rue Massacre, la porte Massacre; au sud, la porte de Seine, qui s'ouvrait sur la rive droite du bras intermédiaire du fleuve. Deux portes secondaires, la porte de la Poterne et la porte Saint-Bernard, conduisaient, celle-là dans le pays des Calètes, celle-ci dans la vallée de Darnétal. L'ancien camp retranché de la côte de Bonsecours ou de Thoringue, paraît avoir été un des ouvrages extérieurs sur lesquels s'appuyaient les fortifications gallo-romaines de Rouen. C'est un *vallum* de cent cinquante mètres environ, ayant presque la forme d'un triangle équilatéral. La route de Paris par les plateaux, qu'il ne faut pas confondre avec celle d'en bas, qu'on aperçoit au-dessous, dans la vallée, passait, sans doute, dès lors comme aujourd'hui, entre les côtes de Bonsecours et de Sainte-Catherine. Du camp retranché du mont Thoringue, on pouvait donc garder une voie de communication importante, suivre au loin le cours de la rivière et surveiller le plat pays. M. Fallue démontre d'ailleurs dans son mémoire sur les travaux militaires antiques des bords de la Seine, que ce *vallum* se rattachait à un système complet de fortifications gallo-romaines, d'une forme analogue, qui s'échelonnaient depuis l'embouchure du fleuve jusqu'à Rouen, sur les hautes falaises des deux rives, et d'où les vigies pouvaient se communiquer par des signaux la nouvelle de l'approche des pirates du Nord.

Le sol de la métropole de la Seconde Lyonnaise, n'est pas semé de débris d'une grandeur monumentale, comme celui de Lillebonne (Juliobona). La plupart des ruines de l'époque impériale, qu'on a decouvertes à Rouen, présentent un caractère particulier. En faisant des fouilles sur la place des Carmes, on a retiré un fragment de colonne de grande proportion, d'un massif de fondations en briques

romaines ; la façade d'une maison moderne a été élevée sur ces antiques assises. Plus récemment, la plantation du mât, destiné à marquer l'alignement de la nouvelle rue, qui conduit du Pont-de-Pierre au boulevart Beauvoisine, a fait rencontrer sous le sol, devant l'église de Saint-Ouen, une quantité considérable de briques romaines. Pendant les premières années de la Restauration, M. de Kergariou, préfet du département, ayant consacré quelques fonds à des recherches archéologiques, on découvrit, dans le jardin supérieur de la prison de Saint-Lô, les fondations complètes de plusieurs appartements et des fragments d'inscriptions du temps des Romains. Des travaux entrepris pour l'établissement d'une raffinerie de sucre, vers le haut de la rue des Carmes, en face de la place du même nom, ont mis au jour des restes de murailles de l'une des premières enceintes de la ville ; ces vieilles constructions, qui reposaient sur d'autres parties de murailles encore plus anciennes, se prolongeaient à l'est jusque sous les bâtiments de la maison de Saint-Lô. Elles avaient environ un mètre et demi d'épaisseur et renfermaient des briques romaines. On a trouvé aussi à Rouen une urne, quelques ustensiles domestiques et un grand nombre de médailles, du Haut et du Bas-Empire, frappées au coin des Césars. Une observation curieuse ressort de la profondeur moyenne à laquelle les fragments de l'enceinte romaine ont été découverts : c'est que le sol actuel de la ville est élevé de plus de sept mètres au-dessus de son niveau primitif.

Les hagiographes font remonter la prédication de la foi dans cette contrée, au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Saint Nicaise y fut d'abord envoyé par saint Denis, l'apôtre des Gaules, vers l'an 202 de Jésus-Christ ; mais il paya de sa vie, dans une île de l'Epte, les premières conquêtes de sa parole. Un prêtre de la Grande-Bretagne, saint Mellon, reçut ensuite du pape Étienne, la mission de reprendre cette œuvre apostolique (260). Mellon opéra à Rouen presqu'autant de miracles que de conversions parmi les païens ; par exemple, un jour où il prêchait l'évangile, l'un de ses auditeurs étant tombé mort du faîte d'un toit à ses pieds, il le rendit aussitôt à la vie. Au nombre de ses néophytes, on cite Præcordius, riche habitant de la ville, qui fit au maître l'abandon de sa maison, pour y bâtir un oratoire en l'honneur de la sainte vierge Marie. L'emplacement de cette habitation correspondant exactement à celui de Notre-Dame, on regarde saint Mellon comme le fondateur de la cathédrale de Rouen. Selon la coutume des Romains, il fut enterré hors des murs de la cité, le long de la voie publique (310). De ses cinq successeurs immédiats, Avitien, Sever, Eusèbe, Marcellin, et Pierre Ier, nous ne savons presque rien ; leur souvenir est renfermé tout entier dans les distiques latins recueillis par Ordéric Vital. La période historique pour l'évêché de Rouen commence à l'épiscopat de saint Victrice. Le peuple de la cité, de concert avec le clergé, l'appela à la direction spirituelle du diocèse en 395. Victrice se distingua par ses vertus, sa piété et son zèle. Il adressa une lettre au pape Innocent Ier, pour lui demander des éclaircissements sur quelques points de discipline religieuse ; le pontife romain, tout en l'engageant à suivre les maximes de la morale évangélique, lui exposa les règles de l'Église touchant l'ordination des évêques, la juridiction ecclésiastique, l'état civil des prêtres, l'observation du vœu de chasteté, etc. Les travaux de Victrice répandirent un si vif éclat sur sa ville épiscopale, qu'elle devint célèbre dans le monde chrétien. Il

entretint des relations d'amitié avec saint Martin de Tours, l'historien Sulpice Sévère, et saint Paulin : deux des lettres que lui écrivit l'illustre évêque de Nole, sont parvenues jusqu'à nous ; on peut les mettre au nombre des monuments littéraires les plus curieux du Bas-Empire.

Rouen présentait alors le singulier spectacle de la lutte de la nouvelle société chrétienne contre les sectateurs obstinés du paganisme. L'oratoire élevé sur les fondements de la maison de Prœcordius, par l'évêque Mellon, avait été transformé, sous ses successeurs, en église cathédrale. Ce n'était probablement qu'un bâtiment de bois et d'argile, comme toutes les constructions religieuses des huit premiers siècles de l'ère chrétienne. Paulin de Nole, dans une de ses lettres, s'applaudit de ce que Rouen est devenu, depuis l'avénement de son ami, une ville « illustre par la multitude de ses lieux saints. » Victrice fonda, en effet, quelques monastères et de nombreuses églises dans l'enceinte, ou les faubourgs de la métropole ; il les construisit même avec une solidité inusitée, puisque nous le voyons tantôt en rouler les pierres de ses propres mains, tantôt en charger ses épaules, pour hâter le travail des ouvriers (*Juvat manibus volvere, et grandia humeris saxa portare*). D'après les conjectures de Dom Duplessis, quelques-uns de ces oratoires auraient été bâtis dans le voisinage de la Grande rue ; et bientôt après, l'accroissement de Rouen aurait fait reculer ses murs jusqu'auprès de l'église de Saint-Martin-sur-Renelle. Peut-être cette petite église avait-elle été bâtie par saint Victrice, comme celle où il déposa les reliques de saint Gervais ; l'une et l'autre furent comptées par la suite au nombre des paroisses de Rouen. Il en fut de même de la chapelle de Saint-Étienne-la-Grande-Église, enclavée dans la cathédrale. D'autres églises, Saint-Herbland, Saint-Éloi, Saint-Martin-du-Pont et Saint-Clément, qui, dans la succession des temps, eurent aussi le rang de paroisses, existaient déjà, ou furent l'œuvre des générations suivantes. Tous ces lieux saints, à l'exception de la cathédrale, de Saint-Etienne, de Saint-Herbland, et de Saint-Sauveur, étaient disséminés hors de l'enceinte. Trois églises, Saint-Martin-du-Pont ou de la Roquette, Saint-Clément et Saint-Éloi, se dressaient chacune sur un des îlots, que le bras supérieur de la Seine enveloppa dans son cours irrégulier jusqu'à l'époque où il fut refoulé dans le lit du fleuve, au bas de la vallée. Nous ignorons les noms des monastères dont Victrice dota Rouen, et d'où s'élevaient jour et nuit les chants sacrés, qui faisaient l'admiration de l'évêque de Nole. Une de ces maisons religieuses, dédiée aux saints apôtres, obtint la concession d'un terrain d'une étendue considérable. C'est ce même monastère qui, d'après un ancien légendaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, fut reconstruit par les soins de la reine Chlotilde, et dont les bâtiments, d'une merveilleuse grandeur, étaient situés près des murs, dans un des faubourgs de la ville (1). La première des vertus chrétiennes ne manqua pas à l'évêque Victrice : il combla de ses dons les pauvres, les veuves et les orphelins. Peut-être fut-il le fondateur de l'hôtel-Dieu de Rouen, dans lequel Dom Du-

1. Renovavit etiam ab ipsis fundamentis quoddam miræ magnitudinis monasterium quod in suburbiis Rothomagensis civitatis, prope muros ejusdem civitatis ab eodem viro apostolico dedicatum erat in nomine 12 apostolorum, die 1 sept., sicut in quadam petrâ quæ erat in fundamento altaris reposita sculptum erat. » (Dom Pommeraye, *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen*, liv. II, p. 114.)

plessis signale un des premiers établissements de charité de l'ancienne France. Cette maison hospitalière, presque contiguë à la cathédrale, porta le nom d'*Hôpital-Notre-Dame* jusqu'au XIIe siècle. Saint Victrice mourut le 5 avril 418 et reçut la sépulture dans son église métropolitaine.

L'évêque de Rouen, grâce à la révolution religieuse qui substitua l'autorité ecclésiastique au pouvoir civil dans les provinces de l'empire romain, fut reconnu comme chef spirituel de la Seconde Lyonnaise; il eut la préséance sur ses six suffragants de Bayeux, d'Avranches, d'Evreux, de Séez, de Lisieux, de Coutances. Sa juridiction s'étendit jusque sur le Vexin français, lors même qu'il fut séparé du Vexin normand. L'église de Rouen, dès le commencement du IVe siècle, avait le rang de siége métropolitain; le pape Innocent Ier le dit clairement dans sa lettre à saint Victrice. Toutefois, l'évêque de cette ville ne s'intitula pas archevêque avant le VIIIe siècle, ce titre ayant été longtemps inusité dans l'Occident. C'est donc à tort que dom Pommeraye le donne indistinctement à tous les successeurs de saint Mellon. Grimo est le premier évêque auquel le *pallium* ait été conféré (744). Le diocèse de Rouen se composait du Roumois (*pagus Rothomagensis*), du Vexin (*pagus Vilcassinus*), du pays de Caux (*pagus Caletensis*), et du Talou (*pagus Tellau*), ainsi appelé à cause de la rivière de Telles. Il est impossible de préciser à quelle époque on démembra le territoire de plusieurs cités pour former le Roumois : ce fut, selon toutes les apparences, postérieurement à la réunion du pays des Calètes à celui des Vélocasses. Pendant une longue suite de siècles, le Roumois eut pour limites, à l'orient, l'Andelle, à l'ouest, le pays de Caux, au nord, le Talou, au midi, le Lieuven et l'Evrecin; mais il ne comprend plus, de notre temps, que le fertile territoire situé au sud de la Seine, entre le Lieuven et cette rivière, depuis son embouchure jusqu'à Elbeuf. La ville manufacturière d'Elbeuf et le petit port de Quillebeuf, lieu où le lit de la Seine prend les proportions d'un bras de mer, occupent les deux points opposés de la lisière fluviale du Roumois, l'une étant au-dessus, l'autre au-dessous de Rouen.

Nous passons sous silence les noms de quelques évêques peu connus, pour arriver à saint Gildard, ou Godard, qui se distingua par une piété et une charité ardente, vers la fin du Ve siècle (473-488). On sait qu'il fut le frère de saint Médard, évêque de Soissons. Sous son épiscopat, la Seconde Lyonnaise, absorbée dans le nouveau royaume des Franks, cessa d'avoir une existence politique (497). Lorsque les petits-fils de Chlodwig se partagèrent les Gaules, Rouen, comme Paris, Orléans et Soissons, fut compris dans la Neustrie (*Neoster-Rike*), ou France occidentale (561). Un comte remplaça le gouverneur civil de la Seconde Lyonnaise (*Comitem Rothomagi*) ; mais sa juridiction ne s'étendit pas au delà du Roumois. L'unité territoriale de la province n'exista plus que dans la réunion des sept évêchés en un seul gouvernement ecclésiastique. L'autorité spirituelle et temporelle de l'évêque de Rouen s'était considérablement accrue au milieu de la décadence et de l'anarchie de tous les pouvoirs de l'Empire. L'assujétissement du pays à la domination barbare des Franks, en faisant plier les populations gallo-romaines sous une commune oppression, ajouta un nouveau prestige à sa puissance morale. Nous le verrons, à l'avenir, parler et agir comme le représentant politique et religieux du peuple : c'est lui qui le protégera contre la tyrannie des rois franks ou contre la barbarie des pirates du Nord. L'établissement d'un prince souverain, à

Rouen, ne fera que donner la forme et la consécration féodale à l'autorité presque illimitée du chef de l'Église ; et elle ne sera sérieusement contestée ou combattue que du XIIIe au XVIe siècle, lorsque la commune aura ressaisi, pour son propre compte, les prérogatives de l'ancienne magistrature municipale.

La vie de saint Godard se réduit à quelques actes peu importants : il fut témoin du baptême de Chlodwig à Reims (496), et il assista ensuite au concile d'Orléans convoqué par ce prince (511). On connaît l'histoire miraculeuse du jeune Lô, qui, à peine âgé de douze ans, reçut de ses mains l'ordination pour l'évêché de Coutances : l'enfant devint un prélat si fameux par sa sainteté qu'une des paroisses de la ville de Rouen fut mise quelques siècles plus tard sous son invocation. Après la mort de saint Godard, de nombreux miracles éclatèrent sur son tombeau (525). Il avait été enterré hors des murs, dans une chapelle dédiée à la sainte Vierge : l'affluence des fidèles en a fait depuis l'église paroissiale de Saint-Godard. Rouen honora le pieux évêque, comme son patron, jusqu'à l'époque où la célébrité de saint Romain donna un autre objet à la dévotion populaire. Sous l'épiscopat de saint Flavius, ou saint Filleul, le successeur de Godard, Chlotaire Ier fonda à Rouen une abbaye qui, d'abord connue sous le nom de Saint-Pierre, devint ensuite très-célèbre sous celui de Saint-Ouen. « Le roi frank, dit le moine Fridegode, bâtit la basilique en pierre de taille, selon la forme de l'architecture gothique (*in manu gothicâ*), environ l'an vingt-quatre de son règne. » On ne sait trop à quel temps précis se rapporte la date indiquée dans ce passage de la vie de saint Ouen ; les uns supposent que c'est à l'année 533, les autres à l'année 535. Dom Pommeraye conclut pour la dernière. Il existe aussi des doutes sur la question de savoir s'il faut considérer le couvent de Chlotaire Ier comme une fondation nouvelle, ou comme une reconstruction de l'ancien monastère des Saints-Apôtres, déjà réédifié par la reine Chlotide? Les deux abbayes étaient situées dans un des faubourgs de la ville, tout près de ses remparts ; mais rien ne prouve que la seconde ait été, de même que la première, bâtie au nord de l'enceinte, vers l'endroit où la rivière de Robec forme un coude. Quoi qu'il en soit, l'existence de l'abbaye de Saint-Pierre ou de Saint-Ouen se mêlera désormais intimement à l'histoire de la cité de Rouen. Dans la personne de son abbé, elle s'élèvera à une puissance qui paraîtra grande encore à côté des pouvoirs exorbitants de l'évêque ; elle aura, comme lui, ses officiers, ses grands dignitaires, sa haute justice, ses fourches patibulaires, ses fiefs, ses domaines, ses vassaux, ses serfs ; et, comme lui, opposant les priviléges de l'Église aux franchises municipales, elle s'efforcera de faire plier la commune sous le joug de l'autorité ecclésiastique. Nous ne mentionnerons saint Évode, qui hérita du siége épiscopal de saint Flavius, que parce qu'il fut élevé parmi les clercs de la cathédrale. Farin met l'élection de cet évêque en 542. De son temps, un terrible incendie faillit détruire la ville entière ; mais le peuple, sachant qu'il avait le don des miracles, courut implorer son secours : quelques prières, mouillées de larmes, à ce que raconte le père Pommeraye, firent aussitôt cesser le feu. C'est le premier incendie que nous ayons à noter dans l'histoire de Rouen dont les maisons de bois ont été si souvent la proie des flammes.

Saint Prétextat, Gaulois d'origne, remplaça saint Évode vers 550. Une tragique célébrité s'attache à son nom qui n'appartient pas moins à l'histoire de France

qu'à celle de Rouen. Le malheur de cet évêque fut d'être attaché par des liens moraux à la famille de Chilpérik. Le roi de Neustrie eut trois fils d'Audowère, une de ses premières femmes; Prétextat tint le second, Merowig ou Mérovée, sur les fonts baptismaux. Il avait un cœur aimant et l'esprit faible; son besoin d'affection lui fit chérir son enfant spirituel avec la tendresse d'un père; son caractère facile le rendit l'esclave des passions du jeune prince. Jamais sentiment ne fut plus vrai, plus désintéressé, plus profond. Le saint prélat vivait moins en lui-même qu'en *son fils Mérovée*, comme il l'appelait dans son langage habituel. Le dévouement du parrain, tant que dura l'enfance du filleul, ne l'exposa à aucun danger. Cependant Chilpérik, docile instrument entre les mains de Frédégonde, son artificieuse maîtresse, avait répudié la mère de Mérovée (564–566) : la reine fut reléguée aux environs du Mans, dans un couvent où quinze ans après l'ennemie de sa race la fit périr d'une mort cruelle. La nouvelle épouse du roi frank passa par la ville de Rouen, dans son long voyage à travers la France. Sighebert, roi d'Austrasie (*Oster-rike*), avait pris pour femme Brunehilde, la plus jeune des deux filles d'Athanagild, roi des Goths (566) : c'était une princesse d'une remarquable beauté et non moins séduisante par la grâce de sa personne que par le charme de sa parole. Chilpérik ne put voir une alliance si honorable sans faire une comparaison peu flatteuse pour ses amours ordinaires. Par esprit d'envie, plutôt que par un retour a des sentiments plus délicats, il demanda au roi des Goths la main de Galeswinthe, sa fille aînée. La jeune princesse quitta à regret la terre d'Espagne pour la Gaule, où pourtant sa sœur Brunehilde régnait déjà. Elle s'achemina lentement par Narbonne, Carcassonne, Poitiers et Tours vers l'ancienne capitale de la Seconde Lyonnaise : là, Chilpérik l'attendait avec tous les leudes de la Neustrie. L'entrée de Galeswinthe à Rouen lui donna une dernière occasion d'étaler la barbare magnificence de son cortége. Une longue file de cavaliers goths et franks, diversement armés, mais portant tous le bouclier, formaient sa garde d'honneur; à sa suite marchait un vaste attirail de voitures et de chariots pesamment chargés des trésors, des objets précieux et des bagages qui composaient sa dot; et elle-même, au milieu des pompes de ce singulier convoi, s'avançait sur un char de parade, arrondi en forme de tour et relevé de plaques d'argent (567). Quoiqu'elle se distinguât plus par sa vertu que par sa beauté, Chilpérik témoigna d'abord quelque amour à la fille du roi des Goths. Mais bientôt la lassitude le détourna de sa femme, et l'art de Frédégonde fit le reste. La reine fut étranglée dans son lit, au milieu de son sommeil, par un homme de la domesticité du palais; et peu de jours après, Frédégonde partagea avec Chipérik la couche royale qu'elle devait souiller de tant de crimes.

Brunehilde poursuivit la vengeance du meurtre de sa sœur avec une indomptable énergie. Elle avait les faiblesses d'une femme, mais le besoin de dominer l'emportait chez elle sur tous les autres penchants. Or, en poussant son mari Sighebert à faire justice de l'assassin de Galeswinthe, elle travaillait à sa propre grandeur. Cette lutte acharnée, dans laquelle le roi d'Austrasie se montra toujours supérieur à son frère, le roi de Neustrie, eut de nombreuses vicissitudes; mais à son début, comme à sa fin, elle se tourna à l'avantage du prince austrasien (567-574). Chilpérik, vaincu par Sighebert, et forcé de lui abandonner Paris, se retira vers la basse Seine; accompagné de Frédégonde et de ses fils, il arriva

à Rouen en fugitif; et, de là, continuant sa retraite dans le nord, il gagna la ville de Tournai. Sa position était tellement désespérée, qu'il ne comptait plus en sortir vivant. Sighebert, à la tête de son armée victorieuse, s'était avancé jusqu'à Rouen (575). Grégoire de Tours affirme que le roi d'Austrasie songea un moment à céder cette capitale à ses auxiliaires germains, et qu'il en fut détourné par ses conseillers. Brunehilde, accompagnée de ses trois enfants, vint le rejoindre à Paris, où elle ralluma dans son sang la fièvre de la vengeance, peut-être amortie par le succès. Alliant la vanité de la femme à l'orgueil de la reine, elle avait fait traîner à sa suite des chariots qui contenaient des richesses considérables, et ses parures d'or et de bijoux les plus précieuses. Elle se préparait à célébrer le triomphe de son mari, que les leudes de Neustrie venaient d'élever sur le pavois; mais elle avait compté sans les ressources de l'implacable génie de Frédégonde. Sighebert, qui se croyait maître de la vie de Chilpérik, tomba assassiné sous les coups de deux jeunes soldats de Tournai, dans son camp de Vitry-sur-Scarpe (575).

Le roi de Neustrie, couvert du sang de son frère, se dirige vers Paris, où il a hâte de s'emparer de la personne, des enfants et des trésors de Brunehilde. Dans cette expédition contre une femme, déjà gardée à vue et hors d'état de lui opposer la moindre résistance, il se fait accompagner par son fils, Mérovée. Le butin est d'une richesse qui dépasse de beaucoup ses espérances; quant au jeune prince, il est trop touché de la beauté de la reine d'Austrasie pour penser à autre chose qu'aux malheurs de l'illustre captive. Rouen est le lieu d'exil que Chilpérik assigne à la veuve de Sighebert. Il lui laisse une portion de son or, de ses bijoux et de ses tissus de prix. Ces débris d'un trésor inestimable remplissent encore plusieurs ballots, qui figureront bientôt au nombre des pièces de conviction d'un procès fameux. Brunehilde n'a pas la consolation d'emmener avec elle ses enfants; pour la punir peut-être d'avoir fait évader son fils Childebert, on la sépare de ses deux filles. Elle arrive ainsi, sous bonne escorte, à Rouen (576); mais elle n'y est pas longtemps sans voir Mérovée accourir auprès d'elle. Chilpérik avait confié le commandement d'une petite armée à son fils pour reprendre quelques villes de l'Aquitaine, sur Gontran, roi de Bourgogne. Au lieu de conduire directement ses troupes dans le Poitou, Mérovée fit une longue halte à Tours, où il parut absorbé par l'accomplissement de quelques actes de dévotion dans la basilique de Saint-Martin. Enfin, nanti d'une somme d'argent qu'il s'était procurée en pillant la maison de Leudaste, comte de Tours, il quitta cette ville par la route du Mans, comme s'il se fût proposé de prendre congé de sa mère. En réalité, il brûlait de rejoindre Brunehilde à Rouen. La reine d'Austrasie n'avait pu méconnaître dans ses manières les signes d'un amour véritable; elle s'était habilement appliquée à l'enflammer davantage par tous les artifices de la coquetterie. Mais bientôt, touchée de l'ardente et fougueuse passion du prince, elle ne calcula plus. Quelques jours après l'arrivée de Mérovée à Rouen, les deux amants, épris l'un de l'autre, se juraient une foi mutuelle. L'évêque Pretextat bénit l'union du fils de Chilpérik avec la veuve de son oncle, quoiqu'elle fût contraire aux lois de l'Église. Il aimait trop le prince, qu'il avait tenu sur les fonts baptismaux, pour lui refuser quelque chose.

Mais si la vivacité d'une affection spirituelle avait étouffé les scrupules religieux de l'évêque de Rouen, la sanglante catastrophe qui suivit le mariage de Mérovée

avec Brunehilde dut l'éclairer sur la gravité de sa faute. A la nouvelle de l'alliance contractée par son fils avec la veuve de son frère, Chilpérik se laissa aller aux transports d'une colère fougueuse, et sentant tous les périls de la situation, il s'achemina, l'amertume dans le cœur, vers la ville de Rouen. L'union de l'un des siens avec Brunehilde pouvait donner un chef au parti de Sighebert. Cette inquiétude exaltait son courroux, et il précipitait sa marche pour rompre plus tôt des liens odieux. Au-dessus du roi de Neustrie planait d'ailleurs le génie astucieux de Frédégonde, sa haineuse rivalité de femme à l'égard de Brunehilde et sa politique impitoyable envers les fils d'Audowère. La diligence de Chilpérik faillit mettre les deux époux en son pouvoir. Lorsqu'il arriva subitement à Rouen, ils n'avaient pas encore songé à se ménager une plus sûre retraite. Ce fut un irréparable oubli que Mérovée paya de sa vie, et dont Brunehilde se repentit cruellement jusque dans ses derniers jours. Ils se réfugièrent dans l'église de Saint-Martin, comme des oiseaux effrayés fuient devant l'épervier. C'était un bâtiment en bois, élevé sur les remparts de la ville, près de la Renelle. La colère de Chilpérik se brisa contre les murs de cette pauvre église. L'épervier eut beau tourner autour de sa proie et épuiser les ruses pour l'attirer dehors; Brunehilde et Mérovée se défiaient trop de Chilpérik pour croire à ses promesses. Ils exigèrent donc la garantie du serment. Le roi de Neustrie jura en termes ambigus « que si telle était la volonté de Dieu, il ne les séparerait point[1]. » Les deux époux, lassés ou convaincus, sortirent de leur retraite. Le roi les reçut dans ses bras, les fit asseoir à sa table. Plusieurs jours d'une intimité affectueuse parurent sceller la réconciliation. Mais quand Chilpéric quitta Rouen, il ne manqua pas de bonnes raisons pour emmener Mérovée (576). Précisément, vers ce même temps, une armée d'Austrasiens ayant tenté d'enlever d'un même coup la ville de Soissons et la reine Frédégonde, au nom de Childebert, fils de Brunehilde, des soupçons de complicité commencèrent à s'élever contre les nouveaux mariés. C'était un prétexte, sinon une vérité. Mérovée, d'abord désarmé et gardé à vue, puis condamné à recevoir la tonsure et à prendre l'habit de prêtre, partit avec ses gardiens pour le monastère de Saint-Calais. On sait le reste. Le prince, délivré par ses amis, mais toujours en butte à la haine de Frédégonde, erra de province en province et d'asile en asile, jusqu'au jour où, attiré dans un guet-apens, il aima mieux tomber sous le fer de l'un des siens, que de recourir à la clémence de son père (577).

Brunehilde sortit la vie sauve de sa captivité de Rouen. A la demande des conseillers du jeune Childebert, le roi de Neustrie permit à sa belle-fille de retourner en Austrasie. Elle ne se le fit pas dire deux fois. Dans son impatience de s'éloigner des rives de la Seine, elle n'emporta même point son trésor : elle confia à la garde de Prétextat cinq ballots contenant de grandes richesses, soit en pièces monnayées, soit en effets précieux. Peut-être n'avait-elle songé, en laissant derrière

1. « Hæc audiens Chilpericus, quòd scilicet contra fas legemque canonicam uxorem patrui accepisset, valde amarus, dicto citius ad supra memoratum oppidum dirigit. At illi cùm hæc cognovissent, quod eosdem separare decerneret, ad basilicam Sancti Martini quæ super muros civitatis ligneis tabulis fabricata est, confugium faciunt. Rex vero adveniens, cùm in multis ingeniis eos exinde auferre niteretur, et illi dolose eum putantes facere non crederent, juravit eis dicens : *Si*, inquit, *voluntas Dei foret, ipse hos separare non conaretur.* » — Gregoire de Tours, ***Hist. Franc.***, lib. V, p. 216, edition de 1561.

elle une charge incommode, qu'à rendre sa marche plus rapide ; peut-être aussi avait-elle donné l'ordre à quelques-uns de ses fidèles de retirer telles parties du dépôt dont son second mari pourrait avoir besoin dans sa disgrâce. Quels que fussent les motifs de Brunehilde, l'évêque de Rouen se compromit de la manière la plus grave en consentant à garder ce trésor dans son palais. On ne tarda pas à l'accuser d'avoir dépensé des sommes considérables pour faciliter la fuite de son filleul Mérovée, lui gagner des partisans, ou exciter le peuple à la révolte. Ces bruits, exagérés ou mensongers, furent avidement accueillis par Frédégonde. Cependant si Prétextat avait fait des présents ou des largesses, c'était à l'aide de ses propres revenus : sur les cinq ballots, il en avait rendu trois aux serviteurs de la reine Brunehilde. Quant aux deux autres, il les avait conservés presque intacts, n'en ayant jamais tiré qu'une bordure de robe tissue de fils d'or pour la distribuer par morceaux à quelques amis de Mérovée. Chilpérik, à l'instigation de Frédégonde, n'en fit pas moins arrêter le prélat, dans sa maison, comme coupable du crime de lèse-majesté. Parmi les pièces du procès, le roi de Neustrie produisit les restes du trésor de Brunehilde, dont il avait ordonné la saisie à son profit; à savoir les deux ballots non restitués et un sac pesant dans lequel il y avait environ deux mille sous d'or. Le tribunal ecclésiastique eût été contraint de proclamer l'innocence de l'accusé, si, à la suggestion de la majorité de ses membres, il n'avait pas eu la faiblesse de s'accuser lui-même de crimes imaginaires, afin de ménager à Chilpérik l'occasion de lui faire grâce; mais il ne se fut pas plus tôt incriminé, contre le témoignage de sa conscience, que le roi frank s'en prévalut pour requérir sa déposition (577). Prétextat, relégué dans l'île de Jersey, y subit sept années d'exil. Le Gaulois Mélantius, créature de Frédégonde, occupa le siége épiscopal de Rouen jusqu'à la mort de Chilpérik. Le peuple de la métropole envoya alors une députation à l'île de Jersey, pour prier l'évêque exilé de reprendre le gouvernement de son église. Prétextat revint des rivages de l'Océan l'esprit fortifié par le malheur ; une multitude immense se porta au-devant de lui et salua son retour dans sa ville épiscopale, comme un triomphe populaire (584).

L'intrus Mélantius se retira auprès de la veuve de Chilpérik, qui vivait dans une espèce de disgrâce sur les terres du domaine de Rotoïalum (Val de Reui), à quelques lieues de Rouen. Frédégonde se rendait souvent de cette résidence à la ville pour se soustraire aux ennuis de sa solitude; et, plus d'une fois, dans les solennités publiques et religieuses, elle s'y trouva face à face avec Prétextat. A tort ou à raison, il lui sembla qu'il n'avait pas pour elle cette déférence mêlée de respect et de crainte, à laquelle elle avait été longtemps accoutumée. Son orgueil, rendu plus susceptible par la perte du pouvoir, en fut profondément blessé ; et, un jour, elle laissa échapper quelques allusions menaçantes au passé, que le prélat releva aussitôt avec une fierté dédaigneuse. A partir de ce moment, Frédégonde ne pensa plus qu'aux moyens de se venger; or toute pensée de vengeance aboutissait chez elle à l'assassinat, tant l'instinct du meurtre dominait dans sa nature perverse. Elle connaissait assez Mélantius pour ne pas douter de son concours. Tous deux, étant d'accord sur le but, s'entendent pour l'exécution avec un archidiacre de la cathédrale. Ce prêtre s'adresse à l'un des serfs du domaine de l'Église : le malheureux esclave se laisse séduire par la promesse de son affranchissement prochain, auquel sa femme et ses enfants doivent être associés; il

reçoit deux cents écus d'or de ses complices, à titre d'arrhes : Fredégonde fournit la moitié de ce prix du sang, Mélantius un quart, et l'archidiacre le surplus. Le 24 février 586, le serf s'approche du chœur de la cathédrale, où l'évêque de Rouen était arrivé de bonne heure pour celébrer l'office du matin : il le voit plier les genoux sur le pavé, incliner la tête entre ses mains, attacher ses yeux contre son prie-Dieu; et, prompt à profiter de l'occasion, il tire un couteau de sa ceinture et lui en porte un coup au-dessous de l'aisselle. Prétextat se relève en poussant un cri. Pas un des assistants n'ose venir à son secours ni saisir le meurtrier. Pâle, et affaibli par la perte de son sang, qui rougit ses mains, le prélat fait quelques pas vers l'autel ; il a encore assez de force pour rompre une parcelle du pain consacré qu'il porte à sa bouche, afin de se préparer à la mort par la communion ; puis, succombant après ce dernier effort, il tombe presque sans vie entre les bras de ses fidèles.

On le porta dans une chambre où Frédégonde vint jouir du spectacle de ses derniers moments. Elle s'était fait accompagner par les ducs Beppolen et Ansovald : Prétextat n'hésita pas à l'accuser devant eux de ce nouveau meurtre. Dès que la reine se fut retirée, il donna quelques soins aux affaires de sa maison, et se recueillit ensuite pour rendre son âme à Dieu. Cet attentat, dont l'audace égalait l'impiété, répandit une profonde affliction parmi les habitants de la ville de Rouen. Tous, Romains, Gaulois, Franks, se réunirent dans un commun sentiment d'horreur contre Frédégonde. Un des principaux d'entre eux, de race franque, se jeta sur son cheval, et, suivi de quelques cavaliers de son rang, courut droit à la demeure de la reine : admis devant elle, il lui déclara d'une voix menaçante et émue par la colère, que ce crime, plus grand qu'aucun de ses autres forfaits, serait poursuivi et châtié avec toute la rigueur des lois ; mais elle, sans se troubler, et comme pour lui prouver qu'elle ne se sentait pas offensée, l'invita à partager son dîner. Sur son refus, elle le pressa d'accepter au moins un coup d'une boisson alors fort goûtée des grands, et dans laquelle le vin, le miel et l'absinthe étaient habilement mélangés. Cette fois, le seigneur frank ne crut pas pouvoir refuser. Il prit la coupe, et, dans sa hâte, but le breuvage presque d'un seul trait : à peine eut-il achevé, qu'il se sentit empoisonné, et cria aux siens de se garder de suivre son exemple. Ces hommes de guerre, saisis d'une terreur superstitieuse en voyant les traits décomposés de leur compagnon, remontèrent précipitamment à cheval ; quant à lui, après une course de quelques centaines de pas, qui ne fit qu'activer les effets du poison, il tomba mort sur la voie publique.

L'espèce de défi, que Frédégonde venait de jeter à la justice civile, en empoisonnant son premier organe, intimida les plus hardis. Mais la fermeté de quelques prêtres releva le courage des honnêtes gens. L'évêque de Coutances, Romachaire, avait rendu les honneurs funèbres à Prétextat ; Leudowald, évêque de Bayeux, entreprit de le venger. Il se rendit à Rouen, y convoqua le clergé en synode municipal, et, sûr de son appui, donna l'ordre de fermer toutes les églises de la ville, jusqu'à ce que la découverte des meurtriers permît de reprendre la célébration des saints offices. Leudowald fit arrêter quelques hommes sur lesquels les soupçons s'étaient portés ; on les mit à la torture, et leurs aveux ne laissèrent subsister aucun doute sur la culpabilité de la reine. Toutefois, l'instruction ne com-

promit ni Mélantius, ni l'archidiacre, les deux principaux complices de Frédégonde. Celle-ci essaya de se défaire de Leudowald par un troisième meurtre; l'évêque de Bayeux n'échappa qu'en se faisant garder vigilamment par les siens. Pendant quelque temps, il fit continuer ses procédures avec la même ardeur; mais, ayant enfin reconnu l'impuissance de la justice ecclésiastique, il se résigna à laisser le crime impuni. Mélantius reprit son ancienne dignité. En définitive, un seul des quatre meurtriers paya pour tous : ce fut le serf de la glèbe, armé par la reine, son confident et l'archidiacre. Frédégonde elle-même, eut l'incroyable assurance de le livrer au neveu de l'évêque de Rouen, qui, dans sa propre maison, et en présence de ses amis, fit infliger la torture à ce misérable. L'esclave confessa toutes les circonstances du complot. Le neveu de Prétextat, furieux de ne pouvoir faire remonter plus haut le châtiment, tira son épée et coupa le serf en morceaux (586).

Nous ne nous arrêterons point à Hidulphe, le successeur presque inconnu de Mélantius. Après sa mort les suffrages du clergé et du peuple se portèrent sur Romain, référendaire de Clotaire II (613). Le nouvel évêque avait déjà les vertus de son état. En peu d'années, son zèle infatigable pour la propagation de la foi, rendit son nom célèbre dans toute la Neustrie. L'admiration populaire l'éleva au rang des plus grands saints, et la ville de Rouen le prit pour patron, à l'exclusion de saint Godard. Vers l'année 623, il reconstruisit ou agrandit la cathédrale de Rouen : ce travail n'était probablement pas achevé lorsqu'il mourut le 23 octobre 638. Il fut enterré dans un souterrain de l'église de Saint-Godard, qui subsiste encore aujourd'hui, et où ses restes reposèrent jusqu'au XIe siècle. Les légendaires ont semé la vie de Romain de mille traits fabuleux. A les entendre, il mit en fuite les démons Roth et Adonis, dès le commencement de son épiscopat, et fonda les églises paroissiales de la Trinité et de Saint-Paul, sur les ruines des temples consacrés à ces faux dieux. Mais de tous les miracles qu'ils lui attribuent, le plus fameux est la défaite de la gargouille, d'où l'institution du privilége de la fierte de saint Romain est sortie au moyen âge. Au temps du saint patron de Rouen, un dragon d'une grosseur extraordinaire s'était fait un gîte d'un terrain marécageux, qui s'étendait jusque sous les murs de la ville. De là, le monstre portait le carnage et la désolation dans le pays d'alentour. L'évêque Romain, assisté de deux prisonniers qui devaient subir une mort infamante à cause de leurs méfaits de tous genres, eut la gloire de dompter cette bête furieuse. Le col pris dans son étole, elle le suivit à Rouen et y subit un juste châtiment, en présence du peuple émerveillé. Où et comment? nous ne saurions le dire. Les uns supposent que le saint employa le feu, les autres, l'eau. Dans le premier cas, un bûcher aurait dévoré la gargouille, dans le second cas, elle aurait été précipitée au fond de la Seine. On n'est pas plus d'accord sur la suite du miracle. Le roi des Franks, pour conserver le souvenir de la défaite de la gargouille, conféra, dit-on, au chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, le droit de délivrer un prisonnier, chaque année, le jour de l'Assomption. Mais quel fut ce roi? Clotaire II ou Dagobert Ier? On ne sait pas davantage si le droit de grâce fut accordé à saint Romain ou à saint Ouen. Enfin, ce qui est plus embarrassant encore que de tirer la vérité historique ou chronologique d'une fable,

c'est qu'il n'existe aucunes preuves de l'exercice régulier du droit de grâce par le chapitre de la cathédrale, antérieurement au XIIe siècle.

Dodon, en latin *Audoenus*, le même que par la suite on appela saint Ouen, continua l'œuvre apostolique de saint Romain (639). Pendant longtemps, il avait rempli, comme son prédécesseur, les fonctions de référendaire ou de garde du sceau royal; mais cédant à sa vocation pour la vie religieuse, il était entré dans les ordres sacrés. Saint Ouen, toutefois, ne put se soustraire entièrement au monde. Recherché par les rois franks, il exerça jusqu'à sa mort une aussi grande influence sur les affaires de l'État que sur les intérêts de l'Église. Quoique fort instruit, il n'estimait les travaux de l'intelligence qu'autant qu'ils s'appliquaient aux études théologiques. Il écrivit, en langue latine, une Vie de saint Éloi, évêque de Noyon avec lequel il avait été longtemps uni par les liens d'une étroite amitié. Il eut aussi pour amis saint Wandrille et saint Philibert qui, sous son gouvernement, élevèrent les abbayes de Fontenelle et de Jumièges, dans le diocèse de Rouen. Saint Ouen enrichit de ses dons les anciennes institutions religieuses de la métropole et y fonda plusieurs établissements nouveaux : la construction de la première église de Saint-Nicaise paraît dater de son temps. Il montra surtout une vive prédilection pour l'abbaye de Saint-Pierre, à laquelle il légua son corps, et où il fit élever son tombeau de son vivant. Il réforma ce monastère et y introduisit ou y rétablit la règle de saint Benoît. Ce qui nous frappe le plus dans sa vie politique, c'est qu'il fut l'ami et le conseiller d'Ébroin, maire du palais de Neustrie. Au temps des démêlés de cet ambitieux seigneur avec saint Philibert, abbé de Jumiéges, l'évêque de Rouen prit le parti du chef puissant contre l'homme d'Église. Ébroin eut recours aux manœuvres les plus perfides, afin de mieux assurer sa vengeance; et saint Ouen, convaincu de la culpabilité de Philibert, le fit enfermer dans la tour d'Alvered, près de la fausse porte de la ville, qui a laissé son nom à la rue de *la Poterne*. L'abbé de Jumiéges n'y resta pas longtemps, saint Ouen ayant reconnu son innocence et s'étant empressé de la proclamer bien haut. Après la mort d'Ébroin, Thierry III, à la suggestion du nouveau maire du palais, Warato, envoya l'évêque de Rouen à Cologne, pour y négocier la paix avec Pepin, duc d'Austrasie : l'ambassadeur frank parvint à rétablir la bonne intelligence entre les deux gouvernements; mais à peine était-il arrivé à Clichy, où le roi de Neustrie tenait sa cour, qu'il y mourut épuisé par l'âge, les fatigues et les soucis (24 août 683). On transporta son corps à Rouen avec une pompe extraordinaire. Il y fut enterré dans la basilique de l'abbaye de Saint-Pierre, qui prit dès lors le nom de Saint-Ouen.

Sous le gouvernement nominal des derniers Mérovingiens, les maires du palais disposèrent plus d'une fois de l'évêché de Rouen, en faveur d'un prince de leur famille ou de quelqu'une de leurs créatures, comme s'il se fût agi d'un simple bénéfice militaire. Un petit nombre de prélats, parmi lesquels on compte Ansbert, soutinrent pourtant la dignité de leur ordre (683). L'acte le plus important de son épiscopat fut la réunion d'un concile à Rouen, où se trouvèrent quinze évêques, trois archidiacres et un grand nombre d'abbés. Il mourut, en 695, avec la réputation d'un saint. Vers le milieu du siècle suivant, nous voyons un seigneur, descendant de Pépin, duc d'Austrasie, et ayant nom Hugues, donner au

monde un singulier spectacle : il est à la fois évêque de Rouen, de Bayeux, de Paris, et abbé des monastères de Fontenelle et de Jumiéges (740). La chronologie de ses successeurs, Radbert et Grimo, est quelque peu confuse. Avec ce dernier prélat, commença la liste des archevêques. Il avait été sacré par saint Boniface, légat de la cour de Rome ; le pape Zacharie lui conféra le *pallium*, à la recommandation expresse de son envoyé (744). En 753, le roi Pépin éleva sur le siége archiépiscopal de Rouen son frère Rémy, fils comme lui de Charles Martel. Le nouvel archevêque introduisit le chant romain dans son église métropolitaine, et travailla à la réforme des mœurs du clergé. Lorsque la mort de Pépin amena le partage de l'empire frank entre ses deux fils (768), un des premiers actes de l'aîné, Charles, jeune homme de vingt-six ans, fut de célébrer, à Rouen, les fêtes de Pâques (*in Rotomago civitate pascha celebravit*). Charles revit cette ville, en l'année 800. Inquiet des pirateries des Normands, il inspectait les rivages de l'ocean gallique, comme nous l'apprend Eginhard : en faisant sa tournée par les bords de la mer, il arriva dans la cité de Rouen, sans soupçonner qu'au commencement du siècle suivant, elle serait le siége de la domination de ces mêmes pirates en France. De là, il passa sur la rive gauche de la Seine, s'achemina vers la basilique de Saint-Martin de Tours et y fit ses dévotions [1].

Après la mort de l'impératrice Irmengarde, Louis-le-Débonnaire traversa Rouen pour se rendre à Aix-la-Chapelle, où il se proposait de passer l'hiver (818). Au mois de décembre 824, il y donna rendez-vous à Judith, sa seconde femme, et y reçut Fortunat, patriarche de Grado. Ayant appris la prochaine arrivée des ambassadeurs de Michel-le-Bègue, empereur d'Orient, il les attendit dans cette ville. Les diplomates grecs y ratifièrent le traité de paix conclu entre les deux empires; ils s'y occupèrent aussi de la grande question du culte des images. Lorsque les fils de Louis-le-Débonnaire se disputèrent sa succession à main armée, la guerre civile eut son contre-coup dans le Roumois (840). Dès le début des hostilités, Lothaire, roi d'Austrasie, envahit, à ce qu'il semble, la ville de Rouen et les contrées situées au nord de la Seine, au préjudice de son jeune frère, Charles, roi de Neustrie. L'historien Nithard ne s'explique pas très-clairement à ce sujet ; mais il est plus explicite en ce qui touche les faits subséquents. Tandis que Lothaire compte sur les leudes neustriens attachés à son parti pour défendre le passage de la Seine, Charles en descend rapidement le cours. Quelques marchands lui ont appris que des bâtiments amarrés à l'embouchure du fleuve ont été emportés par la violence de la marée jusqu'auprès de Rouen : il arrive dans cette ville, s'empare de vingt-huit navires, les remplit d'hommes armés, s'y embarque lui-même ; puis, franchissant la rivière, se saisit des bords opposés, disperse devant lui ses ennemis et rejoint, beaucoup plus bas, une partie de ses troupes, au confluent de la Seine avec le Loing (841). Pendant le long règne de Charles-le-Chauve nous ne trouvons qu'une charte royale qui ait trait à l'histoire administrative de Rouen. Elle reconstitue son hôtel des Monnaies, dont l'existence

1. « Redeunte verna temperie, medio fere martio, rex Aquisgrani digressus, littus Oceani Gallici perlustravit, et in ipso mari, quod tunc piratis Nortmannicis infestum erat, classem instituit, praesidia disposuit, Pascha in centulo apud Sanctum Richarium celebravit. Inde iterum per littus maris iter agens, Rotomagum civitatis venit, ibique Sequana amne transmisso, Turonos ad Sanctum Martinum orationis causâ profectus est. » *OEuvres d'Eginhard*, publiées par M. Teulet, t. I, p. 244.

remontait peut-être à l'époque romaine, et qui a été maintenu jusqu'à nos jours. Rouen était alors une des villes de la Neustrie où les *missi dominici* tenaient le plus fréquemment leurs assises (*placita minora*). Depuis l'année 802 jusqu'à l'année 853, trois de ses archevêques, Magenard, Wilbert et Paul furent successivement associés aux juges séculiers investis de ces fonctions.

La grande cité touchait à l'une des périodes les plus critiques de son existence. Sous le règne de Charles-le-Chauve, au commencement de la guerre de succession, un aventurier normand, appelé Ascer, Oscher ou Oger-le-Danois, profita d'un moment où les eaux étaient très-hautes pour remonter le fleuve. Il arriva, le 14 mai 841, sous les murs de la métropole, la livra au pillage et y mit ensuite le feu. A partir de cette expédition, la ville de Rouen fut ouverte, comme la Seine, à tous les chefs de pirates : Hastings, Biœrn Côte-de-Fer, Raghenar-Lodbrog, Godfrid et beaucoup d'autres y pénétrèrent successivement sans obstacle (845-851). Deux auteurs ecclésiastiques, Orderic Vital et Guillaume de Jumiéges, font un triste tableau de l'état auquel ces invasions l'avaient réduite. L'ancienne capitale de la Seconde Lyonnaise, au trois quarts dénationalisée par les Barbares, était mûre pour une grande révolution. Elle ne pouvait être attachée à un gouvernement qui la laissait sans défense ; et, pour se soustraire à son autorité, elle n'attendait qu'un homme capable de réprimer les entreprises de la piraterie. Cet homme sortit des rangs mêmes des Scandinaves : ce fut Hrolf, Rolf, Rollon, Raoul ou Rou, fils d'un iarl ou comte de la Norvége. Au mois de septembre 876, il entra dans la Seine, avec une flotte composée de cent navires. Un vent favorable le conduisit à Jumiéges, d'où les moines s'étaient enfuis avec les reliques des saints. Le peuple et les marchands de Rouen, menacés de nouveaux malheurs par cette formidable invasion, s'assemblèrent et résolurent de se soumettre volontairement au chef des Normands. Ils prièrent leur archevêque de lui faire part de leurs dispositions. Un doute nous arrête ici : qui gouvernait alors l'église de Rouen? Était-ce Jean Ier, qui fut sacré dans cette même année 876? En tous cas, ce ne pouvait être ni Francon, comme le racontent Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges ; ni Witton, comme le suppose M. Depping, d'après un ancien manuscrit de la Bibliothèque Nationale. L'arrivée de Rollon se rapportant à la seconde période de l'année 876, nous supposons que Jean Ier fut le représentant du peuple de Rouen dans cette circonstance.

L'archevêque se rendit à Jumiéges. Il sollicita la protection du pirate normand pour sa ville métropolitaine, où il n'y avait « *qu'une foule désarmée et de pauvres marchands* » prêts à reconnaître son autorité. Rollon accueillit favorablement cette prière. Il arriva bientôt dans le port avec ses compagnons d'armes : puis, s'engageant dans le bras de la Seine, borné, d'un côté, par la terre-ferme, et de l'autre côté par l'îlot de Saint-Martin-de-la-Roquette, il débarqua près de la porte de la ville la plus rapprochée de cette église. Le bassin intermédiaire dans lequel il aborda n'était autre probablement que le *Port-Morand* ou *Notre-Dame*, dont les titres du moyen âge font souvent mention. De port Saint-Martin, on aura formé Port-Saint-Morin, Port-Morand. L'emplacement occupé aujourd'hui par la Cour Saint Martin, vers le bas de la rue Grand-Pont, correspond au côté méridional du canal intérieur, qui reçut d'abord le navire monté par Rollon. L'archevêque se tenait avec son clergé, les marchands et le peuple, à ce que nous croyons, sur la berge

du port Morand ou près des débris de la porte voisine. Rollon visita la cité. Sa population, diminuée par la désertion, les souffrances et la misère, n'offrait plus que l'ombre d'elle-même. Les remparts étaient renversés. Les pierres des édifices religieux gisaient dispersées sur le sol. Partout on rencontrait des ruines. Ce spectacle ne dut ni étonner, ni affliger Rollon[1]; il en avait vu bien d'autres; mais ce qui le frappa, ce fut l'heureuse situation de la ville, la beauté du coup d'œil et la fertilité du pays. Il avait le sentiment de la grandeur parce qu'il était grand lui-même. Il comprit tout le parti qu'on pourrait tirer d'une si heureuse position pour la vie, la guerre, la navigation, le commerce; et peut-être fut-ce ce jour-là qu'une voix secrète l'avertit pour la première fois qu'il n'était pas fait seulement pour détruire.

Rollon se contenta de cette prise de possession. Il était trop jeune encore pour renoncer à son existence vagabonde; toutefois, tant pour sa sûreté que pour celle de ses nouveaux vassaux, il dut mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Y laissa-t-il une garnison, ou en confia-t-il la garde aux habitants? Durant un espace de trente-quatre ans, nous ne savons rien sur ses rapports avec les Rouennais. Vers la fin de ce siècle, l'ostracisme dont il a été frappé par le roi de Norvége, le ramène dans la contrée maritime de la Seine. Il revient à Rouen et en fait le point de départ de ses expéditions (895-911). Il s'y rend de nouveau tellement redoutable par ses ravages, qu'il n'y a qu'un cri dans tout le royaume pour réclamer de Charles-le-Simple la fin de la guerre. Le roi frank avait déjà prié l'archevêque de Rouen, Witton, de l'aider de ses bons offices : une première trêve de trois mois avait été conclue sans résultat. Francon, le successeur de ce prélat (910), trouva les esprits plus mûrs pour un arrangement. Il se rendit à la cour de Charles-le-Simple, reçut ses instructions, et revint à Rouen avec des paroles de paix. Une nouvelle trêve de trois mois fut suivie de la conférence de Saint-Clair-sur-l'Epte, entre Rollon, le roi, l'archevêque et les grands du royaume. Il y fut convenu que le chef normand, ainsi que tous les siens, embrasserait la foi du Christ; que, pour resserrer son alliance avec Charles-le-Simple, il épouserait sa fille Giselle; et qu'une partie de l'ancienne Neustrie, comprenant presque tout le territoire de la Seconde Lyonnaise serait érigée, à son profit, en souveraineté indépendante avec le titre de duché (911).

Le pirate avait laissé aux chrétiens de Rouen le libre exercice de leur religion; mais ses compagnons avaient introduit dans cette ville le culte des divinités du Nord. Les autels du paganisme s'y étaient relevés sous d'autres noms. Rollon lui-même partageait les croyances et les superstitions de ses compatriotes; toutefois, les idées et les mœurs étrangères en avaient affaibli, chez lui, le premier sentiment. Il accepta donc, sans peine, la clause du traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui imposait à tous les Normands l'obligation d'embrasser la foi chrétienne. Après l'échange des serments d'usage, il partit pour Rouen avec l'archevêque Francon, le

1. « Rollo verò comperiens quòd in urbe nec in finibus ejus moraretur nisi inerme vulgus, dedit episcopo suæ fidei tenore securitatem. Hincque gressum profuturæ sibi navigationis agitans, Rotomo venit, portæque, cui innexa est ecclesia S. Martini, naves plurimo milite fœcundas adhæsit. Classe autem descendens, celerique gressu lustrans urbem, vidit disjectas moles ejus avulsaque templorum saxa, ecclesias fundamento emotas, murosque hinc inde dirutos, parvamque manum et inermem. » — Dud. Sancti Quentini, *De morib. et actis Normann.*, lib. II, p. 75 et 76, de la collection Duchesne.

duc de France, Robert, et plusieurs des hauts barons du royaume. C'est dans la cathédrale de cette ville qu'il prit et porta pendant sept jours la robe blanche des catéchumènes. Le duc de France, en le présentant sur les fonts baptismaux, lui donna le nom de Robert et l'archevêque l'ondoya de sa main avec de l'eau puisée à la source dite de la Sainte-Trinité, à ce que nous apprennent les chroniqueurs (912). M. Augustin Thierry pense que le mariage de Rollon avec Giselle s'accomplit aussi à Rouen. Bientôt après, suivant quelques auteurs, il y réunit les principaux chefs de la colonie normande (*principes*), pour y rédiger une espèce de code dans lequel les lois franques, saliques et ripuaires furent mises en harmonie avec la législation des peuples scandinaves. Le vieux pirate, transformé en sévère justicier, devint l'effroi des malfaiteurs. Tout le monde connaît l'histoire des bracelets d'or qu'il suspendit un jour aux branches d'un chêne, en chassant sur les bords de la Seine, dans une forêt voisine de la ville de Rouen : ils y restèrent pendant trois ans, battus par toutes les pluies et par tous les vents, sans qu'aucune main osât y toucher. Cette vigoureuse administration, rendit la confiance à l'agriculture et le mouvement au commerce. Le désir de vivre sous la protection des lois de Rollon engagea un grand nombre de cultivateurs et d'artisans des provinces françaises à émigrer dans le duché de Normandie. La ville de Rouen ressentit, plus qu'aucune autre, l'heureuse influence de cette révolution politique. La concentration de tous les pouvoirs publics dans ses murs devait y répandre une vie nouvelle et y attirer une population plus nombreuse. Ce qui était plus glorieux encore pour elle, mais non pas sans péril, c'est la position qu'elle prenait à l'égard de Paris. Séparée seulement de cette grande cité par une distance de trente et une lieues, c'est-à-dire par deux ou trois journées de marche, et bâtie sur la haute Seine, de manière à pouvoir couper les communications de la région basse du fleuve avec la mer, elle se trouvait élevée elle-même au rang de capitale d'une puissance rivale de la France. Les acquisitions territoriales des successeurs de Rollon, en fortifiant le duché et en portant ses frontières jusqu'à six lieues de Paris, compliquèrent encore les rapports des deux villes. De là, la haute importance à laquelle Rouen s'éleva, sous la domination ducale, comme place de guerre ; de là la série de siéges qui remplirent son histoire, depuis la première tentative de Louis d'Outre-mer contre son indépendance, jusqu'à sa réduction par Philippe-Auguste.

Rouen était encombrée des ruines dont les premiers pirates avaient jonché le sol. Les Barbares, après avoir pillé le miel de la ruche et dispersé ses industrieux habitants, s'étaient fait un jeu de la renverser : un sentiment contraire porta les derniers venus d'entre les Normands à relever ce toit de chaume pour s'en faire un abri. La population, longtemps disséminée de Rouen, rappelée enfin dans ses foyers, prit part à la reconstruction de la ville ; la colline se couvrit de maisons, ou plutôt de cabanes de bois et d'argile, comme par le passé. Le duc fit rebâtir ou réparer les édifices religieux ; Notre-Dame et Saint-Ouen s'enrichirent de ses dons. On rendit aux lieux saints leurs reliques vénérées, qui, dans les mauvais jours, avaient erré aussi sur la terre étrangère. Le corps de saint Ouen, du prieuré de Condé, où il avait été mis en dépôt, fut rapporté à Rouen, sous la garde d'un cortége religieux d'une grande magnificence. Cette ville était comme un vaste atelier de construction : par les soins du duc on relevait ses fortifications en même temps que ses églises ; on garnissait les remparts de tours, on les en-

tourait de fossés pour en défendre les abords. La ligne d'enceinte, dans ce travail de réédification générale, conserva à peu de chose près ses anciennes limites au nord, à l'est et à l'ouest; mais au sud, elle descendit de la hauteur de l'église Notre-Dame au bord de la Seine, de laquelle elle avait été séparée jusqu'alors par le bassin du Port-Morand et par quelques canaux de moindre importance. Les bras intermédiaires du fleuve, qui étaient sans doute peu profonds, furent entièrement comblés et les îlots habités, où l'on avait construit les églises de Saint-Martin-de-la-Roquette, de Saint-Clément et de Saint-Éloi, se trouvèrent ainsi réunis à la ville. On donna à ces bas quartiers le nom de *Terres-Neuves.* Plusieurs chapelles s'y élevèrent bientôt, comme pour en marquer la prise de possession; entre autres, celles de Saint Cande-le-Vieux et de Saint-Étienne-des-Tonneliers, décorées dans les siècles suivants du titre de paroisse. Rollon fit construire un château et des prisons dans la ville. Le château, connu pendant plusieurs siècles sous le nom de Donjon, devint la demeure habituelle des princes normands; il était bâti à l'angle oriental de l'enceinte sur la portion de la petite île de Saint-Clément, dont les Cordeliers obtinrent plus tard la concession. Les ducs faisaient leurs dévotions, à ce qu'on suppose, dans la chapelle voisine de Saint-Pierre-du-Châtel, qui depuis fut reconstruite à neuf par Guillaume-le-Châtelier et érigée en église paroissiale.

Les souvenirs de la vieillesse du premier duc de Normandie appartiennent à l'histoire générale de la province. Soit à cause de la rudesse de ses manières, soit à cause de son grand âge, cet homme extraordinaire ne vivait pas en bonne intelligence avec la princesse Giselle, sa femme. Le bruit en vint à Charles-le-Simple, qui chargea deux seigneurs français de se rendre secrètement auprès de sa fille pour lui porter quelques consolations. La princesse eut l'imprudence de retenir pendant longtemps ces étrangers dans la demeure ducale, à l'insu de son mari; aussi Rollon entra-t-il dans une grande colère, lorsqu'il fut averti enfin de ce mystère. Par son ordre, les deux seigneurs, honteusement expulsés du château, furent pendus ensuite *place du Marché*, comme des espions du roi de France. C'est la première exécution que constate la chronique locale, sur ce théâtre fameux de tant de supplices. On ignore en quelle année les chagrins domestiques de Giselle mirent un terme à sa triste existence. Après sa mort, Rollon revint à sa première femme Popa, de laquelle il avait eu le jeune Guillaume, qu'il fit reconnaître comme son successeur, par les principaux seigneurs du duché (927). Une obscurité profonde enveloppe la mort de l'illustre normand. Adhémar accuse Rollon d'avoir sacrifié aux faux dieux, lorsqu'il sentit que la vie était prête à lui échapper : presque du même souffle, à l'en croire, le moribond aurait donné l'ordre d'immoler cent chrétiens aux idoles du Nord, et de distribuer cent livres d'or aux églises du duché. Quelque retour du vieux chef aux superstitions païennes aura probablement donné cours à cette fable. Rollon mourut à Rouen, plein de jours, entre les années 928 et 932, comme le prouvent les savantes recherches de M. Deville. Il est le premier laïque qui ait obtenu les honneurs de la sépulture dans la cathédrale de Rouen, où son corps fut inhumé près du maître-autel.

Quoique les Normands établis à Rouen eussent, pour la plupart, adopté avec une merveilleuse faculté d'assimilation la religion, la langue et les mœurs de

la race française, le parti de la vieille nationalité scandinave y comptait encore de nombreux adhérents. L'ascendant très-marqué des Français dans les conseils du jeune Guillaume-Longue-Épée, d'ailleurs porté à la vie monastique par son éducation claustrale, fit éclater les profonds dissentiments qui divisaient les deux classes principales de la nouvelle société gallo-normande. Rioulf, comte du Cotentin, donna le signal de la révolte aux vassaux mécontents du duc de Normandie. Voulant en finir par un coup décisif, il les conduisit sous les murs de Rouen, pour attaquer Guillaume dans le siége même de sa puissance. L'armée des seigneurs confédérés campa à l'ouest, sur les bords de la Seine, au milieu des terrains marécageux, d'où sont sortis, après une longue suite de siècles, l'avenue du Mont-Riboudet, le champ de Foire, et les rues basses du nouveau quartier de la Madeleine. Guillaume sortit de Rouen par la porte de Robec pour gravir le Mont-Sainte-Catherine. Il ne put voir sans frayeur le formidable déploiement des forces de ses ennemis : tenté peut-être par la proximité de la route de Paris, il songea à chercher un refuge sur la terre de France. Mais il avait auprès de lui Bothon, comte de Bayeux, l'un des vieux compagnons de son père, et Bernard, iarl danois, nouvellement établi parmi les Normands de la Seine et non moins païen d'esprit que de mœurs. Stimulé par leurs reproches, comme un jeune coursier par l'éperon, le fils de Rollon passa tout à coup de l'inaction à l'attaque. Bernard-le-Danois réunit trois cents hommes d'un courage éprouvé. Avec cette troupe d'élite, Guillaume fondit sur les assiégeants et les mit complétement en déroute; beaucoup se noyèrent dans la Seine, un plus grand nombre restèrent morts sur la place du camp, qui depuis a toujours conservé le nom de *Pré de la Bataille* (*Pratum Belli*). Le duc obtint ce succès sans avoir, dit-on, à regretter la perte d'un seul des siens (932).

Plus tard, Guillaume-Longue-Épée, par un sentiment mieux entendu de ses intérêts, se rapprocha du parti scandinave et en rechercha l'appui. Dans le temps même où il remportait une victoire signalée sur ses ennemis, sa femme Sprote, réfugiée à Fécamp, lui avait donné un fils appelé Richard. Au bout de quelques années, on le lui amena secrètement à sa métairie de Quevilly : c'était une résidence ducale, située sur la rive gauche de la Seine, au sud-ouest du faubourg naissant d'Hermentreville ou d'Émendreville, à une lieue et demie de Rouen. Trois de ses plus fidèles conseillers, Anslec, parent de Rollon, Bernard-le-Danois, et le comte Bothon s'y étaient rendus, à son invitation. Le duc leur présenta son enfant, et leur fit promettre de soutenir ses droits à l'héritage paternel. Il ne voulait pas que Richard fût élevé parmi la population gallo-normande de Rouen plutôt romane que scandinave par la langue, remarque Dudon de Saint-Quentin; il le mit donc sous la tutelle du comte de Bayeux, ville où l'idiome norvégien s'était conservé, afin qu'on le lui fît apprendre de bonne heure, en lui donnant les premiers éléments d'une éducation nationale (*Rotomagensis civitas romanâ potius quam daciscâ utitur eloquentiâ et Bajocacensis fruitur frequentius daciscâ linguâ quam romanâ*). En 940, Louis d'Outre-mer vint à Rouen pour solliciter l'intervention de Guillaume-Longue-Épée, dans ses démêlés avec Othon, roi de Germanie, Hugues-le-Grand, duc de France, et Herbert, comte de Vermandois. Ce fut de cette ville que le duc de Normandie partit pour sa dernière expédition. Après son assassinat par les affidés d'Arnoul, comte de Flandres, on y rapporta

son corps sur un brancard et on l'inhuma dans l'église cathédrale (943). Enseveli sous les dalles de la partie supérieure de la nef, il y resta jusqu'à l'époque du déplacement du maître-autel par l'archevêque Maurille (1063). Ce prélat transporta les restes de Guillaume, ainsi que ceux de Rollon, dans les deux chapelles du petit Saint-Romain et de Sainte-Anne, où leurs tombeaux sont toujours restés depuis.

Le jeune Richard Ier fut ramené de Bayeux à Rouen dans sa deuxième année, pour assister aux funérailles de son père. Le pauvre enfant, assailli par toutes sortes de dangers, y aurait certainement succombé avant l'âge d'homme, si Bernard-le-Danois, Anslec et le comte Bothon n'eussent pas couvert sa faiblesse de leur vieille expérience. Après son avénement au trône ducal, ses trois tuteurs le laissèrent sous la garde des murailles de Rouen, par déférence pour la jalouse sollicitude de ses habitants. Ils y reçurent bientôt Louis d'Outre-mer, à qui ils rendirent de grands honneurs et promirent fidélité au nom de leur pupille. On ne sait si le prince carlovingien songeait déjà à ressaisir la province de Normandie. Il se borna, cette fois, à jouer son rôle de roi de France et à recevoir l'hommage des représentants du prince mineur. D'autres intérêts l'appelant ailleurs, il quitta Rouen (943). Cette ville était, en ce temps-là, partagée entre les deux partis de la civilisation française et de la tradition païenne, dont les divisions, réprimées par le dernier duc, avaient éclaté avec violence sous le gouvernement d'un enfant. La faction scandinave, sans cesse fortifiée par les nouvelles recrues que lui fournissaient les immigrations du Nord, finit par l'emporter sur le parti français. Maîtresse de la ville, elle la fit plier sous sa main barbare. Un de ses chefs, Turmod, nouveau-venu dans le pays, et qualifié roi parmi les siens, rétablit dans Rouen même le culte des faux dieux. Il contraignit Richard, les principaux habitants, et le clergé peut-être à sacrifier sur l'autel d'Odin. La population chrétienne, poussée à bout par l'oppression païenne, invoqua l'appui de Louis d'Outre-mer. Le roi de France ne se fit pas prier. Heureux d'avoir un prétexte pour intervenir dans les affaires du duché, il se dirigea vers Rouen avec quelques troupes. A la nouvelle de son arrivée prochaine, les païens prirent la fuite : toutefois, il rejoignit Turmod, le défit, et tua dans sa personne le dernier champion du paganisme en France[1].

Des acclamations de joie saluèrent l'entrée de Louis d'Outre-mer dans la capitale du duché. Il se fit présenter le petit Richard, le choya de caresses, déclara qu'il ne s'en séparerait plus, et lui donna, le jour, un siége à sa table, et la nuit, une place près de sa couche royale. Cette comédie, continuée pendant trois jours, alarma, à bon droit, les Gallo-Normands. Obsédés par la crainte d'une trahison, ils se précipitèrent tumultueusement vers le palais du roi, en firent sauter les portes et s'y précipitèrent, le glaive nu, avec de sinistres intentions. La présence d'esprit de Bernard-le-Danois sauva Louis d'Outre-mer; lui mettant le petit duc dans les bras, il lui conseilla de se montrer ainsi aux Rouennais. Le roi

1. « Ludowicus Redomum repetens Turmodum Nordmannorum, qui ad idolatriam gentilemque ritum reversus, ad hæc etiam filium Willelmi aliosque cogebat, regique insidiabatur simul cum Setrico, rege pagano, congressus cum eis interimit. » *Chronicon* Frodoardi, ann. 943, *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 196.

ajouta à cette action quelques paroles affectueuses pour l'enfant. « Il ne lui voulait point de mal, au contraire, il était prêt à reconnaître ses droits au duché; s'il se proposait de le faire élever à la cour de France, parmi les enfants de son âge, c'était pour le rendre plus digne du pouvoir souverain. » Il parla si bien que peuple et tuteurs lui permirent d'emmener Richard à Compiègne, d'où il le fit conduire, sous bonne escorte, à la forteresse de Laon. Avant de partir, Louis d'Outre-mer avait donné le gouvernement de Rouen à Herluin, comte de Ponthieu, beau-frère de Guillaume-Longue-Épée. Les Rouennais, éclairés sur les projets hostiles du roi, expulsèrent son lieutenant de leurs murs. Un troisième voyage de Louis d'Outre-mer à Rouen, précéda de quelque temps cette révolution, et en précipita l'explosion (943). Bernard-le-Danois prit le commandement de la ville, au nom du duc de Normandie; mais une double invasion déconcerta d'abord ses projets de restauration. Louis d'Outre-mer s'avança vers la capitale du duché avec une armée que le comte de Flandres, Arnoul, et Herluin, comte de Ponthieu, vinrent grossir de leurs troupes. D'un autre côté, Hugues-le-Grand marcha contre Bayeux. Bernard-le-Danois opposa à cette formidable ligue la ruse ordinaire de sa nation. Par sa prompte soumission au roi de France, il captive entièrement sa confiance (944). D'après ses conseils, Louis d'Outre-mer se brouille avec Hugues-le-Grand et accepte ensuite une conférence sur les bords de la Dive avec le roi de Danemark, Harald-à-la-Dent-Noire, allié du duc Richard. Cette entrevue est un guet à pens. Louis d'Outre-mer, échappé a grand'peine au massacre des chevaliers de son escorte, revient à Rouen avec un seul de ses gens. Il y est aussitôt saisi et tenu dans une dure captivité par Bernard-le-Danois (945). Les conséquences de cette mésaventure sont connues. D'une part, Hugues-le-Grand, qui se fit livrer le roi de France, ne lui rendit la liberté qu'en échange de Laon; et, de l'autre part, Richard, dont quelques serviteurs dévoués avaient brisé la chaîne, le contraignit à reconnaître ses droits au duché (946). Une telle paix ne pouvait être de longue durée. Louis d'Outre-mer, sûr de l'appui d'Othon, roi de Germanie, et d'Arnoul, comte de Flandres, se disposa à faire une nouvelle tentative sur la ville de Rouen avant l'expiration de l'année.

Le neveu du roi de Germanie, à la tête d'un corps de soldats allemands, précéda le gros de l'armée, sous les murs de la place. Il dirigea ses premiers efforts contre la porte du nord, probablement celle de Saint-Appolinaire, que Dudon de Saint-Quentin appelle, par anticipation, porte Beauvoisine (*Portam civitatis quæ nuncupatur Belvacensis*); mais s'étant imprudemment engagé jusque sur le pont, à l'aide duquel on franchissait le fossé, il y fut attaqué par les assiégés et y périt avec un grand nombre des siens. Le succès de cette sortie inspira beaucoup de confiance aux Rouennais. Ils virent donc arriver sans trop s'en émouvoir les forces combinées du roi Othon, de Louis d'Outre-mer et d'Arnoul, comte de Flandres : le duc Richard était d'ailleurs au milieu d'eux, la ville bien approvisionnée et la saison d'automne très-avancée. Le peu de succès des opérations du siége dégoûta bientôt le prince allemand de cette expédition. Il se décida pour le parti de la retraite, sans en rien dire à ses alliés, de crainte, sans doute, d'éprouver quelque opposition de leur part. Avant de s'éloigner, il demanda au duc Richard un sauf-conduit pour se rendre en pèlerinage à l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, laquelle était située dans un des faubourgs de la ville. Ce pieux devoir

accompli, il disposa toutes choses pour partir le lendemain. Mais le comte de Flandres décampa lui-même, pendant la nuit : soit qu'il désespérât aussi du succès de l'entreprise, soit qu'il eût eu vent des projets d'Othon. Sa retraite jeta le désordre parmi les troupes des deux rois. Tandis que Richard gardait les remparts de la cité avec une partie de la garnison, l'autre partie profita de la panique des assiégeants, pour les attaquer vigoureusement. L'armée gallo-germanique, poursuivie par les Normands jusqu'à Amiens, fit des pertes considérables. Le premier choc des Rouennais l'atteignit, à ce que suppose la tradition locale, dans l'endroit qu'on a désigné de temps immémorial sous le nom de *la Rougemare*, et dont on a fait une des places publiques de la ville (946).

Seize ans après, Thibaut-le-Tricheur, comte de Chartres, qui s'était ligué avec le roi Lothaire, fils de Louis d'Outre-mer, vint camper, avec ses troupes, dans le faubourg d'Émendreville, sur la rive gauche de la Seine, à une portée d'arbalète des remparts de la ville de Rouen. Richard, à la faveur de la nuit, transporta ses soldats sur des bateaux, au delà de la rivière, et fondant sur les hommes du comte de Chartres, les mit en fuite, et en fit un grand carnage (962). En 960, il avait épousé, à Rouen, Emma, fille de Hugues-le-Grand, duc de France : ce mariage étant resté stérile, il prit en secondes noces une noble danoise appelée Gonor, de laquelle il avait eu une nombreuse famille. Malgré les vives instances de Richard, le clergé de Rouen avait refusé d'élever Robert, le second de ses enfants naturels, sur le siége vacant de l'archevêché. Cette résistance ne contribua pas peu à déterminer le duc à légitimer son union avec sa maîtresse, assurent les auteurs du *Gallia Christiana;* Robert obtint alors les suffrages du clergé, qui trouva plutôt en lui un seigneur féodal qu'un guide spirituel (989). Investi du comté d'Évreux à la mort de son père, il épousa, en sa qualité de baron normand, une dame nommée Herlève, et en eut plusieurs enfants. La fin de son long épiscopat fut marquée par une grande fondation religieuse. Un moine célèbre du Mont Sinaï, Siméon, arriva de l'Orient dans la capitale du duché, muni de quelques reliques de sainte Catherine : il y reçut l'hospitalité au foyer de Goscelin d'Arques, vicomte de Rouen, avec lequel il vécut deux ans. Siméon engagea son hôte à fonder un monastère dédié à la Sainte-Trinité, sur le promontoire du mont Thoringue, et y déposa les reliques de sainte Catherine, dont le couvent et la côte gardèrent le nom. Le duc Richard Ier travailla fort activement aux fortifications de Rouen. Il acheva ou fortifia les murs de la seconde enceinte, au delà desquels les faubourgs prirent un accroissement considérable. Il fit construire un château sur les bords de la Seine, comme Rollon ; mais, à l'est, dans l'angle opposé des fortifications de la ville. Ce château, à la fois palais et prison, se composait d'une grosse tour et occupait l'emplacement actuel des halles. On y fonda une chapelle, sous l'invocation de saint Romain. Richard fit hausser aussi de plus de la moitié et probablement agrandir le vaisseau de la cathédrale. Son fils, l'archevêque Robert, refondit tout l'édifice pour le reconstruire sur une plus vaste échelle : il ajouta, dit la chronique de Normandie, un chœur à l'ancienne nef, du côté de l'orient.

Le règne de Richard II a laissé peu de souvenirs dans l'histoire de Rouen (996-1026). Le comte d'Hiesme, Guillaume, son frère utérin, expia sa révolte contre son autorité (997) dans la tour qui venait d'être élevée sur la rive septen-

trionale de la Seine. Il y resta prisonnier cinq ans. Au bout de cette longue captivité, il parvint à s'échapper par une fenêtre très-haute, en se laissant glisser jusqu'à terre, le long d'une corde, qu'un de ses anciens amis lui avait fait passer. Vers 1011, une flotte suédoise pénétra dans la Seine. Quelques-uns des vaisseaux qui en faisaient partie remontèrent le fleuve jusqu'à Rouen; et l'on en vit descendre Swen ou Swenon, roi de Suède. Le duc, Richard II, alors en guerre avec Eudes, comte de Chartres, avait appelé ce prince étranger à son aide. Un autre chef couronné des pays du Nord, le roi d'Angleterre, Ethelred II, beau-frère du duc de Normandie, reçut l'hospitalité à sa cour, lorsque la perte de son trône l'obligea à demander un asile à la terre étrangère (1013). Richard fut un des plus grands bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Ouen. Il lui fit don de la dîme de huit moulins qu'il possédait tant dans l'enceinte que hors des murs de la cité.

Richard III n'a guère marqué dans l'histoire, que par sa mort prématurée. Il venait de ramener ses troupes à Rouen, après avoir contraint le comte Robert, son frère, par le siége et la prise de Falaise, à reconnaître sa suzeraineté, comme duc de Normandie. Tout à coup, il y mourut, ainsi que quelques-uns de ses principaux officiers. On soupçonna Robert de s'être servi du poison pour se venger de sa défaite. Richard III fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Ouen (1027), où il ne reste pas le moindre vestige de sa sépulture. La vie guerroyante de Robert Ier s'est passée presque tout entière hors des murs de sa capitale (1027-1035). Sous son règne, la population de Rouen ressentit toutes les horreurs de la famine, qui, en 1033, changea la France en un vaste repaire de bêtes fauves, prêtes à se dévorer les unes les autres. D'autres disettes décimèrent encore trois fois la même ville pendant le cours du XIe siècle (1149-1174-1198). Il va sans dire que ces fléaux furent presque toujours accompagnés ou suivis de la peste. Richard III avait laissé en mourant un fils naturel nommé Nicolas; le duc Robert força ce prince à prendre l'habit monastique dans l'abbaye de Fécamp. Par la suite, Nicolas de Normandie fut appelé au gouvernement du monastère de Saint-Ouen, qui prospéra sous son habile direction, et rayonna longtemps de l'éclat de ses vertus religieuses. Dès le début de son règne, Robert eut à combattre une ligue que l'archevêque de Rouen, son homonyme, et son grand-oncle, forma contre lui avec Alain, duc de Bretagne, Guillaume de Bellesme et Hugues, évêque de Bayeux. Le prélat s'étant retiré dans son comté et sa ville d'Évreux, y fut assiégé par le duc de Normandie, qui le contraignit à en sortir et à chercher un refuge à la cour de France. L'oncle excommunia le neveu et mit le duché en interdit. Toutefois, un rapprochement se fit bientôt entre ces deux hommes extraordinaires (1027-1028). L'archevêque Robert mourut, en 1035, plus dévotement qu'il n'avait vécu, s'il faut en croire Ordéric Vital. Il eut pour successeur un sien neveu appelé Mauger, moine de l'abbaye de Fécamp (1037), qui « abusa de sa dignité, dit Guillaume de Poitiers, comme si elle lui fût échue par le droit de sa naissance » (*Is, Richardi secundi filius, sacrâ dignitate abutebatur, veluti natalium jure suâ*). Quelques grandes qualités avaient racheté les désordres de Robert de Normandie; Mauger n'eut pas une vertu pour compenser le scandale de sa vie privée.

La ville de Rouen ne fut point, sans doute, exempte d'agitation, au milieu des guerres seigneuriales, qui désolèrent son territoire pendant la minorité du fils na-

turel de Robert-le-Diable (1035-1046). Guillaume de Poitiers reproche à ses habitants d'avoir manqué de respect, c'est-à-dire de s'être montrés trop indépendants, à l'égard du jeune duc : après la défaite de la ligue féodale au Val-des-Dunes, en 1046, ajoute-t-il, « ils abaissèrent jusqu'à terre, devant lui, leur orgueilleuse insolence. » (*Insolentiam humo tenus posuere metropolitæ Rotomagenses, quam contra tenellum Comitem usurpaverant.*) Après la célébration de l'union de Guillaume-le-Bâtard avec Mathilde, fille de Beaudoin, comte de Flandres, sur son domaine du château d'Eu, le duc de Normandie conduisit sa femme à Rouen, où sa venue fut célébrée par des réjouissances publiques (1053). Cette ville eut l'un des quatre hôpitaux, que le prince normand fonda dans son duché, pour obtenir la levée de l'anathème dont il avait été frappé à l'occasion de son mariage. Vers le même temps, il triompha avec son bonheur ordinaire de la rébellion de Guillaume, comte d'Arques, fils, comme son frère Mauger, de Richard II et de Popée ; satisfait de l'avoir vaincu, il ne le poursuivit pas jusque sur la terre d'exil ; mais, soupçonnant l'archevêque de Rouen d'être le secret instigateur de la révolte du seigneur d'Arques, son frère, il dénonça à la cour de Rome les criants désordres de ce prélat. Sous le prétexte de punir l'immoralité de son oncle, il travailla à sa propre vengeance. Un concile provincial, convoqué à Lisieux, par le pape Léon IX, prononça la déposition de Mauger, qui fut déporté dans l'île de Guernesey et y périt misérablement. Le concile, sur la proposition du duc de Normandie, donna l'archevêché vacant à un simple religieux, nommé Maurille ; c'était un moine de l'abbaye de Fécamp, aussi distingué par son rare savoir que par sa piété exemplaire (1055). En 1065, Harold et ses jeunes compagnons de voyage arrivèrent à Rouen. Guillaume entoura le seigneur anglo-saxon de toutes sortes d'honneurs. Il n'épargna ni les plaisirs ni les fêtes pour lui faire oublier agréablement les fatigues de la route. Les conférences intimes, les conventions secrètes, les premiers engagements, tous ces préliminaires du grand drame de l'invasion de l'Angleterre, se passèrent à Rouen ou dans ses environs. Le duc combla son hôte de magnifiques présents : « Li dona tant, ce fu merveille », dit Benoît de Sainte-Maur.

Les historiens normands n'indiquent pas le lieu où les barons et les principaux d'entre le clergé et la bourgeoisie délibérèrent en assemblée générale sur l'expédition d'outre-Manche. Les opinions se sont partagées entre Rouen, Lillebonne et Pont-l'Évêque (1066). Tout nous porte à croire que l'assistance de la première de ces villes, qui surpassait les autres cités normandes en richesses, ne fit pas défaut au duc en cette occasion. Guillaume, victorieux à Hastings, aurait mis moins d'empressement à se retrouver au milieu des Rouennais, s'il n'avait pas eu à se louer de leur concours. Le nouveau roi d'Angleterre revint au mois de mars 1067, en plein carême, dans la capitale de son duché. Il était accompagné du roi Edgar, d'Edwin et de Morkar, les beaux-frères d'Harold, du comte Waltheof, de Stigand, archevêque de Cantorbery, et de beaucoup d'autres Saxons, illustres par leur naissance ou leurs dignités. Une affluence extraordinaire de bourgeois, d'artisans, de vieillards, de femmes et d'enfants, se pressa sur le passage du cortége pour voir le conquérant. Ce furent les beaux jours de Guillaume-le-Bâtard, qui aimait la pompe, le mouvement et le bruit des solennités publiques. Mais à ces heureux instants succéda une vie de luttes. La conquête même de

l'Angleterre amena la rupture du roi avec son fils aîné, Robert-Courte-Heuse. Ce prince, par un premier acte de révolte, tenta de s'emparer du château de Rouen, au moyen d'une surprise; mais, grâce à la vigilance du châtelain, Roger d'Ivry, et à la fidélité des bourgeois, il échoua dans cette coupable entreprise. (1073). Un peu plus tard, l'évêque de Bayeux, Odon, frère utérin de Guillaume et *le second roi d'Angleterre*, comme le dit si bien Orderic Vital, fut enfermé, par son ordre, dans le château de Rouen, où il expia son ambition désordonnée par cinq années de captivité (1082-1087). Guillaume n'avait eu qu'à se louer de l'élévation de Maurille à l'épiscopat; mais il ne vécut pas toujours en bonne intelligence avec son successeur. Après la mort de Maurille, dont l'Église a fait un saint, il avait désigné Lanfranc comme le plus digne de le remplacer entre tous les clercs. Le prudent Italien refusa cet honneur et le fit reporter sur Jean, évêque d'Avranches. L'âpre rigueur des vertus de Jean II lui ayant suscité beaucoup d'ennemis, Guillaume se prévalut de ses infirmités corporelles pour demander sa déposition (1078). Le chapitre, d'accord avec le roi, conféra alors le gouvernement de l'archevêché au vertueux abbé Guillaume-Bonne-Ame. Après un long séjour dans ses états d'Outre-Manche, Guillaume-le-Bâtard revint pour la troisième fois dans la capitale de son duché en 1087. Il n'y resta pas longtemps. Quelques plaisanteries du roi Philippe Ier sur son embonpoint incommode[1] l'irritèrent tellement qu'il alla porter le ravage dans le Vexin français; mais atteint au ventre par le ressaut du pommeau de sa selle, au moment où son cheval se cabrait sur les décombres enflammés de la cité de Mantes, il fut arrêté tout court dès le début de la campagne. Ses serviteurs le ramenèrent malade à Rouen. Son état ne tarda pas à s'y aggraver, et pour échapper aux bruits de la ville, qui lui étaient devenus insupportables, il se fit transporter, hors des murs, dans le prieuré de Saint-Gervais, où les ducs de Normandie possédaient un manoir.

Il y languit pendant six semaines, entouré des soins de son ancien médecin, Gislebert Ramerot, évêque de Lisieux, de son assistant, Gontard, abbé de Jumiéges, et de plusieurs autres clercs habiles dans l'art médical. Cette grande existence s'éteignit au commencement du mois de septembre avec les derniers jours de l'été. Dans la matinée du 11, au moment où le son de la grosse cloche de l'église métropolitaine de Notre-Dame arriva jusqu'au roi, on le vit lever les mains et les yeux vers le ciel pour se recommander à l'intercession de la sainte Vierge; puis, tel qu'une flamme épuisée qui s'est convulsivement redressée sur elle-même, avant d'expirer, rendre tout à coup le dernier soupir, « au grand étonnement des médecins-clercs, » qu'une nuit assez calme avait rassurés et qui s'enfuirent aussitôt de son lit, sous l'impulsion d'une sorte de terreur panique. Des deux fils préférés du monarque, Guillaume et Henri, aucun ne se trouva là pour lui fermer les yeux. L'un, impatient de régner sur l'Angleterre, avait déjà gagné le rivage de la mer; l'autre, nanti du legs paternel de six mille livres d'argent, qu'il s'était fait peser par anticipation, courait les champs avec son trésor. Les courtisans s'étaient retirés en même temps que les clercs-médecins. Le lit de Guil-

1 « Quo verbo derisorio divulgato, et Willielmo regi apud Rothomagum moranti tunc intimato, idem rex Willhelmus ergà regem Franciæ acriori ira succensus per Deum et virtutes suas juravit, quod quandocumque a puerperio suo levaret, et ad ecclesiam pergeret, mille candelas in regno Franciæ illuminaret. » — *Chronicon* Johan. Bromton, p. 979-980 de la collection Selden.

laume étant ainsi abandonné, la pensée vint à ses serviteurs de piller cette maison sans maîtres : vêtements, vaisselle d'argent, armes, meubles précieux, ils se saisirent de tout. Le corps même du roi, dépouillé et mis à nu, resta couché sur le carreau. Ce fut dans cet état de délaissement général que le trouva le clergé de la ville. On convint pourtant de l'inhumer dans l'église de Saint-Étienne de Caen : mais on se demanda par qui les dépenses des funérailles seraient payées? Les grands du duché auraient peut-être refusé de remplir ce dernier devoir, si Herluin, seigneur des environs de Rouen, ne leur en eût pas épargné la honte. Il s'engagea à subvenir aux frais du cortége funèbre par la mer et la Seine, depuis cette capitale jusqu'à la ville de Caen. Jamais mort de roi n'avait dissout plus promptement tous les liens de son entourage. Jamais plus grande majesté n'avait eu plus petit convoi. Les bourgeois de Rouen assistaient à ce spectacle, la douleur dans l'âme. Ils devaient trop au gouvernement de Guillaume pour ne pas être consternés d'un tel malheur : « ils n'eussent pas été plus épouvantés, dit Orderic Vital, s'ils avaient vu s'abattre une nuée d'ennemis sur leur cité. » Beaucoup d'entre eux firent passer leurs richesses dans les pays étrangers, ou les cachèrent dans des lieux inaccessibles. Ce fut comme un *sauve qui peut*, après la perte d'une bataille. L'incapacité de Robert-Courte-Heuse inspirait surtout les plus vives inquiétudes aux bourgeois de Rouen. Néanmoins, revenus de ce saisissement contagieux de la crainte, ils reprirent courage; en se regardant, ils se trouvèrent assez forts, par le nombre ou par la fortune, pour compter au besoin sur eux-mêmes. Une longue prospérité commerciale avait enfin constitué la bourgeoisie rouennaise.

Depuis la dissolution de l'Empire romain, le commerce de Rouen s'était créé de nouvelles relations. La compagnie des *Nautes*, ou des Navigateurs normands, y jouissait depuis un temps immémorial, par envahissement ou par concession, du monopole du commerce de la Seine. Elle transportait le sel et la marée de la Normandie à Paris, d'où elle tirait en échange les vins et les bois de la Bourgogne. Le port de Rouen recevait du Midi, au moyen des nombreux bâtiments employés au cabotage, des denrées de toute espèce qu'il expédiait ensuite par la voie de terre dans les provinces de l'intérieur. Au delà de la Manche, ses marchands avaient obtenu d'importants priviléges de la libéralité ou de la faiblesse d'Édouard-le-Confesseur, roi d'Angleterre : ce prince leur avait accordé le port de Dungeness, près de la ville de Londres, pour leur usage particulier. La défaite des Anglo-Saxons à Hastings assura encore de plus grands avantages à l'association des marchands de Rouen, que nous voyons désigner, pour la première fois, sous le nom de *Ghilde*, peu après l'époque de la conquête. Habiles à profiter des circonstances, ils obtinrent des petits fils de Guillaume-le-Bâtard, d'importantes concessions commerciales en récompense de leurs services politiques ; et ils firent si bien qu'on peut dire avec vérité, que si les ducs de Normandie se réservèrent la royauté politique des îles Britanniques, les Rouennais en eurent de fait l'empire maritime. Durant l'espace d'un siècle et demi, ils exploitèrent, avec une rare habileté, cet immense marché d'outre-mer. Leurs priviléges mercantiles sont formulés dans la charte de liberté que leur accorda Henri Plantagenet, vers 1150, et qui, pour le fond, n'est guère que la répétition de concessions faites antérieurement par son père, Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou. Le

duc Henri II confirme les marchands de la Ghilde de Rouen dans l'usage particulier du port de Dungeness. Eux seuls pourront y mouiller, y déposer leur cargaison et y prendre un chargement. Il exempte leurs vaisseaux de tous droits, tant à Londres que dans les autres ports de l'Angleterre. Enfin il leur attribue exclusivement le monopole du commerce de l'Irlande, sauf une seule réserve stipulée en faveur de la ville de Cherbourg, « d'où, une fois par an, un vaisseau pourra être expédié pour cette destination. » (*Nulla navis de tota Normanniâ debet eschippare ad Hiberniam nisi de Rothomago; excepta unâ solâ, cui licet eschippare de Cæsarisburgo, semel in anno.*)

Mais la ferme administration de Guillaume-le-Bâtard contribua autant que le succès de ses armes à consolider la prospérité commerciale de Rouen. Il convoqua dans cette capitale une assemblée composée des grands, du clergé, et peut-être aussi des députés des villes, pour réprimer les pernicieux désordres de l'anarchie féodale; et, conformément à la décision des États, il fit raser toutes les forteresses dont la noblesse avait hérissé ses terres depuis le règne de Guillaume-Longue-Épée jusqu'au sien. Le défaut d'unité et de contrôle dans l'émission des monnaies nuisait aux intérêts du commerce : Guillaume en limita la fabrication aux hôtels monétaires de Rouen et de Bayeux et en fixa exactement le taux; utiles prescriptions qui furent confirmées sous le règne suivant, dans l'acte que dressèrent Robert-Courte-Heuse et son frère le duc Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, pour la police générale de leurs États (1091). Nous n'avons point de renseignements sur l'administration civile de la capitale du duché au temps de Guillaume-le-Bâtard; nous savons seulement qu'il lui octroya des priviléges qui furent renouvelées par Henri Ier: *Paternas leges renovavit*, dit Orderic Vital en parlant des libertés accordées par ce dernier prince aux Rouennais. Le vicomte de Rouen, personnage politique, qui représentait le pouvoir ducal et dont les fonctions paraissent avoir été remplies par Goscelin d'Arques, sous les ducs Robert Ier et Guillaume II, était le premier magistrat de la cité. Après lui, venait le *Vicomte de l'Eau*. Cet officier connaissait de toutes les affaires relatives aux Eaux et Forêts, et percevait les taxes particulières établies sur le passage des bâtiments, les étaux des marchés publics, la vente du bois et du charbon. Pendant plusieurs siècles, il tint sa cour près du port, rue de la Vicomté. Tous les règlements relatifs à sa juridiction furent résumés dans les *Coutumes de la Vicomté de l'Eau*, dont la Bibliothèque Nationale possède le manuscrit original. Le Bailli avait le plaid de l'Épée, c'est-à-dire, la connaissance exclusive des affaires criminelles. Les principaux corps religieux étaient hauts justiciers sur leurs fiefs, tandis que la bourgeoisie rouennaise n'avait encore aucun pouvoir judiciaire. En dernier ressort toutes les causes étaient portées devant une cour suprême dont l'origine remontait à l'établissement même du duché, et qu'on commença à désigner sous le nom d'*Échiquier de Normandie*. L'histoire a conservé le souvenir de trois jugements que ce tribunal rendit à Rouen sous le règne de Guillaume-le-Bâtard (1061-1082).

Guillaume releva la considération morale de l'église métropolitaine de Rouen en lui donnant trois chefs d'une piété exemplaire. Il fut moins heureux dans ses tentatives de réforme ecclésiastique. Les mœurs du clergé normand étaient extrêmement relâchées; beaucoup de prêtres étaient mariés ou cohabitaient avec des

femmes ; bien peu se croyaient obligés d'observer le vœu de continence. Maurille convoqua un concile provincial à Rouen, pour réprimer ces désordres (1055). Tous ses efforts échouèrent contre des habitudes invétérées, et ses successeurs n'eurent guère plus de succès. Depuis la mort de l'archevêque Robert, on avait poursuivi activement la reconstruction de la cathédrale. Vers 1050, sous l'épiscopat de Jean II, on ajouta les bas-côtés, ou les sous-ailes, au corps du monument. Maurille eut l'honneur de terminer ce grand édifice ; les libéralités de Guillaume-le-Conquérant lui furent sans doute d'un puissant secours. Le 1er octobre 1063, il fit l'inauguration de l'église métropolitaine et la dédia à la sainte Vierge, en présence du duc de Normandie, de l'évêque Odon, son frère utérin, et de tout le clergé normand réuni en concile provincial. L'archevêque Guillaume Bonne-Ame reconstruisit le palais archiépiscopal vers 1079. A la même époque ce prélat exhuma le corps de saint Romain d'une chapelle où il avait été déposé en 1036, pour le transporter solennellement dans l'église de Notre-Dame. Ayant institué à cette occasion la fête du saint patron de la ville, il ordonna qu'elle serait célébrée chaque année, le 10 des calendes de novembre (23 octobre), et que le clergé, ce même jour, se rendrait processionnellement à l'église de Saint-Godard, hors de la ville, afin d'y faire une station au tombeau primitif du saint. Les fidèles invités à cette fête, à laquelle des indulgences ou pardons étaient attachés, s'y portèrent en foule. L'église de Saint-Godard ne put contenir tout ce peuple de dévots. Le trop plein reflua sur un vaste terrain des moines de Saint-Amand, appelé *la vigne du Porcheron*, et situé entre le sanctuaire et la côte Beauvoisine. Des prêtres y firent la prédication, on y gagna des indulgences comme dans l'église, et ce lieu, consacré par la piété populaire, reçut le nom de *Champ du pardon*, sous lequel il est encore connu de nos jours. Le roi Guillaume qui avait été frappé d'un mouvement si extraordinaire, ajoute l'historien Farin, auteur de ce récit, eut l'heureuse pensée de le tourner au profit du commerce de Rouen ; il établit dans ce même lieu la foire de Saint-Romain, ou du Pardon, et en fixa le retour au 23 octobre, jour anniversaire de la fête du patron de la ville. Ce qui paraît certain, c'est que cette foire célèbre fut instituée antérieurement à l'année 1180 et qu'elle s'est toujours tenue dans le Champ-du-Pardon jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le même historien attribue aussi à Guillaume-le-Conquérant l'institution de la foire du Pré, laquelle s'ouvrait le lendemain de l'Ascension, devant l'église du Prieuré de Bonne-Nouvelle.

La dévotion des ducs et des grands, depuis le règne de Rollon jusqu'à celui de Guillaume-le-Bâtard avait rapidement augmenté le nombre des monastères, des églises et des chapelles de la ville de Rouen. Quoique l'accroissement fort sensible de la population eût contribué à développer le mouvement religieux, il n'était déjà plus en rapport avec la multiplicité des édifices sacrés. A l'époque où nous sommes arrivés, on comptait quatre abbayes à Rouen ou dans un rayon très-rapproché de cette cité : celles de Saint-Ouen, de Saint-Gervais, de Saint-Amand et de Sainte-Catherine. La première avait pris une si grande importance qu'elle s'étendait au delà de l'enceinte, comme une principauté féodale : la reconstruction de son église, commencée par Nicolas de Normandie, avait été achevée sous l'abbé Guillaume-Ballot (1126). Une des chapelles de l'église cathédrale où

les domestiques et les commensaux de la maison assistaient aux offices, était désignée sous le nom de Sainte-Croix-Saint-Ouen. Par la suite, on l'érigea en paroisse pour les nombreux vassaux du monastère; et comme l'affluence des fidèles allait toujours croissant, on sentit la nécessité de l'isoler. La nouvelle église paroissiale de Sainte-Croix-Saint-Ouen, fut construite dans le cimetière du couvent au milieu du XIVe siècle. L'abbaye de Saint-Amand, dépendance de celle de Saint-Ouen, devait son origine à trois églises différentes; deux, bâties sous l'invocation de saint Amand, une sous celle de saint Léonard. Cette dernière, après avoir été pendant longtemps, comme la chapelle primitive de Sainte-Croix-Saint-Ouen, un lieu de prières à l'usage des convers et des domestiques du monastère de Saint-Amand, devint aussi une église indépendante avec le titre de paroisse. Ce fut vers l'an 1030 que Goscelin, vicomte de Rouen, et Emmeline, sa femme, fondèrent sur l'emplacement des trois églises une abbaye de femmes de la règle de saint Benoît. Cette maison se mit sous la protection de saint Amand. Nous avons parlé de la fondation de l'église de Saint-Gervais; on ignore la date de l'établissement de l'abbaye du même nom. On sait seulement que le duc Richard II, qui en avait gratifié les religieux de Saint-Père de Chartres (1012 ou 1015), les en chassa pour fait d'indignité, et y appela des moines du monastère de Fécamp (1025). Cette abbaye devait au même duc le privilége très-lucratif de la foire de Saint-Gervais. On sait déjà que le monastère de la Sainte-Trinité ou de Sainte-Catherine, soumise comme celle de Saint-Amand, à la règle de saint Benoît, avait été fondée par le vicomte Goscelin. Au temps de Guillaume-le-Conquérant, elle fut sous la direction de l'abbé Isembert, dont Orderic Vital nous fait connaître le mérite incomparable, et elle compta parmi ses solitaires, au dire du même auteur, un moine nommé Osborn, très-habile dans l'art de l'enseignement. L'abbaye de Sainte-Catherine devint dès lors une des écoles les plus célèbres du pays.

Parmi les autres établissements religieux de la ville, dont nous n'avons pas encore signalé l'origine ou l'existence, on distinguait d'abord les prieurés de Saint-Lô, de la Madeleine, de Saint-Paul et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Le premier n'était autre que l'ancienne paroisse de la Trinité ou de Saint-Sauveur : il avait changé de nom depuis que Thierry, évêque de Coutances, y avait déposé les reliques de saint Lô, au temps des ravages des pirates norvégiens dans la basse Normandie. Cette église, par don ou par tolérance, devint comme la cathédrale des successeurs de ce prélat, qui y résidèrent avec une partie de leur clergé depuis le commencement du IXe jusqu'au milieu du XIe siècle. Après le rétablissement du siége épiscopal, à Coutances, l'évêque Algar, du consentement de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, institua à Saint-Lô des chanoines réguliers, sous le gouvernement d'un prieur (1145). La cure, longtemps réunie au prieuré, en fut définitivement séparée en 1344; on coupa l'église en deux moitiés, dont une pour les religieux, une pour les paroissiens. L'établissement du prieuré de la Madeleine, qui comprenait l'hôpital de Notre-Dame, deux communautés religieuses et une cure, remontait, au moins, à 1154 : il est fait mention de son premier prieur Alfred ou Auvrai, dans des titres datés de cette année. Le prieuré de Saint-Paul était une création des abbesses de Montivilliers, auxquelles il appartenait ainsi que la seigneurie de ce nom. En 1063, Guil-

laume-le-Bâtard et sa femme Mathilde fondèrent le prieuré de Notre-Dame d'Émendreville, du Pré ou de Bonne-Nouvelle, sur la rive gauche de la Seine; la duchesse, d'après la tradition locale, donna elle-même cette dernière dénomination au monastère établi par elle et par son mari, parce qu'elle s'y était trouvée lorsqu'un messager lui avait apporté les *bonnes nouvelles* de la victoire d'Hastings et de la soumission de l'Angleterre. Grâce aux largesses de Henri Ier, la construction de l'église et du prieuré fut terminée de son temps. Sur la même rive de la Seine, il y avait une église paroissiale, sortie d'un monastère d'une origine fort ancienne. Ayant servi de refuge aux reliques de saint Sever, vers l'année 990, lors des dernières invasions des pirates normands, elle en avait pris le nom, qui insensiblement s'était étendu à tout le faubourg d'Émendreville (*Hermentrudis-Villa*), appelé ainsi en mémoire d'Hermentrude, dame pieuse de la première période de l'ère chrétienne. De l'autre côté de la Seine, hors des murs, à l'est, s'élevaient les chapelles de Saint-Vivien, de Saint-Maclou et de Saint-Marc; les deux premières se préparant à se changer en paroisses, ou en ayant peut-être déjà le titre. S'il existait à la même époque quelque lieu de prière dédié à saint Hilaire et à saint Gilles, il n'en est resté aucun souvenir. Au nord et à l'ouest, toujours au delà de l'enceinte, se dressaient les églises ou les chapelles de Saint-Laurent, de Saint-Jean-des-Prés, de Saint-Père ou Saint-Pierre-le-Portier, dont le nom rappelle l'une des entrées de la ville, de Saint-Sauveur et de Saint-André-hors-la-Porte-Cauchoise. Toutes, comme centres d'autant de groupes croissants d'habitations, étaient des paroisses, ou devaient bientôt en avoir le rang. Au dedans des murs, il y avait un petit nombre d'églises et de chapelles, qui n'ont pas encore été mentionnées par nous : quelques-unes, très-anciennes, telles que Saint-Nicolas-d'Albane, Saint-Denis, Notre-Dame-la-Ronde, Saint-Cande-le-Vieux et Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres; d'autres, fondées sous le règne même de Guillaume-le-Conquérant, comme Saint-Victor ou Saint-Cande-le-Jeune, Saint-Sépulcre ou Saint-Georges. Trois de ces églises, Saint-Cande-le-Vieux, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Sépulcre, furent érigées en collégiales, et, à l'exception de cette dernière, elles figuraient déjà ou s'élevèrent par la suite, au nombre des paroisses de Rouen. Il en est de même des églises de Saint-Patrice, de Saint-Vigor, de Sainte-Marie-la-Petite, de Saint-Michel, de Saint-Pierre-l'Honoré, et de Sainte-Croix-des-Pelletiers, dont la fondation incertaine nous reporte pourtant au moyen âge, et qui complètent la nomenclature des trente-huit anciennes paroisses de la capitale de la Normandie.

L'église paroissiale de Saint-Jean-des-Prés se rattachait particulièrement par ses souvenirs au règne de Guillaume-le-Conquérant. Une tradition assez généralement reçue, en Normandie, bien qu'elle ne s'appuie, que nous sachions, sur aucun titre historique, attribue à ce monarque l'établissement de la fête de la Conception de la Sainte Vierge. Farin, de sa propre autorité, assigne une date à cette institution religieuse; dès l'année 1070, ou environ, affirme-t-il, la Conception immaculée fut célébrée dans la capitale du duché. Les Rouennais, s'il faut l'en croire, donnèrent même à cette occasion tant de marques de leur dévotion pour la Vierge Marie, que la solennité nouvellement établie en son honneur, a toujours été appelée depuis *la Fête aux Normands*. La dénomination, nous en convenons, est fort ancienne et la tradition aussi : Robert Wace

a composé un poëme sur la miraculeuse histoire de la fête de la Conception. Quelle que soit l'origine de cette solennité religieuse, son établissement fut consacré à Rouen par une institution célèbre. En 1486, le conseiller du roi et lieutenant-général, Pierre Daré, qui venait d'être élu prince d'une confrérie de la Vierge, dont Farin fait remonter la création à l'année 1072, établit des jeux poétiques ou *palinods*, en l'honneur de la mère de Jésus-Christ. L'église paroissiale de Saint-Jean-des-Prés fut choisie pour la célébration de cette fête littéraire : Rouen eut alors son *Puy de la Conception*, comme le Midi avait ses *Puys d'Amour*. De concert avec l'archevêque Robert de Croixmare, Pierre Daré arrêta les règles du concours : les chants royaux, composés à la louange de la Vierge, par les poëtes du pays, devaient présenter une espèce de refrain, appelé *ligne palinodiale :* on admit successivement au concours le rondeau, la ballade, la stance, l'ode et le sonnet. Les prix, fondés par plusieurs personnages éminents que Farin nous fait connaître, consistaient en pièces d'argent, façonnées de diverses manières : palme, fleur, étoile, soleil, miroir, tour, ruche; un archidiacre y ajouta un chapeau de laurier, pour la meilleure épigramme latine. Les seuls objets en or étaient un anneau et une croix. Quant à la qualité des vers couronnés par le sénat palinodial, ils n'étaient pas toujours d'aussi bon aloi que les métaux précieux des prix académiques.

Nous ne saurions dire tous les incendies qui, à différentes époques, ont désolé la ville de Rouen. Lorsque le feu prenait à ses cabanes ou à ses maisons de bois, il s'étendait au loin et au large, sur cette surface inflammable, comme une rivière soulevée par les pluies inonde la plaine. Tantôt, du Clos-aux-Juifs, où l'incendie avait éclaté, la flamme gagnait une grande partie de la cité et la réduisait en cendres (1116); tantôt, parcourant tout l'espace compris entre la vallée de la Seine et la côte Beauvoisine, elle ne laissait derrière elle que des monceaux de ruines (1136). Les édifices religieux, exposés à la double action des désastres généraux et des sinistres particuliers, avaient rarement une longue durée. Ce serait un travail très-pénible que de vouloir énumérer les fréquents incendies de l'église de Notre-Dame ou de l'abbaye de Saint-Ouen. Rouen eut aussi beaucoup à souffrir des débordements de la Seine en 1119, et de la grande famine de 1111. Nous ne parlons pas de la mortalité, périodiquement occasionnée par la recrudescence des maladies contagieuses dans ses murs; elles étaient les hôtes habituels de ses rues étroites, sales, tortueuses, sur lesquelles les façades des maisons s'étageaient en saillie, comme pour intercepter le jour. Ses carrefours, mal aérés, ses quartiers populeux, son Clos-aux-Juifs surtout, espèce de cour des Miracles, entretenue au plein cœur de la ville, étaient souvent visités par la lèpre ou par la peste. Cependant le magnifique vaisseau de Notre-Dame, les clochers des églises et des monastères, multipliés à l'infini, l'abbaye de Saint-Ouen, les remparts flanqués de tourelles, le château ducal et quelques hôtels privilégiés, jetaient sur toutes ces misères un étrange rayonnement de grandeur; et lorsque les maladies décimaient ce peuple de marchands et d'artisans, la prospérité publique réparait si promptement ses pertes, que bon an mal an, il y avait progression constante. « Rouen est une des villes les plus célèbres de l'Europe, dit un écrivain du XIIe siècle, et la Seine y fait affluer les denrées lointaines. » (*Est autem Rothomagum una ex clarissimis Europæ civitatibus, sita super Sequanam, per quam eidem civitati multarum*

regionum commercia invehuntur.) Orderic Vital se complaît à décrire le murmure de ses eaux courantes, ses belles prairies, ses montagnes boisées, ses vergers féconds en fruits, sa rivière poissonneuse; mais il admire particulièrement son commerce, son port très-fréquenté, le grand nombre de ses habitants, son opulence, ses églises, ses édifices publics et sa forte enceinte[1]. Au dehors, la prospérité de la cité gallo-normande était encore plus sensible que dans les étroites limites de ses murs. Ce corps, trop resserré dans son corset de pierre, étendait ses grands membres de tous côtés. Les nouveaux quartiers de Saint-Gervais, de Saint-Maclou et de Saint-Vivien, égalaient presque les anciens faubourgs de Rouen, et le temps n'était pas éloigné où tel d'entre eux prendrait les proportions d'une ville. De nombreux groupes de maisons commençaient à se former autour du fief de Martainville ou du Bouclou (*Martini villa*), et de celui du Nid-de-Chien, rendez-vous de chasse des ducs de Normandie. Enfin, sur la rive gauche de la Seine, le faubourg de Saint-Sever acquérait chaque jour plus d'importance. Ses habitants n'étaient plus réduits, comme autrefois, à communiquer avec la ville au moyen d'un bac ; un pont avait été bâti sur la rivière, probablement du temps des ducs Richard I[er] ou Richard II. Le premier titre où il en soit parlé est une pièce de l'année 1025. Richard II y fait don de son droit de pêche aux moines de Jumiéges depuis le Pont-de-l'Arche jusqu'à celui de Rouen, et depuis le pont de Rouen jusqu'au village d'Estindrat.

A la nouvelle de la mort de son père, Robert-Courte-Heuse était accouru sur les bords de la haute Seine pour prendre possession de sa capitale et s'y faire reconnaître comme prince des Normands (1087). La cathédrale était le théâtre ordinaire de l'inauguration des ducs de Normandie. Le nouveau prince y jurait, sur les saints Évangiles, entre les mains du chef du clergé normand, de respecter les immunités de l'Église; de faire rendre bonne justice aux pauvres comme aux riches; de maintenir les libertés, franchises et priviléges de ses vassaux ; d'observer les lois et coutumes du pays, et de n'aliéner aucune partie de son duché. Dès qu'il avait prêté le serment, l'archevêque lui passait l'anneau ducal au doigt. Cette cérémonie symbolique de l'alliance de la Normandie avec son seigneur, était accompagnée de quelques prières. Le prélat remettait ensuite l'épée ducale au prince, qui l'attachait à sa ceinture. Puis, après avoir récité une dernière prière, il appelait sur sa tête la bénédiction de Dieu tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit. L'avénement de Robert-Courte-Heuse au pouvoir, fut une calamité publique. L'épée ducale se ternit et s'émoussa entre ses faibles mains. Elle ne put contenir l'anarchie féodale qui se déchaîna avec fureur sur le pays. Il n'y eut plus de sécurité, partant plus de commerce. Les marchands de Rouen, confirmés dans leurs tristes prévisions par quelques années de ruineuse expérience, en vinrent bientôt à désirer un changement. Le plus considérable d'entre eux, Conan, homme dont le crédit égalait les immenses richesses, se fit

1. Rodomensis civitas populis est ac negotiorum commerciis opulentissima : portus quoque confluentia et rivorum murmure, de pratorum amœnitate jocundissima : fructuum et piscium, cunctarumque rerum exuberantia ditissima ; montibus et silvis undique circumdata, muris ac vallis et propugnaculis validissima : mœniis et ædificiis domorum ac basilicarum pulcherrima. » — Orderic Vital, *Ecclesiast. hist.*, lib. v, p. 554 de la collection Duchesne. Voyez aussi le portrait de la ville de Rouen que le même historien met dans la bouche de Henri Beauclerc, liv. VIII, p. 690.

le chef d'une conspiration contre le duc. De concert avec la plupart des bourgeois, il s'engagea à livrer la ville de Rouen à Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre. Celui-ci, de son côté, promit de venir en aide à ses amis. Mais le secret fut mal gardé. Robert-Courte-Heuse, averti du complot, se hâta d'appeler à son secours son frère, Henri Beauclerc, comte du Cotentin, Guillaume, comte d'Évreux, et Gilbert de Laigle. Henri arriva le premier à Rouen. Il triompha de la révolte, en l'absence du duc Robert-Courte-Heuse qui, dès le premier choc des combattants, s'était retiré de l'autre côté de la Seine, pour s'y mettre sous la protection des murs du monastère de Bonne-Nouvelle. Renaud de Garenne, seigneur dévoué à Guillaume-le-Roux, était entré dans la ville avec trois cents hommes d'armes : après une lutte acharnée contre les soldats de Henri Beauclerc et de Gilbert de Laigle, sa troupe fut rejetée hors des murs, et obligée de se cacher dans les bois. Cette sanglante journée ne fit pas seulement perdre à la bourgeoisie rouennaise une foule de braves citoyens. Les plus riches marchands, traînés dans les prisons des seigneurs du parti ducal, n'en sortirent qu'en leur payant de grosses rançons. Le chef de l'insurrection, Conan, avait été fait prisonnier et conduit au château, où il s'était trouvé en présence de Henri Beauclerc, encore ivre de sa victoire et tourmenté de la soif du sang. Il eut beau demander grâce. Le comte du Cotentin le poussa à reculons vers une ouverture du parapet de la tour, et d'un coup vigoureux le lança dans l'abîme comme une masse inerte. La mort de Conan fut instantanée. On attacha son corps brisé et sanglant à la queue d'un cheval pour le traîner à travers les rues et les carrefours de la cité. Le nom de *Saut de Conan* (*Saltus Conani*) resta au côté de la tour qui avait été témoin de cette catastrophe.

Robert-Courte-Heuse détourna les yeux de ces scènes de souffrance et d'horreur, pour se laisser aller aux plaisirs énervants de sa vie nonchalante. L'année suivante le roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux, vint à Rouen sans y paraître le moins du monde embarrassé des tragiques souvenirs de la conspiration de Conan; il y conclut avec son frère un traité de garantie mutuelle, dans lequel Henri Beauclerc fut sacrifié, et tous deux y revinrent après leur excursion armée sur les terres du comte du Cotentin (1091). Vers la fin de ce siècle, la fièvre de la guerre sainte gagna tous les Normands, depuis le duc Robert jusqu'au peuple de sa capitale. Les croisés de Rouen, comme s'ils eussent craint de laisser leurs femmes sous le coup des entreprises des Israélites, se portèrent contre eux à d'affreux excès, avant de s'éloigner de la ville : ils ne se contentèrent pas d'envahir le Clos-aux-Juifs, de le traiter en place ennemie et de le mettre au pillage; poursuivant ses malheureux habitants jusque dans une église voisine, où ils s'étaient réfugiés, ils les contraignirent à choisir entre le baptême et la mort. Une foule d'hommes, de femmes, d'enfants, furent massacrés dans cette horrible journée. Pendant le séjour de son frère, Robert-Courte-Heuse, en Orient (1096-1100), le roi d'Angleterre, en sa qualité de régent du duché, paraît avoir protégé les Rouennais contre la tyrannie féodale, ainsi que le conjecture M. Chéruel. Il était au milieu d'eux lorsque Robert de Bellême lui amena Hélie de la Flèche, comte du Maine, son prisonnier; le roi, enchanté de sa bonne capture, fit enfermer ce seigneur dans la citadelle de Rouen (1098-1099). En 1100, le duc Robert, de retour de la croisade, fit son entrée à Rouen avec sa femme Sybille, qui, deux ans après (1102), reçut la sépulture dans la nef de l'église de Notre-Dame. La vic-

toire de Tinchebray, en 1106, livra la capitale de la Normandie à Henri Beauclerc, roi d'Angleterre. Il y traîna à sa suite l'infortuné Robert, lequel ordonna au châtelain, Hugues de Nonant, de mettre le château de la ville au pouvoir du nouveau duc. Le bourreau de Conan ne rencontra aucun obstacle dans cette prise de possession. Il eut même l'art de se concilier l'affection des habitants de la cité, en conservant leurs franchises et en les gratifiant de nouveaux priviléges. Il confirma aussi les statuts de quelques corporations industrielles, notamment de celles des cordonniers. Henri I[er], toujours menacé par les partisans de Guillaume-Cliton, fils de Robert-Courte-Heuse, entretint à Rouen une troupe d'hommes d'armes, pour laquelle il fit construire de nouveaux logements. L'ancienne demeure ducale n'étant ni assez somptueuse ni assez forte à sa guise, il éleva un palais sur les bords de la Seine, à côté de la grosse tour, et l'entoura de hautes et épaisses murailles crénelées. Parmi les souvenirs de ce règne, nous citerons l'alliance de Geoffroy Plantagenet avec la famille royale d'Angleterre. Henri Beauclerc, comme pour le rendre plus digne d'épouser sa fille Mathilde, lui donna l'accolade de chevalier à Rouen. D'après le moine Jean de Marmoutiers, une suite de fêtes brillantes signalèrent cette cérémonie (1126). Ce fut bien autre chose encore l'année suivante, lorsqu'aux octaves de la Pentecôte on célébra l'union de Geoffroy Plantagenet avec Mathilde. Les jeux et les divertissements se prolongèrent pendant trois semaines (1127). Henri n'accueillit pas avec moins de magnificence le pape Innocent I[er], le seul des pontifes romains qui ait visité la capitale de la Normandie (1131). Quatre ans après, le roi d'Angleterre mourut à six lieues de Rouen, dans le domaine de Saint-Denis, situé au milieu de la forêt de Lyons (3 décembre 1135). De pompeux honneurs funèbres furent rendus à sa dépouille mortelle dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, avant son départ pour l'Angleterre, où elle devait être inhumée. L'église du prieuré de Bonne-Nouvelle, dont il avait été le bienfaiteur, garda son cœur, sa cervelle et ses entrailles.

La politique de Henri I[er] avait opposé la grandeur naissante de la bourgeoisie aux envahissements de la noblesse féodale. Les Rouennais, cependant, n'embrassèrent pas d'abord le parti de la reine Mathilde. Ils reconnurent l'autorité de son concurrent, Étienne, comte de Blois, qui se présenta en personne, au début de la guerre, pour prendre possession de la capitale (1137). Un de ses lieutenants les plus dévoués, Guillaume de Garenne, occupait le château de Rouen; mais il ne fut jamais complétement maître de la campagne. Peu à peu, les forces des seigneurs qui tenaient pour Mathilde se rapprochèrent même des murs de la ville. Un jour vint, où du haut des remparts on vit flotter leurs bannières sur la rive gauche de la Seine. Geoffroi Plantagenet s'avança de ce côté avec ses troupes pour attaquer le manoir d'Émendreville. L'Angevin ayant donné l'ordre aux siens d'y mettre le feu, les flammes gagnèrent le prieuré de Bonne-Nouvelle et se répandirent sur une grande partie du faubourg de Saint-Sever. Une multitude de gens de tout âge et de toute condition périrent dans ce désastre (1140). En 1144, le comte d'Anjou reparut sur les hauteurs du mont Sainte-Catherine, et y campa avec son armée. Le drame de la guerre de succession touchait à son dénouement. La prolongation des hostilités et le retour des désordres féodaux avaient ruiné le commerce de la ville de Rouen. La désaffection avait fait des progrès parmi ses

habitants. Les corps de métiers, convoqués sur la place publique, jurèrent de défendre leurs priviléges méconnus. Ce serment constitua la commune. Un des premiers actes de ses *jurés* fut de traiter de leur soumission à la reine Mathilde avec Geoffroy Plantagenet, alors logé sur le mont Sainte-Catherine, comme nous venons de le dire. Celui-ci fit son entrée dans la ville à la fin de l'année 1144; conduit solennellement à la cathédrale, il y fut reçu par le vieil archevêque Hugues. On s'entendit à merveille. Les bourgeois mirent toutes leurs forces à la disposition de l'Angevin pour hâter la réduction du château; mais Guillaume de Garenne avait la Seine pour auxiliaire. Il tint bon durant quatre mois (23 janvier — 21 mai 1145). Vers 1150, le comte d'Anjou reconnut les services du peuple en cette circonstance par la concession d'une charte de liberté, à laquelle ne manqua ni la sanction de la reine Mathilde, sa femme, ni celle de son fils, Henri Plantagenet. Les Rouennais avaient compté sur cette monnaie de prince. On verra qu'ils la firent valoir en bons ménagers et qu'elle fructifia grandement entre leurs mains.

Geoffroi Plantagenet et sa femme Mathilde furent à plus d'un titre les bienfaiteurs de la ville de Rouen. Un des premiers actes de l'administration du comte d'Anjou avait été de solidifier l'ancien pont de la Seine : *Pontem refecit firmissimum*, dit la chronique de Robert du Mont (1145). Après la mort de son mari, Mathilde consacra une partie de ses immenses richesses personnelles à le faire rebâtir en pierre de taille. Le nouveau pont de Rouen fut justement regardé comme l'un des chefs-d'œuvre de l'art architectural du moyen âge (1151-1167). Geoffroi Plantagenet avait relevé les murs ou réparé les ruines du château de la ville, après la réduction de cette vieille forteresse, en 1445. Tout nous porte à croire que, vers le même temps, il entreprit de reconstruire les murailles de Rouen : l'habit de guerre de la cité n'allant plus à sa taille et gênant ses mouvements, force était de lui en faire un autre plus ample. Cette œuvre immense, à laquelle le comte d'Anjou travailla jusqu'à sa mort (1145-1151), fut achevée pendant le long règne de son fils, Henri II (1151-1189). Malgré le silence des chroniqueurs contemporains, il est hors de doute, ainsi que le démontre savamment M. Charles Richard, qu'une nouvelle muraille de circonvallation s'éleva autour de Rouen, dans la seconde moitié du XIIe siècle. La troisième enceinte présenta un développement de trois mille cinq cent cinquante mètres. Elle fut flanquée d'un grand nombre de gardes, c'est-à-dire de tourelles et ou de demi-tours, faisant saillie sur le mur. Du côté du sud, elle continua, comme sous les premiers ducs, de longer la rive droite de la Seine, et de s'appuyer sur le château dont les crues journalières du fleuve inondaient les fossés profonds. A l'est, reportée bien au delà du Robec, qui fut renfermé dans la ville, elle coupa son cours supérieur, en remontant la pente douce de la colline, et en suivant la direction des rues de la Chèvre et du Ruissel : arrivée à la hauteur de l'abbaye royale de Saint-Ouen, véritable place forte, fermée de tous côtés par un mur crénelé, elle en rejoignit la clôture extérieure, qui inclinait au septentrion, comme les rues de l'Épée et de Bourg-l'Abbé, et qui dès lors se trouva comprise dans la ligne générale de défense. Au nord, l'enceinte commença avec l'angle formé par le mur du monastère sur la rue de Bourg-l'Abbé, puis côtoya la rue Pincedos et la rue Beffroi, d'ou, au moyen d'un prolongement, aujourd'hui inconnu, elle se rattacha au rempart de l'ouest. Au couchant, à ce que nous

croyons, l'enceinte dépassa le ruisseau de Renelle, et empiéta considérablement sur les terres situées entre la côte et la Seine. Dans le déplacement à peu près général des limites de la cité, les portes de Saint-Ouen, du Pont-Honfroy et d'Aubevoie, remplacèrent les portes de Saint-Léonard, de Robec et de Saint-Apollinaire. La porte de Bouvreuil fut construite au pied de la côte dont elle prit le nom, bien au-dessus de la fausse porte appelée la Poterne, près de laquelle on avait bâti une chapelle en l'honneur de saint Philibert; et la porte Cauchoise, élevée à une petite distance de l'église de Saint-Pierre-le-Portier, tint lieu de la Porte-Massacre. Nous ne pouvons citer tous les édifices religieux que le nouvel alignement des remparts enclava dans la ville : nous indiquerons seulement les églises de Saint-Maclou, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, de Saint-Godard, de Saint-Pierre-L'Honoré, de Sainte-Marie-la-Petite, de Saint-Sauveur, de Saint-Georges, de Saint-André-aux-Fèvres, de Saint-Vincent-sur-Rive, etc. La vaste abbaye de Saint-Ouen fut aussi réunie à la ville; mais le quartier Bourg-l'Abbé, la plus grande de ses dépendances, resta hors des murs. Probablement on construisit ou plutôt on rebâtit, à la même époque, la forteresse de Sainte-Catherine, dont la chronique fait remonter l'origine au temps des Carlovingiens. Sur la rive gauche de la Seine, une barbacane, espèce de château-fort, surgit au-dessus d'une motte de terre, entourée d'eau, à l'entrée du pont de la reine Mathilde. On ne songea nullement, du reste, à démolir l'ancienne enceinte pour en appliquer les matériaux à la construction de la nouvelle : pendant longtemps Rouen offrit l'imposant spectacle d'un double mur et d'une triple ligne de fossés; et tous ces ouvrages, derrière lesquels se retranchait une population nombreuse, en faisaient, au dire de Guillaume-le-Breton, la plus forte ville de guerre du royaume de France [1].

A son avénement au trône ducal, Henri II s'acquit une grande popularité en confirmant par une charte les priviléges de juridiction et de commerce des Rouennais. Après la mort d'Étienne de Blois, en 1154, il partit de la capitale du duché avec l'archevêque Hugues et une foule de seigneurs normands et angevins, pour aller prendre possession de la couronne d'Angleterre. En 1158, le roi de France, Louis VII, à son retour d'un pèlerinage au Mont-Saint-Michel, s'arrêta dans la capitale du duché, dont son royal allié lui fit magnifiquement les honneurs. Un prélat d'une illustre naissance, Rotrou, occupait le siége archiépiscopal, depuis la mort de Hugues (1164). Il s'interposa plus d'une fois, en conciliateur habile, dans les démêlés du monarque anglo-normand avec le *jeune roi*, Henri au Court-Mantel, son fils, qu'il avait sacré à Winchester (1172), et dont il recueillit la dépouille mortelle, onze ans après, dans sa cathédrale (1183). Le 1er août 1174, Louis VII se présenta sous les murs de cette ville en l'absence de Henri Plantagenet, alors occupé à guerroyer contre ses vassaux rebelles, de l'autre côté de la Manche. Le duc de Bourgogne, le comte de Champagne, le comte de Nevers et un brillant cortége de barons accompagnaient le roi de France. Les troupes du jeune roi Henri, toujours en révolte contre son père, et celles de Philippe, comte

1. « Nam duplices muri fossataque tripla profundo
Dilatata sinu, numerosaque copia gentis
Et speciosa nimis fluvii stagnantis abyssus
Dissimilem Gallis reddebant viribus urbem. »

de Flandres, son allié, vinrent encore grossir les forces des assiégeants. La commune repoussa tous leurs assauts avec un grand courage. Le dixième jour du siége ayant coïncidé avec la fête de Saint-Laurent, Louis VII, qui avait ce saint en grande dévotion, fit publier une suspension d'armes par ses hérauts. Les Rouennais ne furent pas les derniers à s'en réjouir. Ils consacrèrent cette journée de répit à des exercices religieux ou militaires, dont les bruyantes manifestations retentirent jusqu'au camp des assiégeants. Le comte de Flandres en eut de l'humeur. La pensée lui vint, et il n'eut pas de peine à la faire partager aux seigneurs français, qu'une si grande sécurité donnerait beau jeu à l'attaque. Le roi, vivement pressé de saisir l'occasion, se laissa enfin arracher l'ordre d'armer les soldats. Mais du haut de la tour du beffroi de la ville quelques clercs remarquèrent un mouvement inusité dans le camp ennemi. Ils donnèrent aussitôt le branle à la *Rouvel*, vieille cloche dont le son était aussi familier au peuple de Rouen que la voix d'une mère à ses enfants. De toutes parts, on courut aux murailles. Là, un combat furieux s'engagea entre les assiégés et les assiégeants. En définitive, ces derniers furent contraints de se retirer. Le roi d'Angleterre arriva le lendemain de la victoire remportée par les siens. Traversant la Seine sur le pont de pierre, il entre pompeusement dans la place, suivi de ses redoutables bandes de Brabançons et d'un corps de mille Gallois mercenaires. A partir de ce moment, les fréquentes excursions des assiégeants dans la campagne incommodent cruellement Louis VII. Sa position n'est plus tenable. Le 14 août, il fait demander à Henri une suspension d'armes; mais ce n'est que pour mieux masquer sa retraite. Dès que les vapeurs de la nuit commencent à s'épaissir sur les rives de la Seine et à gagner les hauteurs voisines, il lève silencieusement son camp et se dirige en toute hâte vers les premières places fortes du Vexin français.

Les Rouennais avaient pris une part trop glorieuse à cette héroïque défense pour que le roi d'Angleterre ne leur donnât pas quelque témoignage de satisfaction. Il ne se borna pas à confirmer avec une solennité nouvelle leur charte de commune, il y ajouta des priviléges importants (1174-1180). Henri Plantagenet eut, comme ses ancêtres, le goût des grandes constructions architecturales. Il avait bâti un château et une chapelle sur la rive gauche de la Seine, à Quevilly, et planté un parc magnifique au bord même de la rivière, vis-à-vis de la vieille forteresse ducale. Ces somptueuses constructions tournèrent bientôt au profit de l'humanité et de la religion. Le château et la chapelle, transformés en refuge pour les jeunes filles nobles attaquées de la lèpre (1183), devinrent célèbres sous les dénominations de *Prieuré de Saint-Jullien* et de *Salle aux Pucelles* (*Aula Puellarum*). Les religieux du prieuré de Grammont, qui devaient aussi la fondation de leur couvent au même prince, obtinrent de sa générosité la cession du parc de la Seine avec les droits de haute et moyenne justice. De l'autre côté du fleuve, il existait, sur le mont Saint-Jacques, une église dédiée à cet apôtre, qui était desservie par des chanoines réguliers. Un seigneur nommé Roscelin, chambellan de Henri II, construisit une autre église à côté de celle-ci sous l'invocation de Saint-Gilles. La première resta aux chanoines, la seconde fut érigée en paroisse. Les religieux du prieuré de Saint-Jacques s'étaient engagés à recueillir parmi eux tout homme frappé de la lèpre, qui serait disposé à renoncer entièrement au monde. L'affluence des malades fut si grande, qu'on les logea dans

diverses maisons éparses sur la hauteur déjà fort peuplée. Un tel état de choses n'était pas sans danger pour la santé publique. Vingt paroisses de la ville se concertèrent, soit sous ce règne, soit plus tard, pour élever à frais communs un hôpital dont elles confièrent la direction et abandonnèrent la propriété à la communauté de Saint Jacques. Dès lors, la butte prit le nom de *Mont-aux-Malades*. Henri Plantagenet fut au nombre des plus grands bienfaiteurs de ce refuge. Ayant rebâti son église en 1174 ou 1175, il en fit la dédicace à saint Thomas de Cantorbéry. En outre, il le gratifia d'une foire de huit jours, lui assigna la moitié des coutumes perçues sur les marchandises, et lui assura des ressources considérables en biens-fonds, rentes ou redevances féodales. La lèpre n'en continua pas moins de faire de grands progrès. Quatre autres léproseries ou maladreries, celles de Saint-Claude-et-Saint-Christophe, de Saint-Gervais, de Sainte-Marguerite-de-Bourdeni, et de Sainte-Venisse ou Sainte-Véronique, furent fondées dans les siècles suivants, tant pour les malades de la cité que pour ceux de la banlieue.

Bien peu des actes de la vie de Richard Cœur-de-Lion se rattachent à l'histoire de la ville de Rouen. Le 20 juillet 1189, il y ceignit l'épée ducale et y reçut la bénédiction des mains de l'archevêque Gauthier, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Onze mois après, par une charte solennelle, Richard donna une nouvelle sanction à l'existence politique de la commune. Le personnage le plus important des annales rouennaises, sous son règne, fut l'archevêque Gauthier de Coutances, surnommé le Magnifique, élu en 1184. Ce fameux prélat ne se montra pas moins zélé pour le service de l'église que pour celui de la couronne. Le roi, avant de s'embarquer pour la Terre-Sainte, le nomma son grand justicier, c'est-à-dire son lieutenant général en Angleterre (1191). Au temps où Richard et Philippe-Auguste ne songeaient qu'à la délivrance de la Palestine, ils avaient signé un pacte d'alliance qui contenait une remarquable formule : ils y juraient de défendre chacun leur allié, « le roi de France, *comme sa ville de Paris*, le roi d'Angleterre, *comme sa ville de Rouen.* » De retour en Europe, Philippe n'eut rien de plus pressé que de violer son serment ; et Richard Cœur-de-Lion ne se trouva pas là pour repousser les attaques de son ancien frère d'armes. Mais la défense de Rouen n'y perdit rien : le roi de France arriva sous ses murs vers le milieu de l'année 1193 ; sa nombreuse armée, soutenue par vingt-quatre mangoneaux, présentait le plus formidable appareil de guerre. Elle échoua pourtant contre la résistance intrépide de Robert, comte de Leicester, des troupes anglo-normandes et de la milice bourgeoise. Philippe-Auguste, avant de se retirer, brûla ses vingt-quatre mangoneaux dont le lourd attirail eût gêné sa marche. Le roi d'Angleterre avait toujours aimé sa ville de Rouen. A son lit de mort, il lui légua son cœur comme un témoignage de son affection pour les Normands (1199). Des fouilles, exécutées sous la direction de M. Deville, dans le sanctuaire de la cathédrale, il y a une dizaine d'années, ont fait découvrir la boîte de plomb qui renfermait ce débris de la dépouille mortelle de Richard, et la belle statue en pierre de liais qu'on avait sculptée sur son tombeau.

Jean-sans-Terre fut couronné, comme son prédécesseur, dans l'église de Notre-Dame de Rouen, par l'archevêque Gauthier-le-Magnifique (1199). Il ne vint pas moins de six fois à Rouen dans cette première année de son règne (avril-

septembre 1199); mais il n'y séjourna qu'une seule fois depuis le mois de septembre 1199 jusqu'au mois de mars 1202. Par une charte fort explicite, il avait confirmé les Rouennais dans la jouissance « de leur commune, leurs libertés et leur justice. » Cette garantie ne l'empêcha pas de faire des emprunts forcés, tantôt au corps de la bourgeoisie, tantôt à quelqu'un de ses membres les plus riches, pour subvenir aux folles dépenses de sa cour. Son premier traité avec Philippe-Auguste avait livré le port de Quillebeuf, la clef maritime de Rouen, aux troupes du roi de France, déjà maître d'une bonne partie du duché (1200); son attentat sur la personne de son neveu fit tomber bientôt après la vieille cité ducale elle-même au pouvoir du plus grand ennemi de la Normandie. Le jeune Arthur de Bretagne était le prisonnier de son oncle, depuis la défaite de ses troupes à Mirebeau. Détenu d'abord au château de Falaise, il avait été conduit ensuite dans celui de Rouen (1202). Le roi d'Angleterre était aussi avide de s'agrandir qu'incapable de se défendre. Le désir d'ajouter la Bretagne à ses vastes possessions continentales paraît l'avoir porté à se défaire de son neveu par un assassinat : ce qu'il y a de certain, c'est que l'infortuné Arthur disparut complétement à partir du jour où il franchit le seuil du château de Rouen. La supposition d'une mort naturelle n'est pas soutenable : Jean-sans-Terre avait trop d'intérêt à la rendre évidente pour tous. Le transfèrement du prisonnier en Angleterre nous semble tout aussi peu admissible. S'il eût tenu son neveu au delà de la Manche, il se serait hâté de le présenter mort ou vif à ses accusateurs. Puisqu'il ne put expliquer ni démontrer naturellement la disparition du jeune duc, il s'en débarrassa donc d'une façon violente. Les poëtes du temps chantèrent la fin tragique d'Arthur. Pendant une nuit des premiers jours d'avril 1203, une barque, à ce qu'ils disaient, s'était éloignée de la berge du château avec Jean-sans-Terre, un de ses écuyers et le prince, c'est-à-dire avec le juge, le bourreau et la victime. Puis elle s'était dirigée du côté du mont Sainte-Catherine, afin de gagner les bords solitaires de la vallée de la Seine. Là, Jean-sans-Terre, voyant le bras de son complice paralysé par le remords ou la pitié, avait frappé son neveu de ses propres mains, et précipité ensuite le pauvre enfant dans la Seine, qui s'était refermée sur son corps comme le couvercle d'un tombeau.

On sait ce qu'il en coûta au roi d'Angleterre. Quand il voulut retenir la Normandie prête à lui échapper, elle glissa entre ses mains pleines de sang. Vers le 20 mai 1204, Philippe-Auguste dressa de nouveau ses machines de guerre devant la cité de Rouen. L'intérêt bien entendu des Rouennais, d'accord avec leur vif patriotisme, leur faisait un devoir de repousser les Français. Prévoyant ces jours de dangers, ils s'étaient fédérés avec Verneuil et Arques; presque tout le pays de Caux se rattachait par une alliance étroite à leur organisation municipale. La ville était, depuis longtemps, bien approvisionnée. Les habitants d'Eu, d'Aumale, de Driencourt, et d'Alençon même, avaient cherché un refuge dans ses murs. Les seigneurs les plus illustres de la Normandie, d'Estouville, de Préaux, d'Enneval, de Hotôt, de Pavilly, s'y étaient donné rendez-vous avec leurs hommes d'armes. Dans les commencements du siége, quelques prisonniers français furent décapités à Rouen, tant l'agression du roi de France avait soulevé de haine dans le cœur des Normands. Philippe-Auguste s'était d'abord emparé du faubourg de Saint-Sever et de la Barbacane ou du château de la rive

gauche; mais la rupture de plusieurs arches du pont de pierre arrêta ses troupes de ce côté. Sur l'autre rive, les assiégeants et les assiégés se disputèrent le terrain pied à pied pendant quarante jours. Ce ne fut qu'après cette défense opiniâtre que les Rouennais députèrent vers le roi de France le seigneur Pierre des Préaux, suivi de quelques nobles chevaliers, et leur maire Robert avec plusieurs notables bourgeois de la ville. Commençant à douter de l'intervention armée de Jean-sans-Terre en leur faveur, et ne voulant pas toutefois renoncer à cette dernière chance de salut, ils demandèrent une trêve de trente jours à Philippe-Auguste, aux conditions suivantes (1er juin). D'une part, ils s'engageaient à rendre la place avec toutes ses forteresses, dans le cas où le roi Jean ne réussirait point par force ou par traité à faire lever le siége; de l'autre part, le roi de France promettait de confirmer les libertés, coutumes et priviléges des bourgeois. La Barbacane restait au pouvoir de Philippe-Auguste avec la faculté de s'y fortifier. Les bourgeois et les nobles devaient lui livrer leurs enfants ou leurs proches à titre d'otage. Un si long armistice était un hommage rendu à la valeur des Rouennais : Jean-sans-Terre ne tenta même pas de le mettre à profit. A l'expiration de la trêve, le roi de France entra dans la ville par la brèche. Maître de Rouen, il se hâta d'abattre son vieux château ducal, de raser sa double muraille et de combler sa triple ligne de fossés.

Philippe-Auguste ne se contenta pas d'avoir brisé la vieille armure de pierre de la cité : afin de la contenir en tout temps par la force, il fit construire un château flanqué de tours, sur le penchant de l'une des collines qui, vers le nord-ouest, s'élèvent au-dessus de la vallée. Rouen avait dominé l'ancienne forteresse, la nouvelle domina la ville. Dans les premières années de la réunion, les officiers royaux ne paraissent pas avoir ménagé assez la fière susceptibilité des Rouennais. L'irritation populaire se manifesta par des troubles qui ramenèrent Philippe-Auguste sur les bords de la basse Seine : « Au mois de mai 1207, dit M. Chéruel, d'après la chronique de Sainte-Catherine, il fit son entrée à Rouen entouré de ses troupes, avec l'appareil d'un maître irrité. » Toutefois la colère fit bientôt place à la raison dans l'esprit du roi. Par une charte donnée à Pacy cette même année, il confirma et étendit les priviléges et les franchises de la commune de Rouen. Il ne pouvait donner un meilleur gage de sa réconciliation avec le peuple conquis; et dès lors les Rouennais, réconciliés eux-mêmes avec la France, comptèrent au nombre de ses enfants les plus dévoués. Philippe-Auguste se rendit d'ailleurs très-agréable à ses nouveaux sujets en faisant plusieurs lois pour soustraire le menu peuple à l'avide spéculation des usuriers juifs, restreindre le taux de l'intérêt et régler les prêts sur gages. Le bailli de Rouen reçut l'ordre de poursuivre les délinquants sur les plaintes de l'archevêque et de ses suffragants, qui, comme on le pense bien, ne laissèrent point chômer les juges royaux (1217). Jamais la dévotion bien connue des Rouennais n'avait été plus exaltée ni moins tolérante. Vers ce temps, clercs et laïques s'enrôlaient en foule sous les bannières de l'Église pour aller combattre les infidèles en Palestine ou les hérétiques manichéens du Languedoc. L'archevêque Robert Poulain, qui avait succédé à Gauthier-le-Magnifique (1207), dirigea en personne l'expédition des croisés normands contre les Albigeois (1209). De retour dans sa ville métropolitaine, il y fit arrêter et brûler quelques sectateurs des nouvelles doctrines (1210).

Le peuple accueillit Louis IX avec un religieux enthousiasme lorsqu'il fit sa première entrée dans la capitale de la Normandie, le 8 octobre 1255. Un ancien moine franciscain, Odon Rigault, occupait alors le siége archiépiscopal de Rouen : ce prélat, qui fut l'un des hommes d'état les plus éminents de son siècle, accompagna le saint roi en Afrique (1270). Pendant son épiscopat, les Pastoureaux, en traversant la ville métropolitaine comme un torrent, dispersèrent un concile réuni à Notre-Dame sous sa présidence (1251). Élu en 1247, il mourut en 1275 et fut inhumé dans la cathédrale. Outre une croix d'un prix inestimable, il laissa à cette église une somme d'argent pour fondre une cloche qui fut appelée plus tard *La Rigault*, et dont les sonneurs, grands amateurs de la bouteille, ont, à ce qu'on prétend, donné cours au proverbe populaire : *Boire à tire-la-rigot*. Les établissements monastiques se multiplièrent à Rouen, sous le règne de Louis IX. Les frères prêcheurs s'étaient installés d'abord à Saint-Mathieu, manoir du faubourg de Saint-Sever (1220); les frères mineurs, près d'une chapelle du Clos-Saint-Marc, dans le faubourg de Saint-Maclou (1228). Protégés par l'archevêque Odon Rigault, les franciscains quittèrent leur première retraite pour l'emplacement de l'ancien château du duc Robert, sur lequel ils bâtirent un nouveau couvent et dont la propriété leur fut abandonnée (1246). Le Clos-Saint-Marc devint un bien communal. Quant aux Jacobins, ils passèrent sur la rive droite de la Seine, où Louis IX leur donna la jouissance des murs et tourelles de la ville, depuis la Porte-Cauchoise jusqu'au fleuve (1256). Plus tard, le même prince acheta le monastère de Saint-Mathieu pour y loger les religieuses de Saint-Dominique, surnommées les *Emmurée* (1261-1263). Il dut avoir aussi quelque part à l'établissement des Grands-Carmes (1260) qui, du faubourg Saint-Sever, furent transférés dans la ville sous l'épiscopat de Pierre Roger (1336). C'étaient là, sans doute, de pieuses œuvres. Mais saint Louis acquit des droits plus sérieux à la reconnaissance des Rouennais en relevant les fortifications de leur cité et en dotant leur commune des plus belles halles du monde.

Ceci nous conduit naturellement à examiner l'état politique, religieux, militaire, industriel et commercial de Rouen, vers le milieu du moyen âge. A l'époque où nous sommes péniblement arrivés, à travers tant de générations, de ruines et de révolutions, cette ville comptait déjà seize siècles d'existence. Elle avait eu sa bonne part des calamités publiques ou particulières, qui, depuis cent ans, avaient désolé la France. En 1200, l'église de Notre-Dame s'était abîmée dans les flammes avec un grand nombre de maisons; ses cloches, ses riches ornements, ses livres, son merveilleux trésor, avaient été perdus dans cet incendie. Six mois après, le feu, éclatant près de la porte Robec, s'abattit sur les bas quartiers, les détruisit presque entièrement, consuma en partie la tour du château ducal, et s'étendit jusqu'à l'église de Saint-Cande-le-Vieux. Une large rivière de flammes courait le long de la Seine et semblait sortir de ses eaux rougies par leurs sinistres reflets. Les incendies de 1210 et de 1212 firent de nouveau passer le niveau du feu sur la cité. Celui de 1238 fut limité à l'espace compris entre le clos aux Juifs et la source de Galaor; mais celui de 1248, qui se déclara près de la porte Beauvoisine, dévora les trois quarts de la ville, presque tous ses édifices et l'abbaye royale de Saint-Ouen. Une si cruelle succession de desastres ne découragea point l'industrieuse population de Rouen : elle recon-

struisit ses cabanes de bois, ses monastères, ses églises; et l'aristocratie bourgeoise commença à s'élever des maisons en pierre, dont les façades richement sculptées donnèrent un nouvel aspect à la cité. La ville n'étant plus contenue dans ses anciennes limites, s'agrandit même de tous côtes : la destruction des remparts tourna à son avantage. Louis VIII, au commencement de son règne, accorda aux Rouennais les anciens fossés de la ville (1224); on y construisit la rue de l'Aumône, dont une partie a été appelée de notre temps *rue des Fossés Louis VIII*. Sur toutes les autres parties des anciens remparts, concédées, les unes aux Bénédictins de Saint Ouen, les autres à de riches particuliers, de nouvelles rues se bordèrent aussi très-rapidement de constructions. Dans ce grand travail d'appropriation, l'emplacement de l'ancien château ducal ne fut point négligé. Déjà Louis VIII en avait cédé le tiers aux bourgeois moyennant une rente annuelle. Sur les deux autres tiers, saint Louis établit le marché de la Vieille-Tour et construisit les halles. Dès que les travaux entrepris par son ordre furent terminés, il abandonna le tout à la commune, ainsi que ses droits sur les rivières de Robec et d'Aubette, le vivier de Martainville formé par la jonction de leurs eaux, et les moulins qu'il possédait soit à Rouen, soit dans la vallée de Déville (novembre 1262). Le roi, en échange de cette concession, stipula seulement une rente de trois mille livres tournois. Par d'autres traités, la commune fit l'acquisition de diverses portions de la rive septentrionale de la Seine, rendit le fleuve plus profond, en resserrant son lit, et le borda d'une suite de quais; elle y établit le marché aux poissons, dont la *rue de la Havenguerie* rappelle encore l'existence, et le *clos au Galées*, vaste dépôt de machines, d'armes et de matériaux pour l'armement des galères (1224-1283). Cet arsenal était situé à l'extrémité occidentale du port. Les Rouennais durent aussi à Louis IX le privilége de la foire de la Purification, qui se tenait sur le marché de la Vieille-Tour (1269). D'après un pouillé dressé vers l'année 1275, par l'ordre de l'archevêque Odon Rignault, la capitale de la Normandie comptait alors environ cinquante mille habitants.

La construction de la quatrième enceinte était commencée dès le milieu du XIIIe siècle, comme le prouve une charte de l'official du mois de décembre 1246. Dix ans après, toute la partie qui s'étendait depuis la Seine jusqu'à la porte Cauchoise était entièrement terminée, puisque le saint roi en accordait la jouissance aux Jacobins (1256). L'enceinte toujours bornée au sud par la Seine, atteignit ses plus grandes limites à l'est, au nord et à l'ouest : elle suivit de ces trois côtés la ligne que décrit aujourd'hui la verdoyante ceinture des boulevards. Telle est du moins l'opinion de M. Charles Richard, très-versé, comme on sait, dans l'histoire des fortifications de Rouen. M. Cheruel pense que la nouvelle enceinte ne dépassa pas, à l'est, le carrefour appelé la Croix-de-Pierre, et qu'en remontant les rues des Prés-Martainville, Picchine, des Verriers, Édouard-Adam, Coquéreaumont, on peut en retrouver la direction exacte. D'après ce savant, ce ne fut que sous le gouvernement des Valois qu'on répara le rempart oriental jusqu'à la ligne des boulevards. M. Cheruel appuie son opinion sur quelques détails topographiques d'un règlement du maire Robert Le Maître (1350). Nous n'en persistons pas moins à croire que l'enceinte de saint Louis à l'est, comme au nord et à l'ouest, donna à la cité de Rouen son dernier et son plus grand développement. Les paroisses de Saint-Vigor, de Saint-Pierre-le-Portier, de Saint-Nicaise, de Saint-Hilaire et de

Saint-Vivien, ainsi que le nouveau faubourg Martainville, se trouvèrent enfermés dans les murs. Il en fut de même de tout le quartier Beauvoisine et de la forteresse de Philippe-Auguste, qu'on devait nommer plus tard, le *Vieux-Château.* Mais si l'enceinte militaire de la ville atteignit dès lors ses extrêmes limites, sa forme extérieure n'en subit pas moins, par la suite, de profondes modifications. L'invention de l'artillerie en opérant une révolution dans l'art de la guerre, amena le remaniement complet des fortifications sous le gouvernement des premiers Valois. Ces travaux de reconstruction imposèrent d'énormes sacrifices aux Rouennais. On peut dire, sans exagération, qu'ils les cimentèrent du meilleur de leur sang. Commencés vers 1346, ils n'étaient pas terminés en 1410, époque à laquelle on y travaillait encore. La quatrième enceinte était flanquée d'une multitude de tours ou tourelles. Les plus remarquables étaient la tour Mal-s'y-Frotte, bâtie au bord de la Seine, du côté du boulevard Cauchoise; la tour Guillaume-Lion, à la jonction des rivières de Robec et de Seine; et la tour du Colombier, située à l'extrémité orientale des fortifications, non loin de la porte Saint-Hilaire et près du cours du Robec. Le demi-cercle formé par l'enceinte, à l'ouest, à l'est et au nord, était percé de cinq portes, désignées sous les noms des rues Martainville, Saint-Hilaire, Beauvoisine, Cauchoise et Bouvreuil, dont elles défendaient l'entrée. Entre ces deux dernières, on avait ménagé la fausse porte Étoupée. Quatorze s'ouvraient sur le port depuis le Pré-aux-Loups jusqu'au Pré-de-la-Bataille : les principales étaient celles de Guillaume-Lion, du Bac, du Grand-Pont, de la Harenguerie et de Saint-Éloi.

Le mouvement n'était pas moins frappant dans les arts de la paix que dans ceux de la guerre. A partir du commencement du XIIe siècle, on entreprit de reconstruire l'église de Notre-Dame, le bâtiment élevé par l'archevêque Maurille paraissant au-dessous de la grandeur croissante de la ville métropolitaine. L'architecte Enguerrand ou Ingelramne y travailla activement. La nef, les collatéraux, les bas-côtés du chœur; le chevet ou chapelle de la Vierge; la plus grande partie de la tour de Saint-Romain, et celle qui supporte la pyramide actuelle; le portail des Libraires et celui de la place de la Calende, sont des ouvrages de cette première période (1200-1302). L'abbé de Saint-Ouen, Jean Roussel, surnommé Marc-d'Argent, jeta les fondements de la magnifique église de cette abbaye, en 1319. De son vivant, les travaux du chœur furent poussés jusqu'à la croisée. Toutefois, ce ne fut que dans les siècles suivants qu'on termina ces deux chefs-d'œuvre de l'architecture normande. Si les lettres n'étaient point cultivées à Rouen avec le même éclat que les arts, du moins y étaient-elles aussi en honneur. Le clergé y avait fondé plusieurs écoles fort suivies. C'étaient celle du chapitre, dont le chancelier de la cathédrale avait la surveillance; celle de Saint-Ouen, toujours en lutte avec la première; et celle de Saint-Cande-le-Vieux qui, comme cette église, dépendait de l'évêque de Lisieux. Il est probable qu'on n'enseignait dans ces écoles que la grammaire et les humanités. Les étudiants allaient puiser les connaissances supérieures dans les villes d'études les plus fameuses. S'ils s'y distinguaient assez pour mériter *d'estre doctorisés en théologie*, la bourgeoisie rouennaise leur votait une indemnité considérable à titre d'encouragement. L'archevêque Guillaume II, de Flavacourt, fonda à Rouen le collége des *Bons-Enfants*, vers l'extrémité de la rue qui a conservé le nom de cette ancienne institution

(1358). Au commencement de ce même siècle (1314), un de ses prédécesseurs, Giles Ascelin de Montaigu, avait établi à Paris le collége d'Ascelin ou de Montaigu pour de pauvres boursiers.

La réunion de la ville de Rouen à la France lui avait fait perdre les franchises commerciales dont elle jouissait en Angleterre par droit de conquête. Mais elle n'en entretenait pas moins des relations actives avec ce pays, qui lui expédiait son étain, ses laines et son poisson salé, et lui prenait en retour les produits du Midi. Philippe-Auguste avait conservé à ses marchands le monopole du commerce de l'Irlande (1207). Ils avaient obtenu de précieux avantages des comtes de Flandres, en sacrifiant une ancienne créance de deux mille livres tournois sur ces seigneurs et en s'engageant à leur faire une rente de cent livres tournois. Les denrées expédiées de Rouen ne payaient de droits ni à Calais, ni à Bapaume, ni dans aucune autre ville de l'Artois (1300-1350). Par l'intermédiaire des ports de la Flandre et de la Normandie, Rouen recevait les marchandises des villes de la Hanse teutonique. La Norvége, le Danemark et la Frise y envoyaient leurs bois, leurs fourrures et leurs faucons dressés pour la chasse; l'Italie, la Provence, l'Espagne et le Portugal leurs fruits, leurs vins et leurs huiles; cette dernière contrée était représenté à Rouen par une colonie nombreuse de marchands portugais. Le port de la haute Seine était, en outre, l'entrepôt des vins, des bois et des autres produits naturels de la Bourgogne, de la Champagne et de l'Ile-de-France. Il s'y faisait un mouvement continuel d'importation et d'exportation, auquel les négociants rouennais prenaient une très-grande part. Ils ne se bornaient pas à trafiquer avec presque tous les pays du nord de l'Europe. Au XIV[e] siècle, ils s'associèrent avec les Dieppois, pour les entreprises de la grande navigation : leurs bâtiments devancèrent les Portugais sur les côtes de l'Afrique occidentale, y bâtirent plusieurs forts et en tirèrent des richesses considérables. Dans un noble esprit d'émulation, les deux peuples s'engagèrent même par un acte du mois de septembre 1365, à armer des vaisseaux, dans le but d'explorer des *mers encore inconnues*. Rouen était alors presque aussi important comme port militaire que comme port marchand. Les Valois, pendant leur longue lutte contre les Anglais, y entretinrent presque toujours une *armée de mer*. Le Clos-aux-Galées etait le dépôt du matériel de guerre de cette armée et l'arsenal de la place.

Philippe-Auguste avait reconnu le droit des Rouennais au monopole commercial de la basse Seine : dans une pensée de conciliation, il avait même ménagé un traité d'association entre eux et les *nautes Parisiens* (1207-1210). Malheureusement l'accord fut de courte durée, par la faute de ces derniers, qui voulaient jouir de la franchise sur la basse Seine, sans ouvrir son cours supérieur à leurs concurrents. Il en résulta un débat des plus animés qui se prolongea jusqu'au XV[e] siècle, et dans lequel les bourgeois de Caen, par esprit de rivalité contre ceux de Rouen, prirent parti pour la compagnie française. La commune n'en conserva pas moins l'exploitation exclusive de son vieux domaine fluvial. Aucun bateau ou vaisseau ne put passer sous le pont de Mathilde sans payer à son *hansier* un droit de navigation ou de hanse. Comme on le pense bien, les priviléges commerciaux des Rouennais sur la Seine n'etaient pas moins favorables que leurs relations avec

les pays étrangers à l'écoulement des produits de l'industrie locale. Les maîtres et artisans de tous les états étaient constitués en corporations ou ghildes dans cette cité : les plus anciennes étaient celles des mariniers, des boulangers, des cordonniers, des tanneurs, des forgerons. Parmi les autres, nous nommerons les bouchers, marchands de poisson, brasseurs, chandeliers; les filassiers, cardeurs, tisserands, drapiers, foulons, teinturiers, merciers, faiseurs de courroies, éperonniers; et les courtiers de commerce, les ouvriers de l'hôtel des monnaies, et les changeurs ou lombards, banquiers de la ville au moyen âge. Les verriers, et les sculpteurs ou imagiers de Rouen, bien qu'ils excellassent dans leur art, n'y ont jamais été constitués en corporations; les orfévres eux-mêmes n'y ont été organisés en corps d'état qu'au XV[e] siècle. De ces diverses industries, la plus importante, sans contredit, était la fabrique des draps; les quatre corporations des cardeurs de laine, des tisserands, des foulons et des drapiers, en formaient les diverses branches. La ville avait obtenu du roi Louis VIII, au prix d'une rente annuelle, le privilége de prendre de la terre pour teindre et pour fouler (*terram ad tingendum et follandum*) soit dans la forêt de Roumare, soit dans toute autre partie du bailliage de Rouen (1224). Cette fabrique s'éleva à une haute prospérité et donna aux drapiers une grande influence dans les conseils de la commune. Jusqu'au milieu du XIV[e] siècle, la bourgeoisie avait fait représenter un lion sur le sceau municipal : elle y substitua alors la figure d'un agneau, symbole et marque de la corporation des drapiers. De là cet *Agneau pascal d'argent*, *tenant une croix d'or à la banderole d'argent*, *chargée d'une croix de gueules*, qui, depuis, a toujours orné le blason de la ville de Rouen.

La commune n'était, à le bien prendre, que la fusion des corporations en une vaste association politique[1]. On sait peu de choses sur son organisation avant la fin du XII[e] siècle. La dignité de maire y existait à une époque de beaucoup antérieure à la date de la charte de Henri II (1150); mais les riches marchands ne s'organisèrent en aristocratie bourgeoise qu'à la fin du règne de ce prince. Plusieurs actes de 1117 mentionnent le *maire* Barthélemy Fergant et les principaux *pairs* de la ville. Toutefois, ces officiers municipaux paraissent ne s'être inspirés pendant longtemps que de l'usage ou des circonstances pour administrer la commune : ce fut seulement vers 1200 qu'une constitution écrite, à laquelle Jean-sans-Terre donna son approbation, substitua la règle au précédent et le principe à l'interprétation. Nous n'analyserons point les chartes de Geoffroy Plantagenet, de Henri II, de Richard Cœur-de-Lion, et de Jean-sans-Terre; tout ce qu'elles renferment d'essentiel est résumé dans celle de Philippe-Auguste. En général, elles consacrent les priviléges commerciaux des Rouennais, garantissent l'inviolabilité de leurs droits de propriété, constituent, sous la présidence du bailli royal, un tribunal civil dont les membres sont pris parmi les bourgeois (*legitimos homines civitatis*), et prononcent pour tous l'exemption des juridictions étrangères, du

[1] Nous ne pouvons suivre ici un meilleur guide que la savante *Histoire de la commune de Rouen*, par M. A. Cheruel. (2 vol. in-8°, Rouen, 1844, chez Nicetas Periaux.) M. A. Cheruel a publié dans les appendices de ses deux volumes, toutes les chartes et les ordonnances des ducs de Normandie, des rois d'Angleterre et des rois de France relatives à la commune de Rouen. (T. I, pages 241-351. — T. II, pages 529-560.) On y trouve aussi une liste complete des maires de cette commune depuis les premiers noms connus jusqu'à la Harelle. Elle commence par Barthelemy Fergant (1117), et finit par Robert des Champs (1382).

duel judiciaire, de la taille et du logement de troupes. C'est donc au moyen de la charte de Philippe-Auguste et du règlement de 1200, qui reçut aussi la sanction du roi de France, que nous allons chercher à nous rendre compte de la constitution politique de la commune de Rouen. Nous n'aurons garde d'oublier les changements et les modifications que quelques ordonnances des Valois, notamment celle de Philippe-le-Hardi relative à la juridiction du maire et du bailli (1278), y ont successivement apportés, dans le cours du XIII[e] et du XVI[e] siècle.

La commune ne devait au roi ni taille, ni fouage, ni impôt d'aucune espèce, à moins qu'elle ne les eût accordés de son propre mouvement. Ses membres jouissaient de la même exemption pour les biens jadis tenus en villenage, dont ils faisaient l'acquisition dans la ville ou dans la banlieue. Les vins destinés à leur usage particulier, étaient affranchis des aides à leur entrée dans le port ; eux seuls avaient le droit d'y décharger ceux qui devaient être revendus dans la ville. Sans leur intermédiaire, aucun étranger ne pouvait acheter pour les revendre les diverses marchandises qui y arrivaient par la voie de mer. Dans l'exercice du monopole de la navigation de la Seine, ils pouvaient à leur gré, et sans autorisation, lever les ponts et les barrages, sauf à les rétablir ensuite. Ils avaient le droit de faire paître leurs porcs et leurs bestiaux dans les forêts royales. Quant aux franchises judiciaires, ils étaient dispensés de se battre en duel dès que leur adverse partie se faisait représenter par un champion mercenaire. Ils ne reconnaissaient aucune juridiction étrangère, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient être forcés de comparaître devant une cour dont le siége était établi hors de la ville. Les étrangers, au contraire, devaient se présenter à la barre du tribunal du maire siégeant à Rouen, pour toutes les affaires où quelqu'un de ses administrés se trouvait intéressé.

La commune se composait des *bourgeois*, appelés aussi *jurés* parce qu'ils faisaient le serment de défendre ses priviléges ; mais les jurés ne participaient ni à la nomination de ses magistrats, ni au gouvernement de ses affaires. Toute la puissance politique était concentrée dans le corps privilégié des *cent pairs*, dont la dignité était héréditaire et qui se recrutaient eux-mêmes par élection, lorsqu'une des familles de la pairie communale venait à s'éteindre. Chaque année, à Noël, les pairs choisissaient trois *prud'hommes* dans leur sein, comme candidats à la première magistrature de la cité, afin que le roi désignât, parmi eux, le prochain maire de Rouen. Douze échevins et douze conseillers étaient choisis dans les rangs des pairs et de l'aristocratie bourgeoise. Les premiers constituaient l'assemblée municipale, au sein de laquelle, en cas de partage, ils pouvaient appeler quelques conseillers. La réunion des échevins et des conseillers formait le conseil des Vingt-Quatre. Il y avait, en outre, l'assemblée des Cent Pairs, espèce de chambre supérieure. Tous les conseils se réunissaient périodiquement sous la présidence du maire. Les Douze délibéraient sur les intérêts courants ; les Vingt-Quatre sur les mesures d'intérêt général ; les Cent sur le gouvernement même de la commune. La violation du règlement était punie d'une amende, quelquefois même de la prison. Par exemple, il y avait des peines sévères pour le refus d'accepter les fonctions d'officier municipal ; l'absence des conseils, sans autorisation ou excuse légitime ; les interruptions répétées pendant les débats ; le fait d'injures en

séance publique, etc. S'il y avait lieu à appliquer quelque peine au maire, on en doublait l'effet.

Les attributions du premier magistrat de la commune étaient fort étendues ; comme pour en compenser les fatigues et les ennuis, on l'entourait de grands honneurs : vingt-quatre sergents ou gardes à pied et six à cheval, le précédaient dans les grandes cérémonies publiques. Assisté de quelques pairs, il tenait tous les jours les *plaids communaux*. Les procès civils pour dettes, achats, héritages, les tentatives d'émeute, les délits de vol et de faux, étaient de son ressort. Il connaissait des violences, tant qu'il n'en résultait point de mutilation ou qu'elles n'occasionnaient pas la mort, et de l'altération des denrées, des marchandises et des métaux précieux, dont les forfaitures appartenaient moitié au roi, moitié à la ville. Les appels de ses sentences étaient portés, non point devant le bailli, mais devant l'Échiquier. Il était le tuteur naturel des mineurs. Sa juridiction s'étendait sur toutes les corporations industrielles ; lui seul pouvait rédiger ou réformer leurs statuts. Il avait la police de la ville, des halles et des marchés, ainsi que la surveillance des chaînes suspendues aux extrémités des rues. Il était le gardien des nombreux moulins banaux, qui concentraient le monopole de la mouture de tous les blés dans les mains de la commune. La perception des impôts et l'administration des deniers municipaux étaient au nombre de ses charges les plus importantes. Enfin, il unissait presque toujours les fonctions de capitaine de la ville au commandement de la milice communale. Ce dernier corps pouvait mettre depuis dix jusqu'à seize mille hommes en campagne. En temps ordinaire, il fournissait le *guet*. Ses officiers se divisaient en quarteniers ou gardes de paroisses, en centeniers, en cinquanteniers et dixainiers. La compagnie privilégiée de la cavalerie communale se composait de cinquante arbalétriers, qui recevaient une indemnité de route pour les grandes chevauchées.

Pendant longtemps le beffroi avait surmonté la tour de l'une des églises de la ville. En 1220, la commune acheta du roi l'hôtel du comte de Leicester, lequel était situé près de la porte Massacre. Quoiqu'il n'en existe aucune preuve écrite, on ne peut douter que l'hôtel de ville et le Beffroi, n'aient été transférés sur cet emplacement. La nouvelle maison commune, digne de la grandeur du peuple de Rouen, subsista jusqu'au commencement du XVIIe siècle (1608). On édifia alors sur ses ruines les lourds bâtiments en pierre du second hôtel de ville, qui fut vendu il y a une soixantaine d'années et dont deux ailes subsistent encore, rue de la Grosse-Horloge et rue Thouret. Le premier beffroi fit place au second vers la fin du XIVe siècle. La construction de la tour actuelle du Beffroi ou de la Grosse-Horloge sur le site de l'ancienne porte Massacre, fut commencée en 1389 et achevée en 1398. La curieuse arcade de pierre qui supporte la *Grosse-Tour*, s'éleva, en 1527, en travers de la rue de ce nom. Jean d'Amiens avait refondu les deux cloches du vieux beffroi, la *Rouvel* et la *Cache-la-Ribaut*, en 1260 ou 1261. Ces cloches, miraculeusement épargnées par six siècles de révolutions, sont encore aujourd'hui dans la tour de la Grosse-Horloge.

La commune de Rouen n'était pas renfermée dans les limites tracées par les murailles de la ville. Jean sans-Terre lui avait accordé le droit de banlieue. Elle pouvait s'incorporer politiquement les bourgades voisines en les associant à la jouissance de ses franchises. Dès les premiers temps, elle en avait usé ainsi à

l'égard de Bois-Guillaume, de Carville, de Longpaon, de Saint-Martin-du-Vivier, de Préaux, de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, de Franqueville, de Maromme, de Montigny, de Bondeville, de Saint-Étienne-du-Rouvray, et de quelques parties de la forêt des Essarts. Plus tard, le cercle de l'association s'étendit d'un côté jusqu'à Sainte-Vaubourg, et de l'autre jusqu'à Oissel. Puis, s'élargissant encore, il embrassa Fécamp, Montivilliers et presque toutes les communes du pays de Caux. M. Chéruel cite une charte de 1235 qui prouve que la puissante cité exerçait une sorte de suprématie politique sur sa vaste banlieue. Les communes du pays de Caux, ses alliées (*communiis de Caleto Rothomagensis communiæ juratis*), reconnaissaient volontiers son autorité parce qu'elle les protégeait efficacement contre l'oppression féodale. Mais par une singulière anomalie, les nouveaux quartiers de Rouen étaient demeurés étrangers à ses franchises. Les bourgeois de l'*ancienne clôture* n'avaient pas voulu admettre les habitants de la *nouvelle clôture*, comme on disait alors, au partage de leurs priviléges communaux, dans la crainte de favoriser une concurrence qui pouvait amoindrir les bénéfices de leur commerce ou porter atteinte aux intérêts de leur industrie. Les Rouennais de la nouvelle enceinte payaient les droits de fouage, dont ceux de l'ancienne étaient exempts, et relevaient exceptionnellement de la juridiction des officiers royaux.

L'autorité centrale était représentée dans le sein même de la Commune par l'échiquier de Normandie, le bailli royal et son lieutenant, le vicomte de Rouen, le vicomte de l'Eau, les maîtres des eaux et forêts, le maître des monnaies, le procureur du duc et du roi, défenseur des prérogatives royales et ducales, enfin par le conseil du roi, où siégeaient sans doute tous les hauts fonctionnaires. La réunion de la Normandie à la France n'avait point changé d'abord l'organisation féodale de l'Échiquier. Outre un grand nombre d'ecclésiastiques de la province, l'archevêque de Rouen, l'abbé et le doyen de Saint-Ouen, l'abbé du monastère de Sainte-Catherine, le prieur de Saint-Lô et celui de la Madeleine, avaient le droit d'y siéger au nombre des conseillers royaux. La noblesse normande y était représentée par soixante-un barons, huit comtes et six vicomtes. Le maire de Rouen y prenait rang au-dessous du vicomte et des baillis (1342). Philippe-Auguste, pour rendre cette haute cour plus docile à ses volontés, l'avait fait tenir par des commissaires royaux, tout en lui conservant son ancien caractère ambulatoire. Philippe-le-Bel la fixa définitivement à Rouen, et arrêta qu'elle y tiendrait dorénavant deux assises, l'une à Pâques, l'autre à la Saint-Michel (1302). Au temps de Guillaume-le-Conquérant, l'Échiquier avait siégé dans l'abbaye de Saint-Gervais; sous le règne de saint Louis, il s'installa dans un palais bâti aux frais de la commune, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Leicester. Le mouvement des affaires était déjà si considérable qu'il y vint deux cent quatorze avocats en 1390, et trois cent trente-neuf en 1464. Le bailli royal, homme de robe et d'épée, quittait parfois les fonctions de juge suprême en matière criminelle pour prendre le commandement supérieur des armées. Il avait planté ses fourches patibulaires sur le Mont-de-Justice, l'une des collines du faubourg Beauvoisine; son autorité s'étendait sur le Roumois, le Vexin normand, et presque tout le pays de Caux. Les attributions du vicomte de Rouen différaient peu de celles du bailli, mais la circonscription territoriale soumise à sa juridiction était beaucoup plus restreinte.

Le maître de l'hôtel des Monnaies avait sous ses ordres une corporation puissante, comblée des faveurs des rois de France : il était le seul juge de ses ouvriers, sauf les cas de meurtre, de rapt et de larcin.

L'autorité tyrannique de la noblesse féodale pesait sur une partie des campagnes de la banlieue de Rouen. Les seigneurs de Bois-Guillaume, de Préaux, du Vivier et de Roncherolles y avaient élevé des châteaux crénelés; mais si, hors des murs, on redoutait le pouvoir de cette noblesse, il n'en était pas de même dans l'enceinte de la ville. « Les droits féodaux, selon l'observation de M. Chéruel, y étaient presque exclusivement l'apanage du clergé. » C'est, en effet, parmi les gens d'église que la commune comptait le plus d'adversaires. L'archevêque de Rouen, son chef spirituel, était un des seigneurs les plus puissants du duché. A la fin du XI[e] siècle, il possédait un grand nombre de biens en Angleterre, en Picardie et en Normandie. Parmi ses propriétés diocésaines les plus importantes, on distinguait les fiefs d'Andely, de Gisors et de Neaufle. La première de ces villes fut l'occasion, comme on sait, d'un vif débat entre l'archevêque Gauthier-le-Magnifique et Richard Cœur-de-Lion. Le roi d'Angleterre ne fit sa paix avec le prélat qu'au prix des plus grands sacrifices : il lui céda, en échange d'Andely, le bourg de Dieppe et le village de Bouteilles; le manoir de Louviers, la forêt d'Aliermont; et dans la ville même de Rouen, le vivier de Martainville et tous les moulins royaux sur le Robec, auxquels le droit de mouture était attaché (1197). Plus tard, saint Louis racheta ce monopole d'Odon Rigault pour en faire l'abandon à la commune. L'archevêque, outre le droit de franche mouture qu'il se réserva dans les moulins du Robec, obtint du roi les terres de Gaillon, des Noez, de Douvrand et de Humesnil, avec leurs dépendances, châteaux, tours, et juridictions (1262). Le chef spirituel de l'église de Rouen réunit ainsi les titres de comte de Dieppe et de Louviers, et de seigneur de Gisors, de Neaufle, de Gaillon, de Bouteilles, d'Aliarmont, de Douvrand, etc. De son palais archiépiscopal de Rouen, il pouvait se retirer dans son manoir féodal ou château fortifié de Deville. Il se qualifiait primat de Neustrie ou de Normandie, pour marquer la complète indépendance de son siége archiépiscopal. Le XVII[e] siècle rehaussa encore sa dignité en ajoutant à ses six suffragants français le nouvel évêque de Quebec en Amérique. Sa juridiction ecclésiastique embrassait les archidiaconés de Rouen, d'Eu, du Grand-Caux, du Vexin français, du Vexin normand et du Petit-Caux. Investi d'une autorité absolue dans son palais, et dans toutes les dépendances de ce domaine, il pouvait y exercer le droit de haute et basse justice. La première entrée de l'archevêque dans sa ville métropolitaine était célébrée avec une pompe extraordinaire. Il couchait ce jour-là à l'abbaye de Saint-Ouen, d'où il sortait nu-pieds le lendemain, précédé de l'abbé et de tous les religieux bénédictins en chape : lorsque le cortége passait devant l'abbaye de Saint-Amand, l'abbesse de ce monastère se présentait pour mettre un anneau au doigt de l'archevêque. Puis, cette cérémonie accomplie, le prélat s'acheminait vers le parvis Notre-Dame, où les religieux bénédictins le présentaient au chapitre et au clergé de la cathédrale. « *Nous vous le donnons vivant*, disait l'abbé de Saint-Ouen, *vous nous le rendrez mort.* » En effet, après la mort de l'archevêque, on transportait son corps à l'abbaye de Saint-Ouen, où les premiers honneurs funèbres lui étaient rendus. Le lendemain, les chanoines venaient le reprendre pour achever ses obsèques dans

l'église de Notre-Dame. C'étaient, du reste, des funérailles de prince. Cinq cents prêtres de la ville figurèrent à l'enterrement du cardinal-archevêque Georges d'Amboise, et, à l'occasion de cette cérémonie, la cathédrale fut illuminée d'un nombre si prodigieux de cierges que son immense vaisseau paraissait tout en feu, et que ses superbes vitraux flamboyaient au dehors comme autant de fournaises ardentes (1510).

Le chapitre de Notre-Dame était le plus puissant de tous les corps religieux de Rouen. Ce fut à la fin du XIe siècle que les chanoines renoncèrent tout à fait à la vie en commun. Il n'en resta que l'usage des distributions quotidiennes du pain et du vin. Nous ignorons quel était alors le nombre de ces prêtres; depuis, il varia beaucoup, comme celui des prébendes. Dans la constitution définitive de l'Église, on en comptait cinquante-un, y compris l'archevêque. Il y avait dix dignitaires : le haut doyen, le chantre, le trésorier, le chancelier, et les six archidiacres, dont le principal, celui de Rouen, s'intitulait *grand archidiacre de la chrétienté*. Le chapitre était exempt de la juridiction temporelle de l'archevêque. Sa propre juridiction s'étendait sur le parvis de la cathédrale (*atrium*), lequel formait une espèce de bazar franc, enclos de murs; les maisons capitulaires, en quelque partie de la ville qu'elles se trouvassent; la rue des Filles-Notre-Dame et la place Saint-Marc, qui occupaient l'une et l'autre les terrains de l'ancienne île Notre-Dame, etc. Tous ces lieux jouissaient d'une franchise absolue, et quelques-uns du droit d'asile. Mais des nombreux priviléges des chanoines de la cathédrale, celui de la Fierte de Saint-Romain était le plus important. Après la réunion, le gouverneur du château de Rouen, ayant contesté au chapitre l'exercice de son droit de grâce à l'égard du chevalier Richard, prisonnier élu pour l'année 1210, Philippe-Auguste, fit faire une enquête. Tous les témoins déclarèrent que « jamais, sous les règnes de Henri II et de Richard Cœur-de-Lion, ducs de Normandie, il n'y avait eu de difficulté sur le point en litige. » Le droit de grâce du chapitre fut donc reconnu et le chevalier Richard mis en liberté. Quoique l'enquête n'eût pas établi à quelle époque le privilége avait commencé à être exercé par les chanoines, nous pensons, comme M. Floquet, qu'on ne pouvait en faire remonter la première application, au delà de la période comprise entre la fin du règne de Henri Ier et l'avénement de Henri II.

D'autres corps religieux opposaient leurs priviléges aux franchises de la commune. L'abbaye royale de Saint-Ouen, entourée de murs crénelés, s'élevait comme une forteresse féodale dans le sein de la ville. Il serait trop long d'énumérer les couvents, prieurés, biens, fiefs et seigneuries qu'elle possédait en Normandie. Aux portes de Rouen, elle était propriétaire de la forêt Verte et du manoir, du bois et des terres de Bihorel. Elle prenait le titre de baronnie et prétendait ne le tenir que de la couronne de France : son abbé portait les ornements pontificaux dans les maisons de sa dépendance. Elle avait un hôtel abbatial qui fut reconstruit avec une rare magnificence en 1503. C'était la demeure ordinaire des rois et des princes, pendant leur séjour à Rouen. Son droit de haute et basse justice était reconnu dans une partie de la ville. Elle avait un sénéchal pour juger ses vassaux, et son gibet se dressait sur la colline de Bihorel, au-dessous de celui du bailli royal. Elle n'évaluait pas à moins de trois lieues le rayon dans lequel elle pouvait exercer la juridiction temporelle de sa baronnie. Au nord-ouest de

l'enceinte une ville nouvelle s'était peu à peu formée sur les terres franches du prieuré de Saint-Gervais, et ses habitants, qui tiraient un parti avantageux de la proximité de la grande cité pour leur industrie et leur commerce, refusaient de participer à aucune de ses charges municipales. Un bailli représentait la haute et basse justice de l'abbé de Fécamp, dont les fourches patibulaires couronnaient lugubrement les hauteurs de Saint-Gervais. Du côté de la route de Paris, l'abbesse de Montivilliers pour le fief de Saint-Paul, et les Chartreux pour celui de la Fontaine-Jacob, exerçaient aussi le droit de haute et basse justice; le gibet de ces moines, qui s'étaient établis à Rouen en 1384, était planté au pied du Mont-Sainte-Catherine. Au delà de la Seine, les Bénédictins du Bec avaient dressé leurs fourches patibulaires dans la plaine. Ces moines revendiquaient la haute juridiction sur la foire de Notre-Dame-du-Pré, comme seigneurs du fief et du prieuré du Pré ou de Bonne-Nouvelle. Il y avait, en outre, des églises et des hôtels privilégiés dans tous les quartiers. L'évêque de Lisieux avait haute et basse justice à Saint-Candele-Vieux et dans son manoir féodal, bâti près de cette église. L'évêque de Coutances jouissait du même privilége au prieuré de Saint-Lô. Les abbés du Mont-Saint-Michel, de Jumieges, de Saint-Wandrille et du Mont-Sainte-Catherine, qui avaient leurs hôtels à Rouen, y étaient également hauts justiciers. Quant aux églises, on réputait lieux d'asile toutes celles qui, comme Saint-Lô, Saint-Jean, Saint-Antoine, Notre-Dame-la-Ronde, Saint-Georges, Saint-Michel, Saint-Sauveur et Saint-Éloi, étaient voisines du palais de justice et de la place du Vieux-Marché ou des Exécutions.

Que de pouvoirs exceptionnels, rivaux, hostiles au sein de cette libre commune de Rouen! Que de questions litigieuses, de matières à procès, de sujets de haine, de causes de collision dans cet étrange éparpillement des pouvoirs féodaux! Quel singulier spectacle que celui de ces prêtres et de ces moines transformés en seigneurs et justiciers laïques, et que celui de ces laïques qui étaient vassaux ou justiciables des gens d'église. La commune de Rouen, pendant sa longue durée, de deux cent trente-huit ans, consomma la plus grande partie de son intelligence et de ses forces vives, de son énergie, de son courage et de sa passion pour l'indépendance, à réprimer, combattre ou détruire la féodalité sous ses mille formes politiques. On peut même dire qu'elle finit par y perdre sa propre existence, puisque la révolte de la Harelle, qui amena sa ruine, ne fut que l'explosion des ressentiments populaires contre la tyrannie des officiers royaux et des corporations religieuses. Nous ne pouvons raconter ces interminables luttes. Il nous suffira de dire que ni les seigneurs féodaux de la banlieue, ni les officiers de la couronne, ni le haut clergé de la métropole, ni les puissants abbés des monastères bénédictins, ne purent vaincre l'opiniâtre résolution des Rouennais. De temps à autre, le peuple, moins patient que la bourgeoisie, se souleva contre les officiers royaux; ou dévasta les domaines de quelque seigneur des environs; ou se porta à de sanglants excès contre les chanoines; ou abattit les fourches patibulaires des juridictions monastiques : mais ce n'étaient là que de regrettables exceptions à la résistance légale qui, pendant longtemps, assura le triomphe de la commune sur les pouvoirs ligués contre ses intérêts. « Si vous m'excommuniez, disait le maire Robert-Duchâtel aux gens d'église, je me ferai absoudre à vos dépens (1335). » Un autre maire, Jean Naguet, aima mieux mourir sous le poids de l'excommunication que de sa-

crifier les droits de la cité aux prétentions du clergé (1191). En définitive la commune réussit d'une part à maintenir sa juridiction intacte, en matière de justice, d'administration et de police, contre les officiers de la couronne, et de l'autre part à en agrandir considérablement l'action par ses conquêtes successives sur les franchises des corporations religieuses. L'archevêque Gauthier et les chanoines de Notre-Dame furent tellement alarmés des dangers auxquels ils étaient exposés dans une ville animée d'un si grand esprit d'indépendance, qu'ils se lièrent par une étroite association avec l'archevêque et le chapitre de Cambrai, qui luttaient aussi contre une commune puissante. Des deux côtés on s'engagea à donner asile aux prêtres expatriés et à leur assurer une part quotidienne dans les distributions capitulaires du pain et du vin (1196)[1]. Une des observations générales les plus curieuses, qui ressortent de ces violents conflits de principe et d'autorité, c'est la part tantôt équitable, tantôt passionnée qu'y prit la magistrature suprême, comme juge en dernier ressort des parties adverses. Lorsqu'il s'agissait d'un démêlé entre la commune et le clergé, l'Échiquier de Normandie penchait volontiers pour la bourgeoisie, sauvegardait ses priviléges et protégeait ses intérêts; mais dès que le pouvoir royal ou les agents de la couronne étaient en cause, la haute cour dominée par l'esprit de centralisation se montrait presque toujours hostile aux libertés et aux droits de la cité.

Nous reprenons le récit des événements. Les successeurs immédiats de saint Louis avaient donné la sanction royale à l'existence politique de la commune, en confirmant la charte de Philippe-Auguste ou en élargissant ses bases primitives. Quoique la fameuse constitution de Louis X, connue sous le nom de *Charte aux Normands*, concernât la province entière, les Rouennais se l'étaient appropriée comme une conquête particulière : ils y avaient trouvé, sous une forme générale, une nouvelle garantie de leur exemption personnelle de toute juridiction étrangère (1315). Depuis la réunion, ils n'avaient pas eu seulement à défendre ce droit précieux contre les entreprises du Parlement de Paris : l'Université aussi avait voulu les contraindre à répondre personnellement aux citations de ses officiers. Mais cette question de juridiction n'était pourtant qu'une de leurs préoccupations secondaires : ce qu'ils craignaient par dessus tout, c'était la perte de l'ancien privilége en vertu duquel ils étaient exempts de toutes espèces d'impôts. Le gouvernement royal avait déjà manifesté plus d'une fois l'intention de violer cette franchise. Une première tentative de Philippe III pour lever une *maltôte* sur la commune n'avait point réussi (1272). Onze ans plus tard, trois commissaires, qu'il envoya à Rouen, eurent l'adresse d'obtenir un impôt extraordinaire de l'assemblée générale de la bourgeoisie (1283). La commune eut beau enregistrer que la taxe était votée à titre de *grâce* : le despotisme de Philippe-le-Bel s'empara du précédent sans tenir compte de la réserve. De sa propre autorité, il mit une taille sur la commune et ordonna de détenir le maire Thomas Naguet et un grand nombre de bourgeois dans le vieux château, jusqu'à ce que pleine satisfaction eût été donnée

[1] Un concile convoqué à Rouen par l'archevêque Gaulthier-le-Magnifique, en 1189, avait frappé d'anathème les corporations industrielles qui avaient préparé l'avénement de la commune, et qui en faisaient la plus grande force, sous le prétexte qu'elles étaient contraires aux canons ecclésiastiques. V. D. Pommeraye, *Recueil des conciles et synodes de Rouen*, page 175.

au fisc (1286). Ensuite, sans plus de façon, il établit une nouvelle aide sur les denrées, dont ses maîtres de l'Échiquier des comptes vinrent âprement presser la levée. La présence de ces officiers à Rouen ne tarda pas à y causer des troubles. La multitude, après avoir forcé la maison du receveur et semé ses deniers sur la voie publique, courut assiéger le château, où les maîtres des comptes étaient logés. Le maire de la ville, avec l'assistance des bourgeois, dispersa sans peine cette foule indisciplinée dont une partie périrent sur l'échafaud et un plus grand nombre dans les cachots des prisons royales (1292). Vers la fin de ce même siècle, un autre maire, Nicholas Naguet, avait été saisi près du pont de Mathilde et précipité dans la rivière par une populace furieuse (1281). Le soulèvement de 1292 ne coûta au moins la vie à aucun officier public; mais cette considération ne toucha point Philippe-le-Bel. Il mit et garda la commune *sous sa main* pendant deux ans; et lorsqu'il consentit à la rétablir, ce fut au prix d'un impôt de douze mille livres parisis (1294). Le bannissement des juifs et la confiscation du vaste terrain où ils étaient cantonnés réconcilia peut-être les Rouennais avec le pouvoir royal (1306). Ils achetèrent le *Clos-aux-Juifs* dont l'existence entretenait depuis longtemps un foyer permanent de peste au centre de la ville (1307). Toutefois cette propriété ne fut utilisée que beaucoup plus tard. On y éleva l'immense salle appelée le *Parloir aux bourgeois*, celle de la Cohue, au château, étant trop éloignée de la maison commune (1494), et les marchands de l'aître de Notre-Dame émigrèrent pour y établir le *Marché-Neuf* (1429). Les deux maisons que les Templiers possédaient à Rouen et dont la plus ancienne avait été fondée vers 1160, furent confisquées aussi au profit de la couronne (1311).

La commune de Rouen, à peine délivrée de la violente compression du règne de Philippe-le-Bel, se modifia dans un esprit profondément démocratique avec l'assentiment du fils même du dernier roi. La haute classe de la bourgeoisie, qui jouissait de tous les priviléges d'une véritable aristocratie, en avait pris insensiblement les habitudes. La plupart des forts marchands et des riches industriels se paraient de noms de terres et de brillantes armoiries: leurs hôtels de pierre écrasaient d'un faste inusité les misérables cabanes de bois des artisans. On leur reprochait d'accaparer les denrées à leur arrivée dans le port au grand préjudice des détaillants. Le monopole des courtiers, sans lesquels on ne pouvait ni acheter ni vendre, leur était aussi favorable que nuisible à la petite industrie. Mais c'était surtout au sujet de l'organisation communale que de vifs dissentiments s'étaient élevés entre le menu peuple et les principaux bourgeois de la ville (*inter grossos burgenses et parvum populum*). Le *commun* se plaignait de ce que le nombre des pairs, par suite des extinctions, était descendu de cent à trente-six. Il signalait de grands désordres dans l'emploi des deniers municipaux, la gestion des biens des mineurs, etc. L'Échiquier de Normandie, saisi de ces accusations, appela à sa barre les deux parties contraires et les engagea à s'en rapporter à la justice du roi. Philippe V envoya à Rouen des commissaires, avec plein pouvoir pour juger, réformer et punir. Il désigna d'abord deux clercs, Michel de Mauconduit et Hugues de Chalençon, et deux chevaliers, Henri, seigneur d'Avaugour, et Thomas de Marfontaine (11 juin 1320); puis l'affaire étant des plus compliquées, il leur adjoignit encore Jean, vicomte de Melun, et Mathieu de Trie, maréchal de France (19 août). Cette commission travailla à la réforme des abus avec une

telle sagesse que les Rouennais la supplièrent de se charger aussi de la révision du règlement communal. Ils n'eurent pas lieu de s'en repentir. La nouvelle constitution, sanctionnée par Philippe V, fit succéder la commune démocratique au gouvernement aristocratique; et bientôt on reconnut qu'un esprit hardi d'indépendance, d'entreprise et d'initiative dirigeait la cité. Le corps des pairs, fixé à trente-six, dut se renouveler par tiers tous les ans : les anciens pairs nommés à vie conservèrent exceptionnellement cet avantage; les nouveaux rentrèrent dans la vie privée, après trois années d'exercice. Comme contre-poids à l'assemblée des pairs, on institua un conseil de douze bourgeois, nommés les *prud'hommes du commun*. Les membres de ce conseil, ainsi que les candidats au majorat, furent élus par les pairs, les quarteniers ou gardes des paroisses et les principaux bourgeois réunis en assemblée générale. Quatre receveurs, dont deux pris dans le corps des pairs et deux parmi les prud'hommes, eurent la gestion des revenus de la ville. Quant aux fonctions de maire, l'assemblée générale des électeurs choisit six candidats parmi les pairs qui, depuis sept ans, n'avaient pas exercé cette haute magistrature; et sur ces six, les trente pairs en présentèrent trois à la nomination du roi. La nouvelle constitution admit le principe démocratique de la rétribution des fonctions municipales pour le maire et les quatre receveurs. Les droits de hanse, les forfaitures, les frais de justice et les amendes, furent les seuls revenus dont on laissa la perception au chef de la municipalité. Il n'eut plus à s'inquiéter de l'administration des biens des mineurs, qui revint à leurs familles (1321). Tout alla bien d'abord. Mais au bout d'une vingtaine d'années de nouveaux dissentiments éclatèrent. La bourgeoisie réclama l'augmentation du traitement du maire. Le commun s'indigna de l'inefficacité du contrôle des prud'hommes et du retour des anciens désordres dans l'administration des revenus municipaux. L'excès du mécontentement populaire se manifesta par le refus de l'impôt (1345). Philippe de Valois s'interposa entre les parties. Il mit temporairement la commune sous sa main et envoya l'évêque d'Auxerre à Rouen, avec le titre de commissaire royal. Ce prélat, pour contenter la haute bourgeoisie, décida qu'à l'avenir le traitement du maire serait augmenté; mais il l'astreignit, d'une part, à publier un inventaire général de la situation financière, en commençant son majorat; et, de l'autre part, à rendre ses comptes dans un délai de trente jours, après l'expiration de sa charge, sous peine d'avoir tous ses biens mis en séquestre. L'évêque d'Auxerre prit diverses mesures pour assurer la pleine indépendance des douze prud'hommes. Injonction avait déjà été donnée aux gros marchands d'exposer les denrées sur la place publique, le jour même de leur arrivée, pour en faciliter l'achat aux détaillants (1330). Le commissaire royal compléta ces grandes réformes par l'abolition du monopole des courtiers.

Depuis la mort d'Odon Rigault, cinq archevêques avaient occupé le siége primatial de Rouen avec une grande distinction : Guillaume II, de Flavacourt, Bernard de Fargis, Giles Ascelin, Guillaume III, de Durefort et Pierre Roger (1275-1330). Ce dernier prélat couronna Jean de France dans l'église de Notre-Dame, en présence du peuple de Rouen, lorsque Philippe de Valois rétablit dans la personne de son fils la dignité de duc de Normandie (1333). Deux ans après, il convoqua un concile provincial dans le prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle pour la réforme des mœurs du clergé (1335). Son rare savoir et ses grands talents le

firent nommer cardinal de Rouen en 1338, et pape en 1342, sous le nom de Clément VI. Il eut pour successeurs immédiats Americ Guénaud, Nicolas Roger, son oncle, Jean III, de Marigny, Pierre IV, de la Forest, chancelier de France, Guillaume IV, de Flavacourt et Philippe d'Alençon, neveu de Philippe de Valois (1339-1375). Les Rouennais avaient salué le couronnement du duc Jean avec les plus vifs transports de joie, comme un acheminement vers la restauration complète de la vieille nationalité normande; mais le roi de France n'y avait vu qu'un moyen de lever plus facilement des subsides sur la province pour soutenir la guerre contre les Anglais. En 1337, il fit un appel au patriotisme des députés de la Normandie convoqués en parlement général. Ce fut la première réunion authentique des États du duché; ce fut aussi la première assemblée où l'on admit les représentants de la bourgeoisie à titre de troisième ordre. Les députés délibérèrent tantôt à Rouen, tantôt à Pont-Audemer, sous l'inspiration de Jean, comte d'Harcourt, de Raoul, comte de Guines, de l'archevêque Pierre Roger, et de plusieurs autres seigneurs et prélats. Ils défendirent énergiquement les libertés de la province. Philippe de Valois et son fils Jean, vaincus dans cette lutte politique, confirmèrent la charte aux Normands par une charte additionnelle, qu'on déposa dans le trésor de l'église de Notre-Dame, et où il était dit : « qu'à l'avenir aucun impôt ne pourrait être levé sans avoir été voté par les États de Normandie (1339). » En retour de cette concession du gouvernement royal, les barons normands s'engagèrent à porter la guerre au delà de la Manche avec une armée levée à leurs frais. La commune de Rouen, de concert avec d'autres villes, adhéra à la ligue de la noblesse du duché. Elle promit de mettre sur pied quatre mille hommes d'armes et vingt mille fantassins et de subvenir à leur entretien pendant dix semaines (1339). Le but avoué de l'invasion était la conquête de l'Angleterre. Les Valois ne surent point se prévaloir de cet héroïque esprit d'entreprise et se laissèrent devancer par Édouard III. Au commencement du mois d'août 1346, le roi d'Angleterre était à Bonne-Nouvelle, c'est-à-dire à un petit quart de lieue de Rouen. L'incendie de quelques maisons annonça sa présence. Toutefois il ne tenta point de passer sur la rive droite de la Seine pour attaquer la place, où Philippe de Valois se tenait avec ses hommes d'armes. Le roi de France suivit Édouard III en Picardie. Une grande bataille était devenue inévitable. La brave commune de Rouen craignit de ne pas y être représentée. Elle envoya à la hâte sa milice et sa compagnie d'arbalétriers sur le théâtre de la guerre; mais les Rouennais, réunis à la milice de Beauvais, ne rencontrèrent les Anglais que le lendemain de la journée de Crécy, dont ils ignoraient l'issue désastreuse : il s'ensuivit une seconde bataille dans laquelle les deux communes perdirent plus de sept mille de leurs généreux soldats (27 avril 1330).

La ville de Rouen, doublement frappée dans la défaite de l'armée française et la destruction de sa milice, prévit le retour des Anglais sous ses murs et se prépara à repousser ces ennemis de la France. Une ordonnance de Philippe-le-Valois donna le signal de la reconstruction de l'enceinte : ce n'eût pas été trop d'y consacrer une bonne partie des ressources de l'état; la commune en supporta seule toutes les charges. Cependant le duc de Normandie, qui vint à Rouen, en 1347, accompagné du duc d'Armagnac et d'une foule de nobles, obtint un nouvel impôt de cette ville épuisée, en lui promettant de le consacrer exclusivement à armer

des troupes pour opérer une descente en Angleterre. L'argent fut fourni, mais l'expédition n'eut point lieu. Aussi le peuple se révolta-t-il lorsque le bailli royal lui annonça la prolongation de la même taxe au delà du terme d'une année, originairement fixé pour sa durée. Dans sa colère, il chassa les percepteurs et dévasta les maisons des fermiers de l'impôt, auquel la couronne fut contrainte de renoncer (1348). L'affluence des étrangers dans les murs de Rouen y avait considérablement accru la misère publique. Depuis la destruction des principales villes de guerre de la haute Normandie, telles que Pont-de-l'Arche et Louviers, il n'y avait pas d'autre place de refuge dans le pays. Les laboureurs, les marchands et les ouvriers s'y retiraient de tous côtés. On y vit surtout accourir les drapiers de Darnétal, d'Elbeuf et de Louviers. Les Rouennais désignèrent leurs hôtes étrangers sous le nom collectif de *Forains*. Ils exclurent les drapiers de *l'ancienne clôture*, où leur industrie aurait fait concurrence à la fabrique locale. Parmi les refugiés, un grand nombre étaient sans ressources. Ce fut donc dans les plus tristes conditions d'existence que la peste noire trouva cette multitude, lorsque, vers la Saint-Michel de l'année 1348, elle vint la marquer au cou, comme un troupeau dévoué à une destruction prochaine. « Depuis la dernière semaine du mois d'août jusqu'à la nativité du Seigneur, dit un chroniqueur contemporain, le nombre des morts s'éleva à plus de cent mille dans la seule ville de Rouen. » Une autre maladie contagieuse ravagea la malheureuse capitale de la Normandie avant la fin du XIVe siècle (1379).

La révolte était dans l'air comme la peste. Le président Simon de Bussy, commissaire du roi Jean, le reconnut bien, lorsqu'il se présenta à Rouen pour y percevoir les impôts que les États de Pont-Audemer venaient de voter, mais dont on n'avait point demandé la ratification à la commune. Une nouvelle révolte contre les collecteurs des taxes fut suivie du supplice de vingt-trois ouvriers drapiers (1351). Quatre ans après, les Rouennais n'en refusèrent pas moins de se soumettre aux impôts que les États généraux de la France, réunis à Paris, avaient accordés au gouvernement royal (1355). Le couronnement du dauphin Charles dans la cathédrale de Rouen, comme duc de Normandie, ne modifia point les dispositions hostiles des esprits (1356). Les grands feudataires du prince, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, le comte de Harcourt, ses frères Louis et Guillaume, Jean Mallet, sire de Graville, et beaucoup d'autres, tout en prenant part aux fêtes brillantes données par le nouveau duc, encourageaient secrètement les bourgeois à persévérer dans leur opposition. Le roi de France l'apprit et en conçut une violente colère contre ces seigneurs. De sanglants projets de vengeance bouillonnèrent dans sa tête. Y associa-t-il son fils, le duc de Normandie, afin qu'il lui en facilitât l'exécution? L'histoire n'ose ni affirmer ni nier cette complicité. Quoi qu'il en soit, le Dauphin invita le roi de Navarre, les seigneurs de Harcourt et la plupart de ses convives ordinaires, à venir prendre leur part d'un banquet, le samedi 5 avril 1356, au château de Rouen, où il était logé.

C'était la veille de Pâques fleuries, il y eut foule à table. Tandis que la noble compagnie du duc se laissait aller bruyamment aux joies du festin, le roi Jean (il fallait bien qu'il eût été averti d'une manière ou de l'autre) s'approchait d'une petite porte qui avait été ménagée dans le mur du château, du côté des champs. Il était accompagné par son frère, le duc d'Orléans, ses cousins d'Artois

et une soixantaine de cavaliers. Depuis qu'il était parti d'Orléans, dans la matinée du vendredi, 3 avril, il avait toujours chevauché, avec les siens, à travers les campagnes. Il parut tout à coup sur le seuil de la salle du banquet, précédé du maréchal Arnoul d'Andeneham : « Nul ne se meuve pour chose qu'il voie, s'il ne veut mourir de cette épée, » s'écrie le maréchal, qui tient une épée nue à la main. Jean, sans répondre au salut des convives effrayés, va droit au roi de Navarre. Sa bouche, serrée par la colère, laisse échapper des menaces de mort contre ce prince : « Traître, lui dit-il, tu n'es pas digne de manger à la table de mon fils ; » et le tirant par son chaperon, il l'en éloigne violemment. Colinet Doublet, l'écuyer de Charles-le-Mauvais, s'était oublié jusqu'à tourner son poignard contre le roi de France pour le contraindre à lâcher prise. « Prenez ce garçon, dit Jean à ses hommes d'armes, et son maître aussi. » Tous deux furent enfermés dans une chambre du château, ainsi que Friquet de Frisquans, chancelier du Navarrais. Le roi de France ne se possédait plus. Il prit la masse d'un de ses sergents d'armes et en porta rudement plusieurs coups au comte de Harcourt entre les épaules. « Avant, traîtres orgueilleux, passez en prison, criait-il : par l'âme de mon père, vous saurez bien chanter quand vous m'écrapperez. » Ses hommes d'armes saisirent encore Jean de Harcourt et ses frères, Jean Mallet, sire de Graville, et quelques chevaliers, parmi lesquels était un seigneur nommé Maubué de Mainemare. Le Dauphin était tombé à genoux devant son père sans pouvoir fléchir son courroux. « Laissez, Charles, répondait le roi, ils sont mauvais traîtres; vous ne savez pas tout ce que je sais. » Épuisé de fatigue, il se fit servir à dîner. Ce fut le seul moment de répit qu'eurent les condamnés. En sortant de table, le roi Jean, le duc Charles, le duc d'Orléans et les princes d'Artois suivis de leurs hommes d'armes escortèrent les deux charrettes où l'on avait fait monter les prisonniers. On prit le chemin des fourches patibulaires du Mont-de-Justice; mais arrivé au *Champ du Pardon*, Jean fit arrêter le cortége. Là, il désigna à l'exécuteur de ses œuvres quatre des convives du Dauphin : le comte de Harcourt, Jean de Graville, Maubué de Mainemare et Colinet Doublet. Le bourreau les décapita, traîna leurs cadavres jusqu'aux fourches patibulaires, les suspendit au poteau avec des chaînes, et y planta leurs têtes sur des fers de lance. Le roi n'avait voulu ni traverser la ville à son arrivée, ni y descendre pour l'exécution. S'il faut en croire l'historien Matteo Villani, il aurait été obligé, après l'arrestation des seigneurs, de se montrer aux Rouennais ameutés contre ses hommes d'armes, et il ne serait parvenu à les apaiser qu'en leur faisant voir un parchemin tout bigarré de sceaux, comme l'original d'un traité d'alliance conclu entre les grands feudataires du duché et le roi d'Angleterre, Édouard III. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant de quitter cette cité, Jean y reçut des lettres de défi de Philippe de Navarre, de Geoffroi de Harcourt, du sire de Graville et de beaucoup d'autres seigneurs attachés par les liens du sang ou de l'amitié aux victimes du banquet du Dauphin.

Le roi Jean emmena Charles-le-Mauvais et son chancelier, Friquet de Frisquans, à Paris, où ils furent tenus étroitement en prison. Quelques mois après, il revint à Rouen, pour y châtier les partisans du roi de Navarre, dont les bandes, renforcées par les troupes du duc de Lancaster, avaient incendié les faubourgs de cette capitale de la Normandie. Les Anglo-Navarrais évitèrent le combat. La campagne, continuée dans une autre province, aboutit à la bataille de Poitiers (19 sep-

tembre 1356), où Jean tomba au pouvoir des ennemis de la France. Il en coûta vingt mille moutons d'or vieux (six cent mille francs) aux Rouennais, pour leur part de la rançon du roi. Les quatre années qui s'écoulèrent depuis ce désastre jusqu'à la paix de Brétigny, furent pleines d'agitation. Comme la ville de Paris, la commune de Rouen se souleva contre le gouvernement royal. Le roi de Navarre fut l'âme de ce mouvement. A peine rendu à la liberté, il avait obtenu du duc Charles, régent du royaume, la réhabilitation des victimes du banquet. Il arriva à Rouen le 8 janvier 1358. L'effervescence populaire se manifesta d'abord par l'incendie d'un château que le Dauphin possédait au Grand-Couronne. Charles-le-Mauvais avait donné l'ordre de détacher du gibet du Mont-de-Justice les quatre cadavres des seigneurs suppliciés sous ses yeux. Les corps du sire de Graville, de Maubué et de Colinet Doublet furent retrouvés; on chercha en vain leurs têtes sur les fers de lance. Quant aux restes du comte de Harcourt, ils avaient disparu depuis longtemps, sa famille leur ayant fait donner secrètement la sépulture. Des béguines ensevelirent les ossements dans trois cercueils. Le 10 janvier, le roi de Navarre, suivi d'un grand nombre de seigneurs, du clergé et du peuple, vint en faire l'enlèvement avec « trois chariotz couvertz de noir. » Le cortége fit une pose au *Champ du Pardon*, tandis que des religieux y chantaient les Vigiles des morts. Il continua ensuite sa marche jusqu'à la petite porte du château, par laquelle les condamnés étaient sortis pour aller au supplice. De là, des chevaliers et des écuyers portèrent les cercueils à l'église cathédrale, où ils les déposèrent au milieu des feux d'une chapelle ardente. Le lendemain 11 janvier, le roi de Navarre se fit une tribune d'une fenêtre de la porte de Saint-Ouen pour haranguer le peuple. Il prit pour texte ces paroles du psalmiste : *Innocentes et recti adhæserunt mihi;* représentant ainsi ses amis comme des hommes de bien injustement sacrifiés. Lorsque son auditoire lui parut suffisamment ému, il l'entraîna à l'église de Notre-Dame, où l'évêque d'Avranches célébra la messe des morts avec beaucoup de solennité. On inhuma les corps dans la chapelle des Innocents, et une statue en argent du comte de Harcourt fut placée dans le chœur, près du maître-autel. Ainsi finit cette apothéose funèbre qui n'était que le prologue d'une révolution. Vers la fin du printemps, les bourgeois de Rouen se rendirent maîtres du château, en l'absence de son gouverneur, Jean Nonnain, bailli de Caux. Ils ne s'en tinrent pas là. Le prieuré de Saint-Gervais fut détruit de fond en comble, et une expédition dirigée contre la forteresse féodale du seigneur Du Vivier se termina par l'incendie de ce riche manoir.

Mais au bout de quelques mois la commune se lassa d'une liberté qui la livrait à tous les maux de l'anarchie et de l'alliance d'un prince dont les bandes indisciplinées interceptaient la navigation de la Seine. Après la rentrée du régent à Paris, elle fit sa soumission à la couronne (14 septembre 1358). Dans les premiers mois de l'année 1359, le duc de Normandie passa plusieurs semaines au milieu des bourgeois de Rouen (18 septembre-7 octobre). Ce fut, sans doute, à cette époque qu'il commença à se prendre d'affection pour ce peuple. Charles V légua son cœur aux Rouennais, et fit construire lui-même dans l'église de Notre-Dame le tombeau où il devait être déposé après sa mort (1367-1368). Sa calme sagesse se sentait naturellement attirée vers la sapience normande. Protecteur éclairé de la commune, il maintint et agrandit ses franchises. Les principaux actes de ce prince,

à Rouen, se rattachent à sa longue lutte contre les ennemis de la France. Il y équipa deux flottes pour l'invasion de l'Angleterre (1369-1371). Du vieux château de Philippe-Auguste, il dirigea la guerre contre les partisans du roi de Navarre et les grandes compagnies ses alliées. Dix mille bourgeois de Rouen, sous les ordres de leur ancien maire, Jacques Le Lieur, qu'il avait armé chevalier et nommé capitaine de la ville et du fort Sainte-Catherine, eurent la gloire de concourir avec les troupes commandées par Du Guesclin aux siéges et à la réduction des villes de Melun, de Rolleboise et de Mantes (1364). Bientôt après beaucoup de Rouennais se rangèrent sous la bannière de l'illustre capitaine breton, lorsqu'il vint dans leur cité pour y rassembler l'armée avec laquelle il vainquait les grandes compagnies en bataille rangée dans les plaines de Cocherel (1364). Les deux principaux prisonniers de Du Guesclin, le captal de Buch et Pierre de Sacquenville, furent conduits au château de Rouen, et ce dernier n'en sortit que pour être décapité sur la place du marché, comme sujet normand, pendant le séjour du roi dans cette ville (1365). Charles V eut de longs démêlés avec l'archevêque, Philippe d'Alençon, au sujet d'un clerc laïque qui avait commis un meurtre et dont le bailli royal avait fait bonne justice. Ces orageux débats se terminèrent par la saisie du temporel de l'archevêché. L'orgueilleux prélat se retira à Rome, et fut élevé par le pape à la dignité de cardinal (1370-1373). En son absence, le doyen du chapitre, Nicholas Oresme, ancien précepteur du Dauphin, gouverna l'Église de Rouen avec un admirable esprit de sagesse (1373-1375).

Dix-sept mois s'étaient à peine écoulés, depuis que les Rouennais avaient hérité du cœur de Charles V (1380) [1], lorsque la commune fut supprimée par son successeur. On passe si brusquement d'une profonde sécurité à cette grande catastrophe que d'abord elle paraît inexplicable ; mais les ménagements de Charles V avaient depuis longtemps fait perdre l'habitude des exactions fiscales à l'heureuse bourgeoisie de Rouen. La prospérité inouïe à laquelle son commerce s'était élevé sous ce règne, n'avait fait d'ailleurs qu'accroître son esprit d'indépendance. Elle s'indigna du rétablissement des gabelles par les oncles de Charles VI. Le peuple, frappé dans son existence même, ne put contenir sa colère. Il s'y laissa aller d'autant plus complétement que la classe riche n'y mit aucun obstacle ; celle-ci n'était peut-être pas fâchée qu'une protestation un peu bruyante avertît la couronne. A sa grande consternation, elle en vit sortir la révolte, la ruine et la mort. On était au 25 février 1382. Deux ou trois cents ouvriers, étourdis par les premières fumées de l'ivresse, s'emparent du beffroi, y mettent *la Rouvel* en branle et sonnent le tocsin. Cet appel à l'insurrection se fait entendre pendant toute la journée. Il accompagne le mouvement populaire comme le vent gronde pendant la tempête. La multitude, en humeur de se donner un chef, mais un chef docile

[1] La première pierre du tombeau de Charles V avait été posée en 1367 dans le sanctuaire de la cathédrale. C'est précisément vers ce même temps que, par délibération du chapitre, la statue en argent du comte d'Harcourt était retirée du chœur de cette église et vendue au poids (août 1367). Le tombeau était en marbre noir, la statue de Charles V en marbre blanc. Le roi était représenté « couché de son long et tenant son cœur à la main. » Ce monument subsista jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle. Le clergé métropolitain eut alors la déplorable pensée de le faire enlever pour exhausser le sol du sanctuaire. On transporta la statue dans la chapelle de la Vierge où Ducarel la vit encore en 1767. Elle a été détruite depuis. — *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, par A. Deville, p. 178-186.

à ses volontés, avise dans sa boutique un certain Jean Le Gras, riche marchand drapier, aussi gros de sa personne que simple d'esprit. Elle le prend, comme elle aurait pris un jouet. Elle l'élève dans un char, l'asseoit sur une espèce de trône, et, l'acclamant roi, le pousse de rue en rue et de carrefour en carrefour jusqu'à la place du Marché. Le marchand, pâle de crainte, est obligé d'y trôner pour donner audience à la foule des solliciteurs. Jusqu'alors ce n'a été qu'un jeu bouffon. Mais voilà qu'on impose à ce roi de parade des actes politiques qui sont des actes de rébellion. Pressé de prononcer l'abolition générale des impôts, d'un signe d'assentiment il met fin au règne de la fiscalité. Des crieurs publics se répandent aussitôt dans la ville pour annoncer à ses habitants l'ordonnance du nouveau roi. On fait solennellement la lecture de la Charte aux Normands, devant lui, afin qu'il en jure et en fasse jurer l'observation par tous les assistants. Il confirme les franchises de la commune. Aux demandes les plus absurdes, il répond : *Qu'il soit fait droit*. Hélas! le droit n'est plus que l'abus de la force brutale, quoi qu'il dise pour s'y opposer. L'abolition des impôts est interprétée comme l'arrêt de mort des traitants, des agents du fisc et des lombards. On égorge les les uns, on jette les autres dans la Seine, on pille, on renverse indistinctement leurs bureaux et leurs maisons. Les criminels, délivrés des prisons, se mêlent à ces scènes affreuses. La multitude n'a pas oublié qu'elle a de vieux comptes à régler avec le clergé, au sujet des franchises ecclésiastiques : par un reste de respect peut-être, elle ne s'arrête pas longtemps à l'église de Notre-Dame, dont le chapitre en est quitte pour quelques dommages : c'est surtout sur l'abbé et les moines de Saint-Ouen qu'elle est impatiente d'exercer sa fureur. Elle se transporte avec le trône de son roi devant le portail de la riche abbaye. L'exécution se fait avec un esprit systématique qui décèle la présence de quelque chef habile dans ses rangs. Les portes du monastère ne sont pas plus tôt tombées sous les coups de ces furieux, qu'ils envahissent la tour où ses chartes sont conservées, les déchirent en mille morceaux et en jettent les débris au vent. L'abbé se croit à sa dernière heure. Il consent à signer un acte de renonciation à tous ses droits de baronnie pour racheter le couvent d'une destruction complète. A peine a-t-il abdiqué, que quelques bandes vont renverser ses fourches patibulaires sur la côte de Bihorel. Probablement celles des autres juridictions ecclésiastiques sont emportées par le même ouragan. Enfin, l'audace des mutins croissant avec le succès, ils tentent d'escalader les remparts du château ; mais, repoussés par la garnison, ils laissent plusieurs des leurs, tués ou blessés mortellement, au pied des murs. Cet échec fait tomber toutes les illusions. La multitude découragée, se disperse, après trois jours de saturnales, sans s'inquiéter de son pauvre roi qui pourvut à son salut comme il put, et dont on n'entendit plus parler.

Vers la fin du mois de mars, les ducs de Bourgogne, de Berry, d'Orléans et d'Anjou, partirent de Paris avec leur neveu Charles VI, enfant de treize ans, pour infliger une punition exemplaire à la grande commune normande. Ils s'étaient fait accompagner par une nombreuse escorte de magistrats, de seigneurs et d'hommes d'armes. La bourgeoisie rouennaise n'était ni en humeur ni en mesure de résister. Elle venait même de rejeter la proposition que quelques-uns de ses membres lui avaient faite en plein conseil, de n'admettre le

roi dans la ville qu'après lui avoir imposé une amnistie. Charles VI, sans attendre le résultat de la délibération, fit abattre la porte Martinville, passa par la brèche et de là se dirigea vers la cathédrale où il fit la station d'usage. Reprenant presque aussitôt sa marche menaçante par la grande rue, il s'arrêta devant le beffroi, donna l'ordre de le raser, et confisqua *la Rouvel* au profit de ses deux panetiers. Au fur et à mesure qu'il avançait, ses gens enlevaient les chaînes posées en travers des rues : il contraignit les Rouennais de les porter au château, sur leurs épaules, ainsi que leurs armes de guerre. Anciennes franchises, priviléges des corporations, dignité de maire, hiérarchie municipale, tout fut supprimé. On condamna la ville à payer une amende de soixante mille francs (environ un million de notre monnaie actuelle). Satisfaction avait déjà été donnée à la justice : dès le lendemain de l'arrivée du roi, dix des auteurs de la révolte avaient eu la tête tranchée sur la place du Marché. On n'avait pu prendre les autres, pour la plupart en fuite. Le clergé, pensant que la réparation était plus que suffisante, intervint, à l'occasion des fêtes religieuses de la semaine sainte, pour demander une amnistie aux oncles de Charles VI. Elle fut publiée la veille de Pâques, mais avec de nombreuses restrictions (5 avril 1382). Le jeune roi, les princes et les seigneurs retournèrent ensuite à Paris. Le châtiment avait été assez fort pour que la ville de Rouen en gardât bonne mémoire : il ne détourna pas pourtant les gens de la campagne de se révolter un jour de marché contre les collecteurs des aides (1er août 1382). Le gouvernement royal, en ce temps-là, avait fort à faire du côté de la Flandre. Il ne songea à punir cette aggravation du premier attentat qu'après la bataille de Rosbecq. L'amiral Jean de Vienne, le président Jean Pastourel et le chevalier Jean de Noviant furent envoyés alors à Rouen comme commissaires royaux. L'amiral avait eu soin de se pourvoir de troupes pour faire respecter sa mission. Les trois commissaires apportèrent la terreur dans la ville, à laquelle ils déclarèrent tout d'abord que l'amnistie royale était annulée par le fait de l'émeute du mois d'août. Le maire, les pairs et les prud'hommes, qui administraient la commune au moment de la harelle, reçurent l'ordre de se rendre au château et y restèrent enfermés comme prisonniers du roi. On jeta trois cents bourgeois dans les cachots des geôles de la ville. Les juges royaux condamnèrent un grand nombre de citoyens au dernier supplice ; d'autres rachetèrent leur vie au prix de leurs biens ; le reste paya des sommes considérables, à titre de composition. Ceux même des bourgeois qu'on n'avait point incarcérés, livraient « tout ce qu'ils possédaient de plus précieux en or, argent et meubles » (*in oro, vel argento, vel supellectili pretiosâ*) pour se soustraire à la prison ou au bourreau. La tyrannie des trois commissaires se prolongea jusqu'au 18 juin 1383. A cette époque, le conseil du roi mit fin à leurs pouvoirs extraordinaires par la ratification de la charte d'amnistie du 5 avril 1382.

Il y avait une vitalité si puissante dans le peuple de Rouen, qu'au bout de vingt ans il se retrouva presque indépendant, comme par le passé. A force d'énergie, il obtint la confirmation de la charte de Philippe-Auguste, recouvra les revenus de ses fermes communales, et fit respecter ses priviléges commerciaux à l'intérieur, comme dans les pays étrangers (1384-1397). Le bailli, assisté du vicomte de Rouen, reconstitua les corporations (1390-1415). Mais, à la demande d'une assemblée générale de la bourgeoisie (28 decembre 1407) une ordon-

nance royale supprima le monopole des métiers. Tout ouvrier étranger à la ville put y vivre de son travail, pourvu qu'il se conformât aux règlements des gens de son état (1408). Cette conquête de la liberté atteste un progrès remarquable dans les idées. La reconstitution de l'administration municipale s'opéra lentement. Plusieurs essais infructueux précédèrent l'ordonnance du 6 avril 1391, qui en arrêta la forme définitive. Elle se composa de six échevins, qui furent élus pour trois ans, avec un traitement fixe, et auxquels on donna le pouvoir de désigner un receveur et un procureur à titre d'officiers-adjoints. Le conseil ordinaire de la ville fut formé par ces sept magistrats : en y ajoutant les avocats-pensionnaires, les quarteniers et les anciens échevins, on constitua le conseil des Vingt-Quatre. Quant à l'assemblée générale, on y appela les magistrats municipaux, les gens d'église, les officiers du roi et les notables bourgeois. Le bailli royal exerça les pouvoirs de l'ancien maire. Le conseil des échevins ne put d'abord s'assembler qu'avec son autorisation et sous sa présidence ou celle de ses lieutenants. Bientôt cependant, la commune, favorisée ou enhardie par les troubles du royaume et la folie de Charles VI, s'affranchit de cette dépendance et ressaisit son ancienne liberté d'action. Elle chargea l'architecte Jean de Bayeux de reconstruire son beffroi, et y suspendit *la Rouvel*, que le roi lui avait fait rendre, avec les chaînes des rues (1389-1415). Elle reconstitua aussi sa milice et rétablit le guet. Il n'y eut d'irrévocablement perdu pour elle que sa mairie, dont elle sollicita en vain le rétablissement jusqu'à la fin du XVIe siècle. Sous le règne de Louis XIV, un arrêt du Conseil de l'année 1695, établit, à Rouen, une mairie, sans pouvoir, comme sans juridiction. Le nouveau maire fut élu tous les trois ans, ainsi que les six échevins, par les notables habitants de la cité. C'est ce simulacre de gouvernement municipal qui subsista jusqu'à la révolution de 1789.

Mais les Rouennais se ressentirent pendant longtemps de l'état de désorganisation et de souffrance dans lequel leur industrie et leur commerce étaient tombés après la commotion de 1382. Ils en conservèrent une profonde rancune, comme Charles VI put le reconnaître lui-même à l'accueil peu cérémonieux qu'ils lui firent lorsqu'il revint dans leurs murs aux mois d'avril et de décembre 1390. La même disposition d'esprit les jeta dans la faction du duc de Bourgogne, quoique leur archevêque Louis de Harcourt, le bailli royal Raoul de Gaucourt et le capitaine du château, Guillaume de Cramesnil, fussent du parti Armagnac. Le duc d'Orléans, qui partageait les défiances du gouvernement royal, se rendit à Rouen pour intimer à ses habitants l'ordre de porter leurs armes au château : « Si nous y sommes forcés, lui répondirent-ils hardiment, armés nous irons, armés aussi nous en reviendrons » (juillet 1405). Les sires de Préaux, de La Fayette et de Gaules ne réussirent pas mieux dans une tentative du même genre. Ces trois commissaires du roi arrivèrent à Rouen au mois de juin 1407 : le motif supposé de leur mission était de pourvoir à la défense de la ville contre les Anglais ; le but réel de la plier violemment aux volontés de la cour. Le chef du parti Bourguignon, Alain Blanchart, homme d'une fortune médiocre, mais d'un grand cœur, donna aux Rouennais le signal de la révolte. Le peuple ne pouvait arriver jusqu'aux trois commissaires, qui étaient logés dans le château ; il tua le bailli Raoul de Gaucourt, son lieutenant Jean Léger, et dix de ses principaux officiers. C'était jeter un défi sanglant à la couronne. Le dauphin Charles se présenta sur les

hauteurs de Rouen avec deux mille hommes d'armes. Il en trouva les portes soigneusement fermées, et s'il en franchit le seuil, après une attente de plusieurs semaines, que l'intervention officieuse de l'archevêque Louis de Harcourt ne put abréger, ce ne fut qu'en se mettant de moitié avec la commune dans la comédie de sa soumission fictive. L'exil volontaire d'Alain Blanchart et des autres meneurs de la faction bourguignonne permit au Dauphin d'accorder aux Rouennais une amnistie générale dont Gilot Leclerc fut seul excepté, comme l'un des assassins de Raoul de Gaucourt (29 juillet 1417). A ce prix, il put entrer dans la ville avec une faible escorte, et lui donner un bailli et un capitaine de son choix. Encore les Rouennais ne tolérèrent-ils le pouvoir de ces officiers Armagnacs que jusqu'au commencement de l'année suivante. Secondés par les troupes de Guy le Bouteiller, commandant de Dieppe, à qui ils avaient ouvert les portes de la ville, ils se levèrent alors en masse contre les gens du roi et du Dauphin (17 janvier 1418). La prompte réduction du château de Rouen et de la citadelle du mont Sainte-Catherine compléta le triomphe de cette révolution démocratique. La bourgeoisie choisit ses nouveaux magistrats. Jean Segneult, chargé du *gouvernement de la justice et juridiction de la mairie*, exerça tous les pouvoirs des anciens maires sans en prendre la qualité ; Guillaume de Houdetot fut investi des fonctions de bailli ; et le populaire Alain Blanchart eut le commandement de la compagnie des arbalétriers. Quant à Guy le Bouteiller, on le nomma capitaine de la ville et du château. Pour le malheur des Rouennais, le chef bourguignon était du nombre de ces honnêtes gens dont la conscience se tait dès qu'elle trouve l'occasion de vendre avantageusement son silence. Nous verrons bientôt l'or du roi d'Angleterre en faire un traître de la pire espèce, de celle qui, pour son avantage particulier, trafique de l'honneur, des biens et du sang d'autrui.

Depuis l'année 1410, les Rouennais s'étaient vivement préoccupés de l'arrivée probable des Anglais sous leurs murs. Leurs inquiétudes étaient d'autant plus grandes que l'enceinte fortifiée entre les portes Martinville et Saint-Hilaire présentait une lacune considérable, comme on le voit par une lettre du roi Charles VI (1411). La reconstruction de la première de ces portes, commencée en 1393, sous la direction de Jean de Bayeux, fut terminée en 1412. On releva la ligne des remparts, à l'est, entre la chaussée Martinville et la rue Saint-Hilaire. On répara partout les murailles, les tours, les portes, les ponts-levis. Les matériaux manquant, on démolit les églises de Saint-Gervais et de Bonne-Nouvelle pour avoir de la pierre. Les fortifications furent pourvues de canons, de martinets, d'arbalètes et de lances. Tous ceux des bourgeois qui n'avaient pas d'armes s'engagèrent, sous la foi du serment, à s'en procurer au plus vite ; de sorte que la milice communale forma bientôt un corps de quinze à seize mille hommes. Une députation s'était rendue auprès du duc de Bourgogne pour lui rapeler qu'il devait des secours aux Rouennais en retour de leur dévouement à sa personne : il leur envoya deux mille hommes d'armes sous les ordres de son chambellan Antoine de Toulongeon, de Henri Chauffour, son écuyer, d'André de Roches, autre dignitaire de sa maison, du bâtard de Thian, capitaine de Senlis, et du grand Jacques, officier lombard. Tandis que l'intérieur de la ville se garnissait de troupes, ses dehors prenaient l'aspect d'une table rase. On abattit les églises, les couvents et les maisons où l'ennemi aurait pu se loger ; les arbres, les haies, les

bruyères et les herbes furent coupés. Le feu vint en aide au fer pour hâter cette œuvre de destruction qui s'accomplit à la lumière brûlante du soleil de juillet. Quand on eut fini, le sol parut aussi gris, aussi triste et aussi nu que les vieux murs de la cité. C'était comme un deuil anticipé de la fin prochaine du quart de ses habitants. Les historiens anglais conjecturent que la population de Rouen, grossie par les étrangers qui s'étaient enfermés dans ce lieu de refuge, s'élevait au moins à deux cent cinquante mille personnes de toute condition. Réduite de moitié, cette agglomération était encore effrayante. Une proclamation avait enjoint à tous les bourgeois, artisans et réfugiés, de se pourvoir de provisions de bouche pour dix mois, ou de quitter la ville. La mesure était excellente, mais bien qu'elle eût pour effet d'eloigner beaucoup de pauvres gens, on ne tint pas assez, quant au reste, à sa rigoureuse exécution. Il est vrai qu'il devenait chaque jour plus difficile de tirer des grains de la campagne. Huit mille Irlandais d'une figure presque sauvage, sans braies, un pied nu, l'autre chaussé, portés ou plutôt emportés par de petits chevaux de montagnes, avaient précédé l'armée anglaise, comme une nuée de sauterelles, et se montraient déjà sous les murs de la ville. Dans tous les lieux où ces pillards s'étaient arrêtés, les gens de Rouen ne trouvaient plus rien à prendre. D'un autre côté, le roi d'Angleterre avait combiné ses mouvements de manière à commencer l'investissement de la place avant que les grains eussent atteint leur pleine maturité. Les assiégés se virent donc ravir, au dernier moment, la grande ressource de la récolte de l'année.

Henri V avait réduit presque toutes les villes de la Normandie. Depuis longtemps maître d'Harfleur, il venait de s'emparer de Pont-de-l'Arche : au moyen de ces places, il tenait la Seine maritime par les deux bouts. C'était un commencement de siége pour la capitale du duché. Le roi d'Angleterre, sûr de ces avantages, s'avança vers le but où tendaient tous ses efforts. Il ne se proposait pas de brusquer le succès par de brillants assauts ; au contraire, il comptait arriver à ses fins par les effets lents d'un blocus. Son mépris pour le roi de France, le Dauphin et le duc de Bourgogne, était assez grand pour qu'il n'attachât aucune importance à la question de temps. Ce fut dans la nuit du 29 juillet 1418, qu'il planta sa bannière au pied des murs de Rouen. Ses troupes ouvrirent la tranchée à minuit. De jour, ses premières dispositions eussent pu être troublées par quelque sortie de la garnison. Lorsque le soleil vient éclairer cette scène, les Rouennais voient l'armée anglaise se déployer sous leurs remparts. Elle se compose de trente mille hommes aguerris, que Henri V divise en sept corps. Il en garde un sous ses ordres, à son quartier général, établi au milieu des débris du couvent des Chartreux, près de la porte Saint-Hilaire. Au-dessous de lui, sir William Harrington se poste en regard de la porte Martinville. Celle de Beauvoisine est assiégée par le duc d'Exeter; celle de Bouvreuil ou du château, par le comte-maréchal, John de Moubray. A l'opposite du roi d'Angleterre, le duc de Clarence, son frère, assisté de Cornouailles, cerne la porte Cauchoise, en s'appuyant sur les ruines de l'église de Saint-Gervais. Deux autres corps d'armée agissent en dehors de la ligne des remparts. Le comte de Mortagne, Salisbury et sir John de Gray, sont chargés de la réduction du fort Sainte-Catherine. Sur la rive gauche de la Seine, Huntington, avec ses lieutenants, Humfreville, Arondel et Neville, dirige l'attaque contre la barbacane du pont de Mathilde, l'ouvrage le plus avancé de la place, vers

le faubourg de Saint-Sever. Tous les postes de la ville assiégée sont défendus, à l'intérieur, par des capitaines qui, en vaillance et en talents, égalent au moins les généraux de Henri V. Ce sont, à la porte Martinville, le bâtard de Thian ; à la porte Saint-Hilaire, le sire de Préaux ; à la porte Beauvoisine, Antoine de Toulongeon et André de Roches ; à la porte de Bouvreuil ou du château, Jacques de Val-Travers ; à la porte Cauchoise, Laghen, bâtard d'Arly ; et à la porte du pont de Mathilde, Henri Chauffour. Jean Noblet a le gouvernement du fort Sainte-Catherine. Jean Jourdain est le chef des canonniers de la milice bourgeoise ; Alain Blanchart a toujours la compagnie des arbalétriers sous ses ordres. Le grand Jacques est devenu le chef des réfugiés, dont on a fait un corps de troupes auxiliaire. Guy le Bouteiller, en sa qualité de capitaine de la ville et du château, s'est réservé le commandement général des forces de l'armée franco-normande.

Nous n'avons point de détails sur les sorties, soit générales, soit partielles, qui se renouvelèrent presque tous les jours pendant la durée de ce mémorable siége. On eût dit, à voir l'invincible ardeur des assiégés, que la place était un volcan dont la lave brûlante se répandait au dehors par toutes les issues. Il ne leur suffisait pas d'une ou de plusieurs portes ; souvent toutes s'ouvraient à la fois pour livrer passage à leur impatience guerrière. Les chefs donnaient l'exemple, les bâtards de Thian et d'Arly surtout, en se jetant au plus fort de la mêlée, comme de simples soldats. Ce dernier, défié en combat singulier par Jean-le-Blanc, capitaine anglais, fit baisser le pont-levis de la porte Cauchoise, le joignit, le renversa d'un coup de lance, et traîna son corps dans la ville aux acclamations des Rouennais. Il en coûta quatre cents nobles aux Anglais pour avoir sa dépouille mortelle. Le feu d'une centaine de pièces de canon, tant des remparts que des tours, soutenait les attaques des assiégés. La vigueur des sorties, combinée avec l'action de l'artillerie, fit éprouver de si grandes pertes à l'ennemi, que le roi d'Angleterre, dans un moment d'exaspération, donna l'ordre de pendre plusieurs prisonniers rouennais à des potences dressées devant les remparts ; mais les bourgeois, qu'il avait cru intimider, traitèrent de la même manière un des Anglais qui étaient tombés entre leurs mains. Henri V avait, sinon le cœur, du moins le génie d'un grand homme. Son esprit était aussi hardi qu'obstiné, aussi organisateur que patient, aussi persévérant qu'ingénieux. Quand il reconnut que les moyens ordinaires ne suffisaient pas pour vaincre un tel peuple, il en inventa d'inouïs. D'abord il s'occupa du soin d'arrêter les sorties des assiégés, dont la cavalerie incommodait particulièrement ses troupes. Par son ordre, on creusa un fossé profond pour séparer les lignes anglaises de la place, et on sema ses abords de pieux aigus. Pour mettre les assiégeants à l'abri des traits et des boulets, il fit creuser des galeries couvertes, qui établirent des communications souterraines entre ses différents corps d'armée. La flotte du roi de Portugal, son allié, barrait l'entrée de la Seine aux vaisseaux de la France. Trouvant l'obstacle trop éloigné, il bloqua la rivière comme la ville elle-même ; il fit construire en travers de son lit, au-dessus de Rouen, non loin du port Saint-Ouen, un pont de bois auquel on donna le nom de *pont de Saint-Georges* ; et, au-dessous, du côté de Paris, il en intercepta complétement le cours, au moyen de trois chaînes, suspendues d'une rive à l'autre. Rien ne pouvait être plus menaçant pour les Rouennais. Aussi s'acharnèrent-ils à la destruction du pont de Saint-Georges, avec une résolution qui donna les plus vives inquiétudes au roi d'Angle-

terre. Il pouvait opposer ses vaisseaux aux assiégés ; mais ces bâtiments étaient au-dessous de Rouen : comment les faire passer au-dessus? Le pont de Mathilde présentait une insurmontable difficulté. Henri V la tourna avec une audace prodigieuse en faisant traîner ses vaisseaux, par terre, à travers une presqu'île de deux lieues de largeur, depuis Oissel jusqu'à Moulineaux. Tout à fait rassuré de ce côté, il pressa le siége du fort Sainte-Catherine : ses braves défenseurs déjouèrent une escalade de nuit comme ils avaient repoussé les assauts de jour; et ils ne se rendirent au bout d'un mois, qu'après l'entier épuisement de leurs munitions. C'était aussi par la disette que le roi d'Angleterre comptait prendre les Rouennais Ce peuple intrépide avait beau continuer ses sorties avec une indomptable énergie, il ne pouvait briser le cercle de fer dans lequel il était étreint. Bourgeois, hommes d'armes et peuple commençaient à souffrir de la rareté des vivres. D'un commun accord, ils dépêchent un vieux prêtre vers le roi Charles VI et le duc de Bourgogne, qui, après avoir formellement promis des secours à leur messager, se bornèrent à envoyer des plénipotentiaires à Pont-de-l'Arche pour négocier la paix avec l'Anglais. Les conférences se prolongèrent pendant quinze jours, sans autre effet que d'épuiser les dernières ressources de la ville assiégée en provisions de bouche.

Dès lors, ce ne fut plus un combat, mais un martyre. Dans cette lutte contre les tortures de la faim, contre la mort sous sa forme la plus hideuse, les assiégés montrèrent un courage nouveau. L'épuisement graduel de leurs forces brisa leurs corps sans faire fléchir leurs cœurs. Sur les remparts, en face des Anglais, leur contenance était toujours fière ; ils ne voulaient pas les mettre dans le secret de leur détresse. Les plus faibles succombaient cependant en grand nombre. Les rues se couvraient déjà de morts et de mourants, comme en temps de peste. On avait commencé par se disputer la chair des chevaux, des chiens et des chats ; on en vint bientôt à donner un prix fou d'un rat, d'une souris, ou de quelque bête encore plus immonde. Il ne se passait point un jour qui ne rendît la famine plus meurtrière. La cause de l'indépendance paraissait perdue. C'est alors que dix mille hommes s'engagent héroïquement à faire une trouée à travers les rangs des Anglais pour aller chercher des secours. D'une des portes de l'est, deux mille s'élancent jusqu'à la Chartreuse, où Henri V tient son quartier général. Deux mille autres, pour diviser l'attention de l'ennemi, sortent par la porte de Bouvreuil; mais comme ces derniers se hâtent de franchir les fossés, le pont s'écroule sous leurs pieds. Quelques misérables, vendus aux Anglais, en ont scié les supports. Ce n'est pas sans peine que les deux mille combattants engagés dans le camp du faubourg Saint-Hilaire parviennent a rentrer dans la ville. On conçoit des soupçons sur Guy le Bouteiller, le capitaine de Rouen, et sur d'autres seigneurs bourguignons, defiances qui aggravent encore les cruels embarras du siege. Les Rouennais ont la douleur de perdre, vers ce temps, le brave Laghen, bâtard d'Arly, qui meurt peut-être encore plus de chagrin que des extrêmes fatigues de cette lutte incessante.

Les assiegés ne pouvaient pourtant se resigner à la pensée d'une capitulation. Au commencement d'octobre, ils expulsèrent de la place une multitude d hommes, de femmes et d'enfants, pour diminuer l'intensité de la disette : ces malheureux, refoulés dans les fosses par les Anglais, y passèrent trois mois sur le sol humide, exposés a toutes les intemperies de l'hiver et sans autre nourriture que l'herbe de

la plaine. Quelques femmes accouchèrent dans cette horrible position. Les assiégés, mus par un sentiment de piété, enlevaient les nouveaux-nés avec une corde, mais, dès qu'ils les avaient baptisés, ils les redescendaient à leurs mères expirantes. Le seul jour où les Anglais voulurent bien distribuer quelque nourriture aux pauvres gens qui leur criaient merci, fut celui de la fête de Noël. Les morts étaient alors en beaucoup plus grand nombre que les vivants, et l'on voyait ceux-ci errer comme des spectres au milieu de monceaux de cadavres. En définitive, sur douze mille, il en survécut douze cents. Cette guerre implacable remplit le chanoine Robert Delivet, vicaire général de l'archevêque Louis de Harcourt, d'une religieuse indignation. Il excommunia Henri V et ses soldats. L'arrivée de Charles VI et du duc de Bourgogne dans la ville de Beauvais, où ils avaient convoqué l'armée française, rendit quelque espoir aux assiégés. Huit d'entre eux, quatre chevaliers et quatre bourgeois, allèrent les sommer une seconde fois d'acquitter leurs promesses de secours. Le duc de Bourgogne, au nom du roi, promit encore, mentit encore : les Rouennais s'étaient adressés aussi inutilement au dauphin Charles. Que pouvaient-ils faire de plus? Sans compter les hommes tués ou blessés mortellement dans les combats, cinquante mille d'entre eux étaient morts de faim. Ils étaient presque coupables envers l'humanité de prolonger si longtemps par excès d'héroïsme une résistance désormais sans espoir. Le duc de Bourgogne lui-même les avait fait secrètement engager à s'arranger avec le roi d'Angleterre. Cet orgueilleux monarque n'avait jamais été plus invulnérable : les soldats affluaient dans son camp comme les vivres. Après la capitulation de Caudebec, Warwick et Talbot étaient venus le rejoindre avec leurs troupes ; le premier, investi du commandement du corps d'armée de la porte Martinville, en continuait l'attaque. Les ducs de Glocester et de Suffolk, et le comte de March étaient arrivés aussi de Cherbourg à la tête de trois mille hommes, qui avaient grossi le camp de la porte Saint-Hilaire. Force fut aux Rouennais de se résigner à une capitulation. Le brave capitaine Gilbert Umfreville, quatre chevaliers, quatre clercs et quatre bourgeois, se présentèrent aux Chartreux pour traiter avec le roi d'Angleterre. Il leur fit d'abord le plus rude accueil. Toutefois, il consentit à leur désigner pour ses plénipotentiaires Walter Hungerford, le chambellan Fitz-Hugh, Warwick, Salisbury, et plusieurs autres seigneurs anglais.

Au bout de quelques jours, les conférences furent rompues par les députés de la ville, qui refusèrent d'accepter les conditions déshonorantes des Anglais. Ce dernier mécompte inspira aux Rouennais une résolution d'une grandeur antique. Il fut arrêté que, la nuit prochaine, ils mettraient le feu à la ville ; qu'ensuite ils en sortiraient par la brèche d'un pan de muraille sapé d'avance pour leur livrer passage, et que de là, leurs femmes et leurs enfants au milieu d'eux, ils se fraieraient une voie sanglante à travers l'armée ennemie. Henri V eut peur de cet indomptable héroïsme. Le 13 janvier 1419, l'archevêque de Cantorbéry arrêta avec les assiégés les bases d'une capitulation, qui donna pleine satisfaction au ressentiment des vainqueurs sans toucher à l'honneur des vaincus. Les Rouennais s'engagèrent à livrer la ville le 19 au roi d'Angleterre, si avant ce jour elle n'était point secourue par les Français. Le grand Jacques porta leur dernière sommation à la cour de France, qui n'en tint pas plus compte que des autres. La garnison put sortir la vie sauve, en s'engageant à ne point porter les

armes contre Henri V pendant toute l'année. Le roi d'Angleterre laissa aux bourgeois la jouissance de leurs biens, libertés, franchises et priviléges; mais il exigea la remise de leurs armes, l'enlèvement des chaînes des rues, une rançon de trois cent mille écus, quatre-vingts otages, et un emplacement pour construire une forteresse. Outre les transfuges et plusieurs personnes qu'il désigna en termes généraux, il excepta nominativement de la capitulation le bailli, Guillaume de Houdetot, le vicaire général Robert Delivet, Jean Segneult, remplissant les fonctions de maire, Alain Blanchart, capitaine des arbalétriers, enfin le bailli de Valmont et le capitaine italien Lucas, sur lesquels nous ne savons rien. Il paraît avoir frappé de la même exclusion le capitaine des canonniers, Jean Jourdain, bien qu'il ne soit pas porté sur la liste nominative. Le 19 janvier, le duc d'Exeter descendit dans la cité par la porte Beauvoisine et en prit possession au nom de Henri V. Le lendemain, 20, le roi d'Angleterre y entra lui-même avec une pompe inhumaine. Le clergé le conduisit à la cathédrale, où il rendit grâces à Dieu du succès de ses armes. Les plus riches d'entre les citoyens exclus de la capitulation, tels que Guillaume de Houdetot, Jean Segneult et Robert Delivet, n'échappèrent qu'en faisant le sacrifice d'une partie de leurs biens. Ce dernier fut transporté en Angleterre, et y resta pendant plusieurs années (1419-1424). Alain Blanchart paraît être le seul des proscrits qui périt sur l'échafaud. La tradition prête à cet illustre martyr des paroles dignes de sa grandeur d'âme : « Je n'ai pas de biens, lui fait-elle dire, mais si j'avais de quoi payer ma rançon, *je ne voudrais pas racheter le roi anglais de son déshonneur.* » Sur le refus de l'archevêque, Louis de Harcourt, de venir rendre hommage à Henri V, ce prince confisqua son temporel. Le règne du roi d'Angleterre, à Rouen, ne fut qu'une suite d'actes de violence, de cruauté, de spoliation et de confiscation, comme M. Chéruel l'expose avec tant d'intérêt dans son histoire de cette ville sous la domination anglaise. Il n'y eut que l'ancien capitaine Bourguignon, Guy le Bouteiller, qui s'en trouva bien. Le monarque anglais l'avait gratifié tout d'abord des fiefs de Bois-Guillaume, du Plessis, de Conches et de la Roche-Guyon ; plus tard il l'investit encore du gouvernement de la ville, sous le titre de bailli royal.

Henri V se fit construire un château à l'extrémité orientale de l'enceinte, entre la tour Mal-s'y-frotte et la Seine. C'est cette forteresse qu'on appela, par la suite, le *Vieux-Palais*. Il rebâtit la barbacane ou citadelle du pont de Mathilde, et ajouta une tour au château de Philippe-Auguste, du côté de la campagne. Alexandre de Barneval, nommé *maistre maçon* des œuvres du roi d'Angleterre, le 1er mars 1419, reconstruisit la nef de l'église de Saint-Ouen avec un art merveilleux. Un autre architecte contemporain, Jean Salvart, répara le chœur de la cathédrale, et dirigea probablement l'exécution des curieuses sculptures des portails latéraux. L'art de peindre sur verre était très-florissant à la même époque. Les belles miniatures de la traduction manuscrite de la Morale d'Aristote, par le chanoine Nicolas Oresme, sont aussi de ce temps. Ce précieux manuscrit, un des premiers ouvrages qu'ait possédés la *Bibliothèque des échevins*, fondée de 1400 à 1425, est encore aujourd'hui la propriété de la ville. Henri V arrêta, à Rouen, les bases du traité de Troyes avec les ambassadeurs du nouveau duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon (décembre 1419). A la fin de l'année suivante, il y conduisit sa

femme, Catherine, fille de Charles VI, et y obtint des États du duché un impôt de quatre cent mille livres tournois, avant de passer avec la nouvelle reine dans son royaume d'outre-Manche (1420). Le convoi funèbre du conquérant suivit pompeusement la même route, en 1422 : de Saint-Denis, son corps fut emmené à Rouen, et de là transporté en Angleterre. Pendant la minorité de Henri VI, le duc de Bedford, son oncle, le prétendu régent du royaume de France, résida presque toujours à Rouen. Ce prince habile s'efforça de faire oublier les torts du dernier roi par quelques mesures réparatrices. Il rendit aux tribunaux leur ancienne autorité, et réprima les pilleries des soldats. Toutefois, il ne recourut que rarement à l'échiquier de Normandie, pour l'administration de la justice, bien qu'il y eût fait admettre plusieurs magistrats anglais (1423-1448). Il convoqua volontiers, au contraire, l'assemblée générale des États de la province. Les députés des trois ordres étaient de vrais otages, leurs votes fiscaux une ressource précieuse. Le respect de la légalité en ce qui les touchait était donc tout bénéfice pour ce gouvernement besogneux. Des trois ordres de l'État, le clergé était celui dont le duc de Bedford paraissait le plus jaloux de conquérir l'appui. Il ne se contenta pas de confirmer ses anciens priviléges, il lui en accorda de nouveaux. Les bénéfices ecclésiastiques étaient la récompense exclusive des clercs les plus dévoués à l'Angleterre. Dans cette espèce de captation morale, le régent fut puissamment secondé par le cardinal de Winchester, grand-oncle de Henri VI. Tous deux avaient besoin du concours de l'Église pour juger Jeanne d'Arc, qui, après le miracle du sacre de Charles VII, était tombée au pouvoir des ennemis de la France (23 mai 1430). Les succès inouïs de l'héroïque Pucelle n'étaient-ils pas évidemment l'œuvre du démon ? On n'était point tenu de la traiter en prisonnière de guerre, puisqu'elle s'était mise hors de la loi commune par son alliance avec le malin esprit : c'était une magicienne dont l'Église militante devait faire prompte justice. D'ailleurs, en la punissant comme une fille de l'enfer, on flétrirait la cause de Charles VII : sur le front de ce prince, encore rayonnant de l'huile sainte, le sceau de Dieu ferait place au sceau du diable ; et il s'opérerait bientôt une réaction dans les esprits qui tournerait à la confusion des adversaires de la maison de Lancastre.

Le soi-disant roi de France et d'Angleterre, alors dans sa huitième année, était arrivé à Rouen, au mois d'avril 1430, sous la conduite du cardinal de Winchester. Il en partit au cœur de l'hiver, pour se faire couronner à Paris (2 décembre 1430), et il y revint quelques semaines après cette parodie du sacre de Reims. Parmi les hommes éminents qui étaient venus d'outre-Manche avec Henri VI et qui étaient particulièrement attachés à la personne du cardinal de Winchester, on distinguait Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, recteur de l'université de Paris, et l'un de ses plus savants docteurs en théologie. Créature du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, il avait perdu son évêché lorsque sa ville épiscopale était rentrée sous l'obéissance de Charles VII ; et dès lors le désir de se venger de cette disgrâce personnelle autant que l'espoir de satisfaire son ambition désordonnée l'avait jeté dans le parti anglais. Pierre Cauchon unissait à la morale du casuiste et à la servilité du courtisan, l'astuce d'un procureur au Châtelet et la cruauté d'un inquisiteur de la foi. Il n'attendait qu'une occasion favorable pour donner aux Anglais des gages de son dévouement. Les événements le servirent au delà de ses

espérances, en rattachant la capture de Jeanne d'Arc au siége d'une ville qui relevait de son ancienne juridiction épiscopale. L'héroïne, il est vrai, avait été prise au delà du pont de Compiègne, sur la limite du diocèse de Noyon, et non point sur les terres mêmes de l'évêché de Beauvais : mais c'était là une difficulté dont Pierre Cauchon ne s'inquiétait pas plus que les princes de Lancastre. Les deux oncles de Henri VI étaient d'ailleurs disposés à récompenser magnifiquement les services de Pierre Cauchon dans cette circonstance. L'archevêché de Rouen était vacant depuis que le pape avait transféré le cardinal-archevêque, Jean IV de la Roche-Taillée, élu en 1422, sur le siége archiépiscopal de Besançon. La vacance se prolongea pendant plus d'une année (décembre 1429-avril 1432). Les oncles de Henri VI s'engagèrent à employer tout leur crédit, tant auprès de la cour de Rome qu'auprès du clergé métropolitain, pour assurer cette haute dignité à Pierre Cauchon. Restait à faire autoriser la procédure par le chapitre de Notre-Dame qui s'était emparé du gouvernement spirituel du diocèse. Le duc de Bedford s'avisa d'un singulier moyen pour stimuler le zèle de ce corps puissant. Le 23 octobre 1430, il se rendit à la cathédrale avec sa femme, Anne de Bourgogne, Pierre Cauchon, plusieurs autres prélats et un nombreux cortége de seigneurs. Introduit dans la salle capitulaire, il s'y fit admettre au nombre des membres du chapitre et y reçut le surplis et l'aumusse des mains du grand chantre.

En ce temps-là, le moine jacobin Jean Graverent, qui résidait ordinairement à Paris, était inquisiteur général de France; il avait pour vicaire à Rouen un certain Jean le Maître, prieur du couvent des Dominicains. Conformément à l'injonction de son supérieur, ce dernier somma le duc de Bourgogne et Jean de Ligny de livrer Jeanne d'Arc à l'autorité ecclésiastique (26 mai 1430). Plusieurs lettres pressantes de l'Université de Paris, les démarches personnelles de l'évêque de Beauvais et les négociations du conseil d'Angleterre vinrent à l'appui de la sommation de l'inquisiteur. Ce ne fut toutefois qu'après six mois de pourparlers que Philippe le Bon et Jean de Ligny consentirent à se dessaisir de leur prisonnière moyennant une rançon de dix mille francs d'or. Vers la fin de décembre, Jeanne d'Arc arriva à Rouen, dernière étape de la longue route qu'elle avait parcourue avec une fortune si diverse depuis son départ de Domremy. Le gouvernement anglais la fit enfermer dans une des tours du vieux château [1]. Le comte de Warwick, celui de tous les seigneurs de sa nation qui haïssait le plus la Pucelle, était gouverneur de cette forteresse et capitaine de la ville. Le conseil d'Angleterre avait arrêté que l'évêque de Beauvais s'adjoindrait Jean le Maître pour la poursuite du procès; c'est-à-dire que l'autorité épiscopale absorberait le pouvoir de l'inquisiteur (13 janvier 1431). Cependant Jean le Maître, peu pressé de jouer le rôle de comparse dans cette sanglante tragédie, ne voulut s'adjoindre d'abord à Pierre Cauchon qu'en qualité d'assesseur, sous le prétexte que la ville de Compiègne n'était point dans son ressort particulier. Il fallut une autorisation de l'in-

1. La tour de la Pucelle existait encore au commencement du XIXe siècle. M. E. V. Guilbert, le père de l'auteur de cette notice, nous la dépeint telle qu'elle était alors, dans son *Éloge historique de Jeanne d'Arc* Rouen, 1803, p 69 Ce curieux monument a été démoli vers 1811, à ce que nous apprend M. de La Querrière, dans son intéressante ***Description historique des maisons de Rouen*** (Rouen, 1821), p. 159.

quisiteur général pour lever ses scrupules (13 mars). A quelques exceptions près, les deux juges choisirent leurs assesseurs parmi les membres du chapitre de la cathédrale, les supérieurs des couvents de la métropole et le clergé de la province. On en compte jusqu'à cinquante-trois en séance ordinaire, mais par la suite le nombre des assistants fut considérablement restreint.

Dès sa première comparution, Jeanne d'Arc avait demandé à être transférée dans les prisons ecclésiastiques. L'évêque de Beauvais, au mépris de ses devoirs de juge, la laissa sous la garde du comte de Warwick. Le traitement de la Pucelle dans le château fut un supplice anticipé : de crainte qu'elle ne s'échappât malgré sa double paire de fers, on la rivait à son lit, la nuit, au moyen d'une poutre fermée à clé. Trois soldats anglais couchaient dans sa chambre. Ces misérables voulurent plus d'une fois se porter à des violences contre la chaste fille. Le cardinal de Winchester, l'inquisiteur et l'évêque de Beauvais avaient chacun une clé de la tour où elle était détenue, afin de pouvoir y pénétrer à toutes les heures : des trous percés dans les murs leur permettaient d'épier secrètement la prisonnière ; car, comme le dit M. Michelet, « dans cet infernal cachot chaque pierre avait des yeux. » Jusqu'au 27 mars, on laissa l'inculpée sans conseil ; l'évêque de Beauvais lui offrit alors de lui en désigner un : « Je n'ai point l'intention, lui répondit-elle, de me départir du conseil de Notre Seigneur. » Jeanne d'Arc croyait en effet communiquer directement avec Dieu par l'intermédiaire de ses *voix*. Souvent, au fond de son cachot, dans ses heures de fervente contemplation ou de douloureux sommeil, elle les entendait et recueillait leurs paroles d'encouragement ou de consolation. Le lendemain, elle en entretenait ses juges avec une grande simplicité. Mais les études scolastiques avaient faussé les lumières naturelles de ces hommes : toujours prêts à admettre les miraculeuses manifestations des puissances célestes que racontent les livres saints, ils ne voulaient voir dans les visions spirituelles de Jeanne d'Arc que d'abominables mensonges ou des illusions du démon. De là les crimes d'hérésie, de magie, d'idolâtrie et d'apostasie dont la pieuse fille était accusée. Si elle avait pris des habits d'homme, et si elle s'obstinait à les garder, c'était aussi à l'instigation du diable. Ils ne comprenaient pas qu'elle ne refusait de quitter ces vêtements que parce qu'ils étaient pour elle un des signes extérieurs de la mission qu'elle avait reçue de Dieu. Ce fut un spectacle à la fois touchant et sublime, que cette lutte d'une simple paysanne de dix-neuf ans contre les docteurs de l'Église. Ils cherchaient, pour ainsi dire, à l'attirer sur un terrain semé de piéges invisibles, dans l'espoir qu'elle y trébucherait au premier pas. La Pucelle, avec une admirable présence d'esprit, évitait leurs embûches. Il y avait, dans tout ce qu'elle disait, un mélange d'abandon et de réserve, de naïveté et de finesse, de bon sens et d'exaltation, de fermeté et de douceur, qui confondait ses ennemis. Elle avait bien raison de ne point vouloir d'autre conseiller que Dieu : l'esprit du Seigneur était évidemment avec elle. Jeanne ne pouvait surtout s'entendre avec ses juges sur un point capital : ils voulaient qu'elle s'en rapportât, pour ses dires et ses faits, au jugement de l'Église terrestre ; mais elle leur répliquait : « Je m'en tiens à mon juge, au roi du ciel et de la terre. » En effet, si elle était, comme elle le pensait, l'instrument de la volonté divine, elle ne relevait que de Dieu, et ne pouvait soumettre sa mission à l'appréciation de l'Église sans manquer à la Divinité elle-même.

Quoique le gouvernement anglais se fût efforcé de comprimer violemment l'expression de la conscience publique, des hommes généreux élevèrent la voix en faveur de Jeanne d'Arc. Un illustre légiste de Rouen, maître Jean Lohier, interrogé par Pierre Cauchon, protesta le premier avec une grande énergie contre la violation de toutes les formes de la justice à l'égard de l'inculpée. Après cet acte de courage, il se bannit volontairement de son pays natal. Nicholas de Houpeville, désigné comme l'un des assesseurs du tribunal, fut jeté en prison, parce qu'il avait osé se récuser. Le chanoine Pierre Morice proclama hautement la sainteté de la Pucelle. Les chanoines Jean de Castillon, Raoul Roussel et Jean Alespée se retirèrent du procès, et beaucoup d'autres ecclésiastiques suivirent leur exemple. Le commissaire examinateur, Jean de La Fontaine, le dominicain Martin Ladvenu, et le moine augustin Isambart de la Pierre, avertirent humainement Jeanne qu'elle pouvait en appeler au pape et au concile de Bâle. Cet avis faillit leur coûter la vie à tous trois. Pierre Cauchon était profondément irrité de voir la lumière jaillir de cette ténébreuse procédure. Il écarta tous les assesseurs moins deux (10 mars); à la demi-publicité des premiers interrogatoires succéda le huis-clos de la prison. S'endurcissant chaque jour davantage dans cette voie perverse, il recourut à la plus odieuse trahison, pour surprendre les secrètes pensées de l'accusée. Le chanoine Nicolas Loiseleur s'introduisit dans le cachot de la Pucelle, comme un ecclésiastique de son pays, attaché au parti français. Il gagna ainsi sa confiance, l'entendit plusieurs fois en confession et lui conseilla méchamment la résistance. Telle était la pureté d'âme de Jeanne, que cette épreuve ne fournit aucun témoignage contre elle. A bout de moyens, Pierre Cauchon songea à se faire un auxiliaire du bourreau. Le 12 mai il réunit quatorze assesseurs dans sa maison, pour leur proposer de soumettre Jeanne à la question. Trois seulement approuvèrent l'emploi de la torture ; ce furent Nicolas Loiseleur, Aubert Morel et Thomas de Courcelles.

Le procès préparatoire, commencé le 9 janvier, était terminé depuis le 23 mars; le procès de l'ordinaire se prolongea depuis le 26 mars jusqu'au 20 mai. En dénaturant les paroles ou les aveux de Jeanne d'Arc avec la plus insigne mauvaise foi, le tribunal avait trouvé soixante-dix chefs d'accusation (27 mars). Plus tard, dans le même esprit de perfide incrimination, il les concentra en douze propositions sommaires (2 avril) ; et ces douze articles furent communiqués au chapitre de Notre-Dame de Rouen, à l'Université de Paris, aux docteurs en droit canon et aux membres les plus savants du clergé français. Quoique les éléments d'appréciation eussent été indignement faussés, toutes les réponses ne furent point contraires à l'accusée. Les chanoines de Notre-Dame, réunis en assemblée capitulaire, déclarèrent qu'ils ne prendraient une résolution définitive qu'après avoir eu connaissance de la délibération des docteurs parisiens; mais en attendant, ils demandèrent qu'on avertît charitablement l'inculpée de se soumettre aux ordres de l'Église (14 avril). L'Université de Paris condamna Jeanne sans pitié comme sans réserve (19 mai). Depuis la clôture du procès, on ne cherchait plus qu'à lui arracher une rétractation : mais ni les monitions, ni la menace du feu (2 mai), ni l'appareil de la torture (19 mai), n'avaient pu vaincre sa résolution. On imagina enfin de la soumettre à une épreuve plus terrible. Le 23 mai, une nombreuse escorte de soldats anglais la conduisirent dans le cimetière de Saint-Ouen, derrière la grande église ; et là, sur l'échafaud, où on la fit monter, elle se trouva en pré-

sence du cardinal de Winchester, de ses deux juges et de trente-trois assesseurs. Un docteur fameux de l'Université de Paris, Guillaume Erard, lui adressa un sermon, d'une extrême violence : « Abjure, lui cria-t-il en forme de péroraison, ou tu seras brûlée ! » Tous les assistants, depuis l'évêque de Beauvais jusqu'au dernier des officiers de la justice ecclésiastique, l'assaillaient, en même temps, de leurs admonestations, de leurs conseils, de leurs injures, de leurs moqueries et de leurs menaces. On lui montrait le bourreau, qui, debout sur sa charrette, se tenait prêt à la conduire au lieu du supplice ; et elle put croire que le vent lui apportait des bouffées de feu avec les imprécations de haine de la soldatesque anglaise. Alors, pour la première fois, son courage l'abandonna. On se hâta de profiter de cet instant de faiblesse pour lui lire une formule d'abjuration assez courte par laquelle elle s'engageait à se soumettre à l'Église, à couper ses cheveux et à reprendre ses habits de femme ; puis, par un artifice de faussaire, on lui fit tracer une croix au bas d'une autre formule beaucoup plus longue, où elle se reconnaissait coupable de tous les crimes que ses ennemis lui imputaient. On la ramena ensuite à la prison où elle devait passer le reste de ses jours dans la pénitence.

Mais ce n'était pas là le compte des Anglais. Pierre Cauchon leur avait dit : « Soyez tranquilles, nous la retrouverons bien. » Une abominable machination la leur livra, en effet, bientôt après. Les gardiens de Jeanne d'Arc, en lui enlevant ses habits de femme, l'amenèrent traîtreusement à reprendre ses vêtements d'homme (27 mai) ; et ils ne l'eurent pas plus tôt surprise dans son ancien accoutrement, qu'ils l'accusèrent d'être retombée dans ses errements diaboliques. Pierre Cauchon accourut tout joyeux à la prison comme une bête fauve à laquelle une adroite manœuvre vient de livrer une proie longtemps convoitée. Il trouva le comte de Warwick sur son chemin : « Elle est prise ! » lui dit-il avec l'explosion du triomphe. A entendre l'évêque de Beauvais, Jeanne était doublement coupable ; car la confiance dans ses visions lui était tout à coup revenue. Ses voix lui reprochaient, affirmait-elle, d'avoir abjuré pour sauver sa vie (28 mai). Quoique la mort de la Pucelle fût bien arrêtée dans l'esprit de Pierre Cauchon, il consulta un certain nombre d'assesseurs, qu'il convoqua à la hâte dans une des salles de l'archevêché ; mais ces clercs, dont les violentes menaces des Anglais avaient troublé les esprits, se séparèrent sans avoir prononcé la condamnation de la Pucelle (29 mai). Le lendemain matin de bonne heure, l'évêque de Beauvais envoya frère Martin Ladvenu au château, pour la préparer à sa cruelle fin. Jeanne eut encore plus d'horreur du bûcher que de la pensée même de la mort : elle éclata en amers regrets, elle s'arracha les cheveux, elle en appela à Dieu, « le grand juge. » Pendant sa confession, des larmes abondantes coulèrent de ses yeux. A ces défaillances de la jeune fille, succéda la douce résignation de la sainte. Par une flagrante contradiction, l'évêque de Beauvais avait consenti à la laisser communier en chrétienne, pourvu qu'on ne lui apportât point l'eucharistie avec la pompe ordinaire : grâce aux réclamations de frère Martin Ladvenu, un clergé nombreux, armé de quantité de torches, accompagna le corps de Jésus-Christ au château en chantant des litanies. A neuf heures, la patiente monta sur la charrette, revêtue de ses habits de femme. On avait coiffé sa tête de la mitre de l'inquisition sur laquelle ces quatre mots étaient écrits : *heretique*, — *relapse*, — *apostate*, — *idolâtre*; mensongères injures qui la

blessaient plus que n'eût fait une couronne d'épines. Frère Martin Ladvenu, son confesseur, et l'huissier Massieu, étaient à ses côtés. Frère Isambart de la Pierre avait voulu aussi la suivre jusqu'au bûcher. Ces deux pauvres moines étaient les seuls justes qui se fussent rencontrés parmi ses juges. La soudaine apparition du chanoine Nicolas Loiseleur interrompit un moment la marche du cortége. Poussé par ses remords, il voulut se jeter aux pieds de Jeanne pour la supplier de lui pardonner son rôle de Judas. Le comte de Warwick fit jeter le misérable prêtre hors des murs de la ville. La charrette arriva enfin devant le bûcher, qui reposait sur un massif de maçonnerie fort élevé : « Ah! Rouen! Rouen! dit la pauvre fille, c'est donc ici que je dois mourir? » Deux estrades richement décorées dominaient l'échafaud; l'une où le cardinal de Winchester siégeait avec une brillante compagnie de prélats : l'autre où se tenaient les juges et les assesseurs On fit gravir les degrés de la première à la Pucelle. Elle écouta avec beaucoup d'attention le sermon que prêcha maître Nicolas Midy. Lorsqu'il eut fini, elle se mit d'elle-même à genoux, dans un esprit de profonde contrition. Elle parla avec une si touchante simplicité, une humilité si évangélique et une dévotion si fervente, que le peuple reconnut bien qu'il y avait plus de foi dans le cœur de la jeune fille des campagnes que sous les robes de tous ces prêtres. Elle invoqua Dieu, la vierge Marie, saint Michel et sainte Catherine; elle supplia les laïques de prier et les clercs de dire des messes pour le repos de son âme; elle pardonna à tous et demanda à tous le pardon de ses offenses. Les Rouennais, refoulés loin de l'échafaud par un cercle épais de soldats, assistaient à ce spectacle avec toutes les marques d'une douloureuse stupéfaction. Sur les deux estrades il n'y avait pas un homme d'église qui ne fût saisi d'étonnement, d'admiration et de pitié. Des larmes s'échappaient des yeux du vieux cardinal de Winchester; l'évêque de Beauvais ne pouvait cacher son émotion. Les hommes d'armes du roi d'Angleterre se laissaient aller eux-mêmes à pleurer par une espèce de surprise. On eût dit à voir tous les ennemis de Jeanne d'Arc sangloter autour d'elle qu'ils ne s'étaient réunis ainsi que pour rendre hommage à sa sainteté.

Pierre Cauchon se remit pourtant assez pour lire la condamnation de la patiente et la remettre à la justice séculière, représentée par le bailli. Jeanne, comprenant qu'elle n'avait plus que quelques instants à vivre, demanda instamment une croix : un Anglais en façonna une avec les deux bouts d'un bâton et la lui passa. Elle la mit sous ses vêtements. Frère Isambart de la Pierre et l'huissier Massieu lui procurèrent une plus grande consolation : à force d'insistance, ils se firent apporter la croix de la paroisse Saint-Sauveur et la lui donnèrent à baiser. Le bailli dans son trouble n'avait donné aucun ordre pour l'exécution de la condamnée Les Anglais la firent rudement saisir par deux sergents qui la livrèrent au bourreau. A cet acte de sauvage emportement, un frémissement d'horreur parcourut l'assemblée : plusieurs des assistants s'enfuirent en détournant les yeux. Jeanne fut liée au poteau. De là elle regarda la foule avec un sentiment de pieuse commisération : « Ah Rouen! Rouen! dit-elle tristement, j'ai bien peur que tu n'aies à souffrir de ma mort! » Le bûcher pétillait déjà de tous côtés. Elle avertit frère Martin Ladvenu que les flammes commençaient à s'élever jusqu'à lui. Le moine descendit, mais, du pied de l'échafaud, il continua de lui donner des consolations. Il éleva devant elle la croix de l'église de Saint-Sauveur.

On avait tellement exhaussé le bûcher sur le massif de maçonnerie que le bourreau avait peine à en activer l'action. Les trop lentes atteintes du feu aggravèrent encore les horribles angoisses de la patiente. Sa résignation religieuse ne l'abandonna point. Au plus fort de ses souffrances, on l'entendit invoquer le Seigneur, l'archange saint Michel et les saintes du Paradis : enfin, sa tête tomba sur sa poitrine, et, au même instant, le nom de Jésus s'échappa une dernière fois de ses lèvres avec un grand cri. Elle était morte.

Quelques Anglais, qui voulaient faire bonne contenance, riaient d'un rire convulsif. L'un d'eux s'approcha du bûcher pour y jeter un fagot, au moment où Jeanne expirait. Au cri qu'elle poussa, il se trouva mal. Lorsqu'il revint à lui, la foi avait fait place à la haine dans son cœur : il s'écriait « qu'il avait vu une colombe s'envoler de la bouche de la Pucelle avec son dernier soupir. » Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, rentra chez lui tout bouleversé par la douleur : « Nous sommes perdus, répétait-il, nous avons brûlé une sainte! » Les Rouennais racontaient en pleurant que le nom de Jésus-Christ était miraculeusement apparu, en lettres de flammes, au-dessus du bûcher. Après l'exécution, le bourreau eut horreur de la part qu'il avait prise à la mort de « cette sainte femme. » Dans son violent désespoir, il courut aux frères Martin Ladvenu et Isambart de la Pierre, pour s'en accuser comme d'un crime, et les supplier d'obtenir son pardon du ciel. Le soir, le cardinal de Winchester fit jeter les cendres de Jeanne d'Arc dans la Seine, de crainte, sans doute, qu'on ne leur rendît les mêmes hommages qu'aux reliques des martyrs de la foi. Il ne resta plus qu'un souvenir de cette vierge des campagnes, qui avait traversé la France comme une apparition divine. Jamais les temps passés n'avaient vu une telle vie, ni une telle fin, et cette vie et cette fin pour les siècles futurs devaient rester un miraculeux exemple et une exception inouïe.

L'évêque de Beauvais ne recueillit pas le prix de sa criminelle complaisance. Pendant la domination anglaise, l'archevêché de Rouen échut successivement à Hugues d'Orges, Louis de Luxembourg et Raoul Roussel (1431-1453). Les princes de Lancastre donnèrent l'évêché de Lisieux à Pierre Cauchon, pour le dédommager de la perte de ses espérances (1432). Longtemps avant l'exécution de Jeanne d'Arc, Henri VI était retourné en Angleterre. Depuis cette époque il revint plusieurs fois à Rouen. Presque toutes les dernières lettres-patentes de ce prince, relatives à la convocation des États, sont datées du chef-lieu de la province (1437-1446). Le duc de Bedford avait fait bâtir un magnifique hôtel près de la porte Saint-Hilaire, auquel il avait donné le nom de *Joyeux-Repos* : il y mourut le dernier jour de septembre 1435, et fut enterré dans le chœur de l'église de Notre-Dame. Ses héritiers abandonnèrent le domaine de Joyeux-Repos aux Célestins, qu'il avait appelés à Rouen, en 1430. Après sa mort, la régence du royaume de France passa au duc d'York, qui établit aussi sa résidence dans la capitale de la Normandie. Cependant les Rouennais n'avaient pas perdu l'espoir de se soustraire au joug de l'Angleterre. Du vivant même de Henri V, un complot ourdi par de généreux citoyens pour livrer la ville à Charles VII avait fait tomber leurs têtes sur l'échafaud. Robin Alorge, de l'ancienne famille municipale de ce nom, paya de sa vie une tentative de la même nature, on ne sait à quelle époque. En 1429, un grand nombre de bourgeois, entraînés par Richard Mites, un des plus riches marchands

de Rouen, et par son associé Pierre Cleuville, surnommé Grand-Pierre, complotèrent l'expulsion des Anglais avec Ambroise de Lore et Jean Foucault, capitaines au service du roi de France. Leur conjuration fut découverte, et ils périrent tous par les mains du bourreau. Xaintrailles tenta sans succès d'enlever la place, au moyen d'une surprise, pendant que Pierre Cauchon instruisait le procès de Jeanne d'Arc (1431). Un peu plus tard, l'audacieux coup de main de Ricarville aurait complétement réussi, si les bourgeois, par un revirement ou une confusion inexplicable, n'avaient point pris parti pour les Anglais. Ce brave capitaine, à la tête de quatre-vingts hommes déterminés, s'était emparé du château de Rouen : il n'en sortit par capitulation, au bout de douze jours de siége, que pour périr de la main des Anglais, sous les murs de la forteresse ; ses quatre-vingts compagnons, auxquels on montra dérisoirement son corps mutilé, furent exécutés sur la place du Vieux-Marché (1433). En 1436, Xaintrailles, La Hire et quelques autres capitaines de Charles VII, s'approchèrent de Rouen avec huit cents hommes d'armes; mais le fameux Talbot et sire Thomas Kiriel sortirent avec la garnison, rencontrèrent les Français à quatre lieues de la ville, les mirent en fuite et leur prirent ou tuèrent beaucoup de monde. Ce ne fut qu'en l'année 1449 que les couleurs de la France reparurent sur les murs de Rouen.

Charles VII s'était avancé jusqu'à Pont-de-l'Arche, tandis que trois corps d'armée commandés par Dunois et les comtes d'Eu et de Saint-Pol se dirigeaient vers cette capitale, où le duc de Sommerset, gouverneur du duché, s'était retiré avec ses hommes d'armes. Les troupes françaises, réunies sous les ordres du bâtard d'Orléans, se présentèrent à deux reprises différentes pour investir la place ou lui donner l'assaut. Talbot repoussa l'escalade sur tous les points et déjoua les projets hostiles des Rouennais, mais son triomphe fut de courte durée. Le 18 octobre, l'archevêque Raoul Roussel, député par le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, arrêta avec Dunois les bases de la reddition de la ville. Ce même jour les bourgeois prirent les armes, cernèrent les Anglais dans leurs postes, et le lendemain, 19, les forcèrent à se renfermer dans le palais, le Vieux-Château et la barbacane du pont de Mathilde. Le contre-coup de cette insurrection amena la capitulation du fort Sainte-Catherine, où Charles VII transporta son quartier général. Dunois fit son entrée dans la ville de Rouen par la porte Saint-Hilaire. Sûr de l'appui des Rouennais, il se hâta de tourner ses canons contre les dernières forteresses du comte de Sommerset qui, pour obtenir sa libre sortie avec sa famille, ses immenses richesses et ses hommes d'armes, promit de payer au roi une rançon de cinquante mille écus et de lui livrer les places de Honfleur, de Caudebec, d'Arques, de Tancarville et de Lillebonne. Talbot demeura comme otage entre les mains des Français jusqu'à l'entier accomplissement des clauses de la capitulation.

Charles VII déploya toutes les magnificences de la royauté féodale le jour où il franchit enfin le pont-levis de cette grande cité qui avait été trente ans sous la domination étrangère (10 novembre). Il descendit à la cathédrale par la porte et la rue Beauvoise. On remarquait dans le cortége royal René d'Anjou, roi de Sicile, le comte du Maine, Pierre de Brezé, sénéchal d'Anjou, qui fut le premier capitaine de la ville, après la réunion, les plus fameux généraux de l'armée

française et Jacques Cœur, dont les ressources personnelles avaient fait presque tous les frais de la campagne. La ville était parée de ses habits de fête, des feux de joie pétillaient de tous côtés, et des tables servies dans les rues étaient ouvertes à tout venant. Ces réjouissances se prolongèrent depuis le lundi jusqu'au vendredi suivant, jour réservé pour une procession générale. Les Rouennais perpétuèrent le souvenir de la délivrance de la Normandie par l'institution d'une fête annuelle qu'on célébrait encore plus d'un siècle après (12 août 1565). La France victorieuse devait une réparation éclatante à la mémoire de Jeanne d'Arc. A la demande de sa mère, Isabelle d'Arc, et de ses deux frères, Pierre et Jean d'Arc, du Lys, Charles VII s'entendit avec le pape Calixte III pour faire reviser le procès de l'héroïne par une cour ecclésiastique (1450). Pendant son séjour à Rouen, au commencement de l'année suivante, il chargea maître Jean Bouillé, docteur en théologie, de procéder à une enquête préliminaire dans cette ville (15 février 1450). Trois commissaires, désignés par le pape, l'archevêque de Reims, Jean Juvénal des Ursins, et les évêques de Paris et de Coutances, assistés du dominicain Jean de Bréhal, inquisiteur de la foi, et de plusieurs docteurs, dirigèrent l'instruction générale. Le 7 juillet 1456, ce tribunal cassa le jugement prononcé contre la Pucelle, comme entaché de corruption, de fraude et de calomnie. Il ordonna que deux processions expiatoires seraient faites, l'une au cimetière de Saint-Ouen, l'autre au Vieux-Marché. La mère et les frères de Jeanne d'Arc assistèrent à ces cérémonies religieuses. L'arrêt portait encore qu'une croix serait élevée dans le lieu où la Pucelle avait été brûlée. Cette croix fut remplacée, en 1461, par une fontaine d'un beau style, qui fit place, elle-même, en 1755, au disgracieux monument que nous voyons s'élever aujourd'hui au milieu de l'ancien marché aux veaux[1]. Charles VII confirma la charte aux Normands, la coutume du duché de Normandie, et tous les priviléges de la ville de Rouen; mais il retira le monopole commercial de la Seine à la compagnie de ses marchands de l'eau, ainsi qu'à celle des nautes parisiens, et par cet acte d'une haute portée politique, il fit rentrer le grand fleuve dans le patrimoine commun de la France (1450).

L'histoire du vieux Rouen finit avec le procès de Jeanne d'Arc. C'est aussi la limite extrême où expire le moyen âge, dont l'incomparable fille a été la plus glorieuse personnification. A partir de cette époque, le monde commence à se modifier. L'influence de la tradition locale s'affaiblit ou se perd dans le mouvement et l'action universelle des intelligences; les idées, les faits et les arts, changent, pour ainsi dire, de costume. Ce n'est plus le passé, ce n'est pas encore l'avenir : c'est cet état transitoire qu'on appelle la renaissance. Rouen se prend à vivre plus de la vie générale que de sa vie propre; il dépouille son caractère, sa forme, sa couleur personnelle. Ne lui demandez pas sa forte individualité gallo-scandinave ou anglo-normande : il s'est complétement francisé, ou peu s'en faut. Ne cherchez pas non plus sa puissante commune du moyen âge, ni ses corporations privilégiées, ni son monopole commercial : tous ces avantages exclusifs qui

1. « Le bûcher avait été dressé devant Saint-Sauveur, à peu près au centre du triangle irrégulier que formait cette église avec celles de Saint-Michel et de Saint-Georges; c'est-à-dire, non pas au lieu où l'on voit la fontaine, mais sur la ligne des maisons qui séparent la place Saint Éloi du Vieux Marché et qui n'existait pas alors. » — Charles Richard, *Recherches sur Rouen, à propos du changement de la place des Exécutions*, page 33, Rouen, 1836, in-8°.

en faisaient une société et un peuple à part, il les a perdus ou il se les verra bientôt enlever. Il est entré dans le droit commun en même temps que dans la vie commune. Les clefs de la basse Seine se sont brisées dans les mains de ses marchands de l'eau. Depuis le commencement du XVIe siècle, sa fameuse fabrique de draps, qui était la moitié de son existence industrielle, alla toujours en déclinant : les villes manufacturières d'Elbeuf et de Louviers l'attirèrent insensiblement à elles; et François Ier lui porta le dernier coup en accordant aux drapiers de Darnétal les mêmes priviléges qu'à ceux de Rouen. Les relations maritimes de la grande cité avec les pays étrangers étaient toujours fort étendues puisque les ambassadeurs vénitiens comptèrent jusqu'à deux cents voiles sous ses murs (1503); mais la création du port rival du Hâvre-de-Grâce, à l'embouchure de la Seine, prépara dès lors la révolution maritime qui devait s'opérer en d'autres temps dans le mouvement général du commerce au grand préjudice de la navigation fluviale de la haute Normandie.

Les vains efforts que firent les Rouennais, sous le règne de Louis XI, pour reconstituer une administration ducale indépendante, dont leur ville eût été le siége politique, prouvent assez que les temps étaient bien changés. L'esprit provincial n'était plus qu'une affaire d'amour-propre, et le sentiment de la nationalité normande qu'une tradition historique. Louis XI, dans la prévision d'une révolte prochaine de ses puissants vassaux, avait cherché, dès son avénement au trône, à gagner la confiance de la bourgeoisie, en lui donnant la garde de Rouen (1461). Après la bataille de Monthléry, où fut tué Pierre de Brezé, capitaine de la ville et sénéchal de Normandie (le même seigneur dont le tombeau décore le chœur de l'église de Notre-Dame), le roi visita la capitale de la province pour la raffermir dans sa fidélité à la couronne (1465). Toutefois, il n'y put prévenir le triomphe de la ligue du *bien public*. La veuve de Pierre de Brezé livra la ville et le château de Rouen au duc de Bourbon, l'un des principaux chefs de la faction féodale; « et la perte de cette cité, dit Sismondi, détermina Louis à consentir à toutes les concessions qui lui étaient demandées par les princes. » Il donna le duché de Normandie en apanage à son frère Charles de Berry. Ce prince s'achemina vers Rouen avec le duc de Bretagne, son allié, et un corps d'armée composé de Bretons. Tous deux s'arrêtèrent au fort Sainte-Catherine, où ils comptaient rester jusqu'au jour marqué pour leur entrée dans la capitale (27 novembre). Mais partout Louis XI avait semé la défiance sur leurs pas. Les bourgeois de Rouen accusaient déjà les Bretons de vouloir contraindre le nouveau prince à leur livrer tous les offices du duché. Un beau jour donc, ils coururent en armes au mont Sainte-Catherine pour le soustraire à cette prétendue tyrannie. Force fut à Charles de France de les suivre, sans cérémonie, dans sa ville de Rouen. L'évêque de Bayeux, Louis de Harcourt, couronna le duc des Normands dans l'église de Notre-Dame, selon les formes de l'ancien cérémonial (18 novembre); il remplaça le cardinal archevêque de Rouen, Guillaume d'Estouville, dont la brillante existance s'écoula presque tout entière hors de son diocèse (1453-1482). Le duc de Bretagne n'assista pas à la cérémonie de la bénédiction ducale. Irrité de l'injurieux procédé des Rouennais à son égard, il était rentré chez lui en s'emparant des principales villes de la basse Normandie. Deux mois après, la bourgeoisie rouennaise, revenue de ses folles prétentions à l'indépendance, faisait sa sou-

mission au roi de France (13 janvier 1466). Le 7 juin 1467, Louis XI arriva à Rouen pour y recevoir le fameux comte de Warwick, ambassadeur d'Édouard IV, roi d'Angleterre. Tous deux n'y restèrent pas moins de quinze jours en conférences secrètes. La journée du jeudi, 9 novembre 1469, fut marquée par une sorte d'exécution symbolique dans la grande salle du vieux château. Outre les maîtres de l'Échiquier, qui y siégeaient ordinairement, on y avait convoqué le clergé métropolitain, les conseillers municipaux, plusieurs notables bourgeois, et quelques seigneurs de haute naissance : après un discours du connétable de Saint-Pol, gouverneur de la province, sur son union irrévocable à la couronne, le président de la cour souveraine, livra l'anneau des anciens ducs de Normandie aux sergents des huis qui, avec un marteau, le rompirent en deux sur une enclume. Les morceaux en étaient bons, le connétable eut grand soin de les emporter pour les remettre à son maître. Le politique roi avait concédé plusieurs franchises commerciales aux Rouennais, dont nous parlerons dans notre esquisse historique sur la ville de Falaise. Vers la fin de son règne, il les gratifia encore de deux grosses foires qui se rattachaient, l'une à la fête de la Purification, l'autre au jour de la Pentecôte (1477).

Charles VIII donna à son entrée dans la cité de Rouen, le 14 avril 1485, un éclat qui contrastait singulièrement avec les allures bourgeoises de son père. L'ancienne régente, Anne de Beaujeu, le duc d'Orléans et le comte de Richemond, tous deux rois depuis, l'un de France sous le nom de Louis XII, l'autre d'Angleterre sous celui de Henri VII; le prince d'Orange, le duc de Bourbon, le duc de Lorraine, le comte de Vendôme et une brillante noblesse relevaient par leur présence le pompeux cortége de ce monarque de quinze ans. Il passa plus d'un mois dans la ville, y convoqua les États et prit séance plusieurs fois parmi les maîtres de l'Échiquier. Il y était encore le jour de l'Ascension, puisqu'à sa demande la procession de la fierte de Saint-Romain se détourna de sa route ordinaire pour défiler devant lui dans la cour du château. Le droit de grâce du chapitre de Notre-Dame avait atteint alors sa plus grande extension. Pendant les trois jours des rogations, ce corps puissant se faisait remettre les clefs des prisons, afin que ses commissaires pussent librement recueillir les confessions de tous les prisonniers. Il n'était fait de réserve à son droit de grâce que pour les crimes de lèse-majesté ou d'hérésie; mais Henri IV, par un édit du 25 janvier 1597, déclara qu'à l'avenir les cas de meurtre avec préméditation, de fausse monnaie et de viol, seraient aussi exceptés. La fête de l'Ascension, ou plutôt le *jour du prisonnier*, comme on l'appelait à Rouen, attirait dans cette ville une multitude prodigieuse de gens de toute condition : le pays de Caux, le Vexin français, la Normandie presque tout entière et les provinces voisines y affluaient en masses compactes. Les rues étroites de la ville en étaient tellement engorgées, qu'à grand'peine pouvait-on s'y mouvoir : une fois engagé dans la foule, on ne marchait plus, on était porté de çà, de là, selon que le flot populaire montait ou descendait laborieusement les pentes des rues. Tandis que cette mer humaine bruissait sur ses grèves, les cinq cents cloches de la cathédrale, des églises et des monastères, mises en branle à toute volée, annonçaient le départ de la procession. Les trente-huit paroisses de la ville avec leurs bannières, leurs croix et leurs châsses, au milieu desquelles figurait la fierte ou châsse de Saint-Romain,

se rendaient de l'église métropolitaine à la Vieille-Tour ; là l'heureux élu du chapitre conduit sur la plate-forme de la chapelle de Saint-Romain, y soulevait trois fois la fierte qui le rendait à la liberté, à sa famille et au monde. Le clergé métropolitain exerça son droit de grâce jusqu'en l'année 1790. Mais longtemps avant cette époque, la bourgeoisie rouennaise, qui était devenue fort sceptique, ne croyait plus au miracle de la gargouille. Pendant plusieurs siècles, elle avait recherché comme un grand honneur son affiliation à la confrérie de Saint Romain, société religieuse fondée en 1292 et reconstituée en 1346. Sous le règne de Louis XV, seize confrères, tous riches négociants, sollicitèrent du parlement l'affranchissement de leurs charges, que, pour la plupart, disaient-ils, ils avaient remplies contre leur gré (1763.) Sept années après, la confrérie n'existait plus (1770). L'église cathédrale de Notre-Dame conserve encore dans son trésor la fierte de Saint-Romain, beau monument d'orfévrerie qui, au dire de l'antiquaire Langlois, a dû être fabriqué vers le XIII[e] ou le XIV[e] siècle.

Le roi Charles VIII n'obtint un prêt des banquiers florentins, pendant les guerres d'Italie, que sur la garantie de maître Pelletier, riche bourgeois de Rouen. Au milieu du XIV[e] siècle, un autre marchand rouennais, Guillaume Postel, avait prêté une somme d'argent à Guillaume de Hollande, depuis empereur d'Allemagne ; et la ville elle-même avait avancé à Charles V les fonds nécessaires pour équiper une flotte. C'étaient autant de symptômes de la révolution qui devait bientôt faire passer la puissance politique du côté de la richesse industrielle. Louis d'Orléans revint à Rouen le 6 mars 1492, et le 12 janvier 1498, comme gouverneur du duché de Normandie. Dans l'intervalle de ses deux visites, les Rouennais firent un royal accueil à Georges d'Amboise, son lieutenant au gouvernement de la province (20 septembre 1494), qui l'année précédente, avait été élu archevêque de Rouen, par le chapitre de Notre-Dame (21 août 1493). Le duc d'Orléans, de concert avec l'illustre prélat, opéra d'utiles réformes dans l'administration de la province. Ayant trouvé le peuple de Rouen « en grand désespoir pour la pillerie des gens d'armes, dit M. Floquet, « il obtint du roi Charles VIII les moyens d'y mettre un terme. » Les formes et les frais de la procédure faisaient la ruine et le désespoir des plaideurs. Louis d'Orléans et Georges d'Amboise s'appliquèrent à rendre la justice plus accessible à tous et à « refrener » le pouvoir excessif des baillis. Ils reconstituèrent la sénéchaussée, une des plus anciennes juridictions du pays, afin qu'elle pût juger toutes les causes ressortissant à l'Échiquier en l'absence de ce tribunal suprême. La nouvelle cour fut installée le 13 juin 1497, à la cohue, sous la présidence de Georges d'Amboise. Ces réformes n'eurent point l'approbation des conseillers de Charles VIII : le gouverneur et son lieutenant expièrent, « par une sorte d'exil à Blois, le tort d'avoir voulu rétablir l'ordre dans la province. » L'avénement du duc d'Orléans à la couronne fut encore un plus grand bonheur pour la Normandie que pour la France. Louis XII conserva à l'archevêque de Rouen la première place dans son estime, son amitié et ses conseils; Georges d'Amboise, comme le remarque justement M. Henri Martin, fut « le premier de ces cardinaux-ministres, qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de la monarchie. » Mais il ne nous appartient pas d'écrire sa biographie; nous ne pouvons parler ni de sa politique extérieure, qui trop souvent lui fut suggérée plutôt par un siècle corrompu que par son généreux esprit ; ni de son ad-

ministration intérieure dans laquelle son grand cœur s'entendit si bien avec le cœur du *Père du peuple;* ni de sa haute fortune comme homme d'église qui, après l'avoir fait successivement nommer cardinal de Saint-Sixte et égal de la cour de Rome, faillit deux fois l'élever sur le siége de Saint-Pierre. Nous ne devons nous occuper de la vie politique de Georges d'Amboise que dans ses rapports avec la ville de Rouen.

Depuis son avénement au trône, Louis XII songeait à constituer l'Échiquier temporaire de Normandie en cour perpétuelle. Le cardinal-archevêque proposa cette grande réforme aux États du duché réunis à Rouen, dans le palais archiépiscopal (20 mars 1498); mais les prélats et les barons, jaloux de conserver leurs anciennes prérogatives judiciaires, s'y opposèrent de toutes leurs forces. La majorité de l'assemblée, après plusieurs jours de débats, se prononça pourtant en faveur du projet, et une députation porta au roi l'expression de ses vœux. Louis XII, par un édit du mois d'avril suivant, érigea l'Échiquier en cour souveraine permanente, composée de magistrats inamovibles. Cet heureux changement donna une forte impulsion aux études, qui depuis les mauvais jours de la domination anglaise étaient en pleine décadence dans les écoles privilégiées du clergé. La noblesse illétrée fit place aux hommes de science du tiers-état sur les bancs du tribunal suprême. Si les archevêques de Rouen, les abbés de Saint-Ouen, quelques barons et de hauts fonctionnaires, continuèrent d'y siéger à titre de conseillers-nés, ils n'y exercèrent aucune influence sur les décisions des légistes. Le nombre des membres de l'Échiquier, limité d'abord à trente-deux, s'éleva par la suite jusqu'à cent vingt. Un des premiers résultats de l'existence d'une haute cour de justice à Rouen, fut de constituer une noblesse de robe : les familles parlementaires reléguèrent bientôt au second rang l'ancienne aristocratie bourgeoise, sortie des ateliers et du commerce. Peut-être la grande ville manufacturière apprit-elle trop tôt que les succès du barreau pouvaient conduire plus vite à la fortune que le travail industriel. Quoi qu'il en soit, la cour souveraine de Normandie s'éleva rapidement à une haute importance. Lorsque Louis XII vint y siéger au mois d'octobre 1506, il ordonna qu'elle jouirait des mêmes droits et des mêmes priviléges que le parlement de Paris. François I[er] s'assit aussi à l'ombre de son dais royal (1517); et pour que l'assimilation fût complète, il lui donna cette qualification de *Parlement*, qui lui manquait (1515). Mais après lui avoir fait une si grande faveur, il prit de l'ombrage de sa grandeur naissante et des premières manifestations de son opposition. Il ne put lui pardonner ni son opposition à quelques édits, ni l'exercice pourtant assez modéré de son droit de remontrances. Le secret ressentiment du roi parut assez dans les procédés peu convenables du dauphin François, gouverneur de Normandie, et de son lieutenant l'amiral Chabot, à l'égard du Parlement. Le jeune prince y siégea, comme son père, sur le trône royal de la Chambre dorée (1531). Le mécontentement de François I[er] longtemps contenu éclata enfin par l'interdiction de la cour souveraine qu'il prononça en personne le 17 septembre 1540. Des commissaires, désignés parmi les membres du tribunal, jugèrent les procès criminels. D'autres, en plus grand nombre, allèrent tenir à Bayeux les assises extraordinaires, appelées *Grands Jours*. Le Parlement ne fut rétabli que le 7 janvier 1541. Henri II vécut en meilleure intelligence avec cette cour souveraine. Une

des cérémonies de sa joyeuse entrée à Rouen, qui lui plurent le plus (1er octobre 1550), fut la cause que le Parlement fit plaider devant lui en séance extraordinaire (8 octobre). Cependant le roi donnait lui-même, sans s'en douter, un spectacle d'un bien plus grand intérêt aux Rouennais : c'était l'assemblage des personnages illustres de sa royale compagnie : la reine de France, Marie de Médicis, Marguerite, reine d'Écosse, Diane de Poitiers, femme de Louis de Brezé, sénéchal de Normandie; Antoine de Bourbon, roi de Navarre; Louis de Bourbon, depuis prince de Condé; le comte de Montgommery ; Pierre Strozzi, amiral des galères; le duc de Guise, surnommé le Balafré; le connétable Anne de Montmorency; le cardinal Odet de Chatillon, etc. En un mot tous les capitaines qui devaient jouer un grand rôle dans le drame sanglant des guerres de religion.

Le parlement de Normandie avait deux chambres pour le jugement des affaires civiles. François Ier en créa une troisième sous le nom de Tournelle, afin d'accélérer l'expédition des causes criminelles (1519). Un « effrondeur de maisons, » condamné à la peine capitale par cette impitoyable chambre, subit le premier, en France, le nouveau supplice de la roue, sur la place du Vieux-Marché (17 juin 1534). De nombreuses cours spéciales rendaient la justice sous la surveillance du tribunal souverain. Bien que l'office de bailli de Rouen eut perdu toute son importance, il subsista longtemps encore, et ne fut réuni à celui du gouverneur de la province qu'en 1649. Le lieutenant-général criminel, le principal officier du bailliage, était aussi président du présidial institué par Henri II (1551). L'ancienne chambre des comptes, des ducs-rois d'Angleterre, deux fois restaurée sous les règnes de François Ier et de Henri III (1543. — 1580), fut définitivement réunie, en 1705, à la cour des comptes, créée par Charles VI et érigée en cour souveraine par Louis XI (1450 — 1462). Sans parler de la vicomté de Rouen et de la vicomté de l'Eau, il y avait encore dans cette ville un bureau des finances, une élection, une juridiction des eaux et forêts, ou table de marbre, une juridiction des gabelles et un maître des ports, lequel siégeait dans le bâtiment de la Romaine (douane). Le tribunal consulaire se composait du prieur et des deux juges-consuls en charges, qui étaient également les trois principaux membres de la chambre du commerce établie en 1703. Nous ne parlons point des justices particulières, ecclésiastiques ou seigneuriales : vieilles institutions que la féodalité avait maintenues comme autant de protestations barbares contre les progrès d'un gouvernement régulier.

Presque tous les pouvoirs de l'administration communale, civile et militaire étaient passés dans les mains du parlement. En 1544, il fit réparer les fortifications de la ville contre laquelle les Anglais voulaient tenter quelque entreprise. La peste, trop souvent accompagnée de la famine, sévissait chaque année, à Rouen, pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre. Ces deux fléaux y firent de si terribles ravages, que d'après Taillepied, on vit l'herbe croître d'un pied de haut, dans ses rues (1521); et que sur les quinze mille habitants de la paroisse de Saint-Maclou, il ne resta pas plus de quarante communiants (1525). Le parlement ne se borna pas à appeler l'attention du gouvernement sur l'affreuse misère du peuple, il organisa l'assistance publique (1534). Le mal allant toujours croissant, il établit au palais une chambre des pauvres, où ses membres, réunis aux députés des principaux corps de la ville, s'occupèrent des moyens de secourir efficacement

les malheureux (1544). Un conseiller clerc au parlement, Guillaume Tulles, leur ayant fait un legs de six mille livres, on fonda avec cette somme d'argent des écoles où les enfants pauvres reçurent une instruction gratuite. « Souvenons-nous de Barthole et autres grands personnages parvenus, de petits commencements, à grande perfection » disait à cette occasion le président Feu. Souvent la cour souveraine intervenait aussi dans la police de la cité, soit pour en assurer l'approvisionnement, soit pour prescrire des mesures de salubrité contre la peste, soit pour réprimer la mendicité ou prévenir les désordres moraux. Elle eut de vifs démêlés avec Pierre de Strozzi, le général des galères qui, périodiquement, au nombre de six ou sept, venaient passer des mois entiers dans le port de Rouen. Il y avait des rixes continuelles entre les licencieux équipages des bâtiments du roi et les gens du pays. Les Rouennais irrités ayant un jour chassé de leurs murs ces hôtes incommodes, ceux-ci n'eurent pas plutôt regagné les galères, qu'ils tirèrent à boulet sur la ville. Le parlement eut beau s'en plaindre à Henri II, l'attentat resta impuni (1549). Depuis la domination des rois anglo-normands, quelques hôpitaux avaient été établis à Rouen. L'hôpital du Trésorier, fondé par Guillaume de Sane, en 1292, près de la partie des fossés de la ville où la rue de l'Aumône fut bâtie depuis, avait pris le nom d'Hôpital du Roi, en mémoire des bienfaits de Philippe de Valois. Le XIVe siècle avait vu s'élever les hôpitaux de Saint-Antoine (1323), de Saint-Vivien (1350), du Saint-Esprit (1478) et de Sainte-Catherine. Mais il n'y avait point de maison spéciale pour les pestiférés. Le Parlement ordonna de les transférer dans une dépendance de l'Hôtel-Dieu, appelée la Ferme de l'Aunai (1537); par la suite cette propriété fut considérablement accrue au moyen des nouvelles acquisitions et on y établit les deux hôpitaux de Saint-Louis et de Saint-Roch, connus sous le nom collectif *de Lieu de Santé* (1654).

L'esprit de la renaissance n'eut que peu d'influence à Rouen sur l'enseignement général des écoles; mais il s'y manifesta dans les arts par des chefs-d'œuvre qui font encore l'admiration des connaisseurs. Deux hommes eurent particulièrement l'honneur de diriger ce grand mouvement artistique : le ministre et l'ami de Louis XII et son neveu, Georges d'Amboise, l'héritier de son nom, de ses vertus et de ses dignités. Le premier mourut à Lyon le 25 mai 1510. Son corps, transporté à Rouen, y fut inhumé dans l'église de Notre-Dame avec une pompe qu'on n'avait déployée jusqu'alors qu'aux obsèques royales de Saint-Denis. En mourant, il avait supplié Louis XII de lui donner son neveu pour successeur sur le siége primatial de la Normandie. A la recommandation du roi, les chanoines, au nombre de quarante, élurent ce jeune seigneur d'une commune voix le 30 juillet 1510. Il est le dernier archevêque qui ait été choisi par le chapitre, le concordat de Léon X ayant supprimé les anciennes franchises électorales de l'Église. Nommé gouverneur de la Normandie par François Ier, il fit son entrée à Rouen le 3 août 1515. Il ne fut nommé cardinal qu'en 1545, et rendit son âme à Dieu cinq ans après, dans son château de Vigny, domaine de la seigneurie de Pontoise (1550). Sa dépouille mortelle fut déposée à côté de celle de son oncle dans le chœur de la cathédrale. Les deux Georges d'Amboise avaient gouverné le diocèse pendant plus d'un demi-siècle (1493-1550); et cette longue période avait été illustrée par la construction des monuments les plus remarquables de la



ville de Rouen. Elle dut d'abord au cardinal-ministre le nouveau palais de l'Échiquier de Normandie. Ce tribunal souverain siégeait dans le château de Philippe-Auguste. Après son érection en cour perpétuelle, Louis XII envoya le chevalier Robert Destin de Villerez à Rouen pour presser les échevins de bâtir un palais qui fût digne de servir de temple à la justice. « Pour si grand bien, comme il en peut advenir à la cité, disait de son côté le cardinal d'Amboise, on n'y doit point épargner les deniers communs. » Le généreux prélat s'engagea d'ailleurs à y contribuer largement de sa fortune personnelle. On posa les fondations de ce bâtiment dans le Clos-aux-Juifs (1499), et on en poussa activement la construction. Bien que l'Échiquier en eût déjà pris possession lorsque Louis XII fit son dernier voyage à Rouen (1506), il n'était pas encore entièrement terminé en 1526. A la fin du xv[e] siècle, le corps municipal, de concert avec le bailli, avait élevé, près du Neuf-Marché, les premières assises d'une immense salle qui devait servir de lieu de réunion aux marchands; on eut l'heureuse pensée de la rattacher à la nouvelle demeure de l'Échiquier (1493-1499). M. Dusommerard suppose que Fra-Giovanni-Giocondo traça les plans de ce chef-d'œuvre de l'architecture civile du moyen âge. Mais M. Charles Richard repousse l'opinion du savant archéologue comme inadmissible : selon lui, il n'est permis d'hésiter qu'entre Roger Ango, « maistre des ouvrages de la ville, » et Roulland Le Roux, « maistre maçon » de la même cité. Georges d'Amboise fit bâtir encore le bel hôtel connu sous le nom de *Bureau des Finances*. La tour méridionale de la cathédrale, appelée la *Tour de Beurre*, avait été commencée en 1485, sous l'épiscopat de Robert de Croix-Mare, avec le produit des dispenses que le pape Innocent VIII avait accordées aux fidèles pour alléger les rigueurs du carême dans les diocèses de Rouen et d'Évreux. Le cardinal Georges d'Amboise termina l'œuvre inachevée de son prédécesseur (1507). On y suspendit l'immense cloche dont il dota l'église de Notre-Dame et qui se faisait entendre à six ou sept lieues à la ronde (1501)[1]. Il entreprit également de reconstruire le grand portail de Notre-Dame aux trois quarts dépouillé par le temps (1509); et son neveu mit la dernière main à cette riche structure toute composée de fins ornements découpés à jour comme le filigrane des ouvrages d'orfévrerie (1530). Le nouveau palais archiépiscopal commencé par le cardinal d'Estouteville (1461) fut achevé par le grand Georges d'Amboise. Toutefois, ce ne fut pas à Rouen, mais sur sa terre de Gaillon, qu'il laissa le plus somptueux témoignage de son goût exquis pour les arts : il y bâtit un palais d'une merveilleuse beauté, où il reçut Louis XII, et dont Paris possède aujourd'hui quelques précieux fragments. Jusqu'à son temps, les fontaines publiques de la métropole n'avaient été alimentées que par les sources de Galaor et de Notre-Dame; il se concerta avec les échevins pour y faire conduire à leurs

1. D'après Taillepied, on lisait les quatre vers suivants autour de cette cloche :

> Je suis nommée Georges d'Amboise,
> Qui plus que trente-six mille poise :
> Et si qui bien me poisera,
> Quarante mill' y trouvera.

(*Recueil des antiquitez et Singularitez de la ville de Rouen*; in-8°. Rouen, 1588, p. 224.

frais communs celles de Darnétal et d'Yonville (1500-1510). On sait que depuis une cinquième source, située derrière le chœur de l'église de Saint-Nicaise, est venue grossir encore les flots abondants d'eaux vives qui foisonnent dans tous les quartiers de la capitale de la Normandie.

Le neveu du cardinal-ministre ne fit pas mentir le sang illustre des seigneurs d'Amboise. Un habile architecte rouennais, Robert Becquet, reconstruisit en grande partie, à ses frais, l'admirable pyramide en bois (1543-1544) que le feu du ciel a consumée de notre temps (15 septembre 1822). Parmi ses autres ouvrages, on distingue encore le couronnement de la chapelle de la Vierge, l'ancienne balustrade en cuivre du chœur et le tombeau qu'il éleva sur la dépouille mortelle de son oncle, et dans lequel son propre corps fut déposé après sa mort. Le « maistre maçon », Roullant Le Roux, traça le plan de ce magnifique mausolée et en dirigea l'exécution (1516-1521). Mais le mouvement architectural et artistique produisit à Rouen d'autres œuvres non moins remarquables en dehors de l'action directe du grand cardinal et de son neveu. L'église de Saint-Maclou, commencée vers 1437, sur les dessins de l'architecte Pierre Robin, fut terminée en 1521 : c'est l'œuvre la plus élégante, la plus pure et la plus parfaite du gothique flamboyant. Cette église se qualifiait *la fille aînée de monseigneur l'archevêque*, et le dépôt des saintes huiles du diocèse lui était exclusivement confié. L'achèvement de l'église du monastère de Saint-Ouen, sa tour d'une incomparable beauté, et sa somptueuse maison abbatiale, où les rois de France logèrent pendant leur séjour à Rouen, depuis Henri II jusqu'à Louis XIV; l'église de Saint-Jean, l'une des plus grandes, des plus ornées de la ville, et la seule qui fut construite avec doubles collatéraux; le superbe hôtel du Bourgtheroulde, bâti par les deux Guillaume Leroux, père et fils, seigneurs du Bourgtheroulde; la tour de l'église de Saint-Laurent, morceau à jamais regrettable, et l'élégante chapelle de Saint-Romain, dont le premier étage était la scène ordinaire de la levée de la Fierte; la tourelle et les restes des corps de logis, conservés dans la cour de l'abbaye de Saint-Amand; la fontaine Lisieux, bâtie contre le mur extérieur de l'ancien manoir des évêques de cette ville; enfin, dans l'enceinte même de Notre-Dame, l'escalier de la bibliothèque, la clôture de la sacristie et le tombeau de Louis de Brezé, grand sénéchal et gouverneur de Normandie : tous ces monuments, qui annoncent de si éclatants progrès dans l'architecture, la sculpture et l'ornementisme, sont de la fin du XVe siècle ou de la première moitié du XVIe. La plupart des anciennes églises gothiques de Rouen, comme le fait d'ailleurs observer M. de la Querrière, furent réédifiées à la même époque. On doit y rapporter aussi les galeries de l'aire ou du cimetière de Saint-Maclou sur lesquelles se détachent çà et là les restes d'une danse macabre. Au milieu de ces progrès de tous les arts de la décoration, les façades des constructions particulières jusqu'alors unies, s'étaient coquettement parées de panneaux de bois sculptés, de bas-reliefs, de mascarons et de cartouches en pierre aussi remarquables par l'originalité et la beauté du dessin que par la finesse et la vigueur de l'exécution. Dès l'origine, les ouvriers occupés aux grandes constructions y avaient travaillé; plus tard, on y employa d'habiles décorateurs flamands. Nous devons ajouter que la peinture sur verre, appliquée aux bâtiments religieux, civils et particuliers, s'éleva sous les Valois au plus haut degré de perfection. En un mot,



l'art nouveau s'était entendu avec l'art du moyen âge pour mettre la dernière main à l'embellissement de la ville de Rouen. Nous pouvons du reste nous former encore une idée de ce qu'elle était alors par l'ancien manuscrit des fontaines, précieuse propriété de la bibliothèque communale, qui renferme les plans d'élévation d'une partie de la cité normande et de ses monuments au temps de François Ier et du cardinal Georges d'Amboise (1424-1425).

L'esprit monastique, si actif dans la première période du moyen âge, ne s'était manifesté à Rouen depuis le XIIIe siècle que par la fondation d'un petit nombre de couvents : les Grands-Augustins transférés de la côte de Bihorel dans la ville, sous le règne de Philippe-le-Bel (1309) ; les Filles-Dieu, chanoinesses régulières (1346) ; les Célestins, que le duc de Bedford avait attirés vers 1430 ; l'abbaye des religieuses augustines de Sainte-Brigitte (1480) ; et l'abbaye des religieuses de Sainte-Claire (1481). A la fin du XVIe siècle, on vit s'installer à Rouen, les Capucins, dont le fameux père Ange de Joyeuse fut le premier gardien (1582) ; les Jésuites, longtemps repoussés par le parlement, le corps de ville, et le chapitre de Notre-Dame (1583) ; et les Minimes qui, recueillis d'abord sous le toit des Célestins (1595), n'eurent un établissement régulier qu'en 1600. Mais si les Rouennais ne montraient plus le même zèle qu'autrefois pour les fondations religieuses, leur dévotion n'en était pas moins très-vive. Lors de la publication du jubilé de l'année 1500, une multitude si prodigieuse de peuple s'était présentée dans toutes les avenues de l'église de Notre-Dame pour participer à ses grâces, que de cent vingt à cent quarante personnes avaient été étouffées au moment où les fidèles étaient sortis de l'église. Il y avait à Rouen autant de confrairies religieuses que de corporations industrielles. Le père Taillepied leur reprochait, il est vrai, de n'assister en corps aux offices du dimanche que pour avoir l'occasion de s'en aller « banqueter » au cabaret prochain. Mais qu'en conclure, si ce n'est que ces pieux confrères avaient le goût de la bonne chère, commun à tous les Rouennais? Une des confrairies les plus anciennes, celle des *Conards*, s'était rendue célèbre par son humeur licencieuse. Pendant les jours gras, elle promenait burlesquement son « abbé » sur un char, à travers les rues, en égayant sa marche de saillies bouffonnes ou de couplets satiriques dont les officiers du roi, l'Église, messieurs du parlement et la finance, faisaient ordinairement les frais. L'ombrageux cardinal de Richelieu mit fin à ces saturnales populaires, sous le règne de Louis XIII, par la suppression de la confrairie des Conards.

Grâce aux soins des quatre frères Lallemant, le nouvel art de l'imprimerie avait été introduit à Rouen, de 1472 à 1477 ; et un ouvrier de la ville, Pierre Maufer, sorti probablement de leurs ateliers, avait porté cette grande découverte à Padoue (1474-1479). Cinquante ans après, les principes de la réforme religieuse commençaient à se répandre parmi la population rouennaise. Nous rapprochons ces deux grands faits, parce que l'un influa considérablement sur l'autre : de petits livres, envoyés à Rouen, de Flandre ou d'Allemagne, dans des ballots de marchandises, y propagèrent de bonne heure les nouvelles idées. Beaucoup d'esprits sérieux y étaient d'ailleurs préparés par le relâchement de tous les liens de la discipline ecclésiastique. A deux reprises différentes, les mœurs dissolues des moines de l'abbaye royale de Saint-Ouen avaient provoqué la censure

de la cour de Rome (1236-1426). Les religieuses de la riche abbaye de Saint-Amand ne donnaient pas de meilleurs exemples (1432). Si ces maisons illustres n'avaient pu se soustraire à *l'opprobre de la désolation*, dans quels désordres les autres couvents ne devaient-ils pas être tombés? Aussi presque tous les conciles qui furent tenus à Rouen par l'archevêque Raoul Roussel et ses successeurs eurent-ils particulièrement pour objet de ramener le clergé à la rigoureuse observation des règles de la discipline. A la mort du dernier des Georges d'Amboise, une branche de la famille royale de France donna trois archevêques à l'église primatiale de Normandie. Le premier fut ce Charles de Bourbon, cardinal de Saint-Sixte, qui est connu dans l'histoire sous le nom de *roi de la Ligue* (1550); le second, son neveu, Charles II de Bourbon, comme lui cardinal (1594); et le troisième, Charles III de Bourbon, frère naturel du précédent, qui résigna son archevêché au cardinal François de Joyeuse (1604). Ce fut sous l'épiscopat de Charles de Bourbon, premier du nom, que les protestants rouennais se constituèrent en église indépendante. Le cardinal-archevêque combattit de toutes ses forces cette invasion de l'hérésie, et son zèle fanatique fut puissamment secondé par le parlement, le bailli Villebon d'Estouteville, l'inquisiteur de la foi, les officiers municipaux et la grande majorité des habitants. Les sectaires s'en vengèrent en l'appelant *l'asne rouge* et surtout en recrutant de nombreux prosélytes dans son troupeau. La contagion de la réforme pénétra jusque dans les cloîtres; on ne compta pas moins de trente-deux religieux suspects dans le seul couvent des Augustins. Quelques-uns furent arrêtés, les autres prirent la fuite (1549). Parmi les auditeurs des prédicants, il y avait des prêtres, des chapelains et des chanoines de la cathédrale (1560). L'appareil de terreur dont le parlement s'était environné, ne put le garantir lui-même de l'esprit d'innovation : les cinq conseillers Jean de Quièvremont, Jérôme Maynet, Antoine de Civile, Charles Leverrier et Robert Leroux furent exclus de son sein comme hérétiques (1556). La noblesse du Roumois avait accueilli les nouvelles doctrines encore plus favorablement. Dans les premiers temps, sous François Ier, les protestants de Rouen étaient à peine une vingtaine : sous Charles IX, d'après Théodore de Bèze, leur église se composait déjà de « quatre ministres, de vingt-sept anciens et de dix mille fidèles. »

François Ier s'était cru obligé de stimuler le zèle du parlement (1538) : il n'eut bientôt plus qu'à lui donner des louanges sur son excessive rigueur (1542). Un pauvre fanatique (il s'appelait *le Promis-en-la-Loi*) ouvrit le livre sanglant du martyrologe protestant. Condamné à mort par la cour souveraine, il fut suspendu à l'aide d'une chaîne de fer, au-dessus d'un bûcher dressé dans le Marché-aux-Veaux (30 août 1535). A partir de ce jour les exécutions devinrent de plus en plus fréquentes : les prisons étaient encombrées d'hérétiques qu'on avait saisis dans la ville, et sur tous les points du diocèse ; pour accélérer leur jugement, ou plutôt leur condamnation, le parlement institua une *chambre speciale* formée de douze conseillers pris dans son sein (1545). Si les juges avaient besoin de s'éclairer, ils faisaient appeler l'inquisiteur, le promoteur et l'official. Les Jacobins, les Carmes et les Augustins étaient chargés d'exhorter les condamnés, et ils s'acquittaient de ce devoir avec une passion haineuse. Presque tous les jours, dit M. Floquet, « de lugubres convois sortaient de la conciergerie du palais. »

Comme les sectaires étaient reputés chose vile, on les conduisait à la mort dans « un baneau à ordure. » Les bourreaux, accablés de tant de besogne, avaient peine à y suffire. On ne saurait imaginer rien de plus affreux que le supplice, en trois stations, auquel le malheureux patient était ordinairement condamné. Au carrefour de la Croix-de-Pierre, on lui incisait la langue avec un fer chaud; après l'amende honorable, qui se faisait sur le parvis de Notre-Dame, un de ses poings était coupé; enfin, de là, conduit à la place du Vieux-Marché ou à celle du Marché-aux-Veaux il y était suspendu au-dessus d'un brasier ardent. Les bourreaux, en l'enlevant et l'abaissant alternativement au moyen d'un engin mobile, le faisaient mourir dans d'indicibles tortures. C'était une faveur pour le condamné d'être étranglé tout d'abord, ou après qu'on l'avait présenté au feu. Pour plus d'expédition, on en pendait aussi un fort grand nombre aux gibets permanents des places de Notre-Dame, du Vieux-Marché ou du Marché-aux-Veaux Quelquefois le bûcher destiné à l'une des victimes se dressait au pied de la potence, où ses compagnons devaient être attachés, après avoir été témoins de sa mort. Ainsi le prédicant Jean Cottin fut brûlé devant ses deux cousins, qu'on pendit ensuite sur le lieu même de son exécution. Mais le fer, le feu et la corde n'y faisaient rien. L'arrivée d'un ministre de Berne, Pasquier Marlorat, ancien moine augustin, fort instruit, accrut encore l'ardeur des apôtres du protestantisme. Du centre de la ville, les prêches se répandirent dans tous les faubourgs; on les avait tenus longtemps secrets par une espèce de compromis fait avec la justice : vers ce temps, ils se montrèrent hardiment au grand jour. Les halles de la Vieille-Tour furent le premier théâtre des prédications publiques (1561.) Désormais les deux partis se trouvèrent face à face comme des ennemis sur un champ de bataille : d'une part, une minorité intrépide, de l'autre part, une impitoyable majorité. La préférence des maîtres drapiers-drapants catholiques, pour ceux de leur communion envenimèrent encore les haines religieuses. La première lutte armée éclata le 25 août 1560, et avec elle commença une guerre de trente-cinq ans. Le bailli Villebon d'Estouteville, capitaine des plus braves, fut réduit à s'enfermer dans le château. Les conseillers de François II, instruits des événements de Rouen, y envoyèrent le maréchal de Vieilleville avec des pouvoirs extraordinaires. Le commissaire royal s'était fait accompagner par sept ou huit compagnies de troupes régulières : il désarma tous les habitants et en fit pendre dix-huit des plus mutins, sans distinction de croyances. Sa rigoureuse impartialité imposa silence à toutes les passions. Mais dès qu'il fut parti, les troubles recommencèrent de plus belle. Les dispositions intolérantes de l'édit de juillet 1561, donnèrent une grande joie aux catholiques sans trop intimider les huguenots. Ils ne s'inquiétèrent pas davantage de la mission menaçante du duc de Bouillon, nouveau gouverneur de la province, dont ils connaissaient sans doute les sentiments secrets. Leur prêche était alors dans le faubourg Martinville. Ils y célébrèrent la cène, trois jours durant, chez l'échevin Noël Cotton de Berthouville. Le conseiller de ville, Vincent Gruchet de Soquence, prit part à cette solennité (1561).

La prise d'armes du prince de Condé fut le signal de la révolte des huguenots de Rouen. Poussés par ses émissaires, et sûrs d'ailleurs de son appui, ils se rendirent maîtres de la ville, par un hardi coup de main, dans la nuit du 15

au 16 avril 1562 : le bailli Villebon d'Estouteville, s'étant laissé imprudemment surprendre dans le Château, le Vieux-Palais ne put tenir longtemps. L'apathie des catholiques avait fait presque tout le succès de la faction protestante. Ils ne tardèrent pas à se reprocher amèrement de s'être si mal défendus. Le dimanche 3 mai, à l'heure des offices, des bandes armées se précipitèrent dans les églises : dire les scènes de désordre, de profanation, de destruction et de pillage auxquelles elles se livrèrent, serait beaucoup trop long. Jubés, stalles, orgues, chaires, reliquaires, châsses, tombeaux, croix, statues, tableaux, toutes les merveilles de l'art tombèrent sous leurs coups. « En vingt-quatre heures, s'écrie Théodore de Bèze, ces hommes en firent plus que d'autres n'eussent pu faire en vingt-quatre semaines. » Les couvents, comme on le pense bien, furent aussi en butte à leurs fureurs, ceux des Augustins, des Carmes et des Dominicains surtout. L'abbaye de Saint-Ouen et l'église de Notre-Dame ne furent pas même épargnées dans ces sauvages représailles. Pendant six mois les pratiques du culte catholique cessèrent entièrement devant l'oppression protestante, et les moines et les prêtres, sans temple ni lieu, se dispersèrent de tous côtés. Les membres du parlement eux-mêmes ne se sentant plus en sûreté dans la ville, en sortirent le 10 mai et se réunirent à Louviers le 22 juillet suivant, après deux mois de dispersion. Ils y reprirent les poursuites contre les sectaires avec une telle barbarie, que le gouvernement royal chargea Castelnau de les inviter à « garder quelque mesure. » Cependant un « conseil, estably par le peuple, en l'hostel commun de la ville », s'était emparé de tous les pouvoirs du gouverneur, du parlement et de l'administration municipale. Le deuxième président de la cour des aides, Du Bosc d'Emandreville, le conseiller Gruchet de Soquence, l'échevin Noël Cotton de Berthouville, le prédicant Morlorat et les trois autres ministres du prêche de Rouen furent l'âme de ce conseil populaire.

Les calvinistes n'avaient point d'argent pour pourvoir à la défense de la première place de guerre de la Normandie : ils battirent monnaie, comme d'usage, avec les châsses, les vases sacrés et les reliquaires des églises. Le prince de Condé avait investi Launoy de Morvilliers du commandement de la ville. Ce digne capitaine donna sa démission par un patriotique scrupule lorsqu'il connut les clauses du traité des chefs du parti protestant avec la reine d'Angleterre. Six mille Anglais devaient concourir à la défense du Havre, de Rouen et de Dieppe. Le Havre fut occupé par les troupes d'Élisabeth, mais elles arrivèrent trop tard pour secourir la capitale de la province. Déjà l'armée royale sous les ordres d'Antoine, roi de Navarre, du connétable de Montmorency, et du duc de Guise, en gardait tous les chemins; composée de seize mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux, elle s'était présentée, le 25 septembre, sous les murs de la place. Le comte de Montgommery, le successeur de Morvilliers, ne pouvait opposer que huit cents vieux soldats, assistés d'une partie de la milice bourgeoise, aux forces redoutables du duc de Guise. Celui-ci réussit tout d'abord à emporter le fort Sainte-Catherine, en sacrifiant beaucoup des siens. Il occupa successivement la côte de Bihorel, le Mont-de-Justice et le Mont-aux-Malades, de manière à dominer la place de tous les côtés. Le 13 et le 14 octobre, il donna un assaut furieux aux remparts, et parvint à se loger sur la porte Saint-Hilaire, avantage qui lui mettait pour ainsi dire un pied dans la ville. Le lendemain, 16, le roi de Navarre fut

atteint d'une arquebusade à l'épaule gauche dans un fossé, très-rapproché de cette porte. On ne put extraire la balle des chairs, et les entraînements de la passion d'Antoine pour sa belle maîtresse, mademoiselle de Rouet, accrurent encore la gravité de sa blessure. Quoique cinq cents Anglais eussent enfin rejoint Montgommery, en forçant l'estacade de Caudebec, sa position devenait chaque jour plus critique. Il eût donc traité volontiers avec le duc de Guise, qui voulait sauver la *seconde cité de France* des horreurs du pillage, si la confiance aveugle des ministres protestants ne s'y était pas opposée. Le canon et la mine avaient fait de larges brèches dans les murs : le 26, les royaux se précipitèrent à l'assaut et enlevèrent la ville malgré la résistance désespérée des assiégés. Tout étant perdu, Montgommery se jeta avec ses soldats sur une galère, et s'éloigna du port à force de rames. Pendant huit jours pleins, ce grand entrepôt de commerce fut mis à sac. Guise ne put dompter la rage de ses soldats, qui ne distinguèrent pas les catholiques des protestants et firent expier cruellement aux femmes leur participation héroïque à la défense commune. Le roi de Navarre, bien que dans un état désespéré, avait voulu franchir la brèche sur un brancard porté par des Suisses : de Rouen, il remonta la Seine en bateau jusqu'aux Andelys, où il mourut le 17 novembre, dans sa quarante-deuxième année.

Vers la fin du mois d'octobre, le parlement fit, assure-t-on, sa rentrée par la brèche, à la suite de Charles IX. Le 1er novembre il assista en corps, avec le roi, à la restauration du culte catholique, dans la cathédrale. Mais c'était surtout par de nouveaux supplices qu'il avait hâte de prouver son zèle pour les intérêts de la religion : Marlorat, du Bosc d'Émandreville, Gruchet de Soquence et Cotton de Berthouville furent condamnés à des peines capitales. Le connétable de Montmorency et son fils Montberon assistèrent à l'exécution du ministre protestant, qui se fit devant le grand portail de l'église de Notre-Dame, et l'accablèrent d'injures jusqu'au pied de la potence. De braves capitaines, parmi lesquels on distingua Mauger de Croze, périrent aussi sur l'échafaud. Cependant la haute magistrature était encore trop indulgente, au gré du bailli Villebon d'Estouteville, des officiers municipaux et du peuple. Les fanatiques de tous rangs en voulaient surtout au premier président Saint-Anthot, dont la calme modération contrastait avec la fougueuse ardeur de ses collègues. Un jour, il faillit être assassiné à sa sortie du palais, par une bande d'émeutiers. Les misérables, pour se dédommager de n'avoir pu en venir à leurs fins, égorgèrent l'avocat du roi au bailliage de la ville, Jean Mustel du Boscroger, connu pour sa modération, et son corps, abandonné sur le pavé, y resta exposé pendant deux jours à toutes les insultes des passants. Les troubles populaires furent suivis des plus graves complications. Le maréchal de Vieilleville avait reçu l'ordre de se rendre une seconde fois à Rouen pour pacifier les partis. Peu après son arrivée, il se prend de querelle à table, dans le manoir de Saint-Ouen, avec le bailli Villebon d'Estouteville, et lui abat la main droite d'un revers de son épée (24 janvier 1562). Les Rouennais, indignés, assiégent le lieutenant-général du roi dans son hôtel ; mais des troupes régulières, accourues de tous côtés, leur ayant tué une centaine d'hommes, ils implorent son pardon à genoux. Le maréchal de Brissac, successeur de Vieilleville, expulse à la fois de Rouen le vieux Villebon d'Estouteville et les malheureux protestants. Après l'édit d'Amboise, les *for-issites*, c'est-à-dire

les calvinistes expulsés, réclamèrent en vain leurs droits de citoyens (1562). Sans l'intervention du maréchal de Bourdillon, nouveau commissaire du roi, qui leur fit ouvrir les portes, ils n'auraient pu être réintégrés dans leurs foyers. La Normandie avait recouvré quelque repos, lorsque le 12 août 1563, jour anniversaire de l'expulsion des Anglais, Charles IX fit sa joyeuse entrée à Rouen, avec grand apparat. Le voyage du roi, alors âgé d'un peu plus de treize ans, avait un but tout politique : le 17, il se rendit au parlement, pour y faire la déclaration de sa majorité. Sa mère, Catherine de Médicis, son frère, Henri de Valois, le prince de Condé et les grands du royaume lui prêtèrent le serment d'usage. Après quoi, les portes de la grand'chambre du plaidoyer ayant été ouvertes, lecture fut faite au peuple de l'édit de pacification signé la veille même à Rouen. A l'occasion de ces solennités, l'illustre chancelier de l'Hôpital fit une sévère mercuriale aux membres du parlement sur le zèle outré dont ils avaient donné de si regrettables preuves en matière de religion.

Après l'édit d'Amboise, le désarmement des bourgeois catholiques remit temporairement la ville de Rouen au pouvoir des protestants (1563) ; la nomination du duc de Bouillon au gouvernement du duché, fit aussi passer l'autorité légale de leur côté ; car ce seigneur ne prenait plus la peine de dissimuler son attachement à la cause de la réforme religieuse (1564). Mais bientôt la découverte du complot formé par les religionnaires pour enlever Charles IX à Meaux, rendit l'avantage aux catholiques. Tous ceux des protestants qui ne quittèrent pas la ville furent désarmés à leur tour. Aux stipulations de l'édit de Longjumeau, en faveur de la liberté de conscience, la populace répondit par toutes sortes d'excès (8 avril 1568). L'édit intolérant de Saint-Maur l'encouragea à persévérer dans cette voie funeste (28 septembre 1568). Des scènes de meurtre et de pillage désolèrent la ville. L'édit de pacification du mois d'août 1570 fut si mal accueilli, que le maréchal de Montmorency eut mission d'en assurer l'exécution. Successivement, les protestants avaient eu un prêche à Pavilly, chez la dame d'Esneval, et à Roumare sur les terres du prince de Porcien. Montmorency leur permit d'en établir un à Bondeville, dans la banlieue de Rouen. La fureur des catholiques fut grande lorsqu'ils apprirent cette concession : une troupe de quatre cents fanatiques se ruèrent sur les religionnaires comme ils revenaient du prêche et en tuèrent un très-grand nombre (18 mars 1571). Le maréchal de Montmorency revint aussitôt à Rouen avec sept compagnies de troupes royales pour punir les rebelles. Grâce à ce déploiement de forces, les protestants eurent quelques intervalles de répit. Ils s'endormirent dans une sécurité dont ils ne furent tirés que par le tocsin de la Saint-Barthélemy. Le Veneur de Carouge avait administré la province depuis le rappel du duc de Bouillon (1564). On a prétendu que ce seigneur ayant reçu des lettres de Charles IX qui lui prescrivaient le massacre des protestants, avait refusé de se faire l'instrument des vengeance de la cour, et qu'alors le roi, afin de l'éloigner, lui avait mandé de visiter sans délai les principales villes de son gouvernement. Il est malheureusement vrai que ce dernier ordre fut donné. Carouge eut le tort d'y obéir, malgré l'opposition du parlement qui le suppliait de rester dans la conviction que sa présence seule pouvait être un obstacle à l'exécution de cette œuvre de sang.

Une partie de la population protestante s'était obstinée à demeurer à Rouen,

n'espérant pas trouver plus de tolérance ailleurs. Les honnêtes gens des deux communions eurent la déplorable idée de faire écrouer aux prisons tous ceux qu'ils voulaient sauver. Les égorgeurs de la journée du 18 mars 1571 venaient de se glisser dans la ville, et le bas peuple, travaillé par leurs discours, ne rêvait plus que vol et carnage. La sédition éclata soudain le 17 septembre. Les prisons furent envahies par des bandes de furieux, sous la conduite du capitaine forbanni Laurent de Maromme. Pas un détenu n'échappa à leur rage. De plus terribles scènes se passaient encore dans la cour de la conciergerie du palais, où le sang coulait à flots. Les prisonniers, appelés un à un au guichet suivant leur ordre d'inscription sur le registre d'écrou, étaient *accommodés* par les assassins, à mesure qu'ils se présentaient à leurs coups. Cette épouvantable boucherie se prolongea pendant les journées des 17, 18, 19 et 20 septembre : elle ne se termina que quand les prisons furent vides, et qu'on eut tué tous les calvinistes cachés dans leurs maisons. Les meurtriers se seraient fait un cas de conscience de laisser vivre un vieillard, une femme ou un enfant. Le besogne accomplie, enfin, on rouvrit les portes de la ville, et les corps des victimes, recueillis dans des chariots, furent transportés hors de la porte Cauchoise. Plusieurs grandes fosses y avaient été préparées d'avance : on y entassa pêle-mêle de cinq à six cents cadavres.

Le tiers environ des habitants de Rouen prirent la fuite après le massacre de la Saint-Barthélemy : les uns pour se soustraire à l'alternative de l'abjuration ou de la mort; les autres parce qu'ils désespéraient de voir se relever une ville d'où « le traficq » s'était retiré avec la paix, l'humanité et la tolérance. L'existence de ce malheureux peuple se consumait presque tout entière dans les troubles religieux. Jamais il n'avait de repos, la liberté de l'une des deux religions tournant aussitôt à l'asservissement de l'autre; de sorte que catholiques et protestants étaient toujours opprimants ou opprimés. Mais les exécutions, les massacres de septembre et les proscriptions assurèrent en définitive le triomphe du parti de l'Église. Dorénavant il régnera sans partage sur la ville aux trois quarts ruinée. Nous ne trouvons dans ces temps calamiteux qu'un petit nombre de faits étrangers aux passions dominantes du jour. Par l'édit du 30 septembre 1567, la milice bourgeoise avait été reconstituée en douze compagnies, placées sous les ordres de douze capitaines; de ces officiers cinq furent nommés par la bourgeoisie, deux par la cour souveraine, et cinq par les autres grands corps judiciaires. Les États de la province s'étaient souvent réunis à Rouen depuis le règne de Louis XII : de 1582 à 1585, ils s'y occupèrent particulièrement de la rédaction de la coutume de Normandie. Le parlement prit une part fort active à ce grand travail de codification. La coutume réformée ayant été proclamée loi du pays par l'assemblée des trois ordres, le 14 octobre 1585, il la fit soigneusement transcrire sur ses registres. Peu après son érection en cour perpétuelle, la compagnie avait eu pour premier président Jean de Selve, un des plus illustres magistrats du XVIe siècle : dans l'année même de la promulgation du nouveau code, le célèbre jurisconsulte Claude Groulart fut élevé à cette haute dignité. Le parlement ne pouvait avoir un plus digne chef, ni la loi un plus ferme soutien. A peine installé sur son siége, il rendit un service à la ville de Rouen, en apaisant une émeute

populaire, que la seule appréhension de nouvelles exactions fiscales de la part de Henri III y avait fait éclater (mai 1585).

Claude Groulart sut concilier la résistance aux nombreux édits bursaux dont ce prince frappa la province avec son dévouement à la couronne (1585-1589). La disposition générale des esprits devenait chaque jour plus critique. Autant les Rouennais avaient mal accueilli l'édit de tolérance de 1577, autant ils applaudirent à l'édit d'abolition de 1585. Henri III avait maintenu Carouge dans son poste. Le gouverneur fort porté pour la Ligue s'était cependant efforcé de la combattre dans le temps où elle était encore désavouée par le roi. Un peu plus tard, après qu'elle eut reçu l'adhésion de Henri III, il se déclara ouvertement pour elle; et l'hôtel de ville, ainsi que le chapitre métropolitain, suivirent bientôt son exemple. Le parlement seul s'abstint, dans la crainte de fortifier le parti des Guises, qui comptait des agents zélés jusque dans son sein, les conseillers-clercs de Monchy et Péricard (1577). Henri III n'était pas sans quelques inquiétudes pour le maintien de la ville de Rouen sous son obéissance. Il y envoya le duc d'Épernon, avec le titre de gouverneur général de Normandie (3 mai 1588). Contraint de quitter Paris, le lendemain de la journée des barricades, il résolut de se retirer dans la capitale de cette province : il s'y fit devancer d'abord par Jacques-Auguste de Thou, puis par d'Hémery de Villiers, qui l'un et l'autre avaient mission de lui ménager un bon accueil. Le 13 juin au soir, il franchit le pont-levis de la porte Martinville. La réception fut cordiale et magnifique : magistrats, prêtres, bourgeois, étaient allés à sa rencontre jusqu'au haut du mont Sainte-Catherine. Henri III ne négligea aucun de ces petits moyens de popularité qui pouvaient lui reconquérir l'affection des Rouennais. On le vit, à la procession de la Fête-Dieu, marcher une torche à la main derrière le dais porté par quatre maréchaux de France. Les bals, les concerts, les joutes sur l'eau se succédèrent presque sans interruption, le roi recherchant avidement avec sa frivolité ordinaire, tous les plaisirs qui pouvaient détourner sa pensée de la triste situation des affaires. Force lui fut pourtant d'y consacrer quelques instants. Catherine de Médicis, pendant que son fils ne songeait qu'à s'amuser, avait négocié la paix avec les Guises. On donna à ce fameux traité le nom d'*édit d'union ;* il aurait fallu l'appeler l'édit d'abdication. Henri III y excluait formellement de la succession au trône « tout prince hérétique ou fauteur d'hérésie. » Le 19 juillet le parlement enregistra l'édit d'union. Il assista ensuite, en robes rouges, à une messe solennelle, dans l'église cathédrale, où le roi signa le traité et jura de l'observer comme loi fondamentale du royaume. Deux jours après, Henri III quitta la capitale de la Normandie (21 juillet).

La nouvelle de l'assassinat des Guises produisit à Rouen l'effet d'une explosion électrique. Le chapitre de la cathédrale ordonna des processions expiatoires, et les magistrats furent obligés de livrer quelques religionnaires à la fureur du peuple. Carouge n'avait d'abord rien négligé pour contenir l'esprit de révolte. Il se relâcha trop tôt de sa vigilance, et Groulart désespérant de conserver la ville au roi, s'enfuit de Rouen avec toute sa famille. A peine s'en est-il éloigné que les chefs du parti de la Ligue poussent le peuple à l'insurrection (4 février 1589). Les rues de Rouen se hérissent soudain de barricades. On s'empare de la Commune, on marche ensuite sur l'abbatiale de Saint-Ouen, où

Carouge se tenait enfermé ; les insurgés l'enlèvent de force, et le conduisant tour à tour au Château, au Vieux-Palais, et à la Barbacane, afin qu'il leur en fasse ouvrir les portes, ils mettent partout de bonnes garnisons. Un lieutenant d'une compagnie de la milice bourgeoise, Antoine Pasquier, maître de l'*Hôtellerie des Trois Sauciers*, joue un grand rôle dans cette affaire. Il a encore le triste pouvoir de relever les barricades contre les huguenots qui restent dans la ville et dont « nombre sont arrêtés et mis à mort » (9 février). L'établissement d'une nouvelle administration municipale à l'hôtel de ville, composée de douze des plus ardents ligueurs, la proclamation de la déchéance du roi (10 février), et l'expulsion de son lieutenant Carouge, mettent complétement la capitale de la Normandie au pouvoir de la Ligue. Elle devient bientôt après le siége du *Conseil provincial de l'Union*. Le parlement s'était flatté un moment de maîtriser la révolte, il fut emporté lui-même par le mouvement. Le duc de Mayenne se rendit à Rouen pour le contraindre à signer le formulaire de la Ligue (28 février). Sur la motion de Martin Hébert, le fougueux curé de Saint-Patrice, le peuple, convoqué à l'hôtel de ville, acclama le duc gouverneur de Normandie (4 mars). Le même jour, Paris le proclamait lieutenant général du royaume. Un des premiers actes du conseil provincial installé dans le manoir de Saint-Ouen, fut de faire arrêter sept membres du parlement. Les conseillers-clercs Monchy et Péricard conduisirent leurs collègues en prison. L'arrestation, la fuite ou le bannissement de beaucoup d'autres magistrats amenèrent une scission dans ce grand corps. Il y eut bientôt deux parlements, l'un siégeant à Rouen, tyranniquement dominé par le conseil de l'Union ; l'autre établi à Caen, où il prêta l'appui le plus énergique à la couronne. Claude Groulart, on le pense bien, fut l'âme de cette dernière cour. Elle dut à ses vertus, à son habileté, à ses conseils et à son patriotisme tout ce qu'elle fit de bien ou de grand pour l'ordre, la Normandie, la France et Henri IV (26 juin 1589–8 avril 1594). La chambre des comptes siégea aussi à Caen, tant que la terreur catholique pesa sur la capitale de la province.

Henri III, au mois de juillet 1588, avait sommé en vain la ville de Rouen de lui rouvrir ses portes. Il y était si détesté depuis l'assassinat des Guises, que la nouvelle de sa mort y fut accueillie comme un signal de délivrance : la Georges d'Amboise, mise joyeusement en branle, l'apprit à toutes les campagnes de la banlieue. De son successeur Henri IV, il n'en fallait pas parler aux bons catholiques : le parlement ligueur fit brûler par le bourreau la déclaration royale de ce prince, du 3 juillet 1591 ; et le chapitre métropolitain reçut avec des transports de joie la bulle d'excommunication lancée contre lui par le pape Grégoire XIV. Le cardinal-archevêque Charles de Bourbon, retiré dans son château de Gaillon, s'était prudemment tenu loin des troubles de sa ville épiscopale ; pourtant on l'avait vu, après l'édit de pacification du mois de mai 1576, se rendre processionnellement avec plusieurs autres prélats, au prêche de la rue Saint-Hilaire, et en expulser les ministres protestants (23 juillet). Lorsque le parlement ligueur de Rouen, réuni en séance solennelle, proclama le vieux prélat « légitime roy de France » sous le nom de Charles X[1], Henri IV s'était déjà assuré de sa personne. A quelques

1. « On conserve au cabinet des médailles, à Paris, des pièces de monnaies à l'effigie de Charles de Bourbon. Un côté offre l'effigie du prélat portant une couronne royale sur sa calotte de cardinal ; sur l'autre est une couronne. Autour de l'effigie on lit : *Carolus decimus, Francorum Rex.* Autour

mois de là, le chapitre de l'église de Notre-Dame, trompé dans ses espérances, célébrait pompeusement le service funèbre du prétendu monarque de la Ligue. Il n'y avait d'ailleurs à Rouen qu'une seule autorité, celle du chef de la force militaire. Au despotisme brutal du vicomte de Tavannes, gouverneur temporaire (1590), avait succédé la tyrannie intelligente de Villars (1591). Du Havre, où il commandait, il s'était transporté à Rouen avec une galère et une escadrille de quinze vaisseaux montés par quinze cents hommes. Le duc de Mayenne n'avait eu qu'à ratifier cette prise de possession en lui donnant le gouvernement de Rouen et la lieutenance-générale de la province. Si Villars s'établit dans cette capitale comme dans une « ville conquise, » il sut au moins y maintenir l'ordre matériel, en assurer l'approvisionnement, et la défendre contre toutes les attaques du dehors. Ce n'était certes pas une petite affaire à une époque où les royalistes s'épuisaient en efforts désespérés pour enlever la grande cité à la Ligue. Le parlement ligueur, à la suggestion de Villars, lui déféra une espèce de dictature par son arrêt du 7 janvier 1592. Le même décret l'autorisa à faire dresser des potences permanentes dans toutes les rues pour y pendre sommairement toutes les personnes coupables de favoriser « Henri de Bourbon. » C'était constituer le gouverneur à la fois juge, partie et bourreau.

Les auteurs de la première conspiration royaliste furent d'Ambray de Montigny et de Cannouville, qui voulurent mettre Rouen au pouvoir du duc de Montpensier, lieutenant du roi au gouvernement de la province : leur dessein ayant été découvert, l'un et l'autre prirent la fuite ; mais le parlement envoya à l'échafaud deux de leurs principaux complices, Antoine Pasquier, maître de l'*hôtellerie des Trois Sauciers*, déjà dégoûté de la Ligue, et le procureur Charles Petit (7 août 1589). L'année suivante, un seigneur des environs, le marquis d'Alègre, réussit à se ménager des intelligences parmi les officiers de la garnison : ses troupes furent introduites dans le Vieux-Château par les capitaines Jean Louis et Pierre du Roussel (21 février 1590). La ville aurait été prise, si le chevalier d'Aumale n'eût marché aussitôt contre la citadelle avec les compagnies bourgeoises et huit pièces d'artillerie. Dès le lendemain, les soldats de d'Alègre capitulaient et cinq de leurs nouveaux alliés, parmi lesquels figurait Jean-Louis, étaient pendus au Vieux-Marché. Un sous-officier du fort Sainte-Catherine, le caporal La Frappe, convaincu de s'être laissé séduire par l'or des royalistes et d'avoir promis de leur livrer cette forteresse, eut la poitrine tenaillée avec un fer chaud, avant d'être attaché au gibet (1591). Champ-Huon, procureur au parlement, Haillier, huissier à la chambre des comptes, et le sergent La Fontaine, qui avaient formé le projet d'ouvrir la porte Cauchoise à l'armée royale, périrent également par la potence (4 janvier 1592). Tous ces *martyrs d'Estat*, comme les appelait Henri IV, payèrent leur généreux dévouement d'une mort ignominieuse, tandis que Villars sortit honoré de la ville après avoir contraint le roi à la racheter au poids de l'or. Ainsi sont trop souvent réparties les peines et les récompenses de ce monde.

Nous sommes arrivés au dernier siége que la capitale de la Normandie ait eu à soutenir. Cette fois, elle n'a pas un monarque étranger pour adversaire ;

de la couronne : *Avita, et jus in armis.* Il existe une autre pièce, dont le revers offre les attributs de la royaute reunis à ceux du sacerdoce ; on y lit ces mots : *Regale sacerdotum.* — Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. III, p. 345.

elle est attaquée par le roi de France en personne. L'histoire militaire de Rouen, pleine de faits si glorieux, devait être close par la guerre civile. Toutefois, il faut dire que dans cette déplorable lutte ses habitants retrouvèrent la vieille bravoure de leurs pères; ils se défendirent avec l'intrépide et calme résolution qu'ils avaient opposée, en d'autres temps, à Louis VII, à Philippe-Auguste et à Henri V. Villars avait fait réparer les murailles de l'enceinte et brûlé les faubourgs. Le fort Sainte-Catherine démoli au mois de septembre 1564, en exécution des lettres patentes de Charles IX (7 octobre 1563), avait été reconstruit depuis, comme un des postes les plus nécessaires à la défense de la place. Le gouverneur en confia le commandement au colonel Picard. Le président de Bauquemare eut la garde du Vieux-Palais; le chevalier d'Oise, celle du Château. Le brave Valdery, auteur d'une relation du siége, fut nommé capitaine des douze compagnies de la milice bourgeoise; le Napolitain Sigenolfi, maître de l'artillerie; Bigards de La Londe, ancien membre du conseil de l'Union, sergent-major de la ville; et Laurent Anquetil, chef de la flottille de barques armées réunie dans le port. Le conseil de la Ligue n'existait plus; Villars y avait mis bon ordre (juillet 1590). Il concentrait donc tous les pouvoirs entre ses mains. Les conseillers du parlement ligueur, toujours dévoués à ses intérêts, le secondaient avec une énergie toute militaire. Le maréchal de Biron tenait la place investie depuis le 11 octobre 1791. Il s'était présenté sous ses murs avec douze mille hommes, dont quatre mille Anglais au moins, commandés par le comte d'Essex. L'arrivée de Henri IV au camp de son lieutenant le 3 décembre 1591, porta bientôt le nombre des assiégeants à quarante mille. C'était la plus belle armée que le Navarrais eût encore vu se ranger sous sa bannière, bien qu'elle manquât peut-être d'homogénéité. Aux douze mille Allemands, amenés d'outre-Rhin par le duc de Bouillon, et à un corps considérable d'infanterie suisse, le comte Philippe de Nassau ajouta encore trois mille hommes de sa nation qui avaient remonté la Seine sur la flotte hollandaise. La cavalerie, forte d'environ dix mille cavaliers, était au contraire toute française; composée presque entièrement de gentilshommes, elle était animée de la brillante valeur du roi. Les forces de Villars consistaient, outre la milice bourgeoise, en cinq mille hommes d'infanterie et douze cents chevaux.

L'armée royale, obligée de poursuivre les travaux du siége en plein hiver, souffrit beaucoup de l'excessive rigueur de la saison. Les canons ne purent être mis en batterie qu'un mois après l'arrivée de Henri IV (3 janvier). On s'était battu dès le 11 décembre, le comte d'Essex ayant perdu son neveu le jour même de l'investissement : depuis la lutte se continua, d'un côté par des sorties, de l'autre par des assauts, avec un égal acharnement. Les remparts étaient comme des rochers d'où l'on voyait descendre ou contre lesquels se précipitaient des flots de combattants. Pendant cinq mois les royalistes s'attachèrent en vain à réduire le fort Sainte-Catherine : Henri IV eut beau lui-même enlever la contrescarpe, le corps de la place n'en tint pas moins. La sortie du 23 janvier, dans laquelle trois compagnies de la milice urbaine se trouvèrent mêlées, amena un engagement général : le roi ayant traversé à cheval la rivière de Robec, pour rejoindre les siens, refoula Villars derrière les remparts. Cependant les ligueurs commençaient à avoir les plus vives inquiétudes. Leurs meilleurs soldats, leurs chefs les

plus braves avaient succombé dans ces sanglantes sorties; le duc de Mayenne, malgré ses promesses sans cesse violées, n'envoyait ni vivres ni renforts. Les munitions s'épuisaient, et l'on voyait approcher le moment où il serait impossible de prolonger davantage la résistance. L'intervention du roi d'Espagne sauva les assiégeants. Les amis de Henri IV lui apprirent que le duc de Parme marchait de la Picardie au secours de la place. Aussitôt il laissa toute son infanterie ainsi que la cavalerie allemande au maréchal de Biron pour continuer le siége, et se porta avec cinq mille cinq cents cavaliers à la rencontre du capitaine espagnol et du duc de Mayenne. Peut-être serait-il parvenu à arrêter l'armée de la Ligue, sans le fâcheux résultat de la téméraire reconnaissance d'Aumale, où il reçut une blessure qui le mit momentanément dans l'impossibilité de tenir la campagne.

Le duc de Parme voulait éviter la bataille par la tactique qui lui avait si bien réussi lorsqu'il s'était agi de secourir Paris; mais déjà les assiégeants ne pouvaient plus le combattre : Villars venait de remporter sur eux un avantage des plus signalés. Tandis que le maréchal de Biron se tenait à son quartier général de Darnetal, le gouverneur était sorti de la ville à la tête de deux mille hommes, avec lesquels il avait mis le feu aux munitions des royalistes, éventé leurs mines, détruit leurs principaux ouvrages et pris ou encloué cinq pièces de canon (25 février). L'ardeur de la milice urbaine était tellement excitée, que deux mille bourgeois s'étaient présentés comme volontaires, quoique Villars n'en eût demandé que trois cents. Grâce à ce succès et à la présence de l'armée catholique, les assiégeants purent faire entrer dans la place cinq cents hommes de troupes fraîches et un convoi de munitions. Le duc de Parme, sur l'assurance du duc de Mayenne, que l'armée royale se dissoudrait promptement d'elle-même, reprit ensuite le chemin de la Picardie. Ce fut une faute dont Henri IV se prévalut pour attaquer Rouen avec une ardeur nouvelle : une flotte hollandaise, son auxiliaire, remonta la Seine, coupa toutes les communications, dispersa la flottille de barques armées de la ville, et bombarda les quartiers voisins du fleuve. Les assiégeants, serrés de plus près, commençaient à ressentir les horreurs de la famine, et déjà la populace s'agitait tumultueusement. Villars aurait probablement été contraint de se rendre, si, comme l'avait prévu Mayenne, la noblesse française, épuisée de fatigue, ne s'était pas peu à peu retirée du camp sans demander congé. De toute cette brillante cavalerie il ne resta bientôt plus au roi que cinq mille chevaux. Les maladies régnaient en outre dans son armée, surtout parmi les Allemands qui, selon leur habitude, s'étaient livrés à tous les excès de l'intempérance. Telle était la situation des assiégés et des assiégeants, lorsque Henri IV fut averti que le duc de Parme avait repassé la Somme pour se diriger une seconde fois à marches forcées vers Rouen. Désespérant de prendre la place par assaut ou par composition avant l'arrivée des Espagnols, le roi chargea le duc de Biron de les arrêter avec sa cavalerie; il fit en même temps filer ses équipages du côté de Pont-de-l'Arche, et leva le siége le 20 avril 1592.

Les ligueurs rouennais s'enorgueillirent avec raison de ce succès, dû bien plus à leur héroïque constance qu'à l'intervention des Espagnols. Les plus exaltés regardaient le triomphe de la sainte Union comme assuré à tout jamais dans la Normandie.

Seize mois après, l'amiral de Villars, la Ligue lui avait conféré ce titre, traitait secrètement avec Henri IV (août 1593). L'abjuration du roi avait été le signal de bien des défections intéressées ; l'habile capitaine ne voulait pas s'exposer, en tardant trop, à voir ses avantages se déprécier entre ses mains. Il tenait à les escompter bel et bon le plus tôt possible. Un honnête royaliste, Pierre Desprez, ayant conspiré sur ces entrefaites pour livrer gratuitement la ville au roi, le parlement ligueur le condamna à mort, et Villars ne se fit pas le moindre scrupule de laisser exécuter la sentence (février 1594). En effet, si cet homme eût réussi que serait-il advenu des grandes prétentions du lieutenant de la Ligue ? Il demandait, avec son maintien dans son gouvernement de Rouen, à être affranchi pendant trois ans de l'autorité du gouverneur de la province ; l'entretien, aux frais de la couronne, de treize cents hommes de pied et de trois cents chevaux dans les places de son obéissance ; la confirmation de sa dignité d'amiral, des grades de tous ses officiers et des charges des membres du parlement ligueur ; un million deux cent mille livres pour payer ses dettes ; et une pension de soixante mille livres, outre les abbayes de Jumièges, de Tiron, de Bonport, de Valasse, de Saint-Taurin et de Montivilliers. D'autres exigences rendaient encore ces conditions plus exorbitantes. Au gré de l'impatient Henri IV, son envoyé Sully débattait beaucoup trop longuement les conditions du marché avec Villars : le roi lui écrivit de tout accorder et de conclure au plus vite un arrangement d'une « si haute importance » pour son autorité. Biron avait été nommé amiral de France par son royal compagnon d'armes. Henri IV lui donna, en échange, le titre de maréchal, et une indemnité de cent vingt mille écus dont le parlement de Caen se porta généreusement caution. Villars, satisfait, renvoya à Soissons, sous escorte, la Chapelle-Marteau et dom Antonio, commissaires de la Ligue. Il connaissait les dispositions secrètes des bourgeois et des artisans fort las, à quelques exceptions près, de la prolongation d'une guerre si ruineuse pour leur industrie. Le 29 mars 1594, il se montra donc hardiment l'écharpe blanche au col, sur la place de Saint-Ouen et y proclama sa soumission à Henri IV. Le même jour, le parlement ligueur se rallia aussi, et un *Te Deum* fut chanté dans l'église de Notre-Dame. Avec la ville de Rouen, l'amiral faisait rentrer sous l'obéissance du roi, les places du Havre, de Honfleur, de Montivilliers, de Pont-Audemer et de Verneuil, c'est-à-dire, presque toute la haute Normandie. Quant aux protestants, il n'en avait été question dans ce traité que pour sacrifier leurs intérêts, Henri IV s'étant engagé à ne point tolérer l'exercice de la religion réformée, dans un rayon de six lieues autour de la ville.

Les membres du parlement royaliste rentrèrent à Rouen, en corps, le 26 avril 1594. Après quinze années d'exil volontaire, ils retrouvaient leur royal palais, leurs maisons et leurs foyers objets de tant de regrets. La ville jouissait alors du bonheur, assez rare, de n'avoir point à souffrir de la peste ; c'est à cette circonstance qu'elle dut l'avantage de posséder l'Assemblée des notables dans ses murs, en 1596 : une maladie contagieuse qui désolait Paris, précisément à la même époque, ne permit pas au roi d'y convoquer les représentants des trois ordres. Henri IV fit son entrée à Rouen, le 16 octobre, et n'en partit que le 16 février suivant (1596-1597). Il y eut de longues conférences avec l'ambassadeur d'Angleterre et le légat du pape, qui furent logés dans l'hôtel du Bourg-

theroulde. Mais ses rapports avec les députés des provinces et la cour souveraine l'occupèrent plus particulièrement. Il fit l'ouverture de l'Assemblée des notables, le 4 novembre 1596, dans la grand'salle du manoir abbatial de Saint-Ouen : « Je veux, leur dit-il vivement, me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. » Ce n'était là, toutefois, pour cet esprit si fin et si rusé, qu'un pur artifice de langage auquel les notables se laissèrent prendre. Ils demandèrent qu'un *Conseil de Raison*, choisi dans leur sein, fût chargé de contrôler les dépenses de l'État. Le chancelier Chiverny et Sully étaient alors à Rouen; ce dernier engagea le roi à accéder au vœu des notables. Il promit, en sa qualité de contrôleur des finances, de susciter tant d'obstacles au Conseil de Raison, qu'il prendrait bientôt sa mission en dégoût. La comédie fut jouée avec un plein succès par le grave ministre. On n'accepta des notables que les impôts qu'ils avaient votés fort libéralement. Henri IV eut de longs débats avec le parlement, dont les convictions religieuses entravaient sa politique de conciliation. L'opposition de ce grand corps à ses vues libérales se manifesta sans doute de nouveau, en 1603, lorsqu'en passant par Rouen, à son retour de Caen, « il y mit ordre à toutes les affaires de la province ». Il fut obligé d'aller plusieurs fois jusqu'à la menace d'interdiction pour amener la magistrature à accepter l'édit de Nantes. La cour souveraine, qui avait enregistré cette charte des protestants avec de nombreuses restrictions (22 septembre 1599), ne l'accepta entièrement que le 5 avril 1609. Trois conseillers religionnaires furent reçus dans le parlement, et on y établit une *chambre de l'Edit*. Il fut, en outre, convenu, après de longs pourparlers (1599), que les religionnaires établiraient leur prêche à Quevilly, sur la rive gauche de la Seine et que le cimetière attaché à l'ancien prêche de la porte Saint-Hilaire leur serait rendu.

Au mois d'avril 1597, le parlement avait déjoué un complot qui ne tendait à rien moins qu'à renouveler la guerre civile en Normandie, et dont le chef était un *François espagnolizé*, Regnault Dupont, membre exilé de la compagnie. De concert avec le maréchal de Fervaques, lieutenant général au gouvernement de la province, il parvint aussi à maintenir l'ordre à Rouen, après la mort de Henri IV (mai 1610). Les acclamations de l'hôtel de ville, de la bourgeoisie et du peuple saluèrent l'avénement de Louis XIII. Les premiers troubles qui agitèrent la Normandie pendant la minorité du jeune roi, furent fomentés par des hommes étrangers au pays. Le parlement, dirigé par le premier président, Faucon de Ris, surveillait les factieux avec une patriotique vigilance, et les meneurs, de quelque rang qu'ils fussent, le trouvèrent inébranlable dans sa fidelité à la couronne. Il repoussa d'abord les avances du prince de Condé, et par d'énergiques mesures, fit avorter les projets de ses agents sur Rouen (1614); puis démasquant les coupables intrigues du maréchal d'Ancre, que la reine-mère avait nommé gouverneur de la province, il le dégoûta du séjour de la capitale et le força de se rabattre sur Pont-de-l'Arche et Quillebeuf, d'où l'insolent favori tint un moment la ville à sa discrétion (1616-1617).

Le 24 novembre 1617, Louis XIII arriva à Rouen pour y faire l'ouverture d'une Assemblée des notables. Cette réunion, qui devait recevoir la réponse aux cahiers des États-Généraux de 1614, fut fermée le 27 décembre. Le faible duc

de Longueville, à qui la reine-mère avait donné la lieutenance générale de la Normandie, tenta, avec aussi peu de succès que son prédécesseur, le maréchal d'Ancre, de se rendre maître du siége du gouvernement. Il avait pourtant réussi à entraîner l'hôtel de ville, le président à mortier du Bourgtheroulde, son fils, Saint-Aubin, lieutenant général du bailliage, Bauquemare du Mesnil, gouverneur du Vieux-Palais, et une partie de la noblesse du pays; mais le parlement prit si bien ses précautions, que l'entrée de la duchesse de Longueville à Rouen, le 2 juillet 1620, jour marqué pour l'exécution du complot, se passa le plus tranquillement du monde. Le 11 juillet suivant, Louis XIII entrait à Rouen et faisait défense à la compagnie de reconnaître les pouvoirs de Longueville. Docile à cet ordre, le parlement ne consentit à recevoir le duc qu'après la publication des lettres-patentes du 23 octobre dans lesquelles étaient compris tous les adhérents de la reine-mère. Gouverneur et parlement, s'attachèrent alors à maintenir la tranquillité dans la province, et à calmer la sourde animosité qui régnait depuis longtemps entre les catholiques et les réformés de Rouen (1620-1628). Une autre cause de trouble, beaucoup plus grave et plus profonde, existait encore : nous voulons parler des édits fiscaux qui frappaient tour à tour les professions les plus humbles. C'étaient des taxes exorbitantes tantôt sur les cuirs, tantôt sur les cartes; ouvriers et fabricants, poussés par la ruine ou la faim, se soulevèrent indignés (1628-1634). Le parlement avait sans cesse en perspective une descente des *Purins* ou des ouvriers des fabriques, qu'on appelait aussi les *Reîtres*, parce qu'ils étaient logés sur les hauteurs de Saint-Nicaise. C'était une alternative continuelle d'émeutes, de procédures, de condamnations, de lettres de grâce. Un mot suffira pour tout expliquer : de 1638 à 1649, Rouen seul versa dans le gouffre de l'impôt plus de trois millions de livres. A tant de maux ajoutez les ravages de la peste qui, pendant quatorze années, ne cessa qu'à de rares intervalles de décimer la population; et l'incendie de la rue de la Madeleine dont les flammes se promenèrent sur la ville depuis le 13 jusqu'au 22 septembre 1624 et y consumèrent pour neuf cent mille livres de maisons et de marchandises (1623-1637).

Au commencement de 1639, le peuple de Rouen n'en pouvait plus de misères et de souffrances; mais plus sa détresse augmentait, plus le fisc redoublait de rapacité et d'insolence. Le 5 août, des ouvriers que venait de frapper un nouvel édit, celui du *contrôle des teintures*, rencontrant le contrôleur lui-même, nommé Rougemont, le poursuivirent jusque dans la cathédrale où il s'était réfugié et le massacrèrent sur le parvis. La sédition semblait apaisée, quand elle se ranima plus terrible. Le 20 et le 21, en effet, les mutins, renforcés de la populace des faubourgs et de Darnetal, démolirent la maison du receveur général des francs-fiefs, pillèrent celle du receveur général des gabelles qui eut à peine le temps de jeter dans des puits ou des cloaques cent soixante mille livres des deniers du roi, et abattirent tous les bureaux de perception. Ils avaient à leur tête un horloger, Noël Ducastel, surnommé Gorin, grand admirateur du général Jean-Nuds-pieds d'Avranches dont il invoquait le nom et prétendait être le lieutenant. Armé d'une barre de fer à pomme de cuivre qu'il brandissait au-dessus de sa tête, cet homme poussait la multitude à tous les désordres, au cri de *Rou! Rou!* car le

grand nom du duc Rolf ou Rollon se présentait toujours au souvenir des peuples de la Normandie chaque fois qu'ils se soulevaient contre leurs oppresseurs.

La garde bourgeoise sembla prendre un moment parti pour le peuple; et par là elle renouvela la faute dans laquelle elle était déjà tombée au temps de la harelle. Le parlement en était au désespoir, sachant bien que le cardinal de Richelieu rendrait la ville solidaire de tous les désordres. Il descendit énergiquement dans les rues pour lutter contre les plus furieux, qui l'insultèrent et frappèrent ses huissiers au visage; et bien que contraint de céder au nombre, il ne se retira qu'après avoir sauvé du moins quelques bureaux et la plupart des caisses du gouvernement. Dès le 23, les mutins étaient dispersés, leur chef appréhendé au corps et conduit au Vieux-Palais. La première impression du roi fut favorable au parlement, puisqu'il le félicita dans une dépêche de son courage et de sa fermeté. Malheureusement la prudente lenteur que mit la compagnie à instruire le procès des coupables, finit par l'indisposer contre elle; il prêta l'oreille aux suggestions intéressées des partisans, et on en vint bientôt même à l'accuser de mollesse et de connivence. L'insurrection des Nuds-pieds était à peine étouffée dans le sang, que, sur l'ordre de la cour, leur impitoyable vainqueur, Gassion, se dirigeait vers Rouen. Il y entra le 31 décembre 1639 avec son armée composée de six mille fantassins et de douze cents chevaux. Le chancelier Séguier, muni de pouvoirs extraordinaires, arriva le surlendemain 2 janvier 1640. Réunissant les attributions les plus extraordinaires, il pouvait infliger les peines d'exil, de confiscation et de mort, sans forme de procès et par un simple ordre verbal. « Le roi, disait-il, veut faire un exemple terrible de la ville de Rouen. » En vain les *Purins* se font-ils conduire aux pieds du chancelier par les curés des paroisses de Saint-Vivien et de Saint-Nicaise; en vain le vertueux François de Harlay, successeur du cardinal de Joyeuse, sur le siége archiépiscopal de Rouen (1615), prend-il son troupeau sous sa protection spirituelle comme un père de l'Église; en vain écrit-il noblement à Richelieu que « la faute de cette province est plus pour n'estre pas gouvernée que pour s'estre mal gouvernée : » Séguier, choisi par le premier ministre, tient à justifier sa confiance et se met à l'œuvre avec une volonté impitoyable. Le 3, il prononce l'interdiction de tous les membres du parlement, de la cour des aides, du bureau des finances et des officiers de l'hôtel de ville; le 5, il fait désarmer la milice bourgeoise et le peuple; le 7, enfin, il envoie Gorin et quatre de ses complices au Vieux-Marché pour y être le premier rompu vif, les autres pendus.

Ces grands coups portés, le chancelier se fait suppléer par une commission de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, qui prononce chaque jour de nouvelles condamnations. Plusieurs Rouennais périssent encore par la potence; un grand nombre sont battus de verges, ou condamnés aux galères; enfin, cent quatre-vingt-seize autres, déjà en fuite, sont bannis à perpétuité. Nous ne parlons pas des peines capitales qui n'atteignent que des contumaces. Bref, lorsque le chancelier Séguier quitte Rouen, pour se rendre dans la basse Normandie, la réparation est aussi complète que la vengeance. Les biens de l'hôtel de ville ont été réunis au domaine; tous les bureaux de perception rétablis, ainsi que le droit de contrôle sur les teintures; et la population frappée d'une contribution d'un million quatre-vingt-cinq mille livres payables en trois ans. Les membres

du parlement ont aussi leur part d'humiliations et de rigueurs. Mandés auprès du roi, ils marchent à sa suite pendant six mois, comme s'ils faisaient partie de ses équipages. Pour surcroît de douleurs, un édit du mois de janvier 1641 déclare que le parlement de Normandie sera « dorénavant tenu et exercé par deux séances et ouvertures semestres de six mois chacune. » Ce n'est que plus de deux années plus tard, que le semestre devait être révoqué et la compagnie entière réintégrée dans son état primitif (27 octobre 1643). Quant à la mairie, elle fut restaurée en 1641, par lettres-patentes du 16 mars; mais les échevins ne reprirent leurs fonctions qu'au mois de janvier 1642.

Les révolutions religieuses, politiques et industrielles avaient considérablement modifié la physionomie militaire du vieux Rouen; par une contradiction apparente, à mesure qu'il s'éloignait du moyen âge, il prenait un aspect plus monastique. Ses quatre grandes forteresses disparaissaient, battues en brèche par le temps ou par la main des hommes; et avant un siècle leur chute devait entraîner celle des remparts. La prise du Vieux-Château par le marquis d'Alègre, pendant les guerres de religion, ayant failli le rendre maître de toute la place, les bourgeois, pour prévenir un pareil danger, à l'avenir, s'étaient empressés de démanteler ses murs du côté de la ville. En 1591, l'édifice était déjà presque ruiné. La démolition continuant d'année en année, il n'en resta bientôt plus que quelques tours à moitié rasées. La destruction de la citadelle du mont Sainte-Catherine, réclamée par le parlement et l'hôtel de ville, suivit de près la soumission de Rouen à l'autorité de Henri IV. Si, au contraire, le Vieux-Palais subsista en grande partie jusqu'au règne de Louis XVI, il ne dut cet avantage qu'à sa conversion en dépôt de l'artillerie, des poudres et des munitions de guerre de la ville (1661). Le gothique pont de la reine Mathilde, dont on avait fait un ouvrage avancé du côté de l'enceinte méridionale, était déjà dans un tel état de ruine au temps du père Taillepied que les chariots traversaient le fleuve sur des bateaux, qui stationnaient à une petite distance de l'église de Saint-Cande-le-Vieux, vis-à-vis de la porte et de la rue *du Bac*. De ses nombreuses arches exposées à l'action violente des grandes crues de la Seine, et au choc des prodigieux amas de glaces périodiquement charriées par la rivière, cinq avaient été emportées dans la première moitié du XVIe siècle et on y avait suppléé tant bien que mal par des pièces de charpente posées sur les anciennes piles[1]. En 1619, Louis XIII permit aux échevins d'abattre la Barbacane, à la condition qu'ils en appliqueraient les matériaux à la reconstruction du pont; mais comme ils en firent un tout autre emploi, un arrêt du parlement, de l'année 1622, leur prescrivit de construire un pont en bois. C'est alors qu'on imagina le fameux *pont de bateaux*, dont les arches flottantes s'ouvraient vers le milieu au moyen d'un mécanisme ingénieux, pour laisser passer les vaisseaux et les glaces, et qui

1. « Le pont qui va à travers de la dicte rivière est l'un des plus beaux edifices et des plus admirables de la France, tant pour sa hauteur que pour la profondite de son assiette, tout fait de fortes pierres de taille, fondee sur pilotis de bois et cailloux. Même combien qu'il soit etendu de sa longueur depuis la ville jusqu'au fauxbourg de Sainct-Sever, n'a toutefois que douze ou treze arcades très-larges, desquelles la première, vers la ville, est tarie depuis peu de temps. Il est bien vray que rarement on permect les charrettes et chariots passer par-dessus estant chargez, pour cause des frais et despens qui sont grands, quand il s'y faict quelques demolitions et ruines. » — Taillepied, *Antiquitez de la ville de Rouen*, ch. IV, p. 33.

s'élevait et s'abaissait, suivant le flux et le reflux de la mer (1629). Cette merveille, unique en son genre n'aurait rien laissé à désirer si l'entretien n'en eût pas été fort coûteux. Le pont de bateaux se rattachait à la rive gauche par la partie du quai qui est comprise entre les rues Grand-Pont et du Bac, c'est-à-dire un peu au-dessus de l'ancien pont de pierre.

Mais tandis que la ville se dégageait de son lourd appareil de guerre, elle était envahie de tous côtés par de nouveaux couvents, qui paralysaient le développement de sa vie industrielle. La sombre période des guerres de la réforme protestante, en exaltant les croyances religieuses jusqu'au fanatisme, avait ravivé l'esprit monastique du moyen âge. Cette tendance ascétique se manifesta par une multitude de fondations pieuses sous les archevêques François de Harlay Ier, François de Harlay II, François Rouxel de Médavy, Nicholas Colbert et Claude-Maur d'Aubigné (1615-1719). Les Jésuites, grâce au cardinal-Charles Ier de Bourbon qui, non content de les avoir appelés dans sa cité épiscopale, leur avait bâti aussi un collége (1578), étaient parvenus à triompher des préventions du parlement, du chapitre et des échevins contre leur compagnie. Ces trois corps, par suite d'une commune décision, avaient engagé les jésuites de Paris à venir enseigner la jeunesse de Rouen. Expulsés de France, puis rappelés, ils avaient obtenu la restitution de leur collége (1595-1604). En 1605, la veuve du président de Croixmare fonda pour eux une maisen de noviciat; en 1614, ils commencèrent la construction de leur église, qui ne fut terminée qu'en 1629, et dédiée à saint Louis; et, un peu plus tard, le cardinal François de Joyeuse plaça sous leur administration le séminaire dont il avait doté la métropole de la Normandie (1615). Les premières fondations que nous trouvons dans l'ordre de date, après le collége des Jésuites, sont les Carmélites et les Pénitents du Tiers-Ordre (1609); les Pères de l'Oratoire et les Feuillants (1616); les Ursulines (1619); les Récollets (1621); les Visitandines et les Dames de Saint-Louis (1630); les Bénédictines et les Augustins déchaussés (1635); enfin les Filles de Notre-Dame-du-Refuge, de l'ordre de saint Augustin (1643).

Le parlement voyait de fort mauvais œil ces alarmants progrès des ordres religieux. « Les couvents, disait un de ses principaux organes, l'avocat-général Du Vicquet, à propos de l'établissement des Augustins déchaussés, engloutissent une grande quantité des petites maisons où le peuple se logeait; des rues sont presque entièrement occupées par leurs nouvelles constructions; de sorte que les logements et les vivres en sont beaucoup plus chers, au grand préjudice des artisans » (1631). Mais l'opposition du parlement ne pouvait arrêter le mouvement imprimé aux esprits. La capitale de la Normandie reçut encore dans ses murs les Clairistes de la Réforme de Sainte Collette, presque toutes anglaises, venues de Gravelines en Flandre (1651); les dames de Bellefonds de l'ordre de saint Benoît et les Annonciades (1644), les Bénédictines du Val-de-Grâce (1645); les filles de la Congrégation de Bernai (1648); les prêtres de la communauté de Saint-Patrice (1651); les religieuses de Saint-François, ou filles de Sainte-Élisabeth (1653); les filles de Saint-Joseph (1654); les religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Dominique ou communauté du Sang Précieux (1657); les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne (1658); les Crépines ou filles de l'ordre de saint Benoit (1660); les Trinitaires ou Mathurins (1661), qui dans la suite établirent dans

leur maison un hôpital pour *les pauvres captifs rachetés* (1730); les dames du Saint-Sacrement (1677); et les filles du Bon-Pasteur (1698). Parmi les nouvelles fondations monastiques, il en est cependant quelques-unes qui, loin d'être une charge pour la ville, rendirent de très-grands services à ses habitants. Nous citerons particulièrement les frères de Saint-Yon ou des Écoles chrétiennes, ces fondateurs de l'instruction populaire (1705); les filles de la Providence, *maîtresses des Écoles gratuites du Saint Enfant Jésus* (1666); les sœurs Grises (1669) et les sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, ou filles d'Ernemont, vouées aussi à l'enseignement. Les frères des écoles, en 1718, firent l'acquisition de l'*enclos de Saint-Yon*, dans le faubourg de Saint-Sever, et y établirent leur noviciat et « une espèce de maison de force pour retirer du libertinage les jeunes gens de famille ». Le *Bureau des Valides*, fondé en 1602, sur la paroisse de Saint-Vivien par le président Claude Groulart et entretenu depuis avec les dons de quelques personnes riches, était à la fois une maison de refuge et un atelier de travail pour les pauvres. Louis XIV, par son édit de 1681, le convertit en hôpital général. A la même époque appartiennent aussi le grand séminaire ou séminaire épiscopal, dont l'archevêque François de Harlay II, son fondateur, confia l'administration aux Eudistes (1658); et le petit séminaire que l'archevêque Colbert destina aux enfants des campagnards pauvres qui aspiraient à l'état ecclésiastique. Le séminaire de Saint-Louis, sorte de communauté ou plutôt d'hôpital, fut affecté par l'archevêque De Tressan aux prêtres indigents, vieux et infirmes (1726). Lorsque la révolution de 1789 fit fermer tous les couvents, on comptait à Rouen dix-neuf communautés d'hommes et vingt-une communautés de femmes.

Toutes les branches de l'industrie rouennaise souffraient considérablement des taxes dont le gouvernement les avait accablées avec une coupable imprévoyance. Le contrôle des teintures, affirmaient les États de la province, en 1643, avait fait périr une infinité de personnes par la cessation des draperies, surchargées de ce droit. « La nouvelle taxe, ajoutaient-ils, a été la source de tous les malheurs de la ville de Rouen. » Une nouvelle industrie, celle de la fabrique des cartes, qui avait pris une grande importance, fut entièrement ruinée par le fisc. Les ouvriers cartiers portèrent leur art en Angleterre. La misère publique faisait de tels progrès que, d'après les registres secrets du parlement, le nombre des pauvres était augmenté d'un tiers dans les paroisses de Saint-Maclou, de Saint-Vivien et de Saint-Vincent (1631). Quant au commerce maritime, il était aussi en pleine décadence. « Rouen est comme le cœur, qui distribue le sang à toute la France, » disait, en 1592, le conseiller au parlement, Martel de Bolbec, dans une harangue officielle adressée au prince de Parme; mais cet orateur aurait dû ajouter que les maux de la guerre civile avaient presque tari la vie dans ce cœur. Huit années après, le president Claude Groslart ne dissimulait pas la grandeur du mal à Henri IV. « La navigation de mer ne va plus, représentait-il tristement au roi; tout travail est discontinué à cause des grands impôts qui se lèvent, et ce n'est que misère... Les quais et talus de la ville sont toujours à faire; l'on ne voit que ruines au circuit de Rouen, à ses ponts dormants, à ses portes, à son port, à ses talus, à ses murailles. » Quel tableau effrayant par sa simplicité même! Cependant l'industrie et le commerce de Rouen ne périrent point et dépassèrent peut-être leur ancienne

prospérité, dans les deux siècles suivants. Sous le règne de Louis XIV, l'honneur en revint particulièrement aux protestants, qui étaient presque tous à la tête de vastes opérations commerciales. Avant la révocation de l'édit de Nantes, on en comptait quatre mille à Rouen et vingt mille dans la généralité.

La situation de la Normandie était loin de s'être améliorée depuis l'avénement du fils de Louis XIII. La solidarité en matière d'impôts écrasait surtout les populations dont la désaffection s'étendait jusqu'au jeune roi : à tel point que la régente, Anne d'Autriche, voyageant dans la province, au mois d'août 1647, accompagnée de ses enfants et du cardinal Mazarin, se crut obligée d'éviter Rouen pour se rendre à Dieppe. Huit mois plus tard éclataient les premiers troubles de la Fronde. Le parlement, dont le semestre avait été rétabli (août 1645), se montrait fort mal disposé contre la cour ; mais le duc de Longueville, alors dévoué à la reine, interposait son autorité pour calmer les esprits déjà fort échauffés au palais. Au commencement de l'année suivante les rôles avaient changé : c'étaient les affidés du duc qui cherchaient à entraîner la ville dans le mouvement ; la régente suspendait ses pouvoirs et donnait le commandement de la province au comte d'Harcourt ; mais le parlement ajournait l'entrée du comte à Rouen, et Longueville s'y introduisait, le 24 janvier, en pénétrant par escalade dans le Vieux-Palais (1649). Unis d'intérêts, le duc et le parlement se mirent en révolte ouverte contre la cour : annulation du semestre, suppression des impôts, révocation des édits, virulent manifeste en faveur de la Fronde ; ils osèrent tout. La reine répondit au défi du parlement par un arrêt d'interdiction (17 février) ; puis la majorité de ses membres qu'elle mandait auprès de la personne du roi n'ayant pas obéi, elle le transféra à Vernon (27 février). Les titulaires des nouveaux offices se rendirent seuls dans cette ville. Il y eut alors deux parlements, comme au temps de la Ligue. Celui de Rouen équipa trois vaisseaux afin d'approvisionner la ville menacée par le comte d'Harcourt, et le duc réussit à lever quelques troupes. Mais la marine de la Fronde ne put même tenir contre de simples barques, et ses troupes de terre ayant marché contre celles du roi, furent obligées de rentrer en toute hâte à Rouen (10 mars). L'affaire du semestre avait brouillé le parlement avec la cour ; la paix de Saint-Germain régla ce différend. Il y eut transaction des deux parts, la cour ayant accordé l'abolition de cette forme tant détestée et le parlement consenti au maintien de plusieurs des officiers nouveaux (1649).

Une fois maître de la position qui lui appartenait, le parlement ne dévia plus de ses devoirs. Il sut, en 1650, par la sagesse de ses mesures et la rapidité de sa décision, conserver au roi la capitale de la province, lorsque la duchesse de Longueville, après l'arrestation des princes, essaya d'entraîner les habitants dans leur parti. La duchesse, cependant, s'il faut en croire M. Floquet, sortit de jour de Rouen et sans y être contrainte que par sa propre volonté ; « elle versait des larmes, et dans le peuple on en versa aussi (janvier). » Le 6 février, ce même peuple accueillait avec enthousiasme le jeune Louis XIV, accompagné de sa mère, du cardinal Mazarin, d'une cour brillante et de quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt. Le roi demeura quinze jours à Rouen : quand il partit, la province entière était pacifiée. La délivrance forcée des princes, par Mazarin qui vint exprès au Havre pour leur rendre la liberté, ranima bientôt toutes les espérances des mécontents (1651). Le parlement sortant un moment de la

ligne de modération qu'il s'était tracée, fulmina contre le ministre fugitif un arrêt *ab irato*, dans lequel il lui enjoignait de s'éloigner de la province; mais dès que le duc de Longueville eut été retabli dans son gouvernement, changeant aussitôt de politique, il défendit les assemblées de la noblesse, maintint le duc lui-même dans les limites d'une étroite obeissance, malgré les séductions du prince de Condé, son beau-frère, déconcerta les agents du duc de Beaufort, qui essayaient d'embaucher des hommes et de lever de l'argent en Normandie; bref, par sa rupture avec les cours souveraines de Paris, il réussit à conserver cette paix si précieuse que le peuple foulé d'impôts appelait de tous ses vœux, et dont les bienfaits furent célébrés aux palinods de Caën et de Rouen, en 1652.

Cette même année, Louis XIV voulant reconnaître l'attachement que les religionnaires lui avaient montré pendant les troubles de la Fronde, donna dans le mois de mai une déclaration confirmative de l'édit de Nantes. La situation des réformés à Rouen était toujours fort précaire, car le parlement nourrissait contre eux les préventions les plus fâcheuses. En 1640, le clergé de la métropole avait obtenu du conseil d'État la fermeture de leurs *petites écoles*, et en 1647, on avait frappé de la même interdiction une école particulière où deux dames protestantes enseignaient à lire et à écrire à quelques enfants en bas âge des familles pauvres. La bienveillance du gouvernement permit un moment aux calvinistes de respirer; ils commençaient à reprendre confiance, quand parut, le 18 juillet 1656, une autre déclaration royale, révoquant celle de mai 1652. Ce ne fut plus dès lors qu'une série d'outrages et de persécutions. Le parlement, qui ne demandait pas mieux que de s'engager dans cette voie, réduisit à deux le nombre des médecins religionnaires du *collége* de Rouen (1663), à dix celui des avocats admis à son propre barreau, deux dans chaque bailliage, un seul dans les vicomtés (1664); enfin, il défendit aux protestants d'occuper plus de quatre offices dans la communauté des procureurs (1677). On le vit, en même temps, les exclure peu à peu par d'injustes restrictions, de toutes les communautés de corps et métiers, même des professions les plus humbles (1664-1665); autoriser les mémoires dans lesquels ils étaient publiquement diffamés par un certain Hellot, homme ardent et haineux qui remplissait à Rouen les fonctions salariées de délateur (1668-1670); applaudir à la suppression de la chambre de l'édit (1669); protéger les entreprises des *Nouvelles Catholiques*, établies en 1667, contre le repos des familles, auxquelles elles arrachaient de faibles jeunes filles; et en général, pousser si violemment aux abjurations, qu'il les encourageait même en offrant aux criminels pour récompense le privilége de la Fierte de Saint-Romain (1670-1683). L'archevêque François de Harlay II excitait lui-même la cour souveraine à ces cruelles rigueurs. Il vint au palais, en grande cérémonie, précédé de sa croix, le jour où le parlement ordonna tyranniquement aux religionnaires de s'agenouiller comme les catholiques au moment du passage du saint-sacrement, dans les rues (1666). Mise à de si rudes épreuves, la fidélité des protestants ne se démentit pourtant pas. La découverte de la conspiration de Latréaumont pour livrer Quillebeuf aux Hollandais fournit un nouvel exemple de leurs excellentes dispositions: il fut impossible à leurs ennemis les plus acharnés d'établir à leur égard la moindre preuve de complicité. Latréaumont, arrêté à Rouen, y fut tué au moment où il se debattait contre les gardes du gouverneur qui s'efforçaient de l'entraîner (1674).

Le dernier coup porté aux calvinistes de Rouen fut la démolition du temple de Quévilly. Dès le 3 janvier 1685, le parlement avait fait fermer le prêche, sous prétexte qu'on y avait admis des relaps et des enfants nouveaux catholiques. Le 22 février, les élèves du collége des Jésuites, renforcés de la populace, marchèrent sur Quévilly, où ils commencèrent l'œuvre de destruction, qu'un arrêt du parlement vint légaliser le 6 juin. L'intendant Marillac, assisté du procureur général Le Guerchois, se rendit alors sur les lieux afin que l'arrêt eût sa pleine exécution ; et le peuple aidant, il ne resta bientôt plus pierre sur pierre de cet ancien monument, dont les Jésuites se firent adjuger la bibliothèque par un arrêt du conseil. Le 21 octobre, le parlement enregistra la révocation de l'édit de Nantes. Le 25, arrivèrent douze compagnies de cuirassiers, chargées d'appuyer les *conversions par délibération et en masse*. Le 31, tous les chefs de familles protestantes, convoqués à l'hôtel de ville, n'obtinrent que deux heures de répit pour passer au greffe et signer leur abjuration. Quelques-uns opposèrent une résistance invincible : ceux-là, en punition de leur *endurcissement*, furent accablés de logements militaires. Le 25 novembre, le parlement reçut une lettre de cachet du roi, dans laquelle il lui était ordonné de prononcer la peine des galères contre tous les réformés qui tenteraient de se dérober par la fuite aux poursuites dirigées contre eux. Mais aucune peine ni considération humaine ne pouvait désormais les arrêter. Les ouvriers catholiques ayant suivi eux-mêmes leurs patrons protestants à l'étranger, la dépopulation fit de rapides progrès. Sur quatre-vingt mille habitants que renfermait encore Rouen, vers la fin de 1685, plus de vingt mille avaient déjà disparu, quand Jacques II roi d'Angleterre, de retour de sa malheureuse expédition d'Irlande, passa dans ses murs en 1690. La misère prit de jour en jour des proportions plus effrayantes. Le parlement et l'hôtel de ville, ne sachant plus qu'imaginer pour nourrir le peuple, employèrent une multitude affamée d'habitants sans ouvrage à la construction du *chemin-neuf*, grande levée de terre qui s'éleva sur une prairie marécageuse parallèlement à la Seine depuis la Porte-Guillaume-Lion jusqu'à l'embranchement des deux routes de Paris, au pied du Mont-Sainte-Catherine (1692-1693). Interrompus pendant quelque temps, les travaux furent repris après le désastreux hiver de 1709. Cette même année, Rouen fut encore le théâtre d'une sédition assez grave, occasionnée par une disette de grains dont on accusait l'insolent intendant Courson d'être l'auteur. Mais il ne restait plus même assez d'énergie dans cette ville épuisée, pour que le peuple poussé à bout pût écouter longtemps les conseils du désespoir. Le parlement, d'ailleurs, avait mis sur pied des forces imposantes. La milice veillait à tous les carrefours; les portes étaient gardées, et des lumières placées aux fenêtres de chaque maison, rendaient toute surprise impossible de la part des ouvriers d'Elbeuf et de Darnetal, dont on avait craint un moment l'intervention. Le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, trouva l'ordre complétement rétabli à son retour à Rouen (juillet).

Louis XIV, en restreignant le droit de remontrances, imposa silence au parlement de Normandie comme aux autres cours souveraines du royaume. Les intendants de la province, représentants de l'autorité royale, s'y élevèrent au-dessus de la grande magistrature. Les justes réclamations des États importunant les ministres, ils furent réunis à Rouen, en 1655, pour la dernière fois. Le gouver-

nement, par une flagrante violation de la charte aux Normands, ne les convoqua plus. Aux États de 1650, Louis XIV avait retiré la charge de procureur-syndic de cette assemblée au célèbre avocat Baudry, créature du duc de Longueville, pour la conférer à Pierre Corneille (15 février). Le grand poëte était né dans cette ville, en 1606, rue de la Pie, n° 4, où l'on voit encore sa maison. A l'époque où le roi le nommait procureur-syndic des États, il avait déjà donné au monde ses tragédies du Cid, d'Héraclius, de Cinna, de Rodogune et des Horaces. On regretta Baudry par esprit d'opposition, et l'illustre auteur de tant de chefs-d'œuvre tragiques fut généralement blâmé comme un administrateur assez médiocre et d'une humeur beaucoup trop facile. On lui reprochait de ne pas se poser en tribun populaire, à l'exemple de la plupart de ses prédécesseurs (1651). Le duc de Longueville fut donc fort applaudi lorsqu'il obtint la réintégration de sa créature dans la charge de procureur-syndic (15 mars). Les dernières années du règne de Louis XIV, présentèrent la complication des plus effroyables maux : les exactions fiscales, la misère, la disette, les persécutions religieuses et la peste. Les maladies contagieuses avaient plus d'une fois exercé des ravages à Rouen pendant le cours de ce siècle (1665-1669); en 1694, elles y sévirent de nouveau, et s'y aggravant de la famine, n'y emportèrent pas moins de quinze mille personnes.

Le commerce et la fabrique de Rouen se relevèrent des ruineuses conséquences de la révocation de l'édit de Nantes, comme des desastreux résultats des guerres de religion. Nous entrons dans l'ère pacifique des découvertes, des innovations et des perfectionnements industriels. Vers l'année 1700 la filature française de coton prit naissance à Rouen. M. Delarue, le plus habile négociant de son temps, ayant éprouvé quelque difficulté à revendre des ballots de coton en laine, qu'il avait achetés, eut l'heureuse idée de les faire filer. Il trouva ainsi une nouvelle application du rouet, qui dès lors occupa un nombre prodigieux de bras. Les développements de cette industrie furent même trop rapides ; le parlement effrayé de voir les habitants des campagnes la préférer à la culture des terres, leur défendit de s'y livrer depuis le 1er juillet jusqu'au 15 septembre de chaque année (1723). Cependant Rouen tira d'incontestables avantages de ses filatures de coton au rouet : l'art de fabriquer les toiles de cotons teints appelées *rouenneries*, date du commencement du XVIIIe siècle ; et les teintureries, associées aux progrès de cette nouvelle fabrique, lui durent le perfectionnement de tous leurs procédés de colorisation. Une des trois maisons de teinture, que MM. Fesquet, Houdart et Daristoy fondèrent en France, avec des teinturiers grecs, fut établie à Darnétal, un des faubourgs manufacturiers de Rouen. On ne tarda pas à y teindre en *rouge des Indes*, « et le Levant perdit l'impôt que jusque-là on avait été forcé de lui payer » (1747). Un industriel, M. Marsis de Bolbec introduisit à Rouen la fabrique des toiles peintes après l'incendie de sa ville natale (1765). Aux premiers essais encore informes de cette industrie, succédèrent des produits fort remarquables. MM. Ponchet, Frey et Barbet formèrent des établissements perfectionnés de ce genre à Bondeville, Bapaume et Deville. Bientôt Maromme et Darnétal eurent aussi leurs fabriques de toiles peintes. Le tissage de toiles de lin et de chanvre était très-florissant à Rouen dès 1676 : par une ingénieuse combinaison de la

trame ou de la chaîne en fil de lin avec la trame ou la chaîne en fil de coton, on y arriva, vers 1700, aux produits les plus variés : c'est depuis cette époque qu'une succession d'essais, ont donné les petites toiles rayées et à carreaux, les basins et les futaines unies, les basins rayés, les guinées teintes en bleu, les siamoises, les montbéliards, les toiles damassées ou brochées, les coutils bruns, les mouchoirs, steinkerques, fichus, etc. Enfin, à ces diverses industries, les Rouennais ajoutèrent les velours de coton, les draps, serges, espagnolettes, flanelles, ratines, bonnets, rubans en laine, etc. La fabrique de l'huile de vitriol ou de l'acide sulfurique, peu après son introduction en France par M. Holker, Anglais d'origine, entre les années 1762 et 1766, comptait déjà quelques succursales à Rouen, à Deville et à Lescure, dépendance d'Amfreville-la-mi-Voie. Les recherches de M. André Pottier, le savant bibliothécaire, ont démontré que la première porcelaine d'Europe a été inventée dans cette ville. Louis Poterat, sieur de Saint-Étienne, obtint des lettres-patentes de Louis XIV, en 1673, pour y établir une fabrique de « toutes sortes de vaisselles, pots et vases de Chine, » dans le faubourg de Saint-Sever. Il devait cette découverte « à des *applications continuelles* et à des *voyages dans les pays étrangers* ». La fabrique de porcelaine de Saint-Cloud, à laquelle on attribue à tort l'antériorité, ne fut fondée que vingt-deux ans plus tard (1695). Les faïences de Rouen étaient aussi fort estimées, puisque Savary des Brulons les cite « au nombre des plus belles de la France. »

Le rapide accroissement des produits de l'industrie rouennaise donna une nouvelle activité à son commerce avec l'Europe, l'Amérique, l'Asie et les îles Ses toiles, étaient portées dans les Indes occidentales, où elles jouissaient d'une grande réputation, sous le nom de *toiles de Rouen* (1768). Les marchands de cette ville, au dire de Masseville, « avaient eu beaucoup de part aux établissements que Louis XIV fit en Afrique, en Amérique et aux Indes » (1664). Ils possédaient un fort sur la côte de Nigritie, ajoute-t-il, « qu'ils avaient acheté des Dieppois. » En 1762, un riche marchand de Rouen, M. d'Ambourney, s'avisa le premier de faire construire un bâtiment à trois mâts pour le grand cabotage. Il eut de nombreux imitateurs parmi ceux de ses compatriotes qui recevaient des marchandises par mer ; et le goût des propriétés maritimes s'accrut si rapidement, qu'en 1790, la plupart des négociants étaient propriétaires de navires ou y avaient de forts intérêts.

Presque tous les événements de l'histoire de Rouen, sous le règne de Louis XV, s'accomplirent dans l'enceinte du Palais de Justice. Un petit nombre de faits seulement eurent un caractère plus général. L'inutile voyage du roi au Havre, l'amena dans la capitale de la province, au mois de septembre 1749 : il s'y reposa quelques heures, entendit la messe dans l'église de Saint-Paul, et se rendit sur le port, où il vit le pont de bateaux s'ouvrir pour laisser passer un vaisseau. Les rigoureuses dispositions de la législation de Louis XIV contre les protestants furent maintenues sous le gouvernement de son petit-fils. L'édit du 14 mai 1724, dont M. de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, était l'auteur, en prescrivit l'exécution rigoureuse ; mais si le parlement eut le tort d'enregistrer cette loi barbare, sans protestation, il en tempéra autant qu'il put l'application dans les bailliages de son ressort. M. de Lavergne de Tressan rendait hommage au retour de la cour

souveraine à des sentiments plus humains, lorsqu'il se plaignait avec amertume de « ce qu'on ne pouvait obtenir en Normandie aucun jugement contre les relaps » (1730). La disette désola souvent la ville de Rouen sous le règne de Louis XV, et presque toujours elle y fut le résultat de l'accaparement des grains par les grandes compagnies. Sans l'inépuisable bienfaisance du parlement, qui, par ses charités encore plus que par ses arrêts, provoqua d'abondantes aumônes des riches, les attroupements de 1737 et de 1739 auraient été suivis des plus graves désordres. Des ateliers de travail furent ouverts, par ses soins, et le chancelier d'Aguesseau, instruit de sa généreuse sollicitude, lui adressa une lettre de félicitations. Une nouvelle famine fit éclater une sédition à Rouen en 1752. Le magasin des blés du roi et plusieurs autres dépôts de grains y furent pillés par la multitude. Les mesures énergiques de la magistrature mirent fin à ces troubles, et un grand nombre de mutins furent conduits aux galères, après avoir assisté à l'exécution de cinq des leurs sur la place du Vieux-Marché (2 mai). Plus tard, le parlement réclama la libre exportation des blés hors du royaume, dans l'espoir d'alléger les souffrances de l'agriculture : il ne fit par là que fournir un prétexte aux monopoleurs pour masquer de nouveaux accaparements. Cette fois la misère fut si excessive qu'un grand nombre d'ouvriers périrent de faim « faute de pouvoir atteindre le prix élevé des denrées. » Le peuple, à bout de patience, se porta à toutes sortes d'excès : des magasins de blés, le pillage s'étendit aux dépôts des communautés religieuses, aux halles et aux bateaux amarrés dans le port. La cour souveraine, cependant, prenant en pitié les maux des classes souffrantes, ne voulut point prononcer de condamnation à mort contre les émeutiers. Elle se borna à infliger la peine des galères aux plus coupables (1768). Après avoir réprimé l'émeute, elle ne craignit point de se mettre en contradiction avec elle-même, en suppliant le gouvernement de suspendre la liberté d'exportation ; mais le ministère et le roi, qui avaient réalisé d'énormes bénéfices sur ces odieuses spéculations, s'émurent fort peu de ses doléances.

Depuis que les cours souveraines étaient rentrées dans l'exercice du droit de remontrances, sous la régence du duc d'Orléans, le parlement de Normandie avait soutenu une lutte courageuse contre le despotisme de la couronne. D'abord, on l'avait vu combattre ou blâmer le système de Law, qui fit autant de mal à Rouen que la peste; les édits hostiles à la coutume de la province (1720-1724); la fameuse bulle *Unigenitus*, et le refus des sacrements aux prêtres non conformistes (1718-1750). L'archevêque d'Aubigné était loin de partager les sentiments de la magistrature au sujet des membres dissidents de son église. Ce prélat avait publié un mandement dans lequel il qualifiait d'hérétiques tous les curés de la ville et du diocèse opposés à la bulle ; au mois de novembre 1718, le parlement en prononça la suppression à l'unanimité. L'archevêque eut beau se pourvoir au Conseil contre l'arrêt, il ne put en obtenir la cassation. Claude-Maur d'Aubigné, dont le zèle était trop outré, sans doute, mais qui avait donné à son clergé l'exemple de toutes les vertus évangéliques, mourut le 21 août 1719. Il eut pour successeurs Armand de Bezons, Louis de Lavergne de Tressan et Dominique de La Rochefoucauld, le dernier des anciens archevêques de Rouen (1719-1800). Les démêlés du parlement avec les Jésuites s'aggravèrent au point de devenir une question d'État.

Il ne pouvait pardonner à ces religieux d'avoir excité le gouvernement contre les grands corps judiciaires à l'occasion de la bulle *Unigenitus*. Il leur rendit défiance pour défiance, haine pour haine. Des attaques virulentes lancées du haut de la chaire de Notre-Dame par le père de La Motte contre la personne du Régent, avaient provoqué les premières hostilités des magistrats contre les Jésuites (1715). En 1752, le père Maxuel, professeur de théologie à Rouen, est condamné à neuf années de bannissement pour avoir trop exalté le pouvoir de la cour de Rome aux dépens de la constitution de 1682. Bientôt plusieurs écrits des Jésuites sont lacérés et brûlés par le bourreau, au pied du grand escalier du palais. Parmi ces ouvrages figurent des vers latins, qu'un régent du collége a donnés à ses écoliers comme sujet de composition (1758-1762). De la condamnation des livres pernicieux publiés par quelques-uns des membres de la société de Jésus, le parlement passe à la flétrissure de ses institutions. Le réquisitoire du substitut Charles, savante exposition, à laquelle avait travaillé l'avocat Ancel, fut suivi d'un arrêt violent de la cour contre les Jésuites. Elle y flétrit leur morale, y prononce l'annulation de leurs statuts et règlements, et y ordonne la suppression de leurs maisons, collèges, pensions, séminaires et noviciats (12 février 1762). Le parlement de Paris n'avait pas frappé si fort ni été si loin. Le 15 février le peuple se porta en foule dans la cour du palais pour y voir brûler les statuts des Jésuites et quelques-uns de leurs livres de morale. L'année suivante, un nouvel arrêt du parlement imposa un serment des plus étroits à tous les membres de l'ordre aboli (2 mars 1763) ; et lorsque le gouvernement en prononça lui-même la suppression définitive, il ne consentit à tolérer leur séjour dans les principales villes de la province qu'aux conditions les plus flétrissantes (1765-1767).

Dès l'année 1718, le parlement avait dit, au sujet du rétablissement d'un ancien impôt, « *qu'il voyait avec douleur s'évanouir les espérances de ce peuple qui respirait à peine.* » Depuis ce premier cri arraché à sa conscience, il combattit avec une ardeur infatigable toutes les mesures fiscales qui lui parurent contraires à l'intérêt public, soit qu'elles menaçassent la France entière, soit qu'elles s'appliquassent seulement à la Normandie : rétablissement de plusieurs impôts supprimés (1722), demande d'un cinquantième (1725), création d'un nouveau vingtième (1749), taxe ruineuse déguisée sous le nom de subvention (1759), accroissement de la capitation (1760), prolongation de la levée du vingtième, et de certains droits compris dans les fermes (1767-1770), sans parler de beaucoup d'autres inventions financières également intolérables. Mais Louis XV ne tenait nul compte de ces réclamations : aux remontrances itératives, il opposait les lettres de jussion répétées. De son exprès commandement, les édits étaient enregistrés de vive force, tantôt par le lieutenant-général, marquis de Fougères (1753), tantôt par le duc de Luxembourg (1760), tantôt par le duc d'Harcourt, tous trois commissaires extraordinaires du roi (1769). Ces grands seigneurs se rendaient au palais accompagnés de leurs officiers, comme s'il se fût agi d'une expédition militaire. Le sanctuaire de la justice, ainsi que le disait le parlement indigné, « était changé en place d'armes (1769). » On enregistrait militairement, « à huis ouverts », l'édit repoussé, et la cancellation de l'arrêt blâmé se faisait de la même manière. Les courageuses représailles de la magistrature ne servaient qu'à provoquer de nou-

velles entreprises de la couronne, et si le droit l'emportait quelquefois, il succombait plus souvent. La noble opposition du parlement à la levée des impôts non vérifiés, quoique généreusement appuyée par la chambre des comptes, n'eut pas plus de succès : lieutenant-général, intendant, agents du fisc, fermiers, passèrent outre (1760-1769). Enfin, le parlement, arrivant à cette conviction, qu'il était impuissant pour arrêter le mal, réclama la convocation des députés de la province ou de la nation elle-même. Il avait demandé les États-généraux, pour la première fois, en 1718, au temps de la Régence : depuis, il les réclama encore avec plus d'instance, en 1760, et 1771.

Le premier président Camus de Pontcarré avait presque toujours désapprouvé l'opposition de sa compagnie aux volontés de la couronne. Le parlement trouva, au contraire, un magistrat jaloux de son indépendance dans le premier président Hue de Miromesnil, installé en 1757 : il s'en félicita d'autant plus que sa lutte contre le gouvernement prenait chaque jour de plus grandes proportions. Il ne s'agissait pas seulement pour lui de résister aux exactions du fisc royal, il y allait de sa propre existence. La constitution judiciaire de la province violée par la suppression du bailliage de Bayeux (1754) ; les efforts du gouvernement pour étendre sur tout le royaume la juridiction du grand conseil institué à Paris (1755) ; et l'enregistrement, par le bailliage de Coutances, de l'édit royal portant création de cette haute cour de justice (1756) : tous ces faits, dont le parlement ne pouvait se dissimuler la portée alarmante, avaient donné un caractère de haute politique à ses débats avec les ministres de Louis XV. A sa résistance, aussi digne qu'énergique, ils avaient répondu comme toujours, par des actes de violence : enregistrement ou cancellation militaire des édits du roi ou des arrêts de la magistrature. Le parlement sentant son isolement et sa faiblesse dans cette guerre inégale, conçut la pensée hardie de réunir toutes les cours souveraines du royaume en une ligue puissante. Dans ses longues remontrances du 26 juin 1756, il fit revivre la théorie du *système des classes*, connue déjà sous les Valois, mais oubliée depuis la Fronde : tous les parlements du royaume, à ce qu'il prétendait, ne formaient qu'*un seul corps de magistrature, un et universel*, subdivisé pour les besoins de la justice. Il ne se borna pas à proclamer une alliance et une solidarité générales, il remplit tous les devoirs qu'elles lui imposaient : tour à tour il intervint résolument et noblement dans les démêlés des parlements de Paris, de Pau et de Rennes avec l'autorité royale (1760-1769). Tous, à son exemple, adoptèrent le système des classes, qui n'allait à rien moins qu'à faire une révolution dans le gouvernement de la France.

L'irritation de Louis XV contre la cour souveraine de Rouen devait aboutir à un coup d'État. Au mois de septembre 1753, trois présidents et six conseillers, mandés à Versailles au sujet de quelques remontrances sur la bulle *Unigenitus*, y furent durement admonestés, par le chancelier Lamoignon, en présence du roi, des princes, des ministres et d'un grand nombre de seigneurs. Sept années après, Louis XV reçut une députation du parlement, à Versailles; avec toutes les marques de la colère : « *Je devrais vous punir de la hardiesse de vos principes*, » leur dit-il, et les congédiant, il leur défendit de délibérer sur les levées de deniers dans la province (30 juillet 1760). Au mois d'août 1763, le premier président, Miromesnil, le président Hallé de Nouville, le conseiller Thomas Du Fossé,

homme d'une indomptable énergie, et sept de leurs collègues, sont exilés, les uns à Villepreux, les autres à Neauffle, pour avoir participé à des arrêtés « attentatoires à l'autorité royale. » Quelques mois plus tard, les conseillers du parlement, à l'occasion des violents débats que l'édit du cadastre a soulevés entre eux et les ministres de la couronne, se démettent de leur charge au nombre de quatre-vingt-dix par une délibération commune (19 novembre 1763). Louis XV veut bien leur accorder une sorte de réparation, en faisant annuler les arrêts du conseil blessants pour leur dignité, et ils reprennent leurs fonctions le 14 mars 1764. C'est un bonheur pour la ville de Rouen qui, pendant plusieurs jours, fête le triomphe du parlement comme une victoire populaire : les magistrats trônent dans la grand'chambre et y reçoivent des députations de tous les corps : noblesse, clergé, moines, religieux, juges, municipalités, bourgeois, artisans. Les déléguées de la communauté des poissardes haranguent messieurs de la cour, en langage purin. Elles ont ensuite l'honneur d'embrasser sur leurs siéges M. le premier président et le conseiller doyen de la compagnie. Mais la bonne intelligence de la magistrature normande avec la couronne ne fut point de longue durée. La cour souveraine ayant osé parler du serment que Louis XV avait fait à la nation (24 février 1766), le président de Miromesnil et douze autres magistrats, mandés à Versailles, y trouvent le roi entouré des princes de son sang, de ses ministres et de ses courtisans. « Le serment qu'il a fait, *non pas à la nation mais à Dieu seul*, leur déclare-t-il sévèrement, l'oblige surtout à faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartent. » Cette menace d'un châtiment, ou la pensée secrète de la cour se trahissait pour la seconde fois, se réalisa en 1771. Le 26 septembre, tous les membres de la compagnie, au nombre de cent, réunis dans la grand'chambre, y voient entrer le duc d'Harcourt, accompagné de l'intendant Thiroux de Crosne. Celui-ci prend aussitôt la parole avec hauteur pour leur signifier un édit du roi qui supprime le parlement de Normandie. A peine les conseillers sont-ils rentrés chez eux que des lettres de cachet viennent les frapper d'exil et qu'ordre leur est intimé de quitter Rouen le soir même. La cour des comptes est aussi supprimée, pour avoir hasardé une généreuse réclamation en leur faveur (4 octobre).

Le roi remplaça le parlement par deux conseils supérieurs, siégeant, l'un à Rouen, l'autre à Bayeux. L'ouverture du premier se fit le 17 décembre, par son président, l'intendant De Crosne : ce fut le *parlement Maupeou* de Rouen. Les protestations pleuvaient de tous côtés, l'indignation donnant du courage aux plus faibles : il en vint de l'hôtel de ville, de la magistrature, de la noblesse, du clergé, des religieux. Le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, refusa de célébrer la messe au palais pour l'installation du conseil supérieur. Le maire, Poirier d'Amfreville, fort aimé du peuple à cause de sa bienfaisance, fut exilé à Haguenau, et les récalcitrants se trouvèrent en si grand nombre que le seul duc de Harcourt demanda deux cents lettres de cachet en blanc. Dans la foule des pamphlets qui parurent, on distingua le *Coup d'œil Purin*, poëme satirique écrit en patois populaire, et le *Manifeste aux Normands*, exposition hardie des griefs généraux de la province contre le despotisme des rois de France. Du reste, de tous les sentiments qu'inspirèrent les « intrus » du palais de justice, comme on les appelait, deux surtout dominèrent, le mépris et le ridicule : on en vint à jouer

ces messieurs sur les places de la ville et leur président Thiroux de Crosne fut pendu en effigie par les élèves de la basoche (1771-1774)[1].

L'existence tout artificielle du parlement Maupeou finit en quelque sorte à la mort de Louis XV (10 mai 1774.) La ville de Rouen s'était fort embellie sous le règne de ce prince, sans qu'il y eût pris la moindre part. Les anciens bâtiments du grenier à sel, commencés en 1713, furent terminés en 1729. L'hôtel du premier président du parlement s'éleva derrière le Palais de Justice (1717). On construisit le palais consulaire, près de la Seine, sous la direction de l'architecte François Blondel (1735). Une nouvelle douane ou romaine (ce dernier mot était le nom de l'instrument avec lequel on pesait les marchandises), décora le port, et le célèbre statuaire Coustou en sculpta le fronton (1723); l'Hôtel-Dieu fut transféré, en 1758, des abords de l'église Notre-Dame au Lieu-de-Santé dans des constructions commencées en 1749 et qui par la suite devaient être considérablement augmentées. De 1638 à 1708, une partie des quais s'étaient bordés de talus et couverts de pavés : ces travaux activement continués, facilitèrent les mouvements du port toujours encombré de marchandises. On avait galamment imaginé de faire une promenade pour les dames au delà de la Seine, à l'est du faubourg de Saint-Sever, entre le fleuve et la plaine de Sotteville, sur une dépendance de l'ancien prieuré de Grammont (1650). Le nivellement et la plantation du sol furent repris dans le siècle suivant, et ces magnifiques avenues d'ormes, auxquelles on donna le nom de *Cours de la Reine*, devinrent le Lonchamp des Rouennais. Mais ce fut surtout à M. Thiroux de Crosne, si malheureusement mêlé à ses dissensions intestines, que la capitale de la Normandie dut la plupart de ses embellissements. L'habile administrateur fit planter les boulevards sur l'emplacement des anciennes fortifications de la ville : au-dessus des fossés comblés se dressèrent de quadruples avenues d'arbres, à commencer du rempart Cauchois (1770-1781). Cette riche ceinture de verdure qui serre les flancs du vieux Rouen suit encore à peu près les développements de la dernière enceinte. Du même temps datent la rue de Crosne, la route du Mont-Riboudet, le champ de Foire, l'avenue de la Madeleine, la place du Boulingrin, le Cours Dauphin, autrefois le Chemin-Neuf, et le Champ-de-Mars, dans lequel on ne reconnaît plus le Pré-aux-Loups, desséché, exhaussé et planté à grands frais. La transformation des bâtiments du grenier à sel, dont la construction était peu solide, en un nouveau quartier d'infanterie; la caserne Martinville avec ses deux pavillons et sa vaste esplanade, séparée du Champ-de-Mars par la petite rivière de l'Aubette; enfin, l'église particulière de l'hospice général (1785), toutes ces améliorations, tous ces édifices appartiennent directement ou indirectement à l'administration de M. de Crosne.

L'académie des Palinods qui, peu d'années avant la Révolution, distribuait

1. Nous ne prétendons pas que le parlement, dans ses démêlés avec les ministres de la couronne, eut toujours la raison, la justice et l'humanité de son côté. Il lui arriva plus d'une fois, au contraire, de s'entêter dans les préventions les plus étroites d'une aveugle routine. Ainsi il s'obstinait « à vouloir faire flétrir tous les condamnés aux galères, le jour même de leur jugement, sans être arrêté par la réflexion qu'il rendait impossible tout recours en grâce de leur part. » Le chancelier d'Aguesseau, lassé d'une si déplorable résistance, y mit fin par lettres-patentes du 5 mai 1750 : afin que le roi ne fût plus privé, « par une exécution trop prompte, de la faculté de faire éprouver les effets de son indulgence et de son équité aux coupables, » il fut ordonné qu'à l'avenir les condamnés aux galères ne pourraient être flétris des lettres G. A. L. que quinze jours, au plus tôt, avant le départ de la chaîne.

encore ses prix aux Carmes, avait été pendant plusieurs siècles la seule institution littéraire de Rouen. M. l'abbé Legendre, né dans cette ville, en 1695, lui laissa en mourant douze cents livres de rente pour l'établissement de jeux floraux (1er février 1734). Précisément vers ce temps un goût commun pour la littérature et la botanique avait porté un petit nombre d'hommes distingués parmi lesquels on comptait M. de Cideville et le célèbre chirurgien M. Claude Nicolas Le Cat, à former une société moitié littéraire, moitié scientifique. L'Hôtel de Ville leur fit l'abandon du legs de M. l'abbé Legendre. Des lettres-patentes, données par Louis XV à Lille, en 1744, érigèrent la société en académie des sciences, belles-lettres et arts, et Fontenelle, l'un de ses correspondants, en rédigea les statuts. Ses membres fondateurs tenaient surtout à populariser les connaissances utiles. M. Lecat établit à Rouen un amphithéâtre d'anatomie (1736), et il put d'autant mieux y continuer ses leçons, qu'il avait obtenu (1731) la survivance de la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, où il mourut le 21 août 1768. Une école de dessin, de peinture et d'architecture, fut ouverte par M. Descamps, peintre flamand. M. Dulague fonda une chaire d'hydrographie, et M. Boin, chanoine régulier de la congrégation de France, professa publiquement les mathématiques et la géométrie. L'Académie, moyennant une rente viagère, avait fait l'acquisition de la bibliothèque de M. de Cideville (1768) : cette riche collection de livres, déposée dans une galerie de l'hôtel de ville, logé alors rue Thouret, devint accessible à tous les hommes studieux. Le jardin des plantes de l'Académie, établi d'abord dans le faubourg Bouvreuil, fut transféré sur un terrain de la municipalité, situé au bout du Cours Dauphin. On y attacha un professeur de botanique. Le roi accorda une somme annuelle de six cents livres à la bibliothèque et pareille rente au jardin des plantes. Trois autres institutions savantes furent formées depuis à Rouen, avant la fin du XIXe siècle : la Société centrale d'agriculture (27 mars 1761), et la Société d'émulation pour le progrès des lettres et des arts (21 septembre 1792). Pour compléter la liste des fondations savantes et artistiques du XVIIIe siècle, il faut y ajouter le Théâtre des Arts, bâti en 1774, sur les dessins de l'architecte Guéroult, et le Théâtre-Français ouvert sur la place du Vieux-Marché, le 2 février 1793. Le plafond de la première de ces deux salles, peint par Lemoine, représente l'apothéose du grand Corneille, dont le médaillon est aussi sculpté sur l'entablement du péristyle.

Le premier acte politique de Louis XVI, à peine monté sur le trône, fut l'annulation de l'arrêt de proscription dont le ministre Maupeou avait frappé l'ancienne magistrature parlementaire du royaume. Le 12 novembre 1774, le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie, fit enregistrer à Rouen l'édit par lequel le parlement de la province était rétabli, ainsi que la cour des Comptes. Les illustres exilés furent accueillis avec des transports d'allégresse. L'évêque d'Avranches, frère du procureur général Godart de Belbeuf, célébra pontificalement la messe de rentrée (14 novembre). Les sentiments de concorde, d'estime et d'affection dont tous les cœurs étaient remplis semblaient ne devoir jamais s'éteindre. On ne tarda pas pourtant à retomber dans les errements du dernier règne : le parlement, en résistant aux édits fiscaux ; la royauté, en les faisant enregistrer avec l'appareil de la force armée (1778-1788). Cette cour souveraine n'était plus présidée par Miromesnil que le roi avait nommé garde des

sceaux. Depuis le 23 février 1775, le poste de premier président était occupé par Nicholas Montholon, auquel Élie Camus de Pontcarré devait succéder le 12 août 1782. Le parlement de Normandie se montra favorable à la suppression des corvées (1776); mais il protesta contre l'établissement d'une assemblée provinciale à Rouen, et partit de là pour réclamer de nouveau la convocation des États de la Normandie (1787). Louis XVI visita Rouen, le 28 juin 1786, à son retour de Cherbourg : il entra par la porte Beauvoisine, bien qu'on eût dressé un arc-de-triomphe pour le recevoir, sur les hauteurs de l'avenue du Mont-Riboudet. Hébergé à l'archevêché, chez le cardinal de La Rochefoucauld, il fit ses prières à la cathédrale, dîna avec son hôte, et le soir, vers les sept heures, descendit à pied au port par la rue Grand-Pont. Il y assista à la manœuvre du pont de bateaux, qui en s'ouvrant emporta la moitié de la table et des convives du roi. Un superbe vaisseau, éclatant des couleurs de toutes les nations amies de la France, et monté par un équipage élégamment vêtu, franchit la passe sous ses yeux au bruit de l'artillerie du Vieux-Palais. A huit heures et demie, il partit pour le château de Gaillon, dont le cardinal-archevêque de La Rochefoucauld lui fit aussi les honneurs. Louis XVI gagna l'affection du peuple de Rouen par la suppression d'anciens droits établis temporairement sous Louis XIV, et qui depuis un siècle avaient annuellement coûté cent mille livres à la ville. La fameuse cloche de la cathédrale s'était fêlée en sonnant la joyeuse entrée du dernier roi de l'ancienne monarchie dans la capitale de la province; toutefois elle ne devait être descendue de la tour et mise en pièces qu'en 1793. Louis XVI avait été précédé à Rouen par Joseph II (31 mai 1777), et Paul Ier, héritier du trône de Russie (4 juillet 1782).

La cour souveraine de Normandie, en prenant énergiquement la défense du parlement de Paris, après son exil à Troyes, s'attira la même disgrâce. Tous ses membres s'étaient engagés, sous la foi du serment, à ne déférer à « aucuns édits qu'ils n'auraient pas enregistrés librement » (5 mai 1788). Le duc de Beuvron, commandant de la province, et l'intendant de Maussion, mirent bientôt leur résolution à l'épreuve. Ils firent cerner le palais de justice par les troupes et enregistrèrent militairement de nouveaux édits fiscaux du roi. L'érection du présidial de Rouen en grand bailliage sous la présidence de son lieutenant-général Boullenger, suivit de près ce dernier acte de violence (5 juin). Le marquis d'Harcourt, gendre du duc de Beuvron, instruit que le parlement avait l'intention de protester contre l'établissement de ce pouvoir rival, prit des peines infinies pour prévenir la réunion de ses membres; mais tandis qu'il tenait le palais soigneusement bloqué, la cour souveraine se réunit dans l'hôtel de son premier président, Élie Camus de Pontcarré, et y rédigea le fameux arrêté du 25 juin 1788 : violente protestation contre les ministres de la couronne, les édits forcément enregistrés, et l'atteinte portée à l'organisation judiciaire du pays. Les conseillers du roi, revenus d'un premier sentiment de stupeur, envoyèrent ces inflexibles magistrats en exil par lettres de cachet, et le grand bailliage resta seul maître du terrain. Le nouveau tribunal n'en fut pas plus obéi, tous les hommes d'un peu de cœur se faisaient un mérite de braver son autorité : les brochures, les chansons et les comédies satiriques s'attaquèrent à lui comme elles s'étaient attaquées au conseil supérieur, sous le règne précédent. Le comte Du Bosc de Radepont, récemment élu maire

de Rouen, refusa de prêter serment devant le grand bailliage, et il n'y eut pas jusqu'au concierge des prisons du palais qui ne se mit en révolte ouverte contre son autorité. L'opinion publique était déjà plus forte à Rouen que l'autorité royale. Le marquis d'Harcourt s'y était pourtant arrogé une autorité tyrannique en l'absence de son père et du duc de Beuvron son beau-père : assisté d'une commission extraordinaire installée au Vieux-Palais, il y faisait l'abus le plus coupable de la force. Le rappel du parlement mit un terme à cette usurpation inouïe de pouvoir et en même temps à l'existence du grand bailliage (13 novembre 1788). Là aussi finit la bonne intelligence de cet illustre corps avec la ville de Rouen. Alarmé de la violente portée du mouvement il aurait voulu l'arrêter ; tandis que le peuple, impatient de s'y abandonner, était disposé à briser tout obstacle. On ne s'entendait plus, on ne pouvait plus s'entendre. L'autrité morale était passée du côté de l'hôtel de ville, qui se déclara dès le mois de décembre 1788 pour la double représentation du Tiers-État et la délibération des trois ordres en commun. Thouret, avocat au parlement de Rouen, gouvernait alors la municipalité. Ce célèbre jurisconsulte était un des quatre députés que les avocats, réunis en collége au nombre de cent vingt-un, avaient choisis pour leurs représentants à l'Assemblée du Tiers-État du Bailliage. Thouret ne tarda pas à exercer le même ascendant sur l'Assemblée que sur l'hôtel de ville. Il rédigea le cahier des doléances du Tiers-État, avec la pleine adhésion de ses trois collègues qui ainsi que lui furent désavoués par le corps entier des avocats, comme ayant dépassé ses instructions (avril 1789). La députation de la ville de Rouen aux Etats-Généraux du royaume se composa de Thouret, du premier échevin Lecouteulx de Canteleu et du négociant Pierre-Nicholas de Fontenay. Les principaux députés du bailliage furent l'archevêque de La Rochefoucauld, le president au parlement Lambert de Frondeville et le procureur général Godart de Belbœuf. On sait que Thouret, élu quatre fois président de l'Assemblée nationale, prit « une grande part dans ses travaux les plus glorieux, » et qu'enveloppé deux années après dans la proscription des Girondins, il en partagea la fin tragique.

Depuis le cruel hiver de 1788, une crise industrielle pesait sur la ville de Rouen. Quand vint le mois de juillet, la cherté du pain, l'introduction des machines dans les filatures, et la suspension des travaux portèrent au comble la misère des ouvriers. Pendant l'hiver, le peuple avait coupé les bois des forêts ; l'été, il attaqua sur le port un convoi de voitures chargées de blés. De l'enlèvement des grains il passa à l'incendie des machines, et de la destruction des métiers au pillage des manufactures. La maison du procureur général Godart de Belbœuf fut aussi dévastée. L'intervention des régiments de Navarre et de Turenne prévint de plus grands malheurs. Il y eut des morts du côté des soldats comme du côté des ouvriers, qui pour la première fois, dans ces funestes journées, prirent pour cri de ralliement le mot *carabot*, dont un long souvenir de terreur est resté parmi les Rouennais (11, 12, 13 et 14 juillet 1789). Ce fut à l'occasion des mêmes troubles que le parlement se vit depouiller, par la municipalité, du commandement des armes et de la grande police de la ville. Après ses journées d'émeute, Rouen eut ses journées révolutionnaires. La garde bourgeoise, unie aux jeunes *volontaires du Tiers-État*, assiégea le marquis d'Harcourt dans le Vieux-Palais, et s'empara de cet arsenal, ainsi que de tous les postes militaires de la ville (17 juillet). M. Le

Pelletier, marquis d'Ettouville, fut le premier maire de la nouvelle municipalité (4 mars 1790). Il eut pour successeur Nicholas Defontenay, qui plus tard devint président de l'*administration départementale* du nouveau département de la Seine-Inférieure, dont on établit le siége dans la ville de Rouen. Quant aux gardes civiques, le marquis d'Herbouville en fut nommé, par acclamation, le premier capitaine général. Toutes les anciennes institutions de la ville et de la province tombaient ou se transformaient sous le choc de ces grandes commotions. Une protestation secrète de la chambre des vacations, contre le décret de l'Assemblée nationale, qui, tout en maintenant provisoirement les parlements, les déclarait en vacances, avait soulevé les plus grands orages dans le sein de la représentation nationale. Les auteurs de l'arrêté, renvoyés d'abord devant le Châtelet, avaient failli y être jugés pour crime de rébellion. Le 26 septembre 1790, cette même chambre des vacations tint sa dernière séance, et avec elle finit l'antique parlement de Normandie, qui venait d'être définitivement supprimé. Le tribunal du district, le tribunal de première instance et le tribunal de commerce remplacèrent les anciennes cours de justice. Par la suite, on institua à Rouen une cour d'appel dont le ressort s'étendit sur les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. La suppression des nombreuses maisons religieuses de la ville n'occasionna aucuns troubles : la plus illustre de toutes, l'abbaye de Saint-Ouen, avait eu pour dernier abbé, l'insatiable cardinal-ministre Loménie de Brienne. La municipalité transporta le siége de ses délibérations dans le vaste dortoir de ce monastère (1800). Des trente-sept églises paroissiales, on n'en conserva que onze auxquelles on ajouta trois succursales. Le cardinal-archevêque, Dominique de La Rochefoucauld, s'était retiré en Allemagne, où il mourut le 2 septembre 1800. Le premier *évêque métropolitain des côtes de la Manche* fut M. Charier de la Roche, élu par les électeurs du département, en 1791 : sa juridiction spirituelle s'étendit sur les départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de l'Eure, de la Loire, de la Somme et du Pas-de-Calais. Après le rétablissement de l'archevêché par le premier consul Bonaparte, le siége archiépiscopal échut à Etienne-Hubert Cambacères (1802). Mais il n'eut plus pour suffragants que les évêchés de Bayeux, de Coutances, de Seez et de l'Orne, celui de Lisieux ayant été supprimé.

La Révolution n'a pas été sanglante à Rouen, bien qu'elle ait débuté par y faire quelques victimes. Le comédien Bordier, acteur du théâtre d'Audinot, fort aimé du public parisien, vint à Rouen dans l'été de 1789. Son esprit exalté par les passions du jour trouva cette ville trop calme : de concert avec Jourdain, capitaine d'une compagnie de volontaires, il tenta deux fois d'enlever M. de Maussion, intendant de la généralité (3 et 4 août). Quoiqu'il eût entraîné de cinq à six cents jeunes gens et une partie des soldats du régiment de Navarre, il échoua complétement dans sa folle entreprise. La municipalité, mue par nous ne savons quelle humeur impitoyable, voulut avoir la vie de ces deux hommes. Elle expédia quelques officiers sur la route de Paris pour arrêter Bordier, et Jourdain lui fut livré par ses soldats (5 et 6 août). Traduits à sa poursuite devant le prévôt général et le lieutenant général, elle obtint leur double condamnation ; et dans la soirée du 21 août, malgré un contre-ordre du garde des sceaux, elle les fit pendre sur le port, à l'entrée du pont de bateaux, où l'on avait dressé une potence à

deux branches. Un écrivain affirme, sans en fournir la preuve, que Bordier était un agent de la faction orléaniste. Quoi qu'il en soit, on célébra plus tard une grande fête en l'honneur des deux condamnés dont la mémoire fut réhabilitée, et les noms donnés aux principaux quais du port (23 novembre 1793). La grande majorité de la bourgeoisie rouennaise appartenait au parti royaliste constitutionnel. La solennité de son pacte fédératif avec les députations des gardes nationales de cent quatorze villes du royaume et de soixante-quatorze villes ou bourgs du nouveau département de la Seine-Inférieure, s'accomplit dans le camp des bruyères de Saint-Julien, où dix mille hommes armés fraternisèrent avec un peuple immense (29 juin 1790). Lorsqu'on en vint à débattre des projets de fuite à la cour de Louis XVI, le duc de Liancourt qui « commandait cette province, dit M. Thiers, répondant au roi de ses troupes et des habitants de Rouen, lui proposa de se retirer au château de Gaillon (juillet 1790). Ce plan fut d'abord adopté, puis abandonné pour un autre. » Dans les mois d'août et de septembre 1790, la cherté du pain poussa le peuple des vingt-six sections de la commune à former des attroupements, dont le but était le pillage et que la populace de Darnétal vint grossir, en sa qualité, disait-elle, de vingt-septième section. La tempête fut dissipée, grâce à l'énergie de la garde nationale et du corps de la gendarmerie, derrière lesquels se montraient quelques pièces de canon, sans avoir causé de bien grands dommages. Au bruit de la mise en accusation de Louis XVI par la Convention nationale, un ancien avocat au Parlement, Georges Aumont, invita le peuple à venir signer chez lui une adresse en faveur du roi. Il demeurait place de la Rougemare, trente mille personnes y défilèrent devant sa maison. Les esprits étant excités par cette démonstration, il y eut des actes de violence envers les passants, et un arbre de la liberté fut coupé et brûlé aux cris de *vive le Roi !* Aumont avait fait imprimer l'adresse chez le journaliste Jacques Leclerc. Tous deux périrent, avec sept de leurs coaccusés, sur l'échafaud révolutionnaire de Paris le 6 septembre 1793. Cette même année, une émeute des plus graves avait épouvanté la ville qui pendant trois jours était restée à la merci des mutins auxquels on avait laissé prendre quelques pièces de canon (13, 14 et 15 mai).

Au temps de la terreur, un comité de surveillance fut institué sous la présidence de M. Bouvet : un de ses membres, M. Pillon, devint maire de la commune. Les démocrates rouennais, tout en sacrifiant beaucoup à la forme de la Revolution, en accommodèrent pourtant le fond à la pacifique humeur de leurs compatriotes. Sans doute, il y eut des visites domiciliaires, des réquisitions, des emprunts forcés à Rouen ; les emprisonnements arbitraires n'y furent pas épargnés puisque la *battue patriotique* du 13 mai 1794, y amena l'arrestation de quatre cents personnes dans une seule journée ; mais là se bornèrent les plus grands excès du régime révolutionnaire. Le tribunal criminel fut si indulgent dans cette ville qu'il envoya seulement deux condamnés politiques à l'échafaud (1793-1794). Si le sang y coula à flots, ce fut après coup, en pleine paix. Des bandes de brigands, connus sous le nom de *chauffeurs*, et dans lesquelles les débris de la chouannerie de l'Ouest s'étaient incorporés, désolèrent le département de la Seine-Inférieure, au temps du Directoire. Des colonnes mobiles poursuivirent ces misérables dans les campagnes, le tribunal criminel en fit justice : en quatre années, *cent vingt-trois* furent guillotinés sur la place du Vieux-Marché (1797-1801). Le plus terrible

d'entre tous les chefs de bande, Duramé, qui était de Rouen, périt sur l'échafaud avec sept de ses complices, le 26 janvier 1798. Le 1er mai, le couteau abattit quinze têtes, l'année suivante, à pareil jour, trente-quatre; c'étaient des convois de deux, de quatre, de sept charrettes de condamnés. Tous bravaient la justice, la foule et la mort avec une audace moqueuse. Une cour spéciale militaire frappa ensuite les restes des bandes prévôtalement (1801-1808). Les coupables ne descendaient les degrés du tribunal que pour monter les marches de la guillotine; s'il était nuit leur exécution se faisait aux flambeaux, comme il arriva dans la soirée du 31 décembre 1808. La cour spéciale militaire fit exécuter *cent trente-quatre* condamnés sur la place du Vieux-Marché qui, ajoutés aux suppliciés de l'époque directoriale, donnent un total de deux cent cinquante-sept exécutions capitales. Ce tribunal extraordinaire en était encore à ses débuts, lorsque le premier consul Bonaparte vint à Rouen, le 30 octobre 1802, et y consacra cinq jours à l'examen des multiples merveilles de son industrie. Il visita de nouveau cette ville le 30 mai 1810 accompagné de Marie Louise, et en repartit le 1er juin. L'impératrice y séjourna du 2 au 4 septembre 1813. Quoique leur industrie manufacturière se fût élevée à une haute prospérité sous le gouvernement impérial, les Rouennais saluèrent le retour des Bourbons des plus vives acclamations; il y eut un moment où les murs noircis des rues Grand-Pont et des Carmes changèrent de couleur sous la multitude de drapeaux blancs suspendus aux fenêtres des maisons. L'engouement fut, du reste, de courte durée, Rouen, sous la Restauration, ayant constamment voté pour l'opposition libérale. Depuis la révolution de 1830, à laquelle elle s'associa d'abord avec enthousiasme et envoya quelques centaines de volontaires, elle semble disposée, au contraire, à reculer vers le passé. Le duc de Berry (1814), la duchesse d'Angoulême (1815) et la duchesse de Berry (1827) avaient tour à tour traversé le chef-lieu de la Seine-Inférieure. En 1831, le roi Louis-Philippe s'y arrêta avec les ducs d'Orléans et de Nemours (17-19 mai). Deux années après, une solennité publique l'y retint encore pendant quelques heures (18 septembre 1833). Nous n'osons pas nous aventurer plus loin, de crainte de sentir notre pied glisser dans le sang des funestes journées de mai 1848.

Le demi-siècle qui s'est écoulé depuis la révolution de 1789, a été fécond en progrès, en établissements et en travaux utiles pour la ville de Rouen. Plusieurs négociants et manufacturiers y fondèrent, en 1796 une *société libre pour concourir aux progrès du commerce et de l'industrie.* Cette société contribua puissamment au rétablissement de la chambre de commerce et à la formation d'une banque et d'une caisse d'épargne et de prévoyance. Une école de chimie, dont l'enseignement théorique et pratique fut dirigé pendant vingt ans par M. Vitalis avec un remarquable talent, y favorisa les perfectionnements de l'art du teinturier et de la fabrique des produits chimiques. L'ouverture de la bibliothèque publique se fit le 4 juillet 1809 dans une galerie du nouvel hôtel de ville. On y compte aujourd'hui trente-six mille volumes, et plus de douze cents manuscrits parmi lesquels beaucoup sont sans prix. L'inauguration du musée, où quelques toiles des grands maîtres rehaussent la valeur d'une collection d'environ trois cents tableaux, eut lieu le même jour et sous le même toit. En 1818, une commission d'antiquités fut instituée pour la recherche et la conservation des monuments anciens du département; elle conduisit à la fondation d'un *musée*

départemental d'antiquités, sur la proposition de M. Dupont-Delporte, alors préfet de la Seine-Inférieure (1833). Ce musée, ainsi que le *Museum d'histoire naturelle* (1827-1832), occupe les galeries du cloître de l'ancien couvent de Sainte-Marie. Sous l'administration et par les soins de M. Malouet, préfet du département, des travaux considérables ont converti l'ancienne maison des frères de Saint-Yon en asile pour les aliénés de la Seine-Inférieure (1822-1825). Cet établissement, justement admiré par les étrangers comme un modèle en son genre, renferme près de cinq cents fous, pensionnaires ou indigents. Vers le même temps, une décision ministérielle institua une école de médecine à Rouen (1821), et un peu plus tard, M. l'abbé Lefébure, vicaire de la Madeleine, y fonda une école gratuite des sourds-muets (1835). L'année 1834 vit établir la société des Amis des Arts; l'année 1836 la société d'Horticulture. Le jardin des plantes, riche déjà de plus de quatre mille espèces, a été transféré à l'extrémité de la rue d'Elbeuf, vers les bruyères de Saint-Julien, sur un terrain d'une immense étendue, dont M. Désiré Lejeune, architecte, originaire de Rouen, a dessiné la distribution (1836). Des cours de dessin, de physique, d'agriculture, de chimie, de médecine, d'histoire naturelle, de géométrie, de droit commercial, etc., sont comme les chaires supplémentaires de ces grands établissements publics. M. Girardin, professeur de chimie et d'agriculture, s'est montré digne de recueillir l'héritage de Vitalis.

Nous passons aux modernes monuments de la ville de Rouen : deux ponts d'un beau caractère ont été construits sur la Seine : le pont de pierre, décrété par Napoléon en 1810, mais ouvert seulement en 1829, et le pont suspendu, dont l'inauguration (1836) a suivi de plus près la conception (1834). Ce dernier a amené la suppression de l'ancien *pont de bateaux* (1836). C'est en face du pont de pierre, qui s'appuie sur l'angle extrême de l'île Lacroix, et le détache en terre-plain, que la municipalité a fait percer une nouvelle rue à travers le vieux Rouen pour relier le port au boulevart Beauvoisine. L'abattoir public, construit, dans le faubourg de Saint-Sever, sur les plans de M. Dommey, est un des nombreux établissements d'utilité communale auxquels se rattache le nom de M. H. Barbet, maire de Rouen. Cette ville possède huit cimetières, dont sept appartiennent aux catholiques et un aux protestants; on y a ajouté le *cimetière Monumental*, dernier asile des morts privilégiés, et où l'on voit les tombeaux de F.-A. Boïeldieu et E.-H. Langlois, élevés par la reconnaissance publique. Parmi les travaux qui honorent le plus la ville, il en est qu'elle a entrepris conjointement avec l'État. La flèche de l'église de Notre-Dame, monument du génie de l'architecte Alavoine, a été reconstruite en fonte de fer travaillée à jour, depuis l'incendie du 15 septembre 1822; lorsqu'elle sera terminée, elle ne le cédera en hauteur que d'un peu plus de trois mètres à la plus grande des pyramides d'Égypte. Le palais de justice, restauré et embelli, s'est enrichi d'une aile neuve, qui le complète, sous la direction de M. Grégoire, architecte du département. Au même artiste a été confié le soin de construire le nouveau portail de Saint-Ouen. La ville de Rouen a rendu des honneurs publics à deux de ses enfants. Une statue de Pierre Corneille, coulée en bronze, d'après le modèle exécuté par le sculpteur David, décore le centre du terre-plain du nouveau pont de pierre. L'initiative de ce monument appartient à la Société libre d'Émulation; le roi Louis-

PALAIS DE JUSTICE.

Philippe en a posé la première pierre (18 septembre 1833). Une autre statue, celle de Boïeldieu, a été élevée au milieu du port (1835), sous les ombrages du cours, auquel on a donné le nom du musicien rouennais. Elle est fondue aussi en bronze, et le modèle en a été fait par Dantan jeune. On sait que la ville natale de l'illustre compositeur, heureuse et fière de posséder son cœur, lui fit des obsèques royales, un mois après sa mort (13 novembre 1834). Nous regrettons qu'un troisième monument n'ait pas été consacré à Georges d'Amboise, dans la cour du palais de Justice ou sur la place de Notre-Dame. Quoique le magnifique cardinal ne soit pas né à Rouen, quel homme a plus fait que lui pour donner à cette ville la glorieuse consécration des arts? Est-il besoin de rappeler au clergé métropolitain ses vertus, à la magistrature sa part dans la fondation du parlement, et à l'Hôtel de Ville ses bienfaits? Tous devraient s'unir pour lui dresser une statue. Ne serait-ce pas, d'ailleurs, un public moyen d'honorer dans sa personne tous les prélats dont la piété profonde, la charité et les vertus apostoliques ont jeté tant d'éclat sur l'église métropolitaine de Normandie?

Mais ce que les Rouennais ont fait de mieux assurément depuis cinquante ans a été d'assainir l'ancienne cité et de bâtir une ville nouvelle au delà du boulevard Cauchoix. On y va par le Vieux-Marché, où le bourreau ne se montre plus, l'échafaud ayant été relégué place Bonne-Nouvelle, et par la belle et large rue de Crosne. Jusqu'en 1820, l'industrie rouennaise avait été concentrée dans le quartier Martinville, que les eaux de Robec et d'Aubette rendaient si propre à toutes les opérations des manufactures. Vers ce temps, M. Louis Aubert, simple ouvrier, enrichi par son travail, eut la hardiesse de rompre avec les vieilles habitudes, et d'aller s'établir auprès de l'église de Saint-Gervais sur un point tout à fait excentrique. Il y fonda une grande rouennerie, où il employa une centaine d'ouvriers. Dès lors, le commerce se porta de ce côté. La rue de Crosne et le boulevard Cauchoise sont devenus les centres des dépôts d'indiennes. La nouvelle ville, régulièrement bâtie, et percée de larges rues, s'est élevée autour de l'Hôtel-Dieu et a étendu ses ramifications depuis l'avenue du Mont-Riboudet jusqu'au pied du Mont-aux-Malades.

L'ère des révolutions industrielles avait commencé pour la ville de Rouen avant l'ère des révolutions politiques. Dans les dernières années de l'ancienne monarchie, on avait reconnu que les fils de coton obtenus au moyen du filage au rouet, le seul qui fût connu en Normandie, ne pouvait soutenir la concurrence contre les procédés mécaniques dont les Anglais faisaient déjà usage. Le gouvernement royal accorda cent mille francs à une commission industrielle pour substituer l'usage des machines au travail à la main : ces mécaniques devaient être distribuées aux fabricants et aux ouvriers soit gratuitement, soit à titre d'avance. Mais la vieille méthode faisait vivre dix-neuf mille fileuses à Rouen ou dans le voisinage de cette ville; les artisans prirent fait et cause pour leurs femmes et leurs filles, et, dans l'insurrection du mois de juillet 1789, toutes les machines à filer furent brisées. L'expérience ne tarda pas cependant à donner raison aux novateurs. Au commencement du XIXe siècle, MM. Pascal Adeline, Rowle, Pinel et John Dean, firent l'application des machines en grand, à Deville, à Malaunay et Bondeville (1800-1805). Les filatures hydrauliques et à manège se multiplièrent et produisirent une énorme quantité de coton filé de qualité ordinaire. La

prohibition lui assura la préférence sur nos marchés. MM. Pascal Adeline, Levavasseur et Jacques Lemaître, s'appliquèrent à donner plus de finesse aux fils (1810). Toutes les autres industries de la même famille suivirent ce mouvement progressif, perfectionnèrent leur outillage, et trouvèrent le secret de donner d'excellents produits à des prix excessivement réduits : tels que la fabrique des matières chimiques, la teinturerie du coton en fil et en laine, les tissus rayés et à carreaux, appelés rouenneries, les coutils, les indiennes ou toiles peintes, les nankins, les velours de coton, etc. La fabrication des cotonnades rouges, bon teint, due aux teinturiers d'Andrinople, eut surtout un grand succès. Les fabricants de rouennerie, préparant la trame et la chaîne à Rouen, les remirent ensuite à des *porteurs*, qui les firent convertir en tissus par des ouvriers des campagnes, moitié tisserands, moitié cultivateurs. Cette fabrique se répandit particulièrement dans le pays de Caux, et étendit ses rayonnements jusqu'en Picardie. Une nouvelle fabrique, celle des bretelles, prit aussi rapidement beaucoup d'importance. Sous le système protecteur de l'empire, les diverses branches de l'industrie rouennaise furent toujours très-florissantes; et bien qu'elles eussent eu beaucoup à souffrir dans les premières années de la restauration, leur haute prospérité se soutint longtemps encore. La substitution de la force motrice de la vapeur à la force des chevaux, et l'application des nouvelles machines au tissage, comme aux filatures, donna surtout un développement prodigieux à l'industrie cotonnière. Aujourd'hui, elle occupe deux cent mille ouvriers dans le département de la Seine-Inférieure; la force motrice des machines à vapeur y est, en outre, de quatre mille dix-sept chevaux pour les filatures et de sept cent quatorze pour le tissage mécanique. Annuellement, il sort des filatures vingt millions sept cent dix mille treize kilogrammes de coton mis en œuvre; des machines à tisser, mues par la vapeur, cinquante-quatre millions de mètres de calicots; et des métiers à la main employés au tissage, cent neuf millions quatre-vingt six mille mètres de tissus divers.

Ce sont là, assurément, de gigantesques résultats; mais l'excès même du développement manufacturier a compromis cette prospérité. Le perfectionnement indéfini des procédés mécaniques a suscité une concurrence dangereuse entre les producteurs, remis périodiquement en question l'existence des ateliers, et ruiné un très-grand nombre d'industriels. Les marchés de l'intérieur ne suffisant plus aux produits, il a fallu recourir aux marchés étrangers, où l'on s'est trouvé face à face avec une concurrence plus redoutable et plus ruineuse encore. Pour produire aux prix les plus bas, le fabricant a presque changé ses bénéfices en pertes, et a retranché le plus qu'il a pu sur les salaires, c'est-à-dire sur le pain des ouvriers. D'une prospérité inouie est sortie une misère inouïe; on ne se fait pas une idée de l'état de dénûment, de souffrance et de dégradation, où sont tombées les pauvres familles, qui vivent entassées pêle-mêle dans les maisons basses, étroites, humides et obscures des rues populeuses du quartier Martinville. Le rapport effrayant qu'en a fait M. Blanqui, à l'Académie des sciences morales et politiques, l'année dernière, n'est malheureusement pas exagéré. Ainsi le déclassement de la population par l'industrie cotonnière, qui a été très-nuisible aux campagnes, n'a pas profité, en définitive, à la ville de Rouen, et il en a été de même sur tous les autres points du département de la Seine-Inférieure. Nous plaignons beaucoup les chefs

d'atelier, de la terrible crise dans laquelle des circonstances inévitables peut-être les ont fatalement poussés; mais nous nous apitoyons particulièrement sur le sort de leurs ouvriers [1]. Les fabricants de rouenneries ne sont pas d'ailleurs sans reproche. Ils se sont laissés aller à un découragement, à une inertie et une indifférence, qui leur ont fait perdre successivement une grande partie de leurs avantages industriels. L'esprit d'entreprise qui a fait la gloire et la grandeur de leurs pères est éteint en eux, et, pour la plupart, ils sont rebelles aux vives inspirations de l'esprit d'initiative. Ils se ménagent, quand ils devraient risquer; ils conservent quand ils devraient innover; ils s'arrêtent, quand tout marche autour d'eux. C'est ainsi qu'ils se sont laissé enlever les gros tissus de couleur par la Bretagne, les velours de coton par Amiens, les articles pour pantalons par Roubaix, les coutils par Flers, et, en grande partie, les mouchoirs et les tissus rouges par l'Alsace. Il n'y a pas jusqu'à leurs articles de rouennerie qui ne soient inférieurs, aujourd'hui, à ceux du Beaujolais.

Si nous tournons nos yeux vers le grand port de la Seine, le spectacle est peut-être encore plus triste. L'excès de misère dans l'industrie est compensé, au moins, par une surabondance de vie; mais la vie même semble vouloir se retirer du port de Rouen. Avant la révolution de 1789, plusieurs négociants, parmi lesquels nous citerons les J. Levavasseur, les Quesnel, les Manoury et les Lefébure, faisaient de nombreux armements pour la Baltique, l'Espagne, le Portugal, le Brésil et les Antilles. Aujourd'hui, les seuls armateurs de Rouen sont MM. J. Levavasseur et A. Lemire; encore ce dernier fait-il plus de constructions à façon que d'armements pour son propre compte. Rouen tient toujours le premier rang pour le cabotage, dont le mouvement amène annuellement plusieurs milliers de navires dans son port. Le nombre de bâtiments employés à la navigation de long cours, y décroît, au contraire, de la manière la plus alarmante : en 1846, il y est entré douze cent quatre-vingt-treize navires de cette classe, dont onze cent soixante et onze étrangers et cent soixante-douze français; dans les sorties, ceux-ci ont compté pour quatre-vingt-dix-huit, ceux-là pour cent cinquante-huit, ce qui donne un total de deux cent cinquante-six bâtiments. Le commerce d'importation a pour principaux objets, les charbons et

1. Voici dans quels termes M. Blanqui nous dépeint l'état vraiment déplorable des logements d'ouvriers dans les quartiers Saint-Vivien et Martinville. « On n'entre dans les maisons que par des allées basses, étroites et obscures, où souvent un homme ne peut se tenir debout. Les allées servent de lit à un ruisseau fétide, chargé des eaux grasses et des immondices de toute espèce qui pleuvent de tous les étages, et qui séjournent dans de petites cours mal pavées en flaques pestilentielles. On y monte par des escaliers en spirale, sans garde-fous, sans lumière, hérissés d'aspérites produites par des ordures pétrifiées, et on aborde ainsi de sinistres réduits, bas, mal fermés, mal ouverts, et presque toujours dépourvus de meubles et d'ustensiles de ménage. Le foyer domestique des malheureux habitants de ces réduits se compose d'une litière de paille effondrée, sans draps ni couvertures, et leur vaisselle consiste en un pot de bois ou de grès écorné qui sert à tous les usages. Les enfants plus jeunes couchent sur un sac de cendres; le reste de la famille se plonge pêle-mêle, père et enfants, frères et sœurs, dans cette litière indescriptible, comme les mystères qu'elle recouvre. Il faut que personne, en France, n'ignore qu'il existe des milliers d'hommes parmi nous, dans une situation pire que l'état sauvage, car les sauvages ont de l'air, et les habitants du quartier Saint-Vivien n'en ont pas. » (*Rapport sur la situation des classes ouvrières en* 1848.) Le savant économiste n'a-t-il pas raison de dire qu'un pareil état de choses « appelle une réforme radicale, énergique, prochaine? »

les fers de l'Angleterre, les marbres, les huiles et les fruits secs de l'Italie, les plombs et les laines de l'Espagne, le zinc et les fromages de la Hollande, le bois et le zinc du Hanovre, etc. Les pierres meulières et les plâtres étant presque les seuls éléments de fret de retour, qu'on trouve à Rouen, « une quantité énorme de navires partent de son port sur lest. » Ce désavantage n'est pas la seule cause de la diminution du mouvement maritime. Les bâtiments de long cours aiment mieux s'arrêter au Hâvre, à l'embouchure de la Seine, que de remonter le fleuve où ils auraient à lutter contre le défaut de profondeur de ses eaux, ses mobiles bancs de sables et ses dangereuses traversées de Quillebœuf et de Villequier. Du Hâvre, des chalands remorqués par des bateaux à vapeur transportent directement les marchandises jusqu'à Paris. Le chemin de fer contribue aussi beaucoup à détourner les navires étrangers de la vieille voie de la Seine, en prenant des marchandises au Hâvre à des conditions fort réduites et souvent même onéreuses; la grande question pour la compagnie étant, quant à présent, de désorganiser la navigation fluviale, sauf à augmenter ses prix plus tard. Pour le produit des droits de douane, Rouen vient après le Hâvre, Marseille, Nantes, Bordeaux et Dunkerque; ils ont donné dans son port, en 1846, 7,003,000 fr., pas tout à fait le quart des recettes du Hâvre. Des consuls représentent à Rouen les intérêts commerciaux des principales puissances de l'Europe.

A Dieu ne plaise que nous désespérions de la fortune industrielle ou commerciale de l'ancienne capitale de la Normandie. Que de fois, dans le cours de cette histoire, ne l'avons-nous pas vue aux trois quarts ruinée? Elle est toujours sortie plus puissante de ces cruelles épreuves. Dans ses plus grands désastres, il lui reste son admirable situation, entre la mer qui lui apporte les produits du monde, et Paris qui les consomme, entre les départements du Nord et ceux de l'Ouest. Le gouvernement exécute des travaux considérables pour l'amélioration de la basse Seine. S'ils ont tout le succès qu'on en attend, nul doute que les navires étrangers ne reprennent la route de Rouen; dans l'intérêt de leurs chargements, ils se rapprocheront toujours le plus possible du principal centre de consommation. Pour peu que l'administration tienne la main à la stricte exécution du tarif des chemins de fer, les Rouennais reprendront aussi un avantage marqué sur les transports par la voie de terre. Quant à leurs manufactures, ils n'ont qu'à le vouloir pour conserver ou reconquérir leurs brillants avantages. Ils ont des facultés merveilleusement propres à tous les arts comme à toutes les sciences : l'instinct, l'intelligence, le goût et la passion des travaux industriels, et par dessus tout cela, l'âpre amour de l'argent, le besoin d'acquérir et le sentiment jaloux de la propriété. Nous n'avons de craintes sérieuses que pour les filatures, dont l'existence sera toujours fort précaire.

On ne peut estimer la population de Rouen à moins de 100,000 habitants; on en compte 238,805 dans l'arrondissement, et 720,525 dans le département. Cette ville est une des cités de la France qui ont conservé, en grande partie, leur vieux costume, sous le vêtement moderne. Ses fortifications, il est vrai, ont presque entièrement disparu : le mur de la terrasse de l'hospice général, les ruines de la tour du Colombier dans le jardin de cet établissement, un pan considérable des remparts à l'angle de la rue des Prés et de la rue Martinville : voilà tout ce qui reste de l'enceinte contre laquelle tant de puissantes armées sont venues se

briser. Du château de Philippe-Auguste, le temps n'a épargné que la tour du donjon, celle de la Pucelle ayant été abattue vers 1811. Presque toutes les églises paroissiales, les chapelles et les maisons religieuses dont la révolution de 1789 amena la suppression ont été vendues, détruites ou mutilées : quelques-unes, comme le beau vaisseau de Saint-Étienne-des-Tonneliers, sont converties en magasins. On regrette surtout l'église gothique de Saint-Jean, si remarquable par ses doubles collatéraux. L'église de Saint-Éloi est devenue le temple des protestants, qui sont encore au nombre de deux mille à Rouen. Le Lycée occupe les bâtiments du collége des Jésuites et du séminaire de Joyeuse. La maison de correction et d'arrêt a été bâtie sur l'emplacement de l'église et du prieuré de Saint-Lô. La maison de justice n'est autre que l'ancienne conciergerie du palais du Parlement. On a installé la gendarmerie dans le couvent des Béguines; le couvent de Bonne-Nouvelle est une caserne de cavalerie; et le prieuré de Grammont un dépôt de poudre de guerre. Lorsqu'on imagina d'ouvrir une grande place devant le nouvel hôtel de ville, le manoir abbatial de Saint-Ouen fut démoli : on réserva une partie de ses dépendances pour en faire un jardin public. Les seuls monuments religieux du second ordre qui ont conservé le rang d'églises paroissiales sont Saint Patrice, Saint-Romain, Saint-Sever, Saint-Godard, Saint-Nicaise, Saint-Vincent, Saint-Vivien et Sainte-Madeleine. Trois autres, Saint-Gervais, Saint-Hilaire et Saint-Paul, ne sont que des succursales. Des superbes vitraux de Saint-Godard, les plus beaux de la France, deux seulement ont échappé à la destruction.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de Notre-Dame, de Saint-Ouen, de Saint-Maclou, du Palais de Justice et de l'hôtel du Bourgtheroulde : le vieux Rouen, religieux et féodal, vit encore dans ces magnifiques constructions du moyen âge. Les monuments funéraires de la cathédrale intéressent au plus haut point les archéologues. On y montre encore les tombeaux du duc Rollon et de son fils Guillaume Longue-Épée sous les arcades des chapelles du petit Saint-Romain et de Sainte-Anne : mais ceux de Richard Cœur-de Lion, du jeune roi Henri, de leur oncle Guillaume, de Charles V et du régent duc de Bedfort ont disparu depuis une centaine d'années : le clergé métropolitain eut la barbarie de les sacrifier, en 1736, au désir d'exhausser le sol sur lequel on éleva le nouveau maître-autel du chœur. Les admirables tombeaux des deux Georges d'Amboise et des deux Brezé décorent toujours la chapelle de la Vierge. Le Bureau des Finances, les halles, telles qu'elles ont été reconstruites au XVI[e] siècle, la chapelle de Saint-Romain, les restes de l'ancien Hôtel de Ville, deux maisons en bois près de la Grosse-Horloge, et plusieurs autres rues des Cordeliers, aux Juifs, Percière, Étoupée, des Carmes, Malpalu, et Saint Romain, sont aussi de précieux monuments du vieux Rouen. Les maisons où Pierre Corneille, Fontenelle, Jouvenet et Boïeldieu sont nés n'ont rien de remarquable sous le rapport de l'art. Parmi les fontaines publiques nous ne citerons que celles de l'hôtel Lisieux et de la Croix de Pierre, l'une de la renaisance, l'autre gothique. Enfin, pour compléter ce court aperçu archéologique, nous ajouterons que les plus anciens monuments de l'antique capitale de la Normandie, sont l'abside de Saint-Paul, la Tour ou Chambre aux Clercs de Saint-Ouen, la tour de Saint-Romain et la petite église de Saint-Julien.

La biographie de Rouen est aussi riche que variée. Dans l'impossibilité où

nous sommes de donner à cette partie de notre travail toute l'étendue qu'elle comporte, nous ferons simplement une revue rapide des personnages les plus célèbres, en les groupant par catégories, et en précisant autant que possible la date de leur naissance et de leur mort. Ce sont, d'abord, dans l'érudition, la philologie, la critique, l'histoire, la poésie, et les diverses branches qu'embrasse la littérature : *Samuel Bochart*, le profond orientaliste, auquel on doit l'*Hiérozoicon*, ou histoire des animaux de l'Écriture (1599-1667) ; *Jacques Basnage de Beauval*, ministre protestant qui a écrit une histoire de l'Église (1659-1723) ; *Henri Basnage*, son frère, avocat, auteur de la Tolérance des religions et de l'Histoire des Ouvrages des Savants (1656-1700) ; *Pierre Le Pesant de Boisguilbert*, économiste, auquel on attribue la Dîme Royale et le Testament de Vauban (mort en 1714) ; *Arthur du Monstier*, récollet, qui nous a laissé le *Neustria Pia* (né au commencement du XVIIe siècle, mort en 1662) ; *Dom Guillaume Bessin*, bénédictin, éditeur des *Concilia Rothomagensis provinciæ* (mort en 1726) ; *Dom J.-F. Pommeraye*, dont nous avons consulté avec fruit l'*Histoire des Evêques de Rouen* et des *Abbayes de Saint-Ouen, de Saint-Amand et de Sainte-Catherine* (1617-1687) ; *Nicolas Farin*, auteur d'une *Histoire de Rouen* où l'on trouve des détails précieux mais qui est sans méthode, fort incomplète et trop souvent inexacte (mort en 1675) ; le Père *Daniel*, auquel ses Histoire de France et de la Milice française acquirent une juste renommée (1649-1728) ; *Joseph-Isaac Berruyer*, jésuite, qui déploya de si riches couleurs dans son Histoire du Peuple de Dieu (1681-1758) ; *Marc-Antoine-Gérard, sieur de Saint-Amand*, dont Boileau s'est raillé avec plus d'esprit que de justice (1594-1660) ; *Nicolas Pradon*, le rival heureux de Racine, ou plutôt l'ombre de la lumineuse figure du grand poëte (1632-1698) ; *Pierre Corneille*, la plus complète, la plus poétique et la plus sublime personnification de l'imagination, de l'esprit et du génie littéraire de ses compatriotes (1606-1684) ; *Thomas Corneille*, qu'on nomme encore même après son frère (1625-1709) ; *Bernard Le Bovier de Fontenelle*, poëte et philosophe aimable, écrivain plein de goût, de grâce et de finesse (1656-1759) ; le Père *Brumoy*, traducteur du théâtre grec (1688-1743) ; *Pierre-François Guyot, abbé Desfontaines*, immortalisé par ses démêlés avec Voltaire (1685-1745) ; *Noel-Étienne Sanadon*, jésuite, poëte latin très-estimé et traducteur élégant d'Horace (1676-1733) ; *Jean-François du Resnel du Bellay*, qui a traduit en vers remarquables plusieurs ouvrages de Pope (1692-1761) ; *Louis-Balthazar Néel*, que son joli Voyage de Paris à Saint-Cloud, si souvent réimprimé, fera vivre longtemps dans la mémoire des gens de lettres (mort en 1754) ; *Mme Le Prince de Beaumont*, auteur du *Magasin des Enfants* et de plusieurs autres livres sur l'éducation (1711-1780) ; *Mme du Boccage*, poëte agréable (1710-1802) ; *Mlle Catherine Bernard*, qui donna au théâtre la tragédie de Brutus à laquelle Voltaire fit plus d'un emprunt (1662-1712).

Nous mentionnerons ensuite dans les sciences le mathématicien *Adrien Auzout*, inventeur du micromètre à fil mobile, au moyen duquel les astronomes mesurent les petits astres (mort en 1691) ; l'ingénieur naval *Pierre-Alexandre-Laurent Forfait*, ministre de la marine sous Napoléon (1752-1807) ; le chimiste et physicien *Pierre-Louis Dulong*, dont nous regrettons de ne pouvoir enumérer les découvertes scientifiques (1785-1838) ; les médecins *Nicolas Lémery*, auteur d'une Pharmacopée universelle (1645-1715), *Simon de Verville*, en-

voyé en Perse par l'Académie des sciences pour s'y livrer à des recherches sur la physique, la botanique et l'histoire naturelle (1717-1757), *François-David Hérissant*, associé de la même Académie (1714-1773) et *Jean-Baptiste-Jacques Thillaye*, qui fut élève du grand chirurgien Le Cat (1752-1812). Les arts n'ont pas eu des représentants moins nombreux ni moins illustres : il suffit d'indiquer, parmi les peintres, *Jean Jouvenet* (1644-1717), *Jean-Louis-André-Théodore Géricault*, grand maître qui a assez vécu pour sa gloire mais pas assez pour les arts (1791-1824), *Nicolas Colombel*, élève de Le Sueur (1646-1717), *Nicolas Le Tellier*, élève du Poussin (1614-1676), *Sacquespée*, élève de Vouet (contemporain de Le Tellier), *Jean-Baptiste Deshayes*, élève de Vanloo (1729-1765), *Jean Restout*, élève de Jouvenet, peintre de Louis XV (1692-1768), *Lemoine*, dont le principal ouvrage est l'apothéose de Pierre Corneille au théâtre des Arts (1741-1803), *Le Barbier aîné* (1738-1826) et *J.-P.-L.-L. Houel* (1735-1813), qui furent aussi, l'un un dessinateur habile, l'autre un graveur distingué. Au nombre des sculpteurs nous nommerons : *Pierre Mazeline*, auteur des statues d'Europe et d'Apollon Pythien, qu'on voit dans les jardins de Versailles (1632-1708), *Jadoulle*, élève de Michel-Ange Slodts (1736-1801); et parmi les graveurs : *Pierre Lesueur* (1636-1716), *Pierre* et *Vincent*, ses deux fils, qui conservèrent la réputation de leur père dans la gravure sur bois (morts, le premier en 1698, le second en 1743); *Nicolas Lesueur*, neveu de *Pierre* et de *Vincent*, dont le burin délicat porta le genre camaïeu à sa dernière perfection (mort en 1764); *Élisabeth*, sœur de *Nicolas*, digne de son frère; *Noel Lemire*, élève de Descamps et de Lebas (1724-1801), et *Leveau*, qui travailla sous les mêmes maîtres, et nous a laissé comme lui des marines, des paysages et vignettes (1750-1786). Signalons encore quelques architectes : *Robert Becquet*, artiste éminent du XVIe siècle; *Jacques-François Blondel*, dont la plume enrichit l'Encyclopédie de Diderot des articles relatifs à l'architecture (1705-1774); *Guillaume Couture*, auquel est dû le péristyle corinthien de l'église de la Madeleine de Paris (1732-1799), *Mathieu Lecarpentier*, qui dirigea les travaux du Palais-Bourbon, dans cette même ville (1707-1775), et *Jean-Baptiste Lebrumeut*, qui bâtit l'église de la Madeleine et les deux escaliers de l'hôtel de ville de Rouen (1736-1804).

La capitale de la Normandie s'honore aussi d'avoir vu naître dans ses murs *Marie Desmares Champmélé*, la touchante tragédienne aimée de Racine (1644-1698); le diplomate *Nicolas Lebailli Mesnager*, auquel Louis XIV confia plusieurs missions importantes (1658-1714); les deux voyageurs *Robert de la Salle* (mort en 1687) et *Paul Lucas* (1664-1737); les typographes *Morin*, *Pierre Maufer* et *Guillaume Le Signere*, fameux tous les trois dans le XVe siècle, *Richard Conteray Lallemant* et *Nicolas*, son frère, dans le XVIIIe siècle. Enfin, pour les temps plus rapprochés de nous, nous nommerons l'avocat *F.-B.-L. Ducastel*, député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative (1740-1799); notre ami *Armand Carrel*, dont le puissant talent, le beau caractère, le courageux dévouement, et le noble cœur, ont laissé un vide si grand dans la presse démocratique, qu'il n'a pas encore été remplacé (1800-1836); le compositeur de musique *François-Adrien Boieldieu*, chanté et admiré par l'Europe entière (1775-1834); le pauvre ouvrier cordonnier *Adrien Pasquier* qui est mort de misère à l'Hospice-Général, en laissant entre autres ouvrages manuscrits estimés, un *Dictionnaire historique et cri-*

tique des hommes illustres de la Normandie (1763-1810), et le général de brigade *Fleurus-Franciade Duvivier*, mortellement blessé, à Paris, dans les journées de juin 1848. Qu'il nous soit permis en terminant de remercier les savants et les littérateurs qui nous ont facilité notre pénible tâche par leurs remarquables travaux et leur profonde connaissance de l'histoire locale : M. Chéruel, professeur d'histoire au Lycée ; M. Charles Richard, ancien archiviste du département ; M. Deville, membre correspondant de l'Institut ; et M. André Pottier, bibliothécaire de la ville de Rouen. Nous devons aussi reconnaître les obligeants services de M. Lefort Gonsolin, si profondément versé dans les arts industriels, le commerce et l'état économique de la ville de Rouen, qu'il a dignement représentée à l'Assemblée nationale ; et de M. Juste Houel, littérateur et jurisconsulte, auteur d'une *Histoire des Cauchois*, d'un savant mémoire sur la vie du peintre Jouvenet et de plusieurs autres écrits, où il soutient avec honneur un nom déjà cher aux lettres et aux arts[1].

1. *Commentaires* de César. — D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule.* — Amédée Thierry, ***Hist. de la Gaule sous l'administr. rom.*** — L. Prevost, *Anc. div. territ. de la Norm.* — Gregoire de Tours, ***Histor. Franc.*** — *Chronique* de Frédégaire. — Augustin Thierry, *Récits mérovingiens*, t. I. — Einhardi, *omnia quæ extant opera* (publ. de la Soc. de l'Hist. de France). — Le Moine de Saint-Gall. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire.* — Nithard, *Hist. des discus. des fils de Louis le Débonnaire.* — Dudon de Saint-Quentin. — Guillaume de Jumiéges, ***Hist. Normann.*** — Ordéric Vital, ***Eccl. hist.*** — Guillaume de Poitiers, *Gesta Wuill. duc. Normann.* (tous quatre dans le grand Recueil de Duchesne : ***Hist. normann. script. ant.***, in-fol., Paris, 1619). — Frodoard, *Chron.* — *Chronicon Joh. Bromton.* — Radulphus de Diceto, *Abbrev. chron.* — *Chron. Gervasii* (tous trois dans les ***Histor. anglic. script. ant.*** de John Selden, Londres, in-fol. 1657). — Delamare, *Chron. Rothomag.* dans la *Nova biblioth.* mscr. du P. Labbe. — Rimer, *Act. et Fœd.* — Robert Wace, *le roman de Rou*, publié par F. Pluquet. — Floquet, ***Hist. du Parl. de Rouen***, 7 vol. in-8, Rouen, chez Édouard Frère, 1840-1842. — Le même, ***Hist. du Privil. de Saint-Romain.*** — Canel, *États de Normandie.* — Le Noir, *la Normandie pays d'États.* — A. Thierry, ***Hist.*** *de la conquête de l'Angleterre, par les Norm.* — Dom Pommeraye, ***Hist. des arch. de Rouen.*** In-fol. Rouen, 1657. — Le même, ***Hist. des abbayes de Saint-Ouen, de Sainte-Catherine et de Saint-Amand.*** In-fol. Rouen, 1662. — Le même, *Hist. de la cathéd. de Rouen.* — F. Michel, *Chron. anglo-norm.* — *Chronique de Normandie.* — Masseville, ***Hist. somm. de Norm.*** — Depping, ***Hist. des exp. marit. des Norm.*** — Estancelin, *Rech. sur les découv. des navig. norm.* — Licquet, ***Hist. de Norm.*** — Depping, ***Hist. de Norm.*** — Goube, ***Hist. de Norm.*** — Chéruel, ***Hist. de Rouen pend. l'Ép. comm.*** 2 vol. in-8. — Le même, ***Hist. de Rouen sous la dom. angl.*** — Taillepied, *Recueil des antiq. et sing. de la ville de Rouen*, in-8, 1588, chez Martin Le Mesgissier. — Dom Toussaint Du Plessis, *Descript. de la haute Normandie.* — Ch. Richard, *Rech. histor. sur Rouen*, in-8, 1844. — Le même, *Porte Martinville* ; — *Episodes de l'hist. de Rouen* ; — *Du chang. de la place des exéc.* ; *Cloches du beffroi de Rouen* ; — *Rép. à l'Essai sur les enceint. milit. de Rouen* (tous ces Essais sont pleins de science et d'intérêt). — Ducarel, *Ant. anglo-norm.* — De Laquerrière, *Descript. hist. des anciennes maisons de Rouen*, in-8, Paris, 1802. — P. Périaux, *Diction. ind. des rues de Rouen.* — Deville, *Tomb. de la cathéd. de Rouen.* — Le même, divers Essais dans les *Précis de l'Académie de Rouen.* — Fallue, *Travaux milit. des Rom. sur les bords de la Seine.* — Farin, ***Hist. de Rouen***, 6 vol. in-8, Rouen, 1751. — Servin, ***Hist. de Rouen.*** — Ch. Ouen Lacroix, ***Hist. de l'égl. de Saint-Maclou.*** — Gilbert, *Descript. de la cathéd. de Rouen.* — *Lettres sur Rouen*, par M. A. L***. — E.-V. Guilbert, *Mém. biogr. et litt. du dép. de la Seine-Inférieure*, 2 vol in-8, Rouen, 1812. — Dibdin, *Voyage en Normandie.* — *Chron.* de Monstrelet. — Jules Quicherat, *Procès de la cond. et de la réh. de Jeanne d'Arc*, 5 vol. in-8. (Pub. de la Soc. de l'hist. de France.) — Pierre de Fenin, Collect. Petitot, t. VIII. — *Mém. de Castelnau.* — *Mém. de Vieilleville.* — Th. de Bèze, ***Hist. des Egl. réf.*** — De Thou, ***Hist. univ.*** — *Mém. de la Ligue.* — *Gallia christiana*, t. IX, — *l'Art de vérifier les dates*, t. II. — *Mém. de la Soc. des ant. de Norm.* — *Précis des trav. de l'Ac. de Rouen.* — A. Pottier, *Revue de Rouen.* — Le même, *Rech. sur l'inv. de la porcel.* — De Lamartinière, *Dict. géog.* art. Rouen. — *Observ. de la Chamb. du Comm. de Norm.*, Rouen. 1788. — J. Noel, *Ess. sur le départ. de la Seine-Infer.* — *Ann. stat. du départ. de la Seine-Infér.* tom. I, année 1823. — Licquet, *Rouen*,

CAUDEBEC.

SAINT-WANDRILLE. — JUMIÉGES.

Caudebec est situé dans une position charmante, sur les bords de la Seine. Deux collines resserrent, au levant et au couchant, le vallon où cette petite ville est bâtie, et au milieu duquel coule le ruisseau d'où Caudebec tire son nom : c'est la rivière de Caux (*Caletensium beccus*) ou le ruisseau chaud (*Calidus beccus*), qui se partage en deux courants, Ambion et Sainte-Gertrude. En face, de l'autre côté de la Seine, s'élève en gradins la forêt de Brotonne avec ses souvenirs mérowingiens; au pied, s'étend le fleuve dans toute sa majesté. Presque en face de Caudebec, on voyait anciennement la grande île de Belcinac, dans laquelle les rois de la première race construisirent un monastère ; cette île n'a pu supporter la violence de la *Barre* ou de la lutte continuelle de la Seine avec la mer. Ce phénomène se manifeste surtout entre Caudebec et Quillebeuf ; souvent les eaux du fleuve se dressent à plus de cinq mètres avant de retomber vaincues par la mer. Déchirée par les flots, l'île de Belcinac a disparu depuis trois cents ans.

Dès le IXe siècle, il y avait à Caudebec une station de pêcheurs; les trois éperlans que cette ville porta plus tard dans ses armes rappelaient sa première destination. Charles-le-Chauve, en 840, donna son port et les droits de péage qui y étaient attachés, à l'abbaye de Saint-Wandrille, fondée dans le voisinage, au VIIe siècle, par des moines bénédictins. Cette donation fut confirmée par Richard II, duc de Normandie (1024). Sous Guillaume-le-Conquérant, Caudebec eut son église (1074); et Henri Ier lui accorda un marché en 1130. Dès lors Caudebec devint florissant, et, grâce à la protection ecclésiastique, crut en richesse et en importance. Une charte, conservée dans les archives départementales de la Seine-Inférieure, atteste qu'en 1282, l'abbaye de Saint-Wandrille, dont Caudebec ne fut longtemps qu'un fief, fit construire les quais qui devaient y resserrer le lit de la Seine. Les habitants avaient ajouté déjà l'industrie à la pêche et au commerce maritime. Leur pelleterie était très-renommée au moyen âge ; mais les troubles du XVe siècle arrêtèrent cet essor de prospérité. Livré d'abord au parti bourguignon, en 1417, Caudebec fut assiégé par les Anglais, en 1419. Henri V, en effet, venait de s'emparer de Rouen et avait le plus grand intérêt à ne pas laisser aux mains de ses ennemis une position qui commandait la Seine. Il envoya donc pour l'attaquer Talbot et Warwick, ses principaux capitaines. La défense que leur opposa Caudebec fut longue et opiniâtre, malgré les énormes bombardes de l'ennemi qui écrasaient les maisons avec leurs boulets de pierre. Assiégeants et assiégés,

ses mon. et son comm.— *Dict. du comm.*, art. Rouen. — Blanqui, *Rapp. sur les ouvriers.* — Sismondi et Michelet, *Hist. de France* — Lingard, *Hist. of Engl.* — *Registres de l'hôtel de ville.*— Arch. municip. et depart. de la ville de Rouen.—Notes manuscrites communiquees par MM. J. Houel, Lefort-Gousolin, Charles Richard, Cheruel, A. Pottier et Pautel, de la Bibliotheque de Rouen.

suivant l'usage du temps, échangèrent pendant six mois des défis en vers, rapportés par l'abbé Miette dans son histoire manuscrite de Caudebec :

« . . . On mettra vos peaux en perche,
Si longuement si persistez
Et promtement ne vous rendez, »

écrivaient les Anglais aux habitants et aux soldats enfermés dans la place.

« Votre grand orgueil abattrons,
Soyez-en sûrs comme de mort
Et bien les peaux fourbirons, »

répliquaient les poëtes caudebecquais. Le courage des actions répondit à la fierté des paroles. Les assiégés brûlèrent plus d'une fois les machines des assiégeants. Enfin, réduits à la dernière extrémité, ils se rendirent le 22 septembre de l'année 1419.

Caudebec, où les Anglais mirent une garnison nombreuse, commandée par Talbot, devint, à partir de cette époque, un des boulevards de leur domination en Normandie. Ce fut la seule place, avec la ville d'Arques, qui resta en leur pouvoir, dans le pays de Caux, lorsque les paysans cauchois, écrasés par une cruelle domination, s'insurgèrent contre leurs oppresseurs (1435). Maîtres déjà de Tancarville, Lillebonne, Harfleur, Montivilliers, Fécamp, Dieppe, Yvetot, etc., ils se proposaient de marcher sur Caudebec afin d'expulser entièrement les Anglais de leur pays. Plusieurs capitaines de Charles VII, qui s'étaient d'abord joints à eux, tâchèrent de les en dissuader, en disant à leur chef, Le Carnier : « Nous avons pris un grand nombre de villes cette semaine ; c'est aujourd'hui dimanche, il faut louer Dieu. » — « Vous êtes des traîtres! » répondirent les paysans, convaincus que tous ces Armagnacs ne voulaient que prolonger la guerre ; et remplissant aussitôt leurs chariots de lard et de vivres, ils se portèrent sur Caudebec. Ils s'avançaient en désordre dans un terrain fangeux arrosé par le ruisseau de Sainte-Gertrude. Arrivés au pont jeté sur cette petite rivière, ils le trouvèrent gardé par les archers de la ville, dont les décharges meurtrières rompirent leurs rangs. Pendant le combat survint une troupe d'Anglais envoyée de Rouen au secours de Caudebec ; elle tomba sur les paysans qui, enveloppés par deux corps d'armée, furent impitoyablement taillés en pièces. « La malédiction fut après si grande en Caux, dit la chronique de Normandie, que le pays demeura inhabité. »

La conquête de Charles VII put seule relever le pays d'une aussi affreuse misère. Ce prince, aussitôt après la capitulation de Rouen (1449), fit une entrée magnifique à Caudebec, accompagné du roi de Sicile et d'une suite innombrable de seigneurs, parmi lesquels on distinguait Dunois, Pierre de Brezé, le sire de Blainville et les deux frères Bureau de la Rivière, qui dirigeaient l'artillerie de l'armée française. C'est alors que s'ouvrit pour Caudebec l'ère la plus brillante de sa fortune ; la population y était considérable, l'industrie active ; sa ganterie et sa chapellerie jouissaient surtout d'une grande réputation ; on y fabriquait des gants de chevreau si fins et si souples qu'ils pouvaient tenir dans une noix. Les chapeaux connus sous le nom de *Caudebecs* étaient célèbres dans toute l'Europe ; on en fit un commerce très-important jusqu'au XVIIe siècle. Ce fut pendant cette

période d'activité industrielle, c'est-à-dire dans les dernières années du xve siècle, que l'on continua la construction de Notre-Dame, terminée seulement en 1480. Cette église est encore de nos jours le plus bel ornement de Caudebec : sa flèche gracieuse a la forme d'une tiare ; ses voûtes découpées et sculptées avec un art exquis, les pendentifs qui s'en détachent, les légendes de pierre qu'elle dresse vers les cieux, forment un ensemble digne d'admiration. L'architecte, Guillaume Letellier, fut enterré en 1484 dans le monument qui devait transmettre son nom à la postérité. Le commerce et la richesse de Caudebec s'accrurent jusqu'à l'époque des guerres de religion.

Au mois de juillet 1562, les huguenots, déjà maîtres du Hâvre et de Rouen, voulant dominer tout le cours de la Seine, s'emparèrent de Caudebec qui, par sa position sur le fleuve, était une place importante; mais ils en furent presque immédiatement expulsés par le baron de Clères, l'un des chefs catholiques, et lorsque, à la fin de l'année, l'armée royale vint assiéger Rouen, un barrage fut établi à Caudebec, afin d'intercepter les communications entre Rouen et le Hâvre occupé par les Anglais. On fit couler dans la Seine des bateaux chargés de pierres et de sable, et l'on éleva sur le bord du fleuve une batterie flanquée d'artillerie. La flotte anglaise, partie du Hâvre, s'ouvrit néanmoins un passage à travers cette barrière de vaisseaux et de canons. Montgommery, forcé de fuir de Rouen, franchit aussi, plus tard, le barrage de Caudebec, dans une galère, et descendit la Seine jusqu'à son embouchure. Lorsque Henri IV vint assiéger Rouen, en 1591, Caudebec était au pouvoir des Ligueurs. Le maréchal de Biron s'en saisit pour faciliter les communications entre le roi de France et ses alliés d'Angleterre. L'année suivante, le prince de Parme ayant délivré Rouen, tourna aussitôt ses armes contre Caudebec. La place fut investie, le 24 avril ; la flotte hollandaise s'était portée à son secours : aussi les plus grands efforts devinrent nécessaires pour l'enlever, et il fallut même que le prince s'exposât au feu. Il fut blessé au bras, la veille du jour où Caudebec se rendit. Bientôt après, bloqué dans cette ville par Henri IV qui venait de chasser les Ligueurs de la forte position d'Yvetot, le général espagnol semblait perdu. Les vivres lui étaient coupés, et la basse Seine se trouvait fermée par la flotte hollandaise. Dans cette position désespérée, le prince de Parme ayant ordonné qu'on lui amenât plusieurs galères de Rouen, jeta pendant la nuit un pont sur la Seine, traversa le fleuve sous le feu de l'ennemi et effectua tranquillement sa retraite. Comme l'on demandait de sa part à Henri IV ce qu'il pensait de cette habile manœuvre, le roi répondit brusquement qu'il ne se connaissait pas en retraite et que la plus belle lui semblait une fuite.

Depuis cette époque, le nom de Caudebec disparaît de l'histoire : la ville conserva pourtant quelque importance, puisqu'elle était, au xviie siècle, le siége d'une élection et d'une vicomté, ou tribunal ressortissant au bailliage de Caux. La révocation de l'édit de Nantes anéantit son industrie qui avait déjà beaucoup souffert des guerres de religion. On lit dans le rapport de l'intendant chargé par Louis XIV, en 1698, de lui présenter le tableau de la généralité de Rouen, que les chapeaux appelés *Caudebecs*, qui étaient encore célèbres du temps de Boileau, s'écoulaient jadis, en grande quantité, dans la Hollande, l'Angleterre et tout le nord, malgré les prohibitions; mais que, depuis dix ou douze ans, plusieurs

chapeliers cauchois s'étant établis à l'étranger, tous les chapeaux fabriqués à Caudebec, à Rouen et ailleurs, ne se vendaient plus que dans le royaume. Caudebec était encore, en 1789, la capitale du pays de Caux, le siége d'un gouvernement militaire, d'une élection, d'un bailliage, d'un présidial, d'une amirauté, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts et d'un grenier à sel; il y avait dans ses murs un hôpital et deux couvents, l'un de Capucins, l'autre de la congrégation de Notre-Dame pour l'instruction gratuite des jeunes filles. Caudebec figure aujourd'hui dans le département de la Seine-Inférieure comme chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Yvetot. Le recensement de 1846 ne lui donne qu'une population de 2,384 habitants; chiffre bien au-dessous de celui du XIVe siècle. Il n'existe plus d'autres traces de son ancien commerce que quelques tanneries; ce n'est plus enfin qu'une de ces petites villes qui meurent étouffées entre les grands centres de population et d'industrie. Caudebec a donné naissance au célèbre prélat *Thomas Basin*, évêque de Lisieux et l'un des hommes les plus doctes du XIVe siècle. On a de lui de nombreux ouvrages de théologie et d'histoire : le plus important est une histoire de Charles VII et de Louis XI écrite en latin sous le pseudonyme d'Amelgard, chanoine de Liége. Forcé de se dérober par l'exil aux persécutions de Louis XI, Thomas Basin se réfugia en Belgique; et c'est là que sous l'impression du ressentiment, il composa cette histoire restée manuscrite, comme tous ses autres ouvrages. M. Jules Quicherat, auquel on doit une excellente biographie de Thomas Basin, prépare la publication de l'histoire de Pseudo-Amelgard. *Théodore Licquet*, auteur d'une histoire de Normandie, naquit aussi à Caudebec, le 19 juin 1787; il est mort bibliothécaire de la ville de Rouen, en 1832.

A quelques kilomètres de Caudebec, dans une jolie vallée solitaire, gisent les ruines de l'antique et illustre abbaye de Saint-Wandrille, dont nous avons eu déjà occasion de parler dans le courant de cette notice. Ce fut au VIIe siècle que des moines bénédictins, conduits par Wandregisile ou Wandrille, défrichèrent la vallée encore déserte et y bâtirent un monastère qui devint bientôt un des plus célèbres de la Gaule. L'abbaye de Saint-Wandrille, ainsi appelée du nom de son fondateur, était aussi désignée sous celui de Fontenelle, à cause d'une petite source (*Fontanella*) qui coulait aux environs. École florissante, riches donations, moines fameux, tels que saint Ansbert, Ansegise et Éginard, rien ne manqua à sa puissance et à sa renommée. Caudebec, ainsi qu'on l'a vu, ne fut longtemps qu'un fief situé dans sa mouvance; car la souveraineté du monastère s'étendait au loin sur la Seine. Des ogives croulantes, un cloître avec des débris épars de sculptures, voilà tout ce qui reste aujourd'hui de la royale abbaye de Saint-Wandrille. Celle de Jumiéges, sa rivale et sa voisine, a été plus heureuse. Le voyageur peut encore admirer la hardiesse de ses voûtes, la beauté pittoresque de ses ogives et de ses pleins-cintres qu'un propriétaire intelligent a sauvés des ravages du temps.

Jumiéges, comme Saint-Wandrille, fut fondée au VIIe siècle; saint Philibert et ses moines s'établirent dans la presqu'île que forme la Seine entre Caudebec et Duclair. Sous son second abbé, Jumiéges comptait huit cents moines : c'est là que furent relégués les fils de Chlodwig II, après que leur père, dit la légende, leur eut fait couper les nerfs pour les punir d'une révolte. Les *Enervés* avaient

leur tombeau et leur statue dans l'église du monastère. *Robert de Jumiéges*, qui fut un instant archevêque de Cantorbéry; *Guillaume Calcul*, historien des ducs de Normandie au XIe siècle, sortirent l'un et l'autre de cette abbaye. Non moins puissante que Saint-Wandrille, elle embrassait dans sa juridiction les deux rives de la Seine. Quillebeuf, sur la rive gauche de ce fleuve, et Duclair, sur la rive droite, à l'embouchure de la petite rivière de Sainte-Austreberte, lui appartenaient et lui servaient de ports. Les ruines de Jumiéges, admirablement conservées par M. Casimir Caumont, frappent tout d'abord le regard du voyageur. Des souterrains immenses ont été déblayées, et l'âme la plus froide éprouve au milieu de ces débris d'un autre âge un saisissement religieux. A côté des graves pensées que rappelle la vie monastique, d'autres images planent d'ailleurs sur ces ruines magnifiques; Charles VII et Agnès Sorel les remplissent de leur mémoire. La Dame de Beauté habitait le Mesnil-sous-Jumiéges, où l'on montre encore son manoir. Elle mourut à Jumiéges, en 1450. Longtemps son cœur a reposé sous les voûtes du monastère, et des inscriptions plus ou moins poétiques rappellent à chaque pas le souvenir de sa beauté et des services que lui attribue une tradition plus romanesque qu'historique. [1]

HARFLEUR.

Harfleur fut jadis le *souverain port* de la Normandie. Avant la fondation du Hâvre, c'était la station principale à l'embouchure de la Seine, et il est probable que cette ville remonte à une haute antiquité. Les érudits supposent que c'était le *Caracotinum* des Romains où venait aboutir une des voies qui traversaient la Lyonnaise Seconde. La ville devint surtout importante sous les ducs normands. Son nom même est d'origine scandinave. Il veut dire, selon Noël de la Morinière, *flot salé*, parce que les eaux de la Lezarde, qui arrosent cette contrée, sont salées à leur embouchure dans la mer.

Malgré sa grande importance maritime et commerciale, Harfleur ne marque pas dans l'histoire avant le XIVe siècle. Cette ville n'était alors célèbre que par le commerce. Portugais, Espagnols, marchands de Majorque et d'Aragon, se pressaient dans son port et obtenaient des rois de France des priviléges qu'attestent leurs ordonnances. La guerre de cent ans vint porter un premier coup à cette prospérité. A la nouvelle des hostilités, Harfleur prépara une descente contre l'Angleterre; mais une trahison des Génois livra le secret aux Anglais, et la flotte

1. *Neustria Pia.* — *Gallia christiana*, t. XI. — Toussaint-Duplessis, *Description de la haute Normandie.* — *Histoire manuscrite de Caudebec*, par l'abbé Miette, à la bibliothèque publique de Rouen. — *Archives du département de la Seine-Inférieure.* — *Mémoire sur la généralité de Rouen*, manuscrit de la bibliothèque publique de Rouen, f. Leber.

d'Harfleur fut brûlée (1339). Si l'on en croit Froissart, qui a probablement confondu Harfleur et Barfleur, la ville fut prise et saccagée en 1346 par Édouard III. Ce qui est certain, c'est que les traces de ce malheur, s'il est réel, furent promptement effacées. Le règne de Charles V marque l'apogée de la prospérité d'Harfleur. Au commerce étranger, qui appelait dans ses murs les Génois, les Castillans, les Portugais, Harfleur ajouta l'industrie; ses habitants établirent des salines et des manufactures de draps. L'héroïque résistance qu'ils opposèrent, en 1415, au roi d'Angleterre Henri V, montra que la prospérité n'avait pas amolli leur courage. Quatre cents hommes arrêtèrent pendant quarante jours trente mille Anglais. Henri V se vengea cruellement de leur longue résistance; il chassa d'Harfleur seize cents familles, qu'on transféra à Calais et de là en Angleterre. Les titres des bourgeois furent brûlés en place publique, et aucun habitant ne put être propriétaire, à moins d'être né en Angleterre.

Mais les Anglais eurent beau faire, le sentiment patriotique continuait de vivre au fond des cœurs de cette généreuse population; il se réveilla d'autant plus vif qu'il était plus durement comprimé. Il y avait déjà trente ans que les Anglais tenaient dans Harfleur la clef de la Normandie, lorsque les Cauchois se soulevèrent en masse (1435). Cent quatre habitants d'Harfleur répondirent à l'appel de leurs frères de Caux, et le 4 novembre leur ouvrirent les portes de la ville. On perpétua le souvenir de cette délivrance par un usage qui s'est maintenu presque jusqu'à nos jours : chaque matin cent quatre coups de cloche rappelaient aux habitants le dévouement de leurs pères.

Les Anglais tentèrent de reprendre Harfleur, en 1438; mais ils furent repoussés. Deux ans après, ils firent un nouvel effort et ne négligèrent rien pour assurer le succès de cette attaque; les capitaines les plus célèbres, Talbot, Sommerset, Dorset, commandaient les assiégeants. Les bombardes faisaient pleuvoir sur la ville d'énormes boulets de pierre qui écrasaient les maisons. On en voit encore aujourd'hui qui servent de bornes dans les rues. Le gouverneur Jean d'Estouteville se défendit bravement; mais enfin il fallut céder, et les Anglais reprirent la place (1440). Ce ne fut pas pour longtemps. Dunois, maître de Rouen et de Caudebec, vint assiéger Harfleur, le 8 décembre 1449. Jean Bureau dirigeait l'artillerie, et malgré la rigueur de l'hiver, malgré les forces de la garnison anglaise, malgré les vagues de la mer qui envahissaient le camp français, la place ne tint pas un mois. Le 1er janvier 1450, les clefs d'Harfleur furent remises à Charles VII, qui pendant le siége s'était établi à l'abbaye de Montivilliers. Ce fut après sa délivrance définitive qu'Harfleur éleva la tour de son église dont l'étranger admire encore la hardiesse. La tradition en attribue, à tort, la construction aux Anglais, erreur que le poëte hâvrais a répétée dans ces vers :

> Le clocher de Harfleur, debout pour vous apprendre
> Que l'Anglais l'a bâti, mais n'a pu le défendre.

Cependant, à cette époque même, se manifestaient les atterrissements qui allaient de plus en plus entraver la navigation de la Seine. On avait négligé, au milieu des guerres, les travaux qui pouvaient seuls empêcher l'encombrement du port. Peu à peu les sables l'envahirent; les vaisseaux marchands ne trouvèrent plus d'abri à Harfleur. Louis XI avait songé à creuser un port sur les côtes de



Normandie : ce projet fut repris par François I[er], et, en 1517, on jeta les fondements du Hâvre, qui allait dévorer Harfleur. Dès lors cette petite ville s'effaça de l'histoire. Il ne lui reste aujourd'hui de sa grandeur passée que son clocher, un site délicieux et de glorieux souvenirs La population est réduite à 1,586 habitants. Une fabrique de savon et d'épuration d'huile, une petite raffinerie de sucre, et quelques fabriques de noir animal, d'engrais et de chaux, occupent une cinquantaine d'ouvriers. La fête de la délivrance d'Harfleur, trop longtemps interrompue, s'est renouvelée de nos jours. Le 4 novembre 1840, on a célébré une messe en mémoire des *Cent-Quatre*. Le maréchal Grouchy, descendant de Jean de Grouchy, l'un des libérateurs d'Harfleur, a fait distribuer des secours à cent quatre pauvres de cette ville, et fondé à perpétuité une aumône pour immortaliser ce souvenir. Harfleur a vu naître un marin célèbre du XVI[e] siècle, *Gonneville*, qui partit, en 1503, pour les Indes Orientales à la tête de quelques navires équipés par des marchands de Rouen; mais une tempête, qui l'assaillit au cap de Bonne-Espérance, le poussa vers les terres australes.[1]

LE HAVRE.

INGOUVILLE. — GRAVILLE.

On a trouvé des vestiges de port et de navires au pied des coteaux d'Ingouville et de Graville; la mer y arrivait autrefois. Sans cesse en travail, elle semble n'avoir entrepris la destruction des autres parties de la côte que pour en charrier les débris à l'entrée des ports et des rivières. C'est ainsi qu'elle a converti en prairie la baie d'Harfleur et rétréci l'embouchure de la Seine en étendant le plateau qui en forme aujourd'hui la rive. Si l'on ne s'y fût opposé, elle n'eût pas tardé à combler la crique qu'elle avait elle-même laissée en avant d'Ingouville et qui n'était que l'entrée d'un marais ou d'une lagune dont le fond se fût graduellement exhaussé. On s'empara à temps de cette position pour y établir un port en place de ceux de Graville et d'Harfleur, qu'on n'avait pas eu soin de défendre contre l'invasion de la vase et des galets.

La crique d'Ingouville n'était d'abord qu'un lieu de refuge pour les pêcheurs. Ils avaient élevé sur ses bords une chapelle en l'honneur de la Vierge, patronne des marins. De cette chapelle vint le nom de *Hâvre de Notre-Dame-de-Grâce* : par abréviation on ne tarda pas à dire : *le Hâvre-de-Grâce*, et tout simplement *le Hâvre*. Cette place avait déjà quelque importance avant que le roi François I[er] y formât un établissement plus considérable. Deux tours, dont l'une s'appelait la grosse Tour, en défendaient l'entrée au temps de Charles VII qui, en 1450, les reprit sur

1. *Chronique de Normandie.* — Morlent, *Le Hâvre et son arrondissement.* — L'abbé Cochet, *Essai sur les églises de l'arrondissement du Hâvre.*

les Anglais, après les avoir chassés d'Harfleur. En 1470, le bâtard de Bourbon équipa, ou du moins rallia au Hâvre un grand nombre de bâtiments portant les troupes que Louis XI envoyait à Marguerite d'Anjou pour l'aider à délivrer son mari. Une flotte y fut de nouveau réunie en faveur du comte de Richemont, depuis Henri VII, qu'elle rendit maître du pays de Galles et qu'on appela le Salomon de l'Angleterre (1485). Louis XII fit faire des travaux considérables au Hâvre (1509); les premiers quais, construits en bois, furent, dit-on, son ouvrage. Ce prince étant mort le 1er janvier 1515 (nous précisons les dates), François, qui lui succéda, ne fit sans doute que continuer l'étude et l'exécution d'une œuvre dont la pensée appartenait à son illustre prédécesseur.

Ce fut le 8 octobre 1517, après longue et mûre délibération de son conseil, que François Ier, sur la proposition de l'amiral Bonnivet, donna l'ordre à Guyon-le-Roy, sieur de Chillou, vice-amiral et commandant d'Honfleur, de se rendre au Hâvre-de-Grâce, afin, disait le prince en son ordonnance, *d'y percer et construire un port, propre et convenable pour recueillir, loger et maréer les grands navires tant de nostre royaume que aultres de nos alliés.* Le sieur de Chillou était en outre chargé de protéger ce port par une enceinte de murs et de bastions, capable de contenir une population considérable. Les savants avaient proposé de donner à la nouvelle ville le nom de *Franciscopolis*, qu'elle ne porta jamais. Le roi voulut qu'elle s'appelât *Françoise de Grâce*. Ce nom, qu'on retrouve dans les actes officiels jusqu'au temps de Louis XV, ne prévalut pas davantage sur celui qu'elle avait reçu des anciens habitants. « Ce n'est pas la première fois, dit l'auteur d'une Histoire du Hâvre, qu'on a remarqué qu'il était plus facile de conquérir les villes que de leur imposer de nouveaux noms. »

Au mois d'août 1520, François Ier se rendit lui-même sur les lieux avec *les plus gros personnages de sa cour*. Il trouva que, « *en regard* et considération du temps, l'œuvre et édifice du Hâvre avait été si diligemment et soigneusement besogné par le sieur de Chillou que les grands navires, tant du royaume que des étrangers, y pouvoient desjà poser et maréer sans aucun péril ni danger. » Le travail des fortifications n'était pas moins avancé. La maîtresse tour qu'on voit à l'entrée du port commençait à s'élever plus formidable que celle qui était à la même place auparavant. Les constructions particulières n'avaient pas marché aussi vite, parce que, d'après l'ordonnance de fondation, les franchises accordées à la nouvelle ville devaient expirer au bout de dix ans. Par une seconde ordonnance, rendue au Hâvre pendant qu'il y était, le roi, « *afin de donner espoir et ferme courage à ses sujets de populer la dite ville*, » déclara que ses habitants seraient, à l'avenir et pour toujours, dispensés de tailles et de gabelles, leur accordant « *le franc saler tant pour leur user que pour saler victuailles, maquereaux et harengs.* » Le roi voulut en outre que la ville n'eût pas d'autres armes que les siennes, c'est-à-dire une Salamandre avec cette devise : *Nutrisco et extinguo.*

Les priviléges accordés au Hâvre et les avantages de son port y firent, en peu de temps, affluer une population considérable. Un grand nombre d'habitations s'élevait déjà autour de la chapelle de Notre-Dame, lorsque, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1525 la tempête fit tout à coup monter la marée à une telle hauteur que la plupart des maisons furent ébranlées ou détruites et leurs habitants noyés ou écrasés. Ce désastre causa une terreur profonde. Plus tard, on le regarda

comme le prélude des maux que la défaite de Pavie attira sur la France. Tous les ans, à pareille époque, un service funèbre était célébré pour le repos des âmes de ceux qui avaient péri dans cette nuit funeste. Jusqu'alors on ne s'était pas inquiété des marées, qui s'élevaient quelquefois à deux ou trois pieds au-dessus du quai : ces jours-là on allait à la messe à cheval ou en bateau, ou bien l'on montait sur les bancs et les chaises quand la mer entrait dans l'église.

Revenue de l'effroi que la *male-marée* lui avait causé, la ville ne tarda pas à se repeupler. Les armements qu'on y faisait y occupaient un grand nombre de bras et d'industries. Vers 1533, François Ier y entreprit la construction d'un bâtiment qui devait dépasser en grandeur et en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Ce vaisseau, du port de douze cents tonneaux, se nommait *la Grande-Françoise*. Il y avait à bord un jeu de paume, un moulin à vent, une forge, une chapelle où l'on disait la messe tous les dimanches; le grand mât avait cinq brasses de tour et portait quatre hunes; la poupe était ornée d'un phénix, et la poulaine avait la forme d'une salamandre. Mais on n'avait pas calculé combien il fallait d'eau à ce colosse pour le tenir à flot ; échoué à l'entrée du port, on ne put le relever; la tempête l'ayant disloqué, plusieurs maisons furent construites avec ses débris. Cet échec ne découragea pas le roi, qui entretenait constamment douze gros vaisseaux dans le port. *Le Philippe*, ou *le Carraquon*, avait remplacé *la Grande-Françoise;* non moins fort comme tonnage, il portait cent pièces de canon. L'amiral Philippe de Chabot en avait fait hommage au roi. Heureusement sorti du bassin, ce beau navire s'élevait au milieu d'une flotte formidable que François Ier avait rassemblée pour opérer une descente en Angleterre. Ce prince, qu'une indisposition avait empêché de se rendre à bord, y donnait une fête aux seigneurs et aux dames de sa cour, lorsque le feu prit aux cuisines et se communiqua en un instant aux autres parties du navire. Trop pressées de se jeter dans les moindres embarcations, beaucoup de personnes se noyèrent. Les canons, qui étaient chargés, partirent tous ensemble au moment où le bâtiment incendié allait s'engloutir. Au reste, l'armée navale fit une campagne assez heureuse sous les ordres de l'amiral d'Annebaut, bien que la descente en Angleterre ne pût s'effectuer.

Les fondateurs du Hâvre, Louis XII et François Ier, avaient présagé les hautes destinées que lui promettaient son heureuse position à l'entrée d'un grand fleuve, le développement du commerce extérieur et la découverte d'un monde vers lequel se tournaient tous les yeux. L'enceinte de la ville était immense : bien qu'elle réunît déjà une nombreuse population qui s'était groupée dans les quartiers de Notre-Dame et de Saint-François, il y avait encore un grand espace nommé *Parc-en-Ville*, ou, par corruption, *Percanville*, terrain réservé pour les établissements qui auraient successivement à se former. Sans s'inquiéter de l'avenir, et pour que la place fût d'ailleurs plus facile à défendre, Henri II la réduisit aux quartiers habités. Déjà employé aux fortifications du Hâvre, l'Italien Hieronimo Bellarmato, qui passait pour un des plus habiles ingénieurs du temps, fut chargé des nouveaux travaux. Ils étaient terminés quand Henri II, accompagné de Catherine de Médicis et de sa cour, visita le Hâvre en 1550. La peste venait de désoler la ville, que sa position dans un marais rendait fort malsaine. Le roi en fit exhausser le sol; il ordonna de paver les rues, et, au moyen

de canaux et de fossés, il rendit l'écoulement des eaux plus facile. Après avoir confirmé les priviléges que son père avait accordés à la ville, il y établit un bailliage, à raison du temps que prenait aux bourgeois l'obligation de se rendre aux *plaids et assises* de Montivilliers. L'ordonnance ajoutait que « le chemin du Hâvre-de-Grâce à Montivilliers était en bois et dangereux, qu'il s'y commettait meurtres, larcins et autres crimes » (1551). Henri II établit aussi un corps de ville dont les membres étaient électifs ; ce corps se composait de quatre échevins et d'un procureur syndic. Dans les cérémonies publiques ils portaient un manteau de fine serge de Florence avec parements et chaperon en velours violet. On les disait fort jaloux de leurs prérogatives.

Ce fut sous Henri II que l'on construisit, en grande partie du moins, l'église actuelle de Notre-Dame, joli monument de la renaissance. Elle occupe la place de l'ancienne chapelle qui était couverte en chaume. La tour contiguë à l'église est de 1536. Sa plate-forme était autrefois armée de plusieurs pièces de canon. Cet édifice et la grosse tour de François I[er] sont aujourd'hui les seules constructions du Hâvre qui remontent à l'époque de sa fondation. Plusieurs rues de la ville nous la montrent encore telle qu'elle était sous Henri II et sous les derniers Valois, avec ses maisons en colombages ou entièrement revêtues en ardoises qui en rendent l'aspect triste et sombre.

Nous sommes arrivés aux guerres de religion. Établis à Sanvic, paroisse voisine du Hâvre, les protestants s'emparèrent de cette ville en 1562; une trahison leur en ouvrit les portes. Maîtres du Hâvre, et dans la crainte de ne pouvoir s'y maintenir, ils eurent la coupable pensée d'appeler les Anglais à leur aide. Élisabeth s'empressa de leur envoyer une armée de six mille hommes, sous les ordres du comte de Warwick. La première chose que fit ce dernier fut d'expulser de la ville les misérables qui la lui avaient livrée ; il ne tarda pas à en chasser les autres habitants.

Mais les Anglais ne profitèrent pas longtemps de la trahison qui les avait rendus maîtres du Hâvre. Le connétable de Montmorency, le maréchal son fils, le vieux Brissac, aussi maréchal, Rhingrave, d'Estrées, et d'autres capitaines illustres, accourus avec une nombreuse armée, enveloppèrent la place du côté de la terre et eurent bientôt forcé l'ennemi à capituler. Accompagnée de ses deux fils, Charles IX et Henri de Valois, qui n'étaient encore que des enfants, Catherine de Médicis encourageait les assiégeants. La famine et les maladies décimaient chaque jour la garnison, qui s'estima fort heureuse de quitter la ville en y laissant son artillerie et ses vaisseaux. Les secours qu'elle attendait d'Angleterre n'arrivèrent qu'après l'évacuation de la place. La capitulation fut signée le 29 juillet 1563 : longtemps les Hâvrais célébrèrent l'anniversaire de cet heureux jour. La ville était sortie de la main des Anglais dans un état déplorable : on eut un moment la pensée d'en détruire les fortifications pour que l'ennemi ne fût pas de nouveau tenté de s'y établir. Les Anglais prétendaient que le Hâvre devait leur rester, en dédommagement de Calais qu'on leur avait repris quelques années auparavant. Au lieu de démanteler le Hâvre on en exhaussa les murs, et l'on y ajouta un fort qu'on appelait la citadelle de Charles IX. Le frère de ce prince, Henri III, revint au Hâvre en 1576; le commerce y avait repris quelque activité. Dans la même année, quoique du parti de la Ligue, le duc de Villars, qui était

gouverneur de la ville, la livra de nouveau aux protestants. Il finit par se rendre indépendant et resta maître de la place jusqu'en 1594, époque où il se vendit à Henri IV. Les Hâvrais le regrettèrent, soit qu'il les eût favorisés dans leurs opérations maritimes, soit par comparaison avec son frère qui le remplaça et qui n'était qu'un odieux tyran.

De tous les actes de violence auxquels le nouveau gouverneur se porta, aucun n'excita une plus grande indignation que l'assassinat des trois frères Raulin, Isaïe, Pierre et Jacques, fils d'un avocat de la ville, Jean-Claude Raulin. Villars soupçonnait, dit-on, sa femme d'avoir trop de bienveillance pour un de ces jeunes gens; mais il ne savait sur lequel d'entre eux ses coups devaient s'arrêter. Pour être plus sûr d'atteindre le coupable, il fit appeler les trois frères à l'hôtel de ville, où des assassins les égorgèrent, sous ses yeux, dans la salle des assemblées. Peut-être aussi l'intérêt autant que la jalousie avait-il poussé le gouverneur à ce triple attentat. On prétend qu'il ne pouvait pardonner à Jean-Claude Raulin, qui était son avocat, d'avoir résisté à ses prétentions sur un terrain dont il voulait s'emparer. Lorsque ce malheureux père se présenta à la barre du tribunal pour demander justice du meurtre de ses enfants, il ne put articuler que quelques paroles sans suite : son désespoir l'avait rendu fou. Les trois victimes furent enterrées dans l'église de Notre-Dame. On mit cette épitaphe sur le pilier le plus rapproché de leur tombeau : *Ici reposent les frères Raulin, qui décédèrent tous trois à la même heure le* 16 *mars* 1599.

Henri IV vint au Hâvre en 1603. Les habitants voulaient lui donner une fête, mais il eut le bon esprit de répondre à leurs députés : « Employez mieux votre argent, en le donnant à ceux qui ont souffert de la guerre; ils y trouveront leur compte et moi le mien. » Du reste, Henri IV ne fit rien pour le Hâvre : jamais marine ne fut plus négligée que la sienne. Sous la régence de Marie de Médicis les fortifications de la ville prirent un aspect plus moderne. Elles se métamorphosèrent entièrement quand Richelieu parut. A la fois premier ministre, surintendant de la navigation et gouverneur du Hâvre, il arriva dans cette ville, accompagné d'ingénieurs, d'architectes, de charpentiers de navires, d'hommes experts dans les opérations du négoce et de la mer. Une nuée d'ouvriers s'empara des fortifications et du port. Comme par enchantement, on vit s'élever une vaste citadelle, ouvrage du chevalier de Ville, et que l'on regarda longtemps comme le plus beau monument de ce genre; elle pouvait contenir trois mille hommes de garnison. Le port fut de nouveau creusé et élargi; revêtu en pierre, le bassin royal s'entoura d'ateliers et de magasins; des bâtiments de guerre et de commerce étaient mis en même temps sur les chantiers. D'Infreville, le bras droit de Richelieu, pour tout ce qui regardait la mer, dirigeait ces divers travaux, aidé du jeune Duquesne, qui se faisait déjà connaître. Il fut décidé que le Hâvre serait un des trois chefs-lieux de la marine de Ponant (1626-1631). Peu de temps après, des compagnies se formèrent au Hâvre sous les auspices du cardinal; si leurs premiers essais ne furent pas heureux, on leur doit du moins d'avoir ouvert au commerce français la route des Indes orientales et occidentales, vers lesquelles se dirigèrent bientôt des expéditions plus considérables. Bien que reconnaissants des faveurs dont ils étaient l'objet, les Hâvrais ne

furent pas toutefois sans inquiétude, en voyant surgir cette citadelle dont le canon battait à la fois la mer, la campagne et leurs propres habitations. Louis XIII s'empressa de les rassurer. Parmi les monuments dus à la main de Richelieu, ils admiraient surtout et montraient avec orgueil aux étrangers la porte d'Ingouville, à laquelle, en effet, nulle autre entrée de place forte ne pouvait se comparer.

De cette grande œuvre, la Fronde ne laissa subsister que ce qui pouvait échapper aux ravages du temps. La citadelle du Hâvre ne fut pas du moins inutile ; elle servit de prison à quelques-uns de ces princes turbulents, qui ne voyaient pas les maux dont ils affligeaient la France. Condé, Longueville et Conti y demeurèrent enfermés pendant un an (1650). Le cardinal de Mazarin ouvrit lui-même les portes de la citadelle à ses illustres prisonniers, qui ne répondirent à ses avances que par des marques de mépris. Rendu à la liberté, Condé ne tarda pas à relever le drapeau de la révolte. Un sergent et quelques malheureux soldats furent roués ou pendus pour avoir tenté de remettre le Hâvre au duc de Richelieu, qui était partisan de ce prince. Les procès-verbaux rédigés par l'ordre de Colbert, nous apprennent dans quel état se trouvait le Hâvre à l'époque où Louis XIV résolut de gouverner par lui-même. L'avant-port et les bassins s'étaient remplis de vase et de galets ; les écluses du bassin royal étaient en ruines ; il n'y avait ni ouvriers dans les ateliers, ni approvisionnements dans les magasins. Quant à de l'administration, il n'en existait pas plus pour les affaires de terre que pour celles de mer. Le duc de Saint-Aignan, auquel, par suite d'une intrigue de cour, le maréchal de Noailles avait été forcé de vendre sa charge de gouverneur du Hâvre, seconda merveilleusement Colbert dans tout ce qu'il voulut entreprendre. Il est bon d'ajouter que le duc paya sa charge cent mille écus. Sa longue administration ne fut pour le Hâvre qu'une suite de bienfaits ; il avait pour cette ville la sollicitude d'un père. Plusieurs de ses lettres en font foi. Il fut remplacé par son fils qui ne se fit pas moins aimer des Hâvrais. Les Saint-Aignan ont eu pendant un siècle le gouvernement du Hâvre.

Les habitants étaient tour à tour de corvée pour nettoyer le port ; il n'y avait point d'écluses de chasse. Vauban estima que le plus sûr moyen de se débarrasser des galets et de la vase était d'ouvrir un canal partant d'Harfleur et portant les eaux de la Lézarde au Hâvre. Ce canal était d'ailleurs fort utile pour le transport des denrées ; Colbert pensait que de nombreuses manufactures ne manqueraient pas de s'établir sur ses bords. Le duc de Saint-Aignan y travailla avec un zèle admirable et eut le bonheur de le terminer en moins d'un an (1666). Colbert rétablit les écluses brisées et prolongea la jetée du nord ; par ses soins, plusieurs phares furent établis sur la côte ; il imprima une activité, inconnue jusqu'alors, aux travaux de l'arsenal, qu'il rebâtit presque en entier. Esnaut, charpentier du roi, et ses deux fils, sujets distingués, envoyés par Colbert en Angleterre et en Hollande, perfectionnèrent la construction des navires. On ne fit plus au Hâvre que des bâtiments de quatre à cinq cents tonneaux, à l'exception du *Sans-Pareil*, qui portait soixante-six canons. Colbert établit au Hâvre la principale école d'hydrographie ; il y avait des cours distincts pour l'arithmétique, la géométrie, la géographie et l'astronomie. Les enfants de la ville y étaient gratuitement admis. Un des établissements qui honorent le plus Colbert, est la création de l'hôpital général du Hâvre, en remplacement de celui qu'Henri II avait fondé. On lit dans

les longs considérants de l'ordonnance de 1669, qu'alors le Hâvre fournissait les plus habiles et les plus hardis navigateurs de l'Europe. On y admire les dispositions prises pour encourager le travail et empêcher le vagabondage et la mendicité. L'hôpital général fut bâti au pied du coteau d'Ingouville ; des dotations considérables et une sage administration en ont fait un des beaux établissements de ce genre.

Il n'y avait point d'oisifs dans la ville. Le duc de Saint-Aignan rapporte dans sa correspondance qu'en 1672, vingt-deux mille femmes y travaillaient à la dentelle. Il comprend sans doute dans ce nombre les femmes des environs. En 1753, dix mille femmes de la ville même se livraient encore à ce genre d'industrie. La prospérité du Hâvre, dont les vaisseaux parcouraient toutes les mers du globe, excitait depuis longtemps la jalousie des Anglais. Après avoir brûlé Dieppe, ils avaient résolu de détruire également le Hâvre, devant lequel ils se présentèrent, le 26 juillet 1694, avec une flotte de quarante vaisseaux et douze bombardes. Grâce aux vigoureuses dispositions du maréchal de Choiseul, le bombardement ne causa pas de grands ravages. Les Hâvrais avaient porté hors de la ville et sur les places publiques les pailles et tous les objets qui pouvaient trop facilement s'embraser. Ils y mirent eux-mêmes le feu, ce qui fit croire aux ennemis que leurs projectiles avaient incendié la ville. Le vent les força d'ailleurs de s'éloigner. Plusieurs dépêches écrites pendant le siége nous apprennent avec quelle ardeur les citoyens concururent à la défense de la place. L'une d'elles dit que la poudre des Anglais était de beaucoup supérieure à la nôtre.

Les Hâvrais avaient une milice fort bien organisée, dont ils nommaient les officiers ; au nombre de ses priviléges, la ville comptait l'honneur de se garder elle-même ; elle n'y renonçait pas lors même qu'elle avait une garnison considérable. Au reste, trop longtemps et trop souvent abandonnée à ses propres forces, la commune était écrasée par les dépenses de toute nature qu'elle avait à faire. Des documents inédits nous apprennent que, sous l'administration de Colbert, ses dettes ne s'élevaient pas à moins de trois cent mille livres, somme énorme pour le temps. Elle n'avait que son octroi et quelques taxes pour faire honneur à ses dépenses. Elle ne cessa pas d'être fort obérée jusqu'à l'époque où l'État fut obligé de prendre à sa charge les engagements des communes (1793).

L'histoire de la ville du Hâvre est surtout celle de son commerce et de son port ; la mer est pour elle un ennemi plus redoutable que les Anglais. Le génie civil et militaire lui oppose une résistance continuelle pour l'empêcher de fermer la seule passe ouverte aux vaisseaux. Quant au commerce, subordonné aux chances de guerre et de paix, on le voit tour à tour décliner ou reprendre une force nouvelle. Les anciens négociants du Hâvre se faisaient remarquer par la sagesse de leurs opérations. Ils s'étaient en quelque sorte partagé le monde, pour n'avoir point à lutter les uns contre les autres sur les points où ils envoyaient leurs navires. Telles maisons avaient le commerce de l'Inde, telles autres celui des Antilles ou de Terre-Neuve ; celles-ci exploitaient la Méditerranée ou la Baltique, celles-là la Hollande ou le Portugal. Le Hâvre ne formait point, comme aujourd'hui, une colonie d'étrangers jaloux les uns des autres, mais une famille parmi les membres de laquelle chaque espèce d'industrie ou d'exploitation était héréditaire. Le commerce de cette place était renommé pour sa probité.

Voici quel était, en 1750, l'etat du commerce du Hâvre. Il envoyait à Saint-Do-

mingue et aux Antilles soixante navires; dix-huit à Terre-Neuve; cent trente-trois dans les divers ports français de l'Océan et de la Méditerranée; quatre-vingt-dix en Espagne, en Portugal et en Italie; quatre-vingt-treize dans les ports de la Baltique et de la Hollande ; deux cent soixante-cinq en Irlande, en Écosse et en Angleterre. En tout cinq cent vingt-six navires. Ce nombre ne comprend que les bâtiments qui appartenaient au Hâvre. Passant tout de suite à 1791, et sans observer les mouvements intermédiaires, nous voyons qu'à cette époque le Hâvre expédiait, aux îles de l'Amérique seulement, cent vingt navires, jaugeant vingt-six mille deux cent soixante-huit tonneaux et occupant deux mille cent cinq matelots. Le nombre des bâtiments envoyés dans les divers ports d'Europe s'était élevé dans une proportion non moins considérable. Le Hâvre avait peu à peu renoncé à la navigation de Terre-Neuve, à laquelle il avait employé jusqu'à cent navires. Ce commerce fut remplacé par une industrie plus lucrative, la traite des noirs, qu'il obtint l'autorisation de faire en 1716. Les Hâvrais n'y employèrent d'abord que deux ou trois bâtiments. En 1791, ils faisaient le commerce de Guinée, on l'appelait ainsi, avec trente-trois navires, jaugeant ensemble quatre mille trois cents tonneaux et portant, chaque année, six mille noirs à nos colonies d'Amérique.

Les Hâvrais faisaient quelquefois d'aussi bonnes affaires pendant la guerre que pendant la paix. Toutefois le bombardement de 1759 leur causa des dommages considérables. L'escadre anglaise se composait de vingt-quatre vaisseaux et quatorze frégates et de treize bombardes ou brûlots. L'ennemi lança huit cents bombes sur la ville. Une centaine de maisons furent plus ou moins endommagées. Dirigés par leurs échevins, les citoyens montrèrent encore plus de présence d'esprit et de courage qu'en 1694. Grâce à leurs bonnes dispositions, l'ennemi fut contraint de renoncer à son entreprise. « Il faut, dit l'amiral Rodney en se retirant, que la ville du Hâvre soit couverte en fer pour résister à tout le feu que j'y ai jeté. »

L'imprévoyance de Henri II, et, nous oserons le dire, celle de Richelieu, empêchèrent longtemps la ville et le port de prendre l'extension que le développement des opérations commerciales rendait de plus en plus nécessaire. La marine de l'État gênait la marine marchande, forcée de se contenter de l'avant-port. Depuis Louis XIV, et même sous son règne, on ne cessait de former projet sur projet pour donner plus de place au commerce et aux habitants. On ne fit rien sous Louis XV qui, en 1749, vint promener son indifférence au Hâvre. Louis XIV n'y avait jamais mis le pied. En 1786, Louis XVI reconnut par ses propres yeux la nécessité d'agrandir le Hâvre, même aux dépens de la citadelle de Richelieu. Le plan proposé en 1787, par l'ingénieur Lamandé, fut adopté par le conseil des ministres, le 2 février 1788.

Le projet de Lamandé consistait : pour la ville, à reporter la ligne principale des remparts jusqu'au pied d'Ingouville, à raccorder avec cette ligne celles de droite et de gauche, en ne faisant de la citadelle qu'un simple réduit ; pour le port, à faire du quartier Saint-François une île entourée de bassins communiquant les uns avec les autres par des écluses. Cet ensemble d'anciens et de nouveaux bassins représentait un triangle dont le sommet était l'avant-port, qu'on agrandissait lui-même. On mit immédiatement la main à l'œuvre. On voulait à la fois faire marcher les travaux des fortifications et ceux du port. La Révolution étant sur-

venue, le plus pressé fut de mettre la ville à l'abri des tentatives de l'ennemi. La décadence du commerce rendait l'exécution des bassins moins nécessaire. Tout le temps de la guerre fut une époque désastreuse pour le Hâvre; une division anglaise ne cessait pas de fermer le port, dont les corsaires et les bâtiments neutres ou pourvus de licence, parvenaient seuls à sortir. Un fait assez singulier arriva pendant ce long blocus. Le commodore Sidney Smith se tenait en sentinelle devant le Hâvre : à la suite de libations trop abondantes, il fit la gageure qu'il enlèverait lui-même un corsaire amarré à l'entrée du port. C'était la nuit; l'équipage du corsaire était endormi. A l'aide de quelques péniches, il fut facile au commodore de mettre son projet à exécution. Mais l'eau manquait quand il fallut amener le corsaire. En attendant le retour de la marée, les Anglais s'endormirent à bord de leur prise. Au moment où la mer remontait, un matelot français, oublié sur le pont, coupa les amarres du bâtiment que le courant conduisit au milieu du port. Les Anglais étaient prisonniers qu'ils dormaient encore.

A la petite paix de 1802, Bonaparte vint au Hâvre. Il fit au commerce des promesses qu'il ne fut pas en son pouvoir de réaliser. « Paris, Rouen, le Hâvre, disait-il, ne forment qu'une même ville, dont la Seine est la grande rue. » En 1804, l'ennemi fit de nouveau une vaine tentative sur le Hâvre. L'année suivante, cette place fut un des points où l'on arma le plus de bateaux pour la descente en Angleterre. L'Empereur avait de grandes vues sur le Hâvre; il voulait en faire un port de guerre de premier ordre, ou l'on pût construire les plus grands vaisseaux. Dans ce but, ce fut lui qui, sur les plans de l'ingénieur Lapeyre, fit exécuter l'écluse de chasse, dite de la Floride, capable, par sa puissance, de creuser l'entrée du port, en empêchant l'invasion de la vase et des galets. En 1810, il revint au Hâvre pour juger par lui-même de l'effet des travaux qu'il avait ordonnés, et avec la préoccupation des desseins qu'il avait conçus.

Une longue paix permit enfin de réaliser les plus vastes projets. Toutefois, on pensa que la marine militaire devait céder au commerce toute la place qu'elle occupait. C'est en 1823 que cet abandon eut lieu. Continué avec lenteur, sinon suspendu jusqu'en 1818, le projet de Lamandé se trouva complétement exécuté en 1836. Mais à mesure que les travaux avançaient, on reconnaissait qu'ils seraient eux-mêmes insuffisants. Un second, puis un troisième agrandissement devint nécessaire. De 1839 à 1844, l'immense bassin de Vauban fut creusé en dehors des fortifications. Il forme la tête du canal d'Honfleur; et, comme pour réaliser la pensée de Colbert, les bords de ce bassin se sont couverts d'usines et de manufactures. En même temps la retenue de la Floride se transformait aussi en bassin, pour recevoir les plus grands bateaux à vapeur. Les bateaux transatlantiques y sont établis, bien que les travaux de la Floride ne soient pas encore terminés. Le troisième agrandissement est la création d'un dock ou entrepôt parallèle au bassin de Vauban et l'ouverture du bassin de l'Eure, aussi en dehors des remparts, et à lui seul plus étendu que tous les autres. Commencé en 1844, il est exécuté aux deux tiers en ce moment. Les dépenses des travaux du port, entrepris depuis 1788, ne s'élèveront pas à moins de quatre-vingts millions. L'honneur d'avoir achevé l'œuvre de Lamandé appartient à M. Frissard. Le nom de M. Renaud, ingénieur non moins distingué, se rattache aux agrandissements qui complètent cet immense système de travaux.

Ils ont été conçus et exécutés dans la pensée que le Hâvre ne tarderait pas à devenir aussi important que Liverpool. En 1821, le nombre des navires entrés au Hâvre s'élevait à trois mille six cent soixante-treize, jaugeant deux cent treize mille tonneaux. A cette époque, le commerce était revenu au degré où il se trouvait en 1791. En 1846, il était entré au Hâvre cinq mille cent cinquante-sept navires portant six cent quarante-six mille tonneaux. Pour égaler Liverpool, il faudrait que le chiffre du tonnage s'élevât à dix-huit cent mille tonneaux. Lorsque les bassins de la Floride et de l'Eure seront terminés, le port pourra suffire à un mouvement aussi considérable.

Quant aux fortifications, les développements qu'elles devaient également prendre, ne sont encore qu'en projet. On avait eu l'intention de construire quatre forts en mer pour défendre l'entrée de la rade. Le génie civil et le génie militaire s'étaient partagé ces travaux, dont on se voit forcé d'ajourner indéfiniment l'exécution. Elle n'eût pas coûté moins de quarante millions. Il en a été de la cité comme du port. La nouvelle enceinte n'a pu lui suffire; une partie de la population s'est portée en dehors des remparts pour y fonder deux villes, celle d'Ingouville et celle de Graville, entre lesquelles il n'existe d'ailleurs aucune séparation. Plus grand à lui seul que l'ancienne ville, le nouveau quartier qui s'est élevé dans l'enceinte des murs se fait remarquer par l'élégance de ses constructions. Il forme un contraste frappant avec les rues noires de la ville des Valois. Avec le temps, les vieilles maisons finiront par disparaître. La grande rue qui traverse l'ancienne et la nouvelle ville rappelle les rues les plus vivantes et les plus belles de Paris. En 1846, le musée et la bibliothèque se sont réunis dans un édifice bâti sur l'emplacement de l'hôtel des anciens gouverneurs, et qui fait honneur à l'architecte de la ville, M. Ladvocat. Dans le nouveau quartier, la place Louis XVI ou de la République, fort belle par elle-même, s'embellit encore par la perspective du magnifique bassin du commerce, dont elle semble être la couronne. La pierre d'honneur du théâtre bâti sur cette place, fut posée par le duc d'Angoulême pendant son séjour au Hâvre, en 1817. L'extérieur de la salle de spectacle ne répond point à l'intérieur, œuvre pleine de goût qu'on doit à l'un de nos architectes les plus habiles, M. Théodore Charpentier. La plus grande beauté du Hâvre est dans son port. Il faut monter sur le coteau d'Ingouville, couvert lui-même de riantes habitations, pour jouir de la vue du port et de ses environs. A vos pieds, c'est une forêt de mâts dont les maisons de la ville bordent les allées; à gauche, la Seine, glorieuse de ses beaux rivages, entre majestueusement dans l'Océan; à droite, c'est le chef de Caux ou le cap verdoyant de la Hève; devant vous l'Océan, calme ou terrible, sillonné par d'innombrables voiles qui apparaissent de tous les points de l'horizon. Comme le dit le poëte du Hâvre, Casimir Delavigne :

« Après Constantinople, il n'est rien de plus beau. »

Les diverses parties dont le port du Hâvre se compose, sous le double rapport de la topographie et du commerce, ont été décrites avec beaucoup de clarté par M. Édouard Corbière. « La rade, dit-il, est fermée ou plutôt faiblement configurée par le cap de la Hève, au nord et au sud par le plateau sur lequel est bâti

le Hâvre, à l'embouchure de la Seine. Le cap de la Hève, situé à trois quarts de lieue de la ville, s'élève de trois cent cinquante pieds environ, au-dessus de la mer. Il est surmonté de deux phares ou tours à feu de cinquante pieds de hauteur chacune et qui peuvent s'apercevoir au large à la distance de sept à huit lieues dans les belles nuits..... Un autre feu d'une petite dimension et d'une faible portée, est placé sur la jetée du nord, à l'ouverture même du chenal, qui conduit dans le port..... Une chaîne de rochers, produite par des rescifs à peu près contigus, s'étend sous les noms de l'*Hécla* et de *Hauts-de-la-Rade*, du nord-ouest au sud-ouest, le long du rivage compris entre le cap de la Hève et le bout des jetées du Havre. Ce banc d'écueils qui se voit à fleur d'eau dans le bas des plus grandes marées, sépare, sans offrir de grands dangers à la navigation, l'espace qu'on est convenu d'appeler la *Grande rade* de celui auquel on a donné le nom de *Petite rade*. Les caboteurs seuls peuvent, en raison de leur peu de tirant d'eau, trouver un abri et un mouillage sûr dans cette petite rade. Les forts bâtiments n'y mouillent jamais.

« La grande rade du Hâvre n'offre elle-même, au reste, qu'un ancrage peu favorable dans l'hiver, surtout aux navires du long cours, qui sont obligés d'attendre au large, ou l'heure de la marée pour entrer dans le port, ou bien le jour des hautes mers pour pouvoir s'engager avec sécurité dans la passe comprise entre les deux jetées. Aussi les navires arrivants ne s'exposent-ils guère à mouiller en hiver sur la grande rade. Dans la mauvaise saison, ils louvoient à une certaine distance de la côte, quelquefois pendant plusieurs jours, en attendant le moment où ils pourront donner dans le chenal. Exposée sans abri aux vents d'ouest, de sud-ouest et de nord-ouest, elle ne présente de mouillage un peu sûr, dans la mauvaise saison, que lorsque les vents viennent de la terre, c'est-à-dire lorsqu'ils soufflent du nord-est, de l'est ou du sud-ouest. Le port du Hâvre est un *port de marée*..... Son entrée, qui n'a guère que la largeur de quatre navires ordinaires, et qui conduit à l'avant-port, est formée entre deux longues jetées, s'étendant de l'est à l'ouest, et pratiquée entre deux bancs de sable et de galets que l'on est obligé de déblayer sans cesse... D'où vient donc le choix que le commerce maritime a fait du port du Hâvre à l'exclusion des autres ports de la Manche, en apparence aussi bien situés que lui? A une circonstance phénoménale et unique dans les vicissitudes qu'éprouvent les marées. Il résulte de sa position par rapport au cours de la Seine, que lorsque la mer est haute dans l'avant-port, la marée, après avoir atteint son maximum d'élévation, *reste pleine dans cet avant-port, pendant trois heures de suite, tandis que sur les autres parties du rivage environnant la marée commence à descendre presque aussitôt qu'elle a cessé de monter*. Cette exception à la loi générale des marées en faveur du port du Hâvre, cet avantage qu'il a de *garder son plein* plus longtemps que les autres ports, explique naturellement sa haute prospérité. Si le commerce maritime lui a donné la préférence, c'est que les navires entrants et sortants y trouvent plus qu'ailleurs le *temps d'eau* nécessaire à la durée de tous leurs mouvements. »

On ne compte que 28,000 âmes dans l'enceinte du Hâvre (elle en contiendrait cent mille si les bassins du port n'occupaient la plus grande partie de son territoire). Ingouville a maintenant 12,000 habitants, et Graville n'en a pas moins de 11,000. A l'exception de sa manufacture de tabacs, établie vers 1730, par la com-

pagnie des Indes, le Hâvre n'a d'autre industrie que celle de la mer. Ingouville et Graville réunissent à cette industrie des filatures et des ateliers de tissage, des fabriques de produits chimiques, des raffineries et des fonderies de fer sur la plus vaste échelle où l'on fabrique des machines à vapeur. Graville se divise en deux parts, celle de la ville moderne, contiguë aux remparts du Hâvre, et celle de la campagne, dont l'église et l'ancien prieuré se posent d'une manière pittoresque sur la pente du coteau. Cette église, tout entière en style roman ou byzantin, est comprise au nombre des monuments historiques entretenus par l'État. Non loin de là, on retrouve l'emplacement d'un ancien château fort qui, en 1066, appartenait à Malet de Graville, un des compagnons les plus illustres de Guillaume-le-Conquérant. Les sires de Graville étaient les suzerains de tout le pays environnant. Alors Graville était un lieu important; c'était un port, plus ancien lui-même que celui d'Harfleur, tandis que le lieu où fleurit aujourd'hui le Hâvre n'était qu'un triste marais.

C'est sur le territoire de Graville qu'aboutit le chemin de fer de Paris au Hâvre, ouvert le 20 mars 1847. On franchit maintenant en quelques heures les soixante lieues qui séparent ces deux villes, ou plutôt elles ne forment plus qu'une seule cité, dont les deux parties, celle de terre et celle de mer, sont à chaque instant du jour en rapport l'une avec l'autre. On lit dans une description du Hâvre, écrite en 1731, qu'alors il n'y avait point de messagerie allant de cette ville à Paris. Le carrosse du Hâvre n'allait que jusqu'à Rouen; il ne faisait ce voyage qu'une fois par semaine, et mettait deux jours à le faire. Les pères de Saint-Lazare en avaient l'entreprise.

Le Hâvre a donné le jour à plusieurs personnages illustres, parmi lesquels nous citerons *mademoiselle de Scudéry* et son frère *Georges Scudéry*, *madame de La Fayette*, auteur de Zaïde et de la Princesse de Clèves, *Bernardin de Saint-Pierre*, *Casimir Delavigne* et *Ancelot*. Cette ville est aussi la patrie du sculpteur *Beauvallet*, du peintre *Bonvoisin*, du savant naturaliste *Dicquemarre*, du voyageur et naturaliste *Lesueur*, et du navigateur *Dubocage de Bléville*, qui fit le tour du monde au commencement du XVIIIe siècle.[1]

1. IMPRIMÉS : *Description du pays de Caux*, par Toussaint-Duplessis. — *Histoire du Hâvre*, par l'abbé Pleuvri. — *Idem*, par Dubocage de Bléville, fils du navigateur. — *Histoire du port du Hâvre*, par Frissard. — *Le Hâvre ancien et moderne*, par Morlent. — *Esquisse historique sur la ville du Hâvre*, par Labutte. — MANUSCRITS tirés des archives de la marine et de la cour des comptes : *Ordonnances de François Ier et de Henri II* de 1516 à 1551. — *Ordonnance de Louis XIII* sur l'administration de la marine, 1631. — *Ordonnance de Louis XIV* pour la fondation de l'hôpital général, 1669. — *Correspondance de Colbert*. — *Procès-verbaux* sur l'état du Hâvre, 1664 à 1672. — *Lettres du duc de Saint-Aignan et autres gouverneurs*. — *Dictionnaire du commerce*, art. Hâvre, de M. Édouard Corbière. — États officiels d'importations et d'exportations. — Renseignements fournis par M. Renaud, ingénieur en chef au Hâvre. — Notes communiquées par M. Baron, ancien rédacteur en chef du *Journal du Hâvre*.

BOLBEC.

Bolbec, complétement inconnu jusqu'à la fin du xe siècle, ne se révèle, à cette époque, que par ses seigneurs. Osbern de Bolbec, qui vivait en 992, et qui était *de grand renom*, dit un chroniqueur, épousa la sœur de Gonnor, et devint ainsi beau-frère de Richard Ier, duc de Normandie. Cette famille acquit une grande renommée; elle fut la souche de la première maison de Longueville, en France, et de la maison de Buckingham, en Angleterre. Le petit-fils d'Osbern, Gautier Giffart, sire de Bolbec et de Longueville, joua un rôle important sous Guillaume-le-Conquérant; il seconda puissamment ce prince dans les guerres qu'il eut à soutenir contre Henri Ier, particulièrement à la bataille de Mortemer (1054); il le suivit dans son expédition d'Angleterre, et se distingua parmi les plus braves à la bataille d'Hastings, après avoir refusé de porter l'étendard normand que Guillaume lui avait offert. Le Conquérant lui donna pour récompense le duché de Buckingham. Robert Wace cite encore, comme ayant combattu vaillamment dans cette mémorable journée, « le vieil Luce de Bolbec » dont le véritable nom était Hugues. En effet, Hugues de Bolbec figure dans la distribution des terres conquises, pour treize seigneuries, et sa famille a subsisté en Angleterre jusqu'à Henri III. Enfin, un des fils d'Osbern, Godefroy, fut père de Guillaume d'Arques, qui maria sa fille Mathilde à Guillaume, chambellan de Tancarville. C'est la seule branche qui soit restée en France, après 1204.

Le nom de Bolbec, que l'on a écrit anciennement *Boslebec*, *Bollebec*, *Boullebec*, etc., dérive de deux mots celtiques *bos*, bois, et *bec* ruisseau, fréquemment employés, comme nous l'avons déjà dit, dans la dénomination des localités de la Normandie. La rivière de Bolbec, au bord de laquelle est située la ville, qui lui doit évidemment son nom, prend sa source sur son territoire même, à l'est, au pied d'une petite colline sur laquelle s'élevait le château des seigneurs de Bolbec, que le voisinage de cette source fit nommer château de Fontaine. Les Martel de Bacqueville ayant, plus tard, acquis ce fief, on l'appela château de Fontaine-Martel. L'édifice était encore intact en 1702; mais cinquante ans après, il tombait en ruines, et il n'en reste plus aujourd'hui le moindre vestige. La ville de Bolbec n'occupe pas, dans l'histoire, une place aussi glorieuse que les héros qui ont porté son nom. On sait seulement que plusieurs seigneurs, entre autres Hugues de Bolbec, se disputaient, en 1071, le patronage et la dîme de son église de Saint-Michel. Ils la cédèrent, pour se mettre d'accord, à l'abbaye de Bernay qui y établit un prieuré (1079). Vers le milieu du XIIIe siècle, Bolbec était un bourg assez important; il renfermait deux cent cinquante feux, ce qui suppose mille à douze cents habitants. Cependant, et quoiqu'il fût fortifié, on ne trouve son nom mêlé, d'une manière notable, à aucun des épisodes de l'histoire de Normandie. Au XVIIe siècle, son fief releva du comté de Maulevrier, puis du comté de

Lillebonne; il était encore soumis, au moment de la Révolution, à trois hautes justices : celles de Tancarville, de Lillebonne et de l'abbaye du Valasse.

Une autre ère, cependant, avait déjà commencé pour Bolbec, qui était devenu un centre d'industrie. Sous ce rapport, peu de villes manufacturières, en France, sont dignes d'autant d'intérêt. L'existence du Bolbec moderne ne date, pour ainsi dire, que de 1765. Après avoir été, vers la fin du XVIIe siècle (1676-1696), la proie de deux incendies dont le dernier fut considérable, les flammes le dévorèrent encore une fois, le 14 juillet de cette année; il n'en resta que dix maisons. On aurait donc tort de chercher à Bolbec aucune trace monumentale des temps antérieurs. L'industrie pourtant y florissait déjà avant ce désastre; les affaires y étaient si prospères, les fabricants si probes, que la destruction de leurs établissements n'entraîna pas une seule faillite. Le développement de l'industrie, à Bolbec, était dû au protestantisme. La réforme y avait été accueillie avec beaucoup d'ardeur, un grand nombre de ses habitants s'étaient prononcés pour la religion nouvelle, et la part qu'ils prirent au pillage de Lillebonne, en 1562, prouve suffisamment l'extrême ferveur de leur foi. L'édit de Nantes frappa donc à Bolbec une grande partie de la population (1685). Ce fut alors que ces familles proscrites, auxquelles toutes les carrières étaient fermées, se vouèrent à l'industrie comme au seul moyen d'existence qui leur restât. Jusqu'à 1789, il n'y eut pas à Bolbec un seul industriel qui n'appartînt à la religion réformée.

Les Bolbécais se livrèrent successivement à plusieurs genres d'industrie, et se plièrent avec une remarquable intelligence, à toutes les modifications que le temps, les besoins du commerce, l'emploi des matières, et le perfectionnement des procédés, indiquèrent à leur sagacité. Leurs principales branches de fabrication furent : d'abord, comme partout, le tannage; ensuite les draps connus sous le nom de *frocs;* puis les siamoises, les toiles, les coutils, et enfin les mouchoirs. Mais l'industrie à laquelle Bolbec dut véritablement sa prospérité et son opulence, fut celle des indiennes, que ses habitants ont la gloire d'avoir importée les premiers dans le département de la Seine-Inférieure. Quelques écrivains disent qu'une fabrique d'indienne fut établie, vers 1760, par M. Lemarsis; mais les Bolbécais eux-mêmes affirment que cette création est due à M. Jacques Lemaître, et qu'elle ne date que de 1779. Le procédé consistait alors à teindre en bleu des étoffes sur lesquelles, au moyen d'une préparation, on réservait des dessins assez grossiers, que la couleur ne pouvait pénétrer et qui restaient blancs après le lavage. Ces produits d'un art en enfance s'appelaient *réserves*, à cause de la manière dont ils étaient fabriqués, et *guinées* du nom de la toile de coton qui servait à les faire. En 1789, les indienneries étaient au nombre de neuf, et produisaient, par an, huit cent mille mètres. Mais déjà l'impression à plusieurs couleurs avait été découverte, et Bolbec s'était empressé d'adopter ce perfectionnement. L'extension que prit cette industrie fut immense et rapide.

Dès 1799, Bolbec avait une vingtaine de manufactures de toiles peintes, produisant annuellement plusieurs millions de mètres. A cette époque, l'avantage qu'offrait l'alimentation de ces établissements, développa la fabrication des tissus de coton, au point qu'elle faisait vivre, à elle seule, trente mille ouvriers, dont la plupart habitaient la campagne. Enfin, en 1825, Bolbec comptait trente fabriques

d'indiennes, produisant douze millions de mètres, et occupait trois mille ouvriers. Ce fut alors que commença la révolution profonde apportée dans cette industrie par l'invention des machines à imprimer. Le résultat en fera apprécier la portée : en 1847, Bolbec n'avait plus que huit fabriques d'indiennes; elles n'employaient que huit cents ouvriers, et le nombre de mètres produits s'élevait pourtant à quatorze millions. Effort miraculeux du génie industriel, digne sans doute d'admiration, mais dont les effets ont été désastreux pour les classes pauvres. Ces manufactures qui, en 1825, jetaient dans la classe ouvrière seize mille sept cents francs par jour, ne lui en donnent plus aujourd'hui que deux mille quatre cents. La filature et le tissage ont suivi pas à pas les progrès de la fabrication des indiennes. Les filatures, après avoir marché par des manéges, puis par des chutes d'eaux, sont mues actuellement par la vapeur; le tissage, après avoir passé de la navette ordinaire à la navette volante, est arrivé aux machines; et, en 1847, on a vu à Bolbec cinq filatures qui produisaient, par année, douze cent mille kilogrammes de coton, et six tissages mécaniques qui confectionnaient sept millions cinq cent mille mètres de calicot. Ces deux industries ont absorbé toutes les autres. Il reste cependant encore à Bolbec seize fabricants de mouchoirs, lesquels emploient deux mille cinq cents ouvriers des environs. L'activité infatigable des Bolbécais ne s'est pas circonscrite dans les limites de leur ville, elle a débordé au dehors. Ces hommes laborieux ont été former dans les villes voisines des colonies de travailleurs. Fécamp et Lillebonne, entre autres, ont dû à ces heureuses émigrations toute leur existence industrielle.

La fortune ne pouvait manquer de sourire à tant d'efforts. Nulle part, en effet, autant qu'à Bolbec, on ne trouverait des témoignages parlants de la toute-puissance de l'industrie. Ces protestants, si longtemps persécutés, sont aujourd'hui les maîtres du pays. Grandes terres seigneuriales, opulentes maisons religieuses, tout, jusqu'aux immenses possessions de l'abbaye du Valasse, tout est devenu la propriété des riches industriels de Bolbec. Cette ville qui, avant la Révolution, était le siége d'une sergenterie et d'une mairie, figure maintenant dans le département de la Seine-Inférieure, comme chef-lieu de canton de l'arrondissement du Hâvre. Sa population s'est élevée, en 1847, à 9,694 habitants, chiffre dans lequel les protestants entrent pour un cinquième. La ville retire de ses foires et de ses marchés, ainsi que de sa halle qui appartenait, avant l'émigration, au duc d'Harcourt, un revenu considérable. On n'évalue pas à moins de vingt-cinq mille francs le rapport annuel de cette halle.

Bolbec, outre son église, édifice tout à fait moderne et sans intérêt, possède deux monuments dont il est redevable à la munificence nationale : ce sont deux belles fontaines qui ont orné les jardins de Marly; l'une représente le Temps et l'autre Diane. Un Bolbécais, M. Jacques Fauquet, a doté aussi sa ville natale, d'une bibliothèque publique et d'un hospice pour les pauvres malades. Bolbec, en somme, passe avec raison pour une très-jolie petite cité ; le site qu'il occupe est délicieux; on y trouve des rues larges et bien pavées, des habitations qui respirent l'aisance. Cette ville a donné le jour au brave général de division *J.-A. Ruffin*, qui conquit tous ses grades sur les champs de bataille de la République et de l'Empire, particulièrement à Hohenlinden, Dantzick, Eylau, Fried-

land, Sommo Sierra, Talaveyra. Blessé et fait prisonnier par les Anglais à Borosa, près de Cadix, Ruffin mourut, le 15 mai 1811, à bord du vaisseau *le Gorgon*; les ennemis l'inhumèrent avec beaucoup de pompe, en Angleterre même, à la pointe de Reach. De leur côté, les Bolbécais, afin de se consoler que les ossements de leur illustre concitoyen appartinssent à l'étranger, lui érigèrent un monument funéraire qui fut détruit pendant la réaction royaliste de 1815. La dépouille mortelle de Ruffin repose aujourd'hui au milieu de ses compatriotes qui ont réclamé ses restes et rendu un touchant hommage à sa mémoire. [1]

FÉCAMP.

Les premiers temps de la ville de Fécamp sont enveloppés d'une grande obscurité. On prête à son nom, dont l'orthographe a beaucoup varié, puisqu'on l'a tour à tour écrit : *Fiscan*, *Fescan* et *Fécan*, plusieurs étymologies entre lesquelles la science n'a pas osé prononcer. Son existence comme ville gauloise ou romaine est encore un problème : les restes d'un camp fort ancien conservés sur la côte du *Canada*, ne sont pas assez caractéristiques pour fixer l'opinion des archéologues. Les traditions locales attribuent à Fécamp une origine miraculeuse. On raconte que le sang qui s'était figé sur les plaies de Jésus-Christ, ayant été recueilli par Nicodème, qui le légua à son neveu Isaac, celui-ci, pour soustraire ce trésor aux profanations des païens, l'enferma dans le tronc d'un figuier et le confia à la mer. Les flots l'apportèrent dans une vallée sauvage de la Normandie, où plusieurs miracles signalèrent sa présence, et qui dut à cette précieuse relique le nom de champ du Figuier, *Fici Campus*, Fécamp. Nos chroniqueurs, acceptant avec une foi naïve cette légende merveilleuse, ont regardé la relique du *Precieux Sang* comme la cause première de la fondation du monastère auquel la ville de Fécamp, selon toute probabilité, dut son origine.

La fameuse abbaye de Fécamp établie, en 658, par saint Waninge, avec l'aide de saint Ouen et de saint Wandrille, fut occupée par des nonnes, sous la direction de sainte Childemarque. On y compta plus de trois cents religieuses. Sous sa protection, la ville avait acquis une telle importance qu'elle était devenue la résidence des gouverneurs du pays de Caux, dans lequel elle est située. Mais lors de l'invasion de la Neustrie par les Normands, en 841, l'abbaye de Fécamp fut détruite de fond en comble. Les nonnes, pour échapper aux outrages des pirates, se défigurèrent en se coupant le nez et les lèvres; elles n'en furent pas plus épargnées par ces barbares, qui les massacrèrent impitoyablement. Quelques-unes qui ne s'étaient point soumises à cette cruelle mutilation, se sauvèrent em-

1. *Histoire de Bolbec*, par Collen Cartaigne. — *Histoire de Bolbec*, par Guilmeth. — *Annuaire de la Seine-Inférieure*. — Notes particulières de l'auteur.

portant le corps de saint Waninge et se réfugièrent sur les bords de la Somme. La ville subit le sort du monastère. L'abbaye en ruine était encore abandonnée au moment de l'occupation de la Normandie par Rollon (912). Ce chef, dans le partage qu'il fit à ses compagnons de la province conquise, se réserva Fécamp et son territoire. Le fils de Rollon, Guillaume-Longue-Épée, releva Fécamp de ses ruines. Il y fit bâtir un château-fort et rétablit le monastère. Suivant les chroniqueurs, de nouveaux miracles vinrent confirmer ceux qui avaient déjà sanctifié le berceau de l'abbaye. Richard Ier, fils et successeur de Guillaume, naquit à Fécamp en 933. Trouvant l'abbaye trop mesquine, il la fit reconstruire sur de plus larges proportions, et remplaça l'église de Guillaume-Longue-Épée par une autre plus vaste et plus splendide, qui fut consacrée le 16 mai 990. Alors ce couvent lui parut trop magnifique pour des nonnes; il envoya les religieuses à Montivilliers, et mit des chanoines réguliers dans la nouvelle abbaye. Mais ces chanoines se livrèrent à tous les désordres, et l'un des derniers actes de Richard fut de les expulser. Le duc se fit transporter, malade, de Bayeux à Fécamp, afin de rendre à Dieu son âme dans sa ville natale (996); il ordonna d'enterrer son corps hors de l'église qu'il avait bâtie, et dans un lieu où il serait exposé à recevoir les eaux d'une gouttière.

Sur les pressantes sollicitations de son fils Richard II, Guillaume de Dijon vint installer dans l'abbaye de Fécamp les moines Bénédictins qui l'ont occupée depuis (1001). Le nouveau duc, dont la dévotion était excessive, devint un de leurs hôtes ordinaires; il les servait à table et les accablait de présents. Fécamp était alors le séjour de prédilection des ducs de Normandie. Richard II habitait ordinairement le château de Fécamp, et ce fut là que le roi Ethelred, son beau-frère, chassé d'Angleterre, se réfugia avec sa femme Emma et ses deux fils Alfred et Édouard (1013). De là aussi partirent les expéditions par lesquelles Ethelred tâcha de reconquérir son royaume. Richard II mourut à Fécamp (1027), et fut inhumé près de son père. C'est dans cette ville qu'en 1032, Henri Ier, roi de France, vint implorer le secours du duc de Normandie, Robert Ier, qui le rétablit sur son trône. C'est de Fécamp que partirent successivement pour l'Angleterre, Alfred, qui y trouva la mort (1017), et Édouard-le-Confesseur qui y recouvra sa couronne (1042). Guillaume-le Conquérant, élevé à Fécamp, y fut proclamé duc à la mort de son père (1035); il y signa, en 1059, son traité de paix avec le roi de France, et y fit équiper une partie de la flotte avec laquelle il devait débarquer en Angleterre (1066). Devenu souverain de ce royaume, il revint à Fécamp accompagné d'un cortége magnifique pour y célébrer les fêtes de Pâques (1067). Fécamp était alors à l'apogée de sa fortune. Mais dans la lutte entre Guillaume-le-Roux et son frère, Robert II, cette ville s'étant livrée au roi d'Angleterre, fut bientôt reprise par le duc de Normandie, et tomba dans un oubli presque complet. Cependant, avant de rentrer avec la Normandie sous la domination de la France, elle reçut un dernier bienfait de cette famille qui l'avait tant aimée : Jean-sans-Terre l'érigea en commune, par une charte du 30 juillet 1202.

Après la conquête de Philippe-Auguste (1204), Fécamp ne joue aucun rôle dans l'histoire jusqu'en 1363, époque à laquelle commence pour cette ville une série de désastres qui doit durer plusieurs siècles. Pris et pillé par Charles-le-

Mauvais, il n'est rendu à la France qu'après la bataille de Cocherel (16 mai 1364). En 1372, le duc de Lancastre fait une tentative pour s'en emparer, mais la ville repousse ses attaques. Au moment de l'invasion de 1415, Fécamp est une des premières places assiégées par les Anglais: il leur oppose une héroïque résistance; les moines de l'abbaye, conduits par leur abbé, Estout d'Estouteville, montent en armes sur les remparts, et donnent l'exemple de l'intrépidité et du patriotisme. Malgré son courage et ses efforts, la ville, prise et saccagée, reste au pouvoir d'une garnison anglaise. L'abbé d'Estouteville, digne de la grande famille à laquelle il appartenait, refuse obstinément de se rallier aux ennemis de la France. Mais l'égoïsme des moines ne tint pas contre l'ascendant des vainqueurs; ils se réconcilièrent avec eux, et choisirent pour abbé Gilles de Duremont qui devint un des juges de Jeanne d'Arc. En 1435, les habitants du pays de Caux s'étant soulevés contre leurs oppresseurs, Fécamp se rend au maréchal de Rieux qui les commandait. Tombé de nouveau dans les mains des Anglais, en 1437, il est repris immédiatement par Jean d'Estouteville, parent du généreux abbé, et l'un des chefs de l'insurrection. Les Anglais y rentrent encore en 1440. Enfin, il est reconquis par le roi de France en 1450.

Fécamp, ruiné par les exactions et les rapines des conquérants, auxquelles l'abbaye elle-même n'avait pas échappé, malgré sa soumission, fut tranquille pendant un siècle. En 1476, Louis XI le visita. Ce roi avait donné l'abbaye de Fécamp à La Balue, comme une des plus riches du royaume; après la disgrâce de son favori, il fit administrer ce grand monastère par un des hommes les plus éminents du clergé, Pierre de Gonzalès, archevêque de Séville, qu'il voulut installer lui-même. François I[er] et Henri II vinrent aussi à Fécamp, le premier en 1531, le second en 1550; Henri II lui octroya une ordonnance sur la pêche, de laquelle date la prospérité de son port. Mais les guerres de religion apportèrent bientôt dans cette ville le trouble et la dévastation. Les calvinistes s'en emparèrent, en 1560, et pillèrent les églises. L'abbaye seule, défendue par ses moines, fut à l'abri de leur fureur. En 1562, le duc d'Aumale se rendit maître de Fécamp, où le rejoignirent Charles IX et Catherine de Médicis. Les moines eux-mêmes parcouraient en armes les rues, encourageant le meurtre et le pillage. Plus tard, Villars s'empara de Fécamp pour le compte de la Ligue, et y fit construire le fort de Notre-Dame-du-Bourg-Baudoin qui domine la ville (1589). Les troupes du roi de Navarre pénétrèrent dans la place et assiégèrent le fort. Villars les en chassa. Biron, en 1591, reprit la ville et le fort au nom de Henri IV; mais l'année suivante, l'intrépide Bois-Rosé enleva, pour la Ligue, le fort Notre-Dame, par un trait d'audace inouï. Ce fort se dressait sur une falaise haute de quatre cents pieds dont la mer battait la base, à la marée montante. Une nuit, profitant des courts instants où les flots s'éloignent de la falaise, Bois-Rosé fit gravir par cinquante braves dévoués, une échelle de corde que deux soldats de la garnison, qu'il avait gagnés, avaient suspendue sur l'abîme. Les assaillants montent, et lui-même marche derrière eux afin de leur ôter tout espoir de retraite. Cependant, le sergent qui est à la tête, hésite et s'arrête, saisi de vertige. Bois-Rosé s'élance, escalade les cinquante hommes qui sont devant lui, arrive au sergent, et, le poignard sur la gorge, l'oblige à continuer sa périlleuse ascension. Enfin ils arrivent et

surprennent la garnison (1592). Bois-Rosé, maître du fort qu'il avait si miraculeusement conquis, ne tarda pas à se soumettre à Henri IV. Il soutint ensuite contre Villars un siége de seize mois, pendant lequel la ville fut encore ravagée par les Ligueurs. Enfin, en 1594, Fécamp rentra sous l'obéissance royale. Depuis cette époque jusqu'à la révolution de 1789, le seul fait que nous trouvions à enregistrer dans l'histoire de Fécamp est l'arrivée d'un roi d'Angleterre, Charles II, qui, cherchant un asile en France, débarqua dans le port de cette ville, en 1652.

Fécamp, dans la haute Normandie et le pays de Caux, était, sous l'ancien régime, le siége d'un corps de ville et d'une amirauté; il y avait, en outre, dans ses murs un grenier à sel et un bureau pour les cinq grosses fermes; on y comptait aussi plusieurs communautés religieuses, savoir : des Capucins, des Cordeliers, directeurs d'un couvent d'Annonciades, et des hospitaliers de l'ordre de Saint-Benoît, qui desservaient l'hôpital. La célèbre abbaye de Fécamp jouissait d'immenses priviléges : soumise au saint-siége, elle était complétement indépendante de l'archevêque de Rouen. Trois grands monastères étaient compris dans ses possessions : c'étaient Montivilliers, échangé, en 1035, pour Saint-Taurin d'Évreux; Bernay et Sainte-Berthe de Blangy ; aussi portait-elle trois mitres dans ses armoiries. Sa juridiction s'étendait jusqu'à Rouen, où elle avait planté le gibet de sa haute justice, dans la paroisse de Saint-Gervais. Trois cardinaux de la maison de Lorraine, Jean (1518-1550), Charles (1550-1574), et Louis (1574-1588), le cardinal de Joyeuse (1602-1615), Henri, depuis duc de Guise (1615-1641), Henri de Bourbon, duc de Verneuil (1641-1669), Jean Casimir, roi de Pologne (1669-1674), portèrent tour à tour le titre d'abbé de Fécamp. Au moment de sa suppression, en 1791, l'abbaye de Fécamp jouissait d'un revenu de plus de cent soixante mille livres; sa bibliothèque se composait de six mille six cent cinquante-cinq volumes, et de quatre-vingt-neuf manuscrits. Les bâtiments et les jardins couvraient une superficie de treize acres. Il ne reste plus aujourd'hui de tout l'édifice, qu'une très-petite partie du dortoir, et l'église qui, par la majesté de ses proportions, par la beauté de son architecture où l'on distingue la trace des diverses époques, depuis le XIe jusqu'au XVIIIe siècle, atteste la grandeur et l'opulence du monastère. On y conserve encore le *Précieux Sang* qui attire quantité de pèlerins, et l'on y expose à la vénération des fidèles la pierre sur laquelle on voit l'empreinte du pied d'un ange qui apparut au moment de la reconstruction de l'église.

Fécamp figure aujourd'hui dans le département de la Seine-Inférieure, comme chef-lieu de canton de l'arrondissement du Hâvre; c'est une ville industrielle et commerçante, qui doit surtout sa prospérité à la pêche dont ses habitants s'occupèrent dès les temps les plus reculés. Les *harengs de Fécamp* avaient déjà une grande réputation au XIIIe siècle. Son port, à l'amélioration duquel le gouvernement a dépensé des sommes considérables, arme annuellement pour la pêche de Terre-Neuve, quarante-quatre navires jaugeant cinq mille huit cents tonneaux; et pour le commerce, cent soixante-onze navires, dont la contenance totale est de neuf mille sept cents tonneaux. Le mouvement général du port a été, en 1846, de neuf cent vingt-six navires, ou soixante-trois mille sept cent quarante-huit tonneaux. Les chutes des nombreuses rivières qui arrosent Fécamp, aidées de

quelques machines à vapeur, font mouvoir cinq filatures, six moulins à huile, six moulins à blé, un moulin à tan, cinq scieries et menuiseries mécaniques. Fécamp possède de plus une fonderie et des chantiers de construction. Tous ces établissements répandent parmi ses habitants l'habitude du travail et les douceurs de l'aisance. Aussi sa population qui, au commencement du XVIII[e] siècle, n'était que de 6,000 âmes, s'élève-t-elle maintenant à 11,000. La ville de Fécamp s'étend sur un espace d'environ trois quarts de lieue, dans une étroite vallée où viennent se réunir les rivières de Valmont et de Ganzeville ; elle est presque entièrement construite sur d'immenses carrières qui ont fourni tous les matériaux de ses monuments, et qui menaçaient de l'engloutir avant les travaux de consolidation que l'imminence du péril a fait entreprendre en 1842. On n'y trouve, d'ailleurs, en fait d'antiquités, à part la basilique de l'abbaye, que quelques fragments du mur d'enceinte du château de Guillaume-Longue-Épée, la chapelle du fort Notre-Dame, et l'église paroissiale de Saint-Étienne. La situation resserrée de Fécamp l'expose aussi aux dangers des inondations : on se souvient encore des ravages terribles que les eaux y causèrent en 1820 et en 1842.[1]

YVETOT.

Il y a d'heureuses associations d'idées qui font qu'une petite ville qui n'a joué aucun rôle dans l'histoire nous intéresse plus que telle grande cité qui a figuré avec beaucoup d'éclat dans le monde. Ainsi d'Yvetot. Son nom nous plaît comme celui d'une île ou d'une ville fabuleuse des Mille et Une Nuits. Il parle à notre imagination. C'est une histoire qui commence comme celle des contes des fées : *il était une fois un roi*. Mais qui était ce roi dont le royaume ne dépassait pas les limites d'une des belles plaines du pays de Caux? ce roi, dont Yvetot était l'unique capitale et la seule ville? ce roi d'un si rare esprit de modération, qu'on ne dit pas qu'il se soit senti mal à l'aise dans son petit état, ni qu'il ait jamais fait la guerre pour l'agrandir? ce roi légitime, enfin, qui n'était qu'un roi de théâtre? Aucun auteur ne nous l'apprend. Il y a peu de questions historiques sur lesquelles on ait plus disserté, et il n'en est point qui soit demeurée plus obscure. Tel est, du reste, l'effet assez ordinaire des dissertations des savants.

Les commencements de la ville d'Yvetot ne nous sont pas mieux connus que l'origine de sa royauté. En décomposant son nom, on reconnaît qu'il est formé du mot tudesque *tôt*, lequel signifie l'emplacement d'une habitation, et d'*Yvo*, nom propre d'homme. Quel était cet Yvo qui, sans s'en douter, fonda la capitale

1. Léon Fallue, *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*. — Leroux de Lincy, *Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*. — *Mémoires* de Sully.

d'un royaume? Comment son champ se trouva-t-il transformé en bourgade et la bourgade en ville? Il n'est fait aucune mention du seigneur ni de la terre d'Yvetot, dans les anciens titres, antérieurement au milieu du XIe siècle. C'était alors un fief dont le domaine relevait en totalité ou en partie des ducs de Normandie, selon la coutume du pays, et qui, par conséquent, leur devait le *service de l'ost*. Nous voyons, vers ce temps, Guillaume-le Bâtard donner à l'abbaye de Saint-Wandrille un manse situé à Yvetot (*apud Yvetot mansum unum*). Du XIe au XIVe siècle, plusieurs personnages historiques prennent le nom de cette bourgade ; mais en sont-ils propriétaires ou seulement originaires? C'est ce qu'il nous est impossible de déterminer pour la plupart d'entre eux. Dès l'année 1066, un sieur d'Yvetot figure au nombre des seigneurs qui suivent Guillaume-le-Bâtard en Angleterre et qui combattent sous ses ordres à la fameuse journée d'Hastings. Un autre sire d'Yvetot paraît sur la liste des croisés avec lesquels le duc Robert s'embarque, en 1099, pour la Terre-Sainte. Plus tard, un Robert d'Yvetot est mentionné parmi les représentants des familles nobles, qui, dans le XIIe ou le XIIIe siècle, possédèrent des fiefs militaires en Normandie ; et, au commencement du XIVe, un Jean d'Yvetot se trouve compris dans le nombre des gentilshommes que Philippe-le-Bel nomme chevaliers à Paris, de compagnie avec ses trois fils, en présence de son hôte Édouard II, roi d'Angleterre (3 juin 1313).

Si tous ces personnages furent rois d'Yvetot, comment n'en prirent-ils point le titre? Dira-t-on que leur prétendue royauté ne datait pas de si loin? Ce serait une erreur, puisqu'au dire de la tradition locale, elle remonterait presque à l'origine de la monarchie française. Voici comment deux chroniqueurs racontent la création du royaume d'Yvetot. Le roi des Franks, Clothaire Ier, avait pour chambellan un certain Walter ou Gauthier, seigneur d'Yvetot. Celui-ci, on ne sait pour quelle raison, encourut la disgrâce de son maître ; soit qu'il en redoutât les conséquences, soit qu'il fût d'un esprit aventureux, il alla guerroyer dans les pays étrangers. On dit que, durant l'espace de dix années, il y combattit les *ennemis de la foi*. Mais la religion chrétienne n'avait pas alors d'autres ennemis que les chrétiens qui en violaient les préceptes : Mahomet n'avait point encore soulevé contre elle les peuples de l'Arabie. Après ses dix années de croisade, le bon Gauthier, espèce de don Quichotte de la Manche anticipé, s'en alla à Rome, où il fut accueilli, selon ses mérites, par le pape Agapet. Le pontife, apprenant que le seigneur neustrien se propose de repasser les Alpes, lui donne des lettres de recommandation pour le roi Clothaire. Voilà donc Gauthier qui s'achemine vers la cour de France. Il se flatte que le temps aura amorti la colère de son ancien maître, et compte particulièrement sur l'intervention du pape en sa faveur. Le seigneur d'Yvetot se rend droit à Soissons, où Chlotaire se trouve alors : il y arrive un vendredi saint de l'année 536, le rejoint à l'église et se jette à ses pieds. Mais le roi, à sa vue, est saisi de fureur. Sans tenir compte de la solennité du jour, sans s'inquiéter de la sainteté du lieu, il lui passe son épée au travers du corps. L'indignation d'Agapet fut grande, comme on le pense bien, à la nouvelle de ce meurtre. Il menaça le roi frank de le frapper des foudres de l'Église, s'il ne se hâtait de réparer sa faute. Chlotaire eut peur. Il n'imagina rien de mieux pour donner satisfaction au pape que d'ériger la

terre d'Yvetot en royaume, en faveur des héritiers du pauvre chambellan.

Nous ne nous amuserons pas à réfuter ce conte ; ce serait peine perdue. Si les rois de France de la première et de la seconde race eussent été contraints d'ériger en royaumes les terres de tous les seigneurs proscrits ou tués par eux, ils auraient eu beaucoup à faire. L'exception serait devenue la règle générale et l'empire frank aurait compté autant de royautés en sous-ordre que de fiefs. Faut-il ajouter qu'aucun historien contemporain ne parle du meurtre de Gauthier? qu'en l'année à laquelle on rapporte ce fait, Chlotaire ne régnait pas encore sur la Neustrie, puisqu'elle appartenait alors à son frère Childebert? qu'on ne peut admettre que, dès cette époque, la terre d'Yvetot ait été un fief héréditaire? et que le 21 mars 536, jour du meurtre supposé du seigneur neustrien, se trouve si rapproché du 22 avril, date de la mort d'Agapet, à Constantinople, qu'il est matériellement presque impossible que le pape en ait été instruit? Ces objections et beaucoup d'autres encore, tout aussi concluantes, ont été savamment exposées par l'abbé de Vertot. Il ressort clairement de son mémoire, selon nous, que si l'existence du royaume d'Yvetot n'est pas une fable, il n'en est pas moins vrai qu'elle repose sur une fable.

Mais comment cette royauté, si contestable, des seigneurs d'Yvetot, a-t-elle fini par être consacrée par l'autorité de l'usage, par des jugements authentiques, et par le témoignage même de l'histoire? Apparemment la croyance traditionnelle du pays aura insensiblement passé dans les meilleurs esprits : quoiqu'elle ne s'appuyât sur aucun titre, elle aura été admise sans examen. Le merveilleux, à défaut de science, expliquait tout alors, et un fait paraissait d'autant plus croyable qu'il était plus absurde. Les franchises souveraines, attachées on ne sait trop pourquoi à la terre d'Yvetot, auront d'ailleurs été considérées comme une preuve décisive de son érection en royaume indépendant. Ne pouvant passer de la cause à l'effet, on aura conclu de l'effet à la cause. Un poëte normand du XV[e] ou du XVI[e] siècle s'est fait l'écho, dans ces quatre vers, d'une opinion commune à tous les hommes de son temps :

Au noble pays de Caux
Y a quatre abbaies roiaux,
Six prieures conventuaux,
Et six barons de grand aroi,
Quatre comtes, trois ducs, UN ROI.

Il existe un arrêt de l'échiquier de Normandie, portant la date de l'année 1392, qui donne à un seigneur d'Yvetot le titre de roi. L'histoire même du meurtre de Gauthier est consignée dans le procès-verbal de l'évaluation de cette terre, dressé en 1428, à la demande de l'anglais John Holland, son seigneur. Elle est de nouveau confirmée dans l'information faite par témoins, en 1461, à la poursuite de Guillaume Chenu, autre prince d'Yvetot.

Dans la première de ces enquêtes, soixante-dix habitants du pays furent entendus ; dans la seconde trente-sept, dont les moins âgés comptaient de soixante-dix à quatre-vingt-douze ans. Il résulte de ces témoignages divers « que la terre d'Yvetot étoit franche de foi et hommage, et de toute autre servitude ; que cet

affranchissement avoit été donné à cause des excès qu'un roi de France avoit commis à l'endroit d'un seigneur d'Yvetot; que c'étoit la créance commune des gens du pays, pour l'avoir ainsi ouy dire à leurs pères; qu'un certain jour le roi de France étant entré dans la terre d'Yvetot, avoit dit *qu'il n'y avoit plus de roy en France;* que ses seigneurs avoient autrefois battu monnoye; qu'ils tenoient leur haulte-justice sans ressort, et que les sergents royaux n'y venoient point exploiter; qu'enfin eux seuls avoient le droit d'imposer leurs subjets, le roy de France ne pouvant en exiger aucuns aydes, taille, subside, ni quatrième. » Les deux premiers chroniqueurs qui aient recueilli l'histoire du prétendu meurtre de Gauthier par Chlotaire auront, sans nul doute, puisé cette fable dans les procès-verbaux des deux enquêtes. Ce fut d'abord Nicole Gilles, le docte trésorier de Louis XII, qui, dans ses *Chroniques de France*, publiées en 1492, révéla au monde la curieuse origine du royaume d'Yvetot; puis, cinq années après, le général des Mathurins, Robert Gaguin, qui amplifia le même récit dans son *Compendium de Francorum gestis.* Tous deux, d'accord sur le fait, ne diffèrent que pour la date, celui-là le rapportant à l'année 533, celui-ci à l'année 536.

En l'absence de toute explication raisonnable, nous nous dispenserons d'exposer les dires contradictoires des savants sur l'origine du royaume d'Yvetot. On sait seulement avec quelque certitude que ce fief se composait de plusieurs terres; que la principale, celle d'Yvetot, était positivement franche de *toute servitude* longtemps avant l'année 1370; et que les autres se trouvèrent également affranchies soit par l'usage, soit par quelque transaction ignorée aujourd'hui. Selon l'abbé de Vertot, ce serait entre 1370 et 1392 qu'il faudrait placer l'origine du royaume d'Yvetot. Mais on ne saurait admettre comme valables les motifs que cet auteur donne à l'appui de son opinion. Bornons-nous donc à enregistrer les seuls détails que les historiens nous aient transmis sur la ville ou sur ses seigneurs. Vers le milieu du XIIe siècle, Richard d'Yvetot et son père Gauthier, cédèrent à l'abbé Roger et à l'abbaye de Saint-Wandrille « les deux tiers de la dîme de l'église d'Yvetot, avec une place pour bâtir une grange, soit dans l'ancien domaine d'Yvetot, soit dans son accroissement, *in terrâ suâ, sive in incremento.* » De son propre chef, Richard d'Yvetot fit, en outre, remise aux religieux de tous les droits contre lesquels ils réclamaient, à l'exception de la liberté du passage de Caudebec, qu'il se réserva pour lui et pour ses vassaux du franc fief d'Yvetot (*excepto passagio de Caudebecco, sibi et hominibus ipsius de libero feodo de Yvetot*).» En échange, l'abbé et ses religieux lui firent l'abandon du fief de Gauthier-l'Éventé et de celui qu'ils possédaient dans la ville d'Yvetot. Gauthier, le père de ce Richard, se serait-il distingué dans les croisades, comme le suppose l'abbé des Thuileries, et aurait-il obtenu du roi Henri II d'Angleterre, à titre de récompense, l'affranchissement de son domaine de tout hommage et de toute servitude? Ne serait-ce pas sur le souvenir confus de son nom que la tradition populaire aurait plus tard échafaudé la fable du prétendu Gauthier, chambellan de Chlotaire? Cette interprétation n'est pas sans quelque vraisemblance, mais ce n'est, après tout, qu'une conjecture. Au mois de janvier 1351, Jean d'Yvetot fonda, sous le nom de Saint-Jean, dans l'église paroissiale de la ville, dédiée à saint Pierre, un chapitre composé de trois chanoines. Le doyen de ces prêtres

devait être le curé né des deux autres. Jean d'Yvetot ajouta, en 1359, une quatrième prébende à sa fondation, sous le nom de trésorerie. Il eut un fils, appelé Jean, comme lui, qui, dans un document du 11 janvier 1380 (1381), prit le titre de *sire d'Yvetot par la grâce de Dieu.* Le même Jean s'intitula indifféremment *roi* ou *prince* dans ses autres actes : il est le premier seigneur du fief qui ait pris ou porté ces titres[1].

Martin d'Yvetot, fils de Jean, se ruina au service de Charles VI, sous la bannière duquel il combattit, comme volontaire, dans la guerre de Flandre. A bout de ressources il vendit sa terre, moyennant quatorze mille écus d'or, à Pierre de Vilaines, dit le Bègue, chevalier, comte de Ribedieu et chambellan du roi. Dans l'acte de vente, daté du 2 mai 1401, et que Charles VI ratifia le 21 août suivant, Martin s'intitule *prince* et qualifie sa seigneurie de *royauté.* Voilà qui est positif. Non-seulement le royaume d'Yvetot existe tout au commencement du XV[e] siècle, mais il est pris au sérieux par un des personnages les plus considérables du temps. Un des premiers actes souverains de Pierre de Vilaines fut d'accorder des lettres de rémission à un criminel. Il trouva une mort glorieuse, en 1415, sur le champ de bataille d'Azincourt. Son fils, Pierre de Vilaines, surnommé aussi le Bègue, ne jouit pas longtemps de sa royauté d'Yvetot : le roi d'Angleterre, Henri V, étant débarqué à Touques, cette principauté tomba en son pouvoir avec toute la Normandie. Le monarque anglais fit peser lourdement sa main sur le pauvre royaume d'Yvetot. La ville fut incendiée par ses troupes. Quant à la seigneurie, il ne se borna pas à la confisquer et à s'en réserver, comme porte l'enquête de 1428, « toute la souveraineté et haulte-justice; il leva et prit sur ladite terre d'Yvetot les mêmes aydes que sur les paroisses voisines et non affranchies. » Henri V avait assigné huit cents livres de rente, sur les biens de Le Bègue de Vilaines, à John Holland, chevalier anglais, maire de Bordeaux, sous la condition de les tenir de lui « à foi et hommage, dans la mouvance du château de Rouen, et au devoir d'une épée avec son fourreau par an. » Le nouveau seigneur d'Yvetot fit enregistrer ses lettres à la chambre des comptes de Normandie, le 20 mars 1418 (1419). Mais il ne tarda pas à reconnaître que le roi, son maître, avait tant pris qu'il ne lui restait pour toute rente « que la somme de quatre cents quarante-huit livres, douze sols, quatre deniers, obole, tiers d'obole et tiers de poitevine tournois. » Il s'en plaignit et en voulut faire la preuve, ce qui amena l'enquête de 1428, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois.

Pierre de Vilaines mourut avant la reprise de la Normandie sur les Anglais. Il eut pour héritiers Pierre de Graville, Pierre d'Olonne et Guillaume de Montrolier, lesquels recouvrèrent bien appauvries, hélas! les terres des anciens rois d'Yvetot, et les vendirent à Guillaume Chenu, capitaine d'Harfleur, chevalier et chambellan du roi Louis XI. Guillaume Chenu vit avec douleur le pitoyable état de ce royaume déchu. Au mois de mars 1461, il se fit octroyer par le roi la jouissance « doresnavant et à toujours de toutes et chacune les franchises, libertez, droictures, prérogatives et prééminences, » dont ses prédécesseurs avaient joui avant la descente

1. Dans une revue faite par le connétable Bertrand Du Guesclin, du temps de Jean, on voit figurer un chevalier du nom de Pierre d'Yvetot, qui peut-être était son parent.

des Anglais à Touques. Pour mieux connaître les prérogatives des rois d'Yvetot, il fit appeler des témoins ; de là, la seconde enquête, celle de 1461. Lorsqu'elle fut terminée, Louis XI accorda à Guillaume Chenu, au mois d'octobre 1464, des lettres de confirmation, dans lesquelles il lui donne la qualité de prince. Le procès-verbal de l'enquête de 1461, nous apprend « que les marchands d'Espaigne, et d'ailleurs, qui descendoient leurs marchandises à Harfleur, les amenoient en la ville d'Yvetot pour les vendre aux marchands de France, qui en apportoient aussi d'autres pour les leur vendre, sans que les uns ni les autres payassent aucun droit, fors la coustume au seigneur, laquelle étoit affermée en ce temps-là quatre cents et soixante livres le minage. » La ville d'Yvetot était donc tout aussi franche comme entrepôt de commerce que comme terre féodale.

L'abbé de Vertot, si mal disposé qu'il soit pour ces bons seigneurs d'Yvetot, avoue qu'ils conservèrent leur titre souverain jusqu'au milieu du XVIe siècle. Il existe des comptes, datés, selon lui, des années 1498 et 1499, et, suivant Laroque, des années 1492 et 1493, où ils sont qualifiés rois. On lit dans un rôle des gages des cent gentilshommes de l'hôtel de Charles VIII, qu'en 1491 il fut payé à *messire Jean Beaucher, chevalier, roi d'Yvetot, lieutenant, la somme de quatre cents livres.* Monstrelet parle d'un roi d'Yvetot, qui mourut à Lion en 1500. Tous les héritiers de Guillaume Chenu se montrèrent jaloux de garder leur royale qualité : ainsi firent Jacques Chenu, son fils aîné, Perrot Chenu, son fils puîné, et Jean Chenu, fils aîné de Perrot. Jean Beaucher, mentionné plus haut, avait probablement épousé une fille de Jacques Chenu. François Ier donna à Martin du Bellay, seigneur d'Yvetot, du chef d'Isabeau Chenu, sa femme, fille de Jean, et petite-fille de Perrot Chenu, le titre de *roi*, dans ses lettres-patentes du 13 août 1543 ; mais il le qualifie seulement *prince* dans celles du mois de juillet 1544. Ces dernières lettres ayant confirmé le privilége souverain du seigneur d'Yvetot d'avoir des *hauts-jours*, ou une haute-justice, en dernier ressort, le parlement de Rouen refusa de les vérifier. Sur cela, lettres de jussion, du roi (octobre 1553), suivies de *très-humbles remontrances* de la cour. La cause fut plaidée, en définitive, devant François Ier. Martin du Bellay réfuta du mieux qu'il put la harangue de messieurs du Parlement ; le roi, juge et partie, ne leur en donna pas moins gain de cause. Le seigneur d'Yvetot fut donc contraint de renoncer à sa souveraineté en dernier ressort. Même réserve fut faite à ce sujet par Henri II, lorsque, le 26 décembre 1553, il confirma les priviléges de la principauté. La seigneurie d'Yvetot, par suite de l'exemption de foi et hommage, jouissait d'un autre privilége non moins considérable : c'était celui de ne pouvoir tomber en la garde du roi ; en cas de minorité, le plus proche parent, homme ou femme, de l'héritier de la terre, devait lui désigner un tuteur. Ce rare privilége, contesté à diverses reprises, fut toujours confirmé par des lettres du roi, ou des arrêts du conseil, de 1466 à 1687.

Jusque dans les dernières années du XVIe siècle, la guerre, qui n'avait épargné aucune ville du duché de Normandie, s'était, pour ainsi dire, détournée des murs d'Yvetot, comme d'une place neutre. Sauf son occupation par les bandes de Henri V et sa reprise par les troupes de Charles VII, elle ne s'était jamais ressentie de la lutte sanglante des rois anglo-normands contre les rois de France.

Enfin elle reçut, pendant les guerres de religion en 1592, ce baptême de sang qu'elle attendait depuis si longtemps. Henri IV, contraint de lever le siége de Rouen par les ducs de Parme et de Guise, s'était retiré d'abord à Louviers, puis de là à Pont-de-l'Arche. Il fut rejoint dans cette dernière ville par les plus braves capitaines de son parti. Odet de la Noue, Sourdis, le comte du Lude, Souvray, Montgommery, d'Humières, Colombier, du Hestre, lui amenèrent de nombreux corps de cavalerie, presque entièrement composés de gentilshommes normands. L'armée du roi s'éleva bientôt à vingt-six mille hommes, dont huit mille cavaliers; et avec ces forces considérables il se mit en campagne pour aller à la recherche de ses ennemis. Disposant une partie de ses troupes de manière à intercepter les communications des Ligueurs avec Rouen et Pont-Audemer, il se porta vivement, à la tête de dix mille fantassins et de trois mille cavaliers, contre l'avant-garde catholique, commandée par le duc de Guise. Les Ligueurs, culbutés dans cette première rencontre, se replièrent sur le gros de leur armée, en laissant derrière eux un grand nombre de morts et tout leur bagage (28 avril 1592). Le duc de Parme, récemment blessé au bras à l'attaque de Caudebec, se tenait dans son camp retranché, près d'Yvetot, affaibli par de cruelles souffrances. Il retrouva aussitôt son merveilleux génie militaire pour recueillir ses troupes dispersées et rassurer ses autres quartiers, également menacés par le Béarnais. Son premier soin fut de mettre le duc de Guise, avec les restes de l'avant-garde, sous la protection des murs de la ville d'Yvetot; puis, postant trois mille hommes dans un bois, pour couvrir tous ses logements, il l'entoura d'une ligne de fortifications. Mais il avait affaire à forte partie. Le roi fit marcher Biron avec huit mille fantassins allemands, anglais et hollandais, à l'assaut du bois : six cents cavaliers, armés de toutes pièces, appuyèrent l'attaque; après trois heures d'un combat acharné, le poste fut emporté. Cette seconde action fit perdre plus de huit cents hommes aux Ligueurs, qui gagnèrent en désordre le camp retranché du duc de Parme. Cependant Henri IV s'était rapproché du quartier d'Yvetot, et il avait reconnu qu'on n'y était guère rassuré, aux cris de boute-selle et d'alarme qui lui arrivaient par-dessus les murs. L'occasion lui paraissant belle, il fondit sur ce quartier par plusieurs côtés à la fois, avec mille fantassins armés de hallebardes et de pistolets, et quatre cents mousquetaires ou piquiers. L'attaque fut si vigoureuse que la ville eût été forcée et l'avant-garde tout entière passée au fil de l'épée, si le duc de Parme n'était pas monté à cheval pour venir à son aide en personne et pour protéger sa retraite dans le camp retranché. Il en coûta encore sept ou huit cents hommes à l'armée de la Ligue. Sully prétend dans ses Mémoires que c'est dans cette dernière attaque que le duc de Parme fut dangereusement blessé au bras; mais il est en désaccord, sur ce point, avec tous les historiens contemporains, qui rapportent au siége de Caudebec la blessure de l'illustre capitaine espagnol.

Tous ces combats furent livrés du 28 avril au 10 mai. La fièvre du duc de Parme ayant augmenté, à la suite des fatigues de la dernière journée, il quitta Yvetot le 14 mai et se fit transporter à Caudebec, où on lui avait préparé un logement plus commode. Les souffrances excessives occasionnées par sa blessure avaient abattu ce grand cœur : « Hélas! ce sont des hommes vivants qu'il faut pour com-

battre le roi de Navarre, répondait-il aux compliments ou aux excitations de ses amis, et non des cadavres privés de sang comme moi. » Cependant les postes royaux se resserraient peu à peu autour de l'armée de la Ligue, de même que des chasseurs, en battant une forêt, se resserrent insensiblement autour du gibier. Le pays de Caux épuisé la laissait presque sans vivres dans ce cercle de plus en plus étroit; les hommes se soutenaient encore, mais les chevaux périssaient faute de fourrage. L'armée catholique était aux abois et peut-être allait-elle être contrainte de mettre bas les armes. C'en eût été fait d'un seul coup du parti de la Ligue. Il y avait bien l'autre rive de la Seine ; mais comment traverser ce fleuve, large au-dessous de Rouen, comme un bras de mer? D'ailleurs le roi pouvait en intercepter le passage, en faisant avancer la flotte hollandaise, stationnée à Quillebeuf. Le duc de Parme ne désespère pourtant pas de sortir d'une position si critique : il compte sur l'imprévoyance de ses ennemis autant que sur son courage. La flotte hollandaise arrive beaucoup trop tard. Quand elle apparaît en déployant ses voiles, l'arrière-garde catholique, portée par des barques, passe de l'autre côté de la rivière, où l'attend déjà l'armée hispano-française : les nombreuses troupes du duc de Parme avaient défilé avec leur artillerie, leurs chevaux et leur bagage, sur un pont flottant improvisé, comme par miracle, à l'aide de bateaux que le reflux de la mer avait poussés de Rouen à Caudebec. Cette retraite du général espagnol, une des plus hardies et des plus belles dont l'histoire ait gardé le souvenir, s'était opérée dans la nuit du 20 au 21 mai. Biron, du haut d'une colline, découvrit, le lendemain matin, à une heure assez avancée, le grand mouvement qui se faisait encore sur l'eau; et il accourut bravement avec sa cavalerie dans l'espoir de couper la retraite aux derniers escadrons ennemis. L'arrière-garde, appuyée par une redoute, que le duc de Parme avait fait élever, attendit les Français de pied ferme, les repoussa et rejoignit ensuite l'armée de la Ligue. Cette nuit-là, Henri IV vit glisser sa fortune entre ses mains, comme une ombre [1].

Le Béarnais resta maître d'Yvetot, c'est-à-dire du champ de bataille des deux armées. Sa bonne humeur ne l'avait pas quitté un seul moment pendant ces jours de rudes combats. Quelques historiens racontent qu'étant entré dans un moulin de la dépendance de la ville, avant d'engager une action décisive, il s'était écrié avec sa gaieté gasconne : « que s'il perdait le royaume de France, il était assuré d'avoir, au moins, *celui d'Yvetot*, dont il prenait déjà possession. » En 1597, Henri IV repassa par la ville, où il avait remporté un si glorieux avantage sur le duc de Parme. Martin du Bellay, alors seigneur d'Yvetot, ne désignait plus sa terre sous le nom de royaume, ni ne s'intitulait plus lui-même roi; ces deux titres distinctifs, selon l'observation de M. de Foncemagne, avaient cessé d'être en usage depuis le règne de Henri II. Toutefois, on rapporte que Henri IV, au couronnement de sa femme Marie de Médicis, ayant distingué Martin du Bellay dans la foule des seigneurs de la cour, appela son grand maître des cérémonies pour le lui recommander particulièrement : « Je veux, avait dit le roi de

1 Le duc de Parme, après avoir reconduit son armée dans les Pays-Bas, mourut à Arras, le 2 décembre 1592.

France, que l'on donne une place honorable à mon *petit roi d'Yvetot*, selon sa qualité et le rang qu'il doit tenir. » Mais le seigneur d'Yvetot, quant à lui, se qualifiait simplement prince, conformément au style des lettres de confirmation des rois Charles IX et Henri III. Sa femme, Isabeau Chenu, princesse-née, avait eu l'honneur de s'entendre appeler *cousine* par ces deux derniers souverains de la race des Valois. La seigneurie d'Yvetot, qui avait passé, par cette dame, au XVIe siècle, de la famille des Chenu dans celle des du Bellay, fut possédée ensuite, pendant vingt-cinq ou trente ans, par la maison de Crevant. Vers l'année 1688, le mariage de Camille, marquis d'Albon, avec Julie Françoise de Crevant, la fit entrer dans la famille d'Albon, dont les descendants en conservèrent la jouissance jusqu'à la révolution de 1789.

Une réflexion nous frappe, en terminant cette esquisse historique. Il ne paraît pas que le titre de roi d'Yvetot ait été compté comme une recommandation à la faveur des rois de France : est-ce que les Valois auraient pris quelque ombrage de la fiction féodale qui constituait une souveraineté indépendante à l'ombre de leur trône? Est-ce qu'ils auraient craint de donner de l'éclat à cette royauté sans cour, en conférant de hautes dignités à ses titulaires? N'est-il pas singulier qu'en des temps si féconds en fortunes militaires, parmi la petite noblesse, aucun des sires d'Yvetot n'ait été appelé à un commandement supérieur? N'est-il pas curieux que pas un d'eux n'ait rempli des fonctions importantes dans l'Église, la magistrature ou la diplomatie? Mais s'ils ne tirèrent jamais qu'un médiocre avantage de leur royauté de convention, elle assura pendant plusieurs siècles, une heureuse existence à leurs vassaux. D'anciens priviléges, confirmés par des lettres-patentes de Louis XI, de François Ier et de Henri III, exemptaient les habitants d'Yvetot de toute participation aux taxes ou impositions levées par le fisc royal. Cet affranchissement répugnait trop, il est vrai, aux officiers des domaines ou des aides, pour qu'ils pussent l'accepter sans conteste. Plusieurs fois, les rois de France furent forcés de protéger leurs sujets du franc-fief d'Yvetot contre les prétentions des agents de la finance. Henri II déclara « qu'ils n'étaient point contribuables au taillon » (1557) ; Charles IX, « qu'ils ne devaient le droit de quatrième qu'à leur seigneur. » Des lettres de Henri III, ayant donné une sanction nouvelle à cette dernière réserve, la cour des aides refusa de les enregistrer : il fallut qu'elle reçût injonction de s'y confirmer, par les deux arrêts que le conseil rendit en 1579 et 1580, à la demande de la princesse Isabeau Chenu, veuve de Martin du Bellay. Un troisième arrêt du conseil privé maintint l'exemption générale des habitants d'Yvetot de « toutes tailles, subsides, et autres impositions; » il leur fut, en outre, fait remise des sommes auxquelles ils avaient été taxés. Henri IV les excepta expressément des effets de l'édit de révocation de 1598. Il serait trop long d'énumérer toutes les sentences, tous les arrêts rendus en faveur des habitants d'Yvetot, de 1642 à 1725, par le conseil privé, les commissaires généraux, l'intendant de la généralité et le bureau de Rouen. A la fin du XVIIIe siècle, toutefois, ces priviléges avaient reçu quelques atteintes. Les franchises de la terre d'Yvetot étaient restreintes aux habitants du lieu; ses nombreux vassaux des paroisses voisines en avaient perdu la jouissance. La ville, assujettie à l'impôt de la gabelle, ressortissait du grenier à sel de Caudebec.

Un petit nombre de faits composent la vie intérieure d'Yvetot du XVIIe au XIXe siècle. Sous la protection de son seigneur, Charles du Bellay, un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux y fut fondé, en 1657, par Charlotte Doullé et Françoise Soier d'Intraville, l'une prieure, l'autre religieuse de l'abbaye de Bival. Un incendie ayant éclaté au centre d'Yvetot, le 20 août 1658, les flammes consumèrent une grande partie des maisons de la ville. L'ancienne église collégiale, qui en souffrit beaucoup, ne fut rebâtie qu'en 1771, par Camille d'Albon III. Ce même seigneur reconstruisit à ses frais presque toutes les maisons des rues du Calvaire et de l'église; il éleva aussi une halle aux grains, à côté de l'ancien château (1786). La révolution de 1789 ne fut signalée à Yvetot par aucun événement remarquable. La société populaire de cette ville acquit une assez grande influence politique pour lui faire obtenir le siége du district, au préjudice de Caudebec. Pendant ses voyages en Normandie, Bonaparte traversa deux fois Yvetot : la première, le 6 novembre 1803, la seconde, le 10 mai 1810. Dans ce dernier passage, Napoléon présenta l'impératrice Marie-Louise aux Yvetotais. Tous deux furent accueillis avec enthousiasme, car Yvetot doit sa prospérité industrielle à l'Empire. Les filatures établies à cette époque par MM. Lenoir-Aroux, Lefebvre, Duchesne et Ponchin y avaient donné une heureuse impulsion aux fabriques de toiles de coton, de calicots, de toiles flammées, de basins, de siamoises et de coutils, qui font encore aujourd'hui la principale richesse des Yvetotais. Sous l'ancienne monarchie, la population de cette ville ne s'était guère élevée au-delà de 1,200 habitants. Le droit commun lui a été plus favorable que le privilége : elle n'a pas aujourd'hui moins de 10,000 habitants. Chef-lieu d'un arrondissement qui en compte 143,000, elle a un tribunal de première instance, un tribunal de commerce et une chambre consultative des manufactures. Du sein de sa population industrieuse est sorti le colonel *Trupel*, un des plus braves officiers de l'Empire.

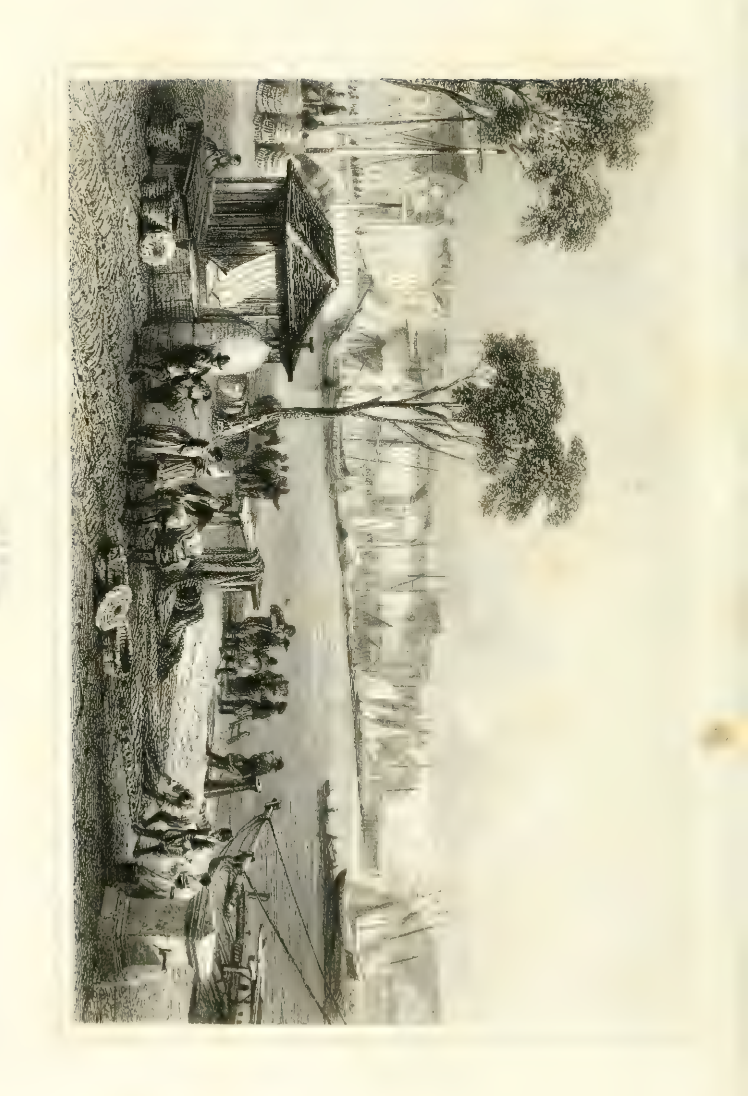
Ce petit royaume d'Yvetot qui subsista presque aussi longtemps que le royaume de France, était situé dans le pays du monde le plus fertile. Figurez-vous une ville bâtie sur un plateau que sillonnent les rapides convois du chemin de fer de Rouen au Havre; des environs qui font plaisir à voir, tant ils sont semés de sites agrestes et de charmants paysages; au travers de tout cela, une rue agréablement bordée d'un double rang de maisons dont la façade est de bois et la toiture d'ardoises ; une rue tout entrecoupée d'enclos et de prés, qui lui donnent un parfum des champs; une rue si longue que de ses premières à ses dernières maisons, il y a une étendue de deux kilomètres. Du reste, dans cette longue avenue de constructions de tous genres, pas un monument remarquable. Le manoir seigneurial, bâti à la fin du XVIe siècle, a été emporté par la tourmente de 1793. Mais à défaut de monument, il y a la chanson de Béranger : celui-là en vaut bien un autre assurément Quel tableau plus philosophique, plus original que cette chaude, cette riche scène de mœurs hollandaises encadrée dans ce gras et frais paysage normand?

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire.

Se levant tard, se couchant tôt,
Dormant fort bien sans gloire,
Et couronné par Jeanneton
D'un simple bonnet de coton,
Dit-on.
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!
La, la.

Quand le royaume d'Yvetot ne nous aurait valu que l'inimitable petit poëme de Béranger, son existence n'aurait pas été perdue pour notre gloire littéraire. Il y a tant de grandes principautés qui n'ont rien pour se recommander à nous, pas même un couplet de vaudeville. Ce ne fut pas, comme on le suppose, la lecture de quelque livre d'histoire qui suggéra à notre grand poëte national l'idée de cette chanson. Il connaissait la légende du roi d'Yvetot, mais il n'avait pas encore songé à en tirer parti, lorsqu'un jour une rencontre singulière en raviva le souvenir dans son esprit. Comme il se rendait de la rue du Coq au Palais-Royal, en suivant la rue Saint-Honoré, il vit au coin de la rue de la Bibliothèque, l'enseigne d'un marchand de vins sur laquelle on avait barbouillé la figure d'un roi d'Yvetot. C'était le portrait en buste d'un chevalier d'une physionomie jeune, douce, grave, la poitrine cachée sous une armure, la tête ceinte d'une couronne assez semblable à celle du royaume d'Italie, et le col rehaussé d'une chaîne en forme de collier. Le tableau était peint à l'huile sur une plaque de fer. Plusieurs générations s'étaient succédé depuis qu'il servait de signe distinctif à une vieille construction dont un cabaret occupait le rez-de-chaussée; de sorte qu'il était difficile de dire si l'enseigne avait été faite pour la maison ou la maison pour l'enseigne.

Béranger s'était arrêté devant cette figure du roi d'Yvetot, qui aujourd'hui est encore suspendue au-dessus d'une porte communiquant avec la rue de la Bibliothèque. Elle le poursuivit et il se dit qu'elle aurait une grâce populaire dans un vaudeville ou dans un opéra comique. La difficulté n'était pas d'écrire l'une ou l'autre pièce, mais de la faire jouer. On était en l'année 1812, et le vent qui soufflait de la Russie n'était pas fait pour disposer la censure impériale à l'indulgence. La pensée d'un vaudeville ou d'un opéra écartée, celle d'une chanson vint au poëte, d'une chanson comme lui seul en a su faire; c'est-à-dire un petit poëme alliant la profondeur de l'esprit philosophique, l'expression la plus exquise du bon sens populaire et une gaieté d'une originalité inimitable au génie, à la grâce et au charme de la poésie. Il écrivit les six couplets du *roi d'Yvetot*. Jugez quelle sensation ils firent dans Paris! comme on les lut, comme on les commenta, comme on les chanta surtout! Les esprits fatigués de la gloire de l'Empire se reposèrent sur ce frais tableau. Mais les désastres des dernières campagnes de Napoléon en firent bientôt une amère censure de ses actes. On raconte qu'en entendant chanter la chanson nouvelle, il s'était pris à sourire. Quelques-uns pensèrent que l'auteur de ces couplets pourrait bien toucher de près à la personne de l'Empereur. Ceux qui se connaissaient en poésie ne s'y trompèrent point. Un homme de cour ne pouvait avoir cette merveilleuse facture; c'était évidemment l'œuvre d'un maître. M. Étienne, avec son tact ordinaire, en jugea ainsi. La curiosité publique était si vivement éveillée que le secret de Béranger



aurait été trahi et qu'il aurait peut être perdu sa modeste place, si le funeste dénouement de la campagne de 1813 n'était venu donner une autre direction aux esprits. La royauté de l'Empereur Napoléon allait finir comme la royauté des sires d'Yvetot, en laissant à l'histoire une nouvelle fable à raconter et une autre énigme à résoudre.[1]



DIEPPE.

ARQUES.

Vers la fin de septembre, lorsque la charrue commence à sillonner les campagnes, il n'est pas rare de rencontrer aux environs de Dieppe, dans un rayon de deux à trois lieues, certaines pièces de terre qui, fraîchement remuées, font de loin l'effet de champs de coquelicots. Vous approchez, et au lieu de fleurs, ce sont des milliers de débris de tuiles et de poteries rouges, de fabrique romaine, que vous trouvez semés sur le terrain. N'est-il pas étrange que ce soit seulement depuis peu d'années qu'un tel spectacle ait inspiré l'idée de faire des fouilles? Ce n'est pourtant pas faute que le monde savant se soit occupé de Dieppe. Les uns, comme Philippe Cluvier et Adrien de Valois, ont affirmé qu'il existait, du temps des Romains, sur le territoire voisin de Dieppe, une station et même une ville importante, et ils veulent que cette ville soit la *Juliobona* de l'Itinéraire d'Antonin. D'un autre côté, dom Duplessis prétend que « Dieppe est une ville récente; elle n'a commencé, dit-il, à se former que sous la troisième race, et par conséquent elle ne peut être la *Juliobona* des anciens. » Mais dom Duplessis commet une étrange erreur. Ces champs couverts de débris antiques attestent effectivement que si Dieppe n'est point la *Juliobona* des anciens, ni telle autre cité de la Table Théodosienne, le sol qui l'avoisine n'en a pas moins été couvert d'établissements considérables, et que la civilisation romaine a régné sur ce rivage.

1 Gaguin, *Compendium de Francorum gestis.* — Nic de Gilles, *Chroniques de France.* — L'abbé de Vertot, *Dissertation sur l'origine du royaume d'Yvetot*, dans le tome IV des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.* — Laroque, *Traité de la noblesse de France.* — *Preuves de l'histoire du royaume d'Yvetot*, par Jean *Ruault*, *professeur du roy en éloquence.* — Antoine Mornac, *De falsâ Regni Yvetoti narratione.* — L'abbé des Thuilleries, *Dictionnaire universel de la France.* — La Martinière, *Grand Dictionnaire géographique.* — M. de Foncemagne, *Dissertation sur le royaume d'Yvetot*, insérée dans le tome II de la *Description de la haute Normandie*, par dom Toussaint Duplessis. — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie.* — Juste Houel, *Annales des Cauchois.* — Rosny, *Économies royales*, t. II. — De Thou, *Histoire de son temps.* — Davila, *Histoire des guerres civiles.* — Bentivoglio, *Guerre de Flandre.* — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXI. — Fromentin, *Essai historique sur Yvetot.* — A. Guilmeth, *Description d'Yvetot.* — Lettre de Madame Cauchois-Lemaire au directeur de l'*Histoire des Villes de France.* C'est dans cette lettre, écrite en quelque sorte sous la dictée de l'illustre poëte, que nous avons puisé notre récit de la chanson du roi d'Yvetot.

Nous pensons que le principal siége de la station gallo-romaine, dont les établissements disséminés dans les environs ne seraient que les dépendances, se trouve à la base même du coteau de Neuville. Ce terrain commence immédiatement à la sortie du Pollet, ou principal faubourg de Dieppe, qui en est séparé par le port, et il s'étend pendant un quart de lieue, à peu près, le long des bords limoneux du grand bassin où l'on retient les eaux des écluses de chasse. Ici, comme le prouvent de récentes découvertes, tout annonce autre chose qu'une simple bourgade : c'est une cité, une grande colonie. De l'autre côté du bassin, dans la gorge où est aujourd'hui le faubourg de la Barre, on a reconnu aussi l'existence de constructions antiques : ne devient-il pas probable dès lors qu'au temps de l'empire romain une population de pêcheurs et de marins habitait ces parages? Il y avait donc, comme aujourd'hui, une cité à l'embouchure de la vallée de Dieppe, mais le pied des coteaux était seul habité : le milieu de la vallée où la ville actuelle est assise, n'offrait à l'œil qu'un amas de galets recouverts deux fois chaque jour par les flots. Des deux voies principales qui partaient de *Juliobona*, il en était une qui tendait vers le nord et allait jusqu'à Boulogne, en se dirigeant par Grainville-la-Teinturière, et en s'arrêtant, à la distance de vingt lieues gauloises, à un port de mer ou *statio*, dont le nom n'a pas été conservé. Cette station se trouvait, selon toute probabilité, à quelques centaines de toises de Dieppe même, sur les deux coteaux au pied desquels s'élèvent les faubourgs de la Barre et du Pollet. Jusqu'à présent, rien ne révèle quel nom portait la population qui vivait sur ces habitations ensevelies. Seulement, par le nombre des demeures, il est permis de juger que le nombre des habitants était considérable. On sait, en outre, quel était à peu près leur genre de vie : les travaux agricoles paraissent avoir été leur principale occupation ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'aujourd'hui encore les habitants de cette partie du territoire dieppois sont à la fois pêcheurs et laboureurs. La moisson terminée, ils s'en vont à la pêche des harengs.

Suivant toute probabilité, les Barbares dévastèrent et détruisirent les édifices romains et gallo-romains de la contrée ; mais depuis l'époque de cette destruction jusqu'au XIe siècle, il n'y a plus que ténèbres. Toutefois, au moyen des traditions qui ont cours dans le pays, on peut remplir cette lacune. Charlemagne, à ce qu'on raconte, craignant que la baie de Dieppe n'offrît aux barbares du Nord un lieu de débarquement sûr et commode, résolut vers l'an 780 d'y bâtir un château et d'entourer de murailles les nombreuses maisons de pêcheurs qui, dit-on, couvraient alors la baie du mont de Caux. Ces maisons se transformèrent en cité, et les habitants, en l'honneur de la reine Berthe, mère de l'empereur, lui donnèrent le nom de Bertheville. La chronique nous apprend que Charlemagne fit différents voyages pour visiter la ville nouvelle, qui soutint plusieurs siéges contre les pirates normands, et, après avoir été pillée deux ou trois fois pendant le cours du IXe siècle, fut prise enfin de vive force et détruite de fond en comble par Rollon. Jusque-là rien de prouvé ; mais rien, non plus, que de vraisemblable. Ce qui est inadmissible, c'est ce qu'ajoute la chronique. A son dire, Rollon, jugeant la position importante, aurait reconstruit les remparts et la forteresse, à l'abri desquels une population nouvelle se serait appliquée à creuser

le port, et, sa tâche accomplie, aurait remplacé le nom de Bertheville par celui de Dieppe, du mot *deep* qui dans les langues du nord signifie profond. Remarquons tout de suite que la rivière qui coule à Dieppe, et qu'on nomme aujourd'hui la Béthune, s'appelait la Dieppe avant que la ville fût fondée. L'opinion la plus générale est que la ville a pris son nom de la rivière.

Dudon de Saint-Quentin et, d'après lui, Robert Wace racontent qu'en l'année 961 environ, le roi Lothaire donna rendez-vous au duc de Normandie, Richard Ier, dans une prairie au confluent de la petite rivière d'Eaulne et de la *Dieppe*, autre rivière coulant jusqu'à la mer. Le mot Dieppe (*Deppe*) revient onze ou douze fois dans le récit de Wace, et ce n'est jamais qu'une rivière qu'il désigne par ce nom. Wace, comme on sait, décrit avec une si minutieuse exactitude les lieux où se passent les faits qu'il raconte, que de son silence à l'égard de Dieppe, en tant que cité ou même simple bourgade, on peut inferer qu'avant l'an 1000 cette ville n'existait pas encore. Il paraît même qu'un demi-siècle plus tard, à l'époque du second voyage de Guillaume le-Conquérant en Angleterre (1067), elle n'était guère mieux connue, puisqu'on lit dans Orderic Vital que « dans la sixième nuit de décembre, le duc Guillaume se rendit à l'embouchure de la rivière de Dieppe, au delà de la ville d'Arques, et là, par une nuit très-froide, abandonna ses voiles au souffle d'un vent austral. » De ce passage d'Orderic Vital quelques écrivains ont induit qu'en 1067, il n'existait ni ville ni port de Dieppe; mais le contraire est attesté par une charte de 1030, dans laquelle on lit : *et unum fisigardum in Dieppa et apud portum ipsius Dieppæ.* Ainsi, dès 1030, il y avait non-seulement un bourg, mais un port du nom de Dieppe. Nous voyons, d'ailleurs, qu'il est fait mention dans quelques chroniques de cette époque du *port d'Arques*, qui était alors la ville de la contrée avec fossés et murailles, et dont le territoire comprenait tout le terrain jusqu'à la mer.

Après la conquête de l'Angleterre, les communications fréquentes qui s'établirent entre ce royaume et la Normandie, la commodité que les passagers trouvaient à s'embarquer et à débarquer à Dieppe, tout contribua à augmenter la population de ce petit port, à accroître ses richesses, à multiplier ses demeures, si bien que, dans le milieu du XIIe siècle, Arques avait une rivale qui grandissait à ses côtés, tandis qu'elle-même au fond de sa vallée solitaire ne devait bientôt plus que déchoir. Il est impossible de tracer une histoire exacte des accroissements de la nouvelle ville, soit vers la fin du XIe siècle, soit pendant le XIIe. Était-elle enceinte de murailles? Avait-elle un château-fort? Nous ne saurions le dire. L'an 1195, Philippe-Auguste, guerroyant contre Richard-Cœur-de-Lion, fondit sur Dieppe à l'improviste, la saccagea, la réduisit en cendres, emmena les habitants captifs et brûla leurs vaisseaux. Le coup fut si terrible, que plus de cent années durant la ville ne put s'en relever. Une preuve de l'état chétif où elle était réduite, c'est qu'aussitôt après sa paix avec Philippe-Auguste, Richard, ayant construit la fameuse forteresse de Château-Gaillard sur un terrain dépendant du territoire d'Andely, qui appartenait à Gauthier, archevêque de Rouen, celui-ci en obtint comme dédommagement plusieurs domaines, entre autres, *la ville et seigneurie de Dieppe* : c'était là comme une espèce d'appoint qui n'avait pas par lui-même assez de valeur pour être seul mis dans la balance. Bientôt

pourtant le prélat s'aperçut qu'il avait fait un bon marché. Il faisait prélever sur chaque barque le plus beau poisson frais, *à l'exception du turbot et de quelques autres gros poissons*. Ce droit, qui prit le nom de *coutume du poisson*, s'étendit plus tard sur le hareng salé et sur presque tous les produits de la pêche dieppoise : en 1766, il était affermé soixante mille livres.

A partir de la réunion du duché de Normandie à la couronne de France (1203), l'histoire de Dieppe reste longtemps obscure comme sa fortune. Ce n'est guère, en effet, que l'an 1300 que la cité détruite commence à reprendre figure de ville. En passant sous la domination française, elle avait perdu le principal avantage de sa position : son port ne servait plus de grand chemin entre la Normandie et l'Angleterre. Pour comble de disgrâce, saint Louis et ses successeurs n'en parurent pas prendre le moindre souci. Un meilleur sort l'attendait sous Philippe de Valois. La flotte française qui assiégea Southampton, en 1339, était en grande partie composée de navires normands, parmi lesquels les nefs dieppoises se faisaient remarquer comme les plus agiles et les plus audacieuses. Quand la ville ennemie eut été pillée et incendiée, c'est à Dieppe qu'on revint partager le butin. Les Dieppois en eurent bonne part, et l'argent qu'ils en tirèrent fut consacré à fortifier leur ville. Mais comme les fonds étaient trop faibles, le roi, par lettres-patentes de 1345, supprima en leur faveur le droit de gabelle et leur fit don de six deniers pour livre imposés sur toutes les marchandises et denrées qui se vendaient dans les murs. La précaution était bien nécessaire, car cette même année, tandis que les Dieppois aidaient à piller Southampton, les Anglais et les Flamands, leurs alliés, opérèrent à l'improviste une descente à Dieppe, et comme la ville était alors sans forteresse ni garnison, ils la mirent à sac et incendièrent quelques maisons; mais un secours étant accouru des châteaux voisins, ils se rembarquèrent précipitamment. Cependant les Dieppois ayant acquis, grâce aux libéralités royales, plusieurs héritages et masures situés au pied du mont de Caux, dès cette époque (1360), non-seulement la ville put être fortifiée, mais encore elle prit l'essor le plus rapide. Charles V lui accorda de nouveaux priviléges; les habitants, de simples pêcheurs qu'ils avaient été jusque-là, devinrent tout à coup navigateurs intrépides, et en se lançant sur les mers inconnues rapportèrent dans leur patrie les immenses profits d'un commerce que seuls en Europe ils osaient alors exploiter. C'est en l'année 1364 que les premiers vaisseaux marchands partirent de Dieppe pour aller chercher la terre des épices et de l'ivoire. Après avoir pénétré dans l'Océan Atlantique jusqu'à la hauteur du Cap-Vert, ils arrivèrent dans la Guinée et y donnèrent le nom de *Petit-Dieppe* à un lieu auquel il resta longtemps, malgré les colonies portugaises et hollandaises qui depuis s'y établirent.

De nouveaux services rendus sur mer par les matelots dieppois, soit dans le combat devant La Rochelle (24 juin 1372), soit en d'autres rencontres, donnèrent lieu à de nouvelles munificences royales. Charles V, dans des lettres-patentes datées de 1374, 1378 et 1380, permit successivement à la ville de prélever divers impôts, au moyen desquels elle fut mise en état de défense, du côté de la mer, par une muraille de quatorze cents pas de longueur, flanquée de fortes tours et de portes saillantes. Un phare en pierre de grès fut en outre érigé sur une

plate-forme, à l'entrée du port, dont une forte tour, que l'on construisit à peu de distance, et que l'on appela la *Tour-aux-Crabes*, protégea l'entrée, ainsi que tout le quartier dit du *Moulin-à-Vent*. Dieppe, à la fin du XIVe siècle, était divisée en trois quartiers, savoir : le quartier du Moulin-à-Vent, au nord-est; celui du Moulin-à-l'Eau, au sud-est; et celui du Port, à l'ouest, actuellement quartier des Bains. Le quartier du Moulin-à-Vent une fois clos et protégé, les habitants et les commerçants étrangers y affluèrent : c'est là que furent bâties les plus riches maisons; on y construisit une halle aux poissons et une maison commune surmontée d'un beffroi. La belle église de Saint-Jacques, commencée vers la fin du XIIIe siècle, fit en peu d'années d'immenses progrès : la plupart des chapelles et la nef étaient terminées en 1400. On revêtit aussi les quais du port que l'on mit à l'abri de la lame, et pour défendre la ville du côté de la vallée, on acheva la porte de la Barre, dont la voûte sombre et les deux tours tronquées produisaient encore, il y a peu d'années, un effet si pittoresque.

Quoi qu'en ait dit dom Duplessis, qui prétend qu'en 1211 il y avait un maire à Dieppe, il est prouvé que l'administration de la ville était encore, au XIVe siècle, entre les mains des officiers de l'archevêque de Rouen : c'étaient un sénéchal, un receveur, un bailli, un procureur général du temporel, des sergents, et l'exécuteur de la haute justice. En 1396, les principaux bourgeois s'étant assemblés, afin d'aviser aux mesures de police que nécessitait une population plus nombreuse, se constituèrent en corps de ville formé de deux échevins, deux conseillers et un procureur-syndic. Les travaux acquirent dès lors plus d'activité : on entreprit de paver les rues, partie en galet du rivage, partie en gros pavés de grès, et il fut enjoint à tous ceux qui avaient des places vagues, de les fermer et d'y bâtir des maisons. Charles VI accorda bientôt aux habitants plusieurs foires franches, entre autres celle de Saint-Denis : elles attirèrent dans leurs murs un tel concours de négociants, de marchands de soieries, de fabricants de serge, et provoquèrent tant d'occasions d'expédier des vaisseaux et de recevoir de riches cargaisons, que la ville semblait s'accroître et s'embellir à vue d'œil.

Au mois de juin 1412, une flotte anglaise vint mouiller devant Dieppe et débarqua quelques milliers de combattants dans une des baies voisines. Dépourvus de troupes, les habitants n'en firent pas moins bonne contenance; les campagnes d'alentour se soulevèrent, et l'ennemi fut contraint de se rembarquer. Six ans après, toute lutte devenait impossible. Nous avions été battus à Azincourt. Rouen venait de succomber. Dieppe fut sommée de se rendre, et vers la mi-février 1420, les compagnies anglaises en eurent pris possession. Mais, quinze ans plus tard, au mois de novembre 1435, le sieur Desmarêts, ancien capitaine de la ville, averti par quelques habitants que le port était mal gardé, et qu'en suivant le lit de la rivière à marée basse, on pouvait aisément surprendre la place, arriva de nuit avec une bonne escorte; grâce aux échelles que lui tendirent les bourgeois, il escalada les murailles et fit la garnison anglaise prisonnière. Desmarêts, confirmé par Charles VII dans ses fonctions de capitaine de la ville et du port de Dieppe, employa neuf années à mettre la place dans un état de défense complet. C'est lui qui fit édifier, du côté de la mer, les trois grosses tours du château-fort qu'on voit encore aujourd'hui à mi-côte de la falaise de

l'ouest, et dont les autres bâtiments ont été ajoutés, soit au XVIe siècle, soit postérieurement. En 1442, le fameux Talbot, parti de Caudebec vers la Toussaint, traversa le pays de Caux, et, après s'être reposé deux jours à Arques, qui tenait encore pour les Anglais, vint camper devant Dieppe sur la falaise contre laquelle est adossé le Pollet. Ce faubourg étant ouvert et sans aucune défense, il s'en empara sans coup férir; il ne se trouva plus alors séparé de la ville que par le port, lequel à marée basse ne contenait, comme aujourd'hui, qu'un simple filet d'eau. Prévoyant bien que les habitants feraient chaude résistance, Talbot tira de la forêt d'Arques tout le bois nécessaire pour construire sur la falaise une bastille qu'il fortifia par des fossés et des palissades et qu'il arma de vingt pièces de canon, sans compter grand nombre de bombardes et quantité de mousqueterie, afin de foudroyer la Tour-aux-Crabes située vis-à-vis, et les maisons du port. Mais les habitants firent si bonne contenance, qu'ayant laissé six cents hommes dans la bastille, il alla chercher une flotte en Angleterre, afin de bloquer la place par mer. Les Dieppois, devinant le projet de Talbot, demandèrent du secours à Charles VII, qui leur envoya cent lances. Mais que pouvaient cent lances? il fallait une armée. Le roi, sur de nouvelles suppliques de leur part, nomma le dauphin, depuis Louis XI, son lieutenant général dans le pays entre Seine et Somme, et lui donna pour compagnons plusieurs capitaines expérimentés. Le dauphin, dont l'armée s'était successivement élevée à trois mille hommes environ, arriva à Dieppe, le dimanche 10 août 1443. Il s'occupa, pendant plusieurs jours, de la construction de six ponts de bois roulants, destinés à faciliter l'attaque. Le 14, veille de l'Assomption, ces machines furent abaissées sur les fossés, et les assiégeants, dressant les échelles, montèrent à l'assaut. Mais les Anglais, fermes sur la crête des murs, firent pleuvoir tant de traits et tant de pierres, qu'une centaine de Français ne tardèrent pas à rouler au fond des fossés. Il était midi, la chaleur devenait accablante. Le Dauphin, voyant ses soldats hésiter, saisit une échelle, s'élance l'œil étincelant sur un des ponts et grimpe à la muraille. En quelques minutes, l'attaque a recommencé sur tous les points. Enfin, après un combat des plus vifs, les assiégeants pénètrent dans la bastille. Cinq cents Anglais y sont passés au fil de l'épée; le reste se rend à discrétion.

Rentré à Dieppe, le Dauphin alla sur-le-champ rendre grâces à Dieu dans l'église Saint-Jacques. C'était le 14 août, veille de l'Assomption, qu'il avait fait ce brillant coup d'essai en l'art militaire : il lui sembla que la sainte Vierge avait dû contribuer à sa victoire; pour lui bien témoigner sa reconnaissance, il ne voulut pas sortir de la ville avant d'avoir fait fabriquer et offert à l'église Saint-Jacques une riche et belle image de la Mère de Dieu, de grandeur naturelle et en pur argent. Il institua en son honneur une procession générale des deux paroisses qui devait avoir lieu la veille de l'Assomption, et il permit de prendre deux cents livres de rente sur la ville pour en célébrer la solennité, chaque année. Les habitants, de leur côté, désireux de ne point rester en arrière, consacrèrent en quelque sorte leur cite au culte de la bonne Vierge, et, se confiant à sa garde, placèrent son image, non plus seulement au-dessus du beffroi, mais sur les principales portes de la ville. Enfin, pour éterniser le souvenir de leur délivrance, ils fondèrent en son honneur une confrérie dite de la

Mi-toust, destinée à faire célébrer, la veille, le jour et le lendemain de l'Assomption, des jeux et cérémonies dans le goût du temps, et qu'on nommait dans la langue du pays les *Mitouries de la Mi-toust*. Les chroniques manuscrites ne tarissent pas en récits et en descriptions de ces jeux dévots qui étaient représentés dans l'église Saint-Jacques. Pendant plus de deux siècles, ce fut le plus vif amusement, la plus grande joie des enfants, des matelots de Dieppe et de toutes les populations d'alentour. La journée se terminait par des repas, des orgies, des chansons, des mascarades, des feux d'artifice. Le troisième jour, 16 août, la poésie avait son tour; le *Puy* était ouvert et les beaux esprits entraient en lice pour obtenir les prix de ces espèces de jeux floraux. Telle était la passion des Dieppois pour ces jeux, qu'on les célébrait encore deux cents ans après leur institution, au milieu du XVIIe siècle. Ce n'est qu'en 1647 que Louis XIV, passant à Dieppe avec sa mère, la veille de l'Assomption, assista aux *Mitouries*, et fut si choqué sans doute de ces farces scandaleuses, que l'ordre fut donné de les interdire.

Dieppe, que nous avons laissée si florissante au commencement du règne de Charles VI, avait singulièrement déchu sous la domination anglaise. Elle se releva rapidement, après le siége de 1443; peu à peu, les vaisseaux sortirent de son port pour chercher aventure, et les commerçants de tous les pays retrouvèrent l'habitude de porter leurs denrées dans ses murs. Cette période de prospérité s'étend à partir du règne de Louis XI jusqu'à la mort de Henri II. Sans parler de l'achèvement des quais et des murs et de beaucoup d'autres travaux secondaires, trois édifices ou plutôt trois ouvrages considérables furent entrepris et achevés dans ce laps de temps : savoir, le pont du Pollet (1511), l'église Saint-Remi (1522), et les canaux souterrains qui conduisent les eaux de Saint-Aubin-sur-Scie dans toutes les fontaines de la ville. La population de Dieppe avait en même temps beaucoup augmenté, puisque les chroniqueurs que nous consultons prétendent que, vers 1550, on n'y comptait pas moins de soixante mille âmes. On se souvient de ce que nous avons déjà dit de la découverte des côtes de Guinée, en 1364, par des marins dieppois, découverte longtemps attribuée aux Portugais qui n'y pénétrèrent pourtant qu'en 1417. Cette opinion que nous avançons ici peut donner lieu sans doute à controverse, et l'on ne verra peut-être dans la prétention des habitants de Dieppe au droit d'aînesse, en fait de découvertes, qu'une de ces forfanteries provinciales dont bien peu de villes sont exemptes. Mais il suffit de consulter les traditions originales conservées dans la mémoire de quelques vieux marins, les chroniques manuscrites, les *Memoires de Dieppe*, la *Description de l'Univers*, par Manesson-Mallet, et surtout une *Relation des côtes d'Afrique, appelées Guinée*, par Villaut, escuyer, sieur de Bellefond, ouvrage que son auteur, navigateur lui-même, dédia au grand Colbert, pour se convaincre pleinement, après mûr examen, que l'honneur d'avoir les premiers reconnu les côtes d'Afrique appartient en effet aux Dieppois. Enfin, suivant une pièce authentique, officielle, déposée en septembre 1365 au greffe de l'amirauté, comme en font foi toutes les chroniques manuscrites, pièce qu'avait lue probablement Villaut de Bellefond et qui dut périr dans le bombardement de 1694, il est avéré que les marchands de Dieppe s'étaient associés avec ceux de Rouen pour envoyer

quatre vaisseaux à la Côte-d'Or. Pendant quatorze ou quinze ans, les armateurs dieppois se bornèrent au commerce de l'ivoire, du poivre, de l'ambre gris et du coton. La Côte d'Or, au delà du cap des Trois-Pointes, ne fut reconnue par eux qu'en 1380. De 1364 à 1410, ils ne cessèrent d'expédier, chaque année, de nombreux vaisseaux sur cette côte d'Afrique qui leur fournissait de riches marchandises et d'immenses profits. Les malheurs de la France purent seuls leur faire abandonner les comptoirs qu'ils y avaient établis : c'est ce qui explique pourquoi le mérite de la découverte a été attribué aux Portugais, dont les navigateurs, mettant à profit nos guerres civiles, s'emparèrent successivement, dans un intervalle de cinquante années, de tout le littoral africain.

En 1402 cependant, messire Jean de Bethancourt, gentilhomme normand d'auprès Dieppe, entreprit un voyage aux îles Canaries, visitées déjà vers le milieu du XIVe siècle par des aventuriers normands. Grâce à un faible secours que lui accorda Henrique III, roi de Castille, Bethancourt se rendit maître de ces îles, s'en fit déclarer souverain, et obtint du pape Innocent VIII l'érection d'un évêché des Canaries, dont le premier titulaire fut don Alberto de Las Casas. Malgré le succès de cette expédition, les Dieppois, jusqu'à la mort de Charles VII (1461), se trouvèrent hors d'état de tenter de nouveaux voyages maritimes. Quand ils voulurent retourner sur les côtes de Guinée, leurs vaisseaux furent coulés à fond par les Portugais. Ils équipèrent alors leurs bâtiments de commerce en guerre et les armèrent de quatre canons au moins. Cette manière aventureuse de faire le commerce devait être de leur goût : aussi ne tardèrent-ils pas à devenir formidables à leurs rivaux. Toutefois il leur parut qu'au lieu de se disputer dans de sanglants combats l'or, le poivre et l'ivoire de cette côte d'Afrique, mieux valait peut-être tâcher d'en trouver ailleurs. Dieppe possédait alors des ressources toutes nouvelles pour tenter des découvertes. Les premiers parmi les Français, ses habitants avaient cultivé l'hydrographie et la cosmographie, comme le prouvent suffisamment les cartes manuscrites les plus anciennes que possède aujourd'hui le dépôt de la marine et qui toutes ont été tracées par des Dieppois. Il est hors de doute qu'un cours public d'hydrographie existait alors dans cette ville, et que les vieux pilotes y faisaient part de leur expérience aux jeunes gens. S'il faut même en croire une tradition du pays, on connaissait à Dieppe les propriétés nautiques de la pierre aimantée, dès le règne de saint Louis. Ce qui paraît à peu près démontré, c'est que la boussole, à peine inventée en Italie, fut apportée dans ses murs par les Vénitiens, qui, au XIIIe siècle, entretenaient des rapports fréquents avec son port. Les Dieppois excellaient dans l'art de fabriquer des boussoles, et ils en ont fourni longtemps tous les ports de France.

Tel était l'état des esprits et des connaissances à Dieppe, lorsque, sous le règne de Charles VIII, une association de négociants y confia le commandement d'un gros navire à un jeune homme, nommé Cousin, qui s'était distingué quelques années auparavant dans un combat naval contre les Anglais. Cousin partit au commencement de 1488. Une fois parvenu dans l'Atlantique, il fut bientôt entraîné par le courant équatorial qui porte à l'ouest, comme on sait. Au bout de deux mois de navigation, il aborda sur une terre inconnue, près de l'embouchure d'un fleuve immense. Les Mémoires de Dieppe n'hésitent pas à prononcer

que c'était l'Amérique du Sud et le fleuve des Amazones, auquel Cousin aurait donné le nom de *Maragnon*. Ce n'est pas tout : notre navigateur, au lieu de revenir directement dans sa patrie, jugeant d'après sa science cosmographique sous quelle latitude il devait chercher le rivage d'Afrique qu'on l'avait chargé de reconnaître, fit route, à ce qu'on prétend, vers le pôle du midi en courant sur l'est. Suivre cette direction avec persévérance, c'était le moyen infaillible de rencontrer la pointe d'Afrique, c'est-à-dire le cap de Bonne-Espérance. Ainsi, dans ce seul voyage, Cousin aurait accompli les deux grandes découvertes qui ont immortalisé Christophe Colomb et Vasco de Gama. On sent combien une telle assertion est téméraire. Il faut considérer pourtant que, dès le commencement du XVI[e] siècle, lorsque la renommée de Colomb et de Gama se répandit en Europe, il y eut à Dieppe réclamation et protestation constantes en faveur de Cousin. Le navigateur dieppois eut, en outre, pour contre-maître, durant son long voyage, un Espagnol nommé Vincent Pinzon, lequel n'est autre probablement que l'un des trois frères Pinzon, qu'on voit, trois ans après, accompagner Christophe Colomb dans sa glorieuse entreprise. Un autre nom, aussi populaire à Dieppe que le nom de Cousin, est celui de Jean Parmentier, que les Mémoires chronologiques traitent de *génie rare*, de *bon astronome*, de *bon marin*, d'*excellent hydrographe*, et qu'ils font mourir vers l'an 1529, dans une des îles de la mer des Indes, à l'âge de quarante-neuf ans. Jean Parmentier fit, en effet, cette année-là même, avec deux navires armés par le célèbre Jean Ango, un voyage à l'île de Taprobane (Sumatra), où il mourut d'une fièvre causée par les mauvaises eaux. Mais avant cette expédition, Parmentier avait visité le Brésil et Terre-Neuve. Ainsi, dès les premières années du XVI[e] siècle, les Dieppois connaissaient les côtes du Brésil et du Canada; une autorité puissante, rapportée par Ramusio, dans son grand recueil, confirme la tradition qui leur attribue, conjointement avec les Bretons, la découverte de l'île de Terre-Neuve, en 1504.

Tant qu'il ne s'agit que de courir les mers, de chercher et d'atteindre des rivages inconnus, les Dieppois purent lutter avec tous les marins de l'Europe. Mais quand l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, se furent partagé ces mondes nouveaux, alors leur situation devint difficile. En effet, le roi de France n'ayant encore ni marine, ni un seul port de mer qui lui appartînt réellement, les marchands savaient bien qu'ils n'avaient aucune protection à en attendre, et ils s'isolaient si bien du gouvernement qu'ils ne lui donnaient pas même avis de leurs découvertes. Les Dieppois, instruits par l'exemple du sieur Ango, père du fameux armateur de ce nom, se persuadèrent bientôt que créer des colonies était un métier de roi; que des commerçants devaient faire du commerce et non bâtir des forteresses. Ne pouvant opposer des flottes à des flottes, ils renoncèrent à fonder des comptoirs, à soudoyer des gens pour les défendre; ils préférèrent employer leur argent à construire des vaisseaux, à les bien armer de canons, à leur donner un fort équipage. Ce système devint celui de Jean Ango. Augmentant sans cesse le nombre de ses navires, qu'il confiait à d'habiles capitaines, les envoyant partout où le commerce était avantageux, sans s'inquiéter s'il empiétait sur les droits de tel ou tel souverain, il trouva le secret d'établir à son profit la liberté des mers en dépit de la jalousie de nos ennemis et de l'insouciance de

notre gouvernement. Quand, plus tard, le partage des *Nouvelles-Indes* eut été consacré dans le code européen, tout commerce extra-légal s'étant converti en course, Jean Ango fut lui même un corsaire en grand, plutôt qu'un armateur, mais si riche à la fois et si audacieux, qu'il équipa des flottes et fit en son propre nom la guerre au roi de Portugal, dont les ambassadeurs vinrent le trouver jusque dans son manoir de Warengeville, afin de s'entendre avec lui au sujet des indemnités qu'il réclamait pour un de ses vaisseaux que les Portugais avaient brûlé. Pendant cinquante ans, les échanges interlopes comme but, la course par occasion, firent affluer d'immenses richesses dans le port de Dieppe, et cette place put lutter de splendeur commerciale avec celles du Portugal et de l'Espagne. Mais ce qui rehausse le courage des Dieppois, à cette époque, ce qui distingue leurs exploits de ceux des pirates et autres petits coureurs de mer, c'est qu'il s'y mêlait presque toujours un certain point d'honneur national. Jean Ango, figure à demi héroïque, contribua puissamment à imprimer à leurs entreprises ce caractère généreux et élevé. On sait quelle magnifique hospitalité il donna à François Ier, vers 1532 ou 1534 (car la date varie dans les chroniques manuscrites que nous avons consultées), dans l'admirable maison en bois de chêne sculpté qu'il avait fait bâtir à Dieppe, sur l'emplacement où est aujourd'hui le collége, et qui était encore assez bien conservée en 1647, pour que le cardinal Barberini, s'arrêtant en extase, s'écriât : *Nunquam vidi domum ligneam pulchriorem.* Comblé de richesses et d'honneurs, vicomte et capitaine-commandant de la ville et du château de Dieppe, Jean Ango ne cessa de jouir d'une brillante faveur sous le règne de François Ier, auquel il prêta plusieurs fois de l'argent et même des vaisseaux. A la mort de ce prince, quelques créanciers lui intentèrent procès devant les officiers de l'amirauté, en restitution de sommes considérables. Ses folles dépenses avaient épuisé la majeure partie de ses trésors; trop vieux pour tenter encore fortune, il ne put conjurer l'orage. Ses maisons, ses tableaux, son argenterie, furent vendus; et lui, dévoré de regrets, enfermé dans les tours du château de Dieppe, sans oser en sortir, il languit une ou deux années, et mourut dans l'isolement et la tristesse, en 1551.

Sous Henri II, les marins de Dieppe se signalèrent par une prouesse qui fit l'admiration de tous les gens de marine de la France et de l'Europe. La gouvernante des Pays-Bas, en 1555, avait confisqué, au mépris du droit des gens, tous les navires français trafiquant dans les ports de Flandre. L'amiral de Coligny, auquel le roi avait ordonné de mettre une flotte en mer, pour tirer vengeance de cet affront, eut recours aux bourgeois et marchands de Dieppe : ceux-ci ne demandèrent que moitié des frais de l'armement, sous la seule condition que les capitaines de vaisseau seraient tous enfants de la ville. Dix-neuf barques marchandes, transformées en flottille royale et commandées par le capitaine d'Épineville, étant sorties du port de Dieppe, le 5 août, livrèrent bataille, le 11, en vue de Douvres et de Boulogne, à une flotte flamande de vingt-quatre hourques bien armées qui arrivaient d'Espagne, chargées d'épices et de marchandises pour les Pays-Bas. La flottille dieppoise, veuve de son capitaine et réduite à quatorze ou quinze voiles, mais victorieuse et traînant à la remorque six de ces grandes hourques chargées de poivre, d'alun et de riches denrées, rentra, le 12,

dans le port de Dieppe, en présence de toute la population répandue sur le rivage, au bruit des cloches en volée et de toute l'artillerie des remparts.

Le protestantisme ne fit sa première apparition à Dieppe que vers l'année 1557. A cette époque, un libraire revenant de Genève, où il était allé pour son négoce, en rapporta des bibles en français, des psaumes de la version de Marot, et plusieurs autres *petits livres* qui circulèrent bientôt dans la ville et dans les campagnes d'alentour : on s'assembla secrètement pour en écouter la lecture ; de proche en proche, ils firent fortune et ne tardèrent pas à former un certain noyau d'apprentis hérétiques. La guerre avec l'Angleterre ramena, la même année, à Dieppe, une foule de ses habitants que le négoce y avait conduits, et qui tous, comme on le pense bien, étaient imbus d'hérésie. Les conversions se multiplièrent, grâce à un libraire de Genève, nommé Jean Venable, envoyé de Calvin. Tout cependant se passait encore dans l'ombre ; ce n'est que vers les mois de mars et d'avril 1559, que, les précautions étant superflues, on se hasarda à aller au prêche en plein jour. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, envoya aussitôt à Dieppe son grand vicaire, M. de Sequar, pour y extirper les germes de l'hérésie. Mais lorsque, par son ordre, on voulut saisir le ministre protestant, M. Desroches, les magistrats, presque tous convertis, le firent évader. Le prélat, s'étant rendu en personne à Dieppe, n'y réussit pas mieux que son vicaire, et le dimanche 26 mai, les calvinistes scellèrent le grand œuvre de leur religion en célébrant pour la première fois la sainte cène. Le protestantisme prit dès lors à Dieppe un accroissement si énergique et si rapide, que les catholiques et le clergé, comme frappés de stupeur, ne tentèrent pas le moindre effort pour résister. Au commencement de juillet 1560, arriva de Montélimart, d'où il s'était sauvé par miracle, un ministre renommé de Genève, M. François de Saint-Paul, que le consistoire de cette ville accordait pour pasteur aux religionnaires dieppois. Quelques jours après, Coligny lui-même vint les visiter, et, pendant trois jours qu'il séjourna parmi eux, régulièrement, à porte ouverte, il fit célébrer le service divin. Ses coreligionnaires lui remirent une requête adressée au roi en son conseil, pour qu'il leur fût permis de se bâtir un temple où ils pussent faire leurs dévotions paisiblement et en sûreté ; Coligny s'acquitta de la commission, mais les Guise firent rejeter la requête des Dieppois. L'archevêque de Rouen, sur l'invitation des Guise, envoya de nouveau son grand vicaire à Dieppe, afin qu'il y fît tout rentrer dans l'ordre, et le roi lui-même écrivit au gouverneur Desfort pour lui ordonner de faire cesser les prêches. Les Dieppois se contentèrent de répondre : *Nous ne voulons pas vivre en athées*, et les prédications continuèrent. Le conseil du roi résolut alors de démanteler la ville. Le 25 octobre 1560, le duc de Bouillon y entra brusquement accompagné du sieur de Ricarville et de cent arquebusiers ; il fit publier à son de trompe la défense de prêcher ni en public ni en particulier, et ôta son commandement à Desfort pour le donner à Ricarville. Les calvinistes, au risque des peines les plus sévères, ne laissèrent pas que de se réunir, chaque soir, par petites assemblées, et de prêcher en secret dans les maisons. La mort de François II changea tout à coup la politique à l'égard des protestants, et Desfort, rendu à la liberté, fut rétabli dans son gouvernement (décembre 1560).

On comprend quelle dut être la joie des religionnaires de Dieppe, après ces jours d'angoisses. Une preuve bien évidente de l'importance que cette place avait acquise dans le parti protestant, c'est qu'on y tint, le 12 mars 1561, le premier synode de la province de Normandie, auquel assistèrent plus de cinquante ministres. La population de Dieppe, presque entière, ne tarda pas à devenir protestante. Le fameux édit de janvier 1562 y mit le comble à la prédominance des calvinistes. La nouvelle du massacre de Vassy fit éclater un cri de vengeance dans toute la ville. Les plus riches se cotisèrent. En peu de jours une garde bourgeoise très-nombreuse fut armée et équipée, et on trouva les sommes nécessaires pour lever deux cents hommes d'armes. Une fois maîtres de la place, les protestants prirent et pillèrent l'église de Saint-Jacques. Après les églises de la ville, ils saccagèrent celles des campagnes, poussant parfois leurs excursions jusqu'à Arques et même jusqu'à Eu. Ils rentraient presque toujours chargés de butin; souvent même ils amenaient quelques prêtres qu'ils traînaient à la queue de leurs chevaux, et qu'ils faisaient vendre en plein marché, au son du tambour. On s'attaqua aussi aux religieuses, et les sœurs de l'Hôtel-Dieu qu'on avait laissées, d'abord, se dévouer au pied du lit des malades, furent chassées, maltraitées et contraintes de prendre la fuite. En apprenant ces excès, la reine-régente pria le duc de Bouillon de se rendre à Dieppe. Mais la garde bourgeoise de cette ville le reçut avec une contenance si ferme et si fière, qu'il en partit le lendemain, de grand matin, pour aller à Arques (5, 6 mai 1562). On ne s'inquiéta point de ses menaces, et les courses recommencèrent de plus belle. Le but le plus constant de ces petites guerres de voisinage, c'était l'ancienne cité d'Arques. Il existait entre ses habitants et ceux de Dieppe une vieille rivalité. Arques n'était plus qu'un bourg, de ville qu'il avait été, et la faute en était à Dieppe qui avait prospéré et grandi à ses dépens. Aussi le protestantisme ayant pris le dessus à Dieppe, Arques, par une sorte de contradiction, était resté catholique. Nous n'entrerons point dans le détail de toutes ces excursions. Une fois cependant, à la nouvelle d'une victoire remportée par les Dieppois sur les communes catholiques confédérées, la frayeur fut si grande à Arques, que la plupart des habitants abandonnèrent leurs maisons et cherchèrent un refuge dans le château. C'était là du reste leur ressource, quand la fortune leur devenait trop contraire; moins bien équipés et moins nombreux que ceux de Dieppe, ils étaient battus le plus souvent et laissaient ainsi passer l'orage.

Les choses en étaient là, quand on apprit que le duc d'Aumale, revenant de Picardie à la tête de troupes considérables, devait côtoyer la mer jusqu'à Dieppe et se porter de là sur Rouen pour en faire le siége. Le duc, toutefois, n'ayant point l'intention d'investir Dieppe, se contenta de loger quelques compagnies dans le château d'Arques, afin d'affamer la place, en tâchant de garder toutes les issues. Ce plan ne pouvait réussir, car la mer était toujours ouverte aux Dieppois. Leur sort dépendait de celui de Rouen, qu'assiégeaient en ce moment les troupes royales. Aussi, après avoir essayé vainement d'y faire pénétrer un petit renfort, quand cette malheureuse ville eut succombé, le 26 octobre, et que, le 30, un trompette royal, s'arrêtant devant la porte de la Barre, les somma de se rendre, consentirent-ils à accepter les conditions que le roi, malgré sa victoire, leur fai-

sait encore : c'est-à-dire la promesse de conserver leurs priviléges, de n'inquiéter personne pour prise d'armes ou rébellions passées, et de les protéger contre toutes hostilités et outrages pour fait de religion. Ils obtinrent, en outre, de faire sortir les Anglais, leurs alliés ; mais on leur refusa la grâce d'ouïr librement la prédication de l'Évangile par leurs ministres, selon que l'édit de janvier leur en avait reconnu le droit. Dieppe était alors regardée par les calvinistes de Normandie comme la cité de Dieu, comme la Jérusalem nouvelle : cette capitulation fut le premier échec qu'y essuya le protestantisme, et coupa court à beaucoup d'illusions en confondant bien des prophéties. Néanmoins, et malgré l'exil que s'imposèrent la plupart des chefs, l'esprit de la Réforme y dominait encore si bien, que le connétable de Montmorency, envoyé pour en prendre possession, n'osa faire dire, chaque matin, dans l'église Saint-Jacques, les portes fermées, qu'une messe basse par son chapelain, bien qu'il eût à sa disposition six compagnies de gendarmes et de lansquenets. Le peu de liberté dont jouissaient les calvinistes ne pouvait convenir aux ardents du parti : il leur fallait l'exercice public ou rien. Des trames furent ourdies, en conséquence, pour se saisir du château de Dieppe. Desfort, l'ancien commandant, revenu d'Angleterre sous un déguisement, était l'âme du complot. Son compétiteur, Ricarville, auquel le connétable de Montmorency avait restitué le gouvernement de la forteresse, reçut de la cour un avis qui l'informait du projet des protestants; mais il n'y prit garde et fut tué, le 21 décembre, de bon matin, par quatre soldats qui s'étaient glissés sur la plateforme, à l'entrée du château, où se trouvaient plusieurs pièces d'artillerie chargées et amorcées. Montgommery arriva à Dieppe, le 29, escorté d'un grand nombre de gentilshommes et de quatre compagnies de gens de guerre. Son séjour fut marqué par tant de vexations et de pillages que les protestants eux-mêmes demandèrent son rappel à Coligny.

L'amiral profita des loisirs que lui donnait l'édit de pacification de 1563 pour s'occuper de nouveau du *champ d'asile* qu'il voulait préparer au delà des mers à ses coreligionnaires, dans le cas où le sol français leur serait interdit. Il reporta ses yeux vers la Floride, où il avait envoyé, dès 1560, une escadre de cinq vaisseaux, sous le commandement de Jean Ribault, l'un des meilleurs capitaines du port de Dieppe. Parti le 15 février, Ribault aborda au mois d'avril près d'un cap qu'il appela le *Cap Français*. Le 1er mai, il entra dans un fleuve auquel il donna le nom de ce mois, puis à mesure qu'il rencontra d'autres fleuves, il les baptisa des noms de rivières de France. Enfin, après avoir élevé une redoute qu'il appela *Charles-Fort*, et y avoir laissé une petite garnison, il mit à la voile et le 29 juillet rentra dans le port de Dieppe. Sa seconde expédition eut lieu en 1564. On avait mis à sa disposition sept navires. Après avoir pris terre à l'embouchure de la rivière de Mai, et construit dans un emplacement plus favorable une autre forteresse qu'il nomma *Fort Caroline*, il se préparait à en augmenter les ouvrages, lorsque une tempête ayant dispersé sa petite escadre, l'amiral espagnol Pedro Menezez, qui en avait eu bon marché pièce à pièce, vint l'attaquer dans ses retranchements, égorgea tous ses compagnons qu'il fit pendre avec cette inscription : *Non comme Français mais comme hérétiques*, et l'ayant fait lui même écorcher tout vif, envoya, dit-on, sa peau en Espagne. Qu'on juge de l'indigna-

tion des Dieppois, à la nouvelle de ce massacre. Ils ne purent encore cependant, empêchés qu'ils étaient par les guerres de religion, s'occuper eux-mêmes de leur querelle, et ajournèrent cette dette de sang que devaient payer plus tard les Flibustiers. L'édit de paix de 1563 avait été très-bien reçu à Dieppe, quoique moins avantageux que celui de l'année précédente. Les protestants, obligés de restituer les églises aux catholiques, ne purent même obtenir qu'on leur laissât l'église Saint-Jacques. Vers le commencement d'août, on apprit que le Hâvre-de-Grâce venait d'être enlevé aux Anglais par le connétable de Montmorency : la chute de ce boulevard des réformés affligea profondément les calvinistes dieppois, car en pleine paix ils songeaient toujours à la guerre. Néanmoins, lorsque Charles IX, à son retour du Hâvre, se rendit dans leurs murs, le 8 août, avec la reine-mère et toute la cour, les bourgeois lui firent une brillante réception, moins brillante pourtant que celle qu'ils avaient faite, treize années auparavant, à Henri II (1er octobre 1550). La cour, pendant son séjour à Dieppe, fut plus que froide pour les protestants. Le gouverneur de la ville, M. de la Curaye, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mais bon huguenot, fut remplacé par René de Beauxoncle, sieur de Sigognes, gentilhomme de la suite du maréchal de Brissac; esprit délié, plein d'adresse, de politique et de ruse, un homme tel que Catherine de Médicis l'eût fait elle-même et qui devait merveilleusement servir ses desseins. Le premier soin de M. de Sigognes fut de gagner la confiance des protestants qu'il devait bientôt trahir, et quand l'amiral de Coligny, rentré en grâce auprès de la reine-mère, annonça l'intention de changer le gouverneur de Dieppe, les huguenots eux-mêmes allèrent le supplier de n'en rien faire. Sigognes ne répondit à leur confiance qu'en s'appliquant à fomenter l'esprit de discorde parmi eux. Cependant, lorsque le prince de Condé se décida à une nouvelle prise d'armes, la position du gouverneur devint très-difficile; comprenant qu'il n'y avait pas un instant à perdre, il fit demander un prompt renfort au roi, qui donna commission à M. de la Mailleraye, lieutenant au bailliage de Caux, de se diriger sur Dieppe avec un régiment de gens de pied. Sigognes endormit les bourgeois jusqu'au 25 octobre. Dans la nuit du 26 au 27, M. de la Mailleraye fut reçu dans la citadelle qui était sur la falaise et bien éloignée de la ville; puis de la citadelle, il pénétra sans bruit avec son régiment dans le château.

Le lendemain, les habitants assistaient au prêche, comme d'ordinaire, en la maison des Charités, lorsque tout à coup une femme du port entre en criant « que tout est perdu, qu'on ne voit derrière les murailles du château que piques, hallebardes et enseignes déployées. » Aussitôt l'assemblée se sépare en tumulte. Les Dieppois entament des pourparlers avec La Mailleraye, qui exige la reddition immédiate de la ville; mais les plus hardis, au nombre de trois cents, s'élancent sur les camions entassés çà et là sur la voie publique, et les entremêlant de pavés, de galets, de pièces de bois, en forment trois barricades au travers de la Grande Rue, par où devaient déboucher les troupes, et fortifient la première de deux canons, en avant du carrefour du Puits-Salé, devant la maison du Cerf-Volant. A cet instant, le canon du château se fait entendre : il tire sur la ville, foudroyant les rues et les maisons. La halle au blé est à moitié démolie. Au milieu des tourbillons de fumée, on voit descendre le régiment de La Mailleraye, au nombre de

douze compagnies, la plupart formées de vieux soldats du Piémont. Les portes s'ouvrent, et ils pénètrent dans la Grande Rue. Les bourgeois veulent alors mettre le feu à leurs canons; mais une servante catholique, nommée Renarde, avait répandu de l'eau sur la lumière, en allant remplir sa cruche au Puits-Salé. Pour surcroît de malheur, une misérable querelle survenue entre eux au sujet du commandement, que se disputaient les deux caporaux Frimouse et Fournier, achève de jeter le désordre parmi eux. Les soldats, profitant de l'occasion, chargent impétueusement, font une trouée dans la première barricade, repoussent les défenseurs jusqu'à la seconde, située près du Bras-d'Or, à deux ou trois cents pas de distance, les en chassent en moins de dix minutes, et les forcent de s'enfuir jusqu'à l'hôtel de ville, devant lequel s'élevait la troisième barricade. Mais soudain voilà qu'une vingtaine de coups de feu, tirés en partie de l'angle de la rue au Sel, en partie du coin de la rue de la Vieille-Poissonnerie, couchent cinq officiers et plusieurs de leurs gens sur le carreau. Les soldats s'étonnent, craignent une embuscade, et malgré les reproches de leurs capitaines, s'ébranlent et se sauvent dans les rues latérales. La fusillade éclate à toutes les fenêtres. Enfin le gros du régiment, pourchassé l'épée dans les reins, parvient à l'extrémité de la Grande Rue, franchit la porte après les plus pénibles efforts et la referme derrière lui. Vers la chute du jour, M. de Sigognes veut faire une nouvelle tentative pour entrer dans la ville; mais déjà toutes les maisons qui faisaient face au château avaient été percées de meurtrières : une terrible décharge de mousqueterie l'oblige de battre promptement en retraite.

La partie paraissait irrévocablement perdue, quand, le lendemain, à sa grande surprise et sans coup férir, le gouverneur se trouve maître de la ville. Voici ce qui s'était passé. Tandis que la fusillade du soir contraignait Sigognes à rebrousser chemin, on délibérait en tumulte à l'hôtel de ville; car il s'agissait toujours de décider lequel des deux caporaux serait élu chef. Au plus fort de la dispute, on entend les coups de fusil : quelques poltrons accourent, s'écriant que les portes sont forcées, que l'ennemi est dans la ville. A ces mots, nos querelleurs, saisis de la plus étrange panique, s'élancent hors de la salle; les uns s'enfuient par la porte du Pollet, au risque d'être assommés par les Polletais, qui n'étaient pas, en général, fort amis des Dieppois et de leur religion; les autres se sauvent par les quais pour se jeter dans leurs bateaux. Le jour venu, ceux qui gardaient les maisons en face du château, surpris de ne point être relevés par leurs compagnons, s'inquiètent, envoient aux informations, et apprennent qu'ils sont abandonnés; comme la résistance était impossible, ils prennent alors le parti de se retirer à leur tour. M. de Sigognes appréhendant que cette fuite inexplicable ne couvrît quelque guet-apens, fit mettre le feu aux quinze ou vingt maisons voisines du château, afin de sonder le terrain. Les soldats descendirent ensuite du château et en fermèrent les portes; le pillage dura tout le jour et toute la nuit : comme ils ne trouvèrent point de résistance, il n'y eut point de sang répandu. Le riche quartier, sis au delà de l'hôtel de ville, n'avait point été saccagé : les commerçants étrangers et les plus opulents qui l'habitaient obtinrent, moyennant rançon, qu'il serait épargné, et qu'on éteindrait l'incendie des maisons, dont les flammes menaçaient de dévorer tout le reste de la cité. M. de La Mailleraye exigea, en outre,

seize mille livres pour frais de guerre, et de sa propre autorité cassa les échevins.

L'édit de 1568 rétablit l'exercice de la religion protestante à Dieppe sur le même pied qu'en 1563. Les exilés rentrèrent peu à peu dans leurs maisons; mais M. de Sigognes s'y prit si bien, qu'au bout de quelques jours quiconque revenait était incarcéré, chassé de la ville ou tout au moins désarmé. La guerre ne tarda point à éclater de nouveau, et le gouverneur remit en vigueur toutes les mesures violentes dont on s'était servi, depuis trente ans, pour tourmenter les consciences. Il inventa un impôt destiné à de prétendues levées d'hommes, afin de s'opposer aux descentes des Dieppois réfugiés en Angleterre. Il est impossible de tracer le tableau de tant de misères. La guerre et l'exil avaient décimé la population. Quelques-uns voulurent faire acte de résistance : ils ne travaillèrent qu'à leur supplice. C'est ainsi que périrent les sieurs de Catteville, de Linebœuf, de Rambures et de Veules, gentilshommes des environs; François du Brogerin, receveur de l'amiral; Jacques Canu, lieutenant général au bailliage de Dieppe, et dix-neuf bourgeois, dont la tête et les corps coupés en quartiers furent exposés sur des poteaux au pied du château. Quand le quatrième édit de pacification eut été signé (1570), M. de Sigognes en éluda l'exécution, et continua de sévir contre les protestants, non comme tels, mais comme *relaps*. Sur les plaintes de l'amiral, le duc de Montmorency, et deux autres commissaires, arrivés à Dieppe le 3 mars 1571, enjoignirent au gouverneur de modérer son zèle. Le prêche public fut autorisé, non dans la ville mais dans la campagne. Les malheureux protestants se livraient avec confiance aux douceurs d'un repos inespéré, lorsque le tocsin de la Saint-Barthélemy retentit de proche en proche à leurs oreilles. Au bout de quelques heures, pasteurs et troupeau tout était dispersé. On sait, car c'est un fait consigné dans presque toutes les histoires de France, que, sur le refus de M. de Sigognes, le massacre n'eut pas lieu à Dieppe. On cite sa réponse à côté de celles de Matignon et du vicomte d'Orthez. On conviendra pourtant que si quelqu'un devait s'abstenir de ces meurtres, comme d'une cruauté inutile, c'était bien lui assurément.

Les deux premières années du règne de Henri III n'amenèrent aucun changement notable dans les affaires des huguenots de Dieppe. Le gouverneur fortifia le château. Les murs de la ville furent réparés, et la ceinture du côté des quais bâtie à neuf. Le château et la ville ainsi en bon état, M. de Sigognes travailla à faire refleurir la religion. Les églises se repeuplèrent moitié par force, moitié parce que le vent avait tourné. Néanmoins l'édit de pacification du mois d'avril 1576 ayant été promulgué, ses clauses extrêmement favorables aux calvinistes engagèrent la plupart des fugitifs à revenir à Dieppe; ils rentrèrent en dépit de M. de Sigognes, et bientôt le prêche devint public. Dans le court intervalle qui s'écoula entre la révocation de cet édit, au mois de février 1577, et celui de septembre de la même année, arraché par les protestants à Henri III, l'église de Dieppe, encore bien faible et bien souffrante, fut de nouveau dispersée. Pendant les sept années qui suivirent, c'est-à-dire de 1578 à 1585, les calvinistes continuèrent à jouir d'une demi-tolérance. Peu d'événements dignes de mémoire marquent cette période : nous noterons seulement la mort de M. de Sigognes, tué d'un coup de pied que son cheval lui donna dans la poitrine en s'abattant dans la rivière, près du village de Pourville. Comme il s'était adjugé ce cheval sur les biens confisqués de Linebœuf,

les réformés crièrent au miracle et dirent qu'il était puni par où il avait péché. M. de Sigognes eut pour successeur Aymar de Chastes, chevalier de Malte, homme d'honneur, d'esprit et de conduite, plein de mesure et de raison, catholique modéré et fort avant dans le parti politique. Lorsque Henri III eut révoqué l'édit de 1577, M. de Chastes usa de la plus grande douceur envers les protestants (1585). Trois ans après, le gouverneur arrivait un soir précipitamment des États de Blois sans que son retour eût été annoncé (1588). Le bruit de l'assassinat du duc de Guise se répandit bientôt. M. de Chastes, qui avait convoqué sur l'heure les échevins et les conseillers, donna les ordres les plus sévères pour que la ville restât fidèle au roi. Il sut à la fois se concilier par des concessions et des égards les plus notables protestants, et se rendre favorables les catholiques, en interdisant aux premiers le prêche public. Tels furent, en un mot, son autorité, son adresse, son ascendant, qu'en peu de temps il forma dans cette population dieppoise un parti puissant de politiques comme lui, tandis qu'à son arrivée il n'en existait pas un seul. Les Ligueurs firent mille tentatives pour surprendre sa vigilance : il les fit toutes échouer. La nouvelle de l'assassinat de Henri III fut apportée à Dieppe par un officier que Henri IV envoyait de Saint-Cloud pour remettre aux habitants et au gouverneur une lettre dans laquelle il leur demandait serment de fidélité (1589). Les calvinistes s'imaginèrent aussitôt être au-dessus de leurs affaires, et s'avisèrent de parler de prêche public ; mais M. de Chastes les avertit de s'en bien garder, tout en leur promettant de fermer les yeux sur les prêches secrets, comme il faisait depuis six mois.

Cependant Henri IV avait quitté Saint-Cloud pour conduire son armée en Normandie. Il était à Darnetal près Rouen, attendant les secours qu'on lui avait promis d'Angleterre, quand il apprit que le duc de Mayenne, sorti de Paris, le poursuivait avec une armée que Sully n'évalue pas à moins de vingt-cinq mille fantassins et huit mille chevaux. Le roi, craignant de se trouver entre deux feux, s'il restait sous les murs de Rouen, se rapprocha de la côte et prit le chemin de Dieppe. Ayant choisi cette position pour attendre l'ennemi, il laissa à M. de Chastes cinq cents hommes de garnison, que soutenaient douze à quinze cents bourgeois bien armés ; et quant à lui, à la tête de ses gentilshommes et de cinq à six mille vieux soldats, il alla se retrancher à Arques, contre l'avis de tous ses capitaines. Arrivé à Arques, il monta se loger au château, tandis que le maréchal de Biron occupait le bourg avec son régiment des Suisses et toutes les compagnies d'infanterie française. Par son ordre, de grands fossés furent creusés en avant d'Arques, sur toutes les avenues ; et l'on protégea ces tranchées par des redoutes et des ravins entrecoupés de batteries, afin d'empêcher Mayenne, une fois parvenu à la hauteur du bourg, de passer sur la rive gauche de la rivière, la rive droite n'offrant qu'un chemin à peine praticable, et de pénétrer jusqu'à Dieppe. Mais, au lieu de déboucher par la vallée, Mayenne prit Dieppe en flanc, et, s'étant emparé d'Eu, le 15 septembre, il se mit en marche avec son armée : la droite, dont il avait le commandement, vint se placer en vue du Pollet ; la gauche, sous les ordres du duc de Nemours, descendit par Ancouet jusqu'à Martin-Église. Henri IV éprouva un vif dépit de cette manœuvre qui pouvait couper ses communications avec la mer. Comprenant que c'était à lui de chercher Mayenne

de l'autre côté de la vallée, il envoya le maréchal de Biron occuper la maladrerie de Saint-Étienne, située au pied de cette colline toute nue qui fait pendant au coteau de Martin-Église. Biron s'y fortifia et établit sur la colline un camp retranché. Le roi lui recommanda de laisser derrière ces retranchements l'élite de ses fantassins ; il se rendit ensuite à Dieppe, en passant par le mont de Caux, de peur d'être aperçu des coureurs de Mayenne, et, traversant la ville, se dirigea vers le Pollet, où M. de Chatillon avait été envoyé pour élever quelques fortifications en tête du faubourg du côté de Bonne-Nouvelle et de Neuville. Le roi lui donna cinq cents hommes d'élite de son infanterie française, et, craignant que les villages ou hameaux des environs ne servissent à l'ennemi pour s'y fortifier, il y fit mettre le feu.

Toutes ces mesures prises, Henri IV respira plus tranquille. Le 18 et le 19 octobre, les Ligueurs essayèrent quelques escarmouches tant à la maladrerie qu'au Pollet, mais ils furent partout repoussés. Une sorte de fatalité semblait peser sur eux. Mayenne avait la rage dans le cœur. Il souffrait cruellement de voir échouer ses espérances. La division était en outre dans son armée ; on s'y plaignait de sa lenteur, on glosait même sur son embonpoint. Il fallait qu'il donnât un démenti à ces méchants propos. C'est pourquoi, renonçant au Pollet et à Dieppe, il résolut d'attaquer Arques de front. Ses préparatifs furent faits avec mystère ; pendant toute la journée du mercredi 20, il n'y eut pas une seule escarmouche. Henri IV, comprenant ce que cela voulait dire, redoubla d'activité. La nuit venue, il envoya le comte d'Auvergne en reconnaissance et acquit la certitude qu'il serait attaqué sans faute le lendemain : aussi ne se coucha-t-il point. A quatre heures du matin, il commanda que chacun prît les armes et se rendit lui-même sur le champ de bataille. Le jour avançait, mais un brouillard épais empêchait de voir à quatre pas. Toutefois l'ennemi, bien qu'il marchât sans tambours, commença à faire une telle rumeur, qu'on devinait aisément que c'était l'armée tout entière qui s'avançait contre les retranchements. Le roi était tranquille : il déjeuna avec ses officiers et mangea de bon appétit. « Où sont vos forces? » lui demanda un officier ligueur, nommé Belin, qu'on lui avait amené prisonnier. — « Vous ne les voyez pas toutes, répondit-il, car vous ne comptez pas Dieu et le bon droit qui m'assistent. »

L'action s'engagea vers dix heures sur le terrain réservé à la cavalerie, c'est-à-dire depuis le chemin creux qui règne à mi-côte de Saint-Étienne et sépare la maladrerie des prairies jusqu'aux marécages. Une charge conduite par Montgommery et le jeune comte d'Auvergne jeta le désordre dans les escadrons des ducs d'Aumale et de Nemours qui furent poussés l'épée dans les reins jusqu'au tournant du coteau de Saint-Étienne. Dans le même temps, l'infanterie de la Ligue s'épuisait en vains efforts contre les retranchements défendus par Biron. Malheureusement, la partie du retranchement contiguë à la forêt et qui était gardée par quelques compagnies de lansquenets, venait de tomber au pouvoir des Ligueurs, grâce à une ruse indigne des lansquenets de Mayenne, lesquels, au lieu de tenter l'escalade du fossé, s'étaient mis à crier *vive le roi* en allemand, élevant les mains pour faire comprendre à leurs compatriotes qu'ils voulaient passer dans le parti du roi. Les lansquenets royaux, étourdis de la trahison, descendirent le

coteau à toutes jambes; les fantassins qui se battaient à la maladrerie, se voyant tournés, lâchèrent pied à leur tour. L'ennemi se précipita de la hauteur dont il était le maître, et en un clin d'œil la maladrerie et toute la première ligne furent en son pouvoir. La bataille semblait perdue sans ressource ; mais Biron, ralliant quelques fuyards et se repliant au petit pas sur le second retranchement, en défendit les abords avec tant d'énergie et de résolution, que le roi, comprenant que, ce second retranchement enlevé, c'en était fait de lui et de sa cause, lui envoya tout ce qu'il put ramener de troupes fraîches. Ranimé par ce renfort, Biron fit encore meilleure contenance, empêcha l'ennemi d'entamer le second retranchement, et regagna peu à peu une portion du terrain qu'il avait perdu. Tandis que sur le coteau l'infanterie réparait ses désastres, la cavalerie avait perdu son avantage dans le chemin creux et la prairie. L'ennemi, reprenant chaudement l'offensive, avait écrasé le comte d'Auvergne par une charge impétueuse, et toute la cavalerie ligueuse s'avançait comme une avalanche, prête à engloutir ces petits pelotons de cavaliers fuyant dans la plaine. Henri IV, presque abandonné de sa suite, et s'entêtant néanmoins à ne pas tourner bride, priait, menaçait, le désespoir dans l'âme, mais conservant sa bonne mine, son air d'assurance et sa présence d'esprit. « Ne se trouvera-t-il pas, criait-il tout haut, cinquante gentilshommes pour mourir avec leur roi ? » Il y en eut enfin qui l'écoutèrent. Au même instant, une partie du régiment suisse de Galati, posté dans la prairie pour empêcher la cavalerie ligueuse de déborder par le bas du vallon, la salua d'une mousqueterie si juste et si à propos, que les chevaux du premier rang tombèrent presque tous à terre, ce qui arrêta les autres tout court. Biron, d'un autre côté, fit à peu près le même accueil aux escadrons qui s'avançaient par le chemin creux. Le roi les chargea tout aussitôt avec les gentilshommes qu'il avait ramassés. Pour comble de bonheur, Chatillon, parti de Dieppe à la tête de ses cinq cents hommes d'élite, se présente sur le champ de bataille ; il s'en va droit à la maladrerie, l'attaque, la force, tue ou prend tout ce qui était dedans. Cet assaut, qui dura bien un quart d'heure, fut sanglant et furieux. Le roi mit pied à terre avec sa noblesse. Une fois maître de la maladrerie, Châtillon fit filer ses soldats dans le retranchement d'en haut, et les lansquenets l'abandonnèrent avec autant de vitesse qu'ils avaient mis de ruse à s'en emparer. Sur ces entrefaites, le brouillard qui enveloppait la vallée se dissipa tout à coup, et l'artillerie du château d'Arques, servie à ce qu'il paraît par des canonniers du château de Dieppe, découvrant l'armée ennemie, fit voler dans ses rangs l'épouvante et la mort. Mayenne, qui doutait du succès depuis l'arrivée de Châtillon, perdit tout espoir en entendant siffler ces boulets lancés avec tant de précision. Le désordre fut bientôt tel parmi les siens, que plusieurs compagnies de cavalerie en fuyant au travers des prairies tombèrent dans les marais et s'enfoncèrent jusqu'aux sangles. Considérant alors que ses gens étaient trop épuisés pour revenir de leur étonnement et retourner au combat, il fit sonner la retraite et rentra dans ses quartiers. Le roi, après avoir fait tirer encore quelques volées de canon sur les fuyards, s'en revint à Arques remercier Dieu de sa victoire.

Tel fut ce combat chevaleresque, qui, suivant l'expression d'un des témoins oculaires (le comte d'Auvergne), « fut la première porte par laquelle Henri entra

dans le chemin de sa gloire et de sa bonne fortune. » Mayenne, ayant su que quatre à cinq mille Anglais étaient au moment de débarquer, jugea prudent de ne pas les attendre, et décampa dans la nuit du 5 octobre, se retirant vers Paris. Henri IV demeura à Dieppe jusqu'au 21. Non-seulement il confirma mais étendit notablement les priviléges des habitants, et anoblit tous ceux des échevins et capitaines qui n'étaient que simples bourgeois. Son séjour ne fut signalé par aucun changement dans les choses de la religion. Les protestants jouirent d'une protection non avouée jusqu'en juillet 1593, époque de l'abjuration du roi, qui fut pour eux un coup de foudre. Malgré leur rancune, ils lui firent pourtant bon accueil quand il revint à Dieppe, le 10 octobre de la même année.

Nous glisserons rapidement sur les événements qui suivirent. Une fois affermi sur son trône, Henri IV fit droit à la plupart des doléances que lui adressèrent les Dieppois ; il leur accorda provisoirement de faire le prêche trois fois la semaine, et par une disposition particulière de l'édit de Nantes, leur permit de bâtir un temple dans un des faubourgs de la ville. Depuis que la religion romaine avait repris faveur, les Polletais étaient devenus très-dévots : aussi fut-il impossible aux protestants d'édifier leur temple dans le faubourg du Pollet ; ils le construisirent dans celui de la Barre, au pied du mont de Caux Il n'y avait pas six ans qu'ils y faisaient leurs exercices quand un vent violent d'ouest le renversa, le lendemain de Pâque 1606. Les magistrats de la ville, à la première requête des protestants, leur assignèrent un autre terrain, dont diverses considérations firent changer l'emplacement, et le temple fut enfin bâti, de 1607 à 1608, sur le chemin de Saint-Nicolas-de-Caudecote. Il ne paraît point que la possession de ce temple ait été pour les protestants l'occasion de nouveaux ennuis, mais on leur suscita sans cesse des chicanes. Comme ils n'avaient pour eux ni le nombre, ni le crédit, ni la fortune, le gouvernement ne fit droit à aucune de leurs plaintes. Toutefois le souvenir de l'ancienne puissance des calvinistes était encore si présent, que par habitude on prenait des précautions contre eux. C'est ainsi qu'en 1621, lorsqu'on apprit les préparatifs de guerre qui se faisaient à La Rochelle, le duc de Longueville, arrivé à Dieppe le 2 au matin, fit fermer les portes de la ville, pendant que les réformés étaient au prêche dans les faubourgs, et ne les rouvrit qu'après qu'on eut visité toutes leurs maisons et transporté leurs armes au château. Cette mesure irrita profondément les calvinistes ; quelques-uns même conçurent dans la nuit le projet de mettre le feu à celles de leurs maisons qui touchaient aux logis des catholiques. Le lendemain, les esprits étant plus calmes, le duc fit publier une déclaration du roi par laquelle il était ordonné à tous les réformés qui avaient atteint l'âge de quinze ans, de comparoir au greffe de leur bailliage, et d'y jurer et signer qu'ils désavouaient tout ce qui s'était passé, fait, traité et conclu en l'assemblée de La Rochelle, ou ailleurs, par les ministres révoltés. Le plus grand nombre se soumit et signa quoique à regret, mais tout ce qui restait de vrais zélés, et à leur tête les deux ministres, préférèrent quitter la place. Quelques années plus tard, les catholiques de Dieppe, forcés de se tenir en garde contre les Rochellais, qui rôdaient sur la côte et menaçaient sans cesse d'une descente, soumirent leurs compatriotes protestants à mille petites vexations. Enfin la prise de La Rochelle vint enlever tout prétexte à la persécution, et dès ce jour les cal-

vinistes de Dieppe, qui depuis longtemps n'étaient ni de force ni d'humeur à guerroyer, devinrent plus pacifiques que jamais (1628). Le catholicisme cependant, par de constants progrès, parvenait à conquérir toute la population. Les fondations pieuses se succédaient d'année en année : d'abord ce furent les capucins qui s'établirent au Pollet (1613) ; les oratoriens fondèrent ensuite un collége dans la ville (1616) ; puis vinrent des carmes-déchaussés (1631) ; des jésuites (1618), et enfin des carmélites (1615), des ursulines (1616), et des dames de la Visitation de Sainte-Marie (1641). Les minimes avaient une maison à Dieppe depuis 1575, mais leur ordre n'acquit de l'importance que vers le milieu du XVIIe siècle. On sait que la duchesse de Longueville vint habiter le château de Dieppe, en 1650, pendant les troubles de la Fronde. Le gouverneur de la place, M. de Montigny, séduit par elle, entra en révolte ouverte, et somma la ville en son nom. Mais les bourgeois, restés fidèles au roi, ayant reçu un renfort de la cour, serrèrent le château de si près que la duchesse, obligée de fuir, sortit une nuit de la citadelle, et, descendant à Pourville, se sauva à travers le pays de Caux. L'année suivante, le château de Dieppe reçut un hôte non moins illustre, le cardinal Mazarin, qui y passa quelques jours, durant son court exil de 1651.

Cinquante ans s'étaient écoulés depuis la prise de La Rochelle, lorsque le 28 juin 1685, sentence fut rendue contre les ministres et anciens de la religion prétendue réformée de Dieppe, les déclarant atteints et convaincus d'avoir *parmi eux* des relaps, ordonnant que les ministres s'éloignassent de vingt lieues de la ville, et qu'au préalable le temple fût démoli. Sur l'appel de cette sentence, les ministres ne durent s'éloigner que de trois lieues, et le temple fut laissé debout. La révocation de l'édit de Nantes parut au mois de septembre. Deux compagnies de cuirassiers entrèrent à Dieppe pour le mettre à exécution. Chaque bourgeois religionnaire dut recevoir dans sa maison deux cuirassiers. Le marquis de Beuvron, lieutenant général de la haute Normandie, faisait en même temps redoubler le guet sur les côtes, afin de s'opposer à leur évasion. En dépit de tant de précautions, tout ce qu'il y avait à Dieppe de protestants tant soit peu riches, bien nés, industrieux, se trouva au bout de quelques années transporté en Angleterre. Enfin le temple fut démoli, et l'on adjugea par tiers les matériaux à l'église Saint-Remi, aux religieuses de l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital.

On se souvient de ce que nous avons dit de la constitution du corps municipal de Dieppe, à la fin du XIVe siècle. Le nombre des échevins, qui était de deux, fut porté à quatre, sous Charles VIII (1498). Louis XIV, par ordonnance du 27 octobre 1667, arrêta que désormais l'hôtel de ville serait composé du gouverneur, ou en son absence du lieutenant de roi, son second, du lieutenant général de la justice d'Arques, de quatre échevins, de quatre conseillers, d'un syndic et d'un greffier ; que l'assemblée des habitants pour l'élection des échevins se ferait, tous les ans, au mois de septembre, le dimanche avant la Saint-Michel, et qu'à la pluralité des voix on y élirait un échevin et un conseiller de ville pour prendre la place de ceux qui sortiraient de charge pareillement chaque année. Le roi attribua en même temps à ce corps la police de la ville. Lorsque la création de nouveaux offices eut été érigée en système d'impôt, Louis XIV institua un maire de Dieppe (1692) ; mais la ville racheta cette charge, et elle se trouva ainsi, par

arrêt du 30 juin 1693, réunie au corps de ville. Cependant le moment approchait où, comme Jéricho, Dieppe allait voir crouler ses maisons et ses tours. Pendant que nos armées de terre luttaient encore victorieusement à Fleurus, à Steinkerque et à Nerwinde, notre marine commençait à déchoir de sa vieille renommée. Duquesne, cet illustre fils de Dieppe, avait cessé de vivre; Tourville venait de laisser disperser à la Hogue la belle flotte qui protégeait la basse Normandie. Depuis ce temps, la flotte ennemie tenait la mer avec orgueil, menaçant d'incendier nos ports et d'opérer une descente tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Le 22 juin 1694, le sieur d'Auberménil, commandant du corps de garde de Pourville, aperçut du haut de la côte, vers le nord, une flotte dont on ne voyait que les huniers. Il ne put reconnaître les voiles et jugea seulement que c'étaient de gros vaisseaux qui mouillaient à l'extrémité de la rade. Rentré en ville, d'Auberménil en donna avis au marquis de Beuvron, lieutenant général de la haute Normandie; celui-ci monta sur-le-champ au château pour s'entendre avec le gouverneur, M. de Manneville, sur les préparatifs d'une bonne défense. Toutefois, comme on avait appris vers le milieu de juin que la flotte ennemie avait été forcée de relâcher à Plymouth, le lendemain, n'apercevant plus rien à l'horizon, les Dieppois furent plus tranquilles. Au bout de quelques jours, personne ne songeait plus au danger : c'est à peine si l'on travaillait aux batteries. Le 16 juillet, sur les cinq heures de l'après midi, on vit entrer dans le port *la Volage*, petite frégate du roi de huit canons, traînant derrière elle un bâtiment de guerre anglais de dix canons et de soixante-dix hommes d'équipage, qu'elle avait attaqué et pris quelques heures auparavant à six lieues au large du Tréport. Les quais étaient garnis de monde; tous les visages rayonnaient de joie, mais sur le vaisseau vainqueur les physionomies semblaient sérieuses et préoccupées.

Le commandant de *la Volage*, M. de Beaujeu, se rendit avec le procureur du roi de l'amirauté chez le marquis de Beuvron. On commençait déjà d'apercevoir à l'horizon du nord huit ou dix gros points noirs qui annonçaient de forts navires. La nuit qui survint empêcha d'en découvrir davantage. Le lendemain, au point du jour, on reconnut que c'était l'escadre ennemie s'avançant à petites voiles, avec vaisseau amiral portant pavillon bleu : il était monté par lord Barklay, commandant de l'escadre. Du haut de la falaise du Pollet, avec de bonnes lunettes, on apercevait, à côté des vaisseaux de haut bord, des galiotes à bombes; on comptait les mortiers : évidemment il s'agissait d'incendier Dieppe. L'alarme était dans la ville. Les femmes, les enfants, les servantes, travaillaient à vider les maisons, tandis que les hommes de tout rang, bourgeois et menu peuple, se rendaient en armes à leurs postes, le long du rivage, derrière le chemin couvert. La noblesse du pays occupait les hauteurs ayant vue sur la mer; la garnison et douze compagnies bourgeoises étaient postées au dehors de la ville, sur le bord du rivage. Une compagnie de maçons, de couvreurs et de charpentiers, fut spontanément organisée, afin d'éteindre le feu dans chaque maison où éclaterait l'incendie. Un gros vent, qui dura trois jours, força la flotte à se tenir au large sur ses ancres. Le 21, le vent étant tombé, trois galiotes à bombes vinrent se poster sous le château, et de celle du milieu, portant pavillon rouge au grand mât, partit comme sommation militaire une bombe qui s'en vint écla-

ter sur le sable près du parc aux huîtres, aujourd'hui l'établissement des bains. Le château répondit par un si grand feu de ses batteries basses, que les trois galiotes se retirèrent promptement hors de portée et se rallièrent à l'escadre, qui resta encore toute cette journée sur ses ancres. Le lendemain 22, vers huit heures du matin, le flot commençant à monter, onze galiotes filèrent sur une ligne en travers de la petite rade des *Cordiers* ou *pêcheurs à la corde;* puis les vaisseaux, les frégates et tous les autres navires se rangèrent majestueusement, moitié à gauche, moitié à droite des galiotes, formant ainsi un immense demi-cercle de trois lieues environ, c'est-à-dire depuis la pointe d'Ailly (le cap où est maintenant construit le phare de Sainte-Marguerite), jusqu'au delà du camp de César (la cité de Limes). Cent vingt voiles composaient cette formidable flotte.

A neuf heures, un coup de canon parti du vaisseau amiral donna le signal aux galiotes, et aussitôt un bouquet de bombes s'éleva dans l'air. Les batteries des Dieppois répondirent par un feu d'abord bien nourri et qui sembla jeter du trouble dans l'escadre. Jusqu'à midi, le feu du rivage riposta, non sans quelque avantage, à celui des ennemis; mais ceux-ci avaient quatre coups à tirer contre un : leurs boulets, bien lancés sur les batteries les plus avancées, finirent par démonter quelques canons. Au même instant, des pièces trop vieilles ou chargées outre mesure, crevèrent avec fracas : c'en fut assez pour rendre, au bout de quelques heures, la défense impossible. L'ennemi put alors s'avancer à son aise. Les bombes furent lancées avec une incroyable furie. La ville était bâtie en bois : le feu prenait aux maisons comme à de l'étoupe. Bientôt les fontaines furent à sec. Croirait-on que pendant cette horrible journée la plupart des miliciens, laissés à la garde de la ville, s'amusèrent à boire le vin des bourgeois qui faisaient faction sur le rivage? La plupart trouvèrent la mort dans ces orgies. Les maisons prenaient feu, s'écroulaient, et les enterraient dans les caves. Le bombardement durait depuis douze heures, lorsque la nuit survint sans pouvoir obscurcir le ciel, car les bombes, avec leur pluie d'étincelles et ces tourbillons de flammes qui dévoraient la ville dans toute sa longueur, jetaient dans l'atmosphère plus de clarté que le jour même. Aussitôt que la marée du soir se fit sentir, l'ennemi dirigea vers la côte, pour le faire engager à l'entrée du chenal, un vaisseau chargé d'artifices, de chaînes de fer et de projectiles de toute sorte. On comptait que son explosion renverserait de fond en comble les deux jetées, boucherait l'entrée du port, et que tous les édifices où le feu ne pouvait atteindre s'écrouleraient comme par l'effet d'un coup de tonnerre. Mais comme personne n'osa monter à bord, un courant imprévu fit dériver le vaisseau qui alla échouer à plus de cinquante pas de l'entrée du port, et le bonheur voulut qu'en échouant il pencha du côté de la mer. L'explosion eut lieu, mais sans faire beaucoup d'effet sur la ville : elle fut si épouvantable, qu'on l'entendit au Tréport, et même, assure-t-on, jusqu'à Rouen. Vers six heures du matin, le bombardement fut suspendu quelques instants, mais à la marée montante les bombes recommencèrent à pleuvoir. Le feu se ralentit vers midi ; enfin dans la soirée on n'entendit plus tirer, et la nuit se passa dans un morne silence. Le gouverneur et M. de Beuvron, s'imaginant toujours que l'ennemi allait débarquer, exigèrent jusqu'au dernier moment que tout le monde restât sous les armes et à son poste. Dieppe n'était plus qu'un monceau de cen-

dres chaudes, d'où s'échappait çà et là une fumée épaisse. Quelques édifices restaient encore debout : d'abord les deux églises de Saint-Jacques et de Saint-Remi, bâties en pierre ; l'une et l'autre pourtant, Saint-Remi surtout, étaient considérablement endommagées. A côté des deux paroisses, on voyait s'élever du milieu des décombres l'hôtel de ville, dont le beffroi avait été renversé, les couvents et les églises des Minimes, des Carmes, des Jésuites, des Carmélites et des Ursulines ; enfin, dans chacun des trois quartiers, quelques habitations avaient été sauvées comme par miracle.

Le samedi 24, de bon matin, la flotte anglaise appareilla. Le vent soufflait de terre ; en quelques heures, elle eut disparu de la rade. Les pauvres habitants se hasardèrent alors à rentrer dans la ville. Le gouverneur et les magistrats ne savaient que faire de cette population désolée : le seul asile qu'ils pouvaient lui offrir était le faubourg du Pollet, qui, grâce à la falaise sous laquelle il est abrité, n'avait pas été atteint par les bombes. Mais quand on eut logé tant bien que mal douze à quinze personnes dans chacune de ces maisonnettes de pêcheurs, les quatre cinquièmes de la population restèrent encore sans abri. Deux mois après le bombardement, Louis XIV ordonna de nettoyer les rues et de jeter les décombres sur les ruines des maisons, afin qu'on pût circuler dans la ville : ce fut alors seulement que le feu, qui avait couvé jusque là sous la cendre, fut complétement éteint. Le roi voulait que désormais Dieppe fût hors de la portée de la bombe. M. Perronel, qu'il envoya pour rebâtir la ville sur un nouveau terrain, choisit la prairie qui s'étend derrière les remparts, y dessina une ville grande au moins comme Rouen, et s'en revint à Paris soumettre ses plans au roi. Les échevins, au nom des habitants, protestèrent contre le travail de M. Perronel, et supplièrent le roi de vouloir bien leur permettre de reconstruire leur ville sur ses anciennes fondations. Un débat s'engagea, et près de huit mois s'écoulèrent avant qu'il fût jugé. Ce retard devait être funeste à la ville : les commerçants, les marchands les plus industrieux, ceux qui tenaient les meilleures maisons, perdirent patience et allèrent s'établir ailleurs avec leurs familles. Leur exemple fut bientôt imité par la plupart des capitaines de long cours et par nombre de pilotes et d'officiers de marine, de matelots, de charpentiers, de calfats, cordiers et voiliers, qui, faute d'armement de navires dieppois, ne pouvant rester plus longtemps sans salaire, allèrent offrir leurs services dans les différents ports du royaume, où depuis ils sont restés. Le 8 mars 1695, la question en litige fut enfin tranchée. Le roi décida que la ville serait maintenue dans ses premières limites, que le port et les remparts resteraient tels qu'ils étaient, que seulement toutes les maisons seraient construites en briques, soumises à un plan uniforme, et que, pour les mettre à l'abri des maladies contagieuses, certaines rues seraient élargies, et certains groupes de maisons transformés en places publiques. La peste avait, en effet, ravagé Dieppe deux fois au XVIe siècle (1507–1562) ; elle y avait éclaté de nouveau, à deux reprises différentes, dans le siècle suivant, d'abord de 1619 à 1627, ensuite de 1668 à 1670. Louis XIV, pour faire disparaître au plus vite les traces de l'incendie, accorda divers bienfaits à la ville, entre autres l'exemption de tous les droits qui s'y percevaient au profit du trésor royal, ainsi que l'établissement d'une foire franche, pendant quinze jours de l'année. Quant à la construction des

maisons, on suivit aveuglément les dessins d'un ingénieur nommé M. de Ventabren, homme sans talent, qui fit preuve dans la distribution intérieure de la plus étrange maladresse : fausse coupe, différences de niveau d'une pièce à l'autre, rien n'y manqua ; par une incroyable distraction, l'architecte avait même oublié dans ses maisons la place de l'escalier. Vauban vint visiter les travaux, mais la besogne était trop avancée pour qu'il essayât de la corriger : il se contenta de faire exécuter quelques travaux de défense autour de la ville et du château.

Qu'on nous permette, ici, de reporter un moment nos yeux en arrière, afin de compléter l'histoire maritime des Dieppois. Tant que durèrent les guerres civiles, il ne fut question ni de colonies ni d'expéditions d'outre-mer ; mais Henri IV, aussitôt qu'il fut affermi sur le trône, songea à l'acquisition du Canada. Il y envoya d'abord, avec le titre de vice-roi, M. de la Roche qui échoua dans toutes ses tentatives de colonisation ; puis il confia cette vice-royauté au gouverneur de Dieppe, Aymar de Chastes, en récompense de ses services. Malheureusement M. de Chastes mourut, quelque temps après : Champlain, son lieutenant, homme d'un grand mérite, devint le fondateur et le père de la *Nouvelle France*. Pendant que Champlain créait l'établissement du Canada, la mer des Antilles voyait un Dieppois, Vandrosques Diel d'Énambuc, bravant les Espagnols, fonder deux colonies non moins célèbres, celles de l'île Saint-Christophe et de la Martinique, notre premier établissement aux Iles-Sous-le-Vent (1625-1635). Un autre Dieppois, le capitaine Lambert, favorisé par Richelieu, s'établit en 1638 sur la côte du Sénégal. Quelques années après la mort d'Énambuc, on vit apparaître les Flibustiers, qui, sous le nom de *Frères de la Côte*, sillonnèrent bientôt l'Océan dans de grandes barques découvertes, comme des sauvages, l'œil toujours fixé sur l'horizon où ils épiaient surtout les navires d'Espagne. Leur renommée, les richesses qu'ils amassaient engagèrent beaucoup de Français à s'enrôler dans la confrérie, où les Dieppois étaient incomparablement plus nombreux et plus influents que tous les autres. Vers le milieu du XVIIe siècle, on voyait fréquemment sortir du port de Dieppe quelques petits lougres ou brigantins armés de quatre canons, montés par trente à quarante hommes de bonne mine. Ne demandez pas où s'en vont ces bateaux : à la pêche aux Espagnols, vous répondraient les enfants du port. Indépendamment de ces petites associations isolées, on compta bientôt à Dieppe jusqu'à sept grandes sociétés qui armèrent des navires pour la *flibuste* : c'est ainsi qu'on désignait ce genre de piraterie. *Flibuste* est un vieux mot qui signifie butin ; de là le nom de *Flibustiers*. Parmi les Flibustiers dieppois, plusieurs se sont illustrés par des traits de bravoure presque fabuleux. On cite les Dupré, les Bontants, les Thomas Langlois ; Pierre Legrand est un des plus fameux. La puissance de ces aventuriers ne fut qu'éphémère. L'époque approchait, du reste, où la patrie des Flibustiers allait elle-même s'ensevelir sous ses ruines. Mais avant de dire un long adieu à l'Océan, témoin depuis trois siècles des exploits et des découvertes de ses enfants, il lui était réservé de fournir à la France un dernier tribut de gloire, en lui donnant un de nos plus grands hommes de mer, l'immortel Duquesne. Fils d'un des meilleurs capitaines du port de Dieppe, Abraham Duquesne termine d'une manière éclatante cette longue série de marins dieppois dont nous venons d'exhumer les noms. Pour lui, nous

n'avons pas à raconter sa gloire : elle est connue de tout le monde. On sait combien de fois la Manche, les côtes d'Espagne et la mer de Sicile le virent foudroyer les ennemis du nom français ; on sait qu'il fut le vainqueur de Ruyter, le premier homme de mer de la Hollande. Un autre Dieppois, Vauquelain, marcha sur ses traces, et l'eût peut-être égalé si sa vie n'avait pas été si courte ; il se signala devant Louisbourg, en 1756, et devant Québec, en 1763, par des faits d'armes héroïques.

Revenons à l'histoire même de Dieppe. La paix de Ryswick (1697) avait été pour le rétablissement de la ville un plus puissant aiguillon que toutes les libéralités du monarque. La mer étant libre, les habitants s'imaginèrent pouvoir ranimer leur commerce avec l'Afrique et l'Amérique. Mais au bout de trois ans, la guerre éclata de nouveau et fit évanouir tous ces beaux projets. A la paix d'Utrecht (1713), les travaux furent repris activement, et en sept ou huit années, vers 1720, la ville était presque entièrement rebâtie. Rien de moins varié et de moins piquant que l'histoire de cette ville, depuis sa reconstruction. Qu'importe que tous les trois ou quatre ans un prince, une princesse, ou tel autre grand personnage ait la fantaisie de venir voir la mer à Dieppe ou traverse ses murs en voyageant? On fait bien, par intervalles, quelques tentatives pour rappeler la vie et la richesse dans le port, mais jamais elles ne sont couronnées de succès. La pêche seule fait vivre ce qui reste de son ancienne population, et grâce à la supériorité des pêcheurs dieppois sur tous ceux de la côte, les bénéfices de cette industrie sont encore assez considérables. Mais bientôt la pêche elle-même sera interdite, car la guerre éclate de nouveau entre la France et l'Angleterre (1744). Depuis cette année jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle (1749), Dieppe fut en proie à des angoisses continuelles; à tout instant, on parlait de siége et de bombardement. Le port commençait pourtant à se repeupler, lorsque la funeste guerre de 1756 vint anéantir toutes les espérances. La côte de Dieppe étant le point le plus rapproché de la capitale, l'ennemi croisait sans cesse dans sa rade; quoique son port et sa marine eussent perdu l'importance qui, en 1694, portait ombrage à l'Angleterre, la ville fut à plusieurs reprises menacée d'une nouvelle catastrophe, notamment en 1758.

La désastreuse paix de 1763 fut accueillie à Dieppe avec bonheur, car la mer redevenait libre. Aux profits de la pêche se joignirent bientôt ceux d'un commerce de cabotage assez actif avec le nord ; mais une influence maligne semblait planer sur cette malheureuse cité : un nouveau fléau vint la frapper. Déjà depuis longtemps l'entrée du chenal était menacée d'être obstruée par le galet dont, chaque hiver, les flots détachaient des masses du rivage. Des travaux considérables avaient été entrepris, en 1613, pour rompre la lame. Une seule marée changea, en 1616, l'entrée du port et la porta au pied de la falaise du Pollet, après avoir rompu l'épi construit trois années auparavant. Il résulta de ce coup de mer un chenal nouveau plus facile et plus commode que l'ancien. C'est, à quelques changements près, celui qui existe aujourd'hui. Ce miracle ne pouvait se reproduire. Bientôt la mer, sans respect pour son propre ouvrage, commença à entasser du galet à l'entrée du nouveau chenal. Des travaux ingénieux portèrent remède à ce fléau. Jusqu'en 1694, la ville fut assez riche et le port assez important pour qu'on s'occupât acti-

vement de sa conservation. Depuis le bombardement, il n'en fut plus de même: aussi, les masses de galet grossissaient à vue d'œil. Toutes les mesures de précaution avaient été tellement négligées, qu'une grosse mer d'équinoxe réduisit tout à coup la passe à des dimensions qu'on ne lui avait pas encore vues. Les moindres vaisseaux touchaient de la quille, dès qu'ils manquaient l'heure précise de la haute mer. Une barre de galet s'élevait en avant des deux jetées; et, comme à chaque marée elle changeait de place, les pilotes les plus habiles ne pouvaient l'éviter. Un cri de détresse parvint jusqu'à Versailles. On reprit l'ancien projet conçu par Colbert, lorsqu'il avait visité la ville, en 1672, de creuser un nouveau chenal, et l'on se mit à l'ouvrage. Toutefois on jugea convenable d'établir premièrement les écluses de chasse. On les construisit juste en face de l'emplacement destiné à la nouvelle passe, afin que leur explosion opérât directement comme le voulait Colbert. Il y avait cet avantage à s'occuper d'abord des écluses, qu'en attendant l'ouverture de la passe projetée, elles devaient contribuer provisoirement à rendre l'ancienne moins impraticable.

L'avenir a prouvé combien cette décision était prévoyante : car le nouveau chenal n'a pas pu être ouvert, et c'est à cette action indirecte des écluses de chasse que Dieppe doit aujourd'hui d'être encore *provisoirement* un port de pêche et de voir entrer dans son havre des bâtiments de deux à trois cents tonneaux. Ces écluses et le vaste bassin qui leur sert de réservoir étaient terminés vers 1780. On s'occupait activement, en 1789, de l'ouverture de la nouvelle passe, quand la Révolution interrompit tous les travaux. Bonaparte, premier consul, appréciant d'un seul coup d'œil l'importance de Dieppe comme tête de pont de la France vis-à-vis de l'Angleterre, fit reconstruire à neuf les écluses de chasse (1803). Les Anglais, qui pressentaient ses desseins, envoyèrent le 14 septembre, devant Dieppe, une flottille et deux bombardes. Mais, après avoir jeté environ cent cinquante bombes sur la ville, voyant qu'il n'y causait aucun dommage, l'ennemi se retira. Devenu empereur, le premier consul n'abandonna pas l'idée de faire de Dieppe un port considérable. En 1806, le préfet de la Seine-Inférieure vint inaugurer le bassin à flot, qui devait être établi dans la prairie, au sud de la ville, le long des cours et des anciens remparts. Ce bassin, dont la moitié est ouverte depuis 1830, aura dans sa totalité une étendue de quarante mille mètres. La chute de l'Empire entraîna la suspension de tous les travaux. Sous la Restauration, dix ou douze ans s'écoulèrent encore avant qu'on jetât les yeux sur Dieppe; enfin l'intercession de la duchesse de Berry mit un terme à cette indifférence. Quelques fonds furent consacrés à l'achèvement du bassin et de l'arrière-port. Depuis cette époque, un système tout nouveau a prévalu. Le projet d'une passe a été définitivement abandonné. On a prolongé la jetée du Pollet et rétréci l'ouverture du chenal, afin de donner dans cette partie plus d'action et de puissance aux écluses de chasse. Il a fallu, en outre, convertir l'arrière-port en bassin à flot. Avec quelques sacrifices de plus, on eût pu faire la nouvelle passe. A-t-on bien fait de renoncer à l'entreprendre? L'avenir seul le dira.

En entrant aujourd'hui à Dieppe, on est frappé avant tout de l'aspect grave, sérieux, presque solennel, de la ville et de ses abords. Peu de cités s'annoncent avec ce caractère de noblesse et de grandeur. Vue de loin, à vol d'oiseau, soit du

haut du mont de Caux, soit de la hauteur de Neuville, sur la route de Picardie, Dieppe conserve encore une certaine physionomie de grande ville, et nous ne savons quelle empreinte de ses anciennes destinées. Enfin, quand vous pénétrez dans l'intérieur des rues, ou quand vous parcourez cette plage immense bordée d'une haie de maisons, la même impression vous accompagne : partout de la gravité, et comme un reflet d'une plus haute condition. Les anciennes murailles ont été rasées en 1833 et 1834 ; les fossés sont comblés et transformés en une grande place, où l'on veut établir un marché aux bestiaux. De tous les monuments qui dominent la ville, le plus vieux et le plus intéressant, sous le rapport de l'art, est sans contredit l'église de Saint-Jacques, patron des pêcheurs. C'est un grand vaisseau d'une belle proportion, d'un plan simple et noble ; l'extérieur offre de beaux détails sculptés ; à l'intérieur il y a des restes d'une décoration riche et brillante. La masse de la construction appartient au XIV[e] siècle ; mais quelques-unes de ses parties sont plus anciennes. La première pierre de l'église Saint-Remi fut posée en 1522. On n'acheva le portail qui regarde la mer que le 10 octobre 1609, et celui qui fait face à la Grande Rue, qu'en 1643. Quant au grand portail, celle de ses deux tours qui est du côté de la mer, date de 1633 ; l'autre, qu'on avait commencée en 1630, ne fut terminée qu'en 1686. Ces portails et ces tours, ainsi que toutes les parties édifiées au XVIII[e] siècle, sont dans le style italien bâtard : c'est un certain genre palladio-francisé, un mélange de tous les ordres romains ; en un mot, l'assemblage le plus lourd et le moins gracieux. Le château de Dieppe a été tant de fois restauré et remanié, selon les différents systèmes de défense qui se sont succédé depuis sa fondation, qu'il est, à vrai dire, presque entièrement moderne. Il ne tient pas tout ce qu'il promet ; car, à le voir de loin dans son ensemble, on s'imagine qu'il n'a subi presque aucun changement : il fait l'effet d'un château du moyen âge ; quand on le visite, au contraire, on ne voit plus qu'une forteresse. C'est en vain qu'on chercherait actuellement à Dieppe quelque édifice antérieur au bombardement. Il ne reste plus aucune trace ni du palais d'Ango ni de l'hôtel de ville. Au Pollet, on trouve encore, il est vrai, la chapelle de Notre-Dame-des-Grèves, dont la fondation date du XIV[e] ou du XV[e] siècle ; mais à peine reconnaîtrait-on un pan de mur qui soit de cette époque.

Pendant les mois d'été et d'automne, Dieppe est aujourd'hui un petit Paris : boutiques élégantes, spectacle, bals, soirées, brillantes toilettes, tout comme dans la capitale. D'où vient cette métamorphose? Des bains de mer, dont l'influence salutaire dans un grand nombre de maladies est trop incontestable pour que la vogue en soit seulement passagère, ainsi que le veulent leurs détracteurs. L'établissement public des bains de Dieppe remonte, à ce que nous croyons, à 1823. La duchesse de Berry lui accorda son patronage. Comme elle aimait la comédie, le conseil municipal fit construire, vis-à-vis de l'établissement des bains, une fort jolie salle de spectacle. De leur côté, les habitants rafraîchirent leurs maisons, les marchands décorèrent leurs boutiques ; enfin, au bout de quelques années, la ville était sortie de sa léthargie. La vogue des bains de Dieppe a survécu à la révolution de 1830. Tant que dure la saison, la ville est peuplée au point d'être bruyante. La désertion commence avec le mois d'octobre, et chaque journée devient plus calme et plus taciturne, jusqu'à ce qu'enfin la ville s'endorme

d'un sommeil de marmotte, pour ne s'éveiller qu'au soleil de juillet. Dans ce long intervalle de silence et de repos, Dieppe ne possède presque aucune ressource de société ni d'étude. On n'y trouve qu'un seul établissement scientifique : c'est la bibliothèque publique, fondée seulement depuis une vingtaine d'années et dont cinq ou six mille volumes forment toute la richesse. Il existe encore à Dieppe une chaire d'hydrographie et de pilotage ; les matelots et les pêcheurs envoient volontiers leurs enfants à ces leçons ; une autre école, non moins utile, c'est l'école de dessin, car une certaine classe de la population a une aptitude innée pour les ouvrages de sculpture. L'ivoirerie, très-ancienne à Dieppe, est aujourd'hui la seule industrie dont les habitants conservent le monopole ; ajoutons que c'est la seule qu'ils exercent. Parmi les sculpteurs-ivoiriers de Dieppe qui méritent le nom d'artistes, nous citerons MM. Blard, Flammand et Thomas : le dernier surtout nous a semblé exceller dans son art. Néanmoins, ce n'est plus le vieux travail dieppois. La fabrication des boussoles et l'horlogerie ont presque entièrement disparu ; la manufacture des tabacs a été tranférée au Hâvre ; les dentelles, dites *Poussin*, qui, dans le dernier siècle, faisaient la richesse de plusieurs milliers d'ouvrières, n'ont presque plus de débit. Un seul établissement nouveau compense la perte de toutes ces industries : c'est une scierie mécanique, charmante usine qui met en usage les procédés les plus ingénieux pour débiter le bois, le diviser en planches et assembler les planches en parquets. Quant au commerce, il se fait quelques exportations d'ivoirerie, de sucre raffiné, de fruits, d'œufs et de beurre. On importe en assez grande quantité des houilles d'Angleterre et des sapins du nord. Le seul commerce qui donne signe de vie est le cabotage ; toutefois la grande occupation, et pour ainsi dire l'unique ressource de la population dieppoise, c'est la pêche ; encore l'usage du *chalut*, espèce de filet qui racle et balaie le fond de la mer, et la coutume qui s'est introduite d'armer non plus pour la pêche mais pour l'*achat* du hareng, rendent-ils cette ressource elle-même de plus en plus précaire. Il est vrai que si la pêche côtière est en décadence, la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve fait plutôt des progrès. Dieppe, à l'exemple de Fécamp et de plusieurs autres ports de l'Océan, a doublé dans ces dernières années le nombre de ses armements pour Terre-Neuve. Plus de trente navires y sont employés, et plusieurs jaugent environ trois cents tonneaux.

On se rappelle ce que nous avons dit du peu d'intelligence qui avait régné longtemps entre les habitants de Dieppe et ceux du Pollet. La population de ce faubourg est, selon toute apparence, une colonie étrangère ; peut-être même y a-t-il lieu de supposer qu'elle est d'origine vénitienne. Nous en verrions la preuve dans le nom même du Pollet, que dom Duplessis dérive à tort de *Port-d'Est*, prononcé d'abord *Pordest*, puis *Pordet*, et enfin *Polet*, et qui pourrait bien n'être que le mot italien *Polo*, pôle, dont le diminutif est *Poletto*, petit pôle. Ce sont, en effet, les Vénitiens qui probablement importèrent l'usage de la boussole à Dieppe. Quoi qu'il en soit, l'ancien costume polletais était complétement méridional : casaque de drap bleu ou rouge, garnie sur toutes les coutures d'un large galon de soie blanc ou bleu-clair, toque de velours noir, surmontée d'une aigrette en verre filé ; cravate à glands d'argent ; veste à grandes fleurs brodées ;

bas de soie; souliers de drap à boucle d'argent; puis à la veste, au gilet, à la culotte, des nœuds et des flocons de rubans. Les Polletais sont aujourd'hui vêtus à peu près de la même façon que les matelots dieppois, dont le costume contribue à les distinguer des marins de toutes les autres côtes de la France. Ce costume consiste en une large *cotte* ou cotillon plissé, lequel descend par-dessus les culottes à peu près jusqu'aux genoux; en une veste ou espèce de camisole à grandes manches, en gros drap bleu pluché, taillée carrément et ornée par devant de deux rangs de larges boutons de corne noire; et en un gros bonnet de laine bleue et blanche, quelquefois rouge. La cotte, faite en grosse toile de navire, est, les dimanches et les jours de fête, en toile blanche; depuis quelque temps, le bonnet est souvent remplacé par le vulgaire chapeau ciré. Il en est du langage des Polletais comme de leur costume : il se perd et s'efface chaque jour. On peut remarquer encore cependant dans ces hommes rustiques une prononciation molle, efféminée et pour ainsi dire toute vénitienne : ils suppriment toutes les doubles consonnes, modifient ou adoucissent tous les sons durs, et blèsent comme certains enfants : les *j* et les *g* sont prononcés par eux comme des *z*.

Il y avait à Dieppe, avant la Révolution, une justice subalterne appartenant à l'archevêque de Rouen, une amirauté, un bureau des traites foraines, un grenier à sel, une bourse ou juridiction consulaire, un bureau et manufacture de tabac, un hôpital, un Hôtel-Dieu, et neuf communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe. C'était, en outre, un gouvernement de place. La ville dépendait de l'élection d'Arques, dont le bailliage étendait sa juridiction sur les faubourgs du Pollet et de la Barre, et sur deux cents paroisses, ainsi que sur cinq à six bourgs. On avait voulu, dès 1599, faire transférer le siége du bailliage au Pollet, mais le parlement de Rouen s'y opposa. Plus tard, il fut arrêté que cette juridiction se tiendrait au faubourg de la Barre. Arques possédait encore une maîtrise particulière des eaux et forêts, qui lui était commune avec la ville de Neufchâtel-en-Braye. Dieppe est aujourd'hui l'un des quatre chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Seine-Inférieure, le siége d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce. La population de l'arrondissement s'élève à plus de 112,400 habitants; la ville, qui n'en comptait pas moins de 60,000, vers l'an 1550, n'en a maintenant que 16 à 17,000. Arques, qui fut jadis la capitale du comté de Talou (*Tallogium*, *Tellau*), ne figure pas même comme chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Dieppe, et ne renferme guère plus de 800 habitants. Il est question de cette ville dans la chronique de Frodoard, à l'année 944; mais le château ne fut bâti que dans le XIe siècle par le comte Guillaume, oncle de Guillaume-le-Conquérant. On le trouve mentionné, en 1359, parmi les places qui devaient être livrées aux Anglais, en vertu du traité de Brétigny. Talbot et Warwick s'en emparèrent, dès 1419, six mois avant que Dieppe tombât en leur pouvoir. Il ne fut rendu à Charles VII qu'en 1449, par un des articles de la capitulation d'Orléans. Le château d'Arques serait encore debout, si la main des hommes n'eût pas travaillé à le détruire; mais depuis un siècle environ, il a été converti en carrière. Une ordonnance de 1780 porte autorisation d'enlever *le peu de matériaux restant au château d'Arques*. Ainsi, dès cette époque, l'œuvre de

destruction était très-avancée. Aujourd'hui ce n'est plus l'État, c'est un particulier qui possède ces ruines, et s'il n'en accorde l'entrée que moyennant rétribution, du moins il empêche qu'on ne les dégrade. Outre les hommes célèbres que nous avons eu occasion de nommer dans le cours de cette notice, Dieppe a vu naître l'hydrographe *Descaliers* ou *Des Cheliers;* l'historien-géographe *Bruzen de la Martinière; Richard Simon*, prêtre de l'Oratoire et savant critique sur l'Écriture sainte; *Nicolas Le Noury*, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, très-versé dans les antiquités ecclésiastiques; l'illustre médecin *Pecquet*, qui découvrit le réservoir du chyle, appelé de son nom le *réservoir de Pecquet;* et *Noël de la Morinière,* auteur d'une histoire des pêches dans les mers du Nord. Les armes de Dieppe sont un *Navire parti d'azur et de gueules, surmonté d'une tête d'ange, ayant pour support deux sirènes.* [1]

EU. — LE TRÉPORT.

La Bresle, qui sépare aujourd'hui le département de la Seine-Inférieure de celui de la Somme, formait autrefois la limite de la haute Normandie et de la Picardie. Cette rivière, avant de se jeter dans la Manche au Tréport, arrose une riante vallée au centre de laquelle s'élève la ville d'Eu, nommée en latin *Auga, Alga, Oga, Augum, Aucum* et *Ou* par les chroniqueurs anglo-saxons et anglo-normands. Ces diverses dénominations, qui s'appliquent aussi, dans quelques chartes de la seconde race, à la rivière de Bresle, dérivent, suivant dom Duplessis, du mot tudesque *Alg*, pré ou prairie. La partie du pays de Caux où est aujourd'hui la ville d'Eu paraît avoir appartenu, sous les Mérovingiens, à cette contrée de *la Neustrie* qui était appelée le Talou, *Pagus Talogiensis.* Les Normands ayant ravagé le Talou, sous le règne de Louis le-Bègue, furent battus par ce prince à Saucourt, village très-voisin de la ville d'Eu (861). Flodoard, écrivain du

1. Orderic Vital. — Robert Wace. — Dudon de Saint-Quentin. — Guillaume Le Breton, *Philippide.* — Dom Duplessis, *Description de la haute Normandie.* — Adrien de Valois. — D'Anville. — Pasquier, *Recherches.* — *Chronique manuscrite* d'Asseline. — *Description de l'Univers*, par Manesson-Mallet. — *Chronique manuscrite* du prêtre Guibert. — *Remarques sur Dieppe*, manuscrits de la Bibliothèque du roi, écrits, l'un par un catholique, l'autre par un protestant, touchant les guerres de religion; communiqués par M. Feret. — *Relation des côtes d'Afrique, appelées Guinée*, par Villaut, escuyer, sieur de Bellefond. — *Discours d'un grand capitaine français du port de Dieppe sur les voyages à la Terre-Neuve des Indes-Occidentales*, dans le *Grand Recueil de voyages* de Ramusio. — *Voyage des Dieppois* journal manuscrit de l'expédition de Parmentier à Sumatra. — Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France.* — *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands, suivies d'observations sur la marine et les établissements des Français*, par M. Estancelin. — Le même, *Dissertation sur les découvertes faites par les navigateurs dieppois.* — *Histoire de la première descouverte et conqueste des Canaries, faite dès l'an 1402 par Jean de Bethancourt*, 1630. — L. Vitet, *Histoire de Dieppe.* — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Biographie Universelle.* — *Annuaires de la Seine-Inférieure.*

xe siècle, est néanmoins le premier auteur qui fasse une mention expresse d'Eu, alors simple bourg. Quand la Neustrie eut été cédée aux Normands par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (912), Eu devint place frontière du nouveau duché. Rollon la fortifia, l'entoura de murs défendus par un large fossé, et construisit dans son enceinte un fort assez considérable pour recevoir une nombreuse garnison. Quelques années après, le roi Raoul, voulant mettre un terme aux brigandages des Normands qui dévastaient l'Ile de France, ordonna à Herbert, comte de Vermandois, d'aller assiéger la ville d'Eu. Les Français s'emparèrent de la forteresse, à la suite d'un combat sanglant, l'incendièrent et tuèrent leurs prisonniers. Quelques Normands échappés au massacre se défendirent longtemps avec courage dans une petite île voisine; puis lorsqu'ils se virent contraints de céder au nombre, les uns se percèrent de leurs épées, d'autres se précipitèrent dans la mer : pas un ne survécut (925).

Deux ans plus tard, la forteresse d'Eu était déjà rebâtie et les murs de la ville relevés. Une conférence y fut tenue entre le duc de Normandie et Herbert, comte de Vermandois, au sujet du rétablissement de Charles-le-Simple sur le trône. Dans une des salles du château, Guillaume Longue-Épée, reconnu par les leudes normands comme successeur de Rollon, prêta serment de foi et hommage entre les mains du faible Charles, toujours captif d'Herbert (927). Eu resta dans le domaine ducal, sous Guillaume Longue-Épée et sous Richard-sans-Peur. Le quatrième duc de Normandie, Richard II, l'érigea en comté en faveur de Geoffroi, son frère naturel, auquel il donna en même temps le comté de Briosne (996). Gilbert, fils de Geoffroi, ayant excité le mécontentement de Richard par son inquiète turbulence, le duc lui retira le comté d'Eu pour en investir son frère naturel, Guillaume d'Exmes ou d'Hiesmes (1002). Guillaume ajouta des constructions importantes à la forteresse de Rollon et fit élever dans l'enceinte du château d'Eu l'église collégiale de Notre-Dame. Cette église, devenue abbatiale en 1119, et reconstruite en 1186, est encore debout; elle se fait remarquer par l'élégance et la hardiesse de son architecture. Robert, fils aîné de Guillaume d'Exmes, et son successeur au comté d'Eu, eut pour frère Guillaume II, lequel, comme descendant de Richard-sans-Peur, essaya de disputer la Normandie à Guillaume-le-Bâtard. Il réussit d'abord à entraîner dans son parti un grand nombre des seigneurs normands, qu'il convoqua au château d'Eu, l'une des plus fortes places du duché; mais le Bâtard ne laissa pas aux conjurés le temps de recevoir les renforts qu'ils attendaient : il enveloppa la forteresse, s'en empara malgré la résistance énergique des assiégés et la livra au pillage (1040). Le comte Robert, qui n'avait pris aucune part à la rébellion de son frère, rentra en possession du château d'Eu; c'est dans l'église de Notre-Dame de cette ville que fut célébré, bientôt après, le mariage de Guillaume-le-Bâtard avec Mathilde, fille de Baudouin V, comte de Flandre (1050). C'est encore à Eu que Guillaume fit alliance, en 1065, avec Harold, comte de Kent, qu'il devait vaincre, l'année suivante, à la bataille d'Hastings.

Vers cette époque commence à paraître dans l'histoire du moyen âge le bourg maritime du Tréport, *Ulterior Portus*, situé à trois kilomètres de la ville d'Eu, au commencement des hautes falaises qui s'étendent jusqu'à Dieppe. Malgré l'opinion

d'Adrien de Valois, on peut douter que ce soit l'*Ulterior Portus* de César, lequel devait se trouver sur le cap de la Gaule-Belgique, le plus avancé vers la Grande-Bretagne. Peut-être, suivant la conjecture de quelques auteurs, le Tréport a-t-il été appelé *port ultérieur* ou *port avancé*, relativement à celui de la ville d'Eu. Celle-ci, en effet, a vu la mer se retirer peu à peu de ses murs et laisser une vallée aux lieux où jadis abordaient les navires. Si le Tréport existait sous la domination romaine, il avait alors bien peu d'importance. Aucun monument de cette époque ni des deux premières races n'en fait mention. Robert Ier, comte d'Eu, dont nous venons de parler, y fonda le monastère de Saint-Michel (de 1057 à 1066), abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans laquelle il fut inhumé en 1090.

Nous ne pouvons suivre dans tous ses détails l'histoire des comtes d'Eu, qui prirent une part souvent glorieuse aux grands événements de leur temps. Le comte Guillaume II, fils et successeur de Robert Ier, ayant embrassé le parti de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, contre son frère Robert-Courte-Heuse, duc de Normandie, une armée anglaise occupa la ville et le château d'Eu (1093). Henri Ier, successeur de Guillaume II (1096), se montra plus fidèle à Robert. C'est au château d'Eu qu'avec son assistance le duc de Normandie rassembla l'armée qui s'embarqua au Tréport pour aller combattre Henri Beauclerc, roi d'Angleterre, troisième fils du Conquérant. La ville du Tréport dut au comte Henri l'accroissement de sa population et un commencement de prospérité. Le cours de la Bresle, qui baignait alors le pied des huttes du village de Mers, aux confins de la Picardie, fut par lui détourné et dirigé le long du Tréport vers l'occident. La ville d'Eu fut redevable au même seigneur de ses premiers privi-léges, que le comte Jean, fils de Henri Ier, augmenta notablement par deux chartes, datées l'une de 1149, l'autre de 1151. Le dernier de ces deux actes, confirmé quelques années plus tard par Henri Plantagenet, roi d'Angleterre et duc de Normandie, établit la commune d'Eu à l'instar de celle de Saint-Quentin. Le corps municipal se composait du mayeur, des deux échevins et de plusieurs conseillers ou jurés élus tous les ans. Le mayeur était choisi parmi les échevins, et ceux-ci parmi les conseillers. La communauté avait une autorité très-grande ; elle pouvait bannir de la ville un accusé qui refusait, sur sa sommation, de paraître en justice, et le coupable ne rentrait que par la volonté du mayeur ou des jurés. Dans le cas d'un délit constaté, si le malfaiteur avait une maison, la commune pouvait en ordonner la démolition, ou faire payer au coupable une somme que l'autorité municipale déterminait. Tout homme qui voulait être reçu bourgeois devait, avant d'inscrire son nom sur le registre de la ville, jurer obéissance aux échevins. Ceux-ci dressaient les actes civils, administraient la justice, levaient les impôts, et le comte lui-même ne pouvait refondre la monnaie que de leur consentement. La partie basse de la ville, appelée *la Chaussée*, ne fut admise que plus tard aux prérogatives de la communauté. On conserve à la mairie d'Eu un cachet de l'ancienne commune, sur lequel est gravé un léopard entouré de ces mots : *Sigillum commun. Augi.* Un auteur moderne assure que c'est le comte Jean qui donna pour armes à la commune instituée par lui un *écusson d'argent au léopard de gueules*. Ces armoiries étaient en effet, au moyen âge,

celles de la ville, mais elles ne nous paraissent pas remonter à une époque aussi ancienne. Le mayeur se servait d'un sceau particulier, dont l'empreinte était un *écu de sable à l'aigle éployée d'argent.*

Sous Henri II, dernier comte d'Eu de la famille des ducs de Normandie, la capitale de ce comté fut visitée par saint Laurent, archevêque de Dublin, qui y mourut et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame, dont il devint le patron (1181). Vers le même temps, le comte ayant accordé la liberté de commerce à tous les navires venant à Eu ou au Tréport, ces deux villes s'étendirent et s'enrichirent par l'industrie. Après la mort de Henri II (1183), la ville et le comté d'Eu passèrent dans la puissante maison de Lusignan par le mariage d'Alix, son unique héritière, avec Raoul de Lusignan d'Issoudun, fils de Hugues IX, dit le Brun, sire de Lusignan et d'Issoudun, et comte de la Marche. Peu d'années plus tard, l'attachement de Raoul pour le roi d'Angleterre, son suzerain, attira dans le comté d'Eu les troupes françaises. Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, s'en empara au nom de Philippe-Auguste (1188), et ce roi le donna en dot à sa sœur Alix en la mariant à Guillaume III, comte de Ponthieu (1195). A la paix de Gaillon, signée la même année, Eu fut restitué à l'Angleterre et Raoul d'Issoudun en reprit possession. Lorsque Philippe-Auguste eut définitivement réuni la Normandie à la couronne de France (1204), le comte d'Eu refusa de le reconnaître. Il combattit contre lui à Bouvines (1214), et le roi le punit de sa félonie par la confiscation de ses terres. Raoul n'eut alors d'autre ressource que d'aller en Palestine, où il fut tué au siége de Damiette (1219). Alix, sa veuve, fit un accommodement avec Philippe-Auguste, auquel elle céda les seigneuries d'Arques, de Driencourt (aujourd'hui Neufchâtel) et de Mortemer, en échange du comté d'Eu qu'il lui rendit. Marie, petite-fille de Raoul d'Issoudun et d'Alix, demeurée en possession de cet héritage, le porta dans la famille de Brienne par son mariage avec Alphonse de Brienne, dit d'Acre, fils de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem (1249). Leur petit-fils, Jean de Brienne, deuxième du nom, tourmenta les habitants d'Eu de contributions onéreuses. Le mayeur, qui était alors Robert Dumesnil, homme énergique et résolu, convoqua les échevins et les bourgeois et provoqua une résistance ouverte aux emprunts forcés du comte. Après une lutte assez longue, cette résistance triompha, et Jean de Brienne accorda une charte par laquelle il déclara que ses vassaux ne seraient point tenus de lui *prêter*, sinon de gré à gré (1297). Ce comte rançonna aussi les monastères d'Eu et de Tréport; mais s'il ménagea peu le clergé et la bourgeoisie, il est juste de dire que dans les combats il ne s'épargnait guère : on trouva son corps percé de trente blessures sur le champ de bataille de Courtray (1302).

Son fils, Raoul de Brienne, quinzième comte d'Eu, nommé connétable de France en 1329, reçut la même année au château d'Eu le roi Philippe de Valois, et lui donna des fêtes splendides. On conservait encore au Tréport un vif souvenir de cette visite royale, lorsque, le 1er août 1339, les Anglais abordèrent avec cent vingt voiles. « Comme on pensait que ce fussent Espagnols » on ne s'effraya point, de sorte qu'ils incendièrent le bourg, avec le village de Mers. Au printemps

de 1340, ils reparurent avec quarante bateaux. Mais cette fois le maire de la ville d'Eu avait été averti : il fit sonner l'alarme et mit les bourgeois sous les armes; puis, laissant assez de monde pour garder la place, il envoya au Tréport un détachement qui rencontra les ennemis sous la falaise, en tua un grand nombre et obligea le reste à se rembarquer. Un historien assure que les habitants d'Eu firent usage en cette occasion de la première pièce d'artillerie qu'on eût encore vue en Normandie. Raoul I[er] eut pour successeur Raoul II de Brienne, qui fut aussi connétable de France, et que le roi Jean fit décapiter sans jugement dans l'hôtel de Nesle à Paris, le 20 novembre 1350. Le supplice du connétable ayant entraîné la confiscation de ses biens, le roi donna le comté d'Eu, l'année suivante, à Jean d'Artois, fils du trop célèbre transfuge Robert d'Artois. Pendant que ce seigneur combattait dans l'armée de Charles V, les Anglais, descendus à Calais, pénétrèrent jusqu'à Harfleur, et en revenant pillèrent et brûlèrent la ville d'Eu (1369). Lorsque Charles VI se rendit à Amiens pour épouser Isabeau de Bavière, il fit à Jean d'Artois l'honneur de le visiter dans son château d'Eu (1385). Philippe d'Artois, fils et successeur de Jean, conduisit au delà des mers la jeunesse de son comté; fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, il mourut en Anatolie sans avoir recouvré la liberté (1397), et son corps, racheté par ses vassaux, fut inhumé dans l'église de Notre-Dame.

Sous Charles d'Artois, fils de Philippe, les Anglais, dit Juvénal des Ursins, « vinrent vers le Tréport, entrèrent dedans et en l'abbaye, y boutèrent le feu et ardirent tout, mesme une partie des religieux; plusieurs gens tuèrent et navrèrent, et si en prirent et s'en retournèrent à tout leur proie » (1413). Si la ville d'Eu ne fut pas attaquée, elle le dut à la défense préparée par le comte et la commune. Deux ans après, nouvelle et plus funeste invasion. Henri V, roi d'Angleterre, se jette sur le pays de Caux à la tête d'une armée considérable, dont l'avant-garde menace le château d'Eu. Charles d'Artois court à sa défense : il fait une sortie à la tête des bourgeois et tue aux ennemis beaucoup de monde; le gros de l'armée anglaise arrive, le roi somme les habitants de se rendre, et sur leur refus engage l'assaut. L'héroïque bravoure des assiégés le force à s'éloigner; mais cet échec ne pouvait empêcher Henri de s'avancer vers la Picardie, et peu de jours après, la funeste bataille d'Azincourt mit Eu et le Tréport sous la domination anglaise (1415). Le roi d'Angleterre nomma Philippe de Lys gouverneur de la ville d'Eu et donna le château à William-Henri Bourchier, l'un de ses capitaines, qui le posséda jusqu'en 1450, époque de l'entière expulsion des Anglais de la Normandie. Charles VII érigea le comté d'Eu en comté-pairie en faveur de Charles d'Artois, qui occupe une place honorable parmi les défenseurs du pays, à côté des Dunois, des Richemont et des Xaintrailles (1458). Ce seigneur étant mort sans postérité masculine (1471), le comté d'Eu fut dévolu à son neveu Jean de Bourgogne, comte de Nevers. Les premières années du gouvernement de Jean marquent l'époque la plus prospère des annales d'Eu et du Tréport. Il fit creuser de l'une à l'autre de ces deux villes le canal d'Artois et établit des verreries dans la forêt.

Le commerce d'Eu et du Tréport devint alors florissant, et leurs vaisseaux

tinrent la mer avec avantage. Pendant les guerres du règne de Louis XI, les intrépides marins de la ville d'Eu enlevaient les navires d'Angleterre qui transportaient des troupes à Calais; quelques-uns allèrent même attaquer les Anglais jusque dans leurs ports. Un autre de ces hardis capitaines s'empara un jour de plusieurs navires bourguignons. En représailles, le duc de Bourgogne surprit la ville et la rançonna, mais il n'y fit pas un long séjour. A peine eut-il quitté Eu, que les troupes du roi, commandées par Robert d'Estouteville et le maréchal de Gamaches, y rentrèrent par composition. Il fut stipulé, dit un auteur contemporain, que les chevaliers s'en iraient « chascun sur un petit courtaut, et tous les autres Bourguignons, qui estoient bien huit cens et plus, s'en allèrent chascun un baston en leur main et laissèrent tous leurs habillemens, biens et chevaux, et si payèrent dix mille écus » (1472). Les craintes qu'inspirèrent à Louis XI les projets de vengeance de l'Angleterre furent bien autrement fatales à la ville d'Eu. Irrité des courses audacieuses des corsaires eudois, Édouard IV fit courir le bruit qu'il allait s'emparer de leur port : Louis XI ne trouva pas d'autre moyen de prévenir le danger que de faire mettre le feu à la ville. Le maréchal de Gamaches, Jean du Bellay et François de La Sauvagère furent chargés de l'exécution de cet arrêt barbare. Arrivés à Eu avec quatre cents lances (mardi 18 juillet 1475), ils communiquent leurs ordres au maire et donnent quelques heures aux habitants pour évacuer leurs maisons. L'incendie, promené dans les rues par les torches des soldats, réduisit en cendres le château et la ville entière, à l'exception des églises et d'un très-petit nombre de maisons. Eu ne se releva jamais de ce désastre, dont profitèrent les villes voisines, surtout Dieppe, Abbeville et Saint-Valery. Le comte d'Eu ne fit point rebâtir le château; il construisit sur ses ruines une simple habitation dans l'emplacement occupé aujourd'hui par le pavillon du palais où est la chapelle. Neuf ans après l'incendie, la ville d'Eu commençait à se repeupler lorsqu'elle fut frappée d'un nouveau fléau : une épidémie décima ses habitants (1484). Jean de Bourgogne étant mort sans enfant mâle (1491), le comté d'Eu appartint à Engilbert de Clèves, issu du mariage d'Élisabeth, sa fille aînée, avec Jean Ier, duc de Clèves. Sous Charles, fils et successeur d'Engilbert, Eu et le Tréport échappèrent, grâce au courage de leurs habitants, à un grave danger. Le roi d'Angleterre ayant équipé une flotte considérable dans le dessein de passer en France (1523), vingt-deux gros vaisseaux, cinquante bâtiments inférieurs et une multitude de barques plates parurent devant le Tréport, à trois heures du matin (24 août). Les habitants d'Eu accoururent avec de l'artillerie. La descente de l'ennemi commença au soleil levant. Le feu des Français le força, d'abord, à se replier vers ses vaisseaux; mais la flotte s'étant divisée, quelques voiles réussirent à débarquer des troupes sur un des points de la plage; les Anglais formèrent un bataillon en losange et s'approchèrent sur le sable à l'abri d'un banc de galets : ils étaient déjà parvenus à incendier le faubourg du Tréport, appelé l'*Enguignerie*, lorsqu'un puissant renfort des Eudois, joint aux autres bourgeois retranchés dans le Tréport, les mit en fuite et les obligea de se rembarquer, laissant sur le rivage un grand nombre de morts et de blessés.

Le calme des années suivantes permit à la municipalité d'Eu, aidée par les libéralités du comte, de rebâtir les murailles de la ville, de rétablir les ponts et de s'occuper des règlements de police. Le roi de France, François Iᵉʳ, allant d'Abbeville à Dieppe, en 1535, visita Eu, avec la reine, et logea dans le modeste château rebâti par Jean de Bourgogne. On doit à François de Clèves, fils de Charles, la construction du bassin du Tréport, qui put recevoir des bâtiments de trois cents tonneaux (1545). La même année, les Anglais venus par Ménival, sous la conduite d'un traître nommé Ribaut, de Dieppe, surprirent le Tréport et y mirent le feu. Dans le but de protéger cette ville contre de semblables attaques, le comte d'Eu éleva à ses dépens, et avec la permission du roi, une tour en grès sur le bord de la mer. Cette petite forteresse a été démolie en 1836; elle était devenue depuis longtemps inutile, les alluvions ayant mis un trop grand espace entre le flot et le pied de ses murs. On construisit aussi au Tréport, par ordre de François de Clèves, une jetée de bois que Henri de Guise protégea depuis par une forte palissade. La reconnaissance des habitants associe au nom de ces princes populaires celui d'un simple citoyen, Charles Myrche, qui détourna la rivière de Bresle vers le nord, fit exécuter à ses frais des travaux importants pour la consolidation de la jetée, et consacra sa fortune à l'amélioration du port. Quoique, depuis le XIIIᵉ siècle, le Tréport fût gouverné par des échevins, il n'avait encore que le titre de bourg. François Iᵉʳ lui conféra celui de ville et y institua un maire. Néanmoins, sa municipalité continua d'être dépendante de celle d'Eu; aussi ces deux villes ont-elles presque toujours eu des institutions et une destinée communes. Il faut pourtant remarquer comme un fait particulier au Tréport, que son importance diminua sensiblement lorsque Calais eut été rendu à la France (1558).

Pendant les guerres de religion, la ville d'Eu se montra fort attachée à la foi catholique. Montgommery, gouverneur de Dieppe, vint l'attaquer au mois de février 1563, et plaça son artillerie sur les hauteurs du Bois-du-Parc. Les habitants avaient, de leur côté, braqué des canons sur les murs d'enceinte et sur la tour de l'église Saint-Jean. A la vue de l'ennemi, ils firent feu, et, avec l'aide des communes voisines, repoussèrent les troupes calvinistes. Jacques de Clèves, alors comte d'Eu, étant mort sans alliance, l'année suivante, ce comté échut à sa sœur, la célèbre Catherine de Clèves. Mariée d'abord à Antoine de Croï, prince de Porcien « que les bourgeois d'Eu voyaient de mauvais œil, parce qu'il était hérétique, » Catherine épousa en secondes noces Henri *le Balafré*, duc de Guise. Ce second mariage fit passer le comté d'Eu dans la maison de Lorraine (1570). Henri, duc de Guise, est le fondateur du château actuel, commencé en 1578 sur l'emplacement du vieux manoir des anciens comtes et de l'habitation de Jean de Bourgogne. Ce château n'avait point de jardins, mais il était entouré de grands hêtres, dont plusieurs subsistent encore. On les voit, à l'entrée du parc, au-dessus de la chapelle; les habitants leur ont donné le surnom de *Guisards*, et le roi Louis-Philippe les a fait entourer d'une balustrade au milieu de laquelle est une table où l'on a gravé cette inscription : « C'est ici que les Guises tenaient conseil au XVIᵉ siècle. » Le Balafré dota aussi la ville d'un collége, en

1582. Après sa mort tragique, Catherine de Clèves, sa veuve, se retira au château d'Eu. Pendant les quarante-cinq années de son veuvage, elle dota la ville d'établissements importants, et fit bâtir (1622), pour le collége fondé par son mari, une église où l'on plaça par son ordre deux mausolées en marbre, l'un pour elle, l'autre pour son époux.

Charles de Lorraine, fils du duc de Guise et de Catherine de Clèves, leur succéda dans le comté d'Eu (1633). Il mourut en 1640. Henri de Lorraine, son fils, vendit le comté, en 1660, pour la somme de deux millions cinq cent mille livres, à Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston, si connue sous le nom de mademoiselle de Montpensier. Cette princesse affectionna le séjour d'Eu et se plut à l'embellir; elle fit décorer magnifiquement le château, auquel elle ajouta un parc et de vastes dépendances. En transportant à Eu les portraits qui se trouvaient dans son habitation de Choisy, elle commença cette belle galerie de portraits historiques, qui, continuée par ses successeurs, est aujourd'hui l'une des plus complètes qu'on puisse réunir. Mademoiselle de Montpensier adoucissait par ces soins l'ennui de ses disgrâces, car elle resta pendant un an et demi exilée au château d'Eu, lorsqu'elle eut refusé d'épouser le roi de Portugal. En 1682, elle fut forcée, pour obtenir la liberté de Lauzun, de faire abandon du comté d'Eu au duc du Maine. Douze ans plus tard, Louis XIV rendit, en faveur de son fils légitimé, le titre de pairie à ce comté, lequel, à la mort des enfants du duc du Maine, échut à leur cousin germain, le duc de Penthièvre (1775). La ville d'Eu et le Tréport doivent beaucoup à ce prince, dont le souvenir y est encore entouré de respect. L'écluse de chasse qu'il fit construire à ses frais au Tréport (1778) entretint un chenal qui put donner accès aux plus grands bâtiments de commerce; les armements pour la pêche devinrent nombreux, et en quelques années ce port, depuis longtemps presque abandonné, se releva. La fille unique du duc de Penthièvre, Marie-Adélaïde, épouse de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, porta le comté d'Eu dans la famille d'Orléans. Transformé, à la Révolution, en hôpital militaire, le château d'Eu fut visité en 1802 par le Premier Consul Bonaparte, qui, après l'avoir affecté pendant quelque temps à l'habitation du titulaire de la sénatorerie de Rouen, le général Rampon, le réunit, en 1811, au domaine impérial. La Restauration replaça le château dans les mains de la duchesse douairière d'Orléans; le roi Louis-Philippe, son fils, qui recueillit sa succession, a fait du château d'Eu son séjour de prédilection de 1821 à 1848 : on sait que de nombreux embellissements et d'utiles travaux ont été exécutés par ses soins dans cette ancienne résidence royale et au Tréport, qui en était devenu, pour ainsi dire, le port de plaisance. C'est au Tréport que la reine Victoria d'Angleterre débarqua en 1843; elle y fut reçue par Louis-Philippe et la famille d'Orléans qui la conduisirent au château d'Eu, d'où elle repartit bientôt après pour rejoindre par le Tréport l'escadre anglaise qui l'avait transportée sur les côtes de la Normandie.

Eu n'a produit d'autres hommes célèbres que les frères *François* et *Michel Anguier*, sculpteurs très-estimés du XVIIe siècle. Cette ville était avant la Révolution le chef-lieu d'une élection et d'un *bailliage*, ressortissant au parlement

de Paris. On y comptait, outre l'église abbatiale de Saint-Laurent de Dublin et le collége, dont nous avons parlé, deux paroisses et quatre couvents. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dieppe, dans le département de la Seine-Inférieure, et le siége d'un tribunal de commerce. Sa population qui, en 1771, s'élevait à 3,000 habitants, n'a guère augmenté que d'un millier d'âmes. Les abords du château, autrefois difficiles, ont été transformés en une belle esplanade, et de longues avenues ont été percées à travers les rues obscures de la ville. Sa jolie église, qui est celle de l'ancienne abbaye, a été dégagée des maisons qui la masquaient; mais cette restauration fait mieux ressortir la nudité de la façade restée inachevée depuis trois cents ans. On remarque aussi à Eu l'église du collége, où sont les tombeaux de Henri-le-Balafré et de Catherine de Clèves.

Le Tréport, situé à trois quarts de lieue seulement de la ville d'Eu, n'a pas, malgré l'établissement récent de ses bains de mer, l'aspect animé qu'il devait offrir au moyen âge lorsque cent voiles entraient à la fois dans son port. On n'y voit d'autre monument intéressant que son église, bâtie en 1370 sur l'emplacement d'une commanderie de templiers, et dont le clocher sert de phare à toute la côte. Les lois du 19 juillet 1837 et du 6 juillet 1840 ont doté le Tréport d'un bassin à flot qui se prolonge, par le beau canal de la Bresle, jusque sous les murs d'Eu, et, comme on l'a remarqué avec raison, remet la ville en possession de l'*Ulterior portus* des anciennes chroniques. Sur un mouvement de trente et un mille trente-trois tonneaux passés au Tréport, en 1846, il en est revenu vingt mille cinq cent deux à la ville d'Eu. Indépendamment du commerce de pêche, le Tréport rend d'importants services comme port de refuge; les navires qui par le vent d'aval manquent l'entrée de Dieppe, seraient poussés, s'il ne leur était pas ouvert, jusqu'au fond du Pas-de-Calais. On double aujourd'hui la profondeur de ce port, on l'entoure de quais, on allonge les jetées de manière à les mettre en état de recueillir les bâtiments à mer basse. « Le cardinal de Richelieu, dit M. Baude, ne partagea pas, en 1640, les illusions de ceux qui proposaient de fonder au Tréport un grand établissement militaire; il fit bien : les améliorations qui s'y réalisent de nos jours sont tout ce que comportent la nature des lieux et les besoins de la navigation. » La ville compte aujourd'hui 2,500 habitants. Elle n'en avait que 1,500 en 1771.

A moitié chemin du Tréport à Dieppe, on aperçoit, de la mer, une espèce de fente dans la hauteur de la falaise; c'est le ravin de Béville, par lequel, le 21 août 1803, George Cadoudal et d'autres conspirateurs, à la solde des Anglais, s'introduisirent en France. « Ce commandant en chef de la chouannerie, dit M. Vaulabelle, vingt à trente autres chefs chouans, le marquis de Rivière, les deux frères Armand et Jules de Polignac et le général Pichegru, débarquèrent la nuit sur les points les plus déserts de la côte de Normandie et de Bretagne. Deux de ces débarquements se firent au pied de la falaise de Béville; les débarqués ne parvinrent au sommet de la berge qu'en se faisant hisser à l'aide de cordes manœuvrées par des complices; le troisième eut lieu dans une petite baie du Morbihan. Un quatrième avait été préparé; mais le navire qui portait les royalistes fut aperçu; ils renoncèrent à descendre. A mesure qu'arrivaient les conjurés, on

les confiait à des guides du parti qui, marchant seulement la nuit et par des chemins de traverse, les déposaient, chaque matin, dans des fermes ou des maisons isolées où leur gîte était disposé à l'avance. »[1]

NEUFCHATEL-EN-BRAY.

Neufchâtel, situé sur la rive droite de la Béthune, était avant la révolution de 1789 le chef-lieu du Bray normand, lequel était compris dans le pays de Caux. Son nom le plus anciennement connu est Driencourt (en latin *Driencuria* ou *Driencurtis*), nom qui paraît être d'origine celtique et qui a été souvent altéré. Le seigneur de Driencourt fut un des compagnons de Guillaume-le-Bâtard, et prit part à la conquête de l'Angleterre (1066). Driencourt ne se composait guère alors que de quelques cabanes et d'un fort auquel sa position près des limites du duché de Normandie donnait de l'importance. Le premier soin du duc Henri Ier, lorsqu'il se fut rendu maître de cette province, en emprisonnant son frère Robert-Courte-Heuse, fut d'assurer ses frontières par une formidable ligne de défense. C'est à cette époque que le vieux fort de Driencourt fut remplacé par un vaste et solide château. La ville s'était agrandie et avait une enceinte de murailles : on l'appela, collectivement avec la nouvelle forteresse, le *Neuf Châtel de Driencourt*, puis le *Neuf-Châtel* seulement, et enfin Neufchâtel. Les seigneurs de la ville ne la possédèrent pas longtemps. Le dernier d'entre eux, Hugues, s'étant mis, en 1123, avec ses deux beaux-frères, Waleran de Meulan et Hugues de Montfort, à la tête de la ligue des barons normands, insurgés contre le duc Henri Ier, au nom de Guillaume Cliton, fils de Robert-Courte-Heuse, eut le malheur, l'année suivante, d'être fait prisonnier dans une rencontre. Le duc se saisit de ses domaines et le retint dix-huit ans captif.

C'est ici que commence l'existence historique de Neufchâtel, et l'on peut dire qu'il n'y en a pas eu de plus malheureuse et de plus agitée. En 1143, Geoffroy-Plantagenet venant disputer la Normandie à son compétiteur Étienne de Blois, s'empare de cette ville avec le secours du roi de France. Depuis lors jusqu'à la conquête de Philippe-Auguste, elle n'échappe à aucune des guerres qui désolent le pays. Louis VII, brouillé avec Henri Ier, à propos de la dot de sa fille, fiancée à Henri-le-Jeune, emporte Neufchâtel d'assaut, en 1167, et le livre aux

1. *Chronique* de Jean de Troyes. — Adrien de Valois, ***Notitia Galliarum***. — ***Dissertation*** de Capperon, dans les *Mémoires de Trévoux*, mai et septembre 1716; et dans le *Mercure de France*, mai-août 1722 et juillet 1730 — D. Toussaint Duplessis, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, 1740, in-4°, t. II. — *Histoire du comté d'Eu*, par Estancelin, 1828, in-8°. — *Statistique et précis historique du canton d'Eu*, par Gide, 1832, in-8°. — *Histoire du château d'Eu*, par Vatout, 1839, in-8°. — *Eu et le Tréport*, par D. Lebeuf, 1839, in-18. — *Les côtes de Normandie*, par J.-J. Baude, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1848. — Vaulabelle, *Histoire des Deux Restaurations*.

flammes et au pillage, afin de se venger des ravages que son ennemi avait exercés dans le Vexin. Sept ans s'écoulent à peine, et Henri-le-Jeune, révolté contre son père, l'assiége à son tour; la place est prise, après quinze jours de résistance, et encore une fois pillée et brûlée. En 1189, nouveau sac de cette ville, par Jean, comte de Ponthieu, dont Henri Ier avait ruiné les terres. La lutte du roi de France contre Richard-Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre n'est pas moins funeste à Neufchâtel. Philippe-Auguste, profitant de l'absence de Richard, au retour de la croisade, l'enlève au comte de Varennes, auquel le roi d'Angleterre en avait confié le commandement (1193), et la livre ensuite à Jean, qui était devenu son allié. La ville est remise en garde à l'archevêque de Reims par la première trêve de 1194; la seconde trêve du 23 juillet la compte parmi les quatre places démantelées que Richard doit avoir le droit de fortifier. Philippe-Auguste la reprend lorsqu'il rompt la trêve, en 1195, et la rend à Richard par suite du traité de 1196. Jean sans-Terre, à son avénement (1199), la donne ou la vend à Jean d'Issoudun, qu'il dépossède bientôt en faisant assiéger la place par Varin de Glapion, sénéchal de Normandie, qui s'en empare (1201). Enfin, en 1204, elle se soumet à Philippe-Auguste, et l'on voit les chevaliers de Driencourt compris dans la capitulation de Rouen. A tant de calamités succède une période de repos qui se prolonge jusqu'à l'invasion anglaise du XVe siècle.

Après la réunion, Neufchâtel fit partie du domaine royal et fut donné ensuite en douaire à la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois (1350). Le seul souvenir que cette princesse y ait laissé est celui de sa longue querelle avec les bourgeois de Rouen qui refusèrent obstinément d'obéir à la prétention qu'elle avait de leur faire payer les droits de coutume et de traverse dans sa ville de Neufchâtel. A la mort de Blanche, son douaire fit retour à la couronne (1398). Dans le siècle suivant, Neufchâtel ne se rendit aux Anglais qu'après s'être défendu, comme Rouen, avec le courage le plus héroïque (1419). Trois ans plus tard, Catherine de France, veuve du roi d'Angleterre, Henri V, obtint cette ville, au même titre que la reine Blanche et la garda jusqu'à sa mort arrivée en 1438. Ce fut, du reste, une des places où les Anglais se tinrent le plus en sûreté : ils y bravèrent toutes les tentatives des armées de Charles VII (1429-1430), ainsi que les efforts de l'insurrection cauchoise (1435), et ne rendirent la place, en 1449, qu'après une résistance désespérée. Neufchâtel semblait destiné à tous les désastres : en 1472, Charles-le-Téméraire marchant de Beauvais sur Rouen, y entra sans coup férir, le pilla pendant trois jours, y mit le feu et ne l'abandonna qu'entièrement consumé. Il paraît que la ville fut épargnée durant les premières guerres de religion, quoique le protestantisme y eût trouvé de bonne heure un refuge (1560-1563). Mais de nouveaux désastres vinrent la frapper, quand le dernier des Valois fut tombé sous le poignard de Jacques Clément. Comme beaucoup d'autres places, Neufchâtel avait deux gouverneurs en 1589, savoir : l'un des meurtriers du duc de Guise, Palcheux, pour le Roi, et Châtillon pour la Ligue.

Henri IV s'étant retiré à Dieppe, le 1er août, après l'assassinat de Henri III, les habitants le supplièrent de les délivrer des insolentes attaques de la garnison de Neufchâtel, qui désolait les campagnes et venait les insulter jusqu'au pied de leurs remparts. Montmorency, Du Hallot et Guitry partirent aussitôt pour attaquer la

ville ligueuse : Châtillon, à la tête d'un corps de sept mille paysans, s'avança à leur rencontre ; ils les taillèrent en pièces et s'emparèrent de la place, le 6 septembre ; mais elle fut reprise, peu de jours après, par Mayenne, dans sa marche sur Dieppe, malgré le courage des habitants qui secondèrent vaillamment la garnison. Vainqueur à Arques, Henri IV se dirigea sur Paris, de manière que Neufchâtel demeura au pouvoir de la Ligue, pour n'en sortir qu'en 1591, époque à laquelle le roi, forcé pour la seconde fois de lever le siége de Paris, étant venu recevoir à Dieppe les secours que lui envoyait Élisabeth d'Angleterre, l'enleva, en passant, par un coup de main et en rendit le gouvernement à Palcheux. Celui-ci recourut aux mesures les plus promptes et les plus énergiques pour la défense de la place ; il fit démolir l'église Saint-Jacques, l'une de ses trois paroisses, parce qu'elle commandait le château ; mais cette destruction ne sauva ni la ville ni le gouverneur. Blessé d'un coup d'arquebuse au combat d'Aumale, le 5 février 1592, Henri IV échappé comme par miracle aux ligueurs, se réfugia à Neufchâtel, où il laissa une garnison sous les ordres de Givry, avant de partir pour Rouen qu'il assiégeait depuis trois mois. Bientôt parut le duc de Parme qui allait avec son armée secourir la capitale de la Normandie ; il somma Neufchâtel d'ouvrir ses portes ; mais Givry se garda bien d'obéir, et il fallut en faire le siége : au bout de quatre jours les ligueurs ayant pratiqué une brèche, Givry consentit à se rendre, et le duc lui accorda une capitulation honorable. Palcheux, retiré dans le château, essaya vainement de s'y maintenir ; il fut aussi forcé de capituler, et Mayenne, violant toutes les lois de la guerre, le fit tuer afin de venger l'assassinat de son frère. Le dernier gouverneur de la Ligue à Neufchâtel fut le seigneur de Fontaine-Martel, chef fanatique, qui ne fit sa soumission à Henri IV que six mois après la reddition de Rouen par Villars (2 octobre 1594). La fin de la guerre civile porta un coup mortel à l'importance militaire de Neufchâtel ; Henri IV le comprit dans le nombre des places et forteresses de Normandie qu'il fit démanteler, en 1595. Peu d'années s'écoulèrent, et les murs et le château furent démolis pour ne plus être relevés. Neufchâtel fut du petit nombre des villes, qui, pendant les troubles de la Fronde, résistèrent à l'entraînement de l'esprit de révolte : *les Élus* n'y tinrent aucun compte des ordres du parlement frondeur qui les avait mandés à sa barre ; et ils s'opposèrent énergiquement à l'exécution de ses arrêts sur le sel, les levées d'hommes et de deniers (1649).

Neufchâtel était, sous l'ancien régime, un gouvernement de place, un chef-lieu d'élection, de vicomté, de sergenterie et de doyenné ; il avait, en outre, un grenier à sel et une maîtrise particulière des eaux-et-forêts. Cette ville est aujourd'hui l'un des quatre chefs lieux d'arrondissement du département de la Seine-Inférieure. On y chercherait en vain une seule trace de ses infortunes et de sa gloire passées ; la paix profonde dont elle jouit, le calme qui y règne et qui va jusqu'à la tristesse, ne laissent pas même soupçonner les scènes de confusion et de désordre dont elle a été le théâtre. L'archéologue seul peut reconnaître encore la ligne que les fossés de son château ont creusée. La ville, que nul mouvement, nulle industrie, n'animent et ne vivifient, n'existe que par les riches pâturages au milieu desquels elle est située, et dont les produits en bestiaux et en laitages donnent une certaine importance à ses foires et à ses marchés. Les

excellents fromages de Neufchâtel, fabriqués dans les communes des vallées voisines, sont renommés, comme on sait, dans toute la France. Ces diverses ressources assez bornées ne lui permettent, il est vrai, que peu de développement; mais en compensation la ville n'a à craindre aucune de ces variations qui amènent quelquefois la ruine. Un curieux rapprochement prouve combien ses éléments de prospérité sont fixes et invariables : ainsi, au milieu du XIIIe siècle, à la seule époque du moyen âge où Neufchâtel goûta une longue tranquillité, sa population montait à 3,200 habitants; elle s'est élevée, en 1847, à 3,365. L'arrondissement renferme près de 86,000 âmes. [1]

GISORS.

Depuis un temps immémorial, la cathédrale de Rouen, dédiée à la vierge Marie, possédait les terres de Gisors et de Neaufle. Le premier titre authentique qui constate les droits de cette église sur ce domaine ne remonte qu'à l'année 859. A la fin du XIe siècle, Gisors n'était encore qu'un village, *vicus*, ainsi que l'appelle une charte donnée en 1088. Compris alors dans la circonscription territoriale de Neaufle, Gisors était soumis à la juridiction temporelle du seigneur de ce lieu. Au milieu même du IXe siècle, Neaufle, au contraire, était déjà un bourg, protégé par une forteresse de quelque importance militaire. Plus tard, vers la fin du XIe, quand Gisors commença à sortir de l'obscurité, son nom prévalut à son tour sur celui de Neaufle, descendu peu à peu au rang de simple annexe de la seigneurie, comprise auparavant dans sa mouvance. Le nom de Gisors est dérivé de deux mots kymriques (*gi*, gîte, *sor*, courant d'eau), qui signifient *une habitation élevée sur le bord d'une rivière*. Quoique cette étymologie suppose une origine fort ancienne, ce n'est pourtant que sous le règne de Richard Ier qu'il est fait pour la première fois mention de cette ville dans un document historique. En 968, des seigneurs normands, ayant à leur tête leur duc et des barons français commandés par Hugues-Capet, tinrent à Gisors un plaid, dans lequel ils réglèrent des différends, survenus entre les habitants limitrophes des deux pays. Les noms des quatorze juges, sept français et sept normands, sont parvenus jusqu'à nous. Au milieu du XIe siècle, Hugues, seigneur de la terre de Chaumont, épousa Mathilde, fille de Roger, auquel l'archevêque de Rouen avait confié l'administration des terres de Gisors et de Neaufle. En mariant sa fille, Roger, avec le consentement du prélat, lui assigna en dot plusieurs fiefs, sis à Gisors, entre autres l'église du prieuré de Saint-Ouen, l'église paroissiale de Saint-Gervais et

1. *Histoire civile et militaire de la ville de Neufchâtel-en-Bray*, par dom Robert Bodin, 1753. Manuscrit de 1782 — *Histoire de la ville de Neufchâtel*, par Cuilmeth. — *Description de la Haute-Normandie*, par Toussaint-Duplessis. — Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*. t. V. — *Histoire des Français*, par Sismondi.

Saint-Protais, la dîme du blé et les droits payés sur les enterrements. En 1066 et 1067, le même Hugues de Chaumont, de l'agrément de sa femme et de leurs quatre fils, Thibaut, Drogon, Hugues et Lambert, donna à l'abbaye de Marmoutiers, tous les biens qu'il possédait à Gisors du chef de son épouse, donation qui fut aussi confirmée par l'archevêque de Rouen. En vertu de cet acte de générosité, les moines de Marmoutiers prirent possession du prieuré de Saint-Ouen de Gisors, et, en 1070, ils établirent, dans l'enceinte même du couvent, une foire dont tous les droits étaient perçus au profit de leur maison.

En 1066, saint Maurille, archevêque de Rouen, avait confié la garde viagère des terres de Gisors et de Neaufle à Raoul II, comte du Vexin français. A la mort de celui-ci, en 1071, son fils Simon, au lieu de restituer ce domaine à la cathédrale de Rouen, s'en saisit illégalement et le garda jusqu'en 1075. Reconnaissant alors l'injustice de sa conduite envers la cathédrale de Rouen, il consentit à lui rendre les terres qu'il avait usurpées, moyennant trois cents livres rouennaises que l'archevêque lui paya. Jean II, qui occupait alors le siége archiépiscopal de Rouen, donna la jouissance de ces biens à Thibaut, fils aîné de Hugues de Chaumont et de Mathilde, et petit-fils et héritier de Roger, ancien propriétaire du domaine de Gisors et de Neaufle. Ce fut Thibaut qui le premier fit entourer Gisors d'ouvrages de défense. Ces fortifications consistaient en une tour, appelée aujourd'hui la *Tour du Prisonnier*, et en un mur haut et épais, muni d'un fossé profond. Ce mur descendait du pied de la tour jusqu'à la porte des Argillières, où, tournant à angle droit, il suivait les Fossés jusqu'à l'hôpital; de là il se dirigeait vers la porte de Neaufle et ensuite vers la tour du Prisonnier. Tous les autres travaux de défense qui, au moyen âge, firent de Gisors le boulevard de la Normandie, furent élevés plus tard par les rois d'Angleterre.

En 1097, Guillaume-le-Roux envoya des ambassadeurs à Philippe Ier pour le sommer de lui livrer le Vexin français et la ville de Mantes. Le roi de France n'ayant point acquiescé à cette demande, son refus produisit la guerre. Dès l'ouverture des hostilités, Guillaume-le-Roux se présenta devant Gisors, que Thibaut lui livra sans coup férir, et y fit élever cette forteresse dont les ruines sont encore si majestueuses. Le fameux Robert de Bellesme, non moins habile ingénieur que rusé politique, dirigea les travaux, après avoir fait choix de la position. Vers le milieu de l'année 1101, Robert, duc de Normandie, vint à Gisors, où il logea dans la maison de Thibaut. Flatté de l'accueil amical qu'il avait reçu dans la famille de ce chevalier, le prince, dans l'effusion de sa reconnaissance, lui transféra la propriété du château de la ville. Huit années après, au mois d'août de l'année 1108, Henri Ier, roi d'Angleterre, s'étant rendu à Gisors, parvint, tant par caresses que par menaces, à enlever le château à Thibaut. *Castrum Gisortium tam blanditiis quam minis à pagano de Gisortio eum extorquere contingit.* En agissant ainsi, le monarque anglais viola ouvertement un traité, signé en 1106 entre lui et Philippe Ier; aussi Louis-le-Gros qui ne put en obtenir satisfaction à ce sujet, lui déclara-t-il la guerre. Le roi de France assembla une armée nombreuse, et vint asseoir son camp entre Courcelle et le confluent de la Levrière et de l'Epte, devant un vieux pont en bois, jeté sur cette dernière rivière, et appelé alors les Planches de Neaufle. *Ventum est ad locum vulgò nominatum Plancas Ninfeoli.* Henri Ier, à la tête de forces imposantes, prit position

sur la rive droite de l'Epte, vis-à-vis de l'armée française. Avant d'en venir aux mains, Louis-le-Gros fit une dernière tentative d'accommodement; mais le roi d'Angleterre persistant dans son refus, il lui fit proposer de vider leur querelle dans un combat corps à corps avec lui. « Quelques-uns des nôtres, dit un auteur contemporain, l'abbé Suger, par une ridicule jactance, sommèrent les deux rois de combattre sur ce pont tremblant (*les Planches de Neaufle*) qui menaçait ruine dans ce moment même; le seigneur Louis, autant par légèreté que par audace, y consentit; mais le prince anglais répondit : Je n'ai pas la jambe assez sûre pour aller, à cause de semblables bravades, m'exposer à perdre, sans l'espoir d'aucun avantage, un château fameux et qui m'est si éminemment utile. » A l'approche de la nuit, on se retira de part et d'autre, les Anglais à Gisors et les Français à Chaumont. Le lendemain, les troupes de Louis-le-Gros et celles de Henri Ier se livrèrent quelques petits combats, entre Gisors et Trie, et peu de jours après, les deux monarques s'étant éloignés des bords de l'Epte, le théâtre de la guerre fut porté ailleurs. Les hostilités se terminèrent, en 1110, par la soumission de Henri Ier, dont le fils, Guillaume Adelin, fit alors hommage de la Normandie à Louis-le-Gros, qui, par considération pour ce jeune prince, consentit à augmenter le duché de Gisors et de son château.

Le commencement de ce même siècle fut marqué par quelques combats, dans lesquels figurèrent les troupes réunies à Gisors, sous les ordres de Robert, seigneur de Dangu (1119), et par le séjour que le pape Calixte II fit dans cette ville, où Henri Ier s'était rendu pour avoir une entrevue avec ce pontife (1119). Au mois de septembre 1122, les barons normands, du parti de Guillaume Cliton, fils dépouillé du duc Robert, se concertèrent avec Thibaut de Gisors pour enlever le château à la faveur d'une surprise. L'attaque, dirigée par Amaury de Montfort, comte d'Évreux et son neveu Guillaume Crespin, aurait eu un complet succès, si Robert de Candos, commandant militaire pour le roi d'Angleterre, Henri Ier, ne les eût forcés à la retraite en mettant le feu au bourg, dont toutes les maisons, ainsi que l'église de Saint-Gervais, furent consumées par les flammes. Henri Ier, à la première nouvelle du projet des conjurés, accourut à Gisors pour les combattre; mais arrivé trop tard, il se vengea de leur tentative, en confisquant leurs domaines et en déshéritant Thibaut ainsi que son second fils Hervé. Le fils aîné de ce seigneur, Hugues, qui était alors au service du roi d'Angleterre, reçut de ses mains le gouvernement de Gisors. En 1131, vers le milieu du mois de mai, le pape Innocent II fit à Gisors un séjour sur lequel on ne possède aucun détail. Après la mort de Henri Ier (1135), Louis-le-Gros, pour prix de sa neutralité, se fit livrer par Geoffroi Plantagenet, Gisors et tout le reste du Vexin normand. Cette ville demeura sous la domination de la France jusqu'en 1160, époque à laquelle elle retomba au pouvoir du roi d'Angleterre par la trahison de Robert de Pirou, de Tostes de Saint-Homer et de Richard de Hastings, chevaliers du Temple, qui avaient été chargés de la garde de cette place, lorsqu'elle avait été mise en séquestre très-peu de temps auparavant.

Dans le cours du XIIe siècle, les rois de France et d'Angleterre se réunirent souvent sous les murs de Gisors pour y régler des différends survenus entre eux. Ce fut presque toujours à l'ombre d'un grand orme, dont la tradition locale a conservé le souvenir et qui s'élevait dans le lieu appelé aujourd'hui le *champ de*

l'Ormeteau-Ferré, qu'ils se donnèrent rendez-vous avec leur suite brillante. Deux de ces royales entrevues furent surtout remarquables. En 1188, Philippe-Auguste et Henri II, accompagnés d'un nombreux cortége de barons et de prélats, tinrent dans le champ de l'Ormeteau-Ferré une conférence qui se prolongea du 14 au 21 janvier. Guillaume, archevêque de Tyr, s'étant aussi rendu à cette entrevue, y parla avec tant d'éloquence et d'onction qu'il parvint à rétablir la paix entre les deux rois, et à leur faire même accepter la croix de sa main pour aller secourir les chrétiens de la Palestine. Un très-grand nombre de barons et de prélats, à l'exemple de leurs seigneurs suzerains, prirent aussi la croix. Pour perpétuer le souvenir de cette sainte confédération, les deux monarques firent élever au milieu du champ où la conférence s'était tenue, une croix de bois, que devait bientôt remplacer une chapelle, dont ils arrêtèrent alors la construction, et ils nommèrent ce lieu le *Champ-Sacré*, parce que, dit Rigord, ils y avaient pris la croix sacrée. *Et vocantes ipsum locum Sanctum Agrum, eò quòd ibi sacris crucibus sunt insigniti.* Benoît de Petersborough, chroniqueur, qui vivait sous le règne de Henri II, affirme « qu'au moment où les susdits rois prenaient la croix, une autre croix parut au ciel au-dessus d'eux. » Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce miracle, la tradition de Gisors porte que c'est de là que cette ville prit ses armes, qui étaient d'abord de *gueules à la croix engrelée d'or.* Ce ne fut que beaucoup plus tard, en 1555, lorsque Henri II de France fit son entrée dans Gisors, qu'elle ajouta à ses armes le *chef d'azur à trois fleurs de lys d'or.*

Quelques mois après, Philippe-Auguste et Henri II, déjà las de la guerre qu'ils s'étaient faite, malgré ces belles protestations de paix, se rendaient de nouveau pour terminer leurs différends, entre Gisors et Trie, à l'endroit même où ils avaient eu leur dernière conférence. C'était le lundi 5 septembre 1188. Le roi de France, entouré de ses chevaliers, se tenait au milieu du champ, exposé aux rayons brûlants du soleil, tandis que le monarque anglais était assis avec ses barons sous le feuillage épais de l'orme traditionnel, dont les branches descendaient jusqu'à terre. Irrités des quolibets que leur lançaient les Anglais, les Français attaquèrent à l'improviste les railleurs, et, les ayant forcés de prendre la fuite, les poursuivirent l'épée dans les reins jusqu'à la porte Cappeville. « Le combat terminé, dit Guillaume-le-Breton, auteur contemporain, les Français tournent leurs épées et leurs haches contre l'arbre que le roi d'Angleterre avait eu soin de faire entourer de nombreuses bandes de fer et d'airain. Quand celui ci avait vu cet ouvrage achevé, il s'était écrié : « Qu'aucune force ne saurait ni abattre ni arracher cet arbre, et que quand il le verrait couché par terre, il consentirait de bon cœur à perdre son duché de Normandie. » En effet, ni l'épée ni la hache ne purent entamer le vieil orme ; mais il s'écroula, miné par le feu, et on en arracha jusqu'aux racines. « Pour la honte de la patrie, s'écrie un poëte contemporain, Guillaume-le-Breton, on ne voit maintenant aucun reste de cet arbre, qui a été entièrement déraciné ; mais on reconnaît facilement la place qu'il occupait, et l'on peut se former même aujourd'hui une idée de la grosseur qu'il avait quand il était debout. Une nouvelle progéniture s'est élevée peu à peu de la terre à l'endroit où il avait pris racine, et déjà ses pousses innombrables ressemblent à un bois bien aligné ; ainsi ce noble orme ne manquera pas d'héritiers. »

Henri II mourut le 6 juillet 1189, et Richard, son fils, surnommé Cœur-de-

Lion, se rendit, le 21 du même mois, à Gisors, où son arrivée fut signalée par une grande catastrophe; car à peine fut-il entré dans le château que le feu y prit et détruisit de fond en comble tous les bâtiments, qui, par la nature de leur construction, n'étaient pas à l'abri de ses ravages. Le lendemain de cet incendie, le samedi 22, le monarque anglais devait avoir une entrevue avec Philippe-Auguste, aux environs de Gisors, et, au moment où il sortit du château pour s'y rendre, le pont-levis sur lequel venait de passer toute sa suite s'écroula sous lui, et il fut précipité avec son cheval dans le fossé Quoi qu'en disent les *Grandes Chroniques de Saint-Denys*, cette chute ne paraît pas lui avoir fait grand mal; car elle ne l'empêcha pas de tenir le même jour la conférence avec le roi de France, comme l'attestent des historiens contemporains, dignes de la plus haute confiance. Le lundi 12 avril 1193, tandis que Richard guerroyait contre les Sarrasins en Palestine, Philippe-Auguste vint prendre position avec des forces considérables, sous les murs de Gisors, du côté de Trie. Gisors et son château reconnaissaient alors pour commandant en chef Gilbert, seigneur de Wascœuil, en qui le roi d'Angleterre avait toute confiance. Jusqu'au moment où le roi d'Angleterre tomba au pouvoir de l'empereur d'Allemagne, Gilbert avait exercé fidèlement ses fonctions; mais quand la nouvelle de l'emprisonnement de Richard fut parvenue sur les bords de l'Epte, le sire de Wascœuil fit proposer à Philippe-Auguste de lui livrer Gisors et ses dépendances, moyennant un prix dont on ignore aujourd'hui et la quotité et même la nature. C'est en vertu de cette convention, connue alors des seules parties contractantes, que le roi de France se présentait avec un si grand appareil militaire sous les murs de Gisors Gilbert lui en ouvrit les portes, ainsi que celles du château, où ce prince trouva une très-grande quantité de munitions de guerre. Le château de Neaufle et tout le Vexin normand passèrent également sous la domination française. Le roi d'Angleterre n'eut pas plus tôt recouvré sa liberté (1194), qu'il attaqua les états de Philippe Auguste, et y commit de grands dégâts. Vers la fin de septembre 1188, Richard s'étant emparé des châteaux de Gamaches et de Dangu, établit son quartier général dans cette dernière place. Le dimanche, 27 du même mois, il traversa l'Epte et se rendit devant le château de Courcelle, dont il somma Robert, commandant de cette forteresse, de lui ouvrir les portes. Sur le refus de celui-ci, il ordonna l'assaut, et la place, bien que défendue avec vigueur, fut emportée de vive force, et livrée aux flammes. Le vainqueur mena ensuite ses troupes contre le château de Bouri, dont il s'empara également, et le soir il revint, chargé de butin, à Dangu.

Ce fut à Mantes que Philippe-Auguste apprit l'entrée des Anglais dans le Vexin français. A cette nouvelle, il assembla toutes les forces dont il pouvait disposer, et les ayant réunies à des troupes fournies par la commune de Mantes et par d'autres communes du voisinage, il marcha, le lundi 28 septembre, au secours du château de Courcelle, qu'il ne croyait pas encore tombé au pouvoir de l'ennemi. Prévenu bientôt par ses espions de la direction qu'avait prise son adversaire, Richard forma le projet de s'emparer de sa personne, et dans ce but il traversa l'Epte à la hâte et vint se mettre en bataille entre Courcelle et Vaux. Son centre était assis sur le chemin qui conduisait de Gisors à Courcelle; son aile gauche

s'étendait au pied du coteau qui court de ce village à Boisgiloup, et son aile droite s'appuyait sur la rive gauche de l'Epte. Il donna cette disposition à son armée, dans l'espoir d'empêcher le roi de France d'atteindre Gisors, seule place de tous les environs, où ce monarque pourrait se réfugier. Sur ces entrefaites, Philippe-Auguste arriva à Courcelle, et voyant que le château avait été pris par les Anglais, il continua sa route vers Gisors. Mais en débouchant du village, il se trouva en face de Richard, qui lui barrait le chemin. Alors Menassé de Mauvoisin, homme brave mais prudent, voyant le grand nombre et la bonne contenance de l'ennemi, arrête le monarque français par la bride de son cheval, et l'exhorte vivement à chercher son salut dans la fuite, tandis que lui et ses compagnons d'armes empêcheront le roi d'Angleterre de le poursuivre. Philippe rejette ce conseil : entouré de l'élite de ses chevaliers, il se précipite sur les Anglais, qui l'attendent de pied ferme, culbute leurs lignes qui ont peu de profondeur, en raison même de leur étendue, et se dirige, avec les siens, à bride abattue, sur Gisors. Richard, furieux de voir son ennemi lui échapper au moment où il se croyait si sûr de le tenir, rallia à la hâte ses troupes, et se mettant à leur tête, il poursuivit les fuyards l'épée dans les reins, jusque sous les murs de Gisors. Arrivé à la porte de Paris, Philippe s'empressa d'entrer dans la ville ; mais le pont-levis, appelé alors le pont de Gomer-Fontaine, *Pons Glomericus*, trop faible pour supporter le poids de tous ceux qui le traversaient avec lui, se rompit, et il fut précipité dans l'Epte, alors très profonde et très-rapide en cet endroit. Dans sa chute, le monarque fut désarçonné ; comme il était chargé d'une lourde armure, il coula immédiatement au fond de l'eau. Mais les gens de la ville, témoins de ce funeste accident, se hâtèrent de venir à son secours, et le saisissant par le pied, parvinrent, non sans beaucoup de peine, à l'arracher de la vase dont il était entièrement couvert. *Et ab undâ rapidâ et profundâ à limo extractus est, vix à mortis discrimine liberatus. Itaque rex Franciæ cecidit in aquam, et vix per pedem extractus, pœnè suffocatus est. Ubi* (*in fluvio de Ethe*) *rex ille* (*Philippus*) *in cœno jacens volutatus.* Des chevaliers tombés à l'eau avec Philippe, quelques-uns furent également sauvés, mais les autres, au nombre de vingt, se noyèrent. *Et alii milites, usquè ad viginti, submersi sunt.*

Cependant les guerriers qui formaient l'arrière-garde de l'armée française, apprenant la chute du roi dans la rivière, comprirent sur-le-champ combien il était nécessaire, pour son salut, d'empêcher Richard de savoir ce qui se passait à la porte de Paris. Animés d'un généreux dévouement, ces chevaliers intrépides retournèrent immédiatement sur leurs pas, et barrant le chemin aux Anglais, engagèrent avec eux une lutte terrible. « Alors, dit un chroniqueur de l'époque, la bataille recommence des deux côtés, les épées tombent, comme la foudre, sur les têtes couvertes de casques, et font jaillir de l'airain des étincelles nombreuses ; de part et d'autre, des guerriers roulent dans la poussière, renversés par les coups de lance qu'ils se portent. » Ce dernier combat coûta cher à ceux qui l'avaient provoqué, car ils y furent presque tous ou tués ou faits prisonniers. Avec la même lance, Richard y renversa de leurs chevaux trois chevaliers célèbres : Matthieu de Montmorency, Alain de Roussy, et Fouque de Gilerval, qu'il fit prisonniers. Les Anglais prirent dans cette journée plus de cent quarante chevaliers,

tous de haute naissance, et portant de grands noms (*egregii generis omnes, et nominis alti*), beaucoup d'autres troupes d'un rang inférieur, et plus de deux cents chevaux de guerre, dont quarante étaient bardés de fer. Quand il ne resta plus d'ennemi à combattre, Richard ayant fait réunir ses prisonniers, les conduisit lui-même au Château-Gaillard, où il arriva vers le milieu de la nuit. Après la défaite éprouvée par son armée, sous les murs de Gisors, Philippe-Auguste s'enferma dans cette ville, et y attendit patiemment le retour de Jean de Montmirail-en-Brie, qu'il avait envoyé en France pour y chercher de nouvelles troupes. Lorsque ces renforts furent arrivés, le roi prit l'offensive, et ayant traversé l'Epte au gué de Dangu, il marcha sur la Normandie, où il voulait se venger des ravages que les Anglais avaient commis dans les deux Vexins.

Depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe, Gisors éprouva plus d'une fois les malheurs de la guerre. En 1346, Édouard III, roi d'Angleterre, brûla la ville, mais il ne put prendre le château. Les Anglais s'emparèrent de l'une et de l'autre en 1419, après un siége de trois semaines. Trente ans plus tard, Richard de Marbury, commandant de la garnison anglaise, livra la capitale du Vexin normand à Charles VII, moyennant la liberté de deux de ses fils, pris au siége de Pont-Audemer. En 1465, le duc de Calabre se rendit maître de Gisors, pendant la guerre dite du Bien-Public. La Ligue catholique tint garnison dans cette ville jusqu'en 1590, époque à laquelle ses habitants reconnurent l'autorité de Henri IV. Dans le siècle suivant, le marquis de Flavacourt, grand bailli de Gisors, ouvrit ses portes aux troupes de la Fronde et déjoua une tentative que fit le comte d'Harcourt pour s'en emparer au nom du roi (1649). Les États du duché, afin de se soustraire à la peste, qui sévissait à Rouen, s'étaient réunis dans la capitale du Vexin Normand, de 1619 à 1623, et le jeune Louis XIV, accompagné de la régente, Anne d'Autriche, s'y était arrêté en 1647. Au milieu de ces révolutions politiques et militaires, le domaine de Gisors avait, comme on le pense bien, changé plus d'une fois de mains. La reine Blanche de Castille, mère de saint Louis, le posséda jusqu'à sa mort. En 1349, Philippe de Valois donna la ville et ses dépendances à Blanche d'Évreux, sa seconde femme. Cette princesse qui, au dire d'un historien ancien, *estoit moult belle dame*, mourut à Neaufle le 5 octobre 1398. Pendant le XVe siècle, la seigneurie de Gisors appartint à une branche de la maison de Ferrières. En 1550, François Ier céda ce domaine, sous le titre de comté, à Renée de France, duchesse de Ferrare; et le 8 février 1566, Charles IX en transporta la propriété à son frère, François de France, duc d'Alençon; mais trois ans plus tard, il révoqua cette donation. A une époque plus rapprochée de nous, Louis XIV ayant réuni les seigneuries de Gisors, de Vernon et des Andelys, sous le titre de vicomté, les donna en apanage à Charles de France, duc de Berri. Huit années après (1718), le domaine de Gisors passa, par échange, au duc de Bellisle. Enfin, en 1742, il fut érigé en duché, et en 1748, en pairie.

L'église, dédiée aux saints Gervais et Protais, a toujours été l'unique paroisse de la ville. Le chœur et les sous-ailes du chœur ont été bâtis, vers l'an 1240, par Blanche de Castille; elle est représentée avec Louis VIII, son mari, dans un vitrail, au-dessus du maître-autel. Les autres parties de cet édifice sacré ont été

successivement terminées dans les années 1496, 1555 et 1584. Le portail principal, riche en sculptures, réunit à la fois le style grec et le style gothique. On remarque, dans le portail latéral du nord, des sculptures nombreuses et délicates, des détails et des bas-reliefs d'une exécution achevée, qui font de ce morceau un des monuments les plus précieux de la Renaissance. Le château, quoique délabré, offre encore un ensemble imposant de constructions; le donjon central, bâti sur une éminence artificielle, en domine toutes les parties. Il y a dans Gisors même, actuellement l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement des Andelys, une filature considérable de coton et dans les environs deux autres belles fabriques qui sont la propriété de MM. Davilliers et qui ne contribuent pas peu à faire vivre la population de la ville composée d'environ 3,500 habitants. Au XVI[e] siècle, Gisors avait eu un grand nombre de tanneries, dont la plupart furent supprimées, dans le siècle suivant, pour faire place à des couvents de Mathurins, de Récollets, d'Ursulines, d'Annonciades et de Carmélites. L'hôpital, fondé par Philippe-Auguste, devait à saint Louis la plus forte partie de ses dotations. Gisors a donné le jour à *Julien de Guersan*, auteur de quelques poésies, mort en 1583; à *Nicolas-Louis Ingoult*, auquel on doit un voyage, des poésies et des sermons; et au maréchal de camp *Blammont*, l'un des plus glorieux soldats de fortune de l'Empire. Parmi les contemporains, citons en première ligne M. *Hippolyte Passy*, dont on connaît le talent élevé et les remarquables travaux, comme économiste et comme homme d'État; et son frère, M. *Antoine Passy*, auteur d'une savante description géologique du département de la Seine-Inférieure. Tous deux appartiennent à une famille originaire de cette ville.[1]

LES ANDELYS.

CHATEAU-GAILLARD.

Les Andelys se composent de deux petites villes séparées par quelques kilomètres. Le Grand Andely est situé sur les bords du Gambon qui va se jeter dans la Seine. Un couvent fondé par Clotilde, femme de Chlodwig, et un pèlerinage qui remonte jusqu'aux temps mérovingiens, voilà, si l'on en croit la tradition, l'origine du Grand Andely. La fontaine de Sainte-Clotilde attire encore aujourd'hui de nombreux pèlerins pleins de foi dans la vertu miraculeuse de ses eaux. On peut, du reste, admettre avec les historiens des Andelys que les Mérovingiens

1. *Cart. sti Petri in Valle Carnot.* — *Cart. sti. Martin. Pontisariens.* — Orderic Vital, *Eccles. Hist.* — Roger de Hoved, *Annal.* — Matth. Paris, *Hist. Angl.* — Suger, *de Vitâ Ludov. Grossi.* — *Chron. Gervas.* — *Chron. J. Bromton.* — *Benedict. Abb. Petroburgens.* — Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie.* — *Dictionnaire topographique et historique du département de l'Eure*, par Gadebled. — Histoire manuscrite de Gisors, par l'auteur de cette notice.

avaient dans ce site délicieux une de leurs métairies ou fermes royales; mais il est impossible de leur accorder que le lieu dont il s'agit ici soit le même qu'Andelot, où se tint, en 587, une célèbre assemblée présidée par Childebert, roi d'Austrasie, et son oncle Gontran, roi de Bourgogne. L'abbaye d'Andely rivalisait, dans le VIIe siècle, avec les monastères de Chelles et de Faremoutier, et l'historien anglo-saxon Beda nous apprend qu'on y envoyait de jeunes filles nobles de la Grande-Bretagne. Le couvent avait son port sur la Seine; il s'y éleva un village, qui a pris le nom de Petit Andely. Les invasions des Normands détruisirent le couvent de Sainte-Clotilde; mais, lorsque les ducs de Normandie entourèrent le clergé de leur protection, ils rendirent à l'église les villages dont elle avait abrité le berceau. Ce fut l'archevêque de Rouen qui devint seigneur des Andelys. Dès lors les deux bourgs furent unis sous ce nom.

Situés sur la frontière des duchés de France et de Normandie, les Andelys eurent plus d'une fois à souffrir des guerres qui s'élevaient entre le vassal et le suzerain. Louis-le-Gros s'en empara, en 1119, par la trahison d'un habitant. Ce fut aux environs des Andelys que, cette même année, eut lieu le combat de Brenneville ou Brenmule entre les Français et les Normands. Vaincu et sur le point d'être fait prisonnier par un soldat qui saisissait la bride de son cheval en s'écriant : « Le roi est pris. » Louis-le-Gros répliqua par cette saillie accompagnée d'un coup de masse d'armes : « On ne prend point le roi, même au jeu d'échecs. » La bataille fut, du reste, peu sanglante. Les guerriers, couverts de fer, se ménageaient avec tant de soin que trois seulement périrent, si l'on en croit le contemporain Orderic Vital. Les habitants des Andelys, tour à tour rançonnés et pillés par les Français et les Anglais, ne trouvaient qu'un secours bien faible dans l'autorité ecclésiastique. Aussi Richard-Cœur-de-Lion, voulant mettre la frontière de Normandie à l'abri des ravages perpétuels qui la désolaient, s'empara des Andelys et fit élever sur un rocher qui domine le Petit Andely une citadelle appelée *Château-Gaillard*. L'archevêque de Rouen, Gauthier-le-Magnifique, s'indigna et lança l'anathème. Mais enfin l'abandon de Dieppe, de Louviers et de plusieurs autres domaines, désarma l'archevêque: et les Andelys devinrent une ville royale, en 1197.

En moins d'un an, la citadelle, avec ses ceintures de forts, protégeait la Normandie. « Qu'elle est belle ma fille d'un an! » s'écriait Richard à la vue des dix-sept tours du château et de ses murailles de huit pieds d'épaisseur. Son successeur, Jean-sans-Terre, voulut donner à la forteresse l'appui de la ville. Il accorda une charte de commune aux bourgeois des Andelys (1200). Mais ces concessions, arrachées souvent par la nécessité, ne purent sauver son duché, lorsque Philippe-Auguste l'envahit en 1204. Vainement le Château-Gaillard opposa une résistance désespérée; vainement Hugues de Lacy et ses intrépides soldats bravèrent les horreurs de la famine. D'atroces calamités signalèrent comme toujours ces guerres féodales. Plus de quatre cents malheureux, femmes, vieillards, enfants, furent chassés de la place. L'armée française les repoussa à coups de flèches. Ils restèrent ainsi, mourant de faim, dans les fossés du château, entre les deux ennemis, n'ayant pour boisson qu'une eau infecte, mêlée de sang et de boue, et pour nourriture que l'herbe arrachée aux murailles et aux fossés. Telle était leur

misère qu'une des femmes étant accouchée, on dévora à l'instant son enfant sous ses yeux. Ces atrocités ne sauvèrent pas le Château-Gaillard; il tomba au pouvoir des Français, le 6 mars 1204.

La ville des Andelys respira sous le gouvernement de Philippe-Auguste et de ses successeurs. La poésie put y éclore et mûrir comme un fruit naturel. On connaît les deux poëmes de l'ingénieux trouvère Henri d'Andély : *la Bataille des vins*, énumération piquante et curieuse des principaux crûs de l'époque, et le *Lay d'Aristote*, vive peinture de la puissance de l'amour, qui courbe sous son joug jusqu'au philosophe par excellence. Ce dernier fabliau devint si populaire en Normandie, qu'un artiste du XVe siècle en sculpta les sujets sur les stalles du chœur de la cathédrale de Rouen. Roger d'Andely fut le contemporain et l'imitateur du trouvère Henri. Le XIVe siècle s'écoula, d'ailleurs, sans fournir un seul événement aux annales des Andelys. Bornons-nous à rappeler, pour toute cette période, l'emprisonnement au Château-Gaillard des deux brus de Philippe-le-Bel, qui vinrent y expier leurs débauches (1314), et le séjour du roi d'Écosse, David Bruce, dans les murs de cette même forteresse (1334), qui servit aussi de prison au roi de Navarre Charles-le-Mauvais (1356). Pendant les guerres contre les Anglais, au XVe siècle, la ville des Andelys et le Château-Gaillard, dont les destinées étaient inséparables, furent pris par Henri V (1419), repris par La Hire (1429), et presque immédiatement enlevés aux Français par les capitaines de Henri VI.

Enfin, le 23 novembre 1449, Charles VII s'en empara définitivement. Louis XI, en 1468, y fit décapiter Charles de Melun, qu'il accusait de trahison. La paix, cependant, fit refleurir les études aux Andelys. *Adrien Turnèbe*, un des érudits qui ont illustré le règne de François Ier, y reçut le jour en 1512. Souvent le goût des lettres conduisait aux nouveautés religieuses. Un autre savant, *Guillaume Gueroult*, également originaire de cette ville, devint le zélé disciple de Calvin et s'établit à Genève. C'est aux Andelys que vint mourir, en 1562, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, dangereusement blessé au siége de Rouen. Les Andelys tombèrent au pouvoir de Henri IV, dès 1589; mais la place ne lui appartint d'une manière définitive, qu'en 1591. Deux ans après naissait, dans ses murs, son plus glorieux enfant, *Nicolas Poussin* (15 juin 1593), auquel l'admiration publique vient d'élever une statue en bronze. L'illustration de ce grand peintre inspira un de ses neveux, *Jean Le Tellier*, natif aussi des Andelys et l'un des meilleurs peintres normands du XVIIe siècle. *Benserade*, né à Lions, en 1612, *Chanlerval*, dans la vallée d'Andelle, et *Chaulieu*, à Beauregard (lieux voisins des Andelys), justifient ce que nous avons dit de la nature poétique du pays. *Thomas Corneille* vint mourir au Grand Andely, en 1709.

A cette époque, les Andelys avaient entièrement perdu le caractère guerrier qu'ils devaient à la forteresse de Richard-Cœur-de-Lion. Elle avait été démantelée, dès le commencement du XVIIe siècle (1603-1610); les matériaux provenant des murailles et des tours furent distribués à plusieurs communautés religieuses, entre autres, aux Jésuites de Rouen, qui s'en servirent pour bâtir leur église, aujourd'hui chapelle du lycée. Pendant plus de vingt années, on puisa dans cette vaste carrière, dont il reste cependant encore d'imposants débris. Le donjon,



quelques tours, des pans de murailles et des souterrains attestent la grandeur du Château-Gaillard.

Le Grand Andely était, en 1789, le chef-lieu d'une élection, le siége d'un présidial, d'une vicomté, d'une justice royale, d'un grenier à sel, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts et d'un bureau pour la perception des aides ; le Petit Andely se trouvait nécessairement compris dans cette élection. Le Grand Andely renfermait deux couvents de femmes : des Bénédictines et des Ursulines, et un couvent de Capucins ; le petit avait un hôtel-Dieu, desservi par des chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin, et une maison de religieux de Picpus. La ville des Andelys est aujourd'hui un chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Eure. On y fait un assez grand commerce de laines et de blé. Sa population s'élève à plus de 5,000 âmes, et l'arrondissement en compte près de 66,000. L'église du Grand Andely, remarquable par son architecture, offre quelques parties dues à la Renaissance, exécutées avec le goût délicat, mais un peu maniéré de cette époque. Jusqu'à ces derniers temps, du reste, les Andelys ont mérité leur réputation poétique. Le spirituel auteur de la *Petite-Ville* et de tant d'autres charmantes comédies, *Picard*, naquit à Étrepagny, dans l'arrondissement. Notre poëte normand, *Casimir Delavigne*, se plaisait à respirer l'air natal près des Andelys, dans sa terre de la *Madeleine*. N'oublions pas parmi les enfants dont cette ville est glorieuse, l'intrépide aéronaute *Blanchard*, et l'ingénieur *Brunel*, qui a creusé le tunnel de la Tamise. Enfin, c'est à Verclive, près des Andelys, que le diplomate *Bignon* choisit la retraite où il écrivit l'histoire des négociations de l'Empire.[1]

ÉVREUX.

COCHEREL. — IVRY.

Avant la conquête des Gaules par les Romains, les Aulerques formaient, dans la Gaule Belgique, une puissante confédération composée des Eburoviques, des Cénomans et des Diablintes. Le territoire des *Aulerci-Eburovices* comprenait une grande partie de la circonscription du département de l'Eure, et son chef-lieu, *Mediolanum Aulercorum*, occupait l'emplacement où s'élève aujourd'hui Évreux. Cette dernière assertion eût soulevé, il y a peu de temps encore, la réprobation unanime des savants qui plaçaient le *Mediolanum Aulercorum* au Vieil-Évreux, commune peu distante de la ville ; mais les importantes découvertes de M. Bonnin, qui a trouvé à Évreux même les témoignages irrécusables de l'existence

1. D. Toussaint-Duplessis, *Description de la Haute Normandie.* — *Histoire de l'arrondissement des Andelys*, par M. le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt. — *Histoire et description du Château-Gaillard*, par M. Ach. Deville.

d'une grande cité romaine, permettent d'affirmer désormais que la capitale des Aulerques n'a jamais été ailleurs. L'an 57 avant J.-C., Publius Crassus soumit les Eburoviques. L'année suivante, toutefois, ils prirent part à l'insurrection des cités armoriques, et massacrèrent leur sénat qui voulait les en détourner. Ils fermèrent les portes de leur ville, se réunirent à Viridovix, et furent complètement battus par Q. Titurius Sabinus qu'ils attaquèrent imprudemment dans le camp où il s'était retranché. L'an 52 avant J.-C., les Eburoviques s'associèrent encore au soulèvement dirigé par Vercingetorix, et lui fournirent un contingent de trois mille soldats. Les Romains, vainqueurs de la Gaule, firent de *Mediolanum* une des plus belles villes du pays. Son éloignement de la mer la protégea contre les incursions des Saxons, et, à la fin du IVe siècle, Ammien-Marcellin put la placer au rang des quatre cités les plus considérables de la Seconde Lyonnaise (390). On pense que *Mediolanum* fut détruit par les Barbares, trente ans environ avant l'arrivée des Franks. Les modifications que sa dénomination a subies sont fort simples : à *Mediolanum Aulercorum*, on ajouta *Eburovicum*, du nom des peuples dont cette ville était le chef-lieu. Le dernier nom ayant prévalu, l'usage a substitué peu à peu, sans trop le dénaturer, au mot *Eburovices* qu'on croit dériver du celtique *Ebre* (forêt), ceux d'*Ebroices, Ebroicæ*, puis *Evreus* et enfin Évreux.

Saint Taurin apporta le christianisme à Évreux. La date précise de son apostolat est incertaine, mais elle doit être voisine de la fin du IVe siècle. Évreux fut alors érigé en évêché, et saint Taurin occupa le premier son siége épiscopal. On n'a sur cet apôtre aucun renseignement digne de foi, si ce n'est que saint Laud ou Landulphe, qui lui succéda, trouva, dans les dernières années du Ve siècle, son corps inhumé près de la voie romaine, à peu de distance de la ville, et qu'il lui éleva pour tombeau une chapelle en bois, remplacée en 660 par l'abbaye de Saint-Taurin. Le diocèse d'Évreux, dans la formation du royaume de Chlodwig, fit partie de la Neustrie, et appartint tour à tour, par suite des divers partages de la monarchie, au roi de Paris (511), au roi de Soissons (558), et au roi de Bourgogne (644). Enfin, il fut compris en 911 dans le territoire cédé à Rollon, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, et fit ainsi partie du duché de Normandie. La ville avait été ruinée, en 892, par les pirates du Nord qui en avaient massacré tous les habitants. Les conquérants s'occupèrent de réparer ce désastre auquel ils n'avaient peut-être pas été étrangers. Évreux vit bientôt relever sa cathédrale, et, plus tard, le petit-fils de Rollon, Richard Ier, y bâtit un château. Le règne de ce prince avait commencé par être fatal à Évreux. Après la mort du duc Guillaume-Longue-Épée, comme le roi de France, Louis d'Outre-mer, tentait de recouvrer la Normandie, à l'exclusion de Richard encore enfant, Hugues-le-Grand s'était emparé de cette ville et l'avait livrée au roi de France (943). Mais cette tentative avorta. Les Danois, commandés par Harald, vinrent au secours du jeune duc, battirent les Français; et Louis d'Outre-mer, obligé de reconnaître Richard comme duc de Normandie, lui rendit Évreux en recevant son hommage (946). Lothaire ayant entrepris à son tour d'anéantir la puissance normande, Thibault, comte de Chartres, un de ses alliés, prit Évreux, en 962; mais Richard appela de nouveau les Danois à son aide. Une armée de pirates arriva par la Seine, et les ennemis du duc, réduits encore une fois à lui demander la paix, lui restituèrent Évreux, en 963.

Sous ce règne, Évreux vit s'accomplir une révolution importante dans son existence. Richard Ier, en 989, le détacha de la Normandie, en fit un comté et le donna à son second fils Robert, archevêque de Rouen. Le comte-archevêque Robert est un des types les plus frappants de cette race sauvage qui, à moitié transformée par le christianisme, conservait cependant encore quelque chose de sa barbarie originelle. Sa vie licencieuse fut un sujet de scandale pour le clergé; il se maria, étant archevêque, avec Herlève dont il eut trois fils; il pressura ses vassaux, se gorgea de richesses et commit des actes inouïs de cruauté; mais il releva et enrichit les églises et les monastères détruits; il répandit de larges libéralités sur les pauvres; il eut la gloire de convertir et de baptiser le roi de Norvége, Olaf, qui obtint depuis les honneurs de la canonisation; enfin, il se repentit, et termina cette singulière existence par la mort la plus édifiante. Évreux se ressentit de ce mélange de qualités et de défauts. Robert contribua puissamment à l'amélioration de la ville, qui lui dut le rétablissement de l'abbaye de Saint-Taurin (1026); mais ces bienfaits furent anéantis par le désastre qu'il attira sur elle. A l'avénement de Robert Ier, son neveu, au duché de Normandie (1028), les seigneurs, jaloux de la grande part que le comte d'Évreux avait prise jusque-là au gouvernement de la province, réussirent à le brouiller avec le nouveau duc. Robert, plus habitué à coiffer le casque que la mitre, se retira à Évreux et s'y fortifia. Le duc vint l'assiéger, emporta la ville et la détruisit en grande partie, sans épargner la cathédrale qui fut à moitie démolie. L'archevêque, réfugié auprès du roi de France, lança un interdit sur la Normandie; son neveu, effrayé, le rappela et le remit en possession du comté d'Évreux. Richard, fils aîné et successeur du comte-archevêque Robert, accompagna Guillaume-le-Bâtard dans son expédition en Angleterre, et mourut l'année suivante (1067), après avoir fondé à Évreux, en 1060, le monastère de Saint-Sauveur, qui devint une des abbayes de femmes les plus considérables de Normandie. L'héritier de Richard fut son fils Guillaume, qui avait combattu près de lui à Hastings. Le nouveau comte d'Évreux ne revint d'Angleterre qu'en 1073. Guillaume-le-Conquérant l'avait comblé de biens; mais bientôt l'ayant soupçonné de tremper dans les projets de son fils Robert, qui cherchait à se faire donner le duché de Normandie, il mit une garnison dans la forteresse d'Évreux (1078) et l'occupa jusqu'à sa mort. Alors seulement le comte put recouvrer son château (1087).

Le comté d'Évreux passa, en 1104, de la mouvance du duché de Normandie à celle du royaume d'Angleterre. Robert-Courte-Heuse l'offrit à son frère Henri Ier, pour l'apaiser, lorsque ce roi vint en Normandie, amené par les plaintes que les seigneurs et les prelats avaient portées contre leur duc. Guillaume, outré de voir ses sujets et lui donnés comme un troupeau, se déclara, de lui-même, vassal du roi d'Angleterre, qu'il servit vaillamment à la bataille de Tinchebray (1106). Mais sa femme Helwise l'entraîna dans un nouveau malheur, en lui persuadant d'abattre le donjon que Henri Ier avait fait construire au château d'Évreux. Le comte fut banni et eut ses biens confisqués (1012). Il rentra en grâce, l'année suivante, et se fit exiler une seconde fois. Il était rétabli dans son comté, lorsqu'il mourut, sans laisser d'enfants, le 18 avril 1118. Le roi d'Angleterre se saisit aussitôt du comté d'Évreux. Cette terre revenait à Amaury de Montfort, fils

de Simon et d'Agnès, sœur de Guillaume. Amaury conquit son héritage par les armes. Il attaqua et prit la ville, au mois d'octobre 1118; la citadelle lui fut livrée par trahison, quelques jours après. L'évêque d'Évreux, Audouin, opposé à Amaury, prit la fuite, et son palais fut abandonné au pillage. Il ne tarda point à se venger. Henri Ier vint mettre le siége devant Évreux, en 1119; Audouin était avec lui. Les assiégés se défendaient avec rage et repoussaient tous les assauts. Il n'y avait qu'un moyen de les réduire, c'était l'incendie. Henri hésitait à l'employer, mais l'évêque leva ses scrupules, et le roi fit mettre le feu du côté où soufflait le vent. Évreux ne fut bientôt qu'un immense brasier; les maisons, les édifices, tout fut réduit en cendres. Cependant, la citadelle tenait toujours. Des négociations furent entamées. Amaury se rendit auprès du roi qui lui fit remettre le château; les deux ennemis se réconcilièrent sur les ruines encore fumantes de la ville, et le comte rentra dans Évreux. Il ne tarda pas à le reperdre. En 1123, il prit une part active à la ligue que formèrent les seigneurs normands en faveur de Guillaume Cliton. Les insurgés ayant été dispersés, en 1124, Amaury fut privé de son comté que le roi d'Angleterre ne lui rendit qu'en 1128.

Les malheurs qui avaient frappé la ville d'Évreux étaient déjà réparés à la mort d'Amaury Ier (1137). Henri Ier et l'évêque Audouin avaient aidé le comte à effacer les traces de leur fureur. Dès 1120, un nouveau château avait fortifié Évreux; en 1127, l'abbaye de Saint-Sauveur, entièrement reconstruite, recevait une nouvelle consécration; enfin, la réédification de la cathédrale s'achevait sous la direction d'Audouin, et un contemporain nous apprend que c'était une des plus splendides églises qu'il y eût en Normandie. Sous Amaury II, mort sans enfants (1140), et Simon, son frère, qui lui succéda, le comté d'Évreux fut en butte à de continuelles attaques de la part des seigneurs voisins. Une pièce fort curieuse laisserait même croire que la ville tomba une fois en leur pouvoir. C'est la charte de *Confirmation des Priviléges des Francs-Bourgeois de la Tour du château d'Évreux*, donnée par Charles VI, le 20 novembre 1378. « Les bourgeois, dit le roi dans cette charte, nous ont fait exposer comme au temps du bon comte Simon, qui eut le comté d'Évreux, par partage de nos prédécesseurs rois de France, il fut venu si grande quantité de gens d'armes ennemis du royaume, en la ville d'Évreux, que, par la grande force d'eux, la ville d'Évreux fut prise; et tant que ledit comte Simon se retira en sa tour du châtel d'Évreux; et lors vinrent les bourgeois de ladite ville, prédécesseurs desdits exposants, qui étoient demeurants à la porte dudit châtel, et la gardèrent tellement que par eux ledit châtel fut sauvé, et plusieurs desdits bourgeois y moururent de faim, et, quand ils étoient morts, on les mettoit aux guérites tout armés, pour faire signe que ledit châtel étoit bien garni de gens d'armes; et le firent par telle voie, que le siége qui étoit devant ledit châtel tenu et assiégé d'iceux ennemis du royaume, se partit et s'en alla. »

Le bon comte Simon, que l'on appelait aussi le *Chauve*, eut pour successeur, en 1181, son fils Amaury III, le dernier des comtes d'Évreux de la maison de Montfort. Amaury III resta étranger à la ville que Simon avait remise entre les mains du roi d'Angleterre. Richard-Cœur-de-Lion la perdit, pendant sa captivité. Philippe-Auguste s'en empara, en 1193, et la céda à Jean-sans-Terre, son allié

contre Richard, en ayant toutefois la précaution d'y placer une garnison française. Mais, au retour du roi d'Angleterre, Jean voulant détourner de lui la colère de son frère, par un gage éclatant de soumission, trouva dans la férocité de ses instincts l'inspiration du crime le plus atroce dont l'histoire de ces temps malheureux ait conservé le souvenir. Il se rend un jour à Évreux, invite à un banquet trois cents chevaliers de la garnison du château et les fait égorger pendant le repas. Il fait massacrer ensuite la garnison elle-même, secondé par les bourgeois, ordonne qu'on attache aux murailles les têtes des trois cents chevaliers, et va implorer Richard qui lui pardonne, en récompense de cet horrible forfait. Philippe-Auguste, à cette nouvelle, quittant le siége de Verneuil, fondit sur Évreux, y entra sans résistance, et punit les bourgeois de leur trahison en brûlant la ville, et en passant au fil de l'épée la plus grande partie de ses habitants (1194). Richard-Cœur-de-Lion fit rebâtir Évreux, et dans une convention qu'il passa à Louviers, avec Philippe-Auguste, le 14 janvier 1196, stipula qu'Amaury en reprendrait possession. Mais cette trêve fut rompue en 1198. Battu au mois de septembre, entre Gisors et Courcelles, Philippe-Auguste, furieux de sa défaite, se jeta encore sur Évreux, le prit d'assaut, le pilla, et le livra aux flammes. Après la mort de Richard (1199), il occupa le comté tout entier. Enfin Jean-sans-Terre proposa une trêve au roi de France, et Louis, fils aîné de Philippe, ayant épousé Blanche de Castille, nièce de Jean, celui-ci lui abandonna le comté d'Evreux, auquel Amaury IV renonça pour lui et ses descendants (mai 1200). Amaury reçut en dédommagement le comté de Glocester en Angleterre, et Philippe-Auguste compta une forte somme d'argent à Jean-sans-Terre comme compensation. Quatre ans après, le roi de France compléta sa possession en achetant la vicomté d'Évreux à Roger de Meulan (1204).

Saint Louis, après les fêtes de son mariage avec Marguerite de Provence, vint visiter Évreux (1234). Il hérita du comté, à la mort de sa mère Blanche de Castille (1252), et y fit, en 1259, un second voyage pendant lequel il assista à l'installation de l'évêque Raoul de Grosparmy. Évreux, incorporé par ce prince à la couronne de France, ne cessa de faire partie du domaine royal qu'en 1307, époque à laquelle Philippe-le-Bel l'en détacha pour le donner à son frère Louis. Philippe-le-Long, en 1317, érigea le comté d'Évreux en pairie. Le fief, à la mort de Louis (1319), passa à son fils Philippe d'Évreux, qui épousa Jeanne de Navarre, fille de Louis-le-Hutin. Lorsque la branche masculine des Capétiens se fut éteinte (1328), Philippe d'Évreux et sa femme Jeanne héritèrent de la couronne de Navarre. Ils continuèrent cependant à habiter le comté d'Évreux et firent élever, vers 1330, sur les bords de l'Iton, pour leur servir de résidence, le royal château de Navarre. Ce palais, détruit à la fin du XVIIe siècle, fut remplacé par un manoir non moins magnifique dû à Godefroy-Maurice, duc de Bouillon.

Sous ses premiers comtes apanagés, la ville d'Évreux jouit d'un calme profond. Aussi, ne trouve-t-on dans l'histoire que peu de faits qui la concernent. Nous pouvons noter pourtant quelques circonstances intéressantes : l'évêque Nicolas d'Autheuil accorda, en 1297, à noble dame Alice, abbesse de Saint-Sauveur, le privilége de courre le cerf dans les bois d'Asnières ; privilége dont l'abbesse et ses religieuses usèrent en compagnie du grand veneur Guillaume d'Ivry et autres

nobles hommes du voisinage. Les chasseurs forcèrent un cerf qui se jeta dans la rivière à Saint-Germain-lès-Évreux. « Les religieuses, dit le bon abbé Le Brasseur, eurent le plaisir de le voir expirer. » Le successeur de Nicolas d'Autheuil, Geoffroi de Bar, voulut réformer le monastère de Saint-Taurin, et excita la haine des moines, qui se vengèrent odieusement après sa mort. L'évêque venait d'expirer en 1299, et son corps avait été déposé dans l'abbaye de Saint-Taurin; les moines le dépouillèrent, le couvrirent d'ordures et le frappèrent de verges. Cet attentat resta impuni.

A l'avénement de Charles-le-Mauvais commença pour Évreux une longue suite de calamités (1343-1386). Assassin du connétable de la Cerda, Charles fut puni, en 1354, par la confiscation d'une partie de ses domaines. Mais Évreux résista au roi de France : cette ville tenait à conserver un souverain indépendant; d'ailleurs, elle ne connaissait pas le caractère de Charles-le-Mauvais, qu'elle voyait se promener dans ses murs, en chappe et avec une couronne de fleurs, tenant à la main un bâton orné de guirlandes. Ce roi pastoral fondait des confréries et des hôpitaux, comblait le clergé de bienfaits et charmait le peuple par de pompeuses cérémonies. Mais en même temps il intriguait contre le roi Jean, son suzerain, et provoquait la résistance de la Normandie aux impôts réclamés par ce prince et votés par les États. Jean l'ayant fait arrêter à Rouen, afin de déjouer ses criminelles manœuvres, marcha aussitôt sur Évreux et s'en empara (1356). Le gouverneur, forcé d'évacuer la place, y mit le feu ; ce fut à la lueur de l'incendie que le roi de France y fit son entrée. La cathédrale, l'évêché et les principaux monuments périrent dans les flammes. Jean laissa pour bailli à Évreux un homme énergique et d'une habileté éprouvée, Oudart de Montigny, qui parvint à se rendre maître de la citadelle, et tint pendant quelque temps le comté dans la dépendance du roi. Ce fut en vain que Philippe d'Évreux, frère de Charles-le-Mauvais, appela le duc de Lancastre et les Anglais en Normandie. La victoire resta à Oudart de Montigny. Bientôt cependant la défaite des Français à Poitiers (19 septembre 1356) et la captivité du roi Jean eurent leur contre-coup dans le comté d'Évreux. Guillaume de Graville, fils d'un des seigneurs complices de Charles-le-Mauvais, s'empara d'Évreux et força Oudart de Montigny à se retirer dans la citadelle. Oudart s'y défendit longtemps avec courage, mais un lâche stratagème le fit tomber sous les coups de Guillaume de Graville (1357), et les partisans du roi de Navarre demeurèrent maîtres de la citadelle aussi bien que de la ville. Vers le même temps, Charles-le-Mauvais ayant recouvré la liberté, son parti triompha un instant pour le malheur de la France. La défaite du captal de Buch, près d'Évreux, put seule le contraindre à traiter avec Charles V.

C'était, en 1361, le 16 mai ; Charles V était à Reims, où il se préparait à recevoir la couronne. Le roi de Navarre venait de donner l'ordre à un de ses meilleurs capitaines, Jean de Grailli, captal ou seigneur de Buch, en Gascogne, d'aller prendre le commandement du comté d'Évreux. Le captal eut bientôt réuni sous ses ordres un capitaine de bandes anglaises, Jean Joël, le Normand Pierre de Saquainville, et une infanterie nombreuse. Quand il fit, à Évreux, le dénombrement de ses forces, il reconnut qu'elles se composaient de sept cents lances, de trois cents archers et de deux cents fantassins. L'armée de Charles V était à

Rouen, sous les ordres de Du Gueslin. L'illustre capitaine partit de cette ville avec le vicomte de Beaumont, grand maître des arbalétriers, le sire de Senarpont, plusieurs seigneurs français et bretons, et environ quinze cents combattants. Il traversa la Seine, au Pont de l'Arche, et alla camper en face de l'ennemi retranché sur une colline près de Cocherel.

La position du captal de Buch était si avantageuse, le souvenir des désastres de Crécy et de Poitiers si présent, que Du Gueslin ne voulut pas tenter une attaque de vive force; il eut recours à un stratagème. Depuis le matin jusqu'à midi, il était resté en face de l'ennemi : à la douzième heure du jour, il leva son camp et se retira avec précipitation pour attirer les Navarrais dans la plaine. Jean de Grailli ne fut pas dupe de ce stratagème; mais il ne put retenir Jean Joël, qui s'élança à la poursuite des Français, en poussant son cri de guerre : *En avant, Saint Georges, qui m'aime me suive!* Jean de Grailli, Pierre de Saquainville et toute l'armée navarraise suivirent le capitaine anglais. C'était le moment qu'attendait Du Gueslin; il se retourna avec impétuosité au cri de : *Notre-Dame, Gueslin!* Le poëte contemporain lui prête une courte harangue qui est bien dans les mœurs du temps : le héros breton promet la victoire à ses compagnons, et les exhorte à se souvenir que la France a un nouveau roi : *Faisons*, leur dit-il, *que sa couronne lui soit bien etrennée.* Trente Français des plus braves et des mieux montés avaient reçu l'ordre de s'attacher au captal de Buch et de l'enlever. Jean de Grailli combattait à pied, une hache d'armes à la main. Les trente Français l'enveloppèrent, l'enlevèrent dans leurs bras et partirent au galop. En même temps, Jean Joël tombait accablé de blessures, auxquelles il succomba peu de temps après; Pierre de Saquainville était prisonnier. L'armée navarraise, quoique privée de ses chefs, combattit jusqu'au soir. Quand la nuit vint, elle était en grande partie détruite et en pleine déroute.

La nouvelle de la victoire de Cocherel parvint à Reims, deux jours après le combat, le 18 mai, la veille du sacre de Charles V, et fut saluée comme *joyeuse étrenne de sa noble royauté.* C'était, en effet, un succès important dans les circonstances où se trouvait la France. Un de ses résultats fut de forcer le roi de Navarre à implorer la paix. Charles-le-Mauvais conserva, néanmoins, la ville et la citadelle d'Évreux jusqu'en 1378, époque à laquelle une odieuse perfidie la lui fit perdre. Du Gueslin s'en rendit maître, et le comté fut réuni par confiscation aux domaines de la couronne. Charles-le-Noble, fils de Charles-le-Mauvais, y renonça en 1404, moyennant une pension de douze mille livres, plus deux cent mille écus d'or une fois payés, le don de la seigneurie de Nemours et de plusieurs autres fiefs.

La ville d'Évreux, après ces terribles agitations, ne jouit pourtant pas encore d'un long repos. Elle tomba, dès 1418, au pouvoir des Anglais et fut reprise, en 1424, par les troupes de Charles VII qui la donna à l'Écossais Jean Stuart d'Aubigny; mais, la même année, la défaite de Verneuil, essuyée par les Français, livra de nouveau Évreux aux Anglais. Enfin, le 25 octobre 1441, Robert de Flocques, l'un des principaux capitaines de Charles VII, ayant gagné quelques habitants d'Évreux, s'introduisit dans la ville, poursuivit les ennemis de rue en rue, et, après une suite de combats acharnés, resta maître de la place. Les An-

glais tentèrent de la reprendre, mais ils furent vaincus dans les plaines du Neubourg. A leur expulsion définitive succéda, pour Évreux, plus d'un siècle de tranquillité troublée seulement par la ligue du *Bien public*. En 1465, la ville fut livrée aux Bretons, ennemis de Louis XI ; mais le duc de Bourbon, qui commandait l'armée royale, la reprit presque immédiatement. L'influence du cardinal de La Balue fut d'ailleurs un avantage pour Évreux, dont il était évêque. C'est sous son épiscopat qu'on acheva la tour octogone ou lanterne de la cathédrale, et qu'on éleva la flèche hardie et gracieuse qui surmonte ce monument ; la chapelle de la Vierge et la sacristie datent de la même époque. Peu de temps après (1481), on rebâtit le palais épiscopal. En 1508, un mystère célèbre, la Passion de N. S. J.-C., fut représenté à Évreux au milieu d'un nombreux concours de spectateurs. Tous ces faits attestent les progrès de la richesse et du développement intellectuel dans cette ville. Malheureusement les troubles religieux vinrent rallumer la guerre civile. François Ier avait voulu les prévenir en établissant à Évreux, en 1540, un tribunal de l'inquisition. Le Brasseur rapporte qu'au XVIIIe siècle on en voyait encore les prisons et le sceau en cuivre, portant l'image de saint Dominique et de saint Pierre.

Dès 1562, les calvinistes tentèrent de s'emparer d'Évreux et d'y asseoir leur domination ; mais leurs efforts furent repoussés. Sept ans après, Charles IX rétablit le comté-pairie d'Évreux en faveur de son frère François, duc d'Alençon (1569). A quelques années de là, le nouveau comte se mit en rébellion contre le roi, et Charles IX abolit son apanage. Bientôt Évreux se déclara pour la Ligue, à l'instigation de son évêque, Claude de Saintes, homme savant, mais passionné. Le maréchal de Biron s'empara de la ville, le 20 janvier 1590, et, l'année suivante, la victoire d'Ivry fortifia l'autorité du roi dans le comté. La bataille d'Ivry est bien plus célèbre dans l'histoire, que celle de Cocherel. Le nom de Henri IV, la Ligue vaincue, la France sauvée de la domination espagnole, tout a contribué à entourer d'un intérêt impérissable la plaine où s'accomplit ce glorieux fait d'armes.

Le champ de bataille s'étend entre Ivry et Anet : ce fut là que, le 14 mars 1590, le roi de Navarre et Mayenne se trouvèrent en présence, à la tête d'armées peu nombreuses, mais aguerries. L'avantage du nombre était toutefois du côté de la Ligue. Aux quatre mille cinq cents chevaux et aux vingt mille fantassins de Mayenne, Henri IV ne pouvait opposer que trois mille cavaliers et huit mille fantassins. Mayenne avait un corps d'auxiliaires espagnols sous les ordres du comte d'Egmont, fils de ce Belge que Philippe II avait envoyé à l'échafaud. Henri IV était accompagné de Biron, de Givry, de Sully et du colonel Schomberg. Ce dernier, qui commandait les reîtres, vint lui demander la solde de ses troupes : « Jamais homme de cœur, lui répondit brusquement Henri IV, n'a demandé de l'argent la veille d'une bataille. » Le lendemain, se repentant de la dureté de ces paroles, Henri s'approcha de Schomberg, au moment du combat : « Monsieur de Schomberg, lui dit-il, cette journée sera peut-être la dernière de ma vie ; je ne veux pas emporter l'honneur d'un brave ; je déclare donc que je vous reconnais pour homme de bien et incapable de faire aucune lâcheté ; embrassez-moi. » — « Sire, repartit Schomberg, touché de ces paroles généreuses, Votre Majesté me

blessa l'autre jour; aujourd'hui elle me tue. » En effet, Schomberg se fit tuer au plus fort de la mêlée.

Henri IV disposa ses troupes avec prudence, et profita d'un pli du terrain que présente la plaine de l'Eure, près d'Ivry, pour mettre son armée à l'abri du canon de l'ennemi. On lui fit remarquer qu'il n'oubliait qu'une chose, de se ménager une retraite. « Point d'autre retraite, s'écria-t-il, que le champ de bataille. » Enfin, au moment d'aller à la charge, se tournant vers les siens, il leur adressa cette courte harangue : « Gardez bien vos rangs; si vous perdez vos enseignes, cornettes ou guidons, ce panache blanc que vous voyez en mon armet vous en servira tant que j'aurai goutte de sang; suivez-le, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. » Les habiles dispositions de Henri IV mettaient son armée à couvert, pendant que la cavalerie des ligueurs recevait les décharges meurtrières de son artillerie. Le corps de d'Egmont était surtout maltraité. Le bouillant capitaine s'élança sur les canons du roi. « Compagnons, s'écria-t-il, je vais vous montrer comment il vous faut traiter cette arme des lâches et des hérétiques; » et, faisant en même temps tourner son cheval, il vint frapper de la croupe contre la batterie royale; tous ses hommes d'armes voulurent imiter cette bizarre manœuvre, qui rompit leurs rangs et leur fit perdre un temps précieux.

L'armée royale avait été un instant ébranlée par la charge impétueuse de d'Egmont. L'officier qui portait l'étendart royal ayant reçu un coup de feu dans l'œil s'était retiré de la mêlée, et les troupes commençaient à s'ébranler. Henri IV les arrêta : « Tournez visage, leur cria-t-il, sinon pour vaincre, au moins pour me voir mourir. » Son exemple ramena l'armée. Une charge vigoureuse de Biron et de Givry renversa les troupes de d'Egmont; lui-même fut tué. Mayenne et sa cavalerie furent entraînés dans la déroute. Les Suisses demandèrent à capituler et obtinrent la vie sauve. Mais les lansquenets qui, à la journée d'Arques, avaient feint de se rendre et attaqué à l'improviste les troupes du Béarnais, furent taillés en pièces : « *Sauvez les Français*, s'écriait Henri IV, *et main-basse sur l'étranger.* » Le pont d'Ivry, encombré de fuyards, se rompit sous leur poids; et la cavalerie royale, pour les rejoindre, fut obligée d'aller passer l'Eure à Anet. Plus de quatre mille ligueurs restèrent sur le champ de bataille. Henri IV alla coucher au château de Rosny; il y soupa en public avec ses capitaines, gagnant les cœurs par une noble familiarité et par des mots heureux où se peignait son âme tout entière. Le soir même de la victoire, il écrivit, en parlant de ses soldats et de lui-même : « Comme j'en suis grandement content et satisfait, j'estime qu'ils le sont de moi, et qu'ils ont vu que je ne les ai voulu employer en lieu dont je ne leur aie aussi ouvert le chemin. »

L'évêque d'Évreux, Claude de Saintes, avait été enfermé au château de Caen. On lui donna pour successeur, dans la dignité épiscopale, Jacques Davy du Perron, Suisse d'origine, né et élevé dans les opinions protestantes, mais plus tard zélé catholique et habile théologien. Du Perron fut, comme on sait, l'un des ambassadeurs chargés de négocier à Rome l'absolution de Henri IV. Le 23 septembre 1603, Évreux reçut la visite de ce prince. Aucun événement n'y marqua la fin de son règne, non plus que celui de Louis XIII. Au commence-

ment de la Fronde (1649), les habitants se déclarèrent pour le duc de Longueville, et résistèrent pendant toute une année au duc d'Harcourt. Leur soumission suivit l'arrestation des princes, en 1650. L'année suivante, le comté-pairie d'Évreux fut détaché de la couronne, à laquelle il était resté uni depuis l'abolition de l'apanage par Charles IX, et donné à Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, frère du vicomte de Turenne, en échange de la principauté de Sedan. Depuis cette époque jusqu'en 1789, les annales d'Évreux perdent tout intérêt; c'est à peine si l'on peut enregistrer quelques faits secondaires : tels que l'arrivée dans cette ville du roi de Pologne, Jean Casimir, qui fut nommé abbé de Saint-Taurin, et vint prendre en personne possession de son bénéfice (1669); le passage de Louis XV (1748); un règlement pour le corps municipal (1778); l'établissement d'un atelier de charité (1779); et enfin le pavage des rues de la ville (1769), le numérotage de ses maisons (1780) et l'indication du nom des rues au moyen d'une plaque peinte (1786).

Évreux s'associa vivement au mouvement révolutionnaire de 1789. Dès le 20 juillet, la milice bourgeoise y fut organisée, et un comité permanent de vingt membres chargé de veiller à la police et à l'approvisionnement de la ville. La nomination de Buzot comme représentant d'Évreux à l'Assemblée Nationale, contribua puissamment à stimuler le zèle patriotique de cette ville. Le 8 août 1789, le comité, « en reconnaissance de son patriotisme », le pria d'accepter une des places de capitaine de la garde Ébroïcienne. Le 3 octobre, on chargea une députation de deux membres du comité de le complimenter, à son arrivée à Évreux, que la nouvelle division territoriale de la France avait érigé en chef-lieu du département de l'Eure. Le 19 du mois de février 1790, eut lieu la cérémonie du serment civique; le duc de Bouillon, Godefroy-Charles-Henri, comte d'Évreux, descendant de Frédéric-Maurice, le prêta comme un simple citoyen, et remit aux mains du maire l'épée de Turenne (1790). Le 14 juillet, jour de la Fédération, le duc fit un nouveau présent à la ville, et lui abandonna les halles. A cette époque, l'administration municipale, animée de l'esprit de Buzot, montrait de la fermeté et du patriotisme sans violence. Elle forçait, il est vrai, le chapitre à retirer sa protestation contre les décrets de l'Assemblée Nationale, mais elle respectait la liberté de conscience. Malheureusement l'harmonie et la modération firent bientôt place à la discorde et à la violence.

La nomination du curé de Bernay, Robert Lindet, comme évêque constitutionnel d'Évreux (15 février 1791), enflamma les passions religieuses. Le retour de Buzot, en octobre 1791, après la séparation de l'Assemblée Nationale, fut l'occasion d'une manifestation solennelle en son honneur. En 1792, il fut nommé représentant d'Évreux, avec Robert Lindet, à la Convention Nationale. Les violences de 1793 jetèrent Buzot dans l'opposition, et Évreux, dont il dirigeait toujours la politique, s'associa à la lutte des Girondins contre les Montagnards. Après le 31 mai, plusieurs Girondins proscrits ayant cherché un asile dans les départements de l'Eure et du Calvados, le conseil général de l'Eure réunit à Évreux deux membres de l'administration de chaque district, et protesta, le 4 juin, contre la tyrannie de la Commune de Paris. Mais quelques coups de canon suffirent pour disperser, le 14 juillet, l'armée fédéraliste qui, sous les ordres de

Wimpfen et du marquis de Puisaye, s'était avancée jusqu'à Vernon. Évreux fut alors livré à la faction montagnarde, et l'on rasa la maison de Buzot, réfugié dans la Gironde, où il trouva la mort, l'année suivante, à l'âge de trente-quatre ans. Évreux eut son comité de salut public et sa *terreur*. Les commissaires de la Convention, La Croix, Louchet et Legendre, visitèrent, en 1794, Évreux et le département de l'Eure. La nouvelle de la mort de Buzot y fut accueillie avec des transports de joie par la minorité terroriste, qui vota même, à ce sujet, une adresse à la Convention. La réaction thermidorienne commença, quelques jours plus tard, et entraîna le désarmement des anciens membres du comité révolutionnaire d'Évreux. L'histoire de cette ville ne présente, depuis lors, aucun fait important. Mentionnons seulement, pour mémoire, le contrat par lequel le dernier duc de Bouillon, Jacques-Léopold-Godefroy, fils de Godefroy-Charles-Henri, se trouvant accablé de dettes, abandonna, en 1801, la jouissance du comté d'Évreux, pendant vingt ans, à M. Roy, moyennant une rente viagère et une somme considérable. Le premier consul ratifia cet échange, le 1er juillet de la même année. Peu de temps après, le duc de Bouillon mourut, et ses possessions furent réunies au domaine public, malgré le contrat passé avec M. Roy. Napoléon assigna, en 1810, le château de Navarre à l'impératrice Joséphine.

Évreux, gouvernement de place et capitale du pays d'Ouche, dans la haute Normandie, était, avant la Révolution de 1789, le siége d'un évêché suffragant de Rouen, d'un présidial, d'un bailliage, d'une élection, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts et d'un grenier à sel; on n'y comptait pas moins de neuf paroisses et douze communautés religieuses de divers ordres. Chef-lieu du département de l'Eure, Évreux a aujourd'hui un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un grand et un petit séminaire, un collége communal, une chambre consultative des manufactures, une société centrale d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, un jardin de botanique et une bibliothèque contenant plus de huit mille volumes; son évêché a été conservé, il est toujours suffragant de Rouen. La ville s'étend dans une charmante vallée, arrosée par les eaux de l'Iton; ses rues, larges et bien bâties, offrent à la curiosité du voyageur des monuments d'un grand intérêt, parmi lesquels il faut mettre au premier rang la cathédrale, l'église de l'abbaye de Saint-Taurin et la tour du beffroi. Des fabriques de coutils, d'étoffes en laine, des bonneteries, des tanneries et des filatures de coton représentent l'industrie d'Évreux. C'est, en outre, le centre de tout le commerce d'épicerie de l'Eure, et les transactions y roulent sur les draps, les toiles, les cuirs, les grains, les huiles de lin, le cidre, le poiré et les eaux-de-vie. On porte la population du département à 426,000 habitants; le chef-lieu en a près de 11,000, et son arrondissement en renferme 123,500.

Évreux a donné le jour à plusieurs théologiens célèbres au moyen âge : nous citerons *Guillaume d'Evreux*, moine du XIIe siècle; le dominicain *Mathieu d'Evreux*, qui vivait au XIVe; et les professeurs de l'Université de Paris *Robert* et *Nicolas du Gast*, tous deux du XVIe; *Simon Vigor*, archevêque de Narbonne, mort en 1575; les jurisconsultes *Forget*, *Germain*, et *Jacques le Bathelier*, auteur d'un commentaire estimé sur la coutume de Normandie; l'historien *Simon Vigor*, mort en 1624, neveu de l'archevêque de Narbonne; l'avocat *Buzot*, l'un des chefs

du parti de la Gironde, que nous avons déjà fait connaître; et enfin le grammairien *Siret*, mort en 1798.

Les deux communes de Houlbec-Cocherel et d'Ivry, dont les noms se rattachent à cette esquisse historique, sont situées dans l'arrondissement d'Évreux. Il n'est fait mention de Cocherel, dans nos anciennes chroniques, qu'à l'occasion de la défaite du captal de Buch. L'histoire de ce village est tout entière dans la bataille qui a rendu son nom célèbre; la commune de Houlbec-Cocherel, dépendance du canton de Vernon, compte de 500 à 600 habitants. Le bourg d'Ivry est une ancienne seigneurie du xe siècle, et faisait partie des domaines de Raoul, comte de Bayeux, frère utérin du duc Richard Ier; la femme de ce seigneur y fit élever un des châteaux les plus forts de la Normandie au moyen âge. Roger de Beaumont, à qui Guillaume-le-Bâtard donna la terre d'Ivry, fonda un monastère de l'ordre de saint Benoît, au-dessous de la forteresse. Les rois Louis-le-Gros (1109) et Philippe-Auguste (1193) prirent le château sur les Anglais. Il y avait, outre le bourg, une ville haute qui soutint deux siéges : le premier contre Talbot (1418); le second contre le duc de Bedfort (1428). L'une et l'autre attaque se terminèrent par la prise de la ville, que Dunois remit plus tard sous l'autorité de Charles VII (1449). Tous ces souvenirs ont été effacés par un plus grand souvenir : la victoire de Henri IV, qui a fait appeler le bourg, *Ivry-la-Bataille*. Une pyramide, élevée par le duc de Penthièvre, renversée pendant la Révolution et réédifiée par Napoléon, y rappelle la défaite de l'armée hispano-française. La population de la commune d'Ivry, comprise dans le canton de Saint-André, est d'environ 1000 âmes. [1]

LOUVIERS.

Louviers (*Lupariæ*) était probablement un rendez-vous de chasse des premiers ducs normands; car son nom est emprunté à la vénerie. Le patriotisme local, cherchant à lui donner une origine plus poétique, l'a fait dériver de *locus veris*, séjour du printemps. Quoi qu'il en soit de ces étymologies, Louviers fut d'abord une *villa* des ducs de Normandie, au milieu de la forêt du Pont-de-l'Arche. Richard-Cœur-de-Lion le céda, en 1197, à l'archevêque de Rouen, Gauthier de Coutances, avec Dieppe et plusieurs autres villes ou villages, en échange des Andelys. Lou-

1. *Histoire d'Évreux*, par Le Brasseur et Masson de Saint-Amand. — *Histoire de Charles-le-Mauvais*, par Secousse. — *Notes, fragments et documents pour servir à l'histoire d'Évreux*, par M. Bonnin, 1847. — *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, par Cuvelier. — Froissart, *Chroniques*, c. 485-493. — Continuateur de Guillaume de Nangis. — *Chroniques* de Saint-Denis. — *Lettres* de Henri IV, t. III. — De Thou, livre XCVIII. — Davila, *Guerres civiles de France*. — Sully, *Économies royales*. — *Journal* de P. de l'Estoile. — *L'Art de vérifier les dates*.

viers n'avait alors qu'une importance très-secondaire et figurait, dans ce marché, comme appoint, à côté de Bouteilles et d'Alihermont. Mais lorsque la Normandie, conquise par Philippe-Auguste (1204), commença à jouir de la paix, cette petite ville profita de sa position avantageuse sur l'Eure. L'industrie utilisa les cours d'eau pour le tissage des laines et la fabrication des draps. Dès le XIIIe siècle, un poëte français, l'auteur du roman *du Cygne*, parle avec éloge des draps de Louviers. L'archevêque de Rouen, Eudes Rigault, cite souvent Louviers dans son journal de *Visites pastorales*. Il en afferma les revenus, en 1252, pour une somme de neuf cents livres tournois (environ trente mille francs de nos jours). Un de ses successeurs, Guillaume de Flavacourt, fit reconstruire les halles de Louviers, vers 1280, comme le prouve un ancien cartulaire des archevêques de Rouen, conservé aux archives départementales de la Seine-Inférieure.

Au commencement du XIVe siècle, les fabriques de Louviers avaient une grande réputation. « C'étoit, dit Froissart, une des villes de Normandie, où l'on faisoit la plus grande planté de draperies, et c'étoit une ville grosse, riche et moult marchande. » Dans les premières années de ce même siècle, le sénéchal de l'archevêque de Rouen, Mathieu Campion, après avoir réuni les syndics des corporations industrielles de Louviers, donna des règlements aux drapiers, tisserands, courtiers et teinturiers de la ville. « Ces ordonnances, dit le cartulaire manuscrit qui les contient, furent faites, publiées et écrites en présence des gardes des métiers et de tout le commun de la ville, en pleine halle et de leur accord, en l'an de grâce 1325 (1326), le dimanche jour de Pâques fleuries. » La prospérité industrielle de Louviers ne fit que s'accroître jusqu'au jour où le roi d'Angleterre, Édouard III, envahit la Normandie. Comme il n'y avait point alors de fortifications à Louviers, les Anglais s'en emparèrent sans difficulté. Quelques bourgeois, retranchés dans le clocher de l'église, s'y défendirent intrépidement. Édouard ne put les vaincre qu'en faisant mettre le feu au clocher. Quant à la ville, elle fut horriblement saccagée et les marchandises qui y abondaient furent livrées au pillage. De nouveaux malheurs fondirent sur Louviers, en 1356, lorsque Charles-le-Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, fomenta la guerre civile en Normandie.

Louviers, cependant, se releva de ses ruines. Le règne réparateur de Charles V fut pour cette ville une époque de repos et de prospérité. Le roi l'entoura de fortifications, dans la prévision d'une nouvelle invasion de la province. Le roi d'Angleterre, Henri V, vint, effectivement, en 1418, battre les murailles de Louviers avant qu'elles fussent achevées, et les fit tomber sous les coups de ses bombardes. La ville resta, pendant douze ans, au pouvoir des Anglais; mais plusieurs de ses habitants se dérobèrent à une domination odieuse, et, conduits par le vidame d'Esneval et le sire de la Londe, dont la famille était originaire de Louviers, formèrent ces bandes de courageux partisans qui tinrent en échec la puissance anglaise. Un des principaux capitaines de Charles VII, Étienne de Vignolles, dit La Hire, se joignit à eux, et ils emportèrent Louviers, une nuit du mois de décembre 1430. Les Anglais étaient maîtres de Paris et de Rouen, mais l'occupation de Louviers par les Français les inquiétait beaucoup; car leurs communications étant ainsi interceptées, ils redoutaient quelque hardi coup de main dans le genre

de celui qui leur avait enlevé cette ville. La Hire, en effet, prit Château-Gaillard en 1431, et tenta contre Rouen, pour délivrer Jeanne d'Arc, une attaque qui n'eut pas le même succès. Les Anglais effrayés voulurent, après avoir brûlé la Pucelle, se délivrer d'un voisinage aussi dangereux. Ils assiégèrent et prirent Louviers, malgré la longue et honorable résistance des habitants (1431). Non seulement la ville fut démantelée, mais encore on rasa toutes les maisons qui pouvaient servir d'asile contre les ennemis. La plupart des bourgeois aimèrent mieux s'enrôler sous la bannière de Charles VII, que de vivre sous la tyrannie anglaise. Ils formèrent une bande nomade qui n'attendit plus qu'une occasion favorable pour rentrer dans la ville ruinée et en relever les remparts. Ils y parvinrent, en 1440, et s'y fortifièrent si bien, que tous les efforts des Anglais furent impuissants pour les en chasser. Sur ces entrefaites, Charles VII ayant achevé la conquête de l'Ile de France, vint avec Dunois enlever la Normandie aux Anglais. La garnison de Louviers se signala par de glorieux faits d'armes. Elle prit successivement à l'ennemi Pont-de-l'Arche, Verneuil et Harcourt; en un mot, elle contribua puissamment à la délivrance de la haute Normandie (1448-1449). Charles VII reconnut le dévouement et le courage des habitants en leur accordant de si grands priviléges, qu'on appela leur ville *Louviers-le-Franc*.

Au commencement du règne de Louis XI, Louviers fut troublé par la ligue du *Bien Public*. Les alliés s'en emparèrent (1465), mais le duc de Bourbon le reprit pour le roi, et Louis XI y fit mettre à mort un des agitateurs de la Normandie, Jean le Boursier, sire d'Esternay, receveur général des finances de la province. Ce personnage avait pris la fuite, déguisé en cordelier; arrêté au Pont-Saint-Pierre, il fut conduit à Louviers et noyé dans l'Eure. On voit encore dans la principale église de cette ville son tombeau, où il est représenté en costume de cordelier. Une ère nouvelle de prospérité s'ouvrit alors pour Louviers, ainsi que l'attestent les monuments qu'on y éleva. L'église, fondée dans le XIIe siècle, n'avait rien de remarquable. On y ajouta, à la fin du XVe (1493-1498), un portail d'une délicatesse et d'une élégance admirables. C'est un des plus curieux monuments du *gothique fleuri*. La fortune de Louviers se soutint jusqu'aux guerres de religion. La place résista victorieusement à toutes les attaques des huguenots. Le parlement de Normandie s'y établit en 1562, lorsque Rouen tomba au pouvoir des protestants; et ses arrêts contre les hérétiques furent empreints d'une cruauté si incroyable, que la cour y envoya Michel de Castelnau pour engager les juges à modérer leur rigueur. Le maréchal de Biron, secondé par la garnison de Pont-de-l'Arche, s'empara de Louviers, en 1591. La ville fut surprise au moment du dîner des habitants, et ceux-ci en gardèrent le sobriquet de *Mangeurs de soupe*. A l'époque de la Fronde, le duc d'Harcourt, qui disputait le gouvernement de Normandie au duc de Longueville, occupa Louviers au nom du roi (1649). Cette période est, en outre, marquée dans l'histoire de Louviers par le fameux procès de la possession des religieuses du monastère de Saint-Louis-et-Sainte-Élisabeth. Les débats scandaleux de ce procès, porté d'abord au Parlement de Rouen, et dans lequel intervinrent des commissaires du roi et de l'officialité de Paris, mirent dans tout leur jour la conduite criminelle des curés David et Picard, la crédulité de l'évêque d'Évreux, Péricard, les désordres et la prétendue possession des

nonnes, surtout de Madeleine Bavent. Cette affaire donna une triste célébrité aux religieuses de Louviers (1643-1654).

Pendant le long repos du XVIIIe siècle, les habitants de Louviers se livrèrent à l'industrie, et la réputation de leur draperie devint européenne. On en contrefaisait la marque. En 1812, les fabricants, pour lutter contre cette concurrence déloyale, sollicitèrent et obtinrent un décret impérial qui les autorisait à entourer exclusivement leurs draps d'une lisière jaune et bleue. Mais peu à peu, et surtout depuis 1818, Elbeuf a pris sur Louviers une supériorité marquée. Elbeuf, en effet, compte au moins 16,000 âmes, abstraction faite de la population rurale que le travail des manufactures y appelle chaque jour; tandis que Louviers en a tout au plus 10,000. Le nombre des fabricants y diminue, il augmente sans cesse à Elbeuf. Quelles sont les causes d'un pareil changement? On ne peut les attribuer à la situation de la ville. Louviers a des chutes d'eau dont on peut tirer le parti le plus avantageux; mais sa population est moins active que celle d'Elbeuf. Elle retire les capitaux du commerce pour les placer en terres. Elbeuf est une colonie qui se renouvelle incessamment, grâce à l'activité des jeunes manufacturiers. Les anciennes maisons en commanditent de nouvelles; elles ont foi dans l'industrie qui a fait leur fortune; elles la soutiennent. Louviers ne semble pas animé des mêmes sentiments. L'aspect de ses belles promenades, de ses riantes prairies, de ses magnifiques rideaux de peupliers, annonce plutôt une ville de repos, de loisir et de retraite, qu'une de ces laborieuses cités où toutes les forces de l'esprit et du corps sont appliquées à la production. A Louviers, vous n'avez à craindre ni la noire fumée de nos villes manufacturières, ni le grincement du fer, ni le bruit étourdissant de cent machines; on y aime et on y trouve le bien-être; le sobriquet de *Mangeurs de soupe* pourrait encore s'appliquer à la population qui se voit avec trop d'insouciance dépasser par les progrès de ses industrieux voisins. Rendre la confiance au commerce, lui ramener les capitaux, donner une énergique impulsion à l'industrie en commanditant de nouvelles maisons, voilà le but que doivent se proposer les habitants de Louviers, s'ils ne veulent pas se résigner à la défaite.

Louviers, compris dans le pays d'Ouche, était autrefois un gouvernement de place, et possédait un grenier à sel; c'est actuellement un chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Eure, et le siége d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce, d'une chambre consultative des manufactures et d'un conseil de prud'hommes. L'arrondissement de Louviers renferme près de 70,000 habitants. Le poëte *Michel Linant*, dont parle Voltaire dans sa correspondance, naquit dans cette ville. [1]

1. *Cartulaire manuscrit des Archives départementales de la Seine-Inférieure, désigné sous le titre de Cartulaire de Philippe d'Alençon.* — *Chronique de Normandie.* — Froissart. — Morin, *Histoire de Louviers.* — P. Dibon, *Essai historique sur la ville de Louviers.* — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie.*

LISIEUX.

SAINT-ÉVROUL.

La ville de Lisieux, située au confluent de la Touque et du ruisseau d'Orbec, est une des plus anciennes cités de Normandie. Du temps de César, les *Lexovii* formaient une confédération qui avait pour chef un *Vergobreth*. Leur capitale était *Noviomagus Lexoviorum*. Les Lexoviens furent un des peuples qui résistèrent avec le plus d'énergie aux Romains. Soumis une première fois par un lieutenant de César, Titus Crassus, ils reprirent bientôt les armes pour soutenir les Vénètes (peuple de Vannes). Leur sénat voulut vainement s'opposer à cette révolte : ils l'égorgèrent ; mais ils furent battus par Q. Titurius Sabinus que César avait envoyé contre eux. La soumission définitive des Lexoviens date de l'année 52 avant J.-C. La domination romaine s'établit solidement dans leur pays, et quarante ans plus tard la ville des Lexoviens figure parmi les soixante cités de la Gaule Lyonnaise qui élevèrent une statue à Auguste. Peu à peu, l'usage de désigner la ville des Lexoviens par le nom de la tribu l'emporta, et *Noviomagus Lexoviorum* devint *Lexovium* (Lisieux).

L'ancienne ville fut détruite par les Barbares au v[e] siècle ; la nouvelle s'éleva à peu de distance et devint, au vi[e] siècle, une des places du royaume de Neustrie et le siége d'un évêché. Charlemagne, après avoir dompté les Saxons, établit une colonie de ce peuple dans le diocèse de Lisieux. Peu de temps après la mort du conquérant, en 825, un écrivain sorti de l'*École palatine*, Fréculfe, gouverna le diocèse, y multiplia les écoles et composa une *histoire universelle*, chef-d'œuvre de science pour cette époque. Les dernières années du prélat historien furent attristées par les invasions des pirates scandinaves. Les Normands pillèrent Lisieux, en 877, et, en 898, la célèbre abbaye de Saint-Évroul au pays d'Ouche. Lorsque le traité de Saint-Clair-sur-Epte eut constitué le duché de Normandie au profit de Rollon, la ville de Lisieux s'y trouva comprise selon quelques écrivains. Grâce au gouvernement sage et vigoureux du nouveau duc, la Neustrie sortit de ses ruines. Le clergé surtout profita de ce changement. Rollon le dota richement, fonda des abbayes, et investit l'évêque de Lisieux de l'autorité temporelle comme comte de la ville et du diocèse. C'est du moins l'époque où se place le plus naturellement cette invasion du spirituel sur le temporel. Les chanoines eurent une part des priviléges accordés à l'autorité épiscopale. Tous les ans, la veille et le jour de la fête de Saint Ursin, deux chanoines étaient élus comtes par le chapitre. Ils allaient à cheval, en surplis, avec des guirlandes de fleurs, des bouquets à la main, précédés de vingt-cinq hommes armés de toutes pièces, et suivis des officiers de la haute justice à cheval. Ils prenaient possession des portes de la ville, et pendant deux jours, la justice criminelle et civile, ainsi que la nomination aux bénéfices, leur appartenaient ; ils donnaient à chacun de leurs confrères un pain et quatre bouteilles de vin.

Cette féodalité ecclésiastique fut favorable à la construction de monuments religieux. Vers 1055, l'évêque Herbert commença à élever la cathédrale de Lisieux; dix ans plus tard, l'évêque Hugues en fit la dédicace et la plaça sous l'invocation de saint Pierre. La même année 1055 se tint le premier concile de Lisieux; on y déposa l'archevêque de Rouen, Mauger. Du même siècle datent les abbayes de Saint-Pierre sur-Dive (1045), de Grêtain (1050), de Saint-Léger-de-Préaux (1060), de Beaumont en-Auge (1060), et de Cormeilles (1060). Guillaume-le-Bâtard gouvernait alors la Normandie, comprimait les factions et donnait l'impulsion aux arts. Après sa mort (1087), la guerre entre ses fils et la révolte des seigneurs féodaux désolant la Normandie, deux assemblées se tinrent à Lisieux pour mettre un terme à ces désastres : la première en 1106, la seconde en 1108. Leurs décisions contribuèrent à affermir l'autorité du troisième fils de Guillaume, Henri Beau-Clerc, qui venait de triompher de son frère Robert-Courte-Heuse. Mais en 1119, et surtout en 1123, une coalition de barons normands, parmi lesquels figuraient plusieurs seigneurs du Lieuvin, prit les armes en faveur de Guillaume Cliton, fils de Robert-Courte-Heuse. Les rebelles furent vaincus à la bataille du Bourg-Théroulde (1124). Jusqu'en 1135, Henri Beau-Clerc contint les factions; sa mort ralluma la guerre civile en Normandie. Dès 1135, Jean Ier, évêque de Lisieux, se déclara en faveur d'Étienne de Blois. Aussitôt le mari de Mathilde, Geoffroy Plantagenet, marcha sur Lisieux et en fit le siége (29 septembre 1135). La ville fut vigoureusement défendue par une troupe de Bretons; la garnison prit la résolution extrême d'y mettre le feu pour repousser l'ennemi. L'évêque Jean répara les ruines de Lisieux, entoura la ville de nouvelles fortifications, et la mit à l'abri de la guerre qui sévit pendant de longues années; enfin, en 1141, il traita avec Geoffroi Plantagenet auquel il rendit Lisieux. Telle fut l'horreur de la famine enfantée par cette longue lutte, qu'on vendit publiquement de la chair humaine dans le Lieuvin : on y pendit un homme qui se livrait à cet affreux trafic.

Au milieu de tant de misères, le clergé du diocèse de Lisieux cultivait les lettres. L'évêque Jean était un savant prélat qui éleva plusieurs monuments dans sa ville épiscopale. Le moine Orderic Vital écrivait alors, dans l'abbaye de Saint-Évroul, non loin de Lisieux, son *Histoire ecclésiastique* de Normandie, vive image de l'époque, tableau des violences féodales et des mœurs étranges du moyen âge. La fondation du monastère de Saint-Evroul, de l'ordre de saint Benoît, remontait à l'année 567. Il s'était appelé primitivement Saint-Pierre, nom qu'il échangea bientôt pour celui de son principal fondateur (*sanctus Ebrulfus*). Le couvent de Saint-Evroul n'était, dans le principe, qu'un amas de chaumières; mais sa réputation s'étendit si rapidement, qu'en peu d'années il devint le chef de quinze autres monastères et d'une colonie de quinze cents religieux. Brûlé par les Normands, en 841 et 898, il ne comptait plus, en 946, que trente moines. Il se releva, dans le XIe siècle, grâce à la puissante protection de Guillaume Giroie, seigneur d'Echaufour. La nouvelle église du monastère, commencée en 1050, fut dédiée, en 1099, par Gislebert, évêque de Lisieux. L'historien Orderic Vital assista à cette cérémonie. Le monastère de Saint-Evroul, où il passa de longues années, lui doit son principal éclat.

L'église épiscopale du Lieuvin n'était nullement en arrière de ses filles aînées dans la culture des lettres. Un docteur, dont le nom est une autorité imposante au XIIe siècle, Jean Petit, plus connu sous le nom de Jean de Salisbury, écrivait en 1150 que Lisieux était une ville merveilleuse pour l'éloquence. Le nouvel évêque, Arnould ou Arnulphe, se montra digne de la haute réputation de son église. Il a mérité les éloges de saint Bernard et laissé plusieurs ouvrages estimés. C'est à Lisieux que fut célébré le mariage de Henri II, fils de Mathilde et d'Eléonore de Guienne (1162). Thomas Becket y résida quelque temps, en 1169. A partir de ce moment, Lisieux s'efface de l'histoire pendant près de trente années. En 1199, une discussion s'éleva entre le duc de Normandie, Jean-Sans-Terre et l'évêque comte de Lisieux, Guillaume de Rupierre, sur la limite des droits seigneuriaux. Il fut reconnu qu'au duc appartenait, dans la ville de Lisieux, le *plaid de l'épée, placitum spatæ*, nom sous lequel on comprenait le droit de battre monnaie, de recevoir l'appel des jugements et de faire loger des troupes dans la ville. Cette autorité du suzerain laissait encore à l'évêque une vaste puissance. Quant à la bourgeoisie, qui s'émancipait dans la plupart des villes, il n'en est pas question à Lisieux : ce n'est que beaucoup plus tard qu'elle obtint une part assez faible dans l'administration municipale.

Philippe-Auguste s'empara de Lisieux, en 1203. A la conquête de la Normandie succéda une longue paix. Sous la domination française, l'évêque-comte de Lisieux conserva son autorité L'archevêque de Rouen, Eudes Rigaut, visita plusieurs fois cette ville, au XIIIe siècle, et y remit en vigueur la discipline ecclésiastique. En 1330, l'évêque Guy de Harcourt, fonda à Paris le collége de Lisieux. Il légua à cet établissement mille livres pour vingt-quatre pauvres écoliers de son diocèse. Trois frères de la puissante maison d'Estouteville, dont l'un, Guillaume d'Estouteville, fut évêque de Lisieux (1382-1414), instituèrent à Paris un second collége de ce nom. Les deux établissements furent réunis, en 1422, et reçurent de nouveaux statuts de l'évêque Thomas Basin.

Le Lieuvin n'échappa pas aux désastres de la guerre de Cent ans. Il fut envahi et saccagé par les Anglais, en 1346. A la guerre étrangère se joignit la guerre civile, et, malgré les nouvelles fortifications élevées par l'évêque-comte, Guillaume Guitard, le roi de Navarre s'empara de Lisieux, en 1368, et le livra au pillage. Le calme ne reparut que sous Charles V, qui donna pour évêque au diocèse, un de ses conseillers intimes, Nicolas Oresme (1377). Ce théologien célèbre a laissé des traductions d'Aristote, des sermons et des traités qui expliquent la réputation que lui fit son siècle. Il mourut deux ans après Charles V 1382). Le règne de Charles VI, si fécond en calamités, s'ouvrit, pour le Lieuvin, par un procès scandaleux et tragique : Marguerite de Tibouville, femme de Jean de Carrouges, fut attaquée dans son manoir de Capoménil, non loin de Lisieux, et victime d'un odieux attentat (18 janvier 1386). Elle accusa Jacques le Gris, écuyer de Pierre III, duc d'Alençon. L'affaire fut portée au parlement de Paris, qui décerna le duel judiciaire entre Jean de Carrouges et Jacques le Gris. Le combat eut lieu en présence du roi, de la cour et de la dame de Carrouges, vêtue de deuil. Carrouges fut blessé; mais profitant d'une chute de son rival, il lui enfonça son épée dans le cœur. Peu de temps après, le véritable cou-

pable avoua son crime. Cependant le barbare usage du duel judiciaire ne disparut de la coutume de Normandie que vers la fin du XVI[e] siècle.

La folie de Charles VI et les guerres civiles des Armagnacs et des Bourguignons livrèrent la Normandie à l'invasion étrangère. Henri V, roi d'Angleterre, vint débarquer à l'embouchure de la Touque, prit et saccagea Lisieux, en 1417; les Anglais restèrent maîtres de cette ville jusqu'au mois d'août 1449. Pendant cette domination étrangère, l'histoire reste muette sur le compte de Lisieux; on y distingue seulement quelques évêques remarquables par leurs talents ou leurs vices. Le cardinal Branda de Castiglione, nommé en 1420 à l'évêché d'Evreux par le pape Martin V, fonda à l'université de Pavie plusieurs bourses pour de jeunes Normands que devait désigner le chapitre de Rouen. Un des premiers clercs qui profita de la fondation de Branda de Castiglione, fut Thomas Basin, natif de Caudebec et célèbre par ses écrits. Un des successeurs de Branda de Castiglione, Pierre Cauchon, s'est rendu honteusement fameux par le procès de la Pucelle. Enfin Thomas Basin dut à sa réputation de science et de talent sa promotion à l'évêché de Lisieux, en 1447. Il fut un des signataires de la capitulation qui livra cette ville aux capitaines de Charles VII, le 16 août 1449. Les priviléges de Lisieux furent garantis, et l'on convint que l'évêque, les bourgeois et le capitaine du roi garderaient chacun une des trois portes de la ville. La bourgeoisie figure ici pour la première fois avec un caractère particulier et des droits spéciaux. En 1447, l'évêque lui avait accordé quelques priviléges; les magistrats municipaux appelés les *ménagers*, administraient les revenus de la ville sous la direction du sous-sénéchal de l'évêque; mais la juridiction et l'autorité politique étaient toujours réservées aux officiers du prélat.

L'influence de Thomas Basin était telle que le despotisme de Louis XI ne pouvait s'en accommoder; il disgracia l'évêque presque aussitôt après son avénement à la couronne (1461), et blessa le clergé de Normandie, dont Thomas Basin était l'honneur. D'un autre côté, la noblesse s'irrita de l'atteinte portée à ses droits de chasse, et surtout des recherches de Raimond de Montfaut qui avaient pour but de mettre à la taille les usurpateurs de titres nobiliaires dans le Lieuvin (1463). Enfin les impôts excessifs jetèrent aussi le tiers-état dans l'opposition. L'évêque de Lisieux fut un des principaux instigateurs de la ligue du *Bien-Public*. Lorsque le frère de Louis XI, Charles, vint recevoir à Rouen la couronne ducale (1465), ce fut Thomas Basin qui lui mit au doigt l'anneau, signe de son union avec la Normandie. Mais cette réaction féodale fut bientôt comprimée. Dès le mois de décembre 1465, Lisieux ouvrit ses portes aux troupes royales. Thomas Basin s'enfuit à Rome et se démit de son évêché, en 1474; il vécut successivement à Liége et à Utrecht, où il mourut en 1491. Ce fut pendant cet exil que Thomas Basin composa, en latin, sous le pseudonyme d'Amelgard, une histoire de son temps, dont nous n'avons encore que des fragments, mais dont M. Jules Quicherat promet la prochaine publication. Depuis les troubles de la *Ligue du Bien-Public* jusqu'aux guerres de religion, Lisieux jouit d'un siècle de repos, pendant lequel prospérèrent le commerce, les arts et les lettres.

Dès 1547, on avait brûlé à Lisieux plusieurs hérétiques. Les protestants s'en vengèrent, au mois de mai 1562, s'emparèrent de la ville épiscopale et pillèrent la

cathédrale; les châsses furent brisées, les reliques profanées, et le clergé maltraité. Cependant l'évêque, qui était alors Jean le Hennuyer, parvint à se maintenir à Lisieux et finit même par y prendre la supériorité. Le capitaine Fervaques, qui avait toléré les outrages des huguenots, fut remplacé par Fumichon, et la cité recouvra le repos. Elle échappa même aux horreurs de la Saint-Barthelemy (1572). L'honneur en revient-il à l'évêque Jean le Hennuyer que la tradition représente couvrant de sa protection les calvinistes de Lisieux? Faut-il attribuer leur salut à Fumichon et à l'administration municipale? Cette dernière opinion paraît victorieusement établie par divers ouvrages de M. Louis Dubois, et, entre autres, par un appendice de son *Histoire de Lisieux*. En 1585, la ville de Lisieux se déclara pour la Ligue, mais sans se laisser emporter aux excès démagogiques. Les bandes de paysans armés qui se réunirent à la Chapelle-Gautier, près d'Orbec, en 1589, et qu'on désigna sous le nom de *Gautiers*, jetèrent d'abord l'épouvante dans Lisieux. Mais François de Bourbon, duc de Montpensier et gouverneur de Normandie, les vainquit et les dispersa. Peu de temps après, le 22 janvier 1590, Lisieux ouvrit ses portes à Henri IV, tandis que plusieurs villes voisines, parmi lesquelles Pont-Audemer et Honfleur, tinrent pour la Ligue jusqu'en 1594.

Au XVIIe siècle, l'histoire de Lisieux perd tout intérêt. L'évêque, Léonor de Matignon, entraîna un instant cette ville dans le parti de la Fronde (1650); mais elle ne tarda pas à se soumettre au duc d'Harcourt. En 1692, Claude de Mongouin fut le premier maire institué par ordonnance de Louis XIV, avec le titre de *conseiller du roi*. Une émeute pour la cherté du pain, en 1709, un règlement pour l'administration municipale, en 1764, l'acquisition du nouvel hôtel de ville, en 1771, enfin la victoire du maire de Lisieux qui, malgré l'opposition du bailli de l'évêque, fut déclaré *juge des manufactures* le 24 décembre 1787, tels sont les seuls faits de l'histoire de Lisieux jusqu'au moment où éclate la Révolution. Lisieux s'associa avec modération au mouvement régénérateur de 1789. L'organisation des gardes nationales, la fédération, la formation d'une société populaire, remplirent les années 1789 et 1790. On eut à déplorer, le 16 août 1791, l'assassinat de l'huissier Girard, qui, pour quelques paroles imprudentes, fut égorgé par la populace. Lisieux sympathisa avec les girondins, et accueillit le général Wimpfen qui marchait sur Paris (juillet 1793). Mais la défaite des fédéralistes, l'arrivée de l'armée de la Convention à Lisieux, l'établissement dans cette ville d'un tribunal révolutionnaire, y firent régner quelque temps la *terreur*. Elle n'eut pas, du reste, à Lisieux, un caractère sanguinaire.

Après le 9 thermidor, les agitations royalistes inquiétèrent le Lieuvin. Les chouans exercèrent de cruelles vengeances sur des prêtres assermentés et sur des cultivateurs que leurs opinions prononcées signalaient à la haine de « *messieurs les chasseurs du roi.* » L'abbé Marais, curé constitutionnel de Saint-Germain-de-Livet, fut arraché de son domicile dans la nuit du 24 février 1795 et conduit dans un bois voisin, où les chouans le fusillèrent. L'arrestation de quelques-uns des principaux insurgés amena la dispersion du reste : on passa par les armes les frères Cottereau, Le Suble, Hellouin, Boucher, etc. L'active surveillance du Consulat et de l'Empire acheva de consolider l'ordre dans l'ancien Lieuvin. Sous la Restauration, la ville de Lisieux ne prit point une part ostensible au

mouvement des esprits. Mais, après la Révolution de 1830, l'espèce de solidarité qui s'établit entre elle et les actes politiques de l'un des ministres du roi Louis-Philippe, lui fit jouer un rôle tout exceptionnel dans nos annales parlementaires. M. Guizot, nommé député de l'arrondissement de Lisieux, se complut, comme on sait, à entretenir de fréquentes relations avec ses commettants : il leur adressa, sous forme de discours, quelques-uns des manifestes les plus fameux de sa longue administration. Les habitudes et les intérêts resserrant ces liens, les électeurs de Lisieux élurent M. Guizot député jusqu'à quatorze fois, et il était encore leur représentant, lorsque la révolution de février 1848 mit fin à l'existence de la monarchie.

Lisieux était, avant la Révolution de 1789, le siége d'un gouvernement particulier, d'une recette et d'une élection. On comptait dans cette ville trois paroisses : la cathédrale ou Saint-Pierre, qui date du XIe siècle, mais qui n'a été terminée qu'en 1200; Saint-Jacques, dédié en 1540; et Saint-Germain, démoli en 1798. Les trois chapelles de Saint-Aignan, Saint-Clair et Saint-Roch ont été détruites pendant la Révolution. Lisieux n'avait qu'une seule abbaye bénédictine, Notre-Dame-du-Pré ou Saint-Désir, occupée par des religieuses. L'église de cette abbaye a été conservée et est aujourd'hui une des paroisses de la ville. Les trois monastères des Mathurins, des Dominicains et des Capucins ont été supprimés. Toutes les abbayes du diocèse, y compris le fameux monastère de Saint-Evroul, eurent le même sort. Lisieux possède un hôpital, un grand et un petit séminaire, un palais épiscopal, un collége, une société des amis des sciences, lettres, arts, agriculture et industrie, établie en 1835, une bibliothèque publique renfermant huit mille volumes, des salles d'asile, des écoles chrétiennes, etc. Cette ville est le chef-lieu d'un arrondissement du département du Calvados, qui compte environ 70,000 âmes, et le siége d'un tribunal de première instance. La population de Lisieux est d'environ 12,000 habitants, dont l'industrie consiste surtout dans la fabrication de toiles cretonnes, de gros draps croisés, appelés frocs, et d'autres étoffes de fil et de laine. Les usines du Lieuvin sont alimentées par plusieurs rivières, et principalement la Rile, la Touque, la Calones, la Rivière de Gacé, l'Orbec ou Orbiquet. Les plaines sont fertiles en céréales de toute espèce; on y cultive avec succès le lin et le chanvre; les pâturages sont excellents; les laines du Lieuvin renommées, et les cidres de ce pays recherchés dans toute la Normandie. Le littoral de l'arrondissement présente plusieurs ports, surtout Honfleur, Villerville-sur-Mer, et Trouville-sur-Mer que l'affluence des baigneurs a transformé en une charmante ville de plaisir.

Nous avons parlé des évêques les plus célèbres de Lisieux, depuis Fréculfe jusqu'à Thomas Basin. Ces prélats eurent de dignes successeurs, au XVIe siècle, dans Jean le Hennuyer, et au XVIIe, dans Guillaume du Vair et Cospéan. Parmi les enfants de Lisieux, on distingue *Le Huen*, qui publia à la fin du XVe siècle la relation du voyage qu'il avait fait à Jérusalem en 1488; *Marescot*, médecin de Henri IV, mort en 1605; *Marin*, inventeur du fusil à vent, au commencement du XVIIe siècle; le capucin *Zacharie*, éloquent prédicateur, mort en 1661; l'astronome *Jean Lefebvre* (1650-1706); le médecin *Lange*, mort vers 1735; les deux frères *Boyvin*, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et

auteurs de savantes dissertations insérées dans les Mémoires de cette Académie ; l'avocat *Elie de Beaumont*, défenseur des Calas, mort en 1786 ; l'architecte *Piel*, qui se fit dominicain et est mort en 1841 ; enfin MM. *Louis Dubois* et de *Formeville*, auxquels on doit de savants travaux sur l'histoire de Normandie. [1]

HONFLEUR.

La fondation de Honfleur, à l'embouchure de la Seine et en regard de Harfleur, ne remonte qu'à l'an 1066 ; ce ne fut, jusqu'à la fin du XIe siècle, qu'une bourgade avec une église sous l'invocation de sainte Catherine. La bourgade prit l'importance d'une ville, dans le cours du siècle suivant ; on n'y comptait pas moins de trois églises nouvelles lorsque les habitants firent leur soumission à Philippe-Auguste, savoir : Saint-Étienne-des-Prés, Notre-Dame-des-Vases et Saint-Léonard-des-Champs (1204). Les bourgeois de Honfleur se constituèrent en commune, au XIIIe siècle, mais on ignore en quelle année et sous quel roi. La ville, sans doute, fut ensuite entourée de fortifications, afin de protéger sa prospérité naissante : on n'a pas, en effet, la date de leur érection ; la seule preuve de leur origine communale, c'est qu'elles ne se composaient que de murailles et de tours sans donjon. En tout cas, le caractère architectural dont elles portent l'empreinte ne permet point de leur assigner une autre époque que le XIIIe siècle. La situation de Honfleur, comme ville forte, était subordonnée aux nécessités de sa position maritime. Maître des hauteurs qui l'environnent, l'ennemi pouvait assister pour ainsi dire à tous les mouvements de la place. Son port était tel qu'on pouvait l'attendre de ces temps d'ignorance. La nature en avait fait tous les frais ; les navires amarrés le long des remparts reposaient sur la vase quand la mer se retirait ; lorsqu'elle revenait battre les murailles, ils se trouvaient exposés à toutes les violences des flots et des vents.

Honfleur, comme on le pense, figure dans les guerres que la France soutint contre l'Angleterre, aux XIVe et XVe siècles. Édouard III, dans sa marche sur la haute Normandie, le prit et le pilla en 1346 ; il vint s'y embarquer avec ses enfants, le 19 mai 1360, après la conclusion du traité de Brétigny. Deux armements qu'y fit Ivain, prince de Galles, le premier dirigé contre Guernesey, en 1372, le second contre La Rochelle, en 1373, témoignent de l'importance maritime que la ville avait acquise. Quatorze ans plus tard, une flotte française, montée en partie par des marins honfleurais, battit sous ses murs deux flottes anglaises et flamandes réunies (1387). Les Anglais prirent leur revanche sur terre, en 1418.

1. Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique des Normands*. — *Gallia christiana*, t. IX. — *Chronique de Normandie*. — *Histoire de Lisieux*, par Louis Dubois. — Article de M. Jules Quicherat sur Thomas Basin, dans l'*École des chartes*.

Un des lieutenants de Henri V, Jean de Salisbury, investit Honfleur, s'en empara au bout de trente-six jours de siége, et y laissa une garnison qui ne capitula qu'en 1449. Enfin, en 1457, l'expédition particulière de la noblesse normande contre l'Angleterre mit à la voile dans son port : événement qui clot pour Honfleur cette désastreuse période. La paix étendit peu à peu son commerce ; ses marins devinrent célèbres par leurs connaissances nautiques et leur expérience de la mer. Les premières améliorations faites au port datent de 1465 : on construisit un mur à double parement qui le rattachait à une jetée en bois et mettait les navires à couvert de l'action de la mer et des vents. Honfleur entretenait alors des relations commerciales avec divers pays, notamment avec l'Espagne ; mais les documents nous manquent pour en parler savamment. La preuve, toutefois, des progrès dont l'art nautique était redevable à ses pilotes se trouve consignée dans un livre publié en 1483 et intitulé : *Le grand routier en pilotage de la mer*. L'auteur cite en première ligne les mariniers de Honfleur parmi « les maîtres experts du métier de la mer dont il avoit pris le conseil et les oppinions. »

Honfleur se trouva prêt, ainsi, à servir cet esprit d'aventure que la découverte de l'Amérique et d'une nouvelle route des Indes répandit dans le monde. Quelques négociants français établis à Lisbonne ayant résolu d'équiper un navire qui doublât à son tour le cap des Tempêtes, c'est à Honfleur qu'ils vinrent demander un pilote et un équipage. Le commandement en fut confié à Binot-Paulmier, sieur de Gonneville-sur-Touques, lequel emmena avec lui comme volontaire un érudit nommé Nicolas Lefebvre, que l'amour de la science poussait vers les pays inconnus. Le vaisseau partit en 1503, et revint en 1505. Paulmier n'avait point abordé aux Indes, mais il avait visité un nouveau continent, les terres australes peut-être, où l'avait guidé le vol des oiseaux. Les armateurs, découragés par le mauvais succès d'une entreprise qui n'avait pas atteint le but purement mercantile qu'ils se proposaient, ne purent se décider à un second voyage. En 1506, le capitaine Denis sorti de Honfleur, se dirigea fortuitement vers l'Amérique du Sud, débarqua sur les côtes du Brésil au lieu que les Portugais ont depuis nommé *Port des Français*, puis remit à la voile, toucha à Terre-Neuve et prit possession du pays. Nul doute que les marins de Honfleur ne fussent prêts à suivre les traces de Binot-Paulmier et du capitaine Denis ; mais les luttes maritimes des règnes de François Ier et de Henri II retinrent leurs vaisseaux, en même temps que la réforme religieuse donna un autre cours à l'inquiétude dont le XVIe siècle était travaillé.

Nous intercalerons ici un rapide aperçu sur la coutume et les priviléges de Honfleur. Dès son origine, la ville avait une prévôté qui s'étendait des bords de la Morelle jusqu'au rocher de Vazeni. Les principales dispositions de la coutume qui la régissait nous sont parvenues dans un acte de 1527 : elles nous apprennent que les bourgeois de Honfleur, soit de la ville, soit de sa seigneurie, avaient le droit de vendre et d'acheter dans la ville. Les paroissiens de Bonneville-sur-Touques, Canapville et Équemanville, où Honfleur recrutait sa population maritime, jouissaient d'une pareille franchise. A ce privilége il faut ajouter celui de l'exemption de la taille que Louis XI avait accordée aux habitants, en considération de ce qu'ils avaient souffert durant les guerres des XIVe et XVe siècles. Un des articles les plus remarquables de la coutume est celui qui traite de la vente

du poisson. Harfleur ne vivant que de la pêche, la législation avait voulu que tout habitant participât à ses produits. Aussi, après que le prévôt avait été averti, l'on vendait le poisson sur les quais, afin que tous les bourgeois pussent assister à la vente. Le maître et l'hôte qui auraient vendu du poisson en dehors des quais, en lieu caché ou à prix célé, eussent encouru une amende. C'était encore avec l'Espagne que Honfleur, à cette époque, entretenait ses relations les plus suivies et les plus avantageuses. Rien n'était négligé pour attirer les vaisseaux de ce pays dans son port, et tout Espagnol, à un cautionnement près, y jouissait des mêmes droits que le bourgeois lui-même. L'ensemble des coutumes de Honfleur était enfin extrêmement favorable au développement commercial de la ville, mais le temps n'était pas encore venu où elles devaient porter tous leurs fruits.

Dès l'année 1562, les calvinistes furent assez forts à Honfleur pour chasser le gouverneur de la place et défendre aux catholiques l'exercice du culte romain. Ce ne fut pourtant pas sans lutte qu'ils l'emportèrent; les habitants du faubourg Saint-Léonard soutinrent un siége en règle dans le clocher de leur église. Les calvinistes avaient à leur tête un bourgeois de la ville, nommé Chaudet : ils se virent bientôt contraints de battre en retraite devant le duc d'Aumale, qui, sous prétexte de délivrer Honfleur, s'y logea avec ses troupes et y vécut à discrétion. Les protestants rentrèrent dans ses murs, en 1563, mais pour en rester maîtres trois mois seulement. Il y eut ensuite un assez long intervalle de repos. Pendant les guerres de la Ligue, Honfleur fut pris et brûlé par les catholiques (1590), puis repris et de nouveau livré aux flammes par les Ligueurs (1591). Retour offensif des royalistes, en 1592: ils sont presque aussitôt expulsés de la place; le capitaine qui en prend le commandement pour la Ligue, s'y maintient jusqu'en 1594. A cette époque, un troisième incendie fond sur la ville qui en subit bientôt un quatrième plus désastreux que les précédents; heureusement la paix est conclue à Vervins, en 1598; les marins de Honfleur en profitent des premiers: ils fondent Québec, en 1608, et huit ans après vont, sous la conduite du capitaine Lelièvre, créer des comptoirs à Java, Sumatra et Achem. Le capitaine Auguste Beaulieu avait échoué, en 1609, dans une tentative pour établir une colonie à Gambie; plus favorisé dans un autre voyage, il relâche à Madras, aborde aux îles Licoo et revient, en 1620, avec un chargement de poivre. Ces glorieuses expéditions furent interrompues lors du siége de La Rochelle, pour lequel l'État mit en réquisition les vaisseaux et les marins de Honfleur. Les pilotes de cette ville, détournés un instant de la route des Indes, se préparaient à la reprendre, après la reddition de La Rochelle, lorsque la Compagnie fixa au Hâvre, en 1642, le siége de ses comptoirs et de ses armements. Ce fut là le premier coup porté à Honfleur par la cité rivale, bâtie en face de ses murs : il ne se découragea pas néanmoins, et, par une direction plus conforme à ses antécédents et à son génie, calculant les profits qu'il avait tirés de la pêche du maquereau et du hareng, qui suivaient autrefois les côtes de France, il fonda sur les côtes de Terre Neuve un établissement pour la pêche de la morue. De là, une source de richesse pour toute la population. Un accroissement de prospérité si subit devait attirer l'attention du gouvernement; aussi, Louis XIV envoya-t-il Duquesne à Honfleur, en 1668, afin d'examiner quels ouvrages pouvaient y être faits pour recevoir les vaisseaux de guerre et de commerce.

Le résultat de la visite de Duquesne fut la création d'un bassin à flot dans l'intérieur de la ville pour recevoir des bâtiments d'un plus fort tonnage. Commencé en 1669, ce bassin ne fut terminé qu'en 1685, grâce à une contribution de seize cent mille livres tournois, que la ville s'imposa d'elle-même pour l'achèvement des travaux. On y mit la dernière main de 1720 à 1725 ; il fut amélioré, agrandi, et creusé à une plus grande profondeur. Cependant ce n'était pas tout qu'un bassin : on n'eût rien fait pour Honfleur, si l'on n'avait mis à sa portée le sel nécessaire à la préparation du poisson. Louis XIV, en conséquence, y fit construire de vastes magasins destinés à servir d'entrepôt et pouvant contenir environ dix millions de kilogrammes de sel (1672). Ce fut dès lors à Honfleur qu'on vint décharger, mesurer, emplacer et relever tous les sels qui allaient, de là, se répandre dans l'intérieur du royaume; et les habitants (nouveau privilége) obtinrent la faculté de prendre leur sel de provision aux magasins de la ville. Un mémoire officiel de 1730 nous fournit le résumé du mouvement commercial de Honfleur, pendant cette période si féconde. Ses relations n'étaient plus aussi suivies qu'elles l'avaient été jadis avec l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, l'Irlande et le Nord; ses vaisseaux n'abordaient plus que de loin en loin à la Martinique et à la Guadeloupe. Toute son industrie s'était concentrée sur la pêcherie de Terre-Neuve, et vingt-cinq navires étaient employés annuellement à en verser les produits dans tout le royaume.

Le commerce de Honfleur ne cessa de prospérer jusqu'en 1755 : cette année-là même, il atteignit son apogée ; mais l'année suivante, l'Angleterre s'étant emparée avant toute déclaration de guerre de vingt-huit de ses navires, ce coup inattendu paralysa la ville, et aucun armement n'y fut tenté jusqu'à la paix. La misère des habitants devint extrême ; la position déjà fâcheuse de la commune se compliqua de l'établissement d'un camp sous les murs, où les bourgeois étaient obligés de faire la corvée, et du retrait successif de toutes les franchises que la ville avait obtenues depuis Louis XI. Sur sa demande, le roi, pour lui venir en aide, cassa les arrêts du conseil qui avaient suspendu l'exercice de ses priviléges; le député, M. Premari, rapporta même la promesse de l'agrandissement du port, comme compensation aux cruelles pertes que Honfleur avait éprouvées. L'importation des épiceries et drogueries y fut ouverte, en 1776 : la paix ayant été conclue, neuf années après, le commerce avec l'Amérique s'y présenta sous les plus beaux auspices. Dans la prévision d'un avenir meilleur, les habitants se mirent à dévaser le port et à le creuser, afin de le rendre accessible à un plus grand tirant d'eau. Les armements recommencèrent. Sur ces entrefaites, l'ambassadeur américain Jefferson demanda au gouvernement français que Honfleur fût déclaré port franc; cette faveur lui eût été accordée sans l'opposition de la ferme, qui trouva le moyen de traîner la conclusion de l'affaire jusqu'à la Révolution. De 1793 à 1814, la Manche étant sillonnée dans tous les sens par les croisières anglaises, le commerce de Honfleur fut condamné à l'inaction. La Convention Nationale, en 1795, y envoya l'un de ses membres, Boursier, prendre connaissance des travaux qu'on pourrait y exécuter pour l'amélioration du port ; mais la mission de ce représentant du peuple n'eut point de résultat. L'année suivante, Honfleur trouva une légère compensation à tout le mal que lui faisaient les Anglais, dans la prise du célèbre commodore sir Sidney Smith, lequel fut conduit au Hâvre sur le navire même, un petit corsaire

français, qu'il avait pris la veille, dans la nuit, près de la jetée du nord-ouest de cette ville, dont il ne quittait plus la rade. Bonaparte, après la conclusion de la paix d'Amiens, visita Honfleur et donna à ses chantiers le mouvement qu'il ne pouvait rendre à son port. Les habitants mirent, plus tard, toutes leurs espérances dans la paix générale et le retour des Bourbons; mais leur illusion fut de courte durée. D'abord Terre-Neuve resta aux Anglais; ensuite, durant une crise si longue, les grands capitaines avaient abandonné la ville, plutôt que de demeurer les bras croisés; le gigantesque développement du Hâvre les avait absorbés tous. Quant aux Bourbons, on ne les vit témoigner aucun souci des intérêts et des besoins de Honfleur.

Sous l'ancien régime, Honfleur, ville du Lieuvin, dépendait du diocèse de Lisieux, de l'intendance de Rouen et de l'élection de Pont-L'Évêque; c'était un gouvernement de place, le siége d'une vicomté, d'un grenier à sel et d'une amirauté; il y avait dans ses murs trois communautés religieuses: des Capucins, des Ursulines et des Sœurs hospitalières. Cette ville n'est aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pont-l'Évêque; mais elle possède un tribunal et une bourse de commerce, une école d'hydrographie de quatrième classe, et une bibliothèque publique; sa population atteint presque 10,000 âmes. Quoique bien déchu, Honfleur ne laisse point que d'avoir de l'importance; son cabotage est très-actif et le mouvement de son port considérable. Les entreprises qui n'exigent que de faibles capitaux y sont nombreuses et prospères, et le commerce des grains, du cidre, des harengs saurs et salés, y a doublé depuis dix ans. La ville est située au pied d'une haute et verdoyante colline, sur la rive gauche et à l'embouchure de la Seine, entre trois petites rivières, la Morelle, la Claire et l'Oranze. C'est sur cette colline qu'est bâtie la chapelle de *Notre-Dame-de-Grâce*, dont on attribue la fondation au duc Robert-le-Magnifique, et pour laquelle les marins de la côte ont une grande dévotion, comme l'attestent les nombreux *ex-voto* suspendus aux voûtes, aux piliers et aux murailles du sanctuaire. Du sommet du plateau, ombragé d'ormeaux séculaires, le regard embrasse un tableau maritime d'une merveilleuse beauté : l'embouchure du grand fleuve, les riches paysages parsemés sur sa rive gauche, la ville du Hâvre, les phares de la Hève et la Manche. Le port de Honfleur se compose de deux bassins et d'un avant-port. Le chenal du vieux bassin, où la mer ne monte que de quatre à cinq mètres, n'est guère accessible qu'à des bâtiments d'un tonnage médiocre; l'avant-port se prolonge entre deux jetées et facilite l'entrée des bassins. Ville essentiellement maritime, c'est surtout parmi les hommes de mer que Honfleur compte ses illustrations. Aux marins célèbres que nous avons déjà mentionnés, nous joindrons *Despineville*, ainsi que les amiraux *Doublet de Mottard* et *Hamelin*. L'aéronaute *Romain*, mort avec Pilastre du Rozier, en traversant la Manche, et *Daguerre*, inventeur du Diorama et de l'ingénieux procédé auquel il a donné son nom, sont nés aussi à Honfleur.[1]

1. Masseville, *Histoire sommaire de Normandie*. — *Les Œconomies royales* de Sully. — *Journal de Henri IV*, de Lestoile. — Davila, *Istoria delle guerre civili di Francia*. — P.-P.-V. Thomas, *Histoire de la ville de Honfleur*. — *Dictionnaire* de Hesseln.

PONT-AUDEMER.

LE BEC.

La ville de Pont-Audemer, située sur la Risle, dans une charmante et industrieuse vallée, ne fut primitivement qu'un de ces lieux de péage qui se multiplièrent aux époques d'anarchie. Un grand propriétaire, nommé Audomar ou Aldomar, avait jeté sur la Risle un pont et y percevait un impôt. La beauté du site, les avantages que présentait la rivière pour le commerce et l'industrie, le passage de l'ancienne voie romaine qui allait de *Juliobona* à *Noriomagus;* tout attira de ce côté un nombreux concours d'habitants. Pont-Audemer devint un fief important, et lorsque Rollon, maître de la Normandie, la partagea au cordeau (vers 914), entre ses compagnons d'armes (*terras funiculo divisit*), il donna, suivant une tradition locale, Pont-Audemer à Bernard-le-Danois, tige de la maison d'Harcourt.

Des chefs, dont les noms barbares attestent l'origine scandinave, Torf, Turolf, etc., régnèrent ou plutôt campèrent sur les bords de la Risle, toujours entourés de leurs hommes d'armes, toujours prêts pour le combat. La conquête s'étant affermie, la maison de Meulan, issue de ces chefs danois, conserva le fief de Pont-Audemer et se mêla énergiquement à toutes les guerres féodales. Waleran, comte de Meulan, l'un des seigneurs les plus puissants de Pont-Audemer, se révolta contre Henri Ier, duc de Normandie, et attira la vengeance du prince sur cette ville. Pont-Audemer fut brûlé, le château pris après un long siége et livré aux flammes. Pendant les guerres civiles qui suivirent la mort de Henri Ier (1135-1154), la misère devint affreuse; Waleran fit couper les pieds à des paysans de la forêt de Brotonne, dont le seul crime était d'habiter sur un territoire ennemi. Mais bientôt les confédérations municipales mirent un frein à ces barbaries de la féodalité, et, vers le milieu du XIIe siècle, les habitants de Pont-Audemer jurèrent leur *commune*, qui fut confirmée par les ducs normands, et plus tard par les rois de France.

Philippe-Auguste, après la conquête de la Normandie (1204), accorda aux bourgeois de Pont-Audemer les priviléges dont jouissaient les habitants de Rouen et de Falaise. L'autorité royale y conserva pourtant un magistrat ou bailli, placé dans le ressort du grand bailli de Rouen. De nombreux conciles siégèrent à Pont-Audemer, dans le cours du XIIIe siècle. Il semble, en effet, que cette ville, par sa position centrale entre la haute et la basse Normandie, fût destinée à être le lieu de réunion des assemblées qui s'occupaient des intérêts généraux du pays. Lorsque, vers 1339, les rois de France appelèrent aux États de Normandie les députés des villes, Pont-Audemer fut une des premières cités où ils se réunirent (22 mars 1351). Fief de Charles-le-Mauvais, comte d'Évreux, elle fut mêlée aux guerres désastreuses du XIVe siècle, livrée aux Anglais, en 1356, ensuite aux

Français, en 1357, rendue au roi de Navarre par le traité de Calais (1360), conquise enfin par les troupes de Charles V et réunie au domaine de la couronne (1378). Charles-le-Noble, fils de Charles-le-Mauvais, renonça, en 1404, à toutes ses prétentions sur Pont-Audemer. L'invasion anglaise amena bientôt de nouvelles vicissitudes pour cette ville. Prise par Henri V, en 1419, elle resta sous la domination des insulaires jusqu'en 1449, époque à laquelle la place fut emportée d'assaut par Dunois, accompagné du fameux bailli d'Évreux, Robert de Flocques, et de plusieurs autres capitaines (12 août).

Des guerres si désastreuses avaient ruiné les habitants de Pont-Audemer; Charles VII leur accorda une exemption de tailles, que Louis XI confirma, quoiqu'ils se fussent déclarés, en 1465, pour la ligue du *Bien-Public*. Dès le commencement des guerres de religion, la ville tomba au pouvoir des huguenots (1562). Mais elle fut bientôt reprise et saccagée par le duc d'Aumale qui commandait l'armée catholique. Toute cette période est, d'ailleurs, extrêmement confuse. Au temps de la Ligue les habitants essuyèrent cinq siéges et devinrent tour à tour la proie des deux partis; enfin la place resta à Henri IV (1589-1593). Pendant la Fronde, elle se laissa d'abord gagner par le duc de Longueville, ennemi de la cour, puis fit sa soumission au duc d'Harcourt, représentant de l'autorité royale en Normandie. Son sort, en un mot, fut de s'associer à toutes les résistances provinciales et d'user son énergie dans ces luttes funestes qui remplirent trop lontemps l'histoire de France. Il est peu de villes qui aient été aussi souvent prises, saccagées et brûlées.

Pont-Audemer, dans le pays de Lieuvin, conserva jusqu'à la révolution de 1789, le titre de vicomté et le rang de gouvernement de place; c'était aussi le chef-lieu d'une élection et le siége d'une justice royale, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, et d'un grenier à sel. Sa municipalité se composait d'un maire et de deux échevins. La ville et les faubourgs renfermaient quatre paroisses, un hôtel-Dieu, et cinq communautés religieuses, savoir : des Carmes, des Cordeliers, des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, des Ursulines et des Carmélites. Chef-lieu du cinquième arrondissement du département de l'Eure, Pont-Audemer a aujourd'hui un tribunal de première instance et un tribunal de commerce. La ville est agréablement située, comme nous l'avons dit, dans la vallée de la Risle, sur la rive gauche de cette rivière qui commence, en cet endroit même, à être navigable et y forme un petit port. Sa population s'élève à près de 6,150 habitants, et l'on en compte dans l'arrondissement environ 88,000. Le commerce de Pont-Audemer est principalement alimenté par ses tanneries qui remontent à une antiquité reculée; elles sont au nombre de quarante-deux. Il faut y ajouter des fonderies de fer, des filatures de lin et de coton, des scieries de bois, des moulins à tan et une usine métallurgique.

Pont Audemer a vu naître les deux frères *Cousin* (*Jean* et *Guillaume*), sculpteurs distingués du XVIIIe siècle; le professeur *Dagoumer*, auteur d'un *Cours de philosophie; Pierre le Lorrain*, plus connu sous le nom de l'*abbé de Vallemont*, auquel on doit des traités d'histoire, de théologie et de physique; le conventionnel *Delacroix*, mort sur l'échafaud le 16 germinal an II; et le général *Delaunay*, qui figura dans les guerres de la Révolution et fut tué à Mondovi. N'ou-

blions pas d'ajouter que l'historien normand *Guillaume de Poitiers* naquit à Prévaux, non loin de Pont-Audemer, vers l'année 1020.

Près de Brionne, sur le Bec, affluent de la Risle, on trouve les ruines d'une ancienne et illustre abbaye, le Bec-Hellouin. Une tour de la fin du XVe siècle, quelques bâtiments délabrés, des souterrains, tels sont les seuls vestiges de la grande école scolastique de Normandie. Ce fut au commencement du XIe siècle (1039), que Herluin ou Hellouin, après avoir porté avec honneur le haubert et la cotte de mailles, les échangea contre un froc de moine. Le nom de la pauvre solitude où il s'était retiré, au fond d'un petit vallon qu'arrose le Bec (le ruisseau), ne commença à retentir dans le monde chrétien qu'à partir du jour où l'Italien Lanfranc vint y apporter le goût des lettres (1042). A cette époque, il s'établit entre la Normandie et l'Italie l'échange fécond qui, au XVIe siècle, a renouvelé la France. L'Italie nous envoya ses docteurs; la Normandie lui imposa ses guerriers. Robert Guiscard et Roger conquirent les Deux-Siciles. Les Lanfranc, les Anselme, les Jean d'Avranches, tous Italiens d'origine, éclairèrent la Normandie de leur génie et de leur science. Le Bec fut le foyer de cette vive lumière qui brilla un instant d'un éclat si pur et si éblouissant.

Lanfranc, se rendant d'Avranches à Rouen, est arrêté et dépouillé par des voleurs; il trouve un asile au Bec et s'efforce de dissimuler sa science par humilité chrétienne. Elle éclate malgré lui, et sa réputation attire bientôt au Bec des disciples de toutes les parties de la France et de l'Angleterre. Le pape Alexandre II, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, Guillaume, évêque d'Aversa, Yves, évêque de Chartres, et d'autres docteurs illustres, sortent de l'école du Bec. Adversaire et vainqueur de Bérenger de Tours, Lanfranc refuse l'archevêché de Rouen, et n'accepte que par obéissance la dignité de primat d'Angleterre, où il fait admirer sa prudence et sa fermeté, à l'égal de sa science et de son génie. Anselme, son compatriote et son disciple, consola quelque temps le Bec de l'absence de Lanfranc. Profond métaphysicien, il tenta la conciliation de la théologie et de la philosophie, de l'autorité et du libre examen. A côté de ces deux lumières de l'Église, dans le XIe siècle, se place un docteur éminent, surtout comme jurisconsulte, Yves de Chartres, qui enseigna l'un des premiers les principes de l'église gallicane. Malheureusement cette grande école n'eut qu'un moment de fécondité. Dès le XIIe siècle, elle semble frappée de mort; la richesse, le bien-être, une dangereuse oisiveté, avaient remplacé la pauvreté première, la rigueur de la discipline, l'activité intellectuelle. Le Bec resta une riche et puissante abbaye, mais elle perdit toute influence morale. Les principaux faits de son histoire se réduisent à une succession d'abbés qui ne résidaient même plus au monastère, et, laissant à un prieur le soin des âmes, se contentaient de toucher les revenus. Le dernier abbé du Bec a été, d'après une chronique manuscrite de l'abbaye, le célèbre évêque d'Autun, prince de Talleyrand-Périgord. Le Bec fut dévasté pendant la tourmente révolutionnaire, et l'église ruinée, à l'exception de la grosse tour construite au XVe siècle. Les chartes furent brûlées, les livres dispersés ou anéantis; c'est à peine si l'on trouve aujourd'hui quelques

traces des manuscrits que l'école des Lanfranc et des Anselme y avait accumulés. Les bâtiments élevés dans les XVIIe et XVIIIe siècles pour l'habitation des moines, servent aux étalons d'un haras. [1]

BERNAY.

Quoique l'origine de Bernay soit assez ancienne, c'est cependant une ville sans passé. Le savant Huet dérive son nom du mot anglo-saxon *barn*, grange. D'après cette étymologie, Bernay, situé d'abord au milieu de terres labourées, se serait étendu peu à peu dans les prairies, à l'intersection de deux vallées, sur la rive gauche de la Charentonne qui sépare le Lieuvin du pays d'Ouche. Aucun fait positif ne confirme, il est vrai, une pareille conjecture. On trouve, du reste, cette ville désignée sous divers vocables dans les titres latins du moyen âge : c'est tantôt *Bernacum* ou *Bernaium*, tantôt *Bernacus; in loco hoc qui Bernacus priscorum dicitur vocabulo.* Quant au nom moderne, M. A. Leprévost, dont l'opinion fait autorité, pense qu'on doit l'écrire par un *i* (*Bernai*); mais l'usage de l'*y* a prévalu.

Bernay, qui n'était encore qu'un bourg dans les premières années du XIe siècle, est mentionné pour la première fois dans une charte de Richard II, duc de Normandie, en date de l'an 1027, par laquelle ce prince confirme à sa femme, Judith, fille de Conan, duc de Bretagne, la possession de son territoire qu'il lui avait donnée en douaire. Judith, à l'instigation de Guillaume, abbé de la Trinité, avait fondé à Bernay même, neuf années auparavant, une abbaye de Bénédictins, de sorte que le bourg se trouva placé dès lors sous la juridiction ecclésiastique (1018). Il paraît que, peu de temps après, Bernay eut un marché et plusieurs foires annuelles, entre autres la *foire fleurie* dont certains auteurs font remonter l'institution au temps de Richard II, et qui tombait le mercredi d'avant le dimanche des Rameaux. Cette foire, conservée de nos jours, se tient actuellement le lundi de la même semaine; on y conduit de toute part les plus beaux chevaux de la Normandie; elle continue à jouir d'une grande célébrité dans la province, et n'est pas moins importante que celle de Saint-Romain à Rouen.

Au commencement du XIIIe siècle, Bernay était déjà une place de guerre assez forte. Saint Louis, en 1231, vint y rendre la justice en personne. Dans le siècle suivant, les habitants eurent beaucoup à souffrir des guerres intestines qui, pen-

1. *Essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, par M. A. Canel. — *Chronicon Beccense*, à la suite des œuvres de Lanfranc —*Neustria Pia.* — *Gallia christiana*, t. XI. — D. Bourget, *Histoire de l'abbaye du Bec*, publiée en anglais et traduite dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie.* — Guizot, *traduction* de Guillaume de Poitiers.

dant longtemps, désolèrent la France. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, cherchait alors à soulever la Normandie contre le dauphin-régent, depuis Charles V (1257): dans une de ses courses à travers la province, l'église de Sainte-Croix de Bernay devint la proie des flammes; elle ne fut réédifiée qu'en 1378, grâce aux libéralités de Belot Taillefer, dont on a retrouvé la charte de donation, il y a quelques années. Quelques auteurs prétendent que la ville fut assiégée, en 1378, par Du Guesclin; mais le fait n'est pas prouvé. Dans tous les cas, la place était sans doute à la convenance des Anglais, car les registres d'une corporation de Bernay, connue sous le nom de *la Charité*, nous apprennent que cette ville tomba en leur pouvoir, en 1417. La confrérie de la Charité se réfugia à Verneuil, où elle demeura depuis le 4 août jusqu'à la fête de la Toussaint de la même année. Les Français venaient de reprendre la ville: les Anglais la leur enlevèrent, en 1421, et ne l'abandonnèrent que huit années plus tard. La pacification de la Normandie par Charles VII permit à Bernay de réparer ses désastres; la cité sortit de ses ruines, mais l'histoire se tut de nouveau pour elle. La fin du XVe siècle y fut marquée cependant par la fondation d'un monastère, celui des Pénitents (1490), dans lequel on introduisit la réforme du tiers-ordre, au milieu du XVIIe siècle (1650). Quant à la corporation dont nous avons déjà parlé, elle se divisait en deux confréries : l'une, celle de Notre-Dame de la Couture, remontait à 1398; l'autre, celle de Sainte-Croix, datait seulement de 1400. Le but de l'institution était de rendre aux pauvres les derniers devoirs de la sépulture.

Dès l'origine des guerres de religion, les protestants, commandés par le prince de Porcien, se rendirent maîtres de Bernay qu'ils livrèrent au pillage et dont ils saccagèrent l'abbaye. Les ecclésiastiques furent traînés au supplice (mars 1563). La place retomba sans doute au pouvoir des catholiques, puisqu'en 1574 l'escorte du comte de Montgomméry, pris les armes à la main à Domfront, et que l'on conduisait à Paris, put traverser Bernay où la vue de ce fameux capitaine excita quelques troubles. Quinze ans plus tard, les *Gautiers*, soulevés par le comte de Brissac, ayant embrassé le parti de la Ligue, firent de cette petite ville une de leurs principales retraites. François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie pour Henri III, dirigea contre eux une partie de ses troupes. Les Gautiers, quoique écrasés déjà à Villers, à Pierrefitte et à Vimoutier, opposèrent encore une résistance très-sérieuse à l'armée royale. Bernay « voulut se faire battre dans les formes : il fallut employer la grosse artillerie, et l'on y donna deux assauts; au second il y eut un combat qui dura quatre heures : enfin Bacqueville et Grimonville (deux officiers du corps expéditionnaire) y entrèrent à la tête de leurs soldats, et la place fut forcée. » Le pillage et l'incendie suivirent la reddition de Bernay; reddition à laquelle, si nous devons en croire les termes ambigus d'une note insérée dans le registre de la confrérie de la Charité, la trahison ne fut point étrangère; cette note nomme même comme l'un des coupables un certain Jean Porquet. Le duc de Montpensier autorisa les vainqueurs, selon la coutume, à saisir les cloches des églises; mais les habitants en obtinrent le rachat au prix de trois cents livres, somme assez considérable pour le temps. Tous ceux qui avaient déposé les armes furent remis en liberté après avoir fait le serment de ne plus servir contre le roi (1589). Bernay commençait

à peine de respirer à la suite de tant de secousses, quand la peste y exerça de cruels ravages (1596) : c'était probablement cette même fièvre miliaire, maladie endémique au sol, qui renouvela ses sévices, en 1650, et qui récemment encore a fait de nombreuses victimes (1842).

Le dernier fait qu'il nous reste à mentionner dans l'histoire de Bernay est le long procès que la ville soutint, au XVIIIe siècle, contre l'abbaye, son ancienne suzeraine, au sujet du patronage de la paroisse. Bernay perdit sa cause, mais bientôt arriva la Révolution qui fit justice de tous les priviléges. Les idées nouvelles communiquèrent un puissant essor à l'industrie de cette petite cité, car elle réunissait dans son sein tous les éléments d'une grande prospérité manufacturière. Enfin deux de ses enfants, *Robert-Thomas Lindet*, d'abord curé de Sainte-Croix, puis évêque constitutionnel de l'Eure, et *Jean-Baptiste R.-Th. Lindet*, son frère, tour à tour député comme lui à l'Assemblée Constituante et à la Convention, et en outre l'un des membres du comité de salut public, firent rejaillir sur leur ville natale une partie de la célébrité politique qui s'était attachée à leur nom. Bernay dépendait, en 1789, du diocèse de Lisieux ; c'était le chef-lieu d'une élection, le siége d'un bailliage, d'une vicomté et d'un grenier à sel. A part l'abbaye commendataire de Saint-Benoît, fondée par la duchesse Judith, et qui avait reçu, en 1627, la réforme de la congrégation de Saint-Maur, il y avait dans ses murs deux couvents d'hommes : des Cordeliers et des Pénitents; et deux communautés de femmes, sans compter un hôpital général, et un hospice desservi par des religieuses Urbanistes.

Bernay, aujourd'hui l'un des quatre chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Eure, possède un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un conseil de prud'hommes, une chambre consultative des manufactures, une société d'agriculture et un collége communal. Sa population dépasse 7,000 âmes, et celle de l'arrondissement s'élève à près de 81,000. Une des principales branches de son industrie est la fabrication des frocs, espèce d'étoffe de laine, qu'on écoulait déjà fort aisément, sous l'ancien régime, dans la basse Normandie, le Maine, le Perche et même la Bretagne, mais qui étant alors manuelle, ne donnait que des produits très-coûteux. A la fabrication des frocs il faut joindre celle des rubans de fil et de coton, industrie particulière à l'arrondissement, et dont la vente s'étend jusqu'en Espagne. L'industrie linière semble, depuis quelques années, s'éloigner de Bernay pour se reporter à Lisieux, où elle se trouve dans des conditions plus favorables.

Bernay compte plusieurs monuments : d'abord la halle aux grains et aux toiles qui n'est qu'une « portion de l'église abbatiale appartenant à la construction primitive »; ensuite l'église de Sainte-Croix et celle de Notre Dame-de-la-Couture, dont la date pour l'une et l'autre remonte en partie au XVe siècle. On remarque dans une rue quelques porches de bois, curieux spécimen de l'architecture civile au moyen âge. Le collége mérite aussi l'attention du visiteur, ainsi que les bâtiments de l'abbaye qu'on a construits au XVIIe siècle, et où l'on a réuni la sous-préfecture, la mairie et les tribunaux. Les deux confréries de la charité existent encore : elles ont été très-utiles, en 1842, par leur zèle et leur dévouement à toute épreuve. Outre les deux hommes célèbres que nous avons nommés, Bernay a vu

naître le trouvère *Alexandre*, dit *de Paris*, auquel on a faussement attribué l'invention du vers alexandrin ; le poëte latin *Gabriel Buguet*; le cordelier *Bonaventure Brochard*, auteur d'une Description de Jérusalem et du mont Sinaï ; le curé *Gabriel Dumoulin*, qui a écrit une histoire générale de Normandie, ouvrage assez estimé ; le général de division républicain *Hachet;* et M. *A. Leprévost*, membre de l'Institut, dont les savants travaux ont si puissamment contribué à éclaircir l'histoire de sa province natale.[1]

PONT-L'ÉVÊQUE.

Pont-l'Évêque, *Pons Episcopi*, est situé entre Lisieux et Honfleur, dans une large et riante vallée, à la jonction de la Touque et de la Calonne. Cette petite ville doit son nom à un pont qu'un des plus anciens évêques de Lisieux fit jeter, dit-on, en cet endroit, sur la première de ces deux rivières. Pont-l'Évêque semble avoir eu une véritable importance sous les premiers ducs de Normandie. C'est dans ses murs, suivant quelques auteurs, que Guillaume-le-Bâtard assembla les États où fut résolue son expédition contre l'Angleterre (1066). Masseville prétend toutefois que ce fut à Rouen, et M. Augustin Thierry n'indique aucune localité, dans l'incertitude sans doute où l'ont laissé le défaut ou le silence de documents authentiques, pour désigner le lieu de leur réunion. Pendant tout le reste du moyen âge, l'histoire est muette sur Pont-l'Évêque, ou plutôt elle ne nous révèle à son sujet aucun de ces faits intéressants qu'on trouve avec plaisir enregistrés dans les chroniques locales.

On sait seulement que son église paroissiale, dédiée à Saint-Michel, fut fondée au XV[e] siècle et terminée dans le XVI[e]. Il est aussi fait mention de Pont-l'Évêque dans la liste des places de la haute et basse Normandie qui furent réduites par Henri IV, vers la fin de 1589, suivant de Thou et Davila, ou bien au commencement de 1590, selon d'Aubigné et Mezerai. Sous le règne de Louis XIII, le cri de révolte des *Nu-pieds* eut quelque écho parmi les habitants de cette ville ; mais à la nouvelle de l'arrivée de Gassion, ils se hâtèrent, par une prompte soumission, de mériter le pardon du roi (1639). Un prieuré de Bénédictines du nom de *Bon-Secours* avait été établi dans ses murs, en 1638 ; on le transféra à Caën, nous ne savons trop pour quelle raison, en 1643. Il existe un livre spécial sur Pont-l'Évêque : c'est un poëme dans lequel nous avons vainement cherché des renseignements historiques. Cet ouvrage, écrit en 1662 par un médecin du pays, nommé Lecordier, est un long et fastidieux éloge en mauvais

1. Gabriel Dumoulin, *Histoire générale de Normandie*. — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie*. — *Gallia christiana*. — *Neustria Pia*. — Piganiol. — Hesseln. — A. Leprevost, *Dictionnaire des noms de lieux du département de l'Eure*. — Pièces manuscrites.

vers des vertus de la fille de Gaston d'Orléans, la célèbre mademoiselle de Montpensier, à laquelle appartenait alors Pont-l'Évêque. Le poëte avait promis à sa ville natale de grandes destinées sous cette glorieuse protection; il ne paraît pas que mademoiselle de Montpensier ait rien fait pour réaliser la prophétie du poëte.

Pont-l'Évêque dépendait autrefois du pays de Lieuvin ; c'était le chef-lieu d'une élection et d'une sergenterie, le siége d'une vicomté qui ressortissait au bailliage de Rouen, d'un bailliage particulier et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. La ville avait un maire, plusieurs autres officiers municipaux, un lieutenant de police, un hôpital, et un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique. On n'y comptait guère que douze cents habitants; mais il s'y tenait un gros marché, le lundi de chaque semaine, et deux foires annuelles, l'une à la Saint-Michel, l'autre à la Saint-Martin. Pont-l'Évêque figure aujourd'hui comme chef-lieu de sous-préfecture dans le département du Calvados; c'est le siége d'un tribunal de première instance. Sa population s'élève à près de 2,200 âmes, et l'arrondissement en renferme environ 58,000. On ne rencontre aucun monument dans l'ancienne ville, si ce n'est l'église paroissiale de Saint-Michel, édifice d'un style élégant ; la nef en est très-haute, et l'on y remarque d'assez beaux vitraux. La ville moderne offre quelques édifices de bon goût; les principaux sont le Palais de Justice et la prison. Il y a à Pont-l'Évêque des fabriques de dentelle; on y fait le commerce des bois, des bestiaux, du beurre, du fromage, du cidre et des eaux-de-vie. Cette ville s'honore d'avoir donné le jour au célèbre jurisconsulte *J.-G. Thouret*, membre de l'Assemblée Constituante, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 22 avril 1794.[1]

ALENÇON.

SAINT-CENERY. — LA ROCHE-MABILE.

Situé au confluent de la Sarthe et de la Briante, Alençon s'élève au milieu d'une plaine riante et fertile qu'entourent de hautes collines, couronnées par les forêts de Perseigne et d'Écouves. Il n'est aucune ville, en Normandie, dont les entrées soient plus belles, notamment celle de Bretagne, qui annonce une cité plus importante. Sans être alignées, la plupart des rues sont larges et bien pavées; bâties en granit ou en pierre blanche, les maisons, en général, ont un air d'aisance et de propreté ; on remarque la place principale, nommée la *Place d'armes*,

1. Dom Toussaint Duplessis, *Description de la haute Normandie*. — A. Labutte, *Essai historique sur Honfleur et l'arrondissement de Pont-l'Évêque*. — H. Lecordier, D.-M., *Pont-l'Évêque*, poëme. Paris, 1662, in-4°. — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie*. — Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Annuaire du Calvados*.



autour de laquelle se posent assez bien l'hôtel de ville, le palais de justice, et les belles tours qui faisaient partie de l'ancien château des seigneurs d'Alençon. La population de cette ville n'est que de 14,388 habitants; on lit, dans quelques ouvrages, qu'elle s'élevait autrefois à 15 ou 16,000. Ce chiffre est évidemment exagéré. La population d'Alençon n'a jamais été plus considérable qu'aujourd'hui. Si elle s'est accrue, ce n'est pas non plus d'une manière sensible; peu attachés au sol natal, les habitants le quittent volontiers pour chercher fortune ailleurs. L'arrondissement d'Alençon renferme 73,000 âmes; le département de l'Orne, dont cette ville est le chef-lieu, en compte 442,100.

Suivant quelques érudits, Alençon appartenait au pays des *Aulerces Cenomans*, d'où lui serait venu le nom d'*Alercium* qu'on lui donne dans quelques chartes, à moins que le mot *Alencium*, dont on a fait Alençon, n'indique une bourgade ou un château des Alains qui occupèrent cette contrée du ve au vi^e^ siècle. On ne peut, à cet égard, se livrer qu'à des conjectures. Le premier titre où il soit question d'Alençon est de 717. Ce n'était alors qu'une centénie du pays d'Exmes (*Oximensis pagus*), qui lui-même formait un des plus vastes comtés du royaume de Neustrie. Elle n'acquit d'importance qu'en devenant une des clefs de la province dont Charles-le-Simple fut obligé de consentir l'abandon aux Normands. Louis d'Outre-mer avait déloyalement enlevé le jeune duc de Normandie, Richard Ier, qu'il retenait à Laon, et dont il avait l'intention de se défaire; mais ayant eu connaissance de ce dessein, Yves de Creil, maître des arbalestriers de France, en informa Osmond de Centeville, gouverneur de Richard: celui-ci n'avait que dix ans: Osmond le cacha dans un faisceau d'herbes qu'il plaça sur le devant de sa selle et le ramena heureusement en Normandie (942). Reconnaissant de ce service, Richard concéda l'Alençonnais, le Passais Normand et les territoires de Séez et d'Argentan à Yves de Creil, qui possédait déjà le Bellêmois, le Corbonnais, et, dans le Maine, le Sonnois, formant à peu près les deux tiers de l'arrondissement actuel de Mamers. Maître d'un pays qui dépassait en étendue le département actuel de l'Orne, Yves de Creil ou de Bellême devint le plus puissant seigneur de Normandie; il construisit deux citadelles, l'une à Alençon, et l'autre à Domfront, pour mettre cette partie de la frontière à l'abri des attaques des Angevins et des Manceaux. Guillaume Ier, fils d'Yves, lui succéda, vers 997. Il reçut le surnom de *Talvas*, qui devint héréditaire dans sa famille, parce qu'il fut l'inventeur d'un bouclier qui s'appelait ainsi.

Robert de Normandie s'étant révolté contre le duc Richard III, son frère, Talvas aida puissamment ce dernier à triompher de la rébellion (1027). Devenu duc, à son tour, Robert ne pardonna point à Talvas de s'être opposé à ses vues ambitieuses. De son côté, peu disposé à l'obéissance, Talvas refusa de rendre à Robert l'hommage qu'il lui devait pour son fief d'Alençon. Le duc, furieux, vint assiéger cette place avec toutes les forces de son duché (1029); il contraignit le vieux Talvas à lui demander pardon, pieds nus et en chemise, avec une selle de cheval sur les épaules :

Son dos offrit à chevaucher,
Ne se pot plus humilier;

C'en étoit costume en cel jour
De querre merci à son seignour.
(*Roman du Rou.*)

Obtenue à ce prix, la paix ne fut pas de longue durée; Talvas ne put survivre à la douleur que lui causa la défaite de ses fils qui avaient entrepris de le venger.

Il y avait alors, dans la partie de la Normandie soumise aux Bellême, une famille puissante qui leur était demeurée fidèle dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Cette famille était celle des Giroye; elle possédait un grand nombre de châteaux, et tenait par ses alliances aux plus illustres maisons de la province. Elle avait puissamment aidé les fils de Talvas à recouvrer l'héritage de leur père; mais un des Giroye eut le tort de prendre le parti de Geoffroy de Mayenne contre Guillaume Talvas, deuxième du nom, qui lui faisait une guerre injuste. Reconnaissant des services que Giroye lui avait rendus, le sire de Mayenne fit construire pour son ami le château de Saint-Cenery, forteresse posée sur l'escarpement d'un rocher que la Sarthe entoure de presque tous les côtés. Talvas dissimula son ressentiment Il avait épousé en premières noces une femme dont la vertu ou les représentations le fatiguaient. Un jour qu'elle allait à la messe, il la fit étrangler devant le peuple d'Alençon, et se remaria peu de temps après avec Hildeburge de Beaumont. Cette union fut célébrée avec une grande pompe. Les seigneurs du voisinage y furent invités. Raoul-Mâle-Couronne, frère de Giroye, l'engagea à ne point aller à ces noces qui lui semblaient cacher quelque piége; mais, loyal et confiant, Giroye n'hésita point à se rendre à la fête, où l'attendait un horrible guet-apens. Talvas ne se contenta pas de lui faire crever les yeux, couper le nez et les oreilles; il le mutila plus cruellement encore. Les témoins de cette barbarie fondaient en larmes. Quant au sire d'Alençon, il se livrait au plaisir de la chasse avec ses autres convives (1040). L'infortuné Giroye fut jeté dans une prison, où du moins on lui permit de recevoir les soins de Raoul-Mâle-Couronne, qui avait étudié la medecine et soutenu des thèses contre les plus savants docteurs de Salerne. La tour où ce malheureux fut enfermé s'appela depuis *la Tour de Giroye*; on la voyait encore, en 1782, à droite de la principale entrée du château.

Il n'y eut qu'un cri de vengeance, parmi les Giroye et leurs amis. Mais, couvert par les remparts de son château d'Alençon, qu'il avait rendu formidable, Talvas ne voulut point engager le combat dans la plaine; ses ennemis la ravagèrent. Geoffroy Martel, comte d'Anjou, profita de ces discordes pour s'emparer des places d'Alençon et de Domfront, dont les habitants lui ouvrirent les portes, tant ils étaient fatigués de la tyrannie des Bellême. Mais Guillaume-le-Bâtard n'était pas homme à laisser une aussi belle partie de son duché aux mains de ses ennemis; il se porta en toute hâte sur Alençon, qu'il investit avec des forces considérables. Quand les Alençonnais le virent approcher de leurs retranchements, plusieurs d'entre eux, portant des peaux sur l'épaule, se mirent à crier, à la manière des pelletiers d'alors : « *A la pel, a la pel.* » On sait qu'Arlette, mère du Bâtard, était la fille d'un pelletier de Falaise. « Par la splendeur de la lumière de Dieu! s'écria Guillaume, pas un n'en échappera. » Il fit couper les pieds et les mains aux trente premiers qu'il saisit morts ou vifs, et jeter ces

membres ensanglantés par-dessus les murs du château, en menaçant d'un pareil sort quiconque oserait lui résister. La place se rendit au duc, qui courut à Domfront, dont les portes s'ouvrirent également devant lui (1048).

Pour trouver ailleurs meilleure fortune, et pour se soustraire à la vengeance de leurs ennemis, les Giroye, sous plusieurs noms, devenus illustres dans l'histoire, compagnons ou alliés des Guiscard et des Tancrède, passèrent dans la Terre-Sainte, dans l'Italie et dans la Sicile, où ils fondèrent des principautés et des empires. Rendu à la liberté, par suite de la mort de Talvas, l'aveugle d'Alençon, Guillaume Giroye, fit lui-même plusieurs voyages dans ces contrées lointaines où ses amis et ses parents l'appelaient pour leur servir d'arbitre ou de conseil.

Tous les Giroye n'avaient pas quitté la Normandie. Il en restait deux : Robert de Saint-Cenery et Ernauld d'Échauffour, son neveu, en révolte perpétuelle contre les seigneurs d'Alençon et contre Guillaume-le-Bâtard. Un jour, pendant que le duc assiégeait l'imprenable forteresse de Saint-Cenery, Robert Giroye vint s'asseoir au coin du feu, près de sa femme, qui tenait quatre pommes sur ses genoux. Il en prit deux en riant et les mangea, quoi qu'elle fît pour l'en empêcher. Les pommes étaient empoisonnées : le malheureux Robert succomba peu de jours après. Ernauld d'Échauffour le remplaça et ne rendit la place qu'à de bonnes conditions (1060). Mais de nouveau en révolte, après avoir désolé le pays par ses brigandages, il n'eut d'autre parti à prendre que de gagner la Pouille. Quelques années après, il se présenta sans crainte devant le duc de Normandie, auquel il offrit un magnifique manteau, qu'il avait rapporté de ses voyages. Touché de la confiance que Giroye lui montrait, ne pouvant d'ailleurs méconnaître un courage qui pouvait lui être utile, le Bâtard promit de le rétablir dans les domaines de sa famille. Mais la race des Bellême n'était pas éteinte : le comté d'Alençon était échu à Mabile, fille de Guillaume II, que son père avait mariée à Roger de Montgommery, un des plus illustres compagnons de Guillaume-le-Conquérant. Digne fille de Talvas, elle avait hérité de toutes ses haines et de toutes ses vengeances; on n'était pas impunément son ennemi. Il était difficile de résister au pouvoir de ses charmes. Elle avait bâti un château et une ville au milieu des montagnes qui séparent le Maine de la Normandie. Cette forteresse était sur la même ligne que celle de Saint-Cenery qui lui appartenait aussi. L'une et l'autre formaient une barrière que les voisins n'essayaient point de franchir. Également posée sur la cime d'un rocher, cette place s'appela la *Roche-Mabile* du nom de sa fondatrice. Si l'on en croit la tradition, elle se plaisait dans ce lieu sauvage; c'est là que, nouvelle Médée ou nouvelle Circé, comme l'appellent quelques historiens, elle preparait ses philtres et ses poisons.

Elle parut apprendre avec plaisir le retour d'Ernauld Giroye qui venait de se réconcilier avec le duc Guillaume. Lorsqu'il arriva à Échauffour, les gens de Mabile lui offrirent une collation qu'ils avaient préparée d'après l'ordre de leur maîtresse; mais prévenu par un des complices, Ernauld ne voulut rien accepter. Un de ses compagnons, Gilbert de Montgommery, beau-frère de Mabile, demanda un verre de vin qu'il but sans descendre de cheval. Dévoré par le poison, il mourut trois jours après à Rémalard. Mabile ne renonça pas à son dessein. Elle parvint à

gagner Roger dit *Gouliafre*, chambellan d'Ernauld. « Puis, dit Orderic Vital, elle prépara des breuvages de mort que Roger présenta en même temps à son seigneur Ernauld, à Giroye de Courville et à Gouet de Montmirail. Grâce à la puissance que Dieu prêta aux remèdes des médecins, les deux derniers en réchappèrent; quant à Ernauld, il en mourut au bout de quelques jours. Mais il ne tarda pas à être vengé. »

A la suite d'une guerre avec le comte de Mortagne, son cousin, Mabile était allée chez un de ses fils au château de Bures-sur-Dive. Elle s'était couchée et endormie après avoir pris un bain; pendant qu'elle dormait, un inconnu s'introduisit dans sa chambre et lui trancha la tête (1082). L'émotion fut profonde dans toute la Normandie; mais quel était le coupable? Personne ne le savait d'une manière positive. Les soupçons se portèrent sur Guillaume Pantol ou Pantou qui s'était hâté de partir pour l'Italie. Lorsque l'émotion fut calmée, Pantou revint en France et se plaça sous la protection des moines de Saint-Évroult qui lui donnèrent un asile dans leur couvent. Les Montgommery, qui s'étaient saisis de ses terres, demandaient avec instance la tête du coupable. Pantou soutenait avec énergie qu'il était innocent. Il fut arrêté par le roi Guillaume que le prévenu se rendrait à Rouen où il subirait l'épreuve du fer rouge, en présence du clergé. Il obéit à la sentence. L'assemblée au milieu de laquelle il parut, réunissait tout ce que la Normandie avait d'illustre dans l'épée et dans l'église. Les Montgommery et leurs amis y étaient en armes, prêts à frapper l'accusé, s'il succombait dans cette épreuve. Pantou prit le fer étincelant, et par la permission de Dieu, dit l'historien de Saint-Évroult, il le porta sans aucune brûlure. Le clergé et tout le peuple entonnèrent les louanges de Dieu qui avait fait triompher l'innocence. En effet, Pantou n'était pas coupable; l'auteur du crime était Hugues de Saugey à qui Mabile avait donné le château de la Roche-d'Igé, confisqué sur les Giroye; mais elle le lui avait repris, mécontente de la conduite qu'il avait tenue dans la guerre contre le sire de Mortagne. Hugues de Saugey, homme d'une violence extrême, n'avait pas eu depuis d'autre pensée que celle de se venger. Après avoir consommé son crime, avec une audace inouïe, il était parti pour la Pouille où se réfugiaient tous ceux qui avaient quelque démêlé avec la justice.

Trop occupé des affaires du Conquérant en Angleterre, Roger de Montgommery, après la mort de sa femme, avait remis l'héritage de cette dernière à Robert, son fils aîné. Robert prouva que bon sang ne saurait mentir. « Il aimait mieux, dit le très-partial Orderic Vital, faire couper les bras et les jambes de ceux qui tombaient entre ses mains, que d'en obtenir des rançons considérables. Homme ou femme, il les perforait jusqu'à la bouche. (*Homines utriusque sexûs ab ano usque ad ora palis transforabat.*) Un jour qu'il tenait la tête d'un de ses filleuls cachée, comme par plaisanterie, sous le pan de son habit, il lui arracha les yeux de ses propres mains. Il n'y avait pas de festin qui lui fût plus agréable qu'un horrible carnage; il se plaisait surtout à tourmenter les moines et les religieuses, dépouillant les églises, au lieu de leur faire les moindres offrandes. Il n'était rien qu'il ne sacrifiât à son avarice ou à sa lubricité. En revanche, c'était un des hommes de guerre les plus capables, le plus habile ingénieur de son temps. Il fit construire un grand nombre de châteaux et augmenta ceux que sa mère Mabile lui avait

laissés. Il en avait trente-quatre en Normandie et dans le Maine, tous plus formidables les uns que les autres. Personne au monde ne parlait mieux que lui; mais cette éloquence était celle du démon, tant elle était perfide et railleuse. »

Il commença par conseiller au jeune Robert, fils de Guillaume-le-Bâtard, de s'emparer de la Normandie, que son père lui avait promise. Guillaume déposséda Bellême de tous ses domaines; mais à la mort du Conquérant, Bellême, profitant de la consternation générale, rentra en possession de toutes les places qu'on lui avait prises (1087). Il se rendit ensuite à la cour du nouveau duc Robert-Courte-Heuse auprès duquel il jouit de la plus haute faveur. Mais Odon, évêque de Bayeux, autre mauvais génie, poussa Robert à s'emparer d'Alençon et des trente-trois autres châteaux de Talvas, qui fut enfermé dans celui de Falaise. Toujours puissant, Roger de Montgommery obtint que son fils fût rendu à la liberté (1090). La vengeance n'était pas moins douce à Bellême qu'à Mabile sa mère. Il fit repentir ses vassaux de la facilité avec laquelle ils avaient changé de maître. C'est alors qu'il commit la plupart des atrocités dont les moines ont chargé sa mémoire. La situation du pays était affreuse. Nous n'avons pas parlé ici de deux guerres qu'il engagea contre Rotrou, comte de Mortagne, ni des excommunications dont il fut frappé par l'évêque de Séez au sujet de ces mêmes guerres, excommunications dont il n'était que médiocrement effrayé. Ayant fait Rotrou prisonnier, il l'enferma dans un cachot où le malheureux était obligé de se tenir courbé, sans pouvoir faire aucune espèce de mouvement. Ses pieds étaient enchaînés dans une machine de bois, des anneaux de fer retenaient ses cuisses et ses bras.

Cependant Thibaut, comte de Blois, auquel Henri Ier donna les domaines de Bellême (1118), ou plutôt Étienne, comte de Mortain, auquel Thibaut, son frère, les rétrocéda, parvint à faire regretter ses prédécesseurs. Enfermé dans le château d'Alençon avec une troupe de brigands, Étienne contraignit les habitants à lui remettre tous leurs enfants en ôtage. Il n'était ni femme, ni fille de noble ou de bourgeois qui échappât à la brutalité de ces bandits. Après l'avoir déshonorée, Étienne leur livra lui-même la femme d'Amiot, fille de Payen de Chassé, qui était un des chevaliers les plus distingués du pays. Cet outrage combla la mesure des maux que les Alençonnais avaient eu à souffrir. Amiot et ses amis n'osaient demander justice au roi Henri, dont Étienne était le neveu. Ils recoururent à Foulques d'Anjou qui s'empressa de se rendre à Alençon avec des forces considérables. Mais Henri ne tarda pas lui-même à venir avec une armée non moins nombreuse au secours de son neveu, que les Angevins tenaient bloqué dans le château. Le combat eut lieu dans la partie de la plaine qui s'étend à l'ouest d'Alençon et qu'on appelle encore aujourd'hui le *champ de bataille*. La victoire se déclara pour les Angevins (1118). Henri aima mieux rendre la seigneurie d'Alençon à Guillaume III, fils de Robert de Bellême, que de compromettre par une lutte imprudente les droits, fort contestables, qu'il avait sur la Normandie. Toutefois la paix ne s'affermit que lorsqu'un prince de la maison d'Anjou monta sur le trône d'Angleterre. Pendant de longues années, le pays d'Alençon fut livré à toute espèce de brigandages. Les Angevins ne valaient pas mieux que les satellites du comte de Mortain.

La croisade que Louis VII conduisit en Palestine donna quelque repos à ces

malheureuses populations. Les sires d'Alençon, Guillaume Talvas et son fils Jean furent du nombre des croisés (1147). Les moines s'étaient réconciliés avec ces descendants de la terrible maison de Bellême. Guillaume, à lui seul, avait fondé les abbayes de Saint-André-en-Gouffern, de Perseigne, près d'Alençon, de Vignats et de Valoire; il n'avait oublié dans ses libéralités ni l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez, ni celle de Saint-Évroult, qui l'une et l'autre étaient déjà fort riches. Il laissa cinq enfants légitimes et autant de bâtards. Ses prodigalités avaient ruiné le pays; il n'en fut pas moins regardé comme un seigneur dont les vertus et la piété égalaient la noblesse. Ce fut vers la fin de la vie du comte Jean, que le roi d'Angleterre Henri II, qui se préparait à envahir la France, donna rendez-vous aux barons normands dans la ville d'Alençon (1188).

Robert III accompagna Philippe-Auguste et Richard Cœur de-Lion en Palestine. A son retour, il fut le premier seigneur de Normandie qui se déclara contre Jean-Sans-Terre, après l'assassinat d'Arthur de Bretagne (1203). Aucun de ses enfants ne lui ayant survécu, la seigneurie d'Alençon passa dans la maison de France et devint quelque temps après l'apanage de Pierre, cinquième fils de saint Louis, qui la lui concéda sous le titre de *comté* pour lui et pour ses descendants. Mais les deux enfants de Pierre étant morts en bas âge, le comté d'Alençon revint à Philippe-le-Hardi qui le donna à Charles, son troisième fils. A la mort de Charles Ier, le second de ses fils, Charles II, eut le comté d'Alençon, le comté de Porhoet et la baronnie de Fougères en Bretagne. Après avoir imprudemment engagé l'armée dont il commandait l'avant-garde, il se fit tuer à la bataille de Crécy (1346).

Dégoûté du monde par suite des revers que la France avait essuyés, Charles III, son fils, prit l'habit de dominicain. Pierre II, frère de Charles III, lui succéda. Il fut un des otages donnés au roi d'Angleterre, pour l'exécution du traité de Brétigny (1360). Ce prince s'acquitta religieusement des engagements qu'il avait pris. Rendu à sa patrie, on le vit auprès de Du Guesclin combattre vaillamment les Anglais. Il se retira ensuite dans son comté, dont il augmenta les différentes places. Le comte Pierre, qui n'était pas exempt de faiblesse et qui employait une partie de son temps à l'amour et à la dévotion, se fit surtout remarquer par l'ordre qu'il établit dans l'administration de ses domaines, et par la manière dont il distribuait la justice à ses sujets : on le nommait Pierre *le Loyal*. C'est sous ce prince qu'eut lieu le fameux duel judiciaire de Jacques-le-Gris et de Jean de Carrouges, qui, tous les deux, étaient ses chambellans.

Jean Ier succéda au comte Pierre. C'est en sa faveur que le comté d'Alençon fut érigé en duché-pairie (1414). Au lieu de défendre le trône, auquel il tenait de si près, Jean Ier se jeta dans les factions qui déchiraient la France, mais il expia ses fautes par la manière dont il combattit à la bataille d'Azincourt (1415). Il y périt en ne montrant pas moins de courage que son aïeul à la bataille de Crécy. Son fils, Jean II, n'était qu'un enfant de six ans, lorsque ce désastre arriva. On le conduisit à l'armée du Dauphin, depuis Charles VII, où il se forma de bonne heure au métier des armes; toute la Normandie ne tarda pas à tomber aux mains des Anglais. Bedfort se fit nommer duc d'Alençon. Quant au jeune prince français, émancipé à dix-sept ans par Charles VII, il avait déjà le comman-

dement d'un corps d'armée considérable. Tombé aux mains de l'ennemi au combat de Verneuil, où personne ne montra plus de courage (1424), il aima mieux rester prisonnier pendant quatre ans, que de reconnaître Henri VI et ses Anglais comme légitimes possesseurs du trône de ses aïeux. Il ne fut rendu à la liberté qu'en payant une rançon, qui emporta tout ce qui lui restait en argent et en patrimoine. Mais les destinées de la France allaient changer. Jeanne d'Arc venait d'être présentée à Charles VII. Témoin des premières entrevues de l'héroïne de Vaucouleurs avec le roi et de quelques-unes des épreuves auxquelles on l'avait soumise, le jeune duc d'Alençon, qui passait pour le cavalier le plus accompli de son temps, fut un des premiers à reconnaître que c'était Dieu qui l'envoyait pour sauver la France. *Il voulut*, dit la Chronique, *avoir la pucelle en sa compagnie;* il ne la quitta point jusqu'au sacre du roi à Reims (1429).

Un autre enfant d'Alençon partageait l'honneur de combattre auprès d'elle : c'était Ambroise de Loré, dont le nom se trouve si souvent mêlé avec ceux des Dunois, des Lahire et des Xaintrailles. Au siége de Jargeau, à la bataille si glorieuse de Patay, où le duc d'Alençon commandait l'armée française, Jeanne d'Arc disait à ce jeune prince au plus fort de l'action : « N'ayez doute, gentil duc, n'ayez doute : ne savez-vous pas que j'ai promis à votre épouse de vous ramener sain et sauf? » (1429) Le gentil duc la pressait d'aller en Normandie d'où il fallait d'abord chasser les Anglais. De nombreuses années devaient s'écouler avant qu'il rentrât dans son duché. Cependant Ambroise de Loré était parvenu à reprendre l'importante position de Saint-Cenery. Il n'est pas un hameau dans cette contrée qui n'ait à se rappeler quelque exploit, quelque belle action de ce vaillant capitaine. S'il quitte Saint-Cenery, c'est pour y rentrer en triomphe, soit avec des convois de vivres, soit avec les prisonniers qu'il a faits; une fois il en amena jusqu'à trois mille. Pendant qu'il balaie la plaine d'entre Caen et Alençon, une armée de sept mille hommes, soutenue par une artillerie formidable, enveloppe la forteresse des Giroye, où commande son lieutenant D'Armanges; mais accouru en toute hâte, il force les ennemis à lever le siége et à rentrer dans Alençon, dont ils ont fait le point central de leurs opérations. Plus tard, les Anglais revinrent sur Saint-Cenery avec une armée de quinze mille hommes, vingt pièces de canon et toutes les machines et engins dont on faisait alors usage pour l'attaque des places. Ce nouveau siége dura près de cinq mois. D'Armanges, auquel Loré avait confié sa femme et ses enfants, commandait toujours dans le château. Après plusieurs sorties glorieuses, D'Armanges et son lieutenant, Saint-Aubin, furent tués. Forcés de capituler, les défenseurs de Saint-Cenery ne rendirent aux Anglais qu'une ruine dont ces derniers achevèrent la démolition (1433-1434). Il ne resta de cette antique forteresse qu'une seule encoignure, aujourd'hui couverte de lierre, vénérable débris que les Alençonnais montrent avec orgueil aux étrangers.

Jean II ne reprit Alençon et les autres places de son duché qu'en 1449. La domination des Anglais s'était rendue par trop odieuse. Les bourgeois d'Alençon engagèrent le duc, déjà maître d'Essay, à se présenter à un jour convenu devant la *Poterne*. Jean Dumesnil, Jean Bosset, Jean Moinet et Guillaume Le Boulleur, qui alors étaient les *personnages*, c'est ainsi qu'on appelait les echevins

d'Alençon, avaient tout disposé pour que cette porte lui fût livrée. Surpris au dedans et au dehors, les Anglais furent contraints de se rendre au duc, qui, peu de temps après, récompensa les quatre échevins en leur accordant des lettres de noblesse et en les élevant aux premiers emplois de son duché[1]. Jean II aimait le faste et les plaisirs; sa maison était considérable; sa venerie la mieux fournie du royaume en officiers et en chiens de toute espèce. On admirait surtout sa chapelle, desservie par quatre-vingts chantres, tous excellents musiciens. Il se plaisait parmi les artistes et cultivait lui-même la poésie avec quelque succès. Les revenus de son duché ne pouvaient suffire à ses prodigalités : le beau duc, comme on l'appelait, commit beaucoup d'inconséquences, dont le besoin d'argent était presque toujours la cause.

Devenu défiant et singulièrement jaloux d'une autorité que le duc d'Alençon l'avait puissamment aidé à reconquérir, Charles VII l'accusa d'avoir voulu vendre la Normandie aux Anglais. Il paraît cependant qu'il ne leur avait rien promis, en échange des services pécuniaires qu'il leur avait demandés. Le roi le fit condamner à mort pour crime de trahison et de lèse-majesté; mais en raison de ses anciens services, il commua cette peine en une prison perpétuelle (1459). Il lui en voulait surtout pour avoir soutenu le Dauphin, son filleul, dans ses entreprises séditieuses. Devenu roi, Louis XI rendit le duc à la liberté, mais sans lui restituer la totalité de ses domaines. Toujours poussé par le besoin d'argent, Jean II se jeta dans de nouvelles intrigues, soit en s'associant à la ligue du *Bien public*, soit en entretenant des correspondances avec l'Angleterre et le duc de Bretagne. Condamné une seconde fois à la peine capitale, le malheureux duc ne dut la grâce de mourir en prison qu'à sa vieillesse et à ses infirmités (1472-1476). Louis XI vint à Alençon pour reprendre possession de ce duché; il faillit être tué dans les fêtes que lui donna la ville. Au moment où il passait du parc dans le château, un page et une femme de mauvaise vie, qui étaient au-dessus de la porte, en détachèrent involontairement une pierre. Elle tomba si près du roi, qu'elle emporta une partie de sa robe de *camelot tanné*. Faisant aussitôt le signe de la croix, le prince se jeta à genoux, ramassa la pierre et le morceau de sa robe qu'il promit de porter au mont Saint-Michel. Il ne manqua pas d'accomplir ce vœu, en partant d'Alençon (1472). Les habitants de cette ville craignaient qu'il ne leur en gardât rancune. Il leur accorda au contraire quelques priviléges, du nombre desquels fut le rétablissement de la mairie, que René supprima peu de temps après. Il est vrai que le duc fit aux habitants la remise de quelques perceptions urbaines, avantage qui leur sembla préférable aux honneurs de la municipalité.

Quelque preuve de soumission et de déférence qu'il cherchât à donner au roi, René, fils de Jean II, ne parvint jamais à se concilier les bonnes grâces de Louis XI. Ce prince ne lui permit pas de prendre d'autre titre que celui de comte

1. La commune d'Alençon, d'après Odolant-Desnos, existait déjà sous le comte Robert III, qui hérita du comté en 1191 et mourut en 1217. Le premier magistrat de cette commune se nommait maire. Pendant les guerres des Anglais, ajoute l'auteur des ***Mémoires historiques sur Alençon***, elle tomba insensiblement dans une espèce d'avilissement et enfin dans l'oubli : nous voyons toutefois que les quatre échevins de la ville conservaient encore un pouvoir assez considérable, au milieu du XV[e] siècle, puisque leur influence détermina les Alençonnais à rentrer sous l'obéissance du duc Jean II. (Note du Directeur de l'***Histoire des villes de France***.)

du Perche, et ne lui remit que la moindre partie des domaines de son père, bien qu'il eût promis de les lui restituer en entier. Pour qu'il ne laissât pas de postérité, il ne lui permit pas de se marier. René, qui n'osait se plaindre tout haut, ne ménageait pas le roi quand il en parlait avec ses amis. Une dame de Saint-Quentin, sa sœur naturelle, rapportait à Louis XI les plaisanteries qu'il se permettait sur le compte de Sa Majesté. L'astucieux monarque saisit ce prétexte pour accuser René de conspiration. Il le fit enfermer au château de Chinon, dans la cage de fer que le cardinal La Balue avait inventée. Le malheureux René y passa trois mois, pendant l'hiver le plus rigoureux (1481). On lui donnait à manger avec une fourche. Cependant on se relâcha de cette rigueur, en lui permettant de sortir de sa cage pour prendre ses repas. Il en demeura perclus toute sa vie. Chargé de le juger, le parlement le livra à la clémence du roi, ne pouvant le trouver coupable que d'indépendance. Louis XI le condamna à mourir en prison; mais Charles VIII, qui monta peu de temps après sur le trône, lui rendit la liberté avec tous les biens et tous les titres de son père (1487). C'est pendant la captivité de René, que le duc d'Orléans, depuis Louis XII, se réfugia à Alençon pour échapper à la comtesse de Beaujeu, régente du royaume (1484). Libre de faire un choix, René se maria avec Marguerite de Lorraine, princesse pieuse et bienfaisante, qui vécut et mourut comme une sainte. Formés l'un et l'autre à l'école de l'adversité, ils quittèrent peu leur duché d'Alençon, s'y occupant à cicatriser les plaies de la guerre, à fonder d'utiles établissements, à acquitter, à l'aide d'une économie rigoureuse, les dettes de leurs prédécesseurs. René mourut le 1er novembre 1492. Marguerite, qui survécut à son époux, lui éleva un magnifique mausolée dans l'église Notre-Dame d'Alençon. Ce monument a été détruit en 1793.

Que dirons-nous de Charles IV, leur fils, qui crut qu'en sa qualité de beau-frère du roi et de premier prince du sang, le commandement de l'armée lui revenait de plein droit? On sait quels furent les effets de la préférence qu'il obtint sur le connétable de Bourbon. La célèbre Marguerite d'Angoulême, qu'il avait épousée en 1509, passa les plus belles années de sa vie à Alençon, où elle s'était formé une cour qui l'emportait de beaucoup sur celle de son frère. Il y avait moins de bruit, moins d'éclat, mais plus de goût, plus de liberté. Marguerite d'Angoulême n'eut point d'enfants de son mariage avec Charles IV. A la mort de ce dernier (1525), le duché d'Alençon fit retour à la couronne, mais François Ier en laissa l'usufruit à sa sœur. Elle se plaisait surtout au château de Lonray, dans la compagnie d'Amée de La Fayette, dame de Silly, à qui elle avait confié l'éducation de sa fille, la célèbre Jeanne d'Albret, née de son second mariage avec le roi de Navarre. Marguerite d'Angoulême mourut en 1549. Dix ans après, Catherine de Médicis se fit donner le duché d'Alençon pour compléter son douaire. Elle s'en dessaisit, en 1566, en faveur de François, le cinquième de ses fils.

Le calvinisme envahit de bonne heure le duché d'Alençon. Cette ville fut le siége d'une des premières églises réformées (1559). La haine aveugle de Catherine de Médicis contre le comte de Montgommery, qui l'avait involontairement rendue veuve, contribua plus que la tolérance de Marguerite d'Angoulême à la propagation des nouvelles doctrines. Montgommery devint dans cette partie de la Normandie le plus ardent promoteur de la Réforme. On reconnaissait à son courage, à la fer-

meté de ses résolutions, qu'il y avait du sang des Talvas dans ses veines. Il faisait observer une discipline rigoureuse à ses soldats; mais il était impitoyable dans ses vengeances. Un de ses lieutenants, Lamotte-Tibergeau, portait une bandoulière d'oreilles de prêtres en écharpe. Les catholiques avaient eux-mêmes provoqué ces représailles. Il n'y avait plus de messe à Alençon, à moins que ce ne fût pendant la nuit. « David Grégoire, avec un fouet, chassait les gens hors de l'église, et disait qu'il fouettait la messe. » Des religieuses furent violemment expulsées de leurs couvents. On voit encore dans l'église de Notre-Dame la trace des mutilations que les calvinistes y commirent. Montgommery fut obligé d'abandonner Alençon, en 1568, pour rejoindre le prince de Condé à La Rochelle.

Les catholiques ne demandaient qu'une occasion pour se venger. A la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy, ils prirent les armes, disposés à une sanglante revanche. Jacques de Matignon, lieutenant général du roi en basse Normandie, se trouvait alors à son château de Lonray. Il accourut à Alençon suivi de ses amis, de ses domestiques et de ses gardes. Après avoir fait fermer les portes et établi des postes dans les divers quartiers, il défendit aux catholiques, sous peine de la vie, de rien attenter contre les huguenots; il commanda à ces derniers de se rendre sur la place, sans armes, sous sa protection. D'abord il leur remontra l'obéissance qu'ils devaient au roi, et la nécessité où ils étaient de lui donner un témoignage de leur soumission en lui remettant des otages. « De là dépend, leur dit-il, la conservation de vos vies et de vos fortunes. Au reste, que personne n'abuse de ma confiance, si quelqu'un me manque de parole, je le ferai passer par les mains du bourreau. » (1572) Il prononça ces paroles, dit Caillière, son historien, avec une fierté qui paraissait dans sa mine et dans ses yeux, lorsque son cœur était agité de quelque émotion... « Ce pauvre peuple, ajoute-t-il, se jeta à ses genoux, poussant jusqu'au ciel les bénédictions et les louanges de son libérateur. La mémoire de cette action est encore si chère à toute la ville, que habitants les apprennent à leurs enfants, dès le berceau, à vénérer le nom de ceux dont l'illustre prédécesseur a sauvé tant de bonnes familles. »

Le duc d'Alençon, François, ne commença à paraître sur la scène qu'après la Saint-Barthélemy. Il n'aimait ni Charles IX, ni Henri III, ses deux frères. Il fit d'Alençon le foyer de ses intrigues, y vendant tout ce qu'il y pouvait vendre. La place était très-forte, les calvinistes y étaient en grand nombre; il leur faisait croire qu'il était de leur parti. S'étant échappé, comme lui, de la cour où il était prisonnier, le roi de Navarre, depuis Henri IV, vint aussi à Alençon. Pour garantie de sa fidélité, Catherine de Médicis l'avait forcé de se confesser et d'aller à la messe. Les Alençonnais n'eurent confiance en lui qu'après qu'il eut renié la messe et la confession. On prétend que dans ce voyage il s'éprit de la fille d'un fournier de la rue de la *Personne*, qu'on appelle aujourd'hui la rue du Bercail, et où le four banal est encore établi. Bien que défendue par l'ardeur de ses habitants pour la foi nouvelle, mais n'ayant pas une garnison suffisante, la ville fut obligée de se rendre au duc de Mayenne, après l'assassinat de Henri III. N'omettons pas de dire que Mayenne était lui-même un enfant d'Alençon. On ne sait pour quel motif Anne d'Est, sa mère, s'y trouvait, lorsqu'elle y accoucha (1554); mais les Alençonnais, qui n'avaient aucune sympathie pour la Ligue,

ne demandèrent qu'à ouvrir leurs portes au Béarnais. Henri IV rentra dans leur ville, au mois de décembre 1589, au bout d'un siége de quelques jours. Le duc de Mayenne leur avait imposé une contribution de guerre, sur laquelle il y avait encore dix-huit mille écus à recouvrer. Le roi n'en déchargea point les habitants. A quelque temps de là, il engagea le duché d'Alençon au duc de Wirtemberg, en garantie de ce qu'il lui devait. Alençon fut compris ensuite dans l'apanage de Gaston d'Orléans, qui laissa ce duché à sa seconde fille Isabelle, mariée en 1667 à Joseph de Lorraine, duc de Guise. Isabelle étant morte sans postérité (1696), le duché d'Alençon fut donné d'abord à Charles de France, fils de Louis, Dauphin, puis tour à tour fit partie de la dotation de divers princes du sang qui, sauf la collation de quelques bénéfices, n'y exerçaient aucune espèce d'autorité. Le dernier de ces princes fut Louis-Stanislas-Xavier, depuis Louis XVIII. Comme ses prédécesseurs, il se borna à percevoir les revenus de son apanage, sans mettre les pieds dans la capitale de son duché. Madame de Guise, fille de Gaston d'Orléans, et qu'on appelait auparavant mademoiselle d'Alençon, est la seule qui ait résidé dans cette ville. Elle s'y fit construire un hôtel qui, après elle, fut occupé par les intendants et les préfets.

Il nous reste peu de chose à dire sur l'histoire politique d'Alençon. Marie de Médicis, à l'époque de ses démêlés avec Louis XIII, réussit à faire occuper par ses partisans le château de cette ville, dont elle confia le commandement au comte de Belin; il suffit au roi d'y envoyer le marquis de Créqui, à la tête de dix compagnies de ses gardes, pour que le château et la ville fissent aussitôt leur soumission (janvier 1620). Sous l'administration de Richelieu, Alençon était devenu le centre d'une administration importante, ce qui valait mieux que d'être la capitale d'un duché. Le cardinal y établit une généralité ou intendance, dont le ressort s'étendait sur les districts ou élections d'Argentan, de Bernay, de Conches, de Domfront, de Falaise, de Lisieux, de Mortagne et de Verneuil. Elle comprenait douze cent quatre-vingt-dix communes ou paroisses. Les intendants ne datent que de 1636; les jésuites les avaient précédés. Arrivés en 1629 à Alençon, ceux-ci se contentèrent d'abord d'une modeste maison; peu de temps après, ils se firent concéder le petit parc des anciens ducs, où ils firent construire un assez beau collége. En se rappelant qu'elle leur doit cet établissement, la ville n'a pu oublier le mal qu'ils lui firent d'un autre côté. On comptait toujours un grand nombre de calvinistes à Alençon; ils y avaient établi des manufactures de draps, de serges, d'étamines, et d'autres tissus de laine. Les jésuites obtinrent d'abord la destruction des temples que les protestants avaient dans la ville. La révocation de l'édit de Nantes en força un grand nombre à s'expatrier (1688). Les bons pères en voulaient encore plus aux jansénistes qu'aux protestants. Un prêtre d'Alençon, l'abbé Lenoir, théologal du diocèse de Séez, osa leur résister. Rien ne put refroidir l'ardeur qu'il mit à les combattre. Appelé à Paris, il y fut livré à une commission, qui le condamna aux galères à perpétuité et à faire amende honorable, nu-pieds et la corde au cou, devant le portail de Notre-Dame.

Une industrie nouvelle remplaça celles que les jésuites avaient détruites. Ce fut à une dame Gilbert, originaire d'Alençon, que cette ville en dut le bienfait. Cette dame avait appris la manière de fabriquer la dentelle, connue alors sous le nom

de *point de Venise*. Colbert, auquel un sieur Thomas Ruel la présenta, lui fit une avance de cinquante mille écus. Elle se rendit à Alençon où elle enseigna à plusieurs jeunes personnes l'art de faire le point. Quand elle en eut fabriqué quelques pièces, elle retourna à Paris. Colbert fut si satisfait de ses premiers essais, qu'il engagea Louis XIV à les voir. Ce prince et ses courtisans lui donnèrent de nombreux encouragements. Peu de temps après (1675), une compagnie fut établie pour le développement de cette industrie.

Nous n'avons depuis cette époque jusqu'à la Révolution de 1789, que peu de faits à raconter. Les principaux sont l'interdiction dont fut frappé pendant un mois le bailliage d'Alençon, pour avoir enregistré l'édit d'octobre 1755, qui étendait la juridiction du grand conseil sur tout le royaume, et les émeutes que la disette de 1764 à 1768 causa dans la population alençonnaise. Un événement qu'il ne faut pas oublier est l'incendie de l'église Notre-Dame, sur le clocher de laquelle la foudre tomba, dans la nuit du 2 au 3 août 1744. On ne put sauver ni le chœur que surmontait le clocher ni les bras de la croix. La nef allait être la proie des flammes, mais grâce aux capucins qui montrèrent un zèle admirable, l'incendie n'alla pas plus loin. Ce fut une vieille femme, aidée par un de ces moines, qui scia la pièce de bois formant le faîte de la charpente. Le feu se trouva ainsi arrêté. On eut ensuite la malheureuse idée de confier à l'ingénieur Perronet la reconstruction de la partie incendiée. Il est impossible de trouver une œuvre plus lourde et de plus mauvais goût, sans aucun rapport avec les parties d'un autre âge. L'église Notre-Dame, qu'on appelle à Alençon *la Grande Église*, fut commencée sous le règne de Charles VI. Le portail, plus moderne, mais qui s'harmonise parfaitement avec la nef, est la plus belle partie de l'église.

Bien que rendue aux arts de la paix et n'ayant plus de frontières à défendre, Alençon avait conservé son château et ses murailles avec leurs tours de granit; on commença, en 1724, à démolir les portes de la ville; il ne restait plus, à la fin du règne de Louis XVI, que quelques pans de murailles qu'on a convertis en terrasses. Le château était un des plus beaux, des plus vastes monuments du moyen âge. Le donjon, l'œuvre de plusieurs générations, depuis les Talvas jusqu'à Pierre II, avait cent cinquante pieds de hauteur. En ordonnant la démolition des bâtiments qui servaient à l'habitation des ducs, Henri IV avait voulu que l'on conservât ce monument de la grandeur et de la puissance des anciens seigneurs d'Alençon. En 1745, les ingénieurs de la généralité entreprirent une guerre impie contre ce bel édifice. Ils n'eurent de repos qu'après l'avoir découronné et mutilé, malgré les protestations de la ville et de ses gouverneurs. Ensuite, pour y établir les prisons, ils le coupèrent par des voûtes qui en firent écarter les murailles, de sorte qu'on fut obligé de le démolir quelque temps avant la Révolution. Le donjon était au milieu du château. De 1781 à 1782, on rasa avec aussi peu de discernement les magnifiques tours qui en étaient les satellites. La partie qu'on a respectée n'inspire que plus de regret pour celle qui n'existe plus. Le quartier où se trouvait l'ancien château et son parc, n'en est pas moins devenu le plus beau de la ville. Mais ce quartier est loin de ce qu'il aurait pu être, si l'on avait su tirer parti des anciennes constructions, au lieu de les détruire. Sauf le regrettable mausolée du duc René, la Révolution n'a inconsidérément démoli aucun édifice. Alençon

avait un grand nombre de communautés de femmes; elle n'en avait qu'une seule pour les hommes, le couvent des Capucins: on en a fait une caserne, les autres se sont transformés en manufactures ou en habitations particulières. Une partie de la ville, connue sous le nom de faubourg Monsort, appartenait au diocèse du Mans.

Les Alençonnais s'unirent avec enthousiasme au mouvement de 1789. La noblesse éclairée aima mieux plier que de résister. Quelques gentillâtres et quelques prêtres s'attachèrent avec obstination au mouvement contraire. S'il y eut des désordres, ils furent promptement réprimés par la sagesse et l'énergie des nouveaux administrateurs. La seule victime de l'agitation populaire fut un capucin. Le vicomte de Caraman, qui commandait un détachement de dragons en garnison dans la ville, avait imprudemment manifesté des opinions contraires à l'esprit de la Révolution. Les administrateurs, secondés par la garde nationale, retinrent le commandant et ses soldats en charte privée, jusqu'à ce que l'Assemblée Constituante eût ordonné leur départ d'Alençon. Ce fut le moyen de calmer les esprits. Député de l'Orne à la Convention, le célèbre girondin Dufriche-Valazé y représenta d'une manière assez exacte l'opinion de la ville d'Alençon. La chouannerie s'était organisée dans les montagnes et les bois qui séparent le Maine de la Normandie. Un jeune gentilhomme d'Alençon, Frotté, en était le chef. Arrêter les diligences, enlever les caisses des percepteurs, fusiller des prêtres constitutionnels, assassiner ou rançonner des acquéreurs de biens nationaux, tels furent les exploits des chouans de l'Orne, qui n'en devinrent que plus redoutables dans un pays où les habitations rurales sont isolées les unes des autres. Ils désolaient le pays sans le conquérir. Frotté, il faut le reconnaître, n'était pas fait pour cette guerre de brigands, dans laquelle il eut le malheur de s'obstiner. Il n'eut jamais assez de force pour tenter un coup de main sur Alençon que protégeaient des redoutes en terre, élevées à la hâte du côté de la Bretagne.

Les bandes de l'Ouest avaient fini par se soumettre, lui seul osait encore résister. A l'exemple des autres chouans, il promettait de déposer les armes, lorsqu'il ne lui restait plus d'autres chances de salut. Échappé du danger, il reprenait aussitôt l'offensive. Le premier consul ne souffrit pas qu'on se jouât de lui plus longtemps; il ordonna au général Chambarlhac, envoyé dans l'Orne avec des forces imposantes, de lui livrer Frotté mort ou vif. Traqué de tous côtés, n'ayant plus d'asile, dans l'impossibilité de réaliser le projet qu'il avait de passer en Angleterre, Frotté et six de ses officiers se rendirent le soir à Alençon auprès du général Guidal qui commandait le département. A peine étaient-ils entrés chez ce dernier, que le général Chambarlhac se présenta accompagné de quelques grenadiers auxquels il ordonna de les saisir. Deux lettres de Frotté, l'une interceptée quelques jours auparavant, l'autre trouvée dans la poche d'un de ses officiers, apprenaient qu'ils n'avaient pas l'intention sérieuse de se soumettre, et qu'il était convenu entre eux de ne rendre que les armes hors de service. On leur fit subir un interrogatoire qui fut consigné sur les registres du département, et que depuis on a fait disparaître. Le lendemain Frotté et ses officiers, accompagnés d'une nombreuse escorte, furent dirigés sur Paris. A Verneuil, on reçut l'ordre de les fusiller.

Sauf quelques fanatiques, les Alençonnais étaient loin de partager les idées pour lesquelles la chouannerie combattait. La ville ne songeait au contraire qu'à

réaliser les bienfaits de la Révolution. L'instruction était le premier besoin à satisfaire. Le gouvernement directorial avait placé à Séez l'école centrale du département. Alençon convenait beaucoup mieux : l'école y fut transférée. Une bibliothèque, également centrale, devait être attachée à cet établissement. M. Louis Du Bois fut chargé de rechercher et de réunir les livres et manuscrits qui avaient appartenu aux divers couvents de la circonscription. Il apporta un zèle aussi constant qu'éclairé dans l'accomplissement de cette mission. Les magnifiques armoires de l'abbaye du Valdieu furent apportées à Alençon et disposées avec beaucoup de goût dans l'ancienne église des jésuites pour y recevoir les richesses que M. Du Bois avait réunies Comme local, la bibliothèque d'Alençon est peut-être la plus belle qui soit en France. Cette ville a, du reste, tous les établissements nécessaires à un chef-lieu de département. L'administration supérieure ne pouvait désirer un édifice plus convenable que celui de l'ancienne intendance. Sans être irréprochable, l'hôtel de ville, commencé en 1783 et achevé avant la Révolution, mérite cependant d'être remarqué. On y voit les armes d'Alençon, qui sont *d'azur avec un aigle éployé d'or.* L'écusson royal de France se joignait autrefois à celui d'Alençon. Dans la période de 1800 à 1830, on construisit successivement la halle aux blés, la halle aux toiles, qui est fort belle, et le nouveau palais de justice, qui forme le pendant de l'hôtel de ville. Le nom de l'ancien maire, M. Mercier, se rattache à la plupart des nombreux établissements d'utilité publique fondés depuis la première révolution. Pendant le voyage qu'ils firent en Normandie, au printemps de 1811, l'Empereur et l'impératrice Marie-Louise passèrent quelques jours à Alençon. Ce voyage fait époque dans les annales de la ville, qui cependant n'en a pas retiré tous les avantages qu'elle avait espérés. L'Empereur ordonna qu'un lycée serait établi à Alençon; ce décret n'a reçu que récemment son exécution. Beaucoup d'autres dispositions sont demeurées sans effet. Les travaux ordonnés par l'Empereur devaient être exécutés au moyen des revenus de la localité, qui n'y pouvait suffire. La manufacture de *point*, qui avait commencé à se relever sous l'Empire, est presque inaperçue aujourd'hui. Les fabricants ont abandonné les dentelles pour les tissus de coton. Ils font aujourd'hui de fort belles mousselines, qui sont devenues le principal article de l'industrie alençonnaise. Celle des toiles de chanvre et de lin, autrefois considérable, a également beaucoup décliné. Quant aux *diamants d'Alençon*, il y a longtemps qu'il n'en est plus question; cette industrie n'a jamais occupé qu'un petit nombre d'ouvriers.

Le pays a fourni son contingent en hommes distingués : nous ne citerons que ceux qui appartiennent à la ville même d'Alençon. Dans les sciences, nommons le jurisconsulte *Le Rouillé*, qui vivait sous Marguerite d'Angoulême; *Thomas Cormier*, conseiller en l'échiquier, auteur d'une histoire de Henri II et de Charles IX, écrite en latin; le théologien *Pierre Allix*, ministre à Rouen, puis à Charenton, et enfin chanoine de Windsor, en Angleterre, et trésorier de l'église de Salisbury; le naturaliste *La Billardière;* le médecin *Des Genettes;* et M. *Bourdon*, un de nos plus savants mathématiciens. Alençon a produit un grand nombre d'auteurs mystiques qu'on ne lit plus aujourd'hui. Mentionnons seulement le père *Gabriel*, carme déchaussé, auquel on attribue un livre intitulé : *Les maximes pernicieuses*

du monde; le père *Eusèbe Clouet*, qui, après avoir abjuré le calvinisme, travailla pendant toute sa vie à convertir ses anciens co-religionnaires; et le malheureux abbé *Lenoir*, auquel on doit plusieurs volumes de polémique religieuse. A une époque plus rapprochée de nous appartiennent le conventionnel *Dufriche-Valazé;* l'historien *Odolant Desnos;* le pamphlétaire *Hebert*, auquel le journal *Le Père Duchêne* a fait une triste célébrité ; et mademoiselle *Desjardins*, plus connue sous le nom de madame *de Villedieu.* Aux hommes de guerre dont les noms figurent dans cette notice, nous devons joindre ceux des généraux *Bonnet* et *Valazé*. Ce dernier était fils de l'illustre conventionnel [1].

SÉEZ.

EXMES.

Une grande obscurité enveloppe l'origine de Séez que l'on prononce comme si l'on écrivait *Sais,* orthographe plus correcte d'ailleurs et plus conforme à l'étymologie. Sais, en effet, représente les *Saii* ou *Sagii*, peuple dont on soupçonne, comme le remarque d'Anville, « que le nom se trouve dans César sous une forme différente » (*Essui*), mais qui sans aucun doute occupaient le territoire affecté plus tard au diocèse de Séez. Quant à la capitale des *Saii*, l'on ignore absolument sous quel vocable elle était désignée à l'époque de la conquête romaine. Après la chute de l'Empire, il est question d'une ville appelée *Saius civitas Salarum*, ou *Saiorum. Sagius* est le nom qui prévaut au moyen âge : Orderic Vital écrit *Salarium*. Enfin sur quelques cartes Séez est marqué sous le nom de *Saxia*, et plusieurs auteurs prétendent que les dénominations de *Saii* et *Sagii* n'étaient qu'une corruption de *Saxones* ou *Sassones.* L'abbé Beziers rapporte la fondation de Séez à l'an 226 de notre ère et l'attribue aux Saxons ; peut-être ne firent-ils que rebâtir cette ville, après l'avoir détruite, comme c'était leur coutume, lorsque ayant jeté les fondements de Caen, ils pénétrèrent dans le pays des *Essui :* cette opinion concorderait alors avec celle qui donne à Séez une origine toute romaine. Le savant Huet pense que le siége de l'évêché de Séez fut d'abord à *Oximum*, Iesme (aujourd'hui Exmes), autre ville d'une haute antiquité, mais dont les commencements nous sont tout à fait inconnus, et qu'on divisa dans la suite le diocèse en trois archidiaconnés, qui eurent pour siéges, le premier, Séez, le deuxième, Lisieux, et le troisième, Bayeux. Séez, en effet, n'était point assez considérable, dans le temps que l'Évangile fut prêché dans cette partie de la Normandie, pour qu'on y établit un évêque, tandis que la ville d'Exmes avait déjà beaucoup d'importance.

1 *Chroniques* de Fontenelle. — *Roman* du Rou. — Orderic Vital. — Froissard. — *Chronique* de la Pucelle. — *L'Antiquaire d'Alençon.* — *Histoire du maréchal de Matignon*, par Caillière. — *Histoire de la ville et des seigneurs d'Alençon*, par Odolant Desnos. — Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie.* — Notes et manuscrits de l'auteur.

Un des premiers évêques du diocèse dont fassent mention les chroniqueurs est Litarède qu'ils qualifient d'*Oximensis episcopus*, et qui siégeait dès l'an 536. Suivant Esnault, le premier prélat du diocèse fut saint Lain ou Latuin, mort vers 440, et auquel succédèrent saint Sigibolde et saint Landry. Il paraît que deux forteresses existaient à Séez, au commencement du IXe siècle : l'une du côté d'Exmes, l'autre du côté d'Alençon. Un titre postérieur nous apprend que son territoire très-étendu, d'abord, avait été singulièrement restreint : ce n'était plus qu'une centénie, *centena Sagensis*, c'est-à-dire le chef-lieu d'une juridiction qui n'embrassait que cent paroisses. Dès la première année du siècle suivant (900), les Normands prirent et brûlèrent Séez, et c'est avec les pierres des remparts détruits que le vénérable évêque Azon bâtit, en 986, l'église cathédrale reconstruite deux fois dans le siècle suivant (1049-1053), par l'évêque Yves de Bellesme, qui avait été obligé, en 1045, d'employer le feu pour chasser de ce saint lieu une troupe de malfaiteurs retranchée dans ses murs. La cathédrale fut consacrée plus tard aux saints martyrs Gervais et Protais, par l'évêque Jean de Neuville ; dédicace à laquelle assista le roi d'Angleterre, Henri Ier (19 mars 1126). En 1050, Roger de Montgommery, allié à la famille d'Yves de Bellesme, fonda à Séez les abbayes de Saint-Martin et de Troarn. Nous lisons dans un vieux document que la cure de l'église Saint-Pierre de cette ville était à la présentation des moines de Saint-Martin, auxquels elle avait été donnée, en 1089, par Gauthier de Clinchamps. La date de la fondation de Saint-Pierre est inconnue ; quant à l'église Notre-Dame-de-la-Place, contiguë à l'abbaye de Saint-Martin, elle existait déjà dans le XIIe siècle : on n'y voit rien de remarquable, à l'exception d'une galerie de petits bas-reliefs.

En 1060, les troupes de Henri Ier, roi de France, et de Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, attaquèrent la ville d'Exmes : elle opposa aux assiégeants une si vigoureuse résistance, qu'ils furent contraints de lever le siége. Dix ans après, Serlon, de la maison d'Orgères, abbé de Saint-Evroult, fut nommé à l'évêché de Séez par l'archevêque de Rouen et les autres prélats de Normandie assemblés dans la capitale du duché (1070). Cette même année, les Bénédictins de Séez manquant de tout dans leur couvent, passèrent en Angleterre où Roger de Montgommery leur fit présent d'une vaste habitation en leur allouant pour leur table le dixième de tout le gibier pris dans la province de Shrop. A peine Robert Courte-Heuse eut-il accordé l'investiture à Serlon, que Robert de Bellesme, fils de Roger de Montgommery, arguant d'une donation faite à son aïeul par le duc Richard Ier, réclama, quoique laïque, les revenus de l'évêché avec la forêt de Goffern. Ses prétentions allaient, en outre, jusqu'à exiger le service militaire des hommes de l'abbaye de Saint-Martin, dont son père avait été le bienfaiteur, tant lorsque le duc de Normandie mettait ses vassaux en campagne, que lorsqu'un Montgommery était forcé de se défendre contre quelque ennemi personnel. Ces mêmes hommes enfin, suivant la charte alléguée par lui, étaient sujets à la taille, quand il s'agissait de payer la rançon d'un membre de la famille. Robert Courte-Heuse, contre lequel Robert de Bellesme avait osé entrer en lutte ouverte, confirma pourtant la donation où étaient relatés tous ces droits qui constituaient une véritable autorité sur le diocèse.

L'évêque Serlon et Raoul, abbé de Saint-Martin, sommés par le comte d'Alençon de lui fournir dans cette guerre tous les hommes d'armes de l'église de Séez, refusèrent le service. Robert de Bellesme alors eut recours à la violence pour les y contraindre. Serlon jeta l'interdit sur ses terres, et se réfugia avec Raoul à la cour du roi d'Angleterre (1090-1101). Henri Ier, déterminé par leurs plaintes, résolut de passer en Normandie afin de prendre l'administration du duché que la faiblesse de son frère laissait exposé à tous les désordres. Débarqué à Barfleur, dans la dernière semaine du carême de 1105, le roi se rendit à Carentan où il célébra la fête de Pâques. On raconte que, scandalisé depuis longtemps des modes étranges qu'il avait remarquées parmi les jeunes seigneurs anglais, qui laissaient pousser outre mesure leurs cheveux et leur barbe et se chaussaient de souliers à longues pointes, qualifiés par Orderic Vital de *queues de scorpion*, l'évêque Serlon tonna dans l'église même, en présence du roi, contre ces habitudes efféminées. L'émotion fut grande, comme on le pense bien, dans ce noble auditoire, et nul ne parut plus touché que Henri. Serlon, habile à saisir l'occasion, se fit apporter des ciseaux, s'approcha du roi et le tondit de ses propres mains. Les courtisans de Henri s'empressèrent de présenter leurs têtes pour qu'elles fussent aussi dépouillées ; enfin, tous les hommes servant dans l'armée anglo-normande reçurent l'ordre de couper leurs cheveux. Ce fut là, dit M. Depping, « une sorte d'initiation pour la conquête de la Normandie. »

Vainqueur à Tinchebray, le roi d'Angleterre enleva le comté de Séez au seigneur d'Alençon (1106). Robert de Bellesmes fut assez heureux pour en obtenir la restitution ; mais accusé bientôt après de s'être emparé des revenus du roi, notamment à Exmes et à Argentan, il perdit sans retour ses domaines (1112). Guillaume III, son fils, mit probablement des garnisons à Séez et à Exmes, lorsqu'il tenta de défendre les biens de sa famille contre les troupes du roi Henri, et ces deux places succombèrent ou se rendirent, comme celles d'Alençon et de Bellesmes qui étaient beaucoup plus fortes (1113). Suivant Orderic Vital, le roi d'Angleterre fut un des bienfaiteurs de l'ancienne capitale de l'Hiémois : il ajouta au vieux bourg d'Exmes un nouveau bourg avec une église dédiée à la sainte Vierge. En 1117, Henri Ier donna la ville et le comté de Séez à son neveu, Thibault, comte de Blois, qui en fit aussitôt l'abandon à son frère Étienne, comte de Mortain ; deux années après, ce comté changea encore de maître : Henri Ier le retira à Étienne pour le rendre à Guillaume III de Bellesme. Talvas le garda jusqu'en 1134. Alors le roi d'Angleterre déclara de nouveau la guerre au comte d'Alençon et se saisit du comté de Séez, dont Guillaume de Bellesme ne reprit possession qu'à la mort de ce prince (1135). La ville de Séez se composait, en ce temps-là, de deux parties bien distinctes : c'était, d'abord, l'ancienne ville ou *Bourg-l'Évêque* ; ensuite le *Bourg-Neuf* ou *Bourg-le-Comte*, quartier formé peu à peu dans l'enceinte du château que Guillaume Talvas avait bâti vers le midi, de l'autre côté de la rivière d'Orne, et où se trouvait la paroisse de Saint-Pierre, qu'on appela pour cette raison *Saint-Pierre-du-Château*.

A peine le comte d'Anjou, Geoffroi Plantagenet, et sa femme Mathilde, eurent-ils appris qu'Étienne, leur cousin, s'emparait de la succession de Henri Ier, qu'ils mirent sur pied des troupes, qui prirent d'abord Séez et Exmes, dont le nouveau

bourg et l'église de la Vierge Marie furent entièrement consumés par le feu (1136). La ville et le comté de Séez étaient toujours censés appartenir aux comtes d'Alençon. Guillaume III de Bellesme en était encore seigneur, quand le roi de France, Louis-le-Jeune, ayant envahi le duché de Normandie, à l'occasion de ses démêlés avec le jeune duc Geoffroi, fils de Henri II, marcha de Dieppe vers le centre de la province, assiégea et brûla le château du Bourg-le-Comte (1150). Vingt-quatre années plus tard, Henri-au-Court-Mantel, révolté contre Henri II, entreprit le siége de Séez, dont il voulait faire une place de communication entre la haute et la basse Normandie (1174); mais les bourgeois lui opposèrent une si vigoureuse résistance, qu'il fut obligé de lever le siége. En 1189, ils reçurent dans leurs murs Richard-Cœur-de-Lion, qui avait aussi porté les armes contre son père; mais ce fut pour le voir s'humilier devant les archevêques de Rouen et de Cantorbéry et en obtenir l'absolution de la mort de Henri II, à laquelle il avait contribué par sa dernière rébellion. Richard leur promit, comme expiation, de partir pour la terre sainte.

Au commencement du XIIIe siècle, la soumission de Séez qui se rendit à Philippe-Auguste (1203), détermina la restitution des autres places du comté. Une paix longue et solide permit à cette ville de respirer après de tant de secousses. En 1208, un riche bourgeois, nommé Guillaume Bérard, et Macée, sa femme, y fondèrent l'hôpital général, qui existe encore de nos jours. Louis VIII, en 1223, y fit bâtir un couvent de Cordeliers. Philippe-Auguste avait établi un vicomte à Séez, qui était, en outre, le siége du bailliage. Pierre, cinquième fils de saint Louis, voulut, plus tard, en sa qualité de comte d'Alençon, s'immiscer dans le temporel de l'évêché (1266); mais un arrêt du conseil le débouta de ses prétentions : il fut convenu que tout ce qui était enclavé dans le Bourg-l'Évêque ressortirait au siége d'Exmes compris dans le domaine du roi, tandis que le Bourg-le-Comte ressortirait à la vicomté d'Essey dans la dépendance du comte d'Alençon. Cet arrêt fut suivi jusqu'en 1370 : Charles V alors céda la châtellenie d'Exmes au comte d'Alençon, et en démembra l'église de Séez pour la soumettre à la châtellenie de Falaise. Cependant, à la mort de Robert IV, comte d'Alençon (1222), ses héritiers ayant partagé ses domaines, Séez était échu à Robert Mallet, seigneur de Grasville. Le roi Jean, en 1356, confisqua les biens de Jean Mallet, descendant de Robert, et donna Séez à Charles III, quatrième comte d'Alençon de la maison de France. La même année, Philippe de Navarre déclara la guerre au roi Jean, pour venger son frère Charles-le-Mauvais, prisonnier au château d'Andely, et il enleva Séez au comte d'Alençon. Celui-ci ne fut pas longtemps à reconquérir cette ville; mais elle lui fut reprise, en 1363, et mise à sac par Charles d'Artois, comte de Longueville, dont les troupes s'étaient retranchées dans l'abbaye de Saint-Martin. Séez, pendant les guerres du XVe siècle, tomba au pouvoir des Anglais, dès leur entrée en Normandie (1417); les Français les en chassèrent, l'année suivante, mais ils ne purent s'y maintenir, et les Anglais s'en étant saisis encore une fois (1433), conservèrent la place jusqu'à leur expulsion définitive de la province. La ville d'Exmes eut le même sort. Elle avait été prise par les troupes de Henri V, en 1418 : les comtes de Dunois, de Clermont et de Nevers l'assiégèrent, en 1449; et sa reddition la fit rentrer sous la domination de la France. Le dernier épisode qui se rattache à cette époque, est le voyage de l'évêque de Séez

à la cour de Louis XI mourant, auquel il apporta des reliques de diverses provinces (1483).

Les troubles occasionnés par la réforme religieuse éclatèrent à Séez, en 1562. Matignon s'en assura, d'abord, pour le compte des catholiques; mais, en l'absence de l'évêque Pierre Duval, qui s'était rendu au concile de Trente, l'amiral Coligny entra tout à coup dans la ville avec les bandes de calvinistes qu'il commandait, pilla la cathédrale et maltraita fort l'abbaye de Saint-Martin, qu'il eût même incendiée sans l'intervention d'un de ses lieutenants, Jacques Clarai-Bachaumont (1563). Cinq années après, Séez fut pris une seconde fois par les religionnaires sous les ordres de Montgommery, malgré la défense désespérée des habitants. La ville fut mise à feu et à sang, le trésor de la cathédrale pillé, et l'édifice eut lui-même beaucoup à souffrir de la rage du vainqueur (1568). Ces excès poussèrent, plus tard, les Sagiens dans le parti de la Ligue (1589), ce qui ne les empêcha point de se rendre spontanément à Henri IV, lorsque ce prince se présenta devant leurs murs, en 1590.

L'histoire de Séez, aux XVIIe et XVIIIe siècles, est remplie par quelques faits ou épisodes d'un intérêt secondaire, savoir : l'introduction de la réforme de la congrégation de Saint-Maur dans son abbaye de Saint-Martin (1636); la scandaleuse opposition du chapitre de la cathédrale à un arrêt du parlement de Rouen qui enjoignait la résidence aux curés, et l'option entre la cure ou le canonicat aux titulaires de bénéfices (1645); la fondation de son séminaire, dont les deux principaux auteurs furent Pierre Davy, curé de Macé, et Enguerrand Le Chevalier, grand vicaire du diocèse (1653); la présence de son évêque François Rouxel de Médavy aux conférences ouvertes dans l'île de la Bidassoa, pour le traité de paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche (1659); enfin la construction du nouveau palais épiscopal sur les ruines de l'ancien (1778), bel édifice d'une architecture noble et grande, dû à l'évêque d'Argentré, et qu'une galerie, bâtie en 1783, fait communiquer avec la cathédrale. Séez était encore un gouvernement de place, quand vint la Révolution; ses habitants relevaient du bailliage de Falaise et d'Alençon, et de la vicomté d'Essey et Meheudin. Les officiers de la vicomté d'Essey tenaient audience à l'hôtel de ville même de Séez, qui n'avait d'ailleurs dans ses murs d'autre juridiction royale qu'un grenier à sel. Le corps municipal se composait d'un maire, quatre échevins, six conseillers de ville, un syndic-receveur, un secrétaire-greffier, et quatorze notables. Le chapitre de la cathédrale, d'abord séculier, puis soumis, en 1178, par l'évêque Jean Ier, à la règle de saint Augustin, avait été sécularisé de nouveau, en 1547, par le pape Paul III. Outre la cathédrale, dédiée, comme nous l'avons dit, aux saints martyrs Gervais et Protais, on comptait à Séez quatre églises paroissiales : Saint-Pierre-du-Château, Saint-Germain, Notre-Dame-de-la-Place et Saint-Ouen. L'évêque et le doyen du chapitre, ainsi que l'abbé de Saint-Martin, avaient eu jadis séance à l'Échiquier. La direction du séminaire était confiée à des Eudistes; quant au couvent des Cordeliers, il passait pour le premier que ces religieux eussent possédé en France. L'hôpital général, dont nous avons marqué la fondation, et l'hôtel-Dieu renfermaient chacun une fabrique considérable : le premier de *point de France* et le second de *dentelles*.

Séez est un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Alençon : sa population s'élève à peine à 4,500 âmes; son évêché toutefois a été conservé, et on y trouve un collége, un séminaire diocésain, une école secondaire ecclésiastique et une Société d'agriculture. Séez n'a jamais été une place de commerce, quoique ses tanneries fussent renommées autrefois; quelques habitants essayèrent même, à la fin du XVIIIe siècle, de confectionner des étamines et autres étoffes de laine; mais cette industrie ne prospéra point. La ville, située sur l'Orne, a un assez bon nombre de jolies rues et d'élégantes maisons; la route d'Alençon à Caen la traverse dans toute sa longueur. On regarde, en général, la cathédrale comme l'un des plus beaux monuments religieux du département de l'Orne, et l'un des plus remarquables de l'architecture gothique en France; elle offre une grande analogie avec celles de Lisieux et de Coutances, participant à la fois de la sévère simplicité de l'une et de l'élégance de l'autre. Nous en avons attribué, dans le cours de notre notice, la reconstruction à l'évêque Yves de Bellesme, au milieu du XIe siècle; mais M. l'abbé Vallet, directeur du séminaire, a découvert tout récemment, dans un manuscrit authentique, une inscription tumulaire qui l'autorise, dit-il, à en faire honneur à Jean Bernière, évêque de Séez, en 1278. Nous croyons devoir attendre un débat contradictoire pour nous prononcer à cet égard. Citons aussi, outre le palais épiscopal, les bâtiments du séminaire diocésain, et l'hôtel de la Crosse, vaste maison affectée dans l'origine par son fondateur, l'évêque Jacques de Silly, à une généreuse hospitalité pour tous les curés de son diocèse (1512-1524). Séez n'a, du reste, rien conservé de son ancienne physionomie ni de l'aspect guerrier qu'il eut au moyen âge : la porte *Sagori*, sur la route d'Alençon, qui était flanquée de quatre grosses tours, dernier vestige des temps féodaux, a été démolie en 1724. Les armes de Séez étaient *d'azur à la foy en fasce sur laquelle repose un cœur en flammes, le tout surmonté d'une fleur de lys d'or en chef.*

Quelques hommes célèbres ou recommandables à divers titres sont nés dans cette ville : nous nommerons *Osmond*, fils du comte de Séez, lequel suivit Guillaume-le-Bâtard dans son expédition d'Angleterre et devint évêque de Salisbury; *Chéradame*, professeur de grec au collége de France, sous François Ier; *Dom Simon Bougis*, général de l'ordre de la congrégation de Saint-Maur; *Jean Baratte*, chanoine, auteur d'une histoire de l'église de Séez; *Claude du Moulinet*, savant, plus connu sous le nom de l'*abbé des Thuileries*; et *F.-R. Curaudau*, chimiste, auquel l'industrie est redevable de plusieurs perfectionnements. *Hugues Guérin*, dit *Fléchelles*, que le sobriquet de *Gautier Garguille* a rendu fameux au théâtre, naquit également à Séez, au commencement du XVIIe siècle (1618). Ajoutons que l'un des savants les plus distingués qui accompagnèrent Bonaparte en Égypte, *Conté*, vit le jour au village de Saint-Lénery, près Séez; et que le compositeur de musique *Lesueur* fut, dès l'âge de seize ans, attaché comme maître de chapelle à la cathédrale de cette ville.

Quant à la ville d'Exmes, elle est agréablement bâtie sur la rive droite et à peu de distance des sources de la Dive. Cette ancienne capitale de l'Hiémois fut administrée au moyen âge par des vicomtes dont les noms ont peu marqué dans l'histoire du duché. Avant la Révolution, c'était le chef-lieu d'un archidiaconné,

d'une sergenterie, d'un bailliage particulier, et d'un grenier à sel. De nos jours, elle a été classée au nombre des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Argentan ; on y compte de 750 à 800 habitants. La décadence de la ville d'Exmes paraît dater de l'incendie qui la détruisit en grande partie, lorsqu'elle fut prise par les Angevins, après la mort de son bienfaiteur Henri Ier. Dès le règne de Philippe-Auguste, ses habitants s'affligeaient de la voir déchue de son importance :

Oximiique sitos sterili se colle gementes,

dit Guillaume-le-Breton dans sa Philippide. Quelle ne serait pas leur affliction s'ils la voyaient aujourd'hui, simple bourgade ouverte à tout venant, sans fortifications et sans château, comme sans importance civile et militaire? Exmes peut se consoler en montrant aux étrangers d'antiques vestiges de sa première existence. M. A. Le Prévost nous apprend que, près des ruines romaines fort étendues, qu'on distingue au bas du coteau sur lequel cette petite ville est bâtie, on a découvert une voie romaine très-caractérisée, qui, d'un côté, conduisait au chef-lieu des Viducasses, et de l'autre côté, se prolongeait probablement vers Lorient.[1]

DOMFRONT.

La situation de la ville de Domfront est des plus pittoresques : bâtie à l'extrémité d'un banc de rochers, coupés à pic de plusieurs côtés, et dominant la petite rivière de Varennes, qui lui sert en quelque sorte de fossé, sa position présentait autrefois de grands avantages pour la défense, et les abords en étaient fort difficiles; aussi fut-elle au moyen âge une place de guerre du premier ordre, et son histoire, toute militaire, ne consiste que dans les siéges qu'elle eut à soutenir.

Le lieu où s'élève Domfront n'était encore, au VIe siècle, qu'une profonde solitude au milieu de la vaste forêt de Passais. L'ermite saint Front s'y établit, vers 540, et y bâtit une chapelle. Ses prédications ne tardèrent pas à convertir au christianisme les habitants, qui vivaient disséminés dans la forêt. Plusieurs de ses disciples, pour être plus à portée de recevoir ses instructions, vinrent se fixer autour de sa demeure et formèrent un petit village. Une tradition rapporte qu'avant l'arrivée du saint, il existait déjà dans cet endroit un temple dédié à Cérès, qu'il fit renverser; mais ce fait ne s'appuie sur aucun document positif. Saint Front étant mort, le village resta dans l'oubli jusqu'en 1011; à cette époque,

1. César. — D'Anville. — Orderic Vital. — Guillaume de Jumiéges. — *Gallia Christiana.* — L'abbé Beziers. — Masseville. — L'abbé Trigan, *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie.* — L'abbé Esnault, *Dissertations préliminaires sur l'histoire civile et ecclésiastique de Sais* (*Séez*). — *Nouvelles recherches de la France*, t. II. — La Martinière, *Dictionnaire géographique.* — Du Carel, *Norman antiquities.* — *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, t. IV. — A. Le Prevost, *Anciennes divisions territoriales de la Normandie.*

Guillaume Ier de Bellesme, seigneur d'Alençon, y fit construire un château, pour arrêter les courses des Manceaux, avec lesquels il était continuellement en guerre. Les habitations se groupèrent assez rapidement à l'abri de la forteresse, et trois années plus tard, elles formaient déjà une petite ville que le même seigneur fit entourer de fortes murailles (1014). Domfront devint alors la capitale du Passais Normand, le centre d'une châtellenie considérable, que Guillaume céda bientôt, avec le comté de Corbon (depuis le comté du Perche), à Guarin, son fils aîné, lorsqu'il lui fit épouser Mélisinde, vicomtesse de Châteaudun. Guarin fut assassiné, peu de temps après son mariage, et ne laissa pour héritier qu'un enfant en bas âge, nommé Geoffroy. Guillaume Talvas eut une grande prédilection pour Domfront et accorda de nombreux priviléges aux habitants. Le voisinage des forêts vastes et giboyeuses dont cette ville était entourée, lui en rendait le séjour agréable; il y résida souvent et y mourut en 1030. Son quatrième fils, nommé aussi Guillaume, lequel survécut à tous ses frères et fut à son tour seigneur d'Alençon, profita de la jeunesse de son neveu Geoffroy pour lui enlever Domfront, dont il se fit déclarer seigneur. Son usurpation provoqua dans la suite de longues et sanglantes guerres entre les comtes d'Alençon et ceux du Perche.

Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, ayant attaqué la Normandie, en 1049, se présenta devant Domfront; les habitants, pour se soustraire au joug de leur seigneur, Guillaume II, d'Alençon, homme cruel et sanguinaire, lui ouvrirent leurs portes, et l'année suivante, les bourgeois, bien secondés par une forte garnison angevine, firent une longue résistance à Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, qui était venu pour la reprendre; ils succombèrent pourtant, au bout d'un long siége, et retombèrent sous le joug des Talvas, auxquels le duc rendit cette place. Cependant, en 1089, Rotrou, fils de Geoffroy, comte du Perche, conservant le souvenir de l'usurpation qui avait privé ses ancêtres de ce beau domaine, résolut de s'emparer de Domfront; mais obligé de décamper, après plusieurs assauts, il perdit en se retirant la plus grande partie de ses troupes. Si dans cette circonstance les habitants montrèrent un vif attachement pour leur seigneur Robert II, comte d'Alençon, que le duc de Normandie retenait prisonnier, des raisons, que les chroniques du temps ne nous font pas connaître, changèrent bientôt leurs sentiments; car, trois ans plus tard, s'étant révoltés, ils se donnèrent à Henri, comte de Cotentin, le plus jeune des fils de Guillaume-le-Bâtard, et lui firent promettre de ne jamais se dessaisir de la ville sous aucun prétexte. Le comte d'Alençon était alors rentré dans les bonnes grâces du duc de Normandie : il vint avec lui, pour reprendre Domfront; mais l'armée ducale fut forcée de plier bagage, attaquée dans sa retraite et mise en déroute (1093).

Le comte de Cotentin, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri Ier, se montra toujours plein de bienveillance pour la ville de Domfront. Son règne fut un temps de bonheur pour le Passais, qui cessa d'être déchiré par les guerres continuelles des seigneurs. Mais à sa mort les troubles recommencèrent. Sa fille Mathilde, épouse de Geoffroy-Plantagenet, comte d'Anjou, dut disputer sa succession à Étienne, comte de Boulogne et de Mortain, son cousin germain. Le capitaine de Domfront se déclara pour Étienne, et Geoffroy n'y rentra qu'après un siége meurtrier. Le Passais fut si cruellement ravagé, dans le cours de cette

guerre, et les vivres devinrent si rares, qu'un grand nombre de laboureurs périrent de faim et de misère. Henri II, roi d'Angleterre, résida souvent à Domfront. En 1169, pendant ses démêlés avec Thomas Becket, il y reçut les deux légats Vivien et Gratien, que le pape envoyait pour le réconcilier avec l'archevêque de Cantorbéry. Lorsqu'ils arrivèrent, le roi et son fils étaient à chasser dans la forêt. Henri II se hâta de revenir pour recevoir les légats. Tandis qu'il conférait avec eux, dans l'hôtellerie où ils étaient descendus, survint le jeune prince, suivi d'une nombreuse troupe de seigneurs et de veneurs, *sonnant du cor pour annoncer la prise du cerf et faisant grand tapage*. Le roi quitta aussitôt les légats, alla féliciter les chasseurs, leur donna le gibier, et reprit sa conférence interrompue avec si peu de cérémonie.

L'origine de la municipalité de Domfront remonte à Jean-Sans-Terre, qui l'érigea en commune, l'an 1200. Philippe-Auguste s'en étant emparé, quatre années après, lorsqu'il confisqua le duché de Normandie, respecta ce privilége que les habitants, du reste, surent constamment défendre (1204). La châtellenie de Domfront fut alors unie au comté de Mortain, donné par Philippe-Auguste à Renaud, comte de Boulogne, en récompense des grands services qu'il lui avait rendus. Quelques années après, ils se brouillèrent, et le roi le dépouilla de Domfront et du comté de Mortain, dont il disposa en faveur de Philippe-Harpel, ou le Rude, ce fils qu'il avait eu d'Agnès de Méranie, et qu'une sentence de l'Église avait réduit à l'état de bâtard. Philippe-Harpel mourut, en 1236, après avoir réparé et augmenté les fortifications de Domfront. Sa fille Jeanne porta ses biens dans la maison de Châtillon, par son mariage avec Gaucher de Châtillon, qui suivit saint Louis à la croisade et y fut tué, en protégeant la retraite de ses compagnons d'armes (1250). Jeanne ne lui survécut qu'une année : comme ils n'avaient pas d'enfants, la châtellenie de Domfront fut réunie a la couronne. Saint Louis en investit presque aussitôt son neveu Robert II, comte d'Artois; mais elle fut confisquée, en 1332, sur son petit-fils Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, lorsqu'il fut condamné comme faussaire. Philippe de Valois la garda, pendant plusieurs années, puis la donna à Philippe, deuxième fils de Charles II, comte d'Alençon (1343).

En 1356, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, ayant été fait prisonnier à Rouen, Philippe, son frère, courut aux armes, se jeta sur le duché d'Alençon qu'il ravagea, et s'empara de Domfront où il mit une garnison anglaise. La place ne fut rendue à la France qu'en 1360, par le traité de Brétigny. Vers la fin du règne de Charles VI, les troupes du duc de Bourgogne assiégèrent Domfront. La ville fut promptement enlevée, mais le château se défendit plus longtemps et ne capitula qu'après la bataille de Saint-Remi-du-Plain (1412). Le duc d'Alençon, qui avait embrassé le parti d'Orléans, se vit réintégrer dans la possession de la forteresse et de la ville, à la suite du traité de Bourges signé la même année. Cinq ans après, Domfront fut la première place dont Henri V, roi d'Angleterre, forma le siége, dès qu'il eut débarqué en Normandie. La place lui opposa une vigoureuse résistance et ne se rendit qu'au mois de juillet de l'année suivante (1417-1418). Comme elle était trop forte et trop bien gardée pour être reprise par les petites compagnies françaises qui guerroyaient dans la province, les Anglais la conservèrent jusqu'en 1450, époque à laquelle ils furent définiti-

vement chassés de la Normandie. Domfront se trouva, depuis lors, enveloppé deux fois dans la confiscation dont Charles VII et Louis XI frappèrent tour à tour les biens du duc d'Alençon, Jean II, coupable du crime de haute trahison (1458-1475). Cette châtellenie suivit ensuite toutes les vissicitudes du duché même d'Alençon, lequel, après avoir été restitué par Charles VIII, à René, fils de Jean II (1483), fit, à deux reprises différentes, retour au domaine royal (1525-1549), et fut enfin successivement donné par François II à sa mère, Catherine de Médicis (1559), et par Charles IX à son frère François, duc d'Anjou (1566).

Les guerres de religion ouvrirent une période de calamités pour la ville de Domfront. Le capitaine Poly de Bretagne, à la tête d'une petite troupe de huguenots, la surprit dans la nuit du 27 septembre 1568, chassa le capitaine Deschapelles du château que gardaient douze hommes seulement, et ne se retira qu'après avoir rançonné les bourgeois, brisé les cloches, saccagé les églises et brûlé celle de Notre-Dame. Domfront fut surpris encore une fois, le 26 février 1574, par les capitaines René et Ambroise le Hérissé, qui se saisirent de la ville et du château et s'y fortifièrent. La même année, Montgommery, cerné dans Saint-Lô par Matignon, ayant réussi à s'en échapper, se réfugia, le 8 du mois de mai, à Domfront, où il fut bientôt rejoint par plusieurs gentilshommes des environs qui lui amenèrent une quarantaine de cavaliers. Son intention n'était pas de rester dans cette place; il voulait seulement s'y reposer quelques jours et reprendre ensuite la campagne. Mais Matignon s'étant mis à sa poursuite avec toute sa cavalerie, marcha si rapidement qu'il parut le 9 mai devant Domfront et l'investit aussitôt. Montgommery fit plusieurs sorties dans l'espoir de percer la ligne des assiégeants; il fut partout repoussé. Bientôt arriva le reste de l'armée royale qui s'élevait à plus de huit mille hommes. Montgommery n'en avait que deux cents environ pour défendre la place : jugeant sa position désespérée, il fit face au péril en héros.

Matignon, pourvu d'une nombreuse artillerie, fit braquer sur le *tertre Grisière*, petite colline située vis-à-vis du château, une batterie qui renversa une des tours de l'enceinte de la ville et fit une large brèche. Montgommery alors ordonna d'abandonner la ville et de se retirer dans le château. Matignon, sans perdre de temps, en battit les murailles où bientôt il y eut une brèche praticable. Quand sonna l'assaut, Montgommery se posta résolument sur la brèche à la tête du petit nombre de braves qui lui restaient, et voyant les royalistes s'avancer, il appela un ministre qui fit la prière à haute voix. Le combat fut acharné et dura cinq heures; les assaillants, accablés par une grêle de pierres et d'autres projectiles, furent obligés de se retirer, laissant blessés ou morts au pied des remparts un grand nombre de leurs plus braves officiers. Les pertes des assiégés n'avaient pas été moindres. Montgommery lui-même avait reçu deux blessures. Les munitions et les vivres commençaient, en outre, à manquer. On ne parla cependant pas de se rendre, et l'on entreprit de réparer la brèche. Mais Matignon, désirant éviter un nouvel assaut, entama des négociations; il en chargea le seigneur de Vassé, parent et ami de Montgommery, lequel, *usant de la foi du tems*, comme dit l'Étoile, le détermina, après plusieurs jours de pourparlers, à capituler, lui promettant, ainsi qu'à ses gens, la vie sauve. Montgommery, se fiant sur sa parole, quitta le château le 27 mai, et se rendit au camp de Matignon, qui le fit conduire immédiatement à Paris, où, un mois plus tard, il eut la tête tranchée.

Ce siége fit perdre à la ville de Domfront son importance militaire : ses murailles ne furent point restaurées, et son château resta en quelque sorte démantelé. La place, d'ailleurs, qui se trouvait dans une situation formidable avant l'usage de la poudre, ne pouvait, dominée comme elle est par des hauteurs, à une petite distance, résister au jeu de l'artillerie. Henri III, à la mort de son frère, François, duc d'Alençon, réunit Domfront au domaine (1584), puis l'engagea, au duc de Joyeuse, pour garantie d'un prêt de trente mille écus (1586). La ville fut surprise, au mois d'avril 1589, par Jean de la Ferrière, baron de Vernu, qui la fit déclarer pour la Ligue ; mais vers la fin de cette année, Henri IV s'étant emparé d'Alençon, les royalistes prirent les armes, massacrèrent les ligueurs et reçurent les officiers du roi. L'année suivante, le marquis de Bellisle essaya de surprendre le château : la vigilance des habitants déjoua son projet. Une tentative semblable fut renouvelée sans plus de succès, en 1593. Henri IV fit démanteler la forteresse, en 1598 ; il retira la châtellenie des mains du duc de Joyeuse et la vendit, sous faculté de rachat, à Pierre de Donnadieu, gouverneur du duché d'Anjou. Mademoiselle de Montpensier, autorisée par Louis XIII à user du droit de rachat, devint propriétaire de Domfront, en 1622. A sa mort, la châtellenie entra dans l'apanage de Philippe de France, et resta dans la maison d'Orléans jusqu'en 1774 ; elle passa, à cette époque, à Monsieur, comte de Provence, frère de Louis XVI.

Domfront, capitale du pays d'Houlme, dans la basse Normandie, était en 1789 le chef-lieu d'une élection, le siége d'une vicomté, d'un bailliage royal, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts et d'une officialité. Il y avait dans ses murs un hôtel-Dieu et plusieurs couvents, entre autres une maison de religieuses Bénédictines. Le château renfermait, en outre, un prieuré dépendant de l'abbaye de Lonlai, ainsi que la cure de la paroisse. Domfront, qui figure aujourd'hui dans le département de l'Orne comme chef-lieu de sous-préfecture, a un tribunal de première instance et un collége communal. Sa population dépasse 2,400 âmes, et l'on évalue celle de l'arrondissement à 133,500. L'industrie y est représentée par des fabriques de toiles, coutils, serges, droguets, dont il se fait un commerce considérable. La ville a conservé la physionomie des cités du moyen âge : rues étroites et tortueuses, maisons irrégulières et mal alignées. Les murailles, défendues jadis par vingt-six tours et percées de quatre portes, existent encore et lui donnent un aspect pittoresque ; mais le château n'offre plus qu'un amas de ruines sur lesquelles domine un pan de mur de plus de cent pieds d'élévation, dernier débris du donjon fondé depuis huit siècles par un seigneur d'Alençon. On ne voit, du reste, à Domfront qu'un seul édifice remarquable : c'est l'église de Notre-Dame-sous-l'Eau, beau monument d'architecture romane, construit, au pied du rocher sur lequel le château s'élevait, par le fondateur même de la forteresse, Guillaume de Bellesme Ier, qui y fut inhumé et dont on montre encore le tombeau. [1]

1. *Neustria Pia.* — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie.* — *Le siége de Domfront et la captivité du comte de Montgommery* (tome III des *Mémoires de Charles IX*). — Thebout de Champussais, *Mémoire historique de la ville et domaine de Domfront.* — Le Vayer de la Tournerie, *Histoire de Domfront.* — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Annuaire de l'Orne.*

ARGENTAN.

L'origine celtique d'Argentan n'est pas douteuse, quoique l'abbé Longuerue prétende que cette ville a été fondée par les Normands. Suivant Bourgon, les Romains l'appelèrent *Arœ Genuœ*, dénomination indiquant assez l'existence d'un de ces lieux consacrés chez les Gaulois par la présence d'un grand autel druidique, et qui, après être restés pendant longtemps l'objet d'une vénération traditionnelle, devinrent peu à peu le noyau de nombreuses cités. Le nom latin d'Argentan varie beaucoup dans les chartes du moyen âge : c'est *Argentomagum*, *Argentomachum*, *Argenes*, *Aragentis*, *Argentoria*, *Argentonum* ou *Argentomum*, *Argentonum-Castrum*, et enfin *Argentanum*, dont on a fait en français Argentan, par la simple suppression de la désinence latine. Le territoire d'Argentan appartenait aux *E sui* ou *Saii*, peuple du diocèse de Séez, et passa avec eux sous la domination romaine. Toutefois ce n'est que vers le milieu du ve siècle que la ville même d'Argentan figure pour la première fois dans l'histoire, ou plutôt dans la légende. L'an 430 environ, saint Lain ou Latuin, premier évêque de Séez, vint y prêcher l'Évangile; saint Sigibold, son successeur, acheva d'y extirper l'idolâtrie. Ce n'était encore alors qu'un bourg, compris dans l'Hiémois, et depuis les Mérovingiens jusqu'au commencement du XIe siècle, son nom ne figure dans les récits d'aucun historien.

A cette époque, on trouve un vicomte d'Exmes et d'Argentan, nommé Onfroi-le-Danois (1018-1026). La vicomté d'Argentan fut ensuite donnée par Robert-le-Magnifique à Toustain de Goz, comte d'Exmes (1035). Placé près de la limite des possessions françaises et normandes, Argentan devait être la victime de la rivalité des deux souverains. C'est ainsi que le roi de France, Henri Ier, profitant de la minorité de Guillaume-le-Bâtard, envahit, en 1035, le territoire du jeune duc, prit et saccagea Argentan. Un traité de paix rendit bientôt cette place à Guillaume, qui, la jugeant sans doute de peu d'importance, la négligea complétement. Ce n'est qu'en 1089 que Robert-Courte-Heuse en releva les fortifications, et fit reconstruire le château. Gérard, seigneur de Gournay et d'Écouché, qu'il en nomma capitaine, répondit mal à sa confiance, car il livra le château, en 1092, à Guillaume-le-Roux, qui était débarqué avec une armée en Normandie, dans le dessein de dépouiller Robert de son duché. Les deux frères ayant fait la paix, Gérard, protégé par Guillaume, resta sans doute en possession d'Argentan, puisque le roi d'Angleterre y mit une forte garnison, lorsque la guerre se fut rallumée (1094). Le roi de France, Philippe Ier, appelé par Robert-Courte-Heuse, envahit alors la Normandie, emporta d'assaut la ville d'Argentan, qu'il mit au pillage, et son château, dont la garnison fut massacrée. Une nouvelle paix réunit Robert-Courte-Heuse et Guillaume-le-Roux; mais cette fois la garde d'Argentan fut ôtée à Gérard de Gournay par le duc de Normandie, qui la confia à

Robert de Bellême, comte d'Alençon, en récompense de ses services. Robert de Bellême, confirmé dans cette donation, à deux reprises différentes (1100-1104), demeura fidèle au parti de Robert-Courte-Heuse. Henri Ier, après la bataille de Tinchebray, le força de restituer Argentan. Le comte profita de la ligue formée, vers 1109, en faveur de Guillaume Cliton, pour reprendre cette ville, mais il la perdit ensuite avec tous ses autres domaines. Le roi donna la vicomté d'Argentan à Jean, évêque de Lisieux (1111). Plus tard, l'invasion de la Normandie par Geoffroi-Plantagenet, gendre de Henri Ier, fit sentir au roi d'Angleterre la nécessité d'avoir sur la frontière une bonne place de guerre. Il ordonna, en conséquence, de réparer les anciennes fortifications d'Argentan et d'en construire de nouvelles. Le château et le donjon, commencés dès 1132, furent terminés en 1134; et c'est alors probablement que la garde de la ville fut confiée à Guinalgazon, vicomte d'Exmes.

A la mort de Henri Ier (1035), Guinalgazon ayant livré toutes les places qu'il commandait à Mathilde, comtesse d'Anjou, celle-ci s'empressa d'envoyer une forte garnison à Argentan, dont elle confia la garde à Ingelger de Bohon. Henri II, fils de Mathilde, traversa Argentan, en 1168, à son retour de Paris, où il avait rendu visite à Louis-le-Jeune. Il s'y retira, après l'assassinat de Thomas Becket; et c'est de cette ville que partirent, au commencement de 1171, les prélats qu'il députait en cour de Rome, pour y porter ses explications au pape. La même année, le roi convoqua les barons normands dans ses murs, afin de leur communiquer le projet de son expédition en Irlande. Toute l'histoire d'Argentan, jusqu'à la fin du XIIe siècle, ne se compose que de quelques séjours du roi d'Angleterre ou de son fils, Henri-au-Court-Mantel, qui l'habita un moment, en 1173, avant de se réfugier à la cour du roi de France. Henri II y célébra, l'année suivante, les fêtes de Noël, et peut-être alors y fonda-t-il l'hôpital de Saint-Thomas, en expiation du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry. En 1204, Philippe-Auguste, auquel Argentan avait ouvert ses portes, donna la seigneurie de cette ville à la famille Clément. Philippe-le-Hardi l'acquit, en 1280, de Henri-Maréchal III, pour la céder à la maison de Montmorency, d'où elle passa dans celle de Châtillon, représentée par le comte Jean II, qui la vendit, le 26 février 1372, à Pierre, comte d'Alençon.

Les Anglais, au XVe siècle, s'emparèrent d'Argentan, dès leur entrée en Normandie (1417). La place demeura en leur pouvoir jusqu'en 1449, époque à laquelle les comtes de Dunois, de Clermont et de Nevers, vinrent l'assiéger à la tête des troupes victorieuses de Charles VII. Les bourgeois se révoltèrent aussitôt contre la garnison, et reçurent les Français à bras ouverts. Les Anglais avaient eu le temps de se jeter dans le château. « On tira contre la muraille, dit Monstrelet, une grosse bombarde qui y fit un trou assez grand pour passer une charrette. Alors les François assaillirent iceluy chasteau, et entrèrent dedans parmy le dit trou : mais les dits Anglois se reboutèrent diligemment au donjon, lequel ils rendirent incontinent de paour d'estre pris d'assaut : et combien qu'ils demandassent composition, ils n'emportèrent chascun qu'un baston en son poing. » Sous Louis XI, Argentan n'échappa qu'un moment à la domination immédiate de la France, lorsque la Normandie eut été donnée en apanage à son frère, Charles,

duc de Berry (1465); car le roi s'en remit en possession, l'année suivante, ainsi que de tout le duché (1466).

François Ier, vers la fin de son règne, visita Argentan et y séjourna trois jours (1540). La vicomté avait été réunie à la couronne, depuis 1525, quand éclatèrent les guerres de religion. Les calvinistes se saisirent de la ville, en 1562, mais leur influence n'y fut que de courte durée. Nous voyons, en effet, qu'en 1563, avant l'édit de paix du mois de mars, l'amiral de Coligny l'attaqua, contraignit les habitants à se soumettre, et ne les racheta du pillage qu'au prix de dix mille livres. C'est à cette date qu'il faut reporter l'incendie et la démolition d'une partie du couvent des Dominicains, dont la fondation remontait à l'an 1290. Les protestants, conduits par Montgommery, se présentèrent de nouveau sous les murs d'Argentan, en 1568; ils furent repoussés et brûlèrent, en se retirant, l'église de Saint-Martin, située dans un des faubourgs hors des murs. Plus heureux, en 1574, Montgommery réussit à s'emparer d'Argentan; mais le comte de Matignon l'enleva, cette même année, aux calvinistes. Les habitants se déclarèrent pour la Ligue, dès 1585; après le meurtre du duc de Guise, trois cents ligueurs vinrent tenir garnison dans la place, ce qui ne l'empêcha point de se rendre à Henri IV, vers les derniers jours de décembre 1589, selon Davila et de Thou, ou bien au commencement de 1590, d'après d'Aubigné et Mézerai.

L'histoire politique d'Argentan finit avec le XVIe siècle. Il n'en est plus question, dans le siècle suivant, qu'à propos de quelques institutions religieuses. Le curé de la ville, Christophe Mahot, y introduisit les Capucins, en 1620, et l'évêque de Séez, Jacques Camus de Pontcarré, les Bénédictines, deux ou trois années plus tard. En 1617, on abattit une partie du château; peu à peu, disparurent les remparts qui conservaient encore à la cité un aspect belliqueux. Il ne reste plus actuellement du donjon, dont les matériaux ont été vendus en 1811, qu'un pan de mur servant d'appui à une maison particulière. Sous l'ancienne monarchie, Argentan était un gouvernement de place et le chef-lieu d'une élection, le siége d'une vicomté, d'un bailliage, d'un grenier à sel et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. Outre l'hôpital Saint-Thomas et les trois couvents que nous avons indiqués (*Dominicains*, *Capucins* et *Bénédictines*), on y trouvait un hôtel-Dieu, et une abbaye de *Sainte-Claire*, fondée en 1517, par Marguerite de Lorraine, veuve de René, duc d'Alençon. Argentan, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de l'Orne, est le siége d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce; il y a un collége. On évalue la population de l'arrondissement à 114,000 âmes environ, et celle de la ville à près de 6,000. Les habitants se livrent encore, comme avant 1789, à la fabrication des cuirs, dont il se faisait autrefois un grand commerce à Paris, et auxquels les eaux du pays donnent une qualité supérieure; ils exploitent aussi des fabriques de toiles très-estimées. La dentelle, connue jusqu'à la fin du XVIIe siècle sous le nom de *bride d'Argentan*, a depuis été remplacée par la *broderie* qui occupe un grand nombre d'ouvriers, ainsi que la couture des gants pour les marchands de Paris. Quant au commerce, ses articles principaux sont les bestiaux, les volailles et les fromages.

Argentan est situé au milieu d'une plaine vaste et fertile que borne à l'orient la

forêt de Gouffern, plus communément désignée de nos jours sous le nom de forêt d'Argentan. La ville, traversée par la rivière d'Orne, est propre, bien percée et bien bâtie. Dans la partie du château qu'on a conservée sont le tribunal de première instance et la prison ; les fossés ont été transformés en une promenade assez agréable, mais peu fréquentée. Nous citerons, à part le château, comme deux monuments assez remarquables, l'église Saint-Martin, édifice du XVe siècle, dans lequel on voit de curieux vitraux ; et l'église Saint-Germain qui, commencée l'an 1410 par Jean Ier, comte d'Alençon, ne fut terminée qu'en 1609. Ce dernier édifice, quoique son architecture manque d'unité, n'en est pas moins d'un bon effet : voûtes élancées et d'une grande hardiesse, ornements de bon goût distribués avec sobriété. Deux tours d'inégale hauteur surmontent l'église : la première, entièrement en pierre, et dans le style de la Renaissance ; la seconde, en pierre à sa base seulement, êt couronnée d'une toiture d'ardoises en forme de campanile, d'assez mauvais goût. Le morceau capital est le portail, construit en même temps que la nef, et ciselé avec tout le luxe d'ornementation du XVe siècle.

Argentan peut revendiquer quelques hommes célèbres dans les pages si nombreuses de la biographie normande. Il suffit de nommer le poëte *Des Yveteaux*, précepteur de Louis XIII ; l'historien *François Eudes de Mezerai*, et son frère, *Jean Eudes*, fondateur de la congrégation des Eudistes, nés tous les deux au village de Rye ou Rie, à deux lieues environ de cette ville.[1]

CAEN.

La ville de Caen est située dans une position charmante, au confluent de l'Orne et de l'Odon. Des plaines fertiles arrosées par ces deux rivières entourent la ville et offrent aux habitants de riantes promenades à l'ombre des arbres et au bord des eaux. Le vieil historien de Caen, Charles de Bourgueville, a donc pu dire sans exagération patriotique : « Cette ville, au jugement de chacun qui la voit et contemple, est l'une des plus belles, spacieuses, plaisantes et délectables que l'on puisse regarder, accompagnée et embrassée de deux amples et plaisantes prairies, encloses d'assez grosses et hautes collines, au pied desquelles flue et reflue la rivière d'Orne.» La proximité de la mer et la canalisation de l'Orne ajoutent encore à l'importance de cette cité.

Les origines de Caen ont été pour les savants un sujet d'innombrables dissertations : les uns y ont vu une ville romaine, la cité de Caius (*Caii domus*) ; d'autres n'en font remonter la fondation qu'au Xe ou XIe siècle. Sans discuter toutes ces opinions, propres seulement à embrouiller la question, nous nous en tiendrons

1. *Gallia Christiana*. — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie*. — L'abbé Longuerue, *Description de la France*. — Bourgon. — L.-J. Chrétien, *Essai sur l'histoire et les antiquités d'Argentan*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Annuaire de l'Orne*.

aux faits certains. Caen (*Cadomus*) ne figure dans aucun document romain, ni dans l'Itinéraire d'Antonin, ni sur la carte de Peutinger, ni dans le tableau des dignités de l'Empire. Bayeux est toujours cité comme la capitale de cette partie de la Seconde Lyonnaise Grégoire de Tours parle des *Saxons de Bayeux*, mais jamais de Caen. Il est possible que saint Regnobert, évêque de Bayeux, ait fondé, dès le VIIe siècle, une ou plusieurs églises dans le lieu où Caen fut bâti; mais on n'en a pas de preuve authentique. C'est dans un document du XIe siècle que se trouve la première mention de Caen. Richard II donne, en 1015, à l'abbaye de Fécamp *la dîme du péage du bourg appelé Caen* (*do et decimas telonii de burgo qui dicitur Cadomus*). Ce texte est important : il constate que Caen n'était encore qu'un bourg ou plutôt un lieu de péage; il indique en même temps sa véritable origine et l'étymologie de son nom. Il est probable, en effet, qu'une voie romaine allant de Lisieux à Bayeux coupait l'Orne à l'endroit qu'on nomme encore dans Caen *Vaugueux* (le gué de la vallée). On établit en ce lieu un des bureaux de péage que multipliaient les barbares et les seigneurs féodaux. Ils l'appelèrent dans leur langue *Gate-heim* (*Cate-heim*, *Cathim*), *la maison de la barrière*. C'est ainsi que Caen est désigné dans un titre du duc de Normandie, Richard III (1026), qui donne cette ville comme douaire à sa femme Adèle : « Je lui accorde dans le comté de Bayeux la ville que l'on appelle *Cathim* sur l'Orne, avec les églises, vignes, prés, moulins, champs de foire, *péage*, port et toutes ses dépendances. » A cette époque, et jusqu'au milieu du XIe siècle, Caen n'avait ni remparts ni château fortifié, comme nous l'apprend Wace, à l'occasion de l'invasion des Français dans le Bessin, en 1059 :

Encore ert Caen sanz chastel,
N'i aveit mur ne quesnel.

C'est de Guillaume-le-Conquérant que date la transformation de Caen. Le bourg qui entourait le lieu de péage devint une ville forte. Le duc de Normandie bâtit une citadelle sur la hauteur qui dominait le passage de l'Orne entre *Vaugueux* et la rue de la Geôle Ce château fortifié avec soin devint bientôt le siége de l'Échiquier à Caen; ce fut là que Guillaume déposa ses archives et son trésor. Au pied du château, vers le sud, s'étendait un vallon qui conservait dans son nom même un souvenir des invasions : on l'appelait Darnetal (la vallée des Danois). Guillaume fit fortifier le pont qu'on nommait alors pont de Darnetal et qui s'appelle aujourd'hui le pont Saint-Pierre. Les quais de l'Orne eurent aussi leurs remparts. A l'ouest, l'Odon et les prairies inondées formaient avec les palissades en bois un obstacle capable d'arrêter l'ennemi. Au sud, Guillaume remplaça une pierre milliaire établie sur la voie romaine par une porte fortifiée, qui tira de cette circonstance le nom de *Porte Milet*. Enfin, la querelle du duc avec Léon IX, au sujet de son mariage avec Mathilde, fille de Baudouin, donna naissance à deux quartiers nouveaux. Caen fut une des quatre villes de la Normandie que Guillaume s'engagea à doter de fondations religieuses, pour obtenir la levée de l'interdit que le pape avait jeté sur la province. Il promit d'établir quatre hôpitaux à Caen, Bayeux, Rouen et Cherbourg, et deux abbayes à Caen. Telle fut l'origine des célèbres monastères de Saint-Étienne et de Sainte-Trinité, situés, l'un dans

la partie occidentale, l'autre dans la partie orientale de la ville. On admire encore aujourd'hui les églises romanes de l'*Abbaye-aux-Hommes* et de l'*Abbaye-aux-Dames;* leur simplicité majestueuse en fait un des types les plus parfaits du style qui a précédé l'architecture ogivale. Déjà l'élévation des voûtes, la hardiesse des tours s'élançant vers les cieux, annoncent l'essor que va prendre l'art religieux sous l'inspiration des Croisades. Lanfranc fut le premier abbé de Saint-Étienne, dont la dédicace n'eut lieu qu'en 1077. Il se forma autour des deux abbayes deux nouveaux quartiers que l'on entoura de murs, et que l'on appela le *Bourg-l'abbé*, et le *Bourg-l'abbesse.* Ainsi, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, Caen se composait de quatre quartiers : l'ancienne Cité ou *Grand-bourg*, *burgus major*, comme disent les chartes (c'est aujourd'hui le quartier Saint-Jean); le Château, qui embrassait toute la paroisse Saint-Georges; Saint-Étienne, ou le *Bourg-l'abbé;* et Sainte-Trinité, ou le *Bourg-l'abbesse.*

Ce fut à Caen que se réunit, en 1061, le concile provincial, convoqué pour mettre un terme à l'anarchie des guerres privées. La *Trève de Dieu* y fut imposée sous peine d'excommunication à tous les seigneurs de Normandie. La loi du *Couvre-feu*, proclamée par le même concile, avait aussi pour but la répression des désordres et des crimes qui ensanglantaient cette époque. Guillaume, après avoir établi la paix publique dans la Normandie, porta ses armes victorieuses en Angleterre. Maître de ce pays, il y appela Lanfranc et lui donna le siége primatial de Cantorbéry. Du reste, jamais Guillaume ne négligea sa bonne ville de Caen. Il y fonda, en 1072, l'église de Saint-Gilles, qui dans la suite servit d'hôpital aux pauvres du quartier. En 1075, une fille du conquérant, Cécile, fit profession à l'abbaye de la Sainte-Trinité, et, peu de temps après (1083), sa mère Mathilde fut inhumée dans le même monastère. Guillaume voulut aussi reposer dans cette ville qu'il avait transformée et pour ainsi dire créée. Il désigna Saint-Étienne pour le lieu de sa sépulture.

Gesir voloit en l'abbaïe
Qu'il avoit faite et bâtie,

dit Benoît de Sainte-More. Aussi lorsque Guillaume eut rendu le dernier soupir à Saint-Gervais-lès-Rouen, son corps fut transporté à Caen par la Seine, par la mer et l'Orne. Les funérailles du Conquérant, du *fameux baron*, comme l'appelaient les contemporains, furent signalées par de tristes incidents. Déjà, à Rouen, ses gens l'avaient volé, après sa mort, et s'étaient enfuis laissant le cadavre nu sur le plancher. La pitié d'un vieux serviteur l'avait recueilli et transporté à Caen. Là, au moment ou le clergé se préparait à le déposer dans le caveau funéraire de Saint-Étienne, une voix s'éleva de la foule et poussa le cri de *haro!* « Ce terrain est à moi, s'écria Asselin, fils d'Arthur; c'était l'emplacement de la maison de mon père; l'homme pour lequel vous priez me l'a pris de force pour y bâtir son église. Je n'ai point vendu ma terre; je ne l'ai point engagée; je ne l'ai point forfaite; je ne l'ai point donnée; elle est de mon droit; je la réclame. Au nom de Dieu, je défends que le corps du ravisseur y soit placé, et qu'on le couvre de ma glèbe.» La protestation de cet homme suspendit la cérémonie; une enquête faite immédiatement constata la vérité de ses paroles; les évêques et les barons présents

achetèrent soixante sous les quelques pieds de terre où allait reposer le conquérant de l'Angleterre. Le corps du roi était dans un cercueil, revêtu de ses habits royaux; lorsqu'on voulut le placer dans la fosse, qui avait été enduite de maçonnerie, elle se trouva trop étroite; il fallut forcer le cadavre et il creva. On brûla des parfums et de l'encens en abondance, mais ce fut inutile; le peuple se dispersa avec dégoût, et les prêtres eux-mêmes, précipitant la cérémonie, désertèrent bientôt l'église (1087).

Les fils de Guillaume s'occupèrent de Caen avec autant de sollicitude que leur père. Robert-Courte-Heuse fit exécuter d'importants travaux pour la canalisation de l'Orne et la fortification de la ville. Ce fut à Caen que se réconcilièrent, en 1091, Robert-Courte-Heuse et Guillaume-le-Roux. Cette ville resta fidèle à Robert, pendant la lutte qu'il soutint contre son frère Henri Beau-clerc; mais plusieurs Caennais, qui appartenaient aux principales familles, ayant été surpris et enlevés dans un guet-apens, en 1104, leurs parents les rachetèrent par une trahison. La ville fut livrée au roi Henri, et son frère Robert eut à peine le temps de s'échapper avec un seul écuyer. Un des principaux auteurs de cette trahison, Robert Fitz-Hamon, en fut largement récompensé par Henri, qui lui donna le titre de gouverneur héréditaire de Caen. Henri Beau-clerc exhaussa les murs de la ville, et fit construire le donjon du château (1123); ce fut sous le règne de ce prince que Raoul de Caen écrivit en latin l'histoire de Tancrède, un des héros de la première croisade. Henri fut, comme son père, enterré dans l'église de Saint-Étienne (1135).

Pendant la guerre civile qui suivit la mort de Henri Ier, Caen se déclara d'abord pour Étienne de Blois. Mais, en 1137, Geoffroi Plantagenet attira dans son parti Robert de Caen, fils naturel de Henri et gendre de Robert Fitz-Hamon. Robert de Caen avait hérité du gouvernement de cette ville, et il parvint à l'entraîner dans le parti de Geoffroi (1138). A cette nouvelle, le comte de Meullent, qui dirigeait en Normandie la faction d'Étienne de Blois, marcha en toute hâte sur Caen, en chassa les Angevins et attaqua le château où s'était retranché Robert de Caen. Mais après plusieurs sanglants combats, le comte de Meullent fut forcé de battre en retraite, et peu de temps après toute la basse Normandie fut soumise à Geoffroi et à Mathilde. Leur fils, Henri Plantagenet, reconnu duc de Normandie en 1150, attira à sa cour tous les hommes éminents de la province. Là brilla le trouvère Robert Wace qui se dit lui-même *clerc de Caen*. Wace termina, en 1155, sa traduction du *Brut d'Angleterre* en vers français. Dans le même temps, Raoul de Glanville, sénéchal de Henri II, réformait les lois et coutumes. Le roi lui-même, malgré ses guerres perpétuelles, tint souvent sa *cour de justice* au château de Caen, et principalement en 1173, en 1182 et 1187. Il fonda la maladrerie de Beaulieu, près de Caen (1160), et l'hôtel-Dieu de cette ville (1184). Cet hôpital a été, depuis la Révolution, transféré dans l'ancienne abbaye de la Sainte-Trinité. Le règne de Henri II fut encore en Normandie l'époque d'un grand mouvement populaire. Les communes s'organisaient de toutes parts, à l'imitation de celles d'Eu et de Rouen. Caen, toutefois, n'obtint que sous Jean-sans-Terre des priviléges communaux (17 juin 1203). Le maire et les six *jurés* ou échevins eurent la juridiction municipale, l'administration des deniers de la ville, le commandement des milices communales, en un mot la garde des *droits*, *libertés*, *franchises* et

priviléges de la cité. Le maire était nommé par le roi, sur trois candidats que présentaient les bourgeois; ceux-ci choisissaient directement les échevins. Jean-sans-Terre, en accordant cette charte communale aux habitants de Caen, espérait les attacher à son parti; mais l'horreur qu'inspiraient ses crimes lui enleva la Normandie. Caen ouvrit ses portes au roi de France sans tenter la moindre résistance (mai 1204).

Philippe-Auguste confirma la commune et les priviléges de Caen Sous saint Louis, cette cité vit s'établir dans ses murs les Cordeliers (1236) et les Dominicains (1240); elle fut visitée par le réformateur du clergé normand, l'archevêque Eudes Rigault. Le roi lui-même y vint, en 1256; il y marqua son passage, comme toujours, par des bienfaits, et fit de riches dons aux hôpitaux. Le commerce de cette ville était alors florissant; elle envoyait jusqu'en Italie, ainsi que l'atteste le Florentin Villani, des étoffes teintes en écarlate. La garance était cultivée depuis le XIIe siècle dans les plaines voisines. Ce vaste commerce enrichit la bourgeoisie de Caen, et sous Philippe-le-Bel, en 1302, elle obtint l'autorisation d'acheter des terres nobles. La même année, un commissaire royal, Guillaume de Gilly, fut envoyé dans le bailliage de Caen pour affranchir les serfs des domaines royaux. Philippe-le-Bel se rendit à Caen, en 1307; l'année suivante, il défendit les joutes et tournois dans le bailliage de cette ville. Après sa mort, lorsque se manifesta la réaction féodale contre les institutions qu'il avait créées, Caen envoya plusieurs députés à l'assemblée des États-Généraux. La noblesse du bailliage fut représentée par les sires de Tilly et de Creully, et par le grand bailli de Caen, Robert de Récusson (1316). Le commerce, qu'aucune guerre ne troublait depuis plus d'un siècle, avait tellement enrichi les bourgeois de Caen, que l'un d'eux, Michel Louvel, put fonder, en 1324, l'hôpital de Saint-Gatien pour les aveugles.

Avec la guerre de cent ans commença une période de troubles et de malheurs. Dès l'origine cependant, nobles et communes, en Normandie, s'étaient coalisés, dans leur enthousiasme, pour renouveler la conquête de l'Angleterre. Les villes de Caen, de Rouen et autres cités s'engageaient à fournir quatre mille hommes d'armes et vingt mille hommes de pied pour l'expédition. Mais, au lieu de porter la guerre en Angleterre, la Normandie fut elle-même envahie par les Anglais. Le 12 juillet 1346, Édouard III débarque à la Hogue de Saint-Vaast, prend Cherbourg, Barfleur, Valognes, Carentan, et marche sur Caen. Philippe de Valois avait envoyé dans cette ville le comte d'Eu, connétable de France, et le comte de Tancarville, chambellan de Normandie. Ils firent sortir de la place presque toutes les femmes et enfants. Le gouverneur du château, Robert de Wargnies, avait une garnison de trois cents Génois; la bourgeoisie, qui était armée, montrait une grande ardeur et demandait à marcher contre l'ennemi. Le 27 juillet, les Anglais ayant longé la côte jusqu'à Estreham, s'approchèrent de Caen et s'emparèrent des faubourgs. Les bourgeois, si l'on en croit Froissart, voulurent tenter une sortie, malgré la defense du connétable et du comte de Tancarville. Ils furent repoussés avec perte, et l'ennemi enleva une partie de la ville. Il fut arrêté au pont Saint-Pierre que Guillaume-le-Conquérant avait fait fortifier, et qui reliait le château et l'île Saint-Jean. Le comte de Warwick attaqua le pont avec acharnement; il perdit beaucoup d'hommes dans le combat, mais enfin il força le passage.

Le connétable et le comte de Tancarville se hâtèrent de rendre leur épée, pendant que la bourgeoisie opposait une résistance désespérée; il fallut emporter chaque rue, chaque maison, et ces luttes acharnées coûtèrent aux Anglais près de cinq cents hommes. Édouard, irrité déjà de cette perte, trouva à l'hôtel de ville l'acte par lequel les habitants de Caen s'engageaient à fournir un contingent pour envahir l'Angleterre. Il ordonna, dans un accès de fureur, de les passer tous au fil de l'épée et de mettre le feu aux quatre coins de la ville. Cependant Geoffroy d'Harcourt obtint la révocation de cet arrêt barbare, en lui représentant que les Caennais vendraient chèrement leur vie et qu'il serait forcé de sacrifier un grand nombre de soldats. Le pillage n'en dura pas moins trois jours. Édouard III fit transporter un riche butin sur la flotte qui stationnait à l'embouchure de l'Orne, et, pour animer les Anglais contre les Normands, il envoya à Londres l'acte de confédération des nobles et villes de Normandie pour la conquête de l'Angleterre. L'archevêque de Cantorbéry en donna publiquement lecture, le jour de l'Assomption, dans le cimetière de Saint-Paul de Londres. Édouard III s'éloigna enfin de Caen qui portait partout des traces sanglantes de son passage. Au mois d'octobre suivant, Philippe-de-Valois enjoignit aux habitants de relever les murs et autres fortifications, mais sans leur allouer aucun secours pécuniaire, pour une charge qui eût été lourde en tout temps, mais qui devenait écrasante au milieu des ruines faites par l'ennemi. Le seul dédommagement que le roi leur accorda fut la défense aux marchands forains de vendre aucune marchandise à Caen ; faible compensation, surtout lorsqu'on voit Philippe-de-Valois accorder des indemnités pécuniaires aux seigneurs dont les terres avaient été ravagées.

L'ennemi s'était à peine éloigné de Caen, lorsque la *peste noire*, qui sévissait dans toute l'Europe, vint fondre sur cette ville (1348). La mortalité fut si grande que les maisons de Caen perdirent presque toute valeur. A ces fléaux se joignit, pour comble de misère, la guerre civile. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, comte d'Évreux, seigneur de Cherbourg et de la plus grande partie du Cotentin, profita habilement des fautes du roi Jean. Il se rendit à Caen, en 1355, et demanda la convocation des nobles de Normandie pour résister aux impôts que le roi prétendait lever. Une éloquence naturelle, un prétendu zèle pour les priviléges de la province, entraînèrent l'aristocratie turbulente de cette époque et allumèrent la guerre civile. L'arrestation de Charles-le-Mauvais, surpris à Rouen, en 1356, avec quelques-uns de ses complices, ne mit pas un terme aux discordes intestines. Trois cents gentilshommes de basse Normandie s'unirent pour sa délivrance, et appelèrent les Anglais en Normandie (1356). Le duc de Lancastre et Philippe de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, ravagèrent les environs de Caen. La ville elle-même inclinait pour le parti hostile à la royauté, rendu plus fort par les fautes de Jean et sa captivité en Angleterre. Cependant le Dauphin, qu'avait mûri l'expérience, finit par triompher de ses ennemis; il vint à Caen (1358) et créa, pour la défense de cette place, une compagnie de cinquante arbalétriers, semblable à celle qui existait à Rouen depuis un temps immémorial. Guillaume de Merle, qui s'était signalé par son attachement au souverain légitime, fut nommé capitaine de Caen, sur la demande même des bourgeois. Mais ces changements ne mirent pas un terme aux malheurs publics. Il

fallut, en 1360, fournir des otages pour la paix de Brétigny et la rançon du roi Jean; deux bourgeois de Caen, Richard de Bray et Pierre Lorimier, furent envoyés comme otages en Angleterre, où ils languirent pendant plusieurs années. Les garnisons anglaises qui s'étaient maintenues dans quelques places de basse Normandie ne cessaient de faire des courses jusqu'aux portes de Caen. On fut contraint de les chasser de poste en poste, et le capitaine Guillaume de Merle seconda Du Guesclin dans la guerre opiniâtre faite aux grandes compagnies qui dévastaient la province (1362-1368). Enfin, grâce aux efforts de Du Guesclin et du capitaine de Caen, grâce aux précautions prises par Charles V pour fortifier les villes, les *Compagnies* s'éloignèrent. Mais de nouveaux troubles éclatèrent bientôt. L'insolence des hommes d'armes provoqua, en 1363, une sédition à Caen. Un page, qui faisait ferrer le cheval de son maître, fut frappé au doigt par le maréchal-ferrant. Furieux, il lance une pierre au maladroit maréchal; et il s'ensuit une rixe générale dans laquelle les bourgeois prennent parti pour leur concitoyen, les hommes d'armes pour le page. Dix-sept gentilshommes furent tués; d'autres, blessés. Charles eut la prudence d'assoupir la querelle et d'amnistier les bourgeois de Caen.

La France, pacifiée et forte de son union, prit l'offensive contre les Anglais. Charles V réunit une flotte à Harfleur, pour porter la guerre en Angleterre; Caen fournit une partie des galères destinées à cette expédition (1369). Vainement les Anglais voulurent se venger en jetant en France une armée sous les ordres du duc de Lancastre; Du Guesclin, qui s'était enfermé dans Caen (1370), battit les Anglais près de cette ville, et les chassa pour longtemps de la Normandie. Charles V alors cessa de garder des ménagements envers le roi de Navarre. Le capitaine de Caen, Claude de Harenvilliers, arrêta dans cette ville, en 1378, Pierre du Tertre, secrétaire et confident de Charles-le-Mauvais. Les aveux qu'on lui arracha provoquèrent une sentence qui proscrivait son maître et confisquait tous ses domaines. Le roi la fit exécuter sur-le-champ et s'empara des places du Navarrais (1378-1380), à l'exception de Cherbourg.

Le silence de l'histoire sur la situation de Caen, à la fin du XIVe siècle, est une preuve de la tranquillité de cette ville. Elle ne prit aucune part aux agitations démocratiques d'une grande partie de la France. Elle n'eut ni *Maillotins*, comme Paris, ni *Harelle*, comme Rouen. Elle ne fut arrachée au calme et à la paix, que par les troubles et les guerres du XVe siècle. Caen eut la prudence de repousser à la fois les deux factions des Armagnacs et des Bourguignons. L'autorité municipale ordonna même de brûler les maisons de ceux qui se déclareraient en faveur de l'un ou de l'autre des deux partis. Plus sage que Rouen, Dieppe, Vernon, Lisieux, qui se livrèrent aux Bourguignons, cette ville persista dans un système de neutralité; elle ne voulut recevoir que les ordres du roi. Malheureusement, elle ne pouvait s'opposer à la désolation des campagnes que ravageaient, avec une égale cruauté, Armagnacs et Bourguignons. Bientôt les Anglais, ayant occupé Harfleur, inquiétèrent de là toute la Normandie. Henri V, débarqué en 1417, à l'embouchure de la Touque, à la tête d'une redoutable armée, après avoir pris Honfleur et Lisieux, cerna Caen le 18 août. Le roi d'Angleterre occupait l'abbaye de Saint-Étienne, d'où ses canons foudroyaient les remparts de la ville. Son

frère, le duc de Clarence, avait son quartier à l'Abbaye-aux-Dames. Les bourgeois privés de tous secours opposèrent une héroïque résistance ; chaque habitant devint soldat ; les femmes même et les enfants couraient aux remparts, d'où les assiégés faisaient pleuvoir sur les assaillants des pierres, des poutres, de la poix enflammée. Un premier assaut fut repoussé, le 4 septembre 1417 ; mais, dans une seconde attaque, pendant que les habitants se portaient en masse vers le quartier du roi où ils supposaient qu'aurait lieu la principale action, le duc de Clarence emporta la partie septentrionale de la ville, et s'empara du fort situé sur le pont Saint-Pierre. Les bourgeois se défendirent de rue en rue ; il fallut leur livrer un combat à chaque pas. Enfin la ville tomba au pouvoir d'un vainqueur exaspéré par la résistance. Pillage, massacre, toutes les horreurs d'un sac désolèrent Caen ; une mère eut la tête tranchée pendant qu'elle allaitait son enfant. Le château, où commandait le sire de Montenay, tint encore quelque temps, mais fut enfin contraint de capituler. Henri V nomma Jean Popham grand bailli de Caen, et Gilbert d'Umfreville gouverneur de la ville et du château.

Sous la domination anglaise, Caen eut d'abord à souffrir de cruelles exactions : spoliation des riches, supplice des suspects, tyrannie pesant sur tous. Peu à peu cependant, les Anglais cherchèrent à gagner la population conquise. Henri V avait confirmé les libertés et priviléges de Caen, dès 1421. Le duc de Bedford, régent pendant la minorité de Henri VI, rendit aux bourgeois l'hôtel de ville (1425), et flatta surtout leur amour-propre par la fondation de l'université de Caen (1431). A cette époque, le parti de Charles VII commençait à se relever : un hardi capitaine, Ambroise de Loré, seigneur d'Ivry, vint jusqu'aux portes de Caen se signaler par un coup de main. Pendant la foire Saint-Michel, il enleva trois mille prisonniers et de précieuses denrées. Peu de temps après, les paysans, qui avaient en horreur le joug anglais, et qui semblaient animés de l'enthousiasme de la Pucelle, se soulevèrent dans le bailliage de Caen, au nombre de près de soixante mille. Mais la bourgeoisie ne les soutint pas ; les capitaines de Charles VII arrivèrent trop tard, et le peuple, taillé en pièces par les hommes d'armes, traqué dans les forêts, mourant de faim quand il échappait au fer, fut victime de son patriotisme. Caen ne bougea pas au milieu de ces élans de la population rurale ; la nomination, en 1440, du premier recteur de l'université, Michel Trégore, Anglais de nation, est le seul fait important que nous trouvons dans ses annales jusqu'en 1450. Les Anglais, chassés de Rouen et de la plupart des villes de la basse Normandie, se concentrèrent dans Caen. Ce fut là que le gouverneur de Normandie, Sommerset, fut assiégé par Dunois et Richemond. Charles VII vint bientôt animer son armée par sa présence. Le feu des bombardes ouvrit de larges brèches dans les remparts ; les tours et les murailles minées s'écroulèrent. La garnison anglaise demanda à capituler, et Charles VII, qui voulait épargner à la ville les horreurs d'un nouveau pillage, permit aux Anglais de se retirer. Dunois prit possession de Caen, le 1er juillet 1450 ; Charles VII y fit son entrée solennelle, le 6 du même mois. Il confirma aussitôt tous les priviléges de la ville, et provisoirement l'université. Ce fut aussi dans cette ville qu'il signa une charte mémorable, charte conservée de nos jours aux archives municipales de Rouen, pour affranchir la navigation de la Seine des entraves qu'y

apportaient les compagnies normande et française, ou corporations de Rouen et de Paris, auxquelles appartenait le monopole du commerce sur ce fleuve. Enfin, en 1452, sur la demande des trois États de Normandie, Charles VII confirma solennellement l'université de Caen, dont l'inauguration eut lieu le 22 janvier 1453. Le travail intellectuel, la formation d'une bibliothèque (si précieuse qu'on y tenait les volumes enchaînés), sont les seuls faits importants que présente l'histoire de cette ville, jusqu'à l'époque où le génie despotique de Louis XI vint provoquer de nouveaux troubles.

Caen ne prit, d'abord, aucune part à la guerre du Bien public; mais, en 1465, le duc de Bretagne se rendit maître de cette ville, ainsi que d'une grande partie de la basse province, lorsque chassé par les bourgeois de Rouen, il s'éloigna du nouveau duc de Normandie, Charles de Berry, frère du roi. Louis XI, étant venu le trouver à Caen, le 23 décembre de la même année, signa avec lui un traité, par lequel Caen et Honfleur étaient laissés au Breton, sous la condition qu'il ne soutiendrait pas le duc Charles. Toutefois Louis XI, après avoir dépouillé son frère, reprit Caen, en 1466. Le duc de Bretagne, profitant de l'éloignement du roi, s'en empara de nouveau; l'année suivante, il y amena le duc de Normandie, qu'il fit proclamer à Caen, et convoqua dans l'église de Saint-Pierre une assemblée du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, pour prêter serment et rendre hommage au jeune duc (1467). Mais tout zélés qu'étaient les Normands pour l'indépendance de leur province, ils ne se souciaient pas de la restauration d'un duché imposée par les Bretons. Les membres de l'université de Caen et beaucoup de bourgeois refusèrent de prêter le serment. Louis XI se préparait à les soutenir. Les succès de ses armées forcèrent le duc de Bretagne à signer le traité d'Ancenis, qui rendait la ville de Caen à la couronne (1468). Le roi accorda une entière amnistie. La charte des *francs-fiefs* lui concilia les gentilshommes qu'avait mécontentés, en 1465, une *recherche de la noblesse*, ordonnée par lui à un employé du fisc, nommé Raymond de Montfaut, afin de supprimer les priviléges usurpés. Quant à la bourgeoisie, il lui accorda deux foires franches dont les priviléges devaient favoriser à Caen les progrès de l'industrie et du commerce (1470). Sept années plus tard cependant, sur la réclamation de la capitale de la province, Louis transféra les deux foires dans cette grande ville, acte dont les habitants de Caen conservèrent un ressentiment fort vif.

Il restait à Caen son université. Bientôt une imprimerie s'établit dans ses murs (1480), et la ville eut la gloire de produire un poëte éminent, *Jean Marot*, dont la célébrité s'est perdue dans celle de son fils, *Clément Marot*. Jean accompagna Louis XII en Italie, et chanta l'expédition du roi de France dans un poëme qu'a vanté le sieur de Bras. « Jean Marot, dit-il, a rédigé tous les discours de ces tant heureuses victoires en rimes françoises, autant héroïquement et en style aussi grave et néanmoins fluide, que pourroit avoir fait autre poète françois; ce qui nous doit esjouir que notre ville de Caen ait produit un si excellent personnage. » La construction d'une partie de l'église Saint-Pierre, travail dont le style est riche et même luxuriant, et l'institution d'une Académie sous le titre des *Palinods* de l'université de Caen, pour fêter la Conception de la Sainte-Vierge, prouvent qu'alors le goût des arts et des lettres florissait dans cette ville

Mais plusieurs causes troublèrent sa prospérité. Les impôts, déjà excessifs sous François Ier, s'aggravèrent sous Henri II. L'institution du tribunal de Caen, désigné sous le nom de *siége présidial* (1552), augmenta encore les charges qui pesaient sur la ville. D'un autre côté, les opinions religieuses qui agitaient l'Allemagne et la France trouvèrent des adeptes dans la population. Dès l'année 1560, les ministres protestants tinrent un synode à Caen; leurs partisans y étaient nombreux et ardents, et tout annonçait l'explosion prochaine des passions religieuses. Elles éclatèrent en 1562.

Les calvinistes venaient de s'emparer de Rouen; excités par les prédications du ministre Cousin, les protestants de Caen se soulevèrent, le 8 mai, et pendant deux jours pillèrent les églises de cette ville. Ils ne respectèrent pas même les tombeaux de Guillaume et de Mathilde; ces monuments furent brisés et profanés. On fondit les ornements d'or et d'argent enfermés dans les églises : une partie de ces richesses avait été transférée au château où commandait le duc de Bouillon. Le duc en disposa également sur l'autorisation de Charles IX, qui, le 27 mai 1562, écrivait au maréchal de Matignon : « Je ne trouverai point mauvais que les catholiques s'aident des châsses et reliques qu'ils ont en leurs églises, attendu qu'il va en cela de leur conservation et de leurs biens, aussi bien que de celle de mon autorité et obéissance; et qu'ils sont tous les jours en danger, parmi tous ces troubles, que d'autres s'en saisissent pour convertir contre eux-mêmes ce qu'ils peuvent employer aujourd'hui à leur entière sûreté[1]. » Ce fut en vertu de cette autorisation que l'on fondit des joyaux du roi Guillaume-le-Conquérant, « qui estoient de rare artifice », et même ses manteaux couverts d'or battu, qui étaient appropriés en chapes. L'abbé De la Rue a donc eu tort d'attribuer cet acte de vandalisme aux sentiments hérétiques du duc de Bouillon. Après la bataille de Dreux, l'amiral de Coligny conduisit à Caen les débris de son armée (1563), et força le château de se rendre. Théodore de Bèze, le grand prédicateur de la réforme, célébra le prêche publiquement, et Coligny leva ensuite une contribution de guerre sur les habitants (mars 1563). Cependant l'assassinat du duc de Guise et la pacification d'Amboise, conclue par les soins de Catherine de Médicis, le 19 mars de la même année, devaient désarmer les deux partis. Mais Coligny tint quelque temps le traité secret, et, en s'éloignant de Caen, il y laissa Montgommery qui enleva les plombs de l'église de Saint-Étienne, en ruina la principale tour, en un mot réduisit cette église à un état si déplorable, que, pendant plus de soixante ans, il fut impossible d'y célébrer le culte divin.

Caen, depuis cette époque, resta heureusement étranger à la plupart des troubles dont la France fut le théâtre. Grâce à la fermeté de Jacques de Matignon, les deux partis ennemis furent tenus en respect. Les massacres, dont la Saint-Barthélemy fut le signal pour presque toutes les villes du royaume, ne souillèrent point celle de Caen. Elle ne prit aucune part aux excès de la Ligue, et Henri III, lorsqu'il eut rompu avec cette dangereuse coalition, transféra à Caen les cours souveraines de Normandie, parlement, chambre des comptes et

1. Lettre originale de Charles IX à M. de Matignon. Bibl. publique de Rouen, Leber, Portefeuille E, n° 5734.

cour des aides (1589). Le reste de la basse Normandie n'imita pas la sage conduite de Caen. La misère y était affreuse : elle se joignit au fanatisme pour soulever les paysans qui, sous le nom de *Gauthiers*, exercèrent d'affreux ravages. Le duc de Montpensier, gouverneur de Caen, les vainquit et les dispersa (1589). Henri IV, dont Caen avait reconnu l'autorité, aussitôt après la mort de Henri III (1er août 1589), récompensa la conduite ferme et loyale des habitants. Il leur rendit, en 1594, une des foires franches que Louis XI leur avait enlevées en 1447. Cette foire devait durer huit jours francs, avec quatre jours d'entrée, autant de sortie, et on la célébrait le lundi après la *Quasimodo*. Quant aux cours souveraines, elles retournèrent à Rouen. Quoique la ville de Caen eût moins souffert que le reste de la province des troubles du XVIe siècle, on y reconnaissait pourtant les traces funestes de ces orages. Les écoles étaient en décadence, et, suivant le témoignage du premier président Claude Groulart, qui fut chargé de réformer l'université de Caen, « l'avarice et la corruption s'étant glissées dans toutes les écoles de France, la barbarie suivait de près. » Nous ne savons si ce fut pour régénérer les études que les Jésuites furent appelés à Caen, en 1608 ; toujours est-il qu'ils s'y établirent à cette époque et obtinrent le collége du Mont, malgré une vive opposition de l'université et de la bourgeoisie. Caen avait alors un grand poëte qui pouvait le consoler de sa décadence, suite inévitable des guerres civiles. Malherbe sera à jamais illustre par la fermeté et l'éclat de son génie. Ce fut lui, en effet, qui délivra la langue française du jargon barbare qu'une école pédantesque avait introduit. Il fit dans les lettres ce que Henri IV accomplissait si glorieusement dans l'État ; il y remit l'ordre et le bon sens. Génie sobre et sévère, il convenait merveilleusement à cette tâche. En lui se personnifie la *sapience* normande unie à l'inspiration poétique. La ville de Caen, qui avait su si bien se garder des excès, n'a pas de représentant plus vrai et plus illustre de son génie.

L'esprit d'ordre et de progrès qui avait succédé aux agitations fébriles du siècle précédent, ne fut guère troublé à Caen que par la révolte des princes, en 1620 ; Louis XIII vint en personne soumettre le château de Caen, qui tenait pour les factieux. La révolte des *pieds-nus* (1639) eut aussi son contre-coup dans Caen ; le peuple pilla la maison de Marin Paris, principal receveur de la taxe ; mais bientôt l'arrivée du maréchal de Gassion, à la tête de six mille hommes, fit rentrer la ville dans le devoir. Elle resta étrangère aux troubles de la Fronde, et cette première moitié du XVIIe siècle y fut surtout marquée par le développement rapide des institutions monastiques et la culture des lettres. Les Oratoriens s'établirent à Caen en 1622, les Ursulines en 1624, les religieuses de la Visitation en 1631, les Eudistes et les Petites Bénédictines en 1643. D'un autre côté, les savants et les poëtes fondèrent, en 1652, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, qui n'obtint des lettres-patentes qu'en 1705, mais qui ne réunit jamais plus d'hommes remarquables qu'à son origine : le célèbre ministre protestant Samuel Bochart, le poëte latin Halley, le savant Huet, Ségrais, Ménage, Moysant de Brieux, formèrent le premier noyau de cette Académie. Telle était alors la réputation des poëtes de Caen, que madame de Longueville voulut qu'on leur soumît la célèbre querelle des *Uranistes* et des *Jobelins*.

La prospérité de Caen se manifesta, sous Louis XIV, par des constructions im-

portantes. L'hôpital général de Saint-Louis s'éleva en 1674 ; le cours de la Reine fut planté en 1676, et quelques années plus tard le grand cours. Le canal de l'Orne fut redressé par les ordres de Colbert et sous la direction de Vauban. L'intendant Morangis fit élever sur la place Royale de Caen, aux applaudissements de toute la population, une statue colossale de Louis XIV. Ce fut le poëte Segrais qui, en qualité de premier échevin de la ville, dirigea la cérémonie; ce fut lui aussi qui composa l'inscription en vers destinée à orner la statue (1685). L'enivrement de ces fêtes et de ces pompes devait conduire au despotisme. La révocation de l'édit de Nantes (1685) eut pour Caen les conséquences les plus funestes. Treize ans plus tard, l'intendant de cette ville, Foucault, rédigeant pour le duc de Bourgogne une statistique de la généralité de Caen, attribuait à cette cause la ruine du commerce dans la basse Normandie. Cette mesure inique fut exécutée avec des circonstances odieuses. Démolition du temple en présence des milices bourgeoises, logement de seize cents soldats chez les huguenots de Caen, emprisonnement d'un grand nombre d'entre eux dans des abbayes et de leurs filles dans des couvents de femmes; privation de sépulture quand les protestants refusaient d'abjurer au lit de mort : tout se réunit pour donner à cette persécution un caractère atroce (1685-1687). Le fanatisme populaire vint encore l'aggraver. Comme le bruit s'était répandu, en 1688, qu'une flotte hollandaise allait attaquer la Normandie, la populace de Caen se souleva et maltraita les protestants qu'elle accusait d'intelligence avec les ennemis de la France. Peu s'en fallut que les huguenots ne fussent massacrés.

La dignité de maire avait été abolie à Caen, dès le XIVe siècle; cependant les échevins étaient encore nommés par l'assemblée des bourgeois. Louis XIV, en 1692, supprima cette dernière franchise municipale. En 1704, il érigea en office vénal les trois charges d'échevins : la première pour la noblesse, la seconde pour la bourgeoisie, et la troisième pour les marchands. La royauté, en annulant ainsi toute liberté, donna du moins pendant quelque temps des administrateurs habiles. L'intendant Foucault se fit remarquer par son zèle pour le commerce et pour l'université. En 1719, on établit à Caen une *Académie d'équitation*, destinée à la jeune noblesse. En 1736, fut fondé le jardin des plantes, et, en 1752, l'intendant de Fontette donna une nouvelle impulsion aux travaux d'utilité publique pour le redressement du canal de l'Orne, l'ouverture de nouvelles routes, et la construction du palais de justice et des prisons de Caen. Malheureusement ces réformes administratives ne compensaient pas la honte nationale. Les Anglais, après avoir brûlé Cherbourg, en 1758, tentèrent un débarquement sur la côte du Calvados; mais un paysan, nommé Cabieu, ayant réussi à imiter pendant la nuit le bruit sourd de la marche d'un corps de troupes, l'ennemi effrayé se rembarqua. Ce trait mérita à l'adroit paysan le nom de *général Cabieu*. Louis XVI, qui avait relevé la marine, traversa Caen, le 22 juin 1786, pour aller visiter les travaux de Cherbourg.

La première année de la Révolution fut signalée à Caen par les excès de la populace qu'ameutait la disette. Le jeune et intrépide major du régiment de Bourbon, M. de Belzunce, voulut résister aux factieux. Mais il fut égorgé et son corps livré à d'indignes outrages (10 août 1789). Dès ce moment, il y eut à Caen une vive

opposition aux principes révolutionnaires. Elle eut d'abord pour organes les anciens corps constitués et surtout l'université. Cette corporation était devenue plus puissante depuis l'expulsion des jésuites, et, en 1786, elle avait obtenu l'établissement d'un concours entre les élèves de ses colléges, à l'imitation du concours des colléges de Paris. Elle ne voulut pas se soumettre aux décrets de l'Assemblée Constituante, et protesta le 25 mai 1791 contre la *constitution civile* du clergé. L'université de Caen fut aussitôt brisée comme toutes les institutions surannées qui n'étaient plus qu'un obstacle à l'unité nationale. Mais on ne put briser du même coup l'énergique esprit de résistance à la centralisation, qui fit de la ville de Caen un des foyers du fédéralisme des Girondins. Après la séance du 31 mai 1793, vingt-sept de ces illustres proscrits avaient trouvé un asile à Caen. Parmi eux on remarquait Buzot, Gorsas, Pétion, Louvet, Barbaroux, Guadet, Riouffe. La population de Caen les accueillit avec enthousiasme; ils la remercièrent de son hospitalité par ce couplet de la Marseillaise normande :

Cité républicaine et fière,
Caen, sois la Marseille du Nord;
Porte toujours sur ta bannière :
Le règne des lois ou la mort!
Dans ton enceinte hospitalière,
Tu reçus nos représentants:
Ah! qu'aux Français reconnaissants
Ta gloire à jamais sera chère!

Ce fut au milieu de ces chants patriotiques et sous l'inspiration des véhéments discours des Girondins que s'exalta l'âme républicaine d'une petite-fille de Corneille. Charlotte Corday, née en 1768, aux environs de Caen, conçut dans cette ville le projet d'affranchir la France, et crut tuer la terreur du coup qui frappa Marat, mais elle ne fit que provoquer de nouveaux supplices (13 juillet 1793). Les habitants de Caen avaient arrêté les deux commissaires de la Convention, Romme et Prieur, et les avaient fait enfermer dans le donjon de l'ancien château. C'est pendant cette détention que Romme médita le calendrier républicain, qui fut adopté peu de temps après sa délivrance. L'armée fédéraliste, partie de Caen, sous le commandement de Wimpfen et du marquis de Puisaye, fut dissipée près de Vernon (15 juillet 1793), et Caen tomba sous le joug des terroristes. Le donjon du château fut rasé, par ordre de la Convention, en expiation de l'emprisonnement des députés Romme et Prieur. Caen subit ensuite toutes les phases du mouvement révolutionnaire, sans qu'aucun événement appelle particulièrement l'attention de l'histoire.

Sous le Consulat, le préfet Caffarelli entreprit de vastes travaux pour la canalisation de l'Orne. La plantation du *Cours Caffarelli* et de la charmante promenade sur les deux rives du canal de l'Orne rappellent les efforts de ce magistrat pour embellir la ville et en développer les relations commerciales. Aussi, quoique Caen ne soit pas une cité industrielle, il s'y fait un commerce assez considérable. Le port reçoit environ neuf cents navires de toute grandeur, année moyenne. Les droits payés à la douane se sont élevés, dans certaines années, à plus de deux millions. Le mouvement principal du port consiste en objets d'importation pour

la consommation locale, tels que vins, eaux-de-vie, huiles fines, denrées coloniales, sel, savon, bois du nord, houille, plâtre, ardoises, engrais, etc. Les exportations sont moins importantes. Elles roulent principalement sur les pierres des carrières d'Allemagne, les meilleures du pays, si renommées au moyen âge, que les anciennes chroniques disent souvent, en parlant d'un édifice, qu'il est construit en *pierres de Caen;* le granit de Vire; les grains que la plaine de Caen fournit en abondance; l'huile de colza; les chevaux de luxe; les bestiaux; la volaille, qui est fort estimée; et quelques produits des fabriques de la ville. La fabrication de dentelles est la branche la plus active de l'industrie locale, et, quoique en décadence, elle occupe encore un grand nombre d'ouvrières. Ce mouvement maritime et industriel explique la création d'une chambre de commerce à Caen, en 1821, et celle d'un conseil de prud'hommes en 1822.

Caen, autrefois capitale de la basse Normandie, dans le diocèse de Bayeux, était un gouvernement de place, le chef-lieu d'une sénéchaussée, le siége d'une intendance et d'une élection, d'un hôtel des monnaies dont les espèces portaient pour marque la lettre *C*, d'un présidial, d'un bailliage, d'une gruerie, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'une prévôté, d'une juridiction consulaire et d'un grenier à sel. Les établissements de l'ordre religieux n'y étaient guère moins nombreux. On y comptait six couvents d'hommes : des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, des Oratoriens, des Carmes, des Dominicains, des Capucins, des Cordeliers; et six couvents de femmes : des Carmélites, des Ursulines, des Petites Bénédictines, des Filles de la Visitation, des religieuses de Notre-Dame de la Charité, et de Nouvelles Catholiques. Il y avait, en outre, dans ses murs deux abbayes de Saint-Benoît, l'une d'hommes, l'autre de femmes; un hôtel-Dieu, un hôpital général et un hôpital des pauvres enfermés, établis, le premier en 1323, le second en 1655, le troisième en 1630; un séminaire fondé par le père Eudes, en 1642; et douze paroisses, sans compter celle du château : Saint-Pierre, Saint-Sauveur, Saint-Étienne, Notre-Dame et Saint-Jean, dans la ville; et Saint-Martin, Saint-Nicolas, Saint-Ouen, Saint-Michel, Sainte-Paix, Saint-Julien et Saintes-Filles, dans les faubourgs. Caen avait enfin une milice bourgeoise et une compagnie du guet, formant en tout dix compagnies, sans oublier une compagnie de l'oiseau appellée *Papegay*. L'institution de ce jeu remontait à une très-haute antiquité. En 1540, la ville de Caen avait ajouté un troisième prix de l'arquebuse, à ceux de l'arc et de l'arbalète.

L'ancienne capitale de la basse Normandie est aujourd'hui le chef-lieu du département du Calvados, dont la population atteint presque le chiffre de 502,000 habitants; l'arrondissement en renferme environ 140,500, et la ville plus de 44,000. Caen est le siége d'une cour d'appel dont le ressort comprend les trois départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche; il y a, en outre, une Académie universitaire qui embrasse les cinq départements de l'ancienne Normandie, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une chambre et bourse de commerce, un conseil de prud'hommes, une société d'agriculture, un lycée, une école d'hydrographie de troisième classe, une école de droit, des facultés des lettres et des sciences, et une école secondaire de médecine.

Le mouvement intellectuel, dont la ville de Caen s'est justement glorifiée, à

toutes les époques, ne s'est pas ralenti de nos jours. Le zèle avec lequel le conseil général du département du Calvados et le conseil municipal de son chef-lieu ont concouru aux dépenses considérables qu'exigeait l'agrandissement du palais de l'Université ; la solennité qui a accompagné, le 5 août 1847, l'inauguration des statues de La Place et de Malherbe, et des bustes de Varignon, Rouelle aîné, Collet-Descotils, Fresnel, Vauquelin et Dumont-d'Urville, tout atteste que la science est toujours en grand honneur dans cette noble cité, que ses poëtes appellent l'*Athènes de la Normandie*. Personne, au surplus, ne méconnaît l'esprit sage, studieux et énergique de sa population. La société des antiquaires de Normandie, qui a son siége à Caen, n'a pas cessé de donner l'impulsion aux études de l'histoire locale. Des publications savantes, des impressions ou des éditions nouvelles d'anciens poëtes normands honorent la typographie de Caen. Enfin, le soin même que prend cette ville de faire revivre par le marbre ou par le bronze les plus illustres de ses enfants, suffit pour exciter l'émulation et stimuler le génie. Il y a donc là une puissante activité, et si nous voulions signaler tous les hommes qui dans la magistrature, le clergé, les sciences, les lettres et l'enseignement, honorent et éclairent leur pays, il faudrait une longue énumération. Qu'on nous permette de citer seulement les poëtes *François Malherbe*, *J. Renaud de Segrais* et *J.-L. de Malfilâtre*; le fameux abbé *de Boisrobert*, favori du cardinal de Richelieu ; les savants *Samuel Bochard*, *Tannegui-Lefèvre*, père de madame Dacier, *Daniel Huet*, évêque d'Avranches, *Moysant de Brieux* et *Antoine Halley*; les historiens *de Bras, sieur de Bourgueville*, et *De la Rue*; l'antiquaire *Coquille Deslongchamps*; le médecin *J. Dalichamp*, qui a écrit une histoire des plantes; les chimistes *Rouelle* et *Vauquelin* ; le mathématicien *Varignon* ; le physicien *Fresnel* ; le lieutenant général *De Caen*; le vaudevilliste *Desfontaines*; et l'illustre compositeur de musique *D.-F.-E. Auber*, l'un des plus grands maîtres de l'école française. Le vice-amiral Dumont-d'Urville et le géomètre La Place, dont nous venons de parler, n'appartiennent pas à Caen par leur naissance ; tous deux cependant sont originaires du département du Calvados : Dumont-d'Urville naquit à Condé-sur-Noireau, petite ville de l'arrondissement de Vire ; et Simon de La Place dans le bourg de Beaumont-en-Auge, situé à cinq kilomètres de Pont-l'Évêque.

L'aspect de Caen, pris des hauteurs qui environnent la plaine, est de l'effet le plus pittoresque ; on remarque surtout le clocher de Saint-Pierre avec ses innombrables dentelures, ceux de Saint-Sauveur et de Notre-Dame, les deux flèches de Saint-Étienne, la tour de Saint-Jean, enfin la masse du vieux château et de la chapelle Saint-Georges. La ville est coupée dans toute son étendue par deux longues rues, celles de Saint-Jean et de Saint-Pierre. L'étranger s'arrête surtout devant le majestueux portail de Saint-Étienne ; la nudité imposante de ce monument rappelle la sévérité primitive de l'architecture religieuse. Saint-Pierre est un mélange de styles divers ; on retrouve à l'intérieur le caractère du premier style ogival, tandis que la flèche et l'extérieur du chœur ont tout le luxe du *gothique fleuri*. Quelques sujets sculptés sur les chapiteaux des piliers appellent l'attention par leur singularité. Ils sont empruntés aux romans du moyen âge : Aristote subissant la puissance de l'Amour porte sa maîtresse sur son dos, comme le raconte le fabliau de Henri d'Andely ; Lancelot du Lac, Tristan de Léonois et

Virgile, que le moyen âge travestissait en enchanteur, figurent dans ces bizarres compositions. Les autres églises sont moins remarquables. Cependant on doit visiter la chapelle Saint-Georges au château, le clocher de Saint-Sauveur percé de trèfles à jour, les tours de Saint-Jean, et surtout l'ancienne église de l'Abbaye-aux-Dames. Des treize paroisses et des nombreux couvents que l'on comptait dans la ville de Caen avant la Révolution, il ne reste aujourd'hui que sept paroisses, deux succursales, cinq communautés de femmes, deux hôpitaux desservis par des religieuses, et une seule chapelle.

Les armes de Caen étaient autrefois de *gueules au château donjonné d'or.* Charles VII, pour témoigner aux habitants sa reconnaissance de leur fidélité, leur permit de mettre la fleur de lys dans leurs armes. L'écu de Caen fut alors *coupé d'azur et de gueules à trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.* Après la révolution de 1830, Caen reprit ses armes primitives en les surmontant d'une couronne murale.[1]

FALAISE.

GUIBRAY. — TINCHEBRAY.

Falaise est une de ces villes qui tirent leur nom des accidents naturels du sol sur lequel elles sont bâties. On ne saurait imaginer, en effet, un pays d'une physionomie plus variée, ni plus agréablement accentuée : des roches de grès quartzeux bordent le lit de la petite rivière d'Ante, comme de hautes falaises, ou se détachent çà et là à pic, de tout ce qui les entoure, sous des formes bizarrement pittoresques. Aussi, un savant falaisien, à force de contempler ces roches, a-t-il cru y trouver l'empreinte de tout un monde fantastique d'idoles ou d'emblèmes celtiques. Laissez-vous conduire par la main, il vous montrera ses merveilleuses découvertes : dans telles pierres, ne reconnaissez-vous pas une meute de loups, un agneau gras, un Apis d'Égypte à corps de bœuf et à tête de lion? dans telles autres, une tête humaine, ayant la bouche tristement entr'ouverte pour déplorer les révolutions du globe, ou un croissant et une pyramide, images du soleil et de la lune? Suivez-le encore, il vous fera voir, ici, une grotte du Mercure Teutatès, ailleurs des monuments, des autels ou des galeries druidiques.

1. *Roman du Rou.* — Orderic Vital. — *Neustria Pia.* — *Chroniques* de Monstrelet. — De Bras, *Recherches de la ville et université de Caen.* — Huet, *Origines de la ville de Caen.* — L'abbé de La Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen.* — Le même, *Annales politiques et religieuses de la ville de Caen.* — J. Puisieux, *Essai sur les Jésuites de Caen*, 1846. — G. Mancel, *Histoire de la ville de Caen et de ses progrès.* — Fréd. Vaultier, *Histoire de la ville de Caen, depuis son origine jusqu'à nos jours.* — *Mémoires* de Claude Groulart. — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie.* — *Revue de Rouen*, septembre 1847. — Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.* — Manuscrits de la Bibliothèque publique de Rouen — Notes de l'auteur.

Si quelque chose peut excuser ce bon M. Langevin, c'est qu'à la première vue, la ville de Falaise elle-même se prête à ces illusions d'optique. Située sur une espèce de promontoire, entre deux éminences, elle ressemble à un vaisseau amarré au milieu des rochers et des bois. Depuis un siècle, son aspect extérieur a été sans doute modifié par les développements qu'elle a pris en dehors des limites de l'ancienne enceinte; mais les lignes primitives ne sont pas tellement changées, qu'on n'y démêle encore la figure d'un navire. Falaise se divise en trois parties bien distinctes : ce sont les bas quartiers ou faubourgs de la rue Brette, du Valdante, et de Saint-Laurent; au-dessus de la plaine, la vieille cité, construite sur une roche schisteuse, à l'extrémité occidentale de laquelle s'élève le château; et, quelques degrés plus haut, Guibray, qui, en y comprenant les groupes de maisons de La Fresnaye, de Saint-Jean, et du Camp-de-Foire, constitue comme une petite ville à part. En face du château est le Pendant ou le mont Mirat, *mons Mirabilis*, taillé en précipice. Les eaux de l'Ante coulent dans le frais vallon de ce nom et y alimentent plusieurs établissements industriels.

Nous n'avons aucunes données certaines sur l'origine de Falaise. Elle est restée comme perdue dans la nuit profonde qui entoure le berceau des villes, dont l'existence n'est constatée ni dans les *Commentaires de César*, ni par l'*Itinéraire d'Antonin*. En tâtonnant, on a échafaudé plus d'un roman dans cette nuit, pour suppléer au silence des historiens. Quelques auteurs font dériver le nom de Falaise de *Feles*, substantif des langues du nord; d'autres le tirent du mot grec φάλος; et ceux-ci, comme ceux-là, ajoutent que, de l'un ou de l'autre vocable, qui signifie *rocher*, *falaise*, est venue la dénomination latine *Falesia*, et son équivalent français Falaise. Quant à l'opinion des savants qui vont chercher péniblement cette même étymologie dans les deux mots *Phaloï-Isis*, luminaire ou fallot d'Isis, dont on aurait fait par abréviation *Faloïsia* et ensuite *Falesia*, il est impossible de la prendre au sérieux. Le rocher sur lequel Falaise est bâtie peut avoir quelque ressemblance avec un navire : en faut-il conclure qu'il a été d'abord un autel consacré à la voyageuse Isis? Nous repoussons comme un jeu d'esprit cette conséquence forcée du système de M. Langevin. Il n'y a guère plus d'apparence, quoi qu'il en dise, que Crassus, lieutenant de César, ait établi un camp sur l'emplacement de la ville haute.

Sous la domination romaine, le territoire de Falaise fit partie de la cité des Lexoviens (Lisieux). Les successeurs de Chlodwig l'incorporèrent dans l'Hiémois. Falaise fut à la fois la principale ville de ce vaste comté et le chef-lieu de la sergenterie du Houlme, une de ses subdivisions territoriales (*Holmentia regio*), c'est-à-dire de toute la partie du pays d'Houlme qui ne relevait pas de la châtellenie d'Hiesmes ou d'Exmes. La bourgade de Falaise, longtemps obscure, s'éleva au rang de vicomté, et joua un grand rôle au moyen âge. A une date qu'on ne peut déterminer, mais qui se rapproche de l'année 969, le duc Richard recula la ligne de ses fossés : il la ceignit de murs flanqués de tours, et fortifia le château d'où partaient dans diverses directions de si nombreuses voies souterraines, qu'elles formaient un labyrinthe de passages voûtés, à l'aide desquels on arrivait à certaines maisons de la ville, ou aux portes dérobées percées dans l'épaisseur de l'enceinte extérieure. Les murs étaient hauts de vingt à vingt-cinq

coudées au-dessus du sol : au sommet régnait un chemin circulaire sur lequel on pouvait aisément faire le tour de la place. Entre ces murs et les maisons il y avait un rempart assez large pour toutes les évolutions militaires. Falaise devint ainsi une des plus fortes villes du duché de Normandie et même de la France. Le donjon, lié dans toutes ses parties par un mortier plus dur que la pierre, avait quarante coudées de haut. Il fut probablement construit par les premiers ducs de Normandie. Ces princes trouvant dans Falaise un séjour agréable et une sûre retraite, s'y transportèrent souvent avec leur cour. Le pays d'Houlme devait avoir pour eux bien plus de charme que le territoire de l'antique cité de Bayeux. Il y avait d'ailleurs dans le site sauvage de Falaise, dans ses rochers couverts de bois mystérieux et dans son pittoresque berceau de pierre, suspendu comme l'aire d'un aigle au milieu d'une puissante végétation, quelque chose qui parlait à la poétique nature des premiers descendants du pirate Rollon.

D'après l'historien Langevin, l'établissement d'un vicomte à Falaise remontait au IXe siècle : le premier, Ogier ou Oger le-Danois, homme d'épée et de justice, fut nommé, en 912, par Rollon ; il eut sous son administration non-seulement la capitale du pays d'Houlme, mais tout l'Hiémois (*pagus Oximensis*); or, en ce temps-là, l'Hiémois commençait, du côté de l'est, aux bords de l'Arve et à la lisière de la forêt du Perche (*saltus Pertinensis*); et du côté du nord s'étendait entre l'Orne et la Dive, bien au delà des limites du diocèse de Séez, de manière à embrasser dans ses développements toute la portion de celui de Bayeux, qui est située sur la rive droite de la première de ces deux rivières, jusqu'à la rue Saint-Jean de Caen, appelée au moyen âge *rue Exmosine*. Vers l'année 996, Richard II donna le comté d'Hiesmes à Guillaume son frère utérin. Le nouveau comte s'entoura d'hommes pervers qui, au dire de Guillaume de Jumiéges, le poussèrent méchamment à se soustraire, par la révolte, à l'autorité de son seigneur suzerain. Plusieurs messagers, chargés de porter les reproches du duc au prince rebelle, ne purent obtenir sa soumission : alors Richard, de l'avis de Raoul, leur oncle commun, eut recours à la force des armes. Le comte d'Hiesmes, vaincu et fait prisonnier par ce dernier prince, fut enfermé dans la tour de Rouen, où il resta cinq ans. On peut conclure du silence de Guillaume de Jumiéges, que la ville de Falaise demeura étrangère à cette révolte et qu'en général elle trouva peu d'appui dans le pays. Richard II, en l'année 1018, confia le gouvernement du comté d'Hiesmes à Onfroy-le-Danois : ce fut ce seigneur qui ajouta aux fortifications de Falaise, la bastille appelée *Porte-le Comte* (1022). Le duc, à son lit de mort, laissa la Normandie à son fils aîné Richard, et l'Hiémois à son second fils Robert (1027). Ce partage, peu important en apparence, eut cependant une grande influence sur les destinées du monde. Une partie de la vie du comte Robert, surnommé le *Magnifique* et le *Diable*, se passa dans la ville de Falaise, et il s'y éprit d'amour pour la jeune fille de qui devait naître le conquérant de l'Angleterre et le fondateur de la puissance anglo-normande.

Falaise n'était pas seulement au XIe siècle une place de guerre d'une haute importance, c'était aussi une des villes les plus commerçantes de la Normandie. Un de ses faubourgs, connu sous le nom de Guibray (*Wibraium* ou *Wibraia*), était déjà un marché très-achalandé. Il avait eu pour origine une petite chapelle

de la sainte Vierge, fondée en 720, dans une forêt qui couvrait presque tout le pays et à l'ombre de laquelle paissaient de nombreux troupeaux. Un berger errant avec ses moutons sous les chênes et les châtaigniers, voit une de ces bêtes gratter la terre avec une persistance presque surnaturelle : il s'approche, creuse le sol au même endroit avec sa houlette, et découvre une statue de la vierge Marie, tenant un enfant dans ses bras. On recueille religieusement la sainte figure, et une chapelle est bâtie pour la recevoir, à la place où elle a été trouvée. De nombreux miracles donnent une grande popularité au nouveau sanctuaire. Chaque année, le 15 août, jour de l'Assomption, une multitude de fidèles s'y rendent en pèlerinage; et à cette foule se mêlent bientôt des colporteurs et des marchands d'images sacrées. La foire s'installe dans les avenues de la chapelle. Telle fut l'origine de ce fameux marché forain de Guibray : Falaise s'en trouva bien; des tanneries s'échelonnèrent sur les bords de l'Ante, et le commerce des peaux y devint très-actif. Il y avait parmi les bourgeois de la ville, au temps du comte Robert[1], un pelletier flamand dont la fille appelée Arlette, corruption du nom danois Herlève, était d'une rare beauté. Un jour, le comte Robert, en revenant de la chasse, l'aperçut au bord d'un ruisseau où elle lavait du linge avec d'autres jeunes filles, ses compagnes. La belle figure d'Arlette fit une vive impression sur le comte. Il envoya son chambellan et un de ses chevaliers vers la famille du pelletier pour lui faire l'aveu de ses secrets sentiments, et des offres brillantes de fortune. Le père repoussa d'abord avec mépris les propositions du comte; mais un de ses frères, ermite dans la forêt voisine, changea sa première résolution. « Il devait céder en tout point, lui dit-il, à la volonté du prince. »

Cet obstacle levé, la fierté d'Arlette en suscita-t-elle un autre? Stipula-t-elle avec les envoyés du comte Robert que la porte principale du château lui serait ouverte et qu'elle y entrerait sur un de ses palefrois, comme si elle avait eu des droits à son respect? ou bien, docile aux conseils des siens, accepta-t-elle de bonne grâce le titre de maîtresse de son seigneur? Quoi qu'il en soit, des larmes s'échappèrent de ses yeux, lorsqu'à la nuit, et à l'heure convenue, elle se sépara de sa famille. Quelques instants après, on l'introduisait dans une chambre voûtée, dont les murs étaient peints de figures en couleurs, relevées d'or vermeil. Elle s'y trouva seule avec Robert-le-Diable. Il ne paraît pas que le trouble d'Arlette lui eût fait perdre sa présence d'esprit; car le comte, charmé de sa raison autant qu'il l'avait été de sa beauté, conçut pour elle un amour véritable. Nous devons ce gracieux récit de l'union des deux amants à Benoît de Saint-More. Robert Wace nous donne d'autres détails d'une charmante naïveté, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Très-probablement les deux chroniqueurs puisèrent aux sources de la tradition locale.

De la liaison du comte Robert avec Arlette naquit à Falaise, à la fin de 1027, ou au commencement de 1028, un fils naturel que ses parents appelèrent Guil-

1. C'est à tort que M. Augustin Thierry donne à Robert la qualité de duc dans le récit de ses premières amours avec Arlette (*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. III ; la date de la liaison des deux amants est antérieure à l'avénement du comte au trône ducal.

laume : la ville n'ayant pas encore d'église paroissiale, il fut baptisé dans celle de la Sainte-Trinité ; circonstance qui suggéra à la reine Mathilde, femme du Conquérant, la pensée de bâtir l'abbaye-aux-Dames de Caen, dédiée aussi à la Sainte-Trinité[1]. C'est dans l'année même de la naissance de cet enfant, et comme pour lui préparer les voies de la grandeur par une catastrophe, que la mésintelligence de Robert avec Richard III dégénéra en guerre ouverte. Le comte fit connaître à son frère sa résolution de s'affranchir des devoirs de la vassalité : il s'enferma ensuite, avec ses satellites (*cum suis satellitibus*), dans son château-fort de Falaise. S'il faut en croire Guillaume de Jumiéges, le duc mit sur pied une nombreuse armée (*hostium multitudine*), pour réduire le comte d'Hiesmes à l'obéissance. Le jeu des balistes et des béliers eut un effet si décisif, que Robert fut contraint de faire sa soumission à son aîné ; les deux frères se donnèrent la main pour sceller le rétablissement de leur bonne intelligence ; mais on ne tarda pas à concevoir des doutes sur la sincérité du comte d'Hiesmes. A peine Richard III fut-il de retour à Rouen, qu'il y mourut subitement avec quelques-uns de ses principaux officiers. On accusa Robert-le-Diable d'avoir eu recours au poison pour écarter des degrés du trône ducal tout ce qui faisait obstacle à son ambition longtemps contenue.

Ce prince, poussé par « une grande dévotion de cœur », et peut-être aussi par ses secrets remords, entreprit le voyage de la Terre-Sainte, dans la septième année de son règne. Avant de s'éloigner, il appela auprès de lui l'archevêque de Rouen et les grands du duché, afin de leur communiquer sa résolution : tous, en apprenant son prochain départ, se récrièrent sur l'état d'abandon dans lequel il allait laisser la Normandie. Ce fut alors que, pour la première fois, Robert leur présenta le jeune Guillaume, qui avait été élevé à Falaise *avec autant de soin que s'il eût été fils d'une épouse*. « Par ma foi, leur dit-il, je ne vous laisserai point sans seigneur. J'ai un petit bâtard qui grandira et sera prud'homme, s'il plaît à Dieu ; et je suis certain qu'il est mon fils. Recevez-le donc pour seigneur ; car je le fais mon héritier, et le saisis dès à présent de tout le duché de Normandie. » Les barons normands ne repoussèrent ni le bâtard, ni le mineur, parce qu'il convenait, sans doute, à leur politique d'accepter le gouvernement d'un enfant. Ils lui jurèrent fidélité, en plaçant leurs mains entre les siennes (1035). Peu de temps après, cet enfant de sept ans, par la mort de son père en Bythinie, devenait, de fait comme de droit, duc de Normandie.

Le vieux Guillaume de Bellesme, surnommé Talvas, vit le petit prince à Falaise, en passant par cette ville : il prédit, à ce que prétend Robert Wace, qu'il serait cause, lui et sa lignée, de la ruine de la maison des Talvas. Un des premiers actes du duc Guillaume fut de châtier Toustain Goz, fils d'Onfroi le Danois, et, comme lui, comte d'Hiesmes. Toustain Goz s'était emparé de la ville de Falaise, et avait

1. « L'époque de la naissance de Guillaume-le-Conquérant, fait observer M. Auguste Le Prévost, n'est pas bien constante. Entre les diverses opinions émises à ce sujet, nous croyons devoir donner la préférence à celle du plus exact de nos historiens, Orderic Vital, qui rapporte que Guillaume était, au moment de sa mort, presque sexagénaire. Or, il est certain qu'il mourut au mois de septembre 1087. Il était donc né à la fin de 1027 ou au commencement de 1028. » — *Le Roman de Rou*, publié par Frédéric Pluquet, t. I, p. 398.

pris des chevaliers français à sa solde pour en renforcer la garnison. Sans perdre de temps, Guillaume se transporta devant la place, avec les gens du pays d'Auge et de la forêt de Cinguelais. Les chevaliers normands, sous les ordres du brave Raoul de Vacé, marchèrent des premiers à l'attaque : l'artillerie de siége fut dirigée avec tant d'adresse qu'en un moment on vit s'écrouler un « grand pan de mur. » Si la nuit n'eût pas contraint les assiégeants à s'arrêter, ajoute le chroniqueur, la ville eût été emportée d'assaut. Le lendemain, le duc laissa Toustain Goz sortir de Falaise la vie sauve; mais il le bannit du duché et confisqua tous ses fiefs (1046). Remarquons que c'est à tort que Robert Wace fait mourir ce seigneur dans la disgrâce : son fils Richard, serviteur dévoué de Guillaume, en obtint des biens considérables et réconcilia le proscrit avec son suzerain. Le comté d'Hiesme fut toutefois perdu sans retour pour la famille d'Onfroy-le-Danois[1].

L'année suivante, le duc Guillaume, qui s'était sauvé de Valognes, où les barons conjurés voulaient le surprendre et attenter à sa vie, se mit sous la protection des remparts de sa ville natale. Il n'échappa à ses ennemis que par une espèce de miracle. Il avait rapidement parcouru, en fugitif, la route de Montebourg, d'Emondeville, de Turqueville, de la chaussée d'Andouville, de Sainte-Marie-du Mont, et de Saint-Clément, jusqu'à Rye, village situé à trois lieues de Bayeux, dans lequel on montre encore *la Voye-le-Duc :* Hubert, seigneur de ce domaine, recueillit son suzerain pendant la nuit au château de Rye, et le lendemain lui fournit un cheval et lui donna ses trois fils pour guides. Ces jeunes gens le conduisirent à Falaise par des chemins détournés. Le prince y arriva harassé de fatigue et dans le plus triste équipage, *mal ceint*, comme dit le chroniqueur (1047). L'invasion de la Normandie par les troupes du roi de France, en 1054, ramena Guillaume à Falaise; il s'y tint en observation pendant quelque temps. Du reste, ses compatriotes du pays d'Houlme servirent avec distinction sous ses ordres en plus d'une circonstance. Robert Wace cite les habitants de Falaise parmi les guerriers normands qui combattirent le plus vaillamment dans la fameuse journée d'Hastings (1066).

Le fils d'Arlette ne rougit jamais de sa naissance illégitime : par raison ou par orgueil, il en fit même pour ainsi dire parade; on sait que dans ses actes, il s'intitulait *Gulielmus nothus*. Toutefois, le vice de sa naissance, si pardonnable qu'il fût dans les idees de son siècle, pesa plus d'une fois sur sa vie. Elle fut un des prétextes de la révolte des seigneurs, dont il brisa la ligue sur le champ de bataille du Val-des-Dunes. On n'a pas oublié que les Alençonnais lui jetèrent aussi le même reproche à la face, quand il vint assiéger leur ville : *la peau ! la peau !* criaient-ils du haut de leurs murs, en battant des cuirs, par une insultante allusion à la profession du père d'Arlette. Enfin, les Anglo-Saxons, dans les exhortations qu'ils adressaient aux peuples de l'Angleterre, pour les soulever contre le conquérant, leur rappelaient sans cesse la tache de son origine. Mais Guillaume,

1 « Post hæc Richardus Turstini filius optimè servivit, et sic patrem suum duci reconciliavit : et ipse multo majora, quam pater perdiderat, adquesivit. » Will. Gemmet. *Hist. Norman.* lib. VII, c. v, p. 270, de la Collection de Duchesne (*Hist. Norm. script antiqui*).

dont la fierté naturelle se raidissait contre toute opposition, sentait croître sa tendresse pour sa mère, en raison même des injures de ses ennemis; il en résulta un sentiment de préférence dans ses affections, qui le rendit souvent injuste envers une partie des siens. Selon l'observation de M. Augustin Thierry, « il appauvrit autant qu'il put la famille de son père, pour enrichir et élever en dignité ses parents du côté maternel. » Arlette avait su, du reste, s'assurer un rang honorable dans le monde que son fils dominait par son génie. Après la mort du duc Robert, ou de son vivant même, comme l'affirment les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, elle épousa Herluin, seigneur de Conteville, chevalier renommé pour sa bravoure : elle en eut deux fils que Guillaume, leur frère utérin, éleva à une brillante fortune. L'un, Odon, fut évêque de Bayeux; l'autre, Robert, comte de Mortain. Du mariage de ce dernier avec Mathilde de Montgommery naquit un fils, Guillaume, que nous retrouverons bientôt à la bataille de Tinchebray; et trois filles, dont la plus jeune, Emma, épousa Guillaume IV, comte de Toulouse.

Quant aux petits-fils d'Arlette, du sang royal d'Angleterre, ils n'envisagèrent pas le défaut de leur origine, du côté maternel, avec la dédaigneuse supériorité de Guillaume-le-Bâtard. De complaisants généalogistes les érigèrent en héritiers légitimes des anciens monarques de l'île de Bretagne. Ils transformèrent le père d'Arlette en un riche pelletier saxon, exilé pour avoir séduit une fille de roi. Voici d'après M. Augustin Thierry l'histoire de ce prétendu banni, de cet hôte étranger de la ville de Falaise : « Une très-vieille chronique citée par un auteur déjà ancien, lit-on dans *l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, raconte que Guillaume-le-Bâtard était le propre fils du roi Edmund Côte-de-Fer. Edmund, dit cette chronique, *eut deux fils, Edwin et Edward, et de plus, une fille unique dont l'histoire tait le nom, à cause de sa mauvaise vie; car elle entretenait un commerce illicite avec le pelletier du roi.* Le roi, courroucé, bannit d'Angleterre son pelletier avec sa fille, qui alors était enceinte. Tous deux passèrent en Normandie, où, vivant de la charité publique, ils eurent successivement trois filles. Un jour qu'ils étaient venus mendier à Falaise, à la porte du duc Robert, le duc, frappé de la beauté de la femme et de ses trois enfants, lui demanda qui elle était. *Je suis*, dit-elle, *Anglaise et de sang royal.* A cette réponse, le duc la traita honorablement, prit le pelletier à son service, et fit élever dans son hôtel une de leurs filles, qui devint sa maîtresse, et la mère de Guillaume, dit le Bâtard, lequel, pour plus de vraisemblance, demeurait toujours le petit-fils d'un pelletier de Falaise, bien que par sa mère il fût Saxon et issu de rois saxons. »

La ville de Falaise recueillit de précieux avantages du séjour des ducs de Normandie dans ses murs. Le bourg de Guibray leur dut en grande partie sa prospérité commerciale. Sous le gouvernement de Robert le-Magnifique, une foire célèbre se tenait à Montmartin, aux environs de Coutances : comme elle était fort exposée aux incursions des pirates, le duc la réunit à celle de Guibray qui acquit dès cette époque une immense renommée. Guillaume-le-Bâtard exempta ce marché forain de tous droits et péage. Il en transporta le site dans les champs où il s'est toujours tenu depuis. Ce fut le duc Robert qui dota Falaise de ses

fontaines publiques : au moyen de conduits souterrains, il y fit venir les eaux du dehors. Guillaume agrandit la ville et en augmenta et fortifia le château. Il donna à ses habitants la chapelle ducale qu'il avait élevée sur la place du vieux marché. Cette chapelle, dédiée à saint Jacques et saint Christophe, devint une église paroissiale sous le vocable de saint Gervais et saint Protais : Jean de Neuville, évêque de Séez, en fit la consécration, dans les premiers jours du mois d'avril 1126, en présence de Henri Ier, roi d'Angleterre. Le même prélat, pendant son séjour à Falaise, consacra aussi l'église de la Sainte-Trinité, qui depuis l'époque de sa fondation, supposée au ve siècle, jusqu'au commencement du XIe, avait été détruite et rebâtie plusieurs fois. On attribue encore à Guillaume-le-Bâtard la construction de l'abside et du chœur de l'église de Guibray, à l'achèvement de laquelle la reine Bérengère contribua, à ce qu'on prétend, cinquante ans plus tard. Outre cette église, il y en avait dans les faubourgs, une autre dédiée à saint Laurent, qui subsiste encore de notre temps, et dont la nef paraît dater du XIe siècle [1]. Falaise ne possédait aucune maison religieuse, à l'époque où nous sommes arrivés : la maison des Templiers n'y fut fondée que vers 1190, près de la porte du Guichet ; et le couvent des Cordeliers, qu'en 1250, par le roi saint Louis et Guillaume de Pont-d'Ouilly. Mais, près de la ville, dans un rayon d'une lieue environ, on comptait déjà trois abbayes : celles de Vignat, de Villers-Canivet et de Saint-André-de-Gouffern (1130-1150).

Les bourgeois de Falaise, enrichis par leur industrie, établirent plusieurs hôpitaux dans leur ville, sous les ducs Robert-le-Magnifique et Guillaume-le-Bâtard. Nous trouvons à ce sujet un touchant récit dans le chartrier de l'hôtel-Dieu. Un jour, au cœur de l'hiver, par un froid rigoureux, deux pauvres voyageurs étaient entrés dans Falaise. Repoussés de porte en porte, ils sortirent de la ville, et trouvant une grange sur leur chemin, ils s'y réfugièrent et y allumèrent un peu de feu. Ils avaient un reste de farine : ils la pétrirent et la mirent sous la cendre; mais avant qu'il pût goûter de ce pain, l'un d'eux expira de misère. La grange appartenait à un riche bourgeois, nommé Godefroi, fils de Rou. Quand on lui annonça le lendemain qu'un pauvre était mort de froid et de besoin, sous son toit, il en fut consterné. Dieu avait favorisé tous ses travaux ; il en était plein de reconnaissance, et il comprenait que le seul moyen de s'acquitter envers le ciel, était de faire du bien aux malheureux. Des personnes pieuses le fortifièrent dans ces sentiments. Il fit construire à ses frais un hôpital et une église, à l'endroit même où l'un des deux voyageurs avait succombé. La nouvelle église, dédiée à l'archange Saint-Michel, fut consacrée par l'évêque Jean de Neuville, en 1127. Godefroi se retira dans l'hôpital, où il se consacra au service des pauvres. Quelques clercs et plusieurs religieux étant venus partager sa retraite, ils formèrent une communauté de chanoines réguliers, pour laquelle on construisit un dortoir particulier et une nouvelle église. Peu de temps après la dédicace de cette église,

1. « Suivant la première charte de fondation de l'Abbaye-aux-Dames de Sainte-Trinité de Caen, Stigand (*Stigandus*), de la maison d'Odon ou de Mendon, donna, l'an 1066, à cette abbaye, les églises de Falaise (*ecclesias Phalæsiæ*) avec leurs dîmes et leurs sépultures, et l'église de Guibray (*ecclesiam Wibrei*) avec ses dîmes et sépultures, et un moulin audit lieu. » — Langevin, *Recherches historiques sur Falaise*, première partie, c. V, p. 51.

Godefroi mourut (25 octobre 1134). Malheureusement les revenus considérables dont il avait doté l'hôpital, furent presque aussitôt détournés de leur destination. Les chanoines s'en emparèrent en prenant l'habit monastique (1159), et la maison des pauvres devint la riche abbaye de Saint-Jean de l'ordre de Prémontré. Cet asile fermé à la misère, il fallut lui en ouvrir d'autres. Un bourgeois de Falaise, Heute Bertin, fonda sous le nom d'hôpital Sainte-Marie, Saint-Jacques et Saint-Nicolas, le nouvel hôtel-Dieu de la ville. On réserva à cet établissement les produits des poids et mesures, tant de Falaise que de la foire de Guibray. Avant la fin du XII[e] siècle, les libéralités des habitants pourvurent encore à la fondation de la léproserie de Saint-Lazare. Cette dernière maison fut établie à l'extrémité du faubourg de Guibray (1178).

Roger de Montgommery, comte d'Hiesmes et vicomte de Falaise, réunit à ces fiefs la seigneurie de Bellesme et le comté d'Alençon, du chef de sa femme Mabile, fille de Guillaume Talvas. Il eut pour successeur son fils Robert (1094), qui joua un rôle très actif dans les démêlés de Robert-Courte-Heuse avec son frère Henri I[er]. Le roi d'Angleterre prit Bayeux; mais son allié Hélie de la Flèche, comte du Maine, échoua devant Falaise (1106). Guillaume, comte de Mortain, neveu de Robert de Bellesme, avait embrassé le parti du duc de Normandie. Une de ses places de guerre les plus considérables Tinchebray (*Tenerche Braicum*), bourg situé entre Vire et Falaise, sur l'une des sources du Noireau, fut investie par l'armée royale. On ignore l'origine de ce bourg, qui avait eu ses seigneurs particuliers avant d'être annexé au comté de Mortain, dans l'intérêt de Robert, frère utérin de Guillaume-le-Bâtard. La place fortifiée d'un nouveau châtelet, bien approvisionnée, et pourvue d'une bonne garnison, pouvait soutenir un long siége. Le comte Guillaume réussit à y jeter des secours, « après avoir coupé aux environs toutes les moissons vertes. » Cependant la partie était trop inégale pour qu'il n'invoquât pas les secours de son oncle Robert de Bellesme et de Robert, duc de Normandie, contre les assiégeants. L'arrivée des troupes ducales mit les forces ennemies en présence dans une plaine qui s'étend au-dessous du château de Tinchebray. Le roi d'Angleterre divisa ses troupes en cinq corps: trois furent mis sous les ordres de Ranulfe de Bayeux, du comte de Meulan, et du comte de Varenne. Le roi transporta son quartier général dans le quatrième, composé d'Anglais et de Normands à pied; le comte du Maine, avec ses cavaliers manceaux et bretons, se tint prêt à tout événement sur l'un des côtés de l'armée royale. Les troupes du duc de Normandie ne formaient que deux divisions, dont Robert de Bellesme et Guillaume de Mortain se partageaient le commandement. De général en chef, il n'y en avait point. Robert-Courte-Heuse assistait aux préparatifs de l'action en soldat plutôt qu'en capitaine. Le hasard des circonstances en faisait pourtant, dans cette journée décisive, le représentant de l'indépendance du duché. Parmi les braves chevaliers normands qui lui étaient restées fidèles, on distinguait Robert d'Estouville et Guillaume de Ferrières.

Le 27 septembre 1106 le comte de Mortain engagea la bataille : il se jeta avec sa division sur le premier corps de fantassins de l'armée du roi Henri. L'attaque fut conduite avec tant d'ardeur, que la mêlée, sur ce point, devint bientôt des plus acharnées. Le comte Hélie de la Flèche chargeant avec sa cavalerie, prit les Nor-

mands en flanc. Si Robert de Bellesme eût vigoureusement soutenu son neveu, la victoire eût été au moins disputée; mais, quand il vit tomber sous les coups du comte du Maine deux cent cinquante des cavaliers qui gardaient le duc de Normandie, il s'enfuit avec les siens. Robert-Courte-Heuse, dans la déroute générale de son armée, se trouva presque sans défense. Un chapelain du roi d'Angleterre, nommé Gaudri, le fit prisonnier et le présenta au victorieux Henri. Guillaume, comte de Mortain, Robert d'Estouville et Guillaume de Ferrières, furent pris comme l'infortuné duc. Quatre cents autres chevaliers et dix mille fantassins restèrent au pouvoir de l'ennemi. Évidemment Guillaume de Jumiéges exagère quand il prétend qu'un pareil succès ne coûta pas la vie à un homme du côté du roi. Un même coup avait dispersé l'armée de Robert-Courte-Heuse et anéanti le parti national. Dans cette bataille, l'Angleterre avec des armes presque exclusivement françaises, prit sa revanche de la journée d'Hastings.

Tinchebray ouvrit ses portes au nouveau duc-roi. Robert-Courte-Heuse offrit à son frère d'envoyer Guillaume de Ferrières à Falaise, afin d'en hâter la reddition : le chevalier, mis en liberté, partit, en effet, pour cette ville forte, dont il prépara la soumission au vainqueur. Henri s'était rapproché de Falaise avec le prince déchu. Robert-Courte-Heuse put directement engager ses fidèles sujets à se rendre. Il faisait élever parmi eux son fils unique Guillaume; l'enfant fut amené tout tremblant devant son oncle. Henri, ne voulant point prendre la garde du jeune prince, en confia l'éducation au comte d'Arques, Hélie de Saint-Saens. Guillaume, comte de Mortain, fut conduit en Angleterre, où son cruel parent le retint longtemps captif et lui fit, assure-t-on, crever les yeux. Robert de Bellesme, plus heureux, obtint des conditions favorables du roi, grâce à l'intervention d'Hélie de la Flèche; Henri le rétablit même dans la vicomté de Falaise, en stipulant seulement la destruction de tous les châteaux-forts qu'il avait fait élever (1007). Toutefois l'impunité ne lui fut pas longtemps acquise. Le seigneur de Bellesme prit part à la conspiration des partisans du fils de Robert-Courte-Heuse contre le roi d'Angleterre. Henri n'en fut pas plus tôt instruit qu'il le fit citer devant les juges royaux comme ayant manqué à ses devoirs de vicomte : il lui reprochait, entre autres griefs, d'avoir détourné, à son profit, les revenus de la couronne à Falaise, Exmes et Argentan. Robert Talvas fut arrêté, conduit en prison (1112), et de là transféré dans le château de Werham, au delà de la Manche (1113).

Un des premiers parlements que tint Henri, après sa victoire de Tinchebray, se réunit dans le chef-lieu de la sergenterie du pays d'Houlme (1107). D'après Orderic Vital, ce prince séjourna pendant quelque temps à Falaise, vers 1119, pour réprimer une révolte de ses vassaux de l'Hiémois : les habitants de Courcy-sur-Dive et de plusieurs autres places fortes, croyant que toute la province était prête à se donner au fils de Robert-Courte-Heuse, abandonnèrent le parti du roi. L'un des seigneurs révoltés, Rainauld de Bailleul, vint à Falaise déposer ses serments de fidélité entre les mains de Henri : le duc de Normandie, lui demandant alors la restitution de la terre du Rainouard (*mansione Reinuardi*), il refusa orgueilleusement de s'en dessaisir. « Tu es venu à ma cour, je ne te ferai donc pas arrêter, lui dit le prince; mais tu te repentiras de t'être laissé aller à cette

méchante action envers moi[1]. » Henri, avant que Rainauld de Bailleul eût franchi le pont levis de la ville, avait donné des ordres pour la réunion de son armée avec laquelle il partit aussitôt. Le soir de ce même jour, il arrive sous les murs du château de son vassal. Le lendemain, dès le matin, Renauld de Bailleul, effrayé, rend sa forteresse au roi. C'était un bâtiment en pierre. Henri y met le feu et il s'écroule dévoré par les flammes; les approvisionnements en vivres et tout ce qu'il renferme périssent dans l'incendie. Cette vigoureuse exécution amena la soumission des gens de Courcy et des autres places du Hiesmois. Du reste, un secret motif ramenait toujours le roi d'Angleterre à Falaise. La rigoureuse habileté de son administration, selon la remarque d'Orderic Vital, avait considérablement augmenté ses revenus fiscaux : or, pendant la dernière période de sa vie, il conserva ses épargnes royales dans le donjon de cette ville. Lorsqu'il sentit sa dernière heure approcher, à la fin de l'année 1135, il régla l'emploi de son riche trésor de Falaise. La plus forte partie devait être appliquée au paiement de ses dettes; il réserva une somme considérable pour les chevaliers et les domestiques attachés à son service; et il ordonna d'employer le reste à des actes de charité. Belles dispositions auxquelles ses héritiers n'eurent probablement aucun égard.

Pendant la guerre de succession, les habitants de Falaise prirent parti pour Étienne de Blois. Le 1er octobre 1139, Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, vint investir cette place : les troupes royales étaient commandées par Richard de Lucey, et Robert Marmion était gouverneur de la ville : tous deux, chevaliers intrépides, opposèrent la plus opiniâtre résistance aux assiégeants. Falaise n'était pas moins abondamment pourvue d'armes que de vivres : aussi la confiance des assiégés les mettait-elle en belle humeur : on les voyait ouvrir les portes pour se moquer plus à leur aise des Angevins : « Allons, leur criaient-ils ironiquement, un peu de courage, à l'assaut! » Dix-huit jours d'un siége laborieux s'étant succédé sans résultat, Geoffroi décampa le dix-neuvième. Il se vengea, par le pillage et la dévastation du pays, du peu de succès de ses armes : dans sa fureur, il n'épargna pas plus les églises que les chaumières. Orderic Vital nous le représente « profanant les lieux saints après les avoir dépouillés de leurs vases sacrés. » Une nuit, les troupes du comte d'Anjou, qui ne s'étaient guère éloignées des environs de Falaise, furent saisies d'une crainte panique. Dieu, raconte l'historien, jeta un tel désordre dans leurs esprits, qu'ils s'enfuirent dans une déroute complète. Leurs tentes, remplies d'armes et de bagages, et leurs chariots chargés de pain, de vin, et d'autres provisions, tombèrent au pouvoir des habitants de la ville et de la campagne; toutefois, ceux de Falaise n'avaient pas encore emmagasiné tous ces biens, lorsque le comte d'Anjou reparut subitement avec quelques milliers de soldats, sous les murs de la place, en fit rapidement le tour, et ressaisit une partie du butin dont les siens regrettaient la perte. L'année suivante, Robert Marmion, cédant à la nécessité, remit les clefs de Falaise à Geoffroi Plantagenet (1340). Les bandes angevines, irritées de la brave défense

1. « Tunc Rex ait : *Ad curiam meam venisti, non capiam te. Sed pœnitebit te nefas cœpisse contra me.* Moxillo recedente, Rex militiam suam convocavit », etc. Order. Vit., *Eccl. Hist.*, lib. XII, p. 849, de la collection de Duchesne (*Hist. norman. script. antiqui*).

de ce seigneur, avaient attaqué, pris et démoli son château-fort de Fontenay.

Le fils de Geoffroi, Henri II, eut d'assez fréquents rapports avec la ville de Falaise. Accompagné de sa femme, la reine Éléonore, et de sa brillante cour, il y séjourna, en 1158. La présence du roi dans la ville fut marquée par la tenue d'un parlement, qui ne s'occupa pas seulement, comme celui de 1107, de la répression des désordres féodaux : il y fut ordonné « qu'à l'avenir les juges tiendraient au moins une assise, chaque mois, dans les différentes provinces, et qu'ils ne prononceraient aucun jugement sans avoir appelé en témoignage des voisins recommandables par leur bonne conduite. » C'était un pas vers l'introduction du jury, en Normandie, comme le fait observer M. Depping. Le roi Henri II et ses trois fils ratifièrent et peut-être débattirent à Falaise le traité de paix de 1174 : ce fameux traité se trouve en entier dans les Actes de Rymer. Parmi les personnages illustres dont il porte les signatures, à titre de témoins, figurent l'archevêque de Rouen, les évêques de Séez, de Bayeux, de Rennes, de Nantes, de Lincoln; le connétable de Normandie, Richard du Hommet, dans la famille duquel la connétablie du duché fut longtemps héréditaire; Guillaume de Courcy, Raynaud de Courtenay, Maurice de Craon, Guillaume Mauvoisin, Richard de Beaumont, etc. Sous la domination de Henri II et sous celle de ses successeurs, le donjon de Falaise fut, plus d'une fois, transformé en prison d'État. Henri y fit enfermer le roi d'Écosse, Guillaume, en 1174. Vaincu et pris par les barons anglo-normands, le monarque écossais avait été conduit, d'abord, au château de Richmond dans l'Yorkshire; mais de là on l'avait transféré à Falaise. Il y fut visité par Henri II, qui ne lui rendit la liberté qu'après avoir exigé de lui plusieurs ôtages, et le serment, comme son homme-lige (1175). Le comte de Chester, que le roi de France, Louis-le-Jeune, avait envoyé en Angleterre avec des troupes, fut, vers le même temps, emprisonné dans la forteresse de Falaise, à la suite de sa défaite, au delà de la Manche. Enfin, Henri II y tint aussi sous les verrous Hugues de Saint-Hilaire et dix des principaux seigneurs, du parti du *jeune roi*, Henri, son fils, qu'il avait vaincus et faits prisonniers en Bretagne (1174).

On conserve dans les archives, à Falaise, l'acte par lequel Richard-Cœur-de-Lion assigna cette ville pour apanage à Bérengère de Navarre, qu'il épousa à Messine peu de jours avant son départ pour la Terre-Sainte (1191). Lorsque le roi d'Angleterre mourut, on fit une enquête sur le produit des revenus dont sa veuve devait conserver la jouissance, sous forme de douaire : d'après la déclaration de douze bourgeois, qui comparurent comme témoins, ils s'élevaient à la somme de cinq cent quarante livres. Jean-Sans-Terre vint plus souvent à Falaise qu'aucun de ses prédécesseurs. Il y tint prisonnier, dans le château, le jeune Arthur, duc de Bretagne, après la défaite de ses partisans au combat de Mirebeau (1202). On avait délibéré à la cour du duc-roi, sur le parti qu'il convenait de prendre à l'égard de son neveu. Quelques-uns de ses conseillers, sûrs de se trouver d'accord avec ses secrètes pensées, se prononcèrent pour les moyens les plus violents : « Il fallait mettre Arthur hors d'état de troubler le repos des peuples, disaient-ils, en lui faisant perdre la vue et en le frappant aux sources mêmes de la vie. » Jean-Sans-Terre, trouvant le conseil bon, expédia trois de ses affidés à Falaise pour y exécuter cette double mutilation; mais un seul de ces misérables eut le courage

de poursuivre le voyage jusqu'au bout ; les deux autres s'enfuirent, en route, effrayés de leurs propres engagements. Quand le troisième eut fait connaître les ordres barbares de son maître, il n'y eut qu'un cri de douleur au château de Falaise, parmi les gardiens du duc de Bretagne. Le pauvre enfant, exaspéré et indigné à la fois, voulut s'élancer sur l'émissaire de son oncle. La surveillance de l'infortuné prince avait été confiée à un honnête seigneur, Robert du Bourg : le châtelain s'interposa entre la victime et le bourreau, dans l'espoir qu'en donnant au roi le temps de la réflexion, il renoncerait à son cruel projet. Jean-Sans-Terre se rendit à Falaise pour y essayer d'une autre voie : avec une hypocrite douceur, il voulut imposer des conditions ruineuses à son neveu. Arthur, trop éclairé sur le compte de son parent, ne se laissa pas prendre à ses mielleuses paroles : la résistance du prince breton fut son arrêt de mort. Transporté de Falaise au château de Rouen, il n'en sortit que pour périr assassiné de la main de son oncle (1203).

Les désordres du roi d'Angleterre avaient épuisé toutes les sources du revenu public. Plusieurs villes de la Normandie, du nombre desquelles fut Falaise, en profitèrent pour s'affranchir à prix d'argent, de la tutelle des officiers royaux. Une charte de Jean-Sans-Terre, du 5 février 1203, lui concéda le droit de commune. La concession n'était pas absolue, mais temporaire, le duc ayant stipulé qu'il pourrait en limiter la durée, et s'étant d'ailleurs réservé la garde de la ville et du faubourg de Falaise (*salvâ custodiâ castelli nostri et villæ nostræ de Falaisiâ*). C'est avec ces restrictions qu'il signifia l'établissement de la nouvelle commune à son bailli, Jean Maréchal [1]. Si Jean-Sans-Terre s'était flatté de consolider son pouvoir chancelant, en cédant aux désirs de la bourgeoisie normande, les événements ne tardèrent pas à dissiper ses illusions. Le siége de Falaise suivit de près la prise de Château-Gaillard par Philippe-Auguste (6 mars 1204). Une fois maître de ce boulevard de la Normandie, le roi de France s'avança dans l'intérieur de la province. Aucune place n'arrêta sa marche, depuis le Vexin jusqu'au pays d'Houlme ; Falaise fut le premier obstacle sérieux que rencontra l'invasion. Philippe déploya ses innombrables troupes autour de la ville, pour en faire l'investissement. Le poëte Guillaume-le-Breton nous la représente comme pressée de tous côtés par un cercle épais d'armes et d'étendards. Le roi n'employa pas moins de sept jours à disposer ses machines de guerre pour l'attaque ; mais, le huitième, les habitants craignant de compromettre l'existence de la ville, dans une lutte inégale, engagèrent son gouverneur Lupicaire à se rendre aux Français (1204). La garnison, composée d'une bande de routiers de la compagnie de Marcader, se mit à la solde de Philippe-Auguste. Les Falaisiens avaient demandé le maintien de leur commune et la confirmation de leurs priviléges : Philippe, en son camp, sous les murs de Falaise, prit l'engagement de faire observer inviolablement l'un et l'autre. Grâce à sa libéralité, la concession de la commune devint permanente, de temporaire qu'elle avait été jusqu'alors. (*Præ-*

1. « Sciatis me concessisse quod probi homines nostri de Falesiâ communiam habeant, tam in villâ de Falesiâ, quam extra villam, infra banleucam suam, quandiu nobis placuerit duraturam. Unde vobis præcipimus quod communiam illam ita fieri et teneri faciatis et vos illam juretis tenendam quandiu baillivus noster fueritis in partibus illis, salvâ », etc. (Archives de la Tour de Londres.)

tereà volumus et concedimus, ut stabilimentum communiæ eorum inviolabiliter observetur).

Une autre charte de l'année 1251, dont les règlements étaient applicables à Rouen, Pont-Audemer et Falaise, fixa les bases de l'organisation municipale des trois cités. La commune de Falaise élisait directement les cent pairs ou notables qui, au second degré, nommaient les trois candidats parmi lesquels le roi choisissait le maire. Les pairs, chaque année, désignaient vingt-quatre d'entre eux pour administrer la ville ou rendre la justice. Douze prenaient le titre d'échevins, douze celui de conseillers. Les élus se réunissaient en conseil, au moins deux fois par semaine, pour discuter ou expédier les affaires d'un intérêt public. Comme magistrats, ils s'engageaient à n'écouter que la loi et leur conscience dans les jugements des crimes ou des délits. La charte prescrivait des peines pour les injures, le faux témoignage, le vol, la rébellion, etc. Falaise avait obtenu de Jean-Sans-Terre ses premières franchises commerciales ainsi que ses premières libertés communales. Une charte du roi d'Angleterre, datée du 11 août 1203, exemptait son commerce de « tous droits de passage, de péage et de coutume par toute sa terre, la ville de Londres exceptée. » Philippe-Auguste accorda aux Falaisiens la même franchise de circulation dans le royaume de France, en faisant cependant une réserve en faveur de la ville de Mantes, que ses priviléges plaçaient dans des conditions exceptionnelles. Il garantit, en outre, les banquiers de Falaise contre toute poursuite pour usure, tant qu'ils n'élèveraient pas l'intérêt à la valeur du capital; ce qui était les autoriser à demander à l'emprunteur depuis un jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf pour cent.

Les trois chartes de Philippe-Auguste furent confirmées par Charles VI. Toutefois la royauté ne tarda pas à porter atteinte aux libertés de la commune. A partir de 1400, les fonctions de maire de la ville devinrent perpétuelles dans la personne du vicomte, qui s'intitula : *vicomte-maire, lieutenant-général de police, juge-sénéchal et conservateur des foires de Guibray*. Les deux offices continuèrent d'être réunis jusqu'à 1749, époque où la vicomté fut supprimée. Il y eut alors, indépendamment du maire, un sénéchal de Guibray. Dès 1136, Falaise possédait un bailliage militaire, dont la juridiction était fort étendue; mais cette cour supérieure cessa d'exister vers le milieu du XIII[e] siècle; la vicomté fut comprise dans le ressort du grand bailliage de Caen, qui se fit représenter à Falaise par un lieutenant particulier. En des temps moins éloignés de nous, cette ville devint le chef-lieu d'une élection, et le siége d'un grenier à sel, d'une gruerie et d'une lieutenance de la maréchaussée. Du reste, l'échiquier de Normandie se réunit souvent, au moyen âge, dans la capitale du pays d'Houlme : en 1207, 1213, 1214 et 1218, il y tint des séances et y fit de bons règlements. Nous ignorons dans quel local il siégeait. Falaise n'a eu de maison-commune que sous le règne de Louis XV : son premier hôtel de ville fut terminé en 1758; le second date de 1786.

Dans la longue liste des seigneurs qui furent investis des fonctions de vicomte de Falaise, du XIII[e] au XVIII[e] siècle, nous ne trouvons pas un seul personnage remarquable. A dater de l'administration de Guillaume-le-Diacre, ce magistrat prend la direction de la municipalité : il est « garde, en la main du roi, de la

juridiction de la mairie » (1389-1400). Conformément à l'ordonnance de 1540, Jacques Desbuats est transformé en premier vicomte de Robe (1539-1555). Deux princes étrangers de la famille des Paléologue, Georges-le-Grec et Guillaume-le-Grec, remplissent la même magistrature de 1473 à 1502. Elle devient cent cinquante ans après presque héréditaire dans la maison de Guerville, qui donne à la ville son dernier vicomte-maire, Nicolas de Sainte-Marie, seigneur de Mellay (1655-1749.) L'histoire nous a conservé un singulier exemple de la justice vicomtale de Falaise : c'était du temps de Regnault Bigault, en 1386. Une truie avait déchiré les chairs d'un enfant, fils d'un manœuvre de la ville. Elle fut condamnée à être pendue, après avoir subi la peine du talion, en présence du peuple : le vicomte-juge, monté sur son cheval, assista à l'exécution du jugement : on imagina d'affubler la malheureuse bête d'un masque, d'une veste, de hauts-de-chausses et de gants, comme une créature humaine. Le bourreau arracha les chairs de la truie dans les parties de son corps qui correspondaient au visage et au bras de l'enfant mutilé par elle. Ensuite il l'attacha au gibet. Regnault Bigault avait voulu qu'en châtiment de sa négligence, le manœuvre fût témoin du supplice de l'animal qui avait défiguré son fils.

Les guerres des Valois contre les rois d'Angleterre ramenèrent les ennemis de la France dans le pays d'Houlme. Édouard III, après l'abandon de Caen, dirigea une partie de son armée du côté de Falaise : les Anglais, en ravageant tout sur leur passage, arrivèrent sous les murs de la ville; mais, soit qu'elle leur parût trop forte, soit qu'ils se sentissent trop faibles, ils passèrent outre sans rien entreprendre (1346). Avant la clôture de la funeste campagne de 1417, Henri V en personne vint attaquer cette place. Il en commença le siége, le 4 novembre. Le maréchal de La Fayette était gouverneur de Falaise; Olivier de Mauny avait le commandement du château. Pendant quarante-sept jours, les assiégés résistèrent avec une infatigable ardeur aux vigoureux assauts des assiégeants. Ceux-ci, à l'aide de leur artillerie de siége, lancèrent sur la ville une grande quantité de bombardes de pierres : les maisons se trouvèrent fortement endommagées par cette grêle de pesants projectiles : elle abattit la nef et le clocher de l'église de la Trinité. L'épuisement des provisions de bouche commençait d'ailleurs à compliquer les désastres particuliers des premières souffrances de la famine. Hors d'état de tenir plus longtemps, le maréchal de La Fayette s'engagea, le 20 décembre, à livrer la place au roi d'Angleterre, le 2 janvier suivant, si, dans l'intervalle, elle n'était pas secourue. La bannière de France ne se montra point. A l'expiration du délai convenu, les Anglais prirent donc possession de la ville; mais il leur fallut encore un mois pour réduire le château défendu par Mauny.

Henri V confirma les priviléges de la vaillante population de Falaise. Il nomma Jean Talbot, un de ses plus braves généraux, gouverneur de la ville, et capitaine du château. L'administration anglaise signala son interrègne par d'utiles travaux. Elle restaura les murs de la place; contint les eaux des vallées, au moyen de chaussées; rétablit les conduits des fontaines publiques; releva l'église de la Trinité. Henri V fit reconstruire à neuf la chapelle du château et y fonda la messe du *capitaine et des soldats*. La forteresse fut complétement réparée sous la direction de Girard Desquay, vicomte de Falaise : il y ajouta la haute tour, que

les connaiseurs regardent comme un des chefs-d'œuvre de l'architecture militaire du moyen âge (1420-1422). Cette tour prit le nom de Talbot, ainsi que les salles, dont on lui attribuait la riche décoration. Le capitaine anglais fut, comme on sait, un des six otages que le duc de Sommerset donna à Charles VII, en vertu de la capitulation de Rouen (1449). Talbot était encore prisonnier du roi de France, quand Pothon de Xaintrailles attaqua Falaise avec des forces considérables (5 juillet 1450). Charles VII, accompagné d'un brillant cortége, rejoignit bientôt ses troupes : au milieu des seigneurs de sa suite, on distinguait le roi de Sicile, le duc de Calabre, le duc d'Alençon, les comtes de Dunois, du Maine, d'Eu, etc. Il s'installa dans l'abbaye de Saint-André-en-Goufféru. Le duc d'Alençon se logea dans le monastère de Sainte-Marguerite-de-Vignats; le comte de Nevers, dans celui de Villers-Canivet. Les artilleurs et les francs-archers de Jean Bureau, trésorier de France, battirent et assaillirent furieusement la ville et le château, pendant plusieurs jours. La garnison, composée de quinze cents hommes des meilleures troupes du roi d'Angleterre, tenta de faire diversion à l'attaque par quelques sorties : reconnaissant enfin, le 11 juillet, l'inutilité de ses efforts elle promit d'ouvrir les portes de Falaise, le 20, à l'armée royale, si la ville ne recevait aucun secours en temps opportun ; à la condition toutefois que Jean Talbot, son gouverneur, alors prisonnier au château de Dreux, serait rendu à la liberté. L'échange se fit, comme il avait été stipulé, et Xaintrailles succéda au général anglais dans le gouvernement de la place.

Nous passerons sous silence la courte domination de Charles, duc de Berri, frère de Louis XI. La ville de Falaise glissa, pour ainsi dire, entre ses mains : en 1466, elle rentra sous l'obéissance du roi. Louis XI associa le chef lieu de la sergenterie du pays d'Houlme aux franchises commerciales qu'il accorda aux deux principales villes du duché : par ses lettres-patentes de 1467, le transport des marchandises entre Rouen, Caen et Falaise, fut exempté de toutes impositions. Les Falaisiens faisaient encore un commerce très-actif de pelleteries. Aux produits de leurs nombreuses industries, ils avaient ajouté la teinture des étoffes ; ces deux industries les occupèrent presque sans partage jusqu'au XVII[e] siècle. Alors ils s'appliquèrent à la grosse coutellerie et à la fabrique des serges et des toiles, qui acquirent, en peu de temps, une grande importance. François I[er] engagea les revenus domaniaux de la vicomté de Falaise au duc de Ferrare (1530). En 1532, il passa dans cette ville en belle compagnie. Ses petits-fils, François II et Charles IX, renouvelèrent les priviléges et les libertés des Falaisiens (1560).

Avant d'arriver, par la violente transition des guerres de religion, à la dernière période de notre esquisse historique, arrêtons-nous un moment pour recueillir les étranges souvenirs de la vie d'un célèbre aventurier de la vicomté de Falaise. Vers le milieu de ce siècle vivait à Fontenay-les-Rouges, François de Fontenay, écuyer, homme d'armes de la compagnie du comte de Brienne. Ce noble personnage fut un curieux exemple des mœurs des gens de sa race sous les Valois. Dès sa quinzième année, il s'était emporté jusqu'à tuer un sergent, qui signifiait un exploit à sa mère : et, depuis, il avait chargé sa conscience d'une longue série de meurtres. Fontenay défrayait son existence désordonnée, en pillant ses voisins, comme un châtelain du moyen âge. De concert avec ses com-

plices, il attaquait les laboureurs, prenait les fermes d'assaut, forçait les granges; tout lui était bon : gerbes, grains, chevaux, bœufs, vaches, moutons. Si la justice s'avisait de mettre quelques-uns de ses officiers en campagne, avec une troupe d'hommes armés pour l'appréhender au corps, il s'enfermait dans un château et y soutenait un siége en règle. Il se tirait toujours d'affaire ; mais quelqu'un des assaillants restait sur le carreau. Souvent son apparition en armes à la foire de Guibray, y répandait la terreur parmi les marchands forains. Il ne se montrait guère dans les rues de Falaise sans s'y porter à quelques violences : un cordonnier tardait-il à lui livrer les paires de souliers qu'il lui avait commandées, il entrait, flamberge au vent, dans la boutique de l'artisan, le poursuivait pour le tuer, et enlevait, sans bourse délier, les chaussures qui étaient à sa convenance. Un jour lui et un sien valet, ayant excité une émeute dans la ville, par l'excès de leur insolence, ils eurent tous deux l'audace de tirer leurs épées contre le peuple. Ce voleur de bonne maison resta pourtant impuni : le chapitre de Notre-Dame-de Rouen, en l'autorisant à faire lever la fierte de Saint-Romain, par délégation, l'amnistia de tous ses crimes (31 octobre 1541).

Nous ignorons à quelle l'époque le calvinisme fut introduit à Falaise. Louis de Montgommery, abbé-commandataire de l'abbaye de Saint-Jean, embrassa de bonne heure les nouvelles doctrines, comme son frère Gabriel, chef des religionnaires normands : son abjuration de la foi catholique ne fut pas, sans doute, un fait isolé dans la ville. Quoi qu'il en soit, les protestants se rendirent maîtres de Falaise, en 1562, et y signalèrent leur présence par le pillage des établissements religieux. Le monastère de Saint-Jean souffrit plus qu'aucun autre dans ces premiers jours de fanatiques représailles. Après la prise de Rouen, probablement à la fin du mois d'octobre, le chef-lieu de la vicomté retomba au pouvoir des catholiques. En 1563, Falaise ouvrit ses portes à l'amiral de Coligny. Les quatre années de repos que la paix lui assura vers ce temps furent suivies de nouveaux désastres. Un portier de la ville, nommé Rabasse, y introduisit traîtreusement le comte de Montgommery (1568). Celui-ci, excité par son frère Louis, se porta à toutes sortes d'excès : il ne se borna pas à piller les églises et les communautés religieuses; il en brûla les titres les plus importants. Les deux Montgommery s'acharnèrent surtout contre la malheureuse abbaye de Saint-Jean : après avoir dévasté son église, ils persécutèrent ses religieux avec une barbare intolérance. La fin tragique de ces gentilshommes mit un terme aux souffrances du monastère. Le 14 mars 1574, un certain Thomas Desplanches, centurion de Caen, tua Louis de Montgommery dans une chapelle de l'église de l'abbaye de Saint-Jean. Quant à son frère Gabriel, il périt trois mois après sur l'échafaud, en place de Grève (26 juin 1574). Cette même année, pendant la dernière campagne du comte de Montgommery, ses bandes occupèrent encore la ville de Falaise ; mais elle fut reprise presque aussitôt par les troupes de Matignon (1574). Les Falaisiens se jetèrent dans le parti de la Ligue (1585) avec une ardeur qui redoubla à la nouvelle de l'assassinat des Guises (1589). Henri III, pour les punir, transporta à Caen le siége de la foire de Guibray.

Depuis le commencement de la guerre, la population de Falaise avait été décimée deux fois par la disette (1572-1587) : la perte des avantages commerciaux de la

foire de Guibray n'abattit pas plus son courage que les souffrances de la faim. Au milieu de l'année 1589, le duc de Montpensier, avec une petite armée d'environ cinq mille hommes, entreprit de réduire ce foyer de rébellion, mais une habile diversion du comte de Brissac l'obligea à tourner ses armes d'un autre côté. Le chef des Ligueurs engagea les *Gautiers* à se déclarer pour son parti, le seul qui pût, leur disait-il, les affranchir du fardeau des taxes publiques. Les exactions des officiers du fisc et les pilleries des gens de guerre avaient fait prendre les armes à ces braves paysans. Comme ils s'étaient d'abord confédérés dans le village de La Chapelle-Gautier, ils en avaient pris le nom. Douze mille environ couraient la campagne, quand le duc de Montpensier attaqua Falaise. Les Gautiers, de concert avec les *capitaines-bourgeois* de la ville, brûlèrent le château de la Tour, qui était situé près de Villers-Canivet (20 juillet); et quatre ou cinq mille d'entre eux se réunirent aux compagnies de gentilshommes et de carabins du comte de Brissac, pour marcher contre l'armée royale. Le duc de Montpensier, menacé dans son camp, résolut d'aller au-devant des bandes catholiques. Ce fut aux villages de Pierrefitte et de Villers qu'il les joignit, les attaqua et les défit complétement. Les Gautiers perdirent trois mille hommes, leur major-général Vaumartel, et tous leurs bagages. Brissac se jeta dans Falaise avec une partie des fuyards. Contre son attente, l'armée victorieuse n'en reprit pas le siége. Le duc de Montpensier dirigea ses troupes contre Vimoutiers, La Chapelle-Gautier et Bernay, les dernières retraites des paysans révoltés; il en vint plus facilement à bout, comme on le croira sans peine, que de la ville forte de Falaise. Cette petite Jacquerie fut étouffée dans le sang normand.

Cependant le comte de Brissac avait appelé à Falaise le meilleur régiment de la Ligue, et s'y était fait apporter ses plus précieux effets. Il se croyait en sûreté derrière les remparts de cette place de guerre. Le duc de Montpensier n'avait-il pas tenté sans succès de s'en emparer? D'ailleurs, la ville prise, il lui restait encore le château, un des plus forts de la province. Dans la prévision d'un siége prochain, il donna aux siens l'ordre de brûler les faubourgs, où les royaux pourraient se loger. Les Ligueurs mirent d'abord le feu à celui de Guibray; mais au moment où l'incendie éclatait, les troupes de Henri IV survenant, en prévinrent heureusement les ravages. Le zèle du premier président du parlement de Normandie, Goulart, venait de tirer le Bearnais d'un grand embarras: le gouverneur de Caen, Pelet de la Verune, entraîné par les conseils de cet illustre magistrat, s'était enfin décidé à venir en aide à la cause royale. Il avait fourni à l'armée épuisée de Henri IV des secours abondants pour continuer la guerre. Déjà maître de plusieurs villes de la basse Normandie, le roi, dans les premiers jours de 1590, se présenta en personne devant Falaise. Le comte de Brissac refusa de lui en ouvrir les portes. « Je ne puis rendre la place, repondit-il, ayant juré sur le Saint-Sacrement de la conserver à la Ligue, au reste, si je consens à m'en expliquer davantage, ce ne sera que dans six mois. » Cette bravade piqua vivement le Béarnais. « Ventre saint-gris, je changerai les mois en journées, s'écria-t-il, et relèverai Brissac de son serment! » Des batteries avaient été dressées sur les hauteurs les plus rapprochées du château-fort : elles en foudroyèrent l'angle avancé, qui à l'ouest se projette vers la prairie. Une large brèche s'ouvrit dans le mur, et les

assiégeants, conduits par Henri IV, s'y précipitèrent à l'assaut. D'abord ils ne rencontrèrent aucun obstacle, le comte de Brissac s'étant retiré avec la garnison dans le donjon ; mais quand le roi arriva à la tête de ses soldats, devant la porte du château qui communiquait avec la ville, il en trouva l'entrée barrée par une troupe de bourgeois : ceux-ci reçurent les royaux avec une intrépide résolution, et un combat sanglant s'engagea sur ce point.

Il y avait un jeune marchand nommé La Chesnaye, dans les rangs des Falaisiens : à côté de lui se tenait sa maîtresse, appelée Charlotte Herpin. Tous deux firent des efforts inouïs de courage. Le roi, ému de tant de valeur, donna des ordres pour qu'on épargnât la vie de ces amants; mais un coup de mousquet abattit La Chesnaye, et Charlotte Herpin se jeta à corps perdu au plus fort de la mêlée. Elle y fut tuée S'il faut en croire l'historien Langevin, une autre femme, connue sous le nom de la Grande-Éperonnière, se distingua aussi dans cet assaut. Elle avait lancé une grêle de pierres sur les assiégeants. On la mena prisonnière devant le roi : « Je te fais grâce, lui dit-il ; as-tu quelque autre chose à me demander ?» — « Je demande, répondit-elle, que la rue du Camp-Ferme soit exempte du pillage, et qu'il me soit permis de la barricader. » Henri y consentit. Les royaux ayant forcé la porte, toute la ville, hors la rue de la Grande-Éperonnière, fut saccagée et livrée au pillage. Le comte de Brissac tint encore pendant quelque temps dans le donjon. Forcé de capituler, il stipula que lui et quinze des siens auraient la vie sauve. Le roi, parmi le reste de la garnison, désigna sept victimes : il les fit pendre en souvenir des sept jours de siége ; et, à sa réquisition, sept maisons, tant de la ville que de la banlieue, fournirent les ustensiles nécessaires pour l'exécution. Il donna au maréchal de Biron le riche mobilier de Brissac.

Henri IV se hâta de faire part du succès de ses armes à la belle Corisandre d'Andoins : on voit dans le billet qu'il lui adressa que le 8 janvier 1590 il était encore à Falaise[1]. Il y fut visité par le premier président du parlement de Normandie. Dans l'effusion de sa reconnaissance, le roi chargea le surintendant d'O d'offrir à Goulart la dignité de chancelier de France ; mais le rusé ministre ne tarda pas à reconnaître que cet intègre magistrat ne s'arrangerait pas de certains accommodements de conscience dont il lui faisait une condition. La négociation n'eut pas de suite. « Ils avaient bien vu que je n'étais pas leur homme, disait plus tard le premier président ; aussi ne m'en ont-ils plus parlé. » On donna les sceaux à Huraut de Chiverny. Pendant son séjour à Falaise, Henri IV reçut une députation qui lui apporta les clefs de Bayeux. Tous les succès lui venaient à la fois. Cependant il partit pour Lisieux sans lever l'interdit que son prédécesseur avait lancé contre les Falaisiens au sujet de la foire de Guibray. Un avocat de la ville, Nicholas Le Sassier de la Roche, en sollicita la révocation. Il se rendit au camp de Saint-Denis, pour faire un appel à la clémence royale. Le Béarnais, à la prière de cet homme généreux, rétablit la foire de Guibray à Falaise (19 juillet 1590). Nicholas

1. « Depuis le parteman de Lycoran, j'ai pris les villes de Seeez, Argentan et Falaise, *où j'ai attrappé Brissac et tout ce qu'il avait amené de secours pour la Normandie*. Je pars demain pour aller attaquer Lisieux, en m'approchant du duc de Mayenne, qui tient assiegé Pontoise, etc. » (Galeron, *Histoire de Falaise*, p. 35.)

Le Sassier mourut sept ans après (8 octobre 1597), honoré de ses concitoyens, qui l'avaient nommé député du bailliage aux États du duché.

Sous le règne de Louis XIII, après les premiers troubles de la régence, un aventurier, né à Falaise, littérateur assez médiocre, huguenot par opposition, duelliste émérite, et intrigant par caractère, ayant passé par tous les états, écrit des tragédies, compilé des traités d'économie politique, combattu sans gloire sous les drapeaux de la réforme, fabriqué des couteaux, et fait, dit-on, de la fausse monnaie, réussit, à force d'audace et d'activité, à ourdir une vaste conspiration qui faillit précipiter de nouveau la Normandie dans les horreurs de la guerre civile. Cet homme, d'un esprit prompt, remuant, inventif, fécond, s'appelait Vatteville Montchrestien. Tourmenté du besoin de se signaler par quelque coup d'éclat, il se fit l'agent des protestants de La Rochelle, dans sa province natale. Le complot n'allait à rien moins qu'à saisir, au profit des Rochellois, Falaise, Vire, Alençon, Domfront, Pontorson, ainsi que plusieurs châteaux-forts. Montchrestien fut tué, au bourg des Tourailles, dans la nuit du 7 au 8 octobre 1621, par quelques gentilshommes du pays, dévoués à la cour. Une petite armée d'environ six mille recrues, qu'il avait réunie dans les forêts d'Alençon et d'Andaine, se dispersa sans combat à la nouvelle de sa mort. Toutefois, les registres secrets du parlement de Normandie nous apprennent que cette même année, des bandes de mutins surprirent les châteaux de Falaise et de Vire, et y tinrent garnison pendant quelque temps.

Au commencement du XVIIe siècle, un couvent de Capucins fut établi à Falaise (1616). On y fonda aussi une maison d'Ursulines pour l'éducation des jeunes filles de la ville (1623). Mais l'institution d'un séminaire de philosophie par l'évêque de Séez, François Roussel de Médavy, y rencontra une vive opposition : les habitants, pour se garantir contre les empiétements du clergé, imposèrent au prélat des conditions fort dures (1660). L'hôpital général, commencé en 1687, avec le produit des souscriptions publiques, ne fut terminé qu'en 1754, par les soins du comte de Levignen, intendant de la généralité d'Alençon. Les deniers des bourgeois défrayèrent encore la reconstruction du palais de justice (1624), du beau portail de l'église de la Trinité et de la chapelle de la Vierge. La peste se déclara à Falaise, en 1693, et enleva le tiers de ses habitants. Sous le règne de Louis XV, la commune recouvra le droit d'élire tous ses officiers (1752) ; mais ce régime de liberté ne dura que quinze ans. En 1777, la ville se mit en frais de manteaux, de rabats et de gants blancs pour recevoir le comte d'Artois, depuis Charles X. Le roi Louis XVI, en allant visiter les travaux de Cherbourg, traversa les rues de Falaise, qu'il trouva semées d'une pluie de fleurs (1786). L'empereur Napoléon y passa aussi avec la rapidité de l'éclair, pendant son voyage au grand port de la Manche (1811) : il ne songea même pas à s'y arrêter un moment pour voir le berceau de Guillaume-le-Bâtard. Napoléon eut le malheur de ne comprendre ni la littérature, ni les institutions, ni les guerres, ni les personnages historiques du moyen âge. Si sa pensée remontait les siècles, c'était pour se reporter à Charlemagne ; encore n'admirait-il en lui que la contrefaçon des Césars de l'ancienne Rome. Éclatant anachronisme militaire, jeté au milieu d'une révolution politique et sociale, il ne fut ni l'homme des temps passés, ni l'homme de son temps.

La circonscription administrative de l'ancienne vicomté était beaucoup plus étendue que celle du nouvel arrondissement de Falaise. On ne compte dans cet arrondissement qu'environ 63,000 habitants; son chef-lieu en renferme un peu plus de 10,000. La ville est, comme on voit, aussi petite par sa population, que grande par ses souvenirs; il n'en est aucune en Normandie dont les habitants aient donné plus de gages d'intelligence, ni plus de preuves de courage : ce qui ne veut pas dire que les Falaisiens ont toujours tiré le meilleur parti possible de leurs éminentes qualités. On sommeille plus qu'on ne travaille à Falaise, et on y vit trop sur le passé et pas assez dans le présent. Ville d'anciens nobles, de rentiers, de bourgeois-marchands et d'artisans, elle n'a pas su tirer parti des heureux avantages de sa position : le retour périodique de la foire de Guibray, pour peu qu'elle se fût ingéniée, aurait donné un grand développement à ses entreprises industrielles. Si ses fabriques sont restées dans un fâcheux état d'infériorité, c'est donc par sa faute. On peut aussi reprocher aux Falaisiens d'avoir plutôt le goût de la lecture que de l'étude, quoiqu'ils possèdent une bibliothèque publique, assez riche en manuscrits anciens et en bons ouvrages.

Il ne faut pas voir Falaise de trop près, l'aspect de cette ville, à l'intérieur, n'ayant rien de saisissant. Les vieux remparts, qui décrivaient une longue ellipse, ont influé sur la forme des rues : à quelques exceptions près, elles se déroulent en lignes tortueuses. Parmi les maisons particulières, bâties pour la plupart en pierres calcaires, il en est peu d'anciennes, encore moins de remarquabl s. Sauf le caractère gothique de quelques parties de leur structure, les églises de Notre-Dame-de-Saint-Laurent, de Saint-Gervais et de la Sainte-Trinité ne méritent pas de fixer l'attention du voyageur. L'hôtel de ville est une construction moderne, dans le goût grec, d'une rare élégance : nous n'en dirons pas autant du palais de justice, où siégent le tribunal civil et le tribunal de commerce. Des deux maisons hospitalières, il n'y a que l'hôpital général, ou hospice Saint-Louis, qu'on puisse citer avec quelque éloge. Le seul monument d'un grand caractère architectural est le château, dont quelques constructions modernes ont été réparées pour recevoir le collége; le petit séminaire, qui suit les classes de cet établissement, est logé ailleurs. Il n'y a point en Normandie de château du moyen âge mieux conservé que celui de Falaise. Sa masse imposante dessine un carré long, ayant un angle terminé en pointe vers le midi; son enceinte, d'environ un hectare cinquante-trois ares de superficie, est de tous côtés entourée de remparts construits sur le roc vif. Quatorze tours flanquent et soutiennent la muraille. La forteresse, composée d'un vieux donjon et d'une tour, s'élève, au nord-ouest, sur la pointe la plus inaccessible du rocher, de manière à commander le vallon, sillonné par la rivière d'Ante, et à opposer ses formidables flancs aux saillies extrêmes de la chaîne du Noron, qui se dressent à pic de l'autre côté du courant, et d'où se répand au loin un parfum de bruyère. Les murs du donjon, dans lequel on avait ménagé deux étages, présentent de deux à trois mètres d'épaisseur. La maçonnerie interieure des chambres, comme celle des salles de Talbot, a entièrement disparu; mais on distingue encore partout leurs fenêtres à plein cintre. L'ancien mur de la ville, qui était défendue par des tours réparties à des distances inégales, a résisté en grande partie aux ravages du temps. Les portes étaient au

nombre de six ; à savoir, celles du Château ; d'Onfroy-le-Danois; de Bocey; du Guichet ou de Philippe-Jean; de Mauduit; et d'Ogier-le-Danois, dite aussi des Cordeliers. La nouvelle porte de Caen ne fut percée qu'en 1782.

Diverses causes amenèrent la ruine de presque toutes les branches de l'industrie locale, avant la fin du XVIIIe siècle. Falaise ne s'est pas encore relevée de cet état de décadence matérielle. On y trouve cependant quelques filatures de coton; un assez grand nombre de fabriques de bonneterie; deux ou trois blanchisseries bertholiennes; et quantité de métiers pour le tissage des reps, des retors et des siamoises. Le travail des dentelles et les tulles brodés à l'aiguille offrent quelques ressources aux femmes. La tannerie, autrefois la première industrie de la ville, est descendue au dernier rang, et la teinture des étoffes est tombée presque aussi bas. On peut conclure de tout cela, qu'à part la foire de Guibray, il n'y a point de commerce à Falaise. Mais cette foire est encore célèbre dans toute l'Europe, quoiqu'elle se soit ressentie des modifications profondes que de nouvelles habitudes ont apportées dans les relations commerciales. On évalue à environ quinze millions le chiffre des affaires courantes qui s'y font entre marchands de tous les pays. La foire commence le 10 août et finit le 25. Pendant sa tenue, la mairie, le tribunal de commerce et la justice de paix siégent extraordinairement à Guibray. Nous ne parlons pas de la population de ce faubourg, qui se confond avec celle des autres quartiers de la ville. Les limites de l'arrondissement de Falaise sont si restreintes, qu'il ne renferme pas d'autre cité que son chef-lieu. Ses plus fortes communes sont des bourgs ou des villages. La petite ville de Tinchebray, dont nous avons rappelé les principaux souvenirs historiques, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Domfront. Elle compte près de 4,000 habitants, employés, pour la plupart, dans ses fabriques de clouterie, de quincaillerie, d'outils, d'ustensiles de cuisine en fer, et d'étoffes de fil, de laine et de coton.

Quelques hommes éminents sont nés parmi les Falaisiens, ce peuple *de bon et subtil esprit*, comme dit de Bras. Nous nommerons d'abord les cinq frères *Lefèvre de Laboderie*, qui s'illustrèrent pendant le XVIe siècle, par leur esprit, leur savoir ou leur courage; *Antoine Lefèvre*, célèbre diplomate et l'un des auteurs du *Catholicon* (1555-1615); *Pierre Lefèvre*, qui, après s'être signalé à la bataille de Lépante, fut tué au siége de Saint-Lô, en 1574; *Philippe Lefèvre*, lieutenant du comte de Brissac au gouvernement de Falaise, blessé mortellement, comme son frère Pierre, dans les guerres civiles de son temps (1590); *Guy Lefèvre*, illustre savant, qui publia un dictionnaire des langues hébraïque, syriaque et chaldéenne, et plusieurs autres ouvrages d'une profonde érudition (1541-1598); enfin *Nicholas Lefèvre*, le laborieux et digne collaborateur de Guy. De 1562 à 1568, Nicholas et Guy, retirés à Anvers, y préparèrent l'édition de leur fameuse Bible polyglotte, dont la publication fut un événement pour le monde chrétien. Citons encore *Jean Vauquelin*, sieur de la Fresnaye, né près de Falaise, en 1535, président au présidial de cette ville, et le premier poëte français qui ait écrit des satires; *Nicholas Vauquelin*, sieur des Yveteaux, son fils, et né, comme lui, au château de la Fresnaye, magistrat, savant et poëte estimé (1559-1649); *Thomas Le Coq*, curé de la Trinité de Falaise, auteur d'une tragédie morale sur le meurtre d'Abel, publiée

en 1580; et *Roch Le Bailli*, médecin d'Henri IV, connu par un recueil de trois cents aphorismes, et quelques traités sur son art.

Pour compléter cette liste biographique, il faut y ajouter le nom de *Guillaume-le-Conquérant*. On montre, dans le château de Falaise, nous ne savons sur quelle autorité, la chambre où naquit le fils d'Arlette : c'est une petite pièce en forme d'alcôve voûtée, aussi étroite que basse, et qui est comme creusée dans l'épaisseur du mur. Si cette tradition ne repose sur aucune donnée positive, elle n'en est pas moins digne d'attention. Nous ferons remarquer ici que ni la Normandie ni la Bretagne n'ont cherché à honorer, par des œuvres durables de l'art, le souvenir de Guillaume le-Bâtard et de Bertrand Du Guesclin, les deux plus grands guerriers du moyen âge. De toutes les statues du vainqueur de Cocherel que les Bretons ont élevées sur leurs places publiques, il n'en est pas une qui, par l'extrême médiocrité de l'exécution, ne soit fort au-dessous de sa renommée. Les Normands n'ont pas même consacré une simple inscription, dans leurs villes, à la mémoire du conquérant de l'Angleterre. Cependant ces deux hommes, que leur mérite personnel porta à une si haute fortune, sont, à plus d'un titre, des gloires plébéiennes. Il est vrai que, pour les honorer dignement, il faudrait leur élever des monuments dont la conception et l'exécution fussent aussi grandes que leur génie. Or, nous craignons bien d'être tombés dans le siècle des petites choses et des petits hommes.[1]

BAYEUX.

PORT-EN-BESSIN. — LA DÉLIVRANDE. — FORMIGNY.

La campagne de Bayeux a été le berceau et le tombeau de la nationalité normande. C'est là que les hommes du Nord formèrent leurs premiers établissements longtemps même avant la conquête du pays par Rollon ; là que le vieil esprit saxon ou norvégien s'enracina profondément dans le sol ; là qu'il se tint comme retranché au fond des terres et comme adossé à la Manche, lorsqu'il se sentit cerné

1. Willelmi Gemmetensis monachi *Historiæ Normannorum*. — Orderici Vitalis Uticensis monachi, *Ecclesiasticæ historiæ*. — Rymer et Sanderson, *Fœdera, conventiones*. — *Roman du Rou*, par Robert Wace, edition de Pluquet. — Benoit de Saint-More, *Histoire des ducs de Normandie*. — *Chronique de Normandie* — *Philippide* de Guillaume-le-Breton. — *Gallia Christiana*. *Neustria Pia*. — Trigan, *Histoire ecclésiastique de Normandie*. — De Thou, *Histoire de son temps*. — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie*. — Licquet, *Histoire de Normandie*. — *Histoire de Normandie*, par Depping. — *Recherches historiques sur Falaise*, par P.-G. Langevin, prêtre. — Frédéric Galeron, *Histoire et description de Falaise* — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*. — Le même, *Histoire du privilége de saint Romain*. — Louis Dubois, *Notice sur Vateville Montchrestien*, dans le *Journal de Caen*, année 1829. — Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*. — A. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. — *Rapports sur les bibliothèques publiques des départements de l'ouest*, par M. Félix Ravaisson.

par les graduels envahissements de la civilisation française ; là, enfin, que se conserva l'usage de la langue danoise, après que les Normands, par l'adoption presque générale de la langue romane, se furent moralement assimilés aux autres peuples de la France. La ville de Bayeux, bâtie sur la pente de deux collines d'un accès facile, au bord de la petite rivière d'Aure, et à onze kilomètres d'une frontière maritime où il n'y a que des havres peu profonds, n'était nullement propre par sa situation topographique à former une place de guerre ou un entrepôt de commerce. L'espèce de crique, nommée Port-en-Bessin, qui s'ouvre à l'embouchure de la Drôme, dans une échancrure de la falaise, est le seul abri que les navigateurs trouvent sur cette côte inhospitalière. Ce n'est donc ni comme poste militaire ni comme marché important, que Bayeux s'est élevé au rang des principales cités de la Gaule ; selon nous, il faut chercher l'origine de cette ville dans un autre ordre d'influences : elle n'eut pas d'autre cause que la nécessité où furent les Bajocasses et les Viducasses de donner un centre politique au pays auquel ils ont laissé leur nom.

Ces peuples, séparés par le lieu appelé Fins (*Fines*), avaient chacun leur capitale : Neomagus était la principale cité des Bajocasses, et Arœgenus celle des Viducasses. Toutes deux furent soumises à la domination romaine par Titurius Sabinus, un des lieutenants de César. Le conquérant des Gaules ne parle pas dans ses Commentaires des habitants du pays bessin ; mais Pline les désigne sous les noms de *Viducasses*, de *Badiocasses* ou de *Bajocasses*. Il est question d'*Arœgenus* et de *Neomagus Biducassium* dans Ptolémée. Ce géographe, il est vrai, ne s'explique point très-clairement au sujet de ces villes; et il est en contradiction avec Pline relativement aux Viducasses, qu'il nomme Vadicasses, et dont il transporte le territoire sur la frontière de la Belgique. L'abbé Belley a réfuté l'erreur de Ptolémée à laquelle d'Anville avait prêté sans succès l'appui de sa science. Maître des deux capitales du Bessin, le génie romain se mit à l'œuvre : il les décora de belles constructions qui en changèrent entièrement l'aspect. Des fouilles, exécutées sur l'emplacement d'Arœgenus, y ont mis à jour les restes d'un aqueduc, d'un gymnase et de plusieurs autres bâtiments parmi lesquels on a recueilli quelques inscriptions et des médailles du haut et du bas Empire. Le fameux marbre de Thorigny n'est que le piédestal d'une statue que les Viducasses élevèrent à un prêtre gaulois, Titus Sennius Solemnis, en vertu d'un décret des trois provinces des Gaules, réunies dans leur Cité en assemblée générale (an de Jésus-Christ 238). Ce cippe fut deterré vers la fin du XVI[e] siècle, à huit kilomètres au-dessus de Caen, dans le village de Vieux (*Vedeocæ* ou *Veocæ*), sur le territoire duquel était bâtie la ville des Viducasses.

Neomagus, la capitale des Bajocasses, occupait le site actuel de Bayeux. Un palais, des temples, un gymnase, des théâtres et des thermes, ornaient ses rues et ses places publiques. Chaque fois que le sol de cette antique cité a été profondément remué, on y a découvert des débris de constructions romaines plus ou moins bien conservées. Les travaux entrepris, en 1759 et en 1765, pour la réparation et l'agrandissement de l'église de Saint-Laurent, démontrèrent qu'elle est bâtie sur les Thermes de Bayeux, et que les fondations de cet établissement s'étendaient jusque sous l'ancien cimetière : des murs en briques, des

lambris de marbre, une aire, des morceaux de sculptures, un bas-relief, des fragments de corniches, y attestaient l'existence d'un somptueux édifice. De nouvelles fouilles, faites en 1825, sous la direction de M. Lambert, mirent à découvert une portion de la piscine ou *frigida lavatio* commune aux baigneurs. C'était un grand bassin dont les murs et l'aire étaient revêtus d'un ciment très-dur. D'après les conjectures de MM. de Caumont et Pluquet, le gymnase et le palais de l'officier préposé à la garde du littoral devaient être bâtis près de l'établissement des Thermes : ce groupe de constructions remplissait l'espace qu'occupent, de notre temps, l'église de Saint-Laurent, la rue de la Bretagne, la rue Saint-Quentin, etc. Le long de leurs murs se déployait la *grande rue* (magnus vicus) depuis nommée *rue des Bouchers*. En face, un pont jeté sur l'Aure, appelé au moyen âge *Pons Isberti*, conduisait au Mont-Phaunus, sur lequel était un des trois temples druidiques les plus célèbres de la Gaule : on y adorait le dieu Belenus, et, s'il faut en croire la tradition populaire, un veau d'or, qui pendant longtemps resta caché sous les décombres du sanctuaire païen. Il y avait aussi à Neomagus un collége fameux de druides. Il était bâti à l'ombre d'un bois de chênes, sur le monticule où fut construit par la suite le prieuré de Saint-Nicolas *de la Chesnée* : de cette école sortirent Attius Patère, Phabitius et peut-être aussi Titus-Sennius Solemnis.

Rien de plus commun que de rencontrer aujourd'hui encore, sous le pavé de Bayeux, des urnes, des fragments de tombeaux, des tuiles et des poteries du plus beau vernis. Les médailles du haut et du bas Empire y abondent, surtout celles qui sont frappées à l'effigie de l'empereur Claude. M. de Caumont en conclut que les premiers établissements des Romains, dans la seconde Lyonnaise, datent du règne de ce prince. Parmi les objets qu'on a tirés des fondations de l'ancien château féodal de Bayeux, on cite sept à huit bornes milliaires, des colonnes enlacées de branches de laurier, une pierre-cachet d'oculiste, etc. La découverte d'une colonne milliaire dans la commune du Manoir, il y a une trentaine d'années, fixa l'attention des savants. Elle avait été élevée au temps du César Claude, l'an 46 de Jésus-Christ, sur le bord du chemin de la Délivrande (*Douvres-la-Délivrande, Dubris Viducassium*) : de là à Bayeux, on comptait un millier de pas, c'est-à-dire environ sept kilomètres. Ainsi Neomagus était bien la principale cité du pays, puisqu'elle servait de point de départ pour la mesure des distances géographiques.

Les deux capitales des Viducasses et des Bajocasses, comprises d'abord dans la Celtique, furent rattachées ensuite à la seconde Lyonnaise, dont Rouen était la métropole. L'une et l'autre changèrent de nom : Arœgenus s'appela *Civitas Viducassium*; Neomagus, *Civitas Bajocassium*. La première partagea avec Coutances l'honneur de servir de quartier général aux troupes auxquelles les empereurs avaient confié la défense du pays. Ces troupes étaient des Suèves et des Bataves enrôlés sous la bannière romaine. Longtemps avant la chute de l'empire, les pirates de la Saxe envahirent le *Pagus Bajocassinus*; Port-en-Bessin, accessible en tous temps à leurs légers navires, devint leur point ordinaire de débarquement. La perspective d'un combat prochain avec la station militaire de Bayeux et de Coutances n'était qu'un attrait de plus pour l'indomptable cou-

rage de ces hardis aventuriers. Il serait difficile de dire à quelle époque l'enseigne impériale se retira devant la bannière saxonne dans cette partie de la Gaule : probablement la conquête du *Pagus Bajocassinus* par les hommes du Nord, s'accomplit vers la fin du IIIᵉ siècle. Trouvant le pays à leur guise, ils y établirent des colonies, d'où lui vint la dénomination générale de *littus Saxonicum*, rivage saxonique ; et, pour une de ses principales subdivisions, celle d'*otlinga Saxonia*, petite Saxe, par laquelle on désigna, selon l'abbé Beziers, le pays situé entre Bayeux et Isygny, et, suivant M. Le Prévost, la plaine de Caen ou le territoire compris entre la mer, l'Orne et la Dive. Les colons eux-mêmes reçurent le nom de *Saxones Bajocassinos* ou de *Saxones Baiocassinos*, dénomination qu'on rendit en langage familier par le mot Saisnes ou Sesnes de Bayeux.

Les Saxons du Bessin formaient une espèce de république ayant un pied dans la mer, un autre sur la côte, et vivant de pillage sur terre, comme sur eau. Ce fut pendant l'année 368 qu'ils exercèrent les plus cruels ravages. Une des deux cités du *Pagus Bajocassinus*, Arœgenus, périt sous leurs coups : elle disparut, vers cette époque, du théâtre du monde pour ne s'y plus remontrer. Nous ne savons rien des habitants de cette ville, si ce n'est qu'ils avaient ce goût ardent des plaisirs que développa chez tous les Gaulois le raffinement de la civilisation romaine. Le marbre de Thorigny, parmi les motifs qui déterminèrent les Viducasses à élever une statue au riche Titus-Sennius Solemnis, mentionne les spectacles dont il avait magnifiquement gratifié la curieuse oisiveté de ses concitoyens, pendant quatre jours consécutifs. La destruction d'Arœgenus mit fin à l'existence de ce peuple. Son territoire fut réuni à celui des Bajocasses, et il n'y eut plus qu'une capitale pour tout le pays, la *civitas Bajocassium*, de la notice de l'Empire. La juridiction politique de la ville de Bayeux s'étendit dès lors sur une contrée qui avait pour limites la mer, l'Orne et la Vire, et qui présentait soixante kilomètres de longueur sur cinquante-six de largeur. De la contraction de la dénomination géographique de ce pays, *Bajocassinus*, *Bajocensis*, *Bajocacensis*, *Bagassinus*, *Bagisinus*, on fit le mot français *Bessin* ; le nom de son chef-lieu, *Bajocæ*, *Bajocum*, *Baioca*, *Bagia*, fut traduit dans notre langue par *Baex*, *Baeves*, *Baiex*, *Baines*, *Bayeux*.

Les Saxons bayeusains s'opposèrent avec une sauvage énergie à l'introduction du christianisme parmi les habitants du littoral. Saint Exupère, appelé aussi saint Spire, ou saint Soupire, qui vivait vers le milieu du IVᵉ siècle, fut le premier apôtre et le premier évêque de la cité des Bajocasses. La fondation de ce siége épiscopal remonte donc à une plus haute antiquite que celle des autres évêchés de la Normandie. Parmi les habitants de Bayeux que la parole et les miracles d'Exupère convertirent à la foi, les plus considérables furent Ragnobert et Zenon. De ces deux saints disciples, le premier donna au nouvel évêque l'emplacement de sa maison sur lequel on construisit d'abord un oratoire dedié à la sainte Vierge, et, bientôt après, l'église cathédrale de Notre-Dame. Au dire de l'auteur de l'histoire du diocèse de Bayeux, saint Ragnobert, saint Ruffinien, saint Loup et saint Patrice furent les premiers continuateurs de l'œuvre apostolique d'Exupère. On attribue à saint Ragnobert la fondation de la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande. Ce sanctuaire, où, pendant une longue suite de

siècles, les fidèles se rendirent en foule de toutes les parties du royaume, et que l'on compte encore au nombre des lieux de pèlerinage les plus fréquentés de la Normandie, est bâti à treize kilomètres de Caen et à deux kilomètres de la mer. Nous avons bien quelque peine à croire que saint Ragnobert ait fondé une chapelle en l'honneur de la vierge Marie, à une si grande distance de Bayeux, quand nous lisons dans les historiens ecclésiastiques que, sous son épiscopat, une partie de la colonie saxonne repoussait encore la religion chrétienne. En effet, l'idolâtrie se maintint longtemps sur le Mont-Phaunus, à la porte même de la cité épiscopale; ni saint Ragnobert ni saint Ruffinien ne purent l'expulser de ce dernier retranchement. Saint Loup n'eut pas plus de succès, malgré sa victoire allégorique sur le monstrueux animal qui hantait le petit bois de la porte Arborée, et qui, dompté par le saint évêque, fut, de là, conduit l'étole au cou jusqu'à la Drôme, et noyé dans ses eaux. Le paganisme ne fut extirpé de ce sol, dans lequel il s'était si profondément enraciné, qu'au milieu du VIe siècle. L'évêque saint Vigor détruisit le temple qui occupait le Mont-Phaunus, et, sur ses ruines, fonda plusieurs églises et un prieuré dédié à saint Pierre. Ce lieu, ayant été choisi pour administrer solennellement le baptême aux chrétiens, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, on l'appela *Mont-Chrismat*, ou *Mont des Églises*. Plus tard, le monastère de Saint-Pierre, en mémoire de son fondateur dont il recueillit la dépouille mortelle, prit le nom de Saint-Vigor.

Les Sesnes de Bayeux fournirent leur contingent à l'armée qui, sous les ordres d'Aëtius, défit les Huns dans les champs catalauniques (451). Trente-cinq ans après, ils se réunirent aux Franks pour expulser les Romains de la Gaule. Lorsque la victoire de Tolbiac eut assuré la domination de Chlodwig, ils se soumirent à son autorité (496). Chilperik, en 578, et Chlotaire II, en 590, les envoyèrent dans l'Armorique : la première fois pour y combattre le comte Guérech, la seconde pour lui prêter secours. Bayeux était, avec Rouen et Lisieux, l'une des trois villes de la province où se rendaient annuellement les *missi dominici*. Les rois de la première et de la seconde race y établirent un hôtel des monnaies, où l'on battit, du temps des Mérovingiens, des pièces d'or portant l'inscription : **HBAJOCAS**; et, du temps de Charles-le-Chauve, des deniers d'argent sur lesquels on lit : **HBAJOCAS CIVITAS**. L'église de Bayeux rayonnait de l'éclat d'une jeunesse prospère. Plusieurs ecclésiastiques distingués en sortirent, entre autres, Frambauld, évêque du diocèse, et Évroult, le saint fondateur du fameux monastère d'Ouche. Après l'assassinat de Prétextat, archevêque de Rouen, le premier de ses suffragants, Leudowald, évêque de Bayeux, eut le courage d'ordonner une enquête sur ce crime, et de suspendre toutes les cérémonies religieuses, jusqu'à ce qu'elle eût amené la découverte de l'assassin. Il ne fut pas arrêté par la crainte de démontrer la complicité de Frédégonde, qui essaya, sans succès, de se défaire du vertueux prélat par un autre meurtre (586). Charlemagne, vainqueur des Saxons de la Germanie, répartit ses nombreux captifs entre plusieurs contrées de la France : une partie des prisonniers furent cantonnés avec leurs femmes et leurs enfants dans les campagnes du pays bessin. L'ancienne colonie saxonne se trouva ainsi fortifiée par l'arrivée de nouvelles recrues germaniques. On prétend qu'un des plus fameux capitaines du IXe siècle, Robert-le-Fort, duc de France, était

issu d'une de ces familles exilées, et qu'il naquit dans la ville même de Bayeux.

Le Bessin avait, depuis longtemps, des comtes institués par les rois franks. Ces gouverneurs, chargés d'administrer un peuple à moitié étranger, ne pouvaient guère compter sur son aide pour repousser les pirates de la Norvége. Deux chefs redoutables des Normands, Biœrn et Hastings, débarquèrent sur les côtes du Bessin, en 844. Si Bayeux ne tomba pas en leur pouvoir, du moins en ravagèrent-ils les environs. L'évêque du diocèse, Sulpice, resta enseveli sous les ruines du monastère de Livry, où il s'était réfugié : on dégagea son corps d'un amas de ruines, pour lui donner la sépulture au bord d'une fontaine du Valsain, qui devint un lieu de prière. Deux années après, les Bretons poussaient leurs incursions jusqu'au cœur du pays et pillaient la ville et le territoire de Bayeux. En 848, les Normands, qui avaient gardé un souvenir de convoitise de leur première incursion, envahirent de nouveau le Bessin. Bayeux fut saccagé par ces barbares, et son évêque, Baltfride ou Walfrid, tomba sous leurs coups. Béranger avait le gouvernement du Bessin, lorsque Rollon, averti que la capitale de ce comté était mal fortifiée, tenta de s'en rendre maître, au moyen d'un coup de main. Obligé de convertir l'attaque en siége, il s'en dédommagea par le pillage de la contrée. Les Bayeusains prirent Bothon, un des officiers des assiégeants, et se défendirent avec tant de courage qu'ils obtinrent une trêve d'une année. Rollon stipula toutefois la mise en liberté du capitaine normand. De Bayeux, il se dirigea vers la Marne, courut ensuite jusqu'à la Meuse, puis revint sur les bords de la Seine. Il ne resta pas longtemps à Paris. A l'aide du fleuve, il gagne la mer, qui le porte sur la côte du pays Bessin : il prend Bayeux, par surprise, brûle ses maisons et rase ses murs. Béranger périt avec une partie des habitants de la ville : ceux que le fer épargna devinrent esclaves. Dans le partage du butin, la belle Popa, fille du comte du Bessin, échut à Rollon (900).

On ne reconnaissait plus la ville de Bayeux qu'aux décombres qui, entassés çà et là, en dessinaient encore les principaux quartiers. Quelques familles erraient au milieu de ces ruines. Rollon, devenu duc de Normandie, se souvint de la pauvre ville dont il avait causé la destruction ; il en donna le gouvernement à ce même Bothon qui l'avait suivi dans ses dernières campagnes. Le nouveau comte du Bessin rebâtit Bayeux, en releva les fortifications et y établit une colonie de Normands. La conversion de Rollon à la religion chrétienne contribua encore indirectement à fortifier l'élément national de cette colonie étrangère ; un certain nombre de Normands ayant refusé de recevoir le baptême, comme leur duc, ces dissidents se retirèrent dans les environs de Bayeux. D'un autre côté, les nouveaux émigrés qui accoururent de la Norvége auprès de leurs parents d'outre-mer, demandèrent des établissements dans ce canton. Un puissant attrait engageait les hommes du Nord à se fixer sur une côte où ils retrouvaient une image et un écho affaiblis de leur terre natale. Le dialecte germanique des Saxons du Bessin différant peu du norvégien, l'un se confondit bientôt dans l'autre, et il en résulta une seule langue, purement danoise, et commune aux deux races, dont la conservation entretint pendant longtemps des relations d'affection entre les Normands de la Norvége et les Danois de la Normandie.

Le chef-lieu du pays Bessin était donc la ville normande par excellence. Dans

la lutte de la nationalité norvégienne contre la civilisation française, Rouen représenta l'initiation, Bayeux la résistance. Cette dernière cité n'eut pourtant pas à se plaindre des ducs de Normandie, qui la regardèrent toujours comme leur seconde capitale. Elle fut un des séjours habituels de ces princes; ils y tinrent souvent leur cour plénière; et, lors de la rédaction des statuts de Lillebonne, ils y établirent un de leurs deux hôtels de la monnaie (1080). Guillaume Longue-épée, fils de Rollon et de Popa, n'oublia pas que, par sa mère, il était enfant du pays Bessin. En haine de la langue romane, la seule qu'on parlât dans la capitale du duché, il ne voulut point que son fils Richard fût élevé à Rouen; il en confia l'éducation au vieux comte Bothon, près duquel le jeune prince apprit à parler danois[1]. Les ducs de Normandie, ses successeurs, suivirent cet exemple : tous envoyèrent leurs enfants à Bayeux, où ils se familiarisèrent de bonne heure avec la langue de leurs ancêtres. Richard I[er], du vivant de son père, reçut le serment des grands du duché dans cette ville. Il y resta jusqu'à sa neuvième ou dixième année, époque où il fut conduit à Rouen pour assister aux funérailles de son père. Nous avons raconté ailleurs tous les dangers qui assaillirent son enfance : comment Louis d'Outre-mer tenta, avec sa personne, de se saisir de ses États. D'après l'historien Frodoard, le roi, pour prix du concours de Hugues, duc de France, avait donné la ville de Bayeux à ce seigneur. Hugues en toute hâte s'était rendu sous les murs de la capitale du Bessin, et il était sur le point de s'en rendre maître, lorsque son royal allié, qui croyait n'avoir plus besoin de ses services, lui envoya l'ordre de se retirer. Louis prit lui-même possession de la ville pour la perdre presque aussitôt, sa rupture avec le duc de France ayant fait échouer tous ses projets sur le duché (944). Richard-sans-Peur affectionna le séjour de Bayeux et y construisit un palais. Vers l'année 960, il y bâtit aussi un château, dans lequel il fonda ensuite une chapelle, dédiée à saint Ouen. La chapelle de Saint-Ouen ne tarda pas à s'élever au rang d'église paroissiale. Ce fut dans la capitale du Bessin que Richard ressentit les premières atteintes de la maladie dont il mourut bientôt après à Fécamp, où il avait marqué sa sépulture et où il se fit transporter (996).

A quelques exceptions près, on ignore à quelles époques furent fondées les

1. Benoît de Saint-More, trouvère normand du XIII[e] siècle, suppose que Guillaume-Longue-Épée adresse ce discours à Bothon, au sujet de l'éducation de son fils Richard :

« Se à Roem le faz garder,
Et norir gaires lunguement,
Il ne sara parler neient
Daneis; kar nul nel i parole
Si voil kil seit à tele ecole
Ke as daneis sace parler.
Se ne sevent neint forz romanz,
Mez à Bajues en a tanz
Ki ne sevent parler se daneis non,
Et pur ço, sir quens Boton,
Voil ke vos l'aiez ensemle od vos,
E de li enseigner curios. »
Histoire des ducs de Normandie.)

Le trouvère est ici d'accord avec Dudon de Saint-Quentin, qui rapporte la même circonstance. (*De Morib. et Actis Norman.* Lib. III, p. 112, de la coll. de Duchesne)

églises paroissiales de Bayeux. Les plus anciennes étaient celles de Saint-Exupère, de Saint-Flocel, de Saint-Laurent, de Saint-Étienne ou de Saint-Sauveur : la croyance populaire rattachait leur fondation à l'introduction du christianisme dans la ville. Les églises de Saint-Patrice, de Saint-André, de Saint-Georges, de Saint-Jean, de Sainte-Madeleine, de Saint-Martin, de Notre-Dame-de-la-Poterie, de Saint-Ouen des faubourgs, de Saint-Malo, de Saint-Loup et de Saint-Nicolas-des-Courtils (*Horte*) furent élevées probablement au moyen âge : des chartes et de fondations, citées par l'abbé Beziers, font mention de quelques-unes d'entre elles du xe au xive siècle. La chapelle de Saint-Ouen-du-Château, qui fut l'ouvrage de Richard-sans-Peur, comme nous venons de le dire, est la seule paroisse de Bayeux dont l'origine nous soit bien connue. De toutes ces églises, il n'en était pas qui fût en plus grande vénération que celle de Saint-Exupère. Dans les jours d'épreuve et de danger, les Bayeusains y couraient en foule afin d'adresser leurs prières au saint évêque. Dès que le siége épiscopal était vacant, ils s'y rendaient processionnellement avec le clergé, dans l'espoir d'obtenir un digne pasteur par son intercession : c'était aussi à lui qu'ils allaient chaque année, le jour de saint Marc, demander la bénédiction du Seigneur pour les fruits de la terre. L'église possédait les tombeaux de saint Exupère, de saint Ragnobert, de saint Zenon, de saint Loup, et de plusieurs pieux évêques de la ville ; et tel était le respect des Bayeusains pour ces illustres morts que depuis un temps immémorial le temple où ils reposaient avait cessé d'être un lieu commun de sépulture. Mais quelques-uns des tombeaux étaient vides de leurs hôtes. Vers l'année 846, on avait exhumé les corps de saint Exupère, de saint Loup et de saint Ragnobert pour les soustraire aux outrages des Barbares : ces reliques, après diverses translations, étaient échues définitivement en partage à l'église de Corbeil. Les Bayeusains regrettaient surtout celles de saint Exupère. « On voit que le saint fut nommé *Souspirs*, *Souspirius*, dès le xiie siècle, dit l'abbé Beziers, parce que les pélerins de Bayeux, qui entreprenaient le voyage de Corbeil pour honorer son tombeau, y exhalaient en soupirs la douleur qu'ils ressentaient d'avoir perdu ce trésor de grâces » [1].

On a compté jusqu'à dix-sept paroisses à Bayeux. Mais celles de Saint Georges, de Saint-Flocel et de Notre-Dame-des-Fossés, ayant été réunies à Saint-Exupère, Saint-Jean et Saint-Sauveur, il n'y en avait plus que quatorze dans les derniers temps. Elles étaient réparties dans la ville haute et la ville basse. La ville haute comprenait la cité (*civitas*) et les faubourgs de Saint-Loup, de Saint-Patrice et de Saint-Laurent ; elle était séparée par la rivière d'Aure, de la ville basse, laquelle se composait du faubourg Saint-Jean et de ses deux dépendances, les quartiers de Saint-Flocel et de Saint-Georges. La cité, considérée comme une des places de guerre les plus importantes de la Normandie, était fortifiée

1. Pendant les troubles de la première révolution, les corps de saint Exupère, de saint Loup et de saint Ragnobert furent brûles, à Corbeil, en presence de la municipalite, de la force armee et du peuple (8 fevrier 1794). Ensuite, on recueillit les cendres du bûcher pour les transporter sur la grande arche du pont, d'ou on les jeta dans la Seine. M. Frederic Pluquet a insere le procès verbal de cette execution parmi les pieces des *Contes populaires de l'arrondissement de Bayeux*, p. 152-155. C'est un curieux monument des deplorables excès auxquels l'horreur du fanatisme religieux porta alors le fanatisme philosophique.

avec soin : douze grosses tours flanquaient ses murailles, dont les pieds plongeaient dans de larges fossés à fond de cuve. On y entrait par quatre portes : c'étaient au levant, la porte de Saint-Martin et celle de Saint-Vigor-le-Petit ; au midi, la porte Arborée, ou *aubraye*, ainsi appelée d'un bois auquel elle continait ; et, au nord, la porte de Saint-André, à laquelle on ajouta, par voie de dégagement, l'entrée du Pont aux vaches. Du côté de la porte Arborée, il y avait, au commencement du XVIII[e] siècle, des restes considérables des murs construits par les Romains, comme le savant abbé Le Bœuf put encore le reconnaître. Le seigneur de Campagny, du nom de Hamon, se disait souverain et propriétaire de cette porte et d'une partie des murs. Tenu d'en faire la garde à ses frais avec ses vassaux, il prenait le titre de *maréchal hérédital de la ville et cité de Bayeux.* Les fossés, creusés au-dessous du niveau de l'Aure, étaient inondés par les eaux de cette rivière sur lesquelles on passait à l'aide de neuf ponts de bois. Au temps des premiers ducs, l'enceinte fortifiée de la cité ne renfermait pas seulement le château, la cathédrale, l'église Saint-Nicolas-des-Courtils et les paroisses de Saint-Sauveur, de Saint-Malo et de Saint-Martin : d'après une tradition recueillie par l'abbé Béziers, elle comprenait, en outre, dans sa ligne de défense, une partie des faubourgs de Saint-Laurent, de Saint-Patrice et de Saint-Jean. La ville de Bayeux, grâce à la prédilection marquée des ducs de Normandie, était rapidement arrivée à sa plus grande expansion : le trop-plein de sa population débordait déjà dans les champs fertiles, qui étalent à ses portes tous les produits de la terre, comme des tables abondamment servies.

A l'avénément de Robert I[er], l'esprit de révolte commença à souffler sur le pays Bessin. Hugues, fils de Raoul, comte de Bayeux et d'Ivry, et cousin du duc régnant, occupait alors la chaire de saint Exupère. Il se ligua contre son suzerain avec Alain, comte de Bretagne, l'archevêque de Rouen et quelques seigneurs normands. Sa rébellion lui fit perdre son château d'Ivry (1027-1028). Peu scrupuleux sur les mœurs, comme tous les grands seigneurs mitrés de ce temps, Hugues eut une fille naturelle, qu'il maria au comte Albert de Crévent. L'évêque de Bayeux trempa aussi, à ce qu'affirment quelques historiens, dans la révolte des barons normands contre Guillaume-le-Bâtard. Cette fois il eut pour associés le prétendant au trône ducal, Gui de Bourgogne ; Regnauld, comte du Bessin ; Nigel, comte du Cotentin ; Raoul de Tesson, dont les propriétés territoriales équivalaient, assure-t-on, au tiers du duché ; Raoul de Briquessart ; Grimoult du Plessis, puissant baron du Bocage ; Hamon de Thorigny, et une foule d'autres seigneurs de la basse Normandie.

Bayeux devint le quartier général de la Ligue. Il s'y tint plus d'un conseil où les seigneurs coalisés jurèrent la perte du Bâtard, comme ils l'appelaient dédaigneusement. Grimoult du Plessis y montra une haine implacable. Quand on en vint à discuter les moyens d'exécution, il se rangea des premiers à l'avis le plus violent. Les conjurés résolurent de se saisir de la personne de Guillaume, au moyen d'une surprise, puis de s'en débarrasser par un assassinat. Le duc était alors à Valognes, aussi occupé des plaisirs de la chasse que de ses affaires. Par un heureux hasard, il fut instruit du double danger dont il était menacé. Un pauvre fou du

temps, commensal de tous les châteaux, lui livra le secret des conspirateurs : cet homme, appelé Gallet, était natif de Bayeux et s'y trouvait au moment du complot, ainsi que nous l'apprend Guillaume de Jumiéges. Les seigneurs coalisés, le méprisant trop pour le croire dangereux, s'étaient expliqués devant lui sur leurs sinistres desseins. Mais Gallet, moins fou qu'eux, n'en avait pas perdu un mot. Il partit à la hâte de Bayeux pour Valognes, où il arriva au milieu de la nuit : c'était une question de vitesse, il l'avait bien compris; le duc réveillé en sursaut, comme par un mauvais rêve, ne prit que le temps de jeter un manteau sur ses épaules. A moitié nu, il s'élança avec son cheval sur la route du grand Vey. Il faillit tomber au milieu d'une troupe de cavaliers, qui se dirigeaient vers Valognes, afin d'y accomplir l'exécution projetée contre lui : il n'échappa, dit-on, à leurs regards qu'en se cachant derrière une haie. A Sainte-Marie-du-Mont, près de Bucherville, Guillaume franchit le gué pour gagner Saint-Clément. Ensuite, passant entre Bayeux et la mer, il courut dans la direction de Rye, où il arriva avant le lever du soleil. C'est là qu'épuisé de fatigue, il reçut l'hospitalité du seigneur du lieu, qui le fit conduire à Falaise par des chemins détournés (1047).

La nouvelle de la fuite du duc fut accueillie à Bayeux avec des cris de rage. Dès lors les conjurés se concertèrent, non plus pour le frapper à la dérobée, mais pour le combattre au grand jour. Chacun d'eux promit de se trouver au rendez-vous d'armes avec ses vassaux : Raoul de Tesson fit le serment « que Guillaume serait le premier qu'il frapperait le jour du combat. » La politique et la valeur du jeune duc, à qui on voulait enlever une province, et qui allait conquérir un royaume, déjouèrent les espérances et les projets de ses ennemis. Il remporta une victoire complète sur les barons normands, entre Argences et Cinguelais, à l'endroit appelé le Val-des-Dunes. Dans cette bataille, Guillaume-le-Bâtard et son allié, le roi de France, Henri Ier, payèrent de leur personne, avec une égale bravoure : l'un, posté sur la petite rivière de Liaison, combattit Nigel, comte du Cotentin; l'autre, s'appuyant sur la rivière de Muancé, débuta par l'attaque de Regnauld, comte du Bessin. Le roi occupait la droite, le duc la gauche. Henri, désarçonné d'un coup de lance par Hamon de Thorigny, à ce qu'affirme Guillaume de Malmesbury, fut foulé aux pieds des chevaux et ne se releva la vie sauve que par miracle. Cependant Raoul de Tesson se tenait à l'écart avec une troupe de cent quarante chevaliers, d'une superbe tenue. Quelle était donc son intention? se demandait-on dans les rangs des deux armées. Lui convenait-il, après ses engagements de Bayeux, de rester impassible avec les siens, comme un juge des faits d'armes? Enfin, Raoul de Tesson lance son cheval vers Guillaume. Son attitude n'a pourtant rien d'hostile. Au moment où il approche du Bâtard, il tire son gant et l'en frappe légèrement sur l'épaule. « J'ai juré de vous frapper, je m'acquitte de ma promesse, lui dit-il, et maintenant ne craignez plus rien de moi. — Grand merci, Raoul, lui répond le duc, peut-être encore plus enchanté de la duplicité de son vassal que de sa résolution, et pensez à bien faire, je vous prie. » Raoul de Tesson, en tombant sur ses amis, ne contribua pas peu à leur défaite. Guillaume, au plus fort de la bataille, avait constamment cherché à se trouver face à face avec Regnauld, comte du Bessin, qu'il regardait comme

son adversaire personnel. Il voulait, au milieu de la mêlée, vider ce combat particulier. Un moment, se croyant sûr d'atteindre Regnauld, il courut à lui la lance en arrêt; et c'en eût été fait du comte, si son écuyer ne se fût pas jeté entre lui et Guillaume afin de détourner le coup. Le fer de la lance frappa l'écuyer en pleine gorge et le renversa mort sous les yeux de son seigneur. Regnauld en fut si troublé que s'il combattit encore ce fut moins pour disputer la victoire que pour défendre sa vie. Il s'enfuit bientôt après du champ de bataille et sa désertion força le brave Nigel à la retraite. Plusieurs des conjurés, parmi lesquels on cite le comte de Thorigny, perdirent la vie dans cette journée. Les plus compromis d'entre les prisonniers eurent la tête tranchée ou finirent leurs jours en prison (1047). Grimoult du Plessis, perdit, avec la liberté, tous ses domaines du Bessin dont la moitié fut partagée entre les seigneurs du parti de Guillaume; plus tard, le duc donna la baronnie du Plessis-Grimoult à l'église de Notre-Dame-de-Bayeux (1074)[1]. Avec Regnauld finit la dignité de comte du Bessin. Guillaume lui donna pour successeur un certain Raoul, que nous voyons investi de la charge de vicomte de Bayeux en 1049.

Précisément dans ce temps de discordes civiles, un accident, sur lequel les chroniqueurs se taisent, allumait un vaste incendie à Bayeux. La ville, presque entièrement construite en bois, brûla comme un bûcher : cathédrale, églises, monastères, maisons, tout fut consommé par les flammes. Du nouveau faubourg, qui s'était formé autour de Saint-Vigor, il ne resta qu'un monceau de ruines. Ceci se passait vers 1046, une année avant la bataille du Val des Dunes. Les Bayeusains, frappés doublement dans leur existence matérielle et politique, ne perdirent pourtant pas courage. En quelques années, la cité fut rebâtie tant bien que mal; les faubourgs se relevèrent aussi, à l'exception de celui de Saint-Vigor; enfin, les murs de l'ancienne enceinte se resserrèrent autour de ce corps amaigri, comme un vêtement devenu trop ample. Dans cette œuvre de reconstruction générale, on avait rebâti les églises avec plus de piété que de soin : la cathédrale seulement, grâce à la munificence de l'évêque Hugues, sortit plus majestueuse des flammes. Ce riche et puissant prélat en dirigea les travaux jusqu'en 1049, époque de sa mort. On peut juger du goût qu'il y apporta par les belles arcades de la nef, qui subsistent encore aujourd'hui.

Hugues eut pour successeur Odon de Conteville, frère utérin de Guillaume-le-Bâtard (1049). C'était un enfant de quatorze à quinze ans que le chapitre choisit à cause de sa naissance illustre, *in adolescentiâ pro germanitate Ducis datus est ei Baiocensis episcopatus*, dit Orderic Vital; mais qui par son génie, son éloquence naturelle et son courage, s'éleva bientôt au niveau de la fortune de sa famille. Le nom de ce prince de l'Église est presque aussi fameux dans l'histoire du moyen âge que celui du conquérant de l'Angleterre, dont

1. «Et terram in quâ mansit Grimoldus in civitate Bajocensi, quæ omnia olim tenuit suprà dictus Grimoldus, et de quibus eidem sanctæ Ecclesiæ quam suprà diximus servivit, nam verò quam ipse perfidus pro reatû infidelitatis suæ et crimine insidiarum quibus adversùm me perjuraverrat, jure justitiæ sibi et heredibus suis perdidit, do illa sanctæ Ecclesiæ supra dictæ in dominium quietum, ejusque episcopo fratri meo Odoni, omnibusque successoribus episcopis in futura tempora. » (***Cartulaire de l'église de Bayeux***.)

il posséda quelques qualités et surpassa tous les vices. Odon, plein d'astuce, d'orgueil et d'ambition, comme son frère, fut, comme lui, sans frein, sans principes, sans pitié. Mal à l'aise dans son diocèse de basse Normandie et plus fait pour régner à Rome qu'à Bayeux, il se tint presque toujours éloigné de cet étroit théâtre pour se mêler activement aux affaires du monde. Dans sa plus grande prospérité, il n'oublia pas cependant sa ville épiscopale. Aidé par le duc Guillaume, son frère, il agrandit la nouvelle cathédrale et il en poursuivit la reconstruction avec cette activité qu'il mettait à toutes choses. Le monastère de Saint-Vigor, pour lequel il avait une prédilection particulière, et où il avait choisi sa sépulture, fut reconstruit à ses frais sur un plan plus vaste. Vers l'année 1065, il y installa des moines du Mont-Saint-Michel, auquel il donna pour abbé Robert de Tombelaine, religieux dont la science égalait la piété. Ce choix est un des traits les plus caractéristiques de la vie de cet homme extraordinaire, qui se réservait la liberté et imposait aux autres la discipline. Quoique Odon eût un fils naturel à la cour d'Angleterre, il exigea toujours de son clergé l'exemple des bonnes mœurs. Il aima les lettres presque autant que les arts : Orderic Vital nous apprend qu'il envoyait de jeunes clercs à Liége pour y étudier la philosophie.

Un jour de l'année 1065, il se fit un mouvement inusité dans Bayeux : il y avait foule sur les remparts, aux ponts-levis, dans les rues. On avait peine à se mouvoir à travers ces défilés escarpés, étroits, tortueux, du faîte desquels un double rang de pignons en se touchant presque en arcs-boutants, ne laissaient tomber qu'un demi-jour sur le sol humide, glissant et raboteux. Beaucoup de bourgeois, de femmes, de jeunes filles, d'enfants, se tenaient devant leurs portes ou aux fenêtres de leurs maisons. Les murs étaient parés d'étoffes de toutes couleurs, de belles toiles blanches, de tapisseries dessinées à l'aiguille. Toutes les cloches mises en branle à la fois se répondaient gaiement d'une colline à l'autre et cette musique assourdissante vibrait au loin dans les campagnes. Les magistrats, le clergé, les religieux de la ville, les chevaliers, les nobles, les manants du voisinage avaient endossé leurs plus beaux habits. Bayeux se préparait à recevoir le duc Guillaume avec sa cour et ses hôtes étrangers, les Saxons d'Angleterre. Le prince, entouré de son brillant cortége, entra dans la cité aux acclamations du peuple. Le jeune Harold, fils de Godwin, le suivait, l'oiseau au poing, avec ses compagnons d'outre-mer, libre en apparence, mais captif en réalité, et cachant sous un air de confiance sa contrainte secrète. Il eût bien voulu être de l'autre côté du détroit avec les siens. Cependant il n'entrevoyait pas encore toute la profondeur du piége dans lequel il s'était inconsidérément jeté. Il n'avait entrepris ce voyage, malgré les conseils des siens, que pour tirer son frère et son neveu des mains du duc de Normandie : de ces deux otages, un seul lui fut rendu; et il ne recouvra sa propre liberté qu'après avoir engagé sa personne au service de l'ambitieux Guillaume. Une comédie étrange se joua à Bayeux. Le Normand avait convoqué dans cette ville le grand conseil des hauts barons du duché : il usa d'une surprise, digne de la foi normande, pour contraindre le Saxon à se lier devant eux par un serment inviolable. Toutes les reliques des églises, tant de la ville que des environs, furent mises en réquisition; il en fit emplir une cuve qu'on avait apportée par son ordre

dans la salle du conseil : c'étaient des ossements, des corps entiers de saints, tirés des châsses où ils avaient sommeillé pendant des siècles. Un riche drap d'or étendu sur ces débris humains, si vénérés et si redoutés, les dérobe à la vue. Au jour marqué, le fils de Godwin, les Saxons et les seigneurs normands se rendent au palais ducal. Guillaume, le front ceint d'un cercle à fleurons, et une épée nue à la main, s'était assis dans son siége de cérémonie : en présence de ses hôtes étrangers, il fait poser deux petits reliquaires sur le drap d'or. « Harold, dit-il, je te requiers devant cette noble assemblée, de confirmer par serment les promesses que tu m'as faites; savoir : de m'aider à obtenir le royaume d'Angleterre après la mort du roi Édouard; d'épouser ma fille Adelize; et de m'envoyer ta sœur pour que je la marie à l'un des miens. » Harold, la main étendue sur les deux petits reliquaires, jure qu'il exécutera ses conventions avec Guillaume, « pourvu qu'il vive et que Dieu l'aide! » Alors toute l'assemblée répète le vœu : « que Dieu l'aide! » comme pour mettre l'engagement du Saxon sous la garantie du ciel.

Le stratagème du duc avait eu un plein succès. Mais il ne voulut pas qu'Harold sortît sans connaître toute la portée de son serment. A un signe de Guillaume, on enleva le drap d'or qui cachait les reliques entassées dans la cuve : Harold, à cette vue, pâlit et se troubla, soit que sa conscience s'indignât de la mauvaise foi du Bâtard, soit qu'elle ne fût pas non plus sans reproche. Peut-être le Saxon s'était-il promis intérieurement de ne point observer la promesse que Guillaume lui avait arrachée sur les deux petits reliquaires. Il en aurait été dégagé par le clergé anglais; mais quelle autorité pourrait le délier d'un serment entouré de précautions si solennelles? C'est Robert Wace qui nous a transmis ces curieux détails. L'historien Licquet rejette le récit du trouvère normand comme fabuleux. « Aucun chroniqueur contemporain, fait-il observer, ne fournit de renseignements pareils; et on ne doit pas oublier, ajoute-t-il, que Wace écrivait plus de cent ans après l'événement. » Mais cet auteur ne tient pas compte d'une circonstance importante pour l'appréciation du témoignage du poëte : nommé chanoine de Bayeux, à la recommandation du roi d'Angleterre, Henri II, ce fut dans cette ville qu'il composa, postérieurement à l'année 1170, la seconde partie de son *Roman du Rou*, ou de son histoire versifiée des ducs de Normandie. Il put donc recueillir les détails de la scène du serment de la bouche des Bayeusains, ses contemporains, qui les tenaient eux-mêmes directement de leurs pères; il put aussi s'aider de quelque chronique locale ou de quelque pièce manuscrite du temps, aujourd'hui perdue. Puisque nous sommes en train de parler de ce fameux trouvère, nous ajouterons que, dans les cartulaires de la cathédrale de Bayeux, on lui donne toujours le titre de *magister Wacius;* qu'après qu'il eut été nommé chanoine de Bayeux, il écrivit, outre la seconde partie du *Roman du Rou*, une chronique abrégée des ducs de Normandie en vers alexandrins, une histoire de la fondation de la fête de la Conception par Guillaume-le-Conquérant, quelques récits détachés de la mort de la sainte Vierge, et une vie de saint Nicolas. La famille des Wace, établie en Angleterre, dans le Nottinghamshire, où elle posséda la seigneurie de Walkeringham, paraît avoir été représentée en Normandie par une branche d'où sortirent Richard Wace, aussi chanoine de

Bayeux au XIIIe siècle, et Mathilde Wace, pieuse dame qui, vers la même époque, enrichit de ses dons l'église cathédrale de cette ville.

Quoique Harold fût autorisé à fausser sa parole envers le duc de Normandie, par ce qu'il devait à son pays autant que par ce qu'il se devait à lui-même, ce parjure pesa fatalement sur sa destinée : il en résulta dans l'esprit des peuples une prévention funeste qui condamnait ce héros à une ruine prochaine, comme un homme maudit du ciel. L'évêque Odon se fit remarquer aux États-généraux de Lillebonne, entre les instigateurs les plus actifs de l'expédition d'Angleterre. Aucun sacrifice ne lui coûte pour en hâter les préparatifs ou en assurer le succès. Il fait construire sur la plage de Port-en-Bessin une partie de son contingent de navires : il en fournit jusqu'à cent à la flotte de son frère, avec « granz esforz de chevaliers et d'altre gent. » Quand le jour de la bataille d'Hastings arrive, Odon célèbre la messe et bénit les troupes en équipage d'homme de guerre ; ensuite, monté sur un grand cheval blanc, et tenant en guise de crosse un bâton de commandement à la main, il dispose la cavalerie pour l'attaque. Le duc Guillaume porte à son col dans cette même journée, quelques-unes des saintes reliques qui ont reçu le serment d'Harold à Bayeux (14 octobre 1066). Après la conquête, la ville de Douvres, dans un état de ruine, qui faisait peur à voir, fut donnée à Odon : il distribua à ses guerriers et à ses gens les maisons épargnées par le feu. Guillaume, avant de partir pour la Normandie, en 1067, investit l'évêque de Bayeux et Guillaume d'Osbern du gouvernement du royaume : tous deux, aussi orgueilleux que tyranniques, fermèrent leurs oreilles à la justice, comme leurs cœurs à la pitié. Aussi fut-ce contre la ville de Douvres que se portèrent les premières tentatives des insurgés saxons. Quelques années après, le roi d'Angleterre partagea avec Odon et Adelize, femme de Hugues de Grantmenil, les terres confisquées de l'archevêque de Cantorbery (1071). En 1074, l'évêque de Bayeux, toujours armé des pouvoirs souverains de la lieutenance, est un des chefs des troupes royales qui, à la bataille de Fagadon, étouffent dans le sang la révolte des Saxons et des Normands conjurés contre Guillaume-le-Bâtard, et qui ordonnent de couper « le pied droit à tous les prisonniers, de quelque nation et de quelque rang qu'ils fussent. » Nous voyons encore Odon, en 1080, parcourir avec une armée nombreuse le Northumberland, dont les habitants se sont soulevés : tous ceux qu'il accuse ou soupçonne sont décapités ou mutilés par son ordre. Ce *grand dompteur d'Anglais*, comme on l'appelle, sème partout la désolation sur son passage. Enfin, l'habileté dont il fait preuve, ses services et la faveur de son frère, le font successivement élever au rang de comte de Kent et de Hereford, et à la dignité de grand justicier d'Angleterre.

Les travaux, entrepris pour la reconstruction de la cathédrale de Bayeux, avançaient rapidement. Guillaume, comme il a été dit, avait fait présent d'une baronnie à cette église, déjà richement dotée par le duc Rollon, à l'occasion de son baptême. Elle était donc pourvue de biens considérables, lorsqu'en 1077, elle fut achevée par les soins de l'évêque Odon. Cette même année, selon Orderic Vital, ou l'année suivante, d'après une charte de l'église, on en fit la dédicace. Odon donna à la consécration de son église épiscopale un éclat extraordinaire : Guillaume-le-Conquérant, la reine Mathilde, leurs deux en-

fants, Guillaume et Robert, et les plus illustres seigneurs de Normandie, assistèrent à cette solennité : on y vit aussi les archevêques de Cantorbery et d'York, Lanfranc et Thomas, Jean, archevêque de Rouen, ses évêques suffragants, et un grand nombre de riches abbés. Ce fut l'archevêque Jean qui bénit la nouvelle basilique. Pendant la cérémonie, le duc-roi fit don à l'évêché de la baronnie et de la forêt d'Elle, afin que tous les membres du chapitre pussent s'y pourvoir de bois; et, en signe de cette donation, il détacha de sa tête son casque surmonté d'une couronne dorée et le laissa sur l'autel. Odon avait créé sept prébendes dans l'église de Notre-Dame avec une partie des biens de Grimoult du Plessis. Il n'épargna pas les dépenses pour que la richesse de sa décoration fût en harmonie avec la grandeur de son architecture : une couronne en cuivre doré fut à ses frais entièrement couverte de lames d'argent, quoiqu'elle eût plus de cinq mètres de hauteur : on la suspendit dans la nef, vis-à-vis du crucifix, où elle paraissait tout en feu les jours de fête, tant les fidèles en surchargeaient les tours de cierges flambants.

Qui n'eût dit, à voir les membres de la famille ducale s'agenouiller, dans une commune prière, devant l'autel de l'église de Bayeux, qu'ils étaient unis par les liens d'une étroite affection? Pourtant il n'en était rien, au fond : le jeune Robert était à la veille de se jeter étourdiment dans une révolte contre son père; et Odon ourdissait un complot pour assouvir son ambition aux dépens de tous les siens. L'évêque de Bayeux paraît avoir porté ses vues, tantôt sur la succession de son frère Guillaume, tantôt sur le siége de saint Pierre. Un évêque pouvait-il être roi? Ce doute le tourmentait beaucoup : il attendait la décision de la cour de Rome. Quant à ses neveux, il ne tenait aucun compte de leurs droits. Une autre espérance partageait sa mobile ambition. D'après quelques devins, au pape Grégoire VII, alors régnant, devait succéder un Odon. Pourquoi ne serait-ce pas l'évêque de Bayeux? A tout hasard, il ne fallait rien négliger pour donner raison à la prophétie. Odon fit passer des sommes considérables à Rome. Il en consacra une partie à l'acquisition d'un palais dans cette ville. Impatient des lenteurs de la politique du Vatican, il résolut d'aller en personne en Italie pour tenter ses diverses chances. Beaucoup de seigneurs normands vendirent leurs biens dans l'intention de s'associer au voyage d'Odon. Il assigna l'île de Wight pour rendez-vous aux nombreux bâtiments de la flotte : mais Guillaume, instruit des projets de l'évêque de Bayeux, se trouve sur son passage. Il assemble ses barons en conseil dans l'île de Wight. « Odon, comme son lieutenant, leur dit-il, avait mésusé cruellement de son autorité à l'égard des Saxons : il s'était enrichi sans scrupule des dépouilles des églises; et, au risque de compromettre la sûreté de l'Angleterre, il emmenait avec lui ses plus fermes défenseurs. » Les barons ne peuvent se décider à mettre la main sur un évêque : Guillaume tranche la difficulté en arrêtant lui-même son frère. En vain Odon s'écrie-t-il qu'en sa qualité de ministre du Seigneur, il ne peut être jugé que par le pape. « Ce n'est pas le clerc que j'arrête, répond le roi, mais le comte responsable de ses fonctions. » Le prélat, enfermé dans le château de Rouen, vers 1082, y resta jusqu'à la maladie qui conduisit Guillaume au tombeau. Son prieuré de Saint-Vigor de Bayeux se ressentit de sa mauvaise fortune : l'abbé Robert de Tombelaine se réfugia à la

cour de Rome; les religieux s'enfuirent dans d'autres maisons; et le monastère le plus florissant de la ville se trouva tout à coup dans un état complet d'abandon.

Le duc Guillaume, pressé à son lit de mort de rendre la liberté à son frère Odon, s'y était longtemps refusé ; « il craignait, disait-il, que ce méchant homme ne portât encore le trouble partout. » L'évêque de Bayeux justifia cette crainte. Il n'eut pas plus tôt recouvré ses dignités, qu'il s'en servit pour semer la discorde entre ses neveux (1087). Odon s'appliqua à captiver les bonnes grâces du moins capable, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, parce qu'il se flatta de gouverner le duché sous son nom. Dans le même esprit de domination, il conspira avec plusieurs seigneurs normands pour faire passer la couronne d'Angleterre sur la tête de ce faible prince. A peine les conjurés sont-ils arrivés dans leur château d'outre-Manche, que, par voie de déclaration de guerre, ils commettent toutes sortes de violences sur les sujets de Guillaume-le-Roux ; mais le roi d'Angleterre, prenant résolument les armes pour réprimer ces brigandages, appelle les Saxons sous la bannière normande. L'évêque de Bayeux, assiégé dans Rochester, est bientôt contraint de solliciter comme une grâce sa libre sortie de la ville. Il est accueilli à son passage par les fanfares des trompettes de l'armée royale, qui célèbrent sa défaite et par les imprécations de la milice saxonne. Le frère de Guillaume-le-Conquérant quitte ainsi en fugitif cette Angleterre où il avait régné en maître (1088). Il reprit en Normandie son premier ascendant sur l'esprit de Robert. Le duc étant menacé de la perte du Maine, il l'engage à lever des troupes pour défendre ses droits, en partage le commandement avec Guillaume, comte d'Évreux, et entre à leur tête dans la ville du Mans (1089). C'est à l'instigation de son oncle, l'évêque de Bayeux, que Robert Courte-Heuse fait arrêter son frère Henri, comte du Cotentin, sous le prétexte qu'il a des intelligences secrètes avec les Talvas, ennemis du souverain du duché. Odon se charge de la garde du prisonnier qui, pendant quelque temps, est détenu dans le château-fort de Bayeux (1091). Henri conserva, à ce qu'on assure, un profond ressentiment de sa captivité, et ce fut pour venger l'injure du comte du Cotentin, que, plus tard, le roi d'Angleterre incendia la capitale du Bessin. En 1092, l'évêque de Bayeux bénit l'union du roi de France Philippe Ier avec Bertrade, femme de Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou : cet acte de complaisance lui valut les revenus des églises de Mantes, mais il attira aussi sur sa tête les foudres de l'excommunication. Réconcilié bientôt après avec la cour de Rome, il assista au concile de Clermont, où le pape Urbain II prêcha la croisade (1095). Odon, l'année suivante, partit avec son neveu Robert Courte-Heuse pour la Terre-Sainte : il ne se souciait pas de rester dans le duché de Normandie, sous le gouvernement de Guillaume-le-Roux. On sait qu'il n'avait accompli que la moitié de ce long pèlerinage, lorsque la mort l'arrêta en Sicile, au mois de février 1097. Le comte Roger lui fit élever un tombeau dans la cathédrale de Palerme. De tous les biens qu'il avait possédés ou ambitionnés il ne lui resta même pas sa sépulture du prieuré de Saint-Vigor de Bayeux.

Pendant les dernières années de sa vie, Odon avait comblé ce monastère des marques de son affection. Il ne s'était pas borné à le gratifier de la dîme et du patronage de Saint-Vigor : il avait stipulé qu'à l'avenir son trésorier partagerait avec le fisc épiscopal la moitié des produits de la foire des Trépassés, tenue dans

cette paroisse; il l'avait, en outre, exempté de tous droits et de toute juridiction, à l'égard de l'évêque. Odon, si jaloux de l'indépendance de son prieuré, le soumit pourtant à l'abbé de Saint-Benigne de Dijon, lors de son dernier voyage en Bourgogne, pour reconnaître les bons offices de ce religieux dans ses démêlés avec le pape. Le riche monastère de Saint-Vigor a disparu, comme le sanctuaire druidique sur les ruines duquel il avait été élevé par les premiers chrétiens; mais il nous reste un monument plus précieux du siècle de Guillaume-le-Conquérant et de l'évêque Odon. Nous voulons parler de la tapisserie de Bayeux, ouvrage à l'aiguille, qui a été plus durable qne les temples de pierre. C'est une toile de lin, ayant environ soixante-dix mètres de longueur sur une hauteur de cinquante centimètres. A la première vue, ses nombreux tableaux, encadrés dans une double bordure de figures bizarres, ou licencieuses, paraissent un peu confus ; cette impression toutefois est bientôt détruite par un examen plus attentif. On ne tarde pas à comprendre, comme un livre parlant, toutes les pages de ce grand drame enchevêtrées les unes dans les autres avec un travail infini. Le sujet de l'épopée en tapisserie de Bayeux est la période la plus intéressante de la vie de Guillaume-le-Conquérant : on y a reproduit les circonstances et les événements qui remplissent l'histoire de Normandie depuis le départ d'Harold pour la cour ducale jusqu'à sa défaite à la bataille d'Hastings. Quelques antiquaires supposent que la toile, dans son état primitif, était complétée par une série de tableaux aujourd'hui perdus et dont le couronnement de Guillaume-le-Bâtard à Londres formait la clôture. Telle qu'elle nous a été définitivement transmise, on y compte cinquante-cinq scènes, divisées en trois épisodes. Une main habile a tracé les figures sur la toile avec une pureté de forme très-remarquable pour le temps: on en peut suivre le dessin linéaire sous le calque souvent informe des ouvrières, et à l'aide des points laissés par les piqûres de leurs aiguilles. Les diverses couleurs des laines teintes qui ont été employées pour nuancer ces tableaux sont malheureusement fort altérées, surtout vers les deux extrémités de la tapisserie. Au-dessus de chaque scène est une courte explication en langue latine.

Les trois personnages qui reviennent le plus souvent sont Harold, Guillaume-le-Bâtard et Odon : l'artiste s'est particulièrement complu à reproduire la figure de l'évêque de Bayeux. Odon n'est pas toujours nommé, quelquefois on le désigne seulement sous le titre *episcopus*. Là, il siége parmi le petit nombre de conseillers intimes avec lesquels son frère délibère avant la bataille d'Hastings; ici, il bénit les mets servis sur la table semi-circulaire où sont assis les principaux officiers de l'armée normande; ailleurs, à cheval armé de toutes pièces, une espèce de massue à la main, il ramène la cavalerie au combat. Dans l'inscription latine relative à l'arrivée du duc Guillaume à Bayeux et au serment d'Harold, le nom de cette ville est écrit *Bagias*, conformément à la prononciation saxonne : *Hic Willelmus venit Bagias, ubi Haroldus, sacramentum fecit Willelmo Duci.* Les costumes, les armes, les usages, les mœurs, sont dépeints avec une singulière fidélité. Les casaques des guerriers se composent d'anneaux réunis en chaînons, ou de lames en écailles d'acier : ils sont armés de boucliers, d'épées, de piques, de javelots. Il y a, dans quelques tableaux, des détails d'une naïveté homérique. Harold, sur le point de s'embarquer, s'avance dans la mer les vêtements retroussés, afin de ne

pas se mouiller : grand amateur de chasse apparemment, il chemine toujours entouré d'une meute de chiens et un faucon sur le poing. Au passage du Coesnon, il lutte contre le reflux de la mer et les sables mouvants pour prêter secours à deux soldats normands dont il sauve la vie. L'avénement du prince saxon au trône est marqué par l'apparition de la comète que mentionnent plusieurs écrivains du temps. Cependant, à la voix du duc Guillaume, le peuple travaille activement à abattre des arbres pour construire la flotte de l'armée d'Angleterre : quand les vaisseaux sont construits, on ne les lance point, on les traîne dans l'eau, à force de bras, avec des cordes. Enfin les bœufs et les moutons, qui doivent servir au repas de l'armée, avant la bataille d'Hastings, sont tués et préparés par une troupe de cuisiniers sous la direction d'un certain Wadard (*hic est Wadardus*). Outre ce Wadard, deux autres personnages également inconnus, Turold et Vital, sont désignés sur la tapisserie. Il y est aussi question de plusieurs événements dont les chroniqueurs contemporains ne parlent pas. En général, cette toile décèle une connaissance approfondie des hommes, des faits et des choses. C'est sans contredit le monument le plus curieux et le plus complet que nous possédions des premiers siècles du moyen âge.

L'origine de la tapisserie de Bayeux a été vivement controversée. Quelques savants, au nombre desquels est M. Delauney, en font honneur au goût de l'évêque Odon pour les arts, ou à sa vanité intéressée à conserver le souvenir de l'expédition d'Angleterre; d'autres supposent, comme l'abbé De La Rue, qu'on doit l'attribuer à l'ingénieuse affection et au génie patient de la reine Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant. Dans la première, comme dans la seconde hypothèse, l'auteur de cette toile en aurait fait don à la cathédrale de Bayeux. Mais ces deux systèmes, qui d'ailleurs s'excluent réciproquement, sont fort contestables. L'illustre historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands, dont l'opinion est ici d'un si grand poids, les repousse l'un et l'autre pour se ranger à l'avis de M. Bolton Corney, antiquaire anglais. « Au silence des anciens inventaires de l'église, dit M. Augustin Thierry, cet écrivain joint des preuves tirées du monument lui-même, et démontre avec évidence que ses détails portent une empreinte très-marquée de localité; *que la conquête de l'Angleterre par les Normands y a été considérée en quelque sorte au point de vue de la ville et de l'église de Bayeux*. Un seul évêque y paraît, et c'est celui de Bayeux, très-souvent en scène et quelquefois désigné par son seul titre : *episcopus*. De plus, parmi les personnages laïques qui figurent à côté du duc Guillaume, pas un ne porte un nom historique. Les noms qui reviennent sans cesse sont ceux de Turold, Wadard et Vital, probablement connus et chéris à Bayeux, car les deux derniers, Wadard et Vital, sont inscrits sur le *Domsday-Book* au nombre des feudataires de l'église de Bayeux, dans les comtés de Kent, d'Oxford et de Lincoln. Si l'on joint à ces raisons celles que M. Bolton Corney déduit de la forme et de l'usage particuliers du monument, il est impossible de ne pas croire avec lui que la tapisserie fut commandée par le chapitre de Bayeux et exécutée pour lui. » M. Augustin Thierry ajoute que cette toile est contemporaine de la conquête de l'Angleterre par les Normands; et il conclut « de l'orthographe de certains mots et de l'emploi de certaines lettres, traces visibles de la prononciation anglo-saxonne. »

qu'elle a été ouvrée de l'autre côté de la Manche par des mains anglaises.

Le plus ancien document où il soit fait mention de la tapisserie de Bayeux, est un inventaire de l'église de Notre-Dame de cette ville, dressé en l'année 1476. « *Item*, y est-il dit, une tente très-longue et étroite de telle, à broderie de ymages et escripteaulx faisans représentation du conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nief de l'église le jour et par les octaves des reliques. » On attachait donc déjà du prix à cet intéressant morceau d'histoire, puisqu'on ne l'exposait qu'un petit nombre de fois dans l'année : c'est probablement aux soins qu'on prenait de le ménager que nous devons son heureuse conservation jusqu'à notre temps. Les habitants de Bayeux désignaient ordinairement la tapisserie de Notre-Dame sous le nom de *toilette du roi Guillaume*, et ils ne doutaient pas que la reine Mathilde, aidée de ses femmes, ne l'eût brodée pour l'offrir au duc Guillaume ou à son beau-frère l'évêque de Bayeux. Pendant six siècles, la France ignora qu'elle possédait un si précieux trésor. Il existait pourtant un dessin enluminé d'une partie de la toile de Bayeux dans les manuscrits de M. Foucault, ancien intendant de Normandie : M. Boze, de l'Académie des Belles-Lettres, communiqua ce fragment à M. Lancelot, qui se perdit en conjectures pour en découvrir le sens historique. Il lut une dissertation à l'Académie le 21 juillet 1724, de laquelle il résultait qu'il était dans une complète ignorance sur le sujet du dessin et qu'il ne pouvait dire s'il avait été relevé d'après un tableau, un bas-relief ou une peinture sur verre. Le savant père Montfaucon, à qui cet état de doute ne pouvait convenir, interrogea toute la France. Il lui vint un jour à l'esprit que Foucault ayant été intendant en basse Normandie, l'original du dessin pourrait bien se trouver à Caen ou à Bayeux. C'était rencontrer on ne peut mieux, comme il l'apprit bientôt du R. P. Mathurin Larcher, prieur de Saint-Vigor. Ce religieux lui écrivit que le dessin enluminé dont on s'occupait tant, était la copie d'un fragment d'une grande tapisserie conservée dans la cathédrale de Bayeux.

Après la mort de Guillaume-le-Roux, le jeune comte du Cotentin, Henri, que son oncle Odon avait détenu pendant quelque temps dans le château-fort de Bayeux, était devenu roi d'Angleterre. Appelé dans le duché par la confiance publique, il débarqua à Barfleur, au printemps de l'année 1105, d'où il prit la route de la capitale du Bessin. Le duc Robert Courte-Heuse avait prévu que son frère attaquerait cette place de guerre dans sa marche vers la basse Seine, et il en avait confié la défense à Gonthier de Launay, neveu de Hugues de Nonant, châtelain de Rouen. Le nouveau gouverneur se porta au-devant de Henri pour lui rendre, par une attention délicate, un chevalier de son parti, Robert Fitzaimon, qu'il avait fait prisonnier dans l'église de Siqueville et soustrait à la fureur du peuple. Mais, ce devoir de courtoisie rempli, Gonthier rentra dans Bayeux, afin de s'y préparer au combat : il pouvait compter sur l'appui des habitants, trop bons Normands pour favoriser les prétentions du roi d'Angleterre. Après les sommations d'usage, la ville fut investie. Un chevalier allemand, au service de Henri, ne pouvant s'accommoder des lenteurs d'un siége, se détacha pour aller à la recherche de quelque aventure : il avait nom Brun, et n'était pas moins connu pour sa taille extraordinaire que pour son courage. La poitrine couverte d'une belle armure, il s'avance à cheval vers les remparts, et, dès qu'il est à

portée de se faire entendre, il provoque au combat tel des assiégeants qui voudra se mesurer avec lui. Le chevalier d'Argouges, dont le château est situé dans les environs de Bayeux, relève le défi. Les deux adversaires ne sont pas plus tôt en présence dans la lice, que l'Allemand porte un violent coup de lance au Bayeusain : d'Argouges, parant cette pointe formidable avec son bouclier, atteint, en revanche, le chevalier étranger avec une telle force qu'il le désarçonne du premier choc. Le vaincu tombe à la renverse, et rend l'âme aussitôt, à la grande douleur des siens. Il fut enterré, à ce qu'on assure, dans l'église de Saint-Georges. La tradition populaire attribua la victoire du chevalier d'Argouges à la protection d'une fée. Celle-ci l'avait pris pour mari, en stipulant, comme condition première de leur union, que le nom de la Mort ne sortirait jamais de sa bouche : le brave chevalier, dans un moment d'impatience, oublia cette convention, et le mot fatal fut à peine prononcé que la fée disparut comme les ombres se dissipent au chant du coq. Elle continua toutefois d'errer autour du manoir d'Argouges, où le cri « la Mort! la Mort! » éclatait lugubrement au milieu du silence de la nuit, comme un reproche adressé au chevalier. Quoi qu'il en soit de cette histoire, d'Argouges ne put jamais se faire pardonner par le roi d'Angleterre la fin tragique du chevalier Brun. Pour se soustraire au ressentiment de Henri, il alla chercher une nouvelle patrie et une autre fortune dans les champs de la Pouille.

La mort du capitaine allemand n'était pas faite pour détourner le prince anglais de la poursuite de son entreprise. Le comte du Maine, Hélie de la Flèche, lui amena le secours de ses Manseaux : un grand nombre de volontaires de la Bretagne et de l'Anjou vinrent, en outre, grossir les rangs de l'armée royale. Ce fut moins cependant à ses forces militaires auxquelles les Bayeusains opposèrent une résistance opiniâtre, qu'à l'emploi de projectiles enflammés, que le roi dut la prise de la place. Le feu s'attacha à quelques maisons, gagna les autres de proche en proche, se répandit partout comme la houle d'une mer ardente : de pauvres gens réfugiés en foule dans la cathédrale avec une partie des troupes de la garnison, s'y croyaient à l'abri du danger, lorsque le pétillement et les éclairs de la flamme les avertirent que ce dernier asile allait s'écrouler sur leurs têtes. Alors on se précipita par toutes les issues dans les rues où volaient les traits des assiégeants. Onze églises et un autre édifice religieux, probablement l'évêché, dont on devait les peintures merveilleuses (*miro picta modo*) à la libéralité de l'évêque Odon, furent enveloppés dans l'incendie de la ville. A la faveur de ce désastre, les troupes royales franchirent les murs de Bayeux : elles firent prisonnier le gouverneur Gonthier de Launay avec la garnison du château. Les Anglais, les Angevins, les Bretons, les Manseaux surtout, se mirent à piller à qui mieux mieux. Le dénuement vint en aide à l'incendie pour compléter la ruine des pauvres Bayeusains [1]. La perte de leur ville entraîna la prise de Caen, et, par suite, la réduction de tout le pays. Après la défaite de l'armée du duc Robert Courte-Heuse à Tin-

1 Un prêtre contemporain, Serlon de Paris, chanoine de Bayeux, a composé un poëme sur la prise de cette ville. La versification, assez médiocre, s'élève dans la description qu'il nous donne des ravages de l'incendie.

> Hostiles turbæ, subversa taliter urbe,
> Vinclis urgebant captos quos inveniebant,

chebray, Henri donna le gouvernement du Bessin à son fils naturel Robert de Kent (1106). Ce choix fut heureux pour Bayeux que le nouveau gouverneur fit sortir de ses ruines. Robert de Kent, dès qu'il eut réparé la ville, la mit en état de défense. Sous le nom de comte de Glocester, il joua par la suite un grand rôle dans la guerre de sa sœur la reine Mathilde contre Étienne de Blois. Le comte Robert eut pour gendre Ranulfe, vicomte de Bayeux, qui commanda à Tinchebray un des trois corps de l'armée royale ; qui, nommé comte de Chester, soutint vaillamment, comme son beau-père, la cause de la reine Mathilde ; et que sa haute fortune fit empoisonner par Guillaume de Peverel, comte de Nottingham. Isabelle de Douvres, maîtresse de Robert, comte de Glocester, fut enterrée dans l'église cathédrale de Bayeux. Elle en eut un fils naturel, appelé Richard, qui, malgré le défaut de sa naissance, fut promu à l'évêché de cette ville (1133).

La capitale du Bessin se soumit sans résistance, en 1138, à l'autorité de Geoffroy Plantagenet, époux de la reine Mathilde. Henri II séjourna souvent à Bayeux pendant son long règne : il s'y rendit, en 1169, dans le parc du château avec plusieurs évêques d'Angleterre et de Normandie, pour y recevoir les deux légats du pape Alexandre III. Il s'agissait d'accorder au roi d'Angleterre la levée de l'excommunication qu'il avait encourue au sujet de ses démêlés avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbery. Henri montra une profonde irritation dans cette entrevue, qu'il faillit rompre en remontant brusquement à cheval, mais les prélats normands, à force d'instances, réussirent à lui faire remettre pied à terre. La conférence se termina par une transaction qui, malheureusement, ne put rapprocher les deux parties adverses. L'année suivante, Henri II, pour se soustraire à la suprématie de Thomas Becket, ayant fait couronner son fils aîné par l'archevêque d'York, l'évêque de Bayeux assista à cette cérémonie. La catastrophe ne se fit pas attendre. Ce fut à Bures, près de Bayeux, où Henri avait réuni sa cour, en 1070, pour célébrer les fêtes de Noël, qu'en se frappant les mains l'une contre l'autre, dans un accès de sombre exaspération, il laissa éclater ses plus secrètes pensées, comme un orage longtemps contenu : « Quoi ! un homme qui a mangé mon pain, s'écria-t-il, un homme qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux, lève le pied pour m'en frapper ? Il insulte son roi, la famille royale et tout le royaume ; et pas un de ces lâches serviteurs que je nourrissais à ma table, n'ira me venger de celui qui me fait un pareil affront ! » Hélas ! ces paroles de colère ne furent point perdues. Quatre chevaliers de la maison de Henri II, qui se trouvaient à Bures avec la cour : Guillaume de Tracy, Richard-le-Breton, Hugues de Morville et Rainaud, fils d'Ours, les recueillirent comme un arrêt de mort. Tous

Prædam ducentes, thesauros effodientes ;
Rem miserè gentis, sua crimina magna luentis,
Aut raptam sparsit fera gens, aut ignibus arsit,
Flammâque destruxit, quà turbo per omnia duxit,
Cum templis ædes (ni cernas, vix mihi crædes).
Hàc fuit usta die sacra virginis aula Mariæ,
Templaque bis quina simili periêre ruinâ.
Sors caret exemplo de quodam cognita templo,
In quo mors hausit quos portarum sera clausit,
Reddens ter demos exangues atque novenos,
Quod si vidisses, miserabiliter doluisses.
(*Versus Serlonis de captâ Bajocensium civitate.*)

« se conjurant ensemble à la vie et à la mort, raconte M. Augustin Thierry, partirent subitement pour l'Angleterre le jour de Noël. On ne s'aperçut point de leur absence, la cause n'en fut nullement soupçonnée, et même, pendant qu'ils galopaient en toute hâte vers la mer, le conseil des barons de Normandie, assemblé par le roi, nomma trois commissaires chargés d'aller saisir légalement et emprisonner Thomas Becket, comme prévenu de haute trahison ; mais les conjurés, qui avaient les devants, ne laissèrent rien à faire aux commissaires royaux. » Les quatre chevaliers, cinq jours après leur départ de Bures, massacrèrent l'archevêque sur les marches de l'autel de l'église cathédrale de Cantorbéry (29 décembre 1170).

La ville de Bayeux ouvrit volontairement ses portes à Philippe-Auguste; elle se résigna à la réunion de son domaine à la couronne (1204). Le vieil esprit de la nationalité normande s'était éteint dans ses murs désertés par les derniers ducs de Normandie. Quoique cette seconde capitale du duché se fût soumise, sans combat, à la France, Philippe-Auguste la dépouilla de presque toutes ses prérogatives politiques. La vicomté, sa plus ancienne juridiction, ne s'étendit plus sur le Bessin, comme autrefois : elle fut démembrée par l'érection des vicomtés de Caen et de Vire (1204), auxquelles on ajouta ensuite celles de Saint-Lô et de Thorigny. Philippe-Auguste, sous l'empire de la même pensée jalouse, décentralisa l'administration judiciaire. Lorsqu'il créa des baillis, il se garda bien d'en installer un à Bayeux pour tout le diocèse ; il l'établit à Caen, dont la suprématie naissante commença à supplanter celle de la cité-mère; le nouveau bailliage comprit le Bessin, la ville de Falaise, presque tout le pays d'Hiesme et une partie de Coutances. Les ducs-rois de Normandie avaient donné pour blason à Bayeux *de gueules, au léopard d'or, en chef* B. X. On voulut bien lui laisser cet écu, dont le fond et la principale pièce étaient empruntés aux armes du duché; mais ce ne fut plus qu'un simulacre sans signification. La ville de Bayeux avait été tant de fois brûlée, qu'après chaque incendie elle s'était relevée amoindrie dans quelques-unes de ses parties. La perte de sa prééminence politique et de son importance militaire lui portèrent peut-être un plus grand préjudice encore. Tandis que son sol, sous l'amas des ruines accumulées par le temps, s'élevait de plus de trois mètres au-dessus de son niveau primitif, sa ligne de circonférence se resserrait de plus en plus autour des quartiers du centre. A l'époque de la reconstruction des murs, au XIVe siècle, on en rapprocha la partie du nord, selon l'observation de l'abbé Beziers, « jusqu'auprès des portes de Saint-André et de Saint-Martin ; » et l'enceinte fortifiée, à laquelle on donna une forme à peu près carrée « fut réduite au point où elle resta depuis. » On exécuta ces travaux en 1377 et 1378, sous le règne de Jean-le-Bon. L'évêque Louis de Harcourt, à qui Louis XI donna l'ordre de réparer les fortifications de Bayeux, maintint les nouvelles limites de sa ville épiscopale (1469).

Aucun procès verbal ne constate l'étendue du dommage que l'incendie de 1105 avait fait éprouver à l'église de Notre-Dame de Bayeux. La cathédrale fut restaurée avec soin, embellie et considérablement augmentée dans la seconde moitié de ce même siècle : l'évêque Philippe de Harcourt, dont la nomination est de l'année 1159, et Henri II, qui lui succéda en 1165, menèrent heureusement à fin ces grands travaux. Quelques établissements religieux s'étaient formés soit à

Bayeux, soit dans ses environs, depuis la fondation de ses premiers monastères. Un seigneur, Roger Bacon, avait fondé, en 1148, une commanderie de templiers dans le hameau de Beaugy, une des dépendances de sa terre de Planquery; après la suppression de l'ordre, les biens de cette maison furent donnés aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1307). Les Augustins dataient de si haut à Bayeux, qu'ils y avaient la préséance sur les Cordeliers, dont l'introduction remontait à 1220 : ces derniers moines y avaient été amenés de Villefranche en Beaujolais, par l'évêque Robert des Ablèges, à son retour de la guerre des Albigeois. Quelques confréries religieuses s'étaient constituées à côté des ordres monastiques, mais les plus célèbres, celles de Saint-Malo et de Saint-Patrice, ne furent établies que deux siècles après la réunion (1466 et 1469). L'évêque Henri I[er] avait fait une fondation, de 921 à 928, dans le prieuré de Saint-Nicolas-de-la-Chesnée, pour assurer une retraite aux lépreux. Les secours vinrent si abondamment à cette maison hospitalière, qu'on y institua jusqu'à vingt prébendes pour autant de religieux; nombre que des pertes successives réduisirent à six places, en y comprenant celle du prieur. Guillaume-le-Bâtard fonda à Bayeux un des quatre hôpitaux dont l'établissement lui fut imposé par le pape Léon IX, à l'occasion de son mariage avec Mathilde (1056). Au commencement de son épiscopat, Robert des Ablèges entreprit la construction de l'Hôtel-Dieu de cette ville; Guy, un de ses successeurs, termina les bâtiments au milieu du XIII[e] siècle (1258). Raoul Morin, haut vicaire de la cathédrale, fut le premier administrateur de cette maison. Il se comporta si généreusement à son égard, qu'il mérita d'être compté parmi ses fondateurs. Saint Louis accorda au nouvel Hôtel-Dieu de Bayeux, en 1256, les droits perçus dans la halle au blé, et cette concession fut confirmée par Philippe-le-Bel, en 1296. Un prieur, six religieux et un moine avaient été institués pour soigner les malades; mais ces moines ne songèrent qu'à détourner à leur profit les biens des pauvres; et, pendant plusieurs siècles, leur conduite fut un sujet de scandale et de plaintes pour les Bayeusains. Ils croyaient avoir assez fait en jetant un peu de paille sur l'aire pour recevoir les passants et en abandonnant de quatre à cinq malades aux soins d'un gardien à gages. On fut contraint de leur enlever, à deux reprises, le gouvernement des revenus de l'Hôtel-Dieu, pour le donner, la première fois, à des *gens de bien*, et la seconde à des religieuses hospitalières.

Le moyen âge a été pour l'église de Bayeux une époque de grandeur. Le chapitre de la cathédrale, dans lequel on compta, outre le grand pénitencier, onze dignités et quarante-neuf canonicats et prébendes, était un des plus riches de France. Le haut doyen prenait le titre de prélat; il occupait un rang distingué dans l'échiquier de Normandie; et il avait une juridiction presque épiscopale sur la ville. Ses prérogatives judiciaires s'étendaient fort loin au dehors. Seigneur et baron de la Ferrière-au-Doyen, il avait un bel hôtel (1189) et une chapelle domestique à Bayeux sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéry. Le chapitre, jusqu'au XVI[e] siècle, battit monnaie. Il exerçait le droit de justice sur plus de cent paroisses dont treize lui appartenaient en corps. Les chanoines étaient tenus de se lever pour chanter les vigiles ou matines, dans les fêtes solennelles, à cinq heures, et les jours ordinaires à six. Si l'un d'eux manquait à ce pieux devoir, les habitués de l'église, avec la croix, la bannière et le bénitier, se ren-

daient processionnellement à son logis en forme de réprimande. Peut-être la locution proverbiale, appliquée à tout retardataire, *qu'il faut aller chercher avec la croix et la bannière*, vient-elle de cet ancien usage, comme le conjecture l'abbé Beziers. Cette espèce de mercuriale en action était pratiquée dès le xve siècle, puisqu'on l'exerça en 1460 contre le chanoine de Merville, lequel fut en outre condamné à une retenue de cent sols. Un autre usage plus bizarre encore s'était conservé dans la cathédrale de Bayeux, comme dans celle de Rouen : un enfant appelé le *petit évêque*, y disait l'office en crosse, avec d'autres enfants, le jour des Innocents. Cette cérémonie burlesque fut abolie dans le xvie siècle. Jusqu'à la promulgation du concordat de Léon X et de François Ier, le chapitre nomma les évêques par voie d'élection (1515). L'évêché de Bayeux était le protothrône de la cathédrale de Rouen : son chef spirituel, le doyen né des évêques de Normandie. Ce siége épiscopal devait sa prééminence à son antiquité. Les historiens ecclésiastiques le regardaient avec raison comme le premier de la province dans l'ordre chronologique. Le revenu de l'évêque s'élevait à plus de cent mille livres, qu'il tenait de ses baronnies : Saint-Vigor, Neuilly, Airel et Crespson, la forêt d'Elle, Douvres-la-Délivrande et Cambremer. Deux autres baronnies, celles de la Ferrière-Harène et du Plessis-Grimoult, avaient été démembrées de la manse épiscopale. L'évêque de Bayeux était, de plus, seigneur tréfoncier de Port-en-Bessin. Commes, Surrain, Saint-Laurent-sur-la-mer, Sommervieu, Carcagny, Inaye, Ellon, etc. Louis XI érigea les terres et seigneuries de l'évêché en hautes justices, pour reconnaître les services de Louis de Harcourt (1474). Trois jours avant, trois jours après et le jour même de la foire Toussaint, dont il partageait les droits par moitié avec le prieuré de Saint-Vigor, « l'évêque avait la police avec les droits et coutumes dans la ville de Bayeux. » Cette foire, une des plus célèbres du pays, se tenait dans le champ Fleury.

Nous faisons grâce à nos lecteurs du cérémonial qui était observé le jour de l'entrée solennelle de l'évêque de Bayeux dans sa cité épiscopale : nous ne marquerons que quelques points dans la fastidieuse coutume à laquelle il était obligé de se prêter avec une imperturbable gravité. Après une visite au célèbre pèlerinage de Notre-Dame-de-la-Délivrande, il allait coucher au prieuré de Saint-Vigor, hors de l'enceinte de la ville. Le lendemain matin de bonne heure, le chapitre et le clergé, séculier et régulier, de Bayeux venaient processionnellement chercher le nouveau prélat ; mais avant de l'emmener, ils lui mettaient une chape blanche, une mitre et des sandales pour le porter sur une chaire de marbre, conservée depuis le temps de l'évêque Odon dans l'église du prieuré de Saint-Vigor ; de ce siége vénérable, qui avait vu passer tous ses prédécesseurs comme des ombres, l'évêque donnait sa première bénédiction au peuple. Il se rendait ensuite à la cathédrale, en passant par l'église de Saint-Sauveur. Pendant la marche, deux de ses barons, placés à ses côtés, portaient les deux bouts de sa chape ; un de ses vassaux marchait devant lui pour semer de la paille sur son passage ; un autre, *armiger capituli*, armé de toutes pièces, se tenait derrière lui pour lui faire honneur. La milice bourgeoise, en grande tenue, suivait et protégeait le cortége dans son long défilé. Chemin faisant, le prélat abandonnait, à titre d'épaves féodales, ici sa haquenée, là ses éperons d'argent, ailleurs un plat et une aiguière

de même métal. La fête aboutissait à un grand dîner où l'appétit ne manquait certes pas, après lequel l'évêque recevait force compliments de tous les corps de ville, et faisait des libéralités au pauvre peuple. Ce dernier acte de charité était peut-être tout ce qu'il y avait de chrétien dans cette cérémonie inventée par l'orgueil clérical et perpétuée par la vanité nobiliaire. Quoi qu'il en soit, nous pensons que l'évêque de Bayeux, qui en était la première victime, aurait volontiers terminé les nombreuses tribulations de ses deux journées, comme il les avait commencées, par des remerciements à Notre-Dame-de-la-Délivrande.

Les historiens ecclésiastiques ne nous apprennent pas dans quels rapports de vassalité ou de dépendance se trouvait la bourgeoisie à l'égard de l'évêque de Bayeux. Les habitants de la paroisse de Saint-Vigoret lui devaient le service du guet pour son château de Neuilly, résidence épiscopale qui était fortifiée comme une place de guerre, et qui soutint plusieurs siéges dans le moyen âge. En considération de ce service, l'évêque Nicholas du Bosc voulut, en 1378, faire exempter les bourgeois ses vassaux de la garde de la ville ; mais, cédant à leurs prières, il consentit à les laisser remplir leurs devoirs, comme membres de la milice bayeusaine, ainsi *que souloient faire leurs pères et ancessours es temps passés*. Les habitants des baronnies de l'évêché devaient le service militaire à leur seigneur temporel. L'évêque Hugues, à la tête de ses vassaux, fit la guerre à Guillaume-le-Bâtard, et son successeur Odon mit sur pied *granz esforz de chevaliers et d'altre gent* pour l'expédition d'Angleterre. Au commencement du XIIIe siècle, Robert des Ablèges conduit les milices de son diocèse contre les hérétiques de l'Albigeois, et s'embarque ensuite pour la Palestine où il prend part avec ses Bayeusains à la défaite des infidèles à la bataille de Saint-Jean-d'Acre (1216). Mais il faut dire, à la louange des évêques de Bayeux, qu'ils se signalèrent plus dans les arts de la paix que dans les travaux de la guerre : ainsi firent Philippe de Harcourt, un des plus grands bienfaiteurs du chapitre de Notre-Dame et le fondateur de l'abbaye du Val-Richer (1145); Robert des Ablèges lui-même, à qui Philippe Auguste donna la chapelle de Saint-Ouen-du-Château ; Pierre de Benais ou de Lanois, sous le pontifical duquel un concile diocésain fort important se réunit à Bayeux (1300) ; le Manseau Guillaume Bonnet, qui, en 1304, fonda le *collége de Bayeux* dans la capitale du royaume pour l'instruction de la jeunesse du Maine et de l'Anjou ; Nicholas du Bosc, un des hommes d'état les plus illustres du règne de Charles VI; Jean Langret, que son dévouement à la couronne de France fit envelopper dans le massacre des prisonniers du petit Châtelet, à Paris (1418) ; Nicholas Habart, fondateur de la bibliothèque de l'évêché (1424) ; Zanon de Castiglione, qui déploya tant de zèle et d'humanité à l'époque où la peste ravagea la ville de Bayeux (1456); enfin Louis de Harcourt, dont les services publics furent si généreusement récompensés par Louis XI. Cet illustre restaurateur des fortifications de Bayeux faisait exécuter des travaux considérables pour l'amélioration du chenal de Port-en-Bessin, lorsqu'il mourut en 1479. « Les grands biens dont il avait comblé l'église de Bayeux, à ce que prétend Hermant, lui méritèrent le nom de *secundus ab Odone primo*. »

Le plus vieux document connu du gouvernement communal de Bayeux, est un compte d'un receveur de l'année 1378, cité par l'abbé Béziers. On y voit

que le vicomte en partageait l'administration avec des officiers municipaux auxquels on donnait le titre de *gouverneurs de la ville*. Ces officiers étaient des échevins ; le nombre en fut fixé à deux dans les derniers temps ; il y eut, en outre, un procureur syndic, un receveur et un greffier : tous étaient élus pour trois ans. Les bourgeois, convoqués à son de cloche, se réunissaient en assemblée électorale pour choisir les *pairs de la commune*, parmi les citoyens qui avaient acquis, au moins depuis un certain temps, *le droit de bourgeoisie* dans la cité. Les députés élus se constituaient en conseil pour délibérer sur les affaires publiques. La maison communale, qui avait un beffroi, était située rue du Bienvenu ; reconstruite en 1539, elle y subsista jusqu'au XVIIIe siècle, époque où elle fut abattue. Les habitants de Bayeux jouissaient encore de quelques priviléges particuliers. Le plus ancien était le droit de *franc-aleu*, en vertu duquel ils pouvaient acquérir ou posséder des biens dans la banlieue sans payer aucuns droits seigneuriaux. On se formerait difficilement une idée du degré d'instruction et de civilisation auxquels ce peuple était parvenu sous la domination ducale. La plupart des personnages célèbres de Bayeux, au moyen âge, appartiennent à l'Église. Parmi les Bayeusains remarquables par leur savoir, leurs travaux littéraires ou leurs actions, en ces temps reculés, les biographes citent *Guillaume*, un des conseillers de Guillaume-le-Conquérant, qui le nomma évêque de Durham vers la fin de 1080 ; *Toustain*, de Condé-sur-Seule, près de Bayeux, appelé, à cause de ses grandes qualités, à l'archevêché d'York, en 1113 ; *Jean Pitard*, premier chirurgien de saint Louis, né vers 1260, dans les environs de la ville ; *Jean de Vienne*, négociateur habile sous les premiers Valois, et archevêque de Reims, en 1334 ; *Gaco de la Bigne*, auteur du *Roman des oiseaux et des chiens*, qui reçut le jour dans le Bessin en 1328, et fut chapelain du roi Jean jusque dans sa captivité. Le poëte *Alain Chartier* naquit à Bayeux, dans la rue du Goulet, en 1388. Tout le monde sait que la belle Marguerite d'Écosse, femme du dauphin de France, depuis Louis XI, ayant trouvé ce poëte endormi sur une chaise, s'approcha de lui pour le baiser, quoiqu'il fût fort laid; et que voyant ses gens étonnés, elle leur dit *qu'elle n'avait pas baisé l'homme, mais la bouche qui avait prononcé tant de belles choses*. Alain eut deux frères, le chroniqueur *Jean* et l'évêque *Guillaume Chartier*, l'un et l'autre dignes de porter un nom déjà illustre. N'oublions pas au nombre des anciens titres littéraires de la capitale du Bessin les deux colléges fondés à Paris par deux prêtres de l'église de Notre-Dame de Bayeux, le chantre *Jean de Justice* (1355), et le chanoine *Gervais* (1370).

L'antique ville de Bayeux, veuve des ducs de Normandie, ne paraissait plus qu'un corps sans âme. Jusqu'à la réunion, le caractère des événements s'était trouvé en parfaite harmonie avec l'esprit de localité : tout était normand, les hommes, la langue, les faits et le pays. Mais à partir du règne de Philippe-Auguste, il n'y a plus d'unité morale dans la chronique bayeusaine. Ce sont les actes de l'histoire générale, qui se produisent sur cette scène, sans se rattacher par aucune affinité au sol, ni par aucun lien au passé. A peine verrons-nous çà et là l'originalité, la fierté, la ténacité normande se manifester sous le voile étranger qui pèsera désormais sur le Bessin comme un linceul. On ne peut préciser à quelle époque les Bayeusains renoncèrent entièrement aux mœurs et au langage de la

Norvége : selon toutes les apparences, ce ne fut guère que fort avant dans le moyen âge, et probablement qu'à la réunion du duché à la Normandie. Au XIe siècle, un comte du nom de Henri, originaire du Bessin ou du Cotentin, s'excusait, à la cour de Guillaume Ier, un des rois normands de Sicile, de ne pas savoir parler français : l'abandon définitif de la langue danoise, à laquelle la langue romane se substitua en conquérante, rompit les derniers liens des relations de parenté qui avaient uni les habitants du *rivage saxonique* avec les peuples de la mer du Nord : à partir de cette révolution, les Scandinaves, ne reconnaissant plus des alliés naturels dans les Normands, les confondirent, comme les autres habitants de la Gaule, dans les dénominations générales de Français, de Romans ou de Velskes. Le culte des divinités du Nord s'était maintenu moins longtemps que la langue danoise dans le Bessin, mais il y avait laissé des traces plus profondes. « Lorsque, après quelques générations, dit M. Augustin Thierry, la répugnance des barons normands du Bessin et du Cotentin pour le christianisme eut cédé à l'entraînement de l'exemple, l'empreinte du caractère scandinave se retrouvait encore chez eux d'une manière prononcée. Ils se faisaient remarquer entre les autres seigneurs et les chevaliers de la Normandie par leur extrême turbulence et par une hostilité presque permanente contre le gouvernement des ducs. Quelques-uns même affectèrent longtemps de porter sur leurs armes des devises païennes et d'opposer le vieux cri de guerre des Scandinaves : *Thor aide!* à celui de *Dieu aide!* qui était le cri de la Normandie. »

Le roi de France Louis IX visita Bayeux, en 1256; après lui, vint Philippe-le-Bel, en 1306. Le passage de ce dernier prince coïncida, par un effet du hasard sans doute, avec le jugement des Templiers de la commanderie de Baugy. Ceux-ci, jetés au nombre de cinq dans les prisons de la ville, en furent tirés pour comparaître devant un moine dominicain, Guillaume de Parisins, inquisiteur de la foi; interrogés par lui, ils repoussèrent le reproche d'idolâtrie, tout en avouant, pour se soustraire à la torture et à la mort, les autres crimes que l'Église imputait à leur ordre (1306). A cette époque on s'acheminait déjà vers la guerre qui ramena les Anglais dans le Bessin, non plus comme des sujets communs des seigneurs du pays, mais comme des ennemis acharnés à la ruine de la nation française (1346). L'arrestation de Charles, roi de Navarre, dans le château de Rouen, coûta cher à la Normandie : son frère Philippe, de concert avec le comte d'Harcourt et le duc de Lancaster, sillonna la province avec des bandes de pillards. La ville de Bayeux fut assiégée, prise, mise à sac, et réduite en cendres par les troupes anglo-navarroises (1356), lesquelles, d'après une charte contemporaine, citée par M. Pluquet, paraissent s'être servis d'*engins à feu* ou de pièces d'artillerie pour réduire cette place. Jean-le-Bon, cause indirecte de la ruine des Bayeusains, leur avait octroyé, en 1351, un privilége commercial d'une grande importance; il leur en accorda la confirmation, en 1358, comme pour compenser les malheurs des dernières années. Le roi autorisait le commerçant de Bayeux à saisir chez les acheteurs les marchandises dont le paiement n'aurait pas été fait, et il lui donnait, de plus, recours sur leurs biens (1358). La confiscation de tous les domaines de Charles-le-Mauvais ayant été prononcée, en 1378, un corps d'armée, sous les ordres des sires de Coucy et de La Rivière,

lui enleva la capitale du Bessin au nom du roi de France. En 1388, les Anglais pénétrèrent dans le plat pays, où, quinze jours durant, ils portèrent partout le pillage, depuis Isigny jusqu'aux faubourgs de Bayeux. Pendant l'année 1417, qui fut marquée par une nouvelle invasion de la province, cette ville mal défendue, se rendit aux troupes commandées par le duc de Clarence : Henri V s'y arrêta pour célébrer les fêtes de Noël, et il ne s'en éloigna qu'après avoir donné aux siens toutes les charges occupées par des officiers français.

Tandis que la fortune de Bayeux allait s'amoindrissant, l'importance de Caen grandissait à vue d'œil. Aussi était-ce principalement contre cette dernière ville, *moult puissante et bien peuplée*, que les généraux anglais, dès qu'ils envahissaient le Bessin, dirigeaient les efforts de leurs armes. Cependant presque tous les mouvements militaires, par lesquels les Anglais et les Français préludèrent à la fameuse bataille de Formigny, se rattachèrent à la place de Bayeux. Depuis sa prise par les troupes de Henri V, elle était restée sous la domination étrangère. Matthieu Gough occupait Bayeux lorsqu'il reçut la nouvelle du débarquement de Thomas Kyriel à Cherbourg, avec trois mille hommes de troupes, au commencement du printemps de l'année 1450. Aussitôt il alla à sa rencontre à la tête de huit cents soldats résolus et le rejoignit sous les murs de Valognes, dans le temps même où Robert Veer arrivait de Caen avec six cents combattants, et Henry Norbury, de Vire, avec quatre cents. La petite armée de Thomas Kyriel se trouvant portée par ces renforts à cinq ou six mille hommes, il poussa si vivement l'attaque de la ville assiégée, qu'elle fut contrainte de lui ouvrir ses portes.

Le capitaine anglais, maître de presque toute la presqu'île du Cotentin, et libre de poursuivre ses succès, résolut de se diriger vers le Bessin pour s'y réunir au duc de Sommerset à Caen ou à Bayeux. Le comte de Clermont, Jean II, fils du duc de Bourgogne, était à Carentan, avec un détachement des compagnies d'ordonnances, composé de trois mille cinq cents chevaux; mais Thomas Kyriel pouvait se glisser entre cette place et la mer, en suivant la côte. Les petites rivières, qui entrecoupent la grève, sont guéables. Il se flatta d'ailleurs qu'elles ne seraient point gardées par les Français. En effet, il put s'avancer sans obstacle jusqu'à Formigny, village du Bessin, situé à douze kilomètres au levant d'Isigny et, vers le couchant, à une distance à peu près égale de Bayeux. Le comte de Clermont avait suivi la marche des Anglais, le long du rivage de la mer : il avait dépêché un courrier à Saint-Lô, au connétable de Richemont, pour le presser de venir le rejoindre. Sans attendre l'arrivée de ce secours, le jeune prince commença l'attaque en faisant avancer quelques couleuvrines contre les Anglais, avec soixante lances et un corps de francs-archers. L'armée de Thomas Kyriel, beaucoup plus nombreuse que celle du comte de Clermont, était fortement retranchée ; pour agir avec plus de liberté sur un terrain coupé de jardins, de vergers et de murs, elle avait en grande partie mis pied à terre ; le gouverneur de Bayeux, Matthieu Gough, se tenait seul à cheval, avec un millier d'hommes d'armes et d'archers. Les Anglais, pris en queue par les Français, firent aussitôt volte-face. Matthieu Gough chargea vaillamment les francs-archers du comte de Clermont, les refoula en désordre vers le gros de ses troupes, et lui prit deux cou-

levrines. Alors, du côté des Français, les gens d'armes mirent aussi pied à terre pour repousser l'ennemi : il y allait de la batterie et de la position, qui du premier choc pouvaient être enlevées. La résistance fut opiniâtre. En ce moment, on vit paraître sur les hauteurs, qui s'élevaient à la droite des Anglais, la bannière du connétable de Richemont : la difficulté pour les deux armées françaises était d'opérer leur jonction. Elles ne pouvaient se réunir qu'en passant un petit pont jeté sur un ruisseau. Les Anglais s'étaient rapprochés de Formigny dans le but de concentrer leurs forces : ils défendirent intrépidement ce passage pendant trois heures, quoique attaqués en front et en flanc par les Français. Enfin, de lassitude et de découragement, ils laissèrent rompre leur ordonnance de bataille. Matthieu Gough, reconnaissant que la partie était perdue, donna à ses cavaliers le signal de la retraite; tous, au galop de leurs chevaux, s'enfuirent dans la direction de Bayeux. Les gens de pied payèrent pour les gens d'armes. Trois mille sept cent soixante-quatorze restèrent sans vie sur le champ de bataille, douze cents furent reçus à quartier, pas un n'échappa. Quarante-trois seigneurs anglais, parmi lesquels était Thomas Kyriel, figuraient parmi les prisonniers. La perte de l'armée française, dans cette journée qui assura la délivrance de la Normandie, avait été très-faible (15 avril 1450)[1].

Le comte de Dunois se présenta, le 4 mai, devant les murs de Bayeux : il avait déjà commencé les travaux du siége, lorsque le comte de Clermont vint y prendre une part active. Matthieu Gough soutint *plusieurs assauts de flèches et d'artillerie* avec sa bravoure accoutumée. Au bout de douze jours, il tenait encore. Le comte de Dunois, impatient d'en finir, fit ses dispositions pour emporter la place au moyen d'un assaut général; mais, au dire du chroniqueur Robert Gaguin, il en fut détourné par une apparition de saint Ragnobert : le saint lui annonça la capitulation prochaine de la ville, prédiction qui ne tarda pas à se réaliser. Matthieu Gough sortit de Bayeux avec la garnison anglaise à des conditions honorables : chacun de ses soldats défila *ung baston en son poing* avec quelques écus pour ses frais de voyage. On en compta neuf cents. Beaucoup d'Anglais s'étaient établis à Bayeux; leurs femmes, au nombre de trois ou quatre cents, se retirèrent avec eux. Les assiégeants ne purent voir sans compassion ces

1. Une pierre monumentale, en pierre dure, d'environ deux mètres de hauteur, a été érigée par les soins de MM. de Caumont, Édouard Lambert et Chesnon, près du ruisseau que se disputèrent les deux armées. Placée sur l'accotement droit de la grande route de Paris à Cherbourg, on y lit cette inscription gravée en lettres capitales :

Ici fut livrée
La bataille de Formigny,
Le 15 avril 1450,
Sous le règne de
Charles VII.
Les Anglais perdirent
Un grand nombre de leurs guerriers
Et furent ensuite forcés
D'abandonner la Normandie
Dont ils étaient maîtres
Depuis l'an 1417.

Quelques pièces de terre voisines de ce lieu célèbre sont encore désignées par les gens du pays sous les noms de *Champ aux Anglais* et de *Tombeau des Anglais*.

femmes fugitives *portant leurs petits enfants sur leur col, ou les tenant par la main du mieux qu'elles pouraient.* Ils leur firent donner des charrettes et des chevaux, qui les transportèrent à Cherbourg. Charles VII vint à Bayeux, peu de temps après, probablement à l'occasion du siége de Caen (juin 1450). La capitale du Bessin fut au nombre des villes que François II, duc de Bretagne, occupa militairement pour se venger de Charles, duc de Normandie (1465). Le roi Louis XI reprit Bayeux, en 1465; mais les deux ducs s'en emparèrent de concert, en 1467. Ce fut le Bâtard de Bourbon qui remit cette ville sous l'autorité de la couronne (1468). Louis XI, accompagné de l'évêque Louis de Harcourt, fit son entrée à Bayeux, en 1473; il y était amené par l'attrait d'un pélerinage à l'église de Notre-Dame-de-la-Délivrande. Deux de ses successeurs, Charles VIII (1487) et François Ier (1532), visitèrent aussi la capitale du Bessin. François Ier, qui s'y était rendu avec le Dauphin, le cardinal de Lorraine, le comte de Saint-Paul et une foule d'autres seigneurs, y resta deux jours. Cinq années après, il accorda aux habitants de Bayeux l'exercice du Papegay (août 1547) : les jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse furent alors en grand honneur dans la ville. C'était dans l'avenue de Saint-Vigor qu'on tirait l'oiseau. Le plus habile tireur était exempt de tous impôts pendant une année; il jouissait en outre du privilége de vendre en détail une futaille de vin et une futaille de cidre sans payer aucuns droits au fisc.

Les *Grands jours* tenus à Bayeux, sous le règne de François Ier, donnèrent l'étrange spectacle des derniers actes de ce moyen âge, qui finit comme il avait commencé, par la barbarie. Selon la profonde remarque de M. Augustin Thierry, l'esprit de turbulence et d'indiscipline des pirates de la Scandinavie s'était perpétué dans les mœurs de la noblesse du Bessin et du Cotentin, prolongation géographique de la terre des « Saisnes » de Bayeux. Seulement les attaques de cet esprit d'insubordination n'étaient plus dirigées contre le gouvernement des ducs de Normandie, mais contre la justice des rois de France. Les gentilshommes du Bessin et du Cotentin s'étaient fait une existence de routiers qui entretenait les désordres de la guerre au milieu des habitudes régulières de la paix : on n'y entendait pas résonner le sabot d'un cheval aux portes d'une ville, à l'entrée d'un village ou sous les voûtes d'une forêt, qu'on ne craignit de les voir arriver en chevauchée avec leurs bandes de pillards. Dans les siècles antérieurs, les Anglais et les Navarrois s'étaient rendus moins redoutables aux populations. Comment d'ailleurs se tenir en garde contre des ennemis domestiques qu'aucuns bruits d'invasion ne précédaient et qui sortaient de leurs retraite comme une troupe de loups sort des bois, pour se jeter à l'improviste sur les habitations voisines? C'étaient, en effet, des bêtes fauves, obéissant aveuglément à leurs instincts et à leurs appétits, plutôt que des créatures humaines. Nous lisons dans les registres secrets des *Grands jours* de Bayeux « qu'en tout le demeurant de la Normandie n'y avait tant de telles manières de gens » que dans le Bessin. Ce pays de plaines plantureuses et de riches bocages, de gros marchands et d'opulents cultivateurs, de belles châtelaines et de plus belles paysannes, alléchait les nobles aventuriers : c'était jeu pour eux de battre les paysans, de piller leurs chaumières, de voler leurs troupeaux, d'outrager leurs femmes ou de prendre leurs filles. On

envoyait les bestiaux des gras pâturages au marché pour en tirer de l'argent, et on faisait bonne chère avec les succulentes volailles des basses-cours. Les gentilshommes maraudeurs corrompaient ou intimidaient les juges des bailliages de Caen et de Bayeux, qui négligeaient de dresser les procès-verbaux de leurs pilleries ou d'instruire contre leurs crimes. Parmi ces officiers prévaricateurs, il y en avait même qui entretenaient des relations publiques avec les malfaiteurs, les recevaient à leurs tables et les recelaient sous leurs toits. L'hôtel de Jacques d'Auberville, grand bailli de Caen, et les maisons voisines étaient devenus autant de lieux d'asile où ils bravaient les plaintes de leurs nombreuses victimes. Dans les rues de cette ville, comme dans celles de Bayeux, les plus coupables d'entre eux, les d'Aunay, les Breteville, les Blaignart de Juez, les Ferrière, les Blavette se montraient hardiment au grand jour, accompagnés de leurs audacieux complices.

Quels lieutenants ou quels sergents auraient osé les appréhender sur les grands chemins ou les relancer dans leurs châteaux bien garnis d'arquebuses à crochets, et où ils soutenaient des siéges en règle? Le capitaine de Breteville n'avait-il point tué, à coups de dague, en plein jour, dans une rue de Caen, l'avocat du roi, Denis Regnaud? Blaignart n'était-il pas signalé pour avoir arraché du siége du prétoire le lieutenant du vicomte de Lisieux, afin de le contraindre à lui ouvrir la prison? Ce même seigneur étant à sa terre de Juez, n'avait-il pas repoussé à coups d'arquebuse et d'arbalète, et poursuivi ensuite jusqu'aux portes de Bayeux, quelques sergents, qui, escortés de vingt à vingt-huit hommes, s'étaient présentés pour exécuter une prise de corps décrétée contre lui? Une autre fois, instruit que le prévôt des maréchaux, Floquet, logé avec dix-sept ou dix-huit archers, à l'*Écu de France*, dans un faubourg de la ville, devait se mettre en campagne pour se saisir de sa personne, Blaignart n'avait-il pas eu l'audace de l'assaillir dans son auberge, et de le pourchasser de rue en rue avec un tel acharnement, qu'il ne s'était arrêté que devant le seuil de la cathédrale? Les quatre jeunes seigneurs Des Essarts, après avoir souvent livré bataille à des sergents, et pris, blessé, ou fouetté d'épines quelques-uns de ces officiers, ne s'étaient-ils pas enfermés dans l'église de leur baronnie d'Aunay pour y résister aux assauts de trente-six à quarante soldats du roi, qui avaient été chargés de les arrêter, et dont plusieurs furent très-grièvement blessés? Les choses en étaient arrivées à ce point que ce n'étaient pas les grands criminels qui avaient peur de la justice, mais la justice qui redoutait les grands criminels.

Dès les premiers mois de l'année 1540, le parlement de Rouen avait eu une correspondance très-active avec le chancelier Poyet, au sujet de la répression de ces incroyables désordres. On avait pris la résolution de tenir les *grands jours* à Coutances. Mais, avant que cette pensée pût être réalisée, le parlement de Normandie fut interdit par le roi, et la peste se déclara dans la capitale du Cotentin. Des lettres-patentes du 12 septembre transportèrent à Bayeux les prochaines assises extraordinaires de la cour ambulatoire, et en désignèrent les juges : la commission se composa de douze conseillers, du premier président de Marcillac, du premier avocat du roi, Laurent Bigot, et du substitut du procureur général, Ysenbart Busquet, auxquels on adjoignit deux greffiers et deux huissiers audien-

ciers. Les commissaires avaient pouvoir « de juger et décider, en premier et en dernier ressort, de toutes matières criminelles, de quelque grandeur et qualité qu'elles feûssent ; de pugnir et faire pugnir les délinquants de telles peines que ce feust exemple à tous autres ; de sévir avec la même rigueur et jusqu'à son extirpation entière contre la *malheureuse secte luthériane ;* de cognoistre de tous abus, faultes, malversations ou négligences dont les officiers du roy ès dictz pays se trouveroient chargéz au faict de leurs estats et offices, afin de les chastier selon l'exigence des cas ; de corriger toutes corruptèles, usaiges, stilles et procédures abusives, mauvaises praticques, et formulaires des praticiens et autres choses que, ès siéges et auditoires des dictz bailliages ils trouveroient être déraisonnables ou contre le bien et expédition de justice ; et, en outre, de pourveoir aux églises, monastères, hospitaux, pour le service divin, l'entretènement des sainctz décretz, la discipline ecclésiastique et la répression des abus qui auroient amené la décadence et la ruine de ces établissements religieux ou civils. »

Le 23 septembre, le clergé de la cathédrale de Bayeux, en costume de cérémonie, reçut aux portes de l'église *messeigneurs des Grands jours*, vêtus de leurs robes rouges, devant lesquels on chanta une messe solennelle du Saint-Esprit. Après l'office divin, les commissaires se rendirent au palais épiscopal, où ils firent l'ouverture des assises criminelles. Ils ne tardèrent pas à reconnaître « que le mal dépassait de beaucoup les récits qu'on leur en avait faits » ; et ils s'alarmèrent de leur isolement au milieu d'un pays où la loi était sans appui contre la force brutale. L'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, lieutenant du Dauphin au gouvernement de la province, auquel ils communiquèrent leurs craintes, donna l'ordre au prévôt Cerny de partir avec sa compagnie en toute diligence pour se rendre auprès de la commission siégeant à Bayeux, et s'y mettre à sa disposition. D'un autre côté, les prévôts des maréchaux eurent injonction d'arrêter les criminels désignés pour la cour des Grands jours partout où ils les rencontreraient, fût-ce dans les lieux sacrés (*etiam in loco sacro*). Malheureusement, de même que les loups s'enfoncent devant les chasseurs, dans les halliers les plus épais, les nobles pillards, à l'approche des juges, s'étaient cachés dans leurs retraites les plus sûres : les exécutions ne frappèrent donc directement que leurs agents subalternes : quant à eux, ils en furent quittes pour l'ignominie d'un supplice en effigie. Des mannequins dressés, peints et habillés à s'y méprendre comme les contumaces, figurèrent en leur lieu et place, sur l'échafaud ; ceux-ci y furent pendus et décapités, ceux-là rompus et attachés sur la roue. Charles Des Essarts avait, entre autres, été condamné à la peine de la décapitation. Un tableau, où il était représenté la tête coupée avec cette inscription : CHARLES DES ESSARS DÉCAPPITÉ, fut suspendu à deux potences plantées sur des lieux élevés : l'une avait été dressée à une des portes de Bayeux, l'autre au milieu du marché du bourg d'Aunay. La cour des *Grands jours*, ne pouvant atteindre les personnes des coupables, fit au moins justice de quelques-uns par la confiscation de leurs biens. Elle punit les juges prévaricateurs, réforma les abus judiciaires, et rétablit l'ordre dans les églises, les abbayes, les couvents et les maisons hospitalières, notamment dans l'Hôtel-Dieu de Bayeux, dont nous avons signalé ailleurs la déplorable administration. A Caen, les commissaires délégués reconnurent les

progrès de l'hérésie jusque dans les monastères. Le tribunal suprême prolongea la session extraordinaire pendant plus de trois mois, donnant tous les jours deux audiences, de quatre à cinq heures chacune : rappelé à Rouen, par ordre du roi, il fit la clôture définitive de ses travaux, le 31 décembre 1540. De nouveaux désordres, moins révoltants il est vrai, engagèrent le parlement de Normandie, huit années après, à envoyer des commissaires à Bayeux, afin d'y tenir, pour la seconde fois, les assises des *Grands jours* (1548).

La révolution religieuse du XVIe siècle eut, à Bayeux, un caractère des plus tranchés. Dans ses diverses réactions, elle y porta tout à l'excès, le bien comme le mal : nulle part, le fanatisme ne fut plus violent, ni les vertus évangéliques plus douces. Il était dans la nature profondément normande de ce peuple, de ne pouvoir croire, aimer ni haïr à demi. Jusque sous les derniers Valois, le catholicisme avait conservé un grand empire sur les esprits des Bayeusains. Ils croyaient avec toute la ferveur du moyen âge à l'efficacité de la protection des saints; leur confiance dans la sainte Vierge s'exaltait chaque jour davantage au récit des nombreux miracles attribués à Notre-Dame-de-la-Délivrande Les églises et les chapelles de Bayeux regorgeaint d'offrandes et de richesses. La nomination de René de Prie, depuis cardinal de Saint-Luce, à l'évêché de cette ville, fournit un remarquable exemple de la dévotion de ses habitants. Le nouveau prélat célébra le même jour la fête de son avénement au siége de saint Exupère et celle du jubilé général. Il était arrivé dans sa ville épiscopale, avec plein pouvoir de conférer les indulgences accordées par le pape : une multitude si prodigieuse de gens de toute condition se présenta pour en profiter, qu'on renonça à célébrer l'office dans le chœur de la cathédrale. Un autel fut dressé sur une des galeries extérieures de la tour de l'horloge; et, à cette hauteur, entre le ciel et la terre, le prélat, assisté des évêques de Lisieux et de Porphyre, célébra pontificalement la messe. Lorsqu'il laissa tomber sa bénédiction sur le peuple, plus de vingt mille personnes, qui se pressaient autour de l'église de Notre-Dame, s'agenouillèrent simultanément, dans les rues, par un commun sentiment de piété (24 mars 1499). Nous trouvons la relation de cette singulière cérémonie dans une histoire manuscrite des évêques de Bayeux, écrite par un chanoine de la cathédrale. Après Rouen, il n'y avait point de ville de la Normandie, où l'on vît accourir une plus grande affluence de fidèles aux solennités du culte et où elles fussent entourées d'un plus grand éclat, que dans la capitale du Bessin. Tous les ans, on y célébrait la Fête-Dieu avec une pompe extraordinaire. Un dais d'une rare magnificence, le luxe éblouissant des habits du clergé; la présence des ordres monastiques et des confréries religieuses; la brillante figure de l'*armiger capituli*, qui était armé de toutes pièces, comme les anciens chevaliers, et que le peuple, pour cette raison, appelait l'*habillé de fer;* la beauté des bannières dont les paroisses faisaient éclater les blasons à la lumière du soleil; la flamme qui s'échappait en spirales résineuses des torches de chaque corporation; le jeu burlesque du *petit homme tanneux*, espèce de marionnette dont les tanneurs avaient le privilége d'égayer la marche de la procession : tout cela frappait les imaginations plus que nous ne saurions dire. Aussi répétait-on partout proverbialement : *Ascension de Rouen*, *Fête-Dieu de Bayeux*.

Ce fut sous l'épiscopat de Charles de Humières, successeur d'Augustin Trivulce, cardinal de Saint-Adrien (1548), que la révolte des calvinistes éclata comme une mine dans la ville catholique de Bayeux. De la lutte sourde, des persécutions et des actes d'intolérance, qui précédèrent cet événement, les historiens ecclésiastiques ne nous disent rien : ils nous apprennent seulement que, le 10 mai 1562, les huguenots fondirent à l'improviste sur tous les établissements religieux. A l'appel des protestants de la ville, ceux des environs étaient accourus. Les principaux chefs des novateurs Guillaume le Hurel, Conseiller des tailles, Nicolas-Philippe, Grenetier, Guillaume-le-Noble, l'aubergiste Jacob Lhonoré, surnommé *la Forte-main*, et un certain Gosset, se mirent à la tête du mouvement. L'office divin fut violemment suspendu dans les églises. On en brisa les images et les autels; on en pilla les trésors et les vases sacrés. Tous les hommes assez hardis pour s'opposer à ces profanations, prêtres ou laïques, étaient aussitôt massacrés. On en précipita beaucoup du haut des murailles dans les fossés de la ville. L'évêque Charles d'Humières ne dut son salut qu'à sa présence d'esprit. Il donna le change à ses ennemis, en faisant diriger ses équipages vers le château épiscopal de Neuilly, tandis qu'en toute hâte il gagnait la côte : une barque, dans laquelle il se jeta à Port-en-Bessin, le porta en Picardie avec la chasuble de saint Ragnobert qu'il avait sauvée du pillage. Les protestants se dédommagèrent de la fuite du prélat par la dévastation de l'évêché. Cependant les sieurs de Colombières et d'Aigneux étaient arrivés à Bayeux, à la tête de nombreuses recrues. Ils pressèrent vivement le siége du château, qui se rendit le 12 mai. Quand ils eurent fait cet exploit, ils entrèrent tambour battant dans la cathédrale, dont ils jonchèrent le pavé de ruines, et où ils firent un butin immense. L'esprit de destruction s'abattit avec la même rage sur les archives de l'église : sauf un petit nombre de documents, on entassa toutes les pièces en un vaste bûcher, auquel on mit le feu. Lettres chartrières, papiers, journaux, cartulaires, titres, rien ne fut épargné. Les flammes se répandirent si loin et s'élevèrent si haut qu'elles dévorèrent quelques bâtiments voisins.

Le capitaine des calvinistes de Bayeux, Jean le Huey, toujours assisté de leur ministre, dont nous ignorons le nom, en fit bien d'autres encore : nous passons sous silence la moitié de ces actes de pillage et de vandalisme. La pauvre ville n'était pas d'ailleurs au bout de ses souffrances. Elle avait d'abord compté sur la protection du duc de Bouillon, gouverneur de la province. Le duc avait donné l'ordre de transporter au château la meilleure partie du trésor de Notre-Dame sous le prétexte d'en assurer la conservation : on y déposa une statue de la Vierge Marie de pur argent; quatre magnifiques châsses avec leurs reliques et un autel d'argent doré; deux grandes licornes de même métal, don de Guillaume-le-Conquérant; des reliquaires, contenant aussi leurs reliques; des croix, calices, mitres, crosses, candélabres d'or ou d'argent, sans compter quantité de pierreries et de joyaux. Le clergé de Bayeux croyait ces précieux objets en sûreté. Mais le duc de Bouillon, secrètement attaché au parti de la Réforme, était un loup caché sous la peau d'une brebis : toutes les richesses de l'église, fondues par ses ordres, servirent à battre la monnaie avec laquelle il paya ses troupes et mit sur pied deux compagnies de chevau-légers. Des étoffes de satin et de

damas, on habilla galamment grand nombre de soldats; des draps d'or et d'argent, ou de velours cramoisi enrichi de superbes broderies, on fit des ciels de lit et des meubles de luxe. Quant aux reliques, il n'en fut plus question, comme on le pense bien. Le duc d'Étampes mit fin, pour quelque temps, à cette captivité de la ville et du clergé de Bayeux : il entra dans la capitale du Bessin avec ses troupes et en chassa les huguenots. « Il en coûta cher à ceux de la religion protestante, pour faire subsister l'armée royale, » dit l'abbé Beziers. Le duc de Ferrare jouissait alors, par engagement, du domaine de la vicomté de Bayeux : il donna le titre de capitaine de la ville à Julio Ravilio Ruffo, lequel se fit confirmer dans son commandement par lettres-patentes du roi. Le nouveau gouverneur se comporta comme les tyrans des petites républiques d'Italie. Il surchargea les calvinistes de toutes sortes d'impôts; il imagina mille raisons pour les dépouiller de leurs biens. Ceux-ci, poussés à bout, supplièrent l'amiral de Coligny, qui, en ce temps-là, était à Caen, de prendre leur triste état en pitié.

Mal en prit à Julio Ravilio. L'amiral détacha un corps d'armée sous les ordres de Colombières et de Pierre Pont pour mettre le siége devant Bayeux. Ces capitaines se présentèrent sous les murs de la place, le 14 février 1543. Quoique défendue par une faible garnison, elle tint bon quinze jours durant; les assiégeants, que cette résistance fatiguait, firent venir de Caen quelques pièces d'artillerie. Le canon joua tant et si bien qu'on vit bientôt une brèche aux murs, et que les bourgeois effrayés parlèrent de se rendre. Les Bayeusains chargèrent une députation d'aller traiter avec Coligny de la reddition de la ville. Julio Ravilio n'en augurant rien de bon pour sa personne, se tira d'affaire en Italien : il se fit sceller entre quatre murs, avec force vivres, confitures et vins fins. Une jeune fille, qu'il avait enlevée, consentit à se séquestrer avec lui. Que craignait-il derrière son quadruple rempart de murs? Les protestants pouvaient faire rage dans la ville : le bruit passé, il sortirait, lui, sain et sauf de sa cellule. Mais il se leurrait d'un espoir qui fut cruellement déçu. La garnison, abandonnée par son commandant, livra la place aux assiégeants. Tout y fut mis à sac, ou à sang. Quelques domestiques de Julio Ravilio trahirent le secret de sa retraite. On le conduisit aussitôt à Caen, où l'amiral de Coligny le livra à la justice; convaincu de s'être rendu coupable des plus grands méfaits, il fut pendu le lendemain.

Ce n'est pas ce capitaine étranger qu'il faut plaindre, c'est la ville de Bayeux. Parmi les ecclésiastiques et les fidèles, beaucoup, après avoir été outragés, battus et traînés une corde au cou à travers les rues, purent se racheter à prix d'argent. Ceux-là furent les moins malheureux. Le plus grand nombre périrent, avec des raffinements inouïs de cruauté, sous les coup des soldats de Colombières. Tels devaient souffler dans les mousquets dont la charge leur faisait sauter le crâne; tels autres étaient attachés à la queue des chevaux, qui, lancés au galop, les rompaient vifs dans tous leurs membres. Quelques-uns, enterrés jusqu'au cou, ne dépassaient plus le sol que de leurs têtes, contre lesquelles on s'amusait à lancer des boulets. Il en était qu'on éventrait, pour les remplir d'avoine et les présenter, en guise d'auge, aux montures des cavaliers. C'était à qui couperait les oreilles aux prêtres ou aux religieux : on les portait aux chapeaux, en forme de trophée. Les morts eurent aussi leur part d'outrages. Les soldats de Colom-

bières violèrent les tombeaux des évêques inhumés dans la cathédrale. Il en fut de même de toutes les sépultures. On cribla les cadavres de balles, on jeta leurs ossements aux chiens. Le capitaine Romillé, à qui le chef des calvinistes avait laissé le commandement de la ville, ne réprima point ces désordres. Il s'opposa seulement à la destruction de l'église métropolitaine par ses coreligionnaires : un moine célèbre du couvent des Cordeliers, le père Feuardent, réussit à l'intéresser à la conservation de cet admirable monument. « Il n'en était certes pas dans Bayeux, lui disait-il, qui pût être, à moins de frais, converti en temple. » Le capitaine Romillé, convaincu, protégea la cathédrale contre le marteau des démolisseurs; et le prêche fut installé dans cette église, sous la protection de Notre-Dame.

Des nombreux couvents de Bayeux, aucun n'avait plus souffert que celui des Cordeliers. Les gentilshommes calvinistes s'étaient emparés des biens des établissements religieux : les moines étaient, comme les prêtres, sans feu ni lieu ; le culte catholique se trouvait, de fait, aboli, d'un bout du diocèse à l'autre. Ce règne de la terreur protestante dura quatorze mois. L'arrivée du comte de Matignon à Bayeux, le 16 septembre 1563, fit passer la force du côté des catholiques. Cependant, les chefs de l'église réformée continuèrent à agiter profondément le Bessin jusqu'à l'édit de pacification de 1567. Le tocsin de la Saint-Barthélemy n'eut point d'écho à Bayeux et n'y fit pas une seule victime (1572). A la reprise des hostilités, cette ville se maintint sous l'autorité de Charles IX ; elle se déclara aussi pour Henri III, lorsqu'il rompit avec les Guises. Saint-Moricière de Viques, qui s'en empara pour le compte de la Ligue, ne put s'y maintenir (1589). Dès les premiers jours de l'année suivante, elle fut rendue à Henri IV. Une maladie contagieuse avait fait de plus grands ravages dans les rangs du parti de la Sainte-Union, que les mousquets des soldats de l'armée royale. Les Ligueurs, effrayés, invoquèrent les secours de Marc le Barbey. Ce fameux médecin, issu d'une des familles les plus considérables de la ville, y combattait la peste depuis quarante ans, avec un pieux dévouement pour ses concitoyens; mais, royaliste ardent, il refusa obstinément de mettre sa science au service des ennemis de Henri IV. Ni les menaces ni les prières ne purent changer sa résolution ; les Ligueurs se vengèrent en faisant vendre ses meubles et en livrant sa maison au pillage. Marc le Barbey, ennobli en 1594, mourut quelques années après avec le titre de médecin du roi.

Henri IV donna le siége épiscopal de Bayeux, en 1600, à Arnaud, depuis cardinal d'Ossat, pour le récompenser des éminents services qu'il lui avaient rendus en négociant l'affaire de l'absolution avec la cour de Rome. Le cardinal résigna l'évêché au bout de quelques années. Il eut pour successeurs, dans la première moitié de ce siècle, Jacques d'Angennes, Édouard Molé, et François Servien, dont l'épiscopat fut marqué par de nombreuses fondations religieuses (1606-1659). Les couvents des Capucins (1615), des Carmélites (1616), des religieuses de la Visitation (1630), des Ursulines (1633), des sœurs Hospitalières (1645) et des Bénédictines (1646), datent de cette époque. Le prieuré de Saint-Vigor, réformé par l'évêque de Bayeux, en 1658, reçut des religieux de la congrégation de Saint-Maur. Les cruels ravages de la peste ne contribuèrent pas peu, sans doute, à

développer cette recrudescence de zèle pour les fondations religieuses. Le fléau avait fait trois stations à Bayeux dans le XVe siècle : en 1456, 1467 et 1490 Il s'y déclara de nouveau en 1530, 1560 et 1589. Enfin, il y régna, en 1600, 1619, 1626, 1630. « Suivant des mémoires domestiques, dit l'abbé Beziers, ces maladies enlevèrent à Bayeux un nombre prodigieux d'habitants. »

Il s'en fallait de beaucoup que le goût des Bayeusains pour les lettres égalât leur piété. Les encouragements donnés à la jeunesse studieuse par l'évêque Odon n'avaient point trouvé d'imitateurs parmi ses successeurs à l'épiscopat : la fondation du collége de Bayeux ne remonte pas au delà du milieu du XVIe siècle. Vers le mois de décembre 1550, on fit une quête dans la ville « pour acheter une maison propre à tenir les écoles. » La contribution du riche chapitre de Notre-Dame à la fondation commune ne dépassa pas cinquante livres. L'évêque Bernardin de Saint-François, promu au siége épiscopal de Bayeux par Charles IX, en 1572, prit une part plus libérale à la création du collége : en 1580, il « donna beaucoup de ses moyens, » à ce que nous apprend son contemporain, le trésorier Jean Potier, pour hâter la construction des bâtiments. Aussi y peignit-on ses armes sur les vitraux. Parmi les professeurs les plus éminents du collége, on distingua *Robert Davoleau*, *Guillaume Marcel*, *Nicholas-Larchant de Grimouville*, et *Jean-Baptiste Masson*, frère du savant Papyre Masson, tous enfants de la ville. *Gilles Buhot*, docteur de Sorbonne et chanoine de Castigny, né à Bayeux en 1602, y consacra sa vie à l'instruction des jeunes ecclésiastiques. Il fonda un séminaire à la Délivrande, sous l'épiscopat de Jacques d'Angennes (1629); et quarante ans après, il en établit un autre à Bayeux, de concert avec l'évêque François de Nesmond (1669). Nommé directeur de cette dernière maison, il y incorpora la première comme annexe. On avait installé le séminaire de Bayeux dans le prieuré de l'Hôtel-Dieu, desservi par des pères de l'ordre de saint Augustin; les constructions en étant trop vieilles, M. de Nesmond fit élever sur leur emplacement un bâtiment de vastes et belles proportions. L'instruction des jeunes filles de la ville était confiée aux religieuses ursulines : les écoles des frères de la Doctrine chrétienne ne vinrent que beaucoup plus tard (1787). Quoique les études eussent été fort négligées dans la capitale du Bessin, elle avait pourtant produit quelques hommes remarquables à plus d'un titre. Nous choisirons entre ceux dont les noms ne sont point tombés dans l'oubli : *Pascal du Hamel*, savant mathématicien, qui reçut le jour à Vouilly, près de Bayeux, et professa sous le règne de François Ier; *Jean Potier*, né à Litteau, en 1542, chanoine trésorier de la cathédrale et auteur du *Recueil d'anciennes choses antiques de l'église de Bayeux;* le cordelier *François Feuardent*, qui fut député par son ordre à Paris, où il se fit remarquer parmi les Ligueurs les plus fougueux, et qui, après avoir écrit un grand nombre de livres de controverse, et une *Histoire du Mont-Saint-Michel*, mourut dans son couvent, en 1610; *Margarin de la Bigne*, pénitencier du chapitre de Bayeux, en 1576, député aux États de Blois, en 1580, et dont la vaste érudition enrichit la France de la première édition de la *Bibliothèque des Pères; Pierre Hallé*, né en 1611, qui, nommé professeur de l'université de Paris, y fit admirer sa science profonde et y rétablit la chaire de droit civil. Mais les deux hommes les plus célèbres de la période qu'embrasse cette rapide

esquisse biographique furent les ministres protestants *Pierre du Bosc* et *Samuel Basnage*, nés tous deux à Bayeux, l'un en 1623, l'autre en 1638. Pierre du Bosc, issu du mariage de Guillaume du Bosc avec Marie L'Hôtelier, sa femme, fut baptisé près de cette ville, au prêche de Vaucelles, et y commença ses études.

Bayeux ne se ressentit point des troubles qui agitèrent la France pendant la minorité de Louis XIII et la régence de sa mère, Anne d'Autriche. Mais il n'en fut pas ainsi de la révolte des *Nus-Pieds* contre le gouvernement royal. Les corporations d'ouvriers, surtout celles des cordonniers et des savetiers, y prirent une part très-active. Le peuple de Bayeux écouta avidement ces chansons séditieuses où l'on exhortait les Normands à se montrer forts comme l'étaient leurs pères lorsqu'ils arrivèrent de la Norvége. Le sang des vieux « Saisnes » du *rivage saxonique* s'émut au fond des cœurs. La nouvelle taxe, établie sur les cuirs, en 1639, avait été le prétexte des vexations les plus intolérables. A l'appel des Nus-Pieds de l'Avranchin et du Cotentin, les cordonniers et les savetiers de Bayeux se soulevèrent contre les *monopoliers*. Tous les mécontents se joignirent bientôt à eux. Le principal traitant de la nouvelle taxe était Marin Pâris, qui avait pris pour associé son beau-frère, Grégoire de la Mare. Ils n'échappèrent à la mort qu'en s'enfuyant précipitamment de la ville. L'ouragan populaire « renversa de fond en comble » les maisons du riche fermier. Les bureaux des autres agents du fisc furent envahis, pillés; on brisa les meubles, on jeta au vent les feuilles des registres.

Les troubles se prolongèrent depuis le commencement d'août jusqu'aux premiers jours de septembre. Effrayé des mesures vigoureuses que prenait la cour pour réduire la basse Normandie, le peuple rentra alors dans ses ateliers. Il était trop tard. Le colonel de Gassion occupait Caen avec sa petite armée : M. d'Angennes, évêque de Bayeux, se rendit auprès de lui pour le prier de prendre en pitié sa ville épiscopale. Gassion promit de ne frapper que les séditieux, belle parole que le vent emporta. Une compagnie des troupes du roi arriva à Bayeux, le 6 novembre; elle fut relevée le 22 par deux compagnies de chevau-légers. Cette soldatesque se comporta presque comme dans une ville prise d'assaut : l'honneur des femmes ne fut pas plus épargné que les propriétés. L'arrivée du chancelier de France Seguier (29 février 1640) rendit quelque confiance aux habitants de Bayeux. Le principal du collége, Robert Davauleau, lui présenta une supplique, en vers latins, dans laquelle il lui dépeignit les malheurs de la pauvre cité[1] : le chancelier, par une énergique répression, mit fin aux désordres; mais après les exactions de la force armée vinrent celles du Conseil, dont l'arrêt du 12 mars imposa une contribution de vingt mille livres sur les Bayeusains, pour indemniser le traitant Pâris. Les malheureux Nus-Pieds attendirent pendant sept mois, dans les prisons de Bayeux, le jugement de la commission de Caen. L'arrêt du 6 septembre en condamna cinq à être rompus vifs, neuf à

1. . . . .
Inde graves patimur pœnas, ferus inde superbo
Imbellem populum sub pede volvit equus.
Linquere non audet junior matrona penates,
Nec virgo absque metu limina sacra petit.

périr par la potence, et un grand nombre à finir leurs jours sur les galères du roi. On rasa les maisons des cinq suppliciés les plus coupables, et on éleva des croix sur leurs fondations en signe d'infamie.

Ces barbares exécutions répandirent l'effroi dans une ville dont les mœurs étaient douces. Les habitants de Bayeux étaient devenus le peuple le plus tolérant du monde : le temps avait éteint dans leurs cœurs les derniers ressentiments des haines religieuses. Les protestants vivaient dans une parfaite harmonie avec leurs concitoyens de l'église romaine, et pratiquaient sans faste toutes les vertus sociales. Leurs aumônes ne distinguaient point les catholiques des réformés. Les souffrances de ceux de leurs frères, que la persécution atteignait déjà, étaient supportées avec une résignation évangélique. Les ministres ne faisaient entendre, au prêche, que des paroles de tolérance, de paix et de charité. En 1667, un incendie ayant détruit une partie de la tour de l'horloge et de la toiture de la cathédrale, les calvinistes en eurent autant d'affliction que les catholiques; une protestante, mademoiselle de Crouay, fit couper une grande quantité de bois sur ses terres pour réparer la charpente de cet édifice. Lorsque M. de Nesmond avait pris possession de son siége épiscopal, en 1662, les gentilshommes protestants s'étaient réunis à la noblesse catholique et au chapitre de Notre-Dame, pour aller recevoir le nouvel évêque : le marquis de Colombières à leur tête, ils avaient accompagné le prélat jusqu'au seuil du prieuré de Saint-Vigor. M. de Nesmond, à son entrée dans Bayeux, fut ensuite complimenté, en termes fort éloquents, par les ministres du culte réformé (1662). Si l'humanité avait à se louer de ces bons rapports et de ces admirables progrès de la raison publique, l'industrie et le commerce s'en trouvaient encore mieux. L'esprit de prosélytisme, soufflé par la cour fanatique de Louis XIV, vint malheureusement troubler la paix profonde des Bayeusains. Dès le colloque, qui avait été tenu à Trévières, le 15 novembre 1645, les calvinistes s'étaient communiqué leurs inquiétudes; et souvent la noblesse du parti s'était réunie depuis à Colombières, pour s'y concerter sur la défense de leur liberté menacée. L'évêque François Servien dota richement une maison d'asile, à Bayeux, pour les jeunes filles de la religion calviniste, qui, par leur conversion, rompaient avec leurs familles; il protégea la communauté des sœurs de Notre-Dame de la Charité, laquelle avait été établie aussi pour servir de refuge aux jeunes personnes disposées à abjurer les doctrines du calvinisme (1650-1657). Mais M. de Nesmond, son successeur, n'attendit point ce travail trop lent des consciences : il étouffa la religion réformée sous les étreintes de la persécution. Sur dix-huit temples, qu'il avait trouvés dans son diocèse, en venant s'y installer en 1662, il en fit démolir treize avant la révocation de l'édit de Nantes : ainsi disparurent les prêches de Vaucelles, de Colombières, de Geffosse, de Sainte-Honorine, de la Scelle, de Bassy, des Essarts, de Condé sur-Noireau, etc. (1679-1681). La révocation de l'édit de Nantes consuma la ruine des protestants bayeusains : leurs derniers temples tombèrent : la violence leur ravit tout à la fois, religion, biens, enfants (1685). « Ce fut la ruine, dit M. Floquet, de l'industrie et du commerce de Bayeux. »

A part les faits ordinaires de la vie locale, nous ne trouvons pas dans les annales de Bayeux un seul événement à enregistrer depuis la fin du règne de

Louis XIV jusqu'à la révolution de 1789. Au milieu de ce silence de l'histoire, les restes féodaux de la vieille cité, fortifications, institutions, priviléges, tombent pièce à pièce, ainsi qu'on voit les pierres se détacher d'un édifice miné par le temps. L'évêque de Bayeux avait renoncé à l'exercice de ses droits de haute justice, sur les terres et seigneuries de l'évêché, sans doute pour éviter toute contestation avec les juges des tribunaux institués par le roi. De plus de cent paroisses soumises autrefois à la juridiction capitulaire, le chapitre n'en conservait plus que dix-neuf, avec le bourg et la chapelle de Notre-Dame-de-la-Délivrande : les autres, à la requête de M. de Nesmond, étaient rentrées sous l'obéissance de l'évêque, par arrêt du grand conseil du 21 mars 1671. Le chapitre s'était volontairement dépouillé de son droit de battre monnaie. Les pièces de cuivre de deux sols, frappées à son coin (*moneta capituli*), avaient donné lieu à tant de contrefaçons, qu'il en demanda la suppression aux officiers de la ville, en 1577. Depuis sa création, au moyen âge, la vicomté de Bayeux avait été souvent engagée : la reine Bérangère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, l'obtint à titre de douaire (1201). Louis de Bourbon, comte de Roussillon, en avait la jouissance, en 1474. Dans le XVI[e] siècle, la vicomté fut cédée au duc de Ferrare, en échange des sommes considérables qu'il avait prêtées à François I[er] (1528). Elle passa ensuite à la duchesse de Nemours, laquelle, dans un brevet de 1599, prend le titre de *dame de la vicomté de Bayeux*. Marie de Lorraine, fille de Charles, duc de Guise, en fit l'acquisition de sa mère, Henriette-Catherine de Joyeuse ; mais elle n'en obtint que la moitié, le duc de Guise ayant transmis l'autre moitié à François de Matignon et à Odet de Harcourt (1640). Le vicomte de Bayeux, maire-né de la ville, connut des affaires du domaine, de la grande voirie et de la police, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle ; à cette époque elles lui furent enlevées par les édits de 1694 et de 1699, qui les attribuèrent partie aux trésoriers de France, partie au lieutenant général de police. En 1749, on supprima la charge même de vicomte, dans la personne du dernier titulaire, François Genas, sieur du Homme, pour la réunir à l'office de bailli. La municipalité de Bayeux, en subissant les diverses transformations que Louis XIV imposa aux communes du royaume, perdit toutes ses libertés : elle se composa, sous le règne de Louis XV, d'un maire, de quatre échevins, de six conseillers de ville et d'un syndic receveur. Ces officiers se réunissaient dans la maison d'un chanoine de la cathédrale, que la commune acheta, en 1760, vis-à-vis du château. L'ancien hôtel de ville, construit en 1539, dans la rue du Bienvenu, avait été abattu environ deux siècles après (1737). La bourgeoisie jouissait encore du privilége de franc-aleu, mais depuis l'arrêt du conseil de 1751 il était assujetti au droit d'ensaisissement.

Ce fut vers le milieu du XVIII[e] siècle qu'on commença la démolition des fortifications de Bayeux, dont les murailles en se crevassant çà et là déchiraient déjà leur épais manteau de lierre. Du temps de l'abbé Beziers on en avait abattu plusieurs pans à moitié écroulés, et les fossés, presque tous comblés, étaient convertis en jardins. La cité, comme un soldat qui a pris sa retraite, se dépouillait de son armure. La porte de Saint-André tomba en 1752, celle de Saint-Vigor-le-Petit en 1757, et celle de Saint-Martin en 1759 : il n'en restait plus qu'une, la porte Arborée, qui disparut quelques années avant la Révolution. Des réparations,

faites au château de Bayeux, après les troubles de la Fronde, pour le mettre à l'abri d'un coup de main (1654), retardèrent la ruine de cette vieille forteresse du duc Richard. En 1609, on y avait bâti une salle où les comédiens ambulants donnaient leur spectacle forain, et dont les bourgeois firent un jeu de paume. C'était aussi le rendez-vous de tous les baladins qui couraient le pays et de tous les gens désœuvrés de la ville. L'affaire de la bulle *Unigenitus* transforma en prison d'État le théâtre ordinaire des plaisirs de la paisible population de Bayeux. M. de Nesmond, grand protecteur des jésuites, persécuta les jansénistes jusqu'à sa mort (1715); mais un de ses successeurs, M. de Lorraine, appelé à l'épiscopat en 1719, donna gain de cause aux adversaires de la bulle. Avec M. de Luynes, nommé en 1729, les jésuites ressaisirent la direction spirituelle du diocèse. Alors les ecclésiastiques du parti de Jansénius furent de nouveau proscrits, et beaucoup virent se fermer derrière eux les portes des cachots du château. La persécution, sous l'influence de l'esprit du pays, y prit le caractère le plus tracassier; il n'était question partout, selon l'observation de M. Pluquet, que d'exploits, de citations et d'ajournements. La forteresse de Bayeux ne survécut pas longtemps au jansénisme. On donna les premiers coups de pioche à ses épaisses murailles en 1773; la démolition n'en fut toutefois achevée qu'en 1804. Ce vaste bâtiment, flanqué de dix tours, dont neuf étaient carrées et une ronde, occupait la partie de la cité où se déploie aujourd'hui la place Saint-Sauveur.

La ville de Bayeux dut aux souvenirs de son ancienne grandeur la concentration dans ses murs de plusieurs administrations importantes Il y avait trois siéges d'amirauté dans l'élection : un à Bayeux, un à Port-en-Bessin, un à Grand-Camp. Cette juridiction était antérieure à l'ordonnance de 1400, qui en parle comme d'une institution déjà en plein exercice. Le grenier à sel de Bayeux y avait été probablement établi sous le règne de François Ier. Henri II érigea dans cette ville une maîtrise des eaux et forêts (1554), et Henri IV une élection (1597). Le bailliage de Bayeux était un démembrement du grand bailliage de Caen. Plusieurs édits, de 1531 à 1635, en avaient déterminé l'organisation : celui du mois de juillet 1754 en ordonna la suppression et en constitua un autre en son lieu et place. Le parlement de Normandie eut beau protester contre l'édit, en le qualifiant d'attentatoire à l'indépendance de la magistrature; il ne fut pas plus tenu compte de ses remontrances que de sa députation à la cour. Des lettres de jussion, verbalement confirmées par un ordre péremptoire du roi, mirent fin aux débats. Toutes les institutions judiciaires de Bayeux relevaient du parlement de Rouen ou de la généralité de Caen. Mais les démêlés de la royauté avec la haute magistrature de la province et le débordement des désordres moraux firent transporter deux fois à Bayeux le siége de la justice suprême du duché. Nous avons raconté qu'en 1540 et 1548 des commissaires nommés par François Ier y tinrent la cour des *grands-jours*. Après la suppression du parlement et de la chambre des comptes de Rouen, Louis XV, à l'instigation du chancelier Maupeou, établit à Bayeux un conseil supérieur, auquel devait ressortir toute la basse Normandie.

Cette violation des libertés de la province et de la charte normande souleva, comme on sait, la plus énergique opposition. Le présidial de Caen refusa de reconnaître la juridiction du nouveau tribunal souverain. D'abord les habitants de

Bayeux, qui avaient tout à gagner à la révolution judiciaire opérée par le chancelier Maupeou, fêtèrent messieurs du conseil supérieur : c'était un grand surcroît de vie pour la ville, que cette compagnie composée d'un premier président, de deux présidents, de vingt conseillers, d'un avocat général, d'un procureur général, de deux substituts, de deux greffiers, de vingt-quatre procureurs et de douze huissiers. Le gouvernement devait construire un palais à Bayeux pour recevoir le conseil supérieur. A défaut d'un autre édifice, on l'installa provisoirement au bailliage royal (2 octobre 1771). Cette cérémonie se fit avec une grande pompe. Les conseillers assistèrent en robes rouges à la messe du Saint-Esprit que M. de Rochechouart, élevé au siége épiscopal de Bayeux en 1753, célébra dans l'église de Notre-Dame. M. de Rochechouart avait hérité de la vive prédilection de M. de Luynes, son prédécesseur, pour les jésuites; et il nourrissait, au fond du cœur, une profonde rancune contre la magistrature parlementaire dont les arrêts avaient banni ces religieux du royaume. Il s'entendit donc à merveille avec le conseil supérieur, qui, en échange de ses bons procédés, l'autorisa à traiter avec M. de Briqueville pour l'aliénation de la seigneurie épiscopale d'Isigny. Cependant il y avait réaction du mécontentement public sur le sentiment particulier des Bayeusains. Ils commençaient à se détacher du conseil supérieur : la prodigieuse activité des premières séances ne s'était point soutenue. Les affaires ne venaient guère plus que la considération au nouveau tribunal. Lorsque le rappel du parlement de Normandie, à l'avénement de Louis XVI, mit fin à l'existence du conseil supérieur, Bayeux partagea l'ivresse générale (1774).

Au carnaval suivant, on s'amusa avec une gaieté folle aux dépens de messieurs les conseillers de Bayeux : il y eut une mascarade dans laquelle force robes rouges, empruntées aux costumes d'un opéra alors en vogue, parurent surmontées de perruques monstrueuses. La parade fut continuée le soir à la comédie, où il y avait foule. La magistrature, indignée de se voir ainsi travestie, obtint du ministre Bertin l'autorisation de poursuivre les auteurs du carnaval de Bayeux; mais il fallut bien leur faire grâce, « deux femmes de conseillers ayant elles-mêmes paru au bal avec les robes de leurs maris ». Quant à M. de Rochechouart, il ne riait pas plus que les créatures du chancelier Maupeou. Il craignait le ressentiment du parlement, dont il s'était ouvertement montré l'ennemi. Son grand âge lui faisant d'ailleurs désirer la retraite, il résolut de résigner l'évêché de Bayeux. Ce parti une fois pris, il avisa aux moyens de s'en défaire de la manière la plus avantageuse pour son intérêt personnel : il tenait surtout à assurer le paiement des dettes qu'il avait contractées pour agrandir son palais épiscopal et y exécuter de somptueux travaux de restauration. M. de Rochechouart conclut un marché peu canonique avec M. l'abbé de Nicholaï, un de ses grands vicaires, qui accepta toutes les charges de sa succession; mais un tiers, M. de Cheylus, évêque de Cahors, secrètement instruit de cette transaction, les joua l'un et l'autre et se fit donner l'évêché de Bayeux (1774). M. de Rochechouart se retira dans sa terre de Montigny; l'abbé de Nicholaï remplaça M. de Cheylus sur le siége épiscopal de Cahors.

Les institutions publiques concentrées dans la ville de Bayeux y donnaient quelque activité au commerce de consommation; mais, depuis la révocation de

l'édit de Nantes, l'industrie manufacturière y était presque nulle. Il y avait beaucoup de misère dans cette ville de prêtres, de moines, de robins et de plaideurs. Les pauvres mendiants y étaient recueillis par les administrateurs de l'hôpital général, construit de 1667 à 1673, et auquel M. de Nesmond avait réuni l'hospice des pauvres aveugles, dit de Saint-Gratien : les dons de la charité privée, une partie des revenus confisqués sur les églises de la religion réformée et la perception de plusieurs droits d'octroi, constituaient les ressources ordinaires de ce dépôt de mendicité. Quelques philanthropes, comme Gaston-Jean-Baptiste, baron de Renty, né au château de Bény, dans le diocèse de Bayeux, avaient consacré leur fortune patrimoniale à l'amélioration du sort du peuple. Cet homme généreux porta particulièrement sa sollicitude sur les catholiques anglais réfugiés en France : il institua, de 1638 à 1648, des associations d'artisans, basées sur la vie en commun; leurs frais d'entretien payés, tous les produits de leur travail étaient distribués en œuvres de charité. Plusieurs communautés se formèrent sur ce modèle à Paris, Lyon et Toulouse. Le commerce le plus important de Bayeux, à l'époque où nous sommes arrivés, était celui des dentelles de toute espèce. Parmi les établissements où l'on fabriquait ces objets de luxe, deux manufactures considérables méritaient surtout d'être distinguées; l'une avait été fondée dans la paroisse de Saint-Exupère, à la fin du XVIIe siècle, par Raymond Baucher, chanoine de Bayeux; l'autre, dans le faubourg de Saint-Loup, environ cinquante ans après, par l'abbé Suhard, vicaire général du diocèse, et sa tante mademoiselle de Scelles de Létanville. Toutes deux servaient de retraite à des femmes ou filles pauvres de la ville et à des religieuses institutrices de la Providence ou des écoles. Sur la proposition de l'abbé Hugon, la municipalité établit une manufacture de laine et de coton pour assurer un asile et du travail aux jeunes garçons (1752); cet établissement industriel, transformé bientôt après, à la suggestion de l'abbé du Châtel, en manufacture de serges et d'étoffes diverses, n'eut qu'un médiocre succès; mais nous n'en devons pas moins applaudir aux nobles intentions de ses fondateurs.

La plus belle institution de bienfaisance de Bayeux était son bureau de charité, qui, au dire de l'abbé Beziers, faisait l'admiration des hommes les plus éclairés de la province. Les règlements de cette maison de secours avaient été dictés par un sentiment d'humanité et de prévoyance vraiment démocratique. Il avait pour but « de soulager les personnes que l'âge ou les infirmités mettaient hors d'état de pourvoir à leur subsistance; d'astreindre au travail celles qui ne pouvaient alléguer aucune excuse légitime pour s'en exempter; de venir en aide à celles qui, malgré une application assidue, étaient dans l'impossibilité de suffire entièrement à leur existence; et de préserver les enfants des dangers de l'oisiveté, en leur fournissant des travaux proportionnés à la faiblesse de leur âge. » Le bureau de charité de Bayeux, fondé en 1751, était administré par des députés de tous « les corps », sous la présidence de l'évêque de Bayeux. Il n'avait pas de revenu fixe. On pourvoyait à ses dépenses par le produit des amendes, des donations volontaires et des quêtes annuelles; le clergé, la noblesse, la magistrature et la bourgeoisie y contribuaient avec une généreuse émulation. Les secours en argent étaient distribués aux pauvres de chaque paroisse par l'intermédiaire des curés.

En dehors de ce mouvement religieux, administratif et social, rien ou presque

rien : depuis la fin du siècle de Louis XIV, les hommes comme les faits avaient en général peu d'importance à Bayeux. Pas un esprit d'un mérite transcendant n'était sorti du collége ni du séminaire de la ville. On remarque toutefois, au nombre des célébrités locales, pendant la période dont nous venons d'esquisser le caractère moral : *Fréard du Castel*, né à Bayeux en 1696, auteur des *Éléments de la géométrie d'Euclide, réduits à l'essentiel; Jacques Moussard*, de la même ville, qui fut architecte du roi, et sur les dessins duquel la belle tour de l'horloge de l'église de Notre-Dame fut reconstruite en 1741; *Gilles Philippe*, maître de musique de la cathédrale, auteur d'un motet auquel on accorda le premier prix de sainte Cécile, en 1675. Le XVIIIe siècle produisit : le lieutenant général *le Courtois de Surlaville*, enfant de Bayeux, dont la naissance est, nous croyons, de l'année 1714; *Nicolas Claude Duval Le Roy*, savant mathématicien et hydrographe, que les biographes font naître à Sainte-Honorine-des-Pertes, en 1739; *André-Adrien-Pluquet*, natif de Bayeux, auteur du *Dictionnaire des hérésies*, publié en 1762; *Michel Béziers*, qui, en 1719, reçut le jour dans cette ville, dont il a été l'historien; *Bernardin Anquetil*, né à Mandeville, en 1750, auteur de plusieurs pièces de vers fort spirituellement écrites en patois des communes du littoral; *Bodard de Tezay*, de Bayeux, connu par ses opéras, ses comédies et quelques odes; le peintre *Pierre-François Delaunay*, enlevé prématurément aux arts, en 1788, après avoir exposé au Salon de l'année précédente *un Pelerinage à Saint-Nicholas de la Chesnée; Bon-Claude-Cahier de Gerville*, nommé ministre de l'intérieur, depuis le 28 novembre 1791 jusqu'au 15 février 1792; *Louis-Charles Bisson*, né à Geffoses, évêque constitutionnel du diocèse, dont il nous a laissé une histoire manuscrite en forme de supplément à l'histoire du chanoine Petite; enfin, mademoiselle *Georges*, la célèbre tragédienne, qui naquit à Bayeux, dans la rue Saint Patrice, en 1787.

Les deux derniers actes par lesquels l'ancienne monarchie se manifesta aux habitants du Bessin furent la création du camp de Vaussieu et le passage du roi Louis XVI. En 1778, trente-cinq mille hommes de toutes armes se concentrèrent sur la rive droite de la Seule, à l'est de Bayeux, et à une distance d'environ cinq kilomètres de cette ville : de la lisière de la grande route où se dressaient ses premières tentes, le camp s'étendait vers la mer, dans une position admirable. M. le maréchal de Broglie, logé au château de Vaussieu, avait le commandement en chef des troupes. Son quartier général se trouvait, en quelque sorte, établi à Bayeux, où s'étaient réunis les plus grands seigneurs de la cour, et dont l'évêque, M. de Cheylus, faisait magnifiquement les honneurs à ses hôtes étrangers. L'armée, divisée en deux corps, donna aux bas-Normands le spectacle d'une petite guerre : l'un fut dirigée par le maréchal de Broglie, l'autre par le lieutenant général Luckner, depuis maréchal de France. Le 22 juin 1786, Louis XVI, se rendant à Cherbourg, traversa Bayeux, où un même but de voyage avait amené son frère, le comte d'Artois, le 26 mai précédent : M. de Ségur, le maréchal de Castries, le prince de Poix, le duc d'Harcourt, et une brillante suite de courtisans, accompagnaient le roi. C'étaient les dernières pompes de la monarchie, de la noblesse et du clergé, qui passaient comme des ombres.

La ville de Bayeux devait de la reconnaissance à M. de Cheylus pour la générosité

avec laquelle il avait participé à la fondation des écoles des frères de la Doctrine chrétienne (1788); mais, dès que la Révolution eut éclaté, l'orgueil aristocratique de ce prélat lui aliéna tous les cœurs. A l'assemblée du bailliage de Caen, il fut contraint de renoncer à la présidence de son ordre par la violente opposition du bas clergé (17 mars 1789). M. de Cheylus eut peur de son isolement, et, tout en conspirant en sous main contre les idées nouvelles, il parut y donner une franche adhésion, et devint maire de Bayeux. Cet état violent de dissimulation lui fut bientôt à charge : il rompit avec le peuple de sa ville épiscopale au sujet du principe de la prédominance de la religion catholique, auquel il donna son adhésion (1790). Il protesta ensuite contre la nouvelle division administrative et religieuse de la France, qui lui imposait pour limites de sa juridiction spirituelle, les lignes de démarcation du département du Calvados, et érigeait Bayeux en chef-lieu de district. La protestation de M. de Cheylus contre la constitution civile du clergé, et son refus d'accepter le serment, furent interprétés comme une résignation de ses fonctions épiscopales : malgré ses vives réclamations, les électeurs du département nommèrent donc M. Claude Fauchet premier évêque constitutionnel de Bayeux. M. de Cheylus, caché dans la ville, y prolongea sourdement la lutte pendant quelque temps. Signalé par les clubs, il se retira à l'île de Jersey, ce grand foyer des conspirations cléricales, où il mourut, le 24 février 1797.

Le désaccord de M. de Cheylus avec ses diocésains avait été une erreur de date. Au fond, les habitants de Bayeux étaient plus enclins à résister au mouvement révolutionnaire qu'à en subir encore l'impulsion : le dernier prélat avait été trop rétrograde pour eux, M. Fauchet se trouva trop avancé. Quoiqu'il eût accompli le pèlerinage de Notre-Dame-de-la-Délivrande, comme ses prédécesseurs, il reçut l'accueil le plus froid. La dissidence profonde qui le séparait de la municipalité de Bayeux ne tarda pas à éclater en guerre ouverte ; celle-ci, composée d'hommes médiocres, ne pouvait lui pardonner la supériorité de son esprit. Il plut des libelles, des chansons, des caricatures, contre le nouvel évêque. Les membres de la commune défendirent aux curés de lire ses mandements au prône. Ces fauteurs de troubles, sous le prétexte qu'il semait le désordre dans le diocèse, obtinrent un décret de l'Assemblée nationale pour le mettre en jugement (22 août 1790). Toutes les villes du département protestèrent par les témoignages les plus vifs d'estime et de dévouement contre les odieuses menées des ennemis de M. Fauchet. Il jugea prudent toutefois de se retirer à Caen. Cette grande cité, contre laquelle les gentilshommes de la basse Normandie voulaient diriger une attaque pour en faire la place d'armes d'une insurrection royaliste, fut sauvée par la présence de l'évêque de Bayeux dans ses murs. Les électeurs du Calvados nommèrent d'abord M. Fauchet membre de l'Assemblée législative, puis député à la Convention nationale. Nous ne suivrons pas plus loin ce prélat, dont les actes politiques appartiennent à l'histoire de la Révolution. Il fut du nombre des prêtres qui ne renièrent point la religion dans les jours d'épreuves, et qui, par un juste pressentiment de l'avenir, s'efforcèrent de concilier ses intérêts avec ceux de la démocratie. L'évêque de Bayeux siégea à la Convention nationale sur les bancs de la Gironde. Enveloppé dans la condamnation de vingt et un autres députés de ce parti, il périt avec eux sur l'échafaud, le 4 octobre 1793.

Alors l'exercice public du culte catholique fut suspendu, dans la plupart des églises du diocèse, comme au temps des guerres de religion. La lutte implacable des prêtres insermentés contre les prêtres constitutionnels avait préparé cette révolution en affaiblissant l'autorité morale du clergé sur les populations de la basse Normandie. D'après un témoin véridique, les ministres de l'église orthodoxe n'appelèrent pas seulement la calomnie à leur aide : un grand nombre de leurs adversaires, signalés à la haine des chouans, périrent sous les coups de ces paysans fanatiques. Quelques ecclésiastiques surent cependant allier une pieuse modération au plus ferme courage. M. Moulland, ancien curé de Saint-Martin, s'honora par la lutte périlleuse qu'il soutint contre les autorités révolutionnaires de Bayeux (1796); il prit l'initiative de la reconstitution du presbytère, sous la direction duquel les deux derniers évêques constitutionnels du diocèse, MM. Duchemin et Bisson, furent successivement élus (1799). M. Bisson donna volontairement sa démission, en 1801, après l'établissement du Concordat, pour faire place à M. Charles Brault (1802), un des plus grands flatteurs du gouvernement consulaire et de la cour impériale.

Le nom de Bonaparte se rattache par quelques souvenirs à l'histoire de la capitale du Bessin. Pendant les mauvais jours de la Révolution, l'existence de la tapisserie de Bayeux avait été sérieusement menacée. Des barbares avaient songé à la découper par bandes : les uns voulaient en décorer un char civique; les autres, en appliquer les morceaux à l'emballage d'une fourniture d'effets militaires. On avait eu grand' peine à tirer la relique saine et sauve des mains de ces vandales. Lorsque le premier consul remplit le monde du bruit de sa descente projetée en Angleterre, on se souvint qu'une sous-préfecture du Calvados possédait une tapisserie sur laquelle l'art de nos pères avait brodé le récit de l'expédition de Guillaume-le-Conquérant contre les Anglo-Saxons. Le directeur général du musée du Louvre, Vivant Denon, écrivit au préfet du département, le 26 brumaire an XII, pour le prier d'envoyer cette toile à Paris. L'invitation était faite en termes si pressants qu'on se hâta de s'y conformer. La tapisserie de Bayeux fut exposée dans une des salles du Louvre; et il y eut foule pour voir cette pièce de circonstance d'un genre nouveau. Bonaparte y prit lui-même un vif intérêt. Il regarda surtout fort attentivement le tableau où une comète apparaît au ciel pour saluer la fortune de Guillaume. On sait que les croyances superstitieuses avaient conservé beaucoup d'empire sur cet esprit qui pourtant s'était mis au-dessus de toutes choses; or, précisément vers ce temps, le retour d'une comète préoccupait l'Europe savante. Celle-ci annonçait-elle au premier consul la conquête de l'Angleterre, comme celle-là l'avait présagée au duc de Normandie? Que de réflexions durent se presser dans l'esprit du général Bonaparte à la vue d'une toile qui faisait revivre sous ses yeux une des plus grandes entreprises militaires du moyen âge ? Mais la seule pensée que ce spectacle ne lui suggéra pas, c'est qu'il ne devait approcher des côtes d'Angleterre que captif sur un bâtiment de guerre anglais. Après l'exposition, Denon rendit la tapisserie à la ville de Bayeux; et, à cette occasion, il adressa, le 30 pluviôse, une lettre de remerciements au sous-préfet de l'arrondissement. « Le premier consul, y disait-il, a applaudi aux soins que les Bayeusains ont apportés depuis sept siècles et demi à la conservation d'un mo-

nument si fragile. » Le voyage de Cherbourg amena l'empereur Napoléon à Bayeux, le 28 juillet 1812; il s'était fait accompagner par l'impératrice Marie-Louise, qui, l'année suivante, devait revoir seule les villes de la basse Normandie (août 1813). Les Bourbons de la branche aînée visitèrent aussi Bayeux. Le duc de Berry, de retour en France, par la voie de Cherbourg, s'y arrêta vingt-quatre heures (15 avril 1814); le duc d'Angoulême, en se rendant au port militaire de la Manche, descendit de voiture pour y assister au service divin dans l'église de Notre Dame (25 octobre 1817); et, dix années après, la duchesse, sa femme, qui suivait la même route, y accepta une messe, un déjeuner, et le spectacle de la tapisserie (27 septembre 1827).

Au temps des troubles révolutionnaires, la plupart des monuments religieux de Bayeux tombèrent sous le marteau des démolisseurs ou changèrent de destination. L'administration du district s'installa dans le palais épiscopal; elle y fut suivie bientôt après par la municipalité. Plus tard, les bureaux de la sous-préfecture, le tribunal civil et le tribunal de commerce, s'en partagèrent, avec la mairie, les divers bâtiments. Des déblayements et des nivellements dégagèrent la façade principale de l'édifice. Les églises de Saint-Vigor-le-Petit, de Saint-Ouen, de la Madeleine, de Saint-Jean, de Saint-Malo, de Saint-Sauveur et de Notre-Dame-de-la-Poterne furent démolies. celle de Saint-Exupère, à moitié détruite, se releva, sous l'Empire, aux frais des habitants de cette paroisse. De la chapelle de Saint-Yves on fit une assez pauvre salle de spectacle. Deux belles habitations rurales furent taillées dans les débris des prieurés de Saint-Vigor et de Saint-Nicholas de la Chesnée; une manufacture de porcelaine, fondée par M. Langlois, s'établit au couvent des Bénédictines. Le couvent des sœurs de la Charité réunit dans son enceinte la prison, le petit séminaire et la gendarmerie. Les monastères des Capucins et des Augustins disparurent entièrement. On ne conserva des Cordeliers que quelques constructions à l'abri desquelles des religieuses Bénédictines trouvèrent, par la suite, un asile. Les bâtiments de la manufacture de dentelles échappèrent aux démolisseurs; la Restauration y rétablit la fondation industrielle de l'abbé Suhard, qui rend encore de grands services à la classe pauvre. Au milieu de ces églises, dont les murs croulaient de toutes parts, la cathédrale de Bayeux resta debout. Ce n'est pas que les insultes ne lui eussent été prodiguées, mais ils la laissèrent à peu près intacte. Elle y était faite, du reste, depuis les guerres de religion.

Avant la révolution de 1789, on divisait le diocèse de Bayeux en trois parties : le Bessin proprement dit, le Bocage, qui en était un démembrement, et la campagne de Caen. Le territoire du diocèse ou du Bessin (c'était à peu près la même chose) se trouve aujourd'hui enclavé dans le Calvados. Il lui a donné son chef-lieu, Caen, et deux de ses sous-préfectures, Bayeux et Vire. C'est toujours la même contrée, beurreuse, grasse, plantureuse, riche; toujours ces plaines, ces pâturages, ces bois, ces vergers, où tout foisonne, grains, fruits, bestiaux, gibier, poisson; toujours ce pays de Cocagne, cet Éden hollandais, ce paradis terrestre des gastronomes, dont les voyageurs vantent l'inépuisable fécondité; toujours cette belle race saxonne ou normande, pour laquelle on a fait le proverbe, « Garçons de Caen, filles de Bayeux. » Mais si le pays et les hommes n'ont rien perdu de leurs avantages physiques, l'esprit et les mœurs des vieux temps ont

entièrement disparu. Le moderne habitant du Bessin est moralement un étranger sur la terre de ses pères. Ne lui demandez point s'il a hérité de leur goût pour la vie aventureuse et nomade; il est beaucoup trop positif et trop casanier. Ne lui parlez pas d'imagination, il n'en a point. Il a une intelligence propre à tout, sans doute, mais peu cultivée; son bon sens est d'une finesse pénétrante, mais pleine de ruse; son jugement est naturellement droit, mais souvent faussé par ses deux mauvais conseillers, l'esprit d'intérêt et de chicane. La froideur et la réserve de ses manières et de sa parole sont peut-être tout ce qu'il a conservé de la dignité et de la fierté de ses pères. Il n'en a pas moins le cœur bon et les mœurs douces. Quant aux anciens costumes, il les a quittés pour se vêtir plus économiquement, selon la mode du jour. Il n'en reste guère que la charmante coiffure dont les longues bandes de fine et blanche batiste encadrent l'ovale régulier des « belles filles du Bessin » et retombent en arrière sur leurs épaules avec une grâce égyptienne. La langue seule du pays a conservé quelque chose de la saveur du passé. « Les mots d'origine danoise, comme le dit très-bien M. Le Prévost, sont beaucoup plus communs en basse Normandie, et surtout aux environs de Bayeux, que dans aucune autre partie de la province. »

Bayeux se compose d'une seule paroisse, dans laquelle il y a quatre couvents de femmes. Trois succursales remplacent les églises supprimées. La population de cette ville était, avant la révolution de 1789, ce qu'elle était à l'époque du dernier recensement, d'environ 10,000 habitants : elle ne s'est point accrue depuis soixante ans. L'arrondissement compte 82,000 âmes. Il n'y a point d'industrie à Bayeux, si ce n'est la manufacture de porcelaines et la fabrique de dentelles; encore cette dernière, dont on doit l'introduction à M. Clément (1740), s'exerce-t-elle au dehors, comme le tissage des soies et des rubans dans le Lyonnais. Les ouvrières en dentelles travaillent chez elles, au milieu des soins de la vie domestique. Dans les temps prospères il y en a eu jusqu'à quatre mille en activité : l'application des tulles de coton aux usages de la toilette en a considérablement réduit le nombre. La tannerie, autrefois si considérable à Bayeux, y est aujourd'hui sans importance. La seule industrie capitale de ce pays, à proprement parler, est la culture du sol. L'arrondissement de Bayeux fait un commerce considérable de produits agricoles : chevaux, bœufs, vaches, moutons de Caumont, porcs gras, volailles, gélinottes d'un goût exquis, etc. Plusieurs millions de kilogrammes de beurres achetés sur les marchés d'Isigny, de Trévières et de Bayeux sont annuellement expédiés par les marchands beurriers pour Paris, les pays étrangers et les colonies, sous le nom bien connu de *beurres d'Isigny*. Les pommiers du Bessin donnent aussi une boisson savoureuse qu'on envoie au Hâvre, à Caen et à Isigny même, qui n'en produit pas assez pour sa propre consommation, quoiqu'on ait imaginé de nous vendre, à nous autres Parisiens, tous les cidres de mauvaise qualité sous l'étiquette trompeuse de *cidres d'Isigny*.

Bayeux, dépouillé de son château ducal, de ses fortifications, de ses monastères et de presque toutes ses églises, n'a plus rien de pittoresque. Le voyageur désappointé, qui descend et remonte les pentes de ses rues, y cherche en vain une image affaiblie de la cité du XII[e] et du XIII[e] siècle : les maisons, pour la plupart basses et assez mal bâties, ont plutôt un air de vétusté que d'antiquité. La

vie et le mouvement manquent dans cette ville et les habitations ne s'y renouvellent guère plus que les idées. Cependant la municipalité a élargi les rues et embelli les places publiques autant que le comportent leur plan vicieux et leur développement irrégulier. En revêtant de quais solides une partie des bords de l'Aure et en travaillant à l'assainissement de ses eaux profondément corrompues, elle a diminué, mais non pas détruit, les causes d'insalubrité qui renouvellent périodiquement à Bayeux les mortels ravages de l'éruption miliaire. Parmi les améliorations récentes, nous devons signaler encore la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, en 1823, et la fondation d'une bibliothèque publique en 1834. La bibliothèque, grâce à la libéralité du conseil municipal et au zèle de son savant bibliothécaire, M. Lambert, est en pleine voie de progrès : elle possède une centaine de manuscrits anciens, dont plusieurs sont d'un grand prix pour la chronique locale.

Il ne faut chercher les souvenirs du moyen âge, à Bayeux, que dans deux monuments à peu près contemporains : l'église de Notre-Dame et la tapisserie qui a été sa propriété jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Nous n'avons pas la prétention d'énumérer toutes les beautés architecturales ou artistiques de la cathédrale ; l'inventaire en serait trop compliqué, trop fatigant. Sans être comparable à l'église métropolitaine de Coutances, celle de Notre-Dame doit être classée au nombre des plus beaux monuments gothiques de la Normandie. Construite en grande partie du XIe au XIIe siècle, mais achevée seulement dans le XIVe et peut-être même le XVe, elle a emprunté quelque chose a chacun des trois styles de l'architecture religieuse, sans que leur rapprochement offre rien de disparate à la vue. La façade principale est accompagnée de deux flèches pyramidales, entre lesquelles s'élève, à l'arrière-plan, sur le transsept, la haute tour de l'horloge, avec sa belle coupole moderne et sa lanterne à jour : deux clochetons aigus, posés aux deux côtés de l'abside, complètent la riche décoration extérieure de l'édifice. Le portail latéral, du côté de l'évêché, est un chef-d'œuvre où les lignes délicates, les dessins gracieux, sont combinés avec une harmonieuse profusion. A l'intérieur, la cathédrale présente la forme d'une croix latine, ayant cent deux mètres de longueur sur vingt de largeur : autour s'ouvrent vingt-deux chapelles, dont la plus remarquable est celle de la Sainte-Vierge, originairement dédiée à la Sainte-Croix. On ne se lasse pas de contempler la nef principale, avec ses arcades romano-byzantines et ses archivoltes si merveilleusement travaillées ; les larges et majestueuses proportions du transsept qu'éclairent de grandes et magnifiques fenêtres ; et l'abside dont les galeries, enchâssées les unes dans les autres, sont d'une incomparable beauté. Les voûtes du chœur attirent surtout l'attention par les bustes de plusieurs évêques et quelques peintures murales qui semblent appartenir à deux époques différentes. Il y a, sous le sanctuaire et sous une partie du chœur, une crypte fort ancienne ; longtemps ignorée du clergé de la cathédrale, son existence lui fut révélée par des fossoyeurs qui creusaient le tombeau de l'évêque Jean de Boissey (1412). Mais, après la part des louanges, il nous faut faire celle du blâme. Nous nous bornerons à indiquer la lourdeur des voussures du portail ; le défaut trop apparent d'harmonie entre le vaisseau gothique du bâtiment et la nouvelle coupole de la tour de l'horloge ; l'ouverture insuffisante des jours

de l'abside ; le mauvais effet du jubé massif, placé à l'entrée du chœur, où il coupe la perspective de la manière la plus désagréable ; et, en général, la médiocrité des peintures sur verre enchâssées dans les meneaux des fenêtres. De la cathédrale à la tapisserie de Bayeux, la transition est naturelle. Nous avons décrit ce vaste tableau à l'aiguille, dont les nombreuses figures nous reflètent les regards de vingt générations tombées aujourd'hui en poussière. Après les troubles de la révolution, la *toilette du roi Guillaume* fut transportée à l'hôtel de ville, où on la roula autour d'un tourniquet afin de la donner plus facilement en spectacle aux curieux. Le conseil municipal de la ville, en faisant construire un bâtiment destiné à recevoir sa bibliothèque publique, son musée des arts et sa galerie d'antiquités, a eu l'heureuse pensée de réserver une salle, au rez-de-chaussée, pour l'exposition de la tapisserie. Il a compris qu'on ne saurait prendre trop de soin de ce noble monument du moyen âge, que les Anglais nous envient tant et que l'un d'eux appelle avec raison une *relique sans pareille.*[1]

1. *Commentaires de César.* — Pline. — *Géographie de Ptolémée.* — *Notice de l'Empire.* — D'Anville. — Le Beuf, *Antiquités de Bayeux*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI. — L'abbé Belley, même collection, t. XXXI. — Huet, *Origines de Caen.* — A. Le Prevost, *Anciennes divisions territoriales de la Normandie.* — *Bulletin* de M. de Caumont, t. VIII. — Surville, *Mémoire sur des vestiges des Thermes de Bayeux.* — Lambert, *Mémoires sur les Thermes de Bayeux*, dans les tomes I et II des *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie.* — Frodoardi *Chron.* — Dudonis S. Quint. Dec., *de Morib. et Actis Normann.* — Willelmi Gemmetic. mon., *Hist. Normann.* — Order. Vital. Utic. mon., *Ecclesiast. hist.* — Matth. Paris, *Hist. major Angl.* — Johannis Brompton, *Chronicon.* — Willelm. Malmesb., *De Gest. reg. Angl.* — Radulph. Andegav., *De Consuetudinibus et statutis Ecclesiæ Bajocensis*; Manuscrit de la bibliothèque de Bayeux. — *Liber niger capit. Baiocens*; Manuscrit de la bibliothèque de Bayeux. — Robert Wace, *Roman du Rou*, édition publiée par Pluquet. — *Histoire des ducs de Normandie*, par Benoît de Saint-More. — *Chroniques* de Monstrelet. — *Mémoires* de Jacques Duclercq. — *Mémoires* de Richemont. — *Chronique de Normandie.* — Beziers, *Histoire sommaire de la ville de Bayeux.* — *Essai historique sur la ville de Bayeux*, par Pluquet. — Lambert, *Mémoire historique sur la bataille de Formigny.* — Pluquet, *Contes populaires de l'arrondissement de Bayeux.* — *Chronologie des évêques de Bayeux, contenant leur ordre successif, leurs donations, ordonnances*, etc., par le chanoine Petite; Manuscrit de la bibliothèque de la ville de Paris. — *Mémoires sur les évêques de Bayeux, depuis M. de Nesmond jusqu'à M. Richard Dancel*, par M. Bisson, évêque constitutionnel de Bayeux; Manuscrit de la même bibliothèque. — Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux.* — *Statuts pour le diocèse de Bayeux*, par M. de Luynes. — *Pièces relatives au diocèse de Bayeux*, et pour la plupart à la bulle *Unigenitus*; Bibliothèque de la ville de Paris. — *Recherches sur la tapisserie représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands*, par M. l'abbé de La Rue. — *Origine de la tapisserie de Bayeux prouvée par elle-même*, par H.-F. Delauney, de Bayeux. — Bolton Corney, *Recherches et conjectures sur la tapisserie de Bayeux.* — *Gallia Christiana*, t. XI. — *Neustria Pia.* — Trigan, *Histoire ecclésiastique de Normandie.* — Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands.* — Ducarel, *Antiquités anglo-normandes.* — *L'Art de vérifier les dates.* — Dom Morice, *Histoire de Bretagne.* — Odolant Desnos, *Mémoires sur la ville d'Alençon.* — A. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.* — Hume, *Histoire d'Angleterre.* — Sismondi, *Histoire des Français.* — *Essais historiques sur les Bardes normands et anglo-normands*, par M. l'abbé de La Rue. — Dumoulin, *Histoire de Normandie.* — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie.* — Licquet, *Histoire de Normandie.* — Depping, *Histoire de Normandie.* — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie.* — Le même, *Histoire du privilége de Saint-Romain.* — *Diaire ou journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie, après la sédition des Nu-pieds* (1639-1640). — Felix Ravaisson, *Rapports sur les bibliothèques des départements de l'ouest.* — Bourassé, *Cathédrales de France.*

VIRE.

Vire est la principale ville de cette partie du pays Bessin, qui est située entre les rivières de Vire et de l'Orne, et à laquelle on a donné le nom de *Bocage normand*, à cause des bois et des bruyères dont le sol était originairement couvert. On ne sait à quelle époque remonte sa fondation : une tradition populaire l'attribue au chef gaulois Viridorix, cinquante ans avant Jésus-Christ; mais une pareille antiquité est très-douteuse, puisqu'on n'en trouve aucune mention dans les anciens chroniqueurs de Normandie. On peut supposer que le château bâti par Charlemagne, sur la rive droite de la Vire, au commencement du IXe siècle, pour mettre obstacle aux incursions des pirates du Nord, a été le point central autour duquel la ville s'est ensuite groupée. Ce château, situé sur un promontoire escarpé, avait une enceinte très-étendue : une haute et forte muraille le séparait du bourg, et une seule porte, défendue par deux tours élevées de plus de trente mètres au-dessus du sol, y donnait accès du même côté. Les Normands ne l'emportèrent pas moins, lors de leurs premières invasions dans la Neustrie, et la cité naissante ne put leur opposer non plus aucune résistance. Elle fut probablement prise vers l'an 899 ou 900, époque à laquelle les bandes de Rollon se répandirent dans le pays Bessin, et s'emparèrent de Bayeux.

Henri Ier, roi d'Angleterre, reconnaissant toute l'importance du château de Vire, y entreprit, en 1123, de grands travaux de fortification, dont il ne reste plus que de rares vestiges. On vient de voir quelle lacune règne dans l'histoire de Vire, à partir du IXe siècle, date probable de son origine, jusqu'aux premières années du XIIe. Nous n'avons, en effet, découvert, pour la combler, dans tous nos auteurs, aucun fait, aucune circonstance même des plus minimes. Après la mort de Henri Ier, Vire se soumit sans opposition à Étienne, comte de Boulogne (1135), auquel Geoffroi-Plantagenet enleva cette place, en 1141. Plus tard, c'est à Vire que plusieurs barons normands, suspects de défection, entre autres, le comte de Chester, Foulques Paisnel, Jean des Préaux et Robert Tesson, comparurent devant Jean-Sans-Terre et lui donnèrent des otages pour gage de leur fidélité (1199 ou 1200). Philippe-Auguste se fit ouvrir les portes de Vire, en 1203, et accorda aux habitants une charte de commune, en récompense de leur bonne volonté envers lui.

Nouvelle lacune, sous la domination française, jusqu'aux guerres du XIVe siècle. La forte position de Vire offrait de tels avantages à ceux qui en étaient maîtres, qu'Édouard III d'Angleterre voulut en exiger la cession du roi Jean, prisonnier à Londres; mais quoique ce prince y eût consenti (1359), le Dauphin-Régent ayant refusé la ratification du traité, Vire échappa à l'avidité anglaise, quand la paix fut signée à Brétigny (1360). Huit ans après, les grandes compagnies se présentèrent devant ses murs, s'en emparèrent et la mirent à sac. On suppose que c'est pen-

dant ce dernier siége qu'Olivier Basselin, le joyeux poëte virois, composa ce couplet d'une de ses chansons :

Tout à l'entour de nos remparts
Les ennemis sont en furie.
Sauvez nos tonneaux, je vous prie.

En 1370, le connétable Du Guesclin donna rendez-vous à Vire, ainsi que dans la ville de Caen, aux troupes qu'il conduisait contre l'armée de Knolles débarquée à Calais. Sous Charles VI, Vire fut assiégée par le roi d'Angleterre, Henri V, qui s'en rendit maître au bout de quelques jours (février 1418), et ordonna aussitôt d'en réparer les fortifications, pour en faire sa principale place d'armes en Normandie. Les Anglais se maintinrent en possession de cette ville, pendant trente-deux ans. La garnison qu'ils entretenaient dans ses murs ne cessait de faire des courses aux environs. En 1449, un de ses détachements, composé de deux cent quarante hommes, rencontra, non loin de la Croix de Varnoux, un détachement de la garnison française de Gavray. « Et là fut fort combattu, dit Monstrelet, mais enfin furent les Anglois desconfits, les uns morts, les autres prins, et peu s'en échappèrent. » L'année suivante, Henri de Norbery, gouverneur de Vire, ayant joint à Valognes Thomas Kiriel, avec quatre cents hommes de troupes qu'il avait sous ses ordres, le suivit dans son mouvement d'invasion et fut fait prisonnier avec lui à la bataille de Formigny. Le connétable de Richemont se présenta bientôt devant la place, et le fils de Norbery, qui en avait pris le commandement, la livra au connétable, en échange de la liberté de son père (avril 1450). Charles VII en confia le gouvernement à Richemont, pour le récompenser de ses bons et loyaux services. Le duc de Bretagne, François II, la surprit, pendant ses démêlés avec Louis XI (1467), mais ses troupes ne tardèrent point à l'évacuer (1468).

Avec les guerres de religion commence une période fatale pour Vire. Les protestants y sont les plus forts, dès 1562. Montgommery pille et dévaste ses églises, excepté celle du couvent des Cordeliers, fondée dans le siècle précédent (1481) par plusieurs bourgeois de la ville, et où s'étaient retranchés les chefs du parti catholique. Matignon l'enlève aux protestants, la même année, avec l'aide du duc d'Étampes, et tous deux y exercent, durant quatre jours, d'effroyables représailles. Montgommery revient, en 1563, trouve ses portes fermées, perd du temps et du monde dans plusieurs attaques vaillamment repoussées par le gouverneur Neuville ; puis s'avisant d'un stratagème, il escalade la place d'un côté, tandis que les habitants la défendent de l'autre, l'emporte, et l'abandonne à toute la rage d'une soldatesque effrénée. Vire n'échappe aux protestants, après le traité de paix d'Amboise (mars 1563), que pour retomber, en 1568, au pouvoir de Montgommery, qui brûle le couvent des Cordeliers et fait égorger un grand nombre de prêtres. Elle rentre sous l'obéissance royale, à la fin de l'année. Ses habitants, ruinés par tant de désastres, se trouvent réduits à une si profonde misère, que Charles IX leur fait remise des sommes dont ils étaient redevables sur les tailles. En 1574, les calvinistes s'en saisissent encore une fois ; mais ils sont chassés au bout de quelques temps par le duc d'Étampes, tandis que Matignon reprend tour à tour Caen, Argentan et Falaise. Quinze années s'écoulent ensuite sans secousse politique : ce

n'est qu'à la mort du duc de Guise que les habitants se laissent entraîner dans le parti de la Ligue, pour faire bientôt leur soumission à Henri IV. La résistance des ligueurs dut être cependant assez sérieuse, puisque le roi, qui avait conduit le siége en personne, accorda le pillage à ses soldats. Le château ne se rendit qu'après la ville (1589-1590).

La paix permit à Vire de se relever de ses désastres. La fabrication et le commerce des draps y ouvrirent une source de richesses. Sous Louis XIII, une poignée de factieux calvinistes surprirent cette ville, ainsi que celle de Falaise, et y mirent même garnison; mais leur domination ne fut que de courte durée (1621). La place faillit tomber, en 1628, au pouvoir des Rochellais alliés aux Anglais. L'auteur du complot, dont le succès eût fait diversion à l'armée royale qui assiégeait alors La Rochelle, était un ancien page du roi, nommé Grossetier-Bérault, religionnaire; on lui fit son procès, et il périt sur l'échafaud à Poitiers. La sédition des Nu-pieds, née à Avranches, se propagea rapidement jusqu'à Vire, au mois d'août 1639. Les mutins envahirent le lieu des séances des officiers de l'élection, chassèrent les magistrats, massacrèrent à coups de pierres et de bâtons le vieux président Sarcilly, et brûlèrent sa maison, ainsi que celle de deux officiers municipaux et du receveur des tailles. Tous ces désordres étaient l'ouvrage des habitants des faubourgs de Vire : les bourgeois de la ville voulurent s'opposer à une seconde tentative d'insurrection de leur part; il y eut collision, et quelques séditieux furent tués. Les faubourgs, pour se venger, investirent alors la cité. « De grands malheurs étaient inévitables, dit M. Floquet, sans Matignon qui sut réconcilier ses concitoyens prêts à s'égorger les uns les autres. » Le souvenir de la révolte du mois d'août faisait craindre aux bourgeois les vengeances de la cour; aussi, quand Gassion, revenant d'Avranches, passa par leurs murs, à la fin de l'année, toute la population, hommes, femmes, enfants, se prosterna-t-elle à ses genoux pour implorer sa miséricorde. Les derniers faits que nous trouvons consignés dans les annales de Vire, sont une maladie contagieuse qui décima la population, en 1642, et plus tard, la fermeture du prêche protestant, que les catholiques prétendaient y avoir été installé en contravention avec les édits (1656).

Vire, sous l'ancien régime, faisait partie, comme de nos jours, du diocèse de Bayeux : c'était l'un des siéges royaux du bailliage de Caen, le chef-lieu d'une élection, le siége d'une maîtrise des eaux et forêts. Outre le couvent des Cordeliers, dont nous avons rapporté la fondation, il y avait dans ses murs un couvent de Capucins et un autre d'Ursulines, établis, le premier en 1623, le second en 1631. Cette ville, aujourd'hui l'un des chefs lieux de sous-préfecture du Calvados, est le siége d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce, d'une chambre consultative des manufactures, et d'un conseil de prud'hommes; elle a un Hôtel Dieu, un hospice des Enfants-Trouvés, un collége, et une bibliothèque publique renfermant sept mille volumes. Sa population dépasse 7,500 âmes, et l'arrondissement en compte à peu près 50,000. L'industrie des habitants est fort active. Vire a d'importantes manufactures pour l'habillement des troupes, et de nombreuses filatures hydrauliques de laines. Les principaux objets de son commerce sont les grains, les eaux-de-vie, le lin, les toiles et les papiers.

Vire est située d'une façon pittoresque sur un rocher coupé presque à pic, d'un côté, et dont les eaux de la petite rivière de ce nom baignent le pied. La ville offre à la curiosité quelques édifices assez remarquables, tels que l'église Notre-Dame, belle église gothique du XIII[e] siècle, dont le chœur date seulement du XVI[e]; l'Hôtel-Dieu, construit sous les ducs de Normandie, réparé en 1208 par l'évêque de Coutances, Hugues de Morville; l'hôpital Saint-Louis, autrefois couvent des Ursulines; et la Tour de l'Horloge, monument de la Renaissance. Les fortifications de Vire ont disparu depuis longtemps. Louis XIII fit abattre le château et les murailles de l'ancienne cité : une seule porte subsiste encore, et une jolie promenade occupe l'emplacement de la forteresse. Non loin de la ville (à la distance d'un demi-kilomètre environ), sont les deux charmantes vallées connues sous le nom de *Vaux-de-Vire*, traversées toutes deux par la Vire et la Virène, et s'étendant, l'une du nord au midi, l'autre de l'est à l'ouest. Rien de plus frais, de plus gracieux que ce site enchanté, tout parsemé d'usines qu'on prendrait pour des chalets suisses. Les bruyères et les roches y forment, çà et là, un piquant contraste avec les grasses prairies et la verdure touffue des arbres. Au pied d'une colline qui encadre le paysage, on voit encore la maison où naquit, au XV[e] siècle, le célèbre foulon virois, *Olivier Basselin*, dont les gais refrains éveillèrent plus d'une fois l'écho des deux vallées. On sait que les chansons bachiques d'Olivier Basselin ont été les modèles de toutes les chansons à boire qu'on a faites depuis, et que du lieu où il les chantait (*Vaux-de-Vire*) est dérivé le nom appliqué, plus tard, à un genre de poésie tout particulier (*vaudeville*). Parmi les Virois illustres, nous citerons, à la suite du joyeux chansonnier, les deux astronomes *Duhamel* et *Gasselin;* le poëte satirique *Sonnet-Courval*; les deux frères *Robert* et *Antoine Lechevalier d'Aigneaux*, traducteurs d'Horace et de Virgile; le physicien *P. Polinière*; le naturaliste *R. Castel*; le géographe *P. de La Renaudière*; *Ch. de Chênedollé*, auteur du poëme du *Génie de l'homme*; *de Cailly du Calvados*, membre du conseil des Cinq-Cents; et le général *Brouard*.[1]

COUTANCES.

Lorsque César entra dans les Gaules, le territoire qui devait porter plus tard le nom de Cotentin était habité par les Unelliens (*Unelli* ou *Veneli*), l'un des peuples que le conquérant met au nombre des Cités de l'Armorique. Les Unelliens avaient pour limites, à l'ouest, au nord et au nord-est, l'océan; à l'est, le pays

1. André Du Chesne. — Froissart. — Monstrelet. — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie*. — Cheruel, *Histoire de la commune de Rouen*. — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*. — Dubourg d'Isigny, *Recherches archéologiques sur l'histoire militaire de Vire*. — *Dictionnaire de Hesseln*. — *Annuaires du Calvados*.

des *Bajocasses* ou *Bodiocasses* (Bessin); au sud, celui des *Abrincatui* (Avranchin), deux peuples dont il n'est pas fait mention dans les Commentaires. Coutances, selon toute probabilité, n'existait point encore. En tout cas, Sanson, l'abbé Belley et Adrien de Valois ont eu tort de confondre cette ville, les premiers avec *Cosediæ*, le second avec *Crociatonum*, dont la position sur la Table Théodosienne ne saurait convenir à l'emplacement actuel de Coutances. *Cosediæ*, ainsi que le remarque d'Anville, se trouvait sur la route même et dans le voisinage d'*Alauna* (les Moûtiers d'Alonne), et *Crociatonum* (*posteà Veneli*) n'est autre que Valognes dont Ptolémée parle, en effet, comme de la capitale du pays. Les Unelliens furent soumis, l'an 57 de Jésus-Christ, par Publius Crassus, l'un des lieutenants de César, que le proconsul avait envoyé avec une légion dans l'Armorique, tandis que lui-même, après avoir vaincu les Belges, marchait contre les Atuatukes (peuple de la province de Namur). L'année suivante, la guerre s'étant rallumée dans les Gaules, Publius Crassus, alors en quartier d'hiver chez les Andes, fit demander des vivres aux Unelliens par le tribun militaire T. Terrasidius. Mais, à l'exemple des Vénètes et des Curiosolites, les Unelliens levèrent l'étendard de la révolte; ils retinrent le tribun prisonnier et se donnèrent pour chef Viridorix, dont les Aulerques-Éburovices et les Lexoviens (peuples des diocèses d'Évreux et de Lisieux) reconnurent aussi l'autorité. Bientôt arrivèrent trois légions sous le commandement de Q. Titurius Sabinus. Celui-ci, grâce à la ruse et à l'adresse d'un Gaulois auxiliaire (*Idoneum quemdam hominem et callidum Gallum, ex his quos auxilii causâ secum habebat*), réussit à attirer les troupes de Viridorix dans une embuscade; il remporta sur elles une sanglante victoire, et toutes les cités confédérées furent tellement accablées de leur défaite, qu'elles rentrèrent aussitôt sous le joug (*Civitatesque omnes se statim Titurio dediderunt*). Le cri de liberté poussé par Vercingétorix put seul, trois années plus tard, les réveiller de leur stupeur. On lit dans les Commentaires que les Unelliens unis aux Calètes fournirent, conjointement avec les peuples riverains de l'Océan, un contingent de six mille hommes à la grande armée que la Gaule convoquait de toutes parts pour la délivrance d'Alise (l'an 52 de Jésus-Christ).

Nous avons dit qu'il était très-probable que Coutances n'existait pas au temps de César. En supposant le contraire, on ne saurait nier que ce ne fût une localité des plus obscures. Néanmoins l'importance de ce poste, comme point de surveillance sur les côtes armoricaines, dut le signaler de bonne heure à l'attention des conquérants. Un camp ne tarda pas à y être formé : *Constantia Castra*, dit Ammien-Marcellin, qui vivait vers la fin du IVe siècle. La tradition fait dériver, effectivement, le nom de Coutances de celui d'un empereur, Constance-Chlore; mais il est impossible d'admettre qu'auparavant il n'y eût point eu là de garnison romaine. Plusieurs objets ou vestiges d'antiquités, entre autres des médailles d'Auguste et de Claude, découvertes en 1764 près du couvent des Jacobins, dans un lieu appelé la *Croûte-aux-Moines*, détruisent toute espèce de doute à cet égard. Constance-Chlore, évidemment, ne fit que fortifier la position et jeta en quelque sorte les fondements de la ville, en amenant dans l'enceinte du camp, dépourvu de citernes et de fontaines, les eaux de l'Écoulanderie, au moyen d'un aqueduc de seize arches, construit entre deux collines, sur le ruisseau de Basart

ou Bulsart, dont les eaux coulent encore aujourd'hui au bas d'une rue à laquelle est resté le nom de l'aqueduc (*Iter ad Pilarios*, Rue des Piliers). La fortification du camp de Coutances, ainsi que la construction de l'aqueduc peuvent se reporter, comme le pense l'abbé Belley, à l'an 296 de Jésus-Christ, lorsque Constance-Chlore prépara, vers l'embouchure de la Seine, son expédition de la Grande-Bretagne contre le tyran Allectus. Ces travaux de défense et d'utilité publique augmentèrent nécessairement le nombre des habitations qui ne manquaient jamais de se grouper à l'abri des camps romains. La Notice des dignités de l'Empire nous apprend qu'un détachement de la première légion Flavienne, ainsi qu'une partie du corps des Bataves-Lètes et des barbares Suèves, résidaient à Coutances dans la Seconde Lugdunaise : *Præfectus militum primæ Flaviæ, Constantia; Præfectus Lætorum Batavorum et Gentilium Suevorum, Baiocas et Constantia Lugdunensis Secundæ.* Dans la Notice des provinces de la Gaule, dressée sous Honorius, il n'est plus question de *Castra Constantia*, mais de *Civitas Constantia.* La ville a prévalu sur toutes celles de la contrée : elle figure désormais parmi les sept cités de la Seconde Lugdunaise, et le territoire, dont elle est devenue le chef-lieu, en reçoit bientôt son nom (*Pagus Constantinus*, le Coutentin ou Cotentin), de même qu'elle devait déjà le sien à l'empereur Constance-Chlore. Cette origine, que nous adoptons volontiers, était encore si bien dans les croyances de la province, au XII[e] siècle, qu'Orderic Vital l'indique brièvement comme un fait incontesté. (*Hic in Neustriâ civitatem condidit, quam Constantiam a suo nomine nominavit.*) Nous laissons de côté la tradition d'un *Château-Pisquin*, rapportée par M. de Mons dans ses recherches sur Coutances. Ce savant le place sous la période romaine; mais quelques auteurs supposent avec plus de vraisemblance qu'il s'agit tout simplement d'un château, que Foulques Paisnel, celui-là même qui répara l'aqueduc au XII[e] siècle, possédait dans le chef-lieu du Cotentin, sans que ce fût aucunement une partie intégrante ou même un fief dépendant de la ville.

L'érection de l'évêché de Coutances date, à ce qu'on prétend, de l'année 430. Le premier pasteur de l'Église naissante fut saint Éreptiole, qui reçut le baptême à Rouen, d'où on l'envoya prêcher l'Évangile dans la capitale du Cotentin. D'autres racontent que saint Germain, évêque d'Auxerre, dont il était le disciple, le donna pour apôtre aux Coutançais avant de passer dans la Grande-Bretagne. Saint Éreptiole eut pour successeurs, dans les V[e] et VI[e] siècles, saint Exupérat, saint Léontian, saint Possesseur, saint Lô et saint Romachaire, que l'on a confondu, tantôt avec Marachaire, évêque d'Angoulême, tantôt avec Rumphaire, dont les auteurs de la *Gallia Christiana* disent pourtant qu'il succéda à saint Lô, et fut sacré par Prétextat, archevêque de Rouen. La certitude historique, dégagée de tout nuage, ne commence, ce nous semble, qu'au cinquième évêque, saint Lô, pour reprendre à Romachaire, qu'on sait positivement avoir célébré à Rouen, en 586, les funérailles de l'archevêque Prétextat. Quant aux annales mêmes de Coutances, voici en peu de mots ce que la chronique nous en dit, du V[e] siècle jusqu'aux premières années du XI[e]. Les habitants font leur soumission à Chlodwig, en 497. Charlemagne visite la ville, l'année même de son avénement à l'empire d'Occident, afin de la mettre en état de défense contre les

pirates scandinaves qui menaçaient le littoral (800). Elle résiste ainsi à toutes les attaques jusqu'en 866, que les hommes du Nord la prennent et la pillent. En 869, Charles-le-Chauve la cède avec le comté du Cotentin au roi de Bretagne Salomon III, à la mort duquel le comté et son chef-lieu passent sous la domination de Gurvent, gendre de l'ancien roi Érispoë, qu'avait fait assassiner Salomon (869-874). Nouvelle invasion des Normands, en 888. Ils ruinent encore une fois la capitale du Cotentin, et le siége épiscopal est transféré à Saint-Lô. Deux ans après, l'évêque Algéronde périt dans le sac de cette dernière ville (890). Les Normands s'établissent, dès lors, d'une manière stable dans le Cotentin : ils y forment un petit état, qui, durant quelques années, doit rester indépendant de celui que le traité de Saint-Clair-sur-Epte va bientôt assurer à leurs compatriotes, conduits par Rollon (912). Toutefois il suffit d'une occasion pour que ces hommes, de même race, se rapprochent et se fondent. Guillaume-Longue-Épée la saisit avec empressement, en 931. Pendant la querelle des Bretons avec les Normands de la Loire, Bérenger, comte de Rennes, et Alain, comte de Vannes, avaient violé les frontières de son duché : il les poursuit en basse Normandie, prend Coutances et Avranches, et s'en fait confirmer la possession par le roi de France Raoul (933).

Les historiens font mention, dans le même temps, d'un certain Riulf ou Rioul, comte de Coutances, de son chef peut-être, ou bien vassal de la Bretagne, mais qui alors dut reconnaître la suzeraineté des ducs de Normandie. Nous savons que Riulf, qualifié par Wace de sage et de preux, mais de dissimulé (*en arier*), entraîna, vers 934, plusieurs barons normands dans une révolte contre Guillaume-Longue-Épée. Le comte de Coutances, enveloppé dans la défaite des rebelles, au lieu nommé depuis le *Pré de la Bataille*, ne s'échappa que grâce à la vitesse de son cheval, qui, l'emportant dans un bois, le déroba bientôt à la poursuite de l'ennemi. Wace nous apprend qu'on ne le revit plus depuis cette époque, et que, d'après un chant des jongleurs qu'il avait entendu dans son enfance, Longue-Épée lui fit arracher les deux yeux. Toutefois on retrouve, en 943, un Riulf, *Riouf li Cuvert* (le rusé), au nombre des assassins de Longue-Épée ; mais Guillaume de Jumiéges ne dit point que ce fût l'ancien comte du Cotentin. Quoi qu'il en soit, que le comté ait été confisqué ou démembré seulement par le duc, nous voyons Longue-Épée, vers 938, investir du titre de vicomte de Coutances un Néel ou Nigel (*le Noir*), fils de Richard, compagnon d'armes de Rollon, auquel avait été inféodé le territoire de Saint-Sauveur, avec de grandes dépendances dans le Cotentin. Mais voici une autre difficulté. S'il faut en croire ce même Guillaume de Jumiéges, Longue-Épée donna, vers la fin de sa vie, le comté de Coutances au roi des Danois, Harald-à-la-dent-bleue, chassé de son trône par son fils Suend, et réfugié à la cour du duc. Harald s'étant réconcilié avec Suend, retourna quelques années plus tard en Danemark, et le Cotentin sans doute fut incorporé de nouveau à la Normandie. Toute cette fable, si c'en est une, repose sur le séjour qu'Harald-à-la-dent-bleue fit en effet dans le Cotentin et le Bessin, où s'était conservé l'usage de la langue du Nord, lorsqu'il eut débarqué à Cherbourg avec une armée, afin de protéger le jeune duc Richard Ier contre le roi de France Louis-d'Outre-mer (944-947). Un fait beaucoup plus certain que la donation de

Longue-Épée au roi de Danemark, c'est l'invasion du pays de Coutances, au commencement du XIe siècle, par les troupes d'Éthelred II, roi d'Angleterre. Tout le littoral était en feu : les agresseurs se réjouissaient déjà du succès de l'expédition, quand Néel de Saint-Sauveur, deuxième vicomte du Cotentin, fondit sur eux à l'improviste, avec une poignée de chevaliers, et les tailla en pièces. Les fuyards regagnèrent en désordre leurs vaisseaux, harcelés par les habitants, par les femmes elles-mêmes, qui, se précipitant dans la mêlée, « fendaient la tête aux plus robustes adversaires, avec le joug dont elles se servent à porter leurs cruches : *robustissimos quosque hostium vectibus hydriarum suarum excerebrantes* » (1002).

Les évêques de Coutances, à l'époque où nous sommes parvenus, ne résidaient point encore au chef-lieu de leur diocèse ; car ils ne possédaient dans la cité, ou dans le faubourg, aucune habitation pour se loger ou même abriter un cheval, si ce n'est un mauvais appentis en planches, adossé aux murailles de l'église, *quoddam appendicium humile quod pendebat de parietibus ecclesiæ.* Le diocèse, d'ailleurs, n'avait en quelque sorte qu'une existence nominale. Les reliques de saint Lô, transportées à Rouen, pour les soustraire aux profanations des hommes du Nord, y avaient été déposées dans la collégiale de Saint-Sauveur ; et toute la presqu'île, foulée sans cesse par des voleurs païens, était restée abandonnée aux abominations de l'idolâtrie, durant une période que les chroniques n'évaluent pas à moins de soixante-quatorze ans, c'est-à-dire de 836 à 910. C'est dans cette collégiale de Saint-Sauveur, placée enfin sous l'invocation de saint Lô, et auprès de laquelle Rollon, lorsqu'il se fut fait chrétien, donna aux évêques de Coutances une terre pour y demeurer, eux et le clergé de leur église, que ces prélats siégèrent, comme dans leur propre diocèse, durant les dernières années du IXe siècle et pendant tout le cours du Xe. Ce n'est qu'après la renaissance du christianisme dans le Cotentin, qu'ils revinrent quelquefois à Coutances ; mais leur séjour n'y fut jamais que de courte durée : à peine avaient-ils pourvu aux affaires les plus pressantes, qu'ils retournaient à Rouen, où ils habitaient et continuaient de remplir dans la collégiale de Saint-Lô tous les devoirs de l'épiscopat. C'est pourquoi les évêques de Coutances furent qualifiés évêques de Saint-Lô, longtemps même après que le siége épiscopal eut été relevé à Coutances. Le duc de Normandie Richard Ier acheva de reconstituer leur église, en y attachant des chanoines, auxquels il assigna des terres et des rentes pour vivre. Sur le nombre de ces chanoines, attribués par le fondateur à l'église même de l'ancien chef-lieu du diocèse, l'évêque Hugo en transféra sept, de sa propre autorité, dans la collégiale de Saint-Lô de Rouen, où il faisait sa résidence. Herbert II et Robert Ier, successeurs d'Hugo, renoncèrent au séjour de Rouen ; néanmoins ils n'établirent d'abord le siége épiscopal que dans la ville de Saint-Lô, sur la rivière de Vire (1025-1026). Les abus de la simonie, si fréquents alors, étaient surtout criants pour l'évêché du Cotentin. Les chanoines du chapitre croupissaient dans une ignorance telle, que l'évêque Herbert, en jugeant quelques-uns plus grossiers encore que les autres, les supprima radicalement, *ab ecclesiâ radicitùs extrudit*, comme illettrés et inutiles, et s'appropria leurs revenus, qui n'étaient pas modiques, jusqu'à ce qu'il les eût remplacés par d'autres chanoines plus érudits et

plus aptes à s'acquitter de leurs fonctions. Quant à Robert, non-seulement il ne restitua pas les prébendes des chanoines au chapitre, mais encore il les inféoda héréditairement et avec prodigalité à ses sœurs, à ses neveux, à ses parents. Enfin le successeur de Robert (1048), Geoffroi de Moubray ou de Montbray, homme de vieille race, *nobilium baronum prosapiâ ortus*, avoua lui-même au concile de Reims, tenu en 1049, que son ordination n'avait pas été régulière.

La première pensée de Geoffroi, à l'avénement duquel s'ouvre une ère d'éclat et de prospérité pour l'Église de Coutances, fut de continuer la construction de la cathédrale de Notre-Dame, commencée l'an 1026 par l'évêque Robert, avec l'assistance de la comtesse Gonnor, veuve de Richard Ier, des chanoines, des barons et des paroissiens fidèles, sur l'emplacement d'une vieille église, cathédrale que les Normands avaient renversée de fond en comble en 888. Le *Livre Noir* ou Pouillé de Notre-Dame, n'indique pas cependant de date certaine : il se contente de dire que ce fut après qu'elle eut prospéré sous trente-trois prélats; mais comme la manière de compter les premiers évêques est fort arbitraire, on ne sait à quelle époque s'arrêter. Il est permis de présumer que les gros murs n'avaient point été démolis, puisqu'on y avait adossé, ainsi que nous l'avons déjà dit, un appentis en planches pour les prélats lorsqu'ils venaient passer un ou deux jours à Coutances. Rebâtie par l'évêque Robert, Notre-Dame était encore dans un déplorable état d'imperfection et de dénuement, *eadem rudis erat et inculta et imbecillis ecclesia*, n'ayant plus que cinq chanoines, sans archives presque, sans livres canoniaux ni ornements pour les cérémonies du culte, quand Geoffroy de Moubray entreprit d'y mettre la dernière main. Avec cette assurance que donnent un rang élevé, une noble origine, il alla solliciter dans la Pouille et la Calabre la générosité des fils de Tancrède de Hauteville, et ceux-ci, en leur qualité de Cotentinois, voulant contribuer à l'achèvement et à la décoration de la cathédrale, lui firent présent de beaucoup d'or et d'argent, de pierreries, de divers manteaux amples, ou pallium, et de trois fioles pleines du baume le plus pur, *puro opobalsamo*. L'inauguration de Notre-Dame de Coutances, à laquelle fut présent Guillaume-le-Bâtard, eut lieu l'an 1056. Le Livre Noir attribue à Geoffroi de Moubray l'érection des deux tours postérieures, à partir des fondations, ainsi que de la tour élancée au-dessus du chœur, qu'il recouvrit toutes trois de plomb. Le prélat, en même temps, délégua au service de l'Église un clerc instruit de toutes les choses de la liturgie; il rappela de Rouen les sept chanoines qu'y avait établis son prédécesseur Hugo, leur en adjoignit deux autres, et institua un chantre, un succenteur, un recteur des écoles et plusieurs gardiens de l'église. Ces travaux, si considérables qu'ils fussent, n'absorbèrent pourtant pas entièrement l'activité de l'illustre évêque. C'est lui qui établit à Coutances deux étangs avec des moulins; qui reprit de force sur le comte de Marmoutiers une partie du parc épiscopal, entoura d'un double fossé le parc lui-même, l'enferma dans un palais, y planta des chênes et des hêtres, et le remplit de cerfs apportés d'Angleterre; lui qui racheta, par ses soins constants et avec ses propres revenus, *industriâ summâ et proprio censu*, un autre bois situé dans la paroisse de Saint-Évremond, dont il fit un parc qu'il peupla de cerfs et de sangliers, de taureaux, de vaches et de chevaux; lui, enfin, qui acquit de Guillaume-le-Bâtard, moyennant trois

cents livres, la meilleure partie de la cité et du faubourg de Coutances, de la *télouée* et des impôts, avec les moulins, ainsi que plusieurs métairies que le duc avait confisquées sur le traître Grimoult.

Geoffroi de Moubray accompagna Guillaume-le-Bâtard dans son expédition d'Angleterre, et se conduisit en homme de cœur à Hastings. Orderic Vital dit de lui qu'il fut le *fautor acer et consolator*, et Robert Wace qu'il imposa des pénitences à plusieurs combattants, avant la bataille, reçut leur confession et leur donna sa bénédiction. Mais c'est à Odon de Bayeux, et non à Geoffroi, quoique certains historiens prétendent le contraire, que revient l'honneur d'avoir célébré la messe solennelle qui précéda l'action. L'évêque de Coutances, au surplus, présida dans l'église de Westminster, avec l'évêque d'York, au couronnement du duc, dont il était déjà le chancelier, et le nouveau roi récompensa son zèle et son courage en lui concédant en fief deux cent quatre-vingts manoirs sur le sol conquis. La confiance que Guillaume avait mise en lui ne fut point trompée : le séjour que l'intrépide prélat dut faire dès lors dans la Grande-Bretagne permit plus d'une fois au roi de s'absenter. En effet, lorsque les deux princes anglo-saxons, Edmond et Godwin, qui avaient soulevé les provinces du Sud contre le joug normand, eurent été battus et contraints de remonter sur leurs vaisseaux (1069), l'évêque de Coutances entra dans le Dorset et le Sommerset, à la tête des garnisons de Londres, de Winchester, de Salisbury, et y fit mutiler tous les hommes « armés ou suspects d'avoir pris les armes, » dont il put s'emparer. Cinq ans plus tard, les comtes de Northumberland, de Norfolk, de Hereford, s'étant révoltés contre le Conquérant, Guillaume de Moubray contribua puissamment à la victoire de Fagadon remportée sur les conjurés saxons et normands (1074). Chassé d'Angleterre, en 1087, pour avoir embrassé le parti de Robert-Courte-Heuse contre son frère Guillaume-le-Roux, Geoffroi revint en Normandie, où il mourut, le 2 février de l'an 1093, devant tout le peuple et le clergé en prières, *præsente et psallente clero et populo*. On l'ensevelit sous les gouttières de la cathédrale, *in stillicidio ecclesiæ*, comme il l'avait recommandé lui-même de son vivant, *sicut ipse præceperat vivens adhuc in corpore*. Le Livre Noir nous apprend qu'il fut beau de visage; pas n'était besoin d'ajouter qu'il fut homme de conseil et de prévoyance. Orderic Vital l'accuse, il est vrai, d'avoir été bien plus habile homme de guerre qu'habile clerc, et de s'être mieux entendu à instruire des soldats cuirassés au combat, *loricatos milites ad bellandum*, que des clercs au chant des psaumes, *clericos ad psallendum*. Mais on ne peut nier qu'il ait été dans toutes les circonstances un vaillant champion des droits de son Église, à l'accroissement de laquelle on le vit travailler sans cesse, malgré les embarras que lui causaient les affaires de la Cour et les devoirs rendus au prince. Il le fit bien voir, du reste, en 1087, quand Robert-Courte-Heuse eut cédé les pays de Coutances et d'Avranches à son plus jeune frère, Henri Beauclerc. L'évêque d'Avranches n'hésita nullement à reconnaître Henri pour son seigneur; mais lui s'y refusa formellement, disant (ce qu'il prouva et fit reconnaître) que l'Église de Coutances ne devait avoir d'autre seigneur que l'archevêque de Rouen.

La biographie de Geoffroi nous fournit un document précieux pour l'histoire des vicomtes du Cotentin. Nous lisons dans le *Livre Noir* que le prélat inhuma, le

jour de l'Assomption 1092, son parent le vicomte Néel, *Nigellum vicecomitem*, fils, à ce que nous croyons, de Néel, troisième vicomte de Coutances, celui-là même qui s'était déclaré contre Guillaume-le-Bâtard, pendant sa minorité, et dont le frère Guillesen désarçonna, dit-on, d'un coup de lance, à la bataille des Dunes, le roi de France Henri Ier, accouru avec trois mille hommes d'armes au secours du jeune duc (1047). Néel III, auquel l'habileté, la noble ardeur qu'il avait déployées dans cette bataille, méritèrent le surnom de *chief de faucon*, se retira d'abord en Bretagne, où il séjourna pendant assez de temps; mais il finit sans doute par se réconcilier avec Guillaume, car Wace nous apprend qu'il assaillit les *Engleiz o grant vigor*, à la bataille d'Hastings. De retour en Normandie, à moins qu'il ne soit mort en Angleterre, comme quelques-uns le supposent, l'ancien vicomte du Cotentin s'y remit en possession d'une partie de ses biens, notamment du *Néhou*, ou territoire de Néel, qui n'avait point été confisqué.

Néel IV, son fils, n'eut qu'une fille, nommée Lœtitia, mariée à Jourdain Tesson, l'un des plus riches terriens de Normandie. De ce mariage naquit Raoul, dont la fille (Jeanne ou Mathilde) porta les immenses domaines de ces deux familles dans la maison d'Harcourt, par son mariage avec Richard, baron de Saint-Sauveur. Quant au comté de Coutances, il n'en était plus question, vers la fin du XIe siècle, qu'à titre d'enclave du comté du Mortain, donné par Guillaume-le-Bâtard, vers 1049 ou 1050, à Robert, l'un de ses frères utérins. Il faut, néanmoins, qu'en 1087 le Cotentin eût été détaché du comté de Mortain, puisque, Robert-Courte-Heuse, manquant d'argent pour faire valoir ses prétentions au trône d'Angleterre, le céda, comme nous l'avons dit, avec l'Avranchin, à son jeune frère Henri, moyennant une somme de trois mille livres. Robert, il est vrai, le lui enleva en 1090; mais Henri parvint à le ressaisir l'année suivante. Nous n'avons point à raconter ici les longues querelles des trois fils de Guillaume-le-Conquérant. On sait que Henri Ier finit par réunir sous sa domination tous les états de son père. En 1112, la guerre ayant éclaté entre lui et le roi de France au sujet du château de Gisors, dont le prince normand, malgré sa promesse, différait toujours la démolition, Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, allié secrètement à Louis-le-Gros, se jeta dans la basse Normandie et prit Coutances et Alençon, qui demeurèrent pendant quelque temps en son pouvoir. Le fils de Foulques, Geoffroi Plantagenet, compétiteur d'Étienne, comte de Boulogne, à la succession de Henri Ier, tourna tout d'abord ses vues vers la presqu'île, dès qu'Étienne eut repassé en Angleterre, laissant à deux de ses fidèles les plus dévoués, Guillaume de Romare et un certain vicomte Roger, fils de Néel, le soin de veiller à la conservation de la Normandie. Tous ceux que Geoffroi avait su ranger de son parti, Renaud de Dunstanville, Baudouin de Reviers, Étienne de Magneville, rompant la trêve qui avait été conclue, se soulevèrent aussitôt et commirent des dévastations épouvantables sur les terres de leurs ennemis (1137-1139). Coutances ne fit pourtant sa soumission à Geoffroi qu'en 1143, selon la chronique d'Anjou. Cette ville, à ce qu'il paraît, n'éprouva sous les Plantagenets aucune vicissitude politique jusqu'à la confiscation du duché de Normandie sur Jean-Sans-Terre. Les habitants étaient déjà français de cœur et d'habitude, et ce fut assez d'une sommation pour qu'ils ouvrissent leurs portes à Philippe-Auguste (1203).

Le Cotentin, sous la domination Capétienne, jouit de plus d'un siècle de repos. Le théâtre de la guerre avait été porté loin des frontières de Normandie : la province pouvait cicatriser peu à peu toutes ses blessures. Cette période fut marquée, pour Coutances, par la fondation du prieuré de l'Hôtel-Dieu, de l'ordre de Saint-Augustin, dont la ville fut redevable à son évêque, Hugues de Morville (1225); et par celle du monastère des dominicains, ou jacobins, qu'y introduisirent les seigneurs de la Haye-Paisnel. La date de ce dernier établissement n'est point certaine : les uns la font remonter à 1202, d'autres ne la placent qu'en 1264. Sous Philippe-Auguste et Louis VIII, les évêques de Coutances, comme barons de Saint-Lô, avaient été redevables envers le roi de France d'un service de cinq chevaliers ; service que remplissaient, au nom du prélat, les seigneurs de Saint-Gilles, de Gourfaleur, de Courcy, de Saint-Ouen-à-Baudre, de Soule et d'Aigneaux. Hugues de Morville en affranchit son église, en 1238, par la cession faite à saint Louis d'une partie du château de Soule, qui appartenait encore au chapitre de Notre-Dame, après un échange conclu avec Philippe-Auguste. Cette cession n'appauvrit nullement la cathédrale, dont les possessions étaient immenses, comme on peut s'en assurer en parcourant les anciennes chartes rapportées par l'abbé Billy. Nous ne citerons en preuve que la collégiale de Saint-Lô, de Rouen, érigée par l'évêque Algare en prieuré (1144); et, dans la paroisse de Saint-Évremond, le château de Bon-Fossé, *Bonum-Fossatum*, appelé plus tard *Motta-Episcopi*, la Motte-de-l'Évêque, quand Geoffroy-Herbert en eut fait un château-fort au XVe siècle. Les chanoines, à la vérité, étaient astreints aux réparations de la ville, servitude dont ils ne furent affranchis que par Charles VI (1402); il paraît même, d'après une charte, que la foire de Coutances appartenait aux comtes de Marmoutiers, car, l'un d'eux, Robert, en donna la dîme aux moines de Saint-Martin du diocèse. Mais, en revanche, un diplôme de saint Louis nous apprend que ces comtes eux-mêmes prêtaient serment à l'évêque de Coutances, entre les mains du grand bailli du Cotentin (1269). Le domaine épiscopal était, en outre, inaliénable ; Richard III, en effet, lorsqu'il affecta pour dot à sa fiancée, Adélaïde, fille du roi de France Robert, la ville de Coutances et le comté du Cotentin (1026), eut bien soin d'en excepter la terre de son oncle Robert, archevêque de Rouen, *exceptâ terrâ R. archiepiscopi :* ce qui signifiait la terre même de l'évêque de Coutances, puisque son église reconnaissait pour seigneur l'archevêque de Rouen, et lui seul et nul autre, comme nous l'avons déjà dit. Enfin l'évêque et le chantre de Coutances, ainsi que le grand bailli du Cotentin siégeaient de droit à l'Échiquier de Normandie. En 1311, on lit le nom de l'évêque de cette ville, Robert de Harcourt, sur la liste des prélats qui assistèrent au concile général de Vienne. C'est ce même Robert qui acheva les bâtiments du collége de Harcourt, fondé à Paris en 1280 par son frère Raoul, archidiacre du Cotentin. L'institution en fut confirmée, l'an 1312 : elle réglait qu'on y pourvoirait à l'entretien de quarante pauvres étudiants, parmi lesquels six du diocèse de Coutances, et dix-huit tant du diocèse de Bayeux que des diocèses d'Évreux et de Rouen. Philippe-le-Long confirma les priviléges de l'église de Coutances, au mois de mars 1319.

Sous le roi Jean, le Cotentin fut cédé à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre (1354). Dix ans ne s'étaient pas écoulés, que le duc de Lancastre, appelé en Normandie

par Philippe, frère de Charles, alors prisonnier au château d'Andely, débarquait sur les côtes avec quatre mille hommes, et ravageait le diocèse de Coutances en le traversant pour remonter vers la partie haute de la province (juin 1356). A la fin de la même année, pendant la captivité du roi en Angleterre, le Dauphin, cédant aux instances des habitants de la presqu'île, y envoya le maréchal de Clermont, à la tête de deux mille hommes, pour les délivrer des brigandages d'un corps d'Anglais et de Navarrais, qui, retranchés dans le château de Saint-Sauveur, ne cessaient de faire des courses aux environs. Geffroi, comte d'Harcourt, leur commandant, marcha à la rencontre du maréchal; mais il essuya une sanglante défaite, entre Saint-Sauveur-le-Vicomte et Coutances, et tomba mort lui même sur le champ de bataille, après s'être défendu comme un lion. Le reste de ses troupes, trop faible pour tenir la campagne, se replia sur le château de Saint-Sauveur. Le Cotentin, sous Charles V, eut aussi sa part de calamités dans le cours de la guerre que la turbulence du roi de Navarre, auquel tout le pays avait été rendu par le traité de Guérande (1365), fomenta longtemps dans le duché de Normandie; mais les historiens ne mentionnent aucune circonstance particulière, si ce n'est le combat sanglant livré, le 4 juillet 1379, dans un lieu nommé le Pastoy, au delà de la forêt de Valognes, et dans lequel les Français, aux prises avec les Anglais, eurent le désavantage. La presqu'île fut, peu de temps après, évacuée presque entièrement par les troupes de Charles V, obligé d'envoyer une armée en Languedoc, et les habitants se disséminèrent dans les divers autres cantons de la basse Normandie. Sous Charles VI, même pénurie de renseignements jusqu'aux guerres d'invasion du XVe siècle. Dès 1417, selon ce que raconte la Chronique de Normandie, Talbot se jeta dans le Cotentin, à la tête d'un détachement de cinq à six mille Anglais : non content de mettre le pays au pillage, il voulut encore y promener l'incendie. Les nobles et le peuple coururent aussitôt à sa poursuite et l'atteignirent au bord du grand Vay, au moment où la marée ne permettait point de le franchir, « si bien qu'ils battirent et *détroussèrent* les Anglais, et que Talbot eut bien de la peine à se sauver *à petite compagnie*. » Cet exploit n'empêcha point le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, Henri V, lorsqu'il fut descendu, l'année suivante, avec une armée, dans la basse Normandie, de s'y saisir de Coutances et de toutes les autres places, presque toutes dépourvues de garnisons, excepté de Cherbourg. Cette même année, l'évêque de Coutances, Jean de Marle, fut enveloppé à Paris dans le massacre des Armagnacs par les Bourguignons (février-mai 1418).

La capitale du Cotentin n'échappa aux Anglais que sous Charles VII. Le duc de Bretagne, François Ier, et le connétable de Richemont débouchèrent brusquement, en septembre 1449, par le Mont-Saint-Michel et par Granville. A peine arrivées devant la place, leurs troupes emportèrent le faubourg de Soule. Le gouverneur, Étienne de Montfort, se vit alors serré de si près qu'il fut contraint de capituler. A l'époque de la guerre du *Bien-Public*, les Coutançais, lassés de la dureté du joug que Louis XI faisait peser sur toute la province, se soumirent volontiers à Charles, duc de Berry, son frère (1465). Le nouveau duc s'étant brouillé, dès son avénement, avec le duc de Bretagne, François II, son allié, celui-ci se rendit maître de Coutances, en retournant dans ses états. Louis XI profita de l'isole-

ment de son frère pour rentrer dans le duché, et punit les Coutançais de leur défection en leur retirant le droit de commune, avec divers autres priviléges dont ils jouissaient. La ville perdit, par suite de ce châtiment, ses remparts et ses fortifications du moyen âge (1466). Le duc de Bretagne, cependant, se réconcilia bientôt avec Charles : il envahit la presqu'île, et le chef-lieu du Cotentin ne put lui opposer de résistance; mais le traité d'Ancenis le restitua, l'année suivante, à Louis XI (1467-1468). Les derniers faits que nous fournissent les annales de cette ville, au XVe siècle, sont la réédification de son église paroissiale de Saint-Pierre, qu'on met, ainsi que la fondation de son collége par le chanoine de Notre-Dame, Jean-Michel, sous la date de 1480; et la visite que Charles VIII rendit à ses habitants, au mois d'octobre 1487, en revenant d'un pèlerinage au Mont-Saint-Michel. Notons aussi, dans la dernière moitié du même siècle (1476), l'intronisation sur le siége épiscopal de Coutances d'un prélat italien, Julien de la Rovère, alors légat auprès de Louis XI, et qui depuis fut le pape Jules II. Le nouvel évêque, ami du roi de France, ne salua d'ailleurs son siége que de loin, dit dom Guillaume Bessin, *sedem à longè salutavit;* mais il y envoya comme grand vicaire un certain George Menypéni, docteur ès-lois, pour tondre les brebis et remplir sa bourse, *qui oves tonderet et crumenas adimpleret.*

Nous ne trouvons, sous le règne de Louis XII, aucune circonstance particulière qui se rattache à l'histoire de Coutances, si ce n'est la nomination de son savant et vertueux évêque, Geoffroy-Herbert, à la première présidence de l'Échiquier de Rouen (1499). François Ier, en 1532, se rendit dans la capitale du Cotentin, où il séjourna du 21 avril au 5 mai. Dès le commencement des guerres de religion, les protestants, conduits par Bricqueville-Colombières, s'en emparèrent, grâce au peu de troupes que Jacques de Matignon, lieutenant du roi en basse Normandie, avait alors à sa disposition (1562). Ils firent le prêche dans la cathédrale et livrèrent au pillage et aux flammes l'église et le couvent des Dominicains. A la conclusion de la paix, Coutances revint sous l'obéissance royale (1563). Les religionnaires tentèrent un retour offensif, en 1567, et un de leurs détachements rançonna ses églises et ses maisons. Débarqués non loin de ses murs, en 1574, ils y entrèrent de nouveau, par un brusque coup de main, sous la conduite de Briqueville-Colombières, tandis que Montgommery descendait de son côté à la Hougue. On ne peut douter même qu'ils n'aient réussi à y établir un moment leur domination, puisque nous lisons dans les mémoires du temps qu'ils en furent chassés l'année suivante. Comme on le voit, l'autorité des sectaires à Coutances, où d'ailleurs ils commirent, surtout en 1574, des excès épouvantables, ne fut jamais que très-éphémère; car les doctrines de Calvin n'avaient pu faire de nombreux prosélytes dans la presqu'île. Henri III, en 1580, considérant la situation géographique de Coutances et les besoins des peuples, y installa le bailliage du Cotentin, que son frère Charles IX, en 1563, avait transféré de Saint-Lô à Caen. A cette époque, les Coutançais, sans être précisément de chauds ligueurs, comme les habitants d'Avranches, avaient pourtant adhéré à tous les articles de la Sainte-Union. Aussi, ne reconnurent-ils Henri IV que beaucoup plus tard, lorsque le roi se fut décidé à abjurer le calvinisme (1595).

L'épisode le plus remarquable de l'histoire de Coutances, au XVIIe siècle, est

la révolte des *Nu-pieds*, causée par la création de la gabelle en basse Normandie, où cet impôt était encore ignoré et devait entraîner nécessairement la ruine de toutes les salines du pays. Depuis quelque temps des hommes à cheval parcouraient le Cotentin, allant de porte en porte, à chaque village, conseiller aux habitants de ne plus payer aucune contribution. Le chef-lieu, non plus, ne manquait pas de mécontents, et les magistrats eux-mêmes siégeant au présidial, après avoir repoussé plusieurs fois un édit qui leur adjoignait quelques collègues, venaient de s'engager par écrit à ne recevoir dans leur sein aucun officier de récente création. Les choses en étaient là, quand on apprit, au mois de juillet 1639, les mouvements séditieux qui avaient éclaté à Avranches. Les bourgeois résolurent aussitôt de s'armer, afin de mettre obstacle à de pareils désordres; mais le procureur du roi crut devoir le défendre, en attendant que la nouvelle se confirmât. Les factieux ne perdirent point de temps; ils se réunirent, se procurèrent des armes, et résolurent d'agir à la première occasion. Il y avait alors à Coutances un receveur des *Quatrièmes*, appelé Nicole; lui et ses employés, dans l'appréhension d'un soulèvement prochain, se tenaient sans cesse sur le qui-vive. Un soir, le 5 septembre, voilà qu'on entend sonner bruyamment les cloches d'une des églises de la ville. C'était un baptême : mais dans la fâcheuse disposition d'esprit où ils étaient, les commis de la taille et le receveur s'imaginèrent que c'était le toscin, et qu'on se préparait à les attaquer. Ils sortent soudain, sans réflexion, et tout au hasard tirent plusieurs coups de feu dans la rue, qui tuent ou blessent quelques bourgeois inoffensifs. Le peuple s'indigne : on s'excite, on maudit les *partisans*, les *gabeleurs*, les *maltôtiers*, les *monopoliers*. Le lendemain, de bon matin, les cloches retentissent dans toutes les églises. Cette fois-ci, c'est bien le toscin. Les habitants des villages d'alentour, les paysans ameutés accourent au signal. On se rue sur la maison de Nicole, d'où le receveur, ses parents et ses valets avaient eu le temps de s'évader; on la pille, on la démolit, malgré toutes les représentations, tous les efforts du lieutenant général du bailliage, Jacques de Saint Simon. Les meubles, les papiers, sont jetés au feu. Goaslin, beau-frère de Nicole, tombe entre les mains de ces forcenés. Ils l'attachent à la queue d'un cheval et l'entraînent avec eux hors de la ville. Trois jours durant, le malheureux fut ainsi promené dans la campagne, afin qu'il assistât à l'incendie de différentes maisons qui lui appartenaient. On le lia ensuite à un pommier, et on lui tira deux coups de pistolet. Goaslin, néanmoins, réussit encore à s'échapper; mais il ne survécut qu'un jour à ses blessures.

Au mois de décembre de la même année, le vainqueur des *Nu-pieds*, Gassion, revenant d'Avranches où l'insurrection avait été étouffée dans le sang, parcourut les autres villes de la basse Normandie et se dirigea vers Coutances. « Comme il entrait dans les faubourgs, dit Floquet, tous les habitants, hommes, femmes, enfants, se prosternèrent devant lui, criant, pleurant, demandant miséricorde. » Mais Gassion fut inflexible. La dureté de son caractère secondait à merveille les desseins de Richelieu. D'ailleurs, presque tous les magistrats du présidial avaient eu l'imprudence de se compromettre, soit en repoussant les titulaires des nouveaux offices créés dans leur compagnie, soit en laissant leurs laquais prendre ostensiblement une part active aux émeutes. Gassion leur commanda de se rendre à

Rouen, *à la suite* du chancelier Séguier, que le cardinal venait de dépêcher en Normandie, muni de pouvoirs extraordinaires. Mais au lieu d'obéir, les officiers du présidial cherchèrent leur sûreté dans une prompte retraite. Alors le chancelier lança contre eux un arrêt d'interdiction ; il commit en même temps le conseiller d'État La Poterie pour faire leur procès, et leur réitéra l'injonction de venir le trouver à Rouen, *sous peine de rasement de leurs maisons.* Toutes les sommations étant restées inutiles, Séguier, dès son arrivée à Coutances, déclara les magistrats du présidial suspendus, pour la plupart, de leurs fonctions (mars 1640). Le même concert de supplications et de larmes qui n'avait pu attendrir Gassion, l'accueillit à son entrée dans les faubourgs. Il dut fermer l'oreille, comme lui, à toutes les protestations, à toutes les prières. Les ordres de Richelieu étaient de la dernière rigueur. Le cardinal lui recommandait, dans ses lettres, non-seulement « de démolir les maisons des particuliers coupables, mais de raser aussi les murailles de la ville. » Séguier, en conséquence, fit arrêter les échevins, donna l'ordre aux conseillers d'État et maîtres des requêtes de poursuivre par contumace le lieutenant général du bailliage, qui était en fuite, et envoya le vicomte rejoindre en prison le procureur du roi, dont la conduite avait été jugée blâmable.

Une roue et une potence à quatre branches furent établies en même temps sur la place du marché. Toutes les classes de la population, glacées d'effroi, tremblaient pour leurs parents ou leurs amis. C'était, chaque jour, chez le chancelier, une foule de nobles, de prêtres, de religieux, qui venaient solliciter sa clémence; tandis que les misérables auteurs de tous les désordres semblaient narguer sous les verrous le cours de la justice, par leur insouciance ou leur effronterie. Certains même, appliqués à la torture, chargèrent gravement plusieurs gentilshommes, entre autres le vicomte de Coutances, qu'ils prétendaient être leurs complices ; et l'on vit, le jour de l'exécution, les proches ou amis des inculpés, rangés autour de la roue et des potences, s'abaisser jusqu'à implorer humblement la bonne foi des accusateurs, dont on obtint ainsi une espèce de rétractation. Séguier n'en exigea pas davantage pour modérer les poursuites dirigées contre les officiers du présidial. L'un des meurtriers de Goaslin, celui qui l'avait traîné à la queue d'un cheval avant de le frapper, fut rompu vif; quatre autres périrent par la corde. Beaucoup d'insurgés, sur lesquels la police avait mis la main, furent punis des galères. Quant aux contumaces, très-nombreux, comme nul châtiment corporel ne pouvait les atteindre, le chancelier, docile aux instructions de Richelieu, fit abattre ou brûler leurs maisons, sur l'emplacement desquelles on planta des croix. Le célèbre baron de Ponthébert, qui, par ses violentes diatribes, avait attisé le feu des passions populaires, et dans lequel certains historiens ont cru reconnaître le mystérieux et terrible *Jean Nu-Pieds*, général de l'*armée de souffrance*, avait été condamné à la roue par contumace. Sa maison fut démolie des premières. Séguier accorda ensuite des indemnités à tous les habitants demeurés fidèles, qui avaient souffert dans leurs biens de la sédition du 6 septembre. Le receveur Nicole eut pour sa part trente mille livres. Enfin, avant de partir, considérant que le Cotentin surtout avait été profondément remué par l'esprit d'insubordination et de révolte ; que les gentilshommes s'étaient plu à l'encourager par leurs discours ou leur inertie, le chancelier leur envoya l'ordre de se rendre sans délai auprès de lui à

Coutances. Là, il les reçut en audience solennelle, et après leur avoir rappelé divers arrêts du conseil, publiés à son de trompe, qui déclaraient les nobles dans les campagnes, les magistrats et les bourgeois dans les villes, responsables de toutes rébellions, il les exhorta d'un ton ferme à « faire valoir l'auctorité du roy, à ne pas se laisser empiéter par une populace mutinée, » ajoutant que, dans le cas où quelque émeute éclaterait malgré eux, « s'estant mis en debvoir et ayant fait leur possible, ils ne pourroient estre repris. »

La sévérité de la leçon infligée à la capitale du Cotentin, les craintes qu'un nouveau soulèvement devait y inspirer pour l'avenir, empêchèrent sans doute, plus tard, les gentilshommes du pays de se rallier au parti de la Fronde (1649). En vain le duc de Longueville envoya-t-il dans la presqu'île le comte de Fiesque, un de ses émissaires les plus hardis et les plus remuants : pas un gentilhomme ne s'émut ni ne bougea, et c'est à peine si le bailliage fournit aux brouillons une poignée d'hommes et un peu d'argent. A partir de cette époque, l'histoire de Coutances ne se compose plus que de rares épisodes sans importance ou du moins d'un intérêt médiocre. Dans la première moitié du XVIIe siècle, on y compta jusqu'à trois fondations religieuses, savoir : le couvent des Capucins, dû principalement au chapitre de la cathédrale (1616); le prieuré des filles de Notre-Dame-des-Anges, établi sous la règle de saint Benoît par la dame de Malherbe (1633), puis érigé en abbaye (1660 ou 1661); et la maison des Eudistes, ou prêtres de la Congrégation de Jésus et de Marie, qui eurent la direction du séminaire épiscopal (1650). La croyance aux sorciers, aux possessions diaboliques était alors généralement répandue, et les agitations même de la Fronde avaient laissé dans les esprits une disposition favorable aux extravagances de la superstition la plus absurde. Le procès de Marie des Vallées, de Coutances, traduite sous prévention de magie devant le parlement de Rouen, sur la dénonciation d'un gentilhomme du Cotentin, qu'elle avait elle-même accusé de sortilége, eut un retentissement extraordinaire dans toute la France. Marie des Vallées, fille d'un pauvre paysan du diocèse, pouvait avoir cinquante ans, à cette époque ; mais on parlait d'elle depuis déjà bien des années, puisque le dernier chapitre du livre premier d'un mémoire *touchant l'admirable conduite de Dieu sur une âme particulière, appelée sœur Marie de Coutances*, finit à l'an 1644. C'était, d'après les récits contemporains, une béate qui se mêlait d'avoir des visions, des apparitions, des colloques avec Jésus-Christ et la sainte Vierge. Jean Eudes, instituteur de la congrégation des Eudistes et frère de l'historien Mézerai, se montrait un de ses apologistes les plus passionnés ; il nous a laissé une histoire manuscrite de sa vie en douze livres. La conduite de l'illuminée, fort heureusement pour elle, avait toujours été des plus régulières ; aussi le parlement, fidèle à sa jurisprudence accoutumée, l'acquitta de tout soupçon de magie, parce qu'il fut notoirement reconnu qu'elle était sage et honnête fille.

Sous Louis XV, le nom de Coutances reçut un fâcheux éclat de la longue querelle du ministère avec le parlement de Normandie, au sujet de l'édit du 10 octobre 1755 qui étendait la juridiction du Grand Conseil sur tout le royaume, tandis que sa compétence se bornait dans le principe au jugement des causes évoquées à sa barre. Malgré la défense intimée par la chambre des vacations du

parlement à toutes les juridictions de la province « de rien innover sur le fait des enregistrements des édits et déclarations, » le bailliage de Coutances crut devoir procéder à l'enregistrement du terrible édit, dès que le procureur général du Grand Conseil lui en eut fait l'envoi. L'on conçoit l'émotion du parlement. Il rendit aussitôt un arrêt énergique, dans lequel la conduite des officiers du bailliage se trouvait censurée sévèrement, comme contraire aux lois, maximes, usages du royaume, et ordre leur était donné de biffer sans délai, sur leurs registres, la sentence d'enregistrement (8 mars 1756). Les officiers du bailliage ayant obéi, un huissier de l'amirauté se présenta tout à coup à leur audience, les requit de lui livrer les registres où avait été transcrit l'arrêt du parlement, l'y biffa de sa main, et de sa main encore écrivit en marge un arrêt du Grand Conseil, daté du 3 mars, en vertu duquel il agissait comme il venait de le faire. Indigné d'un pareil outrage, le parlement rendit un second arrêt qu'il fit publier en diligence, y déclarant « nulles et de nul effet la radiation de son arrêt du 8 mars et la transcription marginale des ordres du Grand Conseil » (8 mai). Ce n'est pas tout : sur les registres du bailliage de Coutances qu'on lui avait apportés en toute hâte à Rouen, la cour fit transcrire une seconde fois son arrêt du 8 mars, qu'avait biffé l'huissier de l'amirauté, et le procureur du roi du bailliage, mandé devant elle, n'ayant pu se justifier d'avoir trempé dans un acte aussi illégal, fut frappé d'une interdiction de trois mois. Cette lutte, où le bon droit était incontestablement du côté du parlement de Normandie, se termina par une victoire insolente du ministère. Non-seulement des lettres-patentes de Louis XV cassèrent le second arrêt, mais encore une humiliation des plus cruelles fut infligée à la cour souveraine de Rouen. Il fallut, après que les lettres du roi eurent été militairement enregistrées au palais et qu'on y eut biffé l'arrêt du 8 mars, que le premier président et le procureur général, appelés à l'hôtel de la première présidence, y vissent, en présence du duc de Luxembourg et des procureurs du roi et greffier du bailliage de Coutances, bâtonner les deux arrêts incriminés par leur propre greffier en chef, Bréant, et transcrire ensuite aux registres les lettres-patentes qui justifiaient le bailliage de Coutances, en qualifiant l'arrêt du 8 mai d'*indécence, d'abus répréhensible, de témérité, d'attentat inouï* (28 mai 1756).

Vingt ans environ avant cet épisode, une découverte très-précieuse, due aux recherches archéologiques de M. de Mons, lieutenant général du bailliage, avait engagé le savant abbé Fontenu à publier une description de l'ancien aqueduc de Coutances (1738-1739). Nous avons dit que la construction de ce monument remontait au principat de Constance-Chlore, quoiqu'il n'en soit fait mention (singularité digne de remarque) dans aucune charte ou chronique antérieure au XIIe siècle. La chute des eaux, roulant en pente rapide dans les canaux de plomb, obligeait la ville à des réparations si fréquentes, qu'on avait fini par renoncer à son entretien. Sur seize arcades, onze étaient détruites, et il n'en restait plus que les piliers, lorsque Foulques Paisnel (*Paganellus*), gentilhomme du Cotentin, dont la famille descendait de l'un des principaux capitaines de Rollon, entreprit de restaurer l'aqueduc. Par ses soins et à ses frais, ces onze arcades, bâties auparavant à plein cintre, furent réparées à cintre angulaire, en 1159. C'est cette date, « gravée sur une pierre au haut d'une pile, entre la troisième et la qua-

trième arcade, » qui fut aperçue et signalée pour la première fois par M. de Mons. Elle avait jusqu'alors échappé à tous les regards, parce que la pierre où elle se trouve est tournée vers le ponant, tandis que le plan s'élève du côté de l'est. On peut en dire autant des armes de Paisnel, ciselées au sommet de l'arc-boutant de la neuvième arcade en venant de l'Écoulanderie. Ces armes sont *d'or à deux fasces d'azur, le champ chargé de 9 merlettes de gueules, posées 4, 2 et 3.* André Duchesne les avait pourtant remarquées, avant la découverte de M. de Mons. Les travaux de Foulques Paisnel rendirent tout leur cours aux eaux de la fontaine de l'Écoulanderie. Reçues d'abord dans des canaux en terre cuite enfoncés en terre, elles tombaient, à trois cents pieds de distance, dans un immense réservoir en pierre, de forme carrée, qu'on appelle aujourd'hui *le Repos:* traversant, de là, de vastes champs de pommiers, puis coulant dans les canaux en plomb des arcades qui les conduisaient de nouveau sous terre jusqu'au couvent des Jacobins, elles arrivaient enfin à Coutances, et, après avoir décrit un parcours de quatre mille six cent soixante pieds, se réunissaient dans un grand château-d'eau situé sur la place même de la cathédrale, vis-à-vis du portail de Notre-Dame, d'où elles allaient alimenter les divers quartiers de la ville, et surtout la fontaine de l'église Saint-Nicolas. L'utilité de l'aqueduc était si bien reconnue, que Philippe-le-Hardi affecta à son entretien, en 1277, le revenu de plusieurs terres et maisons dans la banlieue de Coutances. La ville chargea même d'y veiller un officier nommé *procureur des fontaines.* Comme les Jacobins retenaient quelques lignes de l'eau dans leur couvent, on crut que le meilleur serait de leur confier la conservation de l'aqueduc; mais ces religieux y mirent tant de négligence, qu'une sentence contradictoire du bailliage les força, en 1575, de réparer les arcades. Vingt années plus tard, on fit encore quelques maçonneries, comme l'indique la date 1595 qu'on peut lire sur une pierre de la cinquième arcade tournée vers la ville. Malheureusement la jouissance exclusive de l'aqueduc fut donnée en 1628 aux Jacobins, et à partir de cette époque les dépenses continuelles qu'il occasionnait entraînèrent insensiblement l'abandon complet du monument. Ce n'est plus, de nos jours, qu'une ruine. Cinq arcades cependant subsistent encore tout entières. On voit aussi presque tous les piliers debout, auxquels pendent des blocs liés par un ciment qu'ont durci les siècles, mais que le lierre enlacé aux arcs-boutants a percé de ses racines.

Coutances, quand furent convoqués les États-Généraux de 1789, était le chef-lieu d'une élection. Sa vicomté avait cessé d'être héréditaire pour devenir un simple siége de justice. Il y avait aussi à Coutances un bailliage et présidial, une officialité, un siége d'amirauté, un corps de ville formé de neuf officiers, une maîtrise particulière des eaux et forêts, un bureau des traites foraines; et, comme nous l'avons, au fur et à mesure, indiqué dans notre récit, un collége, un séminaire dirigé par des Eudistes, un Hôtel-Dieu que desservaient des clercs hospitaliers de Saint-Augustin, une abbaye de Bénédictins dédiée à Notre-Dame-des-Anges, deux églises paroissiales (*Saint-Pierre* et *Saint-Nicolas*), et trois couvents d'hommes, savoir deux de Dominicains ou Jacobins et un de Capucins. Le chapitre de la cathédrale, composé de vingt-cinq chanoines, avait à sa tête huit dignitaires qui étaient un grand chantre, quatre archidiacres, un écolâtre, un

trésorier et un pénitencier. La nomination des uns et des autres était une des prérogatives de l'évêque. Le siége épiscopal, l'un des plus anciens de France, comptait dans la longue liste de ses prélats six martyrs, quinze saints, six cardinaux et un souverain pontife. Parmi ceux que nous n'avons pas eu occasion de mentionner, nous nommerons, au XIVe siècle, *Sylvestre de la Cervelle* qui bâtit la rotonde de la cathédrale; au XVe, *Richard-Olivier de Longueil*, l'un des trois prélats que le pape Calixte III chargea de la révision du procès de Jeanne d'Arc, et *Gilles Deschamps*, docteur en théologie, cardinal, ambassadeur à la cour de Rome et à la cour impériale; au XVIe, *Adrien Goufier de Boisy*, cardinal, grand-aumônier de France, et *Bernard Diviti de Bibiena*, cardinal, légat de Léon X auprès de François Ier; enfin, au XVIIe siècle, *Nicolas de Briroy*, que le pape Paul V, à la nouvelle de sa mort, salua en plein consistoire du glorieux titre de père des pauvres, *ob eximiam ejus caritatem et largitionum copiam*, lit-on dans le *Gallia christiana* (1620).

La population de Coutances s'élevait, vers la fin du XVIIIe siècle, à 5,200 habitants. Les anciennes manufactures de draps et de toiles y étaient entièrement déchues depuis la révocation de l'édit de Nantes; mais le commerce s'y soutenait encore assez bien par la vente des grains, du beurre et des bestiaux. L'industrie avait concentré son foyer dans le vaste faubourg de Soule, peuplé de teinturiers et de tanneurs. L'Assemblée Constituante érigea Coutances en chef-lieu du département de la Manche. Lorsque les Vendéens, après avoir passé la Loire, à la fin de 1793, envahirent la basse Normandie, pour s'y emparer d'une place maritime qui pût les mettre en communication avec les émigrés de Londres, les généraux de la République conçurent la pensée de couper toute retraite à l'ennemi, en l'enfermant dans les trois armées des *côtes de Cherbourg*, *de l'Ouest* et des *côtes de Brest*. Le général Sepher, commandant de la première, porta ses troupes, en conséquence, du côté de Saint-Lô et de Coutances, tandis que les deux autres opéraient leur jonction à Fougères. Mais le plan échoua par la faute du général Tribout, ancien tambour-major, qui ne sut point défendre Pontorson contre les Vendéens (22-24 brumaire an II). Bonaparte, en 1800, transféra le chef-lieu de la Manche à Saint-Lô. Coutances n'eut alors que le rang de sous-préfecture, mais on y fixa le siége de la cour d'assises du département. On trouve, en outre, dans cette ville un tribunal de première instance et un tribunal de commerce; en 1833, on y a fondé une société scientifique et littéraire, sous le titre d'*académie Constantine;* le collége et le séminaire existent encore; l'évêché a été conservé, il dépend toujours de la métropole de Rouen. Coutances possède aussi une bibliothèque publique riche de cinq mille volumes. On évalue sa population à près de 8,000 âmes, et celle de l'arrondissement à plus de 106,000. L'industrie du chef-lieu consiste en quelques fabriques de coutils, de siamoises, de droguets, de mousselines; et le commerce y a pour objet les grains, les œufs, les volailles, le beurre, les bestiaux, les chevaux, les plumes, les laines, le lin et le chanvre. La colline sur laquelle s'élève la ville, entre la rivière de Soule et le ruisseau de Bulsard, « un peu au-dessus de son confluent avec la Soule, » était autrefois, à ce qu'on raconte, un rocher escarpé, dont l'exhaussement des terres a par degrés diminué la hauteur. Le canal de la Soule fait communiquer Coutances avec la mer, qui n'en est éloi-

gnée que de sept kilomètres. Tous les voyageurs s'accordent à parler du panorama ravissant qu'on découvre du haut de cette colline. La ville, du reste, commence à prendre un aspect plus conforme à la civilisation moderne ; mais ses plus beaux monuments appartiennent encore à un autre âge. Ce sont les deux églises paroissiales de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, et surtout la magnifique cathédrale de Notre-Dame, dont le style tout à la fois roman et gothique, suivant l'expression de M. de Gerville, est le beau idéal du *dessin linéaire réalisé*. Deux pyramides, ornées de tourelles qu'on appelle *fillettes* dans le pays, couronnent le portail ; on en admire plutôt l'élégance que la hauteur, dit l'abbé Martial Pitton-Desprez, dans sa description de la cathédrale, « encore bien que fondées sur la partie culminante de la ville, elles aient une attitude assez imposante ; la nef est moins remarquable par sa largeur que par son élévation ; le chœur n'a rien que de conforme à tout ce qui l'entoure : c'est l'harmonieuse simplicité, la régularité, l'ensemble, le fini de l'édifice que l'on ne saurait trop vanter. Ce sont ces arcs-boutants qui soutiennent, de leur imperceptible solidité, une abside artistement travaillée, amplement éclairée, décorée d'un grand nombre de gracieuses tourelles ; ce sont ces colonnettes, ces ogives, qui pressent, qui enlacent amoureusement les contours de la coupole et des autres plafonds cintrés ; qui semblent jeter en tout sens les ceps vigoureux et flexibles d'une treille florissante dans sa végétation la plus active et la plus prospère. C'est enfin la construction aérienne d'un dôme unique dans le monde, dont la prodigieuse hardiesse fit pâlir Vauban. » — « Quel est le sublime fou, s'écria-t-il à l'aspect de ce dôme dressé sur quatre piliers au-dessus du chœur, qui a osé lancer dans les airs un pareil monument ! » Et s'asseyant sous la coupole, les yeux levés vers la voûte, il y resta longtemps en extase.

La biographie de Coutances et celle du Cotentin offrent beaucoup de noms, jadis fameux, mais que la postérité eût dédaigné de nous transmettre, s'ils n'étaient couchés tout du long dans de vieux mémoires. Il convient toutefois d'en indiquer quelques-uns, qui sont illustres ou assez marquants. Pour la ville, nous citerons *Louis Leroy* (*Regius*), savant helléniste, traducteur de plusieurs ouvrages de Platon et d'Aristote ; *Guillaume Lamy*, médecin, surnommé le *Fléau de la faculté ;* l'historien protestant *Richard Dinoth*, dont l'ouvrage sur les guerres civiles, *De bello civili gallico*, est écrit avec une grande impartialité ; l'infatigable compilateur et libraire *Nicolas Lemoyne Desessarts*, que la collection des *Siècles littéraires de la France* recommande surtout à l'attention ; l'astronome *Legentil de la Galaisière*, membre de l'Académie des sciences, chargé par elle, en 1761, d'aller, avec plusieurs de ses collègues, observer à Pondichéry le passage de Vénus sur le disque du soleil ; et le contre-amiral *Jean-Marthe-Adrien L'Hermite*, qui se distingua dans la guerre de l'indépendance d'Amérique et pendant les campagnes de la République et de l'Empire. Pour le Cotentin, il suffit de mentionner les fils de *Tancrède de Hauteville : Guillaume-Bras-de-Fer, Drogon, Homfroy, Roger* et *Robert Guiscard* ou *Ruiscard* (le rusé), conquérants des royaumes de Naples et de Sicile ; *Jean de Launoy*, docteur de Sorbonne, surnommé le *Dénicheur de saints*, né à Valderic, en 1603 ; le célèbre *Charles de Saint-Évremond*, né en 1613 à Saint-Denis du Guât ; et *Charles-François Lebrun*, natif de Saint-Sauveur-

Lendelin, tour à tour membre de l'Assemblée Constituante et du conseil des Cinq-Cents, choisi par Bonaparte pour troisième consul et nommé sous l'Empire architrésorier et duc de Plaisance. Les Coutençais, rendant hommage aux talents modestes de Lebrun, que ses belles traductions d'Homère et du Tasse avaient appelé à l'Institut, lui ont élevé récemment une statue sur la terrasse de l'hôtel de la sous-préfecture, dans une magnifique exposition. — Les armoiries de la ville de Coutances étaient *d'azur à trois piliers ou colonnes d'argent* (en souvenir de l'aqueduc), *au chef de gueules chargé d'un léopard d'or* (par concession des ducs de Normandie).[1]

GRANVILLE.

Le rocher abrupte et pittoresque sur lequel Granville est bâti, comme un nid de mouettes, et qui domine avec sa vieille ceinture de fortifications, la Manche, le port et les faubourgs de cette active et industrieuse colonie maritime, fut anciennement compris dans la vaste forêt de Sciey, qui couvrait la plus grande partie du Cotentin et s'étendait, dit-on, au VIIe siècle, sur le bras de mer qu'on voit s'interposer entre le continent et les îles de Jersey et de Guernesey. Selon quelques géographes, Granville aurait succédé à une ville gallo-romaine nommée *Grannonum;* mais cette opinion, quoique partagée par d'Anville, paraît peu probable, puisque les fouilles, journellement exécutées tant dans la ville que dans les faubourgs, n'ont jamais mis à découvert aucun de ces débris de briques et de poterie de fabrique romaine, que l'on rencontre en si grande

1. Jules César. — Ammien Marcellin. — *Itinéraire* d'Antonin. — *Table Théodosienne.* — *Notice des dignités de l'Empire.* — *Notice de l'ancienne Gaule*, par d'Anville. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.* — *Observations sur deux voies romaines qui conduisaient de Condate, Rennes en Bretagne, dans le fond du Cotentin*, par l'abbé Belley (t. LXI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*). — *Description de l'ancien aqueduc de Coutances*, par l'abbé Fonteneu. — *Gallia christiana*, t. XI. — *Liber Niger Constantiensis Ecclesiæ, apud Galliam Christianam*, t. XI, *Instrumenta.* — Dom Guillaume Bessin, *Conciles de Normandie*, partie IIe. — Rouault, *Abrégé de la vie des évêques de Coutances.* — *Antiquités* de Duchesne. — Orderic Vital. — Guillaume de Jumiéges. — Robert Wace. — Monstrelet. — Froissart. — *Chroniques de Normandie.* — *L'Art de vérifier les dates.* — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie.* — Th. Licquet, *Histoire de Normandie.* — Depping, *Histoire de Normandie.* — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie.* — *Le Diaire* du chancelier Seguier. — Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.* — *Histoire des Français*, de Sismondi. — *Histoire manuscrite du Cotentin*, par l'abbé Billy. — De Mons, *Recherches sur Coutances.* — De Gerville, *l'Église de Coutances*; *Recherches sur les villes et voies romaines dans le Cotentin*; *Recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche*; *Recherches sur les abbayes du département de la Manche* (t. I, II, VI et VII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*). — *Histoire de la Révolution dans les départements formés de l'ancienne Bretagne*, par A. Duchatellier. — L'abbé Bisson, *Almanach du diocèse de Coutances*, 1770-1781. — *Étrennes coutançaises*, par l'abbé Martial Pitton-Desprez, 1833-1834. — *Annuaire de la Manche*, 1830-1831.

quantité sur l'emplacement des cités bâties à cette époque. On ne peut mettre en doute l'existence de l'antique *Grannonum*, qui était une des villes maritimes des *Veneti;* mais il serait possible qu'à cette époque l'emplacement actuel de Granville fût alors éloigné de plusieurs lieues de la mer et que les îles Chausey ne fussent pas encore séparées de la terre ferme, car l'envahissement par la mer d'une partie du littoral normand est un fait positif. S'il en était ainsi, la ville de *Grannonum*, d'abord détruite par la main des hommes, aurait donc définitivement disparu au sein de l'Océan. Toujours est-il qu'au xe siècle, il n'existait sur le rocher de Granville ni ville ni village. Lors de l'établissement des Normands dans le Cotentin, il devint le patrimoine d'un guerrier de cette nation qui y construisit d'abord un petit château-fort, et plus tard une chapelle. Ses descendants possédèrent cette seigneurie jusqu'au XIIIe siècle. Philippe-Auguste la confisqua sur un sire de Granville qui était resté fidèle à Jean-Sans-Terre, et la donna à Jean d'Argouges, seigneur de Gratot (1204).

En 1436, un autre Jean d'Argouges, également seigneur de Gratot, donna la terre de Granville en fief héréditaire, moyennant la redevance annuelle d'un chapeau de roses vermeilles, à Thomas d'Escalles de Melles, sénéchal de Normandie pour le roi d'Angleterre. Un gros village, peut-être même une petite ville, existait déjà au pied du rocher, près de l'embouchure de la rivière du Bosq; mais le château, qui dominait cette position, était tombé depuis longtemps en ruine. Les Anglais dominaient, à cette époque, sur toute la Normandie. Le Mont-Saint-Michel, seul, leur résistait encore; cependant une foule de seigneurs n'en continuaient pas moins sur tous les points une guerre d'escarmouches et de surprises, qui ne laissait pas aux conquérants un seul instant de repos. Un de ces seigneurs, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, releva le petit fort de Granville, et de là commença à faire des courses jusqu'aux portes de Coutances et de Saint-Lô, enlevant les convois et les petits détachements anglais et pillant tout le pays. Le sire d'Escalles, pour mettre fin à ces ravages, s'avança vers Granville avec sa compagnie de massiers, attaqua le fort et le fit raser. L'année suivante (1437), les Français se disposaient à le rebâtir. Le sire d'Escalles vint de nouveau les en chasser, et pour leur ôter tout moyen de s'y établir, il résolut d'y fonder une ville, força les habitants à démolir leurs maisons et à les reconstruire sur le rocher; en même temps il fit venir un grand nombre d'habitants des villages voisins pour peupler sa nouvelle ville, qu'il entoura de bonnes murailles, et au centre de laquelle il plaça une forteresse flanquée de tours. C'est à ce seigneur que l'on attribue la tranchée dite *aux Anglais*, creusée dans le roc vif, qui, coupant la falaise à la base de l'isthme, isole la ville du côté de la terre. Cette tranchée sert maintenant de passage aux baigneurs pour gagner la mer et se rendre au salon que l'administration leur a préparé sur une des saillies du rocher. C'est également à Thomas d'Escalles que l'on doit attribuer la construction de l'église. Philippe Badin, abbé de la Luzerne, homme d'une grande réputation de sainteté, inaugura les travaux et bénit la première pierre du monument, en 1438. Deux ans plus tard, ville et forteresse, tout était retombé aux mains des Français, qui n'en furent plus délogés.

Charles VII, en 1445, accrut encore les fortifications de Granville et en aug-

menta la population, en promettant de grands priviléges aux étrangers qui viendraient s'y fixer. Louis XI concéda la petite cité au Mont-Saint-Michel, afin de dédommager cette abbaye des pertes qu'elle avait éprouvées durant les guerres des règnes précédents; Charles VIII en donna, plus tard, le gouvernement au maréchal de Gié (1486). Pendant les guerres de religion du XVIe siècle, les Granvillais, fervents catholiques, ne permirent pas aux idées nouvelles de pénétrer dans leurs murs; secondés par une forte garnison qu'y avait placée Matignon, lieutenant général du roi en basse Normandie (1563), ils repoussèrent toutes les entreprises des calvinistes, et ne reconnurent Henri IV qu'en 1599. Sous la régence d'Anne d'Autriche, Granville se soumit au roi, après les arrestations des princes (1650). Louis XIV eut le tort de ne point apprécier l'importance de cette place maritime; il en fit démolir les fortifications, en 1689, funeste mesure qui laissa la ville exposée sans défense aux attaques des Anglais, lorsque ceux-ci envoyèrent une flotte nombreuse pour la ruiner (1693). Toutefois, intimidés par la bonne contenance des habitants, ils n'osèrent débarquer et se contentèrent d'y lancer une grande quantité de bombes et de boulets incendiaires qui y firent des dégâts considérables. En 1703, six de nos vaisseaux de charge se retirèrent à Granville, à la suite de l'échec essuyé par le chevalier de Tourouvre, entre ce port et le Mont-Saint-Michel. Louis XV, mieux informé que son aïeul, apprécia l'importance de Granville, comme position militaire, et en fit relever les fortifications (1720). De nouveaux travaux, exécutés en 1744, firent de cette ville une place de guerre de deuxième classe.

L'épisode principal de l'histoire de Granville se rapporte aux guerres de la révolution. L'armée vendéenne, chassée de son pays, en 1793, par les troupes de la République, n'avait plus d'espoir que dans les secours de l'Angleterre. Les chefs royalistes, résolus à s'emparer d'un port de mer, jetèrent les yeux sur Granville, à cause de sa proximité des îles de Jersey et de Guernesey, où stationnait une flotte anglaise. Les Vendéens, réunis alors à Fougères, s'avancèrent aussitôt par Dol, Pontorson et Avranches, où ils laissèrent les femmes, les enfants et les blessés, et arrivèrent enfin, le 14 novembre, au nombre de trente mille hommes environ, sous les murs de Granville. Informé de leur approche, le représentant du peuple Lecarpentier, qui commandait dans la place, fit évacuer les faubourgs; sur son ordre, les femmes se retirèrent dans la ville avec leurs meubles les plus précieux, tandis que les hommes renouvelaient avec enthousiasme le serment de *vivre libre ou mourir*. La garnison républicaine, y compris les gardes nationaux, s'élevait à peu près à quatre mille hommes. Elle sortit résolument de la place et se porta à la rencontre des Vendéens dans la plaine de Saint-Pair, où s'engagea un combat d'avant-postes. Mais reconnaissant bientôt la disproportion des forces, le représentant du peuple ne voulut pas risquer une bataille qui lui eût été inévitablement fatale; il se replia en bon ordre vers la ville, dont il fit fermer les portes. Les Vendéens, qui le suivaient de près, se saisirent des faubourgs malgré le feu des remparts, et à neuf heures du soir, ils commencèrent à monter à l'assaut avec une rare intrépidité. Déjà même quelques-uns d'entre eux avaient gravi les murs, en s'aidant de leurs baïonnettes qu'ils enfonçaient dans les pierres, lorsqu'un déserteur qu'ils avaient admis dans leurs rangs,

se mit à crier : « Nous sommes trahis! Sauve qui peut! » Soudain les assaillants se sauvèrent épouvantés, et leurs chefs ne purent jamais les ramener à l'attaque.

Ce coup de main ayant échoué, il fallut se résigner à faire le siége de la place. Les Vendéens dressèrent une batterie sur les hauteurs qui dominent la ville du côté de Saint-Pair, et jetèrent dans les maisons des faubourgs une nuée de tirailleurs qui ouvrirent un feu de mousqueterie des plus meurtriers. Une attaque devait avoir lieu en même temps du côté de la plage que la marée laissait à découvert; mais deux petits bâtiments armés, venus de Saint-Malo, s'embossèrent vers ce point, et par leur feu mirent obstacle au projet de l'ennemi. La position des assiégés n'en était pas moins des plus critiques; un grand nombre de canonniers avaient été tués dans les batteries par le feu des tirailleurs, qui, placés sur le toit des maisons, découvraient l'intérieur de la place. Le représentant du peuple se vit donc dans la nécessité de faire incendier les faubourgs pour en déloger les assaillants. L'ordre en fut donné, et aussitôt exécuté sans hésitation; l'on vit même des femmes aider avec empressement à faire rougir les boulets qui devaient détruire leurs maisons et anéantir leur fortune. Cette mesure énergique sauva Granville. Les Vendéens furent obligés d'abandonner les faubourgs, qui bientôt ne présentèrent plus que le spectacle d'un vaste embrasement; enfin, après trente-six heures d'efforts inutiles, le découragement s'empara d'eux, et Henri de la Rochejaquelein, ne voyant point paraître la flotte anglaise qui devait coopérer à leur entreprise, prit le parti de lever le siége. Les Vendéens opérèrent leur retraite sur Avranches sans être inquiétés; la garnison républicaine, épuisée par une lutte si inégale, était hors d'état de se mettre à leur poursuite.

Les Granvillais eurent beaucoup à souffrir, sous le Consulat et l'Empire, de l'interruption de leurs travaux ordinaires; mais ils n'en furent pas moins toujours prêts à donner au pays des preuves de patriotisme et de courage. Une escadre anglaise, composée de huit vaisseaux de différents bords, vint, dans la soirée du 14 septembre, commencer contre la ville un bombardement qu'elle continua pendant deux nuits; après quoi, elle fut contrainte de se retirer : plusieurs de ses navires avaient été fort maltraités par les batteries des forts et par le feu de deux chaloupes canonnières embossées dans le port. Pendant les guerres de l'Empire, les marins de Granville armèrent plusieurs de ces corsaires qui concoururent avec tant d'éclat à soutenir l'honneur de notre marine militaire.

Granville, dans le diocèse et l'élection de Coutances, formait sous l'ancienne monarchie un gouvernement particulier; c'était le siége d'une vicomté, d'une amirauté, d'un bureau des cinq grosses fermes, d'une moyenne justice dépendante de l'abbé du Mont-Saint-Michel, et la résidence d'un lieutenant particulier pour la juridiction du grand maître des eaux et forêts de Caen. Les habitants, constitués en corps de ville, jouissaient du privilége de garder eux-mêmes leur cité; en l'absence du commandant de la milice bourgeoise, c'étaient les échevins qui donnaient le mot d'ordre. Granville avait, en outre, un hôpital général, fondé en 1683 par un de ses habitants nommé Baubriant, et dans lequel on recevait non-seulement les pauvres, mais encore les matelots en temps de guerre. Chef-lieu de canton compris dans l'arrondissement d'Avranches, cette ville possède aujourd'hui un tribunal de commerce, une école de navigation et une inspection des

douanes. Sa population, exclusivement composée de marins et de négociants, dépasse 8,300 âmes. Les Granvillais forment une colonie maritime des plus intéressantes. Ils ont une physionomie à part, une industrie qui leur est propre, celle de la pêche, et une infatigable activité à laquelle ils doivent leur prospérité commerciale. La plage, unie, sans galets, recouverte d'un sable fin et doux, attire chaque année un grand concours de baigneurs. La ville, construite sur un rocher, comme nous l'avons dit, s'avance dans la mer et forme une presqu'île. Ses rues étroites et tortueuses, ses maisons vieilles et mal bâties, sans cesse exposées au vent de mer, en font un séjour peu agréable; aussi, a-t-elle été abandonnée par les négociants et les armateurs qui se sont réfugiés au pied du rocher et sur la pente d'une colline voisine, où l'on voit des rues spacieuses et bien alignées, bordées de maisons élégantes. Le mouillage de Granville est bon; mais le port, quoique protégé par une jetée en granit d'un fort beau travail, commencée en 1749, est d'un abord difficile, à cause des nombreux récifs qui hérissent son entrée. Il est fréquenté par les navires marchands de petite dimension, et il s'y fait un commerce important de poisson salé, d'huîtres, de denrées coloniales et de vins. On complète en ce moment le port de Granville en y construisant un bassin à flot qui permettra aux navires du commerce de grande dimension de le visiter, sans être exposés aux inconvénients de la marée. Granville a vu naître le savant orientaliste *Feudrix de Bréquigny;* le conventionnel *Letourneur*, et les amiraux *Pléville-Le-Pelley* et *Hugon.*[1]

SAINT-LO.

La ville de Saint-Lô a eu pour origine, s'il faut en croire la tradition, un château situé sur la rive droite de la Vire et appartenant à Laudus ou Lauto ou Lô, cinquième évêque de Coutances (525-565). Ce château, très-ancien, était connu dans le diocèse sous la dénomination de *Briovera* ou *Briareræ*, c'est-à-dire éminence sur une rivière, d'après quelques-uns, ou, selon d'autres, Pont-sur-Vire, du mot celte *Brivas*, pont, et de *Vera* qui est le nom latin de la rivière de Vire. Lauto le donna à l'église de Coutances : de nombreuses habitations ne tardèrent point à se grouper autour de ses murailles, et la cité naissante devint même assez considérable pour que le prélat s'intitulât indifféremment évêque de Coutances ou de Briovère, comme en fait foi sa souscription au cinquième concile d'Orléans tenu en 549 : *Lauto, in Christi nomine, episcopus ecclesiæ Constantinæ vel Brioverensis.* Il paraît qu'à la mort du prélat la ville dont il était seigneur,

1. Masseville, *Histoire sommaire de Normandie.* — *Mémoires pour servir à l'histoire de Granville* (dans les *Archives de Normandie*, de Louis Du Bois). — Le Marchant, *Topographie physique de Granville.* — *Dictionnaire* de Hesseln. — Notes particulières de l'auteur.

et dans laquelle, dit-on, il fut enseveli, portait encore son ancien nom, qu'elle garda même pendant longtemps. Charlemagne parcourant les côtes septentrionales de la France, y fit construire une forteresse, afin de la protéger contre les incursions des pirates danois ; peu d'années après, il y fonda une collégiale sous l'invocation de saint Étienne, desservie par des chanoines séculiers de l'ordre de saint Augustin, et c'est alors, suivant toute probabilité, que l'antique appellation de Briovère fut abandonnée pour celle de Saint-Lô (800-808).

Vers la fin du IXe siècle, les Normands s'étant établis dans la presqu'île du Cotentin, essayèrent d'abord de s'avancer vers le sud jusqu'à la forteresse qui défendait la rive droite de la Vire. C'est à cette époque que la légende place la translation à Rouen, par Théodorik ou Thierry, évêque de Coutances, d'une grande partie des reliques de saint Lô, qui reposaient en Cotentin dans une chapelle de ce nom. Repoussés une première fois, les Normands, conduits par Rollon, revinrent investir Saint-Lô, en 890 ; ils contraignirent la garnison du château à capituler en détournant les eaux d'un aqueduc, saccagèrent la ville et massacrèrent, au sortir des portes, l'évêque et les habitants, auxquels ils avaient promis la vie sauve. Cette conquête leur fut un moment enlevée par Salomon III, roi de Bretagne, tandis qu'ils ravageaient l'Angleterre ; mais ils se présentèrent bientôt sous les murs de la ville, chassèrent les Bretons et rasèrent la forteresse : *Castrum solo coæquatum est* (891). Saint-Lô sans doute sortit peu à peu de ses ruines et acquit l'importance que lui assurait sa position, puisqu'en 942, Louis d'Outre-mer ayant envahi la Normandie, pendant la minorité du duc Richard Ier, céda cette place, puis la reprit au comte de Paris, Hugues le-Grand, qu'il avait engagé à l'aider dans son expédition, en promettant de lui abandonner les principales villes du pays d'Auge, du Bessin et du Cotentin. Dans le XIe siècle, Saint-Lô fut entouré de murailles par l'évêque de Coutances, Robert Ier (1026), et son château figura au nombre de ceux dont Henri Beauclerc, troisième fils de Guillaume-le Conquérant, fit réparer ou compléter les fortifications, en 1090, avant que son frère Robert-Courte-Heuse lui eût repris le Cotentin. La ville cependant, vers la fin du Xe siècle, avait été comprise dans le comté de Mortain par le duc Richard Ier : aussi se rangea-t elle, en 1136, sous la bannière d'Étienne de Blois, titulaire de ce comté, et Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, son compétiteur, ne put s'en emparer qu'après deux jours de siége, en 1141. Dans le cours du même siècle, Saint-Lô souffrit beaucoup d'un grand tremblement de terre qui ébranla tout le diocèse (1159). On n'en continua pas moins la construction de l'église de son abbaye, où l'evèque de Coutances, Algare, avait introduit la vie régulière (1150) ; mais les travaux purent seulement être achevés en 1202, et Vautier, archevèque de Rouen, vint alors faire la dédicace de l'édifice. L'année suivante, les habitants, dévoués déjà de cœur à la France, n'attendirent que la reddition de Caen pour se soumettre à Philippe-Auguste, auquel le château ouvrit ses portes sans sommation, *sponte suâ* (1203).

Saint-Lô jouit de plus d'un siècle de tranquillité sous la dynastie capétienne. La ville prospéra rapidement : ce fut bientôt une des meilleures cités de la province, d'après Froissart, qui, soit dit en passant, ne parle point du château ; le commerce et l'industrie aidant, sa population monta presque à neuf mille âmes,

et l'on y put compter *quantité de bourgeois* enrichis par *une grosse manufacture de draperie*. En 1346, Édouard III d'Angleterre, débarqué à la Hougue, ne manqua point, après avoir pris Barfleur et brûlé Carentan, de marcher sur Saint-Lô, qui, n'étant point alors fortifié, ne put lui opposer aucune résistance. Il le pilla de fond en comble et fit un énorme butin consistant surtout en pièces de drap. Saint-Lô commençait à peine à se relever de ce désastre, quand les bandes de Geoffroy d'Harcourt, répandues aux environs, vinrent y jeter la désolation et l'épouvante (1356). Les malheurs de la France durent empêcher pendant longtemps l'industrie de se ranimer dans cette ville. Ses habitants étaient sans cesse sur le qui-vive. En 1364, ils repoussèrent l'attaque d'un parti de Bretons, que Jean de Montfort avait chargé de les surprendre, et le taillèrent en pièces dans un de leurs faubourgs. Charles V s'attacha bientôt à relever l'importance militaire de leur cité : vers la fin de son règne, il y assigna rendez-vous aux troupes qu'il destinait à réduire successivement toutes les forteresses du pays possédées par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre (1377). Nous voyons ensuite que Du Guesclin ayant échoué devant Cherbourg, en 1378, et voulant surveiller de près les Anglais, maîtres d'une aussi forte position, mit garnison dans toutes les places sûres du Cotentin, entre autres Saint-Lô. Enfin quand, la même année, Charles V eut résolu d'évacuer la presqu'île, afin de pouvoir diriger une plus grande masse de troupes vers le Languedoc, cette ville et celle de Carentan furent les seules qu'il ordonna de ne point abandonner à la discrétion de l'ennemi.

Dès le commencement des guerres anglaises du xve siècle, le château de Saint-Lô, suivant Rymer, fut rendu au duc de Glocester par Guillaume Carbonnel et Jean Tesson, qui en étaient capitaines (1417). Nous lisons ailleurs que Thomas, duc de Clarence, s'empara de la place en 1418. Les Anglais s'y maintinrent jusque sous Charles VII et n'en sortirent même que par capitulation, le 29 septembre 1449. Louis XI, en 1470, assigna Saint-Lô pour résidence, avec Valognes, au comte de Warwick et au duc Georges de Clarence, fugitifs d'Angleterre, d'où les obligeait de s'expatrier le roi Édouard IV, de la maison d'York. Charles VIII, au retour de son expédition de Bretagne, étant venu passer une partie de l'hiver en Normandie, se rendit dans ses murs, après avoir accompli un pèlerinage au Mont-Saint-Michel (1487). Tels sont les seuls faits que nous fournissent les annales de Saint-Lô, durant tout le cours du xve siècle. La vieille cité avait évidemment reconquis le premier rang parmi celles du Cotentin, et c'est en considération de son accroissement et de ses richesses que Henri II y créa un siége présidial, en 1551. Les doctrines de la réforme religieuse séduisirent de bonne heure ses habitants, malgré la surveillance des évêques de Coutances qui avaient conservé la seigneurie temporelle de la ville. Nous savons qu'à la fin du règne de François II, les calvinistes, encouragés par l'amiral de Coligny, sur lequel la reine-mère se reposait du soin d'apaiser les troubles de la province, y étaient assez nombreux et se croyaient assez puissants pour faire le prêche en public (1560). Ils s'en saisirent ouvertement, au mois de mai 1562, mirent à feu et à sac les églises, ainsi que les maisons de leurs principaux adversaires, et travaillèrent activement à restaurer ses fortifications, pour en faire un des boulevards du protestantisme dans le Cotentin. Mais le comte de Matignon,

l'un des chefs catholiques de la Normandie, la leur enleva quelques mois après, avec l'aide du comte d'Étampes et des Bretons, et y exerça de cruelles représailles. L'année suivante, La Bretonnière, à qui Matignon en avait confié la garde, prenant l'alarme, s'enfuit avec la garnison, sur un faux bruit que toute l'armée des protestants était en marche pour en faire le siége. Montgomméry courut sur-le-champ à Saint-Lô, et comme les forces des religionnaires n'avaient guère diminué, il put y entrer sans coup férir. Les vengeances qu'il tira des catholiques furent sanglantes.

Deux édits de pacification replacèrent tour à tour Saint-Lô sous l'obéissance du roi (1563-1570). Matignon, qui commandait dans la basse Normandie, sut y prévenir, comme dans tous les autres lieux de son gouvernement, par la promptitude et l'énergie de ses mesures, le contre-coup des massacres de la Saint-Barthélemy (1572). Il ne put, deux années après, faute de soldats, défendre cette ville, non plus que celles de Carentan, de Domfront et de Valognes, contre Montgomméry, descendu à la Hougue, avec six mille hommes de troupes anglaises et françaises; tandis qu'un autre corps de protestants, débarqué non loin de Coutances, y faisait prisonnier l'évêque Arthur de Cossé et le conduisait à Saint-Lô, où le prélat fut accablé, lui et le clergé de son église, des plus vils outrages par la canaille huguenote. La prudence conseillait à Matignon de protéger, d'abord, Granville et Cherbourg. Bientôt cependant, ayant réuni quelques troupes, il ordonna à Villiers, l'un de ses maréchaux de camp, de se porter sur Isigny, comme si son projet était d'investir lui-même Carentan. Montgomméry détacha aussitôt cinq cents hommes de la garnison de Saint-Lô, qui en comptait deux mille, afin de couvrir la place menacée; pendant que Villiers, dans la prévision de ce mouvement, rétrogradant en toute hâte, allait camper près de la Vire, et que Fervaques, un autre maréchal de camp de Matignon, averti également des intentions du gouverneur, arrivait au pas de course et prenait position près de l'abbaye. Matignon, ralenti dans sa marche par l'artillerie, se présenta le dernier devant Saint-Lô. Montgomméry avait compris que le gros de l'armée catholique ne se ferait pas attendre : dans la crainte d'un échec décisif pour son parti, s'il se laissait enfermer ainsi, au début de la campagne, il s'était échappé, de nuit, après avoir remis le commandement à son lieutenant Bricqueville-Colombières. Sans balancer, Matignon prenant avec lui six cents chevaux, trois régiments d'infanterie et six canons, se jeta sur la route de Domfront, où Montgomméry venait de se retirer. Fervaques l'accompagnait : Villiers devait presser vigoureusement Colombières dans Saint-Lô.

Le siége de cette place traînait en longueur, quand Matignon, après avoir forcé Montgomméry de capituler à Domfront, rejoignit Villiers sur les bords de la Vire, emmenant son prisonnier, qui, sur ses instances, et persuadé d'ailleurs que la cour lui tiendrait compte de ses efforts, en cas de succès, exhorta plusieurs fois Colombières à se rendre. Mais celui-ci l'accablant de reproches et d'injures, jura de vaincre à son poste ou de mourir. Matignon, perdant alors tout espoir de recouvrer Saint-Lô par composition, fit partir Montgomméry pour Paris, afin qu'on y instruisît son procès. Il ouvrit en même temps un feu terrible sur la place. La bravoure enthousiaste de Colombières avait gagné jusqu'aux femmes.

On les voyait, le jour, mêlées aux soldats de la garnison, les accompagner dans leurs fréquentes sorties, ou combattre et secourir les blessés sur les remparts. La nuit était employée à réparer les brèches faites par l'artillerie des catholiques, qui n'avaient pas moins de vingt-deux pièces de canon. Dans les premiers jours de juin, le feu des assiégeants poussé avec furie réussit à faire aux murs une large brèche, entre les tours de la Rose et de Beauregard. Les troupes tentèrent l'assaut et furent neuf fois repoussées. Colombières, informé que tout se préparait pour une attaque générale, s'élança bravement au milieu de la brèche, ayant à ses côtés ses deux enfants, tous deux encore en bas âge, armés chacun d'un javelot. « J'aime mieux, s'écria-t-il, qu'ils meurent *impolus et pleins d'honneur*, que de les abandonner aux mains des *infidèles et des apostats.* » L'assaut commença. Les assiégés déployèrent un courage indomptable. Mais enfin le flot des assaillants montant toujours, « par l'endroit le plus escarpé en face de l'hôpital, » la brèche fut emportée de vive force. Les vainqueurs se répandirent dans la ville, qu'ils livrèrent à toutes les horreurs du pillage et noyèrent dans le sang. Colombières était mort en héros : on raconte qu'il fut frappé à la tête d'un coup d'arquebuse à croc, au moment où, du haut d'une tour, il provoquait l'ennemi en buvant à sa santé. Le soldat, contenu par Matignon, eut pitié de ses deux enfants et les épargna. Le siége avait duré six semaines (juin 1574).

Tombé au pouvoir des catholiques, Saint-Lô, dont cette prodigieuse défense avait épuisé le sang et les ressources, n'essaya pas même, plus tard, de se soustraire à leur domination. Ce n'est qu'en 1589, après le meurtre de Henri III, que ses habitants mandèrent au nouveau roi de France qu'ils étaient prêts à l'accueillir dans leurs murs. A cette époque, Matignon, créé maréchal depuis 1578, avait acquis de l'évêque de Coutances, Arthur de Cossé, la baronnie de Saint-Lô, où son premier soin fut de construire une citadelle, afin de tenir en respect la turbulente bourgeoisie de la cité. Louis XIII, en plusieurs occasions, permit pourtant aux ministres des réformés de convoquer des assemblées et des synodes à Saint-Lô (1623-1627-1634). Les catholiques, de leur côté, luttèrent par des fondations religieuses, contre l'esprit protestant de la population. En 1630, le sieur Du Bois, procureur du roi de la ville, y bâtit le monastère et l'église des Pénitents du Tiers-Ordre. L'énormité des impôts sous lesquels gémissaient les habitants les entraîna, en 1635, à une violente sédition, si grave même qu'elle motiva des lettres d'abolition, comme celle qui avait eu lieu à Rouen, l'année précédente. Vint ensuite l'insurrection des Nu-pieds, dont l'étincelle, partie d'Avranches, parcourut rapidement le Cotentin et toute la basse Normandie (1639). Le chef de ces malheureux paysans, *Jean Nu-pieds*, osa même un jour faire afficher aux portes de Saint-Lô, un placard rempli de menaces pour les échevins. Quand les Nu-pieds eurent été vaincus par Gassion, les insurgés de cette ville, épouvantés de ses sanglantes exécutions à Avranches, lui demandèrent grâce à deux genoux.

Le prosélytisme catholique, favorisé par la cour, qui croyait étouffer ainsi l'esprit de révolte, continuait de se développer à Saint-Lô. En 1659 ou 1660, on y établit une communauté de l'institut des Nouvelles Catholiques. En 1685, on démolit le temple protestant, et ses matériaux furent adjugés à l'hôpital général,

fondation du moins utile et généreuse, due au zèle éclairé du père Chaudran, jésuite (1682). De cruelles persécutions ne tardèrent point à décimer la population calviniste de Saint-Lô. Les routes se couvraient d'émigrants frappés dans leur honneur, leurs biens ou leur croyance par la révocation de l'édit de Nantes. On eut à déplorer surtout l'indigne traitement infligé aux deux sœurs Louise et Madeleine Pezé, qui, « arrêtées en chemin et menées aux juges de Saint-Lô, s'y virent condamnées à *faire amende honorable, en chemise, à genoux, la torche au poing, conduites par le bourreau; à demander pardon à Dieu, au roi, à la justice, disant que, par opiniâtreté, elles avaient voulu professer une prétendue religion défendue par les déclarations de S. M.* » Après quoi, « elles furent rasées et enfermées pour toujours, chacune dans une prison séparée, sans espérance de se jamais revoir » (1688). Les mêmes horreurs, chose inouïe! souillèrent encore les premières années du règne plus doux de Louis XV. Sous le ministère du duc de La Vrillière, on enlevait encore à Saint-Lô et dans toute la basse Normandie les enfants des religionnaires; on incarcérait les pères et mères coupables de résistance à des ordres iniques (1715-1718). La dépopulation et la ruine furent la triste conséquence de ces absurdes barbaries. Saint-Lô pourtant, grâce à ses manufactures de drap, réussit à se soutenir encore un peu, et le commerce empêcha que l'intolérance religieuse n'y tarît complétement les sources de l'aisance. Son abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin subsistait encore en 1789; la baronnie appartenait toujours à la famille du maréchal de Matignon. C'était un gouvernement de place, le siége d'un bailliage, d'une vicomté ressortissant au bailliage de Coutances, et le chef-lieu d'une élection, ainsi que d'un doyenné, le second de l'archidiaconné du Val de Vire. On comptait soit dans la ville même, soit dans les faubourgs, quatre paroisses qui étaient : Notre-Dame, Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Georges. A part la communauté des Nouvelles Catholiques et le monastère des Pénitents que nous avons mentionnés, il y avait à Saint-Lô un petit couvent de filles où l'on admettait de jeunes pensionnaires, et un collége qui renfermait une classe d'humanités et une classe de philosophie.

L'Assemblée Constituante érigea Saint-Lô en chef-lieu de district du département de la Manche; la Convention Nationale l'appela *Rocher de la liberté*, et Bonaparte y transféra le chef-lieu de la Manche, établi d'abord à Coutances. Le dernier événement qui se rattache à l'histoire de Saint-Lô est le passage dans ses murs de Charles X fuyant de Saint-Cloud, après les trois journées de juillet 1830, et se dirigeant vers Cherbourg où les commissaires du nouveau gouvernement devaient présider à l'embarquement du monarque détrôné. Le cortége royal se composait de mille à douze cents hommes. Le maréchal Marmont ouvrait la marche; venait ensuite le Dauphin « s'avançant d'un air impassible, au petit pas de son cheval; » puis la voiture du roi et de la Dauphine, et celle de la duchesse de Berry, dont les deux enfants saluaient innocemment la foule à travers la portière. C'était le 12 août, à trois heures de l'après-midi. Charles X descendit avec sa famille à l'hôtel de la préfecture, et quitta Saint-Lô, le lendemain 13, dès cinq heures du matin. Le 16, ce fut le tour du prince de Polignac que l'on avait reconnu et arrêté la veille, à Granville. L'autorité eut beaucoup de peine à le soustraire à la fureur du peuple, ameuté sur le chemin de la prison. Le séjour

du prince de Polignac se prolongea jusqu'à la nuit du 25 au 26 août : il partit alors en poste, sous la protection de deux aides de camp, l'un du ministre de la guerre et l'autre du général Lafayette, pour être conduit au château de Vincennes.

Le département de la Manche constitue à lui seul le diocèse de l'évêché de Coutances, auquel celui d'Avranches a été réuni par le concordat de 1801 ; il ne renferme pas moins de 598,000 habitants : sur ce chiffre le chef-lieu figure pour près de 8,500, et l'arrondissement pour plus de 100,030. Saint- Lô a un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un collége, une chambre consultative des manufactures, arts et métiers, une société d'agriculture, un musée d'archéologie et d'histoire naturelle. Ses industriels, à la place de cette sorte de gros draps qui jadis étaient consommés par les corporations religieuses, fabriquent actuellement des droguets dont s'habillent les paysans. Ils font aussi beaucoup de toiles et de rubans de fil, et le surplus du commerce est alimenté par la vente des chevaux propres aux remontes de cavalerie. Les seuls monuments de Saint-Lô sont l'église de Sainte-Croix qui date du IXe siècle ; la magnifique basilique de Notre-Dame, au côté gauche de laquelle on remarque extérieurement une chaire en pierre assez élégante, érigée là, dit-on, au XVIe siècle, pour qu'elle servît tour à tour aux prédicateurs catholiques et protestants ; et l'hôtel de ville, situé sur une éminence qui domine la vallée, bel édifice moderne, en pierre, construit dans le goût de la Renaissance. On peut voir, en outre, dans les jardins de l'hôtel de la préfecture une tour, dernier vestige des fortifications du maréchal de Matignon, dans laquelle ont été déposées les archives départementales. La partie centrale de Saint-Lô s'élève sur la rive droite de la Vire, au sommet d'un roc qui commande la rivière ; sept à huit rues tortueuses, bordées de maisons de pauvre apparence, y serpentent çà et là sur une pente rapide. Cependant l'aspect de la ville, vue de loin sur la haute esplanade où se groupent la préfecture, le nouvel hôtel de ville et la cathédrale, est d'une pittoresque originalité. Une bordure de fraîches et verdoyantes collines encadre ce tableau d'un caractère tout normand. On trouve aux environs de superbes promenades, et le Champ-de-Mars est lui-même une place assez belle et bien plantée. S'il faut en croire Davila, Saint-Lô, vers la fin du XVIe siècle, était encore un port de mer ; car la rivière de Vire « s'engolphant dans l'Océan par le moyen de son flux, » se rendait « navigable jusqu'à ses portes » et recevait « comme en un hâvre assuré, les vaisseaux » qu'elle mettait « à couvert des vents de la côte. » On doit remarquer, en effet, qu'un des points de la rivière, non loin de la ville, a conservé le nom de *Port Care-lande*. Davila affirme que Montgommery, en 1574, y fit mouiller la flotte sur laquelle étaient les six mille hommes qu'il amenait d'Angleterre, et s'y tint à l'ancre, « tout prêt à en sortir quand l'occasion s'en présenterait. » Ce n'est donc point à la Hougue qu'il aurait débarqué, comme le racontent les autres historiens, ou bien, dans tous les cas, il n'y aurait laissé que quelques vaisseaux. Une société industrielle travaille depuis plusieurs années à la canalisation de la Vire.

Nous terminerons cette notice par quelques lignes de biographie. Saint-Lô a donné le jour au célèbre cardinal *Du Perron*, ambassadeur de Henri IV à

la cour de Rome; au père *Chrysostôme*, de l'ordre des Pénitents, auteur de Méditations chrétiennes; et à l'astronome moderne, M. *Leverrier*. Les armes de Saint-Lô étaient de *gueules à une licorne passante d'argent, à l'écusson cantonné d'azur, chargé d'une* N *majuscule d'or surmontée d'une étoile d'or.*[1]

MORTAIN.

On ignore à quelle époque remonte la fondation de Mortain : quelques auteurs lui donnent une origine romaine, mais cette opinion est tout à fait conjecturale. Mortain n'est même cité dans aucun document antérieur à l'arrivée des Normands. Or, comme ils ne visitèrent l'Avranchin qu'après le traité de Saint-Clair-sur-Epte (912), on doit croire que son existence ne date que de leur établissement définitif sur les bords de la Seine. Au milieu du XIe siècle, Mortain (*Moritolium*, *Moretonium*) est mentionné, sinon comme ville, du moins comme château; on trouve même un Guillaume Werleng qualifié comte de Mortain, sans qu'on sache à quel prince ni à quelle cause attribuer l'érection de ce comté. Guillaume-le-Bâtard, vainqueur à la bataille des Dunes (1047), le confisqua sur Werleng, qui s'était rangé du parti des barons rebelles, pour en investir Robert, son frère utérin. Le comté de Mortain était alors plus considérable qu'il ne le fut dans la suite : il s'étendait dans le Maine, le Cotentin, l'évêché de Lisieux, jusqu'à Quillebœuf et Honfleur. Il fallait une église pour rapprocher du château les chaumières éparses. Le comte Robert la bâtit, en 1082, et la dédia à Saint-Évroult. Le fils d'Arlette construisit, la même année, l'église de Notre-Dame-du-Rocher, prieuré de l'ordre de saint Benoît. Sa vie fut ainsi divisée en deux parts, consacrées, l'une à des fondations religieuses, l'autre à des expéditions militaires. Guillaume-le-Bâtard, après la conquête de l'Angleterre, dans laquelle il s'était distingué, reconnut ses services par une dotation de neuf cent soixante-treize manoirs.

Guillaume, fils de Robert, peu satisfait de la fortune immense que lui avait laissée son père, réclama avec menaces la succession de son oncle Odon, évêque de Bayeux. Ses biens d'Angleterre ayant été confisqués par le roi Henri Ier, il se réfugia en Normandie, fut pris à la bataille de Tinchebray, où il commandait l'avant-garde de Robert-Courte-Heuse (1106), et conduit au château de Kardiff, dans le comté de Galles, où il expia sa révolte par la perte des yeux et une prison perpétuelle. Robert de Vitré, issu d'Agnès de Mortain et d'André de Vitré, vou-

1. *Gallia christiana*, t. XI. — Rymer, *Act. Public.* — Monstrelet. — *Neustria Pia.* — Duchesne. — Froissart. — D'Avila. — D'Aubigne. — L'abbe de Billy. — *La prise de la ville de Saint-Lô, en 1574, sur les huguenots.* — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie.* — Lemontey, *Histoire de la Régence.* — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Annuaires de la Manche.*

lut alors se mettre en possession du comté de Mortain, qui lui revenait de droit; mais Henri Ier s'en empara pour le donner à son neveu Étienne de Boulogne, excepté Grestain et quelques autres dépendances (1112). Étienne fut, comme on sait, le compétiteur de Geoffroi Plantagenet, et de sa femme, Mathilde, fille de Henri Ier, à la succession de ce prince. Pendant la lutte sanglante des deux maisons rivales, le comté de Mortain fut ravagé à différentes reprises par la garnison que la comtesse Mathilde avait mise à Domfront, sous le commandement des deux capitaines Enguerrand et Alexandre de Benhau. Geoffroi Plantagenet se rendit maître de la ville, en 1137; Étienne la reprit, peu de temps après, mais pour la voir bientôt faire sa soumission à Mathilde, dont il finit lui-même par reconnaître les droits, en 1152. La comtesse, en revanche, assura au bâtard d'Étienne, nommé Guillaume, plusieurs villes ou seigneuries situées en Angleterre, en échange desquelles Henri II, à son avénement à la couronne, remit au Bâtard le comté de Mortain, ainsi que tous les autres domaines qui avaient appartenu à Étienne jusqu'en 1135, date de la mort de Henri Ier. Guillaume étant mort, Henri II se saisit de ces biens contre les droits de Mathieu de Flandres, mari de la fille d'Étienne. Mathieu profita bientôt de la guerre qui éclata entre le roi d'Angleterre et le roi de France, Louis-le-Jeune, pour demander la restitution du comté de Mortain. Henri II le désintéressa, d'abord, en lui accordant quelques pensions; mais cet accommodement ne fut qu'une trêve. Mathieu renouvela ses prétentions, lorsque les fils de ce prince se révoltèrent contre lui, et il fut tué devant le château de Driencourt-en-Brie (1173). Telle était la force du lien féodal, que plusieurs seigneurs du comté de Mortain s'étaient levés spontanément pour le soutenir. Henri II, dont il avait battu les troupes, se crut obligé de venir en personne pacifier le comté de Mortain. Dès qu'il se fut éloigné, les seigneurs reprirent les armes, et l'un d'eux, Hascernil de Saint-Hilaire, alla même en Bretagne combattre sous les drapeaux du baron de Fougères, qui refusait hommage au nouveau duc, Geoffroi, troisième fils de Henri II.

Richard-Cœur-de-Lion, en 1190, confirma son frère Jean dans la possession du comté de Mortain, qu'il tenait du testament de leur père. Les révoltes fréquentes de Jean l'empêchèrent, pendant quelques années, de jouir de ses domaines. Il se soumit, en 1194, et les comtés de Mortain et de Glocester lui furent rendus avec leurs dépendances, hormis les châteaux, dont il fut indemnisé par une somme annuelle de huit mille livres angevines. Dans le siècle suivant, Philippe-Auguste, ne négligeant aucun des moyens qui pouvaient faciliter ses projets sur la Normandie, voulut flatter l'attachement que les seigneurs du comté de Mortain avaient montré sous Henri II pour la maison de Boulogne; il fiança donc son fils légitimé Philippe Hurepel à Mahaut, fille d'Idain de Boulogne et de Renaud de Dammartin, sous la condition toutefois qu'elle aurait en dot les comtés de Mortain, de Dammartin et de Boulogne (1202). La charte, par laquelle le roi de France donne ou plutôt restitue Mortain à Renaud, est de 1204 : il lui rend non-seulement la ville, mais encore les droits qu'il doit exercer dans le comté, le long de la mer d'Angleterre, *circà mare Angliæ;* c'est-à-dire les dépendances sans doute situées dans l'évêché de Lisieux, et que Henri Ier en avait désunies. Renaud de Dammartin, par son ambition et ses relations trop suivies

avec l'empereur d'Allemagne, ne tarda point à devenir suspect au roi de France. Sommé de lui remettre toutes ses places fortes, il refusa. Philippe-Auguste vint alors assiéger Mortain, qu'il emporta au bout de trois jours. Renaud se réfugia chez l'empereur Othon, fut fait prisonnier à Bouvines (1214), et renfermé à Péronne, où il mourut.

Philippe Hurepel reçut aussitôt l'investiture des seigneuries que lui avait assurées son alliance avec la fille de Renaud; le roi de France, Louis VIII, lui en confirma la possession, tout en se réservant la garde du château de Mortain, et quelques terres qu'il sépara du comté (1223). Mahaut, veuve de Philippe (1233), épousa Alphonse, frère de Sancho, roi de Portugal (1235), lequel, étant parvenu lui-même au trône (1246), la répudia pour épouser Béatrix de Castille (1250). De son mariage avec Philippe Hurepel, Mahaut n'avait eu qu'une fille qui fut accordée à Gaucher de Châtillon (1245). Saint Louis, se prévalant d'une clause de réversion insérée dans la donation de Louis VIII, réunit le comté de Mortain à la couronne (1270). Philippe-le-Hardi consentit à l'en détacher, près d'un demi-siècle plus tard, en faveur de Jeanne, fille unique de Louis-le-Hutin, à laquelle il avait alloué, en échange du royaume de Navarre et du comté de Champagne et de Brie, outre une somme de cinquante-cinq mille livres de rente, cinquante autres mille livres pour achat de terres, soit en Saintonge, soit dans la châtellenie de Mortain (1319). Jeanne épousa Philippe-le-Bon, comte d'Évreux, lequel revendiqua avec succès le royaume de Navarre, après la mort de Charles-le-Bel (1328), et c'est ainsi que Mortain, érigé en comté-pairie par Philippe de Valois (1331), passa à leur fils aîné, Charles-le-Mauvais, avec la Navarre et le comté d'Évreux (1343). On connaît l'ambition, la perfidie inquiète et turbulente de ce prince. Instruit de ses menées avec les Anglais, le roi Jean voulut s'emparer de Mortain, en 1354; mais il se vit contraint de lever le siége, et ce n'est que l'année suivante que le Navarrais fut réduit à lui en remettre la garde. Charles V, en 1378, ayant chargé Du Guesclin de poursuivre l'arrêt de confiscation lancé, huit années auparavant, contre Charles-le-Mauvais, pour ses domaines de France, le connétable s'empara successivement de toutes les villes qui lui appartenaient en Normandie, excepté de Cherbourg; il assiégea Mortain en personne et en fit démolir les fortifications, afin que désormais elles ne pussent servir dans aucune rébellion contre l'État.

Le comté de Mortain resta incorporé au domaine royal jusqu'en 1401, époque à laquelle Charles VI restitua, sur sa demande, à Pierre de Navarre, troisième fils de Charles-le-Mauvais, « les ville, châtel et châtellenie de Mortain, pour être tenus en haute justice et comté par lui et ses hoirs procréés en loyal mariage et descendus de son corps en ligne directe. » Au mois de février de l'année suivante, le roi excepta cette terre en termes exprès de la révocation qu'il avait faite des aliénations de son domaine, et Charles-le-Noble, roi de Navarre, afin que son frère Pierre ne pût jamais être troublé dans la jouissance de ce domaine, renonça, le 19 juin de la même année, à tous les droits qu'il y pouvait prétendre. Pierre de Navarre étant mort sans postérité légitime, le roi de France, par lettres du 2 août 1412, déclara de nouveau Mortain uni à son domaine. Il l'en sépara bientôt pour le donner à l'aîné de ses enfants, Louis, duc de Guienne, qui le

céda presque aussitôt, mais viagèrement, à Louis de Bavière et à sa femme Catherine d'Alençon. Catherine mourut la dernière, portant le titre de comtesse de Mortain, mais sans jouir des revenus dont s'était emparé le roi d'Angleterre Henri VI. En effet, « c'était alors l'époque de la jonction des fleurs de lys aux léopards dans les armoiries anglaises, » et durant cette désastreuse période, les rois de France et d'Angleterre créaient des comtes de Mortain, chacun de leur côté. Edmond de Beaufort, duc de Sommerset et gouverneur de Normandie, en était titulaire, quand André de Lohéac et Dunois vinrent assiéger la ville (1448). Les Anglais déployèrent contre eux une valeur si opiniâtre, que même, après plusieurs assauts, dont quelques-uns durèrent depuis midi jusqu'au soir, ils ne voulurent entendre à aucune composition et se rendirent seulement, lorsque tous, à la réserve de cinq, eurent été tués ou blessés. Le comté de Mortain passa tour à tour des mains de Dunois, que Charles VII en avait investi pendant l'occupation anglaise, dans celles de Charles III d'Anjou et de son fils Charles IV, qui le légua à Louis XI (1481), par lequel il fut de nouveau réuni à la couronne, malgré les prétentions assez valables de la maison d'Harcourt. Les mutations seigneuriales, à partir de la fin du xv[e] siècle, n'ont plus assez d'importance pour qu'on en parle avec détail : il suffit de dire que le comté de Mortain entra, en 1529, dans la maison de Bourbon, et, en 1626, dans celle d'Orléans, dont les héritiers l'ont possédé jusqu'à la révolution de 1789. L'histoire du xvi[e] siècle, à part cette mutation, est, au surplus, complétement nulle pour Mortain. Le contre-coup des guerres de religion ne s'y fit sentir que par la précaution qu'eut le duc de Montpensier, comte de Mortain, d'enlever, de son tombeau, en 1562, le corps de saint Guillaume-Firmat, enseveli dans l'église de ce nom, afin que les reliques du saint échappassent aux profanations des protestants. Sous Louis XIII, la révolte des Pieds-nus se propagea bientôt d'Avranches dans cette ville; mais les officiers du roi y tinrent courageusement tête aux mutins, quoiqu'ils fussent près de quatre cents. Les bourgeois se déclarèrent aussi pour l'ordre, et la sédition comprimée par leur concours se borna à l'incendie de deux ou trois maisons (1639).

Mortain, qui portait encore, en 1789, le titre de comté et de châtellenie, dépendait du diocèse d'Avranches et de l'intendance de Caen; c'était le chef-lieu d'une élection, le siége d'un bailliage, d'une vicomté, et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. Ce bailliage ressortissait anciennement à celui du Cotentin; mais, depuis 1529, se prévalant des priviléges extrêmement étendus accordés à la maison de Bourbon, il avait voulu se mouvoir en dehors de la juridiction des sept grands bailliages de la province. Aux États de Blois de 1588, notamment, et à ceux de Paris de 1614, il envoya des députés qui ne furent point admis. Cette tentative fut renouvelée, en 1789, mais sans plus de succès. L'église de Saint-Guillaume, fondée en 1082, comme nous l'avons dit, était une collégiale, dont le chapitre se composait de plusieurs chanoines, d'un doyen et d'un chantre. Dans certaines cérémonies, un sergent du comté, pourvu de cet emploi par l'inféodation même de sa sergenterie, marchait en tête du clergé, une épée nue à la main. Mortain figure aujourd'hui dans le département de la Manche comme chef-lieu de sous-préfecture; cette ville a un tribunal de première instance, un

tribunal de commerce et un collége ; sa population s'élève à près de 3,000 âmes, et l'arrondissement en renferme près de 74,500. Mortain étant le centre d'un pays accidenté, mais stérile et dont la pauvreté est devenue proverbiale, on comprend que son industrie et son commerce sont presque nuls : il y a pourtant dans ses murs une fabrique de broderies, et il s'y tient quatre foires par an. La ville, située sur la rivière de Lances, est petite et de difficile accès, car des rochers escarpés l'environnent. Il ne reste plus du château, bâti au couchant, que des ruines assez pittoresques : quatre tours en défendaient l'enceinte sans compter le donjon, construit au milieu sur un roc, et dont la démolition ne date pas de très-longtemps. Le monument le plus curieux de Mortain est son église de Saint-Guillaume, modèle de l'architecture de transition : le mélange du gothique et du roman frappe surtout dans l'intérieur de l'édifice, où l'on remarque vingt-quatre stalles en bois, qui, sans être d'une aussi belle exécution que celles de Saint-Spire de Corbeil et de la cathédrale de Rouen, méritent néanmoins de fixer l'attention.

Mortain a donné le jour au jurisconsulte *Delabarre;* au théologien *Le Bigot;* au fameux graveur *Benoît*; à *Roupnel de Chenilly*, commentateur de la coutume de Normandie; à *Piron*, historien de sa ville natale; et au savant opticien *Lerebours*. Nommons encore *Guillaume Morel*, imprimeur et philologue du XVIe siecle, né à Tilleul, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortain; et *Guillaume Postel*, professeur de langues orientales au collége de France, né à la Dolonie, hameau de la commune de Barenton. Postel, apôtre d'une religion nouvelle et réformateur audacieux, voulut refaire, au XVIe siècle, la société sur de nouvelles bases, en demandant l'émancipation des femmes. [1]

VALOGNES.

Au centre de la presqu'île du Cotentin, s'élève la jolie ville de Valognes ou Valogne, dont l'origine remonte à une époque très-reculée, puisque Ptolémée, qui l'appelle *Crociatonum*, l'indique comme la capitale des *Veneli*. Crociatonum, sous la domination romaine, prit, ainsi que toutes les autres villes de la Gaule, le nom du peuple dont elle resta pendant quelque temps la métropole. De là, le nom moderne de Valognes, qu'on trouve évidemment avec une transposition de consonnes dans le mot *Veneli*, selon que l'a remarqué d'Anville. Cette

1. *Appendix ad chronicon Sigeberti*, par Robert du Mont, publie par d'Achery. — ***Histoire d'Harcourt***, par Laroque. — Orderic Vital. — Mathieu Paris. — Guillaume de Malmesbury. — ***Tableau général de la maison de France***, par Labbe. — ***Chronicon Rotomagense, apud*** Labbe. — ***Histoire de Bretagne***, de D'Argentre. — ***Histoire de Mortain***, par Piron, publiee en extraits dans les ***Recherches*** de M. L. Dubois. — Notice sur les stalles en bois de l'eglise de Mortain, par L. de La Sicotiere (cinquieme volume du ***Bulletin monumental***). — ***Dictionnaires*** de Lamartinière et de Hesseln.

étymologie est bien plus vraisemblable que celle du P. Dunod, qui, s'appuyant sur la découverte faite, en 1695, à l'endroit appelé le Vieux-Château, des ruines d'un temple et d'un amphithéâtre et de nombreuses médailles, en conclut que ces antiquités sont les seuls vestiges de la ville d'Alaune ou de Logne, près de laquelle fut bâtie la moderne Valognes (*Valoniæ* ou *Valonia*); qu'Alaune fut prise et ruinée par le feu, dans le IIIe siècle, postérieurement au règne de Sévère; qu'après sa destruction, les habitants se retirèrent à quelques centaines de pas de là, au bas de la colline, dans un vallon habité par des potiers, où se réunissent plusieurs ruisseaux dont l'un traverse la principale rue de la ville actuelle, nommée rue de la Poterie; et qu'enfin, on donna au lieu où ils s'établirent le nom de *Val de Logne*, d'où est venu celui de Valognes.

De quelque opinion que l'on se range, un fait positif, c'est que Valognes existait avant le IXe siècle. Son antique château, dont l'emplacement est aujourd'hui traversé par la grande route de Cherbourg, était même, suivant une tradition à la vérité peu sûre, antérieur au règne de Chlodwig. Guillaume-le-Bâtard y résida souvent. C'est là qu'au milieu de la nuit, il fut averti par son fou de la conspiration des seigneurs du Bessin et du Cotentin, laquelle avait pour but de se saisir de sa personne et de l'assassiner. Il n'eut que le temps de monter à cheval et de s'enfuir à Falaise (1047). Depuis cette époque jusqu'au XIVe siècle, les chroniqueurs normands ne signalent aucun événement digne de mémoire dans l'histoire de Valognes. En 1340, Édouard III y coucha, et fit piller et brûler un grand nombre de maisons. Quelques années après, Valognes et son château furent cédés à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, par un traité conclu dans la ville même (1354). L'alliance de ce prince avec les Anglais garantit quelque temps Valognes des suites de la guerre; mais, après la victoire de Cocherel, Du Guesclin vint en faire le siége (1364). La ville n'étant point ceinte de murs, n'avait d'autre défense que le château; le gouverneur anglais l'abandonna, et tandis que les bourgeois prêtaient serment de fidélité au roi de France, entre les mains de Du Guesclin, les troupes anglaises se réfugièrent dans la forteresse, qui passait pour imprenable. Les Français l'attaquèrent avec une vive ardeur, mais longtemps sans succès. Ils essayèrent inutilement de miner le roc sur lequel le château était assis : obligés de renoncer à ce moyen, ils firent venir de Saint-Lô des pierriers qui battirent les épaisses murailles, pendant plusieurs jours, sans pouvoir y faire brèche, ce qui valut aux assiégeants les ironiques bravades des Anglais. A chaque décharge, dit un historien, les assiégés sonnaient la cloche, et un soldat, paraissant aux créneaux, essuyait la place qui avait été frappée, en criant aux Français : « C'est bien mal à vous de noircir nos belles pierres. » Du Guesclin, piqué de ces railleries, redoubla d'efforts, et, ayant réussi à pratiquer la brèche, menaça la garnison de l'exterminer sans miséricorde si elle ne se rendait à composition. Le gouverneur céda; mais comme il sortait avec ses troupes après avoir signé la capitulation, quelques huées s'étant fait entendre dans le camp des Français, huit gentilshommes anglais prenant pour eux l'offense, rentrèrent dans la place, levèrent les ponts, fermèrent les portes, et jurèrent de se défendre jusqu'à la mort. Du Guesclin tenta vainement de vaincre leur téméraire résolution; ils s'opiniâtrèrent dans leur résistance désespérée : on dut

recommencer un siége en règle, et ce ne fut qu'après un assaut meurtrier qu'il fut possible de s'emparer de la forteresse; mais au moment où les soldats de Du Guesclin escaladaient les murailles, les huit Anglais se précipitèrent dans le fossé pour ne pas tomber vivants entre les mains des vainqueurs. Quand Du Guesclin eut été fait prisonnier à Auray, Valognes fut rendu au roi de Navarre, par le traité de Guérande (1365).

Au commencement du siècle suivant, Charles III, qui avait succédé à Charles-le-Mauvais, son père, dans le royaume de Navarre, céda à Charles VI, roi de France, tous les droits qu'il avait sur Valognes (1404). Les Anglais occupèrent cette ville, en 1418, et s'y maintinrent plus de trente ans. Dunois la leur enleva, en 1449. L'année suivante, Thomas Tyrell, général de Henri VI, ayant débarqué à Cherbourg avec trois mille hommes, auxquels se réunirent les garnisons anglaises de Caen et de Vire, vint mettre le siége devant Valognes qui était défendue par Abel Rouault, frère de Joachim Rouault, seigneur de Gamaches, maréchal de France. Malgré la nullité de ses moyens de défense, ce brave capitaine résista, trois semaines durant, avec autant d'habileté que de courage; mais le secours que devait lui donner l'armée du roi n'arrivant pas, il se vit obligé de capituler (mars 1450). Ce fut seulement après la victoire de Formigny (12 avril de la même année), que les troupes françaises reprirent possession de Valognes.

Pendant les guerres de religion, les huguenots assiégèrent plusieurs fois cette place, à laquelle ils livrèrent une attaque inutile, en 1562; le comte de Montgommery, accompagné des seigneurs de Lorges et de Gallardon, ses deux fils, s'en rendit maître, en 1574. Le séjour assez court qu'y firent les religionnaires est tristement marqué dans les annales de cette ville par des dévastations et des actes de cruauté. Ils poignardèrent dans le couvent des Cordeliers un religieux nommé Cervoisy, que l'Église a depuis béatifié. Le dernier siége du château de Valognes eut lieu à l'époque de la Fronde. Ce fut un des plus désastreux. Le maréchal de Matignon ne s'en empara qu'après treize jours de tranchée ouverte (1649). Quarante ans plus tard, la forteresse fut démolie par ordre de Louis XIV, ce qui permit d'agrandir la ville, d'y percer de nouvelles rues et de donner plus de régularité à ses constructions. Sous Louis XV, on remarquait à Valognes beaucoup de somptueux hôtels, et il n'y avait pas de ville, dans la généralité de Caen, où l'on pût compter un aussi grand nombre de familles nobles. Cette prédilection des gentilshommes normands pour Valognes y entretenait, disent les écrivains du temps, un luxe et un mouvement qu'on ne s'attendait pas à rencontrer dans cette partie reculée de la province. Une autre cause d'activité, c'était le grand nombre de juridictions qui avaient leur siége dans ses murs. Quoique Valognes ne fût pas un gouvernement de place et qu'il n'y eût plus de fortifications, la ville cependant, dans le dernier siècle, obéissait à des gouverneurs particuliers dont le plus connu fut le maréchal de Bellefond. C'était le chef-lieu d'un bailliage, d'une élection comprenant cent soixante-seize paroisses, d'une vicomté, d'une sénéchaussée, d'une officialité et d'une maîtrise des eaux et forêts. Cette multitude de tribunaux entretenait dans la ville une magistrature et un barreau nombreux. Il faut ajouter que l'industrie locale était alors assez développée. Les tanneries et surtout les fabriques de draps de Valognes avaient de la réputation. Ces divers



éléments de prospérité ont en grande partie disparu; aussi la population, qui s'élevait à plus de 12,000 habitants, en 1766, est-elle tombée aujourd'hui à 6,940. Valognes est néanmoins un chef-lieu de sous-préfecture du département de la Manche et le siége d'un tribunal de première instance. Son industrie actuelle consiste en quelques fabriques de blondes et de dentelles, et l'on y fait le commerce des toiles, du lin, des plumes d'oie, du miel et du poisson. L'arrondissement renferme environ 96,000 habitants.

Des deux églises paroissiales que Valognes possédait autrefois, savoir l'ancienne collégiale de Saint-Malo, bâtie au xve siècle, et Notre-Dame d'Alleaume, la première seule a été conservée. Cette ville comptait, en outre, plusieurs communautés religieuses, entre autres un couvent de Cordeliers fondé au xve siècle par Louis de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France, qui y fut inhumé en 1488; une abbaye de Bénédictines, connue sous le nom de Notre-Dame-de-Protection; et un couvent de Capucins, établi en 1630. L'hôtel-Dieu remontait à 1498; le séminaire, construit en 1654, était d'une grandeur et d'une beauté remarquables; ses bâtiments sont occupés aujourd'hui par la bibliothèque publique et le collége. Au nombre des hommes distingués nés à Valognes, nous citerons *Landry*, poëte français du xiie siècle; *Jean de Clamorgan*, qui écrivit, au xvie, des ouvrages sur la chasse et la navigation; l'abbé *de Flamanville*, évêque de Perpignan, mort en odeur de sainteté; *Louis Froland*, jurisconsulte, auteur de nombreux ouvrages, mort en 1736; *Guillaume Mauquest de la Motte*, chirurgien estimé du dernier siècle; *Le Tourneur*, traducteur de Shakspeare; et le célèbre médecin *Vicq d'Azyr*, membre de l'Académie des sciences et successeur de Buffon à l'Académie française.[1]



CHERBOURG.[2]

On a beaucoup discuté sur l'origine du nom de Cherbourg. Les uns y ont vu les restes de deux mots celtes qui signifient château à l'embouchure d'une rivière; les autres, avec plus de probabilité, la corruption du nom romain *Cæsaris Burgus*. Toutes les chartes du moyen âge appellent Cherbourg *Cæsaris Burgus*. Cette

1. *Dissertation sur les antiquités de Valognes*, dans le *Journal des savants*, 1695, page 449. — *Mercure de France*, 1743, février, page 331. — D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*. — *Mémoire historique sur Valognes et ses antiquités*, par M. Hervieux, greffier de la cour des aides, dans les *Nouvelles Recherches sur la France*, in-12, tome II, pages 329-373. — *Dictionnaire universel de la France*, par Hesseln, 1771, tome VI. (Hesseln a reproduit presque littéralement le mémoire d'Hervieux.)

2. Nous devons cette notice historique sur Cherbourg à M. Alexis de Tocqueville, membre de l'Institut et député de la Manche. Le savant auteur a divisé son travail, dans lequel on reconnaît l'esprit de l'historien et de l'homme d'état, en deux parties principales : la première contient l'histoire de Cherbourg avant les travaux; la seconde, l'histoire de Cherbourg pendant les travaux.

ville a une origine très-ancienne. Des ruines antiques trouvées dans son enceinte indiquent qu'elle était habitée par les Romains; des pièces à l'effigie de Jules César, rencontrées au milieu des démolitions de son château-fort, prouvent que l'occupation romaine y date des premiers temps de la conquête. Qu'était Cherbourg, pendant les quatre siècles de la domination de Rome? On l'ignore absolument. La même obscurité enveloppe, du reste, jusqu'aux plus grandes villes du monde d'alors. Rome, en ôtant aux différents peuples leur existence individuelle, les a fait en quelque sorte disparaître de la vue des contemporains, tandis qu'elle restait seule dans l'univers l'unique objet de la curiosité des hommes. A la chute de l'empire, Cherbourg suit obscurément la destinée du pays, et l'on arrive jusqu'au XIe siècle sans entendre, pour ainsi dire, parler d'elle. On apprend alors qu'elle est devenue une des villes les plus importantes du duché de Normandie. Voici à quelle occasion : Guillaume-le-Bâtard commençait son règne. Il était dans les intérêts de sa politique d'épouser la fille et l'héritière du comte de Flandre, Mathilde; mais cette princesse était sa cousine germaine, c'est-à-dire qu'elle ne pouvait s'unir à lui sans une dispense du pape. Guillaume, craignant d'attirer l'attention du roi de France par une démarche auprès du saint Père, épousa d'abord sa cousine et demanda ensuite l'absolution de son péché. Le pape la lui accorda à condition qu'il fonderait cent places de pauvres dans chacune des quatre villes principales du duché. Wace, dans son histoire rimée des *Ducs de Normandie*, écrite vers le milieu du XIIe siècle, nous apprend que Cherbourg était du nombre de ces quatre villes[1]. Ce fragment est aussi curieux pour l'histoire de la langue que pour celle du pays. Quoique l'un des premiers monuments de la langue française, il se rapproche beaucoup plus du français moderne que ne le font des écrits très-postérieurs, notamment la chronique de Ville-Hardouin, qui n'a été composée cependant que dans le siècle suivant.

En 1066, on voit un comte de Cherbourg à la bataille d'Hastings. En 1145, la fille du Conquérant, Mathilde, passait d'Angleterre en France. Assaillie par une violente tempête, elle fit serment de chanter un hymne à la Vierge sitôt qu'elle aborderait en sûreté. Elle mit pied à terre sur le bord d'un ruisseau qui se décharge à l'entrée du port de Cherbourg, et le lieu sur lequel elle rendit grâces à Dieu se nomme encore aujourd'hui *Chante-Reine*. C'est à côté de cette plage que devait s'ouvrir, six cent soixante-trois ans après, le port militaire. En 1203, cette ville tomba, comme tout le reste du duché, dans le domaine immédiat du roi de France. Elle n'avait rien perdu alors de son importance, car, en 1207, Philippe-Auguste, pour s'attacher sa bourgeoisie, accorda au port le privilége de faire le commerce avec l'Irlande, privilége qui n'avait été concédé jusque-là qu'à la capitale du duché de Normandie. A partir de ce moment-là Cherbourg et Calais furent considérés comme les deux portes du royaume. La première de ces villes fut brûlée deux fois dans le XIIIe siècle par les Anglais, qui échouèrent cepen-

[1] L'y Duc pour satisfaction
Et que Dex leur fasse pardon,
Et que l'apostole consente
Que tenir puisse sa parente,
Fit cent prouandes establir,
A cent poures paitre et vestir
A Chierbourg et a Rouen,
A Bayeux et a Caen.
Encore y sont, encore y durent,
Si comme establis y furent.

dant devant sa citadelle. En 1346, l'armée d'invasion avec laquelle Édouard III devait vaincre dans la plaine de Crécy, débarqua à Barfleur qu'elle ruina. De là, elle marcha sur Cherbourg pour s'assurer, en cas d'échec, un port d'embarquement protégé par une fortification redoutable. Mais cette place s'étant courageusement défendue, Édouard en leva aussitôt le siége et s'enfonça audacieusement au milieu de la France, n'ayant d'autre refuge que la victoire.

Les Anglais n'entrèrent dans Cherbourg qu'en 1378. Ils ne s'en emparèrent pas, mais ils y furent introduits par Charles-le-Mauvais, auquel le roi Jean, dans son habituelle impéritie, l'avait donné en apanage, confiant ainsi une des principales clefs de la France à l'homme du monde le plus disposé à s'en servir pour faire entrer l'étranger. Du Guesclin accourut sous les murs de Cherbourg et y resta en vain plus de six mois. Ce dompteur de châteaux échoua devant les hautes murailles entourées d'eau qui enceignaient alors la ville. En 1395, Richard II remit Cherbourg dans les mains du roi de France, à l'occasion de son mariage avec la fille de ce prince. Cette grande faute, vivement ressentie par la nation anglaise, contribua à la chute de ce malheureux prince, et facilita l'heureuse usurpation d'Henri IV, de la maison de Lancastre. Henri V, après la bataille d'Azincourt, fit assiéger Cherbourg qui fut livré par son commandant, en 1418, et resta près de trente-deux ans dans les mains des Anglais. Ils n'en furent chassés qu'en 1450, après un long siége, durant lequel l'artillerie fit voir pour la première fois que cette place n'était pas imprenable. Charles VII mit quatre-vingts lances dans sa nouvelle conquête. Cherbourg ne devait revoir les Anglais dans ses murs que trois cent huit ans après cette époque (1758).

La grande lutte du moyen âge entre la France et l'Angleterre une fois terminée, Cherbourg retomba dans l'obscurité. Ce qui occupe le plus les chroniqueurs de cette époque, c'est la description d'une vaste machine qu'inventa, vers 1450, un certain bourgeois de Cherbourg, nommé Jean Aubert, et qui servait à représenter, à l'aide d'un grand nombre de personnages mus par des roues, l'Assomption et le Couronnement de la sainte Vierge dans le ciel. Cette invention parut si merveilleuse que la machine placée dans l'église y fut conservée sous la surveillance de douze notables : tous les ans, le jour anniversaire du départ des Anglais, on l'exposait et on la faisait mouvoir en grande pompe devant le peuple. Cette parade religieuse et patriotique ne fut supprimée qu'en 1702, et la machine elle-même ne fut détruite qu'en 1789. Les agitations qu'amenèrent dans toute l'Europe les réformes du XVIe siècle se firent à peine sentir à Cherbourg. En Normandie, comme dans tout le reste de la France, le protestantisme s'était concentré presque exclusivement dans la sphère de l'aristocratie. La plus grande partie de la noblesse normande devint huguenote, mais presque tout le peuple et la plupart des bourgeois restèrent catholiques. Les nouvelles doctrines ne pénétrèrent même point dans Cherbourg, qui resta calme tandis que toute la province était livrée pendant une longue suite d'années à toutes les violences de la guerre civile. Le XVIIe siècle presque tout entier s'écoula sans incident. En 1686, Vauban, qui parcourait toutes les frontières pour y établir des moyens de défense, vint à Cherbourg. Il fit démolir le donjon et les épaisses murailles qui avaient si bien résisté aux Anglais ; de nouvelles fortifications commencées d'après les

plans qu'avait tracés ce grand homme, furent également rasées, on ne sait pourquoi, peu après. Cherbourg, après avoir été privé de ses anciens murs, dans le but de lui procurer des moyens de défense plus efficaces, resta donc démantelé. Il était encore en cet état lorsque les Anglais s'en emparèrent par un coup de main, en 1758. Ils descendirent dans une anse située à trois lieues de la ville et nommée *l'anse d'Urville*. S'avançant de là vers Cherbourg qu'ils prirent sans coup férir, ils brûlèrent les vaisseaux marchands qui étaient dans le port, détruisirent une jetée et l'écluse d'un beau bassin de flot qui venaient d'être achevés, et se rembarquèrent. Cherbourg demeura au milieu de ces ruines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque où commencent les immenses travaux dont nous allons parler.

Cherbourg avait eu, comme nous l'avons vu, une grande importance dans le moyen âge; il l'avait dû à deux circonstances, aux invasions des Anglais, à l'ignorance des effets de l'artillerie. Tant que les Anglais furent occupés à conquérir la France, Cherbourg, port de guerre, ville forte, située à huit heures des côtes d'Angleterre, fut considérée par eux presqu'à l'égal de Calais; ils le regardèrent, pendant deux cents ans, comme l'une des principales clefs du royaume. Possesseurs de Cherbourg, ils se croyaient les maîtres inexpugnables de la côte, et ils l'étaient en effet; car tant que l'on ignora ou que l'on connut imparfaitement l'usage de l'artillerie, Cherbourg, entouré par la mer et par des marais, était imprenable. Mais dès qu'on eut appris l'art d'attaquer les villes de loin en se plaçant sur les hauteurs qui les dominent, Cherbourg devint très-difficile à défendre, et bientôt après que les Anglais eurent été définitivement chassés de France, toute l'importance politique de cette ville disparut, son renom comme ville de guerre s'évanouit. Cherbourg ne fut plus considéré que comme un port de relâche assez précieux, et il n'aurait jamais eu qu'une existence fort ignorée et très-secondaire, si un concours de circonstances nouvelles et un ensemble prodigieux de travaux n'étaient venus lui rendre une importance nationale bien plus grande que celle qu'il avait possédée au moyen âge.

Le XVIIe siècle vit renaître entre la France et l'Angleterre les rivalités armées que le XVe avait vu finir. L'esprit qui animait ces deux nations était le même; il n'y avait de changé que le théâtre de la lutte et les armes. Ce n'était plus sur la terre mais sur la mer que les Anglais et les Français devaient désormais vider leurs querelles, et pour s'y chercher et s'y combattre ils allaient remplacer les nefs de nos aïeux, ces petits vaisseaux, qui avaient jadis transporté l'armée d'Édouard III sur nos rivages, par d'immenses machines de guerre chargées de cent gros canons, auxquelles il fallait pour flotter vingt-cinq à trente pieds d'eau de profondeur. Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que sous cette forme nouvelle que prenait la lutte, nous avions un grand désavantage. Dans une guerre maritime avec l'Angleterre le champ naturel du combat c'est la Manche; les plus grands ports militaires des Anglais bordent cette mer, ceux-ci pouvaient s'y armer à loisir et s'y retirer en tout temps. De notre côté, les rivages de la Manche ne présentaient aucun abri à nos flottes. Ce n'est pas que la nature eût entièrement négligé de nous donner des ports : César et Guillaume-le-Conquérant ne s'étaient jamais plaints que le manque de ports dans la Manche les ait empê-

chés d'envahir l'Angleterre ; mais ces ports n'étaient plus assez profonds pour recevoir les immenses vaisseaux ou plutôt ces forteresses flottantes qu'on était parvenu à pousser dans la mer et à y faire naviguer. La grandeur du génie de l'homme avait rendu l'œuvre de Dieu insuffisante.

On se rappelle que ce fut au peu de profondeur des ports de la Manche que fut dû le désastre de la Hougue. Tourville, ne pouvant ni trouver un abri dans cette mer ni passer dans l'Océan pour gagner Brest, fut contraint de s'échouer sur la plage de la Hougue et d'y combattre sans aucun espoir de succès. Ce n'est pas, comme on l'a cru, la défaite de la Hougue qui suggéra à Louis XIV la pensée de créer à mains d'homme, dans la Manche, le port que la nature lui refusait. Cette pensée s'était présentée à son esprit, près de trente ans auparavant. Un procès-verbal du 13 avril 1665 constate qu'une commission, nommée par le roi, s'était transportée à Cherbourg, et qu'après avoir reconnu qu'il fallait élever dans la mer une digue de six cents toises (la digue actuelle en a dix-huit cents), elle avait été d'avis de s'abstenir d'une telle entreprise, *vu la monstrueuse dépense et l'incertitude du succès.* La bataille de la Hougue ne fit donc que rendre plus vif un désir qui existait déjà. Depuis cette époque, l'idée de la création artificielle d'un port dans la Manche n'a jamais été abandonnée. La paix la faisait oublier, la guerre la ravivait ; le besoin était si universellement senti et si pressant, que le gouvernement impuissant et stérile de Louis XV eut lui-même plusieurs fois la velléité de se livrer à cette entreprise dont la grandeur surpassait de beaucoup son génie et son courage. Ce fut la guerre d'Amérique qui acheva la démonstration que la bataille de la Hougue avait commencée. Cette guerre, presque entièrement maritime, et où pour la première fois depuis près d'un siècle nous entreprîmes de balancer l'ascendant de l'Angleterre sur les mers et y parvînmes, fit sentir d'une manière impérieuse l'absolue nécessité d'avoir un port dans la Manche ; en 1778, le gouvernement ayant conçu le projet d'une descente en Angleterre, on fut contraint de réunir au Havre, pour être à portée des côtes anglaises, les vaisseaux de transport, tandis que les vaisseaux de guerre se rassemblaient à Brest et à Saint-Malo. On sentit combien cette dispersion de forces augmentait les difficultés de l'entreprise, et l'on y renonça ; mais cette tentative avait suffi pour faire apprécier à sa valeur l'avantage d'avoir dans la Manche une rade fermée où l'on pût réunir à la fois près des rivages de l'Angleterre toutes les forces destinées à agir contre elle. On résolut donc de se mettre à l'œuvre, avant même que la guerre fût terminée, et malgré les nouvelles charges qu'elle allait imposer à l'état.

Dès l'origine, on était tombé d'accord que dans toute l'étendue de la Manche il n'y avait que deux endroits, placés tout près l'un de l'autre, qui pussent se prêter à un pareil dessein : la Hougue, théâtre du désastre de Tourville, et, six lieues plus loin, Cherbourg ; mais on hésitait, depuis un siècle, entre ces deux rades. Il ne paraît pas que Vauban, chargé par Louis XIV d'examiner la question, se fût prononcé. Les avantages de Cherbourg, dans le cas d'une guerre, et surtout d'une guerre offensive avec l'Angleterre, l'avaient fort frappé. Il avait compris que la situation avancée qu'occupe la rade de Cherbourg, la difficulté presque insurmontable qu'y trouve l'ennemi pour y bloquer nos vaisseaux, et la facilité

que ceux-ci rencontrent pour sortir par tous les vents, seraient d'un grand secours, toutes les fois qu'on voudrait frapper sur les Anglais quelques coups hardis et imprévus. Vauban avait exprimé cette pensée par un de ces mots heureux que son génie trouvait souvent sans les chercher. « Cherbourg, avait-il dit, a une position *audacieuse*[1]. » L'incertitude durait toujours, quand Louis XVI se décida à réaliser en partie la pensée de son aïeul. Plusieurs années se passèrent encore à discuter sur le choix à faire. Dumouriez se vante dans ses Mémoires d'avoir déterminé le gouvernement à choisir Cherbourg et d'avoir indiqué à l'avance les meilleurs moyens de réussir. M. de Lamartine, en écrivant l'histoire des Girondins, l'a cru sur parole. « Là, dit-il (à Cherbourg), le génie actif de Dumouriez s'exerce contre les éléments comme il s'était exercé contre les hommes. Il conçoit le plan de ce port militaire qui devait emprisonner une mer orageuse dans un bassin de granit et donner à la marine française une halte dans la Manche. »

La vérité est que Dumouriez, alors simple colonel, n'eut qu'une très-petite part, s'il en eut même une quelconque, dans le choix que le gouvernement fit de Cherbourg. La question était essentiellement maritime, sa solution ne dépendait pas du ministre de la guerre, mais du ministre de la marine avec lequel Dumouriez ne correspondait pas. Quant aux travaux, ce qu'il en dit lui-même dans ses Mémoires prouve évidemment qu'il était bien loin de se former une idée juste de ce qu'il y avait à faire. L'homme qui exerça réellement une influence très-grande non-seulement sur le choix du lieu, mais sur toute l'entreprise, ce fut un capitaine de vaisseau, M. de la Bretonnière. M. de la Bretonnière avait été chargé par le ministre de la marine d'étudier les côtes de la Manche et de faire un rapport sur le meilleur emplacement à choisir pour y créer un établissement militaire. Dans ce rapport, M. de la Bretonnière met en relief l'immense supériorité de Cherbourg au point de vue militaire. Cherbourg, dit-il, présente cet heureux phénomène d'un port placé à l'extrémité d'un grand promontoire. De là on découvre toutes les avenues de la Manche. On peut surveiller en tout temps ce qui s'y passe, et à un jour donné les occuper en maître. Presque tous les vents y font entrer, aucun n'empêche d'en sortir. Une fois hors de son hâvre, on vogue en pleine mer et l'on peut prendre à volonté toutes les directions. La Hougue, au contraire, enfoncée dans les terres, est d'un abord dangereux et d'une entrée difficile. On ne peut s'en approcher ou s'en éloigner que par certains vents. On y trouve autant une prison qu'un abri.

M. de la Bretonnière eût été bien plus explicite encore s'il avait connu les découvertes sous-marines qui ont été faites, depuis lui, par M. Beautemps Beaupré. Dans un mémoire adressé au ministre de la marine, en 1832, cet habile ingénieur

1. Il est, du reste, fort à craindre que les détails du mémoire rédigé à propos de ces questions par ce grand homme ne soient aujourd'hui perdus. Le mémoire ne se retrouve ni dans les archives du port de Cherbourg, ni dans celles de la marine, ni dans celles de la guerre, ni dans les papiers de la famille. Nous n'en possédons que les fragments cités par les premiers auteurs qui ont écrit sur les travaux de Cherbourg, MM. Dumouriez, de la Bretonnière, Meunier et M. Cachin. Il est évident que ceux-ci ont eu le mémoire sous les yeux, peut-être se trouve-t-il en la possession de leurs héritiers qui, dans ce cas, devraient se faire un devoir de le restituer à l'état, car il s'agit ici d'une véritable richesse nationale.

hydrographe constate que la rade de la Hougue qu'on jugeait immense n'était propre à contenir commodément que six vaisseaux de ligne, et que le banc de sable sur lequel il aurait fallu élever une digue était mouvant, de telle sorte que ce qui a été si difficile à Cherbourg eût été impossible à la Hougue. La rade de la Hougue ne présentait que deux avantages incontestables sur celle de Cherbourg. Son rivage, composé de sable, permettait de creuser à peu de frais des bassins, et son fond était d'une tenue excellente, ce qui n'est pas vrai au même degré du fond de la rade de Cherbourg, ainsi que nous le dirons ci-après. Le Mémoire de M. de la Bretonnière, publié en 1777, termina les incertitudes du gouvernement, et Cherbourg fut choisi.

Les vieillards qui ont vu Cherbourg en 1780, ont bien de la peine à le reconnaître aujourd'hui. Une baie profonde de deux mille toises (trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit mètres), longue de trois mille six cents toises (sept mille dix-sept mètres) entre l'extrémité de ses deux promontoires, ouverte depuis le commencement du monde à tous les vents qui viennent à l'ouest, de l'Océan, à l'est et au septentrion, de la mer du Nord; au fond de la baie une petite ville démantelée, peuplée de 8,000 habitants, et un port de commerce incapable de contenir les vaisseaux de guerre; à l'est de la ville, une côte plate et sablonneuse où la mer n'a point de profondeur; à l'ouest, un long banc de rochers, au pied duquel il restait, dans certains endroits, cinq mètres d'eau à marée basse : tel était Cherbourg avant le commencement des travaux. Aujourd'hui cette large ouverture, que formait la baie, a été fermée par une île factice qui n'a pas moins de cent cinquante mètres de largeur à sa base, vingt-deux mètres (soixante-sept pieds) dans sa plus grande hauteur, depuis le fond de la mer jusqu'à son sommet. Cette île contient des maisons, des forteresses, des habitants[1]. On peut y faire près d'une lieue (trois mille six cent trente-huit mètres) à pied sec. Pour la former, plus de quatre millions six cent mille mètres cubes de pierres ont été accumulées ou maçonnées par la main de l'homme sans point d'appui sur le rivage, et au milieu d'une mer tourmentée par de si furieuses tempêtes, qu'on y a vu les vagues rouler avec facilité des pièces de 36, chasser devant elles, comme des galets, des blocs qui ne pesaient pas moins de quatre mille kilog. et quand enfin elles rencontraient un obstacle insurmontable rejaillir à soixante ou quatre-vingts pieds dans les airs. Derrière cette île, les eaux tumultueuses de la baie sont devenues presqu'insensibles aux mouvements qui agitent la mer au dehors.

Dans les roches granitiques qui bordent le rivage à l'ouest de la ville, trois bassins ont été creusés à dix-neuf mètres (cinquante-huit pieds) de profondeur; trois millions six cent vingt-un mille deux cent vingt-deux mètres cubes de rochers en ont été tirés. Ce sont les pyramides d'Égypte exécutées en creux au

1. 1° L'île factice qui sert de base à tout l'ouvrage représente un cube total de trois millions sept cent trente-trois mille quatre cents mètres; 2° les blocs naturels ou artificiels qu'on a placés sur les talus, un cube de deux cent soixante-dix-huit mille quatre cents mètres; 3° la maçonnerie, cinq cent soixante-trois mille trois cents. Total quatre millions six cent quinze mille cent. A quoi il conviendrait d'ajouter, pour avoir une idée exacte de l'ouvrage : 1° les pierres qui, après avoir été jetées sur la digue, ont été entraînées par la mer; 2° la fortification qu'on doit élever au centre de la digue et sur les deux musoirs.

lieu de l'être en relief[1]. Autour de ces vastes bassins s'élève une nouvelle ville composée de magasins, d'ateliers, de bureaux, de casernes et de cent autres édifices que réclament les besoins d'un grand arsenal maritime. Des forts fondés au milieu de la mer, des fortifications formidables sur le rivage, des redoutes sur les hauteurs, assurent sa défense. Quatre-vingts ans de travaux et plus de deux cents millions de dépenses, voilà le Cherbourg de nos jours. La plupart de ces travaux n'avaient pas de précédents dans l'histoire de l'industrie humaine. Aussi n'ont-ils été entrepris et suivis qu'avec beaucoup d'hésitations et de craintes. Cent fois abandonnés, ils ont été cent fois repris. Longtemps on a douté de leur succès; on en doutait encore, il y a bien peu d'années. L'idée d'une création si vaste n'a pas été conçue d'un seul coup ni par un seul homme, et cela est très-heureux; car vraisemblablement on eût reculé devant l'entreprise si elle s'était tout d'abord manifestée dans son immensité. Il en a souvent été ainsi des plus grandes œuvres exécutées par les hommes, et rien ne saurait nous porter plus efficacement à la modestie que de penser que la plupart d'entre elles n'ont point d'abord été imaginées dans leur ensemble par leurs auteurs, et qu'elles n'ont été complétées que peu à peu, plutôt à cause de l'impossibilité de s'arrêter que par un dessein prémédité à l'avance d'aller jusqu'au bout.

Notre but est de faire ici le récit de cette singulière et longue entreprise; de montrer à travers quelles vicissitudes elle a été conduite; au milieu de quelles incertitudes elle a été commencée; par quelles fautes, par quelles erreurs, par quels incidents elle a été traversée; quel a été enfin son résultat. Ce résultat est grand sans doute; mais ce qui paraîtra plus grand encore, c'est cette lutte opiniâtre mêlée de succès et de revers qui se poursuit pendant près d'un siècle entre l'esprit humain et la matière, représentés par ces deux champions formidables: la France et l'Océan.

Cherbourg ayant été choisi comme le point de la Manche où devaient s'exécuter les travaux, il convint de savoir ce qu'on voulait y faire. Il paraît bien certain que la seule pensée de Louis XVI fut de créer à Cherbourg une rade tenable qui pût au besoin offrir un refuge à une flotte et prévenir ce qui était arrivée à la Hougue, un siècle auparavant. Si l'idée de fermer entièrement cette rade par une digue continue et insubmersible, et d'établir au fond de la baie un grand port militaire, se présenta à quelques esprits, elle fut aussitôt repoussée comme exagérée et presque chimérique. On peut s'en convaincre en lisant ce passage dans les Notes Historiques[2]: « Il est sans exemple, dit-il, que l'on ait jamais creusé, à mains d'homme, des ports assez profonds pour y recevoir des vaisseaux de premier rang; la nature seule prépare et conserve de semblables cavités. Ce n'est point, d'ailleurs, d'un grand port que la France a besoin; ce qui manque surtout à nos forces navales, c'est un lieu de station dans la Manche, un asile mo-

1. Les rochers tirés des bassins de Cherbourg forment ainsi une masse qui excède de près d'un tiers la plus grande pyramide. Celle-ci ne renferme que deux millions six cent soixante-deux mille six cent vingt-huit mètres cubes de pierres, suivant le colonel Coutelle, et seulement deux millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent soixante-seize mètres, suivant M. Jomard.

2. Les Notes Historiques sont un récit manuscrit très-curieux des premiers travaux de Cherbourg, fait par un officier très-distingué qui a été employé à Cherbourg, et qu'on nommait M. Meunier.

mentané dans lequel nos escadres, battues des vents ou poursuivies par un ennemi supérieur, puissent trouver promptement et à portée du théâtre ordinaire de leurs expéditions, un abri sûr et d'où elles soient prêtes à ressortir au premier moment favorable. » M. de la Bretonnière lui-même avait tenu un langage analogue, en 1777. Couvrir la rade de Cherbourg par une digue sous-marine, la rendre tenable et n'y laisser pénétrer qu'à travers des passes bien défendues : tel fut donc le seul but qu'on se proposa en commençant les travaux ; mais ce premier résultat était déjà très-difficile à atteindre.

Jamais plus grande œuvre ne fut entreprise avec plus de légèreté, et si le mot n'était pas indigne du sujet, avec plus d'étourderie. Étudier attentivement la rade afin de savoir en quel endroit, suivant quelle direction et de quelle manière il convenait d'y établir la digue, en dessiner en quelque sorte le fond à l'aide de sondages répétés et contradictoires, se rendre un compte exact de tous les phénomènes qu'y produit la mer : telle était l'opération préliminaire que le plus simple bon sens indiquait. Rien, en effet, ne doit être entrepris après plus de réflexion et d'examen que les travaux de la mer, d'abord à cause des difficultés que présentent toujours de telles entreprises, et aussi par cette raison que presque toutes les fautes commises dans ces sortes d'ouvrages sont irremédiables. Ce n'est cependant (chose presque incroyable) que cinq ans après s'être mis à l'œuvre qu'on se livra à cet examen si nécessaire avec tout le soin qu'on devait y apporter. Les premiers travaux eurent lieu sur le vu d'une carte manuscrite, dressée, en 1773, par un lieutenant de vaisseau nommé M. Debavre, et qui fourmille d'erreurs : en la comparant aux excellentes cartes qui ont été faites depuis, il est facile de vérifier que la plupart des profondeurs d'eau qui y sont indiquées excèdent du cinquième et quelquefois du quart les profondeurs réelles qu'on a pu constater ; les bancs sous-marins n'y sont pas marqués et il n'y est pas même fait mention de la roche Chavagnac qui se trouve au milieu de la passe de l'ouest.

Cette première faute fut fort aggravée par une autre que voici : au lieu de confier l'étude et l'exécution des travaux à un seul pouvoir, on en chargea simultanément deux ministères, celui de la guerre et celui de la marine. Chacune de ces deux administrations se mit à l'œuvre de son côté sans s'inquiéter de ce que faisait l'autre. Tandis que M. de la Bretonnière était chargé par le ministre de la marine de traiter la question dans l'intérêt naval, M. Decaux, directeur des fortifications de la Normandie, l'envisageait au point de vue purement militaire. M. Decaux était un très-habile officier du génie, mais on peut dire, sans offenser sa mémoire, qu'il n'apercevait que très-confusément le côté nautique de son entreprise. Voici le plan de cet officier : il découvrit d'abord sur la terre ferme, à l'ouest de la ville, un rocher qui s'avançait dans la mer et qu'on appelait le Hommet ; à l'est il vit une île nommée l'Ile Pelée, située à peu de distance du rivage. Sur chacun de ces points il mit un fort, et dans l'intervalle qui les sépare une digue. On ne saurait imaginer un plan plus simple ni une rade mieux couverte ; malheureusement, derrière cette digue si bien défendue et dans cette rade si bien fermée, on eût eu grande peine à faire mouiller un seul vaisseau. Ce n'est pas que la surface d'eau n'y parût considérable ; car d'un fort à l'autre il n'y avait guère moins de trois mille sept cents mètres ; mais presque tout le vaste espace

compris entre la digue et la terre était occupé par des bas-fonds, ce que M. Decaux ne savait pas. Tout ceci n'est encore que ridicule ; mais voici qui eut des conséquences très-malheureuses qui se feront éternellement sentir.

Aussitôt que ce plan eut été approuvé par l'administration de la guerre, on se mit à l'œuvre pour l'exécuter. On n'entreprit point, à la vérité, de fonder la digue, mais on commença les forts du Hommet et de l'île Pelée, et leur construction fut poussée avec ardeur. Ils étaient déjà fort avancés lorsqu'on s'aperçut qu'il était absurde de vouloir placer la digue où l'avait mise le plan de M. Decaux. L'administration de la guerre renonça donc à la digue, mais non à ses forts; et elle obligea la marine à modifier tous ses plans de manière à ce que ces fortifications ne devinssent pas inutiles. En conséquence, au lieu de faire suivre à la digue une ligne droite, il fallut, contre toute raison, incliner vers le sud son extrémité orientale, de manière à ce que son musoir vînt se placer en face et un peu en arrière du fort de l'île Pelée, afin que celui-ci pût non-seulement battre la passe, mais commander du côté du large l'extérieur du relief de la digue ; pour que l'ennemi eût plus de difficulté à forcer l'entrée de la rade, on voulut rendre cette entrée fort étroite. On plaça donc l'extrémité de la digue, d'abord à cinq cent quatre-vingt-quinze toises, puis à cinq cents toises (neuf cent soixante-quatorze mètres) seulement du fort. Quand cela fut fait, on s'aperçut que la carte de 1773 avait induit en erreur sur le fond de la passe. Des sondes nouvelles apprirent qu'on n'y trouvait presque nulle part plus de vingt-cinq pieds d'eau à basse mer, ce n'est qu'en rasant le musoir de la digue qu'on rencontrait trente pieds de profondeur. Le mal était irréparable, la passe de l'est est restée à marée basse d'un accès difficile aux gros vaisseaux, et la rade demeure privée d'un de ses avantages les plus rares et les plus grands, celui d'avoir une double entrée dont on puisse faire usage à toute heure de marée et par tous les temps.

A l'ouest, on fut sur le point de commettre une faute beaucoup plus singulière; il tint à peu qu'on ne fermât entièrement la passe. Il est facile de se convaincre, en examinant les premières cartes des travaux, que l'intention originaire était de pousser la digue du côté de l'ouest, jusqu'à une petite distance du fort de Querqueville. On ignorait qu'entre ce fort et la digue, il existait un haut fond qui a été nommé depuis *la roche Chavagnac*, du nom de l'officier de marine qui l'a découverte ; si on avait suivi les plans primitifs, la roche Chavagnac eût bouché la passe ou l'eût rendue impraticable, et la rade se fût trouvée si bien close qu'on n'eût pu y entrer pour s'y mettre à l'abri des tempêtes. Ce n'est pas tout encore : beaucoup d'ingénieurs très-dignes de confiance ont pensé que si au lieu de placer le fort de l'île Pelée sur la pointe sud on l'eût fondé sur la pointe nord, la digue eût pu être reculée de trois cents toises vers le large, et que l'entreprise n'eût guère été plus difficile. Le résultat eût été assurément beaucoup plus grand.

Nous verrons bientôt que la rade de Cherbourg est très-loin de pouvoir contenir tous les bâtiments que semble indiquer sa vaste étendue. Avant d'avoir fait des sondages exacts, on croyait qu'elle renfermerait aisément cent vaisseaux de guerre ; aujourd'hui il est certain qu'une grande flotte pourrait s'y trouver à la gêne. En reculant la digue, comme nous l'avons dit, tout l'espace désirable eût été obtenu.

Lorsqu'on regarde attentivement la carte nautique faite en 1789 et celles qui ont été dressées depuis, on voit que la digue a été placée précisément en travers de l'espace qui, par la profondeur de l'eau et la nature du fond, convenait le mieux aux grands vaisseaux. Elle a coupé en deux la rade au lieu de la couvrir tout entière, et il n'y a rien là qui étonne, quand on pense que par un renversement étrange des règles du bon sens, ce ne sont pas les forts qui ont été faits en vue de la digue, c'est la digue qui a été faite en vue des forts. Celui qui lira attentivement ce récit s'étonnera donc à la fois de deux choses : de la puissance extraordinaire des hommes, qui ont pu contraindre la nature à livrer ce qu'elle refusait, et de leur imprévoyance puérile, qui a fait négliger ou détruire les biens qu'elle offrait spontanément. Leurs petites querelles, leurs vanités intraitables et leurs misérables jalousies lui paraîtront les principaux obstacles qu'ils aient rencontrés, et il tombera d'accord avec nous que la rivalité perpétuelle de l'administration de la marine et de celle de la guerre a plus retardé la création d'un port à Cherbourg que les rochers, les vents et la mer ensemble.

La place que devait occuper la digue étant ainsi fixée, on s'occupa de savoir comment on s'y prendrait pour la fonder. C'est au capitaine de la Bretonnière que revient l'honneur d'avoir conçu le premier l'idée d'une digue, isolée des terres, et jetée à une lieue au large. Vauban lui-même ne l'avait pas eue. Les plans dressés par lui ou sous ses yeux, qui existent au dépôt de la marine, le constatent; l'un de ces plans indique que le projet de Vauban était de construire deux digues. La première, longue de deux cents toises, partait du Hommet, et la seconde, longue de six cents toises, de l'île Pelée. L'autre plan montre seulement l'intention de couvrir par une digue de deux cent cinquante toises la fosse du Gallet. Ce fut également le capitaine de la Bretonnière qui mit le premier en avant l'idée de faire la digue en pierres perdues. Rien de plus simple et de plus économique que ce système : il consistait à verser successivement dans la mer assez de pierres pour en élever le fond et y amonceler une sorte de montagne sous-marine, laissant aux flots le soin de donner une assiette et une forme à cette nouvelle île qu'on faisait surgir dans leur sein [1]. Ce plan fut soumis à l'examen des gens de l'art. M. Decaux fut consulté, des ingénieurs civils furent appelés à donner leur avis, et comme, dans ce temps-là (on était en 1781), les esprits commençaient à s'agiter sans savoir encore à quoi se prendre, toute la nation tourna les yeux vers Cherbourg et se préoccupa de la question de savoir comment se résoudrait le grand problème que présentaient ses travaux. Les faiseurs de projets abondèrent, et, comme on peut le croire, ils différèrent beaucoup entre eux. Toutefois, tous parurent s'accorder sur ce point, que l'idée de M. de la Bretonnière était inapplicable. Des pierres, ainsi jetées dans la mer au hasard et sans cohésion entre elles, ne pouvaient manquer, disait-on, d'être chassées de côté et d'autre par les flots ou les courants, et de venir encombrer la rade au lieu de la couvrir; c'est ce que démontra notamment M. Decaux, dans un mémoire où, après avoir

1. Le plan *originaire* de M. de la Bretonnière était moins simple : il voulait, avant de jeter les pierres perdues, former tout le long de la digue un noyau solide à l'aide de vaisseaux maçonnés et ensuite coulés ; mais il se réduisit bientôt à l'idée qui vient d'être exposée.

combattu la pensée de M. de la Bretonnière, il faisait connaître la sienne.

Pour empêcher ce grand débordement des pierres perdues dans la rade, M. Decaux proposait de déposer d'abord au fond de la mer un cordon de vastes caisses de charpente remplies de maçonnerie. En dehors de ce premier rempart on eût versé les pierres perdues qui, appuyées ainsi sur un corps solide, ne pouvaient plus être portées au dedans de la rade. Cette idée, après de longs débats, fut écartée; c'est alors que M. de Cessart se présenta. M. de Cessart était un ingénieur des ponts et chaussées très-distingué qui s'était déjà signalé par plusieurs grands travaux à la mer. On l'appela à Cherbourg, et il soumit au gouvernement un plan qui fut enfin adopté. Ce plan avait un caractère audacieux et grandiose qui frappa les contemporains, et qui mérite l'attention de la postérité. M. de Cessart imagina de former la digue de quatre-vingt-dix rochers artificiels, espèces de montagnes régulièrement taillées à mains d'homme, dont toutes les bases se touchaient au fond de l'eau et dont les sommets excédaient sa surface de plusieurs pieds. De cette manière, l'intérieur de la rade eût été abrité sans être fermé, ce qui l'eût rendue tenable tout en évitant le danger que courent toutes les rades fermées, celui de s'ensabler.

Quant à la manière de former ces espèces de montagnes sous-marines, M. de Cessart entreprit de créer chacune d'elles d'un seul coup en coulant des pierres dans une sorte de moule en bois qu'on devait d'abord construire à terre, et qu'on irait ensuite déposer en mer aux endroits qui seraient choisis. M. de Cessart donna à cette caisse la forme d'un cône tronqué. Le lecteur pourrait se faire une idée fort exacte de cette singulière machine en se représentant l'une de ces cages à claires-voies qu'on rencontre dans nos basses-cours, et qui servent tout à la fois de prison à la poule et de refuge à la couvée. Mais qu'il juge de l'immensité de cette cage à poulets de nouvelle espèce, en apprenant que chacun des quatre-vingt-dix montants qui en composaient la carcasse étaient à peu de chose près aussi haut que la colonne de la place Vendôme, ayant cent vingt-quatre pieds de longueur; que l'espace qu'elle couvrait à sa base mesurait dix-sept mille deux cent cinq pieds carrés ou un demi-arpent; que vingt-quatre mille pieds cubes de bois devaient être employés à sa construction; qu'elle devait contenir deux mille sept cents toises cubes de pierres, et peser, après avoir été remplie, près de cent millions de livres.

Construire cet appareil à terre paraissait encore aisé, mais ce qui semblait excéder les forces humaines était de mettre une pareille masse en mouvement, de la tenir en équilibre lorsqu'elle serait en marche, de la transporter à une lieue en mer, et enfin de l'y couler assez rapidement pour que les flots ne la rompissent point avant d'être remplie. C'est à quoi cependant M. de Cessart arriva avec facilité. La caisse avait été construite sur le rivage à un endroit que couvrent les hautes marées, sur la plage même où la reine Mathilde était descendue et qui depuis cette époque portait le nom de *Chante-Reine*. La caisse étant prête, on l'entoura à marée basse d'une double ceinture de tonnes vides qui la soulevèrent lorsque la mer vint à monter. Une fois la caisse à flot, on la remorqua sans peine jusqu'à l'endroit qu'elle devait occuper; puis on coupa successivement toutes les cordes qui attachaient à ses flancs les tonnes vides, et à mesure que celles-ci se déta-

chaient et remontaient à la surface, la caisse s'enfonçait dans l'eau jusqu'à ce qu'enfin elle en eût atteint le fond. Aussitôt que le cône eut été coulé, on commença à verser des pierres dans l'intérieur de sa vaste enveloppe par des ouvertures pratiquées à cet effet à ses flancs, jusqu'à ce qu'on l'eût remplie jusqu'à son sommet. Cette seconde opération dura quarante jours. Quarante jours suffirent donc pour tirer une île nouvelle du fond de l'Océan et pour la faire apparaître bien au-dessus du niveau des plus hautes mers. Ce succès remplit d'enthousiasme non-seulement les populations du voisinage, mais la nation entière qui attendait avec une sorte d'anxiété le résultat d'une entreprise si nouvelle et si singulière.

Louis XVI voulut lui-même venir à Cherbourg; il y arriva en 1784. Un cône était prêt à partir. L'énorme caisse se souleva d'elle-même avec lenteur, par l'effet de la marée montante. Une multitude de petites embarcations s'attachèrent aussitôt à ses flancs; aidées du vent et de la rame, elles la traînèrent, comme en triomphe, à travers la rade. Les plus gros vaisseaux de guerre semblaient disparaître en passant à côté d'elle; les canons des forts faisaient retentir la côte, ceux de la flotte, la mer. Une foule innombrable battait des mains sur le rivage et des milliers de voix élevaient une seule et immense acclamation vers le ciel. Le roi, placé sur le sommet du premier cône, semblait dominer l'Océan et constater sa propre victoire. Le nouveau cône fut amené sous ses yeux et coulé à ses pieds. Tous ceux qui ont assisté à cette grande scène en ont conservé, malgré les années, le plus vivant souvenir; ils en parlent avec autant de chaleur que si la chose s'était passée hier; il y avait là, en effet, plus qu'une cérémonie : c'était un des plus beaux spectacles qu'ait jamais pu contempler l'homme. On croyait avoir trouvé la solution du problème. L'expérience fit bientôt voir qu'on se trompait. Quelque rapidité qu'on mît à remplir de pierres la caisse conique, cette opération n'exigeait, ainsi que nous l'avons dit, pas moins de quarante jours. L'expérience enseigna qu'il était rare qu'il ne survînt pas pendant cet espace de temps un coup de vent. La mer venant alors à frapper avec violence la caisse à moitié vide, la brisait aisément. Ce fut ainsi que périt le second cône et ensuite plusieurs autres. Ceux mêmes qui purent être remplis sans accident ne tardèrent point à être réduits ou endommagés de telle sorte que leur destruction ultérieure ne fut plus douteuse. La mer, pour les attaquer et les ruiner, se servait d'un procédé imprévu qui mérite d'être rapporté. Elle commençait par vider la caisse avant de la briser. Voici comment elle s'y prenait pour en venir là. La lame arrivant du large frappait avec furie contre la paroi du cône, s'élevait jusqu'à soixante ou quatre-vingts pieds de hauteur, puis retombant, comme un torrent venu du ciel, sur le sommet de la machine, elle entraînait les pierres avec elle à travers la claire-voie. Lorsqu'elle avait produit ainsi de vastes cavités dans l'intérieur de la montagne conique, elle s'introduisait par un choc direct avec la même violence dans ces cavernes sans issues, et lançait par le haut, au-dessus des bords du cône, les pierres qui lui faisaient résistance. Quand une fois, à l'aide de ce double mouvement, l'intérieur de la caisse était vidé, les montants, se trouvant sans appui, venaient à céder et toute la machine était détruite. Une seule tempête suffisait souvent pour compléter cette suite d'opérations destructives. Au bout de très-peu

de temps, on commença à douter que le système des cônes pût remplir l'objet qu'on se proposait.

On se souvient qu'à l'origine des travaux, un moyen très-facile et comparativement peu coûteux avait été proposé par M. de la Bretonnière. Il consistait tout uniment à verser des pierres de moyenne et petite grosseur dans la rade, et à en composer la digue. De tous les plans proposés, celui-là était le seul qui eût été unanimement repoussé par tout le monde. Il avait le tort d'être simple. On y arriva cependant, mais peu à peu, et pour ainsi dire sans le vouloir. Originairement la digue devait se composer de quatre-vingt-dix cônes. On ne tarda pas à s'apercevoir que la mise à flot de ces immenses caisses ne pouvait avoir lieu que pendant deux ou trois mois, chaque année, et deux ou trois jours de chacun de ces mois. On calcula que dix-huit ans seraient nécessaires pour que les quatre-vingt-dix cônes fussent en place. On se résolut donc à en diminuer le nombre, ce qui força de mettre un certain espace entre chacun d'eux. Pour ne pas laisser dans la digue des ouvertures aussi considérables, on versa dans les intervalles des cônes des pierres perdues. M. de Cessart lui-même, craignant que ses caisses, ainsi isolées les unes des autres, ne fussent aisément ébranlées dans leurs bases, fit couler tout autour d'elles de grands amas de pierres. On se rappelle que le principal motif qui avait été donné pour repousser le système des digues à pierres perdues avait été la crainte de voir ces pierres chassées dans l'intérieur de la rade. Or, l'expérience prouva bientôt que ces craintes étaient chimériques. Les mêmes tempêtes qui détruisaient ou endommageaient les cônes étaient impuissantes contre les digues en pierres perdues; celles-ci sous la pression des flots avaient changé de forme, mais non de place : de telle sorte que le même accident qui manifestait les vices du premier moyen, mettait en lumière l'excellence du second.

M. de Cessart, qui, jusque-là, avait montré un talent voisin du génie, fit voir alors l'entêtement d'un petit esprit et les faiblesses opiniâtres d'une âme commune. Dans son plan originaire, les cônes devaient se toucher par leurs bases et s'appuyer ainsi mutuellement; chacun d'eux devait, de plus, être terminé par une maçonnerie hydraulique, depuis la ligne des basses mers jusqu'à son sommet, ce qui l'eût rendu infiniment plus capable de lutter contre l'effort des tempêtes et peut-être l'eût mis en état d'en triompher. M. de Cessart consentit à abandonner ces deux portions capitales de son système, sans vouloir renoncer au reste. Il s'opiniâtra au contraire sur les débris de son idée, bien qu'il fût évident qu'on ne pouvait plus rien en tirer d'utile. D'une autre part, tout en souffrant qu'on fît usage des pierres perdues, il continua à prédire qu'il en résulterait de grands malheurs.

Deux partis s'étaient formés dans le conseil supérieur des travaux : l'un, que représentait M. de Cessart, était exclusivement favorable aux cônes; l'autre, que conduisait M. de la Bretonnière, ne voulait que des pierres perdues. La cour, embarrassée et perplexe à la vue de ces divergences, n'avait ni assez de volonté ni assez de lumières pour choisir entre les deux méthodes. Elle ordonna enfin qu'elles seraient suivies toutes deux simultanément. C'est ce que les gouvernements irrésolus et faibles appellent prendre une décision. On continua donc à

placer à grands frais des cônes, auxquels les partisans des pierres perdues ne croyaient pas, et à verser des pierres que les partisans des cônes jugeaient fatales. Ces grands travaux furent ainsi conduits, pendant cinq ans, suivant un plan que n'approuvaient précisément aucun de ceux qui l'exécutaient. A mesure cependant que le temps s'écoulait, les idées de M. de la Bretonnière gagnaient du terrain. Ce mouvement des opinions se manifestait par un signe matériel : on continuait à construire des caisses coniques; mais chaque année, on les plaçait à des distances plus grandes les unes des autres, d'abord à vingt-cinq toises, puis à soixante, à cent quinze, à cent quarante, et enfin à deux cent cinquante. De manière que la digue en pierres perdues, au lieu d'être l'accessoire du système, en devenait graduellement la base et la partie principale. Ce ne fut, toutefois, qu'en 1788, après qu'une longue série d'accidents eut démoli ou rasé la plus grande partie des caisses rongées d'ailleurs par les vers marins (tarets), que, renonçant entièrement à leur usage, le conseil général des travaux ordonna que toutes celles d'entre elles qui avaient pu résister jusque-là, mais dont la ruine était imminente, seraient rasés au niveau des basses mers. On ne laissa subsister que le cône qui avait été coulé le premier. Celui-là ayant été maçonné à son sommet s'était maintenu mieux que le reste.

M. de Cessart fut ainsi vaincu, mais non persuadé. Il ne se rendit point. Le procès-verbal du conseil (11 juin 1788) fait voir qu'il ne céda qu'à la contrainte. Il manifesta son dépit en laissant à un autre le soin d'exécuter la décision qui achevait de condamner ses idées. A partir de cette époque, le système des pierres perdues régna seul en fait et en théorie. Après avoir dépensé des sommes immenses, et employé des ressources infinies de talents et de savoir pour arriver au but par des voies très-détournées, à l'aide de méthodes très-compliquées et très-savantes, on se décida enfin à y marcher tout uniment par le grand chemin que le simple bon sens avait, dès l'origine, indiqué.

Dès qu'on avait commencé à appliquer le système des pierres perdues, on avait découvert que la pratique en était plus simple encore que la théorie, et que l'art y tenait une plus petite place qu'on ne l'avait supposé. Les ingénieurs s'étaient d'abord livrés à des recherches savantes pour déterminer l'inclinaison qu'il convenait de donner à la digue du côté de la pleine mer. Ils avaient calculé que le talus devait avoir, de ce côté-là, une pente uniforme d'un pied de hauteur sur trois de base. On s'efforça donc de lui donner cette pente. Mais l'expérience fit bientôt voir que la position des pierres qui formait la paroi de la digue était réglée par une loi invariable que la nature appliquait elle-même sans qu'on eût besoin de l'y aider. La mer ne tarda pas à bouleverser entièrement le talus que les ingénieurs avaient imaginé, et elle en substitua un autre d'une forme différente et moins uniforme. A partir de la surface des basses mers jusqu'à douze pieds au-dessous, elle changea l'inclinaison d'un pied sur trois en une inclinaison d'un pied sur dix. Au-dessous de douze pieds de la surface jusqu'au fond de l'eau, elle laissa au contraire le talus suivre la pente plus abrupte que les ingénieurs lui avaient donnée. On crut d'abord que ces effets avaient été produits par l'action capricieuse d'une tempête, et l'on s'attendait à voir une tempête suivante leur en substituer d'autres. Mais on se trompait. La mer continua invariablement à don-

ner aux talus la même forme, et une fois qu'ils eurent atteint cette forme, elle n'y changea plus rien. La digue sous-marine devint fort stable et se couvrit de plantes et de coquillages, comme aurait pu le faire un rocher naturel. Du moment que cela fut bien connu, les ingénieurs n'eurent plus à s'occuper de l'inclinaison qu'il convenait de donner à leur ouvrage. Ils se bornèrent à apporter les pierres sur le lieu où la digue devait s'élever, et à les jeter dans l'eau. La mer s'en emparait aussitôt; elle les remuait d'abord de côté et d'autre, comme pour leur choisir elle-même leur place; et, après les y avoir solidement établies, elle les y laissait pour toujours en repos.

On marcha de cette manière jusqu'à la fin de 1790. A cette époque, la digue, fondée sur une longueur de mille neuf cents toises s'élevait presque partout un peu au-dessus du niveau de la basse mer. Elle avait déjà coûté vingt-cinq millions cinq cent trente-six mille deux cent vingt-sept francs [1]. On considérait alors l'œuvre comme à peu près terminée. M. Meunier, l'auteur des *Notes Historiques*, écrivait : « Il ne s'agit plus maintenant que de mettre la dernière main à cette grande entreprise. » Dans le rapport fait à l'Assemblée Constituante, en 1791, la même idée se reproduit. Ce résultat, dont on semblait vouloir se contenter, était cependant bien insuffisant. On avait un abri, mais on ne possédait point encore une rade qui fût véritablement défendue soit contre la mer, soit contre les attaques de l'ennemi. La digue sous-marine qui la formait diminuait la violence des vagues, mais n'arrêtait pas leur choc, puisqu'aux grandes marées elle se trouvait couverte de plus de vingt-deux pieds d'eau. Les tempêtes s'y faisaient sentir moins longtemps qu'au dehors. On n'avait à en souffrir que deux heures avant et deux heures après la marée haute. Mais quoique les navires y fussent rarement en péril, ils y étaient habituellement très-fatigués par la houle et le ressac. D'une autre part, on y était à la merci d'une attaque. La digue n'étant surmontée d'aucun fort, rien ne pouvait empêcher une flotte ennemie, soit de pénétrer en dedans de cet ouvrage, ou même, se tenant en dehors, d'écraser les vaisseaux français au mouillage. On avait donc préparé à nos marins un champ de bataille plutôt qu'un lieu de repos.

Aussi ne tarda-t-on pas à désirer plus. En 1792, l'Assemblée Législative voulut qu'une commission spéciale, composée d'ingénieurs, d'officiers du génie et de marins, vînt à Cherbourg examiner ce qui avait été fait et ce qui restait à faire. Le rapport de la commission de 1792 fait époque dans l'histoire des travaux de Cherbourg, et nous aurons souvent l'occasion d'y revenir dans la suite [2]. Cette commission n'hésita pas; prenant hardiment son parti, elle décida qu'on ne s'arrêterait pas au point où l'on était arrivé, mais qu'on continuerait à s'élever de

1. Ce chiffre est extrait d'un relevé général fait avec soin, sur la fin de l'an XII, et dont la minute existe à Cherbourg. On y voit qu'on a mis à la charge de la digue un assez grand nombre de dépenses qui ne s'y rapportent qu'indirectement ou même qui ne s'y rapportent point du tout. C'est ainsi que la digue porte la responsabilité de deux cent mille francs employés à faire de l'ancienne abbaye un hôtel pour l'habitation du duc de Beuvron. Le relevé dont il est question fait voir qu'à la reprise des travaux, en 1802, on avait dépensé déjà à Cherbourg trente et un millions cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf francs. C'est de ce chiffre, dont on ignorait le détail et l'origine, qu'on est toujours parti depuis.

2. Cette commission a joué un si grand rôle dans la destinée de cette vaste entreprise qu'il est

manière à ne s'arrêter qu'à trente pieds au-dessus, c'est-à-dire dépasser de neuf pieds le niveau des plus hautes marées. A cette époque de notre histoire l'on concevait aisément de grandes pensées et de vastes desseins, mais le temps et le pouvoir manquaient souvent pour les réaliser. Le vœu exprimé par la commission de 1792 resta stérile. Les travaux de Cherbourg furent abandonnés. La France avait ailleurs les yeux et la main. Ce ne fut que dix ans après qu'ils furent repris. Napoléon régnait alors sous le nom de premier consul, et il avait déjà plus de pouvoir que n'en possédèrent jamais les rois que la Révolution avait renversés. La guerre lui fit tourner les yeux vers Cherbourg. Il comprit aussitôt l'importance que pouvait avoir ce nouveau port dans la lutte qui allait recommencer avec l'Angleterre. L'un des premiers actes de son gouvernement fut d'ordonner qu'on se mît de nouveau à l'œuvre. Plus frappé toutefois du besoin de défendre les vaisseaux contre l'ennemi que de les protéger contre la mer, Napoléon ne reprit pas l'idée qu'avait émise la commission de 1792; il n'entreprit point, comme elle l'avait proposé, de porter la digue entière au-dessus du niveau des plus hautes marées; il se borna à vouloir que le centre en fût élevé sur une étendue de cent toises, qui depuis fut portée à deux cent cinq toises (quatre cents mètres) au-dessus des eaux, de manière à pouvoir recevoir une batterie, et, comme s'il eût pu violenter les éléments aussi bien que commander aux hommes, il décida que ce travail serait achevé en deux ans. M. Cachin, qui avait fait partie de la grande commission de 1792, fut placé par lui à la tête de cette grande entreprise, et il eut pour second M. Lamblardie fils.

Napoléon avait ordonné que le travail fût fait. Mais il n'avait pas indiqué quelle était la méthode qui pouvait permettre de l'accomplir, et nous allons voir que sa volonté, toute puissante qu'elle était, vint se briser contre cet obstacle : son règne finit avant qu'on eût trouvé le moyen de réaliser sa pensée. Après avoir cru que le système des pierres perdues ne suffisait à rien, on avait été jusqu'à croire qu'il répondait à tout. Mais on avait bientôt découvert que s'il pouvait servir à former la digue sous-marine, il était fort insuffisant pour maintenir le sommet de celle-ci au niveau de l'eau, à plus forte raison pour l'élever au-dessus. L'agitation de la mer à la surface était si violente et si destructive, que les pierres non liées entre elles ne pouvaient point y résister; bien que la digue fût immobile dans ses profondeurs, son sommet était donc perpétuellement labouré par les vagues qui l'exhaussaient quelquefois, et le plus souvent l'abaissaient de plusieurs pieds. La commission de 1792, avec une assurance qui n'eût convenu qu'à l'ignorance, mais dont devraient se garder toujours les hommes de mérite et de science, en présence des grands phénomènes de la nature, avait affirmé que l'action destructive de la mer sur la crête de la digue ne tenait qu'à la nature des matériaux qui formaient celle-ci. La digue était composée de pierres qui n'avaient pas généralement plus d'un cinquième de pied cube de grosseur. La commission

juste de faire connaître les noms de ceux qui la composaient, c'étaient : MM. Crublier d'Opterre, Dezerseuil, officiers du génie; Eyriez, Letourneur, officiers de marine; Lamblardie, Cachin, ingénieurs des ponts et chaussées; Lepesqueux, pilote. Elle resta assemblée près d'un an. Son rapport est un ouvrage très-considérable où toutes les parties du sujet sont touchées, et qui mérite, même aujourd'hui, d'être étudié avec soin. Il est fâcheux qu'il soit resté manuscrit.

de 1792 établit par de longs raisonnements, qu'on peut relire dans son rapport, qu'en donnant à ces pierres un volume beaucoup plus considérable, vingt à vingt-cinq pieds cubes par exemple, on obtiendrait certainement une stabilité constante et absolue.

C'était vraisemblablement M. Cachin qui avait fait prévaloir cette idée dans le sein de la commission de 1792. Il est naturel qu'il ait voulu l'appliquer, dix ans après, lorsqu'en 1802 Napoléon le chargea de recommencer les travaux. M. Cachin entreprit donc d'élever la digue au-dessus des plus hautes mers, à l'aide de très-gros blocs de pierre non liés entre eux. Une fois que ces blocs auraient dépassé le niveau des hautes mers, on devait fonder sur leur masse amoncelée le terre-plein et les parapets que Napoléon avait commandés. M. Cachin se pourvut de blocs d'un volume énorme : ils avaient jusqu'à 60 à 80 pieds cubes, et pesaient chacun de sept à huit mille livres ; il appliqua des appareils très-puissants et très-ingénieux pour transporter à la digue et monter jusque sur son sommet ces pierres immenses. L'entreprise fut poussée avec une ardeur sans égale. Les deux ans indiqués par la volonté impatiente et absolue du premier consul étaient à peine écoulés, que l'île factice s'élevait déjà au-dessus des flots ; les revêtements étaient achevés, les canons braqués. L'inauguration de ce monument extraordinaire fut faite au milieu d'un enthousiasme universel ; le génie de Napoléon, après avoir vaincu les nations, triomphait enfin, disait-on, de la nature elle-même. Cette joie était prématurée.

Lors d'une première tempête, qui eut lieu à la fin de 1803, on s'était aperçu que les blocs qui servaient de fondement à la batterie avaient été remués par la mer, ce qui avait fait écrouler quelques-uns des ouvrages qui reposaient dessus. Chacune des violentes tempêtes qui se succédèrent jusqu'en 1808, produisit des effets analogues, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Ces avaries étaient aussitôt réparées, et la foi de M. Cachin dans la bonté de son système n'en paraissait point ébranlée. C'est une chose tout à la fois plaisante et triste que de voir cet homme de talent, dans le mémoire qu'il a publié sur les travaux de la digue, épuiser toutes les ressources de son esprit et recourir aux raisonnements les plus subtils pour indiquer aux différents accidents dont nous venons de parler, toutes sortes de causes, hormis la véritable. Il imaginait tout, excepté qu'il s'était trompé.

Survint enfin l'épouvantable catastrophe de la nuit du 12 février 1808. Cette nuit-là, la mer, aidée du vent et de la marée, s'éleva à une hauteur et parvint à un degré de violence inusités. Cette fois, les blocs que M. Cachin avait placés sur le haut de la digue ne furent pas seulement remués, mais arrachés de la place qu'ils occupaient et lancés, malgré leur poids énorme, contre la batterie et jusque par-dessus le parapet qui défendait celle-ci : les murs s'écroulèrent, les flots s'élancèrent dans les ouvrages et les inondèrent ; des pièces de 36, saisies comme des brins de paille par la vague, furent jetées dans la rade. On comptait si bien sur la solidité des travaux entrepris, qu'on avait laissé dans la batterie beaucoup de soldats et d'ouvriers ; ces malheureux, au nombre de près de trois cents, virent arriver ce nouveau déluge sans pouvoir s'en défendre. La violence de l'ouragan empêchait qu'on ne pût aller les secourir ; on ignorait même à terre la gravité de l'événement. L'obscurité de cette nuit désastreuse la dérobait à tous les regards ;

on put bientôt cependant la pressentir par un indice. Les flots apportèrent jusqu'au rivage un morceau de bois qu'on reconnut pour avoir appartenu à un ornement placé sur le sommet de l'édifice le plus élevé de la batterie; en le voyant, les ingénieurs comprirent aussitôt que tout leur ouvrage était détruit.

Quand le jour vint, la digue avait en effet presque disparu de nouveau sous les eaux, et l'on n'apercevait plus à l'horizon que des débris et des corps flottants. Quelques hommes avaient cependant été sauvés, ainsi que nous le dirons plus loin. M. Cachin, qui le croirait! ne se rendit point à cette expérience; il raconte cette terrible catastrophe dans ses Mémoires comme s'il parlait d'un incident assez ordinaire; il n'est pas même très-éloigné de trouver à l'événement un côté favorable. « Le principal effet de cette tempête, dit-il, fut de consolider l'ouvrage en mettant un dernier terme au déplacement des matériaux dont il avait été formé»; pas un mot de plus ne peut faire comprendre au lecteur que cet accident presque heureux a coûté la vie à un si grand nombre d'hommes, tant la vanité souffrante rend insensibles les âmes les plus bienveillantes! Il paraît, toutefois, que M. Cachin ne se dérobait pas la vérité à lui-même, aussi complétement qu'il a cherché depuis à la cacher au public; dans le rapport que cet ingénieur adressa au gouvernement, peu de jours après l'événement du 12 février, on voit percer une sorte de découragement; il insinue qu'on ferait peut-être bien de renoncer à élever la digue au-dessus du niveau des hautes mers et à vouloir placer sur son sommet une batterie.

La mer, qui avait bouleversé la crête de la digue, avait cependant laissé au milieu des débris amoncelés par elle un indice de ce qu'il y avait à faire pour résister à ses fureurs. On avait construit au milieu de la batterie, mais plus bas que son sol, avec des pierres grossièrement ébauchées et de la chaux, un réduit qu'on appela les *grottes*, et qui était destiné à servir de cachot aux soldats. Ce réduit seul, ainsi qu'une citerne bâtie de la même manière, résista à l'effort des vagues; elles passèrent et repassèrent sur lui sans l'entraîner. Une trentaine d'hommes, qui étaient renfermés dans les grottes, échappèrent au désastre; et quand la mer fut un peu calmée on les tira vivants du sein de ce rocher artificiel. Cela était bien de nature à faire comprendre la puissance supérieure dont une maçonnerie bien faite et solidaire est douée, même en présence de la mer, et indiquait suffisamment que c'était un ouvrage maçonné et non un amas de blocs sans liens entre eux qu'il fallait opposer à celle-ci. M. Cachin n'en persista pas moins dans son erreur avec cet aveuglement que donne l'esprit de système, aveuglement cent fois plus invincible que celui produit par l'ignorance. On rétablit donc la batterie et l'on recommença à établir en avant d'elle de gros blocs; des canons y furent replacés. Seulement on n'y établit point à demeure de garnison. « La digue de Cherbourg, ainsi exhaussée dans sa partie centrale, dit M. Cachin dans son Mémoire, est restée armée de vingt bouches à feu pendant toute la durée de l'état de guerre. »

On pourrait croire naturellement, d'après cette phrase, qu'à partir de 1808, la digue n'eut plus à supporter de nouveaux accidents; il n'en fut rien pourtant. Dès le mois de septembre de la même année, une partie des blocs placés en avant de la nouvelle batterie furent déplacés et entraînés au loin. En 1810, la batterie elle-

même fut de nouveau envahie et ravagée. Le sol en fut affouillé à plus d'un mètre de profondeur; soixante mètres de l'épaulement furent emportés. Huit jours après, une tempête plus violente acheva de bouleverser tout le reste; les grottes résistèrent encore : cette fois leurs enveloppes furent enlevées, mais la maçonnerie, livrée à elle-même, tint bon. Si la France eût joui en ce moment d'un régime de publicité, assurément le cours de ces désastreuses expériences se serait arrêté là, et le bon sens public eût fait justice des erreurs de la science; mais on vivait alors au milieu d'un silence universel, interrompu seulement par la voix du maître. M. Cachin fut donc libre de fermer de nouveau les yeux à la lumière, et de ne pas voir ce que tout le monde apercevait dès lors autour de lui. Dès que le beau temps fut revenu, treize mille mètres cubes de blocs furent rapportés sur le sommet de l'ouvrage.

On était ainsi parvenu jusqu'en 1811. Napoléon qui, au milieu de la grandeur et de la variété de ses projets, attachait une importance particulière aux travaux de Cherbourg, vint cette année-là les visiter. Il apprit les désastres successifs qui avaient eu lieu, aperçut les ruines, vit le système, jugea le mal et pressentit le remède. Vous prétendez, dit-il à M. Cachin, que la maçonnerie ne peut soutenir le premier choc de la mer; soit. Laissez donc subsister votre digue en blocs, et entretenez-la; mais en arrière, je veux que vous m'établissiez une batterie en maçonnerie, et que *vous la fondiez au niveau des basses mers*. Et immédiatement il formula cette pensée dans un décret. Le décret (7 juillet 1811) portait qu'une tour en maçonnerie ayant un axe de trente-cinq toises, et faite pour recevoir dix-neuf canons de 36, serait établie, non pas sur l'emplacement de la batterie, mais construite derrière elle, de manière à en être abritée. Cette tour devait s'élever sur un terre-plein fait de pierres perdues, mais être maçonnée à partir de la ligne des eaux à marée basse.

On voit que ce décret du 7 juillet 1811 ne condamnait pas le système suivi jusque-là; il portait, au contraire, textuellement que la batterie existante devait être conservée, et les talus qui la bordaient soigneusement entretenus. Il n'indiquait point qu'on pût opposer au choc direct de la mer, au lieu d'un amas incliné de blocs, une muraille verticale en maçonnerie. Il ne faisait emploi de la maçonnerie que pour construire dans le sein d'une mer déjà plus tranquille et dans un lieu déjà abrité par des ouvrages non maçonnés, placés en avant d'elle, et qu'on devait entretenir avec soin. Toutefois, cet usage en grand de la maçonnerie à la digue et d'une maçonnerie fondée à la ligne des basses mers, était déjà un grand progrès : c'était le premier pas dans la bonne voie; il fut dû à la volonté spontanée de Napoléon lui-même, dont le génie touchait déjà pour ainsi dire la vérité, sans pouvoir encore la saisir. La tour fut fondée, ainsi que l'ordonnait l'Empereur; elle s'élevait déjà au-dessus de la ligne des hautes mers, lorsque les malheurs de 1813 vinrent interrompre les travaux. Elle est restée immobile sur ses fondements jusqu'aujourd'hui.

Onze ans s'écoulèrent; la Restauration semblait avoir entièrement oublié la digue. Un nouveau désastre la lui rappela. Pendant ces onze ans, la batterie, bien qu'abandonnée à elle-même, n'avait pas été détruite; elle s'était dégradée de plus en plus, mais, dans son ensemble, elle avait résisté. En 1824, la mer se fit enfin jour

dans l'intérieur de cet ouvrage et le bouleversa de nouveau entièrement. Il fut décidé qu'on ferait un dernier effort pour le rétablir M. Cachin était encore à la tête des travaux du port. Il se résolut aussitôt à reprendre l'ancienne voie. Suivant le plan qu'il donna, la batterie devait être soutenue du côté de la rade par une maçonnerie; mais, du côté du large, on devait encore recourir au système des blocs. Cet entêtement paraîtra presque incroyable, si l'on songe qu'on avait alors depuis plus de vingt ans sous les yeux l'exemple de la muraille construite sous la direction de M. Eustache pour fermer vers la rade le grand bassin de flot. Cette muraille, élevée comme la batterie, sur une digue de pierres perdues et exposée presque autant qu'elle à la violence de la mer, n'avait jamais été ébranlée durant ce long espace de temps. M. Cachin, s'opiniâtrant contre l'évidence, voulut néanmoins persévérer dans son ancien plan; mais, vaincu enfin par les instances des ingénieurs placés sous ses ordres, et parvenu à cet âge où la lutte est plus pénible et plus difficile, il consentit à ce que, *à titre d'essai seulement*, on maçonnât le revêtement extérieur de la batterie. On se hâta de profiter de cette permission: ce mur en simple maçonnerie de mœllons et mortier hydraulique fut élevé et existe encore. On avait cependant commis dans sa construction une grande faute; on ne l'avait point fondé assez bas, ce qui occasionna au-dessous de sa base des affouillements qui auraient fini par le faire tomber, si on n'avait été à grands frais le reprendre en sous œuvre.

On était arrivé ainsi jusqu'en 1828. Un homme passionné pour la grandeur de la France, M. Hyde de Neuville, dirigeait alors le département de la marine. Au honteux oubli, dans lequel on avait laissé jusque-là la grande entreprise de Louis XVI et de Napoléon, avait succédé le désir de la pousser glorieusement à fin. La reprise de tous les travaux fut décidée, et l'on ordonna de rechercher les moyens qu'on pouvait prendre, non plus seulement pour fonder une batterie sur la digue, comme l'avait voulu l'Empereur, mais pour élever la digue tout entière au-dessus du niveau des plus hautes mers, ainsi que la commission de 1792 n'avait pas craint de le proposer. M. Cachin était mort en 1825. La direction des travaux du port de Cherbourg était alors confiée à M. Fouques Duparc. M. Fouques Duparc était attaché comme ingénieur au port de Cherbourg, depuis 1806. Employé pendant longtemps en Italie, où les Romains ont souvent pris plaisir à lutter contre la mer, et nous ont laissé en fait de travaux hydrauliques de très-grands et de très-utiles exemples, M. Fouques Duparc avait étudié avec un soin particulier cette partie de son art; c'était, d'ailleurs, un ingénieur très-habile, mais qui à une intelligence vigoureuse joignait, ce qui n'est pas rare, un caractère un peu faible. On ne saurait douter que M. Fouques Duparc n'ait aperçu du premier coup d'œil le vice des idées de M. Cachin. Il eut le tort de ne le point signaler à l'Empereur, et d'être l'agent, ou pour mieux dire le complice d'un système qui devait entraîner l'État dans de si grandes dépenses et retarder de trente ans l'achèvement des travaux.

Lorsque, devenu chef de service, M. Fouques Duparc fut consulté, en 1828, par le gouvernement sur le meilleur procédé à suivre afin d'élever et de construire la digue au-dessus des plus hautes mers, il indiqua sur-le-champ, dans un excellent Mémoire, tout ce qu'il fallait faire pour réussir. Il y apprit ou plutôt

il y résuma avec clarté ce que l'expérience avait déjà découvert à ceux qui avaient suivi le cours des travaux. Il fournit enfin le mot de l'énigme qu'on cherchait depuis quarante ans. M. Fouques Duparc a d'abord soin d'établir qu'en continuant à se servir de blocs, on n'obtiendra qu'un sol mouvant et qu'un résultat sans durée ; s'appuyant sur des expériences certaines, il calcule que la force de la lame poussée sur la digue par la marée et le vent y équivaut à la pression de trois mille kilogrammes par mètre carré ; ce qui suffit pour remuer les plus grosses pierres qu'on eût encore employées dans ces travaux. On pourrait peut-être, à force de dépenses, et en perfectionnant les moyens d'extraction et de transport, apporter sur la digue des blocs tellement pesants que la mer n'eût point d'action sur eux; mais il est bien plus facile, plus sûr et moins coûteux de former, à l'aide de la maçonnerie, un seul bloc immense et immobile. Il faut donc renoncer aux pierres non taillées et non liées entre elles, et bâtir un mur ; voilà la première vérité.

Voici la seconde : il faut, pour fonder ce mur, descendre jusqu'au niveau des plus basses marées. L'expérience a, en effet, appris que c'est dans l'espace qui s'étend entre la ligne des marées basses et celle des marées hautes que la mer agit avec le plus d'énergie, de telle sorte que, si le mur qu'on veut lui opposer ne descend pas jusqu'au niveau des plus basses marées, il est toujours à craindre que, le sol sur lequel il repose venant tôt ou tard à être affouillé, ce mur ne tombe. Mais comment faire ce mur? comment surtout le fonder si bas, c'est-à-dire sur un sol que la mer découvre à peine deux fois dans les vingt-quatre heures, qui n'est à sec que pendant quelques jours dans chaque mois, et durant chacun de ces jours-là pendant quelques heures seulement? Bâtir comme à terre, à l'aide de pierres de taille et de moellons, combinés et liés ensemble par la main du maçon, il était difficile d'y songer. Un si grand ouvrage, auquel on ne pouvait se livrer que si peu de temps, chaque mois, eût été interminable ; la mer, d'ailleurs, aurait détruit une œuvre si longtemps imparfaite, avant qu'elle fût sortie des mains de l'ouvrier.

Une découverte assez récente permit de surmonter aisément cet obstacle. Pour qu'on puisse bâtir dans la mer, il est nécessaire que le mortier avec lequel se fait la maçonnerie ne se délaye point dans l'eau comme le mortier ordinaire, mais au contraire y durcisse rapidement afin de pouvoir lier entre elles les pierres au fond de la mer et en former une masse compacte et solide avant que les flots, venant à s'agiter, ne les divisent et ne les dispersent. Les Romains avaient trouvé un sable volcanique appelé pouzzolane qui remplissait parfaitement ce but, et c'est en s'en servant qu'ils ont bâti les môles que nous voyons encore. Les modernes ont continué à se servir de la pouzzolane naturelle ou factice, mais ils ne l'obtenaient qu'à grands frais. On finit par découvrir sur quelques points de la France des chaux qui avaient, comme la pouzzolane, le double caractère de rendre les mortiers susceptibles de faire prise sous l'eau, et d'y durcir très-vite. On les nomma pour cette raison chaux hydrauliques. Mais comme on n'avait encore rencontré la chaux hydraulique que sur quelques points du royaume, il était d'ordinaire aussi difficile de se la procurer que la pouzzolane. Ce furent les savantes recherches de M. Vicat qui, vers le commencement de ce siècle, firent connaître que la

chaux hydraulique pouvait s'obtenir presque partout, et apprirent la meilleure manière dont il fallait la traiter. On obtint ainsi aisément des maçonneries dont le mortier prenait en deux ou trois jours et qui bientôt acquéraient au fond de l'eau la solidité d'un vieux mur. On parvint de plus à fabriquer des matières dites vulgairement *plâtres-ciment* dont la prise est si rapide et si énergique, que pour les utiliser il faut n'en employer qu'une très-petite quantité à la fois, parce qu'elles durcissent pour ainsi dire dans la main de l'ouvrier pendant qu'il s'en sert.

C'est aux découvertes de M. Vicat et de ceux qui l'ont suivi dans cette voie, qu'on doit le facile achèvement de la digue. Voici comment M. Fouques Duparc comptait employer ces nouveaux moyens, et l'ensemble du plan qu'il proposa. On devait d'abord réparer les avaries que la digue sous-marine, abandonnée à elle-même, depuis 1789, pouvait avoir souffertes. Il fallait rehausser les parties qui s'étaient abaissées et égaliser le tout, de manière à ne présenter au niveau des basses mers qu'une surface plane et de même largeur. Sur le sommet et le long de cette île factice on établirait d'abord deux cordons de pierres d'un mètre de hauteur. Le premier, tourné du côté de la rade et à l'abri de la mer, pouvait n'être formé que par un amas de pierres sèches. Le second, qui devait garnir le bord de l'île, du côté du large, serait composé de grands blocs de pierre factice. Ces blocs, tous de même forme et de même grandeur (trois mètres de longueur, deux mètres de largeur, un mètre de hauteur), seraient posés bout à bout, de manière à former un obstacle continu. Ces blocs seraient faits avec du béton, c'est-à-dire avec un mélange de sable, de cailloux et de chaux hydraulique, qu'on coulerait à demi liquide dans des caisses ou moules en bois ayant toutes la forme et la grandeur indiquées ci-dessus. Le béton, défendu contre l'action de la mer par le bois, devait avoir le temps de durcir complétement avant que la caisse fût détruite.

Entre le cordon de pierres naturelles allongées du côté de la rade et le cordon de pierres factices posé du côté du large, se trouverait un espace vide. C'est là qu'on fonderait le mur de la digue, non pas par une maçonnerie faite à mains d'homme, mais à l'aide d'une seule couche de béton épaisse d'un mètre. On profiterait du moment où la mer achèverait de se retirer pour faire couler à la hâte cette espèce de rivière de mortier liquide dans le lit qui aurait été préparé pour elle; elle se figerait bientôt et finirait par se transformer en une muraille compacte d'une seule pièce. Sur cette première assise on placerait de nouveau deux cordons de pierres, mais comme cette fois l'ouvrage s'exécutait à un mètre au-dessus du niveau des basses mers, on n'emploierait plus pour faire les cordons des pierres factices, mais des blocs naturels taillés et posés à mains d'homme, ce qui est toujours plus solide. Entre ces deux nouveaux cordons, on coulerait un nouveau lit de béton d'un mètre de hauteur. Sur celui-là on établirait de nouveaux cordons et on coulerait un troisième lit de béton. Parvenu de cette manière à trois mètres de hauteur, on abandonnerait l'usage du béton, et l'on placerait enfin une maçonnerie à mains d'homme qui reposerait sur trois assises gigantesques, composées chacune d'un seul bloc épais d'un mètre, et longues de trois mille six cents.

Toutes ces opérations ne devaient pas avoir lieu dans une même campagne, mais se partager en quatre, afin de fournir aux premiers ouvrages le temps de faire leur effet avant de leur donner à supporter les seconds. M. Fouques Duparc estimait que, dans l'espace de onze ou douze ans, en suivant ce système, la digue pourrait être terminée sur toute la ligne, et que la dépense s'élèverait à vingt-cinq millions. Le rapport que nous venons d'analyser fut transmis le 13 juillet 1829. Il ne paraît pas qu'aucune résolution ait été prise, pendant la dernière année de la Restauration ; les agitations qui suivirent la révolution de 1830 ne firent pas oublier Cherbourg. En 1832, une commission composée d'ingénieurs très-habiles et très-exercés dans les travaux hydrauliques, fut chargée de discuter les idées de M. Fouques Duparc et d'arrêter enfin la marche à suivre. Divers systèmes furent opposés à celui de M. Duparc. On assure que M. Bérigny, exagérant la pensée de celui-ci, quant à l'emploi de la chaux hydraulique, voulait ne former la digue entière que d'un seul bloc de béton. M. Lamblardie fils proposait, au contraire, dit-on, de n'y employer que des blocs taillés et superposés les uns sur les autres sans ciment. Le système de M. Duparc l'emporta. C'est celui qui a été constamment suivi, depuis, avec un plein succès[1]. On en a perfectionné les détails et facilité l'exécution ; on ne l'a point changé au fond, et les choses se passent encore aujourd'hui comme le rapport du 13 juillet 1829 annonçait qu'elles devaient se passer. Qu'a-t-il manqué à M. Fouques Duparc pour que son nom méritât de durer autant que la digue elle-même ? Le courage de montrer dès l'origine qu'on se trompait, et de soutenir hardiment devant Napoléon les idées qu'il soumettait, vingt ans après, à l'examen des ministres de Charles X.

A partir du moment où le système de M. Fouques Duparc eut été admis, les travaux se poursuivirent avec rapidité. On entreprit, d'abord, la branche de l'est : c'était la moins longue et celle dont la base, la plus anciennement établie et la mieux conservée, facilitait le plus les travaux ; c'est, d'ailleurs, cette branche de la digue qui contribue le plus à donner de la tranquillité à l'avant-port du nouvel arsenal, ce qui eût suffi pour expliquer qu'on eût commencé par elle. Cette partie de la digue est aujourd'hui achevée, sauf le musoir extrême vers la passe de l'est, qui servira de soubassement à un fort casematé à deux étages ; la branche de l'ouest, fondée sur toute son étendue, et élevée sur toute sa longueur jusqu'au-dessus des hautes mers d'équinoxe, sera achevée complétement en 1850. La digue, amenée à ce point, ne sera pas encore parfaite ; elle garantira la rade contre la mer, elle ne la garantira pas suffisamment contre l'ennemi. Pour atteindre ce résultat, il y a encore trois grands ouvrages à entreprendre : le premier consiste à élever sur la base, fondée par Napoléon en 1811, au centre de la digue, le fort casematé et la batterie d'enveloppe définitive qui doivent remplacer les ouvrages provisoires qui existent aujourd'hui ; les deux autres auront pour objet de placer à l'extrémité de chacune des branches de la digue les forts casematés indiqués

1. Il est arrivé souvent, cependant, que la mer a détruit des parties considérables de la maçonnerie avant que le temps ait pu les rendre solides ; de 1832 à 1847, la valeur du travail ainsi détruit par la mer, à mesure qu'on l'exécutait, peut être évaluée à quatre cent cinquante mille francs. Ce furent là des contre-temps, mais non des obstacles.

ci-dessus ; on dépensera pour ces trois ouvrages de fortification, environ sept millions. La digue ainsi terminée et armée, n'aura pas coûté à la France moins de soixante-dix-sept millions. C'est assurément la plus grosse somme qu'une nation ait jamais mise à un seul ouvrage.

Quoique la digue ne soit pas encore complétement armée, on peut dire déjà qu'elle est terminée. Toutes les difficultés sont vaincues ; on a triomphé de la mer et du vent. Non-seulement on a atteint le résultat que se proposait Louis XVI, mais on l'a de beaucoup dépassé. La rade est parfaitement sûre ; ce n'est plus la mer, c'est un grand lac qui, pareil à la rade de Brest, ne participe plus guère aux mouvements de l'Océan et qui ne s'agite plus que sur lui-même ; tandis qu'en dehors les plus violentes tempêtes soulèvent les vagues et les précipitent contre la digue, les vaisseaux abrités derrière elle y jouissent d'une si grande tranquillité, qu'ils pourraient venir mouiller près de ses talus sans craindre d'avaries.

Si l'on étudie attentivement l'histoire de tous les grands travaux hydrauliques entrepris par les hommes, on se convaincra aisément et l'on pourra affirmer sans exagération que cette digue est dans son genre l'œuvre la plus extraordinaire qui ait jamais été conçue et achevée. Rien dans l'antiquité ni dans le monde moderne ne saurait lui être comparé. Les Romains, comme je l'ai déjà dit, ont exécuté à la mer d'admirables travaux ; mais les difficultés qu'ils ont eu à vaincre étaient infiniment moindres que celles que nous avons rencontrées à Cherbourg. Toutes leurs digues partaient du rivage pour s'avancer au large : au une n'a eu l'étendue de celle de Cherbourg ni n'a été fondée dans de telles profondeurs. Les Romains, d'ailleurs, luttaient contre une mer sans marée, ce qui simplifiait prodigieusement leur travail. Quant aux modernes, le seul de leurs ouvrages dont on puisse parler est la digue, élevée par les Anglais, en avant du port de Plymouth. Cette digue est fort postérieure à celle de Cherbourg qui lui a servi de modèle. Elle est fondée dans une mer moins profonde. La longueur de la digue de Plymouth n'atteint pas, d'ailleurs, la moitié de l'étendue de celle de Cherbourg : l'une a trois mille sept cent soixante-huit mètres, et l'autre mille trois cent soixante-quatre seulement. Enfin la digue de Plymouth est sujette encore à de fréquentes avaries.

Tout ce qui se rapporte à la construction de la digue forme un ensemble complet, dont nous avons cru qu'il était bon d'offrir le tableau entier au lecteur avant d'attirer sa vue sur d'autres objets. Il est nécessaire maintenant de rappeler son attention vers l'arsenal et les bassins. Louis XIV, qui aimait les plans vastes et qui se plaisait dans ses travaux à violenter la nature, avait conçu la pensée de créer dans la Manche non-seulement une rade, mais un port. Toutes les études de Vauban paraissent avoir été dirigées dans ce double but. Louis XVI, proportionnant l'œuvre à ses forces et à son génie, n'avait repris qu'une partie de l'idée de son aïeul. Il avait entrepris la digue, laissant à d'autres temps et à d'autres hommes le soin de compléter son ouvrage. Ce fut la commission nommée par la loi du 1er août 1792, dix jours avant la chute de la monarchie, qui avec cette audace que les grandes révolutions à leur début suggèrent même aux esprits ordinaires et impriment à tous les desseins ; ce fut cette commission, disons-nous, qui, pour la première fois, embrassa la pensée de l'exécution simultanée d'une digue insubmersible et d'un port. Son plan diffère très-peu de celui

qui a été adopté depuis. Entre les rochers qui garnissaient toute la côte, à l'ouest de Cherbourg, se trouvait alors une petite anse, désignée dans les anciennes cartes sous le nom de *Fosse-du-Gallet*, dans laquelle la mer conservait, à marée basse, cinq mètres ou environ quinze pieds de profondeur. Partout ailleurs, le fond s'élève en approchant du bord; mais en cet endroit la mer reste profonde jusqu'à son rivage. C'est cette circonstance qui a permis d'établir les bassins qu'on voit aujourd'hui. La commission de 1792 proposa de placer l'entrée du port qu'il s'agissait de créer dans l'anse du Gallet. En arrière, elle conseillait de creuser en plein rocher, à cinquante pieds au-dessous du niveau des plus hautes marées, trois bassins qui communiqueraient ensemble. L'un servirait d'avant-port et les deux autres de bassins proprement dits; le tout devait présenter soixante mille toises carrées de surface. Elle donnait à ces trois immenses excavations la position relative qu'elles occupent aujourd'hui. Le premier bassin était placé sur la même ligne que l'avant-port, et le second était situé un peu en arrière à l'ouest, et le long des deux premiers.

La commission, tout en indiquant ce plan, déclarait, du reste, qu'elle doutait qu'il pût être exécuté. Elle prévoyait qu'on rencontrerait de très-grandes difficultés à le suivre, et dans le cas où ces difficultés seraient reconnues invincibles, elle proposait un autre système. Au lieu de creuser le port dans les terres, on irait le conquérir sur la mer elle-même, à l'instar de ce qui avait été fait au port de Toulon; on n'ouvrirait pas à celle-ci de nouveaux espaces, on l'emprisonnerait à l'aide de digues circulaires dans l'intérieur desquelles les vaisseaux trouveraient un abri. Telles furent les idées de la commission de 1792; elles restèrent stériles, pendant toute la première période révolutionnaire : Napoléon les féconda. Quoique plus de dix ans se fussent écoulés depuis l'interruption des travaux, aucun de ceux qui y avaient pris part n'avaient encore disparu. Le premier consul les réunit autour de lui, suivant en ceci, comme en tout le reste, cette politique vraiment grande qui le portait à faire concourir à ses desseins tous les Français, quels que eussent été leurs actes et leur parti. M. de La Bretonnière, qui revenait de l'émigration, se retrouva avec M. de Cessart, qui avait toujours servi le gouvernement de la République. Le jour même où la nouvelle commission ainsi constituée fit son rapport (25 germinal an XI. 15 avril 1803), un décret du premier consul ordonna de construire, dans la rade de Cherbourg, un avant-port et un port capable de contenir dix-sept vaisseaux de guerre. Le même décret déclarait que ce port serait complété plus tard par un bassin construit en arrière des deux autres et pouvant contenir vingt-cinq vaisseaux. C'était la reproduction exacte du premier plan qu'avait proposé la commission de 1792. Quant au second, qui consistait à prendre le port sur la mer au moyen de digues, il était entièrement écarté. Plusieurs ingénieurs d'un grand mérite ont depuis paru regretter cette décision. L'avant-port, tel qu'il existe aujourd'hui, étant beaucoup plus bas que l'entrée qui y conduit, et formant ainsi une fosse profonde d'où l'eau de la mer une fois entrée ne peut plus sortir, doit nécessairement s'ensabler. Le même danger n'aurait pas été à craindre, si ce premier bassin avait été pris sur la mer. Ces raisons ne convainquirent ni la commission de l'an XI, ni le premier consul, et ce fut, comme je l'ai dit, le système des bassins creusés qui l'emporta.

Le gouvernement de Napoléon avait quelquefois de la précipitation et de l'imprudence, mais jamais d'hésitation ni de lenteurs. Une fois le système arrêté, on se mit hardiment à l'œuvre. Un mois après que le décret eut paru, les travaux étaient commencés. Le décret du 25 germinal et le plan qui y était annexé n'indiquaient que d'une manière sommaire et générale ce qu'on voulait faire. M. Cachin fut chargé de l'exécution des bassins, comme de celle de la digue. M. Cachin, qui avait dans la pensée une certaine grandeur qui fut sans doute l'origine de sa faveur auprès de Napoléon, dressa un plan beaucoup plus vaste encore que celui qui avait été adopté. Aux trois bassins indiqués par le décret il proposa d'en ajouter un quatrième. Il le destinait à contenir et à conserver trente vaisseaux tout armés et prêts à mettre à la mer. Ce bassin de forme demi circulaire eût été entouré sur tous ses bords par des formes sèches de visite et de radoub. On ignore si cette conception qui était grande, mais non point neuve, car il ne s'agissait que d'imiter un ouvrage analogue qu'on voit à Carlscrona en Suède, a jamais été agréée par l'Empereur. Cette partie des plans de M. Cachin fut approuvée par une commission réunie à Paris, le 15 ventôse an XII; mais elle n'a point eu de commencement d'exécution.

Le plan originaire était déjà d'une exécution assez difficile pour employer le talent et suffire à l'ambition d'un grand ingénieur. Le principal ennemi contre lequel on allait avoir à lutter, ce n'était pas le rocher, c'était l'eau. Il fallait empêcher la mer d'entrer dans la cavité qui allait être formée, avant que celle-ci fût prête à la recevoir. Il fallait écouler ou épuiser les infiltrations qui sous une charge maximum de 16^{m} de pression d'eau, ne manqueraient pas de se découvrir en creusant sur un si vaste espace et à de telles profondeurs, et qui menaceraient de noyer les ouvrages. Ces deux difficultés furent surmontées. La passe par laquelle la mer pouvait pénétrer dans les ouvrages n'avait pas moins de soixante-quatre mètres (environ deux cents pieds) de largeur, et la mer ne s'y élevait pas à moins de treize mètres (quarante pieds); elle y battait dans les tempêtes presque aussi violemment que si on eût été au large. Cette énorme échancrure fut bouchée d'un seul coup et en un seul jour par un batardeau gigantesque qui ne pesait pas moins de un million cinq cent mille kilogrammes et contenait mille trois cents stères de bois. C'était une immense caisse qu'on avait bâtie sur le rivage et qu'on remplit de terre glaise pour la rendre imperméable. On la mit à flot à l'aide des procédés dont M. de Cessart avait donné l'exemple quand il s'était agi des cônes, et on la conduisit sur le lieu qu'elle devait occuper; après quoi on l'y coula. L'opération réussit, et l'on fut à l'abri de l'eau de la mer. Quant aux infiltrations, elles furent moins grandes qu'on ne l'avait supposé. On en vint à bout, à l'aide de plusieurs machines à vapeur d'une force médiocre; car la machine à vapeur n'avait point acquis alors en France la puissance qu'on est parvenu à lui donner depuis.

C'est en marchant de cette manière qu'on pénétra jusqu'à neuf mètres trente-sept centimètres (vingt-huit pieds dix pouces) au-dessous du niveau des plus basses marées. Le sol qu'on creusait était un rocher très-dur qu'on ne pouvait ouvrir et diviser qu'à l'aide de la mine et dont on transportait ensuite les fragments, sans art, avec le seul aide des hommes et des chevaux, par des rampes qu'on s'était ménagées. On enleva de cette manière un million soixante-onze mille quatre

cent vingt-deux mètres cubes de déblais. Quinze cents hommes et quatre cents chevaux furent occupés pendant plusieurs années à cet ouvrage. Cette immense cuvette de rocher fut dressée en talus de 45 degrés depuis le fond jusqu'au niveau des basses mers d'équinoxes, et au-dessus elle fut entourée d'un mur composé en entier d'assises de granit. La dépense du tout s'éleva à dix-sept millions quatre cent soixante-un mille cent soixante-quatorze francs. Cet avant-port ne peut contenir que six vaisseaux de ligne en laissant l'espace nécessaire aux mouvements journaliers d'entrée et de sortie. M. Cachin, dans son devis originaire, avait évalué que le creusement des deux bassins et la construction de trois formes sèches ne coûteraient pas, en tout, plus de sept millions.

L'avant-port fut ainsi terminé en 1813, on y introduisit la mer, cette année-là, en présence de l'impératrice Marie-Louise. On avait eu soin auparavant de sceller au fond de ce bassin une plaque de métal sur laquelle ces mots étaient écrits : « Napoléon-le-Grand a décrété le 15 avril 1803 qu'un port serait creusé pour les grands vaisseaux dans le roc de Cherbourg, à cinquante pieds de profondeur. Ce monument a été terminé et son enceinte ouverte à l'Océan le 27 août 1813 ».

L'amiral Decrès, ministre de la marine, avait suivi Marie-Louise en Normandie. La lettre dans laquelle il rendit compte à Napoléon de ce qui s'était passé à Cherbourg mérite d'autant plus d'être citée qu'elle est restée jusqu'à présent inédite. L'amiral Decrès, après avoir raconté assez simplement à l'Empereur comment la mer avait été introduite dans l'avant-port, lui fait connaître que le 28 août l'Impératrice a fait une promenade en rade. « Au retour, dit-il, le canot qui portait Sa Majesté ne pouvait aborder, parce que le rivage est plat en cet endroit. Le cas était prévu : deux cents matelots d'élite, leurs officiers en tête, entrent dans l'eau jusqu'au-dessus de la ceinture. Ils saisissent le canot de l'impératrice. L'enthousiasme des matelots est au délire. *Vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le roi de Rome!* Ces cris retentissent jusqu'aux cieux, et s'apaisent comme par magie au moindre signe qui demande le silence. Nos matelots auraient porté le canot jusque sur le Roule (haute montagne du voisinage) si on ne les eût arrêtés. » Un peu plus loin il s'agit de faire traverser à l'Impératrice une plage humide sans qu'elle s'y mouille les pieds. « Un fauteuil est préparé, reprend le narrateur ; les officiers prétendent que l'honneur de porter ce précieux et noble poids leur revient. Je me défie de leur adresse : je leur dis qu'ils environneront l'Impératrice sur le rivage comme ils l'ont accompagnée dans l'eau. Je nomme quatre gabiers pour porter le fauteuil dans leurs bras vigoureux. Le fauteuil est porté en triomphe. Certes, jamais spectacle, ajoute en terminant le galant amiral, ne ressembla autant à celui de Thétis sortant de l'onde, environnée des Tritons et portée par eux en triomphe sur le rivage qu'elle aimait à parcourir. » Il faut que le pouvoir absolu ait une influence bien pernicieuse sur ceux qui l'exercent et sur ceux qui le subissent, pour qu'un vieux marin comme l'amiral Decrès et un homme tel que Napoléon ait pu l'un écrire et l'autre lire de pareilles platitudes. Cependant les circonstances n'avaient jamais été plus graves. Peu de jours après avoir célébré lui-même devant les races à venir son triomphe sur la nature à Cherbourg, l'Empereur succombait sous l'effort des hommes dans les champs de Leipzig.

La Restauration trouva donc, en 1814, l'avant-port de Cherbourg entièrement terminé. Le premier bassin n'était que commencé. L'Empire y avait déjà dépensé deux millions cinq cent mille francs. Quatre grandes cales couvertes placées sur la rive sud de l'avant-port, et une forme sèche de radoub, étaient en voie d'exécution. La Restauration termina les cales, la forme et le bassin commencé. Ce furent toutes ses œuvres. Le bassin coûta infiniment moins cher que l'avant-port. On n'évalue pas la dépense, en y comprenant ce qu'avait dépensé l'Empire, à plus de sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent dix-sept francs. Ce bassin était cependant plus grand que l'autre. Sa longueur est de deux cent quatre-vingt-dix mètres, et sa largeur de deux cent dix-sept; il avait également fallu le creuser dans le roc. Mais de ce côté, le rocher offrit moins de résistance, et il s'élevait beaucoup moins haut. On n'eut à en extraire que huit cent quatre-vingt mille trois cents mètres cubes de pierre. En 1829, la mer y fut introduite avec la même solennité qu'en 1813. Rien ne fut changé au cérémonial que le nom du prince. Une plaque de métal fut de même scellée dans le roc; seulement, au lieu d'y tracer le nom de Napoléon, on y grava ces mots : « Charles X, roi de France et de Navarre, ayant permis que son nom fût donné au port militaire, l'ouverture de ce port a eu lieu le 25 août 1829, en présence de S. A. R. Mgr le Dauphin, fils de France. » Onze mois après, la Restauration n'existait plus. Charles X et son fils traversaient silencieusement les murs de Cherbourg et s'embarquaient sur ce même rivage où l'on venait de célébrer leur grandeur. Si quelque violente convulsion du globe renverse jamais les grands ouvrages qui forment le port de Cherbourg et met à découvert leur fondement, on y trouvera, parmi les débris, les vestiges de cinq gouvernements, qui, en moins d'un demi-siècle, sont venus déposer dans ces profondeurs le pompeux témoignage de la puissance et de l'instabilité humaines.

L'avant-port et le premier bassin de flot sont assurément de beaux ouvrages. L'histoire cependant doit remarquer que des fautes énormes furent commises en les construisant. Quand les quatre grandes cales monumentales qui s'élèvent au sud de l'avant-port furent construites, on s'aperçut que le sol en était beaucoup trop haut. Le vaisseau qui les quittait pour entrer dans la mer, ne plongeant pas assez profondément dans l'eau au moment où il atteignait l'extrémité du plan incliné, courait risque de se renverser sur le côté ou de se rompre. On dut employer beaucoup de temps, de peine et d'argent pour baisser le sol de granit dont ces cales avaient été formées, et pour aller sous l'eau, donner au plan incliné la pente convenable. La forme sèche de visite qui accède vers l'avant-port, la seule qui existe jusqu'à présent à Cherbourg, a également été placée trop haut. Il faut que la mer s'élève d'une manière exceptionnelle pour que les grands bâtiments, en vue desquels cependant elle est faite, puissent y entrer. Un vaisseau de haut bord tout armé ne saurait guère y pénétrer qu'un seul jour dans le cours de l'année. Cette forme, magnifiquement construite en granit, n'a pas coûté moins de neuf cent mille francs.

La faute la plus grave a été commise à l'entrée du passage qui mène de l'avant-port dans le premier bassin. Ce passage devait être fermé facultativement à marée baissante par une porte éclusée. Afin de ne pas donner à cette porte une hau-

teur trop grande, on n'avait creusé le passage qu'à deux mètres soixante centimètres (environ huit pieds) au-dessous du niveau de la plus basse mer. Il en résultait que les frégates seules pouvaient, pendant toute l'année, aller à toute haute mer de l'avant-port dans le bassin. Un vaisseau armé de cent vingt canons ne l'aurait pu que pendant cent quarante-deux marées. Il fallut également, de 1829 à 1832, à l'aide de procédés très-ingénieux et très-coûteux, baisser le radier d'un mètre soixante centimètres (près de cinq pieds), ce qui ne put se faire que sous l'eau, à l'aide de cloches à plongeur. Cette écluse a seule coûté près d'un million (neuf cent trente-deux mille quarante francs). Restait à creuser l'arrière-bassin que la commission de 1792 avait indiqué seulement comme une des éventualités de l'avenir, et dont l'Empire lui-même n'avait pas osé ordonner l'exécution. Restait surtout à créer tous les appendices d'un grand port militaire, cales, formes, magasins, chantiers, ateliers, forges, casernes. Jusqu'à ce qu'on se fût procuré ces accessoires indispensables, on pouvait bien abriter une flotte à Cherbourg; on ne pouvait ni l'y créer, ni même l'y réparer. On avait des bassins, mais, à vrai dire, on n'avait pas encore de port. Un grand nombre d'années se passèrent, soit sous la Restauration, soit depuis, sans que ces travaux, dont l'urgence était reconnue, pussent être entrepris. L'obstacle n'était pas dans les choses, on les aurait vaincues, mais dans les hommes, qui, sous les gouvernements faibles, sont plus résistants que les choses.

Lorsque Napoléon avait vu que Cherbourg prenait une véritable importance maritime, il avait commencé à appréhender que les Anglais ne cherchassent, à l'aide d'un hardi coup de main, à s'en emparer par terre, comme ils l'avaient fait en 1758. Il avait donc ordonné que des fortifications fussent élevées à la hâte autour du port. Il en traça lui-même l'esquisse. Le temps pressait; l'Empereur, s'arrêtant à l'idée d'une fortification provisoire, renferma dans une enceinte très-étroite l'avant-port et le premier bassin de flot déjà commencés. On voit encore les lignes que son crayon a tracées, en 1811, tout au travers du plan grandiose de M. Cachin. Ces fortifications, commencées aussitôt, étaient terminées à la fin de l'Empire. Elles garantissaient le port, mais elles l'étouffaient. Il fallait les repousser beaucoup plus loin pour pouvoir établir le dernier bassin, et créer les établissements accessoires dont on a parlé plus haut. Pour cela il était nécessaire que le ministre de la guerre et celui de la marine s'entendissent; c'est ce que, suivant l'usage, ils se gardèrent bien de faire, et comme il n'y avait plus personne qui, d'un coup de crayon, pût mettre ces deux grandes administrations d'accord, la querelle alla s'échauffant et se prolongeant d'année en année sans qu'aucune solution pût intervenir: elle dura vingt-un ans. Commencée en 1817, elle ne s'apaisa qu'en 1838. Pendant vingt et un ans, une grande nation fut ainsi tenue en échec par les petites passions de quelques-uns de ses serviteurs.

Vers la fin de cette longue lutte, les opinions favorables aux demandes de la marine s'étaient fait jour dans le sein même du comité du génie, mais elles n'avaient pu y triompher. Deux hommes d'un grand mérite s'y divisaient alors l'influence, le général Rogniat et le général Haxo. Quoique faits pour s'entendre, ils n'étaient presque jamais du même avis. Il suffisait même, dit-on (cette faiblesse s'est vue jusque chez les grands hommes), que l'un d'eux exprimât une idée pour que l'autre la

combattit aussitôt. Le général Rogniat adopta le premier le plan qui faisait reculer la fortification, le général Haxo n'y devint que plus contraire : l'événement qui devait faire prédominer cette dernière opinion la ruina, M. Rogniat mourut. Le général Haxo, qu'il n'avait pu convertir, se convertit bientôt de lui-même. Les plans de la marine furent adoptés et la paix fut faite. En 1838, donc, la marine et la guerre étant enfin d'accord, l'on convint des nouvelles limites qu'il fallait donner à l'enceinte. Les remparts élevés par Napoléon furent abattus. C'était la troisième fois, depuis un siècle et demi, que l'on voyait détruire les fortifications de Cherbourg. Il faut espérer que les beaux ouvrages qui s'achèvent en ce moment auront une plus longue durée. Les fortifications nouvelles s'opposent à ce que le port tombe dans les mains de l'ennemi, elles le garantissent même par leur élévation des feux droits qui pourraient être dirigés contre lui ; mais elles ne le mettent point à l'abri des bombes qu'on pourrait lancer des hauteurs voisines dans la place. Toutes les matières inflammables renfermées dans l'arsenal sont donc encore à la merci de l'ennemi qui occuperait ces hauteurs; aussi a-t-on conçu l'idée de couronner celles-ci de forts. Ce projet, adopté par le dernier gouvernement, n'a point encore reçu la sanction législative.

En reculant les fortifications, on avait assuré au port militaire une superficie de huit cent cinquante mille mètres carrés. Aussitôt que la place de l'arsenal eut été ainsi conquise, on s'occupa à la remplir par de vastes établissements. La loi de 1841 qui consacra à Cherbourg cinquante-deux millions, donna une dernière et puissante impulsion à tous les travaux. Ceux qui étaient en projets furent commencés; ceux qui étaient entrepris furent poussés avec plus d'ardeur; et sans avoir encore atteint le but vers lequel on marche depuis soixante ans, on s'en approche. La fin de cette grande entreprise est facilitée par deux circonstances très-heureuses qui avaient manqué à son commencement. A la tête des immenses travaux qui restaient à faire a été placé un ingénieur habile, actif, énergique et intègre, M. Reibell, dont la main puissante les fait tous marcher à la fois sans qu'ils se gênent ni se ralentissent, et qui jouit de ce rare bonheur de terminer une grande œuvre dans un temps où tant d'hommes s'épuisent à en ébaucher de petites. La seconde circonstance qui assure un grand résultat à tant de dépenses et à tant d'efforts, est l'union qui s'est enfin établie entre la marine et la guerre. A vrai dire, l'histoire des travaux de Cherbourg, depuis l'origine jusqu'en 1838, n'avait guère été que le long récit des batailles livrées par ces deux administrations. A partir de 1838, les hostilités ont cessé ; aujourd'hui on voit régner entre elles non-seulement la paix, mais la bienveillance et l'harmonie ; l'amour du bien public a dominé chez ceux qui les dirigent l'amour-propre de corps; spectacle presque aussi rare peut-être dans son genre que celui que peuvent présenter les travaux de la digue et de l'arsenal.

Quoique les travaux de Cherbourg exigent encore, pour être complets, beaucoup d'argent et quelques années, on peut considérer l'œuvre comme accomplie, car le principal objet qu'on se proposait est déjà atteint et ce qui reste à faire n'offre point de difficultés. La valeur que représenteront les ouvrages exécutés par la marine, la guerre et les ponts et chaussées à Cherbourg, quand tous les projets seront réalisés, s'élèvera de deux cents à deux cent quinze millions de francs, sans

compter l'armement de l'enceinte et des forts. Telle sera la dépense ; quel sera le résultat obtenu ? Nous n'entrerons pas dans le détail immense des différents établissements dont l'ensemble du port militaire est formé. Nous nous bornerons à dire que l'arsenal de Cherbourg terminé fournira pour la création et le ravitaillement d'une flotte, les mêmes ressources que Brest. Il est difficile de prévoir avec exactitude les services que doit rendre la rade ; les appréciations les plus contradictoires ont été faites de la capacité de la rade de Cherbourg. On voit par les instructions que Louis XVI donna au duc d'Harcourt, le 20 septembre 1784, que les travaux étaient entrepris dans la prévision de pouvoir placer quatre-vingts vaisseaux de ligne dans la rade qu'on allait créer. On ne tarda pas à s'apercevoir que cette appréciation était erronée. Mais, quoique la question ait été discutée bien des fois depuis, on n'est point encore arrivé à s'entendre sur le chiffre réel qu'il convenait d'admettre. L'incertitude sur un point si capital et qui semble si facile à éclaircir, paraît, au premier abord, assez extraordinaire. Elle vient de ce que les marins ne sont pas tous d'accord entre eux, quant à l'espace qu'il convient de laisser entre chaque vaisseau ; de plus, la manière dont on apprécie l'état de la mer dans une rade influe beaucoup sur le jugement qu'on porte de la capacité de celle-ci. La même profondeur qui suffit quand la mer est calme, devient insuffisante quand l'eau est très-agitée. De même, plus la mer est calme, moins on peut mettre d'espace entre les vaisseaux sans craindre qu'ils ne se heurtent. Enfin de la nature du fond dépend l'étendue du mouillage. La question, qui paraît très-simple, est donc fort complexe. Nous n'entreprendrons pas de la résoudre, mais nous ferons connaître les diverses solutions qui ont été données.

Remarquons d'abord que pour les bâtiments de moyenne ou de petite grandeur, tels que navires de transport, bricks, corvettes et même frégates du second rang, l'étendue du mouillage est presque sans bornes ; la question ne se pose que quand il s'agit des vaisseaux proprement dits [1]. La surface d'eau que présente la rade de Cherbourg à la vue est immense, mais l'espace qui par sa profondeur peut convenir aux grands vaisseaux est limité. La commission de 1792 estime que sur quatre millions de toises carrées que renferme la rade, huit cent vingt mille seulement peuvent servir au mouillage des grands vaisseaux. M. de la Bretonnière pensait que la rade de Cherbourg pouvait renfermer au besoin soixante vaisseaux, indépendamment d'un nombreux convoi. M. de la Bretonnière, ayant une sorte d'intérêt à exagérer les avantages de Cherbourg, puisqu'il l'avait préconisé à l'avance, peut paraître suspect. La commission de 1792, qui a fait une étude approfondie de ce côté de la question, et à laquelle aucunes lumières ne manquaient, ne devrait pas l'être. Elle estime que, dans l'espace qu'elle juge propre au mouillage des grands vaisseaux, on peut aisément en placer en temps ordinaire quarante-trois, et en cas de foule soixante-cinq. Ceci suppose, il est vrai, que la flotte entre par un beau temps, et que chaque vaisseau peut choisir sa place à loisir. Si le mouillage avait lieu au milieu d'une tempête, le même espace

1. Il est difficile aux hommes qui ne sont pas marins de se faire une idée exacte de l'espace nécessaire au mouillage d'un grand vaisseau. M. de la Bretonnière et, après lui, les commissaires de 1792 estiment qu'en temps ordinaire il faut donner au vaisseau un espace de 19,200 toises carrées, et qu'en cas de foule on ne peut réduire cet espace au-dessous de 12,500 toises carrées.

ne donnerait pas sûrement asile à plus de trente vaisseaux. Tels sont les calculs de la commission de 1792. Comme, de son temps, il était impossible de prévoir que le calme extraordinaire produit par l'achèvement de la digue permettrait de venir mouiller jusqu'au pied des talus de ce grand ouvrage, il semble que ses calculs devraient rester au-dessous plutôt que d'aller au delà de la vérité : cependant les marins refusent généralement de les admettre, et ils ne pensent pas, qu'à moins d'utiliser l'avant-port et les bassins, on pût tenir en sûreté à Cherbourg ce nombre de soixante-cinq vaisseaux de premier rang.

On s'était fait, à l'origine des travaux, deux illusions sur le fond de la rade de Cherbourg : Vauban avait cru que ce fond était de sable, ce qui eût offert toute espèce de facilités et de sûreté pour l'ancrage. La même erreur avait toujours été commise depuis. Il y a seulement quelques années que M. Beautemps-Beaupré, ayant substitué la lance à la sonde ordinaire, découvrit que sous cette couche de sable assez mince se trouvait le rocher. On s'assura alors que les trois quarts de la partie orientale de la rade étaient remplis, non par un banc de sable, mais par un plateau de roches. Le sable n'existe réellement que le long et à l'ouest de la digue, et l'espace qu'il couvre ne peut contenir qu'un très-petit nombre de vaisseaux. Le fond de roche présente, comme on sait, cet inconvénient et ce danger, que les câbles s'y usent et s'y coupent en très-peu de temps. Mais grâce aux chaînes de fer dont se servent aujourd'hui tous les vaisseaux de guerre, le danger qu'on vient de signaler est presque nul. Ici donc l'erreur commise a peu de conséquence, et l'on doit même se féliciter qu'on y soit tombé; car, si, il y a soixante ans, on avait su que la plus grande partie de la rade de Cherbourg avait un fond de roche, il est très-douteux qu'on eût entrepris les travaux. On ne connaissait pas encore à cette époque les chaînes, et avec les seuls câbles la flotte n'eût pas été en sûreté. La seconde illusion qu'on s'était faite était relative à l'ensablement. On avait avancé, dès l'origine, que les mêmes causes qui allaient produire le calme dans la rade en amèneraient très-rapidement l'ensablement. La mer, tant qu'elle est agitée, tient suspendu dans ses eaux du sable qui se dépose au fond de l'eau dès qu'elle est tranquille. On ne saurait se dissimuler qu'il y a là un péril réel, mais il n'est pas prochain comme on le croyait. Depuis 1789, que les sondes ont été faites et continuées avec le plus grand soin, aucun changement considérable n'a été découvert au fond de la mer. Le grand banc de sable qui occupe l'est de la rade s'est quelque peu avancé vers l'ouest, il est vrai; mais en gagnant un peu d'étendue, il a perdu de sa hauteur : l'ensablement, d'ailleurs, est un danger auquel toutes les bonnes rades sont exposées, les naturelles aussi bien que les factices. La rade de Toulon est aujourd'hui presque comblée, et il faut avoir recours à la drague pour la vider.

Quand les travaux de défense seront terminés, la rade de Cherbourg ne sera pas seulement bien garantie contre la mer, mais aussi contre l'ennemi; nous pourrions même la considérer comme devant être alors à l'abri de toute attaque, si nous ne vivions dans un temps où tous les arts se perfectionnent, ceux qui ont pour but de désoler l'humanité, comme ceux qui tendent à l'enrichir, et où les hommes emploient les loisirs de la paix à inventer de nouveaux moyens de mieux se détruire dans la guerre. Les marins et les officiers du génie paraissent

assez d'accord que, quelque effort qu'on fasse, on n'empêchera pas des vaisseaux ennemis poussés par le vent ou la vapeur, et marchant avec la marée, de forcer la passe et d'entrer dans la rade. Mais arrivés là, il leur sera impossible de s'y tenir; ils s'y trouveront comme enveloppés dans un cercle de fer et de feu : derrière eux, les trois forts placés sur la digue; devant eux, sur le rivage, le fort de Querqueville, qui occupe l'extrémité de la rade à l'ouest; après lui, les batteries de la fortification qui couvre le port au nord et celles du fort du Hommet; plus loin, le fort des Flamands qui s'avance au loin dans la mer en face de la plage de Tourlaville, et enfin le fort de l'île Pelée, qui occupe l'extrémité de la baie, pourraient couvrir la rade de leurs feux convergents, et cribler de projectiles tous les vaisseaux qui voudraient stationner dans ses eaux. « Il n'en serait pas à Cherbourg, disait M. Daru, dans le remarquable rapport qui a précédé le vote de la loi de 1841 à la Chambre des Pairs, comme à Saint-Jean-d'Acre ou à Saint-Jean d'Ulloa, où l'on n'avait à répondre qu'à des feux directs. Une escadre, de quelque manière qu'elle s'embossât, serait en butte à des coups convergeant de tous les côtés, et cette position n'est pas tenable pour des bâtiments. » M. Daru, qui est officier d'artillerie, ajoute : « Le problème de rendre dans ces attaques à la défense de la terre sa supériorité consiste à tirer peu et posément de beaucoup de points à la fois, à fleur d'eau avec des canons Paixhans, sur les flancs et sur les derrières des bâtiments. Il n'y a pas de flotte qui puisse résister à une lutte ainsi engagée et ainsi soutenue. Un obus dans le flanc d'un vaisseau fera plus de mal que ne feraient mille boulets sur le mur de granit de Cherbourg; le danger est trop évidemment inégal pour qu'on s'y expose ; car les uns courent le risque d'une ruine totale, les autres de quelques brèches et de quelques pièces démontées. »

Si l'on récapitule toutes les sommes qui ont déjà été ou qui seront dépensées à Cherbourg, on se convaincra sans peine que ce grand établissement maritime a coûté infiniment plus cher à la France que ne l'avaient prévu Louis XIV et Louis XVI; mais son utilité est aussi devenue beaucoup plus grande pour nous qu'elle n'eût été du temps de ces princes. Lorsqu'on lit l'histoire de Cherbourg depuis cent cinquante ans, on remarque que c'est toujours au milieu d'une guerre maritime avec les Anglais qu'on conçoit ou qu'on reprend l'idée d'y faire un port. On n'a pas besoin de rechercher dans les archives particulières de la marine la date des différents projets. L'histoire générale du royaume l'a fixée : plus l'Angleterre s'élève, plus on voit le désir d'avoir un port à Cherbourg devenir pressant. Cherbourg, en effet, c'est la lutte navale avec l'Angleterre; Cherbourg est le seul arsenal situé à quelques heures de ses côtes, où une grande flotte puisse se créer ou se rassembler dans un abri suffisant et sûr; c'est le seul lieu dont elle puisse s'élancer en tous temps pour parcourir cette partie de la mer appelée par les Anglais *the british channel*, le canal anglais. Tout ce qui a accru, depuis un siècle, la puissance maritime des Anglais a accru pour nous l'importance de Cherbourg, et ce port ne nous a jamais été aussi nécessaire que depuis que toutes les marines de l'Europe étant tombées à un rang secondaire, l'Angleterre est devenue la dominatrice des mers, et pour ainsi dire l'unique adversaire que nous ayons désormais à y rencontrer.

L'avantage qu'a le port de Cherbourg de ne pouvoir être bloqué que très-diffi-

cilement et très-passagèrement mérite surtout qu'on le remarque. Il ne faut pas oublier que nous combattons, d'ordinaire, contre un peuple qui est maître de la mer. Or, les guerres navales ont cela de particulier que la nation la plus forte peut non-seulement battre la plus faible, mais lui ôter en quelque sorte l'usage de ses armes. Placée à l'ouverture de ses ports, elle ferme à ses vaisseaux le chemin de la mer. Elle n'a pas besoin de les vaincre, elle les empêche de combattre. C'est ainsi que les Anglais ont procédé pendant toutes les guerres de l'Empire. Le grand mérite de Cherbourg est de n'avoir presque rien à craindre de cette tactique. Une flotte ennemie peut stationner à l'entrée du goulet de Brest ; elle peut se placer plus facilement encore en vue de Toulon, elle ne saurait se tenir longtemps en face de Cherbourg. Les courants, les vents, et l'absence absolue de tout abri, l'en empêchent. Tous nos autres grands ports militaires peuvent devenir pour nos vaisseaux une prison, Cherbourg seul n'est jamais pour eux qu'un refuge. Napoléon avait bien aperçu cette vérité : aussi on se rappelle que, dès 1801, à peine assis sur le trône sous le nom de consul, il tourna ses regards vers Cherbourg. Toutefois on peut dire que Napoléon lui-même, quoique bien voisin de nous, ne pouvait imaginer l'importance que devait avoir le port qu'il achevait de créer à si grands frais ; car il ignorait le parti que nous allions bientôt pouvoir tirer de la vapeur dans les guerres maritimes. On ne saurait douter que pour nous le champ naturel et nécessaire de la marine à vapeur ne soit la Méditerranée ou la Manche. C'est surtout dans la Manche, qu'à l'aide de la vapeur, nous pouvons encore faire à la Grande-Bretagne une guerre redoutable; l'atteindre sans cesse par des entreprises soudaines et imprévues dans ses parties les plus sensibles, et, saisissant les occasions qui se présentent, quels que soient le vent et l'état de la mer, surprendre ses richesses, insulter ses côtes, désoler son commerce, et enlever ses vaisseaux. Cherbourg doit être surtout préparé en vue de la guerre maritime faite par la vapeur. A une époque prochaine un chemin de fer unira son port à Paris. Cherbourg sera alors comme le bras de la France toujours prêt à frapper aussitôt que la pensée du coup sera conçue.

C'est donc par une sorte d'inspiration patriotique que Burke, en 1786, s'écriait dans le parlement d'Angleterre : « Ne voyez-vous pas la France à Cherbourg placer sa marine en face de nos ports ; s'y établir malgré la nature ; y lutter contre l'Océan et disputer avec la Providence qui avait assigné des bornes à son empire. Les pyramides d'Égypte s'anéantissent en les comparant à des travaux si prodigieux. Les constructions de Cherbourg sont telles, qu'elles finiront par permettre à la France d'étendre ses bras jusqu'à Portsmouth et à Plymouth, et nous, pauvres Troyens, nous admirons cet autre cheval de bois qui prépare notre ruine. Nous ne pensons pas à ce qu'il renferme dans son sein, et nous oublions ces jours de gloire pendant lesquels la Grande-Bretagne établissait à Dunkerque des inspecteurs pour nous rendre compte de la conduite des Français. »

La ville de Cherbourg s'est développée à mesure que le port militaire prenait de l'importance. Elle avait, comme nous l'avons dit, au commencement des travaux, 7 à 8,000 habitants; elle en a près de 25,000 aujourd'hui. Les soins qu'on a donnés aux établissements militaires n'ont point fait perdre de vue les établissements nécessaires au commerce. De belles jetées, un spacieux bassin de flot ap-

pellent les vaisseaux marchands. Cependant le commerce de Cherbourg est resté languissant. Le tableau général du commerce de la France avec les colonies et les puissances étrangères, publié par le gouvernement, nous apprend que, le 31 décembre 1845, dernière année connue, le nombre des bâtiments appartenant au port de Cherbourg ne s'élevait pas au-dessus de cent quarante-six, jaugeant six mille six cent quatre-vingt-neuf tonneaux. Trois cent cinquante-cinq navires de toutes nations, représentant un tonnage de vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois, étaient entrés en 1845 à Cherbourg. Cette langueur du commerce de Cherbourg semble tenir principalement à deux causes : à la position de la ville, qui, placée à l'extrémité de la presqu'île de Cotentin, n'est point appelée à pourvoir aux besoins d'un grand territoire, et au voisinage d'un port militaire. Le commerce est naturellement ennemi de la guerre, et il est presque sans exemple que les navires marchands viennent se placer en grand nombre à côté des vaisseaux de l'état. C'est ainsi que le Rapport, dont nous parlions plus haut, constate que durant cette même année 1845, le nombre des vaisseaux de commerce appartenant au port de Brest ne dépassait pas soixante-onze, et que les navires marchands de toutes nations entrés cette année à Brest ne s'élevaient qu'à quatre-vingt-dix-huit et ne jaugeaient pas plus de seize mille sept cent quarante-six tonneaux.

Cherbourg n'a pas produit d'hommes illustres, mais il a donné naissance à quelques hommes de mérite, dont les noms doivent être rappelés : *Jacques de Caillères;* son frère *François de Caillères*, de l'Académie française, l'un des plénipotentiaires de la France au congrès de Ryswick ; le célèbre médecin *Hamon*, et enfin l'abbé de *Beauvais*, plus connu sous le nom d'évêque de Senez, ce prêtre austère qui vint frapper Louis XV de terreur au milieu de ses vices. On voit encore à Cherbourg la maison où l'abbé de Beauvais est né.[1]

1. *Histoire des ducs de Normandie*, par Robert Wace. — *Histoire générale de la Normandie*, par Gabriel Dumoulin. — *Histoire civile et religieuse de Cherbourg*, par l'abbé Demons; manuscrit à la bibliothèque de Cherbourg. — *Histoire de Cherbourg*, par M. Avoine de Chantereine; manuscrit de la bibliothèque de Cherbourg. — *Histoire de la ville de Cherbourg*, par Voisin Lahougue, continuée par M. Verusmor. — *Description de l'ouverture de l'avant-port*, par M. Lair.— *Détails historiques sur l'ancien port de Cherbourg*, par M. Asselin. — *Recherches sur l'état des ports de Cherbourg et de Barfleur dans le moyen âge*, par M. de Gerville. — *Mémoire* de M. de la Bretonnière. — Ouvrage de M. de Cessart. — *Mémoire* sur la digue de Cherbourg, par M. Cachin. —Programme d'un cours de constructions, par Sgansin, réédité par M. Reibell.— De plus, un grand nombre de pièces manuscrites, plans, rapports, devis, correspondances, mémoires, que l'administration de la marine, à Paris et à Cherbourg, a bien voulu communiquer à l'auteur.

AVRANCHES.

On ne saurait douter que la ville d'Avranches existât avant l'invasion romaine, quoique la plus grande obscurité couvre les premiers temps de son histoire. César ne fait aucune mention des *Abrincatui*, peuple qui occupait cette portion du territoire de la Gaule de laquelle on fit plus tard le diocèse d'Avranches. D'après Sanson, les *Ambibarii*, dont parle le conquérant, et qu'il compte au nombre des cités de l'Armorique, seraient les mêmes que les *Abrincatui;* mais ce n'est là qu'une conjecture fondée sur les analogies locales. Pline nomme les *Abrincatui* parmi les peuples de la Gaule Lyonnaise ou Celtique ; Ptolémée, qui les mentionne aussi, se trompe sur leur position qu'il met sur la Seine, loin de l'Océan. L'erreur de ce géographe est manifeste : on lui doit cependant l'obligation, ainsi que le remarque d'Anville, de nous avoir appris le nom d'*Ingena*, capitale du pays, laquelle fut appelée ensuite *Abrincatui*, lorsque les villes de la Gaule quittèrent leur ancien nom pour adopter celui du peuple dont elles étaient la métropole. D'*Abrincatui* dérivent évidemment Avranches et Avranchin. Au déclin de l'Empire, on écrivit tantôt *Abrincatum*, tantôt *Abrincatæ;* puis, on en fit, au moyen âge, *Arboretana* et *Arboricæ.* La Notice de l'Empire nous apprend qu'au v[e] siècle *Abrincatæ* était la résidence d'un préfet de soldats dalmates, *dans le Tractus armoricanus ;* d'où ces soldats avaient été qualifiés *Abrincateni.* La Notice des provinces nomme *Abrincatæ, Civitas Abrincatum.* C'était alors la troisième en rang parmi les sept cités de la Seconde Lyonnaise. Elle était probablement fortifiée, et défendue par un château, *castrum*, où les troupes romaines tenaient garnison. Quelques auteurs prétendent que Childérik, roi des Franks, s'empara de la cité des Abrincates, et y bâtit une forteresse (460) ; mais si le roi frank occupa ce poste, il se contenta, sans doute, d'y relever l'ancien *castrum* des Romains.

Les historiographes ne s'accordent point sur l'époque à laquelle fut créé le siége épiscopal d'Avranches : en acceptant l'année 511, nous sommes beaucoup plus près de la vérité que les savants qui en rapportent l'érection à une date antérieure. Le premier prélat qui l'occupa fut saint Léonicien, selon les uns, ou saint Nepus, selon les autres. Nous passons sous silence leurs successeurs, dont aucune action bien éclatante ne signale l'épiscopat. Un seul, celui de saint Aubert, rappelle une grande fondation religieuse : obéissant aux ordres de Dieu même, il établit, au VIII[e] siècle, le monastère du mont Saint-Michel. Charlemagne, dans la prévision des entreprises des pirates du Nord sur le littoral, fit fortifier Avranches, vers l'année 800. C'est ici que nous devons nous arrêter un moment pour signaler la

position si admirablement pittoresque de cette ville : située à la base maritime de la presqu'île du Cotentin et sur les confins de la France et de l'ancienne Armorique, elle devait naturellement être appelée à jouer un rôle important dans les guerres du moyen âge ; les Bretons, les Normands, les Anglais, les Français, ne pouvaient manquer de la rencontrer sur la route de leurs armées comme un obstacle ou un point d'appui. Les flots de leurs troupes devaient tourner autour de ses remparts, comme les vagues de la mer, sous l'impulsion du flux ou du reflux, tourbillonnent aux flancs d'un rocher. La ville d'Avranches est bâtie au sommet d'un coteau escarpé d'où les regards embrassent la plus magnifique vue qu'on puisse imaginer. D'un côté, on ne peut y arriver qu'en gravissant une route taillée en rampe dans le roc et au-dessus de laquelle on aperçoit encore une partie de ses anciennes murailles ; de l'autre côté, elle domine d'immenses grèves, tantôt inondées, tantôt délaissées par le double mouvement des eaux de l'Océan, mais toujours belles et imposantes. Enfin, à l'extrémité des grèves, on voit surgir de la mer le mont Saint-Michel et Tombelaine, comme des postes avancés élevés contre l'invasion, comme des bornes immuables placées aux limites de la terre et de l'Océan : sublime spectacle auquel se rattachent quelques-uns des plus grands souvenirs de la religion, de la guerre et de la politique.

La nature avait donc beaucoup fait pour mettre Avranches à l'abri d'un coup de main, lorsque Charlemagne ajouta aux avantages de sa position quelques travaux de défense. Mais le courant fut plus fort que la digue : la cité épiscopale tomba au pouvoir des pirates du Nord (866). Salomon III, roi de Bretagne, chassa ces voisins incommodes du coteau où ils se tenaient embusqués (869) ; ils y revinrent, vingt années plus tard, reprirent la ville sur les troupes d'Alain III, comte de Vannes, et la saccagèrent impitoyablement. En 933, Guillaume Longue-Épée s'empara de tout l'Avranchin, le réunit avec son chef-lieu au duché de Normandie, et en fit hommage au roi de France, Raoul. Ce pays, fertile en blé et en fruits, avait environ treize lieues de longueur sur quatorze de largeur. La première mention circonstanciée qu'on trouve d'un comte d'Avranches est postérieure au milieu du XI[e] siècle. Il se nommait Hugues-le-Loup, fils de Richard Gosse. Guillaume-le Bâtard, qu'il accompagna en Angleterre, lui donna après la conquête le comté de Chester (1070). Hugues acheva de soumettre le pays au joug du nouveau roi, de concert avec ses lieutenants, entre autres un certain Robert d'Avranches, son parent peut-être, le même qui s'intitula Robert de Rhuddlan, du nom d'un fort qu'il avait bâti dans l'Avranchin. Hugues-le-Loup ne fut pas seulement un des plus braves capitaines de Guillaume-le-Bâtard : homme d'un esprit libéral et distingué, il s'entoura d'une cour nombreuse, où l'élite des littérateurs de son temps brillait à côté des chevaliers les plus renommés. L'étude des sciences jetait alors un vif éclat sur Avranches : Lanfranc, pendant son séjour dans cette ville, y avait fondé une des premières écoles qu'il établit en Normandie ; l'illustre Italien s'y était lié d'amitié avec l'évêque Jean II, élu en 1060. Ce prélat, par la protection de Lanfranc, quitta l'évêché d'Avranches, en 1072, pour monter sur le siége épiscopal de Rouen. « Il fut remplacé, dit Orderic Vital, par un Italien nommé Michel, *très-savant dans les lettres*, qui fleurit plus de vingt ans, et, vieillard bienheureux, mourut dans le temps du duc

Robert (1096). Turgise fut ensuite évêque d'Avranches, depuis 1096 jusqu'en 1134[1]. Il fit probablement reconstruire la cathédrale, puisque les auteurs du *Gallia Christiana* nous apprennent qu'en 1121 cette église fut dédiée à saint André.

Sous la domination de Robert-Courte-Heuse, il est question d'un comte d'Avranches, appelé aussi Hugues, qui donna l'hospitalité à Henri Ier lorsque le duc son frère le dépouilla du Cotentin : ce seigneur conseilla au prince normand de se réfugier sur le Mont-Saint-Michel et de s'y fortifier contre les attaques de ses ennemis. Le même Hugues prit les armes pour Henri Ier, devenu roi d'Angleterre, contre le duc Robert, et fut vaincu, quelque temps avant la bataille de Tinchebray, par son suzerain, Guillaume de Mortain (1106). Richard, fils et successeur de Hugues, fut un des seigneurs qui périrent, le 25 novembre 1120, sur le vaisseau la *Nef Blanche* que montait Guillaume Adelin, fils de Henri Ier. Richard n'ayant point laissé de postérité, le comté d'Avranches fit retour au domaine ducal, et le roi d'Angleterre le donna à Ranulphe, comte de Bayeux. A la mort de Henri Ier, Avranches se déclara d'abord pour son neveu, Étienne, comte de Boulogne; mais bientôt après les habitants firent leur soumission au compétiteur d'Étienne, Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou (1142 ou 1143). Quelques années plus tard, l'évêque d'Avranches accompagna l'archevêque de Rouen et les évêques de Bayeux et de Lisieux en Angleterre, afin d'y assister au couronnement de Henri II, fils de Geoffroy Plantagenet et de l'impératrice Mathilde (1154). Le nouveau roi ayant obtenu, en 1158, pour son second fils, Henri-au-Court-Mantel, la main de Marguerite, fille du roi de France, Louis-le-Jeune comprit la ville d'Avranches dans la dotation qu'il lui donna en Normandie. Ce fut aux environs de cette ville que Henri II assigna rendez-vous, la même année, pour la fête de Saint-Michel, aux troupes, qui, sous ses ordres, envahirent le duché de Bretagne; il reçut ensuite dans ses murs l'hommage de Conan IV pour le comté de Nantes, qu'il lui enleva néanmoins, comme héritier de son propre frère Geoffroi, auquel les Nantais s'étaient donnés, deux années auparavant. Au mois de novembre 1158, Louis-le-Jeune et Henri II revenant ensemble du Mont-Saint-Michel, se rendirent à Avranches et couchèrent à l'abbaye du Bec.

Avranches revit Henri dans une circonstance bien différente : nous voulons parler de son absolution pour le meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Le roi avait eu d'abord une conférence aux environs de la ville, dans l'abbaye de Savigny, avec les cardinaux Albert et Théodin, légats du Saint-Siége; mais trouvant leurs propositions trop dures, il les avait congédiés avec impatience et il était retourné dans l'île d'Érin, dont il venait de faire la conquête (1172). Bientôt cependant, comprenant la nécessité pressante d'un accommodement, il

1. « In loco ejus Michaël Italicus, eruditione litterarum imbutus, studio religionis venerandus, ad culmen Abrincatensis episcopatûs electione legitimâ est promotus. Qui plus quam XX annis laudabilis pastor floruit, et Rodberti ducis tempore beatus senex obiit. Quo defuncto Turgisus successit : jamque præsulatum ferme XXX annis tenuit. » Orderic Vital, lib. IV, p. 507, de la Collection de Duchesne. Ce passage a été écrit, comme on le voit, du vivant de l'évêque Turgise, contemporain d'Orderic Vital : il se rapporte, à ce que nous présumons, à l'année 1126; ce prélat, suivant les auteurs du *Gallia Christiana*, ayant gouverné l'église d'Avranches jusqu'en 1134.

renoua avec les cardinaux, qui, devenus un peu moins exigeants, lui accordèrent des conditions meilleures : savoir, un tribut en argent destiné aux frais de la guerre contre les Maures, l'obligation personnelle de prendre la croix, et l'abolition des statuts de Clarendon. « Le roi se rendit en cérémonie dans la grande église d'Avranches, raconte M. Augustin Thierry, et, posant la main sur l'Évangile, jura, devant tout le peuple, qu'il n'avait ni ordonné, ni voulu la mort de l'archevêque de Cantorbéry, et que, l'ayant apprise, il en avait ressenti plus de chagrin que de joie. On lui récita les articles de la paix et les promesses qu'il avait faites, et il fit serment de les exécuter toutes de bonne foi et sans *mal engin* (*absque fraude et malo ingenio*). Henri, son fils aîné et son collègue dans la royauté, le jura en même temps que lui; et, pour garantie de cette double promesse, on en dressa une charte, au bas de laquelle fut apposé le sceau royal. Ce roi qu'on avait vu naguère si plein de fierté devant la puissance pontificale, engageait les cardinaux à ne l'épargner en rien. *Seigneurs légats*, leur disait-il, *voici mon corps, il est en vos mains; et sachez pour sûr que, quoi que vous ordonniez, je suis prêt à obéir.* Les légats se contentèrent de le faire agenouiller devant eux pour lui donner l'absolution de sa complicité indirecte, l'exemptant de l'obligation de recevoir sur son dos nu les coups de verges qu'on administrait aux patients. » La cathédrale d'Avranches a disparu entièrement. Ce beau monument gothique du XIIe siècle occupait le point culminant du coteau; des degrés du parvis, on pouvait, d'un même coup d'œil, embrasser la plaine, la mer, le Mont-Saint-Michel et Tombelaine. Lorsque nous visitâmes récemment cette esplanade, nous reconnûmes bientôt que le point de vue n'avait rien perdu de sa merveilleuse beauté; mais au lieu et place de l'église du moyen âge, nous ne vîmes que l'hôtel et le jardin de la sous-préfecture. Près du mur de clôture, on nous montra une pierre scellée dans le sol, comme celle sur laquelle Henri II s'agenouilla pour recevoir l'absolution de la main des légats.

Au commencement du XIIIe siècle, Gui de Thouars, qui avait pris le titre de duc de Bretagne, depuis l'assassinat du jeune Arthur, envahit la basse Normandie au nom de son allié, Philippe-Auguste : après avoir incendié sur son passage Pontorson et le Mont-Saint-Michel, il s'empara d'Avranches, le livra au pillage et en fit abattre les murailles (1204). Le roi de France indemnisa les habitants en signalant sa bienvenue par l'octroi d'une charte de commune. Le comté d'Avranches n'existait plus de fait, depuis qu'il avait été donné, comme nous l'avons dit, par le roi d'Angleterre, Henri Ier, à Ranulphe, comte de Bayeux; mais il n'en était pas de même de la vicomté de ce nom, créée à la fin du Xe siècle par le duc de Normandie, Richard Ier, sous la mouvance du comté de Mortain. Saint Louis, en 1236, reconnaissant toute l'importance d'un point d'observation contre la Bretagne, acheta la vicomté d'Avranches de son titulaire Robert Praëre, fils de Richard, moyennant la somme de cent soixante livres tournois. Il fit en même temps relever les fortifications sur un plan plus étendu. La ville, séparée de ses faubourgs par une longue esplanade, eut alors deux portes principales, flanquées chacune de deux énormes tours : l'une, au sud, appelée *Porte Baudange*, dont la construction remonte au moins à l'année 1269; l'autre, au nord-est, désignée sous le nom de *Porte de Pont*. Philippe-le-Long réincorpora la ville d'Avranches au comté de Mortain, quand il investit de ce comté Philippe-le-Bon, roi de Na-

varre (1317); depuis lors elle n'en fut plus séparée. Le roi Jean étant entré en Normandie, l'an 1354, voulut s'en saisir, comme de toutes les autres places de Charles-le-Mauvais; mais elle opposa au roi de France une résistance invincible, car elle était défendue par une garnison de Navarrais indigènes, assez forte pour repousser un assaut et saccager le plat pays. Ce n'est qu'au xve siècle que le fils de Charles-le-Mauvais ayant renoncé à ses possessions en Normandie, les céda avec Avranches à Charles VI, en échange du duché de Nemours et de plusieurs autres concessions importantes (1404).

Avranches fut une des premières villes qui tombèrent au pouvoir du duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre Henri V, lorsqu'il descendit dans la basse Normandie (1418). En 1419, les troupes du Dauphin l'enlevèrent aux Anglais, qui la reprirent deux années plus tard (1421). Les paysans, insurgés contre la domination étrangère, se voyant repoussés du côté de Caen, refluèrent, en 1434, vers Avranches, ravageant tout sur leur route. On leur avait fait espérer, dit Masseville, que le duc d'Alençon viendrait avec des troupes se mettre à leur tête; déçus dans cet espoir et instruits que les Anglais marchaient contre eux avec une armée, ils se retirèrent en Bretagne où ils se dispersèrent. Les Français ne perdant pas courage, essayèrent de surprendre Avranches en 1436; mais le comte d'Arundel accourut en toute hâte au secours de la garnison assiégée et les força de battre en retraite. L'année suivante, nouvelle tentative et nouvel échec du côte des Français : la place resta sous la domination anglaise jusqu'après la bataille de Formigny. Le duc de Bretagne, François, l'un des alliés de Charles VII, l'investit alors; le siége fut long et meurtrier, car le capitaine anglais Lampel avait avec lui près de cinq cents hommes : au bout de trois semaines, cependant, force lui fut enfin de capituler; le duc ne voulut accorder d'autres conditions au capitaine et à ses troupes que celle de sortir de la ville un bâton blanc à la main (1450). Sous Louis XI, et pendant la courte domination de Charles, son frère, en Normandie, le duc de Bretagne, qui s'était retiré de la ligue du *Bien public*, s'empara d'Avranches, en retournant dans ses États (1465). Le roi reprit cette place, l'année suivante; il ne la garda pas longtemps, le duc, rentré dans le parti de Charles, s'en étant saisi de nouveau en 1467. Enfin elle fut rendue à la France par le traité d'Ancenis (1468). Deux années après, Louis XI visitant la Normandie afin d'y veiller à l'équipement de la flotte qui devait transporter le comte de Warwick en Angleterre, passa par Avranches, pour de là descendre au Mont-Saint-Michel (1470). Son successeur, Charles VIII, à son retour du duché de Bretagne, en 1487, traversa aussi la ville et accomplit le même pèlerinage. Le désir de visiter la célèbre abbaye compta assurément pour plus de moitié dans les motifs qui amenèrent les rois et les princes du moyen âge sur cette côte éloignée de la Normandie.

Les habitants de l'Avranchin, relégués à l'extrémité d'une presqu'île, qui les met journellement en contact avec les populations les moins avancées de la Bretagne, ont toujours partagé l'attachement des Bretons aux traditions du passé, leur esprit profondément religieux, leur humeur indépendante et leur secrète hostilité contre les représentants de l'autorité centrale. Dès le commencement des guerres de religion, la ville d'Avranches se rangea du parti de la résistance; et, lorsque le chef de l'État parut se rapprocher des doctrines nouvelles, elle n'hésita pas à combattre la royauté. Elle déploya alors une telle activité et une si

grande ardeur, qu'on l'appela l'*Allumette de la Ligue.* Cette allumette provoqua une explosion qui mit tout le diocèse en feu. D'abord Avranches, grâce à l'activité du comte de Matignon, échappa aux protestants déjà maîtres des principales villes de la basse Normandie. Montgommery cependant y entra par trahison, le 8 mars 1562, et en dévasta les églises : on retracerait difficilement le tableau des excès qui désolèrent la ville épiscopale. Matignon chassa les huguenots d'Avranches, à la fin de la même année; mais ils y rentrèrent, le 3 mars 1563, toujours sous la conduite de Montgommery. La domination des calvinistes, marquée par de nouveaux excès, fut heureusement d'une courte durée; ils sortirent d'Avranches, au bout de quelques mois, en vertu de l'édit de paix, signé la même année, et la place resta sous l'obéissance royale jusqu'après l'assassinat du duc de Guise, à la fin de 1588.

Le signal de l'insurrection contre Henri III, partit alors de la capitale de l'Avranchin. L'évêque d'Avranches, François Péricard, était dévoué à la maison de Lorraine, ainsi que toute sa famille : l'un de ses frères avait été secrétaire particulier de Henri de Guise; un autre prit le commandement de la ville. Évêque, clergé, gouverneur, habitants, soldats, jurèrent de s'aider mutuellement pour repousser l'ennemi commun. Le château fut abondamment pourvu de munitions. Le duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie pour Henri IV, vint investir la place, en 1591, à la tête d'une armée nombreuse; mais tous ses efforts échouèrent contre l'héroïque résolution des assiégés. Le gouverneur, Odouard Péricard, frère de l'évêque, périt dans un assaut; le prélat, prenant aussitôt le commandement, soutint par son courage l'exaltation religieuse des défenseurs de la place. C'est seulement au bout de deux mois de siége, et après que l'artillerie royale, braquée sur une éminence voisine, eut pratiqué une large brèche du côté de la cathédrale, que les intrépides Avranchais consentirent à capituler. L'évêque cependant, en déposant les armes, ne renonça nullement à ses affections politiques, et deux années après il fut un des députés qui représentèrent la province aux États-Généraux de la Ligue convoqués à Paris par le duc de Mayenne pour l'élection d'un roi (1593). François Péricard reconnut plus tard l'autorité de Henri IV; et Louis XIII, sur le conseil de Richelieu, oubliant l'ancien ligueur pour ne voir en lui que l'homme habile et le catholique zélé, l'envoya comme ambassadeur à la cour de Madrid, en 1625. Péricard, à cette époque, avait cessé d'être évêque d'Avranches; mais le souvenir de cette ville lui était toujours cher, et sept années auparavant il y avait fondé un couvent de Capucins (1618).

Le vieil esprit de l'*Allumette de la Ligue* survécut aux guerres de religion. Seulement, avec les circonstances, le mécontentement public avait changé d'objet : il s'en prenait aux intolérables exactions du gouvernement royal. Les habitants de l'Avranchin, accablés d'impôts par l'avidité fiscale, succombaient sous le poids des charges publiques comme des bêtes de somme dont les genoux ploient sous le faix. Ils se redressèrent enfin, et se vengèrent de leurs souffrances avec une sauvage barbarie. La révolte des *Nu-pieds,* ou paysans armés, contre la gabelle, éclata dans ce pays, le 16 juillet 1639. Quelques meneurs qui épiaient aux portes d'Avranches l'entrée de tous les émissaires de l'impôt, prirent pour un officier de la gabelle le lieutenant particulier du bailliage de Coutances, appelé Le Poupinel, qu'un procès de famille amenait dans cette ville. Au cri de *gabeleur*, de

monopolier, le peuple se rue en tumulte vers l'hôtellerie où logeait Le Poupinel. Quatre cents hommes l'entourent en vociférant des cris de mort. Le malheureux veut descendre pour les désabuser ; on le saisit, on l'accable de coups de pierres et de bâtons ; son épée lui est arrachée, et on la lui passe au travers du corps. Les femmes même profitent du moment où il est terrassé pour s'approcher de lui avec leurs fuseaux et lui crever les yeux. Le Poupinel se relève pourtant et parvient à se sauver tout sanglant dans la maison du lieutenant général du siége, mais c'est pour y expirer presque aussitôt, malgré les soins qu'on lui prodigue. Les insurgés, dès qu'ils eurent ce voile de sang sur les yeux, ne virent plus que des *monopoliers :* un inconnu, assailli comme tel au moment où il entrait dans la ville, se réfugia dans le couvent des Capucins; bientôt enlevé de cet asile, et entraîné dans les faubourgs, il y fut assommé à coups de pierres et de bâtons, puis jeté vivant encore dans une sablière qu'on recouvrit de cailloux. Le même jour, un sergent à cheval, le nommé Martin, commis à la recette du *sou pour livre*, ne dut son salut qu'à la protection d'une demoiselle de Sainte-Marie qui l'accueillit dans sa maison et refusa courageusement de le livrer. La valise du sergent, contenant neuf mille livres, n'en resta pas moins entre les mains des Nu-pieds, dont les regards n'avaient jamais vu briller tant d'argent.

L'appât de ce butin alluma leur cupidité, comme l'ardeur du sang avait excité leur férocité : ils allèrent dans la nuit piller le bureau des *Cinq grosses fermes* au Pont-Gibert, et se portèrent à des voies de fait envers le receveur et les commis du bureau des *Quatrièmes* à Saint-Léonard. Ce fut ensuite, chaque nuit, devant les maisons des officiers du siége d'Avranches, des vociférations, des menaces, des blasphèmes, des décharges de mousqueterie. Les riches bourgeois n'osaient plus s'aventurer dans les rues, à la lumière du soleil : aussi, les Nu-pieds les appelaient-ils, en raillant, des *hiboux*. Le fameux baron de Ponthébert, effrayé lui-même du déchaînement de cette tempête, qu'il avait tant contribué à soulever, restait inactif dans la ville. Sa terreur était un sujet intarissable de plaisanteries pour les insurgés. Ils s'approchaient par bandes jusqu'aux pieds des murailles : « Qu'on nous rende, s'écriaient-ils, notre général Ponthébert, qui s'est enfermé parmi les *hiboux*. » Le marquis de Canisy, gouverneur de la ville, étant sans armes et sans soldats, n'osait sortir du château où les rebelles le tenaient comme bloqué. Pour éviter de tirer le canon contre les habitants, il négociait avec les meneurs, qui par leurs lenteurs calculées l'empêchaient d'appeler le maréchal de Matignon à son secours. Quand le marquis reconnut qu'on l'avait joué, il était trop tard, et il ne fallut pas moins de six mille soldats étrangers pour comprimer la révolte.

En effet, ce n'était déjà plus un attroupement, c'était un peuple en armes : les Nu-pieds, consultant moins leurs forces que leur courage, se préparaient à combattre les troupes du roi de France. La Normandie allait ajouter une page à l'histoire de ces soulèvements populaires qui, de temps à autre, éclatent parmi les masses, comme pour prouver que l'horreur de l'oppression et le sentiment du droit ne sont pas éteints dans les cœurs des hommes. Il y eut une pensée profondément démocratique dans la dénomination de l'*Armée de Souffrance*, que prit le gros des insurgés. Le quartier général de cette armée fut porté sous les murs d'Avranches. Son mystérieux général, *Jean-Nu-Pieds*, fit afficher des ordres du

jour dans toutes les paroisses, défendant, sous peine de la vie, d'y souffrir aucun *monopolier;* et des brigadiers, accompagnés de quelques mousquetaires, se transportèrent au milieu des populations pour leur commander, en son nom, « de ne payer que les anciens droits. » Mal en prit à ceux qui s'avisèrent de résister aux injonctions du chef de la révolte. Une bande de quatre à cinq cents hommes, détachée d'Avranches, alla tambour battant à Pontorson et à Mortain dont elle rançonna les habitants, et brûla plusieurs maisons. En route, on se logeait au moyen de billets, comme les troupes du roi auraient pu le faire.

Tandis que le peuple de la Normandie se soulevait partout, à la voix des Nu-Pieds de l'Avranchin, ceux-ci s'organisaient pour la lutte et s'arrogeaient tous les pouvoirs de la souveraineté. Un lieutenant-colonel improvisé, La Basilière, leur transmettait les ordres de l'invincible général Jean-Nu-Pieds. Venait ensuite le prêtre Morel, vicaire de Saint-Saturnin ou de Saint-Gervais, dans les faubourgs d'Avranches : sous le nom de capitaine *des Mondrins*, il s'était rendu redoutable par son audace [1]; du quartier général, il expédiait des mandements aux curés de tous les villages « avec commandement de les publier aux prônes des messes paroissiales. » Il faisait parler dans ces actes le général Jean-Nu-Pieds, les contre-signait de sa signature de guerre, et les scellait de deux pieds nus surmontant un croissant, avec cette devise : *Homo missus a Deo*. Le curé de Saint-Sénier, près Avranches, et Bastard, autre prêtre du pays, s'étaient aussi rangés sous la bannière de l'insurrection. Quelques gentilshommes, parmi lesquels on citait un certain Lefèvre, figuraient au nombre des mécontents. Les plus connus d'entre les chefs des rebelles étaient les Champmartin, les Lalande, les Des Planches, les La Louey, les Latour, les Rigaudière, les La Chesnaie, les Turgot-les-Piliers. Une levée en masse fut décrétée, placardée aux portes des villes par des mains inconnues, et envoyée aux curés de toutes les paroisses. « De par le général Nu-Pieds, il est commandé aux paroissiens et habitants de cette paroisse, de quelque qualité et condition qu'ils soient, « y était-il dit,» de se fournir d'armes et de munitions de guerre, pour le service du roy et maintien de son Estat dans quinzaine; pour, au premier commandement ou advertissement dudit seigneur, se rendre, en bon ordre et esquipage, au lieu qui leur sera ordonné, pour la défense et franchise de la patrie oppressée des partisans et gabelleurs : enjoinct aussi de ne souffrir traîtres dans leur paroisse, ni personnes incogneuz passer, sans en advertir ledict seigneur ou quelques-uns de ses officiers, en promte diligence; et, à faute de ce, les délinquants seront pris et punis comme complices adhérants des monopoliers. »

Beaucoup d'hommes perdus de crimes s'étaient joints aux rebelles pour les exciter à tous les désordres : cette multitude n'y était d'ailleurs que trop portée d'elle-même. Les malheureux contribuables, à moitié ruinés par les agents du fisc, étaient dépouillés de leurs dernières ressources. Partout où l'ouragan passait, son souffle renversait ou incendiait quelques maisons. Les villes, les villages se cou-

1. « Il avoit pris ce nom des *Mondrins*, à cause que, dans la grève, les saulniers amassent par petits monceaux, qu'ils appellent *mondrins*, le sablon dont on fait le sel blanc, et lequel demeure sur la grève, après le reflux de la mer. Ung autre chef s'appeloit *les Sablons ;* ung autre se nommoit *Broidrot*, ung autre le colonel *des Plombz*, a raison des cuves de plomb, ou l'on cuist le sel; et ainsi chacun avoit son sobriquet. » — *Journal du chancelier Séguier*, p. 401.

vraient de ruines, et des scènes de meurtre ensanglantaient souvent ces terribles saturnales. Le général Jean-Nu-Pieds s'alarma de tant d'excès. Il fit défense aux siens, sous peine de la vie, d'exercer aucun acte d'hostilité et de s'éloigner du camp d'Avranches sans un ordre exprès ou un congé de leur chef. Un misérable fut condamné à mort et pendu pour avoir enfreint ces ordres. Cependant les Nu Pieds s'étaient divisés en plusieurs corps, chargés les uns de ramasser des recrues, les autres de défendre les passages ou d'arrêter les troupes royales en chemin. Il y avait eu diverses escarmouches dans lesquelles l'avantage n'était jamais resté à l'indiscipline. Le général Jean-Nu-Pieds s'avisa trop tard de rappeler auprès de lui ses forces disséminées Il avait alors sous ses ordres des bandes si nombreuses, que les gens les mieux informés ne les évaluaient pas à moins de six mille hommes, et que quelques-uns les portaient même à vingt mille. Il résolut de concentrer le gros de l'armée dans les faubourgs d'Avranches, afin de s'emparer de la ville, en la tenant étroitement bloquée comme le château. Le marquis de Canisy se trouvait serré de si près dans cette forteresse, qu'à peine pouvait-on lui faire parvenir quelques provisions de bouche. « Si les Nu-Pieds prennent Avranches, mandait-il au colonel Gassion, il faudra du canon pour les en tirer. » Ses craintes étaient d'autant plus vives, que, comme il l'écrivit plus tard au cardinal de Richelieu, « ils estoient en pouvoir de se saisir de la place. »

Gassion était arrivé à Caen avec un corps d'armée de six mille hommes. Il avait traité la capitale de la basse Normandie en ville conquise et désarmé ses habitants : de là, il se mit en route pour Avranches avec deux bataillons d'infanterie et huit escadrons de cavalerie. Il ne craignit pas de s'avancer ainsi, à la tête de mille fantassins et de cinq cents chevaux, dans un pays coupé de haies et de bois et dont une partie de la population était en pleine révolte : si les insurgés avaient fait une guerre d'embuscade aux troupes royales, ils en auraient eu bon marché; mais ils commirent la faute de les combattre en plaine, comme des masses disciplinées. Gassion, par une marche rapide, arriva sous les murs d'Avranches avant que plusieurs corps de Nu-Pieds eussent pu renforcer leur chef. Beaucoup de volontaires, pour la plupart gentilshommes et parmi lesquels on distinguait Cyrus-Antoine de Saint-Simon, baron de Courtomer, Cotentin de Tourville et Turgot des Tourailles, s'étaient rangés sous ses ordres. Il lança ses troupes contre les insurgés, retranchés derrière des barricades dans les faubourgs d'Avranches : la lutte fut, de part et d'autre, acharnée, meurtrière; les rebelles se battirent comme des lions qui défendent leurs tanières; il y avait dans leur résolution intrépide de la rage et du désespoir. Plus de trois cents périrent les armes à la main : les autres, affaiblis, épuisés, ne cédèrent qu'en disputant, pied à pied, leurs derniers retranchements Les faubourgs une fois forcés, Gassion y fit égorger impitoyablement tous ceux qui tentèrent encore de prolonger la résistance. Un grand nombre de Nu-Pieds se noyèrent en traversant la rivière à la nage; d'autres furent massacrés, en fuyant vers les grèves du Mont-Saint-Michel, où les attendait un détachement de cavalerie commandé par Cotentin de Tourville et Turgot de Tourailles. Les troupes royales éprouvèrent des pertes considérables. Au nombre des gentilshommes volontaires qui tombèrent au plus fort de la mêlée, on compta le baron de Courtomer.

Le colonel Gassion usa de sa victoire en ennemi impitoyable : les faubourgs d'Avranches furent mis à sac par ses soldats. Les maisons fouillées, pillées, ne purent sauver la vie des hommes ni l'honneur des femmes. On ne voyait que des flots de sang, on n'entendait que des cris de terreur. Des trois églises des faubourgs, pas une n'échappa à la profanation : tout y fut dévasté, jusqu'aux tombeaux. Gassion entra ensuite en conquérant dans la ville consternée. Il y signala sa présence par l'exécution immédiate de quelques-uns des prisonniers; on les pendit, par son ordre, aux ormes du Promenoir. Une scène tristement plaisante fit un moment diversion à cette sanglante tragédie, à ce que prétend Tallemant des Réaux dans ses mémoires : « On donna la vie à un des mutins, à condition qu'il pendroit les autres, raconte-t-il. Il eut de la peine à s'y résoudre. Enfin, il le fit; il y en avoit un qui étoit son cousin germain; quand ce vint à lui : *Hé! cousin*, lui dit-il, *ne me pends pas*. Cela passa en proverbe. Cet homme quitta le pays et se fit ermite.» Le conseiller d'état La Poterie, délégué du chancelier Séguier, arriva à Avranches pour continuer les actes de vengeance et de représailles de la justice royale. Il fit dresser des potences et des roues au travers des rues : vingt-cinq hommes arrêtés, soit dans la mêlée, soit dans les maisons, où ils s'étaient cachés, furent pendus ou rompus vifs. On voulut bien se contenter d'envoyer les autres prisonniers aux galères. Pour terrifier les esprits, les peines infamantes s'attaquèrent aux demeures même des condamnés, suppliciés ou contumaces. Des détachements des gardes, expédiés à Avranches par le chancelier Séguier, employèrent la pioche et le feu à la destruction des maisons des coupables : l'œuvre de ruine accomplie, on élevait des croix sur les débris des murs. Le signe de la rédemption était changé en signe d'extermination. Du reste, le fisc ne gagna rien à ces atrocités. « Longtemps après, fait observer M. Floquet, les faubourgs d'Avranches et nombre de villages à l'entour étaient encore déserts, les habitants ayant fui au loin et n'osant revenir : aussi, là où la taille avait naguère donné dix mille livres, elle en rendit à peine mille, après la rébellion; de même l'impôt de la substance descendit de six mille à quatre mille, et les aides furent réduits à rien ou à si peu, que cela ne méritait pas qu'on en parlât. »

L'épisode des Nu-pieds termine en quelque sorte l'histoire d'Avranches. Les annales de cette ville n'offrent plus dès lors que quelques événements sans importance, jusqu'à la révolution de 1789. Deux faits seulement méritent notre attention. Vers la fin du règne de Louis XIV, lorsque les côtes de la Normandie furent menacées d'une descente par les Anglais, les populations d'Avranches et de l'Avranchin se rendirent à la Hougue, auprès de Cherbourg, où elles campèrent pendant quelques mois. L'ennemi, intimidé par les préparatifs de défense, n'osa tenter l'attaque et se retira (1702). Sous Louis XV, le parlement de Rouen s'étant mis en opposition avec le ministère, au sujet des opérations du cadastre, parce qu'on lui en avait laissé ignorer les *voies et moyens*, l'évêque d'Avranches, gagné peut-être par la cour et voulant aider à l'exécution des mesures illégales qu'elle avait prises, envoya à tous les curés de son diocèse une feuille imprimée dont le contenu devait éveiller les inquiétudes de la haute magistrature. Le prélat y posait, en effet, à chaque curé, une série de questions sur le nombre des habitants et des communiants; il demandait quels étaient ceux qui n'avaient point fait leurs pâques, s'informant du détail des procès et des inimitiés de chacun,

et ordonnant que sur toutes ces questions il fût dressé un mémoire de l'état de la paroisse. De pareils documents eussent incontestablement favorisé les opérations du cadastre : aussi le parlement s'en alarma-t-il avec raison. Il fit afficher un arrêt dans lequel la *feuille de questions* était proscrite, ainsi que le mandement épiscopal, avec défense aux curés d'y répondre (1768).

Pendant les guerres de la Vendée, la situation de l'Avranchin, centre des opérations militaires, fit successivement tomber sa capitale au pouvoir des armées hostiles qui se disputaient la possession des places maritimes de l'ouest. Cette ville occupait le second rang parmi les sept chefs-lieux de districts du département de la Manche. Lorsque, après le passage de la Loire, les royalistes marchèrent vers la basse Normandie pour y occuper un port de mer, le pays se trouva d'abord exposé à toutes les déprédations d'une armée dépourvue de vivres et sans discipline. Ce fut non loin d'Avranches que le corps de Lescure, un de leurs chefs, blessé mortellement à Cholet, reçut la sépulture sur le bord même de la route, dans la crainte que sa dépouille mortelle ne fût profanée par les *Bleus*. Le 22 brumaire an II (12 novembre 1793), les Vendéens s'emparèrent d'Avranches, que les républicains venaient d'évacuer, quoiqu'ils s'y trouvassent réunis encore au nombre de sept à huit cents, et que des coupures opérées près du Pont-au-Ban et quelques abattis faits à l'entrée des faubourgs leur eussent permis peut-être d'y attendre les insurgés avec avantage. Les Vendéens se portèrent le lendemain sur Granville, laissant à Avranches les bagages et tous ceux d'entre eux qui ne pouvaient combattre. Forcés de renoncer au siége de cette place, ils refluèrent bientôt en désordre sur Avranches. De là, les fuyards, au nombre de quinze à vingt mille, se dirigèrent vers Pontorson, pour se rapprocher des bords de la Loire : leur retraite fut si précipitée et l'arrivée des républicains si subite, qu'ils abandonnèrent la plupart de leurs blessés dans l'hôpital. Ces malheureux furent passés par les armes, ainsi que tous les traînards qu'on ramassa dans les environs. Les royalistes usèrent des mêmes représailles à l'égard des blessés républicains de Pontorson, tant les passions haineuses des partis avaient perverti les cœurs les plus braves. Disons encore, pour ne rien omettre, que les événements de la guerre amenèrent à Avranches plusieurs représentants du peuple : Turreau, Jean-Bon-Saint-André et Lecarpentier, commissaires de la Convention, s'y arrêtèrent tour à tour, pendant ce critique mois de novembre, pour y surveiller les mouvements des armées de la République.

La capitale de l'Avranchin était, sous l'ancien régime, un gouvernement de place, le siége d'un bailliage, d'une vicomté, et le chef-lieu d'une élection. Il y avait, en outre, dans ses murs, un bureau des cinq grosses fermes, un bureau des traites et un autre bureau des droits de jauge et de courtage. La ville et les faubourgs, divisés en trois paroisses, qui étaient *Notre-Dame-des-Champs*, *Saint-Gervais* et *Saint-Saturnin*, renfermaient un prieuré de Bénédictines, un couvent de Capucins, une maison de Prémontrés, un séminaire confié à des Eudistes, un hôpital, et un collége fondé en 1781, et qui existe encore. L'évêque avait eu jadis séance à l'Échiquier de Normandie; il portait le titre de baron et devait au roi le service de quatre chevaliers. L'Assemblée Constituante supprima, en 1791, l'évêché d'Avranches, dont le diocèse fut réuni par le concordat de 1801 à celui de

Coutances. Avranches est aujourd'hui un chef-lieu de sous-préfecture et le siége d'un tribunal de première instance. On y trouve une bibliothèque publique, une société d'archéologie avec un musée, et un jardin de botanique établi dans l'ancien enclos des Capucins : ce jardin, élevé en terrasse, à l'extrémité d'une grande place de forme irrégulière, est la promenade la plus agréable de la ville. De ses allées presque solitaires et qui ont encore quelque chose de monastique, on voit la Sée serpenter au pied de la colline, de verts enclos entrecouper des groupes d'habitations, une chaude végétation se répandre sur les campagnes d'alentour comme un riche manteau, et, plus loin encore, la grève briller au soleil telle qu'un grand lac de sable, la mer dérouler jusqu'à l'horizon ses changeantes perspectives, et les monts Saint-Michel et Tombelaine dresser leurs deux masses noirâtres sur la marge bleue de l'Océan. Il ne faudrait pas faire un grand effort d'imagination pour qu'on crût assister au défilé de toutes les générations qui, depuis dix siècles, ont traversé cette grève silencieuse comme des ombres : apôtres de la foi, saints, évêques, abbés, cardinaux, prêtres, moines, rois, princes, chevaliers, nobles, manants, soldats, prisonniers d'état; car, d'aucun point du coteau d'Avranches, cet incomparable paysage n'est plus beau ni ne dispose mieux les esprits à une rêverie mélancolique ou à la contemplation religieuse.

La population de la ville est de 8,000 âmes environ, et celle de l'arrondissement de 113,600. L'industrie des Avranchais consiste en quelques fabriques de blondes et de dentelles, de fil blanc, de sel blanc, de cire et de bougies, et surtout dans la culture des fleurs et des fruits; leur commerce a pour objets le blé, l'orge, l'avoine, le cidre, le beurre et les bestiaux. C'est un peuple dont les idées sont fort arriérées, ayant un pied dans le passé et un pied dans le présent, s'obstinant dans ses préjugés autant que dans ses habitudes, et repoussant par instinct ou par système toutes les idées et toutes les innovations qui lui arrivent avec le cachet de la capitale de la France. La beauté du site de la ville, le calme profond de ses rues, les mœurs douces de ses habitants, et leur existence presque claustrale, y attirent beaucoup d'Anglais; Avranches subsiste peut-être plus sur la fortune de ses hôtes étrangers, que sur les faibles produits de l'industrie locale. La ville est, d'ailleurs, assez mal bâtie et ne brille guère par ses édifices publics. Elle a perdu sa cathédrale presqu'en même temps que son évêché. La date de la fondation de l'église épiscopale d'Avranches est fort incertaine : ce monument a été renversé et relevé plusieurs fois, en tout ou partie. Au vieil édifice gothique dans lequel Henri II reçut l'absolution, succéda au XVe siècle la nouvelle église qui fut bâtie par Louis de Bourbon, le quarante-unième évêque d'Avranches. Thomas Corneille nous la représente comme ayant quinze piliers de chaque côté dans sa longueur. « Elle est accompagnée, ajoute-t-il, de deux grosses tours carrées; la grosse horloge est dans une troisième tour. » Les calvinistes dévastèrent la cathédrale d'Avranches, à l'époque des guerres de religion; ses tombeaux furent brisés, ses chartes brûlées, ses riches ornements pillés (1562). La Révolution lui porta de nouveaux coups qui en déterminèrent la chute. L'ancien palais épiscopal a été construit aussi par l'évêque Louis de Bourbon : Durand de Missy, l'un de ses successeurs, y ajouta, vers 1750, la belle façade du bâtiment où sont

aujourd'hui le musée et le tribunal. Le jardin de l'évêché a été transformé en une promenade d'un caractère sévère ; c'est là qu'on a érigé, le 25 juillet 1832, la statue du général Walhubert.

L'église d'Avranches compte quelques prélats illustres : nous citerons seulement *Jean II*, dont nous avons raconté l'élévation au siége archiépiscopal de Rouen ; le savant italien *Michel*, comme lui, sans doute, lié d'amitié avec Lanfranc, le père des lettres normandes ; *Jean Bochard de Vaucelles*, confesseur de Louis XI, chargé par ce prince du rétablissement de l'université de Paris, d'où il chassa la secte des Nominaux ; *François Pericard*, que nous avons déjà mentionné et qui fit briller son talent dans plusieurs assemblées du clergé ; *Henri Boyvin*, non moins recommandable par sa science que par sa piété ; *Charles Vialart*, prélat érudit, auteur d'une géographie sacrée ; et enfin le plus célèbre de tous *Pierre-Daniel Huet* de Caen, nommé, en 1670, sous-précepteur du Dauphin, à l'usage duquel il entreprit une édition classique des auteurs de l'antiquité. Promu dix-neuf ans après à l'évêché d'Avranches, Huet s'en démit en 1695, afin de pouvoir suivre sans aucun dérangement son goût pour l'étude. Il s'y livrait, en effet, avec une telle assiduité, une telle ardeur, qu'il était devenu fort difficile de l'aborder. Qu'on nous permette, à ce propos, de rappeler une anecdote assez plaisante. Un paysan de l'Avranchin, auquel il avait été souvent répondu que le prélat n'était pas visible, parce qu'il étudiait, s'écria un jour : « Pourquoi ne nous a-t-on pas donné un évêque qui ait fait toutes ses études ? » Avranches a vu naître plusieurs hommes de mérite, dont les noms se recommandent par des travaux sérieux ou des services réels, savoir : le jongleur *Henri d'Avranches*, auteur d'un poëme sur les guerres des barons anglais contre Jean-Sans-Terre ; *Jacques-Henri Roupnel*, qui a composé d'excellents commentaires sur la coutume de Normandie ; le jurisconsulte *François Richer*, connu par un *Traité de la mort civile*; *Adrien*, son frère, collaborateur de l'abbé de Marsy pour l'*Histoire moderne des Chinois et des Japonais*; *Emile Littré*, le savant et profond traducteur d'Hippocrate, et l'un de nos écrivains les plus estimés ; *L. Blondel*, à qui l'on doit une *Notice sur Avranches* et *le Mont-Saint-Michel*; et le général *Roger Walhubert*, dont les services militaires et la mort glorieuse sur le champ de bataille d'Austerlitz occupent une place si honorable dans l'histoire des guerres de la Révolution française.[1]

1. Pline. — *Géographie* de Ptolemée. — D'Anville. — *Dictionnaire géographique* de Thomas Corneille. — Orderic Vital, *Ctic. mon. eccles. hist.*, lib. IV. — Robert Wace, *Roman* du Rou, édition Pluquet. — De la Rue, *Histoire des Trouvères*.— Trigan, *Histoire ecclésiastique de Normandie*. — *Gallia Christiana*, t. XI. — Monstrelet. — *Chroniques* de Froissart. — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie*. — Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. — Depping, *Histoire de Normandie*. — *Mercure françois*, année 1659. — *Mémoires* de Tallemant des Reaux. — L'abbé de Pure, *Vie du maréchal de Gassion*. — *Mémoires* du chancelier Seguier. — Laisne, *Recherches sur l'affaire des Nus-Pieds*. — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*. — Duchâtellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne*. — Le Gros, *Correspondance inédite du Comité de salut public*. — *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*. — L. Blondel, *Notice historique sur le Mont-Saint-Michel, Tombelaine et Avranches*.

LE MONT-SAINT-MICHEL.

Sur les confins de la Normandie et de la Bretagne s'élève un des plus anciens et des plus célèbres monuments de la France; c'est le Mont-Saint-Michel-*en-péril-de-mer,* comme l'appellent les anciennes chroniques. Le rocher, taillé à pic, est surmonté de flèches dentelées, de légères galeries ogivales; il cache dans ses flancs des salles immenses, soutenues par de lourds piliers et contrastant avec l'architecture gracieuse et élancée de ses colonnettes. Ce précieux débris de l'architecture gothique n'était primitivement qu'un rocher solitaire, battu des vagues de l'Océan, asile mystérieux des Druides, selon les uns, tombeau consacré par la vénération populaire, selon d'autres. Cette dernière opinion paraît plus probable, d'après l'ancien nom du rocher, *Mons Tumba.*

Ce fut au commencement du VIIIe siècle que la religion vint enlever cet asile aux superstitions païennes. Des miracles entourèrent le berceau du monastère. L'évêque d'Avranches, saint Aubert, fut plusieurs fois averti par l'archange saint Michel de fonder un couvent sur le mont *Tumba;* et lorsque, en 709, il y conduisit une colonie de Bénédictins, une empreinte merveilleuse indiqua le lieu où l'abbaye devait s'élever; des signes célestes en déterminèrent l'enceinte; une source jaillit pour fournir aux moines l'eau refusée à ces roches arides. Bientôt arrivèrent d'une île lointaine, que les légendaires placent au delà de l'Irlande, des prêtres qui déposèrent dans le monastère le glaive et le bouclier de saint Michel. L'archange des batailles venait de délivrer leur pays d'un affreux serpent, et il avait laissé ces trophées de sa victoire qui furent consacrés dans le nouveau temple élevé en son honneur.

L'histoire du Mont-Saint-Michel se réduit, pendant plusieurs siècles, à ces légendes. Dans les IXe et Xe siècles, les ravages des pirates scandinaves chassèrent les moines de leur asile, jusqu'au jour ou Rollon devenu chrétien leur rendit leurs biens et y en ajouta de nouveaux (925). L'exemple du premier duc de Normandie fut suivi par ses successeurs, Guillaume-Longue-Épée et Richard Ier. Dès cette époque, le Mont-Saint-Michel était devenu un lieu célèbre de pèlerinage; plusieurs ducs de Normandie le visitèrent et l'enrichirent de leurs donations. Un incendie ayant dévoré les bâtiments de l'abbaye, vers 991, le duc Richard Ier la fit rebâtir avec plus de grandeur et de magnificence. Il n'y a pas jusqu'au duc Robert, que la tradition a surnommé le *diable,* qui n'ait ajouté aux richesses de l'abbaye. Il eut au Mont-Saint-Michel une entrevue avec Alain de Bretagne, son ancien ennemi. Les deux ducs y signèrent la paix et comblèrent de biens le monastère, témoin de leur réconciliation (1034).

Au XIe siècle, la vie monastique prit un rapide essor en Normandie, et cette province fut, selon l'expression de Guillaume de Poitiers, une nouvelle Thébaïde.



Le Bec, Sainte-Catherine-lès-Rouen, Saint-Amand et beaucoup d'autres couvents furent fondés. Les anciennes abbayes rivalisèrent de zèle avec les nouvelles; le Mont-Saint-Michel resta toujours au premier rang. Ce fut vers 1060 que l'on acheva la nef de l'église et que l'on commença la grande tour. En 1065, l'abbé Renaud reçut le duc de Normandie, Guillaume-le-Bâtard, et l'Anglo-Saxon Harold, qui devait bientôt lui disputer la couronne d'Angleterre. Ils étaient alors étroitement unis et marchaient de concert contre le duc de Bretagne Conan. L'année suivante, le Mont-Saint-Michel équipa six navires pour la conquête de l'Angleterre. Aussi, lorsque vint le partage des dépouilles, l'abbaye fut richement dotée (1070) : Guillaume-le-Conquérant et ses fils la comblèrent de biens; elle eut les paroisses de Mesnilrainfray, de Touchet, de Juvigny, de Saint-Martin de Landelles, etc. Elle disputa aux chanoines de l'église de Mortain les morts de cette ville. L'affaire ne fut jugée que dans le siècle suivant par le roi d'Angleterre, Henri II; après avoir entendu les parties, il décida que les morts de la ville appartiendraient au chapitre de Mortain, mais que les religieux auraient l'avantage de porter à leur église ceux qui mourraient hors des murs (1154).

A la mort de Guillaume-le-Conquérant, en 1087, le Mont-Saint-Michel passa au plus jeune de ses fils, Henri, comte de Mortain. Ce prince y fut attaqué, en 1091, par ses deux frères, Robert-Courte-Heuse et Guillaume-le-Roux. Mais la résistance énergique des assiégés contraignit les agresseurs de changer le siége en blocus et enfin de le lever. Au XIIe siècle, le Mont-Saint-Michel dut son principal éclat à l'abbé Robert de Thorigny, plus connu sous le nom de Robert du Mont. Ce dernier entra au monastère, en 1128, devint bientôt après prieur claustral, et, en 1154, abbé de Saint-Michel. Il réunit une riche collection de manuscrits, et le couvent en prit le nom de *Cité des livres*. Lui-même transcrivit ou composa plus de cent quarante volumes. Son principal ouvrage est une histoire du XIIe siècle qui s'étend jusqu'en 1186. Un autre moine, Guillaume de Saint-Pair, écrivait à la même époque la chronique de l'abbaye en vers français. La médecine était cultivée par les religieux; la liturgie devenait une science. Les pèlerins arrivaient en foule et campaient pendant plusieurs jours autour du monastère. Robert de Thorigny ajouta de nouvelles fortifications aux anciennes, et c'est pendant son administration que le Mont-Saint-Michel atteignit son plus haut point de splendeur. Henri II y vint, en 1157, et fonda un prieuré à Pontorson, en faveur du monastère; il donna à l'abbé Robert le gouvernement du château annexé au couvent. En 1158, il le chargea d'établir dans le comté de Bretagne Geoffroi Plantagenet, un de ses fils. Le roi de France, Louis VII, fit aussi, en 1160, un pèlerinage au Mont-Saint-Michel et déposa sur l'autel de riches présents.

L'abbé Robert mourut, en 1186, et peu de temps après commencèrent les désastres de l'abbaye. Jean-Sans-Terre venait d'assassiner son neveu Arthur (1203); le beau-père de la victime, Gui de Thouars, s'allia avec Philippe-Auguste pour attaquer la Normandie, passa le Couesnon qui la sépare de la Bretagne et vint assiéger le Mont-Saint-Michel. L'historien contemporain, Guillaume-le-Breton, décrit le rocher tel que nous le voyons encore aujourd'hui. « Il s'élève, dit-il, au milieu des flots, qui tantôt s'en éloignent et le laissent au milieu de grèves desséchées, tantôt le battent de leurs vagues écumantes. Au sommet, une église d'un travail merveilleux est consacrée à l'archange saint Michel; on y monte par une

pente escarpée; sur les flancs du rocher sont suspendues de nombreuses habitations. » Les Bretons, qui accompagnaient Gui de Thouars, commencèrent par brûler ces maisons des vassaux de l'abbaye et massacrèrent les habitants. Ne pouvant pénétrer dans le couvent, ils y mirent le feu, et les flammes enveloppant le monastère dévorèrent tous les bâtiments; les murs seuls restèrent debout. Philippe-Auguste, devenu maître de la Normandie, contribua à relever de ses ruines l'abbaye du Mont-Saint-Michel; il bâtit même une forteresse sur un rocher voisin, nommé Tombelaine, afin de protéger le monastère.

En 1227, au moment de la révolte féodale contre Louis IX et sa mère Blanche, un seigneur de l'Avranchin, Foulques Paisnel, appela les Anglais en Normandie; ils prirent Pontorson et s'approchèrent du Mont-Saint-Michel, mais ils n'osèrent pas en tenter le siége. Saint Louis, au retour de la croisade, visita l'abbaye, et déposa sur l'autel une somme d'argent destinée à augmenter les fortifications de la place et du château (1254). Vers le même temps, le Mont-Saint-Michel reçut l'archevêque de Rouen, Eudes Rigault, qui travaillait à la réforme des églises et couvents placés sous sa juridiction. Rigault trouva dans l'abbaye trente-huit religieux qui avaient cinq mille livres de revenu. Il prescrivit une observation rigoureuse de la discipline ecclésiastique et revint souvent visiter le Mont-Saint-Michel, une fois, entre autres, au mois de mai 1263. Il y avait alors quarante moines, dont trente-cinq étaient prêtres; les revenus étaient considérables et sous la direction de l'abbaye. Les soins temporels finirent par l'emporter sur les devoirs religieux, et le côté ecclésiastique s'effaça de plus en plus dans l'histoire du Mont-Saint-Michel. Au commencement du XIVe siècle, Philippe-le-Bel accorde à l'abbaye la pêche des esturgeons et de la baleine dans toute la baronnie de Genest; en 1310, il établit une foire au Mont-Saint-Michel; en 1311, il y vient lui-même en pèlerinage. A cette époque, les abbés Jean de la Porte et Nicolas-le-Vitrier font dresser un inventaire de tous les biens du couvent et des droits de péage qu'il percevait à Jersey. Tout à coup les moines furent effrayés par l'apparition du *feu Saint-Michel*. Lorsque cette clarté menaçante éclairait le rocher, elle annonçait d'affreux malheurs : on était alors en 1333, et trois ans plus tard commençait la guerre de cent ans.

Le Mont-Saint-Michel ne fut pas même menacé dans les premières hostilités. La résistance de Saint-James de Beuvron, dont les Anglais furent contraints de lever le siége, les détourna de nouvelles attaques dans cette partie de la Normandie. Du haut de leur rocher, les moines virent la province déchirée par la guerre étrangère et la guerre civile, sans en ressentir les atteintes. En 1394, ils reçurent Charles VI, qui venait implorer le secours de l'archange saint Michel pour le rétablissement de sa santé. Ces vœux, comme on le sait, ne furent pas exaucés, et la fin du règne de Charles VI fut troublée par la folie du roi et par d'horribles calamités. Les Anglais envahirent de nouveau la France, et, en 1419, se rendirent maîtres d'Avranches; mais le Mont-Saint-Michel leur opposa une invincible résistance. Jean de Harcourt et ensuite Louis d'Estouteville s'y fortifièrent; et, à la tête des plus intrépides guerriers de la Normandie, ils bravèrent pendant plus d'une année tous les efforts des assiégeants.

Quinze mille Anglais conduits par le sire de Scales étaient venus camper sur les grèves en face du Mont-Saint-Michel, pendant qu'une flotte cernait le rocher du

côté de la mer et le battait de ses canons. Ce fut au mois d'octobre 1423 que commença le siége. Un héraut d'armes vint sommer Louis d'Estouteville de mettre bas les armes. « Rapportez à votre maître, lui répondit le capitaine normand, que nous sommes résolus à conserver cette place à notre légitime souverain, ou à nous ensevelir sous ses débris. » L'attaque commença immédiatement. L'artillerie des Anglais ouvrit une brèche par laquelle ils s'élancèrent au cri de *Saint-Georges!* Les chevaliers normands répondirent par le cri de France : *Montjoie! Saint-Denis!* On fit des deux côtés des prodiges de valeur; enfin l'avantage resta aux Normands. Les Anglais tentèrent une nouvelle attaque du côté de la mer; mais une tempête, excitée par l'archange saint Michel, disent les chroniques, souleva les flots, brisa les barques anglaises contre les rochers et précipita à la mer un grand nombre de guerriers. Une troisième attaque du côté de la terre parut d'abord plus heureuse. Les Anglais ruinèrent une partie des murs de la citadelle et de l'abbaye; mais les moines se joignirent aux chevaliers normands et parvinrent à repousser les Anglais. Le siége fut alors converti en blocus; les Anglais, maîtres de Tombelaine, cantonnés dans des postes fortifiés qui interceptaient tous les passages, espéraient réduire par la famine les intrépides défenseurs du Mont-Saint-Michel. En effet, les vivres commençaient à manquer. Mais les Bretons vinrent au secours de ces braves Normands. Une expédition, dirigée par Briant de Châteaubriand, pénétra dans le Mont-Saint-Michel et ravitailla la place (1423).

Les Anglais, contraints de battre en retraite, se bornèrent à laisser une garnison à Tombelaine pour inquiéter le Mont-Saint-Michel. Les vainqueurs suspendirent leurs trophées en l'honneur de l'archange auquel ils attribuaient le succès de leurs armes. Boulets lancés par les Anglais, pièces de canon, armures des héros, subsistent encore comme d'impérissables monuments de cette victoire. On a conservé les noms de cent dix-neuf des intrépides défenseurs de la forteresse. Charles VII, qui envoya Dunois féliciter les vainqueurs du Mont-Saint-Michel, conçut dès lors la pensée d'un ordre militaire placé sous l'invocation de ce saint; mais la guerre l'empêcha d'exécuter son projet. Les Anglais s'étaient établis à Granville pour tenir en échec le Mont-Saint-Michel. Mais, en 1444, la garnison, commandée par Louis d'Estouteville, s'empara de cette position; elle enleva également aux ennemis Saint-James-de-Beuvron et Tombelaine. Enfin, en 1450, Avranches fut repris et les Anglais chassés de toute cette contrée. Louis XI put alors réaliser la pensée conçue par son père. Le 1er août 1469, il institua l'ordre de Saint-Michel et se rendit à l'abbaye pour y tenir le premier chapitre. L'ordre ne devait comprendre que trente-six chevaliers; la première promotion fut de quinze. Louis XI leur remit lui-même le collier d'or, semé de coquilles, avec une médaille de l'archange saint Michel suspendue sur la poitrine. Dans la suite, le nombre de chevaliers fut porté à cent; enfin, l'ordre fut tellement prodigué qu'on finit par l'appeler *un collier à toutes bêtes.*

Pendant quelque temps, le Mont-Saint-Michel ne retentit que du bruit des fêtes à l'occasion de l'institution de l'ordre. Les chevaliers, portant un chaperon de velours cramoisi, un long manteau de damas blanc fourré d'hermine et bordé d'or, prirent séance dans la vaste salle qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *salle des chevaliers*. Plusieurs rois suivirent l'exemple de Louis XI et vinrent au Mont-Saint-Michel tenir chapitre. On cite principalement Fran-

çois Ier, qui, en 1527, se rendit à l'abbaye et en confirma les priviléges. Sous le règne de ce prince, la renaissance littéraire fut favorisée par l'évêque d'Avranches, Robert Cenalis ou Cenau, auteur d'une histoire de France et de plusieurs traités. Son exemple inspira de nombreux écrivains : Guillaume-le-Moine; Jean Vitel, auquel on doit un poëme sur le siége du Mont-Saint-Michel; Laurent Mortain, qui a donné une édition de l'Apologétique de Tertullien; le médecin Thomas Forster; et surtout le savant Guillaume Postel, qui embrassa toutes les sciences, philologie, mathématiques, philosophie, théologie, etc. Les moines du Mont-Saint-Michel ne rivalisèrent pas avec ces savants. Les douceurs d'une vie molle et oisive corrompaient là, comme partout, l'institution monastique. Les abus des couvents et l'affaiblissement de la discipline ecclésiastique contribuèrent à propager les opinions hétérodoxes qui commençaient à se répandre dans le diocèse d'Avranches. Elles firent explosion, en 1562, et les protestants, conduits par Montgommery, prirent les armes; Avranches tomba entre leurs mains (mars 1562), et, l'année suivante, Montgommery tenta de s'emparer du Mont-Saint-Michel. Mais la forteresse fut vigoureusement défendue par le capitaine Larchant, qui repoussa Montgommery. En 1577, le capitaine huguenot Touchet fit une nouvelle tentative. Vingt-neuf de ses hommes s'introduisirent au Mont-Saint-Michel, déguisés en pèlerins, et se saisirent du corps de garde. Touchet se tenait caché à quelque distance et attendait le signal convenu. Il ne tarda pas à paraître avec ses cavaliers; la porte du château était fermée, et l'arrivée du capitaine de Vicques, qui tenait pour la cause catholique, sauva le Mont-Saint-Michel. Quelques années plus tard, en 1589, au moment où Henri III venait de succomber, trois partisans de Henri IV, de Lorges, Corboson et de La Coudraye, surprirent le Mont-Saint-Michel et en restèrent maîtres pendant quatre jours; mais le gouverneur de Vicques étant rentré dans la place par une voie inconnue aux protestants, les expulsa de la forteresse. Les huguenots eurent recours à plusieurs stratagèmes pour s'emparer du Mont-Saint-Michel, mais toujours en vain. La forteresse ne se soumit qu'après la conversion de Henri IV, en 1595.

Au XVIIe siècle, les désordres de l'abbaye appelèrent une réforme. En 1615, le cardinal de Bérulle, chargé de cette difficile mission, envoya un prêtre de l'Oratoire au Mont-Saint-Michel. Celui-ci remplaça les anciens bénédictins par des moines de la congrégation de Saint-Maur, qui se distinguèrent par une discipline plus régulière, mais sans présenter dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel aucun de ces exemples illustres d'érudition qui ont fait la gloire de Saint-Germain-des-Prés et de quelques autres monastères. L'insurrection des *Nu-pieds*, en 1639, ensanglanta Avranches et le territoire du Mont-Saint-Michel; elle fut écrasée par Gassion. Le monastère eut aussi sa révolte, en 1647; il ferma ses portes à l'évêque d'Avranches, Roger d'Aumont, qui lança contre les moines une sentence d'excommunication : de là procès et arrêt du grand conseil qui leva l'anathème, mais reconnut à l'évêque d'Avranches le droit de visiter les parties du monastère qui n'étaient pas soumises à la clôture régulière.

La destruction des fortifications de Tombelaine, en 1666, la garde de la citadelle rendue aux religieux à la même époque, l'épiscopat de Daniel Huet, qui dura de 1689 à 1699, sont les seuls faits importants de l'histoire du Mont-Saint-Michel, à la fin du XVIIe siècle. Peu de temps avant la Révolution, le comte d'Ar-

tois et le duc de Chartres visitèrent l'abbaye. Madame de Genlis, qui accompagnait le duc de Chartres, retrace en ces termes le voyage du prince : « Pour arriver au Mont-Saint-Michel, dans de certains temps et le plus communément, il faut saisir le moment de la marée, où la mer abandonne cette plage ; mais, dans le moment où nous étions en marche, la mer s'était retirée depuis quelques heures. Nous arrivâmes à la nuit tout à fait fermée : c'était un spectacle surprenant que les approches de ce fort au milieu de la nuit, sur cette terre sablonneuse et nue, avec des guides portant des flambeaux et poussant des cris horribles pour nous faire éviter des trous profonds et des endroits dangereux, de manière qu'il fallait faire mille et mille détours avant d'arriver. On voyait ce fort qui était tout illuminé dans l'attente des princes; on croyait qu'on y touchait, et l'on tournait toujours sans l'atteindre. Nous entendions un bruit lugubre de cloches qu'on sonnait en l'honneur des princes, et cette triste mélodie ajoutait à l'impression mélancolique que nous causaient tous ces objets nouveaux. »

Les abords n'ont pas changé : il faut toujours traverser les grèves où les guides signalent de nombreux désastres. A l'intérieur, on trouve encore des escaliers raides et hauts, puis la salle des chevaliers où se tenaient les chapitres de l'ordre de Saint-Michel ; enfin, le cloître entouré de délicates galeries en ogives ; mais l'église est en grande partie transformée en réfectoire pour les prisonniers ; le chœur seul a été réservé pour les cérémonies religieuses. Le Mont-Saint-Michel était déjà avant 1789 une prison d'état. Louis XIV y avait, selon le bruit public, fait enfermer dans une cage un gazetier hollandais coupable d'avoir écrit quelques articles contre lui ; un secrétaire de l'abbé de Broglie y fut aussi emprisonné sous Louis XV ; l'abbé de Chauvelin, conseiller au parlement de Paris, subit le même châtiment pour s'être associé activement aux remontrances de ce corps. La cage existait encore à l'époque où madame de Genlis visita le Mont-Saint-Michel. « Je questionnai, dit-elle, les religieux sur la fameuse cage de fer ; ils m'apprirent qu'elle n'était point de fer, mais de bois, formée avec d'énormes bûches, laissant entre elles des intervalles de jour, de la largeur de trois à quatre doigts. Il y avait environ quinze ans qu'on y avait mis des prisonniers à demeure. » Madame de Genlis raconte ensuite qu'elle descendit par beaucoup d'escaliers, et parvint à une affreuse cave, où était l'abominable cage : ce sont ses expressions. Le duc de Chartres porta le premier coup de hache, et la cage fut détruite aux acclamations des prisonniers. Aujourd'hui, la prison d'état a tout envahi, monastère et château ; elle donne un aspect plus lugubre encore à ces salles obscures dont d'énormes piliers soutiennent les voûtes. Ce château amphibie, comme l'appelle madame de Genlis, réunit les deux caractères qui frappent le plus vivement l'imagination, l'immensité de la mer et la poésie des souvenirs qui s'attachent à ces rochers et à ces constructions gigantesques. L'homme et la nature paraissent là dans toute leur grandeur. Le Mont-Saint-Michel est une des dépendances communales de l'arrondissement de Pontorson. On compte sur ce rocher environ 400 habitants, non compris la population flottante du château. [1]

1. Robert du Mont, *Chronique de Normandie*. — Eudes Rigault, *Visites pastorales*. — *Gallia Christiana*, t. XI. — *Histoire du Mont-Saint-Michel*, par l'abbé Desroches. — Max. Raoul, *Description du Mont-Saint-Michel*.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MŒURS.
COUTUMES. — LANGAGE. — ANTIQUITÉS.

La Normandie correspond à cinq de nos plus vastes et de nos plus riches départements : elle compte une population de 2,600,000 habitants; tel est, du moins, le chiffre officiel, toujours inférieur à la réalité. Agriculture, commerce, industrie, tout se réunit pour placer ce pays au premier rang entre les régions de la France. Il faudrait, pour embrasser ses richesses, entrer dans des développements quene nous permettent pas les limites de ce résumé. Nous nous bornerons donc à un aperçu général sur les divers produits de la Normandie, sur l'active industrie de ses habitants, leur marine et leurs mœurs. Au point de vue agricole, cette province réunit tous les avantages. Le pays d'Auge a les plus beaux pâturages de la France; le pays de Bray, l'Avranchin, le Bessin, rivalisent avec cette vallée pour l'éducation des bestiaux, l'abondance du lait et la qualité des beurres et des fromages. Ailleurs, de vastes et riches plaines se dorent de blés magnifiques; tels sont le pays de Caux, les *campagnes* du Neubourg et de Saint-André. La variété des cultures vient encore ajouter à cette richesse : colza, lin, sarrasin, betteraves, couvrent les plaines de la Normandie. Au-dessus de tous ces champs d'une végétation luxuriante, sur le vert foncé des prairies et le jaune doré des moissons, domine le pommier; il borde les routes, il entoure les maisons; c'est une des gloires du sol normand. Les fertiles pâturages de la Normandie tiennent surtout à deux causes : la constitution géologique et la nature de l'atmosphère. Les terrains du pays de Bray et de la vallée d'Auge sont argileux; la couche de craie qui recouvre ailleurs le sol normand en a presque entièrement disparu. L'humidité du climat contribue aussi à entretenir la beauté des herbages. On peut dire de cette province, comme de l'Angleterre : atmosphère, sol, habitants, tout se tient; l'atmosphère nourrit le sol de ses brumes épaisses; le sol produit ces gras pâturages où l'on élève d'abondants, de riches troupeaux; la nourriture animale donne à l'homme la haute taille, la carnation vigoureuse, la force physique. Les laines sont une des matières premières de l'industrie, et la Normandie lui a dû les draperies de Rouen, de Louviers, de Lisieux, qui furent longtemps les plus remarquables de ses produits industriels.

Ce rapport intime entre la nature du sol et la vie des habitants n'a pas échappé à l'instinct populaire; il en a tiré la division du pays en contrées agricoles. «C'est dans la constitution géologique du sol, dit M. Antoine Passy, qu'il faut chercher les raisons des dénominations spéciales affectées à de certaines étendues de pays.

Le bon sens du paysan a devancé la science ; il a distingué par un nom particulier chaque étendue offrant le même aspect et la même culture. Ces régions physiques forment un tout réel que mutilent souvent les circonscriptions administratives. En Normandie, les dénominations de Bessin, plaine de Caen, Lieuvin, pays d'Ouche, de Lyons, et des deux Vexins, présentent des régions physiques et agricoles distinctes. Il en est de même des dénominations de grand et petit Caux, de Roumois, etc. Le Bocage Normand (terrain intermédiaire schisteux), formé de la partie méridionale des départements de la Manche et du Calvados, est un pays de bois et de pâturages assez élevé. L'hiver y est long, humide et froid, et, pendant toute l'année, l'atmosphère est souvent chargée de nuages et de brouillards. Les blés et les autres céréales n'y prospèrent pas et leur produit n'est que de quatre pour un. »

La diversité de sol, de climat, de culture et de produits, exige une revue rapide et une appréciation séparée des cinq départements qui correspondent à l'ancienne Normandie. La Seine-Inférieure, le plus riche et le plus peuplé, se divise en deux contrées agricoles : le pays de Bray et le pays de Caux. Le nom de Bray est celtique et désigne un terrain fangeux. Ce pays présente, en effet, un sol d'argile dont les couches tenaces gardent les eaux pluviales; l'humidité y entretient d'excellents pâturages. De larges haies séparent les prairies, où paissent d'admirables troupeaux, au milieu des arbres de haute futaie, de pommiers et de poiriers. Le pays de Bray excelle surtout par le laitage, le beurre et les fromages de Neufchâtel qu'on exporte jusqu'aux extrémités de la France. Pour donner à ces fromages toute la perfection désirable, on prend le lait frais tiré à midi ; on y joint la crème fine du matin : de cette manipulation première dépend leur délicatesse. Les soins intelligents des cultivateurs contribuent, autant que la beauté des herbages, à donner un goût exquis au lait, au beurre et au fromage du pays de Bray. « Les laitages, dit un rapport de la Société d'agriculture, sont déposés dans des caves voûtées, profondes et fraîches ; la température de ces caves, en hiver comme en été, est à peu près de huit à dix degrés du thermomètre de Réaumur. L'entrée et les soupiraux doivent être ouverts du côté du nord et du couchant; souvent l'entrée est dans les maisons, mais dans un appartement où l'on ne fait jamais de feu. La propreté des caves est jugée si nécessaire qu'on en écarte les ustensiles de bois, les planches, etc. La moindre odeur qu'on y ressentirait, autre que celle du lait doux, serait contraire à la perfection du beurre. Les vases, dans lesquels on dépose le lait, sont des terrines proprement échaudées à l'eau bouillante, pour en détacher le lait ancien qui s'incorpore dans la terre dont elles sont faites. On pose ces terrines sur le carreau de la cave bien nettoyé, et on les y laisse environ vingt-quatre heures. » L'auteur décrit ensuite les procédés minutieux qu'emploient les cultivateurs pour écrémer le lait, sans lui faire perdre de sa fraîcheur et de sa délicatesse.

Le pays de Caux présente un aspect tout différent : ce plateau, battu par les vents de l'océan, est couvert de grandes fermes dont l'aspect frappe tout d'abord le voyageur. Chaque habitation rurale est entourée de fossés et de remparts de terre, dont la hauteur est ordinairement de deux mètres; des arbres de haute futaie et quelquefois des haies entourent le clos. Aux environs s'étendent les

terres labourables, qui couvrent la presque totalité du pays de Caux. La terre végétale est excellente, principalement dans les cantons de Goderville et de Saint-Romain de Colbosc; c'est là aussi que la culture est le plus avancée. Le sol est plus léger lorsqu'on approche de la mer; on l'amende avec de la marne. L'assolement est ordinairement triennal dans la Seine-Inférieure : une année de froment, une année d'avoine et une année de trèfle et de menus grains. Dans certains cantons, il est biennal; il se compose d'une année de seigle et d'une année de plantes à racines alimentaires. Les agronomes conseillent d'y substituer l'assolement quadriennal : première année, pommes de terre et betteraves fumées; deuxième année, orge carrée du printemps, avec ou sans lupuline fumée; troisième année, lupuline ou vesce d'hiver; quatrième année, seigle avec raves et trèfle incarnat intercalaires. La charrue est toujours la vieille charrue cauchoise traînée par des chevaux. Malgré les inconvénients qu'elle présente, la routine l'a conservée, et les comices agricoles instituent vainement chaque année des concours pour la remplacer. Le colza, la pomme de terre, le seigle, l'orge, l'avoine, sont les principales cultures qui, dans la Seine-Inférieure, alternent avec le froment. La somme annuelle des produits agricoles est portée par M. Girardin, chimiste de Rouen, à cent soixante-dix millions. « Si la richesse donnée par chacun de nos quatre-vingt-six départements, ajoute ce savant distingué, égalait celle de la Seine-Inférieure, le revenu brut de l'agriculture s'élèverait, pour toute la France, à plus de quatorze milliards et demi; il serait à peu près double de sa valeur actuelle. Il suffit de cette donnée pour apprécier la supériorité agricole de ce beau département[1]. » Le grand établissement agricole annexé par M. A. Baudoin à son château des Vieux, près de Barentin, est regardé comme une des plus belles exploitations rurales de la Seine-Inférieure.

Le département de l'Eure est surtout riche en terres arables; elles couvrent une superficie de trois cent mille huit cent trente-quatre hectares sur cinq cent quatre-vingt-deux mille cent vingt-sept hectares qui forment la surface totale du département. Les plaines du Neubourg et de Saint-André sont les plus remarquables par leur fertilité. Les méthodes d'assolement et de culture sont généralement les mêmes que dans la Seine-Inférieure. Le seigle, l'orge, l'avoine, les légumes secs, le colza, les betteraves, abondent. Il y a quelques vignobles de qualité médiocre près de Vernon, des pâturages dans la vallée de la Risle, et surtout des bois considérables : forêts de Lyons, Longboel, Pont-de-l'Arche, Rouvray, Louviers, Brotonne. La valeur annuelle des produits s'élève à cent trente millions.

Le Calvados présente beaucoup plus de variété dans ses régions physiques et agricoles. A l'ouest et au nord, le sol est argileux et riche en pâturages; au sud, il est calcaire, boisé, et d'un produit médiocre en céréales; au nord-ouest, de Falaise à la mer, s'étend une vaste plaine, riche en carrières et où prospèrent des cultures variées. La première région correspond aux arrondissements de Bayeux, de Lisieux et de Pont-l'Evèque, et à la célèbre vallée d'Auge; le second, à l'arron-

[1] Voici les produits annuels du departement de la Seine-Inferieure, en céreales, d'après M. Girardin : Froment, 2,120,600 hectolitres; méteil, 83,840; seigle, 194,621; orge, 133,680; avoine, 1,943,877; en tout, 4,476,618 hectolitres.

dissement de Vire et au Bocage Normand ; le troisième, aux arrondissements de Falaise et de Caen. La richesse principale vient de la vallée d'Auge ; elle tient à la vallée de Corbon qui n'est pas moins fertile en excellents pâturages. La nature et l'art se réunissent pour les enrichir. Les cultivateurs achètent des bœufs maigres qui ont déjà servi au labourage dans le Poitou, le Berri, le Maine, l'Anjou et le Cotentin. Les herbages du pays d'Auge changent en peu de temps leur constitution. La division des pâturages, le soin qu'ont les cultivateurs de faire passer successivement les bœufs dans une autre division, lorsque les herbes de l'une d'elles sont mangées ; les saignées qu'ils pratiquent pour que les eaux s'écoulent et ne rendent pas l'herbe aigre et peu nourrissante, tout contribue à améliorer le sol. On arrache avec soin les plantes parasites ; en un mot, on ne néglige aucune précaution pour seconder la nature qui s'est montrée si prodigue envers ces contrées. Aussi les productions sont-elles abondantes. Outre les bœufs qui approvisionnent les marchés de Sceaux et de Poissy, on remarque les poules de Crevecœur, les fromages de Livarot, Mignot et Pont-l'Evêque. Isigny, dans l'arrondissement de Bayeux, doit aussi à ses riches pâturages un beurre renommé dans toute la France. La plaine de Caen est cultivée avec soin. Le sarrasin, les pommes de terre, le colza, fournissent les divers assolements qui alternent avec le blé. Le pastel, qu'on appelait *ronède* en Normandie, était jadis une des richesses de la plaine de Caen ; aujourd'hui la culture de cette plante est presque entièrement abandonnée.

On s'occupe surtout dans la plaine de Caen de la race chevaline. Autrefois le cheval normand avait une haute réputation ; il n'était pas seulement renommé pour sa force, mais aussi pour la beauté de ses formes. « Cette race, dit M. Delestang, était précieuse par son courage, sa vigueur, sa longévité ; des hanches excellentes, de beaux jarrets, la côte ronde, des épaules libres, une encolure bien fournie, des jambes parfaites et des pieds inusables. » La négligence des cultivateurs et la destruction des haras portèrent une grave atteinte à la race chevaline de la Normandie. Cependant, depuis quelques années, on travaille à l'améliorer. Des haras ont été réorganisés au Bec, à Saint-Lô, au Pin, des courses établies à Cherbourg, à Saint-Lô, Caen, Avranches, Dieppe, Rouen ; mais c'est surtout à la foire de Guibray (faubourg de Falaise) qu'il faut voir dans sa beauté et sa force le cheval normand. Il n'a pas la finesse et l'élégance des races anglaises ; mais, vigoureux et bien dressé, il peut servir également pour le trait, pour la cavalerie, et quelquefois même comme monture de luxe. Les dernières statistiques ne donnent pas moins de 342,753 chevaux pour la Normandie ; c'est un huitième des chevaux de toute la France. Le Calvados y contribue pour une grande partie. La richesse agricole de ce département est évaluée à près de cent vingt millions par année. La race ovine y est belle et abondante ; elle se compose de l'ancienne race normande, de mérinos et de métis.

La Manche est peut-être des cinq départements de la Normandie le moins favorisé par la nature. Ce département est presque entièrement déboisé, et battu avec violence par les vents de la mer. Le sol y est maigre : cependant la culture a triomphé de ces obstacles, et le revenu actuel des produits agricoles de la Manche s'élève à environ cent cinq millions. Le Cotentin, qui comprend en grande partie les arrondissements de Coutances, de Saint-Lô, de Valognes et de Cherbourg, est

la région la plus féconde de ce département. L'arrondissement d'Avranches produit surtout des céréales. Quant à l'arrondissement de Mortain, traversé par des rochers granitiques, coupé de bois, enveloppé la plus grande partie de l'année de brouillards humides, il ne peut suffire à sa consommation. Le sarrasin ou blé noir, qui ne donne qu'un aliment grossier et quelquefois malsain, couvre les deux tiers des terres arables du comté de Mortain. Une des branches les plus importantes des produits agricoles de la Manche est l'élève des races bovine et chevaline. On les prépare dans le Cotentin pour la plaine de Caen et la vallée d'Auge, où elles achèvent de se former. La race ovine y est aussi des plus renommées. Elle doit sa réputation aux pâturages des bords de la mer qu'on désigne sous le nom de *prés-salés*. La saveur des moutons qui les paissent est célèbre dans toute la France. La grande exploitation rurale de Martinvast, près de Cherbourg, peut être citée comme une des fermes-modèles de la Normandie.

L'Orne renferme trois contrées agricoles distinctes : au nord-ouest, une région montagneuse et boisée qui répond aux arrondissements de Mortagne et de Domfront ; au sud, un pays calcaire ; à l'est, des pâturages excellents, principalement dans le Mellerault. Ce canton et celui de Vimoutiers nourrissent de beaux troupeaux et rivalisent pour la race chevaline avec la plaine de Caen. On y cultive des céréales, des plantes oléagineuses et textiles. Mais il faut reconnaître que, malgré quelques progrès récents, le département de l'Orne est le moins avancé des cinq départements de la Normandie pour les assolements, les engrais et les divers perfectionnements de l'agriculture. Les revenus des produits agricoles de l'Orne ne s'élèvent qu'à environ quatre-vingt-dix millions.

La Normandie compte plusieurs forêts remarquables : telles sont les forêts de Bray, de Lyons, de Roumare, de Rouvray, de Brotonne et de Saint-Sever. Ces bois couvrent plus de quatre cent mille hectares, et donnent un produit annuel de plus de huit millions. Le chêne, l'orme, le hêtre, le charme, le bouleau, le frêne, le châtaignier, dominent en Normandie. La plupart des exploitations rurales sont entourées d'arbres de haute futaie et de taillis, et les grandes propriétés ont leurs avenues de chênes. La Normandie a emprunté au nord les pins ; le peuplier ombrage les vallées ; mais il n'est pas d'arbre qui soit aussi multiplié dans cette province que le pommier. Ornement des routes et des fermes normandes, il se couvre au printemps de fleurs roses et blanches, véritable neige d'été, qui charme l'œil au lieu de l'attrister. Le pommier ne paraît avoir été introduit en Normandie que vers le XIII[e] ou XIV[e] siècle. Jadis la vigne était cultivée dans cette province, et d'anciens actes prouvent que Jumiéges et d'autres abbayes avaient leurs vignobles. Mais le Normand lui-même avait caractérisé sévèrement le vin du cru ; il donnait, par exemple, à celui de l'Avranchin le nom de *tranche-boyau*. On a beaucoup disserté sur la cause qui a déterminé les Normands à renoncer à la culture des vignobles, et c'est là, à notre avis, une preuve de la manie des érudits d'écrire des volumes sur les questions les plus simples. On cultivait la vigne en Normandie, quand le mauvais état des routes et les guerres perpétuelles rendaient les relations d'une province à l'autre presque impossibles. Cet état n'a cessé qu'au IV[e] siècle.

A cette époque, l'introduction du pommier, et la facilité des communications

qui permettaient de recevoir sans dépenses considérables les vins du Languedoc, de Bordeaux et de Bourgogne, ont fait abandonner une culture onéreuse et ingrate. Alléguer un refroidissement de la température est contraire à toutes les données de l'observation. Le cidre est devenu, au XIVe siècle, la boisson des Normands. C'est probablement aux rois de Navarre de la branche d'Évreux qu'on doit cette utile importation. De temps immémorial, le pommier est cultivé en Navarre et y porte le nom de *cidra*, ainsi que la liqueur qu'on tire de la pomme. On donne encore, dans plusieurs cantons de la Normandie, le nom de *biscait* (Biscaye) au pommier à cidre. Il est vraisemblable que les rois de Navarre, comtes d'Évreux et seigneurs de Cherbourg, introduisirent d'abord le pommier dans le Cotentin. Telle est, du moins, l'opinion d'un agronome célèbre, Olivier de Serres. « L'invention du cidre, dit-il dans son *Théâtre d'agriculture*, a précisément paru dans le Cotentin, ainsi qu'on le reconnaît par plusieurs anciens titres de divers seigneurs de fief, dont les terres ont été baillées aux habitants, sous la charge, entre autres, de cueillir les pommes et faire les cidres. » Plusieurs agronomes normands, tels que le marquis de Chambray, les chimistes Dambourney et Girardin, ont traité *de l'art de faire de bons cidres*. Les plus estimés sont ceux d'Isigny, du Cotentin, de Touques, de Gournay. Cette liqueur, conservée pure dans des pots de grès, fermente et jaillit avec la même impétuosité que le vin de Champagne. Pour l'usage ordinaire, on la mélange d'eau et elle prend alors un goût acidulé qui flatte singulièrement les palais normands, mais qui n'a rien de séduisant pour l'étranger. Lorsque les récoltes sont abondantes, on fait de l'eau-de-vie de cidre, infiniment moins bonne, à la vérité, que l'eau-de-vie de vin ; mais, en vieillissant, elle perd de son âcreté et se vend bien en Normandie. Enfin, le pommier fournit un bois de chauffage excellent. Dans quelques cantons de la Normandie, on tire de la poire une liqueur fermentée qu'on appelle *poiré*, et dont la saveur piquante n'est pas sans analogie avec les vins mousseux. Le houblon n'est cultivé que dans un petit nombre de contrées de la Normandie, principalement sur les bords de la Bresle.

Les terres arables de la Normandie sont évaluées à un milliard deux cent soixante-dix millions deux cent dix-sept hectares, qui produisent un revenu annuel de près de cinq cents millions. Cette province a cinq cent deux mille cinquante-sept hectares de pâturages; elle nourrit sept cent soixante-treize mille trois cent soixante-neuf têtes de bétail qui représentent une valeur annuelle de plus de quatre-vingts millions de francs. Les troupeaux de moutons donnent un revenu de plus de trente millions. Si l'on ajoute les porcs et les chevaux, on aura une idée de la richesse que la France doit aux pâturages et aux terres arables de la Normandie : elle s'élève, par an, à plus de six cent cinquante millions.

La zoologie de cette province ne présente que des animaux très-connus, tels que le lièvre, le lapin, l'écureuil, etc. Les animaux dangereux y sont rares. Le loup et le sanglier appartiennent seuls à cette catégorie. Les renards, mulots, taupes, furets, martres, fouines, loutres, belettes, etc., infestent les bois et les champs. Le cerf et le chevreuil ne se rencontrent que rarement dans les forêts de la Normandie. L'aigle royal, l'orfraie, l'autour, le milan, la buse pattue, le grand duc et le petit duc, l'émerillon, le gerfaut, le bec-figue, l'hirondelle, le

rossignol, la fauvette, la huppe, etc., ne sont que des hôtes passagers pour cette province. Mais l'alouette des champs, la mésange, le rouge-gorge, le merle, le moineau-franc, le chardonneret, le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, la perdrix, la chouette-hibou, l'épervier, le faucon, ne quittent pas les bois et les champs de la Normandie. Les rivières sont généralement abondantes en poissons. L'éperlan, la truite, l'alose, la tanche, la carpe, le barbeau, le goujon, le brochet, le turbot, la sole, la barbue, le merlan, le hareng, l'anguille, le maquereau, la perche, le rouget, le congre, l'équille, la sardine, la roussette, l'esturgeon, la lamproie et beaucoup d'autres poissons se pêchent dans les rivières ou sur les côtes de Normandie. Le littoral, qui s'étend dans un espace de près de deux cents lieues, est fécond en coquillages, huîtres, moules, etc. Il offre à l'activité humaine un magnifique théâtre dont les Normands ont profité. A l'embouchure de la Bresle, ils ont creusé le Tréport. Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Honfleur, Trouville, Dives, Courseulle, Port-en-Bessin, Granville sur un rocher battu par la mer, Pont-Orson, et surtout les deux grands ports du Hâvre et de Cherbourg, attestent avec quel soin le génie normand a profité de toutes les anses que lui offrait la nature. En résumé, cette province, riche en pâturages, en blés, en cultures de toute espèce, abondante en forêts et en rivières poissonneuses, se développant sur un vaste littoral avec des baies et des havres préparés par la Providence, n'attendait que la main de l'homme pour enfanter les merveilles de l'industrie. Les Normands ne sont pas restés au-dessous de cette tâche. La valeur de leurs produits industriels l'emporte sur celle de leurs produits agricoles.

Nous passons aux richesses minérales de la Normandie. La houille, qui est aujourd'hui la plus importante, n'est encore exploitée qu'à Littry (département du Calvados); ces mines emploient six cents ouvriers, mais elles sont loin de suffire aux besoins des nombreuses usines de la province. On s'occupe avec une louable activité de chercher de nouvelles mines de houille. Récemment une société s'est constituée pour régulariser et stimuler ces travaux; elle fait pratiquer des sondages dans le sol ferrugineux de la vallée de Bray, mais jusqu'à présent on n'a que des espérances. La plaine de Caen fournit d'excellentes pierres de construction; les carrières d'Allemagne, de la Maladrerie, de Sainte-Croix-Grand-Tonne, sont surtout renommées. C'est de là que Guillaume-le-Conquérant tira les pierres pour la construction de la Tour de Londres, de l'abbaye de la Bataille, de la cathédrale de Cantorbéry, etc. Les pierres de Vernon sont estimées. Vire fournit des granits gris et jaunâtres; le granit gris de la Manche est le plus renommé de la Normandie; on en tire les blocs pour les jetées de nos ports; aucune pierre ne résiste mieux au choc des vagues et aux ravages du temps. Les roches des environs d'Alençon renferment des quartz et des aigues marines que l'on taille comme des pierres précieuses et qu'on appelle *diamants d'Alençon*. Les mines de fer de l'arrondissement de Mortagne alimentent six hauts-fourneaux et fournissent la matière première à l'industrie métallurgique de Laigle et des environs. Il y a aussi des mines de fer dans les départements de l'Eure et de l'Orne, notamment aux environs de Rugles, de Conches, de Verneuil et de Breteuil. La Normandie possède plusieurs sources d'eaux minérales; celles de Bagnole, dans

le département de l'Orne, sont encore fréquentées. On voit à Forges, dans la Seine-Inférieure, les sources appelées la *Royale*, la *Reinette* et la *Cardinale*, en souvenir de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et du cardinal de Richelieu ; les poëtes de cour, et surtout le normand Sarrazin, chantèrent la vertu merveilleuse de ces eaux. Elles ont été abandonnées depuis que la facilité des communications a appelé les voyageurs dans des contrées dont les sites sont plus pittoresques et les propriétés plus puissantes. Est-il nécessaire de citer, après ces eaux célèbres, les sources beaucoup moins connues de Saint-Paul à Rouen, de la Herse dans la forêt de Bellême, de l'Épine, de la Curée, de Saint-Santin, d'Irey près de Laigle ? Elles sont toutes délaissées et ne peuvent plus compter parmi les richesses minérales de la Normandie.

La draperie a été jadis la principale industrie des Normands. La corporation des drapiers occupa, à Rouen, le premier rang entre les associations industrielles, jusqu'au XVIe siècle. Peu à peu, cette industrie quitta Rouen : les ouvriers furent probablement attirés dans les petites villes des environs par les avantages d'une vie plus économique ; ainsi s'élevèrent Darnetal, Louviers et surtout Elbeuf. On trouve, au XVIe siècle, des colonies de drapiers à Darnetal : François Ier leur accorda de grands priviléges. Louviers était célèbre par ses draperies dès le XIVe siècle ; quant à l'industrie d'Elbeuf, elle doit son principal développement à l'ordonnance de Colbert rendue en 1666. Mais depuis cette époque ses progrès ont été immenses. Le commerce y a confiance en lui-même, et les maisons enrichies par l'industrie, au lieu de placer leurs capitaux en terres, commanditent de jeunes industriels. Les manufactures d'Elbeuf et de Louviers tirent principalement leurs laines d'Allemagne ; leurs produits s'exportent dans toute la France et dans le monde entier. Les draps plus grossiers de Lisieux se vendent surtout en Normandie et en Bretagne. Aumale, les Andelys, Pont-Authou, Beaumont-le-Roger, Vire, Écouché (arrondissement d'Argentan), fabriquent aussi des draps communs, des frocs et des flanelles.

Mais c'est principalement dans le chef-lieu du département de la Seine-Inférieure et dans les vallées qui entourent cette ville, que s'est développée l'industrie normande. Les filatures de Rouen, de Darnetal, de Deville, Bapaume, le Houlme, Malaunay, Monville, Maromme, Pavilly, Barentin, Lillebonne, Bolbec, Charleval, Fontaine-Guérard, etc., sont les plus renommées de la France. Des machines ingénieuses ont multiplié les forces productrices et abaissé le prix des marchandises. La vapeur, alimentée par quelques petits cours d'eau, donne l'impulsion à des rouages puissants qui font mouvoir des appareils savants et compliqués. Le coton saisi, dégagé des corps étrangers, est réduit en tissus délicats, soyeux et brillants. Les vastes manufactures où s'élabore ce travail reçoivent chaque jour des perfectionnements. A nos yeux, les plus importants sont ceux qui assainissent l'air par des ventilateurs et permettent aux ouvriers de vivre sans danger dans cette chaude atmosphère, au milieu de vapeurs épaisses et de produits chimiques. Rouen, entouré des vastes usines qui fument sans cesse et gémissent sous la pression de rouages innombrables, est le Manchester de la France. Sur cinquante-six millions de kilogrammes de coton, qui sont importés annuellement en France, la Seine-Inférieure en file vingt-huit millions. A côté des filatures et souvent dans le même

établissement, vous trouvez les teintures où le coton prend des nuances artistement calculées. Des chimistes habiles, MM. Vitalis et Girardin, ont éclairé de leurs lumières l'industrie des vallées qui entourent Rouen. Grâce à leurs soins, des procédés ingénieux ont donné plus d'éclat aux couleurs sans en altérer la solidité. Le coton filé et teint est envoyé aux tisserands du pays de Caux et de la Picardie et revient changé en étoffes nommées rouenneries, siamoises, etc. Il se fait un immense commerce de ces étoffes dans la France et dans les pays étrangers. La statistique porte à plus de treize cent mille le nombre des pièces fabriquées annuellement, et leur assigne une valeur de plus de quatre-vingts millions. Cette industrie occupe environ cinquante mille ouvriers tisserands, dont quinze mille environ habitent la Picardie, et le reste le pays de Caux et Rouen. Depuis une trentaine d'années surtout, une nouvelle industrie fait concurrence à la rouennerie. Des fabriques de toiles peintes ou indiennes se sont multipliées à Deville, Maromme, Bapaume, Malaunay, Monville, Darnetal, Bolbec, etc. Elles rivalisent avec les indiennes de Mulhouse, et, si elles sont inférieures pour la beauté des tissus, la perfection et l'éclat des couleurs, elles les surpassent par l'abondance de la production qui permet d'établir les marchandises à un prix moins élevé. C'est là le centre de l'industrie normande, sa gloire européenne.

Il ne faut pas cependant oublier des branches plus anciennes qui ont encore leur utilité. La basse Normandie s'occupe surtout de dentelles; les points d'Alençon sont célèbres, et, à Caen, Bayeux, Valognes, Pontorson, Argentan, cette industrie occupe un grand nombre d'ouvrières. Les toiles de cretonne, si renommées pour leur solidité, se fabriquent à Lisieux, Pont-l'Évêque, Gacé, Alençon, Vimoutiers. Les grosses toiles de la Ferté-Macé et de Domfront, les toiles plus fines d'Argentan, de Bellesme et de Mortagne; les siamoises et les velours d'Yvetot, les serges et les basins de Saint-Lô, se vendent principalement dans les campagnes de Normandie et y conservent leur vieille réputation. Évreux, Caen, Falaise, Pont-l'Évêque, Condé-sur-Noireau, Montebourg, Coutances, ont des manufactures de coutils et de bonneterie.

Les verreries normandes étaient jadis estimées et le monopole de cette industrie appartenait à des familles de *gentilshommes verriers;* on trouve encore aujourd'hui des verreries à Lyons-la-Forêt, près de Blangy, à Tourouvre, aux îles Chausey; Tourlaville, près de Cherbourg, a une fabrique de glaces. La faïence rouennaise a été autrefois célèbre et a rivalisé avec la porcelaine; il reste encore à Rouen quelques traces de cette industrie; on fabrique aussi de la faïence à Forges-les-Eaux. Valognes et Ger (arrondissement de Mortain) ont des poteries estimées; Tinchebray est connu par sa quincaillerie; Laigle, par ses fils de fer, d'acier et de cuivre, et par des manufactures d'aiguilles et d'épingles; Villedieu est une véritable colonie de chaudronniers, et à Romilly-sur-Andelle, de puissantes machines laminent le cuivre et le taillent en feuilles et en larges plaques. On cite la coutellerie de Caen, l'ivoirerie de Dieppe, l'horlogerie de Saint-Nicolas d'Alihermont, près de Dieppe; le village d'Alihermont ne fabrique pas moins de six à sept mille mouvements de pendule par an. Gueures près de Dieppe, Evreux, Montreuil-l'Argillé, Vire, Tinchebray ont des papeteries; Caudebec, Montivilliers et Fécamp, des raffineries. Enfin, on trouve des tanneries à Tinchebray, Valognes,

Orbec, Bayeux, Pont-Audemer, Saint-Saens, Blangy, Evreux, Verneuil, Andely et Caudebec. Cette dernière ville était jadis renommée pour une industrie qui a disparu; ses feutres appelés *caudebecs* se vendaient dans le nord et l'ouest de l'Europe, et ont eu l'honneur d'être consacrés par la poésie. La ganterie de Caudebec n'était pas moins célèbre ; les gants de peau qu'on y fabriquait étaient si souples et si délicats qu'ils pouvaient tenir dans une coquille de noix. Les nombreux ports des côtes de Normandie fournissent une partie des matières premières, coton, bois de teinture, bois du nord, houille, sucres, fer, savons, et ils ouvrent en même temps des débouchés à l'agriculture et à l'industrie normande.

Le commerce de la Normandie a eu ses révolutions comme l'industrie. Jadis les principaux centres de l'activité commerciale dans nos contrées étaient Rouen, Harfleur et Dieppe. Les bâtiments du plus fort tonnage remontaient jusqu'à Rouen, pendant tout le moyen âge, et le grand entrepôt du commerce avait été fondé par la sagesse des premiers Normands au point où expirent les dernières vagues, où finit la navigation maritime et où commence la navigation fluviale. Mais les sables mouvants que la mer accumule et agite sans cesse à l'embouchure de la Seine, ont fini par entraver le cours du fleuve. En même temps, le tonnage des bâtiments de commerce s'augmentait; le Hâvre, creusé à l'embouchure de la Seine, leur ouvrait ses bassins. Les gros bâtiments s'y arrêtèrent. Harfleur fut abandonné, et le commerce maritime de Rouen amoindri. De nos jours, l'établissement d'un chemin de fer du Hâvre à Paris a porté une atteinte plus funeste à la navigation fluviale. Si l'on ne se hâte d'améliorer le cours de la basse Seine, le commerce maritime de Rouen sera ruiné, et, ce qui est plus grave, la population de marins que forme pour la France la navigation fluviale disparaîtra. Ce serait un résultat déplorable que ne compenseraient pas les avantages du chemin de fer. Quant à Dieppe, où vivent tant de glorieux souvenirs maritimes, depuis Jean Cousin jusqu'à Duquesne, le port envahi par le sable et le galet a perdu depuis longtemps toute importance. Aujourd'hui le grand commerce de la Normandie se fait exclusivement par le Hâvre. La ville de François I[er], la patrie de Bernardin de Saint-Pierre et de Casimir Delavigne, est la seconde ville de France pour le commerce maritime et une des premières places du monde. Elle a absorbé en grande partie le commerce de Nantes et de Bordeaux. Comment s'en étonner? Le Hâvre est le port de Paris, et, dans une société aussi fortement centralisée que la nôtre, c'est au centre que doivent tendre toutes les importations de l'étranger. Si Marseille garde le commerce du Levant, de la Méditerranée et une partie du commerce des Indes, le Hâvre a absorbé toutes les relations avec l'Amérique. C'est le Liverpool de la France, comme Rouen en est le Manchester. Le Hâvre est une véritable colonie : à peine sa population a-t-elle une physionomie normande. Des maisons de Bordeaux et de Nantes ont des comptoirs dans ce port; des marins de toutes les nations, et surtout d'Amérique et d'Angleterre, se pressent sur les quais. Le génie aventureux du grand commerce, ses spéculations hardies, les fortunes rapides et les catastrophes non moins rapides, tout cela se retrouve au Hâvre et s'éloigne de cette *sapience* dont on a fait avec raison un des traits du génie normand. On montre sur la charmante colline d'Ingouville un pavillon qui a appartenu aux plus riches négo-

ciants; depuis trente ans, il n'a cessé de passer de main en main et de changer avec la fortune.

Voulez-vous voir le vrai matelot normand? cherchez-le dans les petits ports de pêcheurs, à Dieppe, à Fécamp, Saint-Valery, Tréport, Granville, Honfleur, Quillebeuf, Étretat. Là se trouve une population qui ne s'est guère modifiée : toujours occupée de la pêche, elle ne connaît que la mer, sa barque, ses filets et la maison où elle goûte un repos de courte durée. Les Dieppois arment encore quelques baleiniers; mais c'est surtout la pêche de la morue, du hareng et des poissons de la Manche qui alimente leur commerce. Fécamp, dont le port s'est agrandi, reçoit des bois du Nord et du charbon de terre. Granville s'occupe surtout de la pêche des huîtres, qui abondent dans les baies environnantes et que l'on vend comme huîtres de Cancale. Le poisson, à peine apporté à terre, est enlevé pour l'intérieur. Plusieurs petits ports ont des voituriers spéciaux qui portent la marée dans les grandes villes ; maintenant les chemins de fer du Hâvre et de Dieppe assurent un service encore plus rapide pour conserver la fraîcheur du poisson et approvisionner Paris.

Ainsi, les cinq départements de la Normandie ne donnent pas seulement à la France ses plus beaux bestiaux, ses blés les plus abondants, les produits les plus riches de l'industrie, ils lui portent en tribut les dons de l'Océan. Les Normands ont toujours reproché à Paris de s'enrichir de leurs travaux, et de méconnaître leurs services. On lit dans une chronique du XVIe siècle le passage suivant qui peint assez naïvement la colère des membres contre l'estomac : « Tout le poisson qui se porte à Paris est pêché par les Normands, qui, journellement, se mettent en extrême danger pour fournir une partie de la nourriture au peuple de Paris et autres lieux. Et après, il faut prendre garde qui sont ceux qui vont aux Bacallos, qui se nomment les *Terres-Neuves*, quérir une infinité de morues qui s'apportent à Rouen pour envoyer à ceux de Paris. Et le grand nombre de beurre qui procède de la basse Normandie, mesme du pays de Bray, au bailliage de Neufchâtel, leur est porté tous les ans. Et après le merveilleux nombre de bestiaux qui partent engraissés du pain de Normandie, et qui, de semaine en semaine, sont menés du Neufbourg à Paris. Et après faut regarder pour les cuirs tout tannés qu'on leur porte tant de Rouen que de l'environ : Conches, Verneuil et Breteuil pour Paris seulement. Et après faut regarder l'infini nombre de harencs qui sont portés à ce Paris, depuis le mois de septembre qu'ils partent de Rouen, jusques au mois d'avril, tous les ans, et qui sont portés par la rivière de Seine, en baril, jusqu'au dit lieu de Paris. Sans les draps de Rouen, de Dernestal, d'Elbeuf, qu'on leur porte pour les vestir. Considérez, je vous prie, ce que les hommes de Normandie font à ce peuple. On leur porte tout ce qu'il faut pour l'entretenement de leur vie et du vêtement, depuis le pied jusqu'à la tête; reste le vin. Et de tous les biens qui partent de Normandie, pour en rendre grâce à Dieu et aux Normands, ils ne disent que des iniques pouilleries. De ce peuple de France, il ne peut sortir une gracieuse parole qui dise quelque bien de Normands ni de Normandie. »

Il y a longtemps, on le voit, que le caractère des Normands est exposé aux attaques d'une jalousie mal déguisée. Le trait qui domine chez ce peuple, et

qu'on lui a le plus reproché, c'est l'amour du gain. On le retrouve à toutes les époques et sous toutes les formes. Au moyen âge on ne *gaignait* que par l'épée, alors les Normands se firent conquérants. Quelquefois, ils cachaient la cotte de mailles du guerrier sous la robe du pèlerin, comme les premiers Normands qui se signalèrent en Italie. Plus tard, ils se firent légistes, avocats, procureurs; ils commentèrent la coutume, subtilisèrent le droit déjà si subtil des anciennes lois; enfin, l'industrie et le commerce étant devenus la principale source de la richesse et de la puissance, les Normands sont devenus industriels et commerçants. Sous les formes diverses, le fond est resté le même. Le Normand ne poursuit pas un but idéal, il ne se laisse pas entraîner par la beauté de l'art dans sa pure essence; il est rarement dominé par la passion. L'esprit positif qu'on a appelé la *sapience* le préserve de ces écarts; il tend au *gain* avec résolution, avec persévérance, trop souvent sans s'inquiéter des moyens. De cette âpreté dérivent les traits principaux du caractère normand. La ruse domine. Voyez le paysan normand débattre un marché, vanter les qualités de sa denrée, étourdir son adversaire de bizarres raisonnements : il est subtil, madré, retors; il s'anime, il déploie une véritable éloquence. Les anciens historiens de l'Italie disent en parlant des Normands qui conquirent ce pays, que, chez eux, tous, jusqu'aux petits enfants, étaient éloquents et parlaient comme des orateurs. L'esprit processif est encore une conséquence de la passion de *gaigner*, et l'on remarque qu'il domine surtout là où le caractère national a conservé toute son énergie, en basse Normandie. Enfin, la méfiance naît de l'astuce même.

Il serait cependant injuste de ne voir dans cette grande province que le mauvais côté. Son histoire tout entière est là pour protester contre d'absurdes préventions perpétuées par les vieilles haines provinciales : on s'est assez vengé par des épigrammes usées de l'ardeur conquérante des Normands. Plus d'une fois la soif du gain a conduit ce peuple à la grandeur. Ne doit-il pas à cet âpre désir les exploits du moyen âge et l'activité qu'il déploie aujourd'hui dans les arts de la paix. Quoi de plus grand que l'élan des navigateurs normands? La ténacité qui triomphe des obstacles de la nature, cette application opiniâtre qui transforme les produits bruts du sol par d'ingénieuses inventions, n'est-ce donc pas une compensation glorieuse? La Normandie a produit le grand poëte politique de la France, et son mâle génie se peint dans les œuvres de Corneille. Les arts ont dû à cette province des peintres et des musiciens illustres. Qui ne connaît le Poussin, Jouvenet, Géricault, Boïeldieu, Auber? Les sciences positives conviennent à l'esprit normand : Lemery, Varignon, La Place, Vauquelin, Dulong, figurent au premier rang parmi les chimistes, les mathématiciens, les physiciens et les médecins des temps modernes. Il suffit de citer les Dubellay, Duplessis-Mornay, Claude Groulard, le cardinal Duperron, le chevalier de Grémonville, Bois-Guilbert, Thouret, Bignon, Armand Carrel, pour prouver combien ce peuple a excellé dans les sciences législatives et politiques. Ainsi, esprit positif et ardeur pour le gain, ruse, habitudes processives, activité et persévérance, élan pour braver les dangers et vaincre les obstacles, souvent même grandeur du génie et inspiration artistique, telles sont les bonnes et les mauvaises qualités de la race normande.

Ce type général subit de nombreuses modifications suivant les localités. Les

habitudes de la vie agricole ou industrielle, la lutte incessante du marin contre les éléments, l'opulence ou la misère, le commerce du monde ou la solitude, sans détruire les instincts nationaux, en changent la direction. La Normandie se partage, à ce point de vue, en trois zones : le littoral, les contrées agricoles et les pays industriels. Les côtes de l'Océan appellent d'abord notre attention. Là, en effet, habite la population la plus originale. Du Tréport à Pontorson, elle a de nombreux traits de ressemblance. Forte, énergique, inaccessible à la crainte, elle brave les fureurs de la mer, et semble, comme ses ancêtres, se jouer de l'Océan. C'est la meilleure pépinière des marins français. Les matelots normands n'ont pas dégénéré depuis Duquesne et Tourville, et M. Émile Souvestre, Breton distingué, reconnaît leur supériorité même sur les marins de la Bretagne. Nous ne citerons qu'un glorieux vétéran : à Granville, on voit encore le brave capitaine Poné qui voulut, en 1815, se sacrifier pour sauver des mains des Anglais Napoléon déchu. Ces populations conservent les vieilles mœurs avec une fidélité traditionnelle. Qui ne connaît le costume pittoresque des Poletais et des Poletaises? Quoiqu'il s'altère chaque jour, on les voit encore sur la jetée de Dieppe avec la veste en gros drap bleu, le jupon court, le bonnet de laine rouge, le large pantalon, les bas rayés. Le bonnet des Granvillaises n'est pas moins célèbre. Aussi plat que celui des Cauchoises est élevé, il a de la grâce et de l'élégance. Dans les petits ports de la haute et de la basse Normandie, les défauts du caractère national s'atténuent, tandis que l'élan héroïque et l'ardeur à braver le danger paraissent dans toute leur énergie. Là, vous trouvez de la franchise, de la confiance, de l'ouverture de cœur et une véritable fraternité. Un pêcheur périt-il, sa famille trouve protection et secours; on lui réserve une part dans les pêches; les orphelins sont pris en apprentissage et traités comme les enfants de la maison, avec une bonté que fait encore mieux ressortir la rudesse un peu sauvage des marins. Là, aussi, le Normand oublie sa défiance ordinaire ; à Trouville, par exemple, la porte de la maison ne se ferme jamais, et le vol est presque inconnu. Le matelot est resté fidèle aux traditions religieuses. La vue de cet Océan immense, les périls journaliers, un sentiment vague et profond de l'infini tournent sa pensée vers Dieu. Voyez les barques de pêcheurs sortir du port de Dieppe. Tous, en passant devant le crucifix qui surmonte la jetée, ôtent leurs bonnets de laine et font le signe de la croix; parfois ils entonnent un cantique. Le soir, on dit la prière ; un mousse parcourt d'abord le bateau en criant :

A la prière
Devant et arrière,
Depuis l'étrave jusques à l'étambord,
Réveille qui dort.

Ensuite, un des plus vieux matelots de l'équipage, que l'on surnomme le *Curé*, dit à haute voix la prière, à laquelle succèdent, dimanches et fêtes, la messe et les vêpres, récitées de mémoire par le même matelot qui souvent ne sait pas lire. Le patriotisme est un des traits qui se marquent le plus énergiquement dans le caractère de ces braves gens. L'habitude de lutter contre l'Anglais leur a inspiré un amour énergique de la France et une haine vigoureuse de l'ennemi. On

chante encore à Saint-Valery-en-Caux et sur la côte de Normandie une ballade qui raconte le désespoir de la fille d'un roi de France, condamnée à épouser un Anglais. Cette chanson, allusion évidente à Catherine de France, a été citée par Mlle Amélie Bosque, dans la *Normandie romanesque*. Elle se termine ainsi :

Et quand ce vint sur le minuit,
Elle fit entendre grand bruit,
Et s'écriait avec douleur : — O Roi des rois,
Ne me laissez entre les mains de ces Anglois.
Quatre heures sonnant à la Tour,
La belle finissait ses jours,
La belle finissait ses jours d'un cœur joyeux,
Et les Anglois y pleuroient tous d'un cœur piteux.

Les mœurs du paysan normand ont un autre genre d'originalité. Les traditions ont gardé dans les campagnes une puissance indélébile. Vous en trouvez de tous les âges. Le culte des sources et des arbres nous reporte aux temps druidiques. A Sainte-Autreberte, à Caillouville, à Sainte-Clotilde, près des Andelys, le paysan vient chercher la santé dans les sources miraculeuses. Près d'Yvetot, le Chêne-Chapelle d'Allouville est l'objet d'un respect traditionnel. Vers le solstice d'été, à la Saint-Jean, on allume de grands feux dans toute la Normandie ; on suspend des couronnes aux arbres, et on danse des rondes qui se prolongent pendant une partie de la nuit. A Jumièges, cette coutume a un caractère plus original. La veille de la Saint-Jean, la confrérie du *Loup-Vert* se réunit en face des ruines de l'antique abbaye. Le chef ou *Loup-Vert*, avec un bonnet vert, manteau vert, etc., est précédé d'un jeune homme agitant des *tinterelles* ou clochettes. Il entonne *Ut queant laxis*, puis conduit chez lui la confrérie et lui donne un souper dont tous les plats doivent être maigres. Le lendemain, la confrérie se réunit autour du bûcher de la Saint-Jean, proclame le nouveau-loup, pendant qu'un jeune garçon et une jeune fille chamarrés de rubans mettent le feu au bûcher. Alors toute la confrérie poursuit le nouveau-loup, le saisit comme pour le lancer dans les flammes, puis l'entraîne dans une ronde qui se danse au son d'une chanson traditionnelle :

Véchi la Saint-Jean,
L'heureuse journaie
Que nos amoureux
Vont à l'assemblaie, etc.

A la danse succède un souper chez l'ancien loup : la conversation doit rester sérieuse jusqu'à minuit. A cette heure, le *loup-vert* se lève, ôte son bonnet, dit un *pater*; l'assemblée chante de nouveau l'hymne *Ut queant laxis;* puis tous les confrères se dépouillent de leurs costumes monastiques, et la liberté ou plutôt la licence la plus complète règnent dans l'assemblée. Ces étranges fêtes ne sont pas sans analogie avec les *Lupercales* de l'antiquité. Plus d'une coutume païenne s'est ainsi conservée sous un masque chrétien. A Bayeux et aux environs, la veille des Rois, les maîtres, domestiques et enfants courent les champs en chantant de *vieux Noels* presque inintelligibles; ils menacent un mauvais génie nommé *Barbassionné*, brûlent la mousse des pommiers, et croient par ces bizarres cérémonies assurer la fertilité de leurs champs.

Tout le monde connaît le bonnet triomphal des Cauchoises. Il s'abaisse et se brise vers Caen et Bayeux; mais il n'en reste pas moins un costume pittoresque, avec ses ailes flottantes et ses garnitures de dentelles. La beauté renommée des Cauchoises devient chaque jour plus rare; la multiplicité des usines du pays, l'air vicié qu'on y respire, le mélange des sexes ont altéré la pureté de la race. On la retrouve à Bayeux, à Vire et même à Caen. C'est là que le type physiologique des Normands paraît s'être conservé dans toute sa vigueur. Les fiançailles, l'*embaguement*, les longs festins des noces ont une physionomie caractéristique dans toutes les campagnes de la Normandie. Mais rien ne frappe plus le voyageur que les fermes du pays de Caux dont nous avons déjà parlé. Le fermier habite au milieu de son *clos* entouré de fossés, d'arbres, et de véritables remparts. Est-ce un souvenir de la féodalité, comme le veulent quelques historiens? Faut-il voir dans ces clôtures un trait du caractère normand, ou un moyen, comme le dit M. Antoine Passy, de protéger les bâtiments contre les grands vents du plateau de Caux? Quoi qu'il en soit, la physionomie des fermes normandes est des plus curieuses. Dans cette contrée se retrouvent encore les vastes cultures, les grandes propriétés que la coutume de Normandie protégeait contre le morcellement. Le fermier lui-même conserve dans ses relations avec le propriétaire quelques traditions des temps féodaux; mais n'oublions pas que le paysan normand a été soldat, et qu'à côté des vieilles légendes il garde les glorieux souvenirs de la grande armée.

La population manufacturière a moins d'originalité que celle des campagnes. Sans cesse renouvelée par les nécessités de l'industrie et par la soif du gain, elle n'a plus de type particulier. Plus instruite et plus ardente que les paysans, elle a plus de besoins et de misère; elle se partage en riches et en pauvres avec une démarcation bien plus tranchée, et des haines tout autrement menaçantes. Pour pénétrer dans ces immenses usines, il faudrait aborder les problèmes les plus effrayants de notre économie sociale; nous n'en avons ni la volonté ni la force. Quelques mots suffiront. L'industriel normand se caractérise surtout par son âpreté au gain et ses habitudes de parcimonie. S'il déploie, dans de rares circonstances, un faste d'apparat, il compense cet excès momentané par une lésinerie habituelle. Il évite surtout la somptuosité extérieure. Combien de millionnaires ont à Rouen les allures de bons bourgeois! Qu'on compare les habitations des industriels de Mulhouse avec celles des riches fabricants de Normandie, et l'on sera frappé de la mesquine apparence des maisons normandes. Trop souvent l'économie ne porte pas seulement sur le régime des maîtres; elle dispute le pain à l'ouvrier, et là commence un triste tableau dont il ne faut pas soulever le voile. Un mot seulement sur une classe qui périt de misère. Les tisserands de Rouen ne font plus d'apprentis, et l'enquête récemment ouverte par le gouvernement a mis à nu la détresse et la ruine imminente de ces ouvriers. Au-dessous des habitants des villes, que le frottement du monde et les habitudes sociales rapprochent dans tous les pays, il y a, même dans les grandes cités, une population profondément normande. Elle habite de père en fils des quartiers aux rues étroites et tortueuses; elle végète dans la misère, contant les vieilles légendes et fidèle aux us et coutumes du bon vieux temps; le caractère narquois du Normand, la raillerie grossière, le fabliau dans sa naïveté primitive, tout cela s'y retrouve. Voyez la veille

des Rois, ces enfants qui, portant des chandelles allumées, vont de porte en porte, et, d'un accent traînant et nasillard, chantent comme on chantait il y a trois siècles :

Pour Dieu, donnez-nous du feu,
Pour Dieu, donnez-nous la part à Dieu.

Au jour de l'an, le cri de *aguignette* rappelle la formule *Au gui l'an neuf*, tradition gauloise qui remonte jusqu'au temps où le druide inaugurait l'année en coupant le gui sacré de sa faucille d'or.

Le langage est aussi une partie des mœurs, et il a encore une physionomie originale dans quelques cantons de la Normandie. Dans les bas quartiers de Rouen, se conserve le langage *purin*, qui a eu l'honneur d'être écrit plusieurs fois. Ainsi, au XVII[e] siècle, le poëte Ferrand, dans la *Muse Normande*, emploie cet argot populaire ; en 1771, le chimiste Dambourney composa le *Coup-d'œil purin* dirigé contre le grand conseil que Maupeou avait substitué au parlement de Normandie. Voici deux extraits de ce curieux pamphlet. C'est d'abord l'*approbation des docteurs* :

Nou donn, chouaisis par l'assemblaie
Pour examiner cheux Gorinn,
Eunn' pieche en rime, entieulaie
Pa l'ecriseux l' *Coup-d'œil Purinn :*
Après baire, comme ch'est d'couteume,
T'lavonn luye du bout en bout,
Et j'onn erconnu tout par tout
Qu'alle est d'un maître joueux de pleume,
Et digne d'avé, cheux l' vendeux,
Sa plache entre no livrets bleux,
Comme claire, nette, sans breume.

Le dialogue suivant exprime avec une naïve et piquante énergie le peu d'efficacité des remontrances que le parlement de Normandie adressait au roi de France :

......Ventredié, not' parlemenn,
C'hétoit li qui disoit merveilles!
— L'Rouai zecoutoit-il son potinn ?
— I n'avoit garde, vieux Gobinn,
Pi qu'Morpou l'iétoupoit l'zoreilles.
— Ha benn, *c'hest donn Potinn perdu.*
Que l'sienn qui n'est poinn entendu,
Fi du prêcheux, si no n'l' écoute.

Les Normands du littoral, surtout à Quillebeuf et au Polet, ont une prononciation brève et chantante qui contraste avec le ton traînant des habitants de l'intérieur. Ils suppriment généralement les *r*, et disent la *mé* pour la *mer*, du *mélan* pour du *merlan*, etc. La célèbre chanson des Poletais, reproduite par M. Vitet dans son *Histoire de Dieppe*, donne une idée de ce patois :

O veit du port de Dieppe
Chinq o six melangueux [1],
Ce tem' et ce fillettes
Chau vonz au devant d'eux, etc.

1. Bateaux chargés de merlan.

En général, le langage normand n'est plus qu'un patois qui varie de canton à canton. Il reste, disent les érudits normands, beaucoup de mots d'origine germanique dans l'arrondissement de Bayeux. Cette particularité peut s'expliquer par le séjour des Saxons à Bayeux bien plus que par l'invasion scandinave. En effet, les Scandinaves n'ont pas laissé dans les autres parties de la Normandie de traces de l'idiome germanique. Le mot *bec*, commun en Normandie, est plutôt celtique qu'allemand; il en est de même de l'expression d'*anuit* pour *aujourd'hui*. La prononciation qui change les mots *moi* et *roi* en *mei* et *rei*, *cinq* en *chinq*, etc., rappelle l'ancienne orthographe et les formes de la langue du XIIe siècle, telle que l'employaient les trouvères normands. Ce n'était qu'un dialecte de la langue romane dérivée du latin. C'est dans les campagnes que l'idiome primitif des poëtes normands s'est conservé presque intact, et c'est encore dans ces trouvères qu'il faut chercher les traits caractéristiques du langage actuel des Normands.

Le plus ancien trouvère normand, dont l'histoire nous ait conservé le nom, est Taillefer, qui, à la bataille de Hastings, marchait en tête de l'armée de Guillaume, entonnant la chanson guerrière de Roland. « L'auteur du *Roman du Rou* nous fait connaître cette circonstance curieuse à plus d'un titre, dit M. Aristide Guilbert. Il en ressort, pour l'histoire, un précieux enseignement : non-seulement les Normands avaient pris les mœurs, les goûts et la langue des Français; ils avaient adopté aussi leurs anciens héros, leurs traditions de gloire et leurs chants de guerre. C'était bien une armée française de naissance, de caractère et de sentiment, sinon de nom, de cœur et d'obéissance, qui allait combattre les Anglo-Saxons et conquérir l'Angleterre. On retrouve d'ailleurs, à ne pas s'y méprendre, le même esprit national dans tous les détails de la bataille. Les Gallo-Normands, qui avaient joyeusement passé la nuit à chanter et à boire, s'amusent encore, au moment où l'action va s'engager, à écouter les chants du trouvère Taillefer et à rire de ses tours d'adresse. Quoi de plus dégagé, de plus gai, de plus intrépide et de plus français? Les braves Anglo-Saxons ne savaient qu'en penser; leur étonnement tournait à la stupéfaction et leur stupéfaction à l'effroi. Ils prenaient le jongleur pour un magicien, et ses tours d'adresse pour des opérations magiques. Qui sait l'influence que ce début, en apparence si puéril, eut sur le glorieux résultat de la journée? le brillant génie de notre nation était là en armes, et c'est à lui incontestablement que resta le champ de bataille de Hastings. »

Taillefer, ki mult bien cantout,
Sor un cheval ki tost alout,
Devant li Dus alout cantant
De Karlemaine è de Rollant,
Et d'Oliver è des Vassals,
Ki morurent à Renchevals.
Quant ils orent chevalchié tant
K'as Engleis vindrent aprismant :
« Sires, dist Taillefer, merci,
« Jo vos ai lungement servi,
« Tut mon servise me debvez;
« Hui, se vos plaist; me le rendez.
« Por tut guerredun vos requier,
« E si vos voil forment preier :

« Otreiez mi, ke jo ni faille,
« Li premier colp de la bataille. »
E li Dus respont : « Je l'otrei. »
E Taillefer point à desrei,
Devant toz li altres se mist;
Un Engleiz feri, si l'ocist;
De sos le pis, parmie la pance,
Li fist passer ultre la lance;
A terre estendu l'abati,
Poiz trait l'espée, altre feri, etc.
Le Roman du Rou, IIe partie.

Le fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, Robert Courte-Heuse, pendant sa longue captivité dans la tour de Cardiff, au pays de Galles, composa quelques romances qui ne sont pas sans charme poétique. Mais ce fut surtout au milieu du XIIe siècle que s'éveilla le génie poétique des Normands. Henri II venait d'épouser Éléonore de Guienne, qui comptait dans ses États de nombreux troubadours. Le contact avec ces poëtes du Midi ne fut pas sans influence sur les poëtes du Nord. Robert Wace, de l'île de Jersey, marche à la tête de ces trouvères. Son *Roman du Rou* ou de Rollon est une chronique rimée, où il raconte les hauts faits des premiers ducs de Normandie; curieuse surtout pour le langage et les mœurs, cette œuvre est faible d'invention. On doit encore à Robert Wace un poëme sur la fête de l'Immaculée Conception, qu'on appelait *la Fête aux Normands*, et un *Roman du Brut*, qui se rattache aux cycles héroïques du moyen âge et fait remonter l'origine des Bretons jusqu'à un prétendu Brutus. Benoît-de-Sainte-More et Geoffroy Gaimar vivaient, comme Robert Wace, à la fin du XIIe siècle et chantaient à la cour de Henri II. Comme Wace, ils ont célébré les exploits des premiers ducs de Normandie avec plus de prolixité que de génie poétique. Richard-Cœur-de-Lion, qui appartenait par sa mère, Éléonore, aux races méridionales, et par son père, Henri II, aux populations du Nord, fut à la fois trouvère et troubadour. On a de ce farouche guerrier des *canzones* et des *lays* (lied, chant), dans les deux langues qui se partageaient la France, la langue d'*oil* et la langue d'*oc*.

Les trouvères normands ne cherchèrent pas seulement leurs inspirations dans les souvenirs nationaux. L'un d'eux, Alexandre de Bernai, profita des traditions byzantines que les croisades avaient mises en honneur et travestit Alexandre en chevalier du moyen âge. Un autre trouvère, Henri d'Andely, mêlait, par un singulier rapprochement, le nom d'Aristote à des contes d'amour, et, dans son *lay d'Aristote*, montrait le philosophe par excellence, avec sa longue barbe blanche, se courbant sous la main d'une jeune fille qui l'avait rendu docile au frein amoureux; la *Bataille des vins* du même poëte est une piquante énumération des principaux vins qui se disputaient la palme au XIIIe siècle. Olivier Basselin continue au XVe siècle la tradition des poëtes normands, mais en marquant le changement des idées. Ce n'est plus un savant clerc, un noble châtelain qui chante les combats et les prouesses chevaleresques. Olivier Basselin est un brave artisan, jovial et inspiré par de copieuses libations de cidre; ses *Vaux-de-Vire* respirent la gaieté narquoise du paysan normand. Alain Chartier est, au contraire, un poëte de cour qui n'appartient à la Normandie que par sa naissance. Chroniqueur et chantre de Charles VII, il s'éloigna de plus en plus de la vieille

tradition normande. Les poëtes n'ont pas manqué à la Normandie dans les siècles suivants. Depuis Jean Marot jusqu'à Casimir Delavigne, elle a donné à la France des génies sobres et sévères comme Malherbe, des poëtes d'une inspiration vigoureuse comme Corneille, des esprits fins et délicats comme Fontenelle, ou d'une imagination brillante comme Bernardin de Saint-Pierre. Mais cette énumération nous entraînerait trop loin ; il nous suffit d'avoir montré dans la Normandie un des berceaux de la poésie française.

Il est peu de contrées aussi riches en antiquités que cette province. Les Celtes ont, à la vérité, laissé peu de monuments. Quelques menhyrs ou pierres levées, éparses dans les forêts de Rouvray, de Brotonne, de Louviers, de Lyons, sont les seules traces du passage de ce peuple. Le séjour des Romains a été tout autrement fécond. Lillebonne, avec son cirque, ses statues, son balnéaire, ses figurines de bronze, atteste la splendeur de l'ancienne capitale des Caletes. Vieux (*Vetera*), près de Bayeux, paraît aussi avoir été une des villes considérables de la Seconde Lyonnaise. La célèbre inscription trouvée dans les ruines de cette ancienne cité, est un des monuments les plus curieux que les Romains aient laissé en Normandie : elle atteste qu'en l'année 902 de Rome, les trois provinces des Gaules élevèrent, d'un commun consentement, une statue à un personnage nommé P. Sennius Solemnis, et que ce monument fut érigé dans sa ville natale, la cité des Viducasses. L'inscription était placée sur la base de la statue. Joachim de Matignon fit transporter les restes de ce monument de Vieux à Thorigny, sous le règne de François Ier. Les voies romaines se reconnaissent encore aujourd'hui à cette longue suite de tombeaux que les anciens élevaient près des routes ; des urnes cinéraires, des vases innombrables en verre et en terre cuite, des débris d'armes et d'ossements ; des fragments de mosaïques, des ruines de *villæ*, des monnaies impériales se retrouvent à Rouen, à Dieppe, à Sainte-Marguerite, au Camp de César près de Dieppe, et une multitude de lieux de la Normandie. On conserve à la bibliothèque publique de Valognes un autel romain du VIe siècle. A Rouen, la crypte de Saint-Gervais offre un curieux exemple des églises souterraines qui remontent aux premiers temps de l'Église.

Les Normands donnèrent les premiers modèles du style simple et majestueux qu'on appelle *roman*. L'époque fatale assignée pour terme au monde, l'an mil était passée, et l'espérance commençait à renaître. « Aussitôt, dit un chroniqueur contemporain, Raoul Glaber, le monde secoua ses vieux vêtements et se couvrit de la robe blanche des églises. » L'ancienne abbaye de Bernay, changée maintenant en magasin, Saint-Taurin d'Évreux, les ruines de Jumiéges, les trois églises de Saint-Georges de Boscherville, près de Rouen, de la Sainte-Trinité et de Saint-Étienne à Caen, présentent le type de la première architecture normande dans sa grandeur et sa simplicité. Elles conservent encore l'arcade romaine, mais déjà la hauteur des voûtes, l'élancement des tours donnent aux monuments plus de hardiesse et de grandeur. La pensée religieuse semble aspirer au ciel. Les ornements sont sévères. Ils se composent de quelques feuilles sculptées, de moulures en zigzag, en tête de clou, en chevron, etc. Des essais grossiers de sculpture, parfois des figures grotesques au chapiteau des colonnes, déparent seuls la majestueuse simplicité des églises romanes. Peu à peu le goût capricieux des artistes multiplia ces singuliers ornements. La cathédrale de Bayeux, les églises de Mon-

tivilliers et de Grâville, près du Hâvre, achevées au XIIe siècle, lorsque déjà prévalait la bizarrerie de l'ornementation, n'ont plus la sévérité grandiose de Saint-Étienne de Caen. A ce premier âge de l'architecture normande appartiennent encore une partie de l'église du Mont-Saint-Michel et le donjon de Falaise.

Vers la fin du XIIe siècle, un nouveau style remplace le roman en Normandie; c'est le style ogival, qu'on a nommé improprement *gothique*. L'ogive succède au plein-cintre romain et caractérise la nouvelle architecture. *Rayonnante* aux XIIe et XIIIe siècles, elle devient *flamboyante* aux XIVe et XVe siècles. Dans cette dernière époque, le style ogival se surcharge d'ornements qui lui ont fait donner le nom de *gothique fleuri;* il tombe dans un luxe capricieux et maniéré. La province est couverte de monuments qui rappellent toutes les variations de l'architecture ogivale. L'abbaye de Fécamp, reconstruite à la fin du XIIe siècle et dans la première moitié du XIIIe, les cathédrales de Lisieux et de Coutances, une partie de la cathédrale de Rouen qui date du même temps, se caractérisent par une grande simplicité d'ornements. L'ogive à lancette domine aux fenêtres, aux portails, dans les tours qui surmontent les églises, aux voûtes qui s'élancent soutenues par des forêts de piliers. Les contreforts se détachent de la muraille, où ils étaient lourdement appuyés, et forment de légères et gracieuses arcades terminées en pointes sculptées et couronnées de statuettes. La sculpture et la peinture ajoutent leurs ornements à cette architecture aérienne. Les bas-reliefs de Notre-Dame de Rouen représentant la danse d'Hérodiade et le supplice de saint Jean; les vitraux placés derrière le chœur de cette église et remarquables surtout par le brillant éclat de leurs couleurs, appartiennent au XIIIe siècle. L'architecture civile a aussi ses monuments pendant cette époque; tels sont le château-Gaillard, la forteresse de Gisors et la citadelle élevée à Rouen par Philippe-Auguste. Les donjons de ces châteaux ont résisté aux efforts du temps et des hommes. Rarement les noms des architectes du moyen âge sont parvenus jusqu'à nous; on lit cependant sur un pilier de l'eglise de Bernai: *Me fecit Izembartus*, et l'on sait qu'Ingelram ou Enguerrand fut chargé de rebâtir la cathédrale de Rouen brûlée dans l'année 1200.

L'église de Saint-Ouen de Rouen, qui fut commencée en 1319, offre un des plus admirables modèles du *gothique flamboyant*. Au lieu des rayons incrits dans l'ogive, l'artiste a imité l'ondulation des flammes. L'élévation des voûtes, la hardiesse et la légèreté des piliers, l'harmonie de toutes les parties, la grâce aérienne de la tour qui couronne l'église, l'élégance des rosaces, les détails infinis de sculpture et de peinture, tout contribue à faire de ce monument un des plus beaux types du style ogival. L'église de Caudebec, avec sa flèche en forme de tiare, ses légendes de pierre s'élançant dans les airs, ses voûtes chargées de pendentifs, marque la transition au *gothique fleuri*. Le même style domine dans le chœur de Saint-Pierre de Caen, ainsi qu'au portail de Louviers. Ce luxe d'ornements annonce la fin d'une architecture qui n'a pas su s'arrêter au grand et au sublime et qui se tourmente pour trouver de nouveaux effets. L'art se transforme alors et produit encore des monuments remarquables. Le Palais de Justice de Rouen, commencé en 1493, appartient à cet âge de transition. On y retrouve toute la richesse du gothique et quelques inspirations de la Renaissance. L'imitation de l'antiquité devient plus manifeste dans les tombeaux des cardinaux

d'Amboise, aux sculptures de l'hôtel du Bourgtheroulde, et dans les vitraux de Saint-Patrice où la correction du dessin se joint à l'éclat des couleurs.

Ainsi, la Normandie a donné l'impulsion à l'architecture du moyen âge et ses monuments en marquent toutes les phases. Simple et sublime sous Guillaume-le-Conquérant, elle se transforme au XIIe siècle et paraît non moins grande et plus ornée dans la basilique de Saint-Ouen. La Renaissance étale sa richesse au Palais de Justice de Rouen, dans les tombeaux de la cathédrale de cette ville, et jusque dans les ornements des maisons particulières. Ajoutons que la province, qui fournissait tant de modèles aux études archéologiques, a donné aussi une des premières l'exemple de recherches patientes sur ces monuments, et d'un respect religieux pour leur conservation. La société des antiquaires de Normandie organisée à Caen, en grande partie par les soins et sous l'impulsion de M. de Caumont, a puissamment contribué à répandre le goût de l'archéologie. Des cours professés par M. de Caumont ont popularisé les notions élémentaires sur les diverses phases de l'architecture religieuse et civile du moyen âge. Un artiste érudit, E. Langlois du Pont-de-l'Arche, communiqua à ces études son ardeur passionnée, et trouva d'utiles auxiliaires dans MM. Auguste Le Prevost et Deville, dont les ouvrages ont prouvé qu'un lien étroit unit l'archéologie à l'histoire. La Normandie peut donc se vanter d'avoir été le point de départ d'un mouvement archéologique qui s'est rapidement communiqué à toute la France, et qui, malgré quelques abus, a produit d'excellents résultats. [1]

1. Antoine Passy, *Géologie du département de la Seine-Inférieure.—Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie:* specialement l'*Annuaire de* 1847, où se trouve la statistique agricole de la Normandie, par M. Girardin. — Moreau de Jonnès, *Statistique de l'agriculture en France.* — *Voyage en Normandie*, par Venedey, ouvrage allemand copié par l'Anglais Shobrel qui ne cite pas Venedey. — Pluquet, *Contes populaires.* — Mlle Amelie Bosquet, la *Normandie romanesque et merveilleuse.* — André Pottier, *Revue rétrospective de la Normandie.* — Ludovic Vitet, *Histoire de Dieppe* — L'abbé de La Rue, *Histoire des Bardes, Jongleurs et Trouvères Normands.* — Ducarel, *Antiquités anglo-normandes.* — De Caumont, *Cours et manuel d'architecture civile et religieuse.* — Gally Knight, *Voyage archéologique en Normandie.* — E. Langlois, *De la peinture sur verre.* — Ach. Deville, *Histoire et description du Château-Gaillard, de Saint-Georges de Boscherville, du château d'Arques, etc.* — De la Quérière, *Description des principales maisons de Rouen.* — Aristide Guilbert, *Essai historique et littéraire sur le roman du Rou et les premiers trouvères normands.*

TABLE

DES

PROVINCES ET VILLES

CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME.

BOURGOGNE. — FRANCHE-COMTÉ.

DIJONNAIS — AUXONNOIS. — LONOIS. — NUITON. — BEAUNOIS. — PAYS DE MONTAGNE PROPREMENT DIT. — CHATILLONNAIS. — DUESMOIS. — AUXERROIS. — AUXOIS PROPREMENT DIT. — COMTE DE NOYERS. — AVALLONAIS. — AUTUNOIS PROPREMENT DIT. — CHAROLAIS. — BRIONNOIS. — MACONNAIS. — CHALONNAIS PROPREMENT DIT. — BRESSE. — BRESSE CHALONNAISE. — BUGEY. — VALROMEY. — PAYS DE GEX. — PRINCIPAUTÉ DE DOMBES. — BAILLIAGES D'AMONT, — DU MILIEU, — D'AVAL.

CORSE.

Banda di Dentro. — Banda di Fuori.

NORMANDIE.

Pays de Caux. — Pays de Bray. — Roumois. — Vexin Normand. Évrecin. — Lieuvin. — Bessin. — Hiémois. — Pays d'Houlme. — Pays d'Ouche. — Pays d'Auge. Bocage. — Cotentin. — Avranchin.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

ERRATA.

Page 312, ligne 26, au lieu de *la Haute-Saône*, lisez : *du Doubs ;* et ligne 32, au lieu de *Dunes*, lisez : *Landes.*

Page 399, ligne 31, au lieu de *val de Reui*, lisez : *val de Reuil.*

Page 405, ligne 44, au lieu *muroque hinc indè dirutos*, lisez : *murosque hinc indè disrutos.*

Page 406, ligne 24, au lieu de *haute Seine*, lisez : *basse Seine ;* et ligne 25, au lieu de *la région basse du flenve*, lisez : *la région inférieure du fleuve.*

Page 408, lignes 10 et 11, au lieu de *d'où sont sortis après une longue suite de siècles*, lisez : *qu'occupent aujourd'hui.*

Page 413, ligne 4, au lieu de *après la défaite*, lisez : *dès qu'il eut triomphé ;* et ligne 16, supprimez : *son frère.*

Page 416, ligne 20, transposez les mots *le duc* avant *Robert-Courte-Heuse ;* et ligne 40, au lieu de *commença*, lisez : *commençait.*

Page 449, ligne 39, ajoutez *en note :* 1. Les historiens normands appellent cette insurrection *la harelle*, vieux mot français synonyme de *révolte.*

Page 621, au lieu du chiffre 221 indiquant la pagination, lisez : 621.

Page 651, ligne 29, au lieu de *leurs nombreuses industries*, lisez : *leurs nombreuses tanneries.*

Page 688, lignes 11, 17 et 25, au lieu de *Blaignart de Juez*, lisez : *Baignart de Juez.*

Page 689, au lieu de *pour la cour*, lisez : *par la cour.*

CLASSEMENT

DES GRAVURES ET ARMOIRIES

DE

L'HISTOIRE DES VILLES DE FRANCE.

TOME 1.

TOME 2.

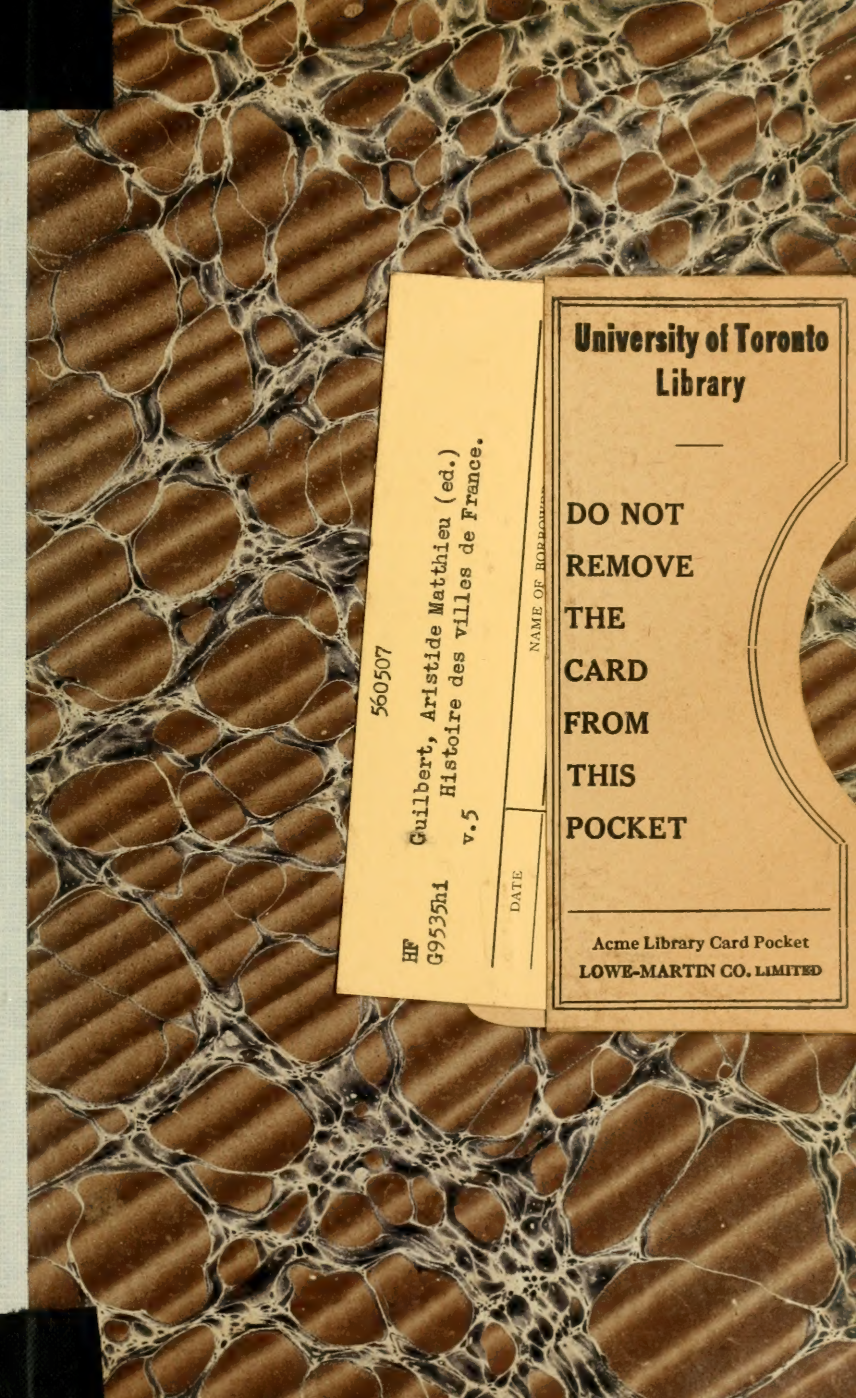
TOME 3.

TOME 4.

TOME 5.

TOME 6.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED
HF
G9535h1
560507
Guilbert, Aristide Matthieu (ed.)
Histoire des villes de France.
v.5
DATE
NAME OF BORROWER

